This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

WIDENER
HN Z8DV +

Digitized by Google

PFr 1411

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

CORRESPONDANT

Digitized by Google

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME QUARANTE-DEUXIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1869

Digitized by Google

P Fr 1411
Harvard College Library
Sept. 6, 1912
Minot fund

Digitized by Google

LE

CORRESPONDANT

L'HOMME AU MASQUE DE FER

VI[1]

Ceux dont l'esprit est naturellement porté au romanesque, mais qu'un examen, même superficiel, de la question de l'*homme au masque de fer* a déterminés à écarter l'hypothèse qui en fait un fils d'Anne d'Autriche, voient volontiers en lui le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière. Cette

[1] Voir *le Correspondant* du 25 février 1869. — Parmi les lettres que nous avons reçues depuis la publication de notre premier article, et dont nous remercions les auteurs, il en est une dans laquelle on nous demande pourquoi nous n'avons pas fait mention d'un *Mémoire de M. de Saint-Mars sur la naissance de l'homme au masque de fer*, publié dans le tome III des *Mémoires de tous* (Levasseur, 1835, in-8). Suivant ce document, *copié par M. Billiard aux archives du ministère des affaires étrangères*, M. de Saint-Mars avait été le gouverneur du fils mystérieux d'Anne d'Autriche, à qui l'on cachait avec soin sa haute origine. Mais ce frère de Louis XIV l'ayant devinée, on l'aurait envoyé aux îles Sainte-Marguerite, dont le commandement fut alors (en 1687) confié à son gouverneur. — Si nous n'avons pas parlé de ce document, c'est qu'on a déjà victorieusement combattu son authenticité. Cette pièce n'est pas autre chose qu'une copie de la relation apocryphe de Soulavie que nous avons transcrite et réfutée dans la première partie de notre étude. L'au-

Digitized by Google

opinion est une sorte de transaction entre l'impossibilité d'accepter pour héros un être imaginaire et le désir de voir dans le mystérieux prisonnier un très-haut personnage. Après avoir fait à la vérité le sacrifice de cet infortuné frère de Louis XIV, appelé au trône par son origine et qu'une perpétuelle détention en aurait tenu écarté, on se réfugie dans un système intermédiaire, sans doute moins séduisant, mais dont l'attrait est fort vif aussi, et qui, dans une certaine mesure, concilie les exigences du vrai avec le goût du romanesque.

Il ne s'agit plus maintenant d'un prince dont on ignore même la naissance. Celui-ci a existé, et quelle séduction il exerce dès l'instant où il vient au monde, et grâce à celle qui lui a donné le jour! C'est le fils de cette la Vallière également touchante dans ses efforts héroïques contre le penchant qui l'entraîne vers Louis XIV, et dans ses défaillances, que l'on estime même quand elle succombe et que l'on admire lorsqu'elle se rélève pour fuir le péril, qui, longtemps vertueuse, toujours honnête et désintéressée, vit renfermée tout entière dans sa passion, puis se réfugie dans la pénitence, et qui, puissante sans l'avoir désiré, ignorante ou insoucieuse de son crédit, forte de sa faiblesse même, subjugue sans art et sans étude le plus impérieux des rois, et, après avoir charmé tous ses contemporains

teur de cette copie s'est contenté de substituer le nom de Saint-Mars au *gouverneur anonyme du prince infortuné*. Il n'a pas songé qu'il ajoutait ainsi une impossibilité de plus à toutes celles que renfermait déjà la relation de Soulavie. Car comment Saint-Mars, avant 1687, aurait-il pu être le gouverneur d'un frère de Louis XIV, lorsque mille dépêches établissent que, depuis 1664, il a été successivement commandant du donjon de Pignerol, puis gouverneur d'Exiles? — Quant à la présence de ce document dans les archives des affaires étrangères, il n'y a point lieu de s'en étonner. Elle s'explique, comme la présence dans nos archives de tant d'autres documents, par la saisie de papiers de grands personnages faite après leur mort, ou, plus ordinairement encore, par l'envoi d'un des ambassadeurs français habitant le pays où circulaient librement ces pièces apocryphes. Mais le lieu où elles se trouvent ne leur donne aucune authenticité. De tout temps et aujourd'hui encore, les ambassadeurs envoient à leur gouvernement la copie de mémoires anonymes, de pamphlets, de pièces diverses, qui reste jointe à leurs dépêches, mais à laquelle on ne saurait attribuer aucune valeur historique. Il en a été de même pour ce prétendu *Mémoire de Saint-Mars*, dont, au surplus, la seule lecture démontre la fausseté à qui connaît le style habituel du gouverneur très-peu lettré des îles Sainte-Marguerite. — On entend quelquefois raconter, et ce fait nous a été répété à nous-même, qu'un grand personnage d'un gouvernement précédent introduisit avec beaucoup de précaution un de ses amis dans les galeries des archives du ministère des affaires étrangères et lui fit lire une pièce *qui renfermait le secret de l'homme au masque de fer*. C'est sans doute de ce document attribué à Saint-Mars qu'il s'agit dans cette anecdote. — Nous ne saurions trop prémunir nos lecteurs contre de telles erreurs et assez leur répéter qu'il n'existe nulle part de *dossier de l'homme au masque de fer*, et que seuls le dépouillement et la comparaison d'une multitude de dépêches peuvent conduire à une conclusion certaine.

Digitized by Google

par sa grâce douce et naïve, passé des tourments d'un amour sans cesse combattu aux rigueurs volontaires d'une expiation courageusement subie durant trente années, est restée la figure la plus suave, la plus attachante du grand règne, et séduira jusqu'à la postérité la plus reculée!

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, avait les grâces de sa mère. Il était grand, bien fait, et il possédait instinctivement comme elle ce don de plaire qui n'a jamais tant de puissance que lorsque tout y est nature et que rien ne paraît art. Bon, libéral, il avait des façons d'obliger qui lui étaient particulières[1], et les plus chatouilleux des hommes ne pouvaient s'offusquer de ses bienfaits. Avec eux, quand il voulait venir à leur secours, il faisait des paris qu'il était certain de perdre, ou bien il envoyait de l'argent par une main qui restait inconnue. On le soupçonnait de générosités dont il ne s'avouait jamais l'auteur, et ses obligés étaient tirés du besoin en même temps que dispensés de témoigner leur gratitude. Sa fière prestance, la distinction suprême qu'il tenait de son royal père, appelaient sur lui l'attention, plus encore que sa haute origine. A ces agréments extérieurs, à ces sentiments de délicatesse exquise et de naturelle bonté, qui lui attachaient le soldat comme l'officier, Vermandois joignait un esprit prompt, un courage à toute épreuve, un vif désir de se signaler et de mériter par des actions d'éclat la dignité éminente[2], où, dès l'âge de deux ans, l'avaient élevé l'affection et l'orgueil de Louis XIV. Encore fort jeune, et déjà au milieu de l'armée de Flandre, il avait dissimulé une grave maladie pour ne pas manquer au noble rendez-vous d'une attaque[3]. Comme beaucoup de ceux qui doivent mourir prématurément, et qui paraissent le pressentir, Vermandois se hâtait dans la vie, et semblait s'efforcer, en voulant s'illustrer de bonne heure, de prévenir le coup qui allait le frapper. Mais le temps devait lui manquer pour atteindre la gloire,

[1] Lettre de madame la présidente d'Osembray à Bussy-Rabutin, du 22 décembre 1683. *Lettres de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, t. VI, p. 135, éd. de 1716. Témoignage de Lauzun dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. VII, p. 90 et 92.

[2] Celle de grand amiral. Voir dans les papiers de Colbert, manuscrits de la Bibliothèque impériale, un curieux mémoire dressé par lui « pour savoir quel nom et quel titre il est besoin de donner à M. le comte de Vermandois. » — Vermandois fut pourvu le 12 novembre 1669, à l'âge de vingt-deux mois, de cette charge de grand amiral de France qui, supprimée en 1626 par Richelieu, et changée par lui en office de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France*, avait eu successivement pour titulaires le cardinal lui-même, son neveu Arnaud de Maillé-Brézé, duc de Fronsac; Anne d'Autriche; César, duc de Vendôme, et son fils François de Vendôme, duc de Beaufort.

[3] Lettre de la présidente d'Osembray, déjà citée.

Digitized by Google

et il était dans sa destinée de ne laisser après lui que le souvenir touchant qui s'attache aux belles espérances soudainement brisées par la mort.

Un dédommagement imprévu était néanmoins réservé à sa mémoire. Soixante ans après sa triste fin, on imagina tout à coup d'ajouter à sa courte existence vingt années de captivité, et de rendre sa destinée plus lamentable encore en le présentant comme la mystérieuse victime des rigueurs de Louis XIV.

En 1745, parurent à Amsterdam des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*[1] qui, sous des noms imaginaires, renfermaient l'histoire anecdotique de la cour de France. Ce livre, qui eut un succès prodigieux et dont les éditions se multiplièrent rapidement, dut en grande partie sa prompte célébrité au récit suivant : « *Cha-abas* (Louis XIV) avait un fils légitime *Sephi-Mirza* (Louis, dauphin de France), et un fils naturel, *Giafer* (Louis de Bourbon, comte de Vermandois). A peu près du même âge, ils étaient de caractère opposé. Celui-ci ne laissait échapper aucune occasion de dire qu'il plaignait les Français d'être destinés à obéir un jour à un prince sans esprit et si peu digne de les commander. *Cha-abas*, à qui on rendait compte d'une pareille conduite, en sentait toute l'irrégularité. Mais l'autorité cédait à l'amour paternel, et ce monarque si absolu n'avait pas la force d'en imposer à un fils qui abusait de sa tendresse. Enfin *Giafer* s'oublia un jour au point de donner un soufflet à *Sephi-Mirza*. *Cha-abas* en est aussitôt informé. Il tremble pour le coupable, mais, quelque envie qu'il ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se doit à lui-même et à sa couronne, et l'éclat que cette action avait fait à la cour, ne lui permettent pas d'écouter sa tendresse. Il assemble, non sans se faire violence, ses confidents les plus intimes, il leur laisse voir toute sa douleur et leur demande conseil. Attendu la grandeur du crime, et conformément aux lois de l'État, tous opinèrent à la mort. Quel coup pour un père si tendre! Cependant un des ministres, plus sensible que les autres à l'affliction de *Cha-abas*, lui dit qu'il y avait un moyen de punir *Giafer* sans lui ôter la vie ; qu'il fallait l'envoyer à l'armée qui était pour lors sur les frontières du *Feldran* (la Flandre) ; que, peu après son arrivée, on sèmerait le bruit qu'il était attaqué de la peste, afin d'effrayer et d'écarter de lui tous ceux qui auraient envie de le voir ; qu'au bout de quelques jours de cette feinte maladie, on le ferait passer pour mort, et que, tandis qu'aux yeux de toute l'armée, on lui ferait des obsèques dignes de sa naissance, on le transférerait de nuit avec un grand secret à la citadelle de l'isle d'*Ormus* (île Sainte-Marguerite). Cet avis fut généralement

[1] Publiés par la Compagnie des libraires associés ; in-12.

Digitized by Google

approuvé, et surtout par un père affligé. On choisit des gens fidèles et discrets pour la conduite de cette affaire. *Giafer* part pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute ainsi qu'on l'avait projeté, et, pendant qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné prince, on le conduit par des chemins détournés à l'île d'*Ormus*, et on le remet entre les mains du commandant qui avait reçu d'avance l'ordre de *Cha-abas* de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. Un seul domestique, qui était du secret, fut transféré avec le prince. Mais, étant mort en chemin, les chefs de l'escorte lui défigurèrent le visage à coups de poignard afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laissèrent étendu dans le chemin, après l'avoir fait dépouiller pour plus grande précaution, et continuèrent leur route. *Giafer* fut transféré dans *la citadelle d'Ispahan* (la Bastille), lorsque *Cha-abas* en donna le gouvernement au gouverneur de l'île d'*Ormus* pour récompenser sa fidélité. On prenait la précaution à l'île d'*Ormus*, comme à la citadelle d'*Ispahan*, de faire mettre un masque à *Giafer*, lorsque, pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un[1] »

Ce récit, qui offrait pour la première fois à la curiosité publique l'anecdote de l'*homme au masque de fer*, alimenta aussitôt toutes les conversations et devint le sujet des plus vives controverses. Plusieurs critiques distingués s'empressèrent d'adopter l'opinion qui y était émise ; d'autres la combattirent, et pendant longtemps *l'Année littéraire* de Fréron fut le théâtre d'un débat qui eut pour témoins attentifs les savants et les curieux du monde entier. Voltaire lui-même, en y introduisant le premier l'hypothèse qui fait du *Masque de fer* un frère de Louis XIV, ne parvint pas à étouffer une opinion qui venait du reste de conquérir un habile défenseur. Le P. Griffet, continuateur patient du P. Daniel et auteur très-remarqué d'une excellente *Histoire de Louis XIII*, publia, en 1765, dans son beau *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, une longue dissertation sur l'*homme au masque de fer*, et s'y prononça résolûment en faveur du comte de Vermandois. Quelles preuves, ou du moins quelles probabilités invoquait-il ?

Il se fondait sur les *Mémoires* de mademoiselle de Montpensier, dans lesquels on lit que « lorsque Vermandois partit pour le siége de Courtray, il y avait peu de temps qu'il était revenu à la cour ; que le roi n'avait pas été content de sa conduite et ne voulait point le voir ; qu'il s'était trouvé dans des parties de débauche ; que, depuis ce temps-là, il était fort retiré ; qu'il ne sortait que pour aller à l'Académie et le matin à la messe ; que ceux qui avaient été avec lui

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse.*

Digitized by Google

n'étaient pas agréables au roi ; que cela donna beaucoup de chagrin à mademoiselle de la Vallière, et qu'il fut bien prêché [1]. » Le P. Griffet ajoutait que, bien avant la publication des *Mémoires secrets de Perse*, le bruit s'était répandu que le comte de Vermandois se rendit coupable, avant son départ pour l'armée, d'un grand attentat, tel qu'un soufflet donné au Dauphin. « On en avait parlé, dit-il, sur une de ces traditions qui ont, à la vérité, besoin d'être prouvées, mais qui ne sont pas toujours fausses. Le souvenir de celle-ci s'était toujours conservé, quoiqu'on n'en fît pas beaucoup de bruit du temps du feu roi, par la crainte de lui déplaire : c'est de quoi beaucoup de gens, qui ont vécu sous son règne, pouvaient rendre témoignage. » Le savant historien trouvait un autre argument dans le nom même sous lequel a été inscrit, à l'église Saint-Paul, le prisonnier de Saint-Mars, les lettres qui composent ce nom de *Marchiali* étant celles des deux mots *hic amiral* et désignant ainsi, par une anagramme, la haute dignité du fils de mademoiselle de la Vallière. Enfin il fit raconter, dans *l'Année littéraire*, une seconde tradition, d'après laquelle, « le jour même où le corps du comte de Vermandois dut être transporté à Arras, il sortit du camp une litière qui prit un chemin détourné et dans laquelle on crut qu'il y avait un prisonnier d'importance, quoiqu'on répandît le bruit que la caisse militaire y était renfermée. »

De toutes ces allégations, la seule qui mérite d'être discutée est celle qui, reposant sur un document certain, les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, montre le comte de Vermandois tombé dans la disgrâce de Louis XIV pour quelques parties de débauche, et partant presque aussitôt pour Courtray où il devait trouver la mort. Sans doute, dans ce passage, on ne voit aucune allusion à « un grand attentat » commis par Vermandois sur la personne de son frère légitime, et ce silence même suffirait pour infirmer la prétendue tradition invoquée par le P. Griffet. Mais comme, à un autre point de vue, ces Mémoires fournissent une espèce de base à son argumentation, qu'ils révèlent une tache dans l'existence de Vermandois, qu'ils indiquent une époque où cet attentat aurait été possible, il est essentiel d'apprécier la valeur de ce témoignage.

Dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, le P. Griffet lui-même fait très-judicieusement remarquer qu'avant d'adopter l'opinion d'un écrivain sur un personnage dont il a été le contemporain, il convient d'examiner s'il n'avait point un puissant intérêt à louer ou à blâmer. Le P. Griffet a eu plus de prudente sagacité quand il a donné cet excellent précepte

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. VII, p. 91.

Digitized by Google

que lorsqu'il a négligé de l'appliquer aux *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. Il aurait dû montrer sous son véritable jour cette princesse romanesque et d'une imagination trop ardente, que son amour-propre rendait très-accessible aux influences d'autrui et peu capable de se défendre contre des suggestions intéressées ; que madame de Montespan et madame de Maintenon, par des prévenances incessantes et des soins délicats et habiles, gagnèrent aisément à leur cause longtemps commune, en un mot, dont l'esprit crédule tomba dans tous les piéges que lui tendait madame de Maintenon en faveur des enfants dont elle était la gouvernante et que madame de Montespan avait eus de Louis XIV. Or, aimer ceux-ci, et surtout le disgracieux duc du Maine, conduisait presque infailliblement à repousser le fils si bien doué de mademoiselle de la Vallière. Tandis que ce dernier avait pour mère la moins intrigante et la plus désintéressée des favorites, son frère, mieux secondé, recevait de son entourage les conseils les plus propres à lui gagner le cœur et peut-être à lui assurer un jour l'immense fortune [1] de l'opulente cousine de Louis XIV. Pour atteindre ce but, pour la passionner, comme on le fit, en faveur d'un enfant dépourvu de qualités séduisantes, on ne se contenta pas de dicter au duc du Maine, et pour elle, les billets les plus affectueux, de lui indiquer les démarches de nature à plaire, de lui suggérer des sentiments filiaux pour une princesse à qui on finit par inspirer un véritable amour maternel. De cet amour mademoiselle de Montpensier eut la vivacité, aussi la jalousie, provoquée d'abord, spontanée ensuite, et qui l'amena à détester le brillant rival du très-insignifiant, mais très-prévenant duc du Maine. Ce sentiment éclate dans plusieurs parties de ses *Mémoires* : « Il me semblait, dit-elle, que c'était pour dépriser M. du Maine de dire que personne n'égalerait jamais M. de Vermandois. » Et ailleurs : « Je ne fus pas fâchée de la mort de M. de Vermandois ; j'étais bien aise que M. du Maine n'eût aucune de ces affaires devant lui [2]. » Comment dès lors ajouter foi à un témoignage aussi suspect ? Que Vermandois se soit laissé entraîner par son jeune âge à assister à quelque partie de plaisir cachée au roi ; qu'il ait encouru pour ce fait les reproches de Louis XIV, rien ne le prouve et rien ne l'infirme. Mais sa disgrâce et les causes dont on la fait dépendre, son départ précipité, son père refusant de le revoir et le bannissant de sa présence, mademoiselle de la Vallière désolée, toutes ces circonstances, que l'on trouve seulement dans les *Mémoires* de la mère adoptive du duc du Maine, devons-nous les

[1] Nous verrons dans la suite de cette étude que l'on y parvint au moins pour une partie de cette énorme fortune, grâce à la détention de Lauzun devenu le mari de la princesse de Montpensier.

[2] *Mémoires* déjà cités, t. VII, p. 92.

Digitized by Google

accepter quand des témoins impartiaux[1] adressent au comte de Vermandois des éloges sans restriction et ne relatent rien qui puisse entacher sa mémoire ? Devons-nous les accepter quand, quelques jours après cette prétendue disgrâce, et, à la première nouvelle de ce qu'on ne croit être qu'une indisposition, Louis XIV mande au marquis de Montchevreuil[2] de faire revenir aussitôt Vermandois à la cour, afin que plus de soins l'entourent et qu'il se rétablisse plus complétement ?

Est-il besoin de faire ressortir l'impossibilité d'admettre que, de deux fils de Louis XIV, l'un, le grand-dauphin, l'héritier de la couronne, ait pu recevoir de l'autre la plus grave des insultes, au milieu de la cour et à la suite d'un violent débat, sans qu'aucun écrivain contemporain n'ait parlé d'un événement qui aurait eu un retentissement inévitable ? Pour faire paraître moins invraisemblable cet événement, les *Mémoires de Perse* montrent Vermandois emporté, hautain, insoumis à un frère qui devait être un jour son roi, quand les témoignages les plus irrécusables[3] établissent qu'il était doux, affable, plein de déférence et uniquement préoccupé d'acquérir la gloire. L'auteur de ces *Mémoires* affirme, en outre, afin de rendre plus plausible une dispute entre eux, que les deux frères étaient du même âge, lorsque six années les séparaient et qu'à l'époque où on lui attribue cet acte d'emportement, Vermandois avait à peine seize ans et le Dauphin était déjà père du duc de Bourgogne.

Reste sa mort prématurée. Tacite a dit que, quand les princes ou les hommes extraordinaires meurent jeunes, on a de la peine à croire qu'ils aient été enlevés par une mort naturelle. Cette remarque est juste pour toutes les époques, et, dans nos annales, combien de crimes, imaginés par la passion populaire, accrédités grâce à l'ignorance du temps, et dont une saine critique, aidée des progrès de la science médicale[4], a de nos jours acquitté les prétendus auteurs !

[1] Tels que Lauzun, qui a assisté au siége de Courtrai, et la présidente d'Osembray. (Voir *Lettres de Bussy-Rabutin*, déjà citées, t. VI, p. 13.)

[2] Du 4 novembre 1683. Le roi au marquis de Montchevreuil. « Monsieur le marquis de Montchevreuil, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du camp de Courtray. Je suis très-satisfait de ce que vous me mandez de mon fils le comte de Vermandois. Mais je ne suis pas moins en peine de ce que le sieur d'Aquin m'a dit que la fièvre était tournée en continue. Vous avez pris le bon parti de le mener à Lille (*nous verrons tout à l'heure qu'on n'eut pas le temps de le conduire à Lille*); il y peut demeurer autant qu'il sera besoin pour sa santé ; mais, aussitôt qu'elle lui permettra de se mettre en chemin, je serai bien aise qu'il revienne ici. N'ayant autre chose à ajouter, sinon que je suis toujours fort content de votre conduite, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Montchevreuil, en sa sainte garde. Louis. »

[3] Voir plus haut.

[4] Voir, entre autres, l'excellent ouvrage de M. Jules Loiseleur, *Problèmes histo-*

Digitized by Google

Y a-t-il, dans les derniers moments de Vermandois et dans le transport de ses dépouilles à Arras, où il a été enterré, la moindre circonstance qui puisse permettre à l'esprit le plus crédule, le plus accessible aux choses merveilleuses, de conserver un seul doute et de supposer qu'il soit sorti vivant du camp de Courtrai pour être confié à la garde de Saint-Mars?

Le 6 novembre 1683, le comte de Vermandois s'alite à Courtrai. Malade depuis plusieurs jours, il a dissimulé son état afin de ne pas s'éloigner de l'armée et de pouvoir assister à l'attaque du faubourg de Menin, où il a donné les marques du plus grand courage. Dévoré par la fièvre, il est enfin contraint de se séparer du premier corps d'armée, qui va former le camp d'Harlebeck. Le maréchal d'Humières avait eu l'intention de le faire transporter à Lille et avait déjà pris, à cet effet, des dispositions avec le marquis de Montchevreuil[1]. Mais une prompte aggravation dans l'état du malade les empêche d'exécuter ce projet. Le 8, une saignée le soulage[2]; mais, le 12, le maréchal d'Humières écrit à Louvois qu'il y a lieu de concevoir beaucoup d'inquiétude[3]. Le 13, Boufflers mande à la cour que, la tête de Vermandois commençant à s'embarrasser, une saignée aux pieds a été nécessaire[4]. Le 14, le maréchal d'Humières qui, du camp de Rousselaer,

riques; la revue *la Philosophie positive*, de M. Littré; le quatrième volume de l'*Histoire de Louvois*, de M. Camille Rousset, déjà citée; les très-curieux appendices donnés par M. Chéruel à la suite de chaque volume de sa belle édition des *Mémoires de Saint-Simon*, etc., etc.

[1] Archives du ministère de la guerre. Lettre du maréchal d'Humières à Louvois. « Du camp de Courtray, 7 novembre 1683. — M. de Vermandois a un peu de fièvre. Il y a deux ou trois jours qu'il a commencé à se trouver mal sans en vouloir rien dire. Il a esté obligé de coucher hyer à Courtray, où il est encore, et, comme il n'est point du tout en estat de marcher avec l'armée, je suis convenu avec M. de Montchevreuil de l'envoyer à Lille. Je crois qu'il sera plus commodément à mon logis qu'en aucun autre endroit. »

[2] Archives du ministère de la guerre. Le maréchal d'Humières à Louvois. « Du camp d'Harlebeck, 8 novembre 1683. — La fièvre continue toujours à M. de Vermandois, sans aucun des accidents qui l'accompagnent ordinairement. Il avait quelque petite répugnance à la saignée. J'ay esté ce matin à Courtray pour l'y résoudre. Il l'a esté un moment après et il s'en porte beaucoup mieux. S'il avait voulu déclarer son mal dans le temps qu'il a commencé, il aurait apparemment évité de tomber dans l'estat où il est, mais aussi il n'aurait pas donné les marques du courage qu'il a témoigné lorsqu'on attaqua le fauxbourg de Menin et dans le reste du siége, aussy bien que MM. les princes de Conty et de la Rocheguyon. »

[3] Archives du min. de la guerre. D'Humières à Louvois. « Du 12 novembre 1683. Au camp de Rousselaer. — J'espère que je partiray demain avec les dernières troupes. J'iray passer à Courtray pour voir M. de Vermandois et sçavoir l'estat de sa santé qui me donne beaucoup d'inquiétude, quoyqu'aparemment il n'y ait jusqu'à cette heure rien à craindre. »

[4] Archives du min. de la guerre. De Boufflers à Louvois. « A Courtray, ce 13 novembre 1683. — M. l'admiral est resté icy malade assez dangereusement, ayant

Digitized by Google

dont il est le commandant, s'est transporté à Courtrai, trouve Vermandois au plus mal, les médecins fort indécis « et n'osant se résoudre aux grands remèdes. » Ils s'y déterminent cependant, mais sans doute trop tard, car, après une journée assez heureuse pendant laquelle la fièvre a semblé s'apaiser et la tête se dégager, le mal redouble, une violente agitation se manifeste, d'abondantes sueurs épuisent le malade[1], et, le 16, Boufflers annonce que Vermandois vient de recevoir la communion[2] et que l'on n'espère plus que dans sa jeunesse! Au moment où il écrivait cette lettre, madame de Maintenon mandait à madame de Brisson[3] : « M. de Vermandois est

depuis plusieurs jours la fièvre continue avec des redoublements. On a mesme esté obligé cette nuict de le seigner du pied pour dégager sa teste quy commençait à s'embarrasser. »

[1] Archives du min. de la guerre. D'Humières à Louvois. « A Courtray, ce 14 novembre 1683, à onze heures du soir. — Quoy qu'il y ait beaucoup de gens qui rendent compte de la santé de M. de Vermandois, je crois pourtant vous en devoir mander des nouvelles. Je le trouvay hyer en arrivant icy très-mal, et si ce n'estait pas le jour de son grand redoublement. Les médecins estaient fort irrésolus et n'osaient se déterminer aux grands remedes, bien qu'ils convinssent tous que le besoin estait pressant. On luy a donné ce matin l'émétique qui a produit tous les effets qu'on en pouvait attendre, tant par les évacuations que par les vomissements, à quoy la nature paraissait tout à faict portée par le peu d'effort qu'il a faict. Il est présentement selon toutes les apparences beaucoup mieux. La fièvre est tout à faict diminuée, quoyque ce soit aujourd'huy son meschant jour. Sa poitrine est aussi fort dégagée, mais je le trouve un peu assoupy et il n'a pas la teste aussy libre qu'il serait à souhaiter ; il m'a parlé un moment ce soir de fort bon sens. Comme je n'ay pas grande chose à faire présentement, j'ay creu que le roy ne trouverait pas mauvais que je restasse icy quelques jours, M. de Vermandois m'ayant faict l'honneur de m'en prier hyer avec beaucoup d'empressement. Je suis toujours plus que personne du monde absolument à vous. — Humières. »

« Le 15 novembre, à huit heures du matin. — M. Dodart entre dans ma chambre pour me dire que la fièvre de M. de Vermandois a esté petitte durant toutte la nuict jusques vers le jour, mais que la resverie a esté considerable et mesme avec agitation. La teste est plus libre présentement, mais il est survenu une augmentation de fièvre qui est comme un redoublement hors d'œuvre, durant lequel il ne laisse pas d'avoir la teste au moins aussy libre que ce matin, un sommeil tranquille et la respiration aisée. » — (Cette lettre et son post-scriptum sont émargés d'un long trait destiné à appeler l'attention de Louis XIV.)

De Boufflers à Louvois. « A Courtray, ce 15 novembre 1183. — M. le mareschal d'Humières est resté icy depuis avant-hyer et doit, je crois, y demeurer jusques à ce qu'il voye M. l'admiral hors de tout danger. Il prist hier de l'émétique quy l'a un peu soulagé, mais il a toujours la fièvre avec des redoublements et des resveries : ainsy il ne se peut qu'il n'y ait encore beaucoup à craindre. »

[2] Archives du min. de la guerre. De Boufflers à Louvois. « A Courtray, ce 16 novembre 1683. — M. l'admiral est toujours en fort grand danger et il vient mesme de recevoir Nostre Seigneur. Cependant sa grande jeunesse fait toujours espérer et on n'oublie rien pour tascher de le soulager et de le sauver. »

[3] Lettre de madame de Maintenon à madame de Brisson, du 15 novembre 1683.

Digitized by Google

très-mal; faites prier notre grand saint pour lui. » Fragile espoir! prières inefficaces! Le 18 novembre, le fils de la Vallière mourait d'une fièvre maligne, entouré du maréchal d'Humières, qu'il avait supplié de demeurer auprès de lui, du marquis de Montchevreuil et du lieutenant général Boufflers[1]. Au camp, la désolation fut générale, et les troupes le pleurèrent pour ce qu'il avait fait de bon, pour tout ce qu'il promettait de grand. A la cour, les impressions furent diverses. L'hôtel de Condé regretta vivement cette mort, parce que le prince était fiancé avec mademoiselle de Bourbon. La princesse de Conti, sœur de Vermandois, fut inconsolable[2]. Louis XIV, beaucoup plus sensible que tendre, et dont les douleurs se répandaient d'un seul coup en abondantes larmes, mais étaient de très-courte durée, avait d'ailleurs déjà montré, en faveur des enfants qu'il avait eus de madame de Montespan, un sentiment de prédilection qui devait survivre à la disgrâce de leur mère, et qu'entretenait avec soin madame de Maintenon, leur ancienne gouvernante. Quant à mademoiselle de la Vallière, Voltaire a dit[3], et l'on a souvent répété après lui, qu'elle se serait écriée en apprenant la funeste nouvelle : « Ce n'est pas sa mort que je dois pleurer, mais sa naissance. » Ce mot n'est pas vrai; il n'est pas d'une mère. Que la pieuse carmélite ait offert en sacrifice ce nouveau coup qui la frappait, qu'elle l'ait accepté comme une expiation de plus pour ses fautes, on peut l'admettre. Mais que ses pleurs aient seulement coulé parce qu'elle avait mis Vermandois au monde, qu'à l'annonce de la plus poignante des douleurs, elle en ait été assez peu accablée pour prononcer une telle parole, c'est ce qu'aucune mère ne croira. Combien plus véritable est ce témoignage que lui rend madame de Sévigné disant « qu'elle assaisonnait parfaitement sa tendresse maternelle avec celle d'épouse de Jésus-Christ. » — « Mademoiselle de la Vallière est tout le jour aux pieds du crucifix, » dit d'elle, le 22 décembre, la présidente d'Osembray[4]. Voilà le vrai langage de deux mères parlant d'une autre mère qui vient de perdre son fils.

De pompeuses obsèques furent faites au fils de Louis XIV. Le 21 novembre, le roi manda au chapitre d'Arras que le corps du comte de Vermandois serait transporté dans cette ville et inhumé dans le chœur

[1] Archives du ministère de la guerre. Boufflers à Louvois : « A Courtray, ce 19 novembre 1683. — M. le mareschal d'Humières partit hier matin d'icy pour s'en retourner à Lille après la funeste destinée de M. l'admiral dont tout le monde est doublement affligé par toutes les bonnes qualités que l'on avait reconnues en luy dans cette dernière campagne. »

[2] Lettre de madame d'Osembray du 22 décembre 1683.

[3] *Siècle de Louis XIV.*

[4] *Lettres de Bussy-Rabutin*, t. VI, p. 135.

Digitized by Google

de son église cathédrale[1]. Le 24, les maïeur et échevins, portant des flambeaux de cire blanche, se rendent à la porte de Méaulens, où se trouvent déjà les gouverneurs de la ville et de la citadelle, tous les officiers de l'état-major, le clergé des diverses paroisses et les religieux des ordres mendiants. L'infanterie fait la haie depuis l'entrée de la ville jusqu'à la cathédrale[2]. A midi, le bruit du canon et le son des cloches annoncent l'arrivée des dépouilles, que contient un carrosse drapé et qu'escorte la cavalerie de la garnison. L'évêque d'Arras, revêtu de ses habits pontificaux, et son chapitre, s'avancent processionnellement et viennent recevoir le corps, qui, descendu du carrosse, est porté par des chanoines, suivis des officiers du conseil d'Artois, de ceux du bailliage, et de tous les autres dignitaires du comté. Jusqu'au samedi 27, jour fixé pour le service solennel, des messes furent dites sans interruption depuis six heures jusqu'à midi, dans la chapelle de Saint-Vaast, où le corps avait été déposé, et les chanoines, ainsi que les chapelains, s'y succédèrent pour y prier, les premiers durant la journée, les autres pendant la nuit[3]. On choisit au milieu du chœur de la cathédrale, au lieu dit *de l'ange*, la place qui parut la plus distinguée pour l'inhumation, car, cinq cents ans

[1] Voici cette lettre que nous extrayons d'un savant mémoire de M. le baron de Hautecloque, ancien maire d'Arras, publié dans les *Chroniques artésiennes*, de M. P. Roger, membre de la société des antiquaires de Picardie ; de M. le comte d'Allonville, conseiller d'État, et de M. Dusevel, inspecteur des monuments historiques de la Somme : « Très-chers et bien-aimés : Ayant appris avec un très sensible déplaisir que nostre très cher et très aimé fils, le duc de Vermandois, amiral de France, est décédé depuis peu en ville de Courtray, en Flandre, et désirant qu'il soit mis dans l'église cathédrale de notre ville d'Arras, nous mandons au sieur évêque d'Arras de recevoir le corps de nostre dit fils lorsqu'il sera porté dans ladite église, et de le faire inhumer dans le chœur de ladite église avec les cérémonies qui s'observent dans l'enterrement des personnes de sa naissance.

« Ce que nous avons bien voulu vous faire savoir par cette lettre et vous dire que notre intention est que ayez à vous conformer à ce qui est en cela de nostre volonté et assister en corps à cette cérémonie, ainsi qu'il est d'usage en pareille occasion ; et nous assurant que vous y satisferez, nous ne vous faisons la présente plus longue ni plus expresse ; n'y faites donc faute : car tel est notre plaisir.

« Donné à Versailles, le XIX * novembre 1683.

« *Signé* : Louis ; *et plus bas* : Le Tellier. »

[2] Registres de l'hôtel de ville d'Arras et du chapitre.

[3] *Idem*.

* Nous pensons, avec M de Hautecloque, qu'il y a erreur dans cette date et que l'on doit lire le 21. Sur les registres capitulaires, cette date était exprimée en chiffres romains, et il est à supposer qu'un copiste maladroit aura interverti l'ordre des lettres et aura mis XIX au lieu de XXI. La concordance des époques et les expressions mêmes de la lettre du roi l'indiquent suffisamment.

Digitized by Google

auparavant, elle avait servi à la sépulture d'Isabelle [1] de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et descendant en ligne directe du roi de France Henri Ier. La cérémonie suprême fut digne, par sa pompe et par son éclat, du roi qui l'avait ordonnée et du prince en l'honneur de qui elle était faite. Le chœur et la nef de la cathédrale, entièrement tendus d'un velours noir sur lequel brillent des écussons d'argent aux armes de Vermandois, l'harmonie lugubre des chants, la funèbre lueur des cierges, les troupes mornes et silencieuses, tous les assistants portant des habits de deuil, et, bien plus que ces signes extérieurs, une douleur sincère se manifestant, surtout chez les gentilshommes de la suite, par des larmes et des sanglots, tel est le spectacle qu'offre, le 27 novembre 1683, l'intérieur de l'église cathédrale d'Arras. Là ne se bornèrent pas les témoignages de la piété du roi, et de l'empressement du chapitre à le satisfaire. Le 24 janvier 1684, M. de Chauvelin, intendant de la province, rédigea avec ce chapitre, au nom de Louis XIV, un acte [2] dans lequel il était stipulé « que les prélat, doyen et chanoines diraient tous les jours, chacun à son tour, et pendant l'année de l'inhumation, une messe basse de *requiem* dans la chapelle ardente [3], préparée et tendue de deuil à cet effet ; que, le 18 novembre de chaque année, ou autre jour prochain, en cas d'empêchement, il serait célébré *à perpétuité* dans leur église un service solennel, précédé de vigiles à neuf psaumes et neuf leçons ; que le chapitre ferait distribuer annuellement à cinquante pauvres, qui devront assister à ces offices, 5 sols à chacun et un pain de 8 livres ; qu'il serait aussi donné tous les ans par le chapitre, le jour du service, une somme de 6 livres aux pauvres Clairisses de la cité d'Arras, afin que leur communauté prie pour le salut du comte de Vermandois ; et que toutes les cloches seraient sonnées le jour et la veille, comme il est d'usage aux obits des évêques. » Afin de dédommager le chapitre des dépenses qu'il

[1] Et non Élisabeth, comme le dit M. de Hautecloque. (Voir *Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 198.)

[2] Cet acte portait « qu'informé des témoignages publics de zèle qu'a donnés le chapitre, tant par la pompe des obsèques que par le choix du lieu de la sépulture, dont Sa Majesté a été très-satisfaite ; désirant donner des preuves de son affection pour son fils et voulant que les chanoines et leurs successeurs puissent continuer à jamais leurs prières pour le repos de son âme, le roi a résolu de leur procurer les moyens d'y subvenir. »

[3] La cathédrale dans laquelle Vermandois fut inhumé n'existe plus. Fort mutilée et dévastée pendant les temps révolutionnaires, elle menaçait ruine et a été plus tard complétement démolie. C'est l'église de Saint-Nicolas qui a été construite sur l'emplacement qu'elle occupait dans la partie de la ville d'Arras dite *la Cité*, autrefois complétement distincte de la ville proprement dite. — La chapelle de Saint-Vaast, où fut d'abord déposé le corps de Vermandois, faisait partie de l'abbaye de Saint-Vaast. C'est cette chapelle qui est la cathédrale actuelle d'Arras.

Digitized by Google

lui imposait, Louis XIV lui donna, outre des présents magnifiques, une somme de 10,000 livres, qui servit à acquérir au village de la Coutaie, près de Béthune, une ferme, depuis lors, et pour cette cause, nommée *ferme de Vermandois*. Jusqu'à l'année 1789[1], les stipulations de cet acte ont été fidèlement exécutées, et durant plus d'un siècle, le 25 novembre voyait se renouveler les aumônes du chapitre, les prières du clergé, le concours de tous les magistrats et officiers municipaux, et aussi le souvenir du fils de la Vallière.

En supposant que Vermandois ait pu se livrer envers le Dauphin à un acte violent et emporté, sans que la preuve en soit venue jusqu'à nous; que Louis XIV ait été assez cruel pour condamner un fils aimé à une détention perpétuelle; enfin qu'il ait été possible de tenir secret son enlèvement du milieu des troupes, comment admettre que des cérémonies, que le pieux monarque a toujours considérées comme sacrées, aient été ordonnées par lui pour tromper ses sujets et abuser de leur crédulité? Comment admettre que cette maladie, dont nous avons suivi toutes les phases, ait été feinte; que ces dépêches qui viennent d'être analysées soient menteuses; que Louis XIV ait eu pour complices de son stratagème des hommes tels que le lieutenant général Boufflers, le maréchal d'Humières, le marquis de Montchevreuil; que, ne se contentant pas de leur faire agréer un projet si singulier, il ait abusé de la religion pour mieux le dissimuler? Comment admettre que cette bière, autour de laquelle s'élèvent des prières et coulent des larmes, soit vide, et que le prince dont de pompeuses épitaphes vantent les qualités soit alors rigoureusement détenu à Pignerol? Comment enfin s'expliquer, s'il n'est pas le témoignage de sa piété sincère et de son affection, ce service solennel fondé à perpétuité par Louis XIV, et qui aurait aggravé, en la prolongeant, une dérision impie, et perpétué le souvenir d'une supercherie et d'une profanation?

VII

« On a prétendu, dit M. de Sévelinges dans un article de la *Biophie universelle*[2], que le fameux *masque de fer* n'était autre que le duc de Monmouth. De toutes les conjectures qui ont été faites à ce sujet, c'est peut-être une des moins déraisonnables. » M. de Sévelinges dit vrai, à ne considérer que l'apparence des choses, et, en fa-

[1] Mémoire déjà cité.
[2] *Biographie universelle* de Michaud, article *Monmouth*.

Digitized by Google

veur de ce candidat à la gloire d'être *l'homme au masque de fer*, si l'on ne peut invoquer une de ces preuves décisives qui entraînent la conviction, se réunissent du moins plusieurs indices qui semblent concourir à le désigner et à former ce que les Anglais appellent l'*évidence cumulative*. La grandeur du crime à punir, un puissant intérêt à faire disparaître ce chef de révolte, et à l'enlever à jamais à ses partisans; l'incrédulité persistante du peuple touchant sa mort; sa proche parenté avec Jacques II, qui rend la peine de la détention perpétuelle plus vraisemblable que le dernier supplice, sont autant de circonstances qui, à certains égards, justifient l'opinion émise au siècle dernier par Saint-Foix, et expliquent l'opiniâtreté de ce publiciste à la défendre.

Monmouth est un des personnages de l'histoire sur lesquels les appréciations ont été fort diverses, et en quelque sorte contradictoires. Mis à la tête d'un parti qui, dès les premiers jours du règne de Jacques II, a voulu renverser un roi resté catholique au milieu d'une nation presque entièrement protestante, ayant essayé, en 1685, une révolution que, trois ans plus tard, devait accomplir avec un plein succès un prince bien mieux doué et beaucoup plus apte à ce grand rôle, Monmouth a encouru les inimitiés passionnées des catholiques, et obtenu des éloges excessifs de leurs adversaires. Injustement dénigré par les uns, exalté outre mesure par les autres, on l'a présenté tantôt comme un aventurier dépourvu de toutes qualités, et entrant à la légère contre son oncle dans une folle entreprise, fatalement condamnée à l'insuccès. Tantôt on a vu en lui le glorieux défenseur des intérêts de la religion anglicane, menacée par le souverain, le digne précurseur de Guillaume d'Orange, le champion de la vraie foi, dont l'échec ne doit être attribué qu'à des circonstances imprévues et à l'incapacité d'un de ses lieutenants. Cette contradiction dans les jugements portés sur sa tentative se retrouve jusque dans les opinions émises par ses biographes sur son origine. Tandis que les uns nient qu'il ait été le fils naturel de Charles II, et donnent à entendre que Lucy Walters le portait déjà dans son sein quand elle est devenue la maîtresse du Stuart exilé, les autres ne sont pas éloignés de voir en Monmouth son fils légitime, issu d'un mariage régulier contracté pendant son exil par un roi privé de sa couronne, très-léger et vivement épris. Comme toujours, la vérité est entre ces deux excès de dénigrement et de complaisance. Charles II eut constamment pour Monmouth la tendresse d'un père; mais si un mariage l'avait uni à Lucy Walters, les preuves n'en seraient pas restées enfouies dans ce fameux coffret où les supposaient les amis de Monmouth. Produites au grand jour, elles auraient permis à Charles II, privé d'autres descendants légitimes, de suivre son penchant

Digitized by Google

pour un fils gentilhomme accompli, déjà l'objet à Whitehall de plusieurs distinctions réservées aux princes royaux[1], et à qui il ne manquait que la légitimité pour qu'il fût universellement agréé comme l'héritier présomptif du trône. Durant le règne de son père, il jouissait en effet d'une popularité que n'avaient pu compromettre même de grands défauts, et qu'accroissait la haine inspirée par le duc d'York. On détestait en celui-ci un futur roi tout dévoué aux papistes, et l'on aimait davantage encore en Monmouth un prince aux manières engageantes et courtoises, distingué sans morgue, parfois familier, mais sans bassesse, moins efféminé dans ses allures que son royal père[2], et auquel on pardonnait son libertinage, un caractère bouillant et quelques actes de violence, en souvenir de ses brillants exploits militaires, pour son passé et pour les espérances que l'on fondait sur lui. Mais la situation où il était parvenu se trouvait bien au-dessus de ses mérites. Sa naissance et les séductions de sa personne l'y avaient élevé. Tant que vécut son père il s'y maintint, soutenu par l'affection intéressée des wighs, et n'ayant jamais eu d'ailleurs à déployer que les qualités qu'il avait le plus. Quand, à la mort de Charles II, il lui fallut montrer, non plus seulement les dons qui en avaient fait l'idole du peuple, mais les talents nécessaires pour accomplir une révolution et saisir une couronne, on vit combien ses facultés étaient médiocres. Intrépide sur le champ de bataille, il manquait de décision au conseil et flottait irrésolu entre des avis contraires. Sa bonté naturelle, qui lui avait valu l'amour du peuple, elle dégénérait quelquefois en faiblesse. Esprit très-malléable, il subissait trop aisément l'influence d'autrui, et il n'était souvent que l'exécuteur d'une volonté étrangère. Son ardeur dans l'action, il la recevait surtout du contact de son entourage. Il ne la puisait presque jamais dans ses propres forces, et, réduit à lui-même, il s'affaissait facilement dans l'indolence. Quand il apprit en Hollande l'avénement de Jacques II, qui lui fermait l'accès de l'Angleterre, il ne sut prendre aucune mâle résolution, et il oublia[3] près d'une femme aimée qu'il était l'espoir d'un parti

[1] Il logeait dans le palais du roi, avait des pages et, quand il voyageeit, il était partout reçu comme un prince. Charles II le créa successivement comte d'Orkney, chevalier de la Jarretière et duc de Monmouth.

[2] Grammont dit de Monmouth, dans ses *Mémoires* : « Sa figure et les grâces de sa personne étaient telles que la nature n'a peut-être jamais rien formé de plus accompli. Son visage était tout charmant. C'était un visage d'homme. Rien de fade. rien d'efféminé. Cependant chaque trait avait son agrément et sa délicatesse particulières. Une disposition merveilleuse pour toutes sortes d'exercices, un abord attrayant, un air de grandeur, enfin tous les avantages du corps parlaient pour lui, mais il n'avait de sentiment que ce qu'on lui en inspirait. »

[3] Lettre de Monmouth à Jacques, datée de Ringwode, citée par Macaulay, *His-*

Digitized by Google

nombreux, le soutien d'une grande cause, le prétendant à un trône. Cette inaction avait sa source dans son insouciance et dans sa paresse d'esprit, bien plus que dans le goût de l'obscurité; car il ne résista pas longtemps aux prières de ses amis, lorsqu'ils vinrent, l'arrachant à sa retraite, l'armer contre Jacques II[1]; et, n'ayant pas eu assez d'énergie pour concevoir lui-même l'entreprise, il en manqua également pour s'y opposer. Tel était l'homme, dont une notable partie de la nation anglaise souhaitait la venue, qui allait ébranler un trône, mais sans parvenir à le renverser, parce qu'il n'avait ni les vues profondes, ni l'audace persévérante avec lesquelles les grands ambitieux mûrissent et exécutent leurs projets.

Le 11 juin 1685, Monmouth, accompagné de quatre-vingts hommes bien armés, débarque sur la côte du Dorsetshire, près du petit port de Lyme[2]. Dès qu'il a touché la terre, il s'agenouille pieusement, remercie Dieu d'avoir favorisé sa traversée, et appelle la bénédiction divine sur son entreprise. Puis il tire son épée, fait déployer son drapeau bleu, et, suivi de ses compagnons, il entre hardiment dans la ville. Il y est accueilli par un enthousiasme universel[3]. Son nom, répété de bouche en bouche, lui attire une foule de partisans, et, en vingt-quatre heures, quinze cents hommes d'infanterie et un certain nombre de cavaliers s'empressent de se placer sous ses ordres. De tous côtés, on accourt saluer en lui « le bon duc, le duc protestant, l'héritier légitime de la couronne, » venant revendiquer ses droits et renverser l'usurpateur. Une véhémente proclamation[4] annonce à l'Angleterre quel est le but de ce débarquement, et, par des termes choisis à dessein, les plus violents et les plus grossiers, soulève contre Jacques II les passions de la populace. On l'y désigne par le seul titre de duc d'York, et on le qualifie « d'ennemi public, de tyran sanguinaire, d'assassin de son frère, d'usurpateur du trône et de trangresseur des lois[5]. » La violence de ce manifeste,

toire d'Angleterre depuis l'avénement de Jacques II, traduction de M. de Peyronnet, t. I, p. 398.

[1] Burnet, I, 630.

[2] Dépêche de l'ambassadeur de France à Londres du 13-23 juin 1685. — Archives du ministère des affaires étrangères. Angleterre, 155.

[3] *Ibidem*. Harleian, MS. dans les *Hardwicke papers*, 6845. Déposition de Buyse contre Monmouth et Fletcher dans la collection de « *State trials*. » — Macaulay, *ibid.*, p. 427.

[4] En voici le titre: « Déclaration de Jacques, duc de Monmouth, et des seigneurs, gentilshommes et autres personnes qui sont presentement en armes pour deffendre et rétablir la religion protestante et les lois, droits et priviléges de l'Angleterre, qui sont aujourd'hui dans l'oppression, et pour délivrer le royaume de l'usurpation et de la tyrannie de Jacques, duc d'York. » Dépêche de l'ambassadeur de France du 28 juin 1695.

[5] *Ibidem*. — Burnet, I, 641.

Digitized by Google

la hardiesse de cette soudaine descente et l'impopularité de Jacques II, dont on abhorre également la personne, la religion et la politique, contribuent à grossir rapidement l'armée de Monmouth. En peu de jours, elle s'élève à six mille hommes enrôlés[1], que suit une foule de gens du peuple auxquels on n'a pu donner des armes et qui forment au jeune prétendant un cortége bruyant et enthousiaste. Les premières journées de l'expédition sont pour Monmouth une suite de triomphes. Il prend souvent la parole, quelquefois avec éloquence, et ses discours, qu'il tourne volontiers en sermons[2], plaisent autant que sa personne. Il s'avance de comté en comté sans trouver de résistance, et, à Axminster, le duc d'Albemarle, envoyé contre lui, n'ose le combattre et prend la fuite. Mais, au lieu de se diriger immédiatement sur la ville de Bristol où il aurait été reçu en triomphateur[3], et dont la possession eût été d'une importance majeure, Monmouth s'arrête à Taunton. Dans son premier manifeste, il s'était habilement engagé à ne prendre la couronne que lorsqu'un parlement libre aurait proclamé ses droits. A Taunton, il méconnaît cet engagement, et, suivant le pernicieux conseil de l'inconsidéré Ferguson, il se donne le titre de roi. Cette grave faute, qui l'expose tout au moins à une accusation de légèreté, est suivie de plusieurs autres et de rudes mécomptes. Il ne réussit pas à empêcher les divisions qui éclatent entre ses lieutenants et il ne sait se résoudre à adopter un plan définitif de campagne. De funestes nouvelles lui parviennent coup sur coup. Londres, malgré les promesses de ses partisans, s'agite, mais ne se soulève pas. Le comte d'Argyle, qui a essayé de faire révolter l'Écosse, est vaincu et mis à mort. Enfin, si le peuple soutient les rebelles de son dévouement, l'aristocratie reste silencieuse et froide, et aucun chef de grande famille ne se joint à eux[4]. Prompt à se laisser abattre, Monmouth passe tout à coup d'une confiance extrême à un découragement profond. Sérieuses encore sont les chances qui lui restent, et un seul fait d'armes heureux lui aurait certainement assuré le concours des indécis, des timides et des habiles[5]. Il tient en son pouvoir trois villes importantes; il n'a pas été contraint de reculer une seule fois, et son armée croît chaque

[1] *Hardwike papers. — Wade's confession.*

[2] Dépêche de l'ambassadeur, du 12 juillet 1685. « Il harangue souvent ses troupes et les prêche même, comme faisait Cromwell. »

[3] « Le duc de Beaufort m'a dit que si M. de Monmouth eût marché d'abord à Bristol, sans s'arrêter à Taunton, il y aurait été reçu, et que la plus grande partie du peuple se fût déclarée en sa faveur. » Dépêche de l'ambassadeur de France à Louis XIV, du 13-23 juillet 1685; Archives du ministère des affaires étrangères. Angleterre, 155. *London Gazette* du 29 juin 1685.

[4] Fox. *A History of the early part of the reign of James the second.*

[5] Dépêche de Louis XIV du 19 juillet 1685.

Digitized by Google

jour en nombre. Mais son imagination troublée grossit le péril, et ces contre-temps, qu'il aurait fallu prévoir avant le départ, il en exagère la gravité, alors qu'il serait essentiel de l'amoindrir aux yeux de son entourage. Au moment de frapper un coup décisif, il hésite et n'ose même donner un ordre. Sa triste pensée se reporte sur sa retraite du Brabant, sur la maîtresse qu'il y a laissée[1], et ses intempestifs regrets, l'entraînant jusqu'au désespoir, brisent son courage et l'accablent. Il est dans une angoisse extrême. Ce prétendant audacieux, qui aspire à renouveler l'entreprise de Guillaume le Conquérant, qui s'est fait promptement une armée avec une poignée d'hommes, et dont l'approche menaçante cause à Jacques II les plus vives craintes, est saisi tout à coup du désir de fuir, et, seule, l'intervention de son lieutenant Grey l'empêche de tenter ce projet honteux.

Cependant l'armée royale se présente, conduite par lord Feversham. Monmouth ne peut éviter le combat. Les dispositions qu'il prend sont assez habiles, et lui auraient assuré le succès, s'il avait mieux connu l'état des lieux, et surtout s'il était resté, jusqu'à la fin de la journée, maître de lui-même[2]. Un épais brouillard, qui couvre les marais de Sedgmoor, favorise l'attaque nocturne par laquelle Monmouth engage la bataille. Le 6 juillet, à une heure de la nuit, les rebelles, dont l'enthousiasme vient d'être excité par de violentes prédications et que leurs véhéments harangueurs accompagnent au combat, s'avancent silencieusement sur une longue chaussée et réussissent longtemps à dissimuler leur marche. Mais un pistolet, s'enflammant par mégarde, donne l'alarme au camp royal. Un large et profond fossé, dont Monmouth ignorait l'existence, arrête son armée au moment où elle croit surprendre l'ennemi, et laisse à celui-ci le temps de préparer une résistance énergique. La mêlée est bientôt générale. Les cavaliers des rebelles, montés sur des chevaux qui ne sont pas habitués au feu, combattent difficilement, et prompte est leur déroute. L'infanterie de Monmouth résiste plus longtemps. Lui-même à pied, la pique en main, la dirige avec résolution. Mais à mesure que, le jour arrivant, l'avantage des troupes régulières lui paraît plus certain, cette intrépidité héroïque s'affaisse, et après qu'il a bravé cent fois la mort, un amour excessif de la vie s'empare de ce

[1] *Wade's confession* dans les *Hardwicke papers*.

[2] C'est l'avis de l'ambassadeur Barillon, très-bien informé, et que sa situation politique rangeait pourtant du côté de Jacques II. Dépêche à Louis XIV, du 19 juillet 1685 : « Tout le monde convient que M. le duc de Monmouth avait fort bien pris son party. Il aurait pu gagner le combat, auquel cas beaucoup de monde se serait joint à lui, et peut-être même la ville de Londres se serait déclarée en sa faveur. » Archives des affaires étrangères. Angleterre, 155.

Digitized by Google

cœur mobile. Il fuit. Ses fidèles et valeureux soldats lui crient en suppliant : « Des munitions ! Pour l'amour de Dieu, des munitions ! » Mais lui, les entendant sans les comprendre, et les laissant vendre chèrement leur vie pour sa propre cause, traverse avec précipitation et épouvante leurs rangs encore redoutables et s'éloigne rapidement[1]. Il a bientôt quitté cette plaine sanglante où, à défaut du succès, il aurait trouvé la mort et la gloire, et, avec deux compagnons de lâcheté, Grey et Buyse, il essaye de devancer la nouvelle de sa défaite et d'échapper aux poursuites de ses vainqueurs. Il y parvient pendant plusieurs jours, mais au prix de quelles souffrances et de quelles angoisses ! Dans sa hâte fébrile, il lasse vite un robuste cheval. Contraint d'aller à pied, il s'enfonce dans un bois, déguisé, privé de vivres, environné de périls, car sa tête est mise à prix, et un détachement de l'armée royale, qui n'a pas cessé de suivre ses traces, le traque comme une bête fauve. Grey d'abord est arrêté. Monmouth et Buyse, pressés par les limiers que l'on a lancés dans les buissons, se réfugient dans un vaste champ où, rampant au milieu des fougères et de hautes avoines, ils trouvent un peu d'abri et une grossière nourriture. Buyse le premier tente d'en sortir, mais il tombe presque aussitôt entre les mains des soldats qui entourent ce triste lieu de refuge. Une nouvelle battue[2] fait enfin découvrir, au fond d'un fossé, un homme à demi recouvert par des herbages et des orties, aux vêtements en lambeaux, au visage hâve, aux cheveux prématurément blanchis, apaisant sa faim avec quelques pois qu'il vient de cueillir, épuisé d'inanition, tremblant et livide de peur. C'est Monmouth.

Se voyant au pouvoir d'un roi qu'il était venu renverser, dont il avait non-seulement signalé les fautes réelles, mais encore calomnié la personne par des accusations aussi infâmes qu'imméritées, Monmouth ne comprit pas qu'il était perdu, et que, pour son plus cruel ennemi, Jacques II toujours inexorable ne ressentirait pas une pitié qui lui était inconnue. Le respect de lui-même et sa dignité suffisaient pour interdire au vaincu tout appel à la clémence de son vainqueur, cette clémence eût-elle été vraisemblable. Mais la raison seule démontrait que demander grâce à Jacques II ne serait qu'une bassesse inutile et qu'il n'y avait plus qu'à se préparer à mourir. Monmouth ne trouva ni dans son cœur assez de force, ni dans son esprit assez de sagesse pour rejeter la pensée d'une humiliation d'ailleurs

[1] *State papers.* — *London Gazette* du 9 juillet 1685. — Burnet, I, 643. — Macaulay, ouvrage déjà cité, p. 455.

[2] *Gazette de France* du 18 juillet 1685. — Burnet, I, 644.

Digitized by Google

superflue. Il écrivit à Jacques II dans les termes les plus dégradants[1]. Sa lettre était celle d'un homme atterré par l'approche de la mort et qui sacrifie au désir de vivre son passé, son honneur, ceux qu'il a cherché à entraîner sans y parvenir, comme les partisans qu'il a conduits à leur perte. Ce ne fut pas tout. Ne pouvant plus s'arrêter sur la pente de l'ignominie, il voulut voir Jacques II, et celui-ci fut assez inhumain pour consentir à une démarche qu'il était dans sa volonté inébranlable de laisser stérile. Ne pas épargner un tel ennemi se justifiait jusqu'à un certain point par la violence de ses attaques. Mais l'admettre en sa présence, sans lui pardonner, était un raffinement de vengeance et de dureté. Il jouit du barbare plaisir de voir son redoutable adversaire terrassé, se traîner à ses pieds, embrasser ses genoux, verser d'amères larmes, essayer vainement de lui tendre ses mains liées, reconnaître et maudire son crime, offrir d'abjurer sa religion et de devenir catholique[2], lui crier grâce, grâce à tout prix. A un tel acharnement à vivre, à ces supplications Jacques II n'opposa que le silence, et, en détournant la tête, il termina cette entrevue où l'on ne sait ce dont il faut le plus s'indigner, de la froide cruauté du vainqueur, ou des terreurs avilissantes et des lâches condescendances du vaincu.

C'est à ce moment que Saint-Foix, introduisant Monmouth dans le cadre de cette étude, lui donne Louis XIV pour geôlier, Saint-Mars pour gardien, et la prison de Pignerol pour demeure.

VIII

Dans un libelle anonyme publié en Hollande sous le titre d'*Amours de Charles II et de Jacques II, rois d'Angleterre*, on lit « qu'en 1688, quelques jours après le départ de Londres du roi Jacques II, chassé par Guillaume d'Orange, le comte Danby envoya chercher le colonel Skelton, qui avait eu ci-devant la lieutenance de la Tour, et à qui le prince d'Orange l'avait ôtée pour la donner au lord Lucas. « Mon« sieur Skelton, lui dit le comte Danby, hier, en soupant avec Robert « Johnston, vous lui dîtes que le duc de Monmouth était vivant, et « qu'il était enfermé dans quelque château en Angleterre. — Je « n'ai point dit qu'il était vivant et enfermé dans quelque château,

[1] *Original Letters* de sir H. Ellis. — Journaux de l'époque. — Dépêche de l'ambassadeur de France Barillon, du 13 juillet 1685.

[2] Lettre de Jacques II au prince d'Orange, du 14 juillet 1685. — *Sir J. Branston's Memoirs* relatés par Macaulay. — Burnet, I, 644.

Digitized by Google

« puisque je n'en sçais rien, répondit Skelton; mais j'ai dit que la « nuit d'après la prétendue exécution du duc de Monmouth, le roi, « accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la Tour; « qu'on lui couvrit la tête d'une espèce de capuchon, et que le roi « et les trois hommes entrèrent avec lui dans un carrosse[1]. »

A l'exception de ce récit, en l'exactitude duquel Saint-Foix lui-même n'a pas une grande confiance, parce que, dit-il, « ce sont là des livres dont les auteurs ne cherchent qu'à amuser ceux qui les lisent[2], » il n'invoque, pour établir son système, que des conversations vagues, des bruits confus qu'il a recueillis, et le témoignage de la rumeur publique. « Un chirurgien, nous dit-il, nommé Nélaton, qui allait tous les matins au café Procope, y a raconté plusieurs fois qu'étant premier garçon chez un chirurgien près de la porte Saint-Antoine, on vint un jour le chercher pour une saignée, et qu'on le mena à la Bastille; que le gouverneur l'introduisit dans la chambre d'un prisonnier qui avait la tête couverte d'une longue serviette nouée derrière le cou; que ce prisonnier se plaignait de grands maux de tête; que sa robe de chambre était jaune et noire, à grandes fleurs d'or, et qu'à son accent il avait reconnu qu'il était Anglais. » — « Le P. Tournemine, ajoute Saint-Foix[3], m'a répété souvent qu'étant allé faire une visite à la duchesse de Portsmouth[4] avec le P. Sanders, ancien confesseur du roi Jacques, elle leur dit, dans une suite de conversation, qu'elle reprocherait toujours à la mémoire de ce prince l'exécution du duc de Monmouth, après que Charles II, à l'heure de la mort, et prêt à communier, lui avait fait promettre devant l'hostie que Huldeston, prêtre catholique, avait secrètement apportée, que, quelque révolte que tentât le duc de Monmouth, il ne le ferait jamais punir de mort. — Aussi ne l'a-t-il pas fait, répondit avec vivacité le P. Sanders. » Pour expliquer comment Monmouth a pu être enlevé vivant, et comment on a pu tromper le peuple sur sa prétendue exécution, Saint-Foix fournit une preuve non moins incertaine que les précédentes : « Le bruit courut dans Londres, dit-il, qu'un officier de son armée, qui lui ressemblait beaucoup, fait prisonnier, et sûr d'être condamné à mort, avait reçu la proposition de passer pour lui avec autant de joie que si on lui eût accordé la vie, et que, sur ce bruit, une grande dame ayant gagné ceux qui pou-

[1] *Amours de Charles II et de Jacques II, rois d'Angleterre*, Ire partie, p. 74 et 75.

[2] *Réponse de M. de Saint-Foix au R. P. Griffet.* Paris, Ventes, libraire à la montagne Sainte-Geneviève 1770, p. 94.

[3] *Idem*, p. 95 et suivantes.

[4] Ancienne maîtresse de Charles II.

Digitized by Google

vaient ouvrir son cercueil, et lui ayant regardé le bras droit, s'était écriée : « Ah ! ce n'est pas Monmouth ! [1] »

Si fragile que fût la base de ce système, il faut reconnaître que le P. Griffet le combattit par des arguments fort peu concluants et que Saint-Foix n'eut pas grand'peine à réfuter à son tour. A l'objection fondée sur l'inutilité de laisser toujours dans le mystère le nom du prisonnier mort en 1703, alors que Jacques II et Guillaume d'Orange avaient eux aussi cessé de vivre, Saint-Foix répondit très-judicieusement que Louis XIV avait pu consentir à garder Monmouth à Pignerol, à la fois pour obliger Jacques II, son allié, et afin d'avoir sous la main un Stuart qu'il pourrait un jour opposer à l'ambition de Guillaume d'Orange, si Jacques II continuait à être privé d'enfant ; mais que la naissance inattendue d'un prince de Galles [2] ayant rendu inutile cette prévoyante combinaison, il était naturel que Louis XIV ne voulût pas qu'on sût qu'il s'était constitué le gardien d'un prince anglais. « C'était d'autant plus naturel, ajoutait Saint-Foix [3], que les partisans de Guillaume d'Orange ayant publié que ce prince de Galles était un enfant supposé, n'auraient pas manqué de dire que puisqu'on avait trouvé le moyen de présenter sur un échafaud et de faire décapiter un homme à la place d'un autre, il avait été bien plus aisé de feindre une grossesse et un accouchement. » Or Louis XIV, qui avait continué à soutenir les Stuarts exilés avec assez d'opiniâtreté pour reconnaître imprudemment ce prince de Galles sous le nom de Jacques III [4], devait empêcher une révélation de nature à corroborer les doutes injurieux qui s'étaient élevés au moment de la naissance de ce prince [5].

La nécessité du mystère ainsi justifiée par l'orgueil et par l'intérêt de Louis XIV, Saint-Foix réfuta non moins habilement le P. Griffet sur la substitution d'un inconnu à Monmouth près de mourir sur l'échafaud. Au reproche d'invraisemblance, il répondit que cette générosité était bien plus facile, et que le dévouement n'avait même presque aucun mérite chez un officier de l'armée de Monmouth, comme lui condamné à mort, et qui sacrifiait à son ancien général

[1] *Réponse de Saint-Foix au P. Griffet*, p. 96.

[2] Né le 21 juin 1688, de Jacques II et de Marie d'Est : reconnu roi par Louis XIV le 16 novembre 1701, à la mort de Jacques II.

[3] *Réponse de Saint-Foix au P. Griffet*, p. 118 et suiv.

[4] A la mort de Jacques II. Cette intempestive hardiesse fut une des fautes les plus graves de Louis XIV et souleva contre lui la nation anglaise. Voir notre livre *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, ch. VIII, p. 190.

[5] Voir plus haut le chapitre V dans lequel il a été déjà question de cette accusation de criminelle supercherie lancée par Guillaume d'Orange contre son beau-père Jacques II.

Digitized by Google

non sa vie, mais uniquement son nom. Enfin, l'examen comparatif de quelques circonstances de l'exécution ingénieusement remarquées et groupées, telles que le choix des évêques assistant le condamné, la brièveté de ses paroles, un regard de reproche adressé par lui au bourreau, qui ne le tue pas du premier coup de hache[1], achevait de déterminer la conviction de Saint-Foix. Tant notre esprit adopte aisément tout ce qui semble fortifier une opinion qui nous est chère; tant il faut de circonspection pour éviter ce piége auquel l'amour-propre expose souvent notre jugement!

Au surplus, l'erreur de Saint-Foix a été celle d'une partie de la nation anglaise, qui, par idolâtrie pour Monmouth, a douté de sa mort, autant que Saint-Foix par complaisance pour son système. L'affection populaire survécut même à la génération qui avait embrassé sa cause[2], et le héros, orné de toutes les séductions qui en avaient fait l'idole du peuple, et paré par le temps des qualités qu'il possédait le moins[3], devint promptement légendaire. Dans le Dorsetshire et dans les comtés environnants, beaucoup nourrirent toute leur vie l'espérance de le revoir, et pendant de longues années, à chaque événement considérable, les vieillards annonçaient tout bas avec confiance que le temps était proche où apparaîtrait le roi Monmouth. Plusieurs ballades prédirent ce retour[4] :

Bien que ce soit une histoire lamentable
Que celle de la fin de mon entreprise,
Je reviendrai dans ma gloire
Si je vis jusqu'en quatre-vingt-neuf,
Car j'aurai une plus forte armée
Et d'abondantes munitions.

[1] D'après Saint-Foix, on choisit les évêques qui ne connaissaient pas Monmouth; ce prétendu officier ne prononça que quelques paroles, et le regard lancé par le patient sur le bourreau, après le troisième coup de hache, doit être considéré comme un reproche à ceux qui lui avaient promis qu'il mourrait sans douleur. Mais ces observations sont plus ingénieuses que fondées. Monmouth fut accompagné sur l'échafaud par les évêques qui l'avaient visité dans sa prison; nous verrons tout à l'heure qu'il parla beaucoup, que l'exécution eut lieu à dix heures du matin et que, loin de se plaindre, même par un regard, de la maladresse du bourreau, Monmouth supporta avec une grande résignation son horrible supplice.

[2] *Observator*, 1er août 1685. — *Gazette de France*, 2 novembre 1686. — Lettre de Humphrey Wanley du 25 août 1698, dans la collection d'Aubrey, relatée par Macaulay, p. 469 de son *Histoire d'Angleterre*.

[3] « Si M. le duc de Monmouth s'était pu cacher ou sauver, sa dernière action luy a acquis une telle réputation parmy les Anglais qu'il aurait pu attirer beaucoup de gens à lui toutes les fois qu'il se serait montré aux peuples d'Angleterre, » écrit le 19 juillet 1685 l'ambassadeur de France à Louis XIV. — Affaires étrangères. Angleterre, 155.

[4] Elles se trouvent dans la collection Pepys et ont été données par Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 469.

Digitized by Google

Alors Monmouth, dans toute sa gloire,
Apparaîtra à ses amis anglais
Et mettra fin à toutes les histoires
Qui se colportent aujourd'hui de tous côtés.
On verra que je n'étais pas tombé si bas
Que d'être pris cueillant des pois
Ou caché dans une meule de foin.
Ah ! l'étrange histoire que voilà.

Jusqu'à nos jours, dans bien des familles pauvres, ont été conservés, comme de précieuses reliques, des objets futiles qui lui avaient appartenu, et deux imposteurs ayant, à diverses reprises, parcouru les campagnes en prenant le nom de Monmouth, trouvèrent partout dans le bas peuple l'accueil le plus cordial, des encouragements, des secours, et des témoignages irrécusables de la plus touchante constance dans l'affection.

Combien ce culte, dont Monmouth s'était rendu indigne par sa fuite, embellit néanmoins sa mémoire, et, sans l'absoudre, fait de ce personnage un héros de légende ! Combien ce culte aurait été plus piquant encore si, comme le croyait Saint-Foix, celui que les poëtes chantaient dans leurs ballades, dont les paysans s'entretenaient le soir au coin du feu, dont tout un peuple attendait le retour prochain, avait été, au même instant, détenu dans une prison au fond des Alpes, le visage caché aux regards, inconnu à tous, sauf à un geôlier aussi rigoureux qu'incorruptible ! Quand le drame s'est emparé du sujet de *l'homme au masque de fer*, on a cru devoir adopter, comme la plus attachante, la version qui en fait un frère de Louis XIV. Combien plus vraiment dramatique, parce qu'en quelques points elle touche à la réalité, serait celle qui permettrait de présenter d'un côté un peuple entier dans la douleur et dans l'attente, de l'autre le vaincu de Segdmoor suivant Saint-Mars de prison en prison, et, après avoir presque atteint un trône, enterré obscurément le soir par deux porte-clefs de la Bastille !

Mais, si saisissant que pût être ce complément d'infortune, l'histoire ne saurait l'admettre. Quoi qu'en ait pensé Saint-Foix et qu'en ait cru le peuple anglais, Monmouth est mort sur l'échafaud le 15 juillet 1685. Des dépêches authentiques en fournissent la preuve, signées de l'ambassadeur de Louis XIV[1], qui, loin d'être complice, comme on l'a dit, d'un enlèvement du prince, et d'avoir consenti à en être le gardien, a reçu jour par jour des nouvelles précises des premiers progrès de sa révolte, de sa défaite, de son arrestation et de sa mort. Dans ces dépêches, écrites par un témoin impartial avec

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. Angleterre, 155. Dépêches des 23, 28 juin et 12, 19, 23, 25 et 26 juillet 1685.

Digitized by Google

une entière indépendance, et qui paraissaient destinées à ne jamais être divulguées, rien ne permet de supposer une grâce, et l'on y trouve la preuve irrécusable de la sévérité inflexible de Jacques II. Presque jusqu'à son dernier moment, Monmouth se montra peu digne des regrets qu'il devait laisser après lui. Il vit sa femme, mais sans émotion, et ne songea qu'à demander de nouveau grâce de la vie à Clarendon qui l'accompagnait. Le lundi soir, 14 juillet, il apprit qu'il serait mis à mort le lendemain matin. Pâlissant aussitôt, il demeura longtemps silencieux, et la première parole qu'il put proférer fut une demande de sursis. Il la multiplia dans plusieurs lettres adressées à Jacques II, ainsi qu'aux personnages les plus considérables de la cour, et il désira revoir encore une fois le roi, ce qui lui fut refusé[1]. Quand il eut perdu toute espérance, il s'affaissa honteusement, et à l'agitation, aux efforts déployés jusque-là pour prolonger sa vie, succéda un morne silence; aux lâches terreurs, l'accablement du désespoir. Le lendemain, on lui conduisit ses enfants, qu'il bénit et auxquels il fit ses adieux, ainsi qu'à sa femme, dont il se sépara sans douleur[2]. Depuis plusieurs années, son affection s'était portée sur lady Wentworth, qu'il disait être sa femme devant Dieu, tandis qu'il avait épousé madame de Monmouth trop jeune pour que ce mariage, valable d'après les lois, pût l'être selon l'esprit de Dieu. Pendant les heures qui précédèrent sa mort, lady Wentworth fut le constant objet de ses préoccupations, de ses regrets et de la plus vive sollicitude. Tantôt il présentait comme ayant été toujours innocentes ses longues relations avec elle, tantôt il donnait à entendre qu'il l'avait considérée comme sa femme légitime. Sans doute, c'est dans le souvenir de cette personne noble et distinguée, qui l'aimait tendrement et devait le suivre, quelques mois après, au tombeau, que Monmouth retrouva le sentiment de sa dignité jusque-là méconnue. Il devint tout à coup plus ferme, et, à dix heures du matin, il monta dans la voiture du lieutenant de la Tour avec un courage digne de sa race et de la femme qui le lui avait inspiré.

La place où est dressé l'échafaud, toutes les rues qui y aboutissent et les toits des maisons sont couverts d'une multitude témoignant sa désapprobation par un morne silence que rompent seulement des soupirs et des sanglots. Tous les yeux sont fixés sur Monmouth, qui, après avoir salué en souriant les soldats de garde, monte d'un pas assuré les degrés de l'échafaud. Chacun attend avec anxiété ses dernières paroles. Il les prononce d'une voix haute et distincte et avec l'énergie du fanatisme. Il finit en disant « qu'il a satisfait à sa

[1] Dépêche de l'ambassadeur français du 26 juillet 1685. « Il demanda une seconde fois à luy parler, mais on ne le lui permit pas. »

[2] Burnet, I, 645. — Macaulay, p. 465.

Digitized by Google

conscience et qu'il meurt en paix avec Dieu. » Le shérif l'ayant pressé de déclarer devant le peuple s'il meurt dans la religion de l'Église anglicane, « Oui, » répond-il sans hésiter ; et comme les évêques qui l'accompagnent lui font observer que, selon les principes de cette Église, il doit se soumettre à son roi légitime : « Il n'est pas question de cela présentement, réplique-t-il ; je n'ai rien à dire là-dessus. » Puis il ajoute « qu'il est en la grâce de Dieu et qu'il n'a rien à se reprocher au sujet de lady Wentworth, pour laquelle il ressent autant d'estime que d'affection. » Le shérif lui ayant représenté le scandale qu'il a donné en Hollande en vivant publiquement avec cette femme, et lui ayant demandé s'il l'a épousée : « Je suis fâché de ce scandale, dit Monmouth, mais ce n'est pas le temps de répondre à cette question. » Les évêques l'entretiennent ensuite des conséquences de sa révolte, du sang qu'il a fait verser, de tant de compagnons entraînés par lui à leur perte. Ému de ce langage, Monmouth dit d'une voix faible qu'il en convient et qu'il le regrette. Alors s'élèvent de ferventes prières dites par les évêques assistants, qu'écoute avec recueillement le prince, et à chacune desquelles il répond : *Amen!* Puis, s'adressant au bourreau, il lui donne six guinées, lui recommandant avec instance « de promptement faire sa besogne, et de ne pas le traiter comme lord Russell, frappé à trois ou quatre reprises. » Après s'être assuré si la hache est assez affilée, il se refuse à ce qu'on lui bande les yeux et pose sa tête sur le billot. Les évêques continuent leurs prières. La foule y mêle ses larmes. Le bourreau, sans doute troublé par les craintes qu'a exprimées Monmouth, frappe malhabilement un premier coup. Le condamné se redresse, puis, sans prononcer une parole, il replace sa tête sur le billot. Trois coups sont frappés d'une main aussi peu sûre par cet homme, que font trembler les hurlements et les imprécations de la foule. Enfin, au cinquième, la tête se détache, et les assistants se précipitent sur l'échafaud, les uns en fureur pour punir l'inhabile bourreau, les autres, avec un pieux empressement afin de tremper leurs mouchoirs dans le sang de celui qu'ils considèrent comme un martyr [1].

Jacques II avait été et allait continuer à se montrer inexorable. Trois ans plus tard, Guillaume d'Orange, beaucoup plus apte que Monmouth à ce grand rôle, apparaîtra en Angleterre comme un sauveur, et, renversant en quelques jours Jacques II de son trône ébranlé, vengera les nombreuses victimes de sa cruauté impitoyable.

[1] Dépêches officielles de l'ambassadeur de France en Angleterre des 15-25 et 16-26 juillet 1685.

Digitized by Google

IX

Comme Monmouth, prince royal et issu d'une liaison illégitime, aventurier comme Monmouth, François de Vendôme, duc de Beaufort, a eu, comme Monmouth, le rare privilége d'être assez aimé du peuple pour qu'on ait longtemps douté de sa mort. Dix ans après l'expédition de Candie, où il disparut, les femmes de la halle faisaient encore dire des messes, non pour le repos de son âme, mais pour le prompt retour de sa personne[1], et ces doutes persistants ont valu à Beaufort, comme à Monmouth, l'honneur d'être compté parmi ceux en qui l'on a vu le mystérieux prisonnier des îles Sainte-Marguerite.

Mais ce sont là les seuls points de ressemblance entre le fils naturel de Charles II et le petit-fils de Henri IV. Leurs caractères, leurs aventures, leur personne, offrent le contraste le plus complet, et ces deux idoles de la populace anglaise et française ont dû leur égale popularité à des dons entièrement opposés.

Élevé à la campagne dans l'ignorance la plus absolue, et ayant exclusivement consacré ses premières années aux rudes exercices de la chasse, Beaufort conserva toute sa vie de cette éducation de la nature une grossière empreinte qui en fit le personnage le plus réellement original de la cour d'Anne d'Autriche et de Louis XIV. Quand, à la fin du règne de Louis XIII, il vint au Louvre dans cette cour qui était pourtant bien loin d'être encore la plus polie de l'Europe, il ne tarda pas à choquer les moins délicats et à se heurter contre les plus légitimes exigences. Sa force athlétique, dont il faisait volontiers parade, ses traits accentués et énergiques, l'animation immodérée de son geste, sa constante affectation à tenir le poing sur la hanche, le ton de sa voix, tout, jusqu'à ses moustaches sans cesse relevées par bravade, contribuait à lui donner l'apparence la plus provocante. La rusticité de ses manières n'avait d'égale que la rudesse de son langage. Il n'avait pas même reçu l'instruction vulgaire de la bourgeoisie, et, manquant de discernement pour suppléer par l'observation à son entière ignorance, il mêlait le plus étrangement du monde dans ses paroles les termes de chasse, qui lui

[1] « Plusieurs veulent gager ici, écrivait Guy-Patin le 26 septembre 1669, que M. de Beaufort n'est pas mort. *O utinam!* » — Et dans une autre lettre du 14 janvier 1670 : « On dit que M. de Vivonne a, par commission, la charge de vice-amiral de France pour vingt ans ; mais il y en a encore qui veulent que M. de Beaufort n'est point mort et qu'il est seulement prisonnier. »

Digitized by Google

étaient très-familiers, aux expressions de cour, qu'il employait sans trop les comprendre[1]. Cynique par habitude, prétentieux par le désir d'imiter, il s'était formé une langue « qui aurait, dit le cardinal de Retz, déparé le bon sens de Caton[2]. » Ce jargon acheva de rendre ridicule celui dont l'aspect seul était déjà déplaisant. Mais il prit sa revanche à l'armée, où ses défauts étaient moins choquants et où il put déployer ses qualités viriles. Insouciant de tout péril, d'un courage même téméraire, rompu aux fatigues les plus accablantes, et dès son enfance familier avec tous les exercices du corps, il cessa de faire sourire, excita l'admiration aux siéges de Corbie, de Hesdin et d'Arras, et, quand il revint à la cour, il y fut précédé d'un renom de bravoure qui lui rallia une partie de ses détracteurs. On ferma les yeux sur ses travers, et l'on fut mieux disposé à apprécier sa mâle franchise et son honnêteté. Aussi, quand, à la veille de la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche put craindre que le duc d'Orléans ou le prince de Condé ne fissent enlever le Dauphin et le duc d'Anjou, c'est à Beaufort, « comme au plus honnête homme de France[3], » qu'elle confia la garde de ses deux fils. Fier d'abord de cette distinction flatteuse, il ne tarda pas à l'oublier et à se jeter très-étourdiment dans les aventures de la Fronde, où il fit une assez triste figure. Entraîné par la duchesse de Montbazon dans la cabale des *Importants*, brutal envers Mazarin, puis enfermé à Vincennes[4], allié au prince de Condé après avoir été l'ennemi de sa sœur la duchesse de Longueville, adversaire acharné de la cour après s'être montré le gardien du trône et le protecteur de la régente, tour à tour au service des passions étroites et des intérêts mesquins des ducs d'Elbeuf et de Bouillon, du maréchal de la Motte et du cardinal de Retz, ne sachant bien ni pour quelle cause il combattait, ni quel but il poursuivait, Beaufort se détacha de la Fronde aussi légèrement qu'il y était entré, et il se rapprocha de la cour avec aussi peu d'avantages qu'il en avait obtenu des Frondeurs pour se séparer d'elle. A l'incapacité de discerner au milieu des partis la voie qu'il devait

[1] *Mémoires de la duchesse de Nemours*, t. XXXIV; *Mémoires de Brienne*, de *Conrart*, de *Montglat* et de *la Rochefoucauld*. — « Il formait, dit la duchesse de Nemours, un certain jargon de noms si populaires ou si mal placés, que cela le rendait ridicule à tout le monde, quoique ces mots, qu'il plaçait si mal, n'eussent peut-être pas laissé de paraître fort bons s'il avait su les placer mieux, n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettait. »

[2] *Memoires du cardinal de Retz*, p. 9.

[3] C'est ainsi qu'elle le désignait alors.

[4] Il y fut enfermé en 1643 et s'en évada en 1649. Ce fut au sujet de cette évasion que Condé, incarcéré à son tour à Vincennes, répondit à quelqu'un qui lui conseillait *l'Imitation de Jésus-Christ* pour adoucir les ennuis de la captivité qu'il aimait mieux *l'imitation du duc de Beaufort*.

Digitized by Google

suivre, Beaufort joignait une fatale ignorance de sa nullité politique, et, comme beaucoup de ceux qui manquent de jugement, il s'efforçait de dominer par les qualités dont il était le plus dépourvu. Aussi vaniteux qu'étourdi, se croyant appelé à jouer un grand rôle[1], il pensait avoir de l'aptitude aux affaires en en parlant le jargon ; il se plaisait à donner des conseils à ceux qui le conduisaient à leur guise, et, nuisant à ses qualités réelles par celles qu'il voulait affecter, il ne parvint à exercer de l'influence que sur la multitude ; mais il y réussit entièrement. Si, pour plaire à ses sujets, il faut parler leur langage, partager leurs goûts, avoir leurs allures, être tour à tour brusque et familier, grossier et hautain, nul n'a mieux mérité que Beaufort d'être *le roi des halles*. Ce titre, que l'histoire a ratifié, ses contemporains le lui décernèrent unanimement, et le peuple l'accepta par enthousiasme. Il suivait dans les rues avec amour, ce bon prince qui avait consenti à venir loger près de lui, dans le quartier le plus populeux[2], dont les femmes admiraient la blonde chevelure et l'air martial, et qui ne dédaignait pas à l'occasion, tantôt sur une borne de discourir avec la populace, tantôt de déployer sa vigueur dans les rixes de carrefour.

Mais ce roi de la populace devint, à la majorité de Louis XIV, le plus soumis des sujets. Lagrange-Chancel, pour établir le système qui fait du duc de Beaufort l'*homme au masque de fer*, et pour expliquer sa prétendue détention à Pignerol, parle « de son esprit remuant, de la part qu'il eut à tous les mouvements de partis du temps de la Fronde[3]. » Il ajoute que « sa dignité de grand amiral, dans laquelle il avait remplacé son père, le mettait journellement en état de traverser les grands desseins de Colbert, chargé du département de la marine. » Rien n'est moins exact, et, en 1663, époque où Beaufort devint grand amiral, les passions allumées durant la Fronde étaient éteintes, les ambitions satisfaites ou assoupies. Les chefs les plus remuants, comme la Rochefoucauld, s'étaient plongés dans une oisiveté peu menaçante. Les plus hostiles étaient ceux qui tenaient à montrer le plus de soumission et de servilité. Tandis que le cardinal de Retz, retiré à Commercy, se dédommageait de son inaction et de son impuissance en écrivant ses immortels Mémoires, le prince de Conti épousait la nièce même de Mazarin, et Condé recevait du roi avec

[1] On sait qu'il alla demander un jour au président Bellièvre s'il ne changerait pas la face des affaires en donnant un soufflet au duc d'Elbeuf. « Je ne crois pas, lui dit gravement le magistrat, que cela puisse changer autre chose que la face du duc d'Elbeuf. »

[2] Rue Quincampoix.

[3] *Année littéraire*. Lettre de Lagrange-Chancel à M. Fréron au sujet de *l'homme au masque de fer*.

Digitized by Google

gratitude l'ordre du Saint-Esprit[1]. Les plus indociles, les plus arrogants membres de la noblesse, qui avaient ébranlé l'autorité de la régente, contraint la cour de quitter Paris, renvoyé Mazarin, agité tout le royaume, pressés maintenant dans les antichambres de Louis XIV, se disputaient l'insigne honneur d'assister à son coucher et d'y tenir un bougeoir.

Beaufort ne fut pas le moins empressé à satisfaire le monarque absolu. Peu fait pour le commandement, auquel le rendait impropre une impétuosité extrême, il recevait très-humblement les sévères réprimandes de Louis XIV et de Colbert, et il supportait le joug du maître avec autant de docilité qu'il était dur et impérieux à l'égard de ses officiers[2]. S'il les menaçait à tout propos de les maltraiter et de les faire jeter à la mer, il se soumettait dans ses expéditions navales au contrôle et presque à la domination de l'intendant mis à ses côtés par Colbert[3]. Rien donc en lui n'était dangereux pour la cour, ni son caractère dont seuls ses subordonnés subissaient la violence, ni ses talents qui étaient à peu près nuls, ni ses prétentions qui étaient alors fort réduites, ni sa popularité qui ne dépassait guère les limites de son royaume des halles. Bien plus, il avait aux yeux du roi le mérite de tenir par son père[4] à ces princes d'une naissance illégitime que Louis XIV devait constamment favoriser, d'abord par intérêt politique afin de les opposer aux héritiers légitimes des grandes familles, puis par affection paternelle, quand ses propres amours en eurent promptement accru le nombre, et à qui, par un orgueil de plus en plus immodéré, il devait successivement accorder le pas sur les pairs, puis le rang de princes royaux, et enfin, à la honte de tout le royaume, des droits au trône de France. On ne voit donc pas pour quel motif Louis XIV aurait cherché à se défaire d'un prince assez médiocre pour ne pas exciter sa jalousie, trop soumis pour qu'on pût craindre de lui une révolte, et qui, fils de bâtard, préparait et justifiait par son exemple l'élévation prochaine et de plus en plus scandaleuse de tous les bâtards du grand roi.

[1] *Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 273 et 277.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 388 et suivantes.

[3] *Relation de Gigery faite au roi par M. de Gadagne, lieutenant général.* Bibliothèque impériale, manuscrits. Ce document a été déjà donné en partie par Eugène Sue au tome II, page 66, de son *Histoire de la marine française*, dans laquelle, au milieu des fantaisies et des procédés du roman, et à côté d'un dialogue très-expressif, mais qui trop souvent n'a même pas le mérite de la vraisemblance, on trouve des pièces inédites d'une très-grande valeur et la preuve de longues et patientes recherches.

[4] César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et dont le duc de Beaufort était le second fils, né en janvier 1616. (*Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 521.)

Digitized by Google

Avant l'expédition de Candie, où, d'après Lagrange-Chancel et ceux qui partagent son opinion [1], on aurait envoyé Beaufort pour l'enlever et le condamner ensuite à une détention perpétuelle, y a-t-il, dans la carrière maritime de l'amiral, un acte par lequel il soit entré en rébellion contre la cour? Est-ce dans l'expédition de 1664, où, malgré l'avis de ses lieutenants dont les uns veulent d'abord attaquer Bone, les autres Bougie [2], Beaufort, suivant trop strictement les instructions précises de Louis XIV, dirige l'attaque sur Gigéry dont il s'empare prématurément et compromet les résultats de la campagne par obéissance scrupuleuse à des ordres donnés à distance et qu'il aurait fallu être assez audacieux pour enfreindre? Est-ce en 1666, lorsqu'il est chargé de commander l'escorte de la nouvelle reine de Portugal [3], et qu'en dépit de son ardeur et d'une noble envie de courir à la rencontre des Anglais, il consent, pour obéir, à demeurer immobile dans les eaux du Tage?

Mais admettons que la cause de cette détention, vainement cherchée, ne puisse nous être connue ou bien que l'effet des altercations brutales de Beaufort avec ses subordonnés n'ait pas été détruit dans l'esprit de Louis XIV par l'humble déférence envers son roi du chef si intraitable à l'égard de ses officiers. Admettons un crime imaginaire pour expliquer un enlèvement que rien de certain ne justifie. Les précautions prises après l'enlèvement s'expliqueraient jusqu'à un certain point par la popularité dont jouissait Beaufort à Paris, et Saint-Foix, réfutant Lagrange-Chancel, a trop affirmé le contraire. « L'autorité du roi était affermie, dit-il [4], et la détention du grand Condé lui-même, si on avait jugé à propos de le faire arrêter, n'aurait pas causé la moindre émeute. » Assurément, mais il n'en eût peut-être pas été de même pour *le roi des halles*, à l'égard duquel la populace avait encore une véritable idolâtrie.

Celui-là seul des nombreux arguments de Lagrange étant admis,

[1] Tels que Lenglet-Dufresnoy, *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*, t, III, p. 268 et suiv. Paris, 1754.

[2] *Mémoire de M. de Gadagne*, déjà cité. « Le chevalier de Clerville soutint que les ordres du roi portaient d'attaquer Gigéry et que, si on négligeait leur exécution, autant valoir attaquer Bone que Bougie. A cela, M. de Gadagne répondit que l'un n'empêchait pas l'autre et qu'ayant d'abord pris Bougie, on attaquerait Gigéry, puis Bone; mais que l'attaque de Bougie devait précéder toutes les autres, puisque la possession de cette place, voisine de Gigéry, empêcherait les Maures d'y porter aucun secours lorsqu'on ferait le siége de cette dernière ville. M. de Beaufort allait se rendre à ces raisons, lorsque M. de Clerville le ramena à ses sentiments. »

[3] Marie de Savoie, duchesse de Nemours, femme d'Alphonse VI, roi de Portugal.

[4] *Réponse de Saint-Foix et recueil de tout ce qui a été écrit sur le prisonnier masqué*, p. 20. 1770.

Digitized by Google

et la nécessité de dérober Beaufort à tous les regards étant reconnue, son enlèvement a-t-il été possible à Candie, au milieu de la flotte et en présence de l'armée? Quelles ont été les causes de cette expédition, et peut-on y surprendre le désir du roi d'y envoyer Beaufort pour s'en défaire ensuite? Enfin ce personnage, que toutes les relations publiées jusqu'à ce jour s'accordent à dire *disparu*, a-t-il été *tué* réellement, comme on se contente de le supposer, et peut-on invoquer des preuves tout à fait concluantes de sa mort? C'est ce qu'il est essentiel d'examiner. La critique contemporaine a jusqu'ici refuté l'opinion que nous combattons, en se servant uniquement de la correspondance de Louvois avec Saint-Mars[1] et en montrant qu'aucun mot de ces dépêches ne permet de croire que Beaufort ait été détenu à Pignerol. Continuons à pousser au delà cette démonstration, et, ainsi que nous avons tenté de le faire pour l'hypothèse d'un frère de Louis XIV, pour celles de Vermandois et de Monmouth, ne nous contentons pas de cette preuve indirecte, car au silence gardé par Saint-Mars et Louvois sur chacun de ces personnages, les *sceptiques* pourraient objecter la suppression des dépêches les concernant ou l'emploi exclusif de messagers verbaux. Voilà pourquoi, au lieu d'invoquer l'uniforme argument fondé sur l'examen des dépêches du geôlier avec son ministre, nous ne nous en sommes servis que subsidiairement et après avoir, au préalable, cherché à établir qu'un frère mystérieux de Louis XIV n'a jamais existé, que Vermanmandois a succombé devant Courtrai et que Monmouth est mort sur l'échafaud. Cette double démonstration, qui nous paraît indispensable en une matière où chacun, ayant depuis longtemps une opinion qui lui est chère, est peu disposé à accepter ce qui tend à la détruire, essayons-la pour Beaufort à son tour.

X

Les causes de l'expédition de Candie n'ont pas été toutes indiquées. On a dit[2] « que, l'opinion publique en France ayant mal accueilli la paix d'Aix-la-Chapelle et l'armée surtout se plaignant, Louis XIV et Louvois saisirent avec empressement l'occasion de détourner ce zèle inquiet, d'évaporer cette flamme, et qu'ils se laissèrent volontiers persuader par le nonce et l'ambassadeur de Venise d'envoyer un

[1] Entre autres, M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), *Histoire de l'homme au masque de fer*, 1840, p. 161.

[2] M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, déjà citée, t. I, p. 257.

Digitized by Google

secours à Candie menacé par les Turcs. » A cette considération, qui certainement a été d'un grand poids, il convient d'ajouter l'influence d'une intrigue de cour et de faire connaître les motifs tout particuliers qu'avait Louis XIV de plaire au pape.

Louvois ayant réussi à faire appeler son frère, l'abbé le Tellier, à la coadjutorerie de Reims, de préférence au duc d'Albret, neveu de Turenne, et l'illustre maréchal n'étant pas davantage parvenu à faire nommer ce parent coadjuteur de l'archevêque de Paris, Louis XIV, pour apaiser son ressentiment, promit au jeune abbé le chapeau de cardinal. Madame de Montespan, alliée aux d'Albret, et déjà toute-puissante, s'efforçait, de tout son crédit, de hâter l'exécution de cette promesse. D'un autre côté, pour prix de son empressement à servir auprès de l'empereur les intérêts du roi dans la grande affaire du traité de partage de la monarchie espagnole, secrètement signé en 1668, le prince d'Awersberg, un des principaux ministres de Léopold, avait reçu de l'ambassadeur français, Grémonville, l'assurance de l'appui de Louis XIV pour obtenir de Clément IX le chapeau de cardinal. Le pape sut tourner à son profit cette double demande [1]. Il s'étendit longuement sur son extrême désir de satisfaire le roi très-chrétien, mais aussi sur ses craintes d'irriter les autres nations catholiques par une préférence qui leur serait injurieuse. Il objecta le besoin qu'il avait alors de ne mécontenter aucune puissance et de les voir toutes unies pour l'aider à repousser l'ennemi commun de la chrétienté. « Ainsi, monseigneur, écrivait à de Lionne notre envoyé à Rome, Votre Excellence s'apercevra bien facilement que si j'avais quelque chose de positif à dire de ce que Sa Majesté a résolu de faire la campagne prochaine sur les affaires de Candie, je trouverais ici plus de facilité pour l'avancement de la promotion [2]. » Que la piété, que les sentiments religieux de Louis XIV soient entrés pour quelque chose dans sa résolution d'envoyer à Candie des troupes contre les Turcs, on peut le croire. Qu'il y ait été déterminé par la nécessité d'offrir un glorieux dédommagement à l'armée, mécontente de la paix d'Aix-la-Chapelle, on ne peut le nier. Mais on ne saurait non plus méconnaître l'influence qu'a dû exercer sur la décision de Louis XIV la certitude, en satisfaisant le pape en un point si sensible, de pouvoir à la fois tenir ses engagements envers le ministre de l'empire, contenter Turenne et plaire à madame de Mon-

[1] Archives du ministère des affaires étrangères, Rome, 1669. Lettre de l'abbé Bigorre à de Lionne, du 28 décembre 1668.

[2] Lettre de l'abbé Bigorre à de Lionne, du 28 décembre 1668. Après l'expédition de Candie, seul, M. d'Albret eut le chapeau. Voir dépêches de l'abbé Bigorre à de Lionne, du 9 juillet 1669, et de l'abbé de Bourlemont à de Lionne, du 9 août 1669, Archives des affaires étrangères, Rome, 1669.

Digitized by Google

tespan. Dans tous les cas, il est impossible de placer parmi ces causes multiples un prétendu désir de se défaire de Beaufort, et l'on n'est pas autorisé à invoquer un motif aussi invraisemblable, lorsque tant de considérations décisives concourent à expliquer cette expédition.

Le duc de Beaufort fut naturellement choisi pour la commander[1]. Tout l'y appelait, malgré la violence de son caractère : sa naissance, son rang de grand amiral, le commandement déjà exercé par lui dans plusieurs expéditions navales, et une certaine aptitude pour le rude et périlleux métier de marin. Sous ses ordres, Rochechouart, comte de Vivonne, avait la direction des galères, et le duc de Navailles était le chef des troupes de débarquement. Elles atteignaient le nombre de sept mille hommes[2] et avaient pour officiers l'élite de la noblesse[3], qui se faisait comme un devoir de chevalerie de servir contre l'infidèle. C'était en quelque sorte une nouvelle croisade, et, si elle excita moins d'enthousiasme que lorsqu'on entreprenait de délivrer le tombeau du Christ, si le levier puissant d'une foi robuste, qui avait jadis soulevé des nations entières, s'était depuis longtemps affaibli, du moins l'audace et la vaillance françaises trouvèrent-elles un certain attrait romanesque dans une expédition lointaine, dirigée contre un pays et un adversaire également inconnus. En peu de jours, des quêtes organisées dans tout le royaume eurent fait face aux dépenses de l'armement, et, le 5 juin 1669, la flotte sortit de Toulon par un temps des plus beaux qui se prolongea pendant toute la traversée et la rendit extraordinairement rapide. Composée de vingt-deux vaisseaux de ligne et de trois galiotes[4], elle rencontra,

[1] *Instruction que le roi a résolu être envoyée à M. le duc de Beaufort, pair, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce du royaume, sur l'emploi de l'armée navale que S. M. met en mer sous son commandement pendant la présente campagne.* Bibliothèque impériale, manuscrits, papiers de Colbert.

[2] Lettres de Lionne au cardinal Rospigliosi sur les troupes promises par Louis XIV, des 11 janvier et 26 février 1669. Archives des affaires étrangères, Rome. — *État des armées de mer et de terre envoyées par le roi très-chrétien en Candie, en la présente année* 1669. Archives de la marine. — Lettre de Louvois aux gouverneurs, du 20 février 1669. Archives du ministère de la guerre.

[3] Parmi eux se trouvaient le comte de Choiseul, MM. de Castellan et de Dampierre, le marquis de Saint-Vallier, le duc de Château-Thierry, les marquis d'O, d'Huxelles et de Sévigné, etc., etc. Lettre de madame de Sévigné à Bussy-Rabutin, du 18 août 1669. — Dès la fin de 1668, le comte de Saint-Paul et le comte de la Feuillade étaient allés secourir Candie, à la tête de trois cents volontaires. Mais ils en étaient revenus après une sortie fort meurtrière et ayant prêté aux Vénitiens une assistance plus brillante que vraiment efficace.

[4] Les galères, au nombre de treize, commandées par Vivonne, s'arrêtèrent pendant quelques jours sur les côtes d'Italie et n'arrivèrent à Candie qu'une semaine après Beaufort. Archives du ministère de la marine.

Digitized by Google

le 17, près le cap Sapience, à la pointe de la Morée, et elle s'adjoignit quatorze bâtiments vénitiens chargés de chevaux. Le 19, à cinq heures du matin, fut aperçue la pointe occidentale de l'île de Candie. A la tête de l'escadre marchait le vaisseau amiral *le Monarque*, à la poupe couverte des sculptures de Puget, aux dorures étincelantes, et sur lequel flottait le pavillon papal, richement brodé des armes du saint-siége. A la vue de la terre qui est au pouvoir des Turcs, des pavois de mille couleurs sont hissés sur *le Monarque*. Aussitôt chaque vaisseau donne à son tour ce fier salut. Le canon français se fait entendre, les batteries turques lui répondent du port de la Canée, et, au bruit de cette salve inoffensive, aux lueurs resplendissantes du soleil levant, la flotte passe majestueusement devant l'ennemi, et, tournant la pointe de l'île, se dirige vers sa capitale qu'elle vient défendre.

A mesure qu'elle en approche, le ravissant spectacle qu'offraient naguère de fertiles prairies, bornées au loin par des collines boisées et verdoyantes, se change en un tableau de désolation et de deuil. En plusieurs années[1], les Turcs, commandés par le grand-vizir

[1] Voici comment un manuscrit de la Bibliothèque impériale (fonds Colbert), relaté dans l'*Histoire de la marine française*, déjà citée, expose les causes de cette guerre. Il est assez intéressant pour être donné tout entier : « Il faut donc savoir, monseigneur*, qu'en l'année 1644, une escadre de galères de Malte ayant rencontré six vaisseaux turcs en un lieu nommé *les Croisées*, éloigné de l'île de Rhodes de trente lieues, le chevalier de Boisbaudran, Français, originaire du Poitou, qui commandait cette escadre, ayant aussitôt fait voile à eux pour les combattre, suivant les règles de la religion, quatre de ces vaisseaux s'enfuirent; les deux autres, l'un chargé de six cents hommes, l'autre de cent ou six vingts, se résolurent au combat : le dernier ne résista pas longtemps, car il fut pris par les chevaliers au bout d'une heure; mais l'autre, qui était un gros galion, monté de 60 pièces de canon, opiniâtra le combat cinq heures entières, au bout desquelles le Killer-Aga, qui le commandait, ayant été tué, et ses soldats ne pouvant résister à la valeur des chevaliers, la plupart Français, ceux qui restaient arborèrent la bannière blanche et se rendirent. Ce vaisseau était chargé de plusieurs riches marchandises; mais ce qui rehaussait le prix de cette victoire, c'est qu'on y trouva une jeune sultane d'excellente beauté qui s'en allait en pèlerinage à la Mecque, ville de l'Arabie Heureuse et lieu de la naissance de Mahomet, et de là à Médine Jalnabi, où est son sépulcre, faire circoncire son petit enfant, qu'elle avait eu d'Ibraïm qui portait le sceptre ottoman.

« La batterie de canons avait été si furieuse dans cette bataille que le galion, percé de plusieurs coups, coula à fond sans pouvoir être sauvé non plus que la plupart des richesses que portait la sultane, laquelle, en ayant été tirée, fut conduite à Malte où elle mourut d'ennui et de larmes peu de temps après.

« Cependant, le bruit de la prise de la sultane et de son fils étant venu à la Porte, le grand-seigneur envoya demander leur liberté au grand maître de Malte dans des termes ordinaires à l'orgueil des monarques ottomans; mais cette conquête étant de trop bonne guerre pour être rendue si aisément, on fit entendre à ceux qu'on employait pour cela, qu'on ne la rendrait pas sans bonne rançon; à quoi Ibraïm au

* Colbert.

Digitized by Google

Méhémet-Kioprili, s'étaient peu à peu emparés de l'île entière, à l'exception de sa ville principale, que les Vénitiens conservaient au prix d'efforts désespérés contre un adversaire qui réparait sans cesse ses pertes et s'avançait lentement, mais avec une infatigable ténacité. La flotte française, en continuant sa marche, voit devant elle une campagne qui porte les marques de longues et cruelles dévastations. Les montagnes, déboisées pour les nécessités de la guerre, montrent leurs flancs nus et ravagés. Le sol est inculte et aride. De larges carrières sont ouvertes, et près d'elles s'élèvent de hautes machines destinées à lancer des pierres sur les assiégés. Au silence ma-

rait peut-être donné les mains, si les ministres de sa loi n'y eussent résisté : ces gens, qui ont une grande autorité sur l'esprit de leur monarque, lui dirent qu'il était messéant à sa grandeur de descendre à cette manière d'agir et qu'il fallait, pour tirer vengeance d'un affront si sanglant fait à leur prophète dans la personne de cette sultane et de cet enfant, les aller tirer des mains du grand maître avec une puissante armée. Ils furent en cela contredits par les Bassas, qui lui remontrèrent que l'île de Malte était imprenable et qu'il fallait mieux attaquer l'île de Candie appartenant aux Vénitiens qui, étant chrétiens, devaient partager la punition que méritaient leurs frères de Malte. Ibraïm goûta ces raisons et mit le siége devant Candie à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes, en 1645.

« Et alors cette armée attaqua le fort Saint-Théodore, qu'elle prit d'assaut, avec une perte de trois à quatre mille hommes, fit sa descente dans l'île et se campa devant la Canée qu'elle prit après deux mois de siége. Cette place avait soutenu sept assauts et fait mourir vingt mille hommes devant ses murailles. Le comte de Saint-Albin, qui commandait dedans, la défendit avec beaucoup de vigueur et ménagea si bien sa conduite qu'il sortit avec tous les officiers et soldats avec armes, bagages et tous les vaisseaux qui étaient lors dans le port, sur lesquels ils furent conduits avec bonne escorte jusqu'au port de Suda, où ils ne furent pas plus tôt arrivés que le général turc s'y rendit et somma Comaro, général des Vénitiens, de se rendre; mais ce général, des plus braves entre ceux de la République, se moqua de cette sommation et des menaces dont elle fut accompagnée; et, en effet, les Turcs ne voyant pas d'apparence à le forcer, firent retraite et se contentèrent de renouveler la guerre en l'année 1646. Ils prirent Colmy, Bicorno et Retimo, et en l'année 1647 ils mirent le siége devant Candie, métropolitaine de l'île; mais ils furent contraints de le lever dans la même année par la valeur du général Grimaldi. Ils s'y remirent néanmoins les années suivantes, nonobstant les pertes qu'ils avaient faites au premier siége. Depuis, ils pressèrent cette place par un blocus, et pour ôter aux assiégés toute espérance de salut et faire voir que leur intention était de n'en pas démordre, ils bâtirent *Candie neuve*, à une petite lieue de l'autre Candie. Les troupes se logèrent dans cette ville neuve et tinrent par ce moyen les assiégés enfermés pendant dix-neuf années, au bout desquelles ils l'assiégèrent dans les formes avec une puissante armée et obligèrent les Vénitiens à lever des troupes de tous côtés pour sauver cette place, qui leur était de la dernière importance; mais comme la partie n'était pas égale, ils se virent contraints, après avoir fait tous les efforts pour résister à un si puissant ennemi, d'implorer l'assistance du pape et de tous les princes chrétiens et particulièrement du roi de France, qui permit à plusieurs de ses sujets de venir se joindre aux Vénitiens. » La plupart de ces faits sont confirmés par les dépêches de l'ambassadeur français à Constantinople. Archives des affaires étrangères. Turquie, 1644-1645.

Digitized by Google

jestueux et tranquille succède alors le sourd retentissement de l'artillerie dont les détonations, d'abord confuses, deviennent bientôt tout à fait distinctes. Parfois une gerbe de flamme rougeâtre s'élève tout à coup : c'est un fourneau qui fait sauter un ouvrage avancé; ou bien une bombe est aperçue traversant l'air rapidement et allant peut-être effondrer un édifice de la ville. Enfin, au moment où ils atteignent le terme de leur voyage, apparaissent aux regards attentifs de nos soldats pressés sur les ponts, le camp des Turcs surmonté de bannières flottantes, les parapets qui le protégent, des espaces sablonneux où s'exercent les cavaliers, de vastes dépôts d'armes, des machines qu'on ébranle, des blessés que l'on transporte, une armée formidable qui s'agite, l'animation, le mouvement et la vie, et au fond, se détachant à l'horizon, les remparts de Candie que dépassent ses clochers silencieux, ses tours presque désertes, et de loin en loin quelques dômes étincelant au soleil.

Dans la soirée qui suivit leur arrivée, Beaufort, Navailles et les officiers généraux sortirent avec précaution de la rade où l'escadre avait jeté l'ancre, et, dans une petite barque aux rames soigneusement enveloppées, ils réussirent à tromper la vigilance des Turcs et à pénétrer dans le port de la place assiégée[1]. Leur désappointement y fut extrême, et après avoir, dans la journée, été témoins de l'énergie et de la vigueur déployées par les assiégeants, ils se convainquirent le soir de l'abattement et de l'impuissance des défenseurs de Candie. Tandis que l'ambassadeur de la république vénitienne avait affirmé à Versailles que leur nombre était encore de quatorze mille, il se réduisait en réalité à six mille combattants[2], découragés, malades, considérant comme inévitable la perte de la ville, et continuant à lutter par devoir, mais sans espérance. Les canonniers ont presque tous péri dans les galeries souterraines, où les Turcs les ont poursuivis avec l'acharnement du fanatisme. Des deux principaux bastions de la place, l'un, le bastion Saint-André, est déjà au pouvoir de l'ennemi, et les Vénitiens sont trop affaiblis pour conserver longtemps l'autre, celui de la Sablonnière. Les rues, encombrées de débris, livrent difficilement passage aux troupes. Çà et là des ruines fumantes, au milieu d'un espace vide, attestent un récent incendie. De loin en loin des maisons, casematées dans leurs étages supérieurs, s'élèvent comme des citadelles isolées où se réfugient et se pressent les malheureux habitants. Sur les places, quelques soldats se promenant en silence, ou bien des blessés que l'on emporte de la tranchée

[1] Lettres de Saint-André-Montbrun. Manuscrits de la Bibliothèque impériale. — Lettres de Navailles au roi. Archives du ministère de la guerre.

[2] Lettre de Navailles au roi, du 5 juillet 1669.

Digitized by Google

et qu'accompagne un prêtre. Partout les signes certains d'un complet découragement et d'une défaite prochaine.

« Le sentiment universel est que l'on ne peut secourir la ville que par une affaire générale, » écrivit en France l'intendant Delacroix[1]. Il exprimait l'opinion du conseil qui se réunit dès le 20 à Candie. Les avis furent unanimes, et Saint-André-Montbrun[2], comme Beaufort, le capitaine général des Vénitiens, Morosini aussi bien que Navailles, ne virent quelques chances de succès que dans une sortie vigoureuse, dirigée du côté de la Sablonnière. Là, en effet, une partie des Turcs se trouvait séparée de leur armée principale, et exposée aux feux croisés de la place et de la flotte; elle courait, en outre, le danger d'être précipitée dans la mer qui était proche.

Le plan définitif de l'attaque fut arrêté dans un dernier conseil de guerre, tenu le 24, à sept heures du soir, et son exécution fixée au milieu de la nuit suivante. Beaufort réunit à son bord tous les capitaines de l'armée, et le débarquement des troupes, commencé à neuf heures du soir dans de fortes et solides chaloupes, fut sans encombre terminé à minuit[3]. A mesure que chaque compagnie débarquait, elle se rendait à l'esplanade située à côté du bastion de la Sablonnière. La surprise étant la principale condition du succès, les officiers donnaient leurs ordres à voix basse et les soldats s'avançaient avec des précautions infinies. Les troupes de Candie, qui n'étaient pas de service dans les bastions, ne furent averties du projet d'attaque qu'à une heure du matin, par leurs chefs qui vinrent les arracher au sommeil et les conduire à leur poste. Au moment où la tour de l'église Saint-Marc sonnait deux heures, les fantassins étaient tous réunis sur l'esplanade[4]. Malgré leur grand nombre, rien, sauf le pâle reflet de leurs mousquets, ne trahissait leur présence. Immobiles, silencieux, ils attendaient le signal du départ, et, dans cette nuit paisible et calme qui allait être marquée par une lutte sanglante, l'on n'entendait alors que la marche régulière et monotone des sen-

[1] Lettre de Delacroix à Louvois, du 22 juin 1669. Archives du ministère de la guerre.

[2] Le marquis de Saint-André-Montbrun, gentilhomme français, se trouvait depuis plusieurs années à Candie, et, par son courage et ses talents, était parvenu à être le premier général des Vénitiens, sous les ordres de Morosini.

[3] *Relation de ce qui s'est passé dans la sortie qui s'est faite en Candie par toutes les troupes du roy, tant de terre que de mer, pour l'attaque du camp de la Sablonnière, le* 25 *du mois de juin* 1669. Archives du ministère de la marine, Campagnes, 3. Je me suis principalement servi pour mon récit de ce manuscrit inédit et qui a tous les caractères d'authenticité.

[4] *Rapport adressé par le sieur Brodart à Colbert, à la radde de Candie, à bord de* la Princesse, *le* 27 *juin* 1669. Manuscrits de la Bibliothèque impériale, papiers Colbert, 153 *bis*. Pièce inédite.

Digitized by Google

tinelles sur les remparts. Bientôt s'y mêla le sourd piétinement des chevaux s'avançant sur le sable. Deux cents mousquetaires du roi et cinq compagnies de cavalerie vinrent se joindre aux fantassins et furent suivis de Beaufort, de Navailles et d'un état-major nombreux. Après avoir donné le mot de ralliement[1] et confié son jeune neveu, le chevalier de Vendôme, à la sollicitude vigilante du marquis de Schomberg et du baron de Saint-Mark, chargés de le suivre partout dans la mêlée[2], Beaufort adresse à ceux qui l'entourent quelques brèves et énergiques paroles[3], et le commandement est donné de se mettre silencieusement en marche. Les soldats placés sous les ordres de Navailles se dirigent vers la droite. Beaufort doit occuper la gauche avec une grande partie des troupes de marine et ses gardes commandés par Colbert de Maulevrier, frère du ministre. Il est convenu que les deux corps d'armée se rejoindront au signal donné par celui de Navailles[4].

Parvenues à un point très-rapproché des Turcs, les troupes de Beaufort, pour attendre que la nuit soit moins obscure et laisser à Navailles, qui a un plus long trajet à parcourir, le temps d'atteindre le lieu désigné, se couchent à plat ventre, amiral, soldats et officiers, ceux-ci ne s'appliquant qu'à faire cacher les mèches et à recommander à voix basse les plus minutieuses précautions. Trois quarts d'heure avant le jour, les tambours des Turcs se font entendre. Quelques marins, sur l'ordre de Beaufort, se rapprochent, en rampant, du camp des Turcs, et, revenant de la même manière, apprennent que seule la diane habituelle vient d'être battue et que les adversaires sont dans une complète ignorance du danger qui les menace[5]. Les troupes demeurent étendues sur le sol, silencieuses, sans mouvement, et Beaufort prête attentivement l'oreille pour surprendre le signal indiquant qu'un des corps de Navailles a commencé l'attaque.

Celui-ci était parvenu avec le même bonheur à l'extrême droite. Après y avoir été rejoint par sa réserve et son arrière-garde, il envoie la première, commandée par le comte de Choiseul, un peu à l'ouest de Candie, afin d'empêcher toute communication entre les deux camps des Turcs, et il conserve son arrière-garde pour pouvoir

[1] Le mot de ralliement était : *Louis et en avant.*

[2] *Relation de ce qui s'est passé dans la sortie*, etc., déjà citée. Ce fut ce neveu qui devint le fameux Vendôme. Il montra, le 25 juin 1669, un très-grand courage et fut assez gièvement blessé.

[3] *Le siége de Candie*, manuscrit de Philibert de Jarry. Bibliothèque impériale.

[4] *Lettre de Colbert de Maulevrier à Colbert, son frère. — A Candie, ce dimanche, dernier jour de juin, à cinq heures du soir.* Manuscrits, Bibliothèque impériale ; papiers Colbert. 155 *bis*.

[5] *Relation* déjà citée. Archives du ministère de la marine.

Digitized by Google

la diriger vers les points les plus menacés. Puis il porte en avant le corps de Dampierre, chargé d'ouvrir le feu, et, se glissant vers une petite élévation qui lui permet d'étendre au loin ses regards, il attend.

Cependant Beaufort, quoique certain de la quiétude et de l'inaction des Turcs, domine difficilement sa bouillante impatience, quand, une demi-heure avant l'aube, il entend à l'extrême droite une bruyante décharge de mousqueterie. Aussitôt il se redresse, toutes les troupes avec lui, fait battre aux champs, sonner la charge, et, bondissant à la tête du premier bataillon, il franchit le retranchement qui protége le camp des Turcs. Colbert, suivi de la compagnie des gardes, court vers la gauche, afin d'entourer ses adversaires. Tous, et avec une impétuosité égale, ils traversent une ravine qu'ils rencontrent derrière le retranchement, et, sans être arrêtés, dans leur élan, par un terrain rocailleux, ils enlèvent au premier choc la tranchée des ennemis qui l'abandonnent, après avoir déchargé leurs armes. La surprise et l'effroi des Turcs sont extrêmes. Ils fuient sans ordre, pêle-mêle, et plusieurs de ceux qui échappent aux coups de Beaufort, poursuivis par les troupes de Dampierre, se jettent à la mer. Tout à coup, vers la droite, un immense gerbe de feu s'élève, et une effroyable explosion ébranle le sol. Les soldats et les marins qui entourent Beaufort s'arrêtent subitement. Mais lui, sans paraître troublé par ce fracas dont il ignore la cause, « Courage, enfants, s'écrie-t-il, courage! Puisqu'ils font jouer un fourneau devant nous, c'est une marque qu'ils s'enfuient! » Il réussit un instant à dompter la terreur de ses troupes et parvint à les faire avancer de quelques pas[1]. Mais, sur le détachement commandé par Dampierre, tout différents sont les effets de la terrible catastrophe. Produite par l'explosion d'un magasin de batterie, renfermant vingt-cinq milliers de poudre qu'a enflammés l'imprudence d'un mousquetaire, elle a englouti un bataillon de gardes françaises et jeté partout une indicible épouvante. Les troupes se persuadent que l'ennemi a miné tous ses ouvrages, et que la terre qu'ils foulent va s'ouvrir sous leurs pieds. De proche en proche, cette croyance se répand, le soldat terrifié jette ses armes et s'enfuit avec précipitation. C'est en vain que Navailles, Dampierre et les autres officiers généraux essayent de les arrêter. La panique est universelle, et le cri honteux et effrayant de *sauve qui peut* retentit de toutes parts. Cette déroute s'aggrave encore d'une confusion que suffit à peine à expliquer la demi-obscurité de la nuit. Les fuyards, rencontrant les marins de Beaufort, se jettent sur eux en ennemis. Les longs vêtements

[1] Archives du ministère de la marine, *Relation* déjà citée.

Digitized by Google

de sept ou huit Arméniens, qui se trouvent à leur tête, contribuent à confirmer une fatale erreur[1]. Dans cette horrible mêlée, nul ne parvient à se reconnaître, et des compatriotes s'entre-tuent croyant frapper un infidèle. Beaufort abandonné[2] tente de dissiper cette méprise désastreuse. Sur son cheval blessé, couvert lui-même de sang, et les vêtements déchirés, il s'élance au milieu des groupes : « A moi, mes enfants, s'écrie-t-il, je suis votre amiral ! Ralliez-vous près de moi[3] ! » Héroïques, mais inutiles efforts ! Appel suprême d'une voix jusque-là si chère, maintenant méconnue, et qui vient de prononcer ses dernières paroles ! Les troupes éperdues restent insensibles à ces supplications généreuses, et c'est seulement lorsque la lumière du jour commence à éclairer ce champ de carnage, que la confusion cesse avec la cause qui l'avait produite. Mais alors les Turcs, qui ont eu le temps de reprendre courage et qui sont aussi prompts à se rallier qu'à se mettre en fuite, se précipitent en hurlant le nom du Prophète, et, avec une impétuosité irrésistible, ils deviennent à leur tour assaillants et poursuivent les Français jusqu'aux portes de Candie[4].

Lorsque, à l'abri des remparts, on se rendit compte de l'étendue des pertes, et qu'on eut examiné les blessés qui avaient pu rentrer dans la ville, on s'aperçut de l'absence de Beaufort. Ceux qui expliquent cette absence par un enlèvement qu'aurait ordonné Colbert, son ennemi, ne manquent pas de signaler la présence de son frère Colbert de Maulevrier aux côtés de Beaufort, durant la bataille, et ils voient dans le commandent des gardes l'exécuteur des vengeances du ministre. Mais comment cette singulière croyance subsisterait-elle, quand une lettre de Maulevrier à son frère, la première qu'il lui ait écrite après le combat, loin de raconter au ministre l'enlèvement de Beaufort, renferme ces mots[5] : « La malheureuse destinée de M. l'admiral est la chose du monde la plus déplorable. Comme je fus obligé d'aller et de venir pendant tout le temps que dura l'attaque, pour rassembler ce que je pourrai de ses troupes, il n'y eut

[1] *Mémoires de Saint-André Montbrun*, p. 362 et 363.

[2] « Monsieur l'amiral demeura abandonné de toutes ses troupes de marine et n'ayant pas un seul de ses gardes avec luy. » Archives du ministère de la guerre, 238. — « *Relation de ce qui s'est passé en la sortie faite sur le camp des Turcs du côté de la Sablonnière, la nuict du 24e au 25e juin 1669 en Candie.* »

[3] Archives du ministère de la marine. *Relation* déjà citée.

[4] On sait que Navailles, désespéré de ne pouvoir sauver Candie, fit réembarquer les troupes à la fin d'août et mit à la voile le 31. Ne nous occupant ici que de Beaufort, nous n'avons pas à raconter la fin d'une expédition que fit échouer le désastre du 25 juin.

[5] Manuscrits de la Bibliothèque impériale, papiers Colbert, 153 *bis*.

Digitized by Google

personne à qui je ne demanday de ses nouvelles[1]; et jamais qui que ce soit ne m'en peut rien dire. » Il est vrai que ces paroles, si elles détruisent la supposition d'un enlèvement ordonné par Colbert, peuvent laisser croire que Beaufort a été prisonnier des Turcs. Mais comment s'étonner de ce laconisme, quand le reste de cette lettre montre celui qui l'a écrité, malade de ses blessures, épuisé de fatigue et uniquement préoccupé de son rétablissement? Il est vrai encore que Navailles, dans sa dépêche, emploie le mot *perte*[2], également applicable à la mort de l'amiral et à l'hypothèse qui en ferait un prisonnier des Turcs. Mais comment conserver un seul doute, quand la relation adressée au ministre chargé du département de la marine porte que le chevalier de Flacourt, ayant été envoyé au camp des Turcs avec un pavillon blanc, afin de s'enquérir de l'amiral, apprit qu'il ne se trouvait point parmi les prisonniers[3]? lorsqu'un rapport transmis à Colbert, le 27[4], non plus par un malade privé de nouvelles, mais par un témoin en situation de tout savoir, conclut à la mort de l'amiral? Comment douter surtout quand les circonstances qui viennent d'être exposées et le courage déployé par ce téméraire aventurier rendent cette fin si vraisemblable? Que l'âge de Beaufort, né en 1616, et qui ferait du mystérieux enseveli de 1703 un nonagénaire, suffise presque pour renverser le système de Lagrange-Chancel et de Lenglet-Dufresnoy, c'est ce qu'on ne saurait contester. Mais cette preuve n'ayant pas paru assez désisive à ces deux écrivains, et quelques doutes ayant subsisté, il était essentiel de rechercher tous les témoignages, autant qu'équitable de restituer à ce petit-fils d'Henri IV la gloire d'être mort les armes à la main sur le champ de bataille, et d'avoir ainsi couronné une vie d'aventures par une fin digne de sa bravoure, de sa race et de son pays.

MARIUS TOPIN.

[1] Il est bien entendu que c'est pendant la bataille.
[2] Archives de la guerre, 238.
[3] Archives de la marine. *Relation* déjà citée et inédite.
[4] Manuscrits de la Bibliothèque impériale, papiers Colbert. Rapport adressé par le sieur Brodart. *De la radde de Candie, à bord de* la Princesse, *ce* 27 *juin* 1669. Rapport inédit.

La suite prochainement.

Digitized by Google

LA DÉPORTATION DES MORTS

M. LE PRÉFET DE LA SEINE ET LES CIMETIÈRES DE PARIS

Nous allons parler encore de M. le préfet de la Seine : ce n'est point pour notre agrément, non plus que pour le sien. Quel que soit le soulagement que puisse éprouver un habitant de Paris, un contribuable de l'Hôtel de Ville et un voisin du Luxembourg, à dire, même en termes discrets, son avis sur M. Haussmann[1], ses pompes et ses œuvres, nous donnerions beaucoup pour être délivrés de cette consolation. On se fatigue aisément d'une lutte où l'on n'a que l'impuissance du droit à opposer à la brutalité du fait, et la raison du plus faible, avec son filet de voix, à la raison du plus fort ; où chaque protestation du bon sens et de la justice provoque une réplique triomphante de l'arbitraire, et où chaque argument est réfuté par un coup nouveau. Si M. le préfet est las de nos critiques, nous sommes beaucoup plus las encore de ses actes.

Dans la situation morale que les derniers débats ont faite à M. Haussmann, il pourrait sembler peu généreux de s'attaquer à lui si elle avait changé quelque chose à sa situation matérielle, et s'il ne s'agissait, d'ailleurs, d'un intérêt supérieur à sa personne. On se ferait

[1] Nous disons M. Haussmann pour désigner le système, car c'est en lui qu'il s'incarne, et nous n'aimons point à nous battre contre des abstractions : s'il y a quelqu'un derrière, il n'est *responsable* que « devant l'histoire, » et c'est bien long pour les besoins de la polémique. Nous aurons peut-être le malheur de l'atteindre, mais sans avoir l'imprudence de le viser.

Digitized by Google

scrupule de frapper un homme à terre, mais M. le préfet ressemble au géant de la Fable : il ne paraît toucher terre un moment que pour y reprendre de nouvelles forces. C'est pour lui qu'on peut dire, en intervertissant le mot de Mirabeau, que la roche Tarpéienne est toujours proche du Capitole. Versant des torrents de poussière sur ses obscurs blasphémateurs, il contemple, avec la dédaigneuse sérénité d'un dieu qui se sent sûr de l'amitié de Jupiter, et la Chambre qui le censure, mais qui vote les frais de son culte, et les ministres qui le désavouent en tremblant, mais pour venir le lendemain désarmer sa colère en faisant amende honorable à ses pieds.

Ce préfet colossal trouve moyen de se surpasser chaque jour et d'effacer son caprice de la veille devant sa fantaisie du lendemain. Il démolissait les maisons pour ouvrir des boulevards, il démolira les tombes pour livrer passage à un viaduc; à l'expropriation des vivants succèdent l'expropriation des morts et la déportation des cadavres centralisés, loin des yeux qu'importunent ces lugubres spectacles, dans une nécropole qui sera le Botany-Bay des Parisiens décédés.

Même parmi ceux qui se font la plus haute idée des audaces de M. Haussmann et savent le mieux que son caprice n'a d'autres bornes que sa volonté, laquelle n'en a point du tout, quelqu'un eût-il jamais, il y a cinq ou six ans, osé s'imaginer que M. le préfet en viendrait un jour à traiter les tombeaux comme des moellons, et pu croire qu'il voudrait exiler les morts, en ouvrant à 5 ou 6 lieues de Paris un enclos abandonné des vivants et des souvenirs, comme s'exprime Chateaubriand? Quiconque eût prédit alors ce que nous voyons aujourd'hui, eût été regardé comme insultant au bon sens plus encore qu'à notre premier magistrat municipal, et un avertissement n'eût certes pas suffi pour réprimer cette excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Eh bien, c'est M. Haussmann qu'il eût fallu poursuivre de ce chef, M. Haussmann qui, depuis dix-sept ans, s'étudie à lasser la critique, à dépasser l'espoir des ennemis de l'empire, et à tendre sans mesure, au risque de la faire casser violemment, la corde de l'arbitraire et de la dictature.

Je supplie donc mes lecteurs de surmonter la répugnance que peut inspirer à la faiblesse de la nature un sujet funèbre. A mes yeux, c'est ici la plus grave des questions soulevées jusqu'à présent par une administration néfaste, celle où se trouve le plus profondément compromis un intérêt moral supérieur à tous les intérêts matériels. Il faut que des hommes, que des chrétiens aient le courage de souffrir qu'on leur parle mort et tombeaux sans puériles périphrases et sans baisser la voix.

Entre l'interpellation de M. Maurice Richard et le projet de loi

Digitized by Google

qu'on nous annonce, le moment est propice. M. Richard a cru devoir sinon retirer, du moins abréger et, pour ainsi dire, effacer la partie de son interpellation qui avait trait au cimetière de Méry, devant la déclaration de M. le ministre d'État. Je la reprends pour la compléter, et je demande à mon tour le renvoi de mon interpellation au gouvernement.

I

Il importe d'abord de tracer un rapide historique de la question du bannissement des morts, qui sera en même temps un exposé des motifs et un exposé du système, qui fera connaître à la fois le plan de l'administration et les diverses phases traversées par l'affaire depuis son origine jusqu'au moment actuel. Pour atteindre ce but, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails minutieux et précis que le lecteur voudra bien me pardonner. Cet exposé sera déjà très-instructif par lui-même, et les réflexions qu'il amènera chemin faisant soulageront d'autant la part de la discussion générale.

C'est pour obéir aux prescriptions de la loi, comme à la nécessité la plus impérieuse, que l'administration se voit forcée, dit-elle, de rejeter les cimetières en dehors de l'enceinte parisienne. Dans leur état actuel, ils sont insuffisants et insalubres ; il s'agit donc d'une œuvre d'assainissement et de prévoyance. Depuis l'annexion de la banlieue surtout, cette double nécessité, matérielle et légale, devenait chaque jour plus évidente, et la translation des cimetières a pris toutes les proportions d'une grande mesure de salut public.

Voilà ce que dit l'administration, et voici ce que répond le bon sens. Sur le terrain légal, l'urgence dont on argue existe si peu que, lors de l'annexion de la banlieue, en 1860, on n'en a pas dit un mot, pas plus dans le camp administratif que dans le camp de l'opposition. C'est seulement quatre ou cinq ans après que M. le préfet commence à songer aux prescriptions du décret du 23 prairial an XII, et à s'apercevoir d'une nécessité tellement criante qu'elle eût dû lui sauter aux yeux tout d'abord, à moins qu'il n'eût en ce moment, pour être aveugle, de bonnes raisons qu'il a perdues depuis. Alors il met la question à l'étude, et, après l'avoir bien retournée sous toutes ses faces, il trouve un plan, un très-beau plan — un plan qui me semble d'autant plus remarquable qu'il était absolument opposé à son idée actuelle et tout à fait conforme à celle que nous soutenons contre lui. Comme on va le voir, en effet, ce n'est pas seulement à l'opinion publique, mais à l'administration elle-même, que nous en appelons du projet administratif, et il faut

Digitized by Google

savoir gré à l'édilité parisienne, paternelle jusque dans ses rigueurs, de ménager si souvent cette consolation à ses victimes.

Rien n'empêcherait donc, au point de vue de la tolérance légale, de continuer encore la marche qu'on n'a pas abandonnée depuis plus de neuf ans, tout en proclamant qu'il est impossible de la suivre un jour de plus. Mais, entrant dans le détail, l'administration et ses défenseurs ajoutent : Presque tous les cimetières des communes de la banlieue annexée sont fermés dès aujourd'hui, les autres ne tarderont point à subir le même sort par la force des choses. Quant aux cimetières de l'ancien Paris, celui de Montmartre sera rempli dans dix-huit mois et celui de Montparnasse auparavant. Il est vrai que le Père-Lachaise garde une plus grande surface disponible, mais il doit naturellement partager le sort commun, car il serait insuffisant à lui seul, et l'on n'en peut ouvrir d'autres dans l'enceinte des fortifications. D'ailleurs le voisinage en est dangereux : Montmartre surtout soulève des plaintes unanimes de la part des populations riveraines, et, en cas d'épidémie, il deviendrait un véritable foyer d'infection. La fermeture immédiate des cimetières actuels et leur remplacement est donc le complément indispensable de l'œuvre commencée par le grand égout collecteur.

Je prie le lecteur de croire que cette heureuse comparaison, exprimée d'une façon si exquise, n'est pas de moi, mais du principal champion de M. le préfet. Je me reconnais absolument incapable de m'élever à cette hauteur de délicatesse et de beau langage, et ne puis que m'écrier avec l'admiration séante :

Dieu, qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Mais, si je résiste à la tentation de faire ressortir combien le style s'harmonise naturellement avec la pensée qui l'inspire, il me sera permis du moins de répondre, par pur amour du vrai, qu'il y a bien là quelque petite violence faite à la réalité. Selon M. Feydeau, le plus habile et le plus éloquent défenseur du projet municipal (c'est lui qui le donne à entendre), le Père-Lachaise ne pourrait plus suffire que pour moins de trois années aux inhumations[1] ; mais, d'après les calculs d'un homme un peu plus compétent que l'auteur de *Fanny*, puisque c'est l'administrateur des pompes funèbres en personne, il lui reste assez de place pour près d'un demi-siècle[2]. Ce léger écart méritait d'être relevé au passage, ne fût-ce que pour donner une

[1] *La Question des morts*, II, dans *la Liberté* du 9 novembre 1868.

[2] Léon Vafflard, *De la translation des cimetières de Paris*, broch. in-4, 1864, p. 16.

Digitized by Google

idée, en attendant mieux, de l'attention et de l'autorité de nos adversaires. Ajoutez-y les cinq ou six cimetières des anciennes communes de banlieue, dont la plupart peuvent recevoir encore pendant quelques années leurs funèbres dépôts et sont susceptibles, d'ailleurs, d'un agrandissement plus ou moins considérable.

Reste la question d'insalubrité, — un mot dont la puissance est connue. La peur ne raisonne pas, elle rend féroce, et, en essayant de discuter cette énorme hyperbole, on deviendrait aussitôt suspect de connivence avec l'ennemi et d'attentat contre la santé populaire. Pendant les premiers jours du choléra de 1832, quiconque eût entrepris de prouver aux Parisiens affolés que la peste n'était point l'œuvre d'une bande d'empoisonneurs, eût risqué de se faire prendre pour leur complice, et l'on sait qu'un magistrat dénonça les *carlistes* dans une proclamation fameuse, absolument comme M. Haussmann dénonce les morts, pour sauver la réputation de sa ville et les prétentions de haute salubrité qu'il attache à ses travaux.

Peut-être néanmoins est-il permis de faire observer que M. le préfet, avant de s'appuyer sur un pareil motif, eût pu veiller avec plus de prévoyance à ce qu'il ne se produisît pas. S'il se fût seulement occupé de l'assainissement des cimetières autant que de celui des casernes, par des moyens que les chimistes de la commission municipale lui indiqueront mieux que moi, l'hygiène publique serait absolument désintéressée dans une question qu'elle risque aujourd'hui de dénaturer[1]. Au tort d'avoir, en préparant l'annexion de la banlieue, oublié une loi pour laquelle on s'est pris si tard d'un amour un peu suspect, et de n'avoir point prévu à temps les conséquences d'une pareille mesure, l'administration joint la faute plus grave de ne savoir ou de ne vouloir rien faire, depuis plusieurs années, pour pallier du moins, si elle ne peut les réparer en entier, les résultats de son imprévoyance. Faut-il croire qu'elle laisse subsister cet état de choses comme une pression utile à ses projets? — Hygiène et salubrité! Ces mots répondent à tout. Et c'est pour l'hygiène qu'on veut remplacer huit cimetières par un seul, où viendront s'entasser en quarante ans des millions de corps! C'est pour la salubrité qu'on le fera desservir par un chemin de fer unique, commun aux touristes et aux visiteurs en deuil, aux vivants et aux morts, où, par les temps d'épidémie, des centaines de cercueils devront être entassés dans chaque train, côte à côte avec des milliers de parents et d'employés des pompes funèbres!

[1] Sur l'emploi des moyens chimiques et le rôle de la végétation pour l'assainissement du sol et de l'air dans les cimetières, on peut voir les articles de M. Arrault, dans *le Siècle* et *la Patrie;* la brochure du docteur Lemaire : *le Cimetière de Méry-sur-Oise;* celle du docteur Robinet : *Paris sans cimetière*, etc.

Digitized by Google

Mais, dans la première phase de l'idée municipale, il n'était question de rien de pareil. Ce cimetière unique, rejeté à 23 kilomètres de Paris, n'était pas encore éclos dans la cervelle du Jupiter de l'Hôtel de Ville. A la vérité, quelques songe-creux, quelques esprits chimériques, comme il en rôde toujours autour des palais des grands, venaient assaillir M. le préfet de projets « plus ingénieux que pratiques, » où dominait la *fantaisie*, mais qui « se recommandaient à l'attention (du Jockey-Club, sans doute) par leur qualité d'importation anglaise. » Celui-ci laissait dire et n'avait garde de s'arrêter à ces folies, dont il comprenait parfaitement l'impossibilité.

Il s'agissait donc seulement alors de transférer les cimetières en dehors des fortifications, le plus près possible de Paris. On avait cherché, à partir du mur d'enceinte, les terrains propres à l'ouverture des nouvelles nécropoles, et on les avait découverts sans peine. Cette première phase a son expression dans la brochure, actuellement rarissime et à peu près introuvable, publiée en 1864 par M. Léon Vafflard[1], directeur des pompes funèbres, et comme tel, chargé, dans la question des morts, de traduire la pensée avant d'exécuter la décision de l'administration préfectorale, « qui veille, avec une sollicitude toujours si prévoyante et si éclairée, au bien-être des habitants de cette grande cité. » C'est à cette inestimable brochure, imprimée dans le format administratif, chez l'imprimeur ordinaire de la préfecture, que nous avons emprunté plus haut et que nous emprunterons encore les appréciations du projet définitif de M. le préfet, exprimées par l'organe, repentant depuis, de M. le préfet lui-même. Le rapporteur d'une pétition adressée au Sénat a bien essayé timidement de protester contre la confusion qui se faisait, en cette circonstance, entre la direction des pompes funèbres et la préfecture de la Seine ; mais il faut rendre cette justice à M. Haussmann qu'il n'a jamais eu l'ingratitude de désavouer son agent et son interprète, l'homme attaché à sa fortune, fidèle à ses évolutions, contraint par état d'en adopter et d'en servir tous les plans, et qui n'eût certes pas manqué de se rallier, en 1864, à l'idée d'un cimetière unique et lointain, s'il en eût pu prévoir le triomphe, comme il s'y est rallié en 1867, dès qu'elle eut remporté dans l'esprit de M. Haussmann une victoire si invraisemblable ou du moins si inattendue. Cette fois, comme l'autre, il a été le truchement de la préfecture, et ce n'est point sa faute si la première apologie fait tort à la seconde.

Quand même la brochure ne serait que l'expression personnelle

[1] *De la translation des cimetières de Paris*, in-4. On trouvera ce contre-projet, complété et défendu contre toutes les objections, dans la seconde partie de ce travail.

Digitized by Google

des opinions et des études de l'auteur, son importance resterait considérable en raison des fonctions spéciales dont il est revêtu, et il demeurerait acquis au débat qu'après avoir attentivement examiné la question tant qu'il était libre de se prononcer, nul n'a condamné en termes plus sévères et plus absolus, au double point de vue matériel et moral, une mesure qu'il est mieux à même que tout autre de juger.

Mais une raison secrète allait enfouir tout à coup ce projet, au moment où il se disposait à affronter l'enquête publique, dans les oubliettes de l'Hôtel de Ville. L'imprudente brochure avait à peine vu le jour qu'un mystérieux coup de vent faisait tourner l'esprit mobile de M. le préfet. Quels puissants motifs, quels arguments ou quels hommes avaient pu l'éclairer si vite? Après l'avoir converti au plan radical qu'il rejetait la veille, qui avait su diriger adroitement ses yeux sur un emplacement si peu connu dans l'histoire? Le changement de système avait-il précédé et déterminé le choix de Méry, ou en avait-il été la conséquence? Il serait difficile de le dire, à supposer même qu'il ne fût point impossible de le savoir.

Quoi qu'il en soit, si nous nous en rapportons à une lettre de M. le maire de Méry, qui a toutes sortes de raisons valables pour être bien informé, c'est vers la fin de l'année 1865, ou plutôt au commencement de 1866, que la ville de Paris commença les acquisitions destinées à l'établissement du futur cimetière. L'opération se poursuivit tant qu'elle put dans un silence prudent ; elle fut si diplomatiquement conduite que cette pauvre ville de Paris elle-même avait déjà acheté pour quelques cent mille francs de terrains avant de s'en douter. — Mais la commission municipale? — Je l'oubliais. M. Haussmann l'oubliait aussi; non pourtant qu'elle fût bien gênante, mais elle aurait pu causer. Jusqu'alors M. Haussmann s'était passé du Corps législatif : on l'en avait grondé, et pour prouver qu'il s'amendait, il se passait cette fois de son conseil. Tout au plus y avait-il de par le monde, pour suivre une affaire si bien menée, quelque chef de division de l'Hôtel de Ville, trié sur le volet, et cet excellent maire de Méry, propriétaire de terrains et de carrières sur les lieux choisis par l'œil d'aigle du préfet, — modèle des magistrats municipaux, qui, dans son ardeur à servir les intérêts de sa commune et ceux de la ville de Paris, se faisait l'infatigable agent du grand projet, et achetait sous main les lots nécessaires, plus tard revendus par lui avec le bénéfice légitime que comporte toute opération commerciale.

On a cité divers exemples fort intéressants de ces opérations. L'un des plus mémorables est celui de certain bois — le bois de Montarcis — acquis pour 18,000 francs en décembre 1865 par l'in-

Digitized by Google

termédiaire zélé de M. le préfet et revendu par lui 30,000 francs à M. le préfet, je veux dire à la ville, dans la première quinzaine d'avril 1867. Mais des esprits légers auraient tort d'en rien conclure, car le maître, sans démentir la chose, l'a expliquée avec sa netteté ordinaire par un communiqué au *Journal des Débats*, qui l'avait révélée le premier. Voici ce curieux spécimen de l'argumentation préfectorale, dont je ne veux point faire tort au lecteur :

« ... L'administration n'aurait eu aucune chance d'obtenir la cession amiable de la très-majeure partie des terrains qui lui étaient nécessaires si elle n'avait offert aux détenteurs *une certaine* plus-value (*une certaine* est joli) sur le prix que tout autre acquéreur aurait pu leur donner, et, à plus forte raison, sur le prix payé par eux-mêmes à leur vendeur. A cet effet, des tarifs (ah! les bons tarifs!) ont été arrêtés pour chaque commune, selon les diverses natures et la situation des terrains, et ils ont été appliqués à tous les contrats réalisés. L'administration municipale n'avait pas dès lors à se préoccuper des faits antérieurs à sa propre acquisition, ni à rechercher s'ils permettraient à *tel ou tel* de ses vendeurs de réaliser *tel ou tel* bénéfice. » (Ces deux *tel ou tel* sont charmants.) « Il lui suffisait de savoir qu'elle était en présence des propriétaires réels, et non de personnages ayant acquis conditionnellement, pour les lui revendre, les terrains qu'ils lui cédaient. »

M. le maire de Méry a cru devoir se défendre également dans une lettre adressée aux *Débats* : il n'en avait vraiment pas besoin. Dieu nous garde d'attaquer une conduite aussi naturelle que la sienne, dont le résultat fait honneur à sa capacité administrative autant qu'à la rondeur de M. le préfet en affaires. Aucun article du code ne défend de mener de front le dévouement aux intérêts publics et à ses affaires personnelles.

S'il ne s'agissait ici que de M. le baron Haussmann, qui a le moyen de payer ses folies, nous trouverions tout naturel qu'il achetât 30,000 francs ce qui en vaut 18,000, sous le prétexte qu'il a fait arrêter (par qui? quand et comment?) des tarifs selon les diverses natures et la situation des terrains. Mais comme ces tarifs nous regardent, nous avons le droit de les trouver singulièrement fantastiques dans leur origine et dans leur application. M. le préfet fera bien d'envoyer ses tarifs au contrôle.

Ainsi, tandis que Paris dormait tranquille, le cimetière était fait de pièces et de morceaux, achetés clandestinement sous prétexte d'économie. On vient de voir comme ce prétexte était heureusement justifié. C'est ce que M. le préfet appelle « devancer l'accomplissement des formalités ordinaires[1]. » Admirable euphémisme! Tra-

[1] On dit encore : *anticiper sur*. Exemple : Les travaux du Trocadéro ne sont pas

Digitized by Google

duit en langue vulgaire, cela veut dire simplement *violer la loi;* mais il est clair que cette phrase serait brutale et dépourvue de toute élégance. Au contraire, le verbe *devancer* appartient à la langue politique. Un personnage auguste a devancé le vœu de la nation; M. Baroche a devancé la justice du peuple; M. Rouher devança le télégraphe à la tribune, dans la fameuse dépêche qu'il opposa au discours de M. Thiers sur l'Allemagne; M. Haussmann, plus modeste, se borne à devancer l'accomplissement des formalités ordinaires. Telle est sa spécialité, et il s'en acquitte à merveille.

Toutefois, en voyant l'effet qu'il avait produit et qui dépassait son attente, M. le préfet de la Seine essaya de revenir sur cet aveu par trop dénué d'artifice. Il se prétend autorisé par la loi du 3 mai 1841 : on lui répond que cette loi exige, comme une condition absolue des acquisitions à l'amiable, aussi bien que des expropriations, la déclaration préalable d'utilité publique. Il persiste, dans un *communiqué* nouveau, en indiquant cette fois l'article sur lequel il s'appuie : Ce n'est pas l'article 13, ni l'article 19, ni l'article 56, comme l'avaient cru d'ignorants journalistes, incapables de découvrir, même en s'y reprenant à trois fois, les principes qui dirigent sa conduite; c'est l'article 58, « qui prévoit le cas d'acquisitions d'immeubles faites en vue de l'exécution ultérieure des projets d'utilité publique. » Les journalistes imprudents restèrent un moment atterrés sous cette foudroyante riposte, se demandant tout bas par quelle étourderie impardonnable un article si formel, si précieux pour M. Haussmann, qui semblait avoir été prévu dix ans d'avance par un législateur bénévole, avait pu leur échapper. Ils se le demanderaient encore si l'un d'eux, plus malin, ne s'était avisé d'une précaution élémentaire, dont on se trouve généralement bien dans les discussions avec M. Haussmann : il vérifia ce fameux article, où il ne s'agit d'autre chose que des « acquisitions amiables faites antérieurement aux arrêtés du préfet, » qu'il ne faut point confondre avec les décrets d'utilité publique. L'article 58 n'a pas bougé de la loi, et chacun peut le relire à son aise.

Cette fois, M. Haussmann ne répliqua rien, sans doute par magnanimité pure, car il est bien évident qu'il aurait découvert un autre article s'il eût voulu s'en donner la peine.

Évidemment les formalités *ordinaires* n'étaient point faites pour un préfet aussi *extraordinaire :* on l'a bien vu jusqu'au bout. Vous chercheriez en vain dans le compte général des recettes et dépenses de

une violation de la loi; c'est une simple « anticipation, *si j'ose ainsi dire,* sur le projet apporté » plus tard. Voir le discours de M. l'Hôpital, commissaire du gouvernement, dans la séance du 12 mars dernier. Le *Traité des synonymes gouvernementaux* est très-riche à cet article.

Digitized by Google

la ville de Paris pendant l'exercice 1867, la moindre trace de ces vastes opérations financières. Le compte est muet après l'achat, comme M. Haussmann l'a été avant. Il y a là des millions engagés, non-seulement sans autorisation, mais sans avertissement, avec toutes les allures d'une spéculation occulte et d'une société secrète. Dans la force complète du terme, la préfecture de la Seine a ourdi un *complot* pour faire enterrer les Parisiens à Méry.

Les mesures avaient été si bien prises que, pendant plus d'un an peut-être, Paris ne soupçonna point ce qui se tramait contre ses morts. La première révélation qui lui en vint n'eut rien de volontaire. Elle partait des lieux mêmes et d'une autorité non suspecte; mais le journal qui la reçut recula d'abord devant l'invraisemblance de la nouvelle, et il fallut une longue insistance pour le décider à l'accueillir sous forme dubitative. Elle obtint aussitôt l'honneur de beaucoup de dédains et de quelques démentis. Certains officieux s'indignèrent, d'autres haussèrent les épaules; les fortes têtes sourirent. Comme tous les projets de M. Haussmann, celui-là débutait par soulever l'incrédulité générale avant d'exciter l'effroi des uns, l'admiration des autres, et ceux qui en soutenaient l'existence passaient pour des gens d'une légèreté incurable ou d'une passion égarée jusqu'à la perfidie.

Mais les révélations, affluant de toutes parts, ne tardèrent pas à convaincre les plus obstinés. On savait, par de précédentes expériences, comment M. le préfet de la Seine se joue des lois naïves et des gens plus naïfs encore qui comptent sur la loi pour l'arrêter. La discussion qui eut lieu au Sénat, le 10 janvier 1867, sur la pétition des fils de l'amiral Baudin, en donnant la juste mesure du respect de M. Haussmann pour les cimetières, ouvrit les yeux aux aveugles mêmes[1]. La polémique ne tarda pas à s'engager dans les journaux, en même temps que deux pétitions nouvelles appelaient l'attention du grand corps conservateur sur la question du déplacement

[1] Malgré le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur, après le rapport non équivoque de M. Dariste; malgré la discussion postérieure du Corps législatif, où l'ordre du jour ne fut prononcé qu'à la majorité d'une voix, le plan qu'on croyait enterré vient de reparaître brusquement. Jamais M. Haussmann n'a reculé d'une semelle devant une manifestation quelconque des Chambres ou du sentiment public. Après un vote ou après une promesse qui le gêne, il se tient coi, fait le mort, tout en continuant ses approches souterraines, et lorsqu'on s'applaudit de l'avoir délogé, on apprend tout à coup qu'il est dans la place. Nous écrivions l'an dernier, à propos de la voie projetée à travers le cimetière Montmartre et de la visite impériale aux tombes menacées : « Il a fallu que l'empereur en personne vînt barrer la route à ce boulevard opiniâtre. Mais gare au moment où le maître aura le dos tourné! Comme l'avare Achéron, M. Haussmann ne lâche point sa proie. » (*Paris nouveau et Pari futur*, 2e éd.) Il est si facile d'être bon prophète en parlant de M. le préfet!

Digitized by Google

des cimetières et le projet de création d'une nécropole unique aux environs de Pontoise, projet considéré par le pétitionnaire comme « en opposition avec les habitudes des habitants de Paris, avec le culte qu'ils professent pour leurs morts, avec la décence et le respect dont les inhumations doivent être entourées, avec les sentiments des familles et avec l'opinion du clergé. »

Dans son rapport, déposé à la séance du 2 avril 1867, M. Boudet donnait les premiers renseignements officiels, si je puis m'exprimer ainsi, sur le plan conçu par M. le préfet de la Seine, et la population parisienne apprenait avec stupeur, en ouvrant *le Moniteur universel*, que « trois ingénieurs distingués *avaient* reçu la mission d'étudier un grand cimetière unique au point de vue géologique ; » que, « prenant en considération la nature et le prix du terrain, la facilité de l'accès par chemin de fer, ils *avaient* jeté les yeux sur un emplacement situé entre Méry-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône ; » qu'une commission, nommée, comme les ingénieurs, par M. le préfet, avait approuvé ces études et leur résultat ; enfin, que des terrains avaient déjà été achetés pour une somme de 1 million de francs. Quant aux inconvénients signalés, « l'administration déclare bien haut que rien de tout cela n'est exact, et que les précautions les plus minutieuses seront prises pour qu'aucune atteinte ne soit portée au sentiment des familles, » etc.

Trois jours plus tard, la discussion s'engageait. M. le baron Haussmann y brilla. Dès le début il s'y montra sublime. Avant tout, il tient à remercier la commission du soin extrême qu'elle a mis à l'examen d'un affaire très-difficile et très-délicate, et particulièrement l'honorable rapporteur, de son travail si complet et si substantiel. Ces messieurs ne tarissent pas en admirations, en félicitations, en compliments et en remercîments réciproques. — Mais la pétition lui fait une situation fausse :

« En effet, je ne saurais prétendre que l'affaire portée par les pétitionnaires devant le Sénat ne soit pas née (M. le préfet est bien bon), mais je dois déclarer qu'elle n'a pas encore revêtu sa forme définitive. »

Et M. Rouland, saisi de cette vérité éclatante, s'écrie : « C'est cela ! »

« On la porte devant le Sénat en premier ressort, reprend M. Haussmann encouragé ; mais c'est en dernier ressort qu'elle devrait y venir, après avoir suivi toute la filière des instructions administratives, des enquêtes officielles et d'une délibération du Conseil d'État. C'est alors, et alors seulement, qu'on pourrait en saisir utilement le Sénat, pour réclamer, s'il y avait lieu, contre la décision intervenue. »

Si je saisis bien cette admirable théorie, il ne faut point pétition-

Digitized by Google

ner contre une mesure administrative tant qu'elle reste à l'état de projet, parce qu'alors il n'y a rien de fait ; il faut attendre que la décision soit intervenue, c'est-à-dire que la chose soit faite. Dans le premier cas, on répond au pétitionnaire : « Vous vous pressez trop ; il n'est pas temps encore ; » dans le second on lui répondra : « Il n'est plus temps : que ne vous pressiez-vous davantage ! »

Je conçois, effectivement, que si les pétitionnaires avaient le bon goût de suivre une marche si simple, ils ne placeraient point M. le préfet de la Seine dans une *position fausse*.

« D'un autre côté, reprend M. le baron Haussmann, l'enquête n'est pas une vaine formalité ; elle est faite pour l'instruction de l'administration même. Le devoir de celle-ci est donc de n'arrêter son opinion qu'après ce préliminaire accompli. »

Nous savons, il est vrai, que M. Haussmann aime beaucoup à *devancer* les préliminaires. Mais il n'en suit pas moins de là que, en déléguant ses trois ingénieurs distingués, — car ce n'est pas lui qui a choisi l'emplacement de Méry-sur-Oise, bon Dieu ! ce sont les ingénieurs ! — en faisant approuver le résultat de leurs études par sa commission, et en achetant pour 1 million de terrains à Méry, il n'avait pas *arrêté son opinion*. Non, il *devançait* simplement les *formalités ordinaires !*

M. Haussmann insistait avec onction sur cette idée consolante : « Nous ne demandons qu'à être éclairés, instruits, dirigés. Nous le serons, je l'espère, par les résultats de l'enquête et de nos délibérations. » Et pour prouver tout le calme, toute la mesure apportée par l'administration dans ce débat, il consentait volontiers qu'on renvoyât les pétitions au gouvernement. — Ce qui fut fait.

Je ne parle pas d'une autre requête adressée au Sénat quelques mois plus tard, tant contre le cimetière que contre le tracé municipal du chemin de fer destiné à le desservir, par cent dix-sept habitants de la vallée de Montmorency. Dans son rapport (25 juillet 1867), M. le baron Brenier concluait à l'ordre du jour, qui fut prononcé sans discussion, en se référant aux explications données par le préfet dans la séance du 5 avril, et qu'il considérait comme des démonstrations sans réplique, puis aux résultats qui seraient recueillis par l'enquête.

Celle-ci, en effet, avait été ouverte simultanément à Paris et dans le département de Seine-et-Oise, dont le village de Méry fait partie. La commission d'enquête de Paris, constituée par arrêté du 13 juillet, comprenait, — sous la présidence de M. Boudet, qui s'était déjà prononcé formellement pour le nouveau cimetière, comme nous l'avons vu, — onze membres, dont quatre tirés de la commission municipale, élue par qui l'on sait. Le *Moniteur* du 27 novembre

Digitized by Google

exposait les résultats de l'enquête dans un rapport, signé Barbier, qu'il est curieux de comparer aux discours et aux *communiqués* de M. le préfet. A voir le zèle avec lequel le rapporteur reproduit les arguments et jusqu'au style, parfois jusqu'aux expressions mêmes de M. Haussmann ; à comparer surtout quelques passages avec le discours prononcé par celui-ci au Sénat sept ou huit mois auparavant, vous jureriez que M. Barbier n'est que le pseudonyme de M. le préfet de la Seine :

Je chantais, Homère écrivait.

Ce serait un jugement téméraire, assurément, et tout ce que cela prouve, c'est l'action légitime exercée par l'éloquence préfectorale sur l'esprit du rapporteur fasciné, qui, ne pouvant dire mieux, n'a point essayé de dire autrement.

Ce morceau a été l'objet de diverses autres remarques désobligeantes. On y a noté des erreurs, des équivoques, de fausses interprétations, des confusions nombreuses, des citations inexactes : « Atténuer dans certains cas, amplifier dans d'autres, ou passer sous silence les faits qui semblaient pouvoir compromettre le projet, » c'est ainsi qu'après une étude minutieuse, un écrivain fort modéré dans son style [1] résumait ce rapport, qui, s'il n'est pas directement l'œuvre de la préfecture, est tout au moins un bâtiment construit avec les matériaux fournis par elle.

« L'enquête de la Seine, écrit le rapport, n'a pas donné lieu à des observations importantes, et l'*on peut dire* que, dans ce département, les vues de la municipalité parisienne ont été généralement comprises et acceptées. » On peut le dire sans doute, quand on est rapporteur d'une commission officielle ; mais la polémique engagée depuis dans la presse a dû prouver à l'organe de M. le préfet que cette façon par trop leste de sauter, en une seule phrase, des prémisses à la conclusion, était plus conforme à ses désirs qu'à la réalité des choses. Il est bien vrai que l'enquête parisienne, ouverte en juillet, pendant la saison des eaux et de la campagne (les esprits avisés ne négligent pas ces menus détails), au quatrième étage de l'Hôtel de Ville, au haut d'un escalier de plus de cent marches, dans un couloir sombre qu'il fallait chercher une demi-heure, de détour en détour et de garçon en garçon, c'est-à-dire dans un local sinon admirablement choisi, du moins admirablement trouvé, n'a recueilli qu'un petit nombre de réclamations. M. Haussmann, qui l'atteste avec tant de bonheur, par l'organe du rapport, devrait être blasé là-dessus, ne fût-ce que par les enquêtes qu'il ouvre pour toutes les questions d'expro-

[1] Fouzès, *le Cimetière de Méry-sur-Oise et son chemin de fer*, p. 61.

Digitized by Google

priation publique. On a pris le parti de s'abstenir, parce qu'il faudrait se déranger trop souvent, et se déranger absolument pour rien.

Jadis, à propos de la mutilation du Luxembourg, le marquis de Boissy, avec la témérité ordinaire de son éloquence, fit scandale à la tribune, en déclarant que l'enquête n'était qu'une formalité vaine, un débouché illusoire ouvert aux doléances des naïfs. Le Sénat tout entier s'éleva contre cette assertion, trop dépourvue de nuances oratoires et de délicatesse parlementaire. Quelques mois après, ce que M. de Boissy avait dit l'administration le prouvait. Non contente de ne tenir aucun compte de l'enquête ouverte à la mairie Saint-Sulpice, où une majorité écrasante s'était énergiquement prononcée contre le projet, elle en parlait avec dédain, ne pouvant s'appuyer sur elle, et trouvait moyen d'en dénaturer le résultat dans son rapport, malgré les protestations très-catégoriques des gens qui avaient contrôlé jour par jour les registres et la mettaient au défi de les publier.

Depuis ce temps, je suis devenu sceptique. Dès qu'on ouvre une enquête, je sais ce que cela veut dire : cela veut dire qu'il ne manque plus que cette formalité légale pour passer outre.

Mais l'enquête, qui ne s'est point faite à l'Hôtel-de-Ville, s'est poursuivie dans la presse. Qu'importe sous quelle forme, dans quels lieux et dans quelles circonstances l'opposition se traduit, si elle est incontestable? Or, y eut-il jamais ensemble plus imposant dans les organes des opinions les plus divergentes[1]? Pourtant, on ne peut le nier, le projet a trouvé quelques partisans. Je ne parle pas des journaux officieux, qui n'ont fait qu'accomplir les devoirs de leur profession. Il ne faut point désespérer d'ailleurs de les convertir : que certain antagonisme déjà bien connu, et qui s'est trahi plus d'une fois aux yeux attentifs, ravis de suivre dans toutes ses péripéties le spectacle de l'*homogénéité* gouvernementale, vienne à s'accentuer un peu plus, et ces journaux, dont quelques-uns en sont déjà à traiter M. le préfet de *dictateur*, ce qui est un bien gros mot, se décideront à lui casser sur la tête l'encensoir qu'ils faisaient fumer à ses pieds. Le principal et le plus vénérable d'entre eux, qui a fort loué jadis le projet préfectoral, doit se trouver particulièrement gêné, depuis qu'il a pour rédacteur en chef le gendre d'un sénateur qui, si déterminé qu'on le suppose à suivre jusqu'au bout l'exemple d'un illustre beau-père, ne peut guère pousser l'abjuration de ses vieilles erreurs jusqu'à soutenir aujourd'hui la thèse directement contraire à celle dont il fut l'un des plus vigoureux champions. Loin de se séparer de la campa-

[1] Les *Débats*, *la Presse*, *l'Union*, *le Temps*, *la Gazette*, *le Siècle*, *le Journal de Paris*, *l'Opinion nationale*, etc., etc.

Digitized by Google

gne entreprise par le *Journal des Débats* contre ce Lambessa mortuaire, l'écrivain qui préside actuellement aux destinées du *Constitutionnel* y combattit au premier rang ; et si l'on comprend que ce beau zèle soit tombé devant les nécessités de sa position nouvelle, on est fondé du moins à croire qu'il n'ira pas jusqu'à se retourner.

En dehors des feuilles officieuses, M. Haussmann a eu pour lui *la Liberté*, journal du paradoxe et avocat habituel des causes impossibles. Le Haussmann du journalisme devait naturellement soutenir le Girardin de la préfecture. Si jamais le directeur de *la Liberté* arrête devant le respect d'un sentiment quelconque le développement d'un de ces sophismes mathématiques qu'il aime à pousser à outrance, où il s'enivre de syllogismes, prend l'entêtement pour de la conviction, les formules pour des arguments et l'affirmation pour une preuve, je l'irai dire à l'Hôtel de Ville.

Mais M. le préfet a eu surtout pour soutiens et pour lieutenants principaux un vaudevilliste et un romancier, connus tous deux par leur goût pour les fictions. L'un est M. Théodore Barrière, homme d'esprit, auteur inégal et nerveux de pièces excellentes, quand elles ne sont pas détestables : son impétueuse, mais courte campagne, ne sera pas la meilleure de ses comédies. L'autre est M. Feydeau, l'auteur de *Fanny*, et, pour ne point lui faire tort d'un titre qu'il revendique comme mieux en harmonie avec ce nouvel emploi de ses facultés très-diverses, des *Usages funèbres chez les anciens*. M. Feydeau, apôtre de la crémation, caractérise ainsi, dans l'un de ses articles[1], l'usage des enterrements chrétiens : « Il est temps d'en finir avec cet usage gothique et malsain que l'empereur Constantin a mis à la mode, » ce qui donne tout de suite la mesure de son autorité dans la question. Il y dit encore : « Je suis peut-être absolument dépourvu de bon sens, » ce qui dispose agréablement en sa faveur. Il ajoute qu'il est fort content de ce petit morceau, et que, s'il exécute les ordres de M. Haussmann, comme on l'en accuse, il lui semble qu'il « ne les exécute pas trop mal, » ce qui démontre en lui autant de modestie que de goût. Les brillants articles de M. Feydeau n'ont absolument d'autre tort que d'enfermer beaucoup d'erreurs sous une forme tranchante, et d'être écrits avec la même plume que *M. de Saint-Bertrand* et *le Mari de la danseuse*.

Pour l'enquête ouverte dans le département de Seine-et-Oise, à Pontoise et à Saint-Denis, deux commissions furent nommées, parce qu'il y avait deux questions distinctes à examiner, au point de vue des intérêts spéciaux du département : celle du cimetière de Méry et celle du tracé indiqué par l'administration pour la voie ferrée qui

[1] *Liberté* du 9 novembre 1868.

Digitized by Google

doit y transporter les morts, en traversant la vallée de Montmorency.

La commission d'enquête pour le cimetière, réunie à Pontoise le 22 août 1867, approuve le projet. La commission d'enquête pour le tracé municipal, réunie à Versailles le 23, commence par reconnaître à l'unanimité l'utilité du chemin de fer mortuaire : le rapport de M. Barbier s'empare de ce vote unanime, et en triomphe avec un orgueil qui rappelle les syllogismes de M. de la Palisse. En effet, elle avait à délibérer non sur l'établissement du cimetière, mais en prenant pour point de départ l'existence de ce cimetière, approuvé la veille par la commission de Pontoise, et l'on ne voit pas trop dès lors comment, à moins de faillir aux premiers éléments de la logique, elle aurait pu refuser la voie de Paris à Méry. Mais abordant ensuite la question du tracé municipal, elle le rejeta par sept voix contre cinq. Le 30 août suivant, le conseil général de Seine-et-Oise confirmait ce vote d'une façon plus formelle, plus énergique, plus conforme aux vœux des populations, tels qu'ils s'étaient manifestés par l'immense majorité des dires de l'enquête (car les habitants de Seine-et-Oise ne sont pas aussi blasés que les Parisiens), en demandant d'une voix unanime la mise à l'étude d'autres tracés ; et, quelques jours après, le conseil d'arrondissement de Pontoise s'associait au même vœu.

Eh bien ! voici pour M. Haussmann l'occasion de prouver, à peu de frais, que « l'enquête n'est pas une vaine formalité, » et que l'administration, comme c'est son *devoir*, « n'arrête son opinion qu'après ce préliminaire accompli. » Voici un résultat certain, officiel, trois fois répété, sur une question d'un intérêt secondaire, où M. le préfet peut céder sans compromettre en rien ses plans, et où il ne peut persister sans proclamer par là même son parti-pris absolu de ne rien entendre. C'est donc, en un point particulier, une expérience d'un intérêt général : elle a été concluante. Après l'épreuve du Luxembourg, celle du chemin de fer de Méry est venue commenter de la façon la plus irrécusable les déclarations de M. Haussmann au sujet du respect platonique qu'il porte aux enquêtes. Toute la satisfaction qu'ont obtenue les votes de la commission de Versailles, appuyés de ceux du conseil général et du conseil d'arrondissement, c'est de se voir annihilés dans le rapport de M. Barbier, et écartés, de la main de M. le préfet, par une fin de non-recevoir. On sait ce qu'il disait *avant*, dans la séance du 5 avril. Et voici ce qu'il disait *après*, le 6 septembre suivant : « L'enquête n'avait pas pour but de demander une sorte de vote affirmatif ou négatif aux localités consultées, mais de les mettre à même d'exposer les raisons qu'elles pouvaient avoir soit pour combattre le projet, soit pour en demander la modification, afin que le gouverne-

Digitized by Google

ment, qui doit, en définitive, l'approuver ou la rejeter, pût connaître et peser ces raisons[1]. » Voilà l'enquête bien déchue! Pourquoi aussi s'avise-t-elle de se prendre au sérieux, et de ne pas s'apercevoir que si l'administration lui demandait conseil, c'était uniquement pour lui procurer le plaisir d'être de son avis?

Par là, et par quelques autres côtés encore, cette question du chemin de fer, sans intérêt direct pour les Parisiens, et, en tout cas, d'un intérêt très-subalterne relativement à celle du cimetière, mérite de nous arrêter un moment. Elle est très-instructive comme indice du système, en nous permettant de saisir sur le vif les procédés habituels de l'administration, de la surprendre en flagrant délit d'obstination, d'équivoque et de contradiction. Nous ne suivrons qu'à ce point de vue la polémique engagée sur ce terrain, où elle a fini, de déviations en déviations, par s'établir presque tout entière.

Lorsque M. le préfet de la Seine eut chargé un ingénieur en chef des ponts et chaussées de procéder à l'étude du chemin de fer destiné à unir Paris à sa future nécropole, à partir du cimetière du Nord, celui-ci, ne consultant que les conditions techniques données par les formes des terrains, dirigea son tracé dans la voie qui semblait naturellement indiquée, c'est-à-dire par Cormeilles et par Argenteuil. Mais en apportant (le 12 septembre 1865) le résultat de ces études au préfet, il reçut l'ordre d'adopter une autre direction. Le chemin devait passer par Ermont, d'après les instructions nouvelles, et aboutir à la Garenne de Maubuisson, située au nord-ouest du cimetière[2].

Le passage à Ermont se comprenait par la faculté qu'il laissait aux visiteurs de se servir, jusqu'à cette station centrale, des chemins de fer de l'Ouest ou du Nord; mais l'injonction d'aboutir à la Garenne ne pouvait et ne peut encore recevoir aucune explication plausible[3]. Suivez sur une carte la voie municipale : arrivée à la

[1] Communiqué au *Siècle*, 6 septembre 1867.

[2] *Chemin de fer de Paris au cimetière projeté*, broch. in-4.

[3] Citons pourtant, comme une curiosité historique et scientifique, celle de M. Barbier, rapporteur de la commission d'enquête :

« Ce n'est pas arbitrairement que l'entrée principale a été fixée à Méry. Pierrelaye n'offre aucune ressource pour les ateliers de la construction et de l'exploitation du chemin de fer des dépendances du cimetière. Ce village, sans eau, est à 5 ou 6 kilomètres de la Seine et de l'Oise, tandis que Méry est à 1 kilomètre seulement de cette dernière rivière, dont les eaux seront facilement envoyées par des machines pour les besoins de l'installation de la nécropole et de son chemin de fer. »

Nous ne nous arrêterons pas à faire observer que M. le rapporteur augmente dans un cas et diminue dans l'autre, pour les besoins de son argumentation, la distance de l'Oise, qui est à plus de 2 kilomètres de la Garenne et à moins de 4 de Pierrelaye.

Digitized by Google

porte du cimetière, tout à coup elle se détourne, pour aller se jeter dans le sein du bois favorisé. C'est une fugue qui allonge le voyage de 2 à 3 kilomètres à l'aller, et d'autant au retour.

Quel motif mystérieux a fait fléchir ici l'amour bien connu de M. le préfet pour la ligne droite? Comment expliquer ce supplément imprévu de trajet et de dépense? M. Haussmann, qui le sait bien sans doute, a poussé la coquetterie jusqu'à ne vouloir jamais s'en expliquer à cœur ouvert, et M. le maire de Méry, propriétaire de la Garenne, pourrait seul nous le dire.

C'est un joli bois que la Garenne : il produit des chênes, des bouleaux et des broussailles en quantité. Je conçois qu'il ait tenté le premier magistrat municipal de Méry, amateur éclairé de la belle nature, et particulièrement de la nature silvestre, comme le prouve l'acquisition déjà faite par lui du bois de Montarcis, que son dévouement aux grands projets de M. Haussmann l'a malheureusement forcé de céder presque aussitôt à la ville de Paris. M. le maire de Méry a donc acheté au prix de cent dix mille francs ce petit bois de 90 hectares, par acte notarié en date du 23 avril 1866, après des pourparlers qui, comme il a eu la complaisance de nous l'apprendre lui-même, remontaient au mois d'août 1865[1].

Mais il se trouve que M. Haussmann aime fort les bois aussi. Tandis qu'il traçait la ligne de son chemin de fer, il aperçut la Garenne de Maubuisson. Le site lui plut; il rêva que le débarcadère funèbre ferait là un effet des plus romantiques, et communiqua son enthousiasme à M. l'ingénieur des ponts et chaussées. M. le maire avait à peine acquis la Garenne, — peut-être même ne l'avait-il pas acquise encore, mais du moins il avait donné sa parole, qu'un homme d'honneur ne retire jamais, — lorsqu'il apprit le nouveau sacrifice qu'exigeait de lui l'amitié de M. le préfet de la Seine. C'était jouer de malheur! Mais son dévouement est de ceux qui ne reculent jamais.

M. Haussmann s'est si profondément épris des charmes pittoresques de la Garenne que, dans toutes les variantes de son projet, il y a un point sur lequel il ne varie pas : c'est l'arrivée du chemin de

Qu'importe, en effet? A supposer que la proximité de l'Oise fût actuellement un avantage pour Méry, elle deviendrait un inconvénient d'ici à quelques années avec le chemin de fer de ceinture, qui fera le tour du cimetière, et le système d'enterrements par zones (voy. plus loin), quand on aura à enterrer du côté de Pierrelaye : la rivière ne changera pas de place pour suivre les tombes. Mais, même actuellement, cet avantage n'existe pas. Qui ne sait qu'il faut conduire l'eau au point le plus élevé, d'où on la distribue sur tous les autres points? Dès lors, il est indifférent de commencer ici ou là.

[1] Lettre à M. Léon Say, dans les *Débats* du 20 décembre 1868. M. le maire fait remarquer qu'à cette époque la ville de Paris n'avait pas commencé ses acquisitions; il est vrai, mais les acquisitions avaient été précédées d'études.

Digitized by Google

fer dans cette forêt municipale. S'il le faut, il traversera le cimetière pour aboutir en ce lieu de prédilection. Il est vrai qu'il ne prend à M. le maire qu'un coin de sa propriété pour y établir la gare, indépendamment de la partie qu'il englobe; mais celui-ci se résignera, pour ne point contrarier les projets préfectoraux, à vendre par lots les 800,000 mètres qui lui restent sur les bras aux industriels que la création de la nécropole ne peut manquer de grouper à sa porte. Cette petite opération procurera peut-être à M. le maire un bénéfice que des médisants ne craignent pas d'évaluer à plusieurs millions[1], sans préjudice de la maigre bonification déjà réalisée sur la partie vendue; mais ce ne sera qu'une compensation légère à tant de sacrifices et la trop modeste récompense d'un zèle qui ne s'est jamais démenti.

Ce grand maire était tellement sûr de son dévouement qu'il n'a pas craint de se laisser nommer membre de la commission d'enquête chargée de prononcer sur le tracé municipal, c'est-à-dire sur l'arrivée du chemin de fer à la Garenne! J'avais oublié de le dire, et je me hâte de réparer cet oubli. Voyez-vous d'ici le magistrat héroïque, placé entre son amour pour sa forêt et son amour pour la ville de Paris. Quelle lutte et quelle victoire! Sans vouloir pénétrer le secret du vote, j'ose me porter garant que, comme Brutus, il aura immolé au devoir ses plus chères affections et sacrifié sa forêt au triomphe du tracé municipal.

Cet épisode a pu sembler long, mais il est le nœud du poëme et l'on verra qu'il explique bien des choses. La question du chemin de fer funèbre a soulevé dans toute la vallée de Montmorency une émotion qui est encore loin d'être apaisée. Pour repousser loin d'elle ce calice, elle a fait toute une levée de boucliers, à la tête de laquelle se sont mis les maires en personne. Une croisade de maires contre un projet administratif, c'est là un phénomène qu'on ne voit pas tous les jours et qui peut déjà sembler assez significatif par lui-même. Vingt communes se sont liguées pour rejeter avec énergie un plan qui doit attrister les plus charmants environs de Paris et les plus recherchés par les amateurs de villégiature, porter à la valeur des propriétés un coup d'autant plus certain que la seule annonce en a suffi pour produire une dépréciation déjà sensible et alarmer

[1] Voir la lettre de M. Chenel, maire de Franconville, à *la Patrie*, 8 novemb. 1868, sa *Lettre à M. Baudrillart*, p. 9; les *Débats* des 22 novembre, 13 et 20 décembre 1868, le *Chemin de fer de Paris au cimetière projeté de Méry-sur-Oise*, brochure in-4°, imprimée chez Renou et Maulde, etc. Ce petit côté de la question, on le voit, est largement tombé dans le domaine public par la discussion de la presse, que M. le maire a eu d'ailleurs l'esprit et le bon esprit d'accepter, et que nous nous sommes borné à résumer ici.

Digitized by Google

tous les intérêts, changer enfin le vallon riant en une avenue sépulcrale.

En vain M. le préfet leur répond qu'elles exagèrent, et que, d'ailleurs, ce passage des convois sera caché par ces plantations que M. Alphand fait si bien; en vain il les engage paternellement à se tenir en garde contre une agitation factice et s'efforce de rattacher les populations à son projet, à l'aide d'une variante qui, en rapprochant la ligne des villages, leur permettra de l'utiliser pour leurs affaires dans l'intervalle des convois funèbres. Cette promesse captieuse ne les désarme point[1]. Elles réclament l'exécution du premier tracé par Argenteuil et Cormeilles. L'impossibilité qu'on allègue n'est évidemment qu'un prétexte dans la bouche d'un préfet qui n'a jamais connu d'obstacles et qui a cent fois prouvé, comme l'illustre épée dont sa pioche a dépassé les exploits, que le mot *impossible* n'est pas français. Et quand M. le préfet s'appuie, pour le prononcer, sur l'autorité de son ingénieur en chef, il oublie ou il ignore que, vingt jours auparavant, ce même ingénieur déclarait à la commission d'enquête, devant des témoins qui n'avaient pas les mêmes raisons pour l'oublier, et qui l'ont répété sans pouvoir être démentis : « Je n'ai étudié le tracé par Argenteuil et Cormeilles que d'une façon superficielle et sur une carte. Ce tracé a été ma première idée, mais j'ai reçu l'ordre de l'abandonner. »

Pourquoi? — Le poumon! disait Toinette. — La Garenne, disent les mauvaises langues. C'est la Garenne qui est le mot de toutes les énigmes dans cette ténébreuse affaire.

A moins que M. l'ingénieur n'ait travaillé la nuit, à la clarté de la lune ou de la lumière électrique, il est certain qu'il n'a fait aucune étude nouvelle dans les vingt jours qui ont séparé cette déclaration catégorique de la date à laquelle, pour la première fois, M. le préfet de la Seine s'appuie sur son rapport pour déclarer le contraire. Mais à ingénieur ingénieur et demi! Et ce que l'on a sans doute d'excellentes raisons pour juger impossible en 1867, après l'avoir jugé très-possible en 1865, d'autres ingénieurs, qui ne travaillent point à la lueur fantastique des feux de Bengale et qui ont fait leurs études à la simple clarté du soleil, se chargeront de l'exécuter quand on voudra.

Une objection plus spécieuse est opposée aux réclamations des habitants de la vallée : en adoptant leur contre-projet, on ne ferait,

[1] Dans son rapport, M. Barbier prétend que le chemin sera « le plus souvent en *déblai*, » et par conséquent invisible. Soit faute typographique soit *lapsus calami*, c'est *remblai* qu'il voulait dire. (Voir Fouzès, *le Cimetière de Méry-sur-Oise*, p. 35.) Il y a beaucoup de *fautes* pareilles dans ce rapport, mais on sait que le *Journal officiel* a changé d'imprimeur.

Digitized by Google

dit-on, que déplacer le mécontentement, puisque Argenteuil et Montigny repoussent le chemin de fer funèbre avec la même énergie. — La riposte va plus haut et plus loin que ne le pense M. le préfet : elle passe par-dessus la vallée pour atteindre l'Hôtel de Ville. Peut-on voir, en effet, une preuve plus convaincante de la répulsion unanime qu'inspire ce projet? Malgré le faible bien naturel que des communes rurales, et surtout des communes de banlieue jusqu'à présent déshéritées de toute voie de communication rapide, doivent éprouver pour un chemin de fer; malgré le désir et l'espérance d'en profiter dans leur intérêt personnel, toutes ou presque toutes commencent par le repousser en principe, et ne consentent à s'arrêter que par hypothèse, en guise de pis-aller, à la discussion des avantages qu'on fait miroiter à leurs yeux comme une tentation[1]. Les beaux arguments dont on pensait les séduire ne parviennent même pas à les consoler, et toute la question se réduit pour eux à tirer d'un mal nécessaire un bien relatif. On se rejette de l'un à l'autre ce malheureux chemin, dont personne ne veut, et la banlieue s'accorde avec Paris pour faire échec au plan préfectoral.

Mais, si les destins doivent avoir leur cours, s'il faut absolument que l'ouverture de ce cimetière néfaste entraîne à sa suite la création du chemin de fer funèbre, les habitants de la vallée de Montmorency prétendent, avec quelque apparence de raison, que l'opposition de deux communes ne saurait entrer en balance avec celle de vingt villages, pas plus que M. le maire de Méry, même flanqué des trois collègues qu'il est parvenu à rallier, ne saurait prévaloir contre l'imposant bataillon qui s'est groupé autour du maire de Franconville[2].

[1] L'idée machiavélique du chemin de fer mixte destiné à *faire vivre* le chemin mortuaire, et joignant aux avantages parfaitement *appréciables* d'une exploitation commerciale pour certaines carrières de plâtre et de pierres bien connues de M. le maire de Méry, celui d'un appât à l'adresse des habitants de la vallée, qu'on espérait convertir ainsi au projet municipal, ne s'est produite qu'assez tard. Non-seulement il n'en est pas question dans le rapport de M. Boudet (2 avril 1867), mais les termes de ce rapport excluent formellement tout système analogue et montrent qu'il ne s'agit alors que d'une voie mortuaire, organisée pour le seul service des convois et des visiteurs, « en dehors de toute considération de bénéfices, » pour emprunter les expressions d'un *communiqué* postérieur de M. le préfet. A cette date, il est à croire que l'accouplement au service funèbre d'un service de factage et de roulage qui ferait voyager les moellons, les légumes et les engrais sur la même voie que les morts et en quelque sorte côte à côte avec eux, eût paru ce qu'il est réellement, une choquante et monstrueuse inconvenance. Il faut du temps, quelquefois, même à M. le préfet, pour se faire à certaines idées. Celle-ci ne commence à se révéler que dans les plans de la mise à l'enquête, on comprend pourquoi. Elle s'affirme nettement dans le rapport de M. Barbier (29 novembre 1867).

[2] Dans leurs vœux, ce plan se complète par l'exécution d'un second chemin de

Digitized by Google

Je demande pardon de ces détails un peu arides et minutieux sur un point secondaire, dont l'intérêt s'élargit lorsqu'on l'examine comme un *criterium* des façons dictatoriales de M. le baron Haussmann. Je les ai considérablement abrégés, bien que le lecteur ne s'en soit peut-être pas assez aperçu. Mais je n'étais pas libre de les passer sous silence dans cette partie du travail destinée à déblayer le terrain en initiant le lecteur à toutes les phases de la question.

Dans la session de 1868, une proposition fortement motivée, qui condamnait non pas seulement tel ou tel tracé de chemin de fer, mais le projet même du cimetière de Méry, au nom de la légalité, des convenances, des intérêts du département et des difficultés matérielles ou administratives qu'il ne pourrait manquer de produire, fut soumise au conseil général de Seine-et-Oise. Cette proposition, adoptée et soutenue par la commission spéciale, vint en délibération publique. Son énergie effraya les timides du conseil, satisfaits d'avoir momentanément écarté le péril, du moins ils le croyaient, par leur vote sur le chemin de fer. Dix-huit abstentions sur trente-six membres firent la part de ces opposants trop timorés : il est clair, —et j'aime à croire que M. le préfet en conviendrait lui-même, sous peine de faire à son projet plus de tort qu'il ne le désire, — que ce n'est point la peur d'abonder dans le sens de l'administration qui a pu décider ces messieurs à s'abstenir. Le reste se divisa en deux parties égales, et, grâce à la voix prépondérante du président, la proposition fut considérée comme rejetée par le conseil. Ainsi M. le préfet a eu pour lui neuf membres sur trente-six, et il s'appuie fièrement sur ce vote, comme sur son plus ferme soutien. Je sais bien qu'il a les meilleures raisons du monde pour n'être point difficile, mais d'où vient tout à coup ce respect pieux pour une majorité fictive à l'homme

fer, qui relierait la station d'Ermont au cimetière de Méry. Le premier serait exclusivement consacré aux convois; le second prendrait à Ermont, pour les conduire à Méry, les voyageurs et les curieux arrivés par les lignes du Nord ou de l'Ouest. Les convenances, le respect pour le deuil des familles, que rien ne doit distraire de leur recueillement douloureux, exigent que ces deux ordres de voyage soient entièrement séparés. Et pour lever tous les obstacles, pour acculer l'entêtement préfectoral dans ses derniers retranchements, en ne lui laissant d'autres ressources qu'une mauvaise volonté sans explication comme sans excuse, la Compagnie générale d'assurances sur la vie, grande propriétaire dans la vallée de Montmorency, s'offre à exécuter elle-même cette voie à ses risques et périls, sans aucun subside de l'État ni de la ville de Paris, avec le seul concours des habitants de la vallée, qui ont souscrit toutes ses actions, et, — point essentiel, précaution subtile qui indique de la part de la Compagnie la prudence du serpent, — en s'engageant dans les termes les plus formels à aboutir au point déterminé par l'administration, sans en excepter la Garenne! Qu'a répondu M. le préfet? — Il n'a rien répondu et ne peut rien répondre. — A-t-il accepté ? — Oh ! non. — Acceptera-t-il ? — Je ne le pense pas. — Pourquoi ? — Pure affaire de tempérament.

Digitized by Google

que par trois fois, l'année précédente, une majorité réelle n'a pu ébranler?

En septembre 1868, le bruit court tout à coup que, pour en finir, M. Haussmann veut créer le *fait accompli*, en transférant à Méry les inhumations qui ne pourraient plus avoir lieu au cimetière Montmartre, — environ une vingtaine par jour. A défaut d'une voie spéciale, il se servirait, disait-on, du chemin de fer du Nord, avec lequel il est en pourparlers suivis. Ce serait une mesure provisoire, prise sous l'influence de la nécessité, sans préjuger la solution définitive; mais on sait ce que dure habituellement le provisoire en France, et personne ne doute surtout que M. le préfet, qui s'entend si bien à transformer les minorités en majorités et ses volontés en lois, ne soit assez habile pour faire du définitif avec du provisoire, comme Caussidière faisait de l'ordre avec du désordre. La mesure ne manquerait pas d'amener l'un des deux résultats suivants : ou bien cette promiscuité des morts et des vivants sur une voie banale, chargée à la fois de conduire ceux-ci à leurs affaires ou à leurs plaisirs et ceux-là à leur dernier asile, choquerait assez vivement la délicatesse pour que le public réclamât comme une faveur la voie mortuaire, jusqu'alors rejetée par tout le monde et qu'on en était réduit à ne savoir où faire passer; ou bien on s'habituerait peu à peu à ce mélange, et la besogne se trouverait très-simplifiée du coup.

Ce qui prêtait une grande force à ce bruit alarmant, c'est que M. le préfet avait déjà acquis sous main, sans aucune déclaration d'utilité publique, et à des prix exorbitants, les terrains nécessaires pour construire l'embranchement du chemin du Nord sur Méry. Cet embranchement devait partir du point intermédiaire entre Herblay et Pierrelaye, au sud-est du cimetière, et comme il fallait absolument aboutir au nord-ouest, c'est-à-dire à la Garenne, — ne l'oublions pas, — couper la nécropole dans toute sa largeur : M. Haussmann, esprit sans préjugés, n'est pas homme à s'inquiéter niaisement, comme vous ou moi, de l'effet que peut produire un convoi lancé à toute vapeur à travers un champ de repos.

Ce bruit acquit bien vite une consistance extraordinaire. On citait les conventions, on citait les prix, on avait vu les plans et l'on mettait solennellement M. Haussmann en demeure de le démentir. Il ne l'a pas démenti. Les maires de la vallée adressèrent leurs doléances au ministre de l'intérieur, qui leur répondit par une lettre rassurante. Les sceptiques remarquèrent que cette lettre précédait de quelques jours l'élection d'un conseiller général, précisément dans le canton de Montmorency. Mais je n'y veux pas voir un calcul électoral, et je la crois sincère; seulement elle était d'un simple

Digitized by Google

ministre, d'un ministre de fraîche date, bien neuf et bien petit auprès du puissant préfet, qui s'était joué de son innocence. Et tandis que M. le ministre de l'intérieur, personnellement, désavouait M. le préfet de la Seine, autant qu'il était possible de le faire dans le langage officiel, légalement il transmettait sous son couvert aux journaux les *communiqués* où M. le préfet semblait prendre à tâche de contredire sa lettre, et mettant de côté toute précaution, parlait du cimetière comme d'un fait sur lequel il n'y avait plus à revenir.

Deux mois après, le ministre de l'intérieur n'était plus que M. Pinard, tandis que M. Haussmann était toujours et reste encore, pour nos péchés, le préfet de la Seine.

On n'avait même pas eu besoin d'attendre jusque-là pour savoir à quoi s'en tenir sur cette lettre du ministre de l'intérieur. Chaque jour dénonçait un nouveau pas fait par la préfecture dans la voie souterraine qui devait la conduire au cœur de la place. L'imminence était telle que, pour aller plus vite, on renonçait à établir un embranchement du cimetière Montmartre à la ligne du Nord, et que les cercueils devaient partir de la gare même, ou d'un endroit voisin. Bien des mains ont touché et bien des yeux ont vu ces plans secrets, où l'emplacement de l'embarcadère funèbre avait fini par être ramené à l'ancienne gare du Nord. En même temps, les travaux se poursuivaient activement à Méry. Il y a deux mois, vous eussiez pu voir, entre Pierrelaye et le cimetière, la plaine jalonnée sur le passage de l'embranchement futur, et, dans le cimetière même, relever de vingt en vingt pas le tracé du chemin de fer se dirigeant, à travers les sables, les lichens et les broussailles du plateau, vers l'inévitable Garenne. Tristes apprêts, que j'ai suivis à la piste, en me déchirant les pieds aux souches aiguës des arbres coupés pour leur faire place, comme un juge d'instruction qui étudie sur les lieux les préparatifs d'une effraction nocturne!

Un moment nous n'avons été réellement séparés du péril que par l'épaisseur d'un décret et d'un arrêté préfectoral. On eût répondu aux réclamations des Parisiens en les renvoyant à se pourvoir devant le conseil d'État, et pendant ce temps on eût continué d'enterrer à Méry[1]. Mais la clameur de haro qui s'est élevée d'un bout à l'au-

[1] Il est curieux de rapprocher de ce projet de traité avec le chemin de fer du Nord, qui n'est peut-être point abandonné, un passage très-catégorique du rapport de M. Barbier, l'homme du préfet :

« La pensée d'utiliser les chemins de fer déjà existants a dû se présenter d'abord à l'esprit; mais la réflexion a bientôt démontré qu'on devait y renoncer. Comment songer, en effet, à accoler une gare mortuaire à l'une des grandes gares du chemin de fer de l'Ouest ou du chemin de fer du Nord, les deux seules d'où l'on pourrait se diriger vers Méry-sur-Oise? Outre l'inconvénient grave de l'agglomération des personnes dans ces gares déjà encombrées, des raisons de haute convenance re-

Digitized by Google

tre de la presse pour dénoncer ce nouveau subterfuge administratif, et la tournure qu'ont prise les discussions de la Chambre sur les actes préfectoraux ont écarté une menace qui n'attendait peut-être que l'issue des élections pour se réaliser. L'engagement porté à la tribune par M. le ministre d'État semble condamner à l'impuissance cette façon cavalière et sournoise à la fois d'escamoter par un expédient la plus grave des questions, et de tourner la loi afin de pénétrer par surprise dans l'enceinte dont elle défendait l'entrée. Il est donc inutile de décrire plus en détail cette phase de la question.

Je sais bien ce que les journaux officieux et les *communiqués* nous ont cent fois répondu. Nous sommes simplement en face d'un magistrat prévoyant qui se met en mesure, sans vouloir ni pouvoir engager en rien les choses. Ce que nous prenons pour de l'illégalité est simplement de la prudence. N'avez-vous pas lu le rapport de M. Boudet, homme grave, sénateur, ancien ministre, sur la pétition Target? « Si le projet n'était pas définitivement adopté par l'administration (en ce temps-là, c'était l'administration et non le Corps législatif), les terrains achetés seraient facilement revendus à un prix plus élevé. » *Facilement*, je n'en sais rien, mais *plus élevé?* M. Boudet s'est laissé emporter par son zèle en écrivant ces mots. Les paysans n'ont point la munificence de M. le préfet, et ce n'est pas surtout en cas de *liquidation* qu'ils rachèteraient à un prix plus élevé des terrains qu'ils ont vendus bien au delà de leur valeur. Si M. Boudet compte sur M. le maire de Méry pour reprendre à plus de 30,000 francs le bois de Montarcis, cela ne fait l'éloge que de son admirable candeur. Moins naïf, M. Haussmann a dit tout simplement qu'au besoin on revendrait les terrains, « même avec perte, sans que cela fût de grave conséquence. » M. le préfet en parle à son aise, en homme habitué à jeter les millions par les fenêtres de l'Hôtel de Ville !

L'affaire n'est donc pas engagée ; elle est à l'étude : couvert par

poussent une pareille idée, et la juxtaposition d'une gare funéraire dans l'un des centres de mouvement et de vie répugnerait au sentiment public. Ce n'est pas tout. La ville de Paris doit se réserver de faire face à toutes les mesures que l'hygiène publique peut commander en cas d'épidémie. Ces mesures pourraient être contrariées par les exigences d'un grand service public. Le chemin destiné aux convois des morts doit donc rester essentiellement une propriété municipale, entièrement à la disposition de la municipalité parisienne. »

Certes, nous n'en sommes plus à compter les contradictions, mais vraiment celle-ci serait trop forte, et M. Haussmann fait la partie trop belle à ses adversaires en leur épargnant jusqu'à la peine de chercher des arguments pour le combattre et en chargeant ses avocats de plaider pour eux. Ne pourrait-il leur recommander plus de prudence à l'avenir, toutes les fois qu'ils auront à écarter une hypothèse absurde ou un projet inconvenant, destiné peut-être à devenir, quelques mois après, une réalité admirable?

Digitized by Google

cette déclaration, M. le préfet a multiplié ses approches autour du point qu'il s'agit d'enlever d'assaut. A tous ceux qui voulaient l'arrêter au passage, il répondait qu'il n'y a pas lieu de réclamer contre un projet hypothétique, jusqu'au moment où il espérait se retourner tout à coup pour leur déclarer qu'il n'y a plus lieu de réclamer contre un fait accompli. Il a conduit toute cette affaire avec un singulier mélange de franchise et de dissimulation, d'audace et de ruse. Il a la prétention d'avoir acheté les terrains du cimetière au grand jour, même quand il faisait éveiller les paysans par ses agents et les conduisait sur les lieux, lanternes en mains, pour les décider à lui vendre, ou, au besoin, à lui *louer* simplement leurs terrains; mais il ne dit mot de ces achats dans ses comptes, et s'arrange de façon à ce que ce *grand jour* ne crève les yeux de personne. La mesure est aussi nettement arrêtée dans son esprit, dès l'origine, que le percement du boulevard de Sébastopol; mais il déclare qu'il attend, pour se décider, les résultats de l'enquête. Dans un *communiqué*, il nie; il conteste dans un autre; dans un troisième, il avoue, quitte à démentir de nouveau le lendemain, mais en continuant toujours. Et tout en bravant la légalité, il affiche pour elle la tendresse la plus édifiante. La légalité! Mais personne ne l'aime, personne ne la respecte plus que lui! Afin de prouver à quel point il en est pénétré, M. le préfet renvoie ses contradicteurs à une foule de lois et de décrets, avec un aplomb qui les fait rougir de leur ignorance, du moins tant qu'ils n'ont pas vérifié la citation. Car, lorsqu'ils l'ont vérifiée, ce sentiment fait place à une admiration sans cesse renouvelée pour cet esprit aussi original dans l'interprétation des lois que dans leur exécution. C'est la scène de Sganarelle : « Vous n'entendez point le latin? *Cabricias*, *arcithuram*, *catalamus*, *singulariter*... » Jacqueline et Lucas s'extasient; mais Géronte lui-même, après avoir payé son juste tribut d'éloges à cette puissante argumentation, finit par s'apercevoir que Sganarelle place le foie à gauche et le cœur à droite.

M. le préfet porte dans ses explications scientifiques la même hardiesse que dans ses interprétations légales. On découvre, par exemple, que l'emplacement choisi à Méry se compose d'une couche de sable sous laquelle s'est formée une vaste nappe liquide qui, d'après les calculs des hydrographes, vient jusqu'à Paris, et l'on en conclut que, sous prétexte d'éviter à Montmartre l'empoisonnement de l'air, on produira à Paris même l'empoisonnement de l'eau. Vous croyez M. le préfet embarrassé? Que vous ne le connaissez guère! M. le préfet, qui a des chimistes à sa disposition, riposte par un communiqué très-savant où, sans essayer de contester l'existence de ces nappes souterraines et courantes, il explique avec une condescendance majes-

Digitized by Google

tueuse à son ignorant adversaire — *ignorantus*, *ignoranta*, *ignorantum* — que, loin d'être un obstacle, elles sont précisément une des conditions indispensables de son projet, parce que l'oxygène... comprenez bien ce raisonnement, je vous prie... l'analyse de l'eau des sources... écoutez bien ceci, je vous conjure... Et voilà justement ce qui fait que votre fille est muette ! — Il y a trop d'oxygène là dedans pour ma faible intelligence, et je me déclare absolument incapable de juger la théorie de M. le préfet. J'ajoute même qu'elle a tout à fait bon air, et je me sentirais disposé à l'admettre, si, par malheur, les incorrigibles adversaires de ce grand médecin n'avaient eu la curiosité détestable de comparer les explications après la nappe à celles qu'il donnait lorsque la nappe n'était pas encore prévue. En se reportant à la séance du 5 avril 1867 au Sénat et au rapport qui l'avait précédée, ils ont trouvé que M. le rapporteur d'abord, puis M. Dumas, le chimiste de la commission municipale, et M. le préfet lui-même, démontraient justement l'insalubrité des cimetières parisiens par le danger des infiltrations souterraines, et la salubrité du cimetière de Méry par l'absence de ces infiltrations dangereuses[1]. Ce qu'on déclare innocent, salutaire même en janvier 1869, c'est justement ce qui faisait jeter le cri d'alarme en avril 1867. Comme les enfants qui cherchent à consoler leur amour-propre humilié d'une chute, le préfet de la Seine, en se noyant dans la nappe fatale, répétait encore : « Je l'ai fait exprès. »

Que M. Haussmann se contredise, rien de plus naturel. Mais qu'il contredise ses chimistes, ou que ses chimistes se contredisent pour lui plaire, voilà qui donne une pauvre idée de son respect pour la science, ou du respect de la science officielle pour elle-même et pour la vérité. On se plaint bien à tort du prix que nous coûte et de l'argent que dépense ce préfet *impayable*, qui trouve moyen d'introduire la gaieté jusqu'en un sujet si funèbre. Cet épisode mériterait de figurer dans les Recueils de traits choisis, à côté de l'anecdote classique :

— Mon Dieu, l'affreuse personne !

— C'est ma femme, monsieur.

— Ah ! ah ! elle est charmante !

Sans avoir à examiner le fond de la question, qui dépasse notre compétence, il demeure donc établi que M. Haussmann, esprit aussi ingénieux qu'actif, mais un peu oublieux, a toujours deux vérités à

[1] Voir le communiqué adressé au *Siècle*, le 10 janvier 1869, et l'article publié par les *Débats*, le 14 janvier. Rien n'est plus curieux que la confrontation ligne par ligne de ces documents. On aurait pu joindre à cet étonnant dossier de contradictions un passage du rapport de M. Barbier au nom de la commission d'enquête, qui abonde dans le même sens que MM. Boudet, Haussmann et Dumas.

Digitized by Google

son arc, suivant les besoins : une vérité de 1867, et une vérité de 1869 ; une pour le Sénat, et une pour les journaux de l'opposition ; enfin, qu'il est aussi prudent qu'instructif de vérifier les articles de lois qu'il cite, les décrets sur lesquels il s'appuie, et de confronter ses paroles du jour avec celles de la veille et du lendemain.

C'est dans ces circonstances que s'est produit le dernier acte de la question : l'interpellation de M. Maurice Richard à la séance législative du 10 mars dernier. Cette interpellation, comme on sait, comprenait deux parties : l'une relative au percement d'un boulevard à travers le cimetière Montmartre, l'autre à la nécropole de Méry-sur-Oise. Sur ce dernier point, la discussion a été arrêtée au début par la double déclaration de M. le ministre d'État, qu'on procéderait par une loi présentée prochainement, et que la nécropole redoutée, au lieu de fermer les cimetières actuels, n'en serait que le complément.

La Chambre a pris acte, avec un soulagement véritable, de cette déclaration, et nous en prenons acte à notre tour. C'est le commencement d'une victoire de l'opinion et du bon droit, mais ce n'est que le commencement. Il n'est pas indifférent, sans doute, qu'on renonce à agir par simple décret, et il serait plus important encore que la nécropole de Méry, si elle doit s'ouvrir, ne fût en réalité qu'un cimetière complémentaire. Seulement quelle est, au fond, la valeur de cette concession apparente, obtenue, je veux dire arrachée, non-seulement par l'émotion publique et les polémiques de la presse, mais par les récents débats sur les faits et gestes de la préfecture et par l'attitude visible du Corps législatif? Est-ce un acte, ou simplement une parole? une garantie sérieuse, ou un artifice oratoire, un de ces moyens d'audience qui ont produit tout leur effet quand ils ont désarmé l'adversaire? Nous avons le devoir de l'examiner de près, sous peine d'être dupes pour la centième fois, ce qui serait vraiment trop.

La Chambre a paru attacher un grand prix à la qualification de cimetière *complémentaire*, répétée avec insistance comme un argument. Toute la question est de savoir ce qu'on entend par là. Le mot semble bien clair et bien net, mais la langue administrative a son vocabulaire spécial, où les termes changent de signification suivant les besoins. Serrez la déclaration, et vous la verrez s'évanouir dans un vague inquiétant. Quels morts seront chargés de peupler ce cimetière complémentaire? Quels morts en seront dispensés, et à quel prix? Pour qu'il méritât vraiment ce titre, il faudrait qu'il fût placé dans les mêmes conditions que les autres, ou qu'on restât libre de chercher et certain de pouvoir trouver un asile ailleurs. Tant que M. le ministre d'État ne se sera pas expliqué sur tous ces points, son mot n'a qu'une valeur parlementaire et purement fictive.

Digitized by Google

M. le ministre nous dit bien « qu'en aucun cas on ne songe ni à fermer ni à interdire les cimetières actuels, » mais il ne nous dit pas qu'on songe soit à les agrandir, soit à les suppléer dans le voisinage de l'enceinte, afin de procurer à tous ceux qu'épouvante cette transportation posthume le moyen de s'y dérober. Et il est à craindre qu'il ne s'agisse simplement d'autoriser les concessionnaires à déposer leurs morts dans les caveaux qu'ils possèdent déjà, jusqu'à ce qu'ils soient remplis. M. Haussmann lui-même n'a jamais dit autre chose, et l'on voit à quoi équivaut cette promesse, qui ne change absolument rien à la question. Qu'on se flatte par là d'affaiblir l'opposition en désarmant ceux qui seraient le plus à même de réclamer tout haut, soit ! Mais qu'a de commun une mesure dont l'effet se fera sentir surtout aux pauvres, avec la pure démocratie qui a inspiré le projet municipal ?

Quant à la présentation d'une loi, empêchera-t-elle la Chambre de se trouver en présence d'un commencement d'exécution, et d'un *commencement* poussé si loin qu'il ressemble fort à un engagement définitif? Quoi ! c'est après quatre années d'études et de travaux poursuivis avec persistance, c'est lorsque tous les achats de terrains sont faits qu'on vient parler d'un projet de loi ! Où est le respect de la Chambre ? Où sont les convenances, la dignité, les droits de la libre discussion? Quelle est cette façon de peser sur les votes par la pression des actes, et de demander un avis en disposant toutes choses pour qu'il ne puisse être qu'une ratification ?

Puis, il faut bien le dire, quelque sentiment de honte qu'on en éprouve, nous en sommes venus à ce point que les promesses les plus formelles ne suffisent pas à dissiper nos inquiétudes. A qui la faute, si plusieurs députés peuvent se succéder à la tribune pour déclarer, à haute et intelligible voix, qu'ils n'éprouvent qu'un scepticisme absolu devant les déclarations du gouvernement en général et celles de M. le ministre d'État en particulier? M. Rouher a si bien compromis sa parole dans les aventures les plus inquiétantes, qu'il a habitué l'opinion à la considérer non comme celle d'un homme public qui ne doit même pas être soupçonné, mais d'un avocat dont il faut chercher les finesses, les sous-entendu et les arrière-pensées. On sait par expérience ce que la vérité a de relatif, la conviction de provisoire, l'absolu d'accidentel dans sa bouche.

Et c'est justement sur la question prédestinée des travaux de Paris que MM. les ministres se sont livrés de préférence à cette stratégie oratoire qui consiste à tourner, à esquiver, à distinguer et à expliquer des engagements qui ne semblaient ni avoir besoin d'explication, ni se prêter à aucune équivoque : le terrain est vaste et propre à ces savantes manœuvres. Pour le Luxembourg, on avait *formelle-*

Digitized by Google

ment promis qu'on ne toucherait pas à un arbre avant la décision du Corps législatif, et *formellement* nié qu'il fût question de tirer un centime de la vente des terrains au profit du budget[1]. Pour le cimetière Montmartre, on avait *formellement* déclaré qu'il s'agissait tout au plus de déplacer vingt-trois tombes ; pour le cimetière de Passy, on assurait *formellement* à la tribune, d'après les pièces envoyées par la ville de Paris, « qu'on n'y touche pas du tout, » juste cinq minutes avant d'être forcé de convenir, dans le même discours et avec la même aisance, qu'on était conduit à y prendre quatre cents tombes sur huit cent soixante-quatorze qu'il contient. Le rapporteur de la loi de 1859 sur l'annexion de la banlieue, M. Riché, conseiller d'État, avait *formellement* déclaré ceci : « Exproprier les morts est un sacrilége... Ce serait une calamité publique si on les déplaçait, à moins que le *salut public* ne l'exigeât d'une manière *inexorable*. Ces ossements ne doivent être exhumés qu'au nom de la *nécessité la plus irrésistible et la plus éclatante ;* » le rapporteur de la commission du Trocadéro inscrivait ces paroles à la suite de son rapport, en juillet 1868, afin de marquer énergiquement l'avis de la commission sur l'invasion du cimetière de Passy par la place du Roi-de-Rome, et, le 12 mars 1869, le même rapporteur, jugeant sans doute que cette application sur la blessure d'une citation d'un conseiller d'Etat en guise de cataplasme était suffisante pour la guérir, faisait l'apologie de cette invasion devant la Chambre. Après quoi, la majorité qui avait applaudi le rapport applaudissait l'orateur, et votait l'expropriation des morts pour couronner d'un rond-point parfaitement inutile un amphithéâtre qui ne sert absolument à rien. L'an dernier, on avait promis *formellement* ce que non moins formellement on promet cette année et ce que l'on promettra de nouveau l'an prochain, — que M. Haussmann ne recommencera plus : sur cette promesse *formelle*, la Chambre a voté, vote et votera, et M. Haussmann a recommencé, recommence et recommencera, sans s'occuper de ces détails, qui sont pure affaire de ministres et ne le regardent pas.

Ce qu'il y a de plus effrayant encore que ces volte-face, c'est la manière dont on les nie ou les raisons qu'on apporte pour les justifier. Rien n'étonne nos hommes d'État, rien ne les déconcerte. Pour les tirer d'affaire dans les cas les plus pressants, il suffit de l'expression d'un regret, qui vaut quittance, ou d'une dissertation ingénieuse comme celle où M. le ministre a expliqué l'écart entre les vingt-trois tombes que devait prendre l'an dernier le percement du boulevard de Clichy et les trois cent soixante-seize qu'il prend cette

[1] Voir les discours de MM. Pelletan et Guéroult dans la séance du 12 mars dernier.

Digitized by Google

année, et démontré comment l'administration n'a même pas, *dans un certain sens*, atteint ses prévisions, quoiqu'elle ait l'air d'abord de les avoir effroyablement dépassées. Tout dépend du *sens* et de la faculté d'interprétation.

Si l'on réfléchit surtout à l'étonnante faculté de contradiction que possède l'avocat général du gouvernement, à la manière dégagée dont il se meut, comme le poisson dans l'eau, au milieu des thèses les plus opposées et se plaît à jongler avec le *pour* et le *contre*, d'une session et quelquefois d'une semaine à l'autre, non pas seulement sur les questions de droit, mais sur les questions de fait, défendant aujourd'hui ce qu'il a désavoué hier, abandonnant tout à coup ce qu'il a toujours protégé, se redressant après avoir courbé la tête et l'abaissant après l'avoir fièrement relevée, sachant au besoin faire bon marché de son amour-propre et sacrifier avec héroïsme ses sentiments personnels; si l'on a bien présent à l'esprit le génie d'évolutions qu'il déploie dans les ruses et les surprises de la stratégie parlementaire, ne songeant jamais qu'à l'heure présente, sans se préoccuper de ce qu'il a dit la veille ni de ce qu'il dira le lendemain, comme si ses discours étaient des plaidoyers qui s'envolent sans retour et que *le Moniteur* ne fût pas inventé, je crois qu'on se sentira moins rassuré encore.

Pour poser un cas, admettons qu'avant le vote du projet de loi, dans l'intervalle de deux sessions, M. le préfet de la Seine commence à enterrer *provisoirement* à Méry, sous la pression d'une *nécessité urgente* et *imprévue*, — comme celle qui existait pour le Trocadéro à la veille de l'Exposition universelle! Croit-on que les commissaires du gouvernement feraient défaut à M. le préfet de la Seine, et les raisons aux commissaires — quoiqu'il soit plus facile de trouver des commissaires que des raisons — pour provoquer les *très-bien!* les *c'est évident! c'est vrai! voilà la question*, en démontrant soit qu'on n'a pas violé la promesse, soit qu'il était impossible de faire autrement? M. Rouher, spécialement, bien qu'il ne passe pas pour l'ami le plus chaud ni le plus sûr de son rival au vice-empire, manquerait-il plus qu'à l'ordinaire d'aveux loyaux, de franches explications, d'angoisses patriotiques et de péroraisons chaleureuses sur les passions subversives et le drapeau de l'empire, pour réduire au silence les insupportables taquineries d'une opposition qui n'a rien oublié?

Ces *bons tours* ont été joués si souvent par M. le préfet, rompu à tous les exercices de haute voltige administrative, que, si l'on ne peut les empêcher, il serait impardonnable de ne les point prévoir. Au mois de juillet dernier, le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le Trocadéro et le Luxembourg s'exprimait devant la Chambre avec cette mélancolie concen-

Digitized by Google

trée : « Je dois d'abord, comme organe de la commission, vous manifester son étonnement profond et son regret pénible en voyant que, pour le Trocadéro et le Luxembourg comme dans de précédentes circonstances, l'État et la ville de Paris demandent l'autorisation du Corps législatif lorsque les travaux sont presque terminés. » Pauvre Corps législatif! Je conçois ses regrets, mais non son étonnement. Pourquoi les *précédentes circonstances* ne l'ont-elles pas instruit plus vite? Pourquoi surtout a-t-il le caractère si bien fait? Qu'il tienne son *regret pénible* en réserve : peut-être, malgré la promesse de M. Rouher, pourra-t-il lui servir derechef, à lui ou à son successeur, pour le cimetière de Méry.

Même devant la promesse d'un projet de loi, je regrette donc que la discussion se soit arrêtée. L'arène était ouverte, et ce n'eût pas été peu de chose que de pouvoir influer sur la préparation de ce projet, car lorsqu'une loi est présentée à la Chambre, on peut la considérer comme à moitié adoptée. Comment espérer que cette loi soit conforme à nos désirs, en présence des faits déjà accomplis et d'une situation engagée; en présence aussi des éloges touchants décernés aux études préfectorales par M. le ministre, empressé de racheter ses concessions précédentes et de désarmer le mécontentement du terrible préfet? C'est à nous, sans illusion, mais sans découragement, d'achever la tâche en complétant l'interpellation étouffée dans son germe, puisqu'il en est temps encore et que la Chambre l'a recommandée à l'examen du gouvernement.

VICTOR FOURNEL.

La fin au prochain numéro.

Digitized by Google

UN SCRUPULE DE DON JUAN

PERSONNAGES

DON JUAN.	SYLVAIN.
LEPORELLO.	LUCETTE.

Une campagne du midi de la France, à l'entrée d'un bois bordé d'un ruisseau, qui court au fond de la scène.

SCÈNE PREMIÈRE

DON JUAN, LEPORELLO.

DON JUAN.

Maladroit !... Me verser, me froisser une côte !

LEPORELLO.

Monsieur, je n'ai jamais conduit sans accrocher.

DON JUAN.

Couronner mes chevaux !

LEPORELLO.

Je ne suis pas cocher.
Que n'en preniez-vous un, aussi ? C'est votre faute.

DON JUAN.

Tu t'étais endormi, voilà le mot.

LEPORELLO.

Le mot ?

Digitized by Google

C'est que Dieu nous punit. D'ailleurs, un tel voyage
Ne pouvait que porter malheur.

DON JUAN, riant.

Allons, courage!
Mets au vent ta morale!

LEPORELLO.

Oh! que non; pas si sot!
J'attraperais des coups sans vous rendre plus sage.
Mais pourquoi courons-nous encor? Que cherchons-nous?
Une femme, à coup sûr — blanche, jaune ou négresse —
Eh bien! n'aviez-vous pas un ange pour maîtresse?
N'aviez-vous pas juré de vivre à ses genoux?
Qu'aura dit la pauvrette, apprenant votre fuite?

DON JUAN.

Ce qu'elle aura voulu, si je ne l'aime pas.

LEPORELLO.

Si vous ne l'aimiez pas, pourquoi l'avoir séduite?

DON JUAN.

Mais je l'aimais beaucoup.

LEPORELLO.

Pourquoi donc, en ce cas,
L'aimer, s'en faire aimer... et la quitter ensuite?

DON JUAN, impatienté.

Mais je ne l'aime plus! — Est-ce donc exister
Que se prendre vivant aux filets d'une femme?
Emprisonner son cœur, étouffer cette flamme,
Encager cet oiseau qui veut vivre et chanter?...
Ceux qui l'ont osé faire ont méconnu leur âme,
Et... je n'achève pas, tu n'y comprendrais rien.

LEPORELLO.

Au contraire; à présent, je connais votre règle:
C'est de n'en point avoir. — Oh! Je comprends fort bien.

DON JUAN.

Oui, comme le corbeau comprend le vol de l'aigle!

LEPORELLO.

Oh! monsieur!...

Digitized by Google

DON JUAN.

Non, te dis-je! Un rustre, un ignorant
Comme toi n'entend rien à l'amour. Tu profanes,
Quand tu veux en parler, ce mystère enivrant...

LEPORELLO.

Pourquoi donc aimez-vous alors des paysannes?

DON JUAN.

La paysanne est femme.

LEPORELLO.

Eh bien?

DON JUAN.

Cela suffit :
Humble ou fière, la femme est toute mon envie.

LEPORELLO.

Qui dit femme pourtant...

DON JUAN.

Qui dit femme a tout dit.
Sans elle, où serait donc le bonheur dans la vie?

LEPORELLO.

Je n'ai rien à répondre... et pourtant j'ai raison!
J'enrage!...

DON JUAN.

Allons, bavard! Frappe à cette maison;
Va, cherche du secours. Moi, je vais faire un somme
A l'ombre de ce chêne.

Il sort.

SCÈNE II

LEPORELLO, puis SYLVAIN et LUCETTE.

LEPORELLO, seul.

Ah! quel homme! quel homme!

Entrent Sylvain et Lucette se donnant le bras.

SYLVAIN, à Lucette, sans voir Leporello.

Eh bien, Lucette? Encore quelques jours à passer;

Digitized by Google

Encore une moisson, une vendange à faire,
Et mes vœux les plus chers, Dieu va les exaucer !
Et tu seras ma femme !

LEPORELLO, à part.

Ah ! voilà mon affaire.

Haut.

Holà ! l'ami !

SYLVAIN.

Monsieur ?

LEPORELLO.

Mon carrosse est brisé
Là-bas...

SYLVAIN.

Votre carrosse !

LEPORELLO, poursuivant.

Ou celui de mon maître

A part.

Sans être gentilhomme, on peut bien le paraître

SYLVAIN, bas à Lucette.

Un laquais.

LEPORELLO.

Le chemin est étroit, malaisé...
Mes chevaux déferrés ont glissé dans la boue...
Bref, j'ai versé, faussé l'essieu, cassé la roue.
Voudriez-vous m'aider à réparer le mal ?

SYLVAIN.

Je suis, quand il le faut, charron et maréchal ;
Pour vous servir.

LEPORELLO.

Merci.

SYLVAIN.

Mais quel est votre maître ?

LUCETTE.

Un voyageur ? — Ou bien est-ce quelqu'un d'ici ?

LEPORELLO, baissant la voix.

Ah ! si vous l'aviez vu !... Vous l'avez vu, peut-être ?

Digitized by Google

SYLVAIN.

Non.

LEPORELLO.

Tant mieux ! Puissiez-vous ne le jamais connaître !

LUCETTE.

Dieu ! Quel homme est-ce donc?

LEPORELLO.

Quel homme? Le voici :
Mécréant, orgueilleux, séducteur endurci,
Il se raille de tout : de la messe, du jeûne,
De son roi, de son Dieu, de l'enfer et du ciel.

SYLVAIN.

C'est un païen maudit !

LUCETTE.

Un païen ! — Est-il jeune ?

LEPORELLO.

Jeune comme l'infant ! — Un don surnaturel
Et qui lui vient, dit-on, de Satan, le protége :
Un talisman ou bien un charme, un sortilége ?
Qui sait ? — Toujours est-il qu'aimer, faire la cour
Ne lui coûte pas plus que bonsoir ou bonjour.
Il n'est air innocent que d'ailleurs il n'affiche,
Mais sa liste amoureuse augmente chaque jour.

SYLVAIN.

Alors, c'est un sorcier !

LUCETTE.

Un sorcier ! — Est-il riche ?

LEPORELLO.

Comme le nouveau monde ! — Est-il sur son chemin
Dame au cœur vertueux, fille pieuse et sage
Qui résiste, s'offense ?... il lui donne sa main ;
Car il épouserait, je crois, le genre humain...
Pour le quitter bientôt ; un nouveau mariage
N'est bon qu'à lui donner un caprice nouveau.

SYLVAIN.

C'est un traître ! un infâme !

Digitized by Google

LUCETTE.

Un infâme! — Est-il beau?

LEPORELLO.

Beau comme le soleil, le monstre!

SYLVAIN.

A votre place,
Je ne le suivrais pas longtemps.

LEPORELLO.

Que voulez-vous?
Ce diable d'homme a tant de noblesse, de grâce...
Certain je ne sais quoi qui m'attire et m'enlace...
Qu'enfin je marcherais, pour le suivre, à genoux.
Puis, ce charme... la glu...

SYLVAIN.

La peste!

LEPORELLO.

Eh oui, la peste!
C'est possible. — Entre nous, j'ai la langue assez leste,
Mais devant lui je prends hautement son parti,
Et comptez de ma part sur un bon démenti
Si vous...

SYLVAIN.

C'est bien, songeons au carrosse.

A Lucette :

Toi, reste;
Mais si ce voyageur vient ici...

LUCETTE.

Va, Sylvain;
Sois sans crainte.

Leporello et Sylvain sortent.

Digitized by Google

SCÈNE III

LUCETTE, seule.

Pourquoi suis-je toute tremblante?
Qu'ai-je donc?... Je ne sais ; c'est un trouble soudain,
Inconnu... Mon cœur bat, j'ai la tête brûlante...
Il glisse autour de moi comme un souffle léger
Qui m'enivre... et pourtant l'on dirait un danger...
Qui donc est près de moi?... Personne ! C'est étrange.
Ce seigneur !... Ce que là son valet en a dit
Me charme malgré moi... m'effraye... et m'attendrit!
Est-ce vrai? Se peut-il qu'avec les traits d'un ange,
Un seigneur, un chrétien, ait le cœur aussi noir?
Je gage qu'il est laid... Que je voudrais le voir !...
Allons trouver Sylvain.

Elle veut sortir, regarde autour d'elle, puis s'arrête.

Là-bas, sous ce feuillage...
Un homme... Si c'était... C'est lui ! Que de grandeur !
Il s'agite... il soupire... il s'éveille... oh ! j'ai peur.
Fuyons ! Si cependant, de loin, sur son passage,
Je pouvais... Non, c'est mal !... Qui donc retient mes pas?
Je dois, je veux le fuir... et je ne le puis pas !

SCÈNE IV.

DON JUAN, LUCETTE.

(Lucette s'éloigne lentement en regardant don Juan.)

DON JUAN.

Vous fuyez, mon enfant?

LUCETTE.

Monseigneur... je suppose...
Peut-être voulez-vous être seul?

Digitized by Google

DON JUAN.

Moi, vouloir
Être seul?

Lui montrant le ruisseau.

Regardez un peu dans ce miroir :
Vous y verrez des traits charmants, un teint de rose,
Et deux grands yeux qui vous diront la seule chose
Qu'après les avoir vus je veuille : les revoir.
Pourtant, depuis longtemps, à l'ombre de ce chêne,
Je vous vois...

LUCETTE, à part.

Le menteur! Il vient de s'éveiller.

DON JUAN.

Et je vous admirais comme un sujet sa reine.

LUCETTE, à part.

Ah ! sans doute il faisait semblant de sommeiller.

Haut.

Vous ne dormiez donc pas ?

DON JUAN.

Non ; je rêvais, ma chère,
Au plaisir qui pourrait rendre jaloux un roi ;
Au bonheur le plus pur qui soit donné sur terre,
Au bonheur d'adorer un ange comme toi.

LUCETTE.

Vous vous moquez de moi ; c'est mal.

DON JUAN.

Non, sur mon âme!

LUCETTE.

Et Sylvain ?

DON JUAN.

Quel Sylvain ?

LUCETTE.

Sylvain qui sort d'ici ;
Il m'aime

DON JUAN.

Un paysan ! Tu deviendrais sa femme?

Digitized by Google

LUCETTE.

Je l'aime, monseigneur ; ne parlez pas ainsi.

DON JUAN.

Tu l'aimes? Non ; tu crois l'aimer. La Providence
M'a choisi pour guider ton inexpérience ;
Elle a conduit mes pas et m'a fait arriver,
Dans ses secrets desseins, à temps pour te sauver.
Ah ! crois-moi...

LUCETTE.

Monseigneur, Sylvain aime Lucette,
Et Lucette a donné tout son cœur à Sylvain.

DON JUAN.

Eh ! quels droits ce garçon aurait-il à ta main?

LUCETTE.

Les droits d'un amour vrai sur une fille honnête.

DON JUAN.

Mais rien n'empêchera ton Sylvain d'être heureux.
Qu'il cherche et trouve ici quelque autre mariage ;
Qu'il s'endorme content dans la paix d'un ménage,
Dans l'orgueil d'être époux, père aimé : rien de mieux.
Mais toi, la grâce ! toi, le chef-d'œuvre des cieux,
Qui ne t'ont mise au jour, ne t'ont faite si belle
Que pour montrer au monde, incrédule ou jaloux,
Quel trésor peut sortir de leur main immortelle ;
Tu gardes pour un seul ce qu'ils ont fait pour tous !...

LUCETTE.

Ah ! laissez-moi partir, monseigneur. Vos paroles
Me troublent...

DON JUAN.

Que crains-tu ?... Regarde ces sommets ;
Franchissons-les tous deux ; partons. Je te promets
Le bonheur. Tu verras, au bruit des chansons folles
Qui résonnent sans cesse au fond de mes palais,
Le spectacle enchanteur des fêtes espagnoles.
Suis-moi dans ce pays où je commande en roi :
Tu verras mes vassaux, par leurs chants d'allégresse,

Digitized by Google

Fêtant l'avénement de leur jeune maîtresse,
Comme devant don Juan s'incliner devant toi.
Consens à devenir leur reine et ma compagne ;
Le jour de notre hymen, radieux, sans pareil,
Restera le plus beau que le ciel de l'Espagne
Aura jamais vu luire aux feux de son soleil.
Qu'en dis-tu ?

LUCETTE.

Votre main ?

DON JUAN.

Ma main, je te la donne.

LUCETTE, à part.

Ah ! le charme ! le charme !

Haut.

Ah ! monseigneur !...

DON JUAN.

Ainsi,
Tu ne refuses pas ?

LUCETTE.

Non... Mais... partir d'ici
Sans le dire à Sylvain...

DON JUAN.

Sans le dire à personne.
Viens, partons !

LUCETTE.

Mais Sylvain... Ah ! Sylvain !

SYLVAIN, paraissant.

Me voici !

Lucette s'enfuit.

SCÈNE V

DON JUAN, SYLVAIN.

DON JUAN.

La peste du fâcheux ! Qu'est-ce ? Que viens-tu faire ?

Digitized by Google

Explique-toi, maraud!

SYLVAIN.

J'ai cru qu'on appelait...
Pardon! Puis... je venais... demander mon salaire
Pour avoir réparé le carrosse.

DON JUAN.

Il fallait,
En tout cas, maître sot, parler sans plus d'affaire.
Approche, prends, et pars!

Il jette une bourse à Sylvain, qui ne la ramasse pas et reste immobile.

Eh bien! que fais-tu là?
Je t'ai payé; va-t'en.

A part.

Le maudit trouble-fête!
Sans lui, je...

SYLVAIN.

Monseigneur... j'avais une requête
A vous présenter.

DON JUAN.

Toi? Voyons, présente-la.
Mais fais vite, ou sinon, aussi vrai que je touche
Ce poignard...

SYLVAIN, à part.

O mon Dieu! réponds-lui par ma bouche!

Haut.

Écoutez, monseigneur, depuis plus de seize ans...

DON JUAN.

Tu le prends de bien loin!

SYLVAIN.

Ah! vous devez m'entendre.
Mon bonheur est en jeu; laissez-moi le défendre!
J'aime vraiment Lucette. Enfant de paysans
Comme elle, j'ai reçu le jour ici comme elle.
Baptisés tous les deux dans la même chapelle,
Je croirais volontiers qu'un même ange gardien
Nous a vus naître, aimer et grandir sous son aile.

Digitized by Google

Ses chagrins sont à moi ; son bonheur est le mien.
Dès que je vis au jour briller sa tête blonde,
Je sentis que mon sort s'unissait à son sort ;
Mon cœur s'était ouvert sans crainte, sans effort,
Et l'amour y jetait une empreinte profonde
Qui ne s'effacera que le jour de ma mort.
Mais l'amour aux enfants sait cacher son mystère ;
Si son premier regard nous avait fiancés,
Je n'étais, ne pouvais être encor que son frère.
Que de fois j'enviais, je volais à sa mère.
Ses baisers, ses tourments et ses soins empressés !
Que de fois, dans mes bras la berçant en cadence,
Je l'endormais au chant d'une vieille romance !
Plus tard, quand vint le temps d'occuper ses loisirs,
Berger, je lui montrai le métier de bergère ;
Elle apprit tout de moi, devoirs comme plaisirs ;
Et mon cœur tressaillait sous de vagues désirs,
Quand, suivant mes leçons, moins folle, moins légère,
Sous l'enfant transformé perçait la ménagère ;
Et je sentais alors qu'en moi, tout doucement,
Le frère, pas à pas, faisait place à l'amant.
Voyez-vous, monseigneur, ces souvenirs d'enfance,
Pour nous qui n'avons rien sur terre à demander,
Dont les travaux n'auront qu'au ciel leur récompense,
Sont encor les meilleurs que nous puissions garder.
Ils font que nos vieillards aiment à regarder
En arrière, à travers un passé de souffrance.
Lucette, avec le temps, devenait la raison,
La gaieté du foyer, l'ange de la maison ;
Disant bien, faisant mieux, ni fière ni coquette,
Et sage à l'avenant. La voilà grandelette,
Et, selon mes souhaits, le jour est arrivé
Où sa main s'appuiera dans ma main plus robuste.
Et quand je touche enfin à ce terme rêvé,
Quand je jouis déjà de mon œuvre achevé...
Vous passez et prenez mon bonheur. Est ce juste ?

Digitized by Google

DON JUAN, à part.

Ce Sylvain n'est pas si... Sylvain qu'on le croirait.

Haut.

C'est fort bien dit. Pourtant, si Lucette m'aimait?

SYLVAIN.

Elle! vous aimer? Non; laissez-moi vous le dire.
J'étais là, j'écoutais, et j'ai tout entendu.
Son cœur s'est ébranlé, mais ne s'est pas rendu;
Seul, son esprit naïf, ardent, a pu sourire
A l'attrait si puissant du plaisir défendu.
Vous êtes, m'a-t-on dit, bien habile à séduire...

DON JUAN, à part.

Maudit Leporello! le bavard! l'effronté!

SYLVAIN, à part.

Allons! abaissons-nous, ô ma pauvre fierté!

Haut.

Vous, si riche, si beau, vous qu'un charme protége,
S'il me fallait lutter avec vous, le pourrais-je?
Eh bien donc, monseigneur, partez et laissez-nous
Notre unique bonheur. Et d'ailleurs, quelle gloire
Pouvez-vous espérer d'une telle victoire?
Quel amoureux triomphe est moins digne de vous?
Partez, et faites-nous bénir votre mémoire!
Et si, pour l'obtenir, il faut à vos genoux
Que je...

Il veut se mettre à genoux.

DON JUAN, le relevant brusquement.

Relève-toi! je n'aime pas les larmes.

SYLVAIN, se relevant, tristement.

Humble ou fier, c'est tout un : le faible a toujours tort.

DON JUAN.

Fausses raisons, d'ailleurs, crois-moi, fausses alarmes :
Amante de don Juan, est-ce un si triste sort?
Lucette, riche, heureuse enfin...

SYLVAIN.

Le sera-t-elle?

Digitized by Google

Pour quelque indigne amour, quelque beauté nouvelle,
Qui ne la vaudra pas, vous l'abandonnerez.
Plus on tombe de haut, plus la chute est cruelle ;
Et quand vous lui direz adieu, vous la tuerez !
M'aimer, c'est son salut; vous aimer, c'est sa perte.
Mon cœur est pour Lucette un asile certain ;
Et le vôtre ? au hasard, c'est une auberge ouverte;
On y loge à la nuit pour partir le matin !

DON JUAN, le menaçant.

Çà, tu veux donc pousser à bout ma patience ?

SYLVAIN.

Eh ! tuez-moi ! La mort est une délivrance
A qui perd son amour.

DON JUAN.

Ah ! tu l'aimes vraiment !

A part.

Quoi ! ce Sylvain ?... il aime !... il a le cœur d'un homme !
Je rencontre au village un véritable amant !...
Un rival !... un vainqueur !... Et moi, moi que l'on nomme
Don Juan, çà, j'aurais donc oublié mon métier ?
Sylvain serait le maître, et don Juan l'écolier?
Ah ! je le saurai bien !

Haut, à Sylvain.

Écoute-moi : Lucette
Va venir.

SYLVAIN.

Elle ! ici ?

DON JUAN.

Crois-moi ; je m'y connais.
Je veux savoir tes droits au cœur de la fillette :
Tu vas donc la revoir et plaider ton procès.
Je suis le demandeur, présente ta défense.
Moi, je t'entendrai, juge et partie à la fois,
Comme toi tout à l'heure écoutant de ce bois.
Parle-lui librement ; ignorant ma présence,
Lucette répondra sans crainte, et si je vois

Digitized by Google

Que tu l'aimes vraiment, dignement, qu'elle t'aime,
Je me tiens satisfait et promets, sur l'honneur,
De partir aussitôt, heureux de son bonheur,
Et de ne confier ce bonheur qu'à toi-même.
Mais si je m'aperçois du contraire, et si rien,
Chez toi, n'est au niveau d'un cœur comme le sien,
Te laisser ce trésor serait un sacrilége.
Je l'enlèverai donc, et tu ne t'en prendras
Qu'à toi si tu la perds.

SYLVAIN.

Hélas ! que lui dirai-je ?
Comment la ramener ?

DON JUAN.

Comme tu l'entendras.

SYLVAIN.

Et quand cela ?

DON JUAN.

Sur l'heure... Au revoir ; bonne chance !

Il sort.

SCÈNE VI

SYLVAIN, seul.

Moi, le faire oublier ?... Je suis vaincu d'avance !
Pourtant à mon amour je ne puis renoncer.
Que résoudre? Appeler, assembler le village,
Faire un rempart de bras à mon trésor, forcer
Ce maudit à partir ?... Non, j'aurai le courage
D'accepter la bataille, et Dieu me soutiendra.
Si Lucette connaît son erreur, la regrette,
Mon cœur est trop plein d'elle ; il n'y résistera.
Mais si son âme est sourde et sa bouche muette,
Qu'elle parte avec lui ! Ce n'est plus ma Lucette.
Va-t'en, mon pauvre amour ! Dieu me consolera.

Il s'agenouille.

Digitized by Google

Comme sur les moissons que tu nous a données,
J'ai veillé, seize été, autour des blés en fleur ;
O mon Père, ô mon Dieu, j'ai, pendant seize années,
Veillé, comme son frère, autour d'un jeune cœur,
Où, dans ton saint amour, reposait mon bonheur.
Contre ce bonheur pur le démon se révolte :
La tempête menace, au jour de la récolte,
De répandre l'ivraie au milieu du bon grain,
Et veut anéantir ce présent de ta main.
Que ton souffle puissant dissipe le nuage,
Et, rapide vengeur de ton œuvre insulté,
Bien loin de notre ciel emporte cet orage,
Qui trouble son éclat et sa sérénité.

Il se relève. Lucette paraît.

SCÈNE VII

SYLVAIN, LUCETTE, DON JUAN, caché.

LUCETTE, timidement.

Sylvain !

SYLVAIN.

Lucette !... viens.

LUCETTE.

Je crains que tu ne grondes.

SYLVAIN.

Non. Approche... plus près. Il faut que tu répondes
Franchement, comme au temps, hélas ! évanoui
De l'enfance. Dis-moi : m'aimes-tu toujours?

LUCETTE, d'un ton boudeur.

Oui.

SYLVAIN.

Non, tu ne m'aimes plus comme autrefois, Lucette ;
Comme en ces jours bénis d'innocence et de paix,
Où, t'endormant le soir dans ta barcelonnette,

Digitized by Google

Tu priais pour Sylvain : alors, oui, tu m'aimais.
Le sommeil sur ton front jetait son voile épais,
Mais tes yeux, se fermant remplis de mon image,
Te la montraient dans tous les rêves de ton âge.
Près de toi, dans la nuit, je restais à veiller,
Écoutant au dehors siffler le vent d'automne,
Ou chantant à mi-voix un vieil air monotone,
Et cherchant, dans l'éclair petillant du foyer,
A lire l'avenir..... que ne connaît personne !
Un sourire de toi me payait au réveil,
Dès que l'ombre, en fuyant, faisait place à la flamme,
Et je ne croyais pas qu'il fût, sous le soleil,
De bonheur plus complet que celui de mon âme !...
En ces jours qui, pour moi, ne reviendront jamais,
Ces jours trop tôt passés... alors, oui : tu m'aimais.
Mais ce bon temps, qui vit naître mon espérance,
Est mort pour toi, Lucette.

DON JUAN, à part.

Oh ! l'amoureux transi !
Que ne l'embrasse-t-il, sans babiller ainsi ?

LUCETTE.

Tu m'affliges, Sylvain. Oui, ces jours de l'enfance
Heureuse et sans nuage, ingrat, je m'en souviens.
Oh ! les longs soirs passés au feu de la chaumière,
Commencés dans le jeu, finis dans la prière !
Les chansons du pays et les noëls anciens,
Que nous disions tous deux en allant à l'école !

SYLVAIN.

Et nos pleurs pour un rien !

LUCETTE.

Et notre gaîté folle,
Qui, sans cause comme eux, les suivait de si près !

SYLVAIN.

Et nos courses sans fin à travers les forêts !
Nous faisions au printemps moisson de fleurs nouvelles.
Je grimpais dans un chêne ou dans un peuplier,

Digitized by Google

Pour aller dénicher les jeunes tourterelles
Qui, malgré les efforts de leurs petites ailes,
Tombaient en palpitant jusqu'à ton tablier.
Quand méchamment en l'air je retenais ma proie,
Je vois tes grands yeux noirs qui brillaient de désir ;
J'entends encor tes cris, tes longs éclats de joie,
Quand ta petite main venait à la saisir.

LUCETTE.

Puis, pour faire une cage, assis près d'une haie,
Nous tombions sous le poids du jour et du sommeil,
Surpris et tout honteux d'entrevoir, au réveil,
Les rayons de la lune à travers la futaie.

SYLVAIN.

La fatigue, le froid, la nuit, la peur des morts,
Le silence des bois, les cris de la chouette,
Faisaient bientôt pleurer ma petite Lucette.

LUCETTE.

Alors, tu me prenais dans tes bras déjà forts,
Et tu me ramenais à ma mère inquiète,
Trop heureuse de voir sa frayeur s'apaiser
Pour nous gronder longtemps, commençant un reproche,
Que, vite, elle étouffait dans le bruit d'un baiser.

DON JUAN, toujours caché, à part.

Ou je me trompe fort, ou le pardon approche.

LUCETTE.

Je me souviens, tu vois. Pourquoi donc m'accuser?

SYLVAIN.

Et toi, si ta mémoire a su rester fidèle
Au passé, pourquoi donc ton cœur ne l'est-il pas?
Pourquoi n'est-il pas pur comme ton âme est belle?
Un grand seigneur te parle et te promet — là-bas,
Dieu sait où — le bonheur dans une amour nouvelle,
Et tu fuis avec lui pour ne point revenir!
Lasse de liberté, tu veux avoir un maître,
M'oublier, déserter le toit qui te vit naître;
Ce vieux toit, ce gardien des rêves d'avenir

Digitized by Google

Où veille l'espérance et dort le souvenir!
La patrie? — un vain mot! — La famille? — folie!
N'est-ce pas? — Quittons donc et famille et patrie!
Renions, oublions notre amour, notre Dieu!
Parents, amis, amant, adieu vous tous! adieu!

Lucette se tait; Sylvain poursuit timidement.

Mais... s'il est encor temps... si cette voix maudite,
En égarant ton cœur, ne l'a pas endurci,
Regarde autour de toi, ne t'enfuis pas si vite;
Nos bois, nos prés, nos fleurs, vois, tout te sollicite,
Tout semble t'entourer pour te garder ici.
Quant à moi, je suis pauvre, et certes, la richesse,
Dont l'espoir éblouit tes yeux émerveillés,
Que de fois j'ai rêvé de la mettre à tes pieds!
Je ne puis te donner fortune ni noblesse,
Mais une main loyale, un bras solide et fort,
Un cœur franc, dont l'amour doublera le courage,
La gaîté du travail et l'ordre du ménage,
Qui font le bonheur plus que la noblesse ou l'or.
Tu gagneras, au sein d'une union prospère,
Les douces dignités de mère et de grand'mère.
Élève tes enfants comme ont fait tes aïeux,
Dans les labeurs sacrés et rudes de la terre;
Et leurs robustes mains te fermeront les yeux
Le jour où, terminant cette sainte existence,
Ayant fait ton devoir, tu croiseras les bras,
Et léguant deux trésors : l'exemple et l'espérance,
Dans le sein du Seigneur tu te reposeras.
— Voilà ton avenir, crois-moi; voilà ta vie.

LUCETTE, pleurant.

Sylvain!

DON JUAN, toujours caché, à part.

Ce rustre-là ne s'y prend pas trop mal.

LUCETTE.

Sylvain, pardonne-moi! C'est ce charme infernal...
Je le hais, ce seigneur!... Je maudis ma folie!

Digitized by Google

DON JUAN, à part.

Ah! cela va trop bien.

LUCETTE, poursuivant.

Tu sais si je t'aimais,
Pardonnes-tu, Sylvain?

DON JUAN, se montrant, haut.

Oui, si je le permets.

Lucette et Sylvain s'enfuient.

SCÈNE VIII

DON JUAN, seul.

Il s'assied sur un tronc d'arbre renversé, et regarde en silence autour de lui ; puis il dit :

Quel soleil! quel beau temps! Ce matin, les nuages
Déroulaient à mes yeux de rapides images.
Ce soir, le vent d'orage a fui; l'air s'est calmé.
Un grand apaisement s'étend sur la nature,
Et, cherchant à la mer son lit accoutumé,
L'astre laisse la nuit tendre sa voile obscure,
Pour renaître demain dans un ciel enflammé.
Le laboureur lassé va s'asseoir à sa table
Où s'étale un repas frugal et bien gagné;
Le berger, de son chien fidèle accompagné,
Et les troupeaux repus qui regagnent l'étable,
Tout s'éloigne et se tait. L'homme et son peu de bruit
N'osent troubler le grand silence de la nuit.
— Ces célestes splendeurs sur ce tableau champêtre,
Et ces accords muets de l'hymne universel,
M'apportent une voix qui fait vibrer mon être,
De l'éternel vainqueur mystérieux appel.
Je sens peser sur moi comme la main d'un ange
Qui me rend tour à tour ou rêveur ou joyeux;
D'ivresse et de douleur indicible mélange,

Digitized by Google

Qui me met, en m'ouvrant la volupté des cieux,
Des sanglots à la gorge et des pleurs dans les yeux!

Il se lève.

Ah! je te connais bien, ange au cruel sourire,
Toi que chacun maudit et bénit tour à tour,
Ombre où tout se confond, lumière où tout aspire,
Quoi que tu sois, ton nom, ton essence est amour.
L'amour! c'est le tyran adoré, c'est le maître
Que toute âme subit, même sans le connaître;
Le guide impérieux qui descendit vers moi,
Se pencha sur ma couche, et des limbes du rêve
M'arracha vierge encore et me dit : « Lève-toi!
Sois le nerf de mon bras, sois l'éclair de mon glaive,
Je te sacre fléau pour imposer ma loi.
Frappe au nom de l'amour, trahis, outrage, enlève,
Et tu seras aimé. Sers, et tu seras roi,
Docile à mon caprice, à tout autre rebelle,
Marche! ma volonté te soutiendra toujours,
Et l'ange de l'oubli couvrira de son aile
Les forfaits de tes nuits, les crimes de tes jours. »
J'ai marché, j'ai cherché, soutenu dans ma route
Par un désir ardent que j'ai pris pour la foi.
Je vais, je cherche encor... Mais aujourd'hui je doute;
Si je crois à l'amour, je ne crois plus en moi!
Deux amants, deux petits bergers, dans un village,
Semblent avoir trouvé cet azur sans nuage,
Cet Éden de l'Amour que je poursuis en vain,
Voyageur entraîné par un lointain mirage,
Mendiant mon bonheur comme un pauvre son pain.
— Pourquoi m'avoir tiré de la route commune,
Maître! si l'on s'égare ainsi dans ton sentier?
Laisse-moi retourner, si, comme la Fortune,
Tu viens trouver celui qui t'attend au foyer!
Vains regrets! — Sur mes pas j'ai semé ma carrière
De ruines, de morts entassés par monceaux;
De larmes et de sang j'ai grossi les ruisseaux,

Digitized by Google

Et des crimes passés l'inflexible barrière
Me défend à jamais tout retour en arrière!
Il me faut donc marcher toujours, marcher encor...
Mais je tremble... j'ai peur... — Sur ma route fatale,
Croyant toucher enfin à la femme idéale,
Si je tendais ma main et ma lèvre à la Mort!...

Il retombe accablé, puis se relève, et dit :

Vierge faible et craintive, ô divine Innocence,
Qui de mon cœur flétri sortis avec l'enfance!
Qu'un premier souffle impur a suffi pour ternir!
Toi, qu'un mot, un regard, un semblant de souffrance
Fait remonter au ciel pour ne plus revenir!
Es-tu de l'amour vrai la compagne fidèle?
Ne descend-il vers nous qu'abrité sous ton aile?...
Ah! ce soupçon cruel est fait pour m'arrêter!
— Quand Lucette serait, sous une forme humaine,
Mon idéal... aux cœurs que tu viens habiter,
O véritable amour, je dois te respecter,
Et craindre d'effacer ta marque souveraine.
Holà, Sylvain! Sylvain!

Lucette et Sylvain entrent.

SCÈNE IX

DON JUAN, SYLVAIN, LUCETTE, puis LEPORELLO.

SYLVAIN.

Monseigneur?

DON JUAN.

Avancez.
Votre cause est gagnée, enfants; que tout s'oublie.
Dans un pardon commun que nos torts effacés
Vous laissent au bonheur, que don Juan vous envie.
— Qui s'expose aux affronts les a bien mérités,

Digitized by Google

Sylvain; voici ma main.

Sylvain baise la main de don Juan, qui jette un diamant à Lucette.

Voici ta dot, Lucette.
Et, voulant mettre enfin le comble à mes bontés...
Leporello!

LEPORELLO, entrant.

Monsieur, si rien ne nous arrête...

DON JUAN, poursuivant.

Je pars à l'instant même.

SYLVAIN ET LUCETTE.

Ah! monseigneur, merci!

LEPORELLO.

Tout est prêt, le carrosse et les chevaux aussi.

DON JUAN.

Sylvain, pour consoler les tristesses de l'âge,
Où l'amour au printemps souvent a survécu,
Souviens-toi que don Juan, passant dans ce village
Et luttant avec toi, s'est déclaré vaincu.

SYLVAIN, à Lucette.

Eh bien? Me boudez-vous encore, folle tête?

LUCETTE.

Que je t'aime, Sylvain! Le ciel s'était fermé,
Mais le ciel s'est rouvert.

SYLVAIN.

Restons-y, ma Lucette!

LEPORELLO, à don Juan.

Eh bien, monsieur?

DON JUAN.

Partons! — Ai-je vraiment aimé?

A. Rocoffort

Digitized by Google

DES

FONCTIONNAIRES POLITIQUES

Les nouveaux alignements, dans leurs coupures destructives, effacent chaque jour l'ancien Paris. Çà et là, on compte les rares édifices qui s'élèvent encore au-dessus du niveau, et nous voyons disparaître jusqu'à la colline où fut blessée Jeanne d'Arc. Si l'on veut, l'histoire à la main, rechercher la scène et le cadre des grands événements du passé, la Ligue, la Fronde, les journées de la Révolution, on s'égare, on se perd dans la nouvelle ville comme dans un livre dont on aurait démarqué les pages.

Cependant il survit du Paris des deux derniers siècles un endroit charmant dont le Louvre fait l'horizon, qui commence à la coupole de Mazarin et qui finit à la maison où mourut Voltaire. — Là abondent les vieux livres et les vieux tableaux, les numismates intarissables et des libraires très-lettrés. Parmi ces éditeurs érudits, il en est un que je ne nommerai pas, mais qui sera facilement deviné par ceux qu'attirent la séduction de son esprit et l'imprévu de ses paradoxes. — Dans sa galerie, où l'encyclopédie universelle verse ses tributs, les mêmes habitués viennent depuis longtemps discourir et deviser.

Les causeries purement littéraires s'y transformèrent, ces derniers temps, en discussions politiques. Un de nous en fit la remarque: « Nous sommes, dit-il, un bien petit morceau du miroir où se reflète la France entière; il faut que l'image soit bien visible pour qu'elle nous attire et nous émeuve, nous qui vivons loin des luttes des partis, ne partageant ni les rancunes qui les forment ni les ardeurs qui les excitent. — Nous obéissons à ce mouvement régulier qui, chaque quinze ans, nous secoue et nous met en marche.

Digitized by Google

« Les gouvernants sont-ils moins appliqués? Les gouvernés sont-ils plus exigeants? Ou ne s'en faut-il prendre qu'à la mobilité du génie de notre pays, qui ne se fixe que pour un temps?

« En vain l'orgueil des triomphes militaires, ou les bienfaits d'une paix féconde, ou même les saines agitations de la liberté lui versent l'ivresse ou le repos; quand le jour marqué est venu, la France se lève et détruit ce qui devait être l'objet de son culte éternel.» — L'éditeur l'interrompit. « Vous croyez, lui dit-il, à la mobilité politique de notre pays. Erreur étrange! Oui, il y a quatre-vingts ans, après de nombreux griefs lentement amassés, la France s'est transformée. Elle avait subi patiemment le long et triste règne de Louis XV; elle avait, pendant quatorze ans encore, sous son infortuné successeur, espéré un dénoûment pacifique, aidant Turgot dans ses sages réformes et même Necker dans ses illusions. Les remontrances de ses parlements, les cahiers de ses états attestent à la fois son bon sens et sa modération.

« Mais les liens que le passé avait si rigoureusement resserrés ne se pouvaient plus dénouer, il fallait les rompre par un effort souverain : la Révolution se fit. Ce fut l'œuvre, pour ainsi dire, de la nation tout entière, unie dans le même esprit, emportée par le même élan, œuvre rapide autant que féconde, car en deux ans, de 1789 à 1791, tout ce qu'il y a de bienfaisant et d'immortel fut accompli : l'unité nationale, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, l'émancipation de tous. Dès 1792, ce n'est plus la France qui apparaît sur la scène que le sang va rougir, ce sont les partis. Ils se disputent et s'arrachent tour à tour le pouvoir; et, s'imitant dans l'hypocrisie, ils cherchent à légaliser la violence et chacun d'eux pense à perpétuer son triomphe par une constitution. Cette action passagère des minorités, vous ne pouvez l'appeler révolution : quand elle vient de la rue, c'est l'émeute qui peut improviser des barricades contre la force, mais qui est impuissante à construire des barrières contre l'abus; quand elle émane du pouvoir central, ainsi qu'il est arrivé si souvent depuis le 18 fructidor, son nom, c'est : un coup d'État.

« Ces bouleversements, dont vous rappeliez tout à l'heure la périodicité, Paris les a renfermés dans son mur d'octroi, et la masse du pays y est restée étrangère; et quand parfois elle est intervenue, ce n'a été que d'un pas tardif et pour consacrer le fait accompli.

« Oui, cette France si impétueuse sur les champs de bataille, si hardie dans ses inventions, si vive dans ses satires, loin de faire obstacle aux pouvoirs les plus contraires entre eux, les a docilement supportés, alors même qu'ils altéraient les institutions qui lui étaient le plus chères. Comment expliquer cette soumission? Je comprends encore l'indifférence pour les théories constitutionnelles telles que

Digitized by Google

le partage et la responsabilité des pouvoirs ; mais quand il s'agit de l'action incessante de l'État sur la personne et la propriété, quand, par ses mille agents, il vous surveille et vous contrôle, vous demandant compte de tous vos actes et pénétrant jusqu'au foyer de la famille, où trouver une justification à cette obéissance ? » — Et tout à coup, semblant abandonner son sujet : « Tenez, dit-il en étendant la main sur un in-quarto, voici un livre récemment publié sur la Chine, pays dont on se moque volontiers, malgré son âge vénérable qui en fait le doyen des peuples contemporains, oubliant qu'on lui doit l'invention de la poudre, le système décimal, peut-être l'imprimerie, mais à coup sûr les universités et la hiérarchie administrative. — Ce pays qui, selon les légendes bouddhistes, compte trente-six siècles de durée, peut tout au moins faire remonter son organisation à Confucius, contemporain d'Hérodote, c'est-à-dire au sixième siècle avant notre ère. Cette organisation est restée immuable jusqu'à nous. Vainement les révolutions et les envahissements ont bouleversé le pays tout entier. Vainement il a été conquis au treizième siècle par les Mongols, au dix-septième par les Mantchoux ; il a absorbé ses conquérants, et, aujourd'hui encore l'Empire du milieu, tout rongé qu'il soit par l'insurrection des Taïpings et l'opium de l'Angleterre, est le plus peuplé et le plus fertile des États.

« De cette vitalité l'auteur donne deux raisons : la première, c'est que, bien que le pouvoir soit toujours absolu et souvent arbitraire, il laisse en grande partie libre la vie privée. Le Chinois n'a pas à subir le recrutement, l'inscription maritime, les perquisitions des agents du fisc ; il est maître sous son toit et ne craint pas même d'être recherché s'il fait l'usure, s'il répudie sa femme ou dispose de ses enfants. — La seconde raison, c'est l'accès aux fonctions publiques ouvert à tous par le concours et la hiérarchie qui en règle les degrés. Il y a dix rangs de mandarins dont les neuf premiers sont divisés en deux classes. Les plus élevés sont les vice-rois et les gouverneurs ; puis viennent les trésoriers ; après eux les préfets et sous-préfets. Ces derniers fonctionnaires ont des traitements analogues aux nôtres, variant de trente à dix mille francs, et ils jouissent de l'insigne honneur de porter sur leur bonnet le bouton bleu ou de cristal, et sur la poitrine le pectoral qui représente des figures d'oiseaux.

« Que ces bacheliers plus ou moins lettrés se transforment tout à coup en juges austères ou en intendants éclairés ; qu'ils ne se livrent jamais à des exactions ; qu'ils ne se vengent pas par des sévérités souvent cruelles des humiliations que leur imposent ceux qui les dominent, on ne saurait l'affirmer. Mais ce réseau de mandarins, malgré les éléments impurs qui le forment, suffit à relier ce pays

Digitized by Google

plaines vaseuses, à maintenir un peuple mou comme le sol sur lequel il vit.

« Le fonctionnaire est, dans une certaine mesure, l'image politique d'un pays, et l'on peut mesurer par la nature et l'étendue de ses pouvoirs, par le mode de sa nomination, par les conditions de sa responsabilité, le plus ou moins de garanties que le pouvoir donne au citoyen.

« La monographie des fonctionnaires serait donc un sujet digne d'étude; et quand, chaque année, des concours sont ouverts sur tant de questions purement spéculatives à la portée de quelques savants, pourquoi ne provoquerait-on pas un concours général sur une étude qui intéresse tout le monde? En dehors des penseurs et des légistes, il se trouverait d'honnêtes gens éclairés sur ce qui se passe dans leur horizon restreint, instruits de ce qui les touche, et qui pourraient proposer d'utiles améliorations. Sans recourir aux secousses et aux agitations politiques, on arriverait à des réformes pacifiques, profitables à tous, au gouvernement qui restreindrait sa responsabilité, au citoyen qui étendrait son émancipation. »

Les paroles de mon ami ne me laissèrent pas indifférent. Rentré chez moi, je les donnai pour thèse à ma pensée, et j'écrivis ces quelques lignes.

Pour toute société régulière, c'est une nécessité de déléguer ses pouvoirs. Elle marche entourée du prêtre qui guide et qui bénit les âmes, du soldat défenseur de son indépendance, du juge protecteur du droit; puis viennent l'agent fiscal, chargé de récolter suivant les fortunes la part proportionnelle dans l'assurance mutuelle, et l'agent administratif, à la fois délégué du pouvoir exécutif et tuteur des minorités.

S'il fallait examiner les conditions, même générales, dans lesquelles ces différents organes vivent par eux-mêmes et par les rapports qu'ils ont entre eux, la tâche serait infinie.

Le Concordat, après soixante-huit ans d'épreuve, n'appelle-t-il aucune réforme, et convient-il à la dignité de l'Église que ses ministres soient confondus avec les autres fonctionnaires ?

L'armée, dans son mode de recrutement, est-elle vraiment l'armée d'un pays démocratique? Ne pourrait-on ajouter aux conditions d'indépendance de la magistrature, soit par des désignations de candidats faites par les corps judiciaires, ainsi que cela se pratique en Belgique, soit en renonçant à la loi sur la limite d'âge dont un premier président, M. Sigaudy, signalait courageusement l'abus en parlant des *compétitions haletantes* qu'elle fait naître.

Que de questions immenses dans leur étude et graves dans leur solution !

Digitized by Google

Quant à présent, je veux me borner à la monographie des agents de l'administration, parce qu'ils sont les plus nombreux, parce que leur pouvoir est le plus varié, le plus étendu, le moins défini, et qu'il prête par conséquent le plus à l'arbitraire.

Il est de droit et de justice que le délégué se renferme dans le mandat qu'on lui confie, qu'il n'agisse que pour la défense des intérêts remis entre ses mains, n'imposant pas sa volonté personnelle et ne transformant jamais la tutelle en domination. Et cependant, l'exercice d'un pouvoir personnel étendu, sans contrôle, entraîne trop souvent à l'abus; et sous l'ancienne monarchie; à côté des intendants qui dans quelques provinces ont laissé des noms populaires, tels que les Croissy, les La Grange, combien de plaintes et de reproches se sont élevés ?

Dans un curieux mémoire adressé au roi en 1778, Necker parlait ainsi des intendants : « A peine peut-on donner le nom d'administration à cette volonté arbitraire d'un *seul homme* qui, tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit régir les parties les plus importantes de l'ordre public après ne s'être occupé toute sa vie que des requêtes au conseil, qui souvent ne considère sa place que comme un lieu de passage, un échelon pour son ambition ; présumant toujours, et peut-être avec raison, qu'on avance encore plus par l'effet de l'intrigue que par le travail et l'étude, ces commissaires sont impatients de venir à Paris et laissent à leurs subdélégués le soin de les remplacer dans leurs devoirs publics. »

Ce que disait Necker des agents administratifs les plus élevés pouvait sans doute s'appliquer aussi à ceux qui n'avaient pas comme eux l'expérience et la tradition de la chambre des requêtes.

Les réformes ne tardèrent pas. Dans la province du Berry dès 1778, en Guyenne en 1787, furent organisées, *pour mettre un obstacle perpétuel aux abus de pouvoir*, des assemblées composées de quarante-huit membres, dont vingt-quatre appartenaient au tiers état, à qui furent conférés le droit d'intervenir dans la levée et la répartition des impôts, le soin de créer et d'entretenir les routes et le droit de représentation au roi sur toutes matières. On étendit leurs attributions jusqu'à leur accorder l'élection des procureurs syndics chargés d'assurer l'exécution de leurs délibérations.

Le bienfait de ces assemblées de notables librement élus, exerçant ainsi un droit de surveillance et de contrôle sur tous les intendants, allait se répandre sur toute la France, lorsque la Révolution éclata. Elle renversa les assemblées provinciales et les intendants, les magistratures indépendantes et les juridictions arbitraires; les vengeances qui sortaient du passé ne lui permettaient pas de distinguer dans la destruction. Même dans les jours de sagesse, la Répu-

Digitized by Google

blique, alors qu'elle décrétait l'unité de la loi, l'unité de l'armée, l'unité du trésor, brisait les provinces par crainte du fédéralisme, et ces glorieux apanages que la vieille France avait patiemment réunis autour d'elle par des guerres heureuses ou des traités habiles, étaient transformés en départements sans nom et sans histoire.

La Convention fit plus encore : elle détruisit la commune, cet antique asile des premières familles et des premières tribus ; elle mit hors la loi jusqu'au clocher à l'ombre duquel tant de générations s'étaient succédé, qui dans leur humble existence n'avaient pas connu d'autre horizon. Par son ordre, le géomètre Thouret découpa le sol en 6,400 cantons de 4 lieues carrées. Sur ce sol ravagé, quand tout avait disparu, jusqu'aux franchises municipales, la despotique assemblée, du haut de ses échafauds, pouvait s'écrier à meilleur droit que Louis XIV : L'État, c'est moi !

C'est de ces décrets, c'est de ces doctrines, qu'est sortie une centralisation excessive, absorbante, saisie avidement par tous les gouvernements absolus qui la confondirent à tort avec l'unité politique. Non ! cette soumission aveugle au pouvoir central, qui détruit la liberté du citoyen ; cette défiance, qui maintient toujours à l'état de minorité les forces vives du pays, n'est pas nécessaire à sa grandeur et à son unité. Notre unité, elle a pour origine notre histoire et notre moule géographique. Elle a pour garantie notre homogénéité. Elle a pour sauvegarde l'amour que la France inspire à tous ses enfants. — Elle ne doit pas reposer sur la crainte. « Otez-moi, dit Montaigne, la force et la violence, il n'est rien à mon avis qui abâtardisse et étourdisse si fort une nature bien née. » Tandis que tant de pays différents, l'Angleterre, l'Amérique, la Suisse, la Belgique, les uns puissants, les autres faibles, ceux-ci monarchiques, ceux-là républicains, s'administrent librement et pratiquent avec tant de succès le *self government*, serions-nous condamnés, nous qui les avons précédés dans la vie et le progrès, à une éternelle incapacité ? N'aurions-nous pas d'autres destinées que de passer toujours courbés des mains des délégués des districts, agents de délation, poursuivant sous l'œil du Comité de salut public le crime nouveau du modérantisme, aux mains des préfets, qui depuis la constitution de l'an VIII exercent un pouvoir proconsulaire et qui, suivant le mot d'ordre qu'ils reçoivent, et toujours avec le même zèle, se transforment en agents de recrutement ou en agents d'élections.

Mais, répond-on, ces agents ne sont pas isolés ; ils sont assistés par des pouvoirs collectifs qui représentent les différentes divisions du sol : le département, depuis 1791 ; le canton et la commune, rétablis depuis 1795 ; l'arrondissement, qui ne fut créé que cinq ans plus tard par la loi du 28 pluviôse.

Digitized by Google

Ces pouvoirs placés avec symétrie, les conseils municipaux vis-à-vis des maires, les conseils d'arrondissement vis-à-vis des sous-préfets, les conseils généraux en présence des préfets, sont, il faut le dire, bien plus l'apparence d'un contre-poids qu'une garantie. Ils n'ont pas par eux-mêmes une force suffisante. Durant plus de trente ans, d'ailleurs, depuis le Consulat jusqu'après 1830, ils furent nommés par le pouvoir exécutif, qui s'était d'abord astreint à choisir les membres de ses conseils sur des listes d'éligibles, et qui s'affranchit bientôt de cette entrave. Dans ces temps agités par la terreur ou par la guerre, quand on n'entendait pas même les gémissements des mères à qui on arrachait des enfants de dix-sept ans,

Bellaque matribus
Detestata...

comment aurait-on écouté les plaintes des conseils, si même ils avaient eu le courage de signaler les abus commis par les agents administratifs. Cependant ces abus existaient. Le chef de l'empire les dénonçait lui-même à son ministre de l'intérieur. « Le préfet du Doubs, écrivait Napoléon à M. de Champagny le 26 avril 1806, ne s'est pas comporté avec un esprit de conciliation... La subordination civile n'est point aveugle et absolue... Je n'exige d'obéissance aveugle que dans le militaire. Les préfets ne sont que trop enclins à un gouvernement tranchant, contraire à mes principes et à l'esprit d'organisation administrative. — L'autorité des préfets est trop considérable : il y a à en craindre l'abus plus que le relâchement, et à cette occasion vous ferez une circulaire aux préfets[1], » etc., etc...

Les hommes éminents de la Restauration, MM. Royer-Collard, de Serre, de Martignac, signalèrent à leur tour les dangers d'une autorité excessive. « La société, disait M. Royer-Collard, est devenue la propriété du gouvernement qui a détruit l'énergie commune. Nous ne sommes plus qu'un peuple d'administrés sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans le pouvoir dont ils sont les ministres. »

Ces plaintes ne furent pas toujours stériles. On s'efforça de réparer en partie les maux dont les communes avaient souffert sous le gouvernement précédent.

C'est ainsi que la loi du 28 avril 1816, malgré les charges qui pesaient sur la France, rendit aux communes les biens dont elles avaient été dépouillées par le décret du 20 mars 1813, et qui n'avaient pas encore été vendus. Dans la discussion de cette loi, on entendit M. de Villèle prononcer ces paroles remarquables :

[1] *Correspondance*, t. XII, p. 379.

Digitized by Google

« En rompant les liens qui nous unissent à notre commune, à notre ville, à nos administrations secondaires, on ébranle notre amour de la patrie, on détruit l'esprit public, on isole les Français les uns des autres, on prépare l'anarchie si le gouvernement est faible, le despotisme s'il devient fort. »

En 1828, M. de Martignac entreprit courageusement la réforme de notre organisation administrative. Il voulut fortifier les communes et les cantons et les agréger plus intimement les uns aux autres. En même temps, il proposait la suppression de l'arrondissement, et voici les arguments principaux qu'il invoquait :

L'arrondissement, qui n'est né qu'en l'an VIII, est une réunion toute artificielle, ici de quatre cantons, là de huit. Il n'a ni budget ni propriétés. Où trouver des routes, des écoles, des hospices d'arrondissement? Il ne peut pas s'imposer. C'est une découpure arbitraire, imaginée par Sieyès, qui a servi parfois de circonscription électorale, et qui à ce titre même n'est plus respectée aujourd'hui. Son conseil est sans autorité et presque sans attributions ; les sous-préfets, en vue desquels les arrondissements semblent avoir été créés, ne sont que des agents de transmission, qui homologuent et légalisent certains actes sans importance, mais ne peuvent prendre aucune décision. Les projets du sage M. de Martignac furent emportés par la réaction qui, en le renversant, ne tarda pas à renverser la royauté. Cependant, après 1830, ils furent recueillis en partie par M. Vivien, M. Réal, par le gouvernement lui-même. Les lois de 1831, 1833, 1837, replacèrent les conseils sur la base de l'élection, et elles étendirent leurs attributions. Elles imposèrent l'obligation de choisir les maires parmi les conseillers municipaux, et donnèrent aux conseils généraux, entre autres droits, celui d'élire leur président et leur secrétaire. Aujourd'hui, hélas! nous sommes loin de ce régime qui, quoique imparfait, avait rendu aux départements l'intérêt et le mouvement de la vie publique, mouvement bienfaisant à qui nous avons dû peut-être notre salut dans la surprise de Février et lors de la terrible émeute de juin 1848.

Les événements qui se sont succédé nous ont fait une situation singulière. Depuis vingt ans nous sommes en possession du suffrage universel, c'est-à-dire de la souveraineté. Cette souveraineté, nous l'avons exercée trois fois dans ses plus larges attributs : nous avons nommé le président de la république, nous avons élu un président dictateur; enfin nous avons créé un empereur et une dynastie, et cependant nous ne pouvons nommer le maire de notre commune. Nous n'intervenons plus, comme autrefois, dans le choix des juges de paix et des instituteurs. Il nous est même interdit d'inscrire un candidat sur la liste des gardes champêtres.

Digitized by Google

Souverains comme membres de la nation, nous sommes, comme membres de la commune et du canton, plus resserrés dans les liens de la minorité qu'à l'époque où les droits politiques n'étaient exercés que par un petit nombre de privilégiés. Que l'on compare, ainsi que l'a fait avec tant de sagacité et d'érudition M. Batbie, notre état politique dans les limites du département avec les droits de cité, de bourgeoisie, de districts, de comtés, de cercles de province de tous les pays du monde, et on acquerra la preuve qu'il n'y a pas un seul État vis-à-vis duquel nous ne soyons dans une triste et regrettable infériorité.

De même que « le despotisme corrompt un pays jusqu'à s'en faire aimer, » il est des natures molles et incertaines qui se reposent volontiers dans la tutelle chargée de suppléer à leur volonté et qui vont au-devant de l'abdication.

Dans une raillerie charmante, M. About les fait ainsi parler : « Allez-vous exiger que nous restions nos maîtres? Ne prêterons-nous serment à personne? Et les plaisirs de l'obéissance, et les mérites de la fidélité, et la noblesse du renoncement! Faudra-t-il que nous conservions sous un gouvernement régulier tous les droits de l'homme sauvage! Hélas! nous avons pris la douce habitude de regarder le gouvernement comme une providence visible à qui l'individu sacrifie toutes ses libertés naturelles, dans l'espoir qu'on daignera lui en restituer quelque chose[1] »

Mais il est des caractères plus fiers, qui, en acceptant les obligations que tout bon citoyen contracte envers l'État, supportent impatiemment que ses agents, en dehors des grands services publics, exercent une surveillance de haute administration.

Au nom de quel intérêt et par quelle nécessité les préfets et leurs représentants interviennent-ils chaque jour pour l'inauguration d'un chemin ou d'un édifice? Pourquoi sont-ils les présidents officiels d'un syndicat, d'un concours, d'un comice agricole, pénétrant jusque dans la salle d'un banquet afin d'en régler les toasts? Pourquoi recommandent-ils l'abonnement à tel journal, et prescrivent-ils l'emploi de tel engrais? Pourquoi les présidents des secours mutuels doivent-ils être désignés par eux? Pourquoi, en toute occasion, faire apparaître autour d'eux cette phalange d'uniformes verts, portant militairement l'épée, car l'épée est devenue l'attribut du pacifique cadastre, des contributions directes et indirectes, de l'enregistrement, de tout ce qui se rattache à la bureaucratie française? Ces braves gens s'avancent dans l'ordre prescrit par le décret du 24 messidor an XII, et justifient par leur allure et par leur nombre cette désignation : l'armée des fonctionnaires.

[1] *Le Progrès*, p. 224.

Digitized by Google

N'est-ce pas un peu l'image des mandarins d'Asie? Ah! sans doute un abîme moral les sépare, et l'intégrité des uns est aussi grande que la corruption des autres, mais ils se rapprochent par le culte du cérémonial, l'ardeur pour l'avancement, le goût des discours et l'amour des décorations.

Un publiciste, qui a eu la loyauté d'imprimer sur le trône ce qu'il avait médité dans la prison, a dit ceci : « Il faut éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers pourraient faire aussi bien et mieux que lui. »

Fidèle à cette pensée, il a voulu dégager l'action du gouvernement des intérêts secondaires. Il a voulu simplifier et abréger l'instruction administrative, réduire *à moins de onze autorités différentes* celles qui réglaient jusqu'ici les affaires des communes et des départements.

Assurément ses intentions sont louables ; mais ni les décrets de 1852 et 1861, ni la lettre du 14 juin 1863, ni même les lois récentes du 18 juillet 1866 et du 24 juillet 1867 sur les conseils généraux et les conseils municipaux, n'ont donné les résultats qu'on était en droit d'espérer. Il nous sera malheureusement facile de démontrer que les premiers décrets ont démesurément accru les pouvoirs des préfets qui, dès 1806, paraissaient excessifs au souverain lui-même, et que si les dernières lois ont donné aux conseils généraux et municipaux une plus grande latitude dans la gestion de leur fortune et une liberté plus grande pour emprunter et s'imposer extraordinairement, elles les ont laissés, en ce qui touche leur organisation, dans une dépendance aussi étroite.

Le décret du 25 mars 1852, en donnant aux préfets le droit de décider par eux-mêmes un grand nombre d'affaires qui étaient jusque-là de la compétence des ministres ou du conseil d'État, leur a conféré le privilége de pourvoir à vingt-cinq sortes d'emplois, tels que les directions des maisons d'arrêt, les administrations de bienfaisance, etc.; aux termes du décret du 13 avril 1861, ils peuvent disposer de quinze autres fonctions publiques : de sorte qu'on a mis dans leurs mains le sort de cinq à six mille employés.

A cette direction d'un personnel aussi étendu s'ajoute l'obligation de prendre chaque année, en moyenne, trente mille décisions administratives ou contentieuses.

Le préfet est en outre le représentant de tous les ministres; ce n'est pas seulement avec son chef naturel, le ministre de l'intérieur, qu'il correspond ; il est en relations incessantes avec le ministre des travaux publics pour les routes de toute nature, avec le ministre de l'instruction publique pour toutes les questions qui touchent à l'enseignement à ses différents degrés ; avec le ministre des finances

Digitized by Google

pour ce qui concerne spécialement les emprunts, les tarifs et les octrois.

Il est de même dans une certaine mesure le représentant du ministre de la justice, puisqu'il intervient en fait dans les nominations et les révocations des juges de paix : ce qui, on peut le dire, altère le principe si nécessaire de la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires, et peut affaiblir dans la conscience des justiciables la foi qu'ils avaient dans cette magistrature des juges de paix, autrefois si débonnaire et si paternelle.

Dans cette tâche immense les préfets n'ont d'autres auxiliaires que les employés de leurs bureaux, employés qui sont représentés, dans le rapport joint au décret du 13 avril 1861, comme *capables*, *laborieux*, *devant redoubler de soin dans l'examen et la célérité des affaires*, mais envers qui l'on serait bien ingrat s'ils avaient toutes les qualités qu'on leur prête. On laisse en effet ces honnêtes fonctionnaires dans une situation qui n'est pas tolérable. Ils sont sans garanties dans leur carrière et dans leur avenir, payés discrétionnairement par le préfet sur les quatre cinquièmes des fonds d'abonnement ; ils peuvent être réduits ou supprimés suivant sa volonté, et dépendent de son seul caprice. Il est surprenant qu'il se trouve encore tant d'hommes de mérite qui acceptent ou conservent un emploi qui ne donne ni bien-être ni dignité.

Au-dessus des bureaux est organisé, pour l'examen et la solution des questions contentieuses, le conseil de préfecture dont une loi récente a modifié l'organisation. Cette loi, satisfaisante à certains titres, a deux torts à notre avis. Le premier, c'est de maintenir aux préfets la présidence du conseil. Il est très-délicat de discuter l'influence morale qu'un préfet peut exercer sur les conseillers de préfecture qui sont amovibles et dont la destinée est en quelque sorte entre ses mains.

Mais ce que l'on peut mesurer, c'est l'action arithmétique que la voix prépondérante du préfet peut exercer. En effet la situation est différente, suivant que le préfet usera ou n'usera pas de cette présidence irrégulière et intermittente. Si le préfet n'exerce pas cette présidence, le justiciable se trouve en présence de trois conseillers de préfecture, il suffit qu'il ait la majorité dans le conseil pour qu'il obtienne gain de cause ; si au contraire le préfet exerce la présidence et qu'il ne partage pas l'opinion des conseillers, il faut que le justiciable obtienne l'unanimité du conseil, car si une seule voix se détache et vient s'attacher à la voix prépondérante du préfet, au lieu de gagner son procès, il le perd. D'ailleurs on ne peut échapper à ce dilemme : ou la décision prise par le préfet et qui peut être déférée au conseil de préfecture est confirmée par lui, le préfet étant

Digitized by Google

absent, et alors on peut craindre quelque complaisance, quelque docilité de la part des conseillers de préfecture ; ou la décision est infirmée malgré le préfet, malgré sa résistance, malgré sa contradiction, et alors il sera placé dans une situation d'infériorité morale vis-à-vis des conseils de préfecture.

Enfin, entre les nombreuses attributions d'un conseil de préfecture il y en a une véritablement importante, c'est le jugement des pourvois formés en matières d'élections pour le conseil général ou le conseil d'arrondissement. Est-ce qu'il n'est pas exorbitant que ce soit le préfet en conseil de préfecture qui discute et qui vérifie les actes du préfet qui a eu un rôle actif et personnel dans les élections, et qu'on sépare et confonde à la fois le préfet magistrat et le préfet militant? Cela ne me semble bon ni pour le préfet, ni pour le conseil de préfecture, ni pour le réclamant.

Le second tort de la loi, c'est de n'avoir pas, à défaut de l'inamovibilité, donné plus de sécurité dans leur carrière aux membres de ces conseils, qui sont après tout des magistrats administratifs.

Beaucoup de bons esprits ont pensé qu'il conviendrait de les choisir sur une liste présentée par le conseil général et de ne permettre leur révocation qu'avec le concours des volontés qui auraient participé à leur nomination[1].

Quoi qu'il en soit, ainsi entouré et consulté, le préfet agit, il décide, il prononce. Or, la statistique du conseil d'État va nous montrer que, quels que soient son zèle et son mérite, il tombe dans des erreurs dont l'accroissement se mesure par l'accroissement même de ses attributions.

Pendant les cinq années qui ont précédé le décret de 1852, il y a eu 117 pourvois formés contre les arrêtés des préfets. Ces arrêtés ont été déférés au conseil d'État pour excès de pouvoir ou pour incompétence. Sur ce nombre de 117, 40, c'est-à-dire le tiers seulement, ont été admis, 77 ont été rejetés.

Depuis 1852 jusqu'en 1860, sur 140 arrêtés attaqués dans les cas les plus graves, tels que l'excès de pouvoir ou l'ignorance de la loi, 80 ont été annulés, dont 75 en totalité et 5 en partie, c'est-à-dire plus de moitié.

De 1861 à 1865, à peu près la même proportion : sur 295 arrêtés préfectoraux attaqués, 145 ont été infirmés.

Cela montre combien les préfets sont faillibles, et prouve qu'en étendant leur puissance on n'a pas étendu leurs lumières.

Avant ces décrets regrettables on trouvait dans les directions des ministères des hommes de mérite versés dans la jurisprudence admi-

[1] Batbie, *Droit administratif*, t. IV, p. 455.

Digitized by Google

nistrative, vivant dans l'éloignement et l'ignorance des passions locales, et qui donnaient à la fois plus de gages de savoir et d'impartialité. On pouvait les comparer à une sorte de magistrature assise, plus calme, plus maîtresse d'elle-même, tandis que l'administration militante des préfets et des sous-préfets participe de l'activité inquiète, et parfois trop zélée, des magistrats du parquet.

Mais ce n'est pas seulement les actes personnels des préfets qu'il est bon de signaler : il faut aussi se rendre compte des décisions qu'ils ont prises en conseil de préfecture où leur influence est si considérable.

Dans une période de huit années, de 1852 à 1860, sur 7,228 pourvois formés contre les arrêtés des préfets rendus en conseil de préfecture, 3,781 ont été admis : plus de moitié.

Ainsi, dans la moitié des cas les préfets se sont trompés, les conseils de préfecture se sont trompés.

Cela est d'autant plus remarquable, que si l'on compare la juridiction contentieuse administrative avec la juridiction ordinaire, en prenant une année au hasard dans cette période, l'année 1859 par exemple, on voit que sur 5,588 jugements de première instance portés en appel, il y en a eu 3,781 confirmés et 1,597 infirmés ; par conséquent il y a eu dans la juridiction ordinaire une jurisprudence plus uniforme, plus constante ; on juge mieux que devant la justice contentieuse administrative. C'est là un fait grave ; cela explique l'appréhension avec laquelle les justiciables abordent le premier degré de la juridiction administrative ; cela montre aussi que les préfets se sont trompés dans la moitié des cas.

N'est-il pas à craindre que dans leurs attributions politiques et électorales, qui prêtent bien plus à l'entraînement, ils ne se soient trompés aussi. Et cependant la statistique officielle du conseil d'État constate leur infaillibilité : jamais une autorisation de poursuite n'a été accordée contre eux.

De 1861 à 1865 il y a eu plus de 100,000 élections, savoir : 38,000 pour le renouvellement du Corps législatif, le même nombre pour les conseils municipaux en 1864. Enfin dans cette période le tiers des conseils généraux et le tiers des conseils d'arrondissements ont été soumis à la réélection. Toutes les communes de France ont été agitées à plusieurs reprises par des luttes politiques qui, suivant la loi de l'humanité, devaient mettre aux prises toutes les passions. Le zèle des préfets et de leurs agents a pu se traduire par des actes qui ne se conciliaient pas toujours avec la liberté électorale, et cependant, durant ces cinq années, tandis que les fonctionnaires publics étaient l'objet de 304 demandes de poursuites criminelles ou civiles, en matière ordinaire, sur lesquelles 75 ont été

Digitized by Google

accordées, le conseil d'État n'a autorisé que 7 poursuites en matière électorale, contre des agents inférieurs, parmi lesquels se trouvent 4 maires ou adjoints du département de la Corse. Ainsi, dans toute la France, au milieu des rivalités ardentes qui ont donné lieu à tant de protestations, sept fonctionnaires seulement ont paru mériter des reproches. En dehors de cette exception, pas un seul article du décret du 2 février 1852 qui sauvegarde la liberté des élections, n'a reçu la moindre atteinte.

Si l'on remonte à 1852, on voit que pendant une période de 18 ans, aucun des membres des parquets de nos 28 cours impériales, de nos 370 tribunaux de première instance, n'a dressé une seule demande de poursuites contre des fonctionnaires, en matière électorale.

Ainsi l'article 75 de la constitution de l'an VIII a été pour ces fonctionnaires une cuirasse qui les a faits invulnérables, et pendant un si long espace de temps le ministère public, toujours si vigilant, n'a pu, malgré ses recherches, relever le moindre tort administratif. Cela est-il vraisemblable? En dehors des récriminations des candidats vaincus, il y a des preuves, il y a des témoignages qui contredisent cette perfection, incompatible d'ailleurs avec la situation exorbitante faite au préfet, surtout en matière d'élections. On ne saurait nier que la première qualité d'un préfet aux yeux du gouvernement, c'est d'être un bon agent électoral. Est-il heureux, son avenir est assuré. Mais s'il échoue ou même s'il hésite, le mérite administratif dont il aura pu faire preuve ne le sauvera pas, et il devra subir la disgrâce qui vient d'atteindre le préfet du Jura et celui de Seine-et-Oise.

Pénétrés de cette vérité, les préfets rivalisent d'ardeur pour se rendre le scrutin propice; ils transforment leur administration en couveuse électorale. La tournée de révision est le temps le plus favorable à l'incubation. Rien n'est négligé, même l'avenir, et des instituteurs prévoyants préparent de petits électeurs avant la mue. C'est la période douce et maternelle, mais qui laisse apparaître encore les dangers de la centralisation : car les promesses et les libéralités qui peuvent ébranler les consciences dérivent toutes des dotations des services publics.

Voyez passer, dans cette pompe qui éblouit toujours les populations rurales, le cortége d'un conseil de révision. Au milieu des émotions des pères de famille, qui croient que telle influence suffit à libérer leur enfant, apparaît, entre le préfet et le général, le candidat officiel parcourant ses cantons électoraux. Il est la source de toutes les faveurs, le dispensateur de tous les bienfaits. Le préfet le dit, le conseiller de préfecture le répète après lui : il peut tout. C'est par

Digitized by Google

lui que l'église obtiendra son tableau, et la construction communale, sa subvention. Et ce personnage si puissant est en même temps si débonnaire, qu'il condescend à échanger tout son crédit contre une voix.

A quelques jours de là, et par les mêmes chemins, le candidat qui, loin d'être soutenu par l'administration, rencontre devant lui tous les obstacles dont elle dispose, s'en vient dans les mêmes communes. Il est seul ou accompagné de quelques amis, qui sont ses garants et ses apôtres. Il faut qu'il fasse sa propre propagande, et qu'en exposant ses opinions et ses principes il se crée des adhérents. Pour réussir dans cette tâche, difficile surtout s'il débute dans la vie politique, il n'a pour instrument que la prédication. Je sais que deux sortes de reproches lui sont parfois adressés, c'est de se laisser entraîner à des promesses mensongères, et de mêler à sa parole des séductions vénales. Mais dans une période de dix-huit ans, ces accusations sont restées presque toujours sans preuves, et le fait de corruption, après trois vérifications de pouvoirs, n'a entraîné que l'annulation d'une seule élection. Dans la plupart des luttes, il faut le reconnaître, les moyens dont use le candidat indépendant, ou opposant, comme on voudra l'appeler, sont aussi réguliers qu'ils sont bornés.

On le sait sans influence, et malgré leur brutale indiscrétion, les pères ne peuvent lui demander de placer leur fils, et, une fois placé, de lui faire obtenir de l'avancement. Il ne promet pas davantage la suppression d'impôts nécessaires. Il dit simplement : Je voterai suivant ma conscience, et sans doute d'accord avec vous ; j'affirmerai que le Mexique a été une faute, la conduite vis-à-vis de la Prusse, une faiblesse, et que la transformation de Paris a été une prodigalité dans le fond, une illégalité dans la forme ; il ajoute qu'un contrôle sérieux est nécessaire pour empêcher le retour des abus du pouvoir, et que ce contrôle ne peut se rencontrer dans le député choisi par le pouvoir. Si sincères que puissent être ses déclarations, suffisent-elles à lui créer un parti assez considérable pour lui donner les 12 à 15,000 voix qui lui sont nécessaires ? Il est permis d'en douter. Les faiblesses de l'humanité sont grandes, et il est à craindre que les promesses et les séductions que les candidats officiels tirent d'un budget de 2,200,000,000 fr. ne prévaillent dans la masse des électeurs sur les satisfactions désintéressées qui ne dérivent que de l'ordre moral.

Les derniers débats du Corps législatif démontrent la vérité de ces affirmations. Tandis que l'auteur des interpellations relatives à la vénalité électorale, M. J. David, n'a produit aucun fait sérieux et a renoncé si facilement aux conclusions de son réquisitoire, MM. Picard et E. Ollivier n'ont que trop bien prouvé, que depuis dix-huit ans

Digitized by Google

l'intervention des agents du pouvoir dans les élections a été souvent abusive et toujours impunie.

Et s'il ne s'est trouvé que quarante-sept voix pour blâmer l'excès des candidatures officielles, c'est que la majorité, sortie de cette origine, a voulu, à la veille des élections, donner un nouveau gage de sa reconnaissance et de sa docilité.

Après comme avant les conseils de révision, l'administration, ingénieuse à varier ses moyens d'action, mêle parfois la menace aux promesses.

On avertit, de façon qu'ils ne puissent s'y méprendre, ceux qui de près ou de loin, par eux-mêmes ou par leur commune, tiennent non-seulement au budget de l'État, mais au budget de la famille, et l'on obtient des engagements anticipés. — On interroge les confidents habituels, les maires et les commissaires de police, et l'on dresse avec eux la double liste des bons et des suspects. On met à profit jusqu'aux servitudes que nous imposent chaque jour les routines de notre centralisation administrative : les visas, les signatures, les légalisations, et l'on fait entendre que le cachet officiel portant l'aigle déployée est une faveur qui vaut à son tour un service. On tire parti de tout, même des monopoles qui viennent aggraver le poids de la centralisation ; c'est ainsi que, dans les quinze départements où par privilége on cultive le tabac, cette plante devient une plante électorale et politique. — Pour s'assurer à l'avance des adhésions, on met en œuvre les procédés les plus ingénieux. Je n'en veux citer qu'un trait. Un digne curé, qui pendant vingt ans avait été la providence d'une petite commune, venait de mourir. Ses ouailles désolées décidèrent qu'il serait enterré au milieu d'elles, près de l'église, dans l'ancien cimetière, fermé, il est vrai, depuis quelque temps. Cette pieuse infraction ayant été dénoncée au sous-préfet, il accourt pour faire respecter la loi et ordonner l'exhumation. L'émotion est grande, le fonctionnaire hésite ; bientôt, se ravisant, il appelle les conseillers municipaux et leur dit :

« Je consens à fermer les yeux, mais à la condition que chacun de vous s'engagera aux prochaines élections à voter pour le candidat officiel ; » et les serments sont recueillis.

C'est ainsi qu'un administrateur habile trouve moyen de rendre utiles jusqu'aux regrets que peut laisser un mort.

Mais quand la cloche du combat a sonné, l'allure devient toute guerrière. On passe en revue l'armée des fonctionnaires, depuis l'inspecteur d'académie jusqu'au cantonnier, et on leur adresse ces proclamations énergiques, où les dissidents, déclarés ennemis de l'empereur et de l'empire, sont mis en quelque sorte hors la loi. Les caractères les plus pacifiques se transforment, et l'on voit

Digitized by Google

d'honnêtes et doux préfets, saisis tout à coup d'une fièvre enthousiaste, répandre autour d'eux l'ardeur qui les enflamme. Les uns, dans leur transport dynastique, élèvent leur maître jusqu'à la divinité et écrivent cette exergue : *Dieu fit Napoléon et se reposa*, d'autres terminent une harangue aux maires inclinés et soumis par cette péroraison d'une concision militaire : *Un tel ou la mort.*

Mais je n'ai pas à retracer les inégalités d'une lutte dont les vérifications de pouvoirs nous ont laissé le tableau ; je me borne à dire que les élections sont des verres grossissants qui montrent une fois de plus les abus de la centralisation et du fonctionnarisme. Parmi ces abus je ne veux signaler qu'un des plus regrettables, à savoir, l'impuissance où l'on est d'obtenir le redressement d'un grief alors même (on m'accordera l'hypothèse) que ce grief serait des plus graves et des plus fondés : des faits incontestables justifieront mon assertion.

On avait imposé à une commune un maire et un adjoint pris en dehors du conseil municipal et qui semblaient assez loin de la perfection. Grande fut l'émotion de la commune. Le conseil municipal la partagea, et, s'adressant respectueusement au préfet, écrivit la lettre que voici :

« Monsieur le préfet, nous regrettons vivement qu'on ait appelé votre choix sur des individus qui ne sont pas en possession de la considération et de la confiance dont devraient jouir des hommes chargés d'administrer une commune et de représenter le gouvernement.

« La confiance et la considération publique leur font défaut pour plusieurs raisons ; nous n'en indiquerons qu'une seule pour chacun d'eux : ainsi il n'est pas un enfant dans ce village qui ne sache que le maire a déjà eu les honneurs de la prison et que l'adjoint ne sait ni lire ni écrire. »

Cette protestation resta sans réponse ; les faits dénoncés étaient vrais cependant, mais le préfet soutenait le maire qu'il avait nommé par ce même lien de solidarité qui lui garantissait à lui-même l'appui du ministre de l'intérieur. Cependant un des conseillers municipaux, voyant que l'administration restait silencieuse, fit insérer la lettre dans les journaux ; aussitôt survinrent des communiqués, des avertissements suivis de poursuites et de condamnations, qui atteignirent à la fois les journaux et le conseiller municipal. Ainsi le recours gracieux est non-seulement stérile, il expose à des dangers.

Que si, préférant la voie judiciaire, vous dénoncez les faits dans une protestation et que vous parveniez à réunir le témoignage de citoyens courageux, vous n'êtes pas assuré d'obtenir la légalisation

Digitized by Google

de leurs signatures, et jusqu'aux huissiers vous refuseront leur ministère; j'en veux donner la preuve.

Un juge de paix, transformé en juge de guerre, avait, ou par excès de zèle, ou par obéissance pour les instructions reçues, adressé aux vingt et une communes de son ressort une circulaire où il disait : « Repoussez loin de vous les paroles mensongères qui veulent abuser de vos bonnes intentions pour vous entraîner dans une politique contraire à vos véritables intérêts. Une victoire éclatante attend le candidat officiel, et d'amers regrets seront le partage des communes qui persisteront dans une hostilité sans expérience. »

Cette circulaire inconcevable, dans laquelle un magistrat s'adressant à ses justiciables disait à ceux-ci : « Vous êtes des menteurs; » à ceux-là : « Ceux qui ne voteront pas bien auront à s'en repentir, » fut inutilement dénoncée à l'administration. Loin d'en désavouer l'auteur, elle le nomma peu de temps après président du conseil d'arrondissement. Les plaignants voulurent alors s'adresser au procureur général, et demandèrent pour rédiger leur plainte le concours des huissiers.

Ceux-ci refusèrent en produisant la circulaire du 28 janvier 1864 que voici : « Le procureur général ne saurait admettre que les huissiers accrédités par le gouvernement, tenant de lui l'investiture et par suite la notoriété et les facilités de communications avec la police, abusent de cette confiance du gouvernement qui les nomme, pour combattre directement ou subrepticement le candidat qu'il a choisi.

« Le syndic les prévient au nom de M. le procureur général qu'en cas où une plainte fondée lui serait adressée en ce sens, il n'hésiterait pas à demander la destitution de l'officier ministériel infidèle à son devoir. »

Ces exemples, empruntés à des pièces officielles et qu'on pourrait multiplier, montrent de combien d'entraves sont entourés les recours administratifs ou judiciaires ; ils font voir que dans le fond des départements on peut trouver la même inertie, le même refus de justice que les éditeurs de l'histoire des Condé ont rencontrés à Paris, lorsque, partout rebutés, ils s'adressaient inutilement à toutes les natures de juridiction[1]. Oui, il y a en France des lois parfaites, des juges intègres, et les orateurs du gouvernement rappellent chaque jour avec complaisance que, grâce aux grands principes de 89, le moindre citoyen est garanti dans sa personne et sa propriété ; mais

[1] Récemment, M. de Forcade aurait levé l'interdit. Ce retour au droit est la condamnation de ses prédécesseurs dans le pouvoir depuis six ans. C'est un blâme éclatant qui atteint à la fois ceux qui ont exécuté la saisie et ceux qui ont essayé de la justifier.

Digitized by Google

ils oublient de dire que c'est à la condition que l'administration soit absolument désintéressée; autrement elle soulève la question de compétence, et l'acte le plus excessif, telle que la saisie administrative qui n'est autre chose que la confiscation effacée de nos codes par le progrès des mœurs, est accepté et respecté comme l'arrêt même de la justice.

En présence de tels faits, ne semble-t-il pas que l'administration soit campée en France comme sur un sol ennemi, ayant la centralisation comme forteresse et les fonctionnaires pour soldats. On comprend les moyens de centralisation excessive dont a usé la Convention, lorsque, luttant contre l'Europe entière, elle jetait à la fois au delà des frontières quatorze armées. Mais persévérer après tant d'années dans cette domination absorbante, cela n'est digne ni du pays ni du gouvernement.

Nous ne pouvons être condamnés à envier la situation du plus humble des États allemands[1], et, quand nous avons le suffrage universel, attendre encore qu'on nous affranchisse.

Qu'on nous rende tout au moins ces institutions municipales que nous avons sagement pratiquées dans les intermittences de liberté.

Qu'on cesse enfin d'altérer le caractère du maire qui n'a plus aujourd'hui aucun lien avec la commune, et qui, nommé, révoqué par l'administration, est devenu un véritable fonctionnaire. Rappelons-nous cette vérité écrite dans le rapport de la loi municipale de 1855 : « Le pouvoir municipal entre pour une part considérable dans l'ordre de la société. Toujours en contact avec la population, c'est par lui le plus souvent qu'on juge les autres pouvoirs et qu'on aime le gouvernement ou qu'on s'en détache, selon que l'administration est sage et paternelle ou qu'elle se montre blessante. » Conseil vraiment inspiré par la raison et cependant si rarement suivi.

Il faut que l'action des conseils municipaux soit plus active, qu'elle se puisse exercer suivant la nécessité ou l'occasion et non par les convocations officielles;

Qu'enfin les agents de la commune ne relèvent que de son choix. Ce retour au passé rendra peut-être aux communes la vie qui s'en éloigne; il pourra contribuer à retenir sous le toit paternel ceux que les villes attirent non pas seulement par les salaires plus élevés, mais parce qu'elles les soustraient à la domination et au contact tracassier de toutes les petites autorités du village.

Ce qui n'importe pas moins, c'est d'étendre les pouvoirs des conseils généraux. Ils ont prouvé depuis trente-cinq ans par le bien qu'ils

[1] L'administration municipale a été libéralisée en 1808 en Prusse, en 1818 en Bavière, en 1822 en Bade et Wurtemberg, en 1832 en Saxe.

Digitized by Google

ont fait qu'ils en feraient plus encore s'ils devenaient plus puissants. Qu'à l'imitation de ce qui se pratique en Belgique, ils nomment des délégués qui assistent le préfet dans l'intervalle des sessions et assurent l'exécution de ce qui a été résolu, notamment en matière de travaux publics et d'enseignement ; qu'ils aient le droit de présenter des candidats pour la plupart des fonctions départementales.

Le lien entre les conseils généraux et les conseils municipaux serait le canton organisé dans les sages conditions du projet de loi de 1851.

En résumé : hâter l'émancipation des corps électifs qui tirent après tout leur origine de la volonté nationale, réduire en nombre et en importance l'armée des fonctionnaires[1], est un vœu qui réunit chaque jour plus d'adhésions ; et à ceux qui dans leur effroi disent que, si on enlève la moindre partie de la panoplie administrative, le spectre rouge apparaîtra bientôt, on peut répondre : S'il peut hériter de l'arme qui fait votre orgueil, il n'aura jamais été plus redoutable.

En dehors de toutes les divisions des partis et laissant de côté les souvenirs et les regrets, que tous les bons citoyens s'unissent pour obtenir cette réforme, plus nécessaire qu'on ne pense à l'avenir de notre pays.

Diminuons le plus possible les fonctions administratives, à l'exemple de ce qui se pratique en Allemagne et en Angleterre, élevons leur valeur morale par la gratuité et par l'élection ; n'imposons pas à 89 départements autant de petits gouvernements personnels qui ne sont soutenus ni par la grandeur de l'origine, ni par la sauvegarde de l'avenir, et qui ne partagent pas même la responsabilité du souverain ; n'exposons pas ces mêmes préfets au vertige inévitable des dominations trop élevées.

L'ivresse qui naît d'un pouvoir trop étendu n'est pas contestable. Elle inspire pour le conserver une ardeur qui fait taire bien des scrupules. Elle affaiblit la dignité du caractère, et pour n'en donner qu'une preuve, on ne peut citer, depuis 1830, dernière date des généreux sacrifices, un seul exemple de préfet volontairement démissionnaire. Nous avons cependant traversé bien des événemets qui devaient troubler les consciences ; les hésitations entre le désaveu du passé et la conservation de la place ont toutes été résolues dans le même sens. Quelques fonctionnaires, pour rester fidèles à leurs convictions, ont sacrifié leur fortune politique : nobles et rares

[1] Il résulte d'un travail récent du laborieux marquis d'Andelarre que les services civils coûtent au budget de 1869 soixante millions de plus qu'en 1852.

Digitized by Google

exceptions! En 1848, un seul membre du conseil d'État du gouvernement de Juillet, M. Fumeron d'Ardeuil, a donné sa démission. Au 2 décembre quelques savants, parmi lesquels l'honorable M. Barthélémy Saint-Hilaire, ont résigné des fonctions qu'ils ne devaient qu'à leur mérite. Les décrets du 22 janvier 1852 ont décidé la retraite de cinq membres de la commission consultative ; mais la grande cohorte des mandarins est restée immuable, adoptant cette commode justification, qu'au dessus du gouvernement provisoire, du général Cavaignac et même du gouvernement actuel, était le pays qu'on ne pouvait pas déserter. Cette opiniâtreté du fonctionnaire à se perpétuer n'est-elle pas de nature à démoraliser les âmes, et quelle foi peut-on conserver en ceux qui, comme les préfets, pratiquant la politique personnelle et militante, s'efforcent d'effacer le souvenir du zèle qu'ils montraient pour un gouvernement tombé, par une plus grande intolérance sous le gouvernement qui lui succède? Il est temps de réformer de tels abus, et de leur opposer le seul remède efficace : une véritable décentralisation.

Que de nouvelles lois viennent bientôt régler ce déplacement d'influences.

Un publiciste éminent, vice-président du conseil d'État, M. de Parieu, n'a-t-il pas dit récemment[1] :

« Il me semble que les émancipations locales sont le contrepoids légitime de l'influence inséparable du mécanisme général des États vastes et populeux ! » Et il a ajouté : « Il nous paraît bon que l'on répudie cette tutelle exagérée, qui sous prétexte de minorité restreint l'esprit d'entreprise et la responsabilité de l'intérêt provincial ou communal. »

Sans attendre que la loi soit changée, il faudrait relever dans leur propre estime d'honnêtes citoyens aimés, estimés dans le pays qui connut leurs ancêtres, où vivront leurs enfants et qui semblent humiliés de n'être que de bons propriétaires. Qu'ils se comparent, eux qui contribuent à la richesse publique par le travail, et à la fortune de l'État par l'impôt, avec le fonctionnaire devant lequel ils s'inclinent, fût-ce le sous-préfet lui-même. Qu'ils réfléchissent qu'on n'a demandé à ce premier *magistrat de l'arrondissement* aucune garantie d'aptitude et de capacité ; que si son élévation a été subite, la disgrâce peut aussi l'atteindre tout à coup ; qu'ils calculent que le séjour moyen qu'il doit faire dans sa petite royauté n'est que de trois ans ; qu'il aura un successeur fait à son image, impatient comme lui de franchir les échelons inférieurs de la hiérarchie administrative, et

[1] Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques. — Décembre 1868.

Digitized by Google

peut-être ce culte mêlé de crainte pour la mobile incarnation de ces petits Wishnou perdra-t-il un peu de son idolâtrie.

Cette ébauche était à peine terminée que je la portai chez mon ami, qui voulut bien en approuver quelques parties. Cependant j'étais découragé par l'inutilité de mon travail, et je lui disais : Avec le suffrage restreint, avec des électeurs éclairés on pourrait espérer des réformes, mais neuf millions de votants, dont un cinquième ne sait ni lire ni écrire, forment une masse inerte que rien ne saurait ébranler.

Mon ami me répondit par cet apologue :

« Dans les mers glacées des pôles on voit des masses sombres qui semblent comme des îles au milieu des banquises ; quand l'hiver s'éloigne, ces masses qu'on croyait frappées d'une éternelle immobilité, se retournent tout à coup avec un grand fracas. Ce sont d'immenses baleines qui s'agitent. Sous l'effort réuni de leurs puissants fanons, elles brisent les barrières qui les faisaient captives, et s'élancent vers les mers à qui le soleil a rendu la liberté. »

Comte Hallez-Claparède.

Digitized by Google

UNE FAMILLE PARISIENNE

XV[1]

Les jours suivants, M. Le May fut frappé de l'air préoccupé d'Antoinette.

« Ai-je eu tort de la conduire chez le comte de Mortanne? pensa-t-il. Le spectacle d'une famille heureuse, riche, unie, n'a peut-être produit sur l'esprit de ma fille qu'un douloureux contraste. Elle regrette la pleine lumière, à présent qu'elle rentre dans l'ombre. Elle fait un triste retour vers le passé. »

M. Le May s'arrêta bien vite dans ses suppositions. La vue du bonheur d'autrui n'offense que les méchants. Jamais la dernière parole d'un naufragé n'a été ce cri sinistre : « Que le monde entier périsse, puisque je dois périr! »

Toutefois M. Le May voulut savoir si sa fille désirait retourner bientôt chez le comte de Mortanne. Il avait su vaguement qu'il y aurait une réunion nombreuse le dimanche prochain, et, quant à lui, il ne se souciait d'assister à cette fête que si Antoinette devait y trouver quelque plaisir.

Aux premiers mots par lesquels il l'interrogea à ce sujet, elle répondit avec animation :

— Oh! je t'en prie, mon père!...

Puis elle ajouta presque aussitôt avec plus de calme :

— J'ai promis, pour ma part, à mademoiselle de Mortanne... Et, si cela ne te contrarie pas...

— Nullement, répliqua M. Le May.

Seulement, d'accord avec sa fille, ils préférèrent n'aller chez le comte que le soir.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 février et du 10 mars.

Digitized by Google

Antoinette, en attendant, malgré son empire sur elle-même, conserva son air préoccupé.

Elle se demandait si elle devait prévenir son père qu'il reverrait sa fille Herminie chez le comte de Mortanne.

La jeune sagesse d'Antoinette était bien inexpérimentée pour décider cette question. Mais le cœur se passe volontiers d'expérience, et le plus souvent n'en agit pas moins bien, lorsqu'il est pur et généreux. La jeune fille calcula que, si son père était averti d'avance de cette rencontre, il s'abstiendrait, et qu'alors Herminie serait privée d'une occasion unique de plaider sa cause elle-même, ne fût-ce que par sa seule présence.

Antoinette garda donc le silence.

Le dimanche soir, vers neuf heures, son père et elle arrivèrent chez le comte.

Les salons étaient déjà pleins.

A travers les fenêtres ouvertes, on apercevait les grands arbres du jardin, où quelques personnes se promenaient aux mourantes lueurs du jour.

Mademoiselle Ernestine de Mortanne accourut la première vers sa nouvelle amie.

— Oh ! que c'est mal ! lui dit-elle en l'embrassant. Vous n'êtes pas venus dîner ! Mon père était désolé quand il a reçu, l'autre jour, le billet par lequel M. Le May lui annonçait que vous ne viendriez que le soir. Quant à moi... Oh ! si mon père m'avait écoutée, nous serions allés vous chercher de force.

— Mademoiselle, dit Antoinette dont le cœur battait violemment, cette cantatrice ?... je ne la vois pas !

— La Corilda ?... Elle est ici.

— Ah !

— Voulez-vous faire sa connaissance ? Venez.

Mais Antoinette reprit avec anxiété le bras de son père, qui se dirigeait vers la comtesse de Mortanne pour la saluer.

On échangea quelques compliments.

Quant à mademoiselle Ernestine, il lui était impossible de rester en place. Elle allait et venait comme une petite fée familière.

— Je vois bien que ce soir vous venez plutôt pour la Corilda que pour moi, dit-elle tout bas à Antoinette avec une moue mutine et charmante. C'est bien mal, mademoiselle ! Moi qui vous aime tant ! Mais je suis meilleure que vous... Venez vous asseoir là, avec votre père. Vous serez à merveille pour l'entendre, et, si elle a l'heureux don de vous charmer, je dirai à mon père qu'il l'invite souvent. Suis-je bonne, voyons... suis-je bonne ? Oh ! vous finirez bien par m'aimer un peu.

Digitized by Google

Elle installa M. Le May et sa fille non loin d'un piano déjà ouvert.

Plusieurs personnes, qui circulaient çà et là, commencèrent à prendre place.

Mais M. Le May, devant ces préparatifs de musique, sentit un froid glacial l'envahir.

Tout le passé chanta en lui comme un glas funèbre.

Il se leva et emmena sa fille dans une partie du salon moins en évidence.

Puis, essayant de surmonter cette défaillance :

— C'est un concert, dit-il... N'a-t-on pas parlé d'une cantatrice célèbre?

— Oui, mon père.

— Qui se nomme?

— Corilda.

L'entretien tomba, car le père et la fille étaient aussi émus l'un que l'autre, M. Le May de souvenirs, et Antoinette d'espérances.

La Corilda parut.

C'était bien elle, c'était bien Herminie Le May.

Vêtue avec une simplicité élégante, elle soulevait sur son passage un murmure d'admiration. Sa beauté faisait sensation, et cependant maintenait à distance les éloges par son caractère de distinction suprême. Le comte de Mortanne, le prince Federici et quelques hommes lui faisaient cortége. Elle souriait. Ce sourire était triste ; triste aussi était l'expression du visage, malgré ses rayonnements. Mais cette tristesse souriante et voilée lui allait bien et semblait, au premier abord, celle de tous les grands artistes qui sans cesse entrevoient le beau sans jamais pouvoir bien le traduire.

Bientôt le prince Federici se pencha à son oreille.

— Votre père est ici, dit-il.

— Mon père !

— Et votre sœur.

Il les lui montra d'un regard.

Elle écarta la foule et se dirigea vers eux.

Le prince Rodolphe la suivit.

Elle s'en aperçut.

— Retirez-vous, dit-elle.

— Non, répondit-il avec feu. C'est votre père, c'est le mien... Laissez-moi me jeter avec vous à ses pieds.

Un nuage d'impérieuse colère passa sur le front de la cantatrice.

— Retirez-vous, reprit-elle, je le veux.

Le jeune prince s'éloigna.

Elle continua à s'avancer, les yeux ardemment fixés sur son père et sa sœur.

Digitized by Google

Déjà sa sœur l'avait vue, déjà le regard d'Antoinette répondait au sien.

Quand elles ne furent plus qu'à quelques pas de distance, Antoinette, invinciblement attirée, se leva pour se précipiter dans les bras d'Herminie.

M. Le May vit ce mouvement, il vit en même temps celle qui l'avait causé.

— Herminie ! murmura-t-il d'une voix sourde.

Il se leva aussitôt et, d'un geste prompt comme l'éclair, il saisit Antoinette par le bras et la retint auprès de lui.

Le père et les deux filles se trouvèrent debout, se regardant sans rien dire.

Les deux sœurs n'avaient plus conscience du lieu où elles se trouvaient, des mille témoins qui les environnaient. Herminie, déjà, fléchissait les genoux, lorsque son père la rappela à elle-même et à la responsabilité de sa conduite par ces mots :

— C'est vous qu'on nomme la Corilda, madame.

— C'est moi, oui... Mais autrefois... j'avais un autre nom...

— Oh ! nul ne vous le demandera ici, madame... et personne ne désire le savoir.

— Pas même s'en souvenir ? reprit-elle en courbant le front. Pas même le prononcer tout bas ?

Elle éprouva un instant d'hésitation poignante. Sa tête se redressa d'abord fièrement, comme pour dire : « Soit ! nous ne nous connaissons plus. » Mais cet orgueil ne dura pas. La cantatrice reprit son attitude humble et respectueuse. Elle adressa à son père un regard suppliant, un regard qui signifiait : « Frappez, frappez sans pitié ; je l'ai mérité ; mais, par grâce, laissez-moi demeurer encore quelques minutes auprès de vous. »

Quant à M. Le May, sa sévérité inflexible lui déchirait le cœur. Il fut sur le point de tendre la main à cette fille repentante qui tremblait maintenant devant son père et chancelait sous le poids de sa faute. Il ne le fit pas : il résista à cet entraînement de son cœur, mais il ajouta, d'une voix où vibrait malgré lui une tendresse contenue :

— Vous avez atteint le but où vous appelait une irrésistible vocation, madame. Dites-nous vos succès, vos triomphes. Parlez sans crainte, quoique ma fille Antoinette, ma seule fille, soit là. Elle est inaccessible, Dieu merci ! à toutes les influences équivoques et dangereuses, et, de même que moi, madame, elle apprendra avec joie, j'en suis certain, que vous êtes heureuse.

— Heureuse !

— Ne l'êtes-vous pas, madame ? Que vous manque-t-il ? Vous mar-

Digitized by Google

chez entourée d'hommages. Je ne vois ici que des gens attentifs à vos moindres gestes, et jaloux, sans même oser l'exprimer, de la faveur que vous me faites en daignant causer avec moi.

— Ah ! par pitié, mon... monsieur, ne demandez pas à celle qui a connu la vie de famille si la vie de théâtre la rend heureuse. La foule paye, applaudit et s'en va. L'artiste reste seule, ensuite, au milieu d'un monde de rivalités haineuses, de grossières adulations et de piéges vulgaires. Elle s'isole pour ne pas s'abaisser, elle s'endurcit l'âme pour ne pas tomber ; elle défend à son cœur de battre, car les affections ne lui sont plus permises, excepté celles par lesquelles elle boirait la honte en buvant l'ivresse. Voilà la vie de théâtre pour les femmes qui n'ont pas puisé dans une enfance abandonnée de Dieu et des hommes l'oubli de toute dignité. Ce n'est rien... Et qu'importe ! j'ai voulu y entrer, j'y suis entrée. Je n'ignorais ni les obstacles ni les embûches ; mais mon courage les a dédaignés, car la tâche que je m'imposais les ennoblissait. Mon père avait perdu toute sa fortune, j'ai tenté de la relever. J'y serais parvenue. Est-ce là l'action d'une fille lâche et sans cœur ? doit-on maintenant me renier comme une fille indigne, comme une fille perdue, lorsque je n'ai songé qu'à me sacrifier pour ma famille ?

— Votre père avait-il consenti, madame ?

— Non.

— Vous avez quitté, sans son aveu, la maison paternelle ?

— Je l'avoue. J'ai redouté...

— D'entendre ce qu'il vous aurait dit ? Votre conscience ne vous le disait-elle pas ? Ne saviez-vous pas qu'une fille qui s'enfuit de la maison paternelle n'y peut plus rentrer, même morte ?

— Inexorable !... O mon Dieu !... J'ai écrit plusieurs fois à mon père...

— Et vous espériez la réponse.... une remontrance... un pardon ! Vous ne pensiez donc point que les lettres d'une comédienne ne pénètrent pas sous un toit où il y a une jeune fille ?

— Oh ! c'est trop ! c'est trop ! Et cette jeune fille, j'en suis sûre...

— Elle ne vous parlera pas, tant que son père sera vivant, madame.

— Condamnée ! impitoyablement condamnée ! J'ai conservé, tant que je l'ai pu, une espérance qui me soutenait dans mes luttes. Je suis revenue à Paris pour essayer de fléchir mon père, qui, hélas ! avait pris soin de cacher à tous le lieu de sa retraite. Cependant je n'ai pas perdu courage. Je me disais : « Je le retrouverai. Qu'il méprise s'il le veut mes couronnes, qu'il méprise ce que les flatteurs appellent ma gloire... Au moins il ne refusera pas de sanctifier mes efforts en renversant le but qui m'a toujours guidée, il ne détruira

Digitized by Google

pas la joie profonde et respectable de gagner à ma sœur chérie une dot... »

— De l'argent, madame! Vous comptiez apaiser votre père avec de l'argent?

La cantatrice fut comme foudroyée.

— Madame, reprit M. Le May d'une voix adoucie mais ferme, vous avez commis une faute; gardez-en le fécond remords s'il doit vous préserver de chutes nouvelles. Quant à votre séparation d'avec votre père, elle est et doit être éternelle. Vous l'avez cherché, lui qui se cache pour échapper à la solidarité de votre conduite; vous souhaitez de le retrouver : eh bien, je vais vous dire, moi, ce qu'il vous dirait si le hasard et non sa volonté vous ramenait en sa présence. Il y a de malheureuses jeunes filles qui n'ont pas de famille, pas de nom, pas de rang, pas de ressources en elles ni autour d'elles; tout leur manque, même l'idée précise du bien et du mal. Elles ne doivent compte à personne ni de leur vertu, ni de leur honte, ni de leur élévation, ni de leur abaissement. On ne peut les juger bien sévèrement, car les larmes que leur aspect fait couler commandent l'indulgence. Si par aventure elles se font comédiennes, on les accuse moins qu'on ne les plaint. Mais il y a dans ce monde des créatures privilégiées qui ont des parents, une famille, un nom honorable, qui sont soutenues et protégées par la notion des lois de Dieu, par l'éducation, par cette considération légitimement acquise qui engendre la dignité de conduite et le respect de soi-même. A celles-là, madame, à ces privilégiées qui ne trouvent dans leurs berceaux que de bons exemples, de saines traditions et des appuis moraux qui grandissent et se fortifient en même temps qu'elles, de grands devoirs sont imposés en retour. A elles l'obligation de conserver sans tache le nom qu'elles ont reçu pur de toute souillure. A elles l'obligation de ne pas déchoir, car cette déchéance, dont elles sont plus capables de mesurer la profondeur, n'est pas seulement pour elles et est partagée forcément par leurs familles. Gagner de l'argent, telle est votre prétendue excuse. Est-ce que vous avez jamais eu faim, madame? Ne confesserez-vous pas, si vous êtes sincère, que vous avez pactisé avec les vanités de la vie et non avec ses nécessités absolues ? De l'argent !... qui donc vous a appris à le recueillir aux sources avilies ? Si c'est votre père, portez-lui le vôtre. Sinon, oubliez-le et gardez pour vous seule la honte et les bénéfices. Voilà ce que vous dirait votre père. Il n'y a plus entre lui et vous aucun lien, aucun rapprochement possible. Vous avez transigé avec l'honneur, et votre père ne transige pas. Il vous reste des compensations nombreuses et brillantes ; acceptez-les. Que la gloire, puisqu'on nomme cela la gloire, comble le vide du cœur dont vous vous plaignez. Et, si le souvenir de vos parents revit encore pour

Digitized by Google

vous dans le passé lointain, si ce souvenir vous inspire la pensée de diminuer le scandale dans le scandale même, de vous soustraire au moins en partie aux conséquences de votre art, ce sera là une grande consolation, madame, la seule que vous puissiez offrir maintenant à ceux qui vous ont tendrement aimée.

M. Le May reprit son siége, comme pour marquer que la conversation était finie.

— Il faudrait qu'elle renonçât à cet état de comédienne, lui dit Antoinette en s'asseyant aussi. Si elle y renonçait...

M. Le May lui fit doucement signe de garder le silence.

Bien qu'il parût vivement ému, il était facile de deviner que les supplications n'auraient pas de prise sur lui.

La Corilda le comprit.

Avec une sagacité que n'étouffait pas entièrement son émotion actuelle, elle se dit que ce n'était pas le moment d'implorer son pardon, alors qu'elle se présentait à son père en pleine fête, en plein éclat de beauté triomphante, ce qui avait presque l'air d'espérer traiter avec lui d'égal à égal.

— Que votre volonté soit faite! dit-elle en s'inclinant devant M. Le May... Je suis la Corilda... je n'ai pas d'autre nom... et l'humble chanteuse n'a plus de famille. Quant aux conseils de ceux... qui m'ont tendrement aimée... oh! ils sont sacrés pour moi, et je les suivrai, je vous le jure. En cela, du moins, je suis encore la fille de mon père.

Des groupes étaient formés çà et là dans le salon; mais tous les assistants avaient discrètement évité de se rapprocher de la cantatrice en la voyant causer d'une façon suivie avec M. Le May. Avec cette grâce souveraine qui lui était naturelle et qui s'était perfectionnée dans l'exercice de sa profession, elle jeta autour d'elle un regard circulaire, comme pour rappeler à ses côtés tout un peuple d'adorateurs. Puis, avisant le comte de Mortanne :

— Venez donc me faire rentrer en moi-même, monsieur le comte, lui dit-elle avec un sourire dont le charme dissimulait la tristesse. Je suis ici pour chanter... et je ne chante pas!

— Personne n'aurait osé vous en prier, madame, répondit le comte, malgré le vif désir que nous avons tous de vous entendre.

Il la précéda vers le piano.

Très-avide de savoir les résultats de l'entretien avec M. Le May, le prince Rodolphe Federici fendit la foule et se précipita vers Corilda.

— Encore vous! dit-elle.

Cependant, quand il lui offrit son bras, elle le prit machinalement.

— Eh bien? demanda-t-il tout bas.

Elle ne répondit point.

Digitized by Google

— Voulez-vous que j'aille lui parler? reprit-il. Quand il saura qu'il n'y a pas sur terre une femme plus parfaite, plus inattaquable à toute critique...

La Corilda s'arrêta brusquement.

— Êtes-vous mon mari ou mon frère, pour vous interposer entre mon père et moi? répliqua-t-elle.

Il essaya de répondre.

— Oh! taisez-vous, reprit-elle. Vous êtes mon mauvais génie: Maudit soit le jour où vous avez été accueilli dans la maison de mon père! Le mal est fait, il est irréparable... et je suis ici pour chanter! Laissez-moi... Vous m'êtes insupportable... vous m'êtes odieux... Allez-vous-en!

Elle alla se placer au piano.

Grâce à cette merveilleuse aptitude des artistes, qui peuvent faire vibrer simultanément tous les ressorts de leur âme, sauf, malheureusement, à les user tous beaucoup plus vite, la Corilda commença par un air follement gai. Ce contraste avec sa situation et ses sensations lui était peut-être indispensable pour reprendre possession d'elle-même. Puis, sans s'interrompre, sans donner le temps aux applaudissements de se produire avec unanimité, elle préluda gravement et chanta l'*Ave Maria* de Schubert, un des morceaux favoris de son père. Cette mélodie allemande, assez ancienne déjà, réunit en elle ce sentiment intime et pénétrant qui suffit au foyer de famille, et la grandeur de dessin, la force soutenue d'inspiration et de style nécessaires pour émouvoir les assemblées nombreuses. Ce ne fut pas seulement la Corilda qui l'interpréta avec un art consommé, ce fut Herminie, Herminie Le May retrouvant, dans un passé chastement enveloppé du voile des vierges, l'onction chaleureuse qui monte, monte comme un flot d'encens et s'élève graduellement jusqu'au pied du trône de Marie. Il y avait quelque chose d'irrésistible, de profondément passionné dans cette prière qui s'élançait jusqu'aux cieux pour redescendre sanctifiée dans le cœur d'un père justement irrité. Un souffle d'émotion puissante animait cette œuvre déjà si belle par elle-même et la rendait sublime. Aussi, quand la voix de la cantatrice diminua d'éclat et de ferveur ardente, quand elle sembla s'éteindre dans les larmes et dans l'espérance, l'auditoire resta d'abord muet, recueilli, dominé, puis récompensa bientôt l'artiste par des bravos enthousiastes. Ces bravos réitérés obligèrent la Corilda à se lever et à saluer, selon la mode italienne. Elle chercha des yeux son père. Il était parti. Elle sentit un froid mortel. Elle jeta un regard éperdu sur toutes ces personnes inconnues qui l'applaudissaient. Elle l'arrêta machinalement sur le prince Rodolphe Federici. Il supposa qu'elle l'appelait et s'approcha.

Digitized by Google

— Mon père, dit-elle... mon père est parti ?

— Oui, répondit-il. Vous avez vaincu à moitié. Si votre père vous eût entendue jusqu'au bout... Oh ! mais nous le reverrons, nous nous jetterons à ses pieds...

— Parti ! murmura Corilda.

Elle essaya de faire quelques pas. Elle vit qu'elle allait tomber. Instinctivement elle s'appuya au piano. Le comte de Mortanne s'avança pour la féliciter. Elle comprit qu'elle ne pourrait échanger la moindre parole.

« Allons, pensa-t-elle en se roidissant contre sa destinée, je suis artiste... je l'ai voulu... Que l'art vienne à mon secours ! Je chante ordinairement trois morceaux... chantons trois morceaux. »

L'art, en effet, ne devait pas abandonner une de ses enfants les plus vaillantes.

La Corilda s'inclina devant le comte de Mortanne et, sans attendre qu'il lui parlât, se replaça courageusement sur le tabouret du piano. Elle laissa tomber au hasard ses mains sur le clavier. Les premières notes qui retentirent firent sur elle l'effet que produit sur le soldat la fusillade du champ de bataille. Elle se lança hardiment dans un de ces morceaux hérissés de difficultés, bruyants triomphes des chanteuses et délices du public qui, généralement, aime mieux être étonné que touché. Une fois lancée dans la mêlée, il fallait en sortir, en oubliant momentanément père, famille, passé. La Corilda en vint à bout et se leva ensuite, physiquement fatiguée, mais plus calme d'âme. Il ne lui fut pas possible de se soustraire à une ovation. Elle prit le bras du comte de Mortanne pour y échapper au plus vite. Celui-ci, fin connaisseur, tout en admirant beaucoup le dernier morceau, avait été plus particulièrement ému par l'*Ave Maria*. Après l'avoir entendu, par une de ces exquises urbanités que le talent provoque quelquefois, il avait remis à la comtesse de Mortanne un magnifique bracelet destiné à Corilda, en la priant de la porter jusqu'au moment où elle le donnerait elle-même à la cantatrice.

M. de Mortanne conduisit bientôt la Corilda auprès de la comtesse, qui se tenait dans un petit salon attenant au grand.

— Je vous laisse avec madame de Mortanne, dit le comte à Corilda en lui avançant un fauteuil. Elle désire vous exprimer elle-même tout le plaisir que vous lui avez causé.

La Corilda prit place et la comtesse l'interrogea obligeamment sur ses succès en Italie.

— Vous nous avez chanté un *Ave Maria* extrêmement remarquable, mademoiselle, ajouta ensuite la comtesse. Connaissez-vous celui de Gounod ? Le vôtre est de Schubert, n'est-ce pas ? Il est mort jeune, je crois, comme Mozart. Ces hommes de génie qui meurent jeunes ont

Digitized by Google

quelquefois des inspirations qui semblent émaner plus du ciel que de la terre. Le pressentiment de leur fin prochaine... ah! mademoiselle, vous me rendriez très-heureuse si vous vouliez bien me faire une promesse.

— Laquelle, madame la comtesse? Oh! parlez!

— Je voudrais entendre cet *Ave Maria* un jour que je serais seule avec M. de Mortanne et ma fille, afin que personne ne pût me distraire de l'œuvre... et de l'interprète.

— Vous êtes mille fois bonne, madame la comtesse!

— Me le promettez-vous, mademoiselle? Vous souviendrez-vous de nous? Les artistes sont quelquefois oublieux, et c'est tout simple, car les couronnes et les bravos de chaque jour les empêchent de regarder derrière eux. Mais je ne veux pas que nous soyons oubliés, mademoiselle. Je veux qu'un souvenir quelconque nous rappelle à votre pensée.....

La comtesse détacha de son bras le bracelet et l'offrit à la cantatrice.

La Corilda rougissante se retourna instinctivement pour s'assurer encore que son père n'était plus là. Elle comprit tout l'abaissement de sa profession. Elle comprit qu'une femme qui se respecte ne doit jamais rien vendre d'elle-même, excepté le travail de ses mains; si délicatement que cette rémunération fût présentée, elle chassait la Corilda du monde, elle lui montrait qu'elle ne pouvait plus y être admise que pour amuser et moyennant salaire.

— Oh! madame, reprit-elle avec une fierté qui se réveillait, gardez, je vous en prie... et croyez bien que je suis trop heureuse si j'ai pu vous être agréable...

— Ce bijou ne vous plaît-il pas? demanda poliment la comtesse.

Et elle accompagna cette question d'un coup d'œil qui signifiait : Vous faut-il davantage? vous serez satisfaite.

La Corilda rentra en elle-même. Elle se dit qu'elle était artiste, qu'elle n'avait pas le droit d'imposer à personne un plaisir gratuit, et elle accepta le bracelet.

« Prends ton salaire, chanteuse! pensa-t-elle. Ton orgueil n'est plus de saison. »

Elle maîtrisa ses émotions afin de causer quelques instants encore avec la comtesse, puis elle prit congé, réveilla dans l'antichambre une espèce de dame de compagnie qui sommeillait, et regagna Paris.

Digitized by Google

XVI

De retour chez elle, la Corilda, ou plutôt mademoiselle Herminie Le May, car lorsqu'elle cesse d'être en représentation, il est peut-être permis de lui restituer son nom véritable, Herminie, donc, tomba dans un douloureux accablement.

Elle resta deux jours et deux nuits dans une immobilité de statue, affaissée sur une chaise basse, la tête penchée sur la poitrine, les bras inertes.

De grosses larmes coulaient par intervalles des yeux d'Herminie. puis disparaissaient bientôt, desséchées sur des joues brûlantes.

La dame de compagnie essaya de l'arracher à cet état de torpeur, mais elle n'y parvint pas, et, en résumé, elle n'insista pas beaucoup. Elle avait servi d'autres artistes et acquis la conviction que le moyen de ne pas leur déplaire est de trouver toutes simples et toutes naturelles leurs excentricités de caractère.

Herminie avait défendu sa porte.

Elle contemplait dans sa mémoire, avec une avidité insatiable, tout ce qui s'était passé chez le comte de Mortanne.

— Il a été bien cruel, mon père, se disait-elle parfois... oh ! bien cruel !

Et cependant, toute brisée et écrasée encore par cette sévérité, elle se sentait comme fortifiée et régénérée jusque dans les sources mêmes de la vie.

Elle se sentait hors d'un abîme.

M. Le May, il est vrai, l'avait toute déchirée et meurtrie en la retirant de cet abîme avec un crampon de fer ; mais, en définitive, elle se voyait sauvée, elle renonçait déjà du fond de son âme à l'état de comédienne, elle cessait de respirer un air empoisonné et elle songeait moins à accuser qu'à bénir la main ferme qui l'avait secourue.

Tout en se disant que son père avait été bien cruel, elle éprouvait une reconnaissance inavouée pour celui qui lui avait si énergiquement montré les portes de l'honneur, radieuse patrie hors de laquelle Herminie n'avait rencontré que stérilité, et vers laquelle se tendaient maintenant ses deux mains suppliantes.

« Oh ! je ne suis plus une comédienne, une chanteuse ! pensa-t-elle lorsque sa résolution se fut formée après quelques jours de solitude absolue. Je ne suis plus la Corilda, je suis Herminie Le May, et mon père ne refusera pas de recevoir auprès de lui la malheureuse brebis égarée... Il a été inflexible chez le comte de Mortanne. Pour

Digitized by Google

quoi ? Parce qu'il a pu croire que j'avais la prétention de mêler mes triomphes d'artiste aux pures et inattaquables félicités de la vie de famille. Ma sœur, je l'ai entendu, lui a dit tout bas : Il faudrait qu'elle renonçât..... Oh ! je renonce, je renonce ! La Corilda est morte, mais laissez vivre auprès de vous, mon père, laissez vivre votre fille Herminie. »

Elle se souvint que la comtesse de Mortanne l'avait autorisée à lui faire une visite en lui demandant une audition nouvelle et intime de l'*Ave Maria*. Elle se rendit donc à Saint-Germain, où elle fut accueillie fort poliment, malgré cet empressement un peu prématuré, et où elle apprit sans difficultés l'adresse de M. Le May.

Herminie courut toute palpitante vers la demeure de son père.

Au moment d'y pénétrer, elle s'arrêta.

« Je n'ose pas, murmura-t-elle, je n'ose pas ! Mon père m'a interdit sa présence et celle de ma sœur. Il va peut-être me chasser encore, me chasser honteusement. »

Le passé mal éteint se réveilla et sembla placer une redoutable alternative devant Herminie.

« Eh bien, lui dit sa fierté surexcitée et alarmée, si ton père te chasse, tout sera dit. N'as-tu pas le théâtre, qui console de tout, ou, du moins, qui fait oublier ? Tu y retourneras et sans avoir de reproches à te faire, car, cette fois, ce sera ton père qui l'aura voulu. »

Mais, quoique récente, la détermination d'Herminie était immuable. Herminie avait dit adieu au théâtre et elle s'effraya d'une tentative qui pouvait l'y rejeter à jamais si elle ne réussissait pas.

« C'est trop tôt ! pensa-t-elle : mon père douterait de la fermeté de mes résolutions. »

Un coup d'œil sur sa toilette la confirma dans son intention de s'abstenir.

Par habitude, par déférence aussi pour le comte et la comtesse de Mortonne, Herminie s'était vêtue avec une certaine recherche, et le bracelet offert par la comtesse brillait au poignet de la jeune fille. Mais il y avait peu de temps qu'elle n'était plus comédienne, elle attachait encore, malgré elle, une grande importance au costume.

— Non, non, se dit-elle, ce n'est pas ainsi que je dois paraître devant mon père.

Elle envoya de la main un baiser à cette maison dont elle n'osait ce jour-là franchir le seuil et elle s'éloigna avec l'espérance d'y être admise bientôt, heureuse déjà des premiers pas qu'elle faisait dans une existence nouvelle, heureuse de savoir où étaient son père et sa sœur.

« Et mon frère ? se demanda-t-elle ; où est-il, lui ? Il n'assistait pas à cette soirée chez le comte de Mortanne. Mon père n'a pas pro-

Digitized by Google

noncé une seule fois son nom. Il est placé, peut-être ?... à Paris ? Oh ! si je pouvais le retrouver ! Il ne refuserait pas d'aller solliciter mon pardon. »

Elle ignorait la funeste résolution qui avait séparé Étienne Le May de sa famille.

Cette famille, dispersée comme des brins de paille sous un vent furieux, semblait avoir perdu son lien en perdant sa fortune.

Lorsqu'elle rentra chez elle, Herminie y rencontra le prince Federici qui l'attendait.

— Vous ! s'écria-t-elle sans lui laisser le temps de proférer une parole. Vous !... encore !... toujours ! Ah ! oui, c'est juste... vous vous dites que je ne suis qu'une artiste, une artiste indépendante et libre, qu'on n'est pas forcé de respecter, et chez laquelle chacun a le droit de s'introduire moyennant quelques faux semblants d'admiration. Mais je ne suis plus artiste, sachez-le. Je suis Herminie Le May... Quand je m'appelais Herminie Le May, monsieur, jamais vous ne vous seriez permis de paraître devant moi, excepté en présence de mon père.

Vainement il essaya de l'apaiser ; elle le congédia sans écouter la moindre explication.

— Un seul mot ! lui dit-elle en le reconduisant : savez-vous où est mon frère ?

— Non.

— Si vous l'appreniez, faites-le-moi savoir. Et maintenant, adieu !

Le prince Rodolphe se retira plus épris que jamais de cette belle jeune fille qui semblait n'avoir passé de la vie de famille à la vie d'artiste que pour unir les chastes susceptibilités de l'une aux véhémences de l'autre. Plus que jamais aussi, il se disait qu'un jour viendrait où son dévouement serait apprécié, et il souhaitait ardemment de faire d'Herminie sa femme, comme dernière et définitive transformation.

Dans la même semaine, tandis qu'Herminie écrivait lettres sur lettres à son père sans oser les faire parvenir, tandis qu'elle se creusait la tête pour imaginer des moyens de rentrer en grâce sans s'arrêter encore à aucun, on lui annonça la visite d'Étienne Le May.

Herminie en fut plus heureuse que surprise ; elle n'avait jamais supposé un seul instant que son frère fût mort.

Étienne était vivant et voici ce qui s'était passé.

Il avait d'abord quitté Paris par une sorte de pudeur suprême et pour ne pas faire rejaillir sur sa famille la funèbre publicité d'un suicide.

Digitized by Google

A une vingtaine de lieues de Paris, il se jeta un matin dans la Seine, pieds et poings liés.

Il s'était assuré auparavant qu'il était seul. Mais la chute d'un corps dans l'eau s'entend de loin. Un ouvrier qui se rendait à son travail accourut et le sauva.

— Désespoir amoureux ! lui dit ensuite cet homme en remarquant sa jeunesse. Allons, allons, il faut oublier cela.

A cet homme de durs labeurs Étienne n'avoua point qu'il se tuait parce qu'il avait perdu sa fortune.

Cet homme lui aurait répondu : A ce compte, moi, je me tuerais tous les jours.

Il ne se formalisa point de ce qu'Étienne faisait mine de fouiller à sa poche, où du reste il n'y avait plus rien, mais il ajouta :

— Tenez-vous beaucoup à me récompenser ? vous le pouvez : promettez-moi que vous ne recommencerez plus.

Étienne lui serra la main avec effusion.

— Il faut marcher, vous sécher, continua l'ouvrier. Sans quoi vous attraperiez une fluxion de poitrine, et ça ne serait plus du sentimental. Au plaisir de vous voir ! sans reproche, vous m'avez déjà fait perdre une demi-heure.... et mes enfants ont de bonnes dents.

Il s'éloigna.

Étienne, un peu honteux, ne songea pas à remettre immédiatement son projet à exécution.

Il erra donc au hasard, s'enivra de solitude, puis chercha à s'y soustraire.

C'est là une réaction inévitable. La vue d'une figure humaine finit toujours par être le plus sympathique spectacle pour des yeux humains.

Étienne arriva à un pont que l'on construisait et s'arrêta comme un simple curieux. Il s'approcha même d'un groupe au centre duquel il reconnut bientôt l'ouvrier qui lui avait sauvé la vie. Cet homme, assis sur une pierre, le visage pâle et résolu, remettait sa grosse botte sur une de ses jambes où ruisselait le sang. Un énorme moellon venait de la lui briser à moitié en tombant dessus.

— Allez vous reposer, lui disait-on, vous ne pouvez travailler en cet état. Vous vous estropierez pour le restant de vos jours.

Il se contentait de répondre :

— Me reposer !... Et du pain ? et mes enfants qui ont de bonnes dents ?

Il se leva, mais il pouvait à peine se soutenir.

Étienne s'élança vers lui.

— Que faut-il faire ? lui dit-il. Brouetter des moellons ? Je suis là. Nous partagerons le salaire.

Digitized by Google

— Ah ! c'est vous ! dit l'ouvrier en le regardant.

— Nous partagerons... fraternellement, ajouta Étienne.

L'ouvrier ne put se défendre d'une certaine émotion.

— C'est gentil de votre part, reprit-il. Partager !... En voilà une bonne idée ! Les autres, les amis, ne peuvent pas ; ils ont leur monde à nourrir.

Quinze jours après, Étienne, muni de vêtements de fatigue pardessus les siens, était encore occupé à porter des pierres et à les lancer ensuite dans l'eau aux endroits où devaient s'élever les piles du pont, besogne moins difficile que rude quand on n'y est pas accoutumé. L'ouvrier qu'il remplaçait, grièvement blessé malgré ses dénégations, fut assez longtemps à se rétablir. Cette aventure, qui n'eût pas été possible à Paris à cause de son côté ridicule et vulgaire, exerça une certaine influence sur Étienne. Lorsque sa tâche fut terminée, lorsqu'il eut rendu ainsi, du moins en partie et selon la mesure de ses moyens, le service qu'il avait reçu, il ne put s'empêcher de reconnaître qu'une solidarité réelle existe parmi les hommes, et que celui qui s'isole au milieu d'eux dans son égoïsme se condamne volontairement à un exil stérile et mortel au sein même de la grande famille. Un de ses semblables lui avait sauvé la vie, Étienne s'acquittait ensuite en lui procurant du pain pendant un chômage forcé. Appliquant la solidarité humaine dans un sens moins large et plus indiscutable encore, Étienne se demanda si, en disposant de lui comme il l'avait fait, il n'avait pas manqué à ses devoirs envers son père et ses sœurs. Se tuer comme un ancien Romain, c'est dramatique sans doute, mais impie en même temps, surtout lorsque le coup dont on se frappe atteint aussi des êtres chers et sacrés. Enchaîné par une sorte de faux point d'honneur, Étienne hésita quelques jours, puis il renonça décidément à son projet et ne songea plus qu'à revenir à Paris. Il y arriva épuisé de lassitude et sans ressources, il courut chez le successeur de son père, qui ne put lui donner son adresse, il courut chez l'abbé Mancelle. Là il apprit que l'abbé, dans l'espoir d'éviter un malheur, avait instruit M. Le May de la funeste résolution de son fils. Étienne n'eut plus qu'une idée : retrouver son père. Il passa ainsi quelques mois seul, désespéré, misérable, se livrant à d'obscurs travaux d'écriture pour assurer sa subsistance, cherchant avec une avidité fiévreuse les traces de sa famille disparue.

Parmi les personnes auxquelles il crut pouvoir demander des renseignements était le prince Rodolphe Federici. Mais vainement Étienne alla plusieurs fois à l'hôtel où logeait le prince quand il habitait Paris. Enfin il l'y rencontra et son ami s'empressa de lui donner, non l'adresse de M. Le May, car il l'ignorait, mais celle de mademoiselle Herminie.

Digitized by Google

Quand ils se revirent, le frère et la sœur se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Où est mon père? où est ma sœur Antoinette? dit ensuite Étienne.

— Mais toi, mon frère, reprit Herminie comme si elle eût été embarrassée de répondre à cette question, qu'es-tu devenu? d'où viens-tu?

— Ne le sais-tu pas? J'ai voulu me tuer me voyant ruiné...

Herminie poussa un cri d'effroi.

— Ah! dit-elle. Et mon père a su cela!

— Eh bien, et toi, répliqua Étienne qui voulait bien recevoir les reproches de M. Le May, mais non ceux de sa sœur. Tu t'es faite comédienne!... Rodolphe me l'a dit. Et mon père a su cela!

Ils se regardèrent.

Ils n'avaient ni l'intention ni le courage de s'adresser des reproches. Une tendre commisération s'empara de chacun d'eux.

— Comme il est changé! murmura Herminie.

— Cela se comprend, reprit Étienne en s'efforçant de sourire. Un brave homme m'a repêché au fond de la Seine, puis j'ai travaillé à un pont comme un mercenaire. Nous passerons dessus un jour ou l'autre... Mais toi, tu es bien changée aussi, ma pauvre sœur! Être comédienne, ce n'est donc pas un état plus joli que celui de maçon? Comédienne... toi! Oh! si j'avais le temps de te sermonner!... Écoute! je t'aime bien, je suis bien content de te revoir, je reviendrai... mais dis-moi où est mon père.

— A Saint-Germain.

Étienne voulut s'éloigner. Herminie le retint afin de le prier d'intercéder en sa faveur. Pour qu'il pût le faire en toute connaissance de cause, elle lui raconta la rencontre qui avait eu lieu chez le comte de Mortanne.

— Et mon père t'a chassée de sa présence! s'écria Étienne en tremblant d'avance de l'accueil qui lui était réservé.

Mais bientôt il reprit confiance.

— Tu t'es conduite d'une façon absurde, ma chère sœur, ajouta-t-il. Les rôles étaient cependant clairement indiqués par la tradition classique. Tu es décidée, n'est-ce pas, à renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres pour désarmer la colère d'un père irrité? d'abord, es-tu bien décidée?

— Oh! oui, oui!

— Alors, la mise en scène coulait de source. Tu devais sortir, distribuer aux nécessiteux tes dentelles, tes cachemires, tes bijoux, tout le superflu, tout l'attirail d'une actrice, puis attendre ton père et le supplier humblement de te réintégrer au bercail. Loin de là, après

Digitized by Google

qu'il t'a eu dit qu'il ne te connaissait plus, tu t'es mise à chanter comme une folle. Franchement, ce n'est pas ingénieux.

— Pouvais-je faire autrement, Étienne?... Sortir... non ! je n'en avais pas la force. Je voulais revoir encore mon père et ma sœur. Ne pas chanter ! Mais alors, ce n'aurait plus été mon père, c'eût été tout le monde qui eût dit : Que fait donc là cette chanteuse, si elle ne chante pas?

Étienne n'écoutait pas.

— Herminie, reprit-il, une idée me vient. Nous sommes coupables tous les deux, allons tous les deux chez mon père. Tu imploreras mon pardon... et je solliciterai le tien.

— Aller avec toi !... t'accompagner chez mon père !...

— Tu refuses ? Adieu donc. Quant à moi, je lui ai causé un grand chagrin et il me tarde de lui en demander pardon. Il faudra bien qu'il me l'accorde. Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain, après demain, dans quinze jours. Je ne me rebuterai pas aussi facilement que tu l'as fait.

— Etienne !... oui, tu as raison. Attends-moi... je vais avec toi.

Un instant après ils étaient tous les deux au chemin de fer de Saint-Germain.

M. Le May se trouvait à son logis lorsque ses deux enfants s'y présentèrent ; depuis deux jours M. Le May était très-malade.

XVII

Une fièvre aiguë, mêlée d'hallucinations et de délires, le consumait.

D'abord, après la soirée musicale où il avait revu sa fille Herminie, M. Le May n'avait pas semblé profondément atteint par cette rencontre.

Il était resté assez maître de lui pour contenir dès les premiers mots et rendre purement intime une scène qu'Herminie, dans l'explosion de sa joie, de son repentir et de sa tendresse, avait failli rendre publique. Il avait énoncé clairement sa volonté, expliqué les motifs qui rompaient toutes relations entre sa fille et lui, mais sans la décourager, sans la maudire, sans la pousser à de nouvelles chutes par cette dureté impitoyable qui éteint toute fierté et ne laisse plus de prise qu'aux suggestions du désespoir. Il avait cherché au contraire à relier pour Herminie le passé à l'avenir, à lui faire comprendre qu'il y a des degrés dans les fautes et que le poids de la première, quoique lourd à porter, doit être cependant un avertissement pour ne pas descendre plus bas encore. Ce langage, du reste, que

Digitized by Google

M. Le May s'était appliqué à maintenir calme malgré les douloureuses et violentes émotions qu'il ressentait, avait produit une impression si forte sur Herminie, qu'à dater de ce moment elle n'avait plus songé qu'à reconquérir sa place perdue au foyer de famille. Quant à M. Le May, une pareille réhabilitation ne lui sembla point possible. Il n'entrevit même pas par la pensée sa fille Herminie, si brillante, si élégante, si adulée, renonçant tout à coup à ses enivrements et venant briller toute la journée dans un modeste logis, en racontant malgré elle ses triomphes à son père et à sa sœur. Une telle situation, M. Le May n'en aurait point voulu. Son bon sens lui aurait dit que ce ne serait point là une existence tolérable et digne, ni pour Herminie, ni pour Antoinette, ni pour lui. Et en supposant même qu'il n'eût consulté que son cœur en faisant taire sa raison, ce cœur de père lui ordonnait de ne pas accoupler une chaste jeune fille à une ancienne comédienne. M. Le May s'éloigna donc de chez le comte de Mortanne afin de laisser Herminie exercer en paix son industrie, dont il ne voulait ni être témoin ni subir le prestige.

Mais de telles épreuves n'ont point lieu sans de sourds déchirements. Un père, vis-à-vis de ses enfants, n'est point un magistrat qui absout ou condamne froidement, selon la loi et sa conscience, et n'éprouve, pour les coupables, qu'une pitié banale, passagère, usée par l'habitude. M. Le May fut donc bouleversé de fond en comble par cette rencontre inattendue qui ne lui avait montré sa fille que pour lui rappeler plus cruellement qu'elle était perdue à jamais. Après tant de secousses, celle-ci arrivait à un moment où l'âme de M. Le May était, pour ainsi dire, saturée de douleurs et n'en pouvait plus contenir sans se rompre.

Il tomba malade.

Par une sorte de revanche éclatante de la nature, ce malheureux père, qui souffrait bien plus que sa fille Herminie en s'obligeant à ne plus la voir, s'élança d'un bond dans les flottantes régions d'un délire irresponsable afin de continuer à l'aimer encore.

Un matin qu'Antoinette, très-étonnée de ne pas le voir paraître à l'heure accoutumée, entra dans sa chambre, elle lui entendit prononcer ces mots :

— Elle est charmante, mon Herminie!... elle est belle entre toutes. Quand elle marche, tous les regards la suivent avec une admiration mêlée de respect. Oh ! oui, inclinez-vous !... c'est la grâce qui passe, la vivacité, la fierté souriante, la jeunesse... Quand elle parle, sa voix est grave, pénétrante, harmonieuse, comme si l'intelligence et l'imagination s'unissaient pour vibrer en elle. On écoute, et on est charmé... On comprend, et on est touché jusqu'au fond de l'âme. Herminie, ma fille... je t'ai revue !

Digitized by Google

— Et tu la reverras encore, mon père! s'écria Antoinette avec une joie mélangée d'inquiétude, car M. Le May était couché malgré l'heure et un de ses bras pendait inerte hors du lit.

Elle s'empara de ce bras, de cette main. La main était brûlante. Les yeux de M. Le May étaient fixes, hagards.

— Mon père! reprit la jeune fille effrayée; mon bon père!...

Il rentra immédiatement en possession de lui-même.

— Ah! c'est toi, dit-il. Est-ce que je suis en retard? Je vais me lever.

Elle s'éloigna, mais bientôt M. Le May la rappela.

— Antoinette, dit-il d'une voix faible, je suis un peu souffrant, je n'ai plus la force de me tenir debout. Oh! ne t'alarme pas. Ce ne sera rien.

Depuis ce moment, et malgré les soins qui lui furent prodigués, M. Le May ne put quitter son lit.

Miné par la fièvre, les accès de délire et les prostrations complètes se succédaient en lui sans interruption.

La vue et la conversation d'Antoinette parvenait seules à l'arracher à cet état, à lui rendre un peu de calme.

La présence de toute autre personne lui était insupportable, le replongeait dans le délire.

Le comte de Mortanne vint le voir, et M. Le May ne le reconnut pas.

On eût dit qu'il ne pouvait plus vivre qu'avec ses souvenirs, décuplés et rendus vivants par la puissante évocation de la fièvre, ou avec Antoinette, personnification jeune et vaillante des qualités et des vertus dont il n'était plus, lui, que le martyr terrassé.

Les choses en étaient là lorsque Herminie et son frère Étienne se présentèrent.

Antoinette, avertie, accourut au-devant d'eux.

Elle poussa un cri en apercevant son frère.

— Ah! je savais bien, moi, dit-elle en se jetant dans ses bras, je savais bien que tu vivais!

Bonne Antoinette! elle pardonnait tout de suite, elle.

Toutefois, elle n'oublia pas son père un seul instant.

— Mon père est malade, reprit-elle, mais, quand il vous verra tous les deux... Enfin, enfin! Dieu vient à notre secours.

— Malade! dit Étienne.

— Malade! répéta Herminie.

Ils firent un mouvement pour entrer.

Antoinette leur barra le passage.

— Voulez-vous donc le tuer? ajouta-t-elle avec une certaine énergie. Laissez-moi au moins le préparer à vous recevoir.

— Alors, dépêche-toi, répondit Étienne. Mon père est là, mon père est malade... Oh! rien ne m'empêchera de revoir mon père.

Digitized by Google

Il allait se précipiter dans la chambre de M. Le May, mais Herminie le retint tandis qu'Antoinette y pénétrait.

XVIII

En ce moment, M. Le May était assez calme.

Antoinette revint vers lui avec un rayonnement de joie dans les yeux.

— Tu as l'air tout heureuse, lui dit son père.

Et un reflet de cette joie passa d'une façon pour ainsi dire inconsciente sur les traits amaigris de M. Le May.

Il eut un de ces sourires malicieux et enfantins particuliers aux malades dont le cerveau est ébranlé.

— Je parie, reprit-il, que quelqu'un est venu savoir de mes nouvelles.

— Oui, mon père... vos enfants!

— Mes enfants! murmura M. Le May. Étienne! Herminie!... Ils sont morts.

— Non, mon père, non.

— Que dis-tu? Étienne...?

— Il est vivant.

— Herminie...?

— Elle n'est plus comédienne.

— Et ils viennent me voir... tous les deux?

— Oui, mon père, oui. Réjouis-toi, mon bon père. Que la santé rentre en toi avec le bonheur. Nous sommes trois pour t'aimer, maintenant. Trois! tous! tous tes enfants!

— Antoinette!... où vas-tu?

— Les chercher. T'amener Étienne, t'amener Herminie.

— Ne t'en va pas, ma fille. Oh! je t'en prie, ne t'en va pas!

D'un geste il la retint près de lui.

— Tu me crois donc sans cœur? reprit-il avec des accents heurtés, entremêlés de lucidité et de délire. Tu t'imagines que je ne pense plus à mes enfants? Oh! détrompe-toi. J'ai mes visions aussi. Mais, hélas! je les place dans le passé et non dans l'avenir. C'est tout simple. Tu es la jeunesse, toi, mon Antoinette, tu es l'immortelle espérance. A ta voix, tout s'embellit. Sous ton regard, tout s'illumine. Tu as aidé à vivre un pauvre homme qui, sans toi, serait mort depuis longtemps, et serait mort avec des paroles de malédiction et de haine. Et même, quand tu me dis que mes trois enfants vont revenir m'entourer comme au bon temps, je suis tenté de te

Digitized by Google

croire, Antoinette, tellement tu es pour moi l'enchanteresse, la consolatrice toujours écoutée.

— Mais ne doute donc plus, mon père! Tes enfants sont là.

— Oui, là, toujours! reprit M. Le May en mettant sa main sur sa poitrine. Que te disais-je? que j'avais aussi mes visions, et qu'elles se reconstruisent dans le passé. La vois-tu encore, cette calme demeure où nous étions si heureux? J'avais tout, l'estime du monde, la fortune... et des enfants. Quelle joie quand je les ai vus grandir! Et je me disais : Travaille! c'est pour tes enfants. Et je me disais encore : Je suis au-dessus de tout, aucun malheur ne peut m'atteindre, et la mort même me trouverait souriant et résigné, car je ne mourrais pas tout entier, je revivrais dans mes enfants. O les beaux jours! De quoi me plaindrais-je? j'ai eu ma part. Dieu ne m'abandonne pas tout à fait puisqu'il me laisse ces souvenirs.

Un léger bruit se fit entendre dans la pièce à côté.

— Mon père, dit Antoinette...

Mais il se dressa à demi, il promena autour de lui des regards anxieux.

— Qu'est-ce que c'est? reprit-il d'une voix altérée. Qui est là? Tu me disais tout à l'heure qu'Édouard Ehramberg...

— Mais non, mon père...

— On veut t'enlever à moi, continua-t-il en lui saisissant le bras. Oh! pas encore! pas encore!

Puis, avec une fiévreuse exaltation :

— O mon Dieu, s'écria-t-il, épargnez-moi cette douleur. Je suis père, je n'ai plus qu'une fille... ne me l'ôtez pas! Ne me faites pas mourir délaissé de tous les miens, seul comme un criminel, seul comme un maudit!

Dévoré d'impatience, Étienne Le May entra tirant après lui sa sœur Herminie tremblante.

Antoinette fit un mouvement instinctif pour s'élancer vers eux et leur dire d'attendre, de se retirer.

Mais M. Le May lui serra la main avec force et la retint près de lui, comme s'il eût eu peur qu'elle ne lui fût ravie.

Il essaya toutefois, malgré le délire de la fièvre, de faire bon visage aux nouveaux venus qui s'avançaient, et les désignant d'un geste mal assuré :

— Antoinette, demanda-t-il, quelles sont ces personnes?

Herminie et Étienne s'arrêtèrent, glacés d'épouvante et de désespoir.

— Il ne nous reconnaît pas! murmura Étienne.

Il surmonta le premier cette horrible douleur.

— Mais c'est moi, mon père! dit-il en faisant quelques pas vers le lit. Voici ma sœur, ma sœur Herminie...

Digitized by Google

— Ce sont tes enfants, reprit Antoinette en se penchant vers son père... tes enfants, tes enfants !

— Viens donc, Herminie ! ajouta Étienne en soutenant sa sœur qui chancelait.

— Mon père, dit Herminie d'une voix défaillante, mon père... pardon ! accablez-nous de votre colère, mais, par pitié, parlez-nous, reconnaissez-nous !

— Les connais-tu, Antoinette ? demanda tout bas M. Le May. Moi, je ne me souviens pas...

— Nous sommes bien coupables, reprit Étienne...

— Mais non, monsieur, interrompit M. Le May, dont l'esprit s'accrocha par habitude aux formules de politesse banale. Je vous sais gré de votre visite, mais je n'en reçois plus, maintenant. Ma fille me soigne. Du reste je vais mieux, je vous remercie.

D'un signe de tête poli mais empreint de lassitude, il salua Étienne et Herminie comme pour les congédier.

Puis, sans lâcher la main d'Antoinette, il tourna la tête du côté du mur.

Sans que M. Le May s'en aperçût, Herminie tomba inanimée sur le parquet.

Étienne la saisit dans ses bras et l'emporta.

Quand elle rouvrit les yeux, elle les fixa comme malgré elle sur le seuil de la chambre de son père.

— C'est juste, murmura-t-elle... Nous l'avons quitté, et maintenant... il ne nous reconnaît plus. Quel châtiment, mon Dieu !

XIX

Antoinette se douta bien que son frère et sa sœur auraient de la peine à s'éloigner de la maison paternelle.

Cependant il le fallait.

Cette scène avait visiblement fatigué M. Le May et on ne devait pas songer à la renouveler de sitôt.

Il en était de même chaque fois que le comte de Mortanne venait.

Dans ces circonstances, M. Le May éprouvait des tiraillements en sens inverses qui aggravaient son état. La partie saine de son cerveau luttait avec énergie contre la partie malade, surtout quand on prononçait son nom, quand on faisait des appels réitérés à sa mémoire, et, de ce combat intérieur, résultaient soit un malaise fébrile, soit un accablement redoutable, au milieu duquel M. Le May semblait comprendre par moments que sa raison l'abandonnait.

Digitized by Google

Le médecin, instruit de ces symptômes graves, avait fini par interdire formellement toute visite. Antoinette sentit, après l'accueil fait par M. Le May à ses enfants, la douloureuse nécessité de ne point admettre d'exceptions à cette mesure générale. Au lieu de la secousse salutaire qu'elle espérait de la présence d'Herminie et d'Étienne, elle n'avait produit qu'un abattement plus intense, car la lutte entre la lucidité d'esprit et le délire avait été plus vive.

Dès qu'il fut seul avec Antoinette, M. Le May tomba dans une prostration somnolente.

La jeune fille en profita pour courir auprès de son frère et de sa sœur.

Elle n'eut pas le cruel courage de leur signifier leur exclusion, mais elle leur dit, en les embrassant l'un et l'autre :

— Bientôt... bientôt... dans quelques jours !

—Ah ! c'est trop dur ! s'écria Étienne avec une explosion de désespoir. Mon père ne me reconnaît plus ! Mon père me traite comme un étranger ! Je l'ai mérité, c'est vrai. Mon père ne me dirait pas *monsieur* si je ne l'avais déshabitué de me voir. Mais ce châtiment est trop horrible et je ne puis le supporter. C'est au-dessus de mes forces.

Herminie, elle, pleurait.

Antoinette les prit tous les deux par la main.

— Vous voilà réunis, dit-elle. En attendant que notre père vous nomme ses enfants, vous pourrez prononcer ces mots si doux de frère et de sœur. Ne vous séparez pas. Venez habiter Saint-Germain...

Ils firent tous les deux un signe d'assentiment.

— Et vous aurez tous les jours des nouvelles, continua Antoinette.

Elle les embrassa encore et revint près de son père.

Deux jours après, tandis qu'elle était, comme de coutume, auprès de lui, la servante apporta une lettre.

M. Le May la prit machinalement, l'ouvrit, la lut et la laissa retomber.

Pendant quelques instants, son esprit parut en proie à un sourd travail.

— Est-ce quelque chose d'intéressant ? demanda Antoinette qui savait bien que son père n'avait pas de secrets pour elle.

M. Le May réfléchit un peu, puis répondit :

— C'est une vieille lettre. J'ignore pourquoi on me la remet aujourd'hui. Il y a erreur.

Antoinette, bientôt, ramassa le papier et en prit connaissance.

C'était une lettre ainsi conçue :

Digitized by Google

« A MONSIEUR LE MAY, NÉGOCIANT.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que le solde créditeur de votre compte avec la maison de banque S. Ehramberg est, à ce jour, de fr. 402,000.

« Ladite somme de quatre cent deux mille francs est à votre disposition.

« Agréez...

« ÉDOUARD EHRAMBERG,
« *Rue de Provence, à Paris.* »

Ainsi que son père, Antoinette crut d'abord que c'était là une ancienne lettre.

Cependant, cette idée ne pouvait subsister longtemps. Tout la combattait : la date, le timbre de la poste, l'écriture d'Édouard, sa signature.

— Vois donc, mon père ! s'écria Antoinette dans le premier moment de sa surprise. Cette lettre n'est pas ancienne. Ne m'as-tu pas raconté que M. Édouard, le soir même où le désastre de son père a éclaté, s'est fait un devoir de relever toutes les balances de comptes afin d'avoir le moyen de s'acquitter plus tard ? Vois donc, mon père... Il a peut-être fait fortune... Vois donc ce qu'il t'écrit.

— C'est ancien, mon enfant. Cette lettre traînait dans quelque coin à la suite du déménagement.

— Mais la date ?

— On s'est trompé d'une année.

— Mais le timbre de la poste ?

— Je te dis qu'on s'est trompé d'une année.

— Mais ton adresse exactement mise : Monsieur Le May à Saint-Germain.

M. Le May se souleva à demi. Tout son être fut agité d'un tremblement convulsif. Ses regards se dirigèrent vers le ciel.

— J'attendais ce dernier coup, mon Dieu ! murmura-t-il.

Il se tourna vers Antoinette et lui dit d'un ton de voix navrant mais qu'il s'efforçait de maintenir calme :

— Tu veux me quitter, ma fille ?

— Moi ! s'écria Antoinette en joignant les mains.

— Oh ! je ne t'en veux pas, continua M. Le May avec une sorte d'égarement résigné. Tu es la jeunesse, tu es l'avenir, et l'avenir, par

Digitized by Google

une pente naturelle, se sépare malgré lui du passé. A moi l'abandon et l'oubli, à toi les joies d'épouse et les caresses des enfants. Puis, plus tard, quand ils auront grandi, leurs penchants invincibles les entraîneront loin de toi. Un s'en ira, puis un autre, puis tous, et tu les suivras des yeux, pauvre mère, sans qu'ils détournent seulement la tête pour te dire adieu, et tu essayeras vainement de ne plus rien aimer, de fermer à jamais ton cœur déchiré. C'est la loi. Les affections, Dieu l'a voulu ainsi, descendent des pères aux enfants, des forts aux faibles, et, lorsque les faibles deviennent forts, ils cherchent à leur tour d'autres faiblesses à protéger et à chérir. Ne replie plus tes ailes, ma fille, pour veiller pieusement près d'un passé qui s'éteint. Laisse-les croître, au contraire, et envole-toi où tes désirs t'appellent. Que dit-il, cet Édouard? Qu'il est riche? Je ne sais plus, moi... Il invente des prétextes. Il veut t'enlever à moi. Le père m'a ravi ma fortune et deux enfants. Le fils achèvera l'œuvre. Le fils...

— Mais je ne veux pas te quitter, mon père! Je n'y songe pas, interrompit Antoinette en le couvrant de baisers.

— Bien vrai? reprit-il.

Il s'apaisa un peu. Puis, par un geste qui révélait ses instinctives frayeurs et l'absence de sa raison, il s'empara du papier qui venait de le troubler si profondément et le lacéra.

— Ce n'est rien, ajouta-t-il comme pour se justifier. C'est une vieille lettre.

Antoinette, cependant, était bien certaine que cette lettre était récente.

Lorsque son frère et sa sœur vinrent savoir des nouvelles, elle en parla à Étienne et le pria d'aller à Paris aux informations.

Un fait important s'était accompli.

Le banquier S. Ehramberg, après avoir dépouillé ses clients, avait pris patrie à l'étranger.

Son fils Édouard ne s'était pas trouvé au rendez-vous de Bruxelles et le motif de cette abstention n'avait pas été difficile à comprendre.

— J'aime autant cela, se dit le banquier, un peu dépité néanmoins. Ce brave Édouard eût été gênant. Mais c'est mon fils. S'il se tire d'affaire, tant mieux pour lui; sinon, je lui ouvrirai volontiers mon cœur et ma bourse. Il fait le dégoûté en ce moment, nous verrons combien de temps cela durera.

Il chargea son bon ami Lajointaux de savoir ce que devenait Édouard, de lui prêter même en cas de besoin quelques billets de mille francs.

M. Lajointaux s'acquitta de la première partie de cette commission et apprit à M. Ehramberg que son fils était placé, qu'il demeurait toujours à Paris.

Digitized by Google

Les choses en restèrent là.

Par amour-propre, M. Ehramberg ne fit plus aucune démarche pour revoir son fils. Il se contenta de savoir où il était et continua de mener joyeuse vie.

Le temps s'écoula, puis un jour Édouard reçut de Genève un télégramme ainsi conçu :

« Père mourant. Père demande fils. Prière instante de tout quitter pour venir. Bénédiction. Tendresse. Argent. Fortes sommes. »

Édouard partit immédiatement.

Un désagrément qui allait devenir bien grave était arrivé à M. Ehramberg.

Parmi les gens auxquels il avait donné un si beau bal pour les dédommager galamment d'être spoliés, se trouvait un jeune négociant qui, ruiné à plate couture, s'était vu contraint de se faire commis voyageur.

Le hasard les remit tous les deux en présence à Genève.

Entraîné par un mouvement de colère, le jeune homme sauta à la gorge de l'ancien banquier.

On les sépara.

Reconduit chez lui, M. Ehramberg fut obligé de se coucher. Son adversaire l'avait presque étranglé.

D'ailleurs, il prit bravement son parti.

— C'est ma faute, dit-il ; je n'aurais pas dû sortir sans mon revolver. Au surplus, quand même je l'aurais eu... ce jeune homme a été si vif !... Qu'on m'amène mon fils. Cela me fera plaisir d'être pleuré par quelqu'un.

Par un suprême hommage à la loi du plus fort, il refusa de divulguer le nom de son agresseur, qui s'était échappé.

Par un sentiment de fatuité ou de respect humain, il prétendit que la cause de cette rixe était la jalousie, il se fit passer pour victime de ses trop nombreux succès amoureux.

Quand Édouard arriva, son père était déjà agonisant et n'eut plus que la force de lui adresser cette dernière recommandation :

— Ne sors jamais sans un revolver. Le mien est là... tout chargé.

Outre l'arme de défense, Édouard trouva les richesses volées, non-seulement intactes, mais augmentées. La somme soustraite s'était accrue par des placements intelligents en valeurs au porteur de tous les pays, et M. Ehramberg, contraint par sa position de faire moins grande figure qu'à Paris, n'avait même pas pu venir à bout de dépenser tous ses revenus.

Après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Édouard revint à Paris et loua un appartement dans l'hôtel vendu à M. Lajointaux.

L'intention d'Édouard n'était point de ressusciter la maison de

Digitized by Google

banque paternelle, mais de faire sortir la réhabilitation du lieu même où avait éclaté la catastrophe.

Afin de relever la mémoire de son père et son propre nom, il dit que M. Ehramberg, parti ruiné, s'était enrichi par des spéculations à l'étranger et l'avait chargé de liquider les affaires anciennes.

Au surplus, on ne lui demandait guère d'explications à ce sujet. Le principal, pour tous les intéressés, était d'être payés à bureau ouvert.

La lettre envoyée à M. Le May comme aux autres créanciers fut donc confirmée de vive voix par Édouard lorsque Étienne, à l'instigation de sa sœur Antoinette, alla voir le fils du banquier.

Édouard aurait vivement souhaité d'apporter en personne cette nouvelle : ce désir avait été bien vif dès le moment où il connut, par le prince Federici, l'adresse de M. Le May. Mais la mort de son père lui interdisait de songer à autre chose qu'à la tâche qu'il s'était imposée, et, de plus, un sentiment de tact et de délicatesse l'empêcha de se présenter lui-même, pour éviter d'avoir l'air d'attendre un remercîment, une récompense.

XX

Dès qu'il eut appris la vérité, Étienne revint en toute hâte à Saint-Germain, courut chercher sa sœur Herminie et se rendit avec elle chez leur père.

Emporté par un désir irrésistible, Étienne pénétra dans la chambre de M. Le May, tandis que Herminie, immobile et tremblante sur le seuil, contemplait son père sans oser s'approcher.

Quelques instants après, le frère et la sœur, sur un signe suppliant d'Antoinette, sortirent mornes et désolés de la chambre.

Non-seulement M. Le May ne les reconnaissait pas, mais les paroles d'Étienne lui causaient une lassitude visible, redoutable.

Quand il fut seul avec Antoinette, il lui dit :

— Est-ce que je deviens fou, ma fille? est-ce que réellement je deviens fou?

— O mon père!...

— C'est étrange, poursuivit-il avec un vague sourire; j'ai bien entendu ce que ce jeune homme me disait. Il me parlait de mes enfants qui m'aiment, de ma fortune recouvrée... C'est là le langage que l'on tient à un fou dont on caresse les chimères. Je me suis donc plaint? Comment a-t-il pu savoir...? Tu as donc tout raconté, Antoinette?

Digitized by Google

— Mon Dieu, murmura la jeune fille, mon Dieu, prenez pitié de nous !

— Je veux me lever ! s'écria tout à coup M. Le May, qui paraissait en proie à une anxiété dévorante.

— Oui, tu feras bien, répondit Antoinette, qui jugea nécessaire de l'arracher à tout prix à ses funestes appréhensions. Et nous nous promènerons ensemble, mon bon père... pas dehors, c'est encore trop tôt... Et nous causerons...

— Ensemble ! toujours ensemble, mon Antoinette !

Il lui prit la main et ajouta avec une indicible émotion :

— Dis-moi la vérité, ma fille. Est-ce que tu trouves que je ne cause pas... raisonnablement ?

— Oh ! si, mon père !... Comme autrefois. Tu es malade, tu as la fièvre, voilà tout. Mais ce ne sera rien, et bientôt...

— Je veux me lever ! répéta M. Le May.

Cette épreuve ne sembla pas le fatiguer, au contraire. Appuyé sur le bras d'Antoinette, il parcourut l'appartement en fêtant de la voix et des yeux chaque pièce, chaque objet qu'il revoyait.

A dater de ce moment, M. Le May entra physiquement en convalescence. Mais le moral, par une sorte de fatale compensation, parut de plus en plus attaqué. Antoinette s'en apercevait. M. Le May, lui aussi, en avait quelquefois conscience, et alors c'était un spectacle terrifiant de voir avec quelle énergie désespérée ce malheureux père essayait d'échapper aux ténèbres qui enveloppaient peu à peu sa raison. Mais chaque effort le laissait plus brisé et le replongeait davantage dans sa nuit, d'instant en instant plus profonde. Antoinette assistait à cette extinction de la mémoire, à cette oblitération des plus nobles facultés, à cette mort anticipée et graduelle, plus épouvantable que la mort même. Elle résistait à sa propre douleur, elle n'en montrait rien à l'intermittente perspicacité de son père, elle ravivait son courage à ces flots de tendresse filiale qui deviennent inépuisables alors qu'ils sont nécessaires. Pour éviter à son père le retour de crises dangereuses, elle supprima toute visite, elle fit dire à Étienne et à Herminie de ne plus se présenter sans un avis préalable. Ce fut là une des obligations qui lui coûtèrent le plus. Étienne et Herminie obéirent. Ils ne vinrent plus. Mais ils sentirent de jour en jour plus cruellement l'affreuse torture de ne plus voir leur père, leur père malade, leur père en péril. Le soir, lorsqu'ils supposaient M. Le May couché, ils venaient tous les deux errer au pied de cette maison fermée, et fermée par leur faute. Ils pleuraient leurs titres perdus de fils et de fille. Ils auraient donné leur sang pour remplacer, ne fût-ce que quelques minutes, Antoinette, à laquelle, du moins, n'était pas refusée la suprême consolation d'assister son père. Cette chose dont

Digitized by Google

ils n'avaient pas bien compris encore l'immense douceur : l'accomplissement d'un devoir ! leur apparaissait maintenant comme le premier des biens, comme la joie divine en face de laquelle toutes les autres sont passagères et creuses.

— Il ne nous reconnaît plus ! disait Étienne en se révoltant malgré lui contre l'arrêt de la destinée.

— Il ne nous reconnaît plus ! disait Herminie sans se révolter, mais en succombant peu à peu sous le poids de son chagrin.

Ses traits charmants se flétrissaient. La tristesse de son frère était bruyante, malaisément résignée. La sienne, à elle, était sourde, plus dévorante peut-être.

Un soir, elle se prosterna avec une délirante angoisse sur le seuil de la maison.

— Mon père ! murmura-t-elle... Mon père !

Étienne s'écarta un peu pour ne pas la troubler.

Il dirigea ses regards vers les fenêtres, afin de pénétrer le plus avant possible par la pensée dans cette chambre dont l'accès lui était interdit.

Puis il revint près de sa sœur.

— Voyons, Herminie, lui dit-il, ne t'agenouille pas et ne pleure pas en pleine rue comme devant un tombeau. Notre père n'est pas mort. Notre père...

Il la secoua. Elle était inanimée.

Elle rouvrit les yeux et jeta un cri.

— Ah ! dit-elle, morte, il me pardonnerait.

Étienne tenta de l'emmener.

— Non, non, reprit-elle d'un air égaré... Je veux mourir là, là... repentante... à sa porte...

Une voix faible et douce se fit entendre :

— C'est toi, Herminie ?

Le frère et la sœur prêtèrent l'oreille.

Antoinette se pencha à une fenêtre.

— Il dort, reprit-elle.

— Oh ! viens m'ouvrir la porte, dit Étienne. Je le verrai... sans l'éveiller.

— Laisse-nous entrer ! ajouta Herminie. Je t'en supplie, Antoinette !

Mais Étienne se ravisa.

— Fais bonne garde, petite sœur, reprit-il. Herminie nous ferait encore quelque scène pathétique... et il faut être bien portant pour supporter cela sans danger.

— Prenez patience, dit Antoinette, toujours penchée vers eux. Il dort... La nuit est calme. Au revoir, Étienne ! au revoir, Herminie !

Digitized by Google

Elle disparut en leur envoyant un baiser.

Depuis ce jour, elle les guetta chaque soir, elle échangea avec eux quelques paroles, avec lesquelles semblaient descendre sur les exilés l'apaisement et l'espérance.

Malgré la vigilance d'Antoinette, elle ne pouvait toujours empêcher que son père aperçût les personnes qui venaient savoir de ses nouvelles.

La servante, il est vrai, avait ordre d'avertir Antoinette ou de congédier elle-même les visiteurs. Mais M. Le May, qui se levait tous les jours et se promenait dans l'appartement, les voyait quelquefois et en était vu. Alors ils lui adressaient nécessairement la parole, ce qui amenait dans l'esprit du malade une perturbation croissante.

Le fait se produisit bientôt, alors même que le visiteur, instruit des recommandations du médecin, cherchait à l'éviter.

Ce visiteur était le comte de Mortanne.

Il venait très-régulièrement savoir des nouvelles, le plus souvent avec sa fille Ernestine.

Grâce au tact inhérent à toutes les bonnes natures, mademoiselle Ernestine s'était bien vite mise au niveau des circonstances. Elle ne bavardait plus à tort et à travers avec sa jeune et déjà bien chère amie. Elle montrait, au contraire, un chagrin réel, silencieux, une attitude réservée. Elle embrassait son amie, lui serrait la main... et ne parlait pas. Par déférence pour le comte et par affection pour Ernestine, Antoinette venait elle-même leur donner brièvement des nouvelles chaque fois qu'ils se présentaient.

Ce jour-là, la comtesse de Mortanne avait accompagné son mari et sa fille, mais elle était restée dans la voiture pour ne pas faire trop de monde dans la demeure d'un malade.

Antoinette fut prévenue par un signe de la servante et quitta la chambre de son père, où elle se trouvait en ce moment avec lui.

Mais M. Le May, curieux, un peu désœuvré peut-être, la suivit.

Il aperçut bientôt, dans la salle à manger, Antoinette et Ernestine qui s'embrassaient tendrement.

Le comte s'avança vers lui et lui tendit la main.

— Ah! voici monsieur Le May! dit-il avec un rayonnement de joie sur le visage. Eh bien!... vous allez mieux?

— Je vais mieux, je vous remercie, monsieur, répondit machinalement M. Le May en l'écartant d'un geste.

Il marcha droit aux deux jeunes filles et les sépara.

— La Corilda chez moi! dit-il. Puis, s'adressant à mademoiselle de Mortanne : Je vous l'avais défendu, madame, ajouta-t-il.

— Mais je ne suis pas la Corilda, répondit-elle vivement. Je me nomme....

Digitized by Google

— Oh! je sais, je sais... Vous avez un autre nom... Mais il ne vous est plus permis de le prononcer. Vous avez une famille... mais il ne vous est plus permis de la voir.

« Ce pauvre monsieur Le May ! » se dit tristement le comte de Mortanne.

Il s'empara de sa fille Ernestine, la conduisit vers la porte et lui dit tout bas :

— Va rejoindre ta mère... Je reviendrai à pied.

— Un mot encore ! reprit M. Le May, qui semblait contenir avec peine une violente exaltation intérieure. Votre père... je le connais. Il voudrait bien ne pas vous renvoyer, car il vous aime... il vous aime toujours. Mais il a une autre fille... Et puis... comédienne ! Non, non... ce n'est pas possible. Mais Dieu a plus d'indulgence que nous ne pouvons en avoir, nous autres pères. Que Dieu vous protége, madame ! C'est mon vœu le plus ardent... c'est le vœu de votre père.

M. Le May poussa un cri.

— Partie ! ajouta-t-il. Elle est partie !

Le comte de Mortanne, en effet, s'était hâté de faire sortir sa fille.

M. Le May, d'abord, regarda avec une désolation muette la porte par laquelle mademoiselle Ernestine avait disparu. Puis il se dirigea précipitamment vers sa chambre. Antoinette l'y suivit et le vit accoudé à une des fenêtres qui donnaient sur la rue.

— Mon père, lui dit-elle, mon bon père...

— Va-t'en, interrompit-il en l'éloignant de la fenêtre. Va-t'en, Antoinette. Il y a quelqu'un au salon, je crois. Va, ma fille, va... je t'en prie.

Antoinette obéit, sans se rendre compte, cependant, du motif pour lequel son père l'éloignait.

— Un voiture ! un équipage ! reprit tristement en secouant la tête M. Le May demeuré seul. C'est leur bonheur, à elles ! Qu'Herminie... que la Corilda s'en contente ! Mais ce n'est pas le nôtre... et un tel luxe offenserait les yeux de ma chère Antoinette.

La voiture de la comtesse de Mortanne fut emportée au grand trot des chevaux.

M. Le May l'accompagna longtemps du regard, de la pensée, espérant encore revoir la fugitive image d'une fille chassée, mais toujours adorée, image qui n'apparaissait plus, hélas ! que dans les illusions d'un cœur ulcéré, que dans les méprises d'un esprit frappé de démence.

Le comte de Mortanne, lui, était resté.

Il tenait à témoigner à Antoinette qu'il était profondément affligé, et non formalisé, de la significative méprise qui venait d'avoir lieu.

Antoinette le retrouva donc au salon après que son père l'eut

Digitized by Google

éloignée pour qu'elle n'aperçût point le prétendu équipage de la Corilda.

— Vous en êtes témoin, monsieur, mon père a perdu la raison, lui dit la jeune fille avec une douleur qui débordait. Je veux le sauver, je veux le guérir... mais je ne sais plus que faire. Chaque jour le mal s'aggrave. Chaque jour la santé du corps revient et la tête se trouble davantage. La science est impuissante. Pouvez-vous me venir en aide, monsieur le comte? Vous avez des enfants... pardonnez à une pauvre fille à bout de ressources et qui ne sait plus à qui demander le salut de son père. Au nom du Dieu vivant, monsieur, au nom de vos enfants, aidez-moi, secourez-moi!

Antoinette prononça ces mots plutôt comme des cris d'angoisse et de désespoir que comme une prière susceptible d'être exaucée. Le comte de Mortanne, lui, prit cette prière très au sérieux. M. Le May et sa fille lui inspiraient une estime, un intérêt réel, auxquels il tardait de se traduire en actes. Le comte se mit donc à la disposition d'Antoinette, non pas d'une façon banale et de politesse obligatoire, mais avec ces accents de cœur qui font naître la confiance. Antoinette n'hésita point. M. de Mortanne connaissait déjà une partie de la vérité par suite de ce qui venait de se passer au sujet de la Corilda. Peu de chose lui restait à apprendre pour savoir la vérité tout entière. Antoinette résolut de la lui dire. Être renseigné sur le mal et ses origines était nécessaire pour appliquer fructueusement le remède. Et d'ailleurs, la jeune fille pensa avec raison que, confessé à un homme comme M. de Mortanne, un tel secret n'était point compromis.

— Mademoiselle Ernestine, dit-elle, me demandait un jour si nous avions toujours été dans cette humble situation, mon père et moi. Non, nous n'y avons pas toujours été. Mon père était négociant, riche, honoré, heureux. Il avait... il a trois enfants. Une faillite, une banqueroute, lui enleva toute sa fortune. Ce n'est rien... mon père supporta ce coup... Mais mon frère... partit pour se tuer. Mais ma sœur... partit pour se faire artiste. Le deuil commença pour nous. Mon père se retira avec moi à Saint-Germain pour cacher ses blessures, pour en mourir en silence. Votre bienveillance nous attira dans votre demeure. Mon père y rencontra un soir... vous l'avez sans doute deviné il y a un instant : cette cantatrice... Corilda... c'est ma sœur. Oh! ne la condamnez pas, monsieur le comte, ne nous jugez pas trop sévèrement. Nous sommes coupables... moi aussi, car je n'ai rien dit à mon père, je lui ai laissé ignorer qu'il allait revoir sa fille, et pourtant je le savais... J'espérais...

— Une réconciliation, interrompit le comte. Votre faute, si c'en est une, mademoiselle, ne provient que de la plus exquise bonté.

Digitized by Google

— Je suis coupable, reprit Antoinette en laissant couler les larmes qui l'étouffaient, je suis la plus coupable, car mon père a eu le cœur brisé par cette entrevue. Il a des dehors graves, austères, il ne se plaint jamais, il accepte courageusement toutes les épreuves que Dieu lui envoie, mais il y a en lui une sensibilité profonde, et, du reste vous le savez mieux que moi, monsieur le comte, on ne peut avoir une existence d'honneur et de probité comme celle de mon père sans posséder une âme chaleureuse, une âme douée des plus tendres aussi bien que des plus nobles sentiments. Mon père donc n'a pas jugé possible de pardonner à ma sœur, mais cette sévérité a pesé sur lui plus encore que sur elle, et il est tombé malade, et il est devenu... fou!... Lui!... Oh! mon Dieu, vous ne permettrez pas cela!... Mon Dieu! mon Dieu!...

Les sanglots lui coupèrent la voix.

— Et pourtant, reprit-elle bientôt sans se laisser abattre, tout concourt maintenant pour arracher mon père aux rigueurs de sa destinée... Mon frère est vivant. Il a eu peur, non de la mort, monsieur le comte, mais du suicide.

— Et votre père le sait-il, mademoiselle? a-t-il vu son fils?

— Il ne l'a pas reconnu.

— Et... votre sœur?

— Non plus.

— Elle est digne d'intérêt, mademoiselle; mais... le théâtre...

— Elle y a renoncé, monsieur le comte, elle y a renoncé! Elle habite Saint-Germain avec mon frère Étienne. Ils sont venus... Hélas! mon père les prend pour des étrangers, et leur vue lui cause des crises dangereuses. Ce n'est pas tout : mon père a recouvré sa fortune... et je ne puis parvenir à le lui faire comprendre.

— Il a recouvré sa fortune?

— Tout entière... grâce à l'honnêteté de M. Édouard... Pauvre père! Dieu lui rend tout, ses enfants, sa richesse si laborieusement conquise... tout, hors la raison, sans laquelle ces biens ne sont rien pour lui.

Antoinette, qui s'était assise, se leva vivement.

— Excusez-moi, dit-elle en essuyant ses pleurs.

Elle sortit et revint bientôt.

— Il est toujours à la même place, dit-elle, près de cette fenêtre... cherchant encore dans les airs une trace de celle qu'il croit sa fille... Et, pendant ce temps, la malheureuse Herminie se meurt de chagrin loin de lui. L'autre soir, elle est tombée inanimée devant cette porte, qui ne peut s'ouvrir pour elle.

Le comte de Mortanne prit la main d'Antoinette.

Digitized by Google

— M'autorisez-vous, mademoiselle, lui dit-il, à voir votre sœur et votre frère?

— Oh! de grand cœur, monsieur! répondit-elle en donnant leur adresse.

— Voulez-vous aussi m'envoyer votre médecin?

— Dès aujourd'hui, monsieur le comte. Je n'ose vous interroger...

— Et je ne pourrais encore vous répondre, mademoiselle. Si le salut de votre père dépendait de moi, je vous annoncerais non pas l'espérance, mais la certitude. Mais Dieu vous voit et vous juge, mademoiselle, et je ne doute pas qu'il ne vienne à votre secours.

Il l'embrassa au front et s'éloigna.

XXI

Huit jours s'écoulèrent assez tranquillement.

Puis M. Le May fut pris d'une idée fixe. Il voulut sortir, essayer ses forces.

— Soit, mon père, lui dit Antoinette; demain nous irons faire une promenade en voiture.

Il accepta avec une joie visible.

Cette idée lui sourit, le berça, lui procura un paisible sommeil.

Le lendemain matin ils partirent.

Antoinette avait sans doute fait ses préparatifs d'avance, pris ses dispositions, car le cocher qui les conduisait tous les deux ne s'informa point quelle route il fallait suivre, les chevaux prirent avec rapidité la direction de Paris.

M. Le May ne s'en inquiéta pas.

Il était dehors, en compagnie de sa fille bien-aimée! Par un de ces retours purement physiques à l'existence qui signalent la première sortie des convalescents, il s'abandonna tout entier au charme d'aspirer le grand air, d'aller en voiture, de voir des tableaux mouvants, pleins de contrastes, animés par les hommes, largement ou gracieusement tracés par la nature, qui seule a le secret de rester harmonieuse au milieu des oppositions les plus marquées.

Par une de ces ambitions particulières aux malades auxquels la promenade a été enfin permise, M. Le May s'appliquait à montrer à sa fille que cet exercice n'était point prématuré. Il ne se risquait pas dans une conversation suivie, car il avait vaguement et douloureusement conscience de l'altération mentale dont il eût alors donné des preuves, mais il s'attachait à faire voir et il essayait de se persuader

Digitized by Google

à lui-même que sa santé était revenue et qu'on pouvait lui rendre sans danger de rechute sa liberté d'action.

Quant à Antoinette, elle semblait n'avoir d'autre préoccupation que celle de distraire son père sur le but et la durée du voyage, et de le lui faire accomplir sans éveiller sa curiosité, sans provoquer des questions ou s'exposer à un refus d'aller plus loin.

Par moments, une inquiétude visible, grave, solennelle pour ainsi dire autant que profonde, passait comme un nuage sur le front de la jeune fille, mais, avec un courage incessant, elle chassait ses appréhensions et faisait oublier à son père l'heure, le lieu, la distance par des propos gais, brefs et rarement interrompus. Un arbre, une maison, un vol d'oiseaux, un rien lui suffisait pour alimenter cet entretien, par lequel elle gouvernait l'attention de son père et l'empêchait de s'élancer au delà. Cette précaution réussit d'abord tellement que M. Le May put franchir sans s'en apercevoir les barrières de Paris. L'incertitude toutefois ne pouvait guère se prolonger. Elle le pouvait d'autant moins qu'Antoinette, en approchant du terme d'un voyage qui contenait presque un arrêt de vie ou de mort, éprouva une émotion qu'elle ne fut plus maîtresse de dominer.

— Où sommes-nous donc? demanda M. Le May pendant un instant où, sous le poids de cette émotion, sa fille gardait le silence. Voilà une ville... une grande ville.

— Oui, mon père, et c'est Paris, répondit résolûment Antoinette. Je suis la ménagère, la gérante de ta maison, n'est-ce pas? Eh bien, il m'a été nécessaire de venir à Paris. Pourquoi ne m'accompagnerais-tu pas? Puis-je y aller sans toi? Non. J'ai attendu que tu fusses bien portant, guéri...

— Paris! murmura M. Le May d'une voix sourde. Paris!...

Un sinistre reflet du passé assombrit son visage.

— Oh! je t'en prie, mon bon père! reprit Antoinette.

C'était là le moment décisif.

Antoinette rassembla toutes ses forces, utilisa toutes les ressources de son esprit et de son cœur.

La voiture roulait toujours.

— Je veux acheter quelques objets de toilette, continua la jeune fille. Tu consens?

— Oh! certes. Et, au fait, tu as raison... J'irai avec toi. As-tu pris de l'argent? Nous choisirons...

— Oui, oui, mon père.

Et M. Le May ne songea plus qu'au plaisir de parer sa fille. Ils causèrent robes, chiffons. Antoinette consulta son père, lui adressa une foule de questions toutes plus importantes les unes que les autres. Elle aimait la couleur bleue, puis la verte, la noire, la violette, la

Digitized by Google

grise... On eût dit qu'elle devenait subitement coquette. Et M. Le May souriait ! Et la voiture avançait toujours !

Enfin elle s'arrêta.

— Viens, mon père, viens ! dit Antoinette en l'entraînant rapidement après être descendue la première.

Il la suivit, ne pensant qu'à elle, ne regardant qu'elle.

Ils pénétrèrent dans un magasin, non une de ces boutiques luxueuses et étalant toutes leurs séductions sur la rue, mais un de ces magasins riches et discrets d'apparence où se fait le commerce en gros.

Un employé vint au-devant d'eux.

C'était M. Bellerine, ancien premier commis de M. Le May.

Celui-ci l'examina fixement, puis jeta les yeux autour de lui.

— Je ne me trompe pas, dit-il ; je suis ici chez moi... c'est-à-dire dans mon logis d'autrefois. N'est-ce pas, Antoinette ?... Et voici Bellerine !

— Moi-même, monsieur !

— Pourquoi m'as-tu conduit ici, Antoinette ?

Paralysée par l'émotion et l'espérance, elle ne répondit point. Mais ses yeux s'attachèrent sur M. Bellerine comme pour lui dire : Courage ! courage ! il vous reconnaît... Parlez-lui !

— Ah ! monsieur, commença l'employé...

— Je suis charmé de vous voir, mon cher Bellerine, reprit M. Le May, tandis que le trouble rendait celui-ci muet. Nous voici encore en présence, malgré le temps et les malheurs, encore debout, encore vivants ! Ah ! mon vieux Bellerine, je ne puis vous exprimer... Embrassons-nous.

Il le pressa avec effusion dans ses bras.

M. Le May sentit des larmes lui monter aux yeux. Il les refoula et ajouta :

— Je ne m'attendais pas à venir ici, je l'avoue ; mais puisque j'y suis, je veux souhaiter le bonjour à mon successeur. Est-il là ?

— Il n'y a plus de successeur, balbutia M. Bellerine. Ou plutôt si, il y en a un... c'est vous. Vous êtes le successeur... de votre successeur.

M. Le May se tourna vers sa fille.

— Ce bon Bellerine ! dit-il avec un sourire d'indulgence. Il est si content de me voir !

Et il indiqua par un geste que l'employé ne savait plus très-bien ce qu'il disait.

— Laisse-le s'expliquer, mon père, répliqua doucement Antoinette.

Et son regard ferme et suppliant, fixé sur Bellerine, ajouta :

Digitized by Google

« Allez! allez toujours! N'ayez pas peur! Parlez clairement! »

— Il faut vous dire, monsieur, continua l'employé, que les choses ne marchaient plus comme de votre temps.

— Vraiment, Bellerine! les choses ne marchaient pas...?

— Trop d'innovations, monsieur, trop d'innovations! Aussi... excusez ma franchise... votre successeur y a mangé de l'argent. Et, à la première ouverture qu'on lui a faite pour racheter la maison en votre nom...

— En mon nom!

— C'est tout simple, monsieur. La banqueroute Ehramberg vous avait fait perdre votre fortune. N'en disons pas de mal, il est mort... mais c'était un fameux gredin. Ce qu'il y a de consolant, c'est qu'il n'a pas pu emporter tant de dépouilles dans l'autre monde. Son fils Édouard, un honnête homme, monsieur! est entré en possession de l'héritage, et comme cet héritage ne lui appartient pas légitimement, il s'est empressé de le restituer à qui de droit. Vos enfants, monsieur, Étienne en tête, ont pensé...

M. Le May, par un geste énergique, imposa silence au vieil employé.

Puis, saisissant d'une main tremblante la main de sa fille :

— Ne me quitte pas, Antoinette, reprit-il... Reste auprès de moi. Tu entends ce qu'il dit? tu entends?...

— Oui, mon père, oui... et je comprends.

— Moi aussi, continua M. Le May après un instant d'hésitation. Je comprends qu'Ehramberg est mort, qu'Édouard rembourse les créanciers...

— Et c'est votre fils, monsieur, qui a pensé que...

— Ah! prenez garde, Bellerine, prenez garde! Vous ignorez peut-être que mon fils, mon malheureux fils...

— Vous ai-je menti, monsieur Le May, lorsque je suis allé vous trouver au milieu du bal donné par le banquier Ehramberg pour vous dire : Ehramberg est en fuite? M. Étienne est parti de Paris, désespéré de se voir ruiné. Mais la raison et sa tendresse pour vous n'ont pas tardé à le détourner de ses noirs projets. Il est revenu, il vous a cherché longtemps. Il est bien changé, le pauvre garçon, et vous ne le reconnaîtriez pas.

— Je ne le reconnaîtrais pas... je ne reconnaîtrais pas mon fils!... O Bellerine!

— Voyons, monsieur Le May, du calme! Moi, par exemple, je ne suis pas mort de joie quand j'ai su que j'allais être encore sous vos ordres, comme autrefois. J'ai pleuré, j'ai dit à ma femme... Mais je ne suis pas mort, Dieu merci. Et ma femme m'a répondu une chose bien juste; elle m'a dit : Tout est heur et malheur dans ce monde.

Digitized by Google

C'est bien vrai, monsieur; c'est là la vie humaine. Aussi je suis moralement convaincu que vous qui êtes un homme comme il y en a peu, vous supporterez ce revirement très-froidement. C'est la vie humaine... et il faut s'attendre à tout. Quoi de plus naturel? vous étiez le maître ici, vous redevenez le maître. Vous aviez trois beaux enfants, la fleur de la jeunesse, l'espérance de vos vieux jours...

Tout à coup M. Le May poussa un cri.

Herminie et Étienne s'étaient avancés, avec une sorte de frayeur d'abord. Il les regarda, il ouvrit ses bras, et tous deux s'y précipitèrent.

Antoinette tomba à genoux.

— Mon Dieu, dit-elle, merci!

— C'est donc vrai? murmura M. Le May, dont le visage se baigna de larmes. Étienne!... Herminie!... O mes enfants! mes enfants!

— Et vous êtes le maître ici, ajouta M. Bellerine.

— Oui, oui, mon bon Bellerine... Nous allons causer de cela tout à l'heure. Laissez-moi les embrasser à mon aise, les méchants enfants! Ils sont bien coupables. Ils m'ont abandonné dans la mauvaise fortune, et, pour les punir, je veux... partager la bonne avec eux. Herminie, c'est bien fini, n'est-ce pas? vous ne chanterez plus que pour votre plaisir. Et vous, Étienne... oh! comme je vous gronderai... plus tard.

Puis, M. Le May s'écria :

— Antoinette! Antoinette! où est Antoinette?

Elle s'approcha.

— Eh! viens donc, mon Antoinette, reprit M. Le May en l'attirant à lui. Sois la première sur mon cœur, toi qui as été la plus vaillante pendant la lutte.

XXII

La guérison de M. Le May ne se démentit pas.

Replacé au centre de ses habitudes, de ses affections, ses facultés intellectuelles reprirent par une secousse salutaire l'équilibre qu'elles avaient perdu par le choc d'une longue série de calamités. Aucune allusion, d'ailleurs, ne fut faite à ce passager dérangement d'esprit. Antoinette eut soin de dissiper par quelques paroles les dernières ombres qui flottaient encore sur la raison de son père.

— Oh! j'étais bien embarrassée, lui dit-elle en parcourant avec lui le logis où ils s'apprêtaient à réélire domicile. Je savais que ta fortune t'était rendue, qu'Étienne était vivant, qu'Herminie n'avait

Digitized by Google

plus besoin d'être artiste. Je savais tout cela et je ne pouvais te le dire, car les émotions trop vives t'étaient interdites pendant que tu avais la fièvre. Mais enfin j'ai perdu patience, j'ai pensé que le bonheur est un bon médecin, je me suis décidée à t'amener ici, à te faire une surprise...

Tandis que M. Le May était à causer avec Étienne et Herminie, Antoinette courut ensuite demander une plume et du papier à M. Bellerine. Elle s'empressa d'annoncer à M. de Mortanne l'heureux succès d'une tentative qu'il avait lui-même conseillée, d'accord avec le médecin.

Du reste, M. Le May et Antoinette se rendirent dès le lendemain à Saint-Germain et firent leurs visites.

Mademoiselle Ernestine de Mortanne fut bien triste en apprenant que sa nouvelle amie allait habiter Paris, mais elle se consola un peu en sachant qu'Antoinette serait plus riche, plus heureuse.

Le jeune prince Rodolphe Federici, n'osant pas se présenter chez M. Le May, revit Étienne en particulier et le chargea de demander mademoiselle Herminie en mariage.

— Mon père s'attendait un peu à cette démarche, repondit Étienne après avoir consulté ses parents... et moi aussi, mon cher prince. Entre nous soit dit, vous avez compromis, je ne dirai pas la cantatrice Corilda, mais mademoiselle Herminie Le May. Mon père vous a très-bien aperçu, le soir qu'elle était chez le comte de Mortanne. Il vous accepte pour gendre. Quant à ma sœur, elle ne dit ni oui, ni non.

— Oh! parfait! s'écria le jeune Italien enthousiasmé. C'est là le consentement que je préfère.

M. de Mortanne, qui connaissait, ainsi qu'on l'a vu, le prince Federici, connaissait aussi son père et voulut bien lui écrire une lettre détaillée, expliquant clairement la situation. Herminie Le May avait été cantatrice, il est vrai, disait-il, mais le motif qui l'avait poussée à cela l'excusait presque, d'autant mieux que sa conduite n'avait pas cessé un seul jour d'être irréprochable. Le comte de Mortanne terminait en engageant le père de Rodolphe à venir lui-même à Paris ; il le présenterait à la famille Le May et le mettrait ainsi à même de juger par ses propres yeux cette délicate question du bonheur de son fils.

Cette fois, le vieux prince Federici se décida à faire le voyage, et, après avoir vu le comte de Mortanne, puis M. Le May, Étienne, Antoinette, Herminie, il avoua de bonne grâce que son fils n'avait pas fait un mauvais choix, et qu'il se serait dérangé plus tôt s'il avait su cela.

Le comte de Mortanne fut un des témoins d'Herminie.

Édouard Ehramberg fut invité à la noce. Mais il se montra fort ré-

Digitized by Google

servé. Bien qu'il eût réparé la faute de son père, le souvenir en existait toujours, et il en supportait le poids avec autant de courage que de dignité.

Trois mois après, il vint trouver M. Le May.

— Je vous fais mes adieux, lui dit-il. Toutes les affaires de mon père sont liquidées, et je pars.

Affligé et surpris de cette résolution, M. Le May le pressa de questions afin d'en savoir le motif.

— Eh bien, je vais vous le dire, répondit enfin Édouard. Mademoiselle Antoinette se mariera, comme sa sœur, et je ne pourrais souffrir que mes yeux en fussent témoins.

— Elle ne se mariera pas si vous partez, Édouard, répliqua à l'instant même M. Le May. Antoinette vous aime, et un cœur comme le sien reste, jusqu'à ce qu'il s'éteigne, fidèle à ses affections.

— Elle m'aime !

— Faut-il donc qu'elle vous le dise, Édouard ? Elle ne le fera pas, je vous en préviens.

— Oh !... mais vous, monsieur Le May... me la donneriez-vous ?

— Essayez.

— Malgré...

— Demandez-la-moi. Je ne puis pourtant pas vous la proposer.

— Oh ! je n'osais pas... Mais puisque vous m'y autorisez, je vous la demande, monsieur Le May, je vous la demande !

M. Le May appela sa fille et mit la main d'Antoinette dans celle d'Édouard.

Aujourd'hui Étienne est toujours avocat ; M. Le May a pris pour gendre et associé Édouard Ehramberg. Tout est tranquille maintenant dans cette vieille demeure. Le bonheur ne fait pas de bruit. Grâce à ces qualités solides dont on n'apprécie qu'à la longue toute la valeur, Édouard montre qu'il est digne d'être le fils d'un homme tel que M. Le May et le mari d'une femme telle qu'Antoinette. Quant à M. Le May, la sombre misanthropie produite passagèrement par la vue de la fraude et de ses résultats a tout à fait disparu de son esprit. Il respire, il est heureux, il vit. Il rajeunit même en contemplant ce jeune ménage tout imprégné de son caractère et de ses vertus. Si parfois la nouvelle de quelque scandaleuse débâcle financière arrive jusqu'à lui, il aime à penser que c'est là un fait rare, isolé ; il se console en voyant immuables chez lui et autour de lui la loyauté et l'honneur.

HIPPOLYTE AUDEVAL.

Digitized by Google

CONFÉRENCES AMÉRICAINES

ABRAHAM LINCOLN

DISCOURS

PRONONCÉ AU THÉATRE DU PRINCE-IMPÉRIAL, A LA RÉUNION LITTÉRAIRE PUBLIQUE DU 14 MARS, PAR M. AUGUSTIN COCHIN, DE L'INSTITUT [1].

Mesdames, Messieurs,

M. Laboulaye [2] vient de vous dire qu'en vous entretenant d'Abraham Lincoln, dont la mémoire m'inspire une admiration [illegible], je n'aurais pas de peine à intéresser mon auditoire. Je vais tâcher d'y réussir, mais, pour ne pas abuser d'auditeurs qui ont eu le courage de venir par un aussi mauvais temps, et pour arriver tout de suite à mon héros en m'effaçant le plus possible, vous me permettrez de supprimer de mon discours tous les compliments.

Je viens à Paris parler de l'Amérique, près de l'auteur de *Paris en Amérique ;* il n'a pas besoin de mes éloges pour être aussi populaire à Paris qu'en Amérique. Pour moi, j'avais besoin de ses compliments ; il me les a largement administrés. J'étais cependant tenté de l'interrompre, s'il avait été décent d'interrompre son président ; car, par une malice que je ne puis passer sous silence, malice très-digne d'un cœur si généreux, il a mis sous mon nom une partie de ce qu'il a fait lui-même.

Mais c'est assez, messieurs, de compliments. Je n'en adresserai plus ni à mon président ni surtout à moi-même. Je ne parle jamais en public sans

[1] En empruntant à l'intéressante *Revue des cours littéraires*, publiée par MM. Eug. Yung et Algrave, chez l'éditeur Germer-Baillière, le compte rendu sténographié de la conférence de M. Cochin sur Abraham Lincoln, *le Correspondant* peut dire qu'il reprend son bien partout où il le trouve. Cette exception à notre règle de ne publier que des travaux de première main n'aura nul besoin d'être justifiée auprès du grand nombre de nos abonnés qui nous ont demandé de ne pas les priver plus longtemps de cette œuvre remarquable.

[2] La séance a été présidée par M. Laboulaye.

Digitized by Google

me rappeler cet excellent conseil qui a été donné par un homme dont le nom vient facilement à la mémoire, à côté du nom de M. Laboulaye, quand il est question des États-Unis, par Alexis de Tocqueville, sous la protection duquel je place volontiers mes paroles.

Alexis de Tocqueville a dit un jour : « Il y a quelque chose de plus modeste que de parler de soi modestement, c'est de ne pas en parler du tout. »

Je me demandais, en entrant dans cette vaste salle et en vous entendant applaudir, avec une ardeur si méritée, quelques-uns des bons et grands citoyens qui me font l'honneur de m'entourer sur cette estrade, je me demandais quelle eût été l'impression de cet auditoire si, par hasard, dans un voyage à Paris, Abraham Lincoln se fût présenté lui-même ! Vous connaissez tous son nom, vous ne connaissez pas en détail son histoire, et je viens vous la raconter ; mais, à coup sûr, personne ici n'a la moindre idée de sa personne physique.

Figurez-vous donc que vous voyiez monter sur ce théâtre un grand homme de six pieds trois pouces, extrêmement gauche dans sa tenue, avec un large front et des cheveux qui, comme il le disait lui-même, « avaient l'ambition de faire leur chemin dans le monde, » des yeux profonds et mélancoliques, une large bouche qui aimait à éclater de rire, et cette barbe au menton que les Américains portent avec un goût aussi inexplicable que caractéristique. Ce grand homme avait de grands bras, de grands pieds et de grandes mains, et, si vous l'aviez vu monter sur cette estrade, peut-être qu'un sourire involontaire eût parcouru vos lèvres et que plus d'un d'entre vous se serait dit : Voilà un homme qui a de très-grands bras comme un batelier et de très-grandes mains comme un charpentier.

En effet, messieurs, cet homme était à la fois un batelier et un charpentier. Il fut, dans cette condition obscure, simple ouvrier jusqu'à vingt ans ; il était, à vingt-cinq ans, à force de travail et d'étude, devenu avocat dans une petite ville. A trente ans, il était orateur populaire et membre de la législature de son État ; à quarante ans, il était représentant du peuple au congrès des États-Unis. A cinquante ans, il était président de cet illustre pays, que M. Laboulaye définissait tout à l'heure si bien — président d'un peuple libre — chef d'une des branches les plus jeunes et les plus vigoureuses de la famille humaine. A cinquante-six ans, il mourait assassiné, et il entrait dans l'histoire par la porte magnifique du martyre, ayant eu l'honneur incomparable d'illuminer son nom plébéien de trois rayons d'une gloire extraordinaire ; car il avait tiré sa personne de l'obscurité pour la porter à la gloire, il avait arraché son pays à la discorde pour le faire rentrer dans la paix, et il avait pris quatre millions de ses semblables dans les chaînes de l'esclavage pour les introduire dans la terre promise de la liberté !

Vous pensez bien que, quand on a à parler d'un tel homme, on est

Digitized by Google

pressé de supprimer toutes les précautions oratoires et d'arriver face à face jusqu'à lui. Et pourtant, vous me permettrez d'ouvrir une bien courte parenthèse.

Il y a toujours, dans un auditoire parisien, des gens pleins de malice— je parle de l'auditoire, — il est convenu que, sur cette estrade, nous sommes tous pleins de candeur. Il peut donc y avoir, dans mon auditoire, des gens pleins de malice qui s'imaginent que j'ai choisi ce sujet pour faire de la politique.

Je veux protester contre cette supposition pour plusieurs raisons.

Il y a, dans cet auditoire, au moins trois personnes qui ne veulent pas que je parle de politique.

Vous vous trompez, si vous croyez deviner. — Il y en a une qui représente la loi, et très-sincèrement je veux respecter la loi. — Il y a une autre personne que je veux tirer de sa modestie, c'est l'organisateur plein d'intelligence et d'abnégation de ces réunions, c'est M. Yung, que personne n'a encore entendu, quoiqu'il soit très-bon à entendre, M. Yung, qui a fait le succès de ces réunions et qui, par ces réunions, a conquis comme un bon citoyen, pacifiquement, légalement, l'exercice d'un droit important. M. Yung tient à ce qu'on ne fasse pas de politique, et j'obéis à M. Yung, quoique je sois bien sûr de lui avoir désobéi en le nommant.

Il y a une troisième personne qui ne veut pas faire ici de politique, et cette personne c'est moi. Je ne suis pas plus débonnaire qu'un autre, j'aime assez les allusions, lorsque ces allusions tombent sur la nation française comme l'aiguillon tombe sur les flancs d'un coursier généreux pour l'exciter à marcher en avant ; mais je n'aime pas les allusions, quand elles prennent la forme d'une comparaison entre ma patrie et des nations étrangères, au profit de ces nations. Humble quand je la juge, orgueilleux quand je la compare, les allusions deviennent alors antipatriotiques.

Il y a d'ailleurs un défaut commun à toutes les allusions. A force de dire que la France est malade, à force de lui supposer tant de maladies, ne craignez-vous pas de lui attirer beaucoup trop de médecins?

On nous prend volontiers au mot. La France ne mérite pas qu'on l'humilie en lui disant toujours qu'elle est malade. Il y a, vous le savez, deux écoles médicales. Il y a les médecins qui veulent toujours inventer des remèdes nouveaux et tirer du sang, il y en a d'autres qui mettent à la diète, vous couchent dans un lit et veulent vous endormir. Je n'aime pas plus cette école que la première, et pour moi, tout petit que je suis, et bien que je n'aie pas un tempérament bien vigoureux, j'aime à compter sur ce tempérament pour mes convalescences, et je me défie également pour moi, je me défie pour mon pays, de ceux qui veulent tirer le sang des veines et de ceux qui veulent endormir et empêcher de rester debout.

Ainsi donc, trêve aux allusions, elles sont dangereuses ; s'appliquant à une nation étrangère, elles deviennent des comparaisons antipatriotiques.

Digitized by Google

Mon honorable ami M. Laboulaye m'a fourni tout à l'heure un autre argument qui m'a touché le cœur.

Pourquoi donc irions-nous incliner la France devant l'Amérique du Nord? S'il faut parler des défauts de la France et des dangers qu'elle peut courir, l'Amérique, elle aussi, a ses défauts et ses dangers. C'est une nation bien jeune, elle a encore à faire ses preuves, et il est puéril de la regarder comme le type d'une société parfaite. Mais si l'on veut parler des grandeurs des États-Unis, M. Laboulaye le disait tout à l'heure avec l'autorité de l'historien et l'ardeur du patriote, les gloires des États-Unis, elles sont à moitié françaises, les plus anciens noms de notre histoire se sont mêlés aux premières illustrations de la sienne ; dans la couleur de son drapeau il y a du sang français.

Et c'est précisément, messieurs, pourquoi je vous trouve si bien disposés à entendre parler des États-Unis. Oui ! que vous portiez vos regards sur leurs souvenirs, ou sur vos espérances, souvenirs et espérances se trouvent entrelacés ; et comme, dans une salle de théâtre, il y a une scène où se passent les événements et un auditoire où on les comprend et où on les juge ; comme, entre vous et moi, en ce moment, il y a une communication qui s'établit, car je vois parfaitement quand le mouvement de mes lèvres provoque le mouvement de vos mains ; entre Américains et Français, il y a aussi des fils, plus anciens, plus impossibles à rompre, plus solides et plus rapides que les fils de l'électricité, et il ne se fait rien de grand en Amérique sans qu'on ne le sache et qu'on ne l'aime en France. La scène se passe en Amérique, l'émotion se ressent en France. C'est pourquoi je vous trouve si bien disposés à partir pour ce lointain voyage, qui nous conduit à la porte d'une petite cabane dans le fond des forêts de l'Amérique, en 1809.

Quand je vous parle des forêts de l'Amérique, je ne vous parle pas de forêts de fantaisie comme le bois de Boulogne ou le bois de Meudon, je vous parle de véritables forêts impénétrables et séculaires. Il faudrait avoir à son service toutes les couleurs de la poésie et de la peinture pour vous les décrire dignement; mais vous avez tous lu les poëtes et les romanciers, vous avez tous lu les romans de Cooper, vous avez tous lu les récits de Chateaubriand, je voudrais pouvoir ajouter que vous avez tous lu les belles descriptions du premier poëte de l'Amérique, Henri Longfellow, vous avez tous entendu parler des merveilles des forêts vierges; vous savez encore, je le suppose, ces belles comparaisons qui représentent les grands arbres dont le murmure, uni à celui des cataractes et des fleuves, rappelle des harpes gigantesques maniées par des bardes antiques...; vous vous rappelez encore une autre comparaison que je cherche dans ma mémoire à ne pas trop gâter comme la précédente, ces bois de cyprès que le poëte a comparés à des voûtes de cathédrales d'où pendent des drapeaux pris à la guerre! Tout ceci est très-beau en poésie, messieurs; on peut faire beaucoup de

Digitized by Google

poésie assis sur un bon fauteuil; mais, en réalité, habiter au fond de ces forêts, ce n'est rien moins que poétique.

Il faut donc descendre de ces sommets pour arriver à la réalité des choses et frapper à la porte de cette petite cabane, — cabane, c'est le mot, messieurs, — c'est une cabane où est né Abraham Lincoln. Ce n'était pas du tout une de ces grandes maisons comme il y en a maintenant dans Paris, et que l'on pourrait comparer à des omnibus juxtaposés à la file les uns des autres. Ce n'était pas non plus cette petite maison avec des volets verts, avec un puits, un rocher, une cascade, un petit champ de fraises, à laquelle tous les bourgeois pensent la nuit dans leurs rêves pour le repos de leurs vieux jours; ce n'était pas non plus, ce n'était pas même cette respectable petite chaumière avec sa fumée qui s'élève le soir comme un encens, cachée à l'abri d'une colline dans le pli d'un vallon, et que j'appelle respectable parce qu'elle est le séjour du travail et l'habitation sur la terre de l'immense majorité des créatures humaines. Ce n'était pas même la chaumière de nos villages, c'était une cabane de bois que le grand-père de Lincoln avait taillée avec sa hache, coupant dans la forêt assez de bois pour la construire, défrichant assez de terrain pour y semer un peu de grain. C'était une cabane tout juste assez grande pour contenir sa famille, qui se composait de sa femme et de cinq petits enfants, avec un lit de feuilles sèches dans un coin, et un trou dans le toit pour la fumée.

Ce brave homme était un vigoureux colon qui était venu à la fin du siècle dernier de la Virginie, dans l'État du Kentucky, et qui y avait élevé sa nombreuse famille à la sueur de son front. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'un jour, comme il travaillait dans un champ, les anciens possesseurs de la forêt, les Indiens, maraudaient dans le voisinage. L'un d'eux vit le brave homme qui maniait sa bêche, il tira dessus et le tua roide. On le trouva étendu dans le sillon qu'il venait de creuser. Dans la cabane pleurait une femme avec cinq petits enfants. L'un de ses fils s'appelait Thomas. Il était vigoureux, intelligent, il ne savait ni lire ni écrire, mais il avait bon cœur. Il éleva ses frères et ses sœurs. Dispersée plus tard ou décimée par la mort, la famille se réduisit à deux ou trois membres. Thomas transporta ses pénates dans l'État voisin d'Indiana et là il se maria avec une honnête femme qui lui donna trois enfants. Le second de ces enfants s'appelait Abraham; c'était le futur président des États-Unis.

Toute l'enfance d'Abraham Lincoln peut se résumer dans trois événements.

Jusqu'à vingt ans, sa vie fut très-cachée, et quoiqu'on ait réuni, depuis la mort de cet homme illustre, comme autant de reliques, tous les souvenirs de sa vie, je n'ai trouvé en fouillant moi-même dans tous ces détails que trois événements qui caractérisent et prophétisent son avenir.

Le premier de ces événements eut une influence énorme sur la vie de ce pauvre enfant, ce fut la mort de sa mère. « Tout ce que je suis, tout

Digitized by Google

ce que je voudrais être, a dit Lincoln lui-même, je le dois à ma mère; que sa mémoire soit bénie! » Il est bien rare, messieurs, qu'en racontant la vie de quelque grand homme, on n'ait pas à signaler, si l'on regarde bien, l'influence dominante de la mère sur ses premières années. Comme je vous l'ai dit, Thomas, le père d'Abraham, était un homme vigoureux et honnête, mais qui ne savait ni lire ni écrire, et qui avait bien assez de peine à donner à manger, par son travail, à sa femme et à ses enfants, pour s'occuper beaucoup ensuite de leur éducation. Mais sa femme, ah! sa femme, messieurs, portant sans murmures le fardeau de la vie, pieuse, humble et dévouée, c'était une de ces créatures courageuses qu'il faut saluer avec respect partout où on les rencontre, parce que ces femmes-là, ces femmes obscures, ces femmes inconnues, savez-vous, messieurs, ce qu'elles sont? Elles sont tout simplement le salut du genre humain.

Cette pauvre femme, il me semble la voir tenant son petit enfant sur ses genoux, incapable sans doute de prévoir ses grandes destinées et dont il ne devait même pas lui être donné de contempler l'adolescence et la maturité; il me semble la voir tenant son enfant sur ses genoux, comme tant de femmes d'ouvriers, comme tant de pauvres mères qui sont en France et sur toute la surface de la terre, il me semble l'entendre lui dire : « Mon pauvre enfant, je ne puis rien pour ton corps, mais au moins tu boiras jusqu'à la dernière goutte du lait de mon sein et tu n'iras jamais dans les bras d'une mercenaire. Je ne peux rien pour ton esprit, mais du moins, malgré mon ignorance, je tâcherai de l'ouvrir, je tâcherai d'y faire descendre des rayons, je tâcherai de le tourner toujours en haut; je ne puis rien pour ton avenir; les bruits de la terre, les tentations du monde, les flots de la vie vont élever une voix foudroyante autour de toi, et ces bruits vont bientôt effacer le souvenir des paroles de ta mère, mais j'approcherai mes lèvres de ton oreille, et je te dirai avec une intensité si ardente le nom de Dieu, qu'il ne sera jamais effacé de ta pensée, qu'il n'en sera jamais écarté, et que jusqu'à la dernière heure de ta vie, ce nom sacré restera scellé dans ton âme par un baiser de ta mère! »

Cette pauvre femme mourut lorsqu'Abraham Lincoln avait dix ans. Elle avait eu soin de le faire aller à l'école, et c'est le second événement de sa vie. Il avait appris à lire (comme vous le disait tout à l'heure M. Laboulaye) dans une de ces écoles gratuites, qui, même à cette époque, n'étaient pas absentes dans les profondes solitudes de l'État d'Indiana, et, de plus, il avait assisté à la prédication ambulante d'un pasteur qui s'appelait Elkin, — le nom mérite d'être conservé, car vous allez voir quel brave homme était ce pasteur, — à l'âge où il perdit sa mère.

Quand il eut, avec son père et sa petite sœur, creusé un trou au pied d'un arbre et qu'il eut déposé là cette sainte dépouille, ce pauvre petit homme de dix ans, en s'en retournant à la cabane, eut une idée ambitieuse. Il passa une partie de la nuit à pleurer, car sa pauvre cabane, pour

Digitized by Google

emprunter une expression touchante au poëte américain dont je parlais tout à l'heure, elle était devenue pour lui *comme un nid d'où la mère s'est envolée et sur lequel il est tombé de la neige ;* il passa l'autre moitié de la nuit, savez-vous à quoi, messieurs? on lui avait appris à écrire, et il avait un morceau de papier... Il se mit à écrire une lettre à ce vieil Elkin qui demeurait à peu près à cinquante lieues de là, lui disant qu'il n'était pas possible qu'il laissât ainsi sa mère sans sépulture chrétienne et qu'il fallait qu'il vînt bénir son tombeau. Il confia cette lettre à un passant. Croyez-vous que le pasteur soit resté sourd à cette prière? Non, elle fut entendue; le vieillard répondit que six semaines après il viendrait à cheval, et qu'on eût à prévenir les voisins ; et, en effet, au bout de six semaines, il arriva, les voisins vinrent les uns à cheval, les autres dans des chariots traînés par des bœufs, la plupart à pied ; on retourna à l'arbre au pied duquel le père de Lincoln avait déposé sa femme, et le petit Abraham eut la consolation de voir les larmes de ses voisins et les prières de son premier instituteur tomber sur la place où il avait déposé sa mère. Vous me pardonnerez d'avoir insisté sur ce premier trait de l'enfance de Lincoln, parce que ce premier événement est comme une prophétie de ce que sera cet homme excellent. « C'était, a dit énergiquement un de ses historiens, un arbre poussé sur la tombe d'une mère chrétienne. »

Le troisième événement n'est pas moins caractéristique. Un jour qu'Abraham Lincoln s'entretenait avec son premier ministre, M. Seward, et parlait de sa jeunesse, il lui dit : « Savez-vous, mon cher, quel a été le plus beau jour de ma vie? jusqu'à vingt ans, non, je ne me doutais pas qu'on pût goûter un pareil bonheur ; j'avais aidé mon père à faire une cabane plus belle que celle où je suis né, lorsqu'il lui plut de s'établir dans l'État de l'Illinois, au-dessus de l'État d'Indiana », — un État, si vous regardez la carte, messieurs, dont les frontières méridionales sont formées par l'Ohio et le Mississipi. — « J'avais aidé mon père à hacher du bois pour bâtir notre cabane, et j'avais gagné ma vie en devenant bûcheron ; l'idée me vint de faire un bateau, j'espérais qu'en portant les produits de l'endroit que nous habitions au marché de la ville voisine, je pourrais gagner quelque argent, je construisis mon bateau et j'étais dans ce bateau tout neuf lorsqu'un jour deux voyageurs arrivèrent, très-pressés, faisant signe qu'on les conduisît bien vite à un paquebot à vapeur qui allait passer. Je fus le plus rapide à m'apercevoir de ce désir, je les pris dans mon bateau, je les conduisis à bord et, après l'embarquement, je leur ôtai poliment mon chapeau. Quel ne fut pas mon enthousiasme lorsque je vis que l'un et l'autre me jetèrent un demi-dollar. — Ce fut le plus beau jour de ma jeunesse ! — Ainsi donc, moi, pauvre enfant, j'avais pu gagner un dollar en quelques minutes, la terre me parut plus belle, je sentis mon cœur se remplir d'une confiance qu'il n'avait pas encore connue. »

Quelques années après, nous retrouvons Abraham Lincoln chargé par

Digitized by Google

un meunier de conduire un bateau chargé de farine jusqu'à la Nouvelle-Orléans. En descendant le Mississipi, il fut attaqué la nuit par six noirs qui ne se doutaient guère qu'ils venaient rosser le futur libérateur de leur race, mais ils trouvèrent à qui parler, ils eurent affaire à un gaillard assez vigoureux pour les mettre tous en fuite et leur faire prendre un bain dans le fleuve. Ayant vendu sa cargaison à la Nouvelle-Orléans, Lincoln revint au pays et le meunier le nomma son commis. Il fut donc, après avoir été batelier et charpentier, commis meunier dans la petite ville de New-Salem. Pendant qu'il était commis meunier, il se rendit au marché, à la petite ville de Springfield, gagna quelques sous, et il eut la curiosité d'y acheter le journal et un livre, le *Commentaire des lois anglaises* de Blackstone. Il revint très-fier de son acquisition et ajouta Blackstone à sa bibliothèque.

Il avait donc une bibliothèque?

Oui, messieurs, elle se composait de deux livres. L'un lui avait été laissé par sa mère, c'était la Bible. L'autre lui avait été d'abord prêté par son instituteur, c'était la *Vie de Washington;* et puis, comme il avait emporté avec lui cette *Vie de Washington* et que, la pluie tombant dans la cabane, le livre avait été mouillé, il l'avait reporté tout penaud à son instituteur, et celui-ci lui avait dit : « Le volume est abîmé. Eh bien, si tu veux travailler pendant trois jours sans salaire, tu auras payé la *Vie de Washington.* » Lincoln avait travaillé pendant trois jours; en sorte qu'il avait, en y comprenant Blackstone, trois volumes. Je vous le demande, messieurs, ne voyez-vous encore pas comme une prophétie dans la lecture assidue que ce jeune homme, jusqu'à vingt-cinq ans, a faite de ces trois livres? Physiquement, il est le fils de Thomas Lincoln et de Nancy Kanks; mais j'ose dire que, moralement, il a eu pour père Washington, et pour mère la Bible.

Nous ne nous faisons pas, messieurs, dans nos pays civilisés, dans notre existence un peu raffinée, une idée suffisante de l'influence que peut avoir la lecture de la Bible sur un enfant de vingt ans au milieu des solitudes du nouveau monde. Mais figurez-vous que vous êtes vous-mêmes en face de la nature avec ce seul livre. Oh! comme il reprend sa splendeur incomparable, ce seul livre! Il est précisément celui de la vie primitive; il porte le reflet de la vie nomade et de la vie civilisée; il est à la fois le livre des patriarches, des monarques, et aussi le livre des petits, des fugitifs, des exilés; il parle toutes ces langues à la fois, tantôt avec une inimitable passion, tantôt avec la simplicité la plus rude, la plus incorrecte, la plus familière, et tous ces transports de passion, toutes ces inspirations primitives sont jetées dans le cadre d'une histoire qui est l'histoire d'un peuple avec ses faiblesses, ses grandeurs, ses vices, ses vertus; et je trouve assise et radieuse, au milieu de ce peuple, l'idée magnifique de ce Dieu d'Israël, si antique et toujours si nouvelle, que tous les travaux de la philosophie,

Digitized by Google

tous les progrès de la civilisation n'ont pu ni en effacer la trace, ni en égaler la splendeur!

Supposez, messieurs, qu'à côté de la flamme qu'allume dans un jeune homme un pareil livre, une autre flamme patriotique se trouve allumée au même instant par la vie de Washington, que ce pauvre ouvrier obscur, qui ne connaît rien de la vie, ouvre tout d'un coup ce livre où il est question de cet homme véritablement sans égal, de ce George Washington dont lord Byron disait si bien : « Cet homme me remplit d'admiration parce qu'il est grand, et il me fait rougir parce qu'il est unique ; » de cet homme qui a été un triomphateur modeste, de cet homme qui a pris le pouvoir dans les jours de discorde comme un fardeau sur ses épaules sans jamais songer à en faire un cercle d'or pour couronner sa tête ; de cet homme, enfin, à qui la postérité reconnaissante confirme ce bel éloge de ses concitoyens : « Il fut le premier dans la paix, le premier dans la guerre, le premier dans le cœur de sa patrie ! »

Je ne plains pas, messieurs, je ne plains pas Abraham Lincoln de n'avoir connu que ces trois livres. En entendant, dimanche dernier, un de nos éloquents orateurs, M. Léon Say, parler en termes si excellents des lectures utiles, je souhaitais tout bas que l'on pût composer toutes les bibliothèques populaires d'une aussi heureuse façon et les réduire à trois volumes, un livre qui apprenne comme la Bible à croire en Dieu, un livre qui apprenne comme la *Vie de Washington* à devenir un citoyen, un livre qui apprenne comme le *Commentaire* de Blackstone à être ferme sur son droit.

Ne vous étonnez pas, messieurs, si, élevé à une telle école, notre petit commis meunier devint bien vite un avocat. Il ne faut pas parler beaucoup d'examens dans ce pays, surtout à cette époque. Il devint d'abord secrétaire d'un avocat. Puis celui-ci, le trouvant peut-être un peu plus fort que lui-même, le chargea de ses affaires et eut la bonté de lui prêter quelques livres. Voilà notre homme avocat, faisant le tour du circuit et allant chercher ses causes. On sait peu de chose sur sa carrière d'avocat ; il y a cependant deux ou trois faits qui montrent jusqu'à quel point il était vraiment un honnête homme. Savez-vous ce qui le préoccupait surtout, chose étonnante! c'est que ses causes fussent bonnes. Il ne voulait pas se charger d'une cause à laquelle il ne croyait pas de droits, et on le vit, chose de plus en plus surprenante! il faut que ces choses-là se passent dans l'Illinois pour y croire, abandonner son client au moment de le défendre, parce que l'avocat adverse venait de lui prouver très-certainement qu'il avait tort. Ce n'est pas tout : il déployait dans ses fonctions d'avocat une bonne humeur qui ne l'abandonna jamais, et qui fut certainement ce que les Américains appellent le *Life's preserver*, le préservateur de sa vie dans les circonstances difficiles. Il aimait à rire et il aurait accepté volontiers ce vieux proverbe français que vous connaissez tous : « Il faut bien rire quelquefois, sans quoi on ne rirait jamais, » et dans ses plaidoyers on trouvait de quoi penser

Digitized by Google

et de quoi rire, il les semait d'une foule d'anecdotes, à ce point que ses calomniateurs répandirent plus tard une foule d'histoires sous le nom de *Farces du Père Abraham*, quand il devint président des États-Unis.

Un jour, étant avocat, il avait pour adversaire un de ces hommes qui parlent sans cesse du respect qu'on doit aux principes, aux *bases* de la société, qui ne veulent pas en démordre et qui disent toujours, avec leurs lunettes sur le nez, leurs cheveux hérissés, une grosse voix tonnante, que leurs adversaires ne connaissent pas les principes, violent les principes, et qu'eux seuls enfin sont les organes et les conservateurs des principes. Lincoln, au lieu de se laisser déferrer par cette vigoureuse argumentation de son adversaire en lunettes, lui dit : « Mon cher collègue, vous m'avez rappelé tout à l'heure une histoire qui s'est passée dans mon enfance. J'avais un voisin qui, en sortant de sa maison, prit son fusil et dit à son fils : « Vois-tu là-bas un écureuil, il y a un écureuil sur cet arbre. — Non, je n'en vois pas. » Il tire un coup de fusil ; il y a toujours un écureuil sur l'arbre. Un second coup ; il y a toujours un écureuil. Un troisième coup ; l'écureuil est toujours là. Enfin, il dit à son fils : « Reprends ce fusil, il est évident qu'il ne vaut rien. — Mais non, mon père, ce n'est pas la faute du fusil, c'est tout simplement un poil de vos sourcils que vous voyez à travers vos lunettes, et que vous prenez pour un écureuil qui n'existe que dans votre tête. »

Un autre jour, Lincoln vit arriver chez lui la femme d'un homme qui lui était désagréablement connu. Cet homme s'appelait Armstrong. Dans sa jeunesse, il était à la tête d'une troupe de petits vauriens et il taquinait toujours ce bon Lincoln, si tranquille, si studieux, qu'on le voyait parfois, quand il avait fini sa tâche, berçant d'une main le petit garçon de son patron et de l'autre tenant devant ses yeux le journal de la localité. Armstrong, qui était un vigoureux gaillard, avait juré de faire sortir Lincoln de son calme et de le provoquer. Lincoln était brave, il alla sur le champ de foire où son adversaire lui avait donné rendez-vous, il y trouva Armstrong et, avec une force prodigieuse, il le mit sous ses genoux comme il aurait bottelé une botte de foin, sans lui faire de mal ; il lui tint les mains quelques instants et ne le laissa partir que quand le vaincu eut demandé grâce. Eh bien, c'est la femme de ce camarade qu'il avait rossé, qui plus tard vint conter à Lincoln, devenu avocat, qu'elle avait un fils digne de son père, et que ce fils était accusé d'avoir tué quelqu'un dans une rixe. Lincoln aussitôt accepta de plaider pour ce pauvre garçon, parce qu'il était le fils de celui qui l'avait défié jadis quand il était jeune. Il alla au tribunal, et malheureusement il eut le chagrin de voir que les preuves surabondaient contre son malheureux client. Cependant il était convaincu de son innocence. Il remarqua que tous les témoins disaient que le meurtre s'était passé au clair de la lune, une telle nuit, et alors il les interrogea une fois, deux fois, trois fois, leur faisant répéter : « C'est telle nuit ? — Oui, telle

Digitized by Google

nuit. — Au clair de la lune? — Oui! — Toujours au clair de la lune. — Oui, toujours. — Écrivez, greffier : c'est au clair de la lune. » Et puis, quand tous les témoins eurent ainsi déposé et se furent ainsi accordés avec le plus grand soin sur cette circonstance, Abraham Lincoln tira de sa poche un petit almanach et montra que cette nuit-là il n'y avait pas de lune!

Sortons, messieurs, si vous voulez, de ce cabinet d'avocat où Lincoln se fit assez connaître pour que le nom lui soit resté de l'*honnête Abraham* (*honest Abe*). C'est un nom qu'il ne faut pas du tout prendre en mépris : l'*honnête Abraham!* on ajoute à beaucoup de noms une épithète qui ressemble à celle-là, mais qui n'est pas du tout la même chose; on dit l'*honorable*, j'aime mieux le surnom d'*honnête;* ce surnom fut donné à Lincoln dans sa vie privée quand il était un pauvre ouvrier obscur, et s'il a été honnête dans sa vie privée, nous allons le retrouver, ce qui est plus rare, honnête dans la vie publique.

A trente ans, cet honnête Abraham, d'avocat devint tout à coup orateur populaire et candidat à la législature de son pays. Il faut vous dire comment cela se fit. L'Illinois fut troublé par une guerre contre les Indiens. Il y avait alors un chef d'Indiens qu'on appelait le *Faucon noir*, qui faisait la guerre aux blancs à la façon des Arabes en Algérie, et qui inquiétait fort les habitants de cette partie de l'Illinois. On leva des bandes de volontaires, Abraham s'engagea et il fut nommé capitaine. Les mémoires que j'ai lus sur sa vie nous montrent comment se passaient ces nominations de capitaine dans l'Illinois; c'est assez bizarre. Les deux candidats se plaçaient en face des soldats, et puis, à un signal, les soldats marchaient droit à celui qu'ils avaient choisi pour capitaine, en sorte que celui qui n'était pas élu restait tout seul et était obligé de rentrer dans les rangs. Lincoln fut ainsi nommé capitaine. Sa guerre ne fut pas du reste bien brillante : on tirait sur les Indiens, qui tiraient sur les blancs, sans que personne fût atteint ou vainqueur. Il ne fut jamais bien fier de ses succès militaires, mais il se servit de cette circonstance de sa vie quand il se trouva en face de généraux fiers de leurs triomphes et qui voulaient faire les rodomonts devant lui. Il lui arriva un jour de répondre au général Cass : « Mais moi aussi j'ai été à la guerre, et le général qui prétend qu'il était à l'armée à la veille de telle bataille n'est pas plus brave que moi, car j'étais à tel endroit au lendemain de telle bataille; il prétend qu'il a souffert parce qu'il a eu à combattre des ennemis terribles, mais moi j'ai fait pendant quinze jours une guerre terrible aux moustiques. Il dit qu'il avait souvent faim, je vous assure que j'ai eu toujours un appétit dévorant. »

C'est de cette façon pleine de bonne humeur et de logique que Lincoln parvint peu à peu à acquérir une grande renommée d'orateur populaire dans les réunions publiques. En Amérique, les réunions populaires jouent un très-grand rôle. Il y en a de deux sortes, il y a des réunions populaires — notez que je parle de l'Amérique — tumultueuses, bruyantes, impatientes,

Digitized by Google

orateurs et auditeurs sont également bruyants, impatients et tumultueux, l'auditoire écrase l'orateur, et les orateurs abusent de la patience de l'assemblée pendant une heure, deux heures, trois heures quelquefois. Les orateurs ont la prétention de faire sortir de leurs rêves la réforme de la société, de la famille, du capital, de la nation, du genre humain. C'est très-intéressant le premier jour, c'est moins intéressant le second, et il n'y a plus personne le troisième — je parle toujours de l'Amérique.

Il y a d'autres réunions très-sérieuses où l'auditoire est bienveillant, comme en ce moment, même envers un orateur insuffisant, où il s'agit de savoir quel est le pas précis à faire dans la voie de la liberté, non pas la grande enjambée, mais le pas pratique, légitime, à faire aujourd'hui, demain, toujours. Dans ces réunions-là, messieurs, n'entrent pas ceux qu'on appelle en Amérique les déclamateurs (*declaimers*), mais ceux qu'on appelle d'un mot qui mériterait d'entrer dans la langue française, les débatteurs (*debaters*), et c'est là que Lincoln montrait une supériorité irrésistible.

La première fois qu'il s'y présenta, il s'agissait de nommer un candidat à la législature. Il y avait un orateur qui désirait beaucoup la fonction et qui avait parlé pendant trois heures durant sans s'arrêter, sans se fatiguer, sans s'interrompre, sans sourciller, sans se comprendre et sans se faire comprendre. Lincoln prit la parole après lui et il s'exprima en ces termes : « Je pense que vous me connaissez; je suis le pauvre Abraham Lincoln. « Ma politique se réduit à deux mots : Je suis partisan de la fondation « d'une banque nationale, je suis partisan de l'instruction populaire la plus « étendue, je suis partisan d'un tarif protecteur très-élevé; c'est là ma poli- « tique. Si vous me nommez, j'en serai reconnaissant; si vous ne me « nommez pas, ce sera tout de même. » Voilà quel fut son premier discours et son entrée dans la vie politique. Il fut nommé, il se rendit avec neuf autres — ils étaient neuf, presque tous ayant six pieds, on les appelait les longs neuf (*the long nine*) — il se rendit à pied dans la petite ville de Springfield pour prendre part aux travaux de la législature; mais cette législature avait peu d'importance, et c'est surtout dans les réunions populaires que Lincoln se forma à la mission de l'orateur politique.

La question de l'esclavage commençait à devenir la grande question politique aux États-Unis.

Lincoln, depuis son enfance, était l'adversaire résolu de l'esclavage; c'est lui qui a dit cette parole si concise et si complète, qui résume de longs discours sur ce point : « *Si l'esclavage n'est pas un mal, rien n'est un mal.* » Attaché à cette parole, il était l'adversaire décidé de l'esclavage à une époque où ce n'était pas chose commode, où dans son État et dans les États voisins, l'immense majorité était contraire à cette opinion, que contre ses intérêts, avec sa droiture ordinaire, il avait adoptée dès la première heure de sa vie et à laquelle il fut fidèle jusqu'à la dernière.

Digitized by Google

Lincoln, dans ces réunions populaires, avait eu affaire déjà, et il eut affaire pendant quinze ans de sa vie, à un orateur d'une très-forte trempe qu'on appelait Stephen Douglas. Douglas était tout le contraire de Lincoln ; plébéien comme lui, mais beaucoup plus remuant, c'était un petit homme trapu, avec des yeux brillants, des joues roses, une activité incroyable et un grand talent.

« Voyez mon adversaire Douglas, disait Lincoln lui-même, tout le monde est pour lui. Quand on voit des joues si colorées, des yeux si vifs, on en voit sortir des places, des ambassades, des faveurs ; au contraire, qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse avec un grand homme osseux, triste, dégingandé comme moi : on ne voit sortir d'aucun de mes membres des dîners, des richesses et des dignités. » Oui ! il avait le désavantage de l'apparence, mais il avait l'avantage de la logique. Le combat oratoire acharné auquel les deux orateurs se livrèrent en 1858, endant plusieurs mois, de ville en ville, est demeuré célèbre.

Lincoln et Douglas, comme cela arrive souvent dans les réunions populaires, avaient cependant à la bouche les mêmes mots : l'un et l'autre parlaient de liberté, ils se combattaient en arborant les mêmes devises.

Mais Lincoln n'eut pas de peine à faire sortir Douglas de cette position dangereuse, et il le fit avec la massue de sa logique, aidée de ses petites histoires. Il lui dit : « Vous parlez de liberté, il est évident que nous n'entendons pas de même ce mot-là. Quand un loup veut attaquer un troupeau, il dit au troupeau, pour peu qu'il soit un peu adroit : Je viens vous délivrer du berger, je suis un libérateur, et quand le berger revient et qu'il veut obtenir du troupeau une soumission plus complète, à son tour il lui dit : Je viens vous délivrer du loup, c'est moi qui suis le libérateur. — Le libérateur, disait Lincoln, ce ne peut être à la fois le loup et le berger, il est probable que ce n'est ni l'un ni l'autre, que la liberté appartient au troupeau, et qu'il n'a pas besoin que personne la lui rende. »

Or, savez-vous à quel caractère, — et ceci, messieurs, mérite de rester dans vos esprits, comme les deux articles du credo politique de tout homme qui, sincèrement, veut être un libéral, — savez-vous à quel caractère ce plébéien Lincoln, qui n'avait pas fait de grandes études, mais qui tirait tout cela du fond d'une conscience droite, savez-vous à quel caractère on reconnaissait le vrai libéral ? A deux caractères.

D'abord à ce caractère qu'il regarde la liberté comme *suffisante*. Quand on a la liberté on ne doit pas demander autre chose, on ne doit pas prétendre changer la société ni les hommes par voie d'autorité ; la liberté suffit, pourvu que l'on s'en serve bien, voilà le premier caractère. Et le second caractère auquel se reconnaît un vrai partisan de la liberté, c'est qu'il aime la liberté pour tout le monde et surtout pour ceux qui lui sont désagréables.

Il ne sortait pas de là, il n'acceptait pas la discussion sur un autre ter-

Digitized by Google

rain ; *la liberté suffisante* et *la liberté universelle*, voilà les deux articles du credo politique de cet honnête homme.

Quoique j'aie déjà abusé, je le crains, de votre bienveillance (*Non! non! Parlez! parlez!*), j'ai besoin de vous demander ici quelques moments d'attention.

Lincoln entra au congrès des États-Unis en 1846 ; sa célèbre discussion avec Douglas est de 1858. C'est dans cette période, sous les présidents Polk et Buchanan, que la question de l'esclavage grandit au point de dominer toutes les autres. Comment cela s'était-il fait? Comment ce point, d'abord inaperçu, était-il devenu le centre, le nœud, le pivot de toute la politique des États-Unis, à l'intérieur et à l'extérieur?

J'ai besoin d'entrer dans quelques détails pour vous le rappeler, messieurs.

Il y a, pour bien juger ces évènements, deux points de vue, deux positions à prendre, selon que l'on regarde les événements de près ou qu'on les regarde, comme nous le faisions en France, d'un peu loin.

De près, l'esclavage n'a l'air d'être pour rien dans le débat, c'est une question de prépondérance qui s'agite depuis vingt à vingt-cinq ans, ou pour mieux dire depuis le commencement même de l'Union, entre les États du Nord et les États du Sud. Il semble, à regarder les événements de près, que ce soit autour de cette question de prépondérance que s'est agitée la politique des États-Unis depuis vingt ans. Il faut, pour arriver à la vérité, pénétrer dans le mécanisme même de la constitution des États-Unis.

Vous savez, messieurs, que dans cette grande fédération, chaque État est séparé, et vous savez aussi qu'il y a un pouvoir central, composé du président, de quelques fonctionnaires et du pouvoir législatif, qui se partage entre le congrès, c'est-à-dire la chambre des représentants, et le sénat. D'après la constitution des États-Unis, les *représentants* sont nommés *en raison de la population*, et dans la population la constitution a fait compter pour un cinquième les personnes *autres que les citoyens ;* — le mot d'esclave n'est pas prononcé — on fait compter pour un cinquième les *personnes*, c'est le terme, autres que les citoyens ; cela veut dire que, comme en musique une blanche vaut deux noires, dans l'ancien régime des États-Unis un blanc plus cinq noirs valait deux blancs. Et comme il y avait en 1850 de quatre à cinq millions d'esclaves, c'est comme si l'on avait ajouté du côté du Sud, pour la nomination des représentants, un million d'électeurs de plus. Vous voyez tout de suite quel avantage cette situation donnait au Sud.

Pour l'élection au sénat, c'était bien plus grave. Les sénateurs sont nommés *par État*, quelle que soit la population de ces États. Il résultait, de cette disposition de la constitution, le désir pour les États du Sud d'annexer autant qu'ils le pouvaient des États nouveaux. Or vous savez quel est le mécanisme de la constitution. Dès qu'il y a un certain nombre d'habitants sur un *territoire*, il arrive à un noviciat politique, il est reconnu ;

Digitized by Google

puis quand le nombre des habitants augmente encore, le *territoire* obtient le titre d'*État*, on laisse le peuple qui l'habite libre de choisir sa constitution et il a droit à la nomination de deux sénateurs. Vous voyez quel intérêt il y avait pour le Sud à s'étendre, à prendre aujourd'hui le Texas, demain le Mexique, après-demain Cuba, et à entrer dans cette violente politique d'extension et d'annexion qui souvent inquiéta les véritables amis de la liberté. Dans cette question de la majorité, soit pour la représentation des électeurs, soit pour la nomination des sénateurs, l'esclavage joue donc un rôle considérable, car en créant le plus possible d'États à esclaves, le Sud était assuré d'avoir la majorité dans la chambre des représentants et dans le sénat.

Ajoutons qu'aux États-Unis la justice est admirablement organisée. M. de Tocqueville l'a décrite dans des pages connues d'un grand nombre d'entre vous. C'est la grande puissance stable au mouvement perpétuel de tout le reste. Or, en 1850, s'éleva devant les tribunaux la question de savoir si les esclaves fugitifs étaient une propriété, et si, une fois passés dans le Nord où l'esclavage n'existait pas, ils pouvaient être recherchés, pris par les autorités fédérales et ramenés à leurs propriétaires. Cette abominable chasse fut autorisée par la loi.

Trois questions donc partageaient le Nord et le Sud, celle de la majorité dans la chambre des représentants, celle du nombre des États pour l'élection des sénateurs, et celle des esclaves fugitifs, et ces questions revenaient à l'occupation de chaque nouveau territoire, à l'admission de chaque nouvel État, à l'élection de chaque nouveau président.

Voilà trois questions qui sont en apparence des questions de prépondérance et de majorité, et au fond desquelles en réalité se cache toujours la servitude.

C'est ici que je me permets de vous demander, après avoir examiné la lutte d'un peu près et être entré dans des détails difficiles à comprendre pour qui n'est pas familier avec les institutions locales, si vives au Nord aussi bien qu'au Sud et qui étaient l'objet de déclamations passionnées dans les assemblées populaires; c'est ici, dis-je, que je vous demande la permission de regarder d'un peu loin, et en nous plaçant non plus en Amérique, mais en France.

A ce point de vue, de haut et de loin, je ne crains pas de dire que les événements qui se sont déroulés en Amérique depuis vingt ans, et auxquels le président Lincoln a pris une si grande part, méritent d'occuper une place exceptionnelle dans l'histoire morale du genre humain tout entier.

Je ne crois pas que nous puissions jamais recevoir par les faits une plus grande démonstration de la puissance dévastatrice du mal et de la puissance réparatrice du bien.

Je ne crois pas qu'il y ait eu dans l'histoire d'aucun peuple, en aussi peu de temps, une démonstration plus éclatante, malheureusement aussi plus

Digitized by Google

sanglante, de ce fait, que quand les fondateurs d'un État ont eu le malheur, ont commis la faiblesse de laisser l'injustice entrer dans la fondation de la société qu'ils édifient, cette injustice si petite, si inaperçue d'abord, en peu d'années grandit avec une puissance terrible. C'est comme un venin que vous avez laissé tomber dans une source, et qui empoisonne toutes les ondes qu'elle épanche, c'est comme une étincelle que vous avez jetée dans un amas de combustibles et qui tout d'un coup suscite un grand incendie. Ce n'était rien sans doute devant la liberté américaine que ce petit mal, que ce ver caché, que cette tache de l'esclavage si petite alors, à laquelle on n'osait pas toucher de peur de rompre le lien si fragile de la confédération, et qu'on espérait voir s'effacer, d'ailleurs, après peu d'années. On se disait : L'esclavage, c'est une mauvaise plante qu'il est inutile d'arracher, elle mourra à force d'être foulée sous les pieds.

Laissez s'écouler cinquante années et cette plante malsaine, vous verrez qu'elle a tout envahi, au nord aussi bien qu'au sud ! Le voisinage, le progrès, la contagion de l'injustice, ont corrompu la nation tout entière. Est-ce qu'il est possible, messieurs, que vous oubliiez ce qui est si facile à comprendre, c'est que, de même que les territoires matériels sur lesquels vivent les sociétés humaines sont arrosés par trois ou quatre grands fleuves, de même leur territoire moral est arrosé par trois ou quatre grands principes ? Quand vous touchez à ces principes-là, messieurs, tout est perdu. Et comment voulez-vous que ces principes qui s'appellent dans tous les pays, sous toutes les latitudes, à toutes les époques, la propriété, la famille, la justice, comment voulez-vous qu'il en reste un seul debout en présence de l'esclavage ! La famille ! et de quel droit prêchez-vous le respect de la famille, si vous séparez le mari de sa femme et la mère de ses enfants, et si vous donnez à un jeune homme de dix-huit ans une jeune fille de dix-huit ans pour esclave? La propriété ! et de quel droit demandez-vous à la loi de protéger ce fruit sacré du travail lorsque vous l'appliquez à un bien que le travail n'a pas produit, lorsque vous consacrez cette iniquité qui consiste à faire que quelques personnes mangent leur pain à la sueur du front des autres? Et la justice ! comment voulez-vous que je croie à la justice, que j'appelle la force à l'appui de la justice, lorsque votre droit boiteux ne fait pas cette distinction qui est à la base de tous les codes, cette distinction radicale entre les choses et les personnes, les choses susceptibles de propriété, et les personnes à jamais, et à aucun prix, et à aucune condition, et sous aucune civilisation, échangeables et aliénables, comme des denrées et des bestiaux !

C'est parce qu'ils recélaient dans leurs flancs cette corruption originelle, c'est parce que ce ver était dans le fruit, parce qu'il y avait, au début de leur constitution, cette petite tache, qu'ils ont si vaillamment lavée dans leur sang, que les États-Unis, aussi bien les États du Nord que ceux du Sud, — car le préjugé contre les noirs y était également répandu, le Nord

Digitized by Google

refusant à ces malheureux l'égalité, et le Sud la liberté, — que les États-Unis, dis-je, en étaient venus à descendre dans l'estime de l'Europe et à inquiéter tous les amis de la liberté, qui auraient si volontiers considéré cette terre comme la terre de Chanaan, comme la terre promise de l'avenir, sans cette souillure qui ne permettait pas d'en parler librement.

A côté, messieurs, de cette puissance dévastatrice du mal, ah! laissez-moi admirer avec vous la puissance réparatrice du bien. A côté de l'injustice, si grand que soit son triomphe, si universelle que soit sa puissance, il y a toujours une petite place, n'est-ce pas, pour la justice? Elle se cache obscurément dans la poitrine de quelques citoyens obstinés, ridicules d'abord, désagréables, trouble-fêtes, dont on ne veut pas, dont on médit, dont on calomnie les intentions. Il y eut, aux États-Unis, des fous qui se faisaient prendre, mettre en prison, pour cette idée fixe; ils étaient petits, ridicules, impuissants, isolés. Et puis il se trouva qu'un beau jour l'idée de ces fous, l'idée du pauvre imprimeur, mon ami, M. Loyd Garison, fut épousée par quelques consciences généreuses, par un homme évangélique comme Channing, qui la revêtit de toute la magie de sa splendide et pure éloquence. Cette idée, elle passa sur la harpe d'un poëte, d'un Longfellow, qui en tira des sons harmonieux pour honorer, pour embellir et ennoblir ces créatures que l'on méprisait. Puis, tout d'un coup, sous la main délicate d'une femme, elle prend la forme pathétique du roman. Madame Beecher-Stowe dit ce que son cœur a senti, ce que ses yeux ont vu, et ce roman fait non-seulement le tour de son pays, il fait le tour du monde, il vient remuer et susciter au loin cette opinion européenne, qui sera ce témoin du duel dont parlait tout à l'heure M. Laboulaye, M. Laboulaye qui a sa part aussi dans le grand ouvrage qui se prépare. Puis, quelques jurisconsultes, touchés lentement, mais touchés enfin parce que leur conscience est voisine de leur cœur, un Sumner, un Seward, un Chase, arrivent à se demander si ce mal, que tant d'âmes généreuses ressentent, que tant de poëtes maudissent dans leurs vers mélodieux, si ce mal, on ne pourrait pas petit à petit l'attaquer, le miner, le combattre, le chasser de la loi publique!

Messieurs, je disais tout à l'heure que c'était là une admirable histoire, la page d'honneur (ce mot est de M. Pelletan) de l'histoire du dix-neuvième siècle. Que nous disent donc les poëtes et les peintres, des orages de la nature, de la lutte des éléments, du choc des armées? est-ce qu'il y a quelque chose qui mérite davantage les efforts de l'éloquence, les séductions de la poésie[1], la magie de la parole, sous toutes ses formes, que ce combat merveilleux entre ce petit mal qui grandit et domine un instant comme le feu, et ce petit bien qui résiste, s'élève et devient une rosée bien-

[1] L'Académie française n'a pas hésité à proposer la *Mort de Lincoln* pour sujet du concours de poésie en 1867, et le prix a été décerné à l'œuvre vraiment belle d'un de nos meilleurs poëtes, M. Édouard Grenier.

Digitized by Google

faisante jusqu'à ce qu'enfin, malgré mille indignités, malgré mille grossièretés, parce que la lutte se fait sur la terre, mais aussi grâce à mille efforts généreux, la bataille se décide, et l'on jouit d'un spectacle, bien rare, bien consolant sur la terre, on goûte avec ivresse la satisfaction de voir qu'une fois le droit a triomphé, et que la victoire a été du côté de la bonne cause, défendue par d'honnêtes gens et servie par d'honnêtes moyens!

Il me reste à vous dire, en peu de mots, la part que prit Abraham Lincoln dans cette grande lutte de l'histoire du dix-neuvième siècle. Cette part, soit au congrès, soit dans les assemblées populaires, fut si grande, si puissante et en même temps si modérée, car, je vous le rappelle, il avait toujours, d'un côté, le livre qui lui apprenait à détester l'esclavage, mais, de l'autre, il avait le livre qui lui apprenait à respecter et à suivre pas à pas les lois; cette part, dis-je, fut si grande, si puissante, si modérée à la fois, que, lorsqu'une grande réunion, une grande convention, comme on dit aux États-Unis, s'assembla, en 1860, à Chicago, pour l'élection d'un président, il fut proposé comme candidat. Il y avait six candidats, tous plus connus que lui, et surtout le célèbre Seward, dont le nom est attaché au sien, et qui mérite de partager sa gloire; ils furent ballottés dans la convention de Chicago, une de ces villes dont on connaît à peine le nom lorsqu'elles sont déjà grandes comme une capitale; et, dans cette convention, on arriva, après une séance qui n'en finissait pas (comme celle-ci, je le crains bien) à ballotter le nom de Lincoln six ou sept fois.

A l'avant-dernier ballottage, un de ses amis lui écrivit par le télégraphe, car il était alors tranquillement dans sa petite maison, à Springfield : « Vous serez nommé, si vous promettez d'accorder les places d'avocat général et de directeur général des postes à tel ou tel. » Lincoln répondit aussitôt par cette dépêche : « Je n'accepte aucun marché et je refuse absolument. » Le soir, une autre dépêche lui apprit qu'il était président de la république; on vint lui dire cela dans sa petite maison, et ce fut bientôt un tumulte extraordinaire à sa porte; la nouvelle s'était répandue, et personne n'y voulait croire.

Il y avait surtout, dans les groupes, un gros Anglais établi à Springfield, qui criait tant qu'il pouvait : « C'est impossible; comment voulez-vous qu'on nomme président de la république des États-Unis un homme que j'ai vu ce matin aller chercher, dans un papier, pour dix sous de beefsteak et l'emporter pour son déjeuner? »

C'était bien lui cependant, c'était Abraham Lincoln qu'on avait choisi comme président des États-Unis, et, deux jours après, une députation, ayant à sa tête le gouverneur de l'État, vint lui annoncer cette grande nouvelle. Il la reçut avec autant d'embarras que de tristesse, car il savait bien à quoi il s'engageait, et il n'avait pas grande confiance en lui-même; mais il la reçut avec une simplicité véritablement touchante. Il alla ouvrir lui-

Digitized by Google

même sa porte; et puis, quand on lui eut annoncé qu'il était président des États-Unis, jugeant qu'il ne pouvait pas recevoir une si grande nouvelle sans prier ceux qui la lui apprenaient de se rafraîchir un peu avec lui, il appela sa servante, fit apporter des verres, et il dit aux membres de la députation : « Je vous demande pardon, mais je n'ai pas d'autre breuvage que de la bière, la pure bière du père Adam, c'est-à-dire un verre d'eau. » Puis il les fit boire et trinquer; il est vrai qu'on était au mois de juin, non au mois de janvier, et que les citoyens qui avaient l'honneur de trinquer avec lui n'étaint pas des pompiers.

Après cette acceptation si simple, Lincoln passa deux ou trois mois dans sa petite maison, parce que la convention, qui avait eu lieu au mois de juin, devait être suivie de l'élection régulière au mois de novembre et de l'installation au mois de mars. Pendant ces quelques mois, il fut étonné de voir arriver, dans cette petite maison, un nombre extraordinaire d'amis qu'il ne se connaissait pas du tout, et il se prit un jour à dire à sa femme : « Je suis très-surpris; je reçois maintenant le sixième de la nation, qui voudrait vivre aux dépens des autres cinq sixièmes; mais je ne veux pas du tout entendre ces solliciteurs; on ne saura qui je veux choisir pour mes fonctionnaires que quand je serai installé à la Maison-Blanche. »

Laissez-moi, messieurs, passer sous silence ces mois où il dit adieu à son humble retraite, et permettez-moi de vous lire, ce n'est pas long, le discours que fit Lincoln aux habitants de Springfield lorsqu'il partit pour la ville de Washington et prit congé de ses concitoyens. C'était le 11 février 1861 ; il se séparait de ces bons habitants de la petite ville où il avait passé sa vie presque entière, et voici en quels termes, à la fois touchants et solennels cet honnête grand homme se sépara de ceux qui avaient été si longtemps les témoins de ses obscurs et courageux efforts :

« Mes amis, personne ne peut sentir quel degré de tristesse j'éprouve en me séparant de vous. Je dois à ce peuple tout ce que je suis. J'ai vécu ici plus d'un quart de siècle. Ici sont nés mes enfants, ici l'un d'eux est enterré. Je ne sais si je vous reverrai jamais. Le devoir qui pèse sur moi est le plus lourd qui ait pesé sur les épaules d'aucun homme depuis les jours de Washington. Il n'aurait jamais réussi sans l'aide de la Providence à laquelle il eut toujours confiance. Je sens que je ne puis réussir à mon tour sans la force qui le soutenait, et dans le même Dieu je place mon espérance. Vous, mes amis, priez-le de m'aider. Sans lui, pas de succès; avec lui, pas de revers. Je vous envoie tous les adieux d'un cœur qui vous aime. »

La série de discours qu'Abraham Lincoln prononça entre Springfield et Washington a été conservée[1]. Je ne compte pas vous les lire tous, il s'en faut ; je ne puis cependant résister au désir de vous citer un mot des discours qu'il prononça à Trenton, puis à Philadelphie.

A Trenton, dans l'État de New-Jersey, on le vit tout d'un coup tirer de

[1] *The Martyr's Monument*, précieuse collection due à l'initiative de M. Francis Lieber.

Digitized by Google

sa poche un petit livre bien usé, qui était cette même *Vie de Washington* qu'il avait lue avec tant d'assiduité dans sa jeunesse, et il dit ces mots : « Messieurs, je ne puis passer dans votre État sans me rappeler les grands combats qui s'y sont livrés. J'ai appris à aimer mon pays dans ce petit livre, et, quand je lisais les récits des luttes que nos pères ont soutenues pour l'indépendance, je sentais bien que ces gens-là se battaient pour quelque chose d'extraordinaire. »

Arrivé à Philadelphie, il fut introduit dans la salle même où avait été proclamée l'indépendance. On lui demanda de lever, au moyen d'une corde, le drapeau qui était au-dessus de l'édifice ; et là, avec simplicité, mais avec un accent attendri, il prononça ces simples paroles : « Mes amis, vous me priez de lever le drapeau sur cet édifice où a été prononcée la déclaration de l'indépendance. C'est bien une image de ce que je suis. Ce n'est pas moi qui ai fait ce drapeau, ce n'est pas moi qui ai fait la machine pour le lever, ce n'est pas moi qui ai fait la corde pour le tirer; je n'ai été qu'un instrument, je n'ai fait que prêter mon bras : c'est la nation qui a fait tout le reste. » Puis, prenant un ton plus ému, il dit : « Je me suis souvent demandé, en relisant notre constitution, qu'est-ce qui lui avait valu cette faveur d'être à la fois la plus jeune et la plus ancienne des constitutions qui soient au monde. Et je me suis répondu : C'est que, dans cette constitution, ses immortels auteurs ont écrit le principe admirable de la liberté pour tous, et qu'en le faisant ils ont prophétisé non-seulement l'avenir de leur pays, mais l'avenir du monde entier. Ils ont annoncé qu'un jour viendra où le poids qui pèse sur les épaules de tout homme venant en ce monde sera allégé, et c'est parce qu'ils ont mis ce principe dans leur constitution que cette constitution a duré. Pour moi, je ne sais pas ce qu'elle deviendra dans l'avenir, mais avant de me faire renoncer à ses principes, *on m'assassinera sur la place.* »

Ces paroles ne faisaient pas seulement allusion à un pressentiment qui, depuis qu'il avait été nommé président, agitait l'âme de Lincoln, il faisait allusion à un complot qui, pendant son voyage, avait été ourdi contre sa vie, complot tellement menaçant, qu'il lui fallut prendre un chemin détourné et aller par Baltimore à Washington, où il arriva sans être attendu, pour éviter les misérables qui l'attendaient sur la route.

Messieurs, il était installé le 4 mars à Washington; il avait été nommé régulièrement le 6 novembre, et le 10 novembre, à Charleston, la séparation de la Caroline du Sud avait été proclamée. Il prononça son premier message d'inauguration au mois d'avril 1861, et, quelques jours après, le fort Sumter était bombardé et la guerre civile éclatait, en sorte que cet honnête président, en quittant son habit d'avocat, se trouvait tout d'un coup en face d'une guerre civile qui dura quatre années, prit des proportions gigantesques et coûta aux États-Unis plus de dix milliards avec un million d'hommes !

Digitized by Google

Vous me permettrez, messieurs, de ne pas vous raconter cette guerre ; je ne le puis pas et je ne le veux pas : je ne le puis pas, parce qu'évidemment il faudrait entrer dans des détails que l'imagination ne peut se représenter, qu'il faudrait avoir une carte du pays, citer des noms que je ne pourrais prononcer ni vous faire retenir, et puis j'ai une autre raison.

Je ne suis pas plus insensible qu'un autre à la gloire militaire, surtout quand c'est celle de mon pays. Quand j'entends raconter nos grandes guerres avec la merveilleuse facilité de ce grand esprit, notre historien national, dont j'aime à faire retentir ici le nom illustre, quand je lis les pages de M. Thiers, je me sens pris, moi aussi, de l'ardeur de la gloire des combats, il me semble qu'il n'y a pas de plus beau spectacle au monde que celui de tous ces jeunes gens armés à la fois, enthousiastes et disciplinés, qui vont jouer leur vie pour l'honneur du drapeau de la patrie. Mais, messieurs, avez-vous quelquefois parcouru un champ de bataille, ayant à la main un de ces livres consacrés aux récits des grandes guerres ? Vous ouvrez le livre, vous tournez la page, vous croyez que votre imagination va reproduire sur le terrain ces luttes ardentes, enflammées, vous croyez que vous allez contempler le choc des vivants. Ah ! que vous êtes bien vite détrompés, le livre vous tombe des mains ; ce que vous rencontrez, ce sont quelques ossements blanchis, des cendres et des débris ; et alors, messieurs, de tous les brins d'herbe qui poussent sur cette tombe immense qui s'appelle un champ de victoire, il semble qu'il sorte des voix ! Ce sont les voix de ceux qui sont *morts*, et les voix de ceux qui sont morts nous disent : Vous qui vivez, vous qui jouissez de la lumière qui nous a été ravie, apprenez ce que coûte la discorde, et sachez le prix de la paix ! Ces voix, si vous savez leur prêter l'oreille de votre cœur, elles vous tiennent encore un autre langage. Après la victoire, et surtout en Amérique, surtout après une guerre civile, les cendres des vainqueurs et des vaincus sont mêlées, on ne peut plus les distinguer, il y a donc eu des morts des deux côtés, et, par conséquent, il y a eu des deux côtés de l'honneur, de la valeur, de la sincérité, du patriotisme, de la bonne foi, du sang répandu. Ne distinguez plus dans la vie ceux qui ne peuvent plus être distingués dans la mort, et sur les champs de bataille, en même temps que vous apprenez à parler de la paix, apprenez à parler de la concorde et de la réconciliation !

Passons donc sous silence le récit de cette guerre, et demandons-nous simplement et brièvement ce que faisait, pendant la période des batailles l'honnête Lincoln à Washington, dans cette Maison-Blanche qui est le palais du souverain, maison bien simple où tout le monde est admis.

Lincoln avait à y mener à la fois une vie politique et une vie publique : il avait à conduire son pays dans les hasards d'une guerre qui devenait formidable, et il avait aussi à représenter le peuple dans les devoirs quotidiens de la fonction de président.

Digitized by Google

Vous savez qu'il est d'usage, aux États-Unis, que ceux qui veulent entrer chez le président y entrent sans audience deux jours par semaine. Il y a une expression pour cela : on est admis — passez-moi l'expression, mais elle est populaire aux États-Unis — à *pomper la main* du président, et tous ceux qui veulent viennent *pomper*.

Lincoln, dès le commencement de sa présidence, se soumit avec plus de cordialité qu'aucun de ses prédécesseurs à cet usage singulier. Un jour, il avait à sa table un major de l'armée qui lui dit : « Vous êtes bien bon de recevoir tout ce monde ; à l'armée, le général en chef fait recevoir ses visiteurs par ses aides de camp, et ce n'est que pour les affaires importantes qu'il donne audience. » Lincoln répondit : « Il est possible que les choses se passent de la sorte dans vos camps, mais c'est ainsi que dans la vie civile, au lieu d'être le représentant du peuple, on devient un personnage officiel qui ne sait plus rien que d'officiel. Pour moi, sans doute, les réceptions me font perdre bien du temps, mais cependant, en me mettant ainsi en contact avec tous, je respire le même air que le peuple qui m'entoure, il m'est plus facile de me souvenir que j'en suis sorti et que dans deux ou trois années je dois y rentrer ; j'appelle cela *mon bain d'opinion publique*. »

Ceux qu'il recevait ainsi pouvaient se classer en plusieurs catégories.

Il y avait d'abord les inutiles ; ceux-là, je n'en parle pas : il est probable que c'était le plus grand nombre. Il y avait ensuite les pauvres et les souffrants, auxquels il donnait les plus longues audiences, surtout quand c'étaient des blessés militaires. Puis il y avait les mécontents, qui blâmaient ses actes et voulaient que d'autres mesures fussent prises. Avec ceux-là il s'en tirait, grâce à son imperturbable bonne humeur, en leur racontant des histoires dont vous me permettrez de redire quelques-unes, afin d'égayer ce que cette causerie a d'un peu sévère.

Un jour, on vint lui dire qu'il fallait destituer le général Grant, qui est maintenant l'illustre et populaire président des États-Unis. C'était à la suite de nombreuses défaites des armées du Nord, car vous savez qu'elles ont commencé par être souvent battues. Grant, avec Sherman, avait été l'un des premiers généraux du Nord victorieux ; on vint lui demander de le destituer. « Pourquoi ? demanda-t-il. — C'est parce que, lui dit-on, il boit trop de wiskey. » A quoi Lincoln répondit simplement : « Ah ! il boit trop de wiskey, pouvez-vous me dire où il se le procure ? parce que j'aimerais assez à en envoyer un baril aux autres généraux. » Une autre fois on lui dit : « Voilà bien des défaites, elle est bien dure cette guerre : on entend encore le canon qui tonne de tel côté. — Tant mieux ! s'écria-t-il. — Quoi ! il y a déjà tant de sang versé, et vous dites *tant mieux* en apprenant que le canon se fait entendre ! — Oh ! dit-il, je me rappelle qu'il y avait dans mon voisinage, à Springfield, une brave femme qui avait beaucoup d'enfants ; ils étaient toujours dans la rue et elle ne savait ce qu'ils faisaient, et quand elle

Digitized by Google

en entendait un qui criait, elle disait : « Ah! au moins je suis sûre qu'il y en a un encore en vie. »

A côté des mécontents il y avait les pressés, qui lui disaient : « Allez donc plus vite, émancipez tout de suite les esclaves, provoquez les étrangers. » A ceux-là il répondait : « Vous voulez que j'émancipe les esclaves, mais je suis avant tout chargé de sauver l'Union, j'aime mieux sacrifier une jambe et sauver le corps ; et quant aux esclaves, j'y viendrai. Lorsque j'étais dans la forêt, je savais bien qu'il y avait des torrents, mais je ne me suis jamais demandé comment je les traverserais avant d'être arrivé au bord. » Une autre fois il disait : « Quand Blondin passe, sur la corde roide, la cataracte du Niagara, vous ne dites pas : Blondin se tient trop à gauche ou trop à droite, il a mal fait l'essai de sa gravité, Blondin n'est pas bien habile, Blondin n'est pas joli garçon ; vous retenez votre haleine, vous faites des vœux pour qu'il arrive de l'autre côté. Eh bien! je suis comme Blondin : je traverse sur un fil une épouvantable cataracte ; je vous prie, retenez votre haleine et faites des vœux pour que j'arrive de l'autre côté. »

Mais il y en avait d'autres, messieurs, qui n'étaient ni les pressés ni les mécontents ; c'étaient les lâches ou les faibles qui auraient voulu des compromis. On vint lui demander un jour de traiter avec les séparatistes, et il répondit encore par une petite histoire. « J'ai connu, dit-il, un charpentier, dans ma jeunesse, qui se vantait de faire des ponts sur tous les torrents. Un jour, pour se moquer de lui, on lui dit : Est-ce que vous feriez bien un pont entre la terre et l'enfer ? Il répondit : Oui, je bâtirais très-bien un pont entre la terre et l'enfer, seulement je crois que de l'autre côté il n'y a pas de point d'appui. Vous me demandez de faire un pont entre les États-Unis et les confédérés, seulement je crois que de l'autre côté il n'y a pas de point d'appui. »

Comme on insistait en racontant que Charles Ier avait traité avec son parlement, il répondit à celui qui avait présenté cet exemple historique : « Je n'entends rien à l'histoire, demandez à mon secrétaire d'État ; cependant je crois bien me rappeler que Charles Ier y a perdu la tête. »

Gai, familier en face du public, cet homme vraiment extraordinaire se retrouvait soucieux et grave en face des devoirs de sa haute fonction. Il travaillait le jour et la nuit. Son premier soin avait été de choisir pour ministres ses concurrents eux-mêmes et les hommes les plus considérés de l'Union, l'illustre Seward, le savant Chase, l'énergique Stanton. Sans être ni guerrier, ni financier, ni orateur, ni diplomate, il organisait l'armée et lui donnait des chefs comme Mac Clellan, Meade, Sheridan, Sherman, Grant ; il obtenait du pays des sacrifices immenses ; il inspirait et imposait confiance au congrès ; il tenait tête avec dignité au mauvais vouloir des puissances étrangères ; enfin il communiquait avec le pays et avec l'opinion universelle par des *messages* toujours pleins de force, de franchise et souvent d'éloquence.

Digitized by Google

Ses biographes nous ont appris à quelle époque il était devenu éloquent : il devait ce don surtout à Shakespeare, pour lequel il avait, à la fin de sa vie, une admiration passionnée. C'était avec sa mère, la Bible, Washington et Blakstone, son cinquième instituteur. Il en savait par cœur et il en récitait souvent avec âme des scènes entières de *Macbeth* ou d'*Hamlet*. Nous savons aussi qu'il murmurait, en pleurant, des vers mélancoliques lorsque son cœur était déchiré, comme il le fut au début de la guerre par la mort du colonel Ellsworth, son ami, par la nouvelle de tant de désastres successifs, mais surtout par la perte d'un de ses trois fils, William.

Frappé de ces malheurs, cet homme sensible et chrétien les avait regardés en silence comme des châtiments d'en haut, et il avait fait vœu, si la fortune revenait à ses armes et si les nécessités de la guerre lui conféraient un pouvoir dictatorial, de prononcer l'émancipation des esclaves. C'est en 1862 que le moment lui parut enfin venu et qu'il rédigea lui-même la proclamation d'émancipation. C'est le 22 septembre qu'elle fut publiée, et ce fut seulement le 1er janvier 1863 qu'elle fut suivie d'une proclamation définitive. Je ne vous raconterai pas en détail l'histoire de cette proclamation immortelle qui place à jamais Lincoln au rang des plus grands bienfaiteurs des hommes. J'aime seulement à penser avec vous à la joie qui dut inonder ce cœur abreuvé de tant d'amertumes ! Quel souffle d'air pur et frais sur ce front penché et baigné de sueur ! Dites-moi, y a-t-il dans les longues années de l'histoire, dans les jours sans nombre de la vie des hommes sur la terre, quelque chose d'aussi beau que cette minute, cette seconde sacrée où ce fils d'ouvrier, cet honnête homme nourri de la vie de Washington et de la Bible, ce chrétien, put mettre son simple nom au bas d'une page qui émancipait tout d'un coup quatre millions de créatures humaines ! Non, je ne crois pas qu'il y ait aucun triomphateur, aucun conquérant, aucun fondateur d'empire, qui ait eu dans sa vie un acte et un moment comparables à l'acte et au moment qui porteront jusqu'à la postérité la plus reculée le nom d'Abraham Lincoln, le libérateur des esclaves !

Voici, messieurs, par quels termes véritablement éloquents se termine cette page d'honneur du dix-neuvième siècle.

« J'ordonne et je déclare que toutes les personnes tenues comme escla-
« ves, dans les États, sont et seront désormais *libres*, et que le gouverne-
« ment, l'armée, la marine, feront reconnaître et maintenir leur liberté.

« Sur cet acte, regardé sincèrement comme un acte de justice, autorisé,
« en cas de nécessité militaire, par la constitution, j'invoque la faveur de
« Dieu et l'opinion du monde !

« Donné à Washington, le premier jour de janvier, la 1863e année du
« Seigneur et la 87e année année de l'indépendance.

« WILLIAM SEWARD. ABRAHAM LINCOLN. »

Digitized by Google

Ni la faveur de Dieu ni l'opinion du monde ne lui manquèrent, car l'année 1864 fut une année de triomphe, et l'année 1865 vit à la fin la réélection sans conteste du président Lincoln, la prise de Richmond par Grant, la capitulation si honorable du général Lee, et celle non moins honorable et non moins courtoise du général Johnson devant Sherman.

C'est le 4 mars 1865 que Lincoln fut réinstallé président des États-Unis. C'est le 5 avril que Richmond fut pris. Il s'y rendit le 7, et y fit une entrée admirable aux acclamations de son armée victorieuse et des pauvres noirs affranchis, qui baisaient la trace de ses pas. C'est le 11 avril qu'il devait mourir martyr sous les coups d'un assassin.

Il ne me reste plus pour achever cette vie mémorable et déposer dans votre souvenir quelque chose de l'enthousiasme qui m'anime en présence de cette grande mémoire, il ne me reste plus pour vous la faire nettement apprécier et mesurer à sa véritable grandeur, qu'à vous faire entendre quelques-unes des lignes que cet homme, qui n'était pas un lettré, qui n'était pas un maître dans l'art d'écrire, ni un grand génie, adressait à son pays dans son dernier message d'inauguration du mois de mars 1865 :

« Concitoyens,

« Au moment de prêter pour la seconde fois le serment pour la prési-
« dence, j'ai moins à vous dire que la première fois. Alors un exposé dé-
« taillé de la conduite à tenir était nécessaire. Maintenant, après quatre
« années pendant lesquelles l'opinion publique a été consultée à chaque
« point, à chaque phase du grand conflit qui absorbe encore l'attention et
« occupe l'énergie de la nation, peu de choses nouvelles peuvent vous être
« dites.

« Les progrès de nos armes, dont tout dépend principalement, sont aussi
« bien connus de la nation que de moi-même, et, j'en ai la confiance, ils
« *sont* de nature à nous satisfaire et à nous encourager. Avec une pleine
« espérance dans l'avenir, je ne puis cependant aventurer aucune pré-
« diction.

« A la même date, il y a quatre ans, tous les esprits inquiets s'attendaient
« à une guerre civile imminente. Tous la redoutaient; tous cherchaient à
« l'éviter. Pendant que je vous adressais, à cette place, mon discours d'inau-
« guration, dévoués ensemble à sauver l'Union sans guerre, des agents
« parcouraient la ville, cherchant à détruire l'Union par la guerre, à la
« dissoudre et à la diviser. Les deux partis maudissaient la guerre; mais
« l'un aimait mieux faire la guerre que de laisser vivre la nation, l'autre
« que la laisser périr, et la guerre éclata.

« Un huitième de la population se composait d'esclaves de couleur can-
« tonnés au sud de l'Union. Ces esclaves étaient un intérêt particulier et

Digitized by Google

« puissant. Tout le monde savait qu'ils étaient, en réalité, la cause de la « guerre. Fortifier, étendre, perpétuer cette institution était l'objet qui « poussait les insurgés à rompre l'Union par les armes, tandis que le gou- « vernement réclamait seulement le droit de la limiter sur le territoire na- « tional.

« Aucun des partis ne supposait que la guerre dût atteindre de telles « proportions ou une si longue durée. Aucun ne supposait que la cause « du conflit cesserait avec ce conflit ou même avant. Chacun s'attendait à « un triomphe plus aisé, à un résultat moins fondamental, moins surpre- « nant.

« Des deux côtés, nous lisons la même Bible, nous prions le même Dieu, « et chacun l'invoque contre son adversaire. Il peut sembler étrange que « des hommes osent invoquer le Dieu juste, en mangeant leur pain à la « sueur du front d'autres hommes; mais ne les jugeons pas, pour ne pas « êtres jugés. Les prières des deux partis ne pouvaient pas être exaucées « à la fois. Aucune ne l'a été pleinement. Le Tout-Puissant a ses voies. « Malheur au monde à cause des scandales, il faut qu'il y ait des scandales, « mais malheur à ceux par qui vient le scandale!

« Si nous pouvons supposer que l'esclavage américain est un de ces scan- « dales permis par Dieu, mais qu'il lui plaît enfin de détruire, et s'il a « déchaîné au nord et au sud à la fois cette terrible guerre comme le châ- « timent dû à ceux par qui a été fait le scandale, pouvons-nous voir dans « ceci aucune dérogation à ces attributs que tous ceux qui croient à un Dieu « vivant lui reconnaissent? Nous espérons profondément, nous devons de- « mander avec ferveur, que cette terrible malédiction de la guerre cesse « enfin.

« Maintenant, si la volonté de Dieu est que la guerre continue jusqu'à ce « que toute la richesse acquise pendant deux cent cinquante ans par le tra- « vail des esclaves soit épuisée, et jusqu'à ce que chaque goutte de sang « tirée par le fouet soit payée par une autre goutte de sang tirée par le sa- « bre, il faut encore redire ce qui a été dit il y a trois mille ans : « Les ju- « gements du Seigneur sont justes et entièrement droits. »

« Sans méchanceté pour personne, avec charité pour tous, avec fermeté « dans le droit, autant que Dieu nous permet de saisir le droit, travaillons « à finir la tâche dans laquelle nous sommes engagés, à panser les plaies « de la patrie, à récompenser ceux qui se battent pour elle, leurs veuves, « leurs orphelins, à faire tout ce qui peut amener et consolider une juste « et longue paix entre nous et avec tous les peuples. »

Celui qui, revêtu de la plus haute puissance du monde, commandant à plus de huit cent mille soldats, premier magistrat d'une nation de trente millions d'hommes, à la veille de la réconciliation ou au moins de la pacification de son pays, écrivait ces belles paroles, si solennelles, si touchan-

Digitized by Google

tes que je ne crois pas qu'il en soit jamais tombé de plus belles des lèvres d'aucun souverain de ce monde, cet homme se rendit le 15 avril 1865 à une représentation dramatique, malgré lui, mais parce qu'on y avait annoncé sa présence et qu'il ne voulait pas se soustraire à cet hommage que, dans sa modestie, il regardait comme rendu à la liberté recouvrée des esclaves et à l'union recouvrée de sa patrie, et non à sa personne. C'est alors qu'un misérable, dont le crime, je veux le dire et je le crois, était isolé, un misérable, un fou, d'une main assurée, lui tira dans la tête un coup de pistolet qui l'étendit raide mort entre sa femme et ses enfants.

Messieurs, ne croyez pas, je vous prie, un seul instant, que je plaigne ici cette mort. Non, cette mort soudaine a ajouté à la gloire de Lincoln une majesté véritablement incomparable. Non! cette mort est une leçon de plus, elle apprend que le sang versé rejaillit avant tout sur les mains qui le versent, et passent du flanc de la victime au front du meurtrier. Détestons, maudissons ensemble, les crimes politiques, l'échafaud aussi bien que le poignard ! Si celui qui verse le sang n'est qu'un fanatique isolé, il tombe dans ce charnier où l'oubli public ensevelit avec réprobation les grands criminels ; mais s'il représente une cause, ce sang de la victime rejaillit sur la cause, et au moment même où le fanatique a pu se dire que sa cause était triomphante, elle est vaincue, parce qu'elle est déshonorée !

La mort de Lincoln ajoute donc à sa mémoire plus de grandeur, et aux leçons qui sortent, comme autant de rayons éclatants, de cette belle vie, elle ajoute une leçon supérieure.

Et maintenant, que vous dire de la cérémonie de ses funérailles? Vous pensez bien que ce dut être l'émotion, la consternation de la nation tout entière. Au sud comme au nord, quand on apprit cette fin violente de la capitulation de Richmond, lorsque l'œuvre n'était pas encore complétée, que la réconciliation était insuffisante, ce fut un deuil universel. Le travail, et en quelque sorte la vie nationale, s'interrompirent pendant quelques jours, lorsque les restes du pauvre Lincoln, d'abord présentés à une foule immense et éperdue, furent portés de ville en ville. Il avait suivi, dans le triomphe de son pouvoir naissant, cinq ans auparavant, la route de Springfield à Washington ; ce fut un autre triomphe funèbre, lorsque ses restes partirent de Washington, s'arrêtant dans toutes les capitales des États, et lorsqu'à la fin ils arrivèrent dans cette petite ville de Springfield, dans cette patrie de sa jeunesse et de son obscurité, où on l'avait vu venir tout enfant, pauvre, en haillons, où il avait travaillé, où il avait grandi, qu'il avait quittée pour devenir président de la république, et où il revenait martyr, mais après avoir assuré la victoire de cette grande cause de la patrie et de la liberté pour laquelle il était prêt alors à donner et il avait en effet donné sa vie.

Fermons maintenant l'histoire pathétique de cette belle existence.

Digitized by Google

Est-ce que je n'avais pas raison, messieurs, de vous dire en commençant que j'allais vous intéresser à un sujet étranger ou plutôt supérieur à toutes les passions politiques? Est-ce que dans tous les pays, à toutes les époques, à quelque parti, à quelque race que l'on appartienne, on ne se sent pas ému d'admiration devant le spectacle de la résurrection d'un grand peuple, du triomphe d'une juste cause, des actes irréprochables d'un honnête homme au pouvoir?

Deux fois en un siècle les États-Unis ont montré au monde un peuple de marchands et de paysans qui engendre une armée sans que cette armée engendre un despote, et sans que l'esprit militaire tue l'esprit de liberté. Un signe évident de Providence s'est montré, clarté bien rare d'ici-bas! dans cette guerre commencée sans aucun projet d'affranchissement des esclaves et qui se termine par ce grand acte de justice et d'humanité, dont nul n'a depuis quatre ans à regretter les conséquences, qui donnent chaque jour un démenti aux sinistres prédictions.

Enfin nous avons vu, nous avons suivi, nous avons entendu le plus honnête des hommes se tirant à sa gloire, sans fouler aux pieds ni un droit ni une vertu, de circonstances effroyables. L'espèce humaine a produit un héros!

Je n'exagère rien, messieurs. On nous parle des grands travaux d'Hercule, on nous raconte les légendes de ces chevaliers qui ont donné la vie pour la vérité. Est-ce qu'il y a quelque chose de plus beau dans ces vieux souvenirs que la vie du bûcheron de Springfield?

Il me semble le voir d'abord au pied d'une montagne, puis s'élevant peu à peu, jusqu'au sommet, en traversant toutes les difficultés, toutes les épreuves semées par une main mystérieuse sur le chemin si dramatique de sa vie. Il a rencontré d'abord, en sortant de son berceau, la pauvreté; à force de travail il a surmonté ce monstre, et la pauvreté a reculé. Il a rencontré ensuite l'ignorance, et prenant sur ses jours et sur ses nuits tous les instants qu'il pouvait arracher au travail, il a surmonté l'ignorance. Il a monté encore plus haut, et il a rencontré le préjugé, le préjugé, le plus redoutable des ennemis, celui qui s'appuie sur l'opinion et sur l'origine, il l'a combattu corps à corps, et il en est encore devenu le maître, aux applaudissements d'un peuple qui l'a porté au pouvoir qu'il n'avait pas cherché. Mais tout n'était pas dit! Sur ce sommet, il a rencontré l'ambition, l'ambition personnelle, l'ambition égoïste, monstre séduisant et terrible avec lequel cet honnête homme n'a pas hésité à se mesurer encore, et qu'il a fini par écarter de son chemin, dédaignant de fonder sa famille, pourvu qu'il lui fût donné de fonder sa patrie.

Je le contemple enfin, messieurs, comme au milieu d'un vaste incendie, un incendie où il se jette la tête la première parce qu'il faut sauver les lois de son pays, les lois d'un pays sur lequel le monde entier a les yeux, il

Digitized by Google

faut arracher des esclaves aux horreurs de la servitude. Je le vois se jeter dans cet incendie, prendre la patrie comme une mère et la porter sur ses épaules, briser les chaînes de ses frères, les émanciper et mettre son nom au bas de l'acte qui assure à jamais leur titre d'hommes libres. Je le vois enfin, quand l'incendie s'apaise, frappé lui-même, tombant mort, les yeux agonisants, mais pouvant encore jeter un dernier regard satisfait sur sa patrie pacifiée et sur ses frères en liberté !

Vous permettrez bien que j'admire dans cet homme, non-seulement un type supérieur de la race américaine, mais un des types les plus élevés et les plus respectables de la race humaine. J'éprouve, en prononçant le nom d'Abraham Lincoln, ce frémissement d'admiration qu'on éprouve lorsqu'on dit en découvrant sa tête : *Voilà un grand homme!* Je sens aussi dans ma poitrine ce frisson bien plus rare, ce sentiment de respect attendri qui envahit l'âme lorsque, passant à côté d'un des ces hommes choisis pour être un des dominateurs du monde, on peut dire, en toute sécurité de conscience : J'ai vu un grand homme, mais j'ai vu avant tout un *brave homme!*

AUGUSTIN COCHIN.

Digitized by Google

MÉLANGES

LE CORPS LÉGISLATIF, LE MEXIQUE ET LA PRUSSE [1]

Deuxième édition. — Chez Douniol.

Les pages suivantes ont, comme on sait, déjà six mois de date. C'est beaucoup pour un écrit de ce genre, dont l'attrait tient d'ordinaire à l'opportunité et ne survit guère à l'occasion qui le fait naître. Quelques personnes ont pensé pourtant que celui-ci pouvait encore avoir son utilité à la veille du conflit électoral qui va s'ouvrir, et m'ont demandé de le reproduire pour l'usage des candidats indépendants et l'édification des électeurs.

Je le réimprime donc sans y rien changer. Pourquoi l'altérer, en effet? Je n'y aurais apporté de modifications que si le Corps législatif lui-même, dans la session présente, avait retranché ou ajouté quelques traits au tableau fidèle que j'ai tracé de son caractère et de son rôle. J'aurais modifié le portrait si le modèle, replacé devant mes yeux, me l'avait fait trouver moins ressemblant. Rien de pareil n'est arrivé : tout au contraire. La session nouvelle nous a ramené la majorité de cette assemblée, telle que je l'avais définie — attachée au gouvernement par un lien de reconnaissance qui ne lui permet de s'en séparer dans aucune occasion grave — apercevant assez souvent de quel côté se trouve l'intérêt public, mais s'abstenant de le proclamer ou de le servir toutes les fois que cet accomplissement de son mandat l'exposerait à censurer ou à contrarier le pouvoir à qui elle a voué, dès sa naissance, une inaltérable fidélité.

N'est-ce pas ainsi qu'elle s'est montrée dans le grave débat engagé l'autre jour sur la gestion financière de la ville de Paris? Assurément le Corps législatif n'a approuvé ni ces emprunts d'un demi-milliard contractés

[1] Aucun des lecteurs du *Correspondant* n'a pu oublier l'article intitulé : *le Corps législatif, le Mexique et la Prusse*, de M. Albert de Broglie, qui a paru dans notre livraison du 25 août dernier, et qui a fait sensation dans le monde politique. Une seconde édition de ce piquant travail publié en brochure étant à la veille d'être mise en vente chez Douniol, nous donnons à nos lecteurs la courte préface qui doit la précéder.

Digitized by Google

subrepticement par M. le préfet de Paris en dehors et en dépit de toutes les lois, ni les commissions illicites et exorbitantes qui ont été la condition fatale de ces transactions déguisées. Le Corps législatif n'a pas trouvé bon que la ville de Paris ait joué, dix années durant, le rôle de ces fils de famille qui, s'endettant en cachette de leurs parents, doivent subir les exactions des usuriers. S'est-il permis cependant le moindre vote de censure contre ces énormités légales et financières? a-t-il pris contre leur retour une précaution véritable? Nullement. Trois fois, dans la discussion, l'occasion lui a été offerte de qualifier, comme la chose le méritait, le mépris prolongé qui avait été fait, sous ses yeux, de la loi et de sa propre autorité : trois fois une réponse négative a été faite à cet appel. Il y a même eu ceci de particulier qu'à chacune des épreuves le nombre des récalcitrants et des réclamants a diminué. Ils étaient quatre-vingt-dix-sept au premier scrutin : le second ne les a plus trouvés que soixante-neuf; au troisième, ils étaient réduits à quarante et un. Et comme dans le même temps des flots de lumière avaient éclairé l'opinion publique, comme le gouvernement lui-même, contraint par l'évidence, était forcé de convenir des torts de son agent, nous avons eu un moment ce spectacle vraiment mémorable : un gouvernement passant condamnation sur ses propres erreurs et une Chambre répondant à cet aveu par un vote de confiance et de dévouement presque unanime.

N'est-ce pas exactement ce que je dépeignais quand je parlais de cette disposition invétérée de nos députés à être toujours de l'avis du gouvernement, « quand il a raison, pour s'en réjouir avec lui; quand il a tort, pour compatir à ses peines. » Dans le cas présent, le gouvernement était, en effet, fort en peine, et la compassion de la majorité ne lui a pas fait défaut.

A cette bienveillance persévérante j'ai assigné une cause unique et je la maintiens : c'est ce que j'ai appelé l'intimité trop étroite établie à l'origine de l'élection entre le pouvoir et le député futur. Tous nos députés ou presque tous ont été candidats officiels. Ils voient dans le pouvoir le bienfaiteur qui les a appelés à la vie parlementaire; j'ajoute que, dans une session comme celle-ci, c'est sur le pouvoir aussi qu'ils fondent l'espoir de leur résurrection. Quand de pareils liens existent, il faudrait de l'héroïsme pour les rompre. Les candidatures officielles, voilà donc, on ne saurait trop le répéter, la source unique du mal. Folies du Mexique, duperie de Sadowa, prodigalité et illégalité financières, tout s'explique par l'excès d'une puissance que rien n'arrête, puisqu'elle nomme et désigne elle-même ceux qui sont chargés de la contenir et de la contrôler. Veut-on en prévenir les conséquences, c'est le principe qu'il faut atteindre. Les électeurs sont avertis : ils savent maintenant que des candidats officiels ne font jamais que des députés trop officieux. Ils tiennent entre leurs mains leur destinée et celle de la France.

ALBERT DE BROGLIE.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

I. *La Vie de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI*, par M. de Beauchesne. 2 vol. — II. *Le duc de Penthièvre*, par M. Honoré Bonhomme. 1 vol. — III. *Les Campagnes de Louis XIII en Lorraine, écrites de sa propre main*. 1 vol. — IV. *Vie de Christophe Colomb*, par M. l'abbé Cadoret. 1 vol.

I

Tout le monde a lu cette lamentable histoire de la captivité et de la mort du fils de Louis XVI, dont M. de Beauchesne nous a raconté les détails inouïs, tragédie plus navrante que celle des enfants d'Édouard, qui, jusqu'au dernier jour, furent du moins traités en rois, et dont le supplice ne dura que le temps que met une épée à traverser une poitrine d'enfant. Cette relation d'un martyre unique dans les annales de la royauté, et qu'il faut relire dans l'édition nouvelle et définitive qu'en donne en ce moment l'auteur[1], a aujourd'hui un complément désiré plutôt qu'attendu, car la sainte vie qui en est l'objet s'était toujours tellement effacée, qu'on pouvait douter qu'il fût possible d'en retrouver et d'en suivre exactement la trace. On voit bien que nous voulons parler de Madame Élisabeth[2], la seconde mère des enfants de Louis XVI. M. de Beauchesne vient, en effet, d'ajouter son histoire à celle du jeune Louis XVII. Ce livre, dont on aurait pu croire que les matériaux mêmes n'existaient pas, et qui, en tout cas, semblait devoir être court, est, au contraire, un travail très-étendu et plein de renseignements nouveaux, tant sur la princesse qui en est l'objet, que sur le monde au milieu duquel s'écoulèrent les deux périodes, si douloureusement contrastantes, de sa courte vie de vingt-neuf ans à la cour de Versailles et à la prison du Temple.

De ces deux périodes, la seconde seule était un peu connue ; de la première on ne savait rien, et elle est charmante : c'est une idylle servant de

[1] *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort, — captivité de la famille royale au Temple*, — par M. de Beauchesne, sixième édition enrichie de portraits, plans, autographes, etc. — 2 vol. in-8. Plon, édit.

[2] *La Vie de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI*, par M. de Beauchesne, ouvrage enrichi de plans, d'autographes et de portraits. — 2 vol. in-8. H. Plon, édit.

Digitized by Google

préface à un drame. Madame Élisabeth, née en 1764 et devenue orpheline l'année suivante, fut élevée, même au milieu de Versailles, dans une sorte de solitude, en compagnie de quelques enfants qui furent ses compagnes et non ses complaisantes, et qui, comme elle, devinrent de bonne heure des femmes accomplies. Il ne faut pas toutefois s'attendre à trouver dans le tableau que l'historien nous trace de son éducation une de ces peintures sentimentalement fades, comme en offrent les romans de l'époque : le caractère de l'enfant, pleine de cœur, mais fière, impétueuse, opiniâtre, espèce de garçon en jupe de fille, eût singulièrement déjoué les plans des gouvernantes qui auraient imaginé de la conduire par les voies de l'indulgence philosophique, que l'on préconisait dès lors sous l'influence des écrits de Rousseau. Mais, du reste, la gravité toute chrétienne des deux femmes à la direction desquelles elle fut confiée n'avait garde de se prêter à de pareils essais. Mesdames de Marsan et de Mackau, dont la dernière avait été élevée à Saint-Cyr et avait toujours depuis habité la province, étaient des femmes du dix-septième siècle au milieu du dix-huitième. Il y a donc un intérêt sérieux à les suivre dans leur tâche délicate et une satisfaction profonde à en voir se développer le succès.

Un peu plus de détails sur ce point aurait charmé, nous n'en doutons pas, les mères chrétiennes qui, en si grand nombre aujourd'hui, — il faut le dire à la louange de ce temps-ci, — s'occupent elles-mêmes de l'éducation de leurs filles. Peut-être auraient-elles mieux aimé voir ces dames à leurs leçons, que de les accompagner, ainsi qu'elles font avec M. de Beauchesne, aux cérémonies de cour où elles conduisent leur élève. L'historien de Madame Élisabeth semble, il est vrai, s'abandonner avec trop de complaisance à ces sortes de récits ; mais il a prévenu lui-même ce reproche et y a répondu à l'avance par une raison que goûteront tous ceux qui ont l'intelligence et le sentiment de l'histoire : « Nous nous attardons, dit-il, à dessein dans les détails d'une époque qui vit luire les derniers beaux jours de Madame Élisabeth, comme si nous hésitions à entrer dans cette phase de sa vie où elle va grandir, mais au prix de quelles épreuves et de quelles douleurs ! » La perspective des scènes où allait se trouver l'infortunée princesse donne en effet un attrait mélancolique à la peinture de celles où l'auteur essaye en quelque sorte de la retenir. Puis ces fêtes, ces solennités de la vieille monarchie, ces rites d'un culte civil près de s'éteindre avec le culte religieux dont ils étaient comme la conséquence, s'en allaient expirant tous les jours et ne devaient plus renaître. La génération qui entrait en scène ne devait plus les revoir, et, pour celle qui devait venir ensuite, ce ne serait plus que de l'histoire. Il y avait donc plus d'une sorte d'intérêt à en retracer la peinture : ces tableaux des pompes de la royauté se déroulant à la veille et, en quelque sorte, aux grondements de l'orage où la royauté devait s'abîmer, sont du plus dramatique effet.

Il en est de même de la poétique existence que la princesse s'était faite

Digitized by Google

dans sa retraite de Montreuil. Quels remercîments ne doit-on pas à M. de Beauchesne pour la résurrection de cette charmante églogue, connue dans le temps même de si peu de monde, et depuis tout à fait oubliée! Certes, le petit Trianon, avec Marie-Antoinette, la princesse de Lamballe et le groupe des jeunes femmes qui jouaient à la bergère sous ses beaux ombrages, constitue un gracieux trumeau, et nous aimons cette berquinade autant que personne. Qu'on nous permette cependant de lui préférer le tableau de Montreuil. Ce que Madame Élisabeth avait fait de cette maison de campagne, présent du roi son frère pour le jour de son entrée dans sa vie de jeune fille, était tout aussi gracieux et beaucoup plus chrétien. Comme la femme de Louis XVI à Trianon, sa sœur avait des vaches à Montreuil et y faisait du beurre et du fromage; mais c'était pour les malades et les enfants d'alentour, auxquels elle distribuait régulièrement ces produits, et souvent de ses propres mains. La poésie et les beaux-arts avaient leur place à Montreuil comme à Trianon; on n'y jouait pas, que nous sachions, la comédie et l'opéra, mais on y causait et on y écrivait avec autant d'esprit, témoin les délicieuses lettres qui en sortaient et y arrivaient. On y peignait et on y faisait aussi de la musique, comme l'atteste, entre autres, cette romance du *Pauvre Jacques*, que toute la France chanta et que redisaient encore nos grand'mères après la Révolution, mélodie suave composée dans le cabinet de Madame Élisabeth, et qui avait pour sujet les amours d'un berger qu'elle avait fait venir de la Suisse.

Nous avons parlé de la correspondance de Madame Élisabeth; nous sommes loin de la posséder tout entière, et ce que nous en avons n'a été que depuis peu mis au jour; mais rien n'est plus délicat et plus viril à la fois. M. Feuillet de Conches, qui nous a donné ces lettres il y a deux ans[1], dit avec raison qu'elles grandissent considérablement la femme qui les a écrites; elles nous montrent en effet chez elle, à côté des dispositions affectueuses qu'on lui connaissait, des dons d'intelligence politique qu'on n'eût point soupçonnés. Ces lettres portent tous les caractères de la plus intime confidence. Le nom des personnes à qui elles s'adressent pour la plupart le dit assez d'ailleurs : ce sont ceux des dames de sa maison, et en particulier ceux des deux jeunes femmes qu'elle aima le plus, madame de Bombelles née de Mackau, fille de sa sous-gouvernante, et avec laquelle elle avait été en quelque sorte élevée, et madame de Raigecourt, la seconde des filles de madame de Causans, qui fut l'intendante de sa maison. Cette correspondance embrasse un espace de quinze ans; elle s'ouvre à Montreuil, dans la gracieuse retraite que Louis XVI avait donnée à sa sœur, comme nous l'avons dit, le jour où elle eut *sa maison*, et se ferme à la tour du Temple, où, résistant aux entraînements aveugles de l'émigration, cette même sœur avait voulu s'enfermer avec lui. On y suit avec un grand charme le déve-

[1] *Correspondance de madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI*, publiée sur les originaux autographes, par M. Feuillet de Conches. — 1 vol. in-8. Henri Plon, édit.

Digitized by Google

loppement qui se fait dans son cœur et dans son esprit. Là est son portrait, d'autant plus vrai qu'il est involontaire. Il eût suffi sans doute, pour l'achever, d'ajouter à ces lettres celles que M. de Beauchesne a découvertes de son côté et publiées à la fin de son ouvrage; toutefois, quelques parties seraient restées à l'état d'esquisse ou auraient fait défaut; le cadre surtout aurait manqué, et il était nécessaire ici pour faire ressortir la figure.

Ce cadre, M. de Beauchesne lui a donné de larges dimensions; tout le règne de Louis XVI y entre; c'est presque autant l'histoire du frère que celle de la sœur. Peut-être, au point de vue de la composition, plus de concentration aurait mieux valu; le regard, dans la première partie du récit particulièrement, est trop souvent détourné du point sur lequel il devrait être toujours fixé. Il faut reconnaître pourtant que si l'historien expose trop souvent le lecteur aux distractions, il sait, quand il le faut, ramener son regard sur Madame Élisabeth et l'y retenir. Les particularités, souvent très-neuves et très-authentiques, qu'il nous donne sur sa vie, sont en effet singulièrement attachantes. Nous avons parlé des lettres qu'elle écrivit, où elle se peint avec tant de vérité, mais il ne faut pas oublier celles des aimables jeunes femmes qui lui répondent, notamment celles de madame de Bombelles, qui sont pleines de grâce. Cette dernière correspondance, entièrement inédite, est un des grands attraits du premier volume de M. de Beauchesne, celui que nous avons appelé l'idylle. Déjà la tragédie y prélude, mais elle n'éclate que dans le second.

Celui-ci n'a plus aucun des défauts qu'on peut reprocher à l'autre; le récit s'y précipite, selon le précepte du poëte : *Semper ad eventum festinet*, ou plutôt il y suit la marche haletante des événements. C'est surtout dans cette accumulation de catastrophes que se montrent cette hauteur de raison, cette noblesse de cœur, cette justesse d'esprit que signale Mgr l'archevêque de Paris dans la lettre qui sert de préface au recueil de M. Feuillet de Conches, et cette intelligence des choses politiques que nous avons notée déjà, et qui est moins « relative, » selon nous, que ne dit le prélat. Il nous semble, en effet, que le coup d'œil que porte Madame Élisabeth sur les hommes et les évènements est plus prompt, plus pénétrant et plus net que celui de son frère et de sa belle-sœur; elle se fait moins d'illusion qu'eux sur les dispositions de l'Europe, et ne se laisse pas aussi naïvement prendre aux piéges de la Révolution. Ce qui la fait le plus admirer, c'est le respect que, malgré cette différence d'appréciation, elle conserve pour les volontés de son frère, et son dévouement sans réserve pour sa belle-sœur. Il semblait qu'après ce qu'il avait dit de ce dévouement héroïque dans son *Histoire de Louis XVI*, M. de Beauchesne ne pouvait que se répéter en racontant les dernières scènes de cette admirable vie. L'idée ne nous est pas venue de comparer les deux récits, et nous ne savons en quoi le dernier peut différer de l'autre, mais le fait est que nous l'avons lu avec la même émotion et le même entraînement.

Digitized by Google

Ajoutons un mot pour les lecteurs curieux de documents inédits : les deux volumes de la *Vie de Madame Élisabeth* en sont pleins, et des plus précieux.

Des trois noms qui se placent, dans le martyrologe royal du Temple, à la suite de celui de Louis XVI, en voici maintenant deux complétement rendus à l'histoire. Espérons que M. de Beauchesne ne tardera pas longtemps à lui restituer le dernier : Marie-Antoinette attend encore un historien intelligent et loyal.

II

Il est une autre victime de la Révolution sur laquelle l'histoire vient de jeter de nouvelles lumières, victime non sanglante, il est vrai, mais victime réelle pourtant, aussi noble, aussi chrétienne que celle dont nous venons de parler. C'est le vénérable duc de Penthièvre, le beau-père de l'infortunée princesse de Lamballe, dont nous avons raconté ici, il y a quelques mois, d'après M. Fassy, l'abominable immolation. La vie de ce juste a été écrite bien des fois, mais jamais peut-être avec la simplicité que réclamait celle de sa vertu, ni surtout avec les détails les plus propres à la faire bien ressortir. Un érudit connu par le bonheur de ses recherches, M. Honoré Bonhomme, a voulu, à l'aide de documents nouveaux, nous en donner un portrait plus complet[1] et plus vrai de couleur et de ton. Toutefois, bien qu'il se soit tenu en garde contre l'emphase de ses devanciers, il n'a pas échappé entièrement lui-même à la phraséologie sentimentale du temps où vivait son héros. C'est du reste le seul reproche que nous ferons à son travail, et qu and nous aurons dit, pour l'acquit de notre conscience de critique, que nous eussions préféré que « les fleurs qu'il apporte à sa couronne » fussent s erties avec moins d'apprêt, nous reconnaîtrons avec empressement qu'il y en a de précieuses et tout à fait nouvelles. De ce nombre sont les *Rapports* qu'un des intendants du duc lui adressait sur les affaires de sa maison, dont l'administration avait l'importance d'un petit gouvernement. Ces rapports donnent de la charité du bon prince une idée plus favorable que celle qu'en feraient concevoir certaines biographies, d'après lesquelles sa bienfaisance a trop l'air d'être une affaire de tempérament. On y voit qu'il avait à donner plus de mérite qu'on ne le supposerait, car il savait ce qu'il donnait et pourquoi. « Il discutait parfois ses intérêts, dit M. Honoré Bonhomme, avec le soin minutieux qu'y eût apporté un petit rentier économe de ses deniers et réglant sa dépense. Au surplus, ajoute l'auteur, le moment d'après, il renchérissait lui-même sur les actes de munificence

[1] *Le duc de Penthièvre, sa vie, sa mort*, d'après des documents nouveaux, par M. Honoré Bonhomme. — 1 vol. in-12. Firmin Didot.

Digitized by Google

qui lui étaient proposés et allait au delà de ce qu'on lui demandait. »

M. Honoré Bonhomme rectifie, sur d'autres points encore, ce qu'on a dit des dispositions instinctives du prince pour la vertu, et montre qu'elle avait tout ce qu'il fallait pour être méritoire. Le but de l'auteur, en écrivant cette courte biographie, a donc été de montrer partout, à l'aide des documents qu'il a découverts, l'homme uni au juste chez le duc de Penthièvre, pensant avec raison que la présence de l'un ne pouvait qu'ajouter au mérite de l'autre et à la sympathie qu'il inspire.

III

On s'est, dans ces derniers temps, beaucoup occupé de Louis XIII à l'occasion des étranges Mémoires de son médecin Héroard, dont nous parlerons bientôt nous-mêmes. On a montré en lui tour à tour le souverain, le soldat, le diplomate, le mari, etc. ; — car il paraît bien que ce monarque, étouffé entre la gloire de son père et celle de son fils comme un baliveau nain entre deux grands chênes, avait en puissance, ainsi qu'on dit dans la langue philosophique, plus de qualités qu'il ne lui fut donné d'en montrer au jour. Mais un personnage que l'on n'a pas remarqué en lui jusqu'ici, et qu'il faudra bien pourtant y reconnaître désormais, c'est... nous le donnerions en mille à deviner, qu'on n'y arriverait pas, c'est... le journaliste. Oui, le fils du « Béarnais, » le père du « grand roi, » a fait, il y a plus de deux cents ans, ce que nous faisons tous aujourd'hui, des *articles*. Et voyez quelles dispositions il y avait chez lui pour le métier ! Dès le début, il s'y est élevé à la hauteur des maîtres de ce temps-ci. Ces articles, en effet, Louis XIII les a faits pour lui, pour se rappeler à l'attention publique et tâcher de se faire voir à côté de M. le cardinal, qui, semblait-il, prenait un méchant plaisir à l'effacer. Mais, hélas ! la liberté de la presse n'existait pas plus pour lui que pour le gazetier avec lequel il collaborait : ses articles passaient à la censure.

Si étrange que cela puisse paraître, il n'y a pas moyen d'en douter : l'heureux chercheur à qui nous devons ces révélations en a trouvé les preuves en un lieu où nous pouvons les vérifier tous, à la Bibliothèque impériale. Laissons-lui la parole ; il vous renseignera plus exactement et plus spirituellement que nous ne pourrions le faire :

« Parmi les manuscrits provenant de la bibliothèque de Philippe de Béthune, frère de Sully, et donnés au roi par son fils Hippolyte en 1663, on trouve, dit M. J.-A. Schmit[1], sous le n° 3840 du fonds français, un volume

[1] *Les Campagnes de Louis XIII en Lorraine, écrites de sa propre main*, publiées par M. J.-A. Schmit, bibliothécaire au département des imprimés de la Bibliothèque impériale. — Nancy, 1868.

Digitized by Google

in-folio assez mince, relié, comme tous ses pareils, en maroquin rouge, tranches dorées avec les armes du propriétaire sur les plats et son chiffre sur le dos et dans les angles. C'est le récit des expéditions militaires de Louis XIII, depuis le 11 septembre 1633 devant Nancy jusqu'au 14 juin 1642 devant Perpignan : le tout rédigé par le roi lui-même, et, sauf de rares exceptions, entièrement écrit de sa main. L'œuvre royale se compose de 142 feuillets... Le tout a été intitulé par son heureux possesseur : *Relations particulières fort curieuses escrittes de la main du Roy Louis 13e qu'il faisoit de temps à autre et qui mont esté données par monsieur Lucas, secretaire de son Cabinet, auec beaucoup d'autres Lettres et papiers bien curieus apres la mort dudit Roy, qui estoient dans la cassette que sa Maiesté faisoit touiours porter auec elle.* »

Or, ajoute M. Schmit, « les *Relations particulières* ne sont ni plus ni moins que des *articles* destinés à la *Gazette* et, en effet, insérés par elle, avec certaines *appropriations* qui ne les rendent nullement méconnaissables. Et, comme si le royal collaborateur de Renaudot eût pris à tâche de lever, à cet égard, jusqu'au plus léger doute, vous pouvez lire au folio 95 recto, écrits de sa propre main, les mots : *pour la Gazette*, répétés plus loin, folio 126 *idem* par celle de son secrétaire. Des esprits malicieux ont fait remarquer que l'éloge de Richelieu brille généralement par son absence dans la copie manuscrite, mais qu'il arrive toujours à se glisser, on ne sait comment, à la plus belle place dans la feuille imprimée. Ce n'est cependant pas là la seule ni même la principale métamorphose que l'*homme-rouge*, comme disait le duc Charles IV, faisait subir aux élucubrations de son royal maître. Cherchez aux endroits scabreux : Louis XIII était plus honnête que fin, et il ne manque pas de le faire voir à l'occasion en disant trop ou de travers. Mais arrive le cardinal qui promène impitoyablement son *crayon rouge* sur toutes ces maladresses et les repasse au roi qui, à son tour, les exécute docilement à la plume. Il nous paraît du moins assez difficile d'expliquer autrement certaines corrections du manuscrit offrant les caractères que nous venons de dire. »

Avons-nous toutes ces excursions de Louis XIII sur les terres du journalisme? la *Gazette* n'a-t-elle reçu d'autres communications royales que celles qui se trouvent dans le manuscrit de Béthune? M. Schmit ne nous le dit pas; il ne nous donne même, — et nous lui en voulons de cette parcimonie, — qu'un très-petit échantillon des articles que renferme ce manuscrit. Si peu que ce soit, il faut l'en remercier cependant, car il y a là, pour l'histoire de la presse et celle de Louis XIII, une indication importante et un document des plus neufs et des plus curieux.

Digitized by Google

IV

On se souvient peut-être qu'il y a dix à douze ans, M. Roselly de Lorgues prit l'initiative d'une demande en canonisation du grand navigateur à qui nous devons la découverte de l'Amérique; tel était du moins l'objet qu'il s'était proposé en publiant son *Histoire de Christophe Colomb*. Nous ne savons quel accueil cette demande trouva à Rome, mais dans le monde l'idée eut peu de succès; il est vrai de dire que le style excentrique de ce plaidoyer n'était pas fait pour la recommander.

L'échec de M. Roselly de Lorgues n'a point découragé M. l'abbé Cadoret, car c'est la même cause qu'il postule aujourd'hui avec sa *Vie de Christophe Colomb*[1]. L'auteur s'en défend, il est vrai, et proteste que tel n'a pas été son but. « A vrai dire, déclare-t-il, en racontant la vie de Colomb, nous démontrerons d'une manière concluante jusqu'à quel point la foi, le zèle et la dévotion furent le nerf de ses entreprises, le fond de ses pensées et le constant mobile de tous ses actes. Qu'il en résulte un préjugé nouveau, et plus qu'un préjugé, en faveur de sa sainteté, nous le croyons; qu'un des effets probables de la lecture de notre livre soit de justifier, d'expliquer du moins les plus pieux désirs des catholiques à l'endroit de cette mémoire vénérable, nous l'espérons; mais ce résultat nous ne l'aurons pas directement poursuivi; il n'aura été l'objet ni premier ni principal de notre application. »

Cela est difficile à croire, et nous pensons que le pieux écrivain se fait illusion à lui-même. Pour nous, nous pouvons difficilement admettre, quoi qu'il prétende, — mais nous ne lui en faisons point un crime, — qu'il n'y a pas là « une idée préconçue. » Quand l'esprit est animé d'une conviction profonde, à son insu il prend en toutes choses les moyens propres à la faire partager. Cependant nous reconnaissons que, s'il tend aux mêmes fins que son prédécesseur, M. l'abbé Cadoret le fait autrement et d'une façon plus habile. Au lieu d'une thèse emphatique, son livre est une biographie savante et sagement écrite, qui, si elle ne convainc pas autant qu'il l'espère de la sainteté de son héros, lui concilie au moins une admiration sympathique. Cet ouvrage est évidemment le fruit de sérieuses études; l'auteur est remonté aux sources et s'est enquis soigneusement de tout ce qui a été écrit avant lui sur ce sujet. Aussi ses appréciations des temps et des personnes ne manquent-elles ni d'indépendance ni d'originalité. Plusieurs points de la vie de Colomb sont étudiés ici avec plus de soin qu'ils ne l'ont été par les précédents historiens, sa jeunesse notamment, où M. Cadoret nous le montre animé de cet esprit de croisade qui survivait encore, au quinzième siècle, à l'exaltation des guerres saintes du moyen âge dans beaucoup de cœurs chevaleresques, particulièrement chez les peuples qui étaient exposés aux attaques des Sarrasins, tels que les Italiens et les Espagnols. Il résulte bien clairement des détails que M. Cadoret nous donne sur les débuts de Christophe Colomb, que la croyance passionnée à ses calculs cosmographiques et son amour des aventures ne furent pas les seules causes qui le poussèrent à la recherche du nouveau continent. Comme chez tous les grands

[1] *Vie de Christophe Colomb*, par M. l'abbé Cadoret, ancien aumônier général de la marine. 1 vol. in-18. Librairie internationale, Lacroix et Cie.

Digitized by Google

navigateurs de son temps : Vasco de Gama, Albuquerque, Cortez, il y avait du missionnaire chez Colomb. Au désir bien naturel, et que nous n'entendons pas nier, de connaître des pays nouveaux et d'en assurer la possession à leurs princes, s'unissait, en eux, le désir d'en amener les populations à la foi : c'était une façon de continuer la guerre contre les infidèles, en face desquels ils s'étaient trouvés dès leur enfance.

Chose étrange, ce caractère des premiers conquérants des Indes orientales et occidentales, qu'on a tant de peine à faire comprendre aux hommes de ce temps-ci, un poëte du dix-huitième siècle, lequel ne compte pas pourtant au nombre des dévots, Piron, l'avait parfaitement compris, et il en tira de beaux effets dans sa tragédie de *Fernand Cortez*, jouée en 1741. Rome, qui connaissait ces grands hommes, les encouragea de tout son pouvoir ; et, en ce qui concerne Colomb, c'est un fait que M. Cadoret met hors de contestation que, tandis que les théologiens espagnols repoussaient par des raisons d'exégèse timide sa croyance à l'existence d'un autre continent, le pape Innocent VIII, sur la recommandation du cardinal Cusa, faisait recommander son entreprise à Isabelle de Castille et à Ferdinand d'Aragon.

Colomb ne démentit pas la promesse qu'il avait faite au pape : l'évangélisation des nations du nouveau monde fut toujours sa première, sa plus vive et plus constante préoccupation ; et ce ne fut pas sa faute assurément si, pour commencer, les malheureux Indiens furent livrés aux bandits que l'Espagne lui donna pour acolytes.

S'il ne ressort pas invinciblement du récit de M. Cadoret que Christophe Colomb ait mérité l'auréole sainte (pour notre compte au moins il nous reste des doutes), on ne saurait nier qu'il n'ait été un chrétien convaincu, un catholique rempli du zèle de la foi.

Ce n'est pas, semble-t-il, sous ces couleurs qu'on le présente dans les écoles qui relèvent de M. Duruy ; du moins, l'un des professeurs qui doivent agréer le plus au ministre, puisque c'est un des rédacteurs habituels de la *Revue de l'instruction publique*, traite-t-il fort lestement le chapitre des convictions religieuses du grand homme. Selon lui, parmi les raisons qui firent un catholique de Colomb, il faut noter soigneusement celle-ci : « Il était amiral au service de l'Espagne sous le règne de Ferdinand le Catholique et de sa digne épouse Isabelle ; or l'Espagne du quinzième siècle poussait la piété jusqu'au fanatisme. Et le moyen d'obtenir les bonnes grâces d'Isabelle, surtout quand on était un aventurier sans naissance et sans fortune, si l'on était soupçonné de manquer à un seul des commandements de l'Église !... Ces considérations, que je crois justes, ajoute le rédacteur de la *Revue de l'instruction publique*, me gâtent un peu le « chrétien éminent si fort admiré de M. l'abbé Cadoret. »

En d'autres termes, Christophe Colomb a été quelque peu tartufe ; mais cela ne tire pas à conséquence, paraît-il, dans la morale de l'université, et pour avoir feint, en vue de se procurer la faveur du pouvoir, des convictions que l'on n'a pas, on n'en reste pas moins un homme d'honneur, voire même un grand homme !

P. Douhaire.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 avril.

La question électorale prime désormais toutes les autres ; elle absorbe les journaux, elle possède la Chambre, elle anime le pays entier. Vainement des incidents et des problèmes divers se remuent autour de nous : on ne voit qu'elle, on ne discute que les intérêts qui s'y rattachent. Le *Livre vert* italien, malgré ses documents louches au sujet de Rome ; le projet de constitution espagnole, si bien fait dans son ensemble pour exciter l'envie ; le grand spectacle lui-même d'un pays voisin appliqué à détruire et à réparer une iniquité séculaire : tout cela s'efface et disparaît devant la situation intérieure, devant l'impérieuse urgence d'assurer enfin chez nous, au tant que des lois étroites et des pratiques savantes le permettent, le sincère et utile régime représentatif. M. Thiers et M. Buffet, M. Ollivier et M. Jules Favre n'ont pas agité d'autres questions, et la tribune est constamment ramenée, par un mot, par un chiffre, par un détail, vers l'intérêt supérieur et pressant qui domine tout le reste. C'est l'élection qui inspire les orateurs, qui enflamme les interruptions, qui passionne l'auditoire ; c'est elle qui plane au-dessus de la Chambre et du pays, elle qu'invoquent les indépendants, dont se défient les souples et les serviles. Qu'on la craigne ou qu'on l'appelle, elle est devenue le spectre des uns, l'espoir des autres, la préoccupation capitale de tous :

Te, veniente die, te, decedente, canebat.

Mais combien d'Orphées officiels à la recherche de leur Eurydice verront, comme le héros de Virgile, s'évanouir et se dissiper l'ombre

Digitized by Google

qu'ils poursuivent! C'est la question qui vient de se débattre avec chaleur sous le nom de corruption électorale et qui n'est autre, au fond, que l'éternelle question des candidatures patronnées. On l'a bien vite compris, en remontant de l'effet à la cause, et les organes du pouvoir, sans s'arrêter aux chimériques accusations de M. Jérôme David, sont allés droit au cœur du sujet, en prenant hardiment la défense de la citadelle attaquée.

Des changements sérieux, il serait injuste de le méconnaître, ont été réalisés depuis dix ans ; la forme des institutions s'est modifiée, le régime de la presse s'est amélioré, le parlement a gagné quelque terrain, un certain progrès général s'est accompli, et, sur bien des points, les choses ne se ressemblent plus. Mais dans ce mouvement confus et tiraillé, au milieu de ces conquêtes partielles et disputées, un point est demeuré intact, un bastion est resté ferme et indestructible : celui des candidatures officielles. Et non-seulement celui-là n'a été abandonné ni affaibli, mais on l'a fortifié sans relâche, on s'est appliqué à le rendre inexpugnable, et à l'heure actuelle on s'y retranche, contre toutes les critiques et toutes les attaques, comme en un de ces redans formidables qui défient les plus puissants projectiles. Bien des assauts lui ont été livrés depuis seize ans ; aucun n'a pu entamer son dur granit, et ceux qui s'y abritent en nous mitraillant ne se contentent plus de dominer la campagne : ils veulent encore nous persuader qu'ils la commandent et nous déciment pour notre plus grand bien.

Jadis, en effet, la candidature officielle n'était avouée que timidement, comme un expédient temporaire, une nécessité de transition. Aujourd'hui, elle est élevée à la hauteur d'une théorie permanente, d'un système de gouvernement. Non-seulement on la pratique en plein soleil, mais on la maxime avec solennité, on la professe, on la démontre avec une audace d'arguments qui laisse la raison confondue. On prétend d'abord qu'elle a existé sous tous les régimes, et, supposant que la nation a perdu la mémoire, on fait des Villèle et des Casimir Périer les ancêtres des commis actuels. Il fallait arriver aux programmes d'histoire contemporaine de M. Duruy pour voir défigurer de la sorte les faits les plus patents. La Restauration a pu commettre des fautes ; qui n'en commet, à l'exception de M. Rouher et de son puissant inspirateur? Mais il y avait alors plus d'air dans les poitrines, suivant le mot de madame de Staël, et la justice hautement rendue par tous les partis à l'honnêteté de ce gouvernement suffit désormais à le défendre. Sous la monarchie de Juillet, on a pu signaler parfois l'abus regrettable des influences, mais quelle distance de certains faits accidentels et désavoués de cette époque aux pratiques générales et effrontées de nos jours! Un ministre, le seul

Digitized by Google

qui ait failli à côté du plus intègre caractère, un ministre se laissait prendre alors pour une misérable somme de cent mille francs. Mais loin d'être maintenu en place et de voir son nom gravé comme un signe d'honneur à l'angle de quelque rue nouvelle, il était livré sans merci à la flétrissure des tribunaux. Voilà le respect que l'on avait encore de la conscience publique.

En fait de candidature officielle nettement caractérisée, nous n'avons souvenir que d'une seule, au succès de laquelle travaillaient à la fois M. Thiers et M. Guizot, et dont l'indulgente signature du roi allait assurer le triomphe, quand éclata la révolution de février : c'est la candidature du prince Jérôme Bonaparte à la Chambre des pairs, avec une dotation annuelle de 100,000 francs, reversible pour moitié sur la tête de son fils ; candidature sollicitée par l'ancien roi de Westphalie, et dont le souvenir ne peut que disposer le prince actuellement installé au Palais-Royal à soutenir de sa parole et de son vote la pétition de M. Degouve-Denuncques pour le rappel des décrets du 22 janvier.

Mais à supposer que les précédents régimes aient cherché réellement à influencer le scrutin, à le diriger, à lui dicter ses choix, est-ce une raison de les imiter? Si la République a écrit des circulaires comminatoires, convient-il à un gouvernement régulier d'emprunter ses modèles à une période révolutionnaire? Enfin la situation de la France est-elle en avril 1869 ce qu'elle était en avril 1848? Singulière politique que celle qui consiste à reprendre et à développer, dans ce qu'ils pouvaient avoir de vicieux, les procédés des régimes déchus, à s'inspirer de Lagrange et de Nadaud, à copier M. Ledru-Rollin, à refaire le bulletin n° 16 autant de fois qu'il y a de préfets, de maires, de gendarmes, de fonctionnaires de tout ordre et de tout rang dans les 89 départements de l'empire! Si vous n'êtes là que pour continuer et agrandir le système des hommes de 48, pourquoi les avez-vous renversés ?

Mais, encore une fois, vous ne pouvez invoquer que des exceptions condamnées à l'appui de vos théories. Rien dans le passé ne les autorise, rien dans le présent ne les justifie; et proclamer que le suffrage universel est inapte à se conduire tout seul, qu'il a besoin d'être guidé par la main comme un aveugle, que le gouvernement ne peut subsister sans la vivisection des colléges et la manipulation électorale, c'est insulter et détruire le principe même des institutions, car la logique se perd à vouloir concilier la souveraineté nationale et les candidatures officielles. On s'efforce, il est vrai, de leurrer le bon sens par une explication souvent renouvelée, quoique toujours démentie par la raison comme par les faits. M. de Forcade l'a empruntée à M. Rouher, qui la tenait de M. Billault, qu

Digitized by Google

l'avait reçue de M. Baroche, lequel ne l'avait point inventée. Elle consiste à dire que le gouvernement, après avoir sondé, étudié les diverses contrées, se borne à y choisir les notabilités locales, les influences respectées, les hommes attachés au sol par d'anciennes et profondes racines, et désignés pour ainsi dire par la clameur universelle. Si telle était la règle de l'administration; si vraiment elle dégageait, par une sorte de divination miraculeuse, l'expression anticipée de la volonté du pays, il resterait encore à lui faire, avec M. Émile Ollivier, cette irréfutable objection que les candidatures officielles sont inutiles, puisque le pays nommerait de lui-même les hommes qui possèdent sa confiance, et qu'en les marquant d'une estampille préalable, en les faisant appuyer par toute l'armée de fonctionnaires dont il dispose, le pouvoir diminue leur autorité de tout ce qu'il enlève à la spontanéité de leur élection. S'ils sont, en effet, les hommes de la contrée, les représentants naturels des intérêts et des aspirations de leurs concitoyens, si une ovation presque unanime les attend aux urnes, à quoi bon ces préfets, ces maires, ces instituteurs, ces juges de paix, ces percepteurs, ces gardes champêtres, ces dons, ces promesses, ces menaces, ces manœuvres qui font planer une suspicion fâcheuse sur le résultat? Puisque vous êtes aimés, acclamés des populations, ne troublez pas le libre cours des choses, laissez le suffrage universel reconnaître les siens : votre triomphe n'en sera que plus éclatant et plus complet!

Mais en est-il bien comme on le prétend? Ne pourchasse-t-on le prince de Broglie et M. Casimir Périer, le duc Decazes et M. Duchâtel, que pour n'avoir ni un pouce de terrain ni une ombre d'influence dans les contrées qu'ils habitent, et n'appuie-t-on énergiquement M. Duvernois dans les Hautes-Alpes, et M. Mathieu dans la Corrèze, qu'en raison des vastes domaines et de la haute considération qu'ils y possèdent de longue date? Le duc d'Ayen sera-t-il repoussé en Seine-et-Oise comme vagabond, et M. Ganesco soutenu en qualité de grand propriétaire? Est-ce dans les 93 voix recueillies majestueusement par M. Dréolle dans la Gironde, que l'administration a découvert le symptôme de l'enthousiasme des Bordelais pour cet écrivain du soir? Hélas! tout le monde sait à quoi s'en tenir à ce sujet : c'est précisément pour combattre les influences naturelles et imposer les personnalités factices que la candidature officielle a été inventée; et quels moyens n'emploie-t-on pas pour atteindre le but!

On commence par briser l'unité morale des circonscriptions, par désorganiser les groupes les mieux assortis, par écarteler les villes elles-mêmes en rattachant chaque tronçon à des fragments de territoire éloignés de quinze à vingt lieues. On mélange ainsi des

Digitized by Google

arrondissements rivaux, des intérêts contraires, et quand la confusion est faite, le trouble complet, l'administration, qui connaît l'histoire du troisième larron de la fable, intervient habilement et fait passer son candidat, comme dans ces parages de la Dordogne où un préfet annonçait un chemin de fer sur la rive droite pendant qu'un autre préfet garantissait le même chemin de fer sur la rive gauche. —Tout a été dit sur la mutilation criante des circonscriptions, sur le scandaleux démembrement de cités telles que Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nîmes et vingt autres, coupées en morceaux et noyées à plaisir dans le vote de populations rurales étrangères à leur individualité. Nous n'ajouterons qu'un mot : si, comme on ose l'affirmer, cette géographie fantastique et arbitraire répond à la nature des choses, pourquoi ne change-t-on pas la division judiciaire et administrative du pays, pour la conformer à son étrange et nouvelle assiette politique?

Ce n'est pas assez d'avoir créé des circonscriptions stratégiques, il faut les cultiver pour leur faire produire les fruits qu'on ambitionne, et c'est ici que s'accuse la corruption qui, de législature en législature, s'étend avec une impudeur croissante. Au nom du candidat officiel, on promène les dons et les mirages : routes, chemins, ponts, canaux, écoles, presbytères, clochers, rien ne coûte; la rosée d'or s'épand sur la contrée, et l'intimidation achève ce que la séduction n'a pu consommer. Ici on promet les honneurs d'un chef-lieu d'arrondissement aux petites villes qui dessèchent de n'avoir pas de sous-préfet, comme les vieilles filles de n'avoir pas de mari[1]; là on menace sourdement d'enlever la succursale de la Banque pour la transférer dans une localité rivale[2]; partout on pèse du double poids de la centralisation et du trésor, et si quelque intrépide ami de la statistique additionnait toutes les subventions accordées ou promises, il arriverait à un chiffre aussi effrayant pour la morale que pour le budget. « Sera puni, dit le code, quiconque aura donné ou reçu *des deniers*. » Des deniers! le code est bien modeste : c'est par des mille et des millions que se traduisent les averses bienfaisantes de prin temps électoral auxquelles nous assistons à cette heure même. Le candidat officiel ne peut faire un pas sans laisser un éblouissement, un souvenir : tout ce qu'il touche est transformé, et, partageant le privilége de Midas,

Sous ses heureuses mains le cuivre devient or.

Mais là s'arrête, hâtons-nous de le dire, la ressemblance avec le roi de Phrygie.

Que M. Granier de Cassagnac approuve ces captations et ces ma-

[1] Uzerche, dans la Corrèze.
[2] Gray, dans la Haute-Saône.

Digitized by Google

nœuvres, on n'en saurait être surpris ; mais que des ministres ne craignent pas de les ériger en système et de présenter le député comme l'intermédiaire naturel, obligé entre le gouvernement et la masse électorale, c'est là ce qui confond. Si tel est vraiment le rôle du député, s'il doit se faire le distributeur des subventions, le répartiteur des travaux publics, l'agent de toutes les mesures qui concernent sa contrée, à quoi sert l'immense machine administrative, et quelle autre mission reste aux préfets que celle de courtiers électoraux? On avait cru jusqu'ici que l'État, chargé de recueillir les contributions publiques pour faire face à tous les services, ne subventionnait une commune, ne concédait un chemin de fer, ne décidait une rectification de route, ne concourait à la construction d'un hôpital ou d'une école, en un mot ne disposait de l'argent de tous que dans l'intérêt de tous, selon les besoins réels et les inflexibles lois de la justice distributive. S'il en est autrement, si le caprice ou la faveur, des rancunes cachées ou des influences particulières viennent détrôner la règle et régner à sa place, on démoralise les populations en leur faisant perdre le respect de l'équité sociale et de l'autorité; on les dégrade en réduisant la masse des électeurs au rôle abaissé de mendiants administratifs.

On n'abaisse pas moins le député en en faisant l'humble solliciteur des ministères et le commissionnaire à pourboire de ses mandants. Un pareil système aurait bientôt transformé la Chambre en une vaste compagnie de factage, occupée à procurer aux électeurs tous les objets divers que réclament leurs besoins. Il s'agirait bien d'examiner des lois, d'approfondir des comptes et de méditer gravement sur le rapport philosophique des choses! C'est aux bannières d'orphéons, aux échantillons d'engrais et aux vélocipèdes que le mandataire devrait donner tous ses soins ; et dès lors on ne s'étonnerait plus de voir M. de Jaucourt expédier des montres aux comices, M. de Corberon des casques aux pompiers, M. Noubel des cuvettes inodores aux écoles primaires, M. de Colbert-Chabanais, qui paraît avoir la générosité funèbre, des draps mortuaires, et M. Darblay des cylindres compresseurs à l'agriculture, sans parler des congés de faveur octroyés aux jeunes lycéens par M. de Mackau. Quelle haute idée donnerait de nous à l'Europe une pareille organisation de la représentation nationale, et avec quelle fierté la France contemplerait une assemblée absorbée par d'aussi nobles soins! A quoi songeaient Vergniaud, Cazalès, Laîné, de Serre, tous les maîtres de la tribune, de Mirabeau à Berryer! Ce n'est pas d'orateurs que la France a besoin, mais de solliciteurs admis dans les régions aurifères où trônent les ministres, et obtenant de leur condescendance quelques parcelles de l'inépuisable budget! Seulement, au lieu de prendre pour cette besogne des penseurs, des avocats, des écrivains ou des notaires reti-

Digitized by Google

rés, ne serait-il pas plus habile et plus simple de ne choisir que des chambellans, des écuyers, des introducteurs et des aides de cérémonie, mélangés de quelques cent-gardes?

Voilà forcément où l'on arrive avec le système qui ravale le député au niveau d'un commissionnaire et d'un quêteur, et qui se résume, non dans une Chambre, mais dans une antichambre.

Qui le croirait? M. Jérôme David, ce Caton des bords de la Garonne, ce Spartiate égaré dans nos temps amollis, ne voit de corruption que chez les candidats indépendants. Là, tout révolte sa pudeur offensée, tandis que tout le ravit dans le sanctuaire immaculé de l'administration. S'il est scandalisé du moindre effort de ses adversaires, il trouve juste que le candidat des préfets soit le canal des grâces et des faveurs, juste qu'on en fasse la Providence des bourgs et des villages, juste que la bière et le vin arrosent le veau immolé en son honneur, juste enfin que ses bulletins soient distribués et ses affiches placardées aux frais des contribuables, heureux d'assurer son triomphe. Du côté de l'opposition, tout est mensonge, intrigue et violence; tout est loyauté, modération et légalité du côté du pouvoir. Aux indépendants les captations et les manœuvres; aux officiels la rectitude et l'honnêteté. Ce sont les premiers qui essayent d'acheter la conscience publique; les seconds la protégent et la vengent. — Nous voudrions pourtant savoir ce qui adviendrait d'un indépendant assez riche pour imiter tous les actes de l'administration, d'un candidat pareil au nabab indien qui nous visitait ces jours derniers, et répondant coup pour coup, largesse pour largesse aux libéralités préfectorales et ministérielles. « Vous trouvez bon de donner un tableau, dirait-il à son rival, j'en donne deux; vous ouvrez un chemin, je construis un pont; à vos montres, je réponds par des pendules; à vos bons de pain j'ajoute des bons de viande, et si je ne puis offrir aux hommes quelques bouts de ruban, j'enverrai galamment aux femmes, ainsi qu'on l'a fait récemment dans la vallée de Montmorency, des étoffes de soie, des bijoux et des modes! » Quelle différence une impartialité sévère pourrait-elle voir entre les deux conduites? Aucune, à ce qu'il semble; mais le parquet, plus pénétrant que le commun des mortels, trouverait coupable, nous le craignons bien, le candidat assez audacieux pour puiser dans sa propre bourse, tandis qu'il saluerait avec respect le... concurrent chargé des reliques du pouvoir. Et ainsi se trouverait une fois de plus vérifiée la remarque profonde d'un satirique ancien :

> Committunt eadem diverso crimina fato:
> Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema!

Les mêmes crimes ont un sort différent : celui-ci, pour prix du sien, a le dernier supplice, celui-là le diadème!

Digitized by Google

Mais ce n'est pas tout. Du moment qu'on s'est engagé dans cette voie, il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au succès ; et pour l'enlever on ne recule devant rien. Après l'arrangement des circonscriptions, après la pluie des cadeaux et le déluge des promesses, vient le concours absolu des fonctionnaires, dont la servitude a été proclamée par le gouvernement lui-même à la tribune. Dès que la période électorale s'ouvre, les agents de l'administration cessent de s'appartenir ; ils n'ont plus le droit de penser, mais seulement le devoir d'obéir. Ils perdent la qualité de citoyens pour passer à l'état de rouage et d'instrument. Il ne s'agit plus de pacifier les différends, de rendre la justice, de percevoir l'impôt, d'enseigner la grammaire, de veiller aux récoltes, mais uniquement de recruter des voix à l'inconnu qu'imposent les circulaires du préfet, de l'inspecteur et du capitaine. Qu'importent les querelles des familles en face de la grande querelle des candidats ! Les champs se garderont bien tout seuls, et si l'enfant ne sait pas suffisamment lire, le vigilant ministre de l'instruction publique en accusera l'obscurantisme de l'ancien régime ! Avant tout, il faut marcher à la consigne, exalter le candidat officiel, démolir son concurrent, voter et faire voter pour l'administration. Voilà le rôle du fonctionnaire. Jusqu'à présent, on avait bien voulu lui laisser sa conscience ; désormais, on la lui supprime comme un objet de luxe : il devra donner l'exemple, payer de sa personne et de son bulletin. L'abstention est un crime, et le rebelle assez coupable pour prêter l'oreille à la voix intérieure qui parle en tout homme, se place fatalement entre la démission et la révocation. Hostilité ou aplatissement, il n'y a pas de milieu. Comment s'étonner, avec un système pareil, de l'état où descendent les caractères et les mœurs !

On a dit sérieusement, pour expliquer et couvrir les magnificences des candidats patronnés, que la vie administrative ne peut être suspendue en saison électorale, et que le scrutin ne saurait arrêter le cours normal des choses. C'est vrai, et cette fois les ministres ont raison. Mais qui donc vient suspendre la marche régulière de tous les services publics, si ce n'est le pouvoir qui détourne de leur mission particulière et déterminée deux à trois cent mille fonctionnaires, pour appliquer toute leur action, tout leur zèle, tout leur effort à un seul objet, étranger précisément à leur institution ? Qui donc enlève l'instituteur à l'école, le juge de paix au prétoire, le maire à sa paternelle magistrature, tous au calme, à la modération, à la sereine impartialité, pour les jeter, ardents et passionnés, dans une arène que n'avait jamais entrevue pour eux le législateur et d'où, vainqueurs ou vaincus, ils ne peuvent rapporter que des sentiments mauvais et des dispositions contraires au véritable esprit de leur paisible mission ?

Digitized by Google

On demande où est la corruption électorale? Mais elle est partout dans le système que nous combattons : elle est dans l'arbitraire qui découpe, allonge ou rétrécit à son gré les colléges; elle est dans la distribution des richesses budgétaires par des mains que l'argent ne devrait jamais toucher; elle est dans le charlatanisme des promesses, dans la pression fiévreuse et désordonnée de l'administration, dans la violence faite aux âmes, dans la pratique inégale et criante qui condamne un des candidats à dépenser vingt, trente ou quarante mille francs, tandis que l'autre — un *communiqué* donné au *Siècle* l'atteste — est couvert de tous les frais de la lutte. Elle est encore dans les 95,000 numéros du petit *Journal officiel* répandus gratuitement chaque jour dans les campagnes; elle est dans la profusion des brochures de police, dans la réimpression des chansons triées de Béranger, dans tous ces trafics douteux et ces manœuvres obscures que servent à payer les fonds dont M. d'Andelarre, rapporteur d'un budget supplémentaire au lendemain des élections dernières, cherchait vainement le mystérieux emploi. On a nié le veau de chair et d'os partagé aux paysans de l'Aveyron; ce qu'on ne peut nier, c'est le veau d'or élevé sur l'autel administratif et présenté solennellement à l'adoration des masses!

Quel chemin nous avons fait depuis cinquante ans! Ce n'est plus la démocratie, c'est la vénalité qui coule à pleins bords; et si Royer-Collard pouvait se lever aujourd'hui parmi nous, de quelle voix triste et indignée ne répéterait-il pas ces éloquentes paroles, arrachées jadis à sa douleur : « Le régime représentatif n'a pas été seulement subverti par le gouvernement impérial : il a été perverti; il agit contre sa nature. Au lieu de nous élever, il nous abaisse; au lieu d'exciter l'énergie commune, il relègue tristement chacun au fond de sa faiblesse individuelle; au lieu de nourrir le sentiment de l'honneur, qui est notre esprit public et le sentiment de notre nation, il l'étouffe, il le proscrit; il nous punit de ne pas savoir renoncer à notre estime et à celle des autres. Vos pères n'ont pas connu cette humiliation profonde. Ils n'ont pas vu la corruption placée dans le droit public, et donnée en spectacle à la jeunesse étonnée, comme la leçon de l'âge mûr. »

Quels sophismes pourraient légitimer de pareilles théories? On essaye pourtant, et les organes officiels invoquent les raisons les plus inattendues. Il faut bien, disent-ils, que le gouvernement se défende; tant qu'il y aura des partis, il lui sera impossible de désarmer. — Quoi! l'état de siége politique et moral qui nous entoure ne cessera que le jour où le dernier prétendant et son dernier adepte auront disparu? Dans ce cas, nous attendrons des siècles, si ce n'est toujours. On calculait hier que Paris, devenu la grande hôtellerie du monde, ne compte pas en ce moment moins de trente-

Digitized by Google

deux Bourbons dans ses murs! Trente-deux membres de cette famille glorieuse errant autour du palais de Henri IV et de Louis XIV, sans compter ceux qui portent si noblement l'exil au delà de nos frontières! quelle perspective ouverte à la patience et à la résignation ! Et en dehors des regrets ou des préférences monarchiques, n'existera-t-il pas éternellement d'autres partis, nés avec la première révolte du genre humain, et tout aussi indestructibles que les sentiments ou les passions qui leur servent d'inextinguible foyer?

Il n'y a donc pas de sérieux motif d'ajourner la liberté. Le suffrage universel est majeur; né sur les barricades de février, il compte aujourd'hui vingt et un ans accomplis; il a vu, il a réfléchi, et les indéniables témoignages qu'il a donnés à l'ordre et à la conservation ne permettent pas de le tenir plus longtemps en tutelle. Vous abolissez le livret des ouvriers; c'est bien, tout affranchissement veut être applaudi; mais supprimez aussi le livret auquel nous sommes tous astreints dans la vie politique et sociale. Pour entrer au conseil municipal, il faut un livret signé du maire; pour arriver au conseil général, un livret visé par le préfet; pour pénétrer à la Chambre, un livret paraphé par le ministre. La presse a le livret du timbre; les réunions, le livret du commissaire de police. Supprimez toutes ces entraves, et après avoir proclamé la doctrine du laisser-passer en industrie quand le vœu général demandait le maintien d'une certaine protection, cessez d'appliquer le système de la prohibition en matière électorale, où tout le monde réclame la franchise. Que craignez-vous? de perdre les *sept sages* et de subir quelques censeurs? Où serait le mal pour le pays et pour vous-mêmes? Sans doute il est commode d'avoir une assemblée qui, du Mexique aux finances de Paris, ne marchande pas les bills d'indemnité; mais quelle force donne au pouvoir cette approbation muette et constante? *Je suis approuvé, je ne suis pas défendu*, disait un jour avec tristesse le roi Louis-Philippe[1]. Juste et profonde parole, qui mérite d'être recueillie. Au jour des crises, qui se lève, en effet, parmi tous les approbateurs de la veille, pour défendre le trône et les lois? On l'a vu en 1814, et l'Empire, qui en a fait la plus cruelle expérience, devrait moins que tout autre oublier la leçon.

Le danger pour un gouvernement n'est pas de laisser l'opinion manifester ses tendances et imposer sa volonté : il est, au contraire, dans la résistance opposée au courant de l'esprit public, dans la représentation artificielle du pays, dans l'isolement du pouvoir. Le vice et le péril des candidatures officielles, c'est précisément d'isoler le pouvoir, qui n'entend plus alors que l'écho de sa propre voix, et de le placer en face d'assemblées qui sont exclusivement son image, au

[1] M. Guizot, *Mémoires*.

Digitized by Google

lieu d'être l'image variée, forte et vive de la nation. Quel navigateur aurait l'imprudence ou plutôt la folie de fausser sa boussole, en se flattant de voir les éléments se plier, comme la docile aiguille, à son aveugle caprice? Il ne faut pas ruser avec les institutions. La véritable habileté consiste à les appliquer loyalement, dans leur sens rigoureux et complet. Elles rendent alors en force et en stabilité ce qu'on leur accorde en sage confiance.

« *Populus vult decipi* : Le peuple veut être trompé, » murmurent quelques-uns avec un Romain de la décadence. C'est une injurieuse et vieille calomnie. Le peuple aime la vérité, il l'appelle, il en a plus que jamais besoin ; et à l'heure où nous sommes, il est bien près d'en assurer chez nous le triomphe. Qu'il fasse un dernier effort; que les défenseurs de ses droits, s'inspirant des patriotiques conseils donnés ici même avec tant d'éloquente raison[1], s'unissent et s'organisent, et le déplorable système qui atteint la moralité et la dignité du suffrage en même temps que la sincérité des institutions représentatives, aura bientôt vécu.

Le Palais-Bourbon n'a pas eu ces jours derniers le monopole de l'éloquence; une autre enceinte, qu'emplit de noms glorieux un libre choix et où retentissent des voix justement admirées, celle de l'Institut, applaudissait aussi des accents où se rencontraient la droiture et l'élévation des idées avec le charme et la dignité du langage. M. Autran venait occuper son siége à l'Académie française, et en le voyant entre ses deux parrains, M. Mignet, enfant comme lui de l'harmonieuse Provence, et M. de Laprade, son compatriote intellectuel, on pouvait dire qu'il se présentait entre l'Histoire et la Poésie, entre la patrie et la muse, également digne de l'une et de l'autre, puisqu'il a emprunté à la seconde ses meilleures inspirations pour chanter la première. On a retrouvé dans le discours de l'académicien toutes les qualités supérieures qui ont assuré le succès de ses œuvres et l'honneur de son nom, tout ce qui manque si souvent aux lettres contemporaines : le respect profond de ce qui fait la grandeur morale de l'homme, le vif sentiment de l'idéal, le sincère enthousiasme du beau. C'est là ce qui éclate à chacune des pages colorées et séduisantes où il exalte sa terre natale, la mer bleue qui la caresse, la nature, splendide révélation du créateur! Aussi peut-on dire que, sous le poëte qui, dans *la Fille d'Eschyle*, a célébré virilement les vertus antiques, sous le chantre vibrant des laboureurs et des soldats, sous le contemplateur ému de *la Vie rurale*, comme derrière l'orateur du palais Mazarin, on devine avant tout l'honnête homme, épris du noble et du vrai, de

[1] Nous nous empressons d'annoncer que le travail de M. de Falloux sur les *Élections prochaines* vient de paraître en brochure à la librairie Douniol.

Digitized by Google

tout ce qui élève et purifie l'âme humaine. En écoutant cette voix, dégagée des misères et des bassesses du temps, amie du foyer domestique et du recueillement, il nous semblait l'entendre adresser à l'auditoire ces conseils, placés au début de son épopée rustique : « C'est un devoir pour le poëte de montrer un lieu de retraite aux âmes fatiguées et désabusées, d'ouvrir un asile aux naufragés des grandes crises sociales, de dire enfin à tant d'existences agglomérées au foyer corrupteur des villes : Sortez de cet air vicié, venez vivre dans une atmosphère plus saine; venez voir fleurir la terre, venez la cultiver. Le pays y gagnera, et votre corps et votre âme s'en trouveront mieux[1]. »

M. Cuvillier-Fleury, qui répondait à M. Autran, a mis dans son discours toute la finesse et tout l'esprit dont brillent ses critiques, et en finissant il a relevé avec à-propos l'injuste reproche adressé récemment par la tribune à l'Académie, de mêler parfois la politique à la littérature. La tribune, en effet, serait bien ingrate si elle oubliait ce qu'elle doit à l'illustre assemblée dont les plus grands noms ont fait sa gloire, et à l'heure même où nous parlons, que serait l'éloquence en notre pays sans les hommes dont l'Institut et la France sont justement fiers?

Nous ne saurions oublier, en terminant ces pages, que demain l'Église entière, s'associant à la joie de son vénérable chef, célébrera partout le cinquantième anniversaire de l'entrée de Pie IX dans le sacerdoce. Un demi-siècle s'est écoulé depuis le jour béni où Jean Mastaï Ferretti, entouré de pauvres orphelins qui formaient sa vraie famille et dont il demeura sept ans l'instituteur et le père, consommait pour la première fois le sacrifice auguste dans l'humble chapelle de Sainte-Anne des Menuisiers. Que de trônes, que de constitutions ont péri durant cette longue période; et quel souverain de nos jours arrive à célébrer, au milieu de l'amour de son peuple, des jubilés d'un demi-siècle?

Ainsi que l'a dit un illustre évêque avec un accent parti du cœur, depuis quelques années, les enfants de la grande famille catholique avaient eu plus souvent à partager les tristesses que la joie de leur Père; aujourd'hui, saluant le rayon qui perce le nuage, ils sont heureux de se grouper autour de lui, et de voir, dans la consolation qui lui est accordée, le gage de l'invisible protection qui maintient, à travers tant d'épreuves, la plus faible et la plus attaquée de toutes les royautés!

LÉON LAVEDAN.

[1] Préface de *la Vie rurale*.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

LÉGISLATION DU BUDGET

SES ORIGINES ET SES VARIATIONS

I

> Nous avons essayé d'indiquer des formes simples et telles, que la Chambre puisse aisément juger des opérations ministérielles, que la facilité qu'y trouvera la Chambre soit partagée par le public et qu'enfin la nation puisse connaître et suivre d'année en année l'état de ses affaires.
>
> Comte Beugnot,
> Député, ministre d'État, rapporteur de la loi de finances du 25 mars 1817.

« Les finances d'un État sont un centre où aboutissent une multi-« tude innombrable de canaux ; tout part de ce centre et tout y re-« vient, et quand le désordre s'en est emparé, la dangereuse in-« fluence de la confusion des finances parcourt tout ce royaume, et « s'étend tellement au loin, qu'on perd souvent cette cause de vue « dans le temps même qu'elle produit les plus funestes effets. »

Ces paroles, que prononçait M. Necker en 1789, à l'ouverture des états généraux, sont aujourd'hui plus vraies que jamais. La diffusion de la richesse mobilière dans toutes les mains, l'extension des rapports commerciaux avec les nations étrangères, le développement de l'industrie, ont donné une importance capitale à la bonne gestion des finances et à la connaissance exacte de leur situation.

Aussi voit-on s'accroître tous les jours le nombre des personnes que la nature de leurs fonctions, le sentiment de leurs intérêts, ou même une simple curiosité patriotique, poussent vers l'étude de notre état financier. Il en est bien peu cependant qui, s'étant engagés dans cette voie, ne s'arrêtent découragées après quelques mois d'ef-

Digitized by Google

forts infructueux pour arriver à la lumière; et il est même admis généralement aujourd'hui qu'il est impossible de puiser sans d'énormes efforts, dans les documents publiés, des notions suffisamment exactes sur la situation de nos finances. Cette opinion a été sanctionnée par M. Thiers, chez lequel pourtant tout le monde reconnaît et admire une lucidité d'esprit vraiment supérieure. Il n'a pas craint de déclarer dans l'un de ses discours qu'un travail de plusieurs mois lui avait été nécessaire pour acquérir ces notions dont la masse du public ressent si vivement l'ignorance.

On trouve partout un sentiment de malaise et d'inquiétude que rien ne peut calmer. En présence des appels si fréquents adressés au crédit dans ces dernières années, la conscience publique se trouble; elle cherche des éclaircissements. Bien des publicistes ont essayé de répondre à ce besoin ardent de l'opinion. Chaque jour se produisent des œuvres nouvelles émanant parfois d'hommes considérables. C'est ainsi que nous avons vu descendre dans l'arène M. Casimir Périer[1], avec la patriotique illustration de son nom, plus tard M. Cochut[2], avec son vigoureux talent; M. Merlin[3], M. Bonnet[4], et bien d'autres encore qu'il serait trop long de citer. L'influence de ces travaux sur l'opinion publique a été sensible; le retentissement des grandes discussions engagées au Corps législatif a ébranlé bien des esprits; cependant nous ne croyons pas que la lumière ait été portée dans notre situation financière aux yeux de tous. Qu'a-t-on vu en réalité, si ce n'est une lutte sans terme? A tous les ouvrages sérieux qui présentaient notre situation sous un jour sombre, des réfutations ont été opposées. Il n'y a eu d'exception à cet égard que pour la dernière et remarquable étude de M. Cochut sur « les opérations et tendances financières du second empire. » Celle-ci est restée sans réponse. Enfin, l'on a vu dans la dernière session du Corps législatif les appréciations différer à tel point que, fait extraordinaire, le ministre des finances et plusieurs députés, parmi lesquels se trouvait M. Thiers, n'ont pu s'accorder sur des chiffres tirés de documents officiels[5].

Aussi le sentiment le plus vif qu'éprouve le public est-il celui d'une profonde lassitude, mêlée de regrets et d'appréhensions. Il

[1] *Les Finances de l'Empire* (1861). — *Le Budget de* 1863 (1862).

[2] *Le Budget de la France pour* 1852 (1852).

[3] *L'Empire et ses principes financiers* (1868).— *Progression comparée des budgets de l'État sous le second Empire,* d'après des documents officiels communiqués par le marquis d'Andelarre, député (1869).

[4] *Des derniers budgets de la France et de l'accroissement des dépenses* (1861). — *Les nouveaux impôts et le budget de la France* (1862). — *Les finances et la liberté politique* (1864). — *Le budget de la France pour* 1867 *et la nouvelle caisse d'amortissement* (1866).

[5] Voir les séances du Corps législatif des 1er, 2 et 3 juillet 1868.

Digitized by Google

voudrait se rassurer, mais il se sent atteint par l'inquiétude en face de ces emprunts réitérés, dont la réalité est un fait indéniable. « L'opinion devine ce que l'on cache, et souvent exagère le mal ou les abus que l'on dissimule, » disait en 1817 le comte Dessolle, rapporteur du budget. Ce dont le besoin se fait le plus sentir, c'est un document qui, sous une forme brève, exposerait l'ensemble de la situation financière d'une façon assez claire pour que les chiffres n'en pussent être sérieusement contestés. — Mais, va-t-on nous objecter, vous oubliez donc tous ces documents publiés chaque année, et dont les principaux sont le projet de budget et le compte général de l'administration des finances? Attaquez-vous l'exactitude de ces documents? Leur reprochez-vous d'être incomplets, défectueux, obscurs? Non, certainement, nous n'attaquons pas de telles publications. Jamais des documents financiers n'ont été préparés avec plus de véritable soin, plus d'entente dans les détails, nous serions même tentés de dire avec plus de coquetterie[1]. Et comment en pourrait-il être autrement avec notre système si parfait de comptabilité, avec ces méthodes savantes d'écritures dont l'excellence est constatée par la présence même dans les bureaux du ministère des finances de jeunes gens envoyés par divers gouvernements étrangers pour étudier notre organisation financière?

Mais, ajoutera-t-on, si les méthodes sont parfaites, les écritures bien tenues, les documents préparés avec soin, comment expliquer qu'on ne puisse en faire jaillir la lumière? Cette anomalie si étrange, et pourtant si réelle, contre laquelle sont venus se heurter tant d'esprits studieux, s'explique facilement. De ces documents, les uns sont préparés trop tôt pour demeurer exacts, les autres sont publiés trop tard pour être utiles. Les uns et les autres pourraient et devraient se compléter par d'autres documents qui existent, mais qui ne voient jamais le jour, de telle sorte que si chacun d'eux est véridique dans chacune de ses parties, ce que le public en connaît est absolument défectueux et insuffisant pour celui qui, à un jour donné, veut connaître la situation présente des finances.

Et maintenant nous faut-il, comme le font certaines personnes, attribuer ce fâcheux résultat à la mauvaise volonté des bureaux? Non, ceux-ci, comme l'a fait fort judicieusement remarquer M. Vivien

[1] Les améliorations introduites successivement dans les documents relatifs au budget sont dues pour la plupart aux fonctionnaires habiles et dévoués qui se sont trouvés placés, pendant ces dernières années, à la tête de la direction de la comptabilité publique : M. Délepine, l'ancien et regretté directeur, aujourd'hui décédé; M. Boyer, ancien chef du bureau central, qui a préparé pendant plus de vingt ans le compte annuel des finances; M. Thiboust, sous-directeur, chargé de la préparation du budget, etc., etc.

Digitized by Google

dans ses *Études administratives*, vivent de traditions, d'habitudes. Aux innovations ils opposent la force d'inertie; disons le mot : ils sont routiniers; mais, remplis d'hommes honnêtes et laborieux, ils font bien ce qu'ils ont coutume de faire. Ils sont lourds à manier peut-être, mais ils cèdent toujours quand ils se sentent placés sous une main qui sait unir l'énergie à la bienveillance. En fait donc, les bureaux sont de bons instruments, mais ce ne sont que des instruments, il ne faut pas l'oublier. Ce n'est donc pas là que nous devons chercher l'origine de ces voiles qui nous dérobent sans cesse la connaissance de la situation financière.

Les causes de l'obscurité sont plus haut, bien plus haut, il faut le reconnaître, il faut le proclamer : elles sont politiques, et résident dans les lois qui règlent notre organisation financière et ont trait au budget.

Ces lois, à l'ensemble desquelles nous donnons, à cause de leur importance spéciale, le nom de « législation budgétaire, » ne produisent pas seulement l'obscurité; elles exercent une influence toute-puissante sur la marche de nos finances, puisqu'elles établissent la manière même dont le Corps législatif exercera la plus incontestable et la plus importante de ses attributions : le vote annuel de l'impôt.

Notre but n'est donc pas de rechercher à notre tour quelle peut être la situation des finances, en déchirant des voiles qui se reformeraient demain, et de venir ajouter de nouveaux chiffres à l'énorme amas de chiffres déjà produits : notre but est d'étudier les causes de l'obscurité à leur origine même, c'est-à-dire d'examiner toutes ces dispositions législatives et réglementaires qui s'appliquent aux diverses phases par lesquelles passe un budget. Nous prendrons ce budget à sa naissance, et nous étudierons successivement sa préparation, sa forme, son vote, son exécution, son règlement. Nous rechercherons en même temps les modifications que la législation a subies en ces matières depuis 1789; nous comparerons nos lois avec celles des nations étrangères renommées pour leurs bonnes finances. Nous indiquerons aussi en plusieurs cas les réformes que l'étude nous signalerait comme utiles, soit qu'il s'agisse d'un retour à d'anciens usages, soit qu'il convienne d'imiter des lois étrangères. Enfin, pour terminer, nous présenterons dans une vue d'ensemble la législation budgétaire telle qu'elle résulterait des modifications proposées.

Mais il nous faut auparavant établir les principes et les bases sur lesquelles reposent l'existence et le vote du budget. Nous voulons parler du droit même de voter l'impôt. Nous allons en exposer les origines à travers l'histoire de France, en montrer la consécration en 1789, faire ressortir ensuite la corrélation étroite qui existe entre le

Digitized by Google

droit de voter l'impôt et les autres droits politiques. Ceci fait, nous exposerons les grandes bases sur lesquelles a reposé, depuis 1789 jusqu'à ce jour, la législation du budget, et nous constaterons l'influence qu'ont exercée sur elle nos divers régimes politiques.

Tel est l'objet de cette première partie.

I

§ 1er. DU DROIT DE VOTER L'IMPOT SOUS L'ANCIENNE MONARCHIE.

« Il n'y a ni roi ni seigneur en terre, dit Philippe de Commines « dans ses *Mémoires*, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre « un denier sur ses sujets sans octroi et consentement de ceux qui « doivent payer, sinon par tyrannie et violence[1]. » Il est remarquable que l'opinion rapportée par le chroniqueur ait régné en France à toutes les époques, et que le droit de voter les impositions ait été exercé d'une manière presque continue, depuis l'établissement de la royauté jusqu'au règne de Louis XIV, par les représentants plus ou moins réguliers de la nation.

A l'origine même de la féodalité, l'impôt n'existe pas, car il n'existe pas de service public. Les seigneurs féodaux vivent du produit de leurs domaines. Les rois de France ne font pas exception à cette règle : quand ils ont un besoin extraordinaire d'argent, l'histoire nous les montre, selon les temps, convoquant d'abord les assemblées de la nation, et plus tard des états, soit provinciaux, soit généraux. Ils leur demandent des *aides* ou *subsides* que ceux-ci accordent ou refusent ; mais, comme le nom même l'indique, il s'agit là d'une assistance volontaire, et non d'un tribut obligé.

Dès 1295, nous voyons les états généraux convoqués par Philippe le Bel, et consentant un subside qu'ils fixent d'abord à un centième du revenu, mais qu'ils élèvent ensuite au cinquantième.

« En l'an 1338, dit le Rosier des Guerres, fut arrêté et conclu par- « devant les états de France, présent le roi Philippe de Valois, que « l'on ne pourrait imposer ni lever taxes sur le royaume sans l'oc- « troi des gens des trois états[2]. »

Le roi Jean eut recours également aux états généraux pour réparer les désastres dont la France fut frappée sous son règne. Les états,

[1] Chap. XIX, t. IV, p. 132, collect. Michaud.

[2] *Des attributions de la législature relativement aux dépenses publiques*, par Masson (?), juin 1820.

Digitized by Google

en accordant les subsides demandés, ont soin de déclarer qu'ils accordent les fonds par manière de don et pour un temps ; et dans son ordonnance du 28 décembre 1355, le roi reconnaît que les impositions consenties ne peuvent être maintenues à l'expiration du terme qui leur a été fixé, que par une nouvelle décision de l'assemblée[1].

Par la suite, nous trouvons les mêmes réserves constamment posées par les états généraux et reconnues par les rois. Ces usages, qui faisaient de la royauté française une monarchie tempérée, demeurèrent en vigueur jusqu'à la mort de Charles VII (1461).

Cette intervention des diverses classes de la société féodale dans le gouvernement des affaires publiques ne constituait pas d'ailleurs une exception particulière au royaume de France. Les institutions du moyen âge étaient sensiblement les mêmes dans tout l'occident de l'Europe. Cet usage de convoquer des assemblées, que nous voyons suivi par les rois de France, était pratiqué par leurs vassaux. M. de Barante nous montre, dans maint passage de son ouvrage, les ducs de Bourgogne convoquant des assemblées de gens de leurs États, avec lesquels ils discutent les bases et le montant des impositions à établir[2]. Nous pourrions en citer bien d'autres exemples. Macaulay indique fort bien les causes de ces convocations si fréquentes qui limitaient le pouvoir de chaque prince. « Dans les monar-« chies du moyen âge, dit-il, si la puissance de l'épée appartenait au « souverain, celle de l'argent appartenait à la nation. A mesure que « les progrès de la civilisation rendirent plus formidable l'épée du « souverain, l'argent de la nation lui devint de plus en plus néces-« saire. Ses revenus héréditaires ne suffisaient même plus aux dé-« penses civiles de son gouvernement[3]. » Dans ces progrès même, le régime féodal devait trouver sa perte, par l'impossibilité, de plus en plus avérée, où se trouvèrent placés les seigneurs les plus faibles et les plus pauvres de lutter contre les plus riches et les plus puissants. Toutefois, cette transformation des bases politiques de la société ne s'accomplit pas sans une longue lutte qui devint saillante en France sous le règne de Louis XI.

Alors s'ouvre une nouvelle période dans laquelle la participation des états généraux devient beaucoup plus intermittente. La non-convocation des états était la conséquence nécessaire du dessein d'abaisser le rôle de la noblesse, dont Louis XI poursuivit la réalisation avec les nouveaux et puissants moyens qu'il devait à son prédécesseur, par la création d'une armée régulière et les produits de la *taille*, ren-

[1] Voir l'*Histoire des finances françaises* de M. de Nervo.

[2] Lire notamment, dans l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, les pages 149, 203 et 207 du tome I ; les pages 275 et 383 du tome X, etc.

[3] Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. II, p. 259 et 260.

Digitized by Google

due permanente. Malheureusement, le rôle encore peu important que pouvait tenir le tiers état devait amener dans l'avenir, après l'anéantissement du pouvoir de la noblesse, la concentration de tous les pouvoirs entre les mains du roi de France. Toutefois, on peut encore signaler la tenue des états généraux à Tours (1506), dans laquelle fut décerné à Louis XII le titre de « Père du peuple. » Sous François Ier et ses successeurs, la royauté cherche à rendre son pouvoir absolu ; mais elle ne peut arriver qu'aux guerres de religion et à l'anarchie qui en est la suite.

Alors apparaît Henri IV, qui rentre loyalement dans les traditions de la monarchie française en convoquant une assemblée de notables en 1596. « Pour opérer les réformes[1] dont le salut de l'État dépen-« dait, mais qui depuis sept ans défiaient et déjouaient tous les ef-« forts, tant le mal était profond, le roi devait aider et doubler en « quelque sorte son autorité de l'autorité de la France elle-même, du « concours d'une assemblée nationale. Pour établir de nouveaux im-« pôts, l'assentiment et le vote de cette assemblée étaient légalement « indispensables, d'après les lois anciennes de la monarchie, d'après « l'axiome de notre droit public, respecté par Henri, proclamé par « ses ministres : *que les levées de deniers, pour produire bien et jamais « mal, ne devaient se faire que par le commun consentement des peuples « qui les payaient*[2]. »

C'est avec cette conviction que Henri IV convoqua les notables à Rouen, et il exprima fort nettement, dans son discours d'ouverture, ses sentiments à cet égard, quand il dit : « Je ne vous ai point ap-« pelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approu-« ver leurs volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, « pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle « entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes « grises et aux victorieux. Mais le violent amour que je porte à « mes sujets, l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux « titres (ceux de libérateur et restaurateur de l'État) à celui de « roi, me font trouver tout aisé et honorable[3]. » Si nous ajoutons que Henri IV avait promis aux notables de convoquer une nouvelle assemblée dans un laps de trois ans, nous aurons montré comment ce prince entendait faire marcher la France dans la voie de la liberté.

En 1614 se réunirent les derniers états généraux qui se tinrent avant ceux de 1789. Dans un intervalle de cinquante-sept ans (de

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 259 et 260.
[2] Sully, *Œconomies royales*, ch. CLXXXVI, t. II, p. 263.
[3] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 269 et 270.

Digitized by Google

1568 à 1614), des assemblées législatives (états généraux ou assemblées de notables) s'étaient réunies *neuf fois*[1], ce qui fait en moyenne une assemblée pour chaque période de six années, et déjà pourtant nous touchons à l'époque où ces grandes assises de la nation tombent en désuétude.

Comme leurs prédécesseurs, les états généraux de 1614 demandèrent des garanties pour l'avenir, mais tous leurs vœux furent éludés. Bientôt éclataient les troubles de la Fronde. C'est à cette époque que le parlement de Paris prend la place des états généraux, que la royauté ne pouvait plus convoquer, et qu'il commença à exercer ce contrôle nécessaire sur les actes du pouvoir royal. Aussi voyons-nous en 1648 la reine régente déclarer, sur les instances du parlement, qu'aucun impôt ne sera établi sans avoir été, au préalable, ratifié par les cours souveraines, et que la peine de mort sera appliquée à toute personne qui prélèverait une taxe non autorisée par un édit ni sanctionnée par le parlement.

On sait toutefois combien peu Louis XIV respecta ce contrôle, que le parlement avait acquis avec l'assentiment de l'opinion publique; on connaît aujourd'hui, grâce aux savantes recherches de M. de Carné, comment Louis XIV traita les états de Bretagne, invoquant les traditions de la monarchie et les droits antiques de leur province[2]. Et cependant, à l'époque des revers, « lorsqu'en 1710 il établit l'im-« pôt du *dixième* sur les revenus territoriaux, première origine de « notre contribution foncière, ce prince, malgré le besoin si impé-« rieux du moment, malgré le long exercice d'un pouvoir absolu, « hésita longtemps à porter son édit, doutant qu'il eût le droit d'im-« poser à ses peuples, sans leur consentement, cette charge nouvelle « et inusitée. Mais alors, les états généraux n'ayant pas été réunis « depuis un siècle, et étant en quelque sorte tombés en désuétude, « on redouta les conséquences d'une convocation dont la nation avait « perdu l'habitude et presque le souvenir. Les parlements, auxquels « le nom de *cour des pairs* pouvait donner l'apparence d'un corps « politique, se considérèrent comme autorisés à exercer au moins « provisoirement le pouvoir dont avaient joui les états généraux, et

[1] Voici la date et le siége de ses assemblées : 1° Assemblée des notables, tenue à Paris, le 5 janvier 1558. — 2° États généraux à Orléans, convoqués pour le 19 novembre 1560. — 3° Nouveaux états à Orléans, du 13 décembre 1560 au 31 janvier 1561. — 4° Assemblée des notables à Pontoise et à Saint-Germain en 1561. — 5° États généraux à Moulins en 1566. — 6° et 7° Etats généraux à Blois, le 6 décembre 1576 et le 10 octobre 1588. — 8° Assemblée des notables à Rouen, le 4 novembre 1596. — 9° Enfin, états généraux tenus à Paris du 21 octobre 1614 au 23 février 1615. (*Extrait de la Chronologie universelle de Bajot.*)

[2] *Les États de Bretagne*, par M. de Carné.

Digitized by Google

« plusieurs fois on les vit refuser l'impôt dont la loi était présentée « à leur enregistrement[1]. »

Tant que la situation des finances, sans être bonne, resta tolérable, les parlements suppléèrent les états généraux. Toutefois, il advint un jour où il leur fallut opter entre une résistance ouverte à la volonté royale marchant vers l'abîme et une impopularité méritée, par la consécration d'impôts écrasants, malgré leur insuffisance pour couvrir des dépenses sans contrôle. Le parlement de Paris s'avisa alors (1787) de ne plus se trouver compétent pour exercer ce droit, dont il usait depuis un siècle et demi, et, dans la solennité d'un lit de justice, le premier président du parlement adressa ces paroles à Louis XVI : « *Le principe constitutionnel de la monarchie française est « que les impositions soient consenties par ceux qui doivent les suppor- « ter*. Il n'est pas, sire, dans le cœur d'un roi bienfaisant d'altérer *ce « principe, qui tient aux lois primitives de votre État*, à celles qui assu- « rent l'autorité et garantissent l'obéissance. Si votre parlement a « cru, depuis plusieurs années, pouvoir répondre à Votre Majesté de « l'obéissance des peuples en matière d'impôts, il a souvent plus « consulté son zèle que son pouvoir[2]. »

Deux années ne s'étaient pas écoulées, qu'en face d'une détresse financière absolue et de l'impossibilité de recourir au crédit, après des violations réitérées de tout engagement[3], Louis XVI se décidait à lancer, le 24 janvier 1789, sa lettre de convocation des états généraux.

Pendant les quatorze années qu'il avait passées sur le trône, il avait vu la situation financière empirer d'année en année, et il avait changé au moins douze fois en quatorze ans ses ministres des finances[4].

[1] Discours du comte Garnier, rapporteur du budget de 1816 devant la Chambre des pairs.

[2] *Attributions de la législature en matière de dépenses publiques*, par Masson (?).

[3] Voici en quels termes un des premiers ministres de la Restauration s'exprimait sur cette mauvaise foi qui avait régné dans la conduite de nos finances : « Les mi- « nistres du roi sont heureux de pouvoir dans l'enceinte de cette Chambre auguste, « s'approchant religieusement de l'autel sacré de l'honneur élevé par la gloire de « nos armes, abjurer solennellement et proscrire à jamais toutes ces conceptions « misérables, toutes ces opérations désastreuses connues depuis plus de cent ans « sous les noms de visas, de réductions de rentes, de suspensions de rembourse- « ments, de réductions de valeurs, de remboursements en valeurs nominales, de « mobilisation, d'inscriptions réduites au tiers, de liquidations en valeurs dépré- « ciées, de révisions, d'apurements de révisions, de rejets de rentes par prescrip- « tion, etc., etc. » (Discours prononcé par le prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères, devant la Chambre des pairs, lors de la présentation des budgets de 1814 et de 1815, en septembre 1814.)

[4] Voici la liste de ces changements par ordre chronologique : 1° l'abbé Terray,

Digitized by Google

Parmi ceux-ci, un seul, Turgot, eût été capable, par son génie organisateur, de restaurer les finances, qui, pour prospérer, avaient besoin d'une nouvelle base administrative et politique. A l'origine du règne, il avait repoussé le retour des parlements, frappés par le chancelier Maupeou. Il voulait instituer successivement dans les paroisses, dans les provinces et dans le royaume des assemblées chargées de voter l'impôt, et dans lesquelles les trois ordres se seraient trouvés mêlés. Il ne fut pas compris par le souverain, ne voulut pas en appeler à la publicité, et succomba promptement sous la coalition des intérêts privilégiés.

§ 2. 1789.

Le 5 mai 1789 eut lieu l'ouverture des états généraux. Cette cérémonie fut inaugurée par un discours du roi : « La dette de l'État, « déjà immense à mon avénement au trône, disait Louis XVI, s'est en- « core accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais hono- « rable, en a été la cause, l'augmentation des impôts en a été la suite « nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

« ..... Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation, « se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement « les opinions, si l'on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'es- « prits sages et modérés. . . . . .

« ..... Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finan- « ces, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que « vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un « ordre permanent et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire « ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans et sa con- « sidération au dehors, vous occupera essentiellement. Les esprits « sont dans l'agitation... » etc.

Ce discours fut suivi du rapport de M. Necker sur la situation des finances. « La confiance publique est ébranlée, répétait à son tour le

ministre de Louis XV; 2° Turgot (août 1774); 3° Clugny (1776); 4° Taboureau des Réaux avec Necker comme directeur général des finances (1776), puis 5° Necker seul (1777); 6° Joly de Fleury (1781); 7° d'Ormesson (1783); 8° de Calonne (1783); 9° Bouvard de Fourqueux (1787); 10° Laurent de Villedeuil (1787), puis 11° Lambert, ces deux derniers sous l'autorité de Loménie de Brienne, chef du conseil des finances, puis premier ministre; enfin 12° Necker, toujours avec le simple titre de directeur général des finances. A ces douze ministres ont succédé : 13° le baron de Breteuil, chef du conseil royal des finances (juillet 1789); 14° Necker, avec le titre de premier ministre des finances; 15° Lambert (1790); 16° Valdec de Lessart (1790). (*Extrait de la Chronologie universelle de Bajot.*)

Digitized by Google

« directeur général des finances, et cependant cette confiance est « indispensable; elle honore une nation et constitue sa force poli- « tique. . . . . .
« Le compte des finances de Sa Majesté, que l'on mettra sous vos « yeux, renferme les revenus et les dépenses fixes de l'État. *Les « revenus et des dépenses n'appartiennent à aucune année en parti- « culier; elles seront toujours les mêmes, à moins qu'on ne vienne à les « changer par de nouvelles dispositions. Le roi recevra la même somme « de tributs tant que les lois constitutives de ces impôts ne seront point « abrogées*, et le roi payera la même somme d'intérêts tant que les « capitaux de la dette publique ne seront point amortis. . . . »

Venait ensuite un résumé précis des divers examens sur lesquels les états généraux devaient porter leur attention : État des revenus et des dépenses fixes; recherche des moyens les plus propres à rendre facile et distincte en tous les temps la connaissance de l'état des finances; économies à réaliser, ressources nouvelles à se procurer; besoins extraordinaires et ressources à leur affecter; anticipations; constitution d'une caisse d'amortissement et réduction possible de la dette; règlement de l'arriéré.

Enfin, M. Necker termine son rapport par l'expression de cette pensée : « Ainsi, *tandis que la France, tandis que l'Europe entière attribuent « la convocation des états généraux à la nécessité absolue, au besoin « inévitable d'augmenter les impositions*, l'on voit, par ce résumé précis, « qu'un roi, jaloux uniquement de son autorité, aurait trouvé dans « les retranchements soumis à sa puissance ou à sa volonté un « moyen de suffire aux circonstances et de se passer de nouveaux « tributs. »

Quant aux retranchements que le roi aurait pu opérer, qu'on juge de leur légitimité par ceux que M. Necker indique comme possibles : suppressions de 29 millions de pensions, réduction de traitements militaires et civils motivée sur ce que les titulaires accepteraient la réduction plutôt que la perte de leur état, le retrait de remises accordées (pour 7 millions) à des provinces et à des contribuables, enfin des retenues à effectuer sur les rentes et intérêts dus par l'État Voici en quels termes, d'ailleurs, M. Necker s'exprime sur ce dernier point : « Il y a eu *de tout temps*, quelquefois un et deux « ans en arrière sur les gages, les appointements et les intérêts dus « par le roi, et, selon les degrés d'aisance du trésor royal, ces « payements ont été avancés ou retardés. Les arrérages de ce genre « ne coûtent aucun intérêt, et l'on se borne généralement à désirer « de toucher exactement une année chaque année. « Ainsi, il suffit « de comprendre dans les dépenses fixes la partie de ces arrérages « que la mort des propriétaires rend nécessairement exigible...

Digitized by Google

« ... Vous remarquerez, messieurs, que si le roi se borne à faire « acquitter d'ici à la fin de l'année 1789, et s'il ne paye ensuite que « six mois tous les six mois, il y aura constamment un semestre en « arrière. L'État aurait donc obtenu, de la part des rentiers, un « sacrifice ou du moins une facilité d'environ 75 millions, puisque « la totalité des intérêts payables à l'Hôtel de Ville se monte aujour- « d'hui à environ 75 millions. Ces six mois de retard pour les rentes « viagères seront dus et payés à la mort des rentiers, ce qui réduira « le bénéfice réel des extinctions à environ moitié pour l'année seu- « lement où ces extinctions surviendront; et enfin, si le temps aug- « mente la richesse de l'État, vous aurez à examiner, messieurs, « s'il convient de faire un emprunt extraordinaire pour acquitter « plus tôt le semestre en arrière. *Mais, à en juger par l'esprit de dou- « ceur et de conciliation avec lequel les rentiers se sont prêtés depuis « près d'un an aux circonstances pénibles de la finance, il est à pré- « sumer qu'à l'époque où la nation entière assurera le payement de « leurs intérêts de la manière la plus exacte et la plus invariable, ils « ne regretteront pas d'avoir concouru dans quelque chose à la dimi- « nution des embarras présents :* ils ne sauraient calculer ce qu'ils « auraient perdu si le désordre s'était mis dans les affaires, et si le « progrès du discrédit avait affaibli sensiblement la valeur de leurs « capitaux[1]. »

Nous venons d'opérer ces longs emprunts au discours du roi et au rapport de M. Necker pour bien montrer combien la réunion des états généraux était nécessaire à la bonne gestion des finances, et combien était pourtant éloigné de l'esprit du gouvernement royal la pensée de s'en servir autrement que comme d'un appui tout momentané. Il demande aux députés des États le concours de leurs lumières et de leur influence pour guérir les plaies du présent; mais ni dans le discours royal, ni dans le rapport, on ne peut trouver un seul mot qui semble reconnaître ces droits antiques de la nation française de concourir par ses représentants à l'action législative et de consentir l'impôt, droits que les états généraux avaient si fréquemment exercés jusqu'au règne de Louis XIV.

Divers passages du rapport de M. Necker semblent, au contraire,

[1] Le 7 août suivant, M. Necker ayant dit, lors de sa demande en autorisation d'emprunt : « Le roi a satisfait depuis longtemps à tous les payements et a mis « dans ses dépenses la plus sévère économie. — Oui, » répondit le duc d'Aiguillon parlant au nom du comité des finances, « les valets de chiens sont payés ; cela « est ; l'on a supprimé des places qui n'étaient nullement onéreuses, cela est en- « core, et voilà tout. — Comment peut-on dire, et dans un acte public surtout, que « le roi a rempli tous ses engagements ; mais les vrais créanciers de l'État sont-ils « payés? » (Séance de l'Assemblée nationale du 8 août 1789.)

Digitized by Google

en vouloir enlever l'espérance. Le lecteur a dû remarquer avec quel soin le directeur général des finances déclare que « les recettes et « les dépenses n'appartiennent *à aucune année en particulier*, » et que le roi percevra les impôts autorisés « *tant que leurs bases consti-* « *tutives ne seront point abrogées.* » Nulle part on ne peut trouver le moindre engagement de convoquer de nouveau les états généraux et de les appeler à une participation régulière dans la gestion des affaires de l'État.

Tel était bien pourtant le premier des vœux de la nation, comme nous le verrons un peu plus loin.

Six semaines plus tard, à la suite d'événements que nous n'avons point à rapporter ici, les députés du tiers état conviaient les deux autres ordres à se réunir à eux, et, se basant sur ce qu'ils représentaient les quatre-vingt-seize centièmes de la nation, ils changent leur nom, devenu impropre, d'états généraux en celui d'Assemblée nationale. Leur premier acte est de chercher, par des remercîments *anticipés*, à entraîner Louis XVI dans la reconnaissance des droits de la nation, qu'ils affirment en même temps avec éclat par la déclaration suivante : « L'Assemblée nationale, considérant « que le premier usage qu'elle doit faire du pouvoir dont la nation « recouvre l'exercice sous les auspices d'un monarque qui, jugeant « la véritable gloire des rois, a mis la sienne à reconnaître les droits « de son peuple, est d'assurer pendant la durée de la présente session « la force de l'administration publique ;

« Voulant prévenir les difficultés qui pourraient traverser la per- « ception et l'acquit des contributions, difficultés d'autant plus dignes « d'une attention sérieuse qu'elles auraient pour base *un principe* « *constitutionnel et à jamais sacré, authentiquement reconnu par le roi* « *et solennellement proclamé par toutes les assemblées de la nation,* « *principe qui s'oppose à toute levée de deniers et de contributions* « *dans le royaume sans le consentement formel des représentants de* « *la nation;*

« *Considérant qu'en effet les contributions, telles qu'elles se perçoivent* « *actuellement dans le royaume n'ayant point été consenties par la* « *nation, sont toutes illégales et par conséquent nulles dans leur créa-* « *tion, extension ou prorogation :*

« Déclare, à l'unanimité des suffrages, consentir provisoirement « pour la nation que les impôts et contributions, quoique illéga- « lement établis et perçus, continuent d'être levés de la même ma- « nière qu'ils l'ont été précédemment, et ce, jusqu'au jour seu- « lement de la première séparation de cette Assemblée, de quelque « cause qu'elle puisse provenir ;

« Passé lequel jour, l'Assemblée nationale entend et décrète que

Digitized by Google

« toute levée d'impôts et contributions de toute nature qui n'auraient « pas été nommément, formellement et librement accordées par l'As- « semblée cessera entièrement dans toutes les provinces du royaume, « quelle que soit la forme de leur administration.

« L'Assemblée s'empresse de déclarer qu'aussitôt qu'elle aura, de « concert avec Sa Majesté, fixé les principes de la régénération na- « tionale, elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la « dette publique, mettant dès à présent les créanciers de l'État sous « la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française. »

En feignant de croire à la reconnaissance des droits de la nation par la royauté, l'Assemblée nationale voulait exercer une contrainte morale sur Louis XVI et l'engager dans la voie des concessions. On sait combien furent peu nombreux les membres de la noblesse, et surtout du clergé, qui refusèrent de prendre part aux travaux de l'Assemblée nationale.

Déjà d'ailleurs on connaissait les résultats du dépouillement des « cahiers » pour toute la France. Et voici en quels termes M. de Clermont-Tonnerre rendit compte, un mois plus tard (séance du 27 juillet), des résultats de ce dépouillement :

« La nécessité du consentement national a l'impot est *généralement* « *reconnue par vos commettants*, établie par tous vos cahiers; *tous* « *bornent la durée de l'impôt au terme que vous lui aurez fixé, terme* « *qui ne pourra jamais s'étendre au delà d'une tenue à l'autre, et* « *cette clause impérative a paru à tous vos commettants le garant le* « *plus sûr de la perpétuité de vos Assemblées nationales.*

« *L'emprunt, n'étant qu'un impôt indirect, leur a paru devoir être* « *assujetti aux mêmes principes.* »

Dans la même séance fut présenté par Mgr de Cicé, archevêque de Bordeaux, le rapport du comité chargé d'élaborer une constitution conforme à ces principes. Les premiers articles, adoptés par le comité, furent lus par Mounier; les bases de la législation budgétaire s'y trouvent posées dans les trois articles suivants :

« Chap. II, art. 5. Aucune taxe, impôt, charge, droit ou subside « ne peuvent être établis sans le consentement libre et volontaire des « représentants de la nation.

« Art. 6. Les représentants de la nation doivent surveiller l'emploi « des subsides. En conséquence, les administrations de deniers pu- « blics doivent leur en rendre un compte exact.

« Art. 7. Les ministres, les autres agents de l'autorité royale sont « responsables de toutes les infractions qu'ils commettent envers les « lois, quels que soient les ordres qu'ils aient reçus [1]. »

[1] Ces articles eux-mêmes sont complétés par les dispositions relatives aux finan-

Digitized by Google

Telles ont été, relativement aux finances, les premières mesures prises par l'Assemblée constituante pour faire passer dans le domaine de la loi les nouveaux principes qu'elle allait proclamer quelques jours plus tard dans la « *déclaration des droits*, » et qui sont rappelés par la constitution actuelle de 1852 dans son article 1er, lorsqu'elle « *reconnaît, confirme et garantit les principes proclamés en* 1789, *et* « *qui sont la base du droit public des Français.* »

§ 3. DE L'INFLUENCE DES INSTITUTIONS POLITIQUES SUR L'ESPRIT DE LA LÉGISLATION BUDGÉTAIRE.

Ce n'est pas sans intention que nous prenons la révolution de 1789 comme point de départ de nos études sur la législation budgétaire. Nous aurions pu, en remontant à des temps bien plus éloignés, signaler les heureuses réformes tentées à différentes époques par de grands rois ou de grands ministres pour doter la monarchie française d'une bonne organisation financière; nous aurions admiré l'administration de Sully sous Henri IV, celle de Colbert sous Louis XIV; mais cette étude, malgré son attrait, nous entraînerait sans grande utilité bien loin du but que nous nous sommes donné. Toutes les réformes opérées pendant les deux derniers siècles de l'ancienne monarchie eurent en effet un vice commun; elles furent opérées en dehors de tout concours d'une véritable représentation nationale, qui seule eût été pourvue d'une autorité assez grande pour assurer leur durée. Elles furent donc malheureusement et fatalement éphémères, et tout perfectionnement apporté dans notre organisation financière n'eut et ne pouvait avoir d'autres résultats que d'encourager le pouvoir royal dans le fâcheux oubli des droits de la nation, que d'accroître aussi l'avidité des hommes, et ils étaient nombreux, qui vivaient des faveurs de la royauté. La dilapidation des finances satisfaisait trop d'intérêts individuels pour que le désordre ne reparût pas sans cesse. On se figure difficilement aujourd'hui, par exemple, à quelle somme importante s'élevaient les pensions accordées sous le règne de Louis XVI, sans autre titre que la munificence royale. Nous avons montré que Henri IV avait lui-même senti combien le contrôle d'une assemblée était indispensable au bon ordre des finances. Cette nécessité était devenue bien plus grande et surtout bien plus évidente à tous les yeux après les désordres financiers qui

ces, qui ont été édictées par l'Assemblée constituante et se trouvent récapitulées dans les articles 92, 93, 94 et 96 du décret des 13-17 juin 1791.

Digitized by Google

marquèrent la fin du règne de Louis XIV, le règne de Louis XV et enfin celui de Louis XVI après l'avortement des réformes tentées par Turgot. Nous avons retracé également les premiers actes de l'Assemblée nationale, et nous avons vu avec quelle prompte énergie elle avait revendiqué le vote de l'impôt comme étant reconnu par les lois constitutives de la monarchie.

Passons maintenant à l'examen des nouveaux « principes » qu'elle a établis et placés en tête de la constitution des 3-14 septembre 1791. L'article 14 de la déclaration des droits est ainsi conçu : « Tous les « citoyens ont droit de constater par eux-mêmes ou par leurs repré- « sentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir « librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'as- « siette, le recouvrement et la durée. » Le principe, ainsi posé par l'article 14, reçoit toute sa valeur par sa combinaison avec les articles 3 et 6 qui portent que « le principe de la souveraineté nationale « réside dans la nation... » (art. 3) et que « la loi est l'expression de « la volonté nationale. » (art. 6).

Par cette triple affirmation, l'Assemblée constituante a voulu montrer la subordination dans laquelle le pouvoir royal devait se trouver placé vis-à-vis de la représentation nationale, seule investie du pouvoir législatif. Et nous rappelons cette affirmation parce que nous aurons à signaler plus d'une fois, dans le cours de ce travail, l'influence désastreuse qu'à exercée à diverses époques rapprochées de nous l'absence de cette subordination. Que l'Assemblée nationale, dans l'établissement de notre première constitution, n'ait pas assez tenu compte des nécessités du moment, qu'elle ait trop subi l'ascendant des prescriptions de la logique, c'est chose dont nous n'avons point à nous occuper ici. Le seul point qui intéresse notre sujet consiste dans cette connexion étroite que l'Assemblée nationale a senti exister entre le droit de voter l'impôt, l'exercice du pouvoir législatif et le principe de la souveraineté populaire.

En subissant l'ascendant de ces sentiments, l'Assemblée n'a fait d'ailleurs que nous fournir un nouvel exemple de la force que le temps communique à certaines opinions. Certes une constitution au quinzième ou au seizième siècle ne pouvait, comme au dix-huitième ou au dix-neuvième, être créée d'un seul jet et proclamée dans un document unique. Et cependant on pourrait trouver ces mêmes principes posés et dans l'antique constitution d'Aragon et dans la grande charte de Hollande, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Voici quelques fragments de l'analyse que Motley offre de cette dernière constitution : « L'Assemblée générale de Hollande avait, « conformément à cette grande charte, *le pouvoir de fixer tous les* « *impôts*, de régler le commerce et l'industrie, de déclarer la guerre,

Digitized by Google

« de battre monnaie, de lever les armées et de diriger la marine.
« Le pouvoir exécutif était obligé de venir en personne demander de
« l'argent; il ne pouvait nommer que des indigènes aux emplois;
« force lui était de reconnaître à ses sujets le droit de désobéissance
« au cas où ses ordres seraient contraires à la loi, etc., etc. [1]. »

Si de la Hollande nous passons à l'Angleterre, nous y retrouvons les mêmes enseignements :

« Quelque grand que fût le pouvoir royal, dit Macaulay, il était
« limité par trois grands principes constitutionnels si anciens que
« personne n'en peut préciser l'origine, si puissants que leur dévelop-
« pement naturel, se poursuivant à travers les générations, a produit
« l'ordre de choses actuel. En premier lieu le roi n'avait de pouvoir
« législatif qu'avec le concours des parlements; ensuite, il ne pou-
« vait lever aucune taxe sans le consentement de ces mêmes parle-
« ments; enfin il devait gouverner selon les lois du royaume, et s'il
« les violait, ses conseillers et ses agents étaient responsables [2].

« La déclaration de 1688 ne fait que rappeler ces principes. Elle
« récapitule d'abord les fautes et les crimes qui ont rendu la révo-
« lution nécessaire : les empiétements de Jacques sur le domaine
« du pouvoir législatif, la perception de taxe sans le consentement
« du parlement, etc.; elle déclare que le pouvoir dispensatif récem-
« ment usurpé et exercé par la couronne n'existe pas légalement; que
« sans le vote du parlement aucune taxe ne peut être levée par le
« souverain sur le sujet, etc., etc. Tous ces droits, la convention les
« réclame au nom de la nation anglaise et comme l'héritage incon-
« testable de tout Anglais [3]. »

Enfin, dernière citation. Les mêmes droits sont également invoqués dans la déclaration d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique en 1774. Cette déclaration est basée sur divers motifs qui s'y trouvent énumérés et parmi lesquels se remarquent ceux-ci :
« Le roi de la Grande-Bretagne a combiné ses efforts à ceux d'autres
« personnes (c'est-à-dire du parlement d'Angleterre) pour nous sou-
« mettre à une juridiction étrangère à notre constitution et non re-
« connue par nos lois en donnant sa sanction à leurs actes de pré-
« tendue législation... pour imposer sur nous des taxes sans notre
« consentement... pour abroger nos chartes, etc., etc. [4]. »

Ainsi la Hollande, l'Angleterre et les États-Unis nous ont offert un même spectacle, celui de nations qui, comme la France en 1789, ont

[1] *Histoire de la fondation des Provinces-Unies et de la Révolution des Pays-Bas*, par John Lothrop Motley, t. I, p. 93.
[2] Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 26.
[3] Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. III, p. 407 et 408.
[4] Laboulaye, *Histoire des États-Unis*, t. II, p. 323 et 324.

Digitized by Google

placé le droit de voter l'impôt sous la protection des libertés publiques. Et aujourd'hui encore ces trois États sont ceux qui passent pour avoir les meilleures finances [1]. En face de ce tableau, celui qui aime les contrastes n'a qu'à jeter les yeux sur certains pays de l'Orient. Là se sont accomplis depuis vingt ans d'énormes progrès en tout ce qui touche aux finances publiques. L'assiette des impôts a été améliorée, un ordre relatif a été introduit dans l'administration financière ; les gouvernements de ces États ont même su inspirer assez de confiance en Europe pour conclure des emprunts. A quoi ont servi, pourtant, les sommes considérables qu'ils ont obtenues ? Qu'ont-elles produit, sinon d'amères déceptions pour des prêteurs trop confiants ? Où serait la cause de ce contraste, si elle ne se trouvait précisément dans l'absence d'une direction et d'un contrôle exercés par une représentation, sérieusement constituée, des populations. Nous n'avons pas d'ailleurs ici à examiner si des institutions libres trouveraient en Orient un sol suffisamment préparé pour les recevoir ; mais nous constatons leur absence, nous en avons les résultats sous les yeux et même nous en ressentons les conséquences dans une certaine mesure.

Cet ensemble de faits prouve, du moins nous le croyons, combien sont étroits les liens qui rattachent chez un peuple les règles financières aux institutions politiques. Nous en trouverons de nouvelles preuves en esquissant à grands traits les bases que chacun de nos régimes politiques a successivement données à notre législation budgétaire.

§ 4. DES BASES DONNÉES A LA LÉGISLATION DU BUDGET SOUS NOS DIVERS RÉGIMES POLITIQUES DEPUIS 1789.

Si le droit de voter l'impôt réclamé avec tant d'unanimité par les cahiers de 1789 et revendiqué avec tant d'énergie par les états généraux a été reconnu sous tous les régimes qui se sont succédé depuis lors en France, il faut reconnaître que les limites dans lesquelles les représentants de la nation l'ont exercé ont singulièrement varié selon les temps. Cette variation était la conséquence logique des phases successives et quelquefois précipitées par lesquelles a passé l'opinion publique.

Il y a longtemps qu'un vieux proverbe a dit : Celui-là est le maître

[1] Nous aurions pu citer les constitutions de bien d'autres États modernes ; nous préférons renvoyer le lecteur au nouvel ouvrage de M. Laferrière sur ce sujet.

Digitized by Google

qui tient les cordons de la bourse. A toutes les époques le droit de voter l'impôt a été considéré avec raison comme la prérogative la plus incontestable et aussi la plus importante d'une représentation nationale. Elle est en quelque sorte la clef de voûte de tous les droits. Il était dès lors naturel que le vote de l'impôt fût exercé avec une pleine et entière liberté par l'assemblée des élus de la nation, quand l'opinion publique plaçait en elle toutes ses espérances, et il était non moins naturel que ce droit fût restreint, entravé, rendu illusoire même, quand cette même opinion publique ne manifestait plus qu'un seul désir : l'existence d'un gouvernement protecteur, concentrant tous les pouvoirs dans ses mains.

Considérés à ce point de vue, nos divers régimes politiques se divisent en quatre grandes périodes bien distinctes : la première s'étend de 1789 à 1802, c'est l'ère des constitutions républicaines ; la seconde comprend le consulat et l'empire; la troisième va de 1814 à 1852; enfin, nous nous trouvons dans la quatrième période qui a pris naissance à cette dernière date. A vrai dire, chacune de ces périodes pourrait se diviser en plusieurs phases. Ainsi nous pourrions distinguer dans le régime parlementaire qui a duré depuis 1814 jusqu'en 1852 cinq phases, dont deux s'appliquent à la Restauration, deux au gouvernement de Juillet, et la dernière à la république de 1848. Mais ces distinctions fatigueraient le lecteur, tout en nuisant à la clarté de notre exposition. Aussi nous bornons-nous à signaler ici leur existence.

Avant d'examiner, pour les quatre grandes périodes, de quelle manière et dans quelles limites le vote de l'impôt s'est effectué dans nos assemblées législatives, il convient de rechercher jusqu'où s'étendent les limites des attributions de la représentation nationale sous un régime de pleine liberté, c'est-à-dire sous celui qui place toute la puissance législative entre les mains des représentants de la nation et renferme le pouvoir exécutif dans son véritable rôle, celui de simple agent chargé d'observer et de faire observer les lois rendues par l'assemblée.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le tableau que le comte Roy traçait de ces limites en 1817 devant la Chambre des députés : « En ne considérant d'abord la loi de l'impôt que comme une « loi ordinaire, les Chambres auraient, comme pour toutes les autres « lois, le droit d'en examiner les motifs et de les discuter. Mais ce « droit devient leur devoir le plus important lorsqu'il s'agit de la loi « de l'impôt..... Les impôts et les subsides ne sont établis que pour « les besoins de l'État et pour ses nécessités indispensables. La con- « séquence immédiate de ce principe, c'est que celui qui a le droit « de voter l'impôt, mais qui n'en a le devoir qu'autant qu'il est in-

Digitized by Google

« dispensable et jusqu'à concurrence de ce qui est indispensable, a « nécessairement le droit d'examiner s'il est demandé pour les néces- « sités de l'État, de vérifier ces nécessités, les dépenses et leurs mo- « tifs, de surveiller l'emploi des fonds et de s'assurer qu'ils n'ont pas « été distraits de la destination pour laquelle seulement ils ont été « accordés. D'un autre côté, les produits de l'impôt ne sont pas tou- « jours ceux sur lesquels les calculs ont été établis ; souvent ils sont « au-dessous des espérances, quelquefois ils les dépassent. Les dé- « penses elles-mêmes peuvent ne s'être pas élevées aussi haut qu'on « avait d'abord supposé qu'elles pourraient s'élever et des fonds plus « ou moins considérables peuvent être demeurés libres au Trésor. Or « les besoins de l'État et ses droits à des impôts sont subordonnés à « ces diverses circonstances. Elles doivent donc être examinées par « la Chambre qui vote des impôts dans la proportion des besoins et « qui ne peut les voter *librement* qu'autant qu'elle a la connaissance « des comptes et des faits qui s'y rapportent. *Toutes ces conséquences « découlent nécessairement du principe que la Chambre vote l'impôt « librement et qu'elle ne le vote que pour les besoins de l'État.* Et s'il « en était autrement, quelle serait en matière d'impôt la condition « des Chambres? Elles ne seraient que d'aveugles instruments qui « accorderaient ou refuseraient arbitrairement et suivant leurs ca- « prices les impôts qui leur seraient demandés, qui tantôt compro- « mettraient l'État en accordant moins que ses besoins exigeraient, « et tantôt accableraient les peuples d'impositions sans mesure et « sans nécessité[1]. »

Quand le rapporteur de la loi de finances du 25 mars 1817 regardait toutes ces attributions comme inhérentes aux prérogatives naturelles de la représentation nationale, il n'était que l'écho de l'opinion unanime qui règne sur ce sujet en Angleterre et aux États-Unis. Quelle que soit, en effet, la forme républicaine ou monarchique d'un gouvernement, la liberté politique se manifeste partout par les mêmes procédés.

Ce n'est pas tout. Le vote de l'impôt deviendrait inefficace et illusoire, s'il n'était entouré de certaines garanties constitutionnelles et légales. Ainsi, toute perception de taxes ou impôts autres que ceux autorisés par une loi doit être formellement interdite aux agents du pouvoir exécutif. Toute aliénation de biens mobiliers ou immobiliers appartenant à l'État, tout emprunt, ne doivent pouvoir s'effectuer qu'en vertu d'une autorisation législative. Faute de ces précautions, le pouvoir exécutif peut se procurer des ressources en dehors des

[1] Discours du comte Roy, rapporteur de la loi du 25 mars 1817, devant la Chambre des députés.

Digitized by Google

fonds qui lui sont alloués, et de là peut naître pour lui la tentation de se passer du concours des Chambres. Il en est de même encore de toute décision dont l'exécution, comme celle de grands travaux, par exemple, pourrait entraîner de nouvelles charges pour le budget et porter atteinte à la bonne gestion des finances. Enfin cette prohibition doit s'appliquer également aux traités de commerce qui apporteraient des modifications dans les tarifs douaniers; car ils peuvent, dans ce cas, tarir des sources de revenus importantes, et peut-être indispensables à l'équilibre des recettes et des dépenses.

Quand toutes ces conditions se trouvent remplies; quand l'exécution des volontés de la représentation nationale est assurée par l'ensemble des garanties que nous venons d'énumérer, on peut dire bien véritablement que le pouvoir est dans les Chambres, ce qui n'est autre chose d'ailleurs que l'application du principe, si souvent proclamé de nos jours, de la souveraineté du peuple.

Le régime opposé au tableau que nous venons de tracer se résume et se peint par un seul mot, le despotisme, ou, pour me servir d'une expression plus douce usitée de l'autre côté du Rhin, nous l'appellerons « *le régime patriarcal.* » Ce régime, nous n'avons pas à en parler, puisqu'il n'a jamais, grâce à Dieu, pu s'établir en France.

Ceci dit, voyons dans quelle mesure, sous nos divers régimes, droits et garanties ont été reconnus à la représentation nationale.

On sait avec quelle logique rigoureuse la constitution de 1791 a déduit les conséquences que devait entraîner, en ce qui concerne le vote de l'impôt, l'application du principe de la souveraineté nationale. On peut s'en assurer par la lecture combinée des divers articles de cette constitution qui sont relatifs à notre sujet[1]. Les deux constitutions qui la suivirent, celles de 1793 et celle de l'an III, ne furent pas moins affirmatives[2]. En même temps s'effectua une réorganisation de tous les services publics, en conformité avec les nouveaux principes politiques. Malheureusement, toutes ces institutions n'eurent qu'une existence éphémère, et leur application a été de trop courte durée pour avoir laissé de traces. « Elles furent emportées par les événements beaucoup plus encore que par les vices qui « leur étaient propres[3]. » Par une singulière ironie du sort, c'est à

[1] Voir dans la constitution des 3-14 septembre 1791 : tit. III, ch. II, sect. IV, art, 5, 6, 7; chap. III, section Ire, art. 1er et 3; section IV, art. 10; chap. IV, art. 4; section II, art. 4; section III, art. 3; titre V, art. 1, 2, 3, 4 et 5, enfin, l'art. 92 du décret des 13-17 juin 1791 qui forme l'appendice de la constitution de 1791.

[2] Voir, dans la constitution du 24 juin 1793, les articles 53, 54, 55, 102, 103, 104, 105, 106 et 122; et dans la constitution du 5 fructidor, an III, les articles 152, 162, 190, 302, 307 à 311, 315 à 325, enfin, l'article 333.

[3] M. Thiers, Discours du 26 février 1866.

Digitized by Google

l'époque même où nos représentants ont joui des attributions les plus étendues que nos finances sont tombées plus bas. Avant même que la constitution de 1791 eût été appliquée, le papier-monnaie avait fait son apparition[1]. Dans les désordres inévitables qu'entraînait la terrible crise que la France traversait, nos assemblées ne pouvaient s'occuper d'établir une nouvelle assiette pour des impôts irrecouvrables, ou de surveiller des dépenses d'une étendue illimitée; aussi bornèrent-elles, pour ainsi dire, leurs attributions à ordonner des émissions d'assignats dont l'importance réelle demeure inconnue, mais est évaluée approximativement à 45 milliards.

A l'expiration de cette période commence, avec la constitution de l'an VIII, le régime du premier empire, quoique celui-ci n'ait été proclamé que quatre ans plus tard. L'esprit qui règne est déjà tout autre. Après tant de bouleversements, l'opinion publique voulait avant tout jouir d'un peu de calme. On sait combien le général Bonaparte sut profiter de ces dispositions pour annuler le rôle des députés du Corps législatif, du concours desquels il ne pouvait cependant songer à se passer complétement. « Tout puissant qu'était le « général Bonaparte, a dit M. Thiers, toute fatiguée qu'était la « France, il n'aurait pas été possible à lui d'édicter des lois, de lever « des impôts sans les avoir fait voter. Il accepta donc une assemblée; « mais en l'acceptant il voulut affranchir son gouvernement de l'in- « fluence de cette assemblée. Pour cela il éleva un mur entre son gou- « vernement et le Corps législatif : il décida que ses ministres ne « comparaîtraient jamais devant ce corps, qu'ils n'auraient affaire « qu'à lui seul, et à cette condition il était bien certain d'être com- « plétement obéi[2]. » On va juger, par la succincte exposition qui suit, des restrictions qu'eurent à subir, en ce qui concerne le vote de l'impôt, les attributions du Corps législatif.

« Les budgets continuèrent, il est vrai, à lui être soumis; mais « tandis qu'ils auraient dû toujours présenter l'appréciation entière « et fidèle des besoins et des ressources de l'État, tracer la marche « des différents services et prescrire les règles à suivre par chacun « des délégués du pouvoir, ils n'offraient, pour les revenus comme « pour les charges, qu'une expression incomplète et trompeuse qui « ne révélait ni les moyens du Trésor ni les dépenses du gouverne- « ment, et qui n'opposait qu'une limite illusoire aux dispositions des « ordonnateurs[3]. »

[1] La première création d'assignats a été décrétée par une loi du 21 décembre 1789.

[2] M. Thiers, Discours du 26 février 1866 sur les principes de 1789.

[3] Marquis d'Audiffret, *Système financier de la France*, t. II, p. 488 et suiv. Le même jugement a été porté par le baron Louis, ainsi que le prouve cet extrait de

Digitized by Google

Le Corps législatif pouvait-il du moins examiner en détail ce budget incomplet et obscur qui lui était soumis, et fixer avec précision les devoirs qu'il imposait aux ministres? Non; il ouvrait en bloc au gouvernement un crédit de 8 ou 900 millions, par exemple, et le chef de l'État répartissait ensuite cette somme entre les divers ministères[1]. Même dans ces limites, qui les rendaient si peu gênantes pour le pouvoir, les décisions du Corps législatif n'étaient pas respectées. « Les contributions publiques, soumises, il est vrai, à de « plus sages principes et à de meilleurs procédés, subissaient chaque « année toutes les vicissitudes de la politique d'un souverain qui, en « les administrant lui-même avec le concours de ses directeurs géné- « raux, élevait ou abaissait leurs tarifs suivant les exigences de ses « vastes projets plutôt que d'après les véritables intérêts du pays.... « D'un autre côté, les dépenses étaient constamment supérieures aux « prévisions des crédits ouverts, et après avoir épuisé les moyens « avoués par les lois de finances, elles étaient acquittées, en dehors « des budgets, par des produits spéciaux trop souvent enlevés aux « départements et aux communes, ou par les subsides d'un domaine « extraordinaire formé des tributs des peuples vaincus, ou enfin par « les décrets de l'arriéré ou de la déchéance[2]. » On sait en quoi consistaient ces arrêts de déchéance, véritable déni de justice, puisqu'ils venaient frapper des créances parfaitement constatées et arrêter leur payement pour un temps indéfini. Les créances de cette nature laissées en souffrance sous le premier empire ne s'élevaient pas à moins de 6 ou 700 millions en 1814, et leur liquidation dura jusqu'en 1830. Enfin, pour compléter ce tableau, ajoutons que la création de la cour des comptes, composée de magistrats nommés par le pouvoir exécutif, et inamovibles, enleva au Corps législatif toute autorité sur le contrôle des opérations des agents du gouvernement. En *effet*, le bureau de la Comptabilité nationale, auquel la cour des comptes fut substituée, pouvait manquer d'un prestige suffisant vis-à-vis des fonctionnaires, mais il ne dépendait que de la représentation nationale, qui seule avait le droit d'en nommer, suspendre et destituer les commissaires[3].

son rapport au roi sur les budgets de 1814 et de 1815 : « Jamais il n'a été présenté au Corps législatif un budget sincère et complet offrant l'ensemble et le montant réel des recettes et des dépenses de tous les exercices réunis. Les dépenses ont toujours été atténuées, comme le démontre l'arriéré existant dans tous les ministères. Les recettes ont toujours été exagérées ainsi qu'il résulte des restants à recouvrer, véritables non-valeurs sans espoir de rentrée que présentent encore tous les budgets après avoir été plusieurs fois rectifiés.

[1] D'Audiffret, *Système financier*, t. II, p. 618 et suiv.

[2] D'Audiffret, *Système financier de la France*, t. II, p. 489.

[3] Art. 321 et 325 de la constitution du 5 fructidor an III.

Digitized by Google

Il ne faudrait pas croire cependant que nul progrès n'ait été réalisé sous le premier empire. Bien des réformes furent, au contraire, opérées, surtout sous l'administration de M. Mollien ; mais ce furent des réformes de l'ordre administratif. Il suffit de peu d'années pour démontrer combien elles étaient impuissantes à remplacer les garanties politiques dont l'organisation avait été négligée à dessein. « Le « pouvoir seul avait profité des utiles modifications apportées à « l'ordre intérieur, et elles n'avaient rien amélioré dans les docu- « ments livrés au public et à la vérification de la cour des comptes [1]. » Et comme le régime d'un État n'est jamais stationnaire, l'empire signala ses deux dernières années d'existence par ces fameux décrets des 11 novembre 1813 et 9 janvier 1814, qui, sans nulle autorisation du Corps législatif, établissaient des contributions extraordinaires et devaient bientôt après fournir au Sénat l'un des motifs sur lesquels il s'appuya pour prononcer la déchéance du chef de l'État.

Avec 1814 se termine, pour la législation du budget, la seconde période et commence la troisième, celle du régime parlementaire, qui se développe jusqu'en 1852.

En ce qui touche le vote de l'impôt, le point de départ est sensiblement le même que pour le régime impérial, en ce sens que les attributions financières, dont la possession est reconnue à la Chambre des députés par la charte, ne sont guère plus étendues que celles dont le Corps législatif était investi en vertu de l'article 45 de la constitution du 22 frimaire an VIII, que la charte de 1814 n'a fait que développer. Combien pourtant les Chambres de la Restauration se sont montrées différentes des assemblées du premier empire ! C'est que si les attributions n'étaient pas légalement plus larges, l'esprit de la nouvelle représentation n'était plus le même. Or, comme le fait si justement remarquer Rossi « la raison dit et l'expérience a « prouvé que là où les assemblées délibérantes avaient une organisa- « tion suffisamment forte, un principe de vie réel dans leur origine « et dans leur constitution, leur action, leur influence ne tardait pas « à se développer et à s'étendre ; lors même que dans le principe on « n'avait voulu leur accorder que des attributions extrêmement bor- « nées, lors même que dans le principe on avait voulu les circonscrire « dans des limites très-étroites, ces limites n'ont pas tardé à s'étendre « et l'action de l'assemblée à se développer. C'est dans la nature des « choses. Toutes les fois que vous aurez une assemblée délibérante « qui, par son origine, par son organisation, par l'appui qu'elle « trouvera dans l'opinion publique, aura la conscience de son im- « portance et de sa force, les attributions qui lui appartiennent

[1] Marquis d'Audiffret, *Système financier de la France*, t. II, p. 496.

Digitized by Google

« rationnellement, elle les aura bientôt ou par la loi écrite ou par « les précédents. Enfin lorsqu'elle est née vigoureuse et bien consti- « tuée, elle grandit promptement et brise aisément ses lisières [1]. »

C'est là précisément ce qui advint aux Chambres de la Restauration. A l'origine, le budget leur est présenté, comme au temps du premier empire, sous la forme d'un tableau sommaire dans lequel sont simplement indiqués en masse les crédits jugés nécessaires aux principaux services publics, c'est-à-dire à la dette publique, aux dotations et aux divers ministères. Trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'une loi [2] établissait le vote du budget par ministère et obligeait d'un côté les ministres à ne pas dépasser les crédits ouverts pour l'ensemble de chaque ministère, et, d'un autre côté, le ministre des finances à ne pas autoriser de payements excédant les crédits ouverts, à moins qu'il ne s'agît de crédits ouverts par ordonnances du roi dans des cas extraordinaires et urgents. Encore ces ordonnances devaient-elles être converties en lois à la plus prochaine session. La responsabilité ministérielle garantissait en même temps la Chambre contre l'abus que le gouvernement royal aurait pu faire de cette faculté.

D'après la même loi, les ministres devaient présenter dans leur projet de budget la répartition qu'ils comptaient opérer entre les divers chapitres de leur département du crédit qui leur serait ouvert, répartition qu'ils devaient, après le vote du budget, soumettre à l'approbation du roi. L'existence de cette répartition dans le projet du budget amena la Chambre à discuter séparément les dotations demandées pour chaque chapitre et à faire porter sur le crédit total les réductions qu'elle avait cru devoir opérer. Le ministre intéressé se trouvait, à raison de sa responsabilité vis-à-vis des Chambres, moralement tenu de se conformer à la décision de l'Assemblée. Mais pour que ce résultat fût possible, il était nécessaire que la Chambre possédât le droit d'amendement, et c'est ainsi que nous sommes amenés à constater encore une fois combien toutes les libertés politiques sont solidaires et combien elles influent sur la gestion des finances.

En même temps, ce qui pouvait assurer le contrôle de la Chambre n'était pas négligé. Ainsi les ministres furent dorénavant tenus de présenter à chaque session les comptes de leurs opérations pendant l'année précédente ; comme ordonnateurs des dépenses, ils durent, dans ces comptes, indiquer et mettre en parallèle les crédits ouverts, les dépenses arrêtées, les services faits et les ordonnances acquittées. De son côté, le ministre des finances eut à faire connaître dans son

[1] Rossi, *Cours de droit constitutionnel*, t. IV, p. 109 et 110.
[2] Loi de finances du 25 mars 1871, art. 151 et 152.

Digitized by Google

compte annuel le produit brut des impôts, les opérations de trésorerie, le résumé des budgets, le tableau de la dette inscrite et la situation générale du Trésor [1]. Les opérations de recettes et de dépenses, relatives à chaque année, durent être présentées à part et devenir l'objet d'une loi spéciale [2].

Pour s'éclairer, la Chambre voulut, en outre, connaître l'opinion de la cour des comptes, et il fut décidé que le compte annuel des finances serait accompagné de l'état des travaux de ce corps judiciaire [3]. La surveillance de cette cour fut facilitée par la nomination d'une commission choisie dans son sein et dans celui du conseil d'État, laquelle fut chargée d'opérer le rapprochement des comptes rendus par les ministres et des écritures tenues au minstère des finances pour les dépenses de chacun d'eux. Enfin la création d'un compte général et annuel des « *virements* » permit à la cour des comptes de constater le montant réel des opérations de chaque comptable et de chaque ordonnateur, et lui permit d'établir *avec une exactitude entière* le rapprochement de tous les comptes soumis à son examen [4].

Sous la monarchie de 1830, les attributions financières des Chambres se régularisent pour ainsi dire, et elles atteignent leur entier développement. L'usage parlementaire de voter les dépenses *par chapitre*, dont la consécration légale avait été si souvent réclamée [5], est reconnu par la loi du 29 janvier 1831 [6]. En même temps il est énoncé que chaque chapitre ne peut contenir que des services corrélatifs et de même nature. Enfin l'obligation est imposée aux ministres de se renfermer pour chaque chapitre dans les limites du crédit spécial qui a été ouvert. Ces diverses mesures furent prises dans le but d'annuler les dispositions d'une ordonnance du 1er septembre 1827 (art. 3 et 4), signe avant-coureur des ordonnances de juillet et par laquelle le gouvernement du roi Charles X avait essayé, quoiqu'en

[1] Loi de finances du 25 mars 1817.

[2] Loi du 15 mai 1818. La même loi réunit au domaine de l'État les biens du domaine extraordinaire administré sous l'empire en dehors de tout contrôle législatif.

[3] Loi du 27 juin 1819.

[4] Ordonnance du 9 juillet 1826. — Il nous faudrait encore citer les améliorations introduites par les arrêtés ministériels des 7 novembre et 9 décembre 1814, les ordonnances royales des 18 novembre 1817, 8 juin 1821, 27 et 29 décembre 1823 (organisation du ministère des finances), l'ordonnance du 14 septembre 1822 (devoirs des ordonnateurs), etc., etc...— Nous aurons à reparler de ces divers arrêtés et ordonnances.

[5] Voir les discussions relatives au projet de loi sur les comptes de 1818; les discussions relatives au budget en 1823 et en 1825, et enfin les discussions relatives à la loi des comptes en 1827.

[6] Articles 11 et 12.

Digitized by Google

vain, d'empêcher le vote par chapitre en concédant le vote par grandes sections.

Il en est de même de la distinction que l'ordonnance du 1er septembre 1827 avait voulu établir entre les crédits extraordinaires et supplémentaires en décidant que les ordonnances qui ouvriraient des suppléments de crédit ne seraient soumises dorénavant à la ratification des Chambres que lors de la loi de règlement du budget auquel ils s'appliqueraient; c'était vouloir forcer la Chambre des députés à ne statuer que sur des dépenses accomplies et porter atteinte à ses droits. Aussi la loi du 24 avril 1833 annule-t-elle les dispositions de l'ordonnance du 1er septembre 1827 et revient-elle purement à celles de la loi du 25 mars 1817. Elle ne s'arrête même pas là, elle crée deux nouvelles garanties d'économie financière : « A l'avenir, porte l'article 4, les ordonnances du roi qui, en l'ab« sence des Chambres, auront ouvert aux ministres des crédits à « quelque titre que ce soit ne seront exécutoires pour le ministre « des finances qu'autant qu'elles auront été rendues sur l'avis du « conseil des ministres, contresignées par le ministre ordonnateur « et insérées au Bulletin des lois. » Et l'article 5 décide que « les « ordonnances des crédits ouverts en vertu des articles ci-dessus « seront réunies en un seul projet de loi pour être soumises par le « ministre des finances à la sanction des Chambres dans leur plus « prochaine session et avant la présentation du budget. »

Enfin la loi du 23 mai 1834, dans ses articles 11 et 12, établit encore de nouvelles restrictions en décidant que des crédits supplémentaires ne pourront être accordés par ordonnances qu'à certains chapitres qu'elle spécifie, et que des crédits extraordinaires ne peuvent être ouverts que dans des cas qui n'auraient su être prévus ni réglés par le budget.

A la même époque se complétaient également les diverses mesures destinées à porter la clarté dans nos finances et à donner au contrôle des Chambres toute son efficacité. Pour ne citer que la disposition législative la plus importante qui fut alors adoptée, nous devons signaler la loi du 21 avril 1832, qui ordonne de rendre public le rapport annuel de la cour des comptes, jusque-là tenu secret. On sait quelle est la portée de ce document, sorte de jugement moral porté par la cour sur la gestion des ministres et autres ordonnateurs [1].

[1] Viennent ensuite : la loi du 29 janvier 1831 qui fixe, à cinq ans après le règlement de l'exercice, l'époque de déchéance des créances non soldées par suite de la négligence des parties, etc...— L'ordonnance du 11 juillet 1833, qui fixe au 31 octobre l'époque de la clôture des payements des dépenses. — L'art. 11 de la loi du 9 juillet 1836 qui impose aux ministres l'obligation de publier les comptes de l'exer-

Digitized by Google

Lorsqu'éclata la révolution de 1848, les Chambres possédaient donc toutes les attributions qui doivent appartenir à des assemblées souveraines; aussi n'avons-nous à signaler de 1848 à 1852 que des améliorations peu importantes, et quelquefois même contestables, malgré la pensée vraie qui les a dictées.

Et maintenant si, jetant un regard en arrière sur cette longue période du régime parlementaire qui s'étend de 1815 à 1852, nous y cherchons des enseignements, nous voyons nos assemblées arriver, au bout de vingt années d'efforts (de 1814 à 1834), à l'établissement de toutes ces règles fondamentales qui assurent la bonne gestion des finances, en traçant soigneusement les devoirs et la responsabilité des agents du pouvoir exécutif devant les Chambres.

Que nos assemblées aient quelquefois mal usé des attributions qui leur appartenaient légitimement; qu'elles aient beaucoup trop voulu, dans les dernières années du gouvernement de Juillet, s'immiscer dans des détails infimes d'administration qu'elles étaient inhabiles à apprécier, ce sont des faits que nous ne prétendons nullement contester. Les Chambres commettaient une faute grave en n'accordant pas une certaine liberté d'appréciation à des ministres qu'elles honoraient de leur confiance, et qui se trouvaient responsables vis-à-vis d'elles. Combien elles auraient dû s'inspirer de la conduite, bien plus réellement politique, suivie par le parlement anglais, qui chaque année non-seulement ne discute pas l'emploi détaillé des crédits, mais accorde même, en outre, au chef du cabinet, à ce premier lord de la trésorerie, sur lequel se concentre toute la responsabilité, un crédit de quelques millions destiné à parer aux événements imprévus et aux insuffisances de fonds qui se manifesteraient dans la dotation de certains chapitres du budget.

Mais si, à côté de cette critique très-fondée, nous recherchons les fruits qu'a portés la législation financière du régime parlementaire, nous constatons leur excellence, puisque la Restauration n'a pas ac-

cice clos deux mois après son expiration et de présenter la situation provisoire du budget de l'année expirée, avec tous les documents qui doivent l'accompagner, dans les trois premiers mois de l'année suivante. — La loi du 25 juin 1841 (art. 37) qui supprime le budget extraordinaire des travaux publics créé par la loi du 17 mai 1837. — La loi du 3 mai 1842 qui exige l'ouverture d'un crédit législatif spécial pour le payement des créances des exercices périmés. — La loi du 6 juin qui organise la comptabilité des matières, et l'ordonnance du 26 août 1844 qui place cette comptabilité sous la surveillance de la cour des comptes. — La loi du 4 juillet 1845 qui, dans son art. 7, dispose que les marchés de gré à gré passés au nom de l'État pour l'exploitation des manufactures d'armes et pour la fabrication d'armes neuves, n'auront d'effet qu'après que les Chambres auront voté le premier crédit destiné à en assurer l'exécution. — Enfin, la loi du 8 août 1847 (art. 8) qui retire la faculté de reporter d'exercice en exercice les crédits restés disponibles sur ces travaux à l'expiration de l'année.

Digitized by Google

cru la dette de la France, et que la monarchie de Juillet y a ajouté une somme presque insignifiante pour un règne de dix-huit ans[1], quoiqu'on lui doive le premier développement des travaux publics en France.

Avec le régime inauguré en 1852 s'ouvre pour la législation du budget une quatrième période qui dure encore. La transformation des institutions politiques ne se manifesta peut-être nulle part aussi profondément que dans les finances.

Au vote des dépenses par chapitre est substitué le vote par ministère[2]; en même temps, l'absence de ministres responsables devant le Corps législatif ne permet pas à cette assemblée, dépourvue du droit d'amendement, de manifester d'une manière efficace sa volonté de réduire tel ou tel service d'un ministère. « Le Corps législatif, « disait en 1852, devant le Sénat, M. Bineau, ministre des finances, « conclut avec le gouvernement *une espèce d'abonnement basée sur la « confiance*[3]. »

L'application de la même théorie a fait accorder au chef de l'État le pouvoir de conclure des traités de commerce qui, sans nulle ratification législative, ont force de loi, même pour les modifications de tarifs qui s'y trouveraient stipulées. Tout le monde connaît l'éclatant usage qui a été fait de ce pouvoir en 1860, et les conséquences fâcheuses qui en sont résultées pour l'équilibre budgétaire.

C'est encore par l'application de la même théorie que le gouvernement possède la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires. D'après la loi du 5 mai 1855 (art. 21), il n'est obligé de soumettre à la sanction législative les crédits extraordinaires que dans les deux premiers mois de la plus prochaine session, et les crédits supplémentaires seulement dans les deux premiers mois de la session qui suivra la clôture de chacun des exercices sur lesquels les suppléments auront été accordés.

Enfin, par suite d'un usage *adopté en* 1857, les ministres font suivre aujourd'hui de leurs propres observations le rapport annuel de la cour des comptes. La publication de ce document et sa remise au Corps législatif, qui avaient lieu auparavant en décembre, au début de la session, n'ont plus lieu qu'au mois de mars ou d'avril suivants, et ce changement de date a pour résultat de retarder d'une année le règlement du budget. Ainsi restent plus que jamais inobservées les dispositions de la loi du 9 juillet 1836[4], laquelle prescrit de

[1] Environ 700 millions.

[2] Sénatus-consulte du 25 décembre 1852.

[3] Cette opinion est rappelée par M. Troplong dans son rapport sur le sénatus-consulte du 31 décembre 1861.

[4] Art. 11 reproduit comme art. 108 dans le décret du 31 mai 1862.

Digitized by Google

présenter le projet de loi pour le règlement du budget de l'exercice clos, et de produire les comptes à l'appui, dans les deux premiers mois de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Si ces sages prescriptions étaient fidèlement suivies, il n'y aurait jamais que *trois budgets* dont les chiffres exacts fussent inconnus. Ainsi, par exemple, au 1er mars de cette année, le Corps législatif aurait dû examiner le règlement proposé pour le budget de l'année 1867, pendant que se terminent les opérations du budget de 1868 et que commencent celles du budget de 1869. Les choses se passent bien différemment. Non-seulement le Corps législatif n'a pas réglé et ne réglera pas le budget de 1867 dans sa session actuelle, mais il est probable qu'il ne réglera que le budget de 1865 ; de telle sorte qu'au 1er mars de cette année, comme dans les trois années précédentes, il n'y aura pas moins de *cinq budgets*[1] dont les chiffres ne sont pas arrêtés. Comment s'étonner, en présence de ce fait, qu'on ne puisse facilement comprendre la situation financière? Une pareille accumulation de comptes a ce déplorable effet de ne pas permettre au Corps législatif de juger en parfaite connaissance de cause du degré de libéralité dont la situation des finances lui permet d'user vis-à-vis des services publics. Mais laissons ce point.

A la suite du nouveau régime inauguré en 1852, des déficits se déclarèrent lors du règlement des premiers budgets, et leur importance fut assez grande pour éveiller l'attention et inspirer le sentiment d'un danger. Aussi, pour éviter cet écueil signalé par l'opinion publique, un décret du 10 novembre 1856 décida que toute dépense nouvelle à laquelle il serait pourvu par un supplément de crédit ou par un virement serait contresignée par le ministre des finances, et que le décret qui autoriserait cette dépense indiquerait les voies et moyens par lesquels elle serait couverte. Ces deux dispositions législatives, simples reproductions de lois antérieures[2], restèrent inobservées comme leurs aînées en ce qui touche la question des voies et moyens : « *Il y sera pourvu sur les ressources de l'exercice courant,* » fut-il énoncé dans les décrets, et ainsi fut éludée une loi inspirée par un sentiment louable. Quant au contre-seing du ministre des finances, il ne signifie presque rien en l'absence de la responsabilité ministérielle.

Aussi, placé en face des conséquences qu'amena l'établissement de cette nouvelle législation budgétaire, M. Fould n'a-t-il pas craint d'exprimer son jugement dans les termes suivants : « Le droit de voter « l'impôt, qui appartient au Corps législatif, serait presque illusoire

[1] Les budgets de 1865, 1866, 1867, dont les opérations sont terminées, et les budgets de 1868 et de 1869 en cours d'exécution.

[2] Loi du 18 juillet 1836 et loi du 15 mai 1850 (art. 9).

Digitized by Google

« si les choses demeuraient dans la situation actuelle. En effet, « qu'est-ce qu'un contrôle qui s'exerce sur une dépense dix-huit mois « après qu'elle est faite? Et qui peut-elle atteindre, si ce n'est le chef « de l'État, puisque les ministres ne sont responsables qu'envers lui « seul? Ne pourrait-on pas d'ailleurs mettre en question l'utilité « même de la discussion du budget au conseil d'État et au Corps « législatif, si, en dépit des réductions consenties ou imposées, le « gouvernement peut, après la session, augmenter les dépenses de « toute nature?

« ..... En étudiant la question financière, il est facile de prévoir « que, à moins d'un changement de système, nous nous trouverons « bientôt en présence d'embarras très-graves. Les huit années écou- « lées de 1851 à 1858 ont ouvert 2 milliards 400 millions de crédits « extraordinaires. Si l'on ajoute 400 millions à cette somme pour « les trois dernières années (1859, 1860 et 1861), on voit combien « se sont accrus et la dette publique et les découverts du Tré- « sor[1]. »

On sait qu'à la suite de la remise de ce mémoire, M. Fould reprit la direction des finances. Sa rentrée au ministère fut signalée par l'adoption des mesures qu'il avait indiquées comme devant porter remède, pour l'avenir, aux difficultés de la situation. Ces mesures, qui forment l'objet du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, consistent dans une extension des attributions du Corps législatif, autorisé désormais à voter le budget par grandes sections, au lieu de le voter par ministère, et dans la suppression du droit qu'avait le gouvernement d'ouvrir par décrets, en l'absence du Corps législatif, des crédits supplémentaires et extraordinaires.

L'abandon de ce droit par le gouvernement a été blâmé, dès l'origine, par divers hommes d'État, qui s'appuyaient sur l'impossibilité de prévoir, et, par suite, d'éviter la venue de certains événements extraordinaires, et les dépenses qu'ils peuvent entraîner. Ce blâme semblerait justifié par les plaintes qui se sont élevées depuis lors sur l'inobservation du sénatus-consulte, inobservation reconnue d'ailleurs en certains cas par les orateurs du gouvernement[2].

Aussi peut-on se demander, surtout aujourd'hui, si les remèdes proposés par M. Fould ont été bien efficaces, et si c'était bien dans des promesses impossibles à tenir que le gouvernement devait les chercher?

[1] Mémoire de M. Fould à l'Empereur, en date du 12 novembre 1861.

[2] Voir sur ce sujet le rapport de M. Segris et la discussion sur la loi des crédits supplémentaires de 1862 au Corps législatif, la discussion sur les crédits supplémentaires de 1863, la discussion sur le projet de budget de 1865, la discussion sur les crédits supplémentaires de 1865, enfin, la discussion sur les crédits extraordinaires de 1867.

Digitized by Google

En Angleterre, où le parlement apporte une si grande sollicitude à maintenir l'équilibre budgétaire, les ministres ont la faculté de dépasser les crédits dans certains cas spécifiés d'avance, pourvu que ces surcroîts de dépense soient autorisés par le chef du cabinet, qui remplit toujours, comme on sait, les fonctions de premier lord de la trésorerie. Or les crédits ainsi ouverts ne donnent guère lieu à des abus. La responsabilité ministérielle, il est vrai, existe rigoureuse en Angleterre, et un ministre désapprouvé ne pourrait rester au pouvoir. En France, au contraire, il n'existe actuellement pour le Corps législatif aucun moyen régulier d'imposer des responsabilités, et c'est peut-être là, plus que partout ailleurs, qu'il faut chercher les origines de nos embarras financiers actuels.

G. Desmousseaux de Givré.

La suite prochainement.

Digitized by Google

L'AMÉRIQUE NOUVELLE

V[1]

LE SUD

Greater Britain, par Ch. Wenthworth Dilke. 2 vol, in-8. Londres, 1868. — *Last winter in the United-States*, par Barham Zincke. 1 vol. in-12. Londres, 1869. — *De l'éducation du peuple dans les anciens États à esclaves d'Amérique*, par M. de Hærne. Bruxelles. — *Atlantic Monthly* ; — *North American Review*. Boston. Janvier 1869. — *Lippincott's Magazine*. Philadelphie. Février, 1869.

I

PLAINTES ET SOUFFRANCES DES ANCIENS ÉTATS A ESCLAVES.

Les différences profondes de races et de nationalités qui existent parmi les émigrants, accourus chaque année de tous les points de l'Europe pour chercher dans un monde nouveau une patrie hospitalière, sont de nature à créer des embarras sérieux à l'Union américaine. Quelle force ne faut-il pas pour imprimer à un pays composé de tant d'éléments hétérogènes l'unité de pensées, de vues et d'action qui seule donne à une agglomération d'hommes le droit de s'appeler un peuple? Les États-Unis cependant ont entrepris cette œuvre dans l'Ouest, et ils ont obtenu un éclatant succès. Un problème plus difficile se pose pour eux dans le Sud. Là, il ne s'agit point de construire, avec des matériaux mal préparés, il est vrai, mais du moins sur un sol vierge, un édifice politique plein d'harmonie et de grandeur; il

[1] Voir le *Correspondant*, des 25 mai 1867, 25 avril, 10 décembre 1868 et 10 mars 1869.

Digitized by Google

faut, sur les débris fumants d'un ordre social à peine détruit, défendu encore par des sympathies puissantes, fonder un état de choses en opposition directe avec le passé. On se heurte ici aux colères, aux résistances, aux haines d'un parti vaincu, à l'abrutissement d'une race dégradée par l'oppression ; jamais les institutions de la libre Amérique n'eurent à supporter plus redoutable épreuve.

L'esclavage, personne ne l'ignore, fut seulement le prétexte de la guerre qui vient d'ensanglanter les États-Unis. Sans doute, la misère et l'avilissement des nègres excitaient dans le Nord une généreuse indignation, mais trop de préjugés s'élevaient encore contre eux, même à Boston et à New-York, pour qu'on y prît en main leur cause avec tant d'ardeur, qu'on la défendît avec tant d'acharnement. Le droit invoqué par le Sud de veiller lui-même à ses intérêts, de faire ses propres lois et d'administrer à son gré son territoire, droit revendiqué encore aujourd'hui, touche de plus près à la question, mais n'en constitue pas le fond véritable. La lutte existait, sourde et latente, longtemps avant la guerre; la victoire des fédéraux ne l'a pas terminée. Deux formes de vie sociale incompatibles entre elles, deux principes rivaux, se trouvent en présence ; ils ne sauraient demeurer ensemble au sein d'un même peuple, l'un étouffera nécessairement l'autre.

La constitution américaine établit une distinction fort équitable entre les intérêts communs du pays et les droits particuliers de chaque État ; les premiers sont réglés par le Congrès, organe de la volonté nationale, à laquelle tous sont tenus d'obéir ; les seconds forment la part de liberté des différents territoires qui composent cette vaste république, on ne peut les en dépouiller que par une violence arbitraire. Mais où doit s'arrêter l'indépendance, où doit commencer la soumission ? Le pacte américain, sorte de compromis entre des populations de tendances différentes, ne s'expliquait pas suffisamment à cet égard. Aussi le Nord et le Sud, mal unis par ce lien flottant, ne tardèrent-ils pas à suivre des routes fort opposées.

A New-York, les descendants des puritains prirent la démocratie pour base et pour règle de la société qu'ils fondèrent ; on ne vit parmi eux ni maîtres, ni esclaves ; il n'y eut que des marchands, des industriels, des artisans qui tous, le cœur rempli de foi dans l'avenir, l'esprit plein de pensées fécondes, proclamèrent la sainteté du travail, levèrent haut l'étendard de l'égalité.

Pendant ce temps, le Sud se constituait en une forte et brillante oligarchie. Ses chefs, fils des anciens cavaliers, étaient issus des plus illustres familles anglaises ; naissance, fortune, éducation, ils réunissaient en eux toutes les noblesses. Un mal profond épuisait pourtant cette séve généreuse, un ver rongeur était à la racine de l'arbre

Digitized by Google

et devait bientôt le flétrir. Possesseurs de vastes domaines, les planteurs avaient amené dans le Sud toute une population de nègres; l'idée semblait d'autant plus naturelle que, dans certains districts, le climat rend impossible la culture du sol par les Européens. Mais l'esclavage est une arme à deux tranchants, qui toujours devient fatale à celui qui l'emploie. On avait cru commettre une iniquité profitable en asservissant les noirs, il se trouva qu'on avait introduit dans la société un germe de désorganisation et de mort : l'avilissement d'une race entraînait la corruption de l'autre; de plus, en dégradant le travailleur, on avait dégradé le travail lui-même, cette source sainte de la prospérité des nations. Les planteurs regardaient avec un profond mépris les nègres, dont les bras fertilisaient les champs de canne à sucre. A leurs yeux, l'esclave n'était point une créature humaine, c'était une bête de somme qu'on pouvait acheter et vendre; aussi lui refusait-on le droit d'avoir une famille, d'élever ses enfants, d'acquérir, au prix de ses sueurs, la moindre pièce de terre. Et pourtant cette classe déshéritée tenait à celle des oppresseurs par les liens les plus étroits; pendant de longues années le sang des Anglo-Saxons s'était mêlé à celui de la race africaine. Mais la voix de la nature n'avait pu imposer silence au préjugé; bien des fois on avait vu l'odieux spectacle d'un père favorisant l'amour de son fils pour une jolie quarteronne, et vendant ensuite sans honte le fruit de cette union illicite. La sève de la nation avait passé dans les veines du peuple opprimé; les héritiers des nobles familles dissipaient leur jeunesse dans des liaisons clandestines, puis, quand leur cœur était desséché, leur esprit émoussé par l'abus des plaisirs, ils épousaient une femme blanche afin de perpétuer leur nom. Du reste, les précautions étaient prises pour fermer aux esclaves la voie de l'affranchissement. Quiconque trahissait une origine africaine ne pouvait apprendre ni à lire ni à écrire : l'ignorance est la sûre gardienne de la servitude.

Mais les planteurs ne composaient pas toute la population européenne du Sud. A côté d'eux étaient les blancs pauvres, classe formée en partie d'Irlandais, en partie de membres déchus des anciennes familles. Pour conserver les vastes domaines que suppose le système des plantations, il avait nécessairement fallu maintenir le droit d'aînesse; or, dans une société où l'esclavage a déshonoré le travail, nulle ressource ne reste aux fils déshérités des grandes maisons. « Grâce à Dieu, disait un jeune Virginien à un homme dont il réclamait une aumône, je n'ai fait œuvre de mes dix doigts depuis que je suis au monde; on peut me pendre si l'on veut, mais on ne m'obligera pas à changer de conduite. » Tel était le triste esprit qui régnait dans le Sud. Le labeur intel-

Digitized by Google

lectuel lui-même ne recevait ni encouragement, ni récompense, et les Etats méridionaux, dépourvus de professeurs, se voyaient réduits à envoyer leurs enfants dans le Nord pour y acquérir quelques notions des sciences. Quant aux blancs pauvres, ils croupissaient dans l'ignorance la plus profonde. L'enseignement public était si négligé que nulle part, dans le monde chrétien, on ne trouverait d'exemple d'une telle indifférence. Il faudrait aller en Turquie, pour rencontrer un mépris aussi complet de la culture intellectuelle. Dans la Caroline du Sud, on ne comptait que 15 élèves sur 100 enfants ayant l'âge de suivre l'école ; dans le Mississipi et la Virginie, la proportion était encore moindre, il n'y en avait plus que 9 sur 100.

Un antagonisme complet d'idées et de sentiments existait donc entre le Nord et le Sud ; l'hostilité morale devait infailliblement aboutir à la guerre. Lequel de ces deux principes, l'égalité absolue ou le privilége sous sa forme la plus odieuse, l'esclavage, modèlerait à sa ressemblance la grande république ?

Pendant la première moitié de ce siècle, le Sud exerça un ascendant politique considérable ; il le devait à la supériorité de ses chefs, placés dans un milieu singulièrement propre à développer leurs facultés, car les oligarchies sont presque toutes des pépinières d'hommes d'État. Mais l'annexion des nouveaux territoires qui, depuis une vingtaine d'années, se sont formés dans l'Ouest, changea la situation ; les émigrants européens adoptaient les institutions du Nord ; ils repoussaient l'esclavage, défendaient les intérêts du travail libre et de la petite propriété. Le Sud comprit que la lutte devenait inégale et qu'il allait déchoir du rang où jusqu'alors il avait su se maintenir ; s'abritant derrière la constitution, qui reconnaissait à chaque État le droit de s'administrer lui-même, il se fit l'avocat de l'autonomie, le soutien de la décentralisation. Il prétendit que l'Union américaine était une simple association de pays souverains, complétement indépendants les uns des autres, qui s'étaient confédérés lorsqu'ils l'avaient cru avantageux pour leurs intérêts, qui pouvaient se séparer lorsqu'ils en jugeraient autrement.

En présence de cette menace, le Nord sentit la nécessité de resserrer les liens qui rattachaient les États au gouvernement de Washington. Depuis l'établissement du pacte fédéral, deux grands courants d'opinions divisaient l'Amérique. Le parti *républicain* réunissait les défenseurs de l'unité nationale, ceux enfin qui regardaient le pays comme une vaste république, non comme une simple confédération ; le parti *démocratique* était composé de tous les hommes qui se montraient plus jaloux de l'indépendance individuelle des États que de la force du gouvernement central. Le premier s'appuyait sur le patriotisme ardent du Nord, le second comptait parmi ses chefs et

Digitized by Google

ses alliés tous les planteurs du Sud. La démocratie, telle que nous l'entendons, n'avait rien à faire dans ces distinctions de camp ; il s'agissait uniquement des rapports des différents territoires avec le Congrès ; on voit même que, par un singulier renversement des mots, les démocrates américains se recrutaient en grande partie dans la classe aristocratique. Mais les tendances diverses des partis n'auraient point amené de guerre, si une opposition profonde de mœurs et de systèmes politiques n'eût divisé la grande famille américaine.

Les doctrines séparatistes ont été vaincues; personne désormais n'osera songer à élever en face du drapeau de l'Union une bannière ennemie ; les sudistes acceptent leur défaite et reconnaissent l'unité de la nation. Cependant bien des germes de discorde subsistent encore; la force des armes ne change pas les idées, les victoires du Nord n'ont pas subitement inculqué aux planteurs de la Floride l'esprit libéral de Boston et de New-York ; elles n'ont pas davantage donné aux nègres l'intelligence politique; elles ont détruit un passé regrettable, balayé une société qui reposait sur l'esclavage, mais elles ont aussi amassé bien des ruines.

C'est un triste spectacle que celui de ces États du Sud, naguère encore si riches et si puissants, maintenant si dévastés. Le commerce était actif, les champs de coton approvisionnaient tous les marchés d'Europe ; l'exportation se montait chaque année à près d'un milliard et demi de francs, et l'importation n'était guère moins considérable, car il n'existait dans le pays aucune fabrique, on y cultivait peu de blé, on y élevait peu de bestiaux ; c'était l'Ouest qui fournissait les denrées alimentaires du pays, le Nord envoyait les produits manufacturés, l'ancien monde les objets d'art et de luxe. Il en résultait un immense mouvement d'échanges, une animation extraordinaire. Aujourd'hui, le silence de la mort règne partout. Les villes sont désertes, les routes et les chemins de fer n'amènent plus de voyageurs et presque pas de marchandises ; leur état de dégradation est impossible à décrire ; l'argent manque pour réparer les voies, pour remplacer les rails brisés. A quoi bon d'ailleurs, puisque les transports sont nuls? Mais là ne s'est point arrêté le mal. Les planteurs, épuisés par une guerre dans laquelle ils ont sacrifié jusqu'à leur dernier dollar, aux prises avec une population récemment émancipée, et qui, sans ressources elle-même, ne consent à travailler que pour un salaire immédiat, se sont vus réduits à laisser les terres incultes. Des milliers de familles, accoutumées à tous les raffinements de l'opulence, connaissent maintenant les horreurs de la faim ; leur détresse est si grande qu'elles ne peuvent même acheter du porc, l'humble aliment de la classe pauvre ; si par hasard, dans un coin de la plan-

Digitized by Google

tation abandonnée, on a cultivé des patates ou du maïs, cette maigre récolte est enlevée par des bandes de nègres que les souffrances poussent au vol. Ce qui servait à l'exploitation des domaines, moulins, outils, machines, tout a été vendu ou détruit; il ne reste plus que la terre, pour laquelle on ne trouve pas d'acquéreurs, personne n'ayant de capitaux. Les anciens possesseurs de fortunes immenses, des hommes qui, malgré leur luxe princier, ne pouvaient dépenser leurs revenus, sont aujourd'hui manœuvres ou portefaix; d'autres succombent aux privations, et les familles sont obligées de recourir à la charité publique pour leurs funérailles.

Sans doute les plaies ne sont pas aussi profondes partout; ainsi le Missouri, le Kentucky et le Tennessee, dont le climat favorise la culture du sol par les blancs, ont été à peine ébranlés par l'abolition de l'esclavage; le Texas, qui tirait sa principale ressource de l'élève du bétail, a pu se passer aisément des nègres. Mais les États sur lesquels la guerre a concentré ses ravages, ceux où l'établissement du travail libre présente plus d'obstacles, sont livrés à une extrême misère. La brillante métropole de l'insurrection sudiste, Richmond, est encore ensevelie sous les cendres de l'incendie allumé de ses propres mains; les flammes, attisées par un vent violent, ont consumé tous les quartiers où se groupaient les moulins, les manufactures de tabac, les magasins de blé et de farines. Quoique plusieurs années se soient passées déjà depuis la fin de la lutte, l'œuvre de reconstruction marche lentement, et l'œil du voyageur est à chaque pas attristé par les ruines noircies des anciens édifices.

La partie supérieure de la ville a été préservée. De somptueux hôtels, ornés de vérandahs et de portiques, entourés de vastes jardins où fleurissent les magnolias, les grenadiers, les azédarachs s'étagent sur la colline, autour du palais qui sert de siége à l'administration virginienne. Cette vue n'éveille cependant qu'une impression mélancolique. Où sont les habitants de ces demeures? Les uns ont péri sur les champs de bataille, les autres ont quitté le pays, ceux qui restent languissent dans le découragement.

Richmond étant le principal foyer de la lutte, concentrait dans son sein de vastes moyens d'attaque et de défense; on y réunissait les nouvelles recrues, on y portait les blessés; des hôpitaux pouvant contenir jusqu'à vingt mille hommes y furent établis, et telle était la fureur des combats que cette puissante organisation de secours suffisait à peine. Malgré les soins empressés dont ils étaient l'objet, un grand nombre de soldats moururent; huit mille de ces défenseurs d'une cause vaincue furent enterrés dans le cimetière de la ville, ils n'eurent pour mausolée qu'une croix de bois; leurs compatriotes, trop pauvres pour honorer autrement leur courage, y firent graver

Digitized by Google

cette simple épitaphe, qui résume les sentiments du Sud : « Morts, mais non pas oubliés. »

Et pourtant l'État de Virginie, dont les habitants se sont montrés si ardents séparatistes, avait dans ses annales de glorieux souvenirs qui eussent dû le rattacher à la patrie commune. Il avait vu naître Washington, et, sur la principale place de Richmond, s'élève la statue de bronze érigée par les Américains à la mémoire du fondateur de leur république. Singulière ironie de l'histoire! ce monument est situé en face du palais où s'installa le gouvernement rebelle, où furent prises les décisions de ses chefs ; il domine les champs de bataille qui furent témoins des carnages causés par la révolte de la patrie de Washington contre l'œuvre du plus illustre de ses grands hommes.

L'abolition subite de l'esclavage a frappé d'une ruine complète plusieurs territoires. Les plantations de cannes à sucre de la Louisiane ont été détruites pour la plupart, et comme l'exploitation exige un matériel coûteux, ce genre de culture ne se prête point au fractionnement de la propriété; il faut des capitaux considérables, de vastes domaines, de plus, on ne peut guère y employer les blancs, et les nègres nourrissent contre leurs anciens maîtres un sentiment de défiance qui rend le rapprochement fort difficile.

La situation n'est pas meilleure dans la Floride et le Mississipi : l'une est aujourd'hui déserte; l'autre, entravé par les hostilités de partis et de races. Mais la détresse de ces États n'approche pas encore de celle de la Caroline du Sud. Quelles que soient les souffrances du moment, la population blanche de la Nouvelle-Orléans et de Saint-Augustin sait qu'à force d'énergie elle se rendra maîtresse de l'avenir. Cet espoir paraît au moins incertain à Charleston. Les plus riches districts étaient ces îles de la côte, si renommées pour la qualité du coton qu'elles produisaient. Or le climat de ces régions est mortel à l'Européen ; le nègre seul peut y vivre et y cultiver le sol. La Caroline du Sud, selon toute vraisemblance, n'offrira qu'un champ bien limité au travail des Européens.

Aux causes d'irritation déjà si vives que nous venons d'indiquer, se joint encore une amère humiliation. La population blanche, beaucoup moins dense au Midi qu'au Nord, n'avait pu acquérir de l'influence sur les affaires du pays et compenser son infériorité numérique qu'en faisant proportionner le chiffre des membres du Congrès à celui des habitants de chaque État, y compris les noirs, qui figuraient pour cinq millions dans les territoires à esclaves et fournissaient un précieux appoint. Les sudistes avaient pensé reprendre, après la défaite, tous leurs droits politiques; ils consentaient à émanciper les esclaves, mais ils voulaient que cette réforme

Digitized by Google

s'accomplît par leurs mains; ils entendaient en outre conserver le privilége que la Constitution leur avait accordé, de voter à la fois pour eux-mêmes et pour les nègres employés dans les plantations. Le Nord ne pouvait se prêter à de telles exigences; après avoir fait tant de sacrifices pour le triomphe de ses principes, perdu cinq cent mille hommes et dépensé quatre milliards et demi de dollars, il devait assurer une victoire qui lui avait coûté si cher. Dès le lendemain de la prise de Richmond, le Congrès proposa une loi qui rendait partout au vote son caractère personnel et proportionnait le nombre des députés de chaque État, non plus, comme autrefois, au chiffre total de la population, mais à celui des électeurs, c'est-à-dire des blancs, car on ne pensait pas encore à étendre le suffrage au delà. Cette mesure semblait juste. Pourquoi, en effet, un planteur de la Virginie aurait-il joui d'une influence plus grande qu'un manufacturier de New-York? Si les noirs étaient considérés comme des mineurs incapables d'exercer aucun droit politique, ce n'était pas une raison pour accorder au maître qui les avait opprimés le droit de les représenter devant le pays et de voter à leur place, de sorte que la voix d'un seul des grands propriétaires du Sud pût annuler celle de cent cinquante ou deux cents citoyens du Nord. Enfin, pour détruire tout ferment de révolte et veiller à l'abolition effective de l'esclavage, le Congrès nomma des gouverneurs provisoires chargés d'administrer les États rebelles jusqu'à ce qu'ils fussent légalement rentrés dans le sein de l'Union.

Ces actes provoquèrent une explosion de murmures. Accepter pour base de la représentation nationale le nombre des votants, c'était, de la part du Sud, accepter la déchéance politique. « Nous nous sommes loyalement ralliés à l'Union, disaient les planteurs, nous avons renoncé à l'esclavage, mais nous ne souscrirons pas à des conditions qui mettraient le sceau à notre abaissement. Nous réclamons l'exercice des droits que la Constitution nous a reconnus et dont vous ne pouvez nous dépouiller sans déchirer vous-mêmes le pacte fédéral. » L'envoi de gouverneurs choisis par le Congrès ne souleva pas moins de réclamations. En Amérique, chaque État nomme lui-même son chef, ses officiers publics; les sudistes se plaignirent d'être les victimes d'une rigueur illégale; leur ressentiment s'accrut encore quand les administrateurs provisoires, soutenus par des régiments venus du Nord, s'occupèrent de réorganiser les municipalités, les tribunaux, et appelèrent les nègres au scrutin pour l'élection des magistrats particuliers des différentes communes. Cette dernière décision, il faut bien l'avouer, avait été inspirée non par un sentiment philanthropique, mais plutôt par la défiance et l'hostilité qu'inspiraient encore les vaincus, insoumis malgré la défaite. Les défenseurs des noirs

Digitized by Google

étaient fort peu convaincus de la capacité politique de leurs protégés ; ils les regardaient comme des êtres ignorants et déchus, fort inférieurs aux citoyens de la libre Amérique ; la justice ordonnait de les mettre à l'abri de l'oppression, c'était tout. D'ailleurs, aux États-Unis, chacun est pénétré de cette vérité que l'instruction est la meilleure garantie du suffrage universel : pour donner un vote avec discernement, il faut avoir les moyens de connaître les hommes et les choses. Lorsqu'il s'était agi de reconstituer l'Union, le parti républicain avait songé d'abord à limiter le nombre des électeurs à celui des citoyens sachant lire et écrire. Ce furent les résistances du Sud qui l'amenèrent à prendre une voie différente. Dans les États rebelles, les seules personnes ayant quelque éducation étaient précisément celles qui, au prix de leur vie et de leurs biens, avaient soutenu la tentative séparatiste, et qui, après avoir rendu les armes, gardaient une sourde colère contre le gouvernement fédéral. Leur laisser le privilége de nommer les autorités locales en éloignant du scrutin les nègres et les blancs pauvres, eût été remettre le Sud au pouvoir des ennemis de l'Union. Une loi, dictée par les circonstances, investit, sans distinction aucune, toute la population mâle du droit d'élire les fonctionnaires particuliers de chaque État.

Ainsi tombait l'oligarchie que les planteurs s'étaient flattée de maintenir après l'abolition de l'esclavage. La démocratie absolue, l'égalité complète étaient brusquement implantées sur un sol peu préparé à les recevoir. Les grands propriétaires, qui avaient concentré dans leurs mains toute la vie politique du pays, voyaient leur pouvoir à jamais détruit : leur vote ne pesait pas plus que celui des blancs pauvres ou même des nègres, et ces derniers avaient pour eux la puissance du nombre. « On nous traite en peuple conquis, s'écriaient les planteurs avec amertume; on nous envoie une armée d'occupation, on nous impose des institutions qui ne sont pas les nôtres, et l'on couronne ces mesures arbitraires en nous donnant pour maîtres nos anciens esclaves. »

Les plaintes du Sud trouvaient un écho dans les sympathies du président Johnson et de quelques nordistes. La conduite du Congrès, sage peut-être au point de vue politique, était en effet directement contraire au texte de la Constitution, et l'on sait le culte des Américains pour ce pacte fondamental. Vainement les républicains répétaient qu'il fallait s'attacher à l'esprit, non à la lettre; que les planteurs avaient abusé des droits des États pour fouler aux pieds les droits de la patrie et de l'humanité, intérêts sacrés que la Charte avait pour but spécial de garantir; les amendements proposés par le Congrès complétaient l'œuvre des premiers législateurs et ne la défiguraient pas. Bien des doutes cependant restaient dans les esprits :

Digitized by Google

une foule d'hommes impartiaux se demandaient si le Nord pouvait, en bonne justice, s'ingérer dans les affaires des États rebelles, porter atteinte à leur autonomie. Le parti des démocrates gagnait du terrain, et, s'il n'eût été compromis par la protection maladroite du président, par la violence de quelques-uns de ses membres, peut-être eût-il remporté une victoire morale qui aurait compensé son échec militaire.

Tandis que ces problèmes s'agitaient, l'anarchie et la misère dévastaient le Sud. Des milliers d'hommes mouraient de faim, des scènes de pillage ensanglantaient les campagnes. Les nordistes s'émurent, des souscriptions furent ouvertes dans toutes les grandes villes, et le Congrès vota un million de dollars pour venir en aide aux familles les plus pauvres. Palliatif bien insuffisant qui ne pouvait guérir tant de blessures ! Les planteurs regardèrent comme un grief de plus l'aumône qu'ils étaient obligés de recevoir de la main même de ceux qui les avaient ruinés. Des sommes immenses, que le Nord appauvri était incapable de fournir, auraient d'ailleurs été nécessaires pour proportionner les secours aux besoins ; encore le soulagement eût-il été momentané, les causes de souffrance subsistant toujours. C'était à la racine du mal qu'il fallait s'attaquer : les Américains le comprirent, et des efforts sérieux, dont nous allons dire quelques mots, ont été faits dans ce sens. Nous n'avons point cherché à déguiser ce que la situation a de difficile, mais elle est loin d'être sans issue. Les États du Sud subissent en ce moment une crise terrible ; ils en sortiront régénérés et plus forts, car ils ont renoncé à une institution qui était à la fois un crime de lèse-humanité, une honte sociale et une entrave au progrès du pays ; enfin leur désastreuse défaite a du moins eu ce résultat, de les amener à introduire chez eux les grands principes qui sont l'âme de la vie moderne.

II

LA QUESTION NÈGRE.

Lorsque l'esclavage fut aboli en Amérique, bien des périls se dressaient devant la société nouvelle qui devait s'organiser sur les ruines de l'ancien état de choses. Le nègre était réputé impropre à la liberté, dépourvu de tout sentiment moral, ennemi de tout travail ; de plus, il avait à craindre la malveillance des sudistes, dont le mépris pour la race opprimée s'était changé en une irritation profonde depuis que le Nord avait pris sa défense. La requête d'un vain-

Digitized by Google

queur est rarement bien accueillie ; les droits civils des noirs, quoique établis en principe, étaient souvent niés en fait. Voir leurs anciens esclaves devenir leurs égaux, semblait aux planteurs monstrueux, étrange, impossible ; aussi la plupart d'entre eux ne firent d'abord qu'en rire : il suffisait, pensaient-ils, d'énoncer une proposition pareille pour qu'elle tombât sous le ridicule. Les esprits étaient, en effet, peu préparés à une révolution aussi complète, dans ce Sud dont l'un des organes les plus accrédités, Alexander Stephens, vice-président des États confédérés, écrivait en 1861 : « L'esclavage est la condition naturelle, normale du nègre... Je ne doute pas que cette vérité ne finisse par être reconnue chez tous les peuples doués de lumières et de raison... Le système esclavagiste est encore dans l'enfance. »

Cet arbre, qui devait s'étendre par toute la terre, a cependant été arraché du sol : non-seulement le noir n'est plus une marchandise, il s'appartient, il peut avoir une famille, mais encore il participe à la vie politique de la nation. Dès le premier jour, les planteurs affirmèrent que cette dignité nouvelle était peu de son goût. « Sambo ne se soucie pas d'être citoyen, disaient avec dérision les propriétaires du Sud. A tous les droits que le Nord lui accorde, il préfère la liberté d'avoir plusieurs femmes et l'assurance de manger une bonne soupe. Que lui parlez-vous de conscience et de responsabilité? Vous n'en obtiendrez rien que par la force. »

Que le nègre fût loin de posséder toutes les vertus désirables, cela se conçoit sans peine : abruti dès sa naissance, élevé sans idée morale, sans notion religieuse, il était ce que l'esclavage l'avait fait. Comment aurait-il eu le sentiment de la famille, lorsqu'on séparait de lui ses enfants, lorsqu'on les vendait au marché ainsi qu'un vil bétail? Comment la pensée du devoir se serait-elle éveillée dans son cœur, lui à qui on ne parlait jamais que de contrainte, envers qui on n'employait d'autre argument que le fouet? Un grand nombre de noirs étaient donc portés au mensonge, à la paresse, au vol, et leurs anciens maîtres, loin de songer que la responsabilité de ces vices devait retomber sur eux-mêmes, y voyaient au contraire un sujet de triomphe, la justification de leurs doctrines impies. Après leur affranchissement, les nègres se rendirent coupables de plus d'un délit, l'opinion publique était contre eux, ils furent punis avec la dernière rigueur. Dans une ville du sud-ouest, un mulâtre, la tête échauffée par le vin, avait embrassé une ouvrière blanche sur la place publique et fait mine de l'entraîner. Aux cris de la jeune fille, la foule se rassemble ; on saisit l'audacieux, on l'accable de coups, mille cris de mort s'élèvent contre lui. Mais quel supplice pourra égaler le forfait? Le malheureux est enduit de goudron et couvert d'une couche

Digitized by Google

de plumes à laquelle on met le feu. Cependant on s'aperçoit qu'il respire encore; on le jette dans une futaille ouverte, puis on le porte au milieu de la forêt pour y être dévoré par les loups et les vautours. Les juges appelés à instruire cette affaire prétendirent que la multitude avait agi sous l'empire d'un irrésistible sentiment de colère, et qu'ils n'avaient rien à y voir.

Si les offenses des nègres étaient réprimées avec une sévérité qui allait jusqu'à la barbarie, la partialité pour les blancs ne se montrait pas d'une façon moins révoltante. Se rendaient-ils coupables envers les noirs, de violences ou même de meurtre, les tribunaux les acquittaient toujours. Bientôt les affranchis, exaspérés des injustices dont ils étaient victimes, s'arrogèrent le droit de représailles. Une guerre de race, avec toutes ses horreurs, était sur le point d'éclater. Les haines sociales s'avivaient encore des haines politiques : des nordistes fougueux embrassaient la cause des nègres et faisaient appel aux plus mauvaises passions.

Ce fut dans ces circonstances que le Congrès, pour rétablir l'ordre, décida l'occupation militaire du Sud. Mais cela ne suffisait pas, il pensa que la tranquillité publique devait avoir une autre garantie que la force des armes, il voulut moraliser cette population de noirs qui, corrompue et ignorante, était un danger de tous les instants. Il établit donc dans chaque ville un *Bureau des affranchis*, chargé de défendre les nègres, de les guider, de répandre parmi eux les bienfaits de l'éducation. Les sudistes prétendirent que le Congrès n'avait pas le droit d'intervenir chez eux pour réglementer leur administration intérieure; mais, si les États rebelles refusaient de travailler à la réhabilitation morale des nègres, si, au lieu d'aider leur faiblesse, ils les condamnaient à croupir dans la misère et le vice, n'était-ce pas rétablir en quelque sorte l'esclavage? Le patriotisme et l'humanité prescrivaient au Nord de prendre en main la cause des affranchis ; c'était son devoir de laver la tache qu'une injustice séculaire avait imprimée à la nation, et de mettre les noirs en état de se racheter du mépris qui pesait sur eux. Les circonstances politiques poussèrent, nous l'avons vu, les unionistes plus avant dans cette voie qu'ils ne le voulaient d'abord. « Le préjugé contre les hommes de couleur, dit une feuille américaine, était assez puissant aux États-Unis pour faire échouer tous les projets de réforme, si ces projets n'avaient été attaqués avec fureur par les ennemis de la nation et de l'ordre public. En face de ces violences, le pays reconnut que l'intérêt de sa sécurité lui ordonnait d'oublier ses préventions et de se montrer équitable. Les adversaires de la liberté humaine n'avaient besoin, pour réussir, que d'un peu de modération et de prudence, mais ces qualités ne sont pas le caractère distinctif des gens qui dé-

Digitized by Google

fendent l'œuvre du mal. La Providence se servit de leurs fautes pour relever une race injustement proscrite. » L'homme s'agite et Dieu le mène; c'est en vain que l'on cherche à entraver les desseins de la Providence.

Le Nord n'avait donc pas lui-même une confiance entière dans l'œuvre qu'il voulait accomplir; ce fut l'hostilité des sudistes qui stimula ses efforts, et bientôt le succès dépassa son attente. Il est permis de croire que la race nègre justifiera en Amérique les espérances conçues par ses défenseurs les plus enthousiastes; elle a jusqu'à présent tiré le meilleur parti possible des situations diverses où elle s'est trouvée placée; les affranchis sont avides de s'instruire, patients au travail; ils ont, pendant la guerre civile, fait d'excellents soldats; le général Grant, bon juge en ces matières, vante leur discipline et leur courage. En même temps, leur disposition religieuse native, leur humeur sociable, leur facilité à recevoir des impressions nouvelles, ouvrent un large champ à l'amélioration. Dans le Nord, malgré les préventions qui leur rendent encore toutes les carrières difficiles, quelques-uns, à force d'énergie, sont devenus riches et savants : ils plaident au barreau, enseignent dans les églises, exercent avec succès d'autres professions libérales. L'intelligence déployée en mainte occasion par ces hommes que l'on prétendait rabaisser au niveau de la brute est vraiment remarquable, et rien ne prouve mieux combien ils sont susceptibles de développement que la manière dont ils ont accueilli la création des écoles dans les États méridionaux.

Le Bureau des affranchis avait pris l'initiative de ce mouvement civilisateur; par ses soins, de nombreux établissements d'instruction publique furent ouverts aux hommes de couleur de tout âge. Le croirait-on? Ses efforts pour tirer les nègres de leur ignorance devinrent l'un des principaux griefs que les sudistes élevèrent contre lui. « Que font les envoyés du Nord pour leurs protégés, disaient les planteurs? Ils s'occupent de leur apprendre à lire. Ils leur inculquent, de la sorte, l'idée fausse et dangereuse que la nécessité suprême de la vie n'est pas le travail, mais l'éducation; ils renversent l'ordre des choses, plaçant au premier rang ce qui n'a qu'une importance secondaire. Pendant que le nègre suit l'école, la culture des champs est suspendue, la misère croît chaque jour. A quoi, d'ailleurs, aboutit cette instruction si vantée? A inspirer aux noirs l'ambition de devenir commis ou marchands, à leur ôter le goût des occupations manuelles. » On voit que les adversaires de l'enseignement public ne brillent pas par l'imagination, et que, dans tous les pays, leurs arguments sont à peu près les mêmes. Le Nord ne se laissa pas arrêter par ces murmures. Une longue expérience lui avait appris que l'éduca-

Digitized by Google

tion donnée à une partie seulement de la société peut bien avoir pour effet d'éveiller les ambitions malsaines, mais qu'elle cesse de produire ce résultat quand, au lieu d'être le privilége de quelques-uns, elle devient le partage de tous. Il savait aussi que l'homme ne vit pas seulement de pain, que la base de la prospérité des nations se trouve dans l'intelligence qui dirige le travail, bien plus que dans l'action machinale qui l'accomplit. « Tant vaut l'ouvrier, tant vaut l'œuvre, » dit la sagesse populaire. D'ailleurs, dans les États du Sud, ce n'étaient pas les bras qui manquaient à l'agriculture, c'étaient les capitaux et l'esprit d'entreprise. Les plantations restaient en friche parce que les propriétaires n'avaient point d'argent pour payer le salaire des ouvriers, pour rétablir l'appareil indispensable à l'exploitation. Fidèles à ce principe, que les écoles sont la véritable sauvegarde de la société, les nordistes s'occupèrent donc activement d'en ouvrir partout pour les nègres.

« Nous invoquons la même justice pour tous, dit à ce sujet l'un des surintendants du Bureau des affranchis, nous réclamons les droits inaliénables que Dieu, d'après la déclaration des illustres fondateurs de notre république, a donnés à tous, sans distinction de race et de couleur; c'est en sauvegardant ces droits pour ceux dont nous sommes chargés de diriger l'éducation, en déracinant leurs habitudes vicieuses, en formant leur cœur par l'instruction et en leur apprenant à goûter la vertu, que nous imprimerons à la société ce caractère essentiel de moralité qui est la garantie de l'ordre public. » L'armée fédérale avait déjà établi, sur les différents points où elle avait stationné, des écoles pour l'éducation des soldats de couleur qu'elle comptait dans son sein. Ces établissements furent maintenus et ouverts à toute la population nègre ; un plus grand nombre encore furent créés par les sociétés de bienfaisance du Nord. Enfin quelques États du Sud, animés d'un généreux esprit de conciliation, en instituèrent plusieurs. Le Bureau des affranchis encouragea ces tentatives, les aida de ses dons et de ses conseils, mais il s'appliqua surtout à stimuler l'énergie individuelle de la race émancipée. L'Amérique possédait le *self-government;* elle voulut introduire, dans les États du Sud et parmi les nègres, la *self-education*, c'est-à-dire l'éducation par le peuple et pour le peuple. Les noirs se prêtèrent admirablement à cette innovation ; ils comprirent, avec une promptitude d'intelligence qui eût fait honneur à des blancs civilisés, combien il était important pour eux de s'instruire ; et l'on vit ces pauvres gens, chez qui l'on devait s'attendre à trouver la torpeur morale produite d'ordinaire par l'oppression, s'imposer les plus grands sacrifices pour contribuer à la fondation des écoles. Ainsi, dans le Texas, la population de couleur créa, par ses seuls

Digitized by Google

efforts et avec ses seules ressources, 26 écoles du jour et du soir; c'est elle encore qui, en Géorgie, prit l'initiative des premiers établissements d'instruction publique destinés à ses enfants. Dans plusieurs autres États, ses subventions personnelles contribuèrent puissamment à aider l'œuvre du Bureau. Nulle part les résultats ne furent aussi remarquables que dans la Louisiane. L'autorité militaire, dépassant peut-être le mandat qui lui avait été donné par le Congrès, avait organisé sur une vaste échelle l'enseignement public. On avait déclaré solennellement que l'État serait tenu de mettre l'instruction à la portée des noirs, et des impôts avaient été levés à cet effet. Mais une réaction violente éclata. Il fallut supprimer les taxes établies en faveur des nègres. La nouvelle de cette mesure causa parmi les affranchis une véritable consternation. Pendant le court intervalle où l'accès des écoles leur avait été ouvert, 50,000 d'entre eux avaient appris à lire; des milliers d'autres se disposaient à suivre leur exemple. Ces germes féconds allaient-ils être étouffés; l'avenir et le développement intellectuel de la race seraient-ils compromis? Les noirs se réunirent pour chercher un remède au mal. Déjà, depuis leur émancipation, ils payaient, en qualité de citoyens, une part de la taxe générale prélevée pour l'instruction publique; mais ces fonds étaient employés tout entiers à soutenir les écoles destinées aux blancs, et ils en étaient exclus. Malgré cette injustice, malgré leur état d'indigence, ils prirent la noble résolution de demander à fournir une contribution spéciale pour l'éducation de leurs enfants, sans être déchargés néanmoins de l'impôt commun. Une multitude de pétitions, couvertes de croix représentant la signature des parents qui ne savaient pas écrire, sollicitèrent le bienfait de l'instruction pour la caste déshéritée; les postulants ajoutaient qu'ils supporteraient eux-mêmes la dépense. On ne pouvait rester sourd à cet appel; des écoles furent ouvertes aux élèves de couleur, et les nègres employés à différents travaux par le Bureau des affranchis prirent, sur leur modeste salaire de chaque jour, la somme nécessaire pour la location du local et le traitement des professeurs.

Partout une soif ardente d'instruction se manifeste chez les esclaves émancipés; au seuil des plus pauvres demeures, on rencontre de petits enfants feuilletant leur abécédaire; des hommes que l'âge a déjà courbés s'efforcent de suppléer, par l'énergie de la volonté, aux facultés de la jeunesse, et ils viennent s'abreuver à cette science qui leur était autrefois interdite. Suivez ces nègres qui, le soir, parcourent d'un pas rapide les rues des grandes villes; les uns se dirigent vers de misérables mansardes, les autres vers des sous-sols malsains: c'est là que sont établies les écoles, car l'argent est rare

Digitized by Google

et les besoins nombreux. Quelques bancs, des tables grossières, un petit nombre de livres, voilà tout l'ameublement. Nous sommes loin de ces magnifiques établissements du Nord aux proportions architecturales, de ces classes si spacieuses, si richement pourvues du matériel scolaire. Regardons bien pourtant, et nous découvrirons dans ces humbles asiles une beauté que le dénûment extérieur rend encore plus touchante. Nous verrons, penchés sur leurs pupitres, des vieillards aux cheveux blanchis, s'essayer d'une main inhabile à tracer des caractères; près d'eux sont des hommes dans la vigueur de l'âge, des enfants auxquels le désir d'apprendre fait, malgré l'heure avancée, oublier le sommeil. Tous les visages expriment l'attention, nul bruit n'est entendu que celui du travail; et cependant il n'y a ici aucun des moyens d'émulation qui s'adressent à l'amour-propre. Point de récompenses publiques, point de cérémonies pompeuses, rarement des visites d'étrangers; le seul mobile qui agisse sur ces esprits, c'est le désir de se régénérer en puisant la force intellectuelle aux mêmes sources que l'homme blanc.

« Ces cinq millions d'esclaves soudainement émancipés, dit M. Alvord, inspecteur général de l'enseignement public dans le Sud, sont une nation née en un jour. La guerre a été pour eux une excellente école d'idées, de réflexions et de progrès. Cette multitude se lève à la fois et demande à s'instruire. Par l'éducation, les affranchis doivent monter sur l'échelle sociale; sans éducation, ils descendraient rapidement dans le gouffre de l'ignorance et du vice; se croyant libres de faire ce qui leur plaît, entourés d'exemples dangereux, ils se laisseraient entraîner dans toutes les voies mauvaises. Mais quel est le fait étonnant qui nous frappe, et remplit d'une douce surprise la philanthropie elle-même? Un million au moins sur ces cinq millions d'affranchis, et principalement la génération nouvelle, sont prêts à embrasser l'étude. »

Les témoins les plus prévenus ont rendu justice aux efforts des nègres pour se relever de leur abaissement moral. Un voyageur anglais fort imbu des préjugés de race, le docteur Zincke, commence par affirmer hautement ses convictions personnelles : « Je ne suis pas, s'écrie-t-il dans une phrase passablement enchevêtrée, je ne suis pas de ceux qui croient que l'intelligence de la race la plus civilisée, la plus développée du monde, doive être l'égale de celle d'un peuple qui n'a jamais eu la moindre lueur de civilisation; en d'autres termes, que les hommes qui ont manifesté leur intelligence d'une manière éclatante, soient au même niveau que ceux qui ne l'ont jamais montrée en quoi que ce soit. » Malgré la sévérité de cet arrêt, la vue d'une école nègre lui arrache un aveu qui, sorti d'une

Digitized by Google

bouche aussi peu bienveillante, prend une valeur particulière. « En raison même de mes opinions, continue-t-il, je me regarde comme obligé de tenir compte de tous les faits qui semblent les contredire. J'avouerai donc mon étonnement extrême à la vue de la vivacité d'esprit de ces quatre cents enfants de couleur. En fort peu de temps, ils avaient acquis une somme de connaissances véritablement remarquable. Jamais, dans aucune école d'Angleterre, et j'en ai visité beaucoup, je n'ai trouvé chez les élèves autant de promptitude à comprendre le sens des leçons lues devant eux, jamais je n'ai entendu de questions aussi judicieuses et montrant une aussi claire intelligence du texte. » Notre voyageur termine, il est vrai, en insinuant que ce développement rapide s'arrête bientôt, et que la nature condamne le noir à vieillir dans une perpétuelle enfance. Mais il était au milieu des planteurs, et, sans doute à son insu, il s'imprégnait de leurs rancunes. S'il eût visité l'université d'Oberlin, par exemple, où les écoliers nègres concourent avec les blancs pour les mathématiques, l'astronomie, les sciences naturelles; s'il fût entré seulement dans quelques-unes de ces écoles de la Virginie ou de la Caroline, si habilement dirigées par des maîtres de couleur, son système ethnologique eût reçu un choc dont il se serait difficilement relevé.

Les sudistes qui professent le plus de dédain pour la race noire, montrent eux-mêmes, par leur conduite, qu'ils sont médiocrement sûrs de son infériorité. Les mesures prises par le Bureau pour l'éducation des affranchis ont rencontré partout chez les blancs une opposition acharnée; des écoles ont été saccagées, réduites en cendres; des instituteurs ont été l'objet de persécutions odieuses. Pourquoi cette haine, pourquoi ces violences? Si les nègres sont incapables de progrès, quel meilleur moyen de le prouver que de laisser aux philanthropes pleine carrière pour entreprendre l'œuvre impossible de leur amélioration? L'expérience eût fait justice de la chimère. Après s'être épuisés en vains efforts, les amis de la race africaine eussent été obligés de reconnaître l'illusion de leurs espérances. Mais les sudistes craignaient tellement de voir leurs anciens esclaves acquérir par l'éducation influence et autorité, ils étaient si bien convaincus de leur aptitude à s'instruire, qu'ils cherchèrent par tous les moyens à entraver la fondation des écoles. « Vous aurez plus de peine à lutter contre l'alphabet, disait un officier à un planteur, que vous n'en avez eu à combattre Grant et Sherman. » Ce mot résume la situation.

Les blancs pauvres ne se montrent pas moins hostiles que les grands propriétaires; ils éprouvent une insurmontable jalousie contre les nègres qui, disent-ils, vont bientôt faire à leur travail une

Digitized by Google

concurrence désastreuse. Au lieu de trouver dans cette pensée un motif d'émulation, ils suivent le conseil de leur colère et s'opposent par la force aux essais tentés en faveur des affranchis. Dans quelques districts, le mauvais vouloir des sudistes se manifeste si ouvertement qu'on n'a osé ouvrir aucune école; celles qui, malgré ces obstacles, sont parvenues à s'établir ont dû avoir recours à la protection de l'armée; dès qu'on retirait les troupes, les désordres recommençaient. « Les blancs, écrit dans un de ses rapports M. Alvord, témoignent une animosité incroyable contre toutes les institutions placées sous la tutelle du Bureau. Pendant que je visitais l'État du Mississipi, deux professeurs furent envoyés dans une grande ville où il n'y avait pas de force militaire. Le lendemain de leur arrivée, on leur signifia l'ordre de partir, et, sur leur refus, on les menaça de mort. Ils durent se soumettre. Cette malveillance éclate souvent au grand jour, mais, plus souvent encore, elle se cache pour porter ses coups; elle suscite des tracasseries, s'abaisse à mille intrigues afin d'empêcher qu'on trouve un emplacement pour l'école projetée. » «Il serait difficile, dit un autre rapporteur, le général Howard, de donner une idée de la haine qui poursuit dans le Sud tout homme assez dévoué pour prendre courageusement en main l'éducation des affranchis. Sans la fermeté du Bureau, un grand nombre d'écoles, qui donnent les meilleurs résultats, seraient supprimées par l'influence des blancs. »

Hâtons-nous toutefois de le reconnaître, il est parmi les planteurs des hommes dont l'esprit équitable et chrétien proteste contre les injustices dont les nègres sont victimes. Avant même que la guerre eût éclaté, quelques établissements d'instruction publique avaient été créés à Charleston pour les enfants de couleur. Ce retour vers les idées philanthropiques s'accentue chaque jour davantage; la classe éclairée commence à s'apercevoir qu'elle doit organiser l'enseignement, le rendre populaire, si elle ne veut être débordée et humiliée dans la lutte; on cherche à répandre l'éducation parmi les blancs pauvres et, malgré leur résistance, ils profiteront autant que les nègres de la réforme inaugurée par le Nord.

En résumé, depuis la conclusion de la paix, bien des améliorations importantes ont été obtenues; les affranchis, au lieu d'opposer, comme on l'avait prédit, une résistance passive et stupide aux intentions de leurs protecteurs, les ont secondées par le plus ardent concours. Les associations charitables ont pu établir un vaste système d'instruction; leurs dons, joints aux taxes que les noirs se sont eux-mêmes imposées, ont suffi à l'entretien de plus de douze cents écoles fondées en deux ou trois ans dans les anciens États à esclaves. Le Bureau n'a eu d'abord à pourvoir qu'aux frais de transport des

Digitized by Google

instituteurs et aux fournitures des classes; dans beaucoup d'endroits, des maisons abandonnées par les rebelles avaient été mises à la disposition des professeurs qui, sous la protection des troupes, y réunissaient leurs élèves. Mais les anciens propriétaires revinrent prendre possession de leurs demeures, il fallut chercher d'autres locaux que l'hostilité sourde de la population blanche rendit fort difficiles à trouver, et d'un prix fort onéreux. Dans cet embarras, le Congrès alloua une somme de trois millions de dollars pour l'achat de terrains destinés aux écoles et aux orphelinats. De généreux Américains s'associèrent à la même pensée. M. Peabody, si connu par ses largesses philanthropiques, offrit un million de dollars aux établissements d'instruction élémentaire. Les associations nordistes prirent à leur charge la construction des bâtiments, et cent cinquante mille nègres purent recevoir les notions les plus indispensables, apprendre à lire, à écrire, entendre parler de religion et de morale.

C'était un magnifique résultat, si l'on considère l'abrutissement profond où l'on avait trouvé les esclaves, toutefois ce chiffre de cent cinquante mille écoliers, sur une population de cinq millions d'affranchis, laissait encore une place bien large au zèle des abolitionistes. Malheureusement, les professeurs manquaient; beaucoup d'entre eux, enrôlés volontairement dans les armées fédérales, avaient péri pendant la guerre; les écoles du Nord déploraient bien des vides, et cependant il leur fallait suffire, non-seulement à leurs besoins, mais encore à ceux des établissements de l'Ouest, dirigés en grande partie par des maîtres venus de la Nouvelle-Angleterre. Le Sud ne pouvait fournir aucune ressource, puisqu'il n'avait pas même d'instituteurs pour les enfants des riches. L'état de l'enseignement y était déplorable; les planteurs refusaient d'envoyer, comme ils l'avaient fait autrefois, leurs fils dans les colléges d'Yale, d'Harvard ou de Cambridge, et la jeunesse grandissait dans l'ignorance. Pour remédier au mal, de nobles esprits se consacrèrent à la tâche de l'éducation, trop longtemps négligée; les fils du général Lee, comprenant la nécessité de combattre chez leurs compatriotes les préjugés contre l'enseignement, ne craignirent pas de se faire maîtres d'école; c'était le plus éminent service qu'il fût possible de rendre au pa s, et plusieurs jeunes gens appartenant aux familles aristocratiques suivirent cet exemple. Mais leurs efforts ne s'étendaient qu'à la population blanche, et même à l'élite de cette population. Les nègres devaient attendre d'ailleurs l'assistance dont ils avaient besoin.

D'où le secours pouvait-il cependant leur venir? L'actif esprit de propagande des nordistes n'était parvenu à réunir que quinze cents professeurs; encore leur titre d'*yankees* les exposait-il, dans le Sud, à l'aversion générale; on les accusait de masquer sous de fausses

Digitized by Google

apparences leurs visées politiques, d'inspirer aux affranchis la haine de leurs anciens maîtres ; ils étaient donc souvent réduits à l'impuissance. De plus, pour distribuer le pain de l'intelligence à ces millions d'hommes affamés qui le demandaient, il eût fallu, non pas quinze cents, mais quinze ou vingt mille instituteurs. Comment résoudre ce problème? Les commissaires du Bureau d'éducation regardèrent autour d'eux; ils virent une foule de nègres qui, ayant profité d'une manière admirable de l'enseignement qu'ils avaient reçu, possédaient déjà une certaine instruction. On résolut de les prendre pour auxiliaires. Les noirs avaient aidé de leurs sueurs et de leur bourse à la construction, à l'entretien des écoles, ils durent maintenant apporter à cette œuvre un concours plus efficace encore. On choisit les plus habiles d'entre eux, on s'occupa de développer leurs connaissances, et, au bout de quelques mois, ils étaient en état d'enseigner aux autres ce qu'ils savaient. « Je n'ai pas rencontré parmi les affranchis, écrivait en 1866 M. Alvord, un seul homme qui ait refusé de devenir instituteur. »

Ces écoles normales, tout élémentaires qu'elles étaient d'abord, présentaient d'immenses avantages; elles relevaient la race nègre aux yeux du peuple, fournissaient une pépinière de professeurs indigènes, ouvraient enfin à la jeunesse une honorable carrière. On comprendra l'importance de ce dernier résultat si l'on réfléchit que, en dépit des lois nouvelles, l'opinion publique exclut les noirs d'une foule de professions. Pendant la première moitié de 1867, le nombre des écoles s'accrut d'environ sept cents, celui des professeurs suivit une progression analogue, et presque toutes ces recrues étaient faites parmi la population de couleur. En même temps, l'enseignement s'élevait. Sur cette multitude d'élèves de tous âges qui naguère ne savaient pas lire, quarante-cinq mille apprenaient l'arithmétique, vingt-quatre mille la géographie et l'histoire, cinq mille arrivaient à l'étude des plus hautes branches d'instruction; ce dernier chiffre quadruplait encore pendant les six mois qui suivirent, et tout fait présager que l'éducation des nègres sera prochainement organisée sur une aussi large échelle que celle des blancs dans les États du Nord.

De pareils faits peuvent se passer de commentaire. Voilà des hommes que l'esclavage avait dégradés, ils étaient tombés si bas qu'ils semblaient incapables de sortir jamais de leur avilissement; la liberté leur est rendue, et tout à coup, ces parias de la civilisation montrent les vertus qui font la gloire des peuples les plus avancés. Initiative, énergie, appréciation parfaite des intérêts intellectuels, ardeur à s'imposer de lourds sacrifices pour le bien commun, toutes les qualités mâles et fortes du citoyen libre se sont retrouvées chez les affranchis

Digitized by Google

L'enseignement professionnel n'est pas l'objet d'une moindre sollicitude que celui des sciences. Cinq cents écoles s'appliquent à former de bons ouvriers dans toutes les branches d'industrie particulières au Sud. Par malheur, là encore il y aura une lutte très-vive à soutenir. Les blancs pauvres se révoltent à l'idée de se trouver dans les mêmes ateliers que les nègres; on veut confiner les noirs au travail de la terre, et encore, dans les endroits seulement où il est trop pénible, trop malsain pour les cultivateurs de race européenne. Si un entrepreneur admet dans son chantier, un manufacturier dans son usine, un seul ouvrier de couleur, tous les autres abandonnent aussitôt l'ouvrage, et ne consentent à le reprendre qu'après avoir obtenu le renvoi du malheureux affranchi, dont le contact serait pour eux une souillure. Les patrons se voient donc obligés d'opter entre les deux races, et, si par un motif quelconque, ils choisissent les nègres, que d'oppositions, que de haines ne soulèvent-ils pas?

C'est à la religion qu'il appartiendra d'éteindre ces antipathies funestes. Plus encore que l'éducation, elle a le pouvoir de civiliser véritablement les hommes, en leur inspirant l'amour de la justice et du devoir. Sous ce rapport comme sous les autres, il y avait bien des fautes à réparer, bien des maux à guérir; la plupart des nègres vivaient dans une ignorance complète des vérités divines, trop souvent leurs maîtres semblaient croire qu'ils n'avaient point d'âmes et que le sang divin de la Croix n'avait pas été répandu pour eux. Aujourd'hui, une active propagande les initie au sentiment chrétien. « La moisson est grande, et il y a peu d'ouvriers; » cependant, l'œuvre accomplie déjà permet d'avoir pleine confiance dans l'avenir. Les écoles du dimanche se multiplient rapidement; deux cent mille noirs de tout âge viennent y puiser l'enseignement religieux, qu'on avait eu le honteux égoïsme de leur interdire en fait, sinon en principe. Mais le protestantisme ne satisfait qu'à demi aux besoins moraux de ces hommes, placés dans une situation si difficile, mal armés encore contre les dangers de toutes sortes qui les entourent; il leur faudrait une règle plus sûre, une direction plus puissante. Beaucoup d'esprits impartiaux le reconnaissent et se montrent disposés à favoriser auprès des nègres l'action des missionnaires catholiques. L'Église n'avait pas attendu cet appel pour comprendre quelle vaste carrière l'émancipation des esclaves ouvrait à sa charité. Lors du dernier concile national tenu à Baltimore, les évêques présents ont, d'une voix unanime, déclaré qu'il y avait urgence de multiplier les écoles paroissiales, afin de répandre largement l'instruction religieuse, surtout parmi les nègres, dont le dénûment moral exige un prompt secours. En conséquence, les prélats proposèrent la création d'un système d'enseignement

Digitized by Google

analogue à celui que le P. de la Salle a inauguré en France au siècle dernier. Des religieuses et des frères de la doctrine chrétienne, appartenant pour la plupart à la population de couleur, dirigent les établissements fondés par le zèle catholique, et se montrent pleinement dignes de la mission qui leur est confiée. On n'a pas essayé de mêler dans ces écoles les enfants des nègres à ceux des blancs; le préjugé public est encore trop enraciné, le heurter eût été compromettre le succès de l'entreprise; il importait d'assurer d'abord l'instruction, et, de l'aveu de tous, nul n'a rendu dans les États du Sud plus de services que le clergé catholique.

Pour les écoles ouvertes aux noirs, les Américains se sont écartés du principe suivi dans le Nord, et qui consiste à isoler d'une manière à peu près complète la religion de l'enseignement des sciences. Si le grand nombre de sectes qui se partagent le pays avait fait paraître cette séparation nécessaire, on savait du moins qu'on pouvait se reposer sur la famille du soin d'inspirer aux enfants les idées chrétiennes. Chez les noirs, rien de semblable. Le père et la mère avaient eux-mêmes à s'instruire des premiers éléments de la foi; les Américains comprirent qu'ils devaient rendre religieuse l'éducation, sous peine de former une génération de matérialistes; or, aux États-Unis, on regarde les croyances comme la condition essentielle de la liberté; on est convaincu qu'un peuple d'incrédules ne saurait jamais être capable des vertus civiques. Puisqu'on admettait les noirs à faire partie de la nation, il fallait les pénétrer des grandes idées qui sont la force vitale du pays.

On s'appuya donc sur le christianisme et sur l'instruction pour élever réellement à la dignité d'hommes ces millions d'esclaves affranchis; on leur inculqua la notion du devoir et de la responsabilité personnelle, on leur apprit à se respecter eux-mêmes, mais on se garda de leur rien imposer par contrainte. Le bien fut offert à leur libre choix, et l'on vit ces pauvres gens accourir de toutes parts à la source féconde qui venait de leur être ouverte. « L'admirable esprit de sacrifice et de sagesse qu'ils ont montré fera, dit M. Hearne, triompher définitivement la cause de l'émancipation morale et matérielle des nègres, non-seulement dans le sud de l'Union, mais dans le monde entier. » C'est un légitime sujet d'orgueil pour le patriotisme américain que d'avoir su, en un temps aussi court, relever à ce point un peuple d'esclaves, de lui avoir fait si bien apprécier l'importance de la religion et de l'instruction, qu'il n'hésite pas à prélever sur sa misère l'obole qui doit permettre de construire l'église et l'école. L'exemple est bon à méditer. Combien trouverait-on, en France, de paysans disposés à de pareils sacrifices? Pourquoi cette indifférence et cette torpeur chez une des nations les plus intelli-

Digitized by Google

gentes d'Europe. La raison en est simple. En Amérique, on apprend à chacun qu'il faut s'aider soi-même; dans notre pays, on pense que l'État doit tout faire, j'allais dire qu'on le regarde comme une seconde Providence, si la Providence ne nous imposait l'obligation de répondre à ses vues par nos efforts, tandis que nombre de gens s'imaginent que l'autorité a pour mission de les dispenser d'agir, et que le bien leur viendra en dormant.

L'esprit du Nord vivifie la population noire du Sud, il lui communique son énergie, la prépare à ses nouvelles destinées. Mais une révolution aussi soudaine que celle qui s'est produite dans les États à esclaves ne s'opère pas sans déchirements, et la ruine des grandes exploitations agricoles ne frappe pas seulement les planteurs, elle prive de travail, c'est-à-dire de pain, un nombre considérable de familles nègres. Or, les affranchis, jetés pauvres et faibles dans la liberté, n'ont aucune ressource pour attendre des temps meilleurs; l'hostilité implacable des blancs du Sud les enveloppe et leur ferme toute issue. On ne peut penser sans frémir à la misère qui se serait appesantie sur eux, aux excès que peut-être la faim leur eût conseillés, si le Bureau ne leur fût venu en aide. Les agents nordistes reçurent du Congrès, dans une seule année, neuf millions de dollars destinés à soulager les souffrances les plus poignantes. La charité privée ne resta pas non plus inactive, elle distribua d'abondantes aumônes. Mais on s'appliqua surtout à trouver du travail pour les bras inoccupés. A défaut de la culture des plantations, il y avait des villes détruites à reconstruire; Richmond, Norfolk, Wilmington étaient couvertes de ruines; églises, magasins, édifices publics étaient devenus la proie des flammes; Charleston avait vu pendant trois ans l'armée fédérale camper sous ses murs, la flotte bloquer son port et, durant quatorze mois, les bombes pleuvoir jour et nuit dans son enceinte.

Grâce aux secours envoyés, aux travaux accomplis d'urgence, on réussit à faire face aux premières difficultés. Pendant ce temps, quelques plantations se relevaient, quelques capitalistes de la Nouvelle-Angleterre achetaient des domaines et employaient les affranchis à la culture. Par une disposition prévoyante et sage, plusieurs chefs d'exploitation prirent le parti de ne point payer leurs hommes en argent, afin de ne pas les exposer à la tentation de dépenser au jour le jour la totalité de leur salaire, sans rien réserver pour les frais de loyer ou les besoins imprévus. On leur donna des billets, échangeables sur les lieux contre les objets en nature qui leur étaient nécessaires, puis, à la fin du mois, on solda en espèces sonnantes les bons représentant leurs économies. Des tentatives semblables ont été faites dans la Floride; mistress Harriet Beecher-Stowe, l'auteur de

Digitized by Google

l'Oncle Tom, est allée avec un de ses frères essayer de réaliser dans cet État ses plans de régénération morale du nègre ; elle a créé une plantation de cannes à sucre, cultivée par le travail libre, et qui déjà promet de donner d'amples bénéfices.

Rien n'a donc été négligé pour mettre les noirs en état de traverser heureusement la crise d'où dépend leur avenir; mais si l'on songe à l'immensité de la tâche, à ces millions d'hommes plongés, au physique comme au moral, dans l'indigence la plus profonde, on ne s'étonnera pas qu'en dehors de l'action bienfaisante du Nord, il y ait eu place pour le mal et le désordre. Des meneurs ont profité des souffrances des nègres et de leur ignorance pour prêcher de coupables doctrines. Devant ces terres en friche, qui suffiraient à nourrir une nation entière, on répète au noir qu'il doit réclamer sa part du sol américain, qu'il ne sera vraiment libre que le jour où il possédera le champ sur lequel il travaillait naguère comme esclave. « Si vous ne voulez pas donner à nous des terres, disent les affranchis aux commissaires unionistes, soyez sûrs que les massas feront mourir pauvres nègres de faim. » Les planteurs, alarmés de ces tendances, s'écrient qu'une guerre de races est imminente, et que le Sud va devenir une seconde Jamaïque. Une pareille crainte n'a aucun fondement sérieux. La grande majorité des noirs ne demande qu'à l'instruction et au travail les armes qui doivent lui permettre de lutter contre les blancs ; quant à ceux qui pourraient se laisser égarer par de mauvais conseils, le sentiment de leur faiblesse les retiendra, car ils n'ignorent pas que, dans une guerre de ce genre, le Nord et le Sud se réuniraient pour les écraser.

Quelques esprits prévenus, persistant à croire aux périls d'une insurrection, avaient proposé de forcer, directement ou indirectement, les affranchis à chercher un refuge dans la Nouvelle-Angleterre, et de les remplacer par des émigrants d'Europe qu'on aurait attirés au moyen de primes et d'autres avantages. C'était, selon eux, la seule manière possible de reconstituer le Sud, car les nègres ne feraient jamais que de mauvais et indociles ouvriers, avec lesquels il serait impossible de réorganiser les plantations. Alors même que leur défiance contre leurs anciens maîtres ne les empêcherait pas d'accepter les propositions les plus équitables, jamais ils ne se résoudraient à travailler ; le fouet du surveillant avait seul autrefois le pouvoir de les arracher à leur paresse native. La vue de ces milliers de nègres qui, sans y être obligés d'aucune façon, se précipitent dans les écoles et ne se laissent rebuter ni par les difficultés matérielles ni par l'aridité des premières études, suffirait à détruire cette objection. Supposons néanmoins qu'elle soit fondée. Croit-on qu'en général les blancs travaillent uniquement parce qu'ils y trouvent du plaisir?

Digitized by Google

Il y a des contraintes de diverses sortes. L'homme religieux ou éclairé travaille pour obéir à la loi du devoir, mais la masse du peuple, quelle impulsion la dirige ? La nécessité de gagner le pain de chaque jour. Le nègre ne saurait-il, comme l'ouvrier d'Europe, être forcé à l'action par cette terrible alternative : « se rendre utile ou mourir de faim ?« Depuis l'émancipation, le noir, loin de se refuser au labeur qui doit nourrir sa famille, a montré que la volonté personnelle est un mobile plus puissant que la crainte des coups ; telle plantation, dont la culture demandait naguère les bras de cent esclaves, n'a plus besoin aujourd'hui que de quarante affranchis ; il est vrai que, dans le premier chiffre, il entrait des femmes et quelques vieillards, mais l'avantage n'en reste pas moins incontestablement au travail libre.

La nature de son sol et de son climat ne permettait pas d'ailleurs au Sud de chasser la population nègre. Cette race, venue des tropiques, est plus propre que la nôtre à l'exploitation des champs de riz, de café, de cannes à sucre ; l'intérêt bien entendu des États méridionaux exige au contraire que l'on encourage les efforts des noirs. Déjà, plusieurs affranchis sont parvenus à devenir des fermiers qui cultivent pour leur propre compte; malheureusement, les planteurs ne se prêtent qu'avec répugnance à cette combinaison, qui serait cependant avantageuse pour les deux parties, puisqu'elle faciliterait le travail et mettrait en rapport des terres aujourd'hui peu productives. Les propriétaires craignent de ne recevoir jamais le prix de la location, et d'avoir même ensuite beaucoup de peine à rentrer en possession des domaines qu'ils auraient affermés. Quelques-uns pourtant, dont les plantations semblaient ruinées sans ressources, se sont hasardés à prendre, faute de mieux, des tenanciers nègres, et l'expérience ne leur a pas donné lieu de se repentir de l'essai. Un exemple entre bien d'autres montrera ce que pourrait produire l'extension de ce système.

Un esclave, Henry Pierman, avait eu l'heureuse fortune d'être acheté par une famille virginienne, chez qui la noblesse des sentiments adoucissait la rigueur des lois. En dépit de la police et des ordonnances, sa jeune maîtresse lui avait appris à lire ; elle était fille du gouverneur de Richmond, et loin de redouter le juge, l'espiègle enfant répondait à ses menaces par un rire mutin. Dès qu'il sut assembler quelques mots, Henry se mit à étudier la Bible avec passion, et la parole divine, tombant sur cette âme simple, y jeta la semence des fortes vertus. Peu après, les fédéraux s'emparèrent de la Virginie. Pierman vit se réaliser le rêve qui faisait battre son cœur, depuis que les pages saintes lui avaient révélé la grandeur morale et le droit de toute créature humaine : il était libre ; il

Digitized by Google

lui était permis de fonder lui-même son avenir, celui de sa femme et de ses enfants. Un planteur, qui possédait au milieu des bois un domaine ravagé par la guerre, consentit à lui louer ce misérable terrain. Cependant, notre nègre n'avait ni argent, ni charrue, ni chevaux, ni provisions d'aucune sorte. Aussi la première année fut-elle rude, mais il ne se laissa pas décourager. Levé de bonne heure et couché tard, faisant taire souvent les cris de la faim, il réussit à récolter quelques oignons, quelques tomates et un peu de blé. Il les vendit, puis, réservant pour lui et les siens le strict nécessaire, il acheta les outils les plus indispensables. L'année suivante, il avait déjà mis en valeur 140 acres, il lui fallut alors s'adjoindre deux autres noirs, qui s'établirent dans les baraques abandonnées par les soldats. Aujourd'hui, un quart des revenus qu'une intelligente culture tire de la terre suffit à payer le fermage; le reste des bénéfices est partagé par portions égales entre Pierman et ses associés.

Une large carrière s'ouvre devant les hommes de cette trempe. Le temps n'est pas loin où la population de couleur possédera, elle aussi, des richesses, exploitera des mines, créera des banques. En ce moment, elle a déjà des écoles, des corporations, des fermes; une plantation située dans le Mississipi, près de Wicksburg, et appartenant à Joseph Davis, le frère du président rebelle, est louée à un ancien esclave nommé Montgomery, qui la cultive d'après le système coopératif. Cet homme, réfléchissant à la situation nouvelle faite aux nègres par l'affranchissement, comprit que l'association seule pouvait leur fournir les moyens de rivaliser avec les blancs. Dans la plupart des districts, l'exploitation agricole est fort dispendieuse, elle ne saurait s'établir sur une petite échelle; comment les noirs, dont les gains sont si modiques, arriveront-ils jamais à être autre chose que des ouvriers, soumis à l'influence de patrons européens, comment la race sortira-t-elle de cette position subalterne? En unissant ses forces et son travail. Montgomery anima de sa résolution une centaine de nègres, obtint la location du domaine dont nous avons parlé, y installa sa colonie. Un conseil, élu par tous les sociétaires, administre la plantation, une caisse de secours est organisée pour les malades et les vieillards, et l'on s'occupe de créer un fonds de roulement qui permette d'étendre l'entreprise.

Mais tous les nègres n'ont pas la vigueur morale que supposent de pareils efforts; beaucoup ont besoin d'être dirigés. Les nordistes ne l'oublient pas, et l'on voit se former sous leurs auspices des entreprises agricoles exclusivement ouvertes, comme celle de mistress Beecher-Stowe, au travail des anciens esclaves. Le zèle religieux ne reste pas en arrière. Malgré l'exiguïté de ses ressources, le clergé

Digitized by Google

catholique a résolu de créer, dans les îles qui bordent les côtes de la Caroline, des plantations où les nègres, sous la surveillance paternelle de quelques ecclésiastiques, se façonneront au régime de la liberté.

La vie commence donc à circuler de nouveau dans les villes et dans les campagnes ; les cités détruites se reconstruisent, l'agriculture sort de sa torpeur, l'abolition de l'esclavage qui devait, disait-on, causer la ruine du pays, promet, au contraire, de lui être profitable en élevant le niveau moral de sa population et en stimulant l'esprit d'initiative. Mais une concurrence redoutable se prépare pour les noirs. Bien qu'on ait renoncé au projet de les expulser du pays, on ne néglige rien pour encourager l'immigration. Autrefois nul Européen ne songeait à chercher fortune dans le Sud. Qu'eût fait le colon allemand ou irlandais, qui n'avait pour toute richesse que ses bras, au milieu de cette contrée où le travail était méprisé de tous, du planteur, qui s'en déchargeait sur ses esclaves, du blanc pauvre, qui lui préférait la misère, du nègre lui-même, qui le considérait comme une malédiction. L'influence des idées yankees a changé cet état de choses ; l'immigration désormais ne trouvera plus dans l'organisation sociale des États méridionaux une barrière qui l'arrête ; les planteurs fractionnent volontiers leurs domaines pour en louer ou en vendre une portion à des fermiers européens ; ainsi, dans le Texas, des Anglais et des Allemands cultivent aujourd'hui le coton; dans la Géorgie et la Caroline du Nord, dont les districts montagneux sont favorables aux blancs, le nègre se voit disputer avec âpreté le travail ; sa situation n'est guère plus favorable dans la Virginie ou le Tennessee. Partout où les émigrants se sont offerts, ils ont facilement remporté l'avantage sur ces affranchis, que le préjugé public poursuit encore. Que les amis de la race noire se rassurent néanmoins. Dès que les capitaux et l'esprit d'entreprise se seront mis à l'œuvre pour exploiter les richesses de ces régions, il n'y aura pas à craindre que le labeur manque aux ouvriers, on sera obligé de faire appel à tous les bras, sans regarder à la couleur de la peau.

D'ailleurs, en supposant que les nègres soient obligés d'abandonner certains États, il en est d'autres que la nature a pris soin de leur réserver ; la Caroline du Sud, la Floride, le Mississipi, la Louisiane ne sauraient prospérer sans eux ; les noirs le savent et ils courent se réunir sur les points où ils n'ont pas à craindre de concurrence. Dans beaucoup de localités de la côte, ils sont en majorité, nomment les autorités municipales, possèdent l'influence politique. On essaye, à la vérité, de leur opposer le travail des Chinois, déjà des navires ont débarqué dans la Louisiane des centaines de *coulis ;* toute-

Digitized by Google

fois, ces ouvriers nouveaux ne seront pas en assez grand nombre pour changer les conditions économiques des États du Sud. L'obstacle qui plutôt pourrait entraver les progrès des nègres, ce sont les préventions fâcheuses de la population américaine ; mais la conduite tenue par les affranchis, depuis qu'ils ont rang de citoyens, ramène peu à peu les esprits vers des sentiments plus équitables, et le temps achèvera de détruire les préjugés des races.

III

RÉORGANISATION DU SUD.

Le rôle que les États méridionaux ont toujours eu dans les affaires de l'Amérique, l'influence qu'ils exercent sur la prospérité générale du pays, faisaient de leur rétablissement dans une situation normale, de leur *reconstruction*, comme on dit de l'autre côté de l'Océan, une question de suprême importance. De vastes intérêts commerciaux sont engagés dans ce problème, et les conséquences politiques et sociales qui doivent résulter de sa solution, réagiront sans aucun doute sur la nation entière. Les produits qui alimentent les manufactures du Nord et entretiennent les transactions avec l'étranger sont récoltés dans le Sud ; l'Ouest compte sur les marchés de la Louisiane, de la Floride, de la Caroline, pour l'écoulement de ses grains en échange desquels il reçoit le sucre et les tissus ; enfin, l'avenir de l'Union dépend, dans une grande mesure, de la manière dont elle reconstituera les États rebelles ; si elle les met en état de développer leurs richesses, de reprendre force et vigueur, ils contribueront à raffermir le crédit, ébranlé par la guerre, compromis par l'énorme élévation de la dette ; si, au contraire, elle les laisse en dehors de la vie nationale, ils seront pour elle une conquête coûteuse, ils absorberont ses ressources, deviendront une cause incessante d'inquiétude et de malaise.

Mais le Sud peut-il, séparé comme il l'était naguère encore par son esprit et ses tendances, se fondre intimement avec le reste de l'Union ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour arriver à un résultat si désirable ? Voilà les premières pensées qui doivent préoccuper le gouvernement nouveau, voilà l'œuvre ardue qui se dresse devant le général Grant. Le pays n'a pas voulu être mutilé par la ligue séparatiste, il ne souffrira pas davantage que les provinces conservées avec tant de peine soient comme un membre mort, qui devient inutile et même dangereux pour le corps vivant. Aujourd'hui

Digitized by Google

que la victoire des fédéraux a consacré l'unité de la nation, la fortune du Sud intéresse plus que jamais l'Amérique entière. « Nous ne sommes plus désormais, écrit un publiciste virginien, une simple agglomération de parties distinctes, étrangères les unes aux autres, nous formons un tout indissoluble ; pour le bien comme pour le mal, pour la prospérité comme pour la ruine, une même destinée nous lie, nous sommes un seul peuple. »

Aux États-Unis, les partis ne cherchent point à survivre à leur défaite, ils cessent d'exister dès qu'ils croient la réalisation de leur programme devenue impossible. On n'entendrait pas aujourd'hui, dans toute l'étendue des districts rebelles, une voix s'élever en faveur de la séparation. « Notre grande faute, disait un officier qui avait bravement combattu sous les ordres du général Lee, notre grande faute a été d'abandonner le drapeau américain ; nous aurions dû garder la vieille bannière nationale et nous abriter derrière la Constitution ; nous aurions ainsi rallié l'Ouest à notre cause. »

Il est douteux que, même alors, le Sud eût réussi à faire prévaloir son système social, à garder son ascendant politique ; le courant des idées lui était contraire et devait rendre vains ses efforts. Quoi qu'il en soit, chacun est aujourd'hui convaicu de la nécessité de l'Union, c'est le cri de ralliement universel ; pas d'orateur qui ne l'ait à la bouche, pas de candidat qui ne le prenne pour devise. Les États méridionaux, épuisés, sans crédit, en proie à une désorganisation profonde, comprennent que leur seule chance de salut est de rentrer dans le sein de la grande patrie ; ils ont tout à gagner, rien à perdre, le gouvernement central peut seul leur donner la protection dont ils ont besoin.

Mais il ne suffit pas que les sudistes demandent l'oubli du passé ; sur quelles bases doit s'effectuer la réconciliation, quelles mesures doivent être prises pour mettre la nation à l'abri de déchirements nouveaux ? Deux plans se sont présentés, l'un et l'autre ont été défendus avec ardeur, et pendant quatre ans ont partagé le pays. Le premier, appuyé par le président Johnson et les démocrates, consistait à rétablir toutes choses sur le pied où elles étaient avant la guerre, moins l'esclavage ; il eût satisfait les vœux de la population blanche du Sud, en lui conservant ses droits politiques et son organisation particulière, mais il aurait laissé subsister l'antagonisme moral qui existait entre ses institutions et celles du Nord, il n'aurait pas consolidé l'Union d'une manière durable. Le second plan, d'une réalisation plus difficile, présentait des garanties meilleures. Il fallait infuser dans les États rebelles un esprit nouveau, changer leur caractère, les mettre en harmonie avec le reste de la nation, afin qu'il n'y eût plus pour eux le moindre motif de s'en séparer.

Digitized by Google

C'était la seule manière de constituer l'unité véritable du pays, et le patriotisme du Congrès ne s'y trompa point. La tâche qu'il voulait entreprendre était semée d'obstacles, mais la force de ses convictions le soutenait; sa campagne parlementaire contre le président fut une suite de victoires.

Les intérêts de la civilisation et de l'humanité n'étaient pas moins engagés dans cette lutte que ceux de l'Union américaine. Ce qui assura le succès du Nord, c'est que sa politique s'inspirait des nobles idées qui font la grandeur des sociétés modernes, sa cause se confondait avec celle de la liberté, de la justice et de la philanthropie. Plus il avançait, plus il devenait évident pour tous qu'il suivait la voie droite; de là, son assurance et l'unité de ses plans, de là, aussi, le trouble qui fit commettre tant de fautes à ses adversaires. Aujourd'hui, l'œuvre de la reconstruction politique est presque achevée.

L'égalité de suffrage est admise, au moins pour les blancs, dans toute l'étendue des États-Unis, les nègres sont en possession des droits civils, ils participent même à l'élection des législatures particulières et des autorités locales; enfin le Congrès, pour achever la réforme poursuivie avec tant de vigueur, vient d'adopter un amendement qui modifie d'une manière importante la Constitution et la met en harmonie avec la déclaration d'indépendance qui créa l'Amérique. « *Tous les hommes sont égaux*, disait cette proclamation célèbre, ils ont reçu du Créateur des droits inaliénables, la vie, la liberté, la recherche du bonheur. » Après avoir vu ces principes inscrits en tête du pacte fédéral, on s'étonne d'y trouver, quelques pages plus loin, la sanction de l'esclavage, la reconnaissance des priviléges injustes des planteurs. Ces anomalies vont disparaître. Le Congrès, usant du droit qu'il a d'amender la Constitution, lorsque les deux tiers de ses membres le jugent nécessaire, a voté une loi ainsi conçue :

« Il ne sera fait aucune distinction aux États-Unis entre les citoyens, soit pour l'exercice du suffrage, soit pour le droit de remplir des fonctions dans un État quelconque, sous prétexte de race, de couleur, de naissance, de propriété, d'éducation ou de croyances religieuses. »

A peine quelques voix se sont élevées contre cette mesure équitable et réparatrice; toute tentative d'opposition s'est brisée devant l'accord imposant des deux Chambres. Mais pour que le décret nouveau entre en vigueur, il doit être ratifié par les législatures particulières des trois quarts des différents États qui composent l'Union; leur nombre étant aujourd'hui de trente-sept, il faudra que vingt-huit d'entre eux adoptent l'amendement. Déjà le Kansas, la Louisiane, le Missouri, la Virginie occidentale ont donné leur adhésion; le vote

Digitized by Google

favorable des États de la Nouvelle-Angleterre n'est pas douteux; la plupart des législatures de l'Ouest sont également républicaines; quant à celles du Sud, élues en partie par les nègres et sous l'inspiration du Bureau des affranchis, elles ratifieront certainement la loi.

L'Extrême-Ouest seul paraît disposé à faire quelque résistance. Lui aussi, quoiqu'il ne renferme ni noirs, ni esclaves, nourrit d'invincibles préjugés de race. Son orgueil jaloux frappe d'un rigoureux ostracisme les milliers d'émigrants que le Céleste-Empire lui envoie chaque année. A part la faculté de disposer de sa personne et de son travail, le Chinois n'est guère mieux traité dans la Californie que le nègre ne l'était dans le Sud. Il n'a aucun droit civil ou politique, ne peut exercer aucun emploi, son témoignage n'est pas reçu en justice, la plainte d'un blanc suffit à le faire condamner, et il ne saurait obtenir réparation des violences les plus flagrantes. Or, d'après la teneur de l'amendement proposé par le Congrès, ce paria se trouverait tout à coup élevé au rang de citoyen, il serait mêlé aux affaires publiques, peut-être même, dans un prochain avenir, l'immigration incessante de ses compatriotes lui donnerait-elle la prépondérance. Les habitants de l'Extrême-Ouest redoutent l'effet que pourrait produire sur le pays l'infusion des mœurs et des idées d'un peuple asiatique. Ils craignent que les Chinois, esclaves de la tradition, orgueilleux de leur passé, ne soient réfractaires à l'influence des institutions américaines; enfin ils leur reprochent leur indifférence religieuse, cette plaie des nations décrépites, incapables des nobles ardeurs et des courageux dévouements de la jeunesse. Ces dangers sont peut-être exagérés par l'esprit de parti; les Chinois, nous aimons à le croire, ne sont pas tellement morts au progrès qu'ils ne puissent revivre au contact d'une forte civilisation. Dans tous les cas, il serait généreux de l'essayer. Que risqueraient les États-Unis à cette tentative? Si les émigrants venus de l'empire du Milieu sont susceptibles de s'imprégner de l'esprit américain, ils augmenteront la force du pays; si, au contraire, ils s'enferment dans leur immobilité traditionnelle comme dans une muraille de Chine morale, ils se condamnent eux-mêmes à l'impuissance, et les blancs n'ont rien à en craindre. Telles sont sans doute les considérations qui ont décidé l'un des États de l'Extrême-Ouest, celui de Nevada, à voter la loi nouvelle. Cette victoire inattendue montre combien les sentiments de justice, de fraternité humaine se répandent chez les Américains, elle fait présager que les dispositions oppressives de l'ancienne législation ne tarderont pas à disparaître.

La population de couleur, si nombreuse aux États-Unis, va donc être armée des mêmes droits que les blancs. Dans le Sud, les nègres se forment à la liberté, ils s'instruisent, travaillent, exercent une

Digitized by Google

influence réelle sur les affaires locales des États, en attendant que la Constitution les admette à intervenir dans l'élection du président et des membres du Congrès. Huit des États rebelles sont déjà rentrés sous le régime commun; ils ont cessé d'être soumis à l'autorité militaire, et ils s'administrent maintenant eux-mêmes. L'esprit libéral du Nord pénètre peu à peu tout le corps social, l'accord des idées complète et assure l'unification du pays. Mais la transformation profonde des territoires esclavagistes a besoin, pour porter tous ses fruits, d'être guidée dans son développement; aussi le Congrès a-t-il jugé, non sans raison, qu'il serait hasardeux encore de laisser les nègres à la seule direction des sudistes ; il a maintenu l'institution du Bureau des affranchis pour sauvegarder les intérêts du travail libre et de l'enseignement, jusqu'à ce que la population de couleur soit en état de se protéger efficacement elle-même. Lorsqu'on lui aura donné l'arme du vote, elle possédera l'instrument de défense le plus puissant qui existe chez une nation démocratique; le patronage et la tutelle du Nord ne lui seront plus nécessaires.

L'avénement à la présidence du général Grant vient d'apporter une garantie nouvelle aux réformes inaugurées par le Congrès. Depuis Washington, jamais élu de la nation n'inspira une confiance aussi universelle, ne rallia aussi complétement les partis dans une admiration commune. Sa gloire militaire avait excité l'enthousiasme, le vainqueur de Lee pouvait compter sur les sympathies ardentes des unionistes ; le Sud même honorait en lui les qualités d'un habile capitaine, et rendait justice à la modération qu'il avait montrée au moment du triomphe. Lorsqu'il eut remis son épée dans le fourreau, l'estime publique dont il était entouré grandit encore. On le loue aujourd'hui d'avoir su conserver, au milieu des démonstrations les plus enivrantes, une modestie bien rare chez les favoris de l'opinion; on apprécie le tact et la réserve dont il a fait preuve dans mainte circonstance difficile; on vante sa justice, sa fermeté, sa persévérance. Heureuse Amérique! ses hommes d'État, fidèles à l'exemple que leur a légué Washington, ne se laissent point éblouir par les perspectives ambitieuses ; loin de céder au vertige du succès, ils imposent silence à l'orgueil pour ne songer qu'au bien du pays. C'est le désintéressement du général Grant qui a conservé, augmenté son empire sur les esprits, car la nation, jalouse de sa liberté, se serait détachée bien vite de quiconque eût menacé de la compromettre. Le bon sens public préfère aux facultés brillantes les qualités solides, qui sont le meilleur gage de la prospérité d'un État. Lors de l'élection présidentielle, les ennemis de Grant cherchaient à ruiner sa candidature en lui reprochant d'avoir l'intelligence lente, la parole peu facile. « Tant mieux, répondaient ses défenseurs, nous n'avons

Digitized by Google

pas besoin d'un génie éclatant; il nous suffit d'un caractère honnête et courageux qui veille loyalement à l'application des lois. »

L'abnégation des chefs, la vigilance, la fermeté du peuple rendent donc aux États-Unis la dictature impossible. Cet écueil, toutefois, n'était pas le seul que les institutions américaines eussent à éviter; le successeur du président Johnson avait à craindre de n'hériter que d'un pouvoir affaibli par les empiétements du Congrès, empiétements nécessaires, il faut le reconnaître, mais qui détruisaient l'équilibre des forces. En outre, le général Grant, qui comptait parmi ses adhérents les plus fougueux des républicains extrêmes, connus sous le nom de *radicaux*, était exposé à subir l'influence de l'esprit de parti. Après avoir eu un président trop dévoué à la cause du Sud, à l'autonomie des États, l'Amérique, par une imprudente réaction, pouvait se trouver entraînée vers une centralisation excessive. On sait qu'une fraction de la majorité nordiste, se faisant l'apôtre des erreurs de Rousseau, veut absorber tous les droits particuliers, ceux des États comme ceux des citoyens, au profit d'une grande unité, d'un pouvoir immense et sans contre-poids, la souveraineté nationale, qui, ainsi comprise, devient le pire de tous les despotismes.

L'Union américaine a échappé au double péril qui la menaçait. Devant le prestige de Grant, devant l'estime méritée dont jouit son caractère, le Congrès n'a pas hésité un instant à rendre à la présidence toutes ses prérogatives. Le chef du pouvoir exécutif choisit, comme autrefois, ses ministres et ses fonctionnaires; l'acte qui le dépouillait de ce droit important a été rappelé, rien désormais n'entrave la légitime autorité qu'il doit avoir sur le pays. Quant aux liens qui, disait-on, l'attachaient au parti radical, on sait aujourd'hui ce qu'il faut en penser. L'attitude qu'il a prise depuis sa nomination ne laisse pas le moindre doute sur ses intentions sages et conciliatrices; la plupart de ceux qu'il vient d'appeler auprès de lui sont des hommes nouveaux, libres de tout passé compromettant et qui pourront se consacrer sans réserve à l'accomplissement des vues du chef de l'État. Quelques ambitieux désappointés ont accusé avec amertume le nouveau président d'abandonner ses amis politiques; ils oublient que Grant n'appartient plus maintenant à aucun parti, il est devenu le représentant de la nation, ce sont les intérêts et la grandeur du pays qui doivent le préoccuper uniquement.

A la faveur du désordre qui suivit la guerre, une foule d'abus s'étaient introduits dans la gestion financière de l'Amérique. Des hommes sans scrupule avaient envahi les emplois et se servaient de leur pouvoir pour faire, en quelques mois des fortunes scandaleuses; l'énorme dette contractée pendant les discordes civiles menaçait de

Digitized by Google

se perpétuer, malgré les avertissements des esprits sages qui signalaient le danger d'une pareille situation. Les Américains ne s'endorment pas facilement, comme nous, sur l'oreiller des emprunts; ils y voient non-seulement une cause de ruine, mais encore un péril pour la liberté. « Les dettes permanentes, disent-ils, favorisent les monopoles, enfantent l'aristocratie d'argent, elles seraient fatales à nos institutions. » Aussi nombre de gens, également effrayés de maintenir cette charge dangereuse ou d'avoir à s'imposer des taxes excessives pour s'en délivrer, avaient proposé le moyen violent de la banqueroute, car on ne peut guère appeler d'un autre nom l'expédient qui eût consisté à ne payer les créanciers qu'en partie, et encore avec du papier-monnaie. Cette politique, dont le succès eût été une flétrissure pour la nation, prit naissance dans le Sud; les planteurs appauvris ne pouvaient songer qu'avec colère à supporter les frais d'une guerre qui avait amené leur déchéance; ils employèrent tous leurs efforts à répandre le système de la répudiation de la dette. Ce fut une faute énorme. Dépourvus d'argent, ils avaient besoin de crédit, et ils le tarissaient dans sa source. Qui eût voulu prêter à des débiteurs professant un pareil mépris pour les engagements les plus impérieux?

L'un des premiers soins du général Grant a été de venger la morale publique outragée par ces théories, de rassurer l'opinion et d'indiquer la marche qu'il comptait suivre. Jamais langage ne fut plus explicite et plus ferme. « Nous estimons qu'il ne doit pas être répudié un seul *cent* de la dette publique. Pour sauvegarder l'honneur national, chaque dollar emprunté par le gouvernement doit être remboursé en or, à moins qu'il n'en ait été stipulé autrement lors de la conclusion du contrat. » Le principe est nettement posé; l'autorité de cette parole fera taire toute résistance. Déjà le Congrès a voté le bill qui assure le payement en espèces. Mais quel moyen prendre pour liquider promptement une dette qui ne s'élève pas à moins de deux milliards sept cent millions de dollars? Le président n'en voit pas d'autres que la sage gestion des deniers de l'État; un pays comme l'Amérique renferme d'immenses ressources, il ne s'agit que de les développer avec intelligence et de ne point les gaspiller. « Une perception fidèle des revenus de l'État, une stricte comptabilité financière, l'économie la plus rigoureuse, » voilà les remèdes proposés pour fermer la plaie de la dette; ils sont simples et ne demandent pas de combinaisons profondes; l'application cependant, nous le savons par une triste expérience, n'en est pas facile, car elle suppose, ce qui peut-être se rencontre plus rarement que les dons brillants de l'esprit, elle suppose un sens droit, une énergique volonté, une appréciation prudente et sûre. Ces qualités, le général

Digitized by Google

Grant les possède à un éminent degré. Il est en outre soutenu dans la réforme qu'il entreprend par les sympathies de la nation. En travaillant à établir le règne de l'économie, à relever le crédit de l'État, il réalise les vœux de l'Amérique, qui lui a confié le soin de la sauver de la ruine et de la démoralisation.

Cette politique devait exercer une action heureuse sur la prospérité du pays; la confiance renaît, le commerce se ranime; le Sud est le premier à ressentir l'effet du changement qui s'opère dans la situation générale des États-Unis. Les capitaux du Nord commencent à lui donner une impulsion nouvelle, et, grâce à ce concours, grâce aussi à une récolte dont l'abondance a dépassé toute prévision, les anciens territoires esclavagistes voient luire devant eux des espérances que, depuis la guerre, ils n'avaient pas même osé concevoir.

Au découragement succède aujourd'hui une ardeur généreuse. Les passions s'apaisent; on considère d'un œil plus calme l'avenir fait au pays par sa transformation, et l'on s'aperçoit qu'on peut l'envisager sans frayeur. Le territoire des États méridionaux renferme des richesses capables, si l'agriculture et l'industrie savent les exploiter, de guérir toutes les misères actuelles. Les plages baignées par l'Océan et le golfe du Mexique, arrosées par le Mississipi, forment un domaine d'une rare magnificence et d'une fertilité prodigieuse. Depuis l'embouchure du Potomac jusqu'à celle du Rio del Norte, vingt rivières navigables fécondent le sol; la bande de terre sablonneuse, comprise entre Newbern dans la Caroline du Nord et Mobile dans l'Alabama, est couverte d'une vaste forêt de pins qui fournit d'excellent bois pour les vaisseaux et les constructions de toutes sortes. Cette région jouit d'un climat salubre, offre de grandes facilités à l'exportation, et mérite de fixer d'une manière spéciale l'attention des spéculateurs. Le gouvernement a déjà reconnu les avantages que présentent les côtes des États du Sud, il a établi pour sa marine deux vastes chantiers à Portsmouth et à Pensacola.

Près de la riche ceinture de pins qui borde la plage, la grande zone cotonnière se prolonge entre le 32e et le 35e degré, jusqu'au pied des Alleghanys; sa largeur n'est jamais moindre de 50 lieues, et elle atteint quelquefois 200. Elle a en général l'aspect d'une plaine unie, qui s'élève insensiblement du côté des montagnes. Rien n'est plus monotone que ces champs où croissent, à des intervalles réguliers de près de 2 mètres, des rangées d'arbustes grêles à peine ramifiés, dépourvus de physionomie, si ce n'est au moment de la floraison. Et pourtant cette plante chétive a créé d'immenses richesses, fait répandre des flots de sang; elle a exercé une puissante influence sur les institutions du Sud; c'est pour la cultiver que

Digitized by Google

les planteurs ont introduit l'esclavage en Amérique. Elle sert à vêtir tous les peuples de la terre, des flottes nombreuses sont employées à son transport, elle alimente des milliers de manufactures ; sur elle repose la prospérité de plusieurs grands pays d'Europe, et surtout de l'Angleterre ; enfin elle intéresse le commerce du monde entier, il n'est aucun point du globe qui puisse se soustraire à son empire.

Les basses terres des États méridionaux produisent le riz et la canne à sucre, les îles qui avoisinent les côtes donnent le précieux coton longue soie ; ces districts sont fertiles, mais la malaria y règne ; là surtout on rencontre les grandes plantations cultivées par les nègres qui impriment aux campagnes du Sud leur caractère particulier.

Au-dessus de la région cotonnière, se trouve une série de collines et de vallées, entremêlées de plateaux qui dominent d'une grande hauteur le pays environnant. Les fruits, les céréales et même le tabac y réussissent à merveille ; le pays est pittoresque, et la salubrité de l'air y réunit la presque totalité de la population blanche.

Les montagnes abondent en minéraux ; la houille et le fer, répandus presque partout, se trouvent sur certains points, accumulés en grandes masses. Le cuivre et le zinc sont plus rares, cependant le Tennessee possède des mines considérables de ce métal. Pour donner une idée de la richesse du Sud, nous ne pouvons faire mieux que d'emprunter à une revue américaine la description d'un district de l'Alabama, situé à l'extrémité de la chaîne des Alleghanys : « Deux gisements houillers, dit le *Lippincott's Magazine*, bordent à cet endroit une vallée longue et fort étroite ; l'un *le Warrior*, à une superficie de 230 lieues carrées, l'autre, le *Cahaba*, en compte environ 60. Dans chacun de ces dépôts, le charbon d'une excellente qualité se trouve presque à la surface, par couches de plusieurs pieds d'épaisseur. A quelques pas plus loin, les mines de fer de la Montagne Rouge s'étendent sur une longueur de 10 lieues, étalant à fleur de terre le métal, dont les filons atteignent parfois 10 à 15 pieds de profondeur. Comme si la nature eût voulu réunir en ce lieu toutes les conditions propres à faciliter l'industrie, le sol de la vallée renferme une grande quantité de pierres calcaires et les collines environnantes peuvent fournir d'excellents grès pour la construction de hauts fourneaux. »

La plupart des États du Sud renferment des gîtes non moins importants ; la Virginie a des mines d'une exploitation si facile que les Peaux-Rouges eux-mêmes en extrayaient des métaux ; elles sont aujourd'hui complétement abandonnées, quoique depuis deux cent cinquante ans les blancs soient en possession du sol. La culture,

Digitized by Google

cette source féconde de la fortune du pays, pourrait, sous un meilleur régime, offrir de bien autres ressources qu'elle n'en a créé jusqu'à ce jour. L'esclavage, sans lequel le Sud croyait ne pouvoir vivre, avait au contraire entravé ses progrès, d'une manière si frappante, qu'un instant de calme réflexion eût suffi pour montrer combien ce système était désastreux au point de vue économique. Tandis que, dans la Nouvelle-Angleterre, on aperçoit à chaque pas des champs cultivés, des maisons, des jardins — car pas un mètre de terre ne reste sans emploi — dans les États méridionaux, on est surpris de rencontrer partout des plaines et des forêts à l'état sauvage. Pourtant, le sol ne demanderait que du travail pour donner d'abondantes récoltes ; dans les endroits même où il est le plus pauvre, il produit le coton, et pourrait nourrir une population nombreuse. Beaucoup de territoires du Sud comptent parmi les plus fertiles de l'Union. La Virginie, par exemple, possède un excellent climat; elle est sillonnée par un grand nombre de rivières; elle a un des meilleurs ports de l'Atlantique; la richesse de ses mines lui ouvre une brillante carrière industrielle. Pourtant, bien que son étendue soit égale à celle de l'Angleterre, elle ne renferme qu'un million d'habitants de race européenne; sous le rapport agricole, elle est de beaucoup inférieure au Missouri et à l'Ohio, inférieure même à des États fondés d'hier, tels que le Michigan et l'Illinois; un quart seulement de son sol est mis en valeur, et l'on ne peut se défendre, en parcourant le pays, de comparer avec tristesse l'aspect de ses campagnes à celui qu'elles auraient dû avoir si la malédiction de l'esclavage ne les avait frappées.

L'agriculture, l'industrie, le commerce sont appelés à prendre dans le Sud un égal développement. Nous avons dit que des plantations avaient été achetées par des capitalistes de la Nouvelle-Angleterre, d'autres sont louées aux associations coopératives formées par les nègres. L'exploitation des mines est aussi l'objet d'efforts sérieux; quelques usines ont été fondées pour l'extraction du fer et de la houille; l'absence de voies ferrées les a d'abord empêchées de produire les résultats qu'on était en droit d'attendre; mais de riches spéculateurs s'occupent aujourd'hui de l'entreprise, et des lignes de chemin de fer, des hauts fourneaux, des manufactures, changeront bientôt la face du pays. Les capitaux et les bras, trouvant un emploi avantageux, cesseront de se diriger exclusivement vers l'Ouest, pour porter dans les États méridionaux leur activité bienfaisante.

L'union étroite des intérêts sera une nouvelle cause de pacification. Les sudistes ne peuvent se relever qu'en s'appuyant sur l'énergie et sur la richesse du Nord; en dépit des antipathies politiques,

Digitized by Google

les deux fractions de la famille américaine seront obligées de se tendre la main et de travailler ensemble à développer la grandeur commerciale du pays. Les conditions de la vie moderne ne se prêtent point d'ailleurs aux longues haines ; elles établissent de fréquents rapports, créent un échange de pensées continuel, et contribuent ainsi puissamment à dissiper les préventions qui entretiennent la discorde. Autrefois il eût semblé impossible de fondre en un seul corps des éléments aussi opposés que le Nord et le Sud, chacune des sociétés rivales fût restée, dans sa propre atmosphère, inaccessible à toute influence du dehors ; aujourd'hui, les chemins de fer, la télégraphie, la presse ont renversé les barrières qui les séparaient. L'esprit du planteur s'est ouvert aux idées générales qui sont l'âme de l'Union américaine ; l'Yankee, de son côté, a pu comprendre les besoins du Sud ; le rapprochement des intelligences a préparé celui des cœurs.

ÉMILE JONVEAUX.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE R. P. HYACINTHE

CARME DÉCHAUSSÉ

EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD, A L'ÉGLISE DE LA MADELEINE, A PARIS, LE 11 MARS 1869 [1].

Domine, audivi auditionem tuam et timui: cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis.

Seigneur, j'ai entendu votre voix, et j'ai craint, lorsque vous vous serez mis en colère, vous vous souviendrez de la miséricorde.

(*Dans la prière du prophète Habacuc.*)

Mes frères,

Cette voix de Dieu par ses fléaux, nous l'avons entendue avec un éclat inaccoutumé, mais il pourrait sembler qu'après sept mois bientôt l'écho doit en être affaibli. Dans un siècle où les événements se pressent, multiples et rapides comme le passé ne les a point connus, dans une ville étrange comme ce siècle lui-même, où tous les contrecoups du monde viennent retentir dans un centre unique, ne suis-je pas en retard pour parler aujourd'hui des désastres de l'Amérique du Sud? — Non! c'est bien aujourd'hui qu'il en faut parler; c'est seulement aujourd'hui que ces peuples s'éveillent de leur stupeur première, comptent une à une toutes leurs plaies et se demandent où trouver les moyens de les guérir. C'est aujourd'hui que nous-mêmes pouvons nous recueillir dans les méditations de la pensée chrétienne : car, à la première heure, dans ces généreux senti-

[1] Ce discours paraîtra demain chez M. Albanel, rue de Tournon, 15.

Digitized by Google

ments de la nature humaine — et qu'il me soit permis d'ajouter de la nature française, — c'était chez nous de la stupeur aussi !

Recueillons-nous, mes frères, devant la mort et devant Dieu, devant sa justice qui passe et devant sa miséricorde qui demeure ; et, pour mieux verser nos larmes sur tant de tombes, notre baume sur tant de blessures, affermissons notre raison et notre cœur dans les saintes pensées de la foi. D'autres — et ils ont bien fait, c'était leur mission spéciale — d'autres ont cherché la raison du fléau dans la combinaison des causes physiques. Pour nous, sans méconnaître les lois de la nature, nous pénétrerons plus avant, jusqu'aux lois de la Divinité. « J'entrerai dans les puissances du Seigneur : ô mon Dieu, je ne me souviendrai que de ta justice[1] ! » Mais la justice de Dieu est grosse de miséricorde, comme ces nuées menaçantes qui renferment pourtant sous les feux du tonnerre les trésors de la pluie et la fécondité des campagnes. « J'ai entendu ta voix et j'ai frémi. Quand aura éclaté ta colère, tu te ressouviendras de la miséricorde. »

La justice dans le châtiment du péché, la miséricorde dans l'épreuve de la vertu, c'est sous ce double aspect que je veux envisager avec vous le tremblement de terre qui a bouleversé, au mois d'août 1868, deux grands pays de l'Amérique du Sud, l'Équateur et le Pérou.

I

LE CHATIMENT DU PÉCHÉ.

Châtiment, péché, justice! Mais qu'ont à faire ces mots en face d'une douleur qu'ils offensent sans l'expliquer? Est-il donc expédient pour le prêtre de s'attacher à cette superstition des vieux âges, jugée désormais sans appel par la raison du savant et par la conscience de l'honnête homme? — Non, s'écrie la science moderne, le monde n'est pas le jouet de volontés capricieuses! Tout y porte, au contraire, l'empreinte majestueuse de l'universalité et de l'immutabilité des lois. Ce n'est donc point à Dieu, c'est à la nature qu'il convient de demander compte de ces bouleversements physiques, que l'on nommait autrefois des fléaux divins. Sachons en pénétrer les causes : peut-être un jour saurons-nous en gouverner les effets!

[1] Introibo in potentias Domini : Domine, memorabor justitiæ tuæ solius. (Psaume LXX, 16.)

Digitized by Google

La science a raison, mes frères, le monde n'appartient pas au miracle, mais à la loi. Laissons seulement la loi à la hauteur d'elle-même! Ne la confondons pas, comme Épicure, avec les combinaisons d'un hasard heureux, ni, comme Zénon, avec les exigences d'une aveugle nécessité. Qu'elle soit ce qu'elle est, la pensée souveraine qui crée l'ordre parce qu'elle l'a conçu, qui se respecte elle-même en respectant son œuvre, et qui ne donne pour limite à son infinie puissance que son infinie sagesse et son infinie bonté! Alors, dans tous les mondes, dans celui des espaces comme dans celui des esprits, la formule par excellence du règne de Dieu sera le règne des lois!

Mais ces lois, dira-t-on peut-être, dans le sujet qui nous occupe ici, ce sont des lois physiques, non des lois morales. Admettons qu'elles se rattachent au Dieu créateur par leurs origines; elles n'en demeurent pas moins, dans ses intentions comme dans leur nature, étrangères à l'exercice de sa justice et au châtiment du péché.

Et depuis quand le royaume de Dieu est-il à ce point divisé en lui-même? Depuis quand la dualité est-elle le dernier mot de l'unité suprême? Sans doute la souffrance et la mort, dans les espèces inférieures à la nôtre, sont plus anciennes que le péché d'Adam et sans rapport direct avec l'ordre moral. Sans doute, les convulsions de la nature ont précédé notre propre existence : nous les trouvons gravées aux entrailles tant de fois séculaires et tant de fois déchirées de notre globe, où elles forment cette Genèse de la science, en apparence si contraire, en réalité si conforme à la Genèse de la Bible. Mais quand parut Adam, fils tout à la fois du limon rougeâtre et du souffle de Dieu, la terre fit silence devant lui : le nœud sacré des lois physiques et des lois morales se serra dans sa conscience; l'innocence parfaite et le parfait bonheur y firent un pacte, et l'on n'entendit plus dans la paix de l'Éden que le cantique de la nature se reposant avec l'homme et avec Dieu dans un sabbat qui semblait éternel! Comment a cessé cette fête? Comment la nature s'est-elle courroucée contre son roi? Comment a-t-elle fait pénétrer la mort, et tous les fléaux avec elle, dans ce monde supérieur qui leur était interdit? « Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort[1]. » Vous avez entendu l'austère langage de saint Paul, vous avez reconnu le dogme capital du péché d'origine.

Nous sommes donc simplement logiques, nous ne faisons que tirer les conclusions de la Bible, lorsque, malgré ces lois de la science qu'on nous oppose à tort, nous nous obstinons à voir dans les maux qui pèsent sur notre race en commun, dans les désastres qui attei-

[1] Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors. (Épître aux Romains, v, 12.)

Digitized by Google

gnent des individus ou des contrées isolées, des applications diverses d'une même loi de l'ordre moral : la mort est le châtiment du péché.

Mais quoi! Si la science peut tolérer ces étranges doctrines, sous prétexte qu'elles la dépassent, la conscience y peut-elle souscrire? Ne se révolte-t-elle pas, et ne fait-elle pas entendre ses protestations indignées? Pour payer une telle rançon, l'Équateur et le Pérou avaient-ils une part plus large dans la faute d'Adam? Avaient-ils accru cette dette de tous par des prévarications plus nombreuses, par des iniquités plus criantes? Et dans ces contrées en deuil, vais-je donc vous montrer en chacune des vingt mille victimes, au lieu d'un malheureux frappé par accident, un coupable désigné à la vengeance?

Dieu me garde de cet excès de fanatisme et de cruauté!

« Pensez-vous, disait le Maître divin, que ces dix-huit hommes sur qui s'est écroulée la tour de Siloé fussent plus redevables que le reste des habitants de Jérusalem? Non, je vous le dis, mais si vous ne faites pénitence, vous périrez aussi[1]. » La culpabilité est universelle : le châtiment le sera aussi, du moins dans la vie future, si la pénitence ne le détourne avant l'heure de la justice. Mais pour ces coups de foudre qui, dans la vie présente, déchirent par intervalles le nuage protecteur de la miséricorde, ils n'atteignent pas toujours les plus coupables, ils n'épargnent pas nécessairement les plus innocents. Pourquoi donc frappent-ils, puisqu'ils obéissent à Celui qui envoie la foudre, et elle va, et, en revenant, elle lui dit : Me voici[2]? Pourquoi? Je n'en sais rien. Je n'en sais rien, mes frères, et nul homme ne le sait mieux que moi! Une Providence impénétrable préside à la distribution des fléaux divins dans les régions de l'espace et du temps. Ses jugements, dit le psaume, sont un abîme sans fond[3], et c'est au bord de cet abîme que l'homme du troisième ciel, comme pris de vertige, criait : O profondeur! *O altitudo*[4]!

Nous parlons d'un péché, et d'un péché, l'Écriture nous répond par le péché unique, par le péché du monde : Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui porte le péché du monde[5]! Nos fautes ne sont point séparables et indépendantes; il n'en est pas une qui n'ait sa part d'action et sa complicité mystérieuse dans les prévarications de l'humanité, comme à son tour le poids collectif pèse sur la conscience de chacun, la comprime et l'étouffe dès le berceau. Sans doute la conscience est individuelle, elle a sa responsabilité exclusive, et, pour parler comme le prophète, la justice du juste sera sur

[1] Luc, XIII, 4 et 5.
[2] Job, XXXVIII, 35.
[3] Judicia tua, abyssus multa. (Psaume XXXV, 7.)
[4] Romains, XI.
[5] Jean, I, 29.

Digitized by Google

le juste, et l'impiété de l'impie sera sur l'impie[1]. Mais en face de cette conscience individuelle apparaît une conscience universelle, je dirai le mot, humanitaire : à la responsabilité propre à chacun s'oppose la responsabilité commune à tous. Notre nature morale est pleine de ces antinomies qui la désolent sans la détruire, parce qu'elles s'harmonisent dans une unité supérieure. Elle répond à la fois au Dieu d'Ézéchiel, qui affirme que le fils ne portera pas l'iniquité du père, ni le père l'iniquité du fils[2], et au Dieu de Moïse, qui se fait gloire de poursuivre les péchés des pères dans leurs descendants jusqu'à la troisième et la quatrième génération[3].

La solidarité! C'est la grande loi que la science positive constate partout dans la nature, que la politique généreuse réclame partout dans la société : comment ne serait-elle pas, sous des formes plus mystérieuses mais non moins réelles, la loi du monde moral et religieux?

C'est ainsi que s'explique, en dehors de toute idée étroite ou surannée, la grande doctrine biblique de l'unité dans la faute et dans l'expiation. Il n'y a pas seulement l'homme, il y a l'humanité : l'humanité qui tombe toute entière en Adam et dans chacun des hommes, fils d'Adam; l'humanité qui se relève toute entière en Jésus-Christ et dans chacun des hommes, frères de Jésus-Christ. Où que frappe le coup de la justice suprême, quelque individu ou quelque contrée qu'il atteigne, il punit et rachète à la fois le genre humain dans chacune de ses victimes : victime de colère, désignée d'avance au châtiment, si elle est plus coupable; victime de propitiation, s'offrant d'elle-même pour l'expiation, si elle est plus innocente, ou plutôt moins impure!

Me sera-t-il permis, non pas de sonder l'insondable justice, mais de me pencher sur le bord du gouffre en tremblant? Me sera-t-il permis de chercher vaguement, et comme il est possible à la pensée incertaine et timide des mortels[4], quel est le crime spécial qui a pu mériter le châtiment dont je parle aujourd'hui?

Ah! je ne voudrais offenser personne, ni Dieu, ni les hommes; mais quelque chose me pousse. Je suis Européen comme étaient leurs ancêtres, de race latine et de religion catholique. Je me sens obligé de confesser leur crime comme s'il était le mien.

Il y avait là un empire étrange, qui semblait tenir des splendeurs de l'astre-roi dont il se croyait issu. Absolus comme lui dans leur

[1] Ézéchiel, XVIII, 20.
[2] *Ibidem.*
[3] Nombres, XIV, 18.
[4] Quis enim hominum poterit scire consilium Dei? Aut quis poterit cogitare quid velit Deus? Cogitationes enim mortalium timidæ, et incertæ Providentiæ nostræ. (Sagesse, IX, 13 et 14.)

Digitized by Google

puissance, et ne l'exerçant que pour le bonheur de leurs sujets, les fils du Soleil donnaient le rare spectacle du despotisme bienfaisant. Rare spectacle, en effet, et j'en remercie Dieu, car il serait mauvais que l'histoire justifiât l'instinct fatal et lâche qui entraîne les peuples aux bras du despotisme! Quoi qu'il en soit, les Incas avaient inspiré leur gouvernement de l'esprit religieux sous la forme la plus noble et la plus douce que puisse revêtir le culte de la nature. Ils regardaient cet astre que le Psalmiste a chanté comme le tabernacle de Jéhovah, *in sole posuit tabernaculum suum*, et, n'osant élever leurs hommages jusqu'au Dieu invisible qu'ils connaissaient pourtant [1], ils saluaient de leurs joyeuses adorations le symbole éclatant de sa puissance et de sa bonté : le soleil! Sous l'influence de cet absolutisme paternel et de ces superstitions ennoblies, s'était formée une civilisation, très-inférieure à la nôtre, il n'est pas besoin de le remarquer, mais très-supérieure aux autres sociétés de l'Amérique, et en particulier à l'empire mexicain. C'était comme un tronc tout préparé pour la greffe divine du christianisme..

A cette même époque — car tout se tient dans les conseils de la Providence et dans la trame de l'humanité — l'Europe était prête pour une œuvre inconnue. Dieu l'y disposait depuis quinze siècles. Dès l'origine, il lui avait envoyé de Sion sa Bible et son Église par la main de ses plus grands apôtres; il avait rajeuni ses races dans le sang des Barbares, ses langues dans la théologie des Pères grecs et latins; il avait façonné ses sociétés sous la discipline tantôt douce, tantôt rude des pontifes romains. A mesure que l'heure approchait, il répandait sur elle comme à profusion les découvertes du génie : la boussole pour la guider à travers les mers, l'imprimerie pour multiplier et pour éterniser sa pensée, le canon pour briser les résistances de la matière et de la barbarie. Enfin, mettant à sa tête Christophe Colomb, ce capitaine inspiré, comme pour y fonder une humanité nouvelle, il la conduisit vers un monde nouveau!

Les deux mondes étaient en présence, les deux humanités allaient s'aborder, celle qui attendait et celle qui apportait Jésus-Christ!

Mais que vois-je, ô mon Dieu! Après un guet-apens auquel rien ne ressemble dans l'histoire du crime, je vois... ce que je ne peux pas dire! Des mares de sang où se traînent des hommes sans armes, sans défense; des flots de fange où gémissent des femmes — des vierges et des mères! — des mines profondes où descendent des

[1] « Les Péruviens, comme tant d'autres peuples des races indiennes, reconnaissaient un Être suprême, créateur et modérateur de l'univers... On n'élevait pas de temple à cet être invisible... » (Prescott, *Histoire de la conquête du Pérou.*)

Digitized by Google

esclaves, loin de la lumière de ce soleil qu'ils aiment, plus loin de la vérité de ce Christ qu'on leur fait haïr! Et, sur toutes ces horreurs du carnage, de la débauche, de la cupidité — désolation de la désolation! abomination dressée dans le lieu saint! — la croix de Jésus-Christ leur servant de prétexte et les couvrant de son ombre!

. . . . . .

On dit que, durant l'horrible catastrophe qui vient de frapper ces contrées, dans le cimetière de l'une des villes écroulées[1], on a vu les momies indiennes arrachées à leurs tombes par les secousses du sol et l'envahissement des flots! elles semblaient se dresser dans une joie funèbre pour assister à la vengeance tardive, mais fidèle, des fils de leurs oppresseurs!

. . . . . .

Assez, mes frères, assez, ne parlons plus de vengeance! S'il en est une ici, c'est la vengeance de Dieu, et il la faut adorer en silence. « La colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu[2]. » Ne contristons pas la grande âme espagnole. N'oublions pas que cette race ne fut pas seule coupable, que presque partout les Européens, indignes de leur mission, furent des oppresseurs, non des libérateurs. L'autre grande race colonisatrice du continent américain, la race anglo-saxonne, a-t-elle été plus humaine, plus équitable au Nord que la race espagnole ne l'était au Sud? N'a-t-elle pas refoulé les Indiens dans le désert? N'a-t-elle pas poursuivi avec une persévérance lente, mais implacable, leur entière extinction?

Une parole nous arrive en ce moment par le câble transatlantique : c'est celle de l'homme qui fut le glaive dans l'œuvre où Abraham Lincoln était la volonté, et qui semble impatient d'acquitter la dette de sa patrie envers tous les opprimés, envers les Indiens comme envers les noirs. Parole brève et presque froide comme le bon sens, inflexible comme la conscience et l'honneur : « La politique à suivre à l'égard des Indiens mérite un mûr examen. Je serai favorable à toute mesure tendant à les civiliser, à les convertir au christianisme, à les rendre citoyens américains. » Et il ajoute ces mots, vraie formule de la politique de l'Évangile, et, j'ose l'espérer, de la politique de l'avenir : « J'agirai à l'égard des nations comme la loi demande que les individus agissent les uns à l'égard des autres[3]. »

Ce langage, l'Équateur n'a plus à le tenir : il l'a depuis longtemps réalisé dans ses actes. Noblement infidèle aux traditions de Pizarre et des premiers conquérants, il ne connaît plus l'esclavage; il mêle

[1] La ville d'Iquiqué.
[2] Jacques, I, 20.
[3] Proclamation du général Grant, 4 mars 1869.

Digitized by Google

chaque jour la sueur de l'Européen à celle de l'Indien dans les mêmes sillons; souvent même il forme entre eux ces alliances conjugales qui élèvent une race sans abaisser l'autre, et qui préparent la grande unité future. Mais s'il faut des paroles à côté de tels faits, voici celles du Libérateur, *el Libertador*, comme ils nomment l'illustre Bolivar : « L'éducation populaire doit être la première préoccupation d'un congrès. Les deux pôles d'une république,... » — je dirai, moi, les deux pôles d'un pays libre — « ce sont la morale et les lumières, la morale et les lumières sont nos premières nécessités [1] ! »

Que ces nobles paroles et les actes qui les ont suivies effacent à jamais les souvenirs que j'ai dû rappeler! Que l'avenir surgisse, meilleur encore que le présent! Que la croix de Jésus, tant de fois profanée, s'élève désormais sur les presbytères d'un clergé chaste et dévoué, sur les couvents de religieux pauvres et laborieux, sur les écoles de maîtres doctes et pieux! et que, répandant ses bienfaits sur ces populations réconciliées, elle marque une œuvre plus difficile et plus sainte que le châtiment du crime, sa réparation!

II

L'ÉPREUVE DE LA VERTU

Les fléaux de Dieu, mes frères, ne sont pas seulement, je dirai même ne sont pas principalement des châtiments : ils sont surtout des épreuves. Il n'est pas bon à l'homme de courber trop longtemps la tête devant eux; il faut qu'il se redresse, humble et fier à la fois, pour reprendre son travail et recommencer sa lutte. L'homme est un ouvrier et un soldat, l'ouvrier d'un grand travail, le soldat d'une grande lutte. Ce n'est pas au hasard, et pour une existence facile autant que vaine, qu'il habite ce globe. Pour nous du moins, chrétiens, spiritualistes sérieux et pratiques, il y a des causes finales : nous y croyons avec une foi profonde et même avec un saint orgueil. Nous ne nous contenterions pas à si bon marché que d'autres; il nous faut une fin très-grande et très-digne à la fois de nous-mêmes et de Dieu. Eh bien! quelle est-elle? Et sur une terre foulée par Jésus-Christ, sur le versant des siècles éclairé par sa croix, est-il pour l'âme humaine et pour la race entière un autre but que le salut

[1] « La educacion popular debe ser el cuidado primogenito de un congresso. Moral y luces son los polos de una republica, moral y luces son nuestras primeras necessidades. » (Paroles du libérateur au congrès d'Angostura.)

Digitized by Google

divin ? « Vous remporterez, dit l'apôtre saint Pierre, le prix de votre foi, le salut de vos âmes[1]. »

Le salut des âmes ! Mais dans quelles conditions? Pour l'immense majorité, pour la presque totalité des hommes, le salut ne s'accomplit point dans le désert et dans l'extase, mais bien dans le milieu de la vie sociale ; il se réalise par la fidélité aux devoirs de la famille et de la cité, à tous les liens sacrés qui nous rattachent à nos semblables, par l'effort pratique d'une vie qui se tourne du côté du ciel dans la prière, pour y puiser la lumière et la force, et qui se retourne du côté de la terre dans le travail, pour y réaliser la richesse, la liberté, et par-dessus tout la justice. Car Dieu a formé l'homme dans sa sagesse, dit le livre inspiré, pour qu'il domine sur ses créatures et qu'il dispose le globe dans l'équité[2]. Ainsi compris, et dégagé de ce qu'un faux mysticisme lui a donné d'exclusif et d'étroit, loin de s'isoler du salut universel, le salut individuel se confond presque avec lui. La conquête temporelle de la terre, au noble sens que je viens d'expliquer, se trouve être la condition de la conquête éternelle du ciel, ou plutôt la terre et le ciel ne forment plus qu'un royaume de Dieu. C'est la cité de l'Apocalypse qui descend du ciel, qui s'assied sur la terre, et réconciliant les intérêts de la vie présente et ceux de la vie future, devient le centre de toute l'histoire, l'habitation commune de Dieu et des hommes. « Et moi, Jean, j'ai vu la cité sainte, la Jérusalem nouvelle, descendant du ciel et de Dieu, parée comme une épouse pour le jour de ses noces ; et j'ai entendu une grande voix qui sortait du trône et disait : Voici la tente de Dieu avec les hommes, et il habitera avec eux, et ils seront son peuple, et il sera leur Dieu[3] ! »

Cette royale cité vient du ciel, et cependant la main de l'homme l'élève chaque jour ici-bas. L'effort qu'elle exige est si laborieux et si combattu, qu'il y faut à la fois, je l'ai dit, des ouvriers et des soldats. Comme aux jours troublés où Néhémie, malgré l'hostilité des peuples d'alentour, reconstruisait l'antique Jérusalem, nous portons la cuirasse avec le tablier, nous manions la truelle qui édifie le mur et nous brandissons le glaive qui repousse l'ennemi[4].

Un triple ennemi nous assiége. Une triple barbarie s'attaque incessamment à l'œuvre de la civilisation humaine et divine, qui se poursuit dans le temps pour s'achever ailleurs : barbarie des esprits

[1] Reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum. (Ire épître de saint Pierre, I, 9.)

[2] Sapientia tua constituisti hominem, ut dominaretur creaturæ, quæ a te facta est, ut disponat orbem terrarum in æquitate et justitia. (Sagesse, IX, 2 et 3.)

[3] Apoc., XXI, 2 et 3.

[4] II Esdras, IV, 16 et 17.

Digitized by Google

infernaux, barbarie des hommes de l'erreur et du mal, barbarie enfin de la nature révoltée.

Des esprits infernaux, je n'ai point à parler, non que je craigne de rencontrer ici les sourires de l'incrédulité, mais parce que mon sujet ne m'y conduit pas. Nous savons assez d'ailleurs que notre grande lutte n'est pas contre la chair et le sang, contre l'homme visible, mais contre l'esprit invisible, contre la puissance supérieure de l'erreur et du péché, qui habite l'air moral que nous respirons, le ciel de nos pensées les plus hautes, de nos affections les plus pures : *contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus*[1], et qui s'y transfigure en ange de lumière : *ipse enim Satanas transfigurat se in angelum lucis*[2]! Je n'ai rien à dire non plus de cette barbarie des peuples infidèles, en révolte à la fois contre l'Évangile et contre la nature, environnant la civilisation européenne comme d'une épaisse atmosphère que sa lumière n'a pas su pénétrer jusqu'ici; ni de cette autre barbarie que notre société porte dans ses mœurs, dans ses sciences, dans ses institutions, et qui réalise la maxime antique : La pire de toutes les corruptions est celle d'une organisation plus parfaite[3].

Mais cette planète elle-même, où s'accomplit l'œuvre de notre grande race, on la dirait moins faite pour nous que contre nous. Dès son étrange berceau, masse incandescente ou abîme liquide, promenant un immense incendie à travers l'espace, ou heurtant des flots confus dans les ténèbres, elle s'est montrée l'ennemie de la vie sous toutes les formes. Puis durant ces six jours, jours de Dieu, non de l'homme, et qu'il faut renoncer à mesurer — « mille ans devant lui sont comme un jour[4] » — elle a, dans des enfantements convulsifs, produit et détruit tour à tour des êtres gigantesques, plantes ou animaux, qu'une même lumière ne pouvait éclairer avec nous. Enfin, après tant de cataclysmes, lorsque la bande de terre habitable à l'homme a surgi — je ne regarde point les vastes déserts qui nous la disputent, ni les glaces qui la dévorent à ses pôles, ni les chaleurs qui la brûlent à ses flancs; — mais je la vois si peu étendue, si peu profonde, j'allais dire si peu assise, qu'elle me paraît moins une demeure paisible et stable qu'un frêle navire battu par les tempêtes de trois océans : l'océan des eaux à l'entour, l'océan des airs au-dessus, et sous nos pieds l'océan des feux! — Elle a sombré une première fois sous les flots, ne s'abîmera-t-elle pas une seconde fois dans

[1] Éphés., VI, 12.
[2] II Corinth., XI, 14.
[3] Optimi cujusque pessima corruptio.
[4] Psaume LXXXIX, 4.

Digitized by Google

les flammes? « Le jour du Seigneur viendra comme un voleur, et alors, dans le bruit d'une grande tempête, les cieux passeront, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre, avec tout ce qu'elle renferme, sera consumée[1]. »

Était-ce le présage de ce jour, et faut-il vous en faire l'effroyable récit? Voyez-vous ces populations heureuses, au soir d'une de leurs plus belles fêtes, l'Assomption de la Vierge, leur patronne aimée? Tandis que pour la Mère du Christ les ombres de la mort s'éclairent des sourires et des rayonnements de la vie, pour elles c'est la vie qui va se transformer brusquement dans la mort. Leurs lits se changent en sépulcres; leurs villes, en quelques secondes, ne sont plus que des ruines. Violemment travaillé par les feux intérieurs, le sol s'agite comme un homme pris de vin; la mer se soulève dans une subite furie, elle bondit par-dessus ses côtes, et jette les vaisseaux échoués pêle-mêle avec les maisons écroulées!

Voyez-les à présent, ces familles décimées, campées sous des tentes, réfugiées dans des cavernes, sans toit, sans foyer, sans instruments de travail! Voyez-la, cette nation en deuil, avec ses villes renversées, ses ports ensablés, ses routes coupées, son pays ravagé, plongé dans la misère! C'est ce que j'ai nommé leur épreuve, une épreuve encore plus qu'un châtiment; un sujet de résignation religieuse, mais en même temps d'activité virile; une lutte suprême engagée contre les forces de la nature, où l'homme, vaincu d'abord, et toujours plus faible, triomphe à force d'intelligence, d'audace et de vertu!

C'est aussi notre épreuve, mes frères, l'épreuve de notre charité. — J'ai parlé d'une solidarité dans la faute et le châtiment : je ne l'ai fait qu'en hésitant, presque en me violentant, et pour arriver à cette solidarité meilleure dans la charité. L'amour en Jésus-Christ ne relie pas seulement les individus, mais les peuples : il ne se repose que dans la grande unité de la famille humaine. Ah! j'avais besoin de me reposer, moi aussi, avant de finir, à ce point vital où se rencontrent, après tant de combats, l'esprit de mon Église et l'esprit de mon siècle! J'avais besoin d'affirmer par mes paroles, comme vous allez l'affirmer par vos actes, la doctrine enseignée par l'apôtre des nations voici bientôt deux mille ans, et que le monde commence enfin à comprendre aujourd'hui! « Un mystère m'a été révélé, dit-il, mystère inconnu jusqu'ici aux enfants des hommes. » Quel est ce mystère que saint Paul appelle *le mystère du Christ?* « Les nations sont cohéritières, elles sont *concorporelles* — barbarisme sublime! — elles ne forment qu'un corps, une seule humanité; elles

[1] II Pierre, III, 10.

Digitized by Google

participent ensemble aux promesses de Dieu dans le Christ Jésus, et dans son Évangile[1]. » Il n'y a donc plus d'ennemi ni d'étranger dans l'humanité telle que la conçoit l'Évangile, telle qu'un jour il la réalisera. Il n'y a plus de montagnes ni d'océans pour séparer les peuples : ils doivent s'entr'aimer et s'entr'aider dans leur œuvre commune.

J'ajouterai cependant puisque, Français, je parle à des Français, que les populations de l'Équateur et du Pérou ont des titres plus particuliers à notre sympathie et à notre assistance. Comme nous, je l'ai dit, elles sont de race et de langue latine; comme nous, elles appartiennent à l'Église catholique. A travers le mélange des peuples, leur sang a gardé avec le nôtre une parenté plus étroite; nos langues se rattachent en commun à ce tronc illustre de la vieille Rome, et remontent par elle jusqu'à l'idiome d'Homère et de Platon, le plus beau peut-être, le plus philosophique et le plus mélodieux dont des lèvres humaines se soient ennoblies. Enfin ils sont demeurés avec nous dans le vieil édifice religieux, dans cette Église catholique qui garde, au milieu de ses ruines, avec les plus grandes traditions du passé, les plus grandes espérances de l'avenir. — Ah! je le sais, et que de fois j'en ai gémi moi-même! ces peuples de race latine et de religion catholique sont les plus douloureusement éprouvés aujourd'hui! Ce ne sont pas seulement les feux souterrains, les trépidations du sol, les invasions des flots! Regardez d'un œil impartial, avec ce calme intrépide de la vérité, avec cette assurance d'une foi qui ne craint rien des révélations de l'expérience, et puis répondez-moi! Où les bases morales tremblent-t-elles le plus fort? où le courant d'une électricité formidable secoue-t-il plus violemment, plus incessamment, les républiques comme les monarchies? Chez les peuples latins, chez les nations catholiques. Oui, par un conseil secret de la Providence, elles ont bu plus que toutes les autres à la coupe large et profonde : *calicem bibes profundum et latum*[2]; elles ont trempé leurs lèvres plus avant dans le calice où sont mêlés « le vin, la foudre et l'esprit des tempêtes, » et l'ivresse les a possédées! Ce n'est pas une décadence, comme on l'a dit, c'est une crise, et sa violence atteste, avec la vitalité du poison qui les dévore, la vitalité de l'organisme qui les sauve. Si ces races pouvaient périr, ah! c'en serait fait d'elles depuis trois siècles! Mais non, et l'heure approche. « Réveille-toi, réveille-toi! lève-toi, Jérusalem, qui as bu de la main du Seigneur le calice de sa colère, qui as bu jusqu'au fond le calice

[1] Éphés., III, 6.
[2] Ézéchiel, XXIII, 32.

Digitized by Google

d'étourdissement, et qui l'as épuisé jusqu'à la lie[1]!..... Quand tu auras séparé ce qui est précieux de ce qui est méprisable, tu seras comme la bouche de Jéhovah lui-même![2] »

Français et catholiques, venons en aide à nos frères de l'Amérique espagnole. Assistons-les de notre or dans leurs épreuves matérielles, de notre cœur et de notre âme dans leurs épreuves morales.

Et vous, à quelque sang et à quelque foi que vous appartenez, vous tous qui êtes venus à cette fête de la charité, mes amis et mes frères, oubliez ce qui nous divise, ne vous souvenez que de ce qui nous unit. En secourant en commun cette grande infortune, travaillons à hâter le moment du Seigneur. Jour béni où, dans le mouvement immense, irrésistible, qui rapproche et mêle les hommes sur la face du globe, toutes les races se fondront dans une race unique et supérieure, toutes les religions se transfigureront et s'embrasseront dans cette religion pure de toute erreur, riche de toute vérité, qui est le christianisme catholique. « Il se fera une seule bergerie et un seul pasteur[3], » une seule humanité dans une seule Église, avec un même Christ et sous un même Dieu!

(*Reproduction interdite.*)

[1] Elevare, elevare, consurge, Jerusalem, quæ bibisti de manu Domini calicem iræ ejus : usque ad fundum calicis soporis bibisti, et potasti usque ad fæces. (Isaïe, LI, 17.)

[2] Si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris. (Jérémie, XV, 19.)

[3] Jean, X, 16.

Digitized by Google

UN PROCÈS DE PRESSE AU XVIIIe SIÈCLE

VOLTAIRE CONTRE TRAVENOL

Les démêlés de Voltaire avec la petite presse de son temps sont peut-être l'une des pages les plus curieuses et les moins connues de l'histoire littéraire au dix-huitième siècle. La bienveillante confiance d'un modeste érudit, grand amateur d'autographes, nous a permis d'étudier jusque dans ses plus minutieux détails une scène de ces luttes burlesques dans lesquelles Voltaire déployait tant d'habileté et, malheureusement aussi, tant de mauvaise foi. C'est l'épisode du procès qu'il soutint contre un musicien de l'Opéra, nommé Louis Travenol, quelques jours après son élection à l'Académie française, procès fort ignoré, même de ses plus savants biographes, puisque, à l'exception du *Voltariana*, qui en a reproduit quelques fragments, et de deux ou trois notes éparses en certains recueils, personne ne s'est avisé d'aller découvrir à la bibliothèque de l'Arsenal, dans le fonds la Vallière, les copies des pièces dont M. Sohier, de Mantes, a eu la bonne fortune de rassembler les originaux. Grâce à sa patience et à son goût éclairé, le récit de cette aventure, dont nous nous bornons à saisir ici les traits principaux, ne sera pas l'une des anecdotes les moins piquantes de la vie de Voltaire, et pourra fournir en outre d'intéressants détails sur le régime de la presse en l'an de grâce 1746.

Digitized by Google

I

Voltaire avait convoité de bonne heure un fauteuil à l'Académie française. Sans faire peut-être, au fond, plus de cas du titre d'académicien que de celui de gentilhomme de la chambre, dont il se para quelquefois, il aimait des distinctions ce qu'elles ont d'utile : c'étaient autant de lettres de franchise et de sauf-conduits qui assuraient la paix à son existence et l'impunité à ses écrits. Dans une société fondée sur le privilége, il recherchait le privilége, moins par vanité que par intérêt. Il en était un surtout dont il avait promptement compris la valeur et la puissance : les membres de l'Académie française étaient dispensés de soumettre leurs ouvrages à l'examen d'un censeur, et pouvaient les imprimer sans approbation. C'était la liberté d'écrire : Voltaire, qui avait appris à la goûter en Angleterre, n'eut garde de la dédaigner en France. Dès 1732, quelques années après son retour de Londres, la mort de la Motte lui avait offert une occasion de poser sa candidature ; mais les soins intéressés dont il entoura l'immortel sur son lit funèbre, et les démarches occultes de ses amis, ne purent triompher de la répugnance de l'illustre corps, au sein duquel M. de Boze déclarait un jour que l'auteur des *Lettres philosophiques* ne serait jamais un sujet académique[1].

Quand M. de Morville, ministre de la marine, mourut peu de jours après, mêmes sollicitations discrètes, même déconvenue. Voltaire sentit l'affront, et s'en vengea en raillant sans pitié la docte compagnie. « Le Voltaire est bien insolent, dit Marais au président Bouhier, d'avoir parlé et écrit de l'Académie comme il l'a fait. Il se rend tous les jours indigne d'en être[2]. » Mais il se tut bientôt, dans l'espoir qu'une nouvelle vacance lui permettrait de prendre sa revanche. Toutefois, l'éclat de son procès avec le libraire Jore était encore si récent, qu'il n'osa pas briguer la succession de MM. Mallet et Portail, en 1736. « On m'a parlé aujourd'hui, écrit-il à La Chaussée le 2 mai de cette année, d'une place à l'Académie française ; mais ni *les circonstances où je me trouve*, ni ma santé, ni la liberté,

[1] Voltaire, *Œuvres complètes*, édit. Beuchot, t. I, p. 142. — La Motte mourut le 26 décembre 1731, et Voltaire, bien qu'il l'ait prétendu, ne recueillit pas son dernier soupir. (Voir l'abbé Trublet, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de MM. de Fontenelle et de la Motte*, 1759.)

[2] Bibl. imp., *Correspondance du président Bouhier*, t. VII, f° 582. Lettre du 7 février 1733.

Digitized by Google

que je préfère à tout, ne me permettent d'oser y penser. » On sait ce que cela signifie, et ses meilleurs amis, d'Olivet, Richelieu, Villars, d'Argental, Moncrif, qui s'employaient en sa faveur, ne se méprenaient guère sur le fond de sa modestie.

« Il avait grande envie, mande l'abbé d'Olivet au président Bouhier[1], de l'une des places vacantes ; mais il n'a osé se mettre sur les rangs, parce que M. le garde des sceaux n'est pas encore tout à fait apaisé sur son sujet... M. le duc de Richelieu et M. le duc de Villars me dirent hier qu'ils travailleroient pour lui auprès de M. le cardinal et de M. le garde des sceaux, et qu'ils comptoient que moi, de mon côté, je travaillerois au dedans de l'Académie. Ainsi, selon toute apparence, voilà une élection toute faite pour la première place qui viendra à vacquer. »

L'abbé d'Olivet se trompait. Sept années après, ni l'Académie ni les ministres n'étaient apaisés, et malgré le succès de *Mérope*, qui avait jeté les Parisiens dans un véritable transport, la candidature de Voltaire recevait, à la mort du cardinal de Fleury, un second, et, s'il est possible, un plus brutal échec. Il nous en a laissé lui-même, dans ses *Mémoires*, un récit peu fidèle où, selon sa coutume, il se donne le rôle d'opprimé :

« Plusieurs académiciens voulurent que j'eusse la place du cardinal de Fleury (mort le 29 janvier 1743). On demanda au souper du roi qui prononcerait l'oraison funèbre du cardinal à l'Académie. Le roi répondit que ce serait moi. Sa maîtresse, la duchesse de Châteauroux, le voulait aussi ; mais le comte de Maurepas, secrétaire d'État, ne le voulut point. Un vieil imbécile, précepteur du Dauphin, et depuis évêque de Mirepoix, nommé Boyer, se chargea, par principe de conscience, de seconder le caprice de M. de Maurepas... Il représenta que c'était offenser Dieu, qu'un profane comme moi succédât à un cardinal. Je savais que M. de Maurepas le faisait agir. J'allai trouver ce ministre ; je lui dis : « Une place à l'Académie n'est « pas une dignité bien importante ; mais après avoir été nommé, il « est triste d'être exclu. Vous êtes brouillé avec madame de Château- « roux, que le roi aime, et avec M. le duc de Richelieu qui la gou- « verne : quel rapport y a-t-il, je vous prie, de vos brouilleries avec « une pauvre place à l'Académie française ? Je vous conjure de me « répondre franchement. En cas que madame de Châteauroux l'em- « porte sur M. l'évêque de Mirepoix, vous y opposerez-vous ? » Il se recueillit un moment et me dit : « Oui, je vous écraserai. » — Le prêtre l'emporta sur la maîtresse, et je n'eus point une place dont je ne me souciais guère. »

[1] *Ibid.*, *Corresp.*, t. IX, f° 159. Lettre du 3 juin 1736.

Digitized by Google

Le propos imputé à M. de Maurepas est au moins douteux. Beaumarchais, qui n'est pas suspect quand il s'agit de Voltaire, l'a énergiquement démenti. Ce qu'il y a de vrai, c'est que deux jours après la mort du cardinal de Fleury, Voltaire faisait ses visites et sollicitait ses amis d'entamer une nouvelle campagne en sa faveur. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, pour ranimer leur courage et vaincre les hésitations des indifférents au sein de l'Académie, il s'emparait d'une parole échappée au roi dans un souper, et attribuait à une simple conjecture la valeur d'un désir personnel. « Le roi, écrit-il à Moncrif le 1er février 1743, m'a donné son agrément pour être de l'Académie, *en cas qu'on veuille de moi*. » Mais restait à savoir si l'Académie l'élirait. Or, par un touchant accord, ni dans la compagnie, ni en dehors d'elle, personne ne voulait de lui. L'évêque de Mirepoix n'eut aucune peine à conspirer contre sa candidature : s'il y eut complot, il fut spontané et unanime. Orthodoxes et philosophes, laïques et évêques, tous le redoutaient, et tous furent d'avis de lui fermer la porte. Marivaux, qui venait d'être lui-même élu[1], et qui appelait plaisamment le chantre de *la Henriade* « la perfection des idées *communes*, » donna la main à l'archevêque de Sens, au longueux Languet de Gergy, dont Voltaire s'était si fort moqué au sujet de Marie Alacoque. En vain le candidat essaya de neutraliser cette double influence en prenant un masque dévot (on sait que les déguisements lui coûtaient peu) : « Il est de mon intérêt et de mon honneur, écrivait-il au mois de mars à son confident d'Argental, de me présenter sous des faces différentes. » Et quelques jours plus tard : « Je ferai tout ce qu'il faudra pour apaiser, pour désarmer l'archevêque de Sens. » En vain lui adressa-t-il, pour protester de sa soumission à l'Église, la lettre la plus hypocrite et la plus bassement adulatrice qu'il soit possible d'écrire (on peut la lire dans sa *Correspondance générale*) ; en vain poussa-t-il l'audace jusqu'à écrire à Boyer, à celui qu'il appelait *l'âne de Mirepoix* : « Mes ennemis me reprochent je ne sais quelles *lettres philosophiques*. J'ai écrit plusieurs lettres à mes amis, mais jamais je ne les ai intitulées de ce titre fastueux. La *plupart* de celles qu'on a imprimées sous mon nom ne sont point de moi, et j'ai des preuves qui le démontrent[2]. » Ces lâches palinodies, que Tartufe n'eût pas désavouées, n'aboutirent qu'à faire mépriser leur auteur. Le fauteuil vacant, d'abord offert à l'archevêque de Narbonne, puis à M. de Luynes, évêque de Bayeux, fut donné à celui-ci le 22 mars 1743, et l'on put un instant croire à la vérité du mot de

[1] Le 11 février 1743.

[2] Lettre de la fin de février 1743. (Voir les *Mémoires* du duc de Luynes, t. IV, p. 424.)

Digitized by Google

Montesquieu : « Il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fût, et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été, » tant l'unanimité de ce dernier votè semblait prononcer contre lui une exclusion définitive.

L'éclat de ce refus réjouit tous ses adversaires, non moins nombreux ni moins passionnés que ses amis. Ce que nous appellerions aujourd'hui la petite presse, et ce qu'il nommait, lui, avec plus de sans-gêne encore, la « canaille littéraire, » l'accabla d'épigrammes, et le bon public, qui se range toujours du côté des railleurs, fit chorus. Un des hôtes les moins méprisables du café Procope, à qui les quolibets de Voltaire ne doivent pas nous empêcher de reconnaître, à défaut du tact, un certain tempérament littéraire, le poëte Roy[1], profita de l'occasion pour venger d'anciennes injures, et lança un pamphlet assez mordant, quoique modéré dans la forme, contre le candidat éconduit. Répandu prudemment, sous le voile de l'anonyme, dans les lieux publics et dans les maisons privées, le *Discours adressé à M. de V. à la porte de l'Académie française*, qui relevait avec malice ses erreurs et ses travers, fit une rapide fortune.

« Nous vous tenons compte, lui disait-il au nom de la compagnie, de vos démarches, de vos inquiétudes, de vos supplications, pour apaiser des ennemis ; de vos menées pour séduire vos amis ; de tant de courses dans la ville et de voyages furtifs à la cour ; de tant d'émissaires employés, de tant de troupes auxiliaires convoquées, depuis le cabinet des grands et les toilettes des dames jusqu'aux cafés de Paris ; de votre profession de foi, si édifiante pour les incrédules ; de votre commerce avec les banquiers en cour de Rome, pour obtenir votre absolution. Nous voulons bien oublier qu'il vous importe d'avoir la sauvegarde académique contre les recherches importunes des argus de Thémis ; nous vous avouons même l'extrême besoin que notre corps avoit d'un génie distingué...

« ... Qui sait si l'esprit d'une société sage et réglée n'eût pas influé sur le vôtre, et n'eût pas calmé cette démangeaison d'immoler sans cesse notre nation à la risée de nos voisins, qui vous en savent si peu de gré et qui vous ont vendu si cher un asile ? Vous eussiez même fait à votre famille l'honneur de garder son nom. Vous le quittâtes au temps de votre première aventure. Quelle foule de surnoms vous auriez, monsieur, si chaque époque de votre vie vous coûtoit un travestissement !...

« ... Croyez-moi, monsieur, vous n'avez pas besoin d'être membre

[1] Pierre-Charles Roy, chevalier de Saint-Michel, conseiller au Châtelet, élève de l'Académie des inscriptions, trésorier de la chancellerie de la cour des aides de Clermont et auteur de nombreux ballets. Il naquit à Paris en 1683 et y mourut le 23 octobre 1764.

Digitized by Google

d'aucun corps : vous en faites un tout à vous seul. La renommée marche devant vous, et vous annonce à tous les États que votre inquiétude vous fera parcourir. La France est un espace trop resserré pour vous. Voyagez, portez vos conquêtes littéraires chez toutes les nations; enveloppez-vous dans vos talents : ils jettent de temps en temps des étincelles dont nos yeux ne sont pas fatigués. »

Voltaire bondit comme un taureau blessé à cette piqûre que les salons attribuaient à Baillet de Saint-Julien. Pour lui, il ne s'y méprit pas. « Roy le cheval, Roy l'ennuyeux, Roy l'insupportable[1], » Roy le faiseur de ballets lui apparut nettement derrière le voile du pamphlétaire ; mais, si sot qu'il estimât l'homme, il n'osa s'attaquer au protégé de la reine dans un moment où ses plus fervents admirateurs semblaient l'abandonner lui-même, et éperdu, désespéré, presque fou de rage, mais encore assez sensible à la crainte du ridicule pour taire son dépit et ensevelir dans la retraite sa colère, il s'enfuit près du roi de Prusse, dont il avait jusqu'alors repoussé les pressants appels, en adressant à ses amis ce lamentable adieu : « Ah ! ce petit hémisphère est plus fou et plus malheureux que jamais, et moi, ne suis-je pas un des plus infortunés de la bande ? Où vais-je ? Où suis-je ? J'ai bien peur de mourir de chagrin loin de vous[2] ! »

La partie semblait, en effet, désormais perdue ; il le reconnaissait lui-même. « Je crois qu'il convient à un profane comme moi de renoncer pour jamais à l'Académie, » écrivait-il le 4 avril à l'un de ses familiers ; et il ajoutait avec beaucoup de sens : « Ce n'est pas tant *Jules César* que moi qu'on proscrit[3]. » Le coup atteignait, en effet, l'homme plus encore que l'écrivain. La preuve, c'est que, malgré l'hostilité de Crébillon qui parvint à en suspendre quelque temps les représentations, les *Brutes*, les *Visigoths* de Paris applaudissaient, le 29 août 1743, pendant l'absence de son auteur, la *Mort de César* au Théâtre-Français[4].

Il serait difficile d'affirmer que ce succès, d'ailleurs contesté, lui rendit quelques espérances. Mais les impressions, chez Voltaire, étaient aussi vives que peu durables. Le brillant accueil du roi de Prusse à Berlin, les caresses de la petite cour de Bayreuth, et surtout le rôle diplomatique qu'il essaya de jouer près de Frédéric à l'instigation de M. Amelot, firent diversion à ses chagrins et, en flattant son amour-propre, pansèrent, si elles ne guérirent, ses récentes blessures. Quand il revint à Paris, au commencement

[1] *Corresp. génér.* Lettre à d'Argental, 1743.
[2] *Idem.* A d'Argental, la Haye, 5 juillet 1743.
[3] *Corresp. génér.* A Thieriot, 11 juin 1743.
[4] *Jules César* n'eut pourtant que sept représentations.

Digitized by Google

de janvier 1744, le courtisan avait effacé l'homme de lettres : les margraves d'Allemagne lui avaient fait prendre en pitié l'Académie. Il ne paraît pas que la vacance du fauteuil occupé par l'abbé de Rothelin, mort le 17 juillet de cette année, lui ait inspiré le désir de tenter l'épreuve d'un nouveau scrutin. Sa correspondance n'y fait, du moins, aucune allusion. Il était alors à Cirey, près de la marquise du Châtelet qui le gardait à vue, et y préparait *la Princesse de Navarre* pour célébrer le mariage du Dauphin, lorsque la compagnie alla chercher dans son obscure retraite un modeste grammairien, le savant abbé Girard, pour lui donner tout d'une voix la succession de Rothelin. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* a rendu trop de justice à celui des *Synonymes français* pour avoir été son rival malheureux.

L'année 1745 lui apporta de nouveaux dédommagements. C'est l'une des plus heureuses qu'il ait rencontrées dans sa longue existence. *La Princesse de Navarre* réussit au delà de toute attente, on peut ajouter : au delà de son mérite, car Voltaire l'appelle lui-même une « farce de foire, » et, bien qu'elle ait soulevé de nombreuses critiques dont Barbier s'est fait l'écho [1], le roi témoigna sa satisfaction au poëte courtisan en lui accordant une charge de gentilhomme de sa chambre, avec le titre d'historiographe de France et deux mille livres d'appointements. Son condisciple du collége Louis-le-Grand, le marquis d'Argenson, venait de succéder à M. Amelot aux affaires étrangères, et la faveur dont le fils du notaire Arouet jouissait à la cour s'accrut de celle qu'une liaison de quarante années lui assurait près du nouveau ministre. Le poëme de Fontenoy, qui flattait l'amour-propre national, eut un retentissement prodigieux. « Seriez-vous mal reçu, monseigneur, écrivait Voltaire à d'Argenson, à dire au roi qu'en dix jours de temps il y a eu cinq éditions de sa gloire [2] ? » Enfin, par surcroît, son frère Armand, le triste janséniste, qu'il avait depuis longtemps cessé de voir, était mort le 18 février en lui laissant l'usufruit de la moitié de sa fortune. Tous ces bonheurs inattendus le gonflèrent d'une secrète joie, car on ne saurait expliquer autrement le glacial silence avec lequel il accueillit la nouvelle du coup fatal qui lui enlevait le dernier de ses frères et sœurs. Il avait décidément le vent en poupe et se résolut à en profiter.

Les évêques lui avaient fermé la porte de l'Académie ; il imagina de se la faire ouvrir par l'évêque des évêques, par le chef de l'Église, par le pape. Benoît XIV occupait alors le siége de saint Pierre ; c'était un pontife indulgent, plein de mansuétude et de tolérance, un

[1] *Journal* de Barbier, t. IV, p. 16, édit. Charpentier.
[2] *Corresp. génér.* A d'Argenson, 29 mai 1745.

Digitized by Google

lettré, d'ailleurs, qui cachait sous des dehors un peu simples un esprit délié et une finesse toute italienne. Voltaire, qui ne le connaissait point, mais qui ne courait d'autre risque que celui d'être poliment éconduit, le circonvint en même temps par l'abbé de Canillac, ministre de France à Rome, à qui le marquis d'Argenson l'avait recommandé, et par un abbé de Tolignan, fort lié avec une amie de madame du Châtelet, mademoiselle du Thil. Pendant que l'un présentait ses hommages au saint-père, en affirmant que l'auteur de *Mahomet* lisait ses œuvres théologiques et se rangeait « au nombre de ses admirateurs comme de ses brebis[1], » l'autre sollicitait pour lui deux médailles « qui valaient deux évêchés[2]. »

Ah ! messeigneurs les prélats de France, vous avez suspecté mon orthodoxie ; que direz-vous lorsque le pape m'aura comblé de ses indulgences ? Ah ! vous me damnez ici-bas ; mais voici que « la bienveillance papale me fait honneur en ce monde et dans l'autre. » Mgr de Sens me repousse, mais les cardinaux m'ouvrent leurs bras ; *Mahomet* est interdit en France, mais il est applaudi au Vatican. Écrivez, monsieur d'Argenson ; courez, monsieur de Canillac ; intriguez sans relâche, monsieur de Tolignan ; si l'Église française me maudit, il faut que celle de Rome me bénisse; il faut que le souverain pontife m'avoue pour une de ses ouailles et que « les persécuteurs des gens de bien sachent que je suis couvert contre eux de l'étole du vicaire de Dieu[3]. »

Il eut ses médailles, en effet, et s'en gausse aussitôt :

« Je viens, monseigneur, de recevoir le portrait du plus joufflu saint-père que nous ayons eu depuis longtemps. Il a l'air d'un bon diable qui sait à peu près tout ce que cela vaut. Je vous remercie de ces deux faces de pontife du meilleur de mon cœur ; je crois que, sans vous, ces deux visages-là qu'on m'envoyait s'en seraient allés en brouet d'andouille... Vous devriez bien dire au roi très-chrétien combien je suis un sujet très-chrétien[4]. »

Bientôt il reçut mieux que le prix de ces louanges, car Benoît XIV répondit, le 19 septembre 1745, dans les termes que l'on connaît, à la dédicace de la tragédie de *Mahomet* ou du *Fanatisme;* lettre pleine

[1] *Corresp. génér.* Au marquis d'Argenson, 3 mai 1745.
[2] *Ibid.* Au même, 31 mai 1745.
[3] *Corresp. génér.* A d'Argental, 5 octobre 1754.
[4] *Ibid.* Au marquis d'Argenson, 10 août 1745.

Le pape n'était pas le seul souverain dont Voltaire sollicitât la bienveillance. « Il serait fort doux, écrit-il au marquis d'Argenson le 19 août suivant, que je dusse encore à votre protection quelque petite marque des bontés de Leurs Majestés Catholiques. Je mets les princes à contribution, comme l'Arétin, mais c'est avec des éloges. »

Digitized by Google

de paternelle bienveillance et d'urbanité, dont le poëte fit parade comme d'une indulgence plénière, mais dont il ne paraît point avoir senti le tour délicat et, si je puis le dire, la fine raillerie. Louer Voltaire de sa franchise et de sa droiture en acceptant son œuvre, n'était-ce pas le contraindre à désavouer toute interprétation maligne et à reconnaître qu'accueilli sans défiance, son hommage avait été fait sans réserve?

Un événement vint mettre le comble à toutes ces faveurs de la fortune. Dans le cours de janvier 1746, on apprit à Paris que le président Bouhier, âgé de soixante-treize ans et tourmenté depuis plusieurs années par la goutte, était dangereusement malade. A cette nouvelle, le candidat à l'Académie se réveilla; mais cette fois, instruit par le passé, il prit l'avance et entra de suite en campagne.

Les dates deviennent ici précieuses. Le savant magistrat mourut à Dijon le 17 mars. Six semaines auparavant, le 7 février, Voltaire adressait au P. de la Tour sa fameuse profession de foi catholique qui devait lui concilier les jésuites, et lançait Moncrif au sein de l'Académie. « Aimable sylphe, lui écrivait-il quelques jours après, je sais toutes les faveurs célestes que vous m'avez faites dans votre moyenne région ; j'y serai sensible toute ma vie dans mon séjour terrestre... Je pense que cette satire (le *Discours prononcé à la porte de l'Académie*) vaut une recommandation, et que vos confrères n'en seront que plus affermis dans leurs bontés pour moi. Ils ne souffriront pas que ce scélérat (Roy) les fasse rougir de leur choix [1]. »

Tandis que Moncrif et d'Olivet disposaient ainsi de la succession d'un homme qui vivait encore, le duc de Richelieu et le marquis d'Argenson, non moins hardis, arrachaient à Louis XV une parole favorable à l'élection de son historiographe [2]. Le P. Pérusseau, confesseur du roi, circonvenu par Moncrif, la reine elle-même, dont ce dernier était le lecteur, ne parurent pas hostiles à la candidature d'un ancien élève des jésuites, coupable, sans doute, de quelques légèretés, mais subitement touché de la grâce et honoré de la bienveillance toute spéciale du père commun des fidèles. Que redouter d'ailleurs de lui? L'abbé Alary et l'abbé d'Olivet, l'ex-précepteur du roi et l'ex-membre de la Compagnie de Jésus, se portaient ses cautions, et madame de Villars affirmait la sincérité de son repentir. Tout conspira cette fois en sa faveur : les louanges de la cour étouffèrent les murmures de la ville ; le *banc des évêques*, interdit, délaissé, resta muet, et la France littéraire, qui n'était pas au courant de ces

[1] *Lettres inédites* de Voltaire, publiées par MM. de Cayrol et François, t. I, p. 160.

[2] *Journal* de Barbier, t. II, p. 488. Édit. de la Société de l'histoire de France.

Digitized by Google

hypocrisies et de ces intrigues, apprit un beau jour, non sans étonnement, qu'à la majorité de 28 voix sur 29 elle comptait un chrétien et un académicien de plus.

« Me voici enfin, écrit le nouvel immortel à Maupertuis le 1er mai 1746, votre confrère à l'Académie française où ils m'ont élu tout d'une voix, sans même que l'évêque de Mirepoix s'y soit opposé le moins du monde. J'ennuierai le public d'une longue harangue, lundi prochain ; ce sera le chant du cygne. »

Ces explications paraîtront sans doute fort longues, mais elles étaient nécessaires pour bien faire comprendre l'épisode suivant.

II

Si Voltaire avait cru désarmer l'envie avec des titres et des médailles, il s'était grossièrement trompé. Le talent a besoin d'excuse en France : il doit se faire humble pour se faire pardonner ; la grâce et la bonne humeur n'y suffisent pas, il faut aussi de la modestie, et l'irascible poëte, qui ne se flatta jamais de posséder l'une, perdait soudain à la moindre piqûre les deux autres. On s'en aperçut aisément à l'occasion de son élection. Battus à la cour, battus à l'Académie, mais non vaincus, ses ennemis changèrent de lieu et en appelèrent au public.

On se ferait une très-fausse idée de l'état de la presse au dix-huitième siècle, si l'on supposait que le régime compressif sous lequel elle était ployée l'ait rendue décente et inoffensive. Les troupes irrégulières rachètent leur faiblesse numérique par l'audace et leur inconsistance par la vivacité de l'attaque. Le journalisme n'était une puissance reconnue ni par la loi ni par l'opinion : n'ayant aucun droit, il se dégageait de tout devoir. C'était un lutteur masqué qui combattait à l'ombre, sans liberté, mais sans merci. Qu'on me pardonne de le dire, car ceci a besoin d'un certain examen pour ne point sembler un paradoxe, le dix-septième siècle, j'entends la première période de ce grand âge qui fut l'âge brillant du génie français, avait été plus libéral pour l'intelligence que le dix-huitième. Il avait montré ce que peut la liberté, quand l'État est à la fois large et fort, quand il s'impose pour unique tâche de maintenir les divers éléments de la société en possession de leurs droits, quand il se borne à présider aux débats intellectuels avec une impassible sérénité.

Ce qui sortit de la presse en ces années fécondes, à Port-Royal ou ailleurs, ces feuilles légères, lancées aux quatre vents du ciel par Pas-

Digitized by Google

cal, Nicole, voire même par Racine, — on devrait ne pas oublier, pour être complet, la plume élégante et exquise de Fénelon, — demeureront la source limpide et l'honneur éternel de l'esprit français. Mais la critique exacte, loyale et digne, quoique souvent véhémente et passionnée, telle qu'elle se conserva même à travers les licences de la Fronde, telle que la soutinrent les controversistes religieux du temps et de l'école de Bossuet, cette critique un peu hautaine et fière, qui exigeait le respect d'autrui parce qu'elle se respectait elle-même, déchut subitement le jour où la liberté de la pensée dut se réfugier en Hollande et où la Bastille s'ouvrit aux plumes proscrites. Pour se soustraire aux rigueurs qui le menaçaient, le publiciste se cacha et, pour attirer l'attention, il recourut à l'invective. La décence cessa d'être la loi de sa parole, depuis le jour où le scandale devint la condition de sa propre vie. Être modéré, ce n'était pas seulement se vouer à l'indifférence : c'était se condamner à la mort. A la critique avouée succéda l'injure anonyme; le journal fit place au pamphlet. Le public frivole y prit goût et s'y corrompit. Bientôt son palais blasé refusa toute autre nourriture. Le *Journal des Savants*[1], ce représentant le plus élevé et le plus sérieux de la presse littéraire, qui avait toujours su conserver une attitude libérale et une indépendance respectueuse, qui ne s'était jamais attaché à d'autre parti qu'à celui de la science et des lettres, dut à sa réserve et à sa sérénité mêmes la disparition de ses abonnés, et les nombreux recueils fondés à son exemple, mais qui ne possédaient pas comme lui un privilége, suivirent rapidement dans sa décadence ce vénérable aïeul de nos revues périodiques. On pourrait difficilement énumérer les innombrables feuilles qui se succédèrent de 1700 à 1750, et dont l'existence éphémère soutint seule le *Journal des Savants*, à qui elles payaient un tribut[2]. « Il paraît aujourd'hui, dit le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires*, plus de journaux critiques que de livres nouveaux. La satire mâche à vide, mais mâche toujours. » Les moins mauvaises, comme celles de Leclerc, de Camusat, de l'abbé Prévost, de van Effen, de Saint-Hyacinthe, ne purent triompher de l'apathie générale. Quand l'abbé Desfontaines prit avec Granet la direction du *Nouvelliste du Parnasse*, supprimé bientôt lui-même pour faire place aux *Observations sur les écrits modernes* (1735), on était depuis longtemps d'accord qu'un journaliste n'avait de succès qu'en proportion de son venin, et qu'il comptait d'autant plus de lecteurs qu'il était plus méprisé. L'intolérance fit ainsi les affaires

[1] Il fut fondé en 1665 par M. de Sallo, conseiller au parlement de Paris.

[2] Chaque journal, en paraissant pour la première fois, devait verser une somme de 500 livres au *Journal des Savants*.

Digitized by Google

des pirates de lettres : ils se résignèrent sans peine à un régime discrétionnaire dont la faveur endormait souvent la vigilance, qui, ne pouvant d'ailleurs tout surveiller, fermait les yeux sur leurs excès, pourvu qu'ils n'attaquassent ni doctrine ni personnage en place, et la mesure de leur moralité fut, après la curiosité dépravée du public, le bon plaisir du lieutenant de police.

Cette quasi-liberté de fait donnait beau jeu aux ennemis de Voltaire. Le plus rude de tous, Desfontaines, venait de mourir; mais sa succession ne tomba point en déshérence. Roy, Baillet de Saint-Julien la recueillirent et se mirent à l'œuvre avec d'autant plus d'ardeur qu'ils se sentaient d'avance soutenus dans cette lutte par l'immense majorité de la bourgeoisie parisienne, beaucoup moins sympathique dans le fond aux hardiesses de la philosophie nouvelle qu'aux traditions religieuses et monarchiques du grand siècle. On aurait sans doute souhaité à celles-ci des auxiliaires plus désintéressés et plus honnêtes ; elles ne pouvaient en trouver de plus prompts à la riposte. La candidature académique de l'auteur de *Mérope* n'était encore connue que de ses confidents les plus intimes, lorsque la ville fut inondée de brochures, de couplets satiriques et de calottes (c'était le terme alors en usage), qui sanglaient impitoyablement ses travers. La *Harangue burlesque*, la *Supplique de l'Opéra à l'Apollon de la France*, les *Avis sincères à M. de Voltaire*, la *Palinodie inutile*, le conte du *Templier*, l'*Éloge de M. de V...*, l'épigramme

> Être élu des quarante, ah! Dieu, quelle fortune!
> On sacrifierait tout à cette ambition.
> Un appelant renonce à sa religion,
> Un athée en prend une;

l'*Omnis homo Michel Morin*, et plusieurs autres pièces anonymes, dont quelques-unes trouvèrent plus tard asile dans le *Voltariana*, furent composées ou réimprimées à cette époque. Elles faisaient suite, pour ainsi dire, à celles qui avaient accueilli, l'année précédente, le poëme de Fontenoy, et suppléaient, pour la plupart, à l'esprit par la méchanceté. La personne de l'écrivain n'y était pas plus ménagée que ses vers.

« M. de V..., disait l'une, est au-dessous de la taille des grands hommes, c'est-à-dire un peu au-dessus de la médiocre. Il est maigre, d'un tempérament sec : il a la bile brûlée, le visage décharné, l'air spirituel et caustique, les yeux étincelants et malins... Gai par complexion, sérieux par régime, ouvert sans franchise, politique sans finesse, sociable sans amis, il sait le monde, et l'oublie. Le matin Aristippe, et Diogène le soir. Il aime la grandeur et méprise les

Digitized by Google

grands... Libertin sans tempérament, il sait aussi moraliser sans mœurs. Vain à l'excès, mais encore plus intéressé, il travaille moins pour la réputation que pour l'argent; il se presse de travailler pour se presser de vivre. Il était fait pour jouir, il veut amasser. Voilà l'homme... »

Ailleurs, c'était sa naissance :

Par tous les dons de la nature,
Si l'on excepte ma figure,
Je suis un *homme* bien *gentil;*
Ergo *gentilhomme,* dit-il.
Cette illustre étymologie
Vaut bien ma généalogie.

Parmi ces *factums*, débités avec un certain mystère qui piquait la curiosité et y attachait du prix, se trouvait une brochure in-4° de huit pages, sans date et sans indication de lieu ni d'imprimeur. Elle renfermait le *Triomphe poétique* et le *Discours prononcé à la porte de l'Académie française*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Harangue burlesque* de Baillet de Saint-Julien. On sait que ces deux plaisanteries n'étaient pas nouvelles. Roy, qui les a très-probablement commises, avait déjà imprimé la première en 1739, dans plusieurs recueils, et notamment dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la calotte*, 4e partie, p. 25. Le *Discours*, composé en 1743, lors du second échec du poëte à l'Académie française, avait également été dans cette année livré à la publicité. Voltaire connaissait l'une et l'autre, car on avait eu, paraît-il, l'obligeance de lui en adresser le premier exemplaire. Il ne s'en était point ému jusqu'alors, quoique la moindre raillerie l'irritât au point de le rendre malade, et il avait gardé le silence pendant plusieurs années. De toutes celles qui l'atteignirent durant sa longue existence, elles étaient les plus inoffensives et les moins amères. Je puis le dire au moins du *Discours*, dont quelques fragments ont été cités plus haut. Quant au *Triomphe poétique*, la pauvreté du style et la grossièreté des allusions en faisaient une plate bouffonnerie de carrefour, indigne du mépris même d'un homme de goût.

Comment, seuls entre tous, ces deux piètres factums furent-ils honorés de sa colère? On aurait de la peine à l'expliquer, si l'on ne connaissait la haine qu'il portait depuis de longues années à leur auteur. Heureusement pour sa candidature, il comprit bien vite qu'un éclat immédiat pourrait lui être nuisible, car le ridicule de l'attaque serait plus que compensé par celui de la défense. Roy d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, était admis au cercle de la reine, et s'abritait, grâce à ce nom vénéré, derrière les amis des jésuites, dont l'ancien

Digitized by Google

élève de Louis-le-Grand sollicitait en ce moment la neutralité, à défaut des suffrages. Si emporté qu'il fût par la passion, Voltaire savait calculer tous ses actes, et mettre en toute occasion, même quand il cédait aux plus extravagantes fantaisies, les meilleures chances de son côté. Jugeant donc prudent de se taire, il se borna à faire prier le lieutenant de police, M. de Marville, de rechercher discrètement les preuves de la culpabilité de Roy, qui protesta audacieusement de son innocence[1]. Mais comme ce silence lui pesait, il prit sa revanche près de ses amis, et, selon son habitude, transforma de simples soupçons en certitude :

« Comment me conduirai-je, écrit-il à Moncrif, au sujet du libelle diffamatoire dans lequel l'Académie est outragée et moi si horriblement déchiré? Il n'est que trop prouvé, aux yeux de tout Paris, que le sieur Roy est l'auteur de ce libelle coupable. C'est la vingtième diffamation dont il est reconnu l'auteur, et il n'y a pas longtemps qu'il écrivit deux lettres anonymes à M. le duc de Richelieu. Il a comblé la mesure de ses *crimes ;* mais *je dois respecter la protection qu'il se vante d'avoir surprise auprès de la reine.* Il a pris les apparences de la vertu pour être reçu chez la plus vertueuse princesse de la terre. C'est la seule manière de la tromper; mais cette même vertu, dont Sa Majesté donne tant d'exemples, permettra sans doute que je me serve des voies de la justice pour faire connaître le crime Je vous supplie d'exposer à la reine mes sentiments, et de lui demander pour moi *la permission de suivre cette affaire.* Je ne ferai rien sans le conseil du directeur de l'Académie, et surtout sans que vous m'ayez mandé que la reine trouve bon que j'agisse[2]. »

Et à l'abbé Alory, le 7 avril : « Que dites-vous, mon cher monsieur, de ce poëte Roy? Trouvez-vous qu'il ait assez comblé la mesure? Il y a plus de dix personnes dans Paris qui lui ont entendu lire le libelle affreux qu'on vend publiquement. J'ose souhaiter l'unanimité des suffrages pour réponse à cette infamie; ce sera là sa première punition[3]. »

Il espérait, en effet, sous le prétexte qu'elle était nommée dans la brochure, intéresser à son injure la compagnie qui allait enfin lui ouvrir ses portes. Le calcul était assez habile : la justice, dont Voltaire n'avait pas eu fort à se louer jusqu'alors, puisqu'elle avait fait, en 1734, brûler ses *Lettres philosophiques* par la main du bourreau,

[1] Lettre de Roy à M. de Marville, du 26 avril 1746. (Collection d'autographes de M. Dubrunfaut.)— Il déclare qu'il n'a jamais rien fait imprimer que de l'aveu de la police et de la chancellerie, et que M. de Voltaire a tort de l'accuser.

[2] *Corresp. génér.* A Moncrif, mars 1746.

[3] *Lettres inédites* publiées par MM. de Cayrol et François, t. I, p. 161.

Digitized by Google

aurait eu sans doute plus d'égards pour la plainte de l'Académie. Son espoir fut pourtant trompé : il fut élu, mais on lui fit clairement entendre que la compagnie était trop au-dessus de ces misérables querelles pour prendre parti dans une cause où sa dignité n'était nullement engagée. Force lui fut de se charger seul de sa propre vengeance.

III

On se ferait difficilement une idée de la surprenante activité de Voltaire, si on ne le suivait, comme nous le faisons, jour par jour dans les menus détails de sa fiévreuse existence. A peine son discours de réception était-il prononcé à l'Académie, que, n'ayant plus désormais rien à craindre ni à espérer de ce côté, il lâchait la bride à son irritation, contenue jusqu'alors. Le 17 mai 1746, une plainte en forme est adressée par lui au lieutenant de police contre les libraires qui vendent le *Discours* et le *Triomphe poétique*. Dans ce mémoire, aujourd'hui perdu [1], mais qui paraît être sorti tout entier de sa plume, il signale vivement à l'autorité la conduite d'un libraire nommé Moirault et d'un certain abbé de Rénal. Comme beaucoup de libéraux de notre connaissance, s'il aime fort la liberté pour lui-même, il en tolère le moins possible chez les autres. Le railler est un crime : il lui aut une prompte et énergique répression. Son ardeur devance même les investigations de la police : il visite lui-même les libraires, et de son chef procède à de véritables perquisitions domiciliaires. Le 19, sur les renseignements fournis par les libraires Felizot, Coignard, Mercier et Linant, nouvelle plainte à M. de Marville, cette fois dirigée contre Roy [2]. Le même jour, la police, ayant reçu l'ordre de saisir les brochures incriminées dans les boutiques ouvertes au public, se transporte, précédée de Voltaire en personne, chez une veuve Bienvenu, à la descente du Pont-Neuf, et lui fait subir un interrogatoire [3]. Elle arrête même un colporteur qui distribuait les libelles, et le conduit incontinent à Bicêtre. Le zèle avec lequel elle accomplit ses recherches donne même lieu à une singulière méprise. Marmontel et Vauvenargues, qui n'étaient pas encore parvenus à la célébrité, publiaient alors, pour vivre, une petite feuille périodique obligée de se

[1] Note conservée dans la collection de M. Dubrunfaut.

[2] Collection Dubrunfaut.

[3] Cette femme déclara qu'elle n'avait jamais rien imprimé contre Voltaire et qu'elle avait refusé d'un abbé logeant au collége des Quatre-Nations le manuscrit d'un pamphlet que celui-ci lui proposait d'éditer.

Digitized by Google

cacher, parce qu'elle n'avait pas acquitté le tribut exigé par le *Journal des savants*, et qui, « n'ayant ni fiel ni venin, » c'est Marmontel qui le confesse lui-même, se vendait assez mal[1]. Cette feuille tomba entre les mains des hommes de M. de Marville, qui la mirent sous le scellé. C'était, sans figure, arracher le pain de la bouche des deux jeunes écrivains. Voltaire, qui l'apprit, s'empressa de s'excuser. Il écrivit à Vauvenargues :

« Ce samedi, mai 1746.

« Je ne sais où trouver M. de Marmontel et son Pilade ; mais je m'adresse au héros de l'amitié pour faire passer jusqu'à eux le chagrin que me cause la petite tribulation arrivée à leurs feuilles et l'empressement que j'aurais à les servir. Les recherches qu'on a faites par ordre de la cour chez tous les libraires au sujet du libelle de Roy sont causes de ce malheur ; on cherchait des poisons et on a saisi de bons remèdes. Voilà le train de ce monde. Ce misérable Roy n'est né que pour faire du mal ; mais je me flatte que cette aventure pourra servir à discerner ceux qui méritent la protection du gouvernement de ceux qui méritent l'indignation du gouvernement et du public. C'est à quoi je vais travailler avec plus de chaleur qu'à mon discours à l'Académie. J'embrasse tendrement celui dont je voudrais avoir les pensées et le style et dont j'ai les sentiments, et je prie le plus aimable des hommes de m'aimer un peu[2]. »

Cette petite mésaventure, loin de modérer sa colère, ne fit que l'enflammer davantage. Grâce à l'amitié de madame de Pompadour et du duc de Richelieu, il obtint de M. de Maurepas un nouvel ordre pour faire traquer les distributeurs de libelles dont Felizot, détenu à Bicêtre, lui avait dénoncé les noms. Cet ordre, remis par Voltaire au lieutenant de police, fut transmis par ce dernier, le 31 mai, au commissaire Lavergée. Trois jours après, une troupe d'archers, placée sous la conduite de Lavergée et de l'inspecteur Davenel, mais dirigée en réalité par le poëte, parcourait la rue Saint-Jacques, fouillait en vain les rayons de toutes les librairies, puis redescendait dans la rue du Bac, où elle pénétrait bruyamment chez un collaborateur de l'abbé Desfontaines, M. de Mairault, écrivain modeste et distingué, qu'elle n'eut pas honte de troubler sur son lit de mort[3]. Elle investissait ensuite la demeure d'un pauvre violon de l'Opéra, alors en congé, et pour la première fois y saisissait, parmi des manuscrits et des im-

[1] *Mémoires de Marmontel*, t. I, p. 192.

[2] *Œuvres* de Vauvenargues, t. III, p. 379 ; édit. Brière, 1823, in-18.

[3] Adrien-Maurice de Mairault, né à Paris en 1708, mort le 15 août 1746, auteur de la traduction des pastorales de Némésien et de Calpurnius. (Voir la *Biographie universelle*, t. XXVI, p. 291.)

Digitized by Google

primés insignifiants, qui ne valaient pas en tout une pistole, dit le procès-verbal, trois exemplaires des brochures poursuivies. Le philosophe bondit de joie; à défaut de Roy, il tenait enfin une victime: c'était Louis Travenol.

Nous ne saurions sans doute rien de Travenol, si ce procès n'avait donné à son nom une notoriété passagère, aujourd'hui bien effacée, puisque, à l'exception de Paillet de Warcy[1], qui le cite en deux lignes pleines d'erreurs, et de M. l'abbé Maynard, aucun des biographes de Voltaire ne paraît avoir soupçonné son existence, ou du moins recueilli son fugitif souvenir.

Né à Paris, vers 1710, d'un humble maître de danse; lui-même attaché comme violon à l'orchestre de l'Opéra, dont il était assez mal payé, semble-t-il, Louis Travenol faisait le jour de petites épigrammes dans les cafés à la mode, et le soir de la petite musique au théâtre. Le tout suffisait à peine à nourrir sa besoigneuse famille. Artiste consciencieux d'ailleurs, estimé du public et de ses confrères, d'habitudes irréprochables, s'il n'avait été piqué de la tarentule poétique, et si cette innocente manie, qui possédait nombre de Parisiens vers 1750, ne l'avait détourné de son art pour le mettre en relations avec les beaux esprits qui rédigeaient les *Jugements littéraires* et trônaient chez Procope. Il s'était rencontré avec quelques critiques ennemis de Voltaire, qui l'avaient, presque à son insu, enrôlé sous leurs drapeaux. Son nom, du reste, était inconnu à l'auteur de *Mérope;* jamais il n'avait pris la moindre part à la rédaction des pamphlets qui couraient alors la ville; il les lisait seulement, et se contentait d'en rire. Qui lui aurait donné l'audace de descendre dans la lice, et qui pouvait lui mériter le courroux de l'un des quarante, de l'ami de Richelieu, du protégé de madame de Pompadour, d'un gentilhomme de la chambre? On en chercherait en vain le motif, si le procès-verbal de la perquisition pratiquée à son domicile ne trahissait le secret mobile de cet acharnement. Parmi les papiers tombés entre les mains de la police se trouvait, avec plusieurs écrits de polémique religieuse sur la constitution *Unigenitus* et contre la franc-maçonnerie, un billet de Roy, daté du 12 janvier 1746, et ainsi conçu : « Je vous prie très-instamment, mon cher monsieur, de donner à mon laquais douze exemplaires du *Rhétoricien Grassin*, des *Suppliques* et des *Complaintes*. » Travenol connaissait donc Roy; il lui fournissait des pamphlets; il était son pourvoyeur, peut-être même son confident et son dépositaire. N'était-ce pas une manœuvre habile, que de poursuivre

[1] *Histoire de Voltaire*. Paris, Dufriche, 1824, in-8, p. 78 et 79. Condorcet en dit aussi un mot, mais, selon son habitude, il donne faussement le beau rôle à Voltaire.

Digitized by Google

à outrance Travenol, afin de le contraindre à dénoncer Roy comme l'auteur ou du moins comme l'éditeur responsable des libelles? N'était-ce pas surtout un coup de maître, que d'envelopper dans la même plainte les folliculaires anonymes et les défenseurs avoués de l'Église, et de montrer dans cet obscur musicien, sans doute incapable de se défendre, un mystérieux agent du clergé, qui faisait à la fois commerce de piété et de diffamation?

Si la correspondance de Voltaire n'affirme pas ce calcul, sa conduite autorise du moins à le supposer.

Le 3 juin, on lui communique le procès-verbal de perquisition dressé par le commissaire Lavergée, et le jour même, bien que la terreur répandue parmi les libraires ait dû lui donner une satisfaction suffisante, il sollicite du lieutenant de police des mesures de coercition contre Travenol. Le 6, l'ordonnance est rendue, et dès le lendemain l'exempt Davenel, suivi de ses archers, se transporte de nouveau dans l'humble logis de la rue du Bac et y arrête non point le musicien, mais son père, âgé de quatre-vingts ans, qui est conduit au For-l'Évêque, interrogé et mis au secret.

Louis Travenol était alors absent. Aux cris d'alarme de sa famille, il accourt; mais l'arrestation de son père, celle du colporteur Felizot et surtout les menaces proférées contre lui par Voltaire, l'épouvantent à son tour; il perd la tête et va se cacher dans une maison amie. Pendant ce temps, sa mère et sa sœur, abandonnées à elles-mêmes et ne prenant conseil que de leur douleur, adressent à la hâte au lieutenant de police une supplique dans laquelle elles s'avouent coupables de tout ce qu'il plaisait à Voltaire de leur imputer, et se bornent à implorer son indulgence pour obtenir la liberté du vieillard[1].

Les perquisitions et la capture d'Antoine Travenol ne s'étaient pas opérées sans bruit. Quelque accoutumée qu'elle fût aux procédés sommaires de la police, l'opinion s'émut : elle s'indigna de la violence du poëte, de la légèreté de ses accusations, de la méprise inqualifiable dont, grâce à elle, un innocent était la victime. Plusieurs personnes, qui ne connaissaient point les Travenol, allèrent dénoncer à M. de Marville l'abus que l'on faisait de son autorité et de son nom. L'émotion gagna l'Académie et jusqu'aux amis de Voltaire. L'Académie, qui n'avait pas voulu s'associer à sa querelle, fut blessée d'un éclat qui la compromettait malgré son abstention; son directeur, l'abbé d'Olivet, qui venait de recevoir le nouvel élu, comprit qu'il était urgent d'intervenir. Il alla trouver son ancien élève et lui représenta que tout l'odieux d'une vengeance égarée dans son objet retomberait sur lui. « Une parole suffit, dit-il. A l'instant, nous al-

[1] Le placet est du 10 juin

Digitized by Google

lâmes ensemble, M. de V... et moi, chez M. le lieutenant de police, solliciter la grâce qu'on demandait. » Elle ne se fit pas attendre. M. de Marville, déjà prévenu, et peu flatté sans doute d'être l'exécuteur de ces basses œuvres, n'avait besoin que d'un signe du plaignant pour mettre à l'abri sa responsabilité vis-à-vis de la cour; il leva l'écrou du maître de danse, qui sortit du For-l'Évêque le 12. Le pauvre homme courut se précipiter aux genoux de son persécuteur : « Je viens, monsieur, lui dit-il, vous offrir une victime, puisqu'il vous en faut une : choisissez-moi. Je n'ai pas encore longtemps à vivre ; je suis inutile et même à charge à ma famille. Mais mon fils la fait subsister, il est son unique secours ; que voulez-vous qu'elle devienne sans lui? J'oublie pour un moment qu'il est innocent. Vos ouvrages, dit-on, ne respirent que générosité ; votre cœur en manquerait-il pour pardonner? — Ah! vous me désarmez! s'écrie Voltaire attendri. Voilà qui est fait. Tranquillisez-vous. Je veux vous rendre service. Comptez sur ma protection. Qu'on nous apporte à déjeuner! » Et tous deux, face à face, essuyant leurs larmes, scellent à table leur réconciliation[1].

Tout semblait terminé. La paix était signée; elle l'était, du moins, avec la meilleure foi du monde, par Antoine Travenol. L'était-elle également par Voltaire? Ceci paraît beaucoup plus douteux, quoiqu'il répugne de croire que ce pardon solennel, cette attitude généreuse, cet attendrissement, ces pleurs — il les eut toujours faciles — n'aient été qu'une comédie de sa part. Ce qu'il y a de certain, c'est que, si le premier mouvement fut bon, le second ne lui ressembla pas. A peine le bonhomme avait-il quitté Voltaire, que celui-ci sentit renaître sa colère et voulut ressaisir la vengeance qui lui échappait. Quoi! il aurait triomphé de l'abbé Desfontaines, il l'aurait contraint à lui faire publiquement amende honorable ; il l'aurait même fait arrêter, conduire au Châtelet, condamner par la chambre de l'Arsenal[2]; et il serait impunément bravé par un misérable violon d'Opéra! Mais ce serait se livrer pieds et poings liés à ses ennemis, à cette tourbe d'écrivassiers sans pudeur, à cette race de forbans qui ose imprimer qu'il ruine ses libraires et qu'il est l'auteur des *Lettres philosophiques!*

Aussitôt, sur ses conseils, l'abbé d'Olivet, toujours empressé à le servir, quand même il ne pénètre pas le but de ses démarches, rentre

[1] Extrait du Mémoire de Rigoley de Juvigny pour Louis Travenol. Ces paroles n'ont pas été démenties par Voltaire.

[2] Pour avoir publié la harangue fictive de l'abbé Segui contre l'Académie française. La plainte avait été portée par la compagnie et non par Voltaire, mais celui-ci n'avait rien négligé pour qu'elle réussît, tout en protestant de sa pitié pour son ennemi. (Ch. Nisard, *les Ennemis de Voltaire*, p. 75, 76.)

Digitized by Google

en campagne, revoit les Travenol, découvre par le père la retraite du fils, qui se cachait encore, et le menace de nouveau du courroux de Voltaire s'il ne justifie son pardon par un aveu complet et sincère de ses torts. Sincère n'est peut-être pas le mot, car le meilleur moyen d'appeler sur lui la générosité du poëte est de reconnaître que la plainte était fondée. Mais qu'importe, puisque la paix est promise, puisqu'elle est déjà signée? L'ordre d'arrestation décerné contre le musicien sera rapporté, son adversaire s'y engage; il n'y met qu'une condition, c'est que Travenol signera le mémoire présenté en son absence au lieutenant de police par sa mère et sa sœur; ce sera le faible prix de la liberté rendue à son père, de la sienne propre, du repos de toute sa famille.

Rien ne paraissait, sinon plus naturel, au moins plus pacifique. Travenol hésite d'abord; mais, confiant dans l'air de candeur de l'abbé d'Olivet, pressé d'ailleurs de quitter sa retraite afin de reprendre sa place à l'orchestre et de subvenir aux besoins de trois personnes qui lui sont chères, il se laisse persuader et transcrit de sa main la requête rédigée par sa mère. On y exposait qu'il « n'était ni l'auteur ni l'éditeur des pièces qui regardaient le sieur de Voltaire, mais qu'il en avait eu un grand nombre en sa possession... L'abbé Desfontaines, dont il était l'ami, l'avait prié, à la fin de novembre, de faire mettre en lieu sûr plusieurs paquets d'imprimés. Voyant que c'étaient des satires, il ne les avait pas gardés longtemps chez lui et les avait déposés à l'hôtel d'Isenghien... Plus tard, il crut prudent de s'en débarrasser complétement, et les avait remis à un colporteur, qui, sans doute, les répandit dans Paris. »

A la lecture de cette pièce, qui n'était pas, on le répète, l'œuvre du musicien, mais qu'il s'était appropriée en la revêtant de sa signature, Voltaire poussa un cri d'indignation. « Quoi! dit-il à son confiant émissaire qui le priait de tenir sa promesse et de retirer sa plainte, quoi! vous ne voyez point que vous avez été la dupe d'un audacieux imposteur? Il ment, le fourbe, quand il affirme que les brochures lui ont été remises par l'abbé Desfontaines. Mais mon opéra du *Temple de la Gloire*, qui y est cité, n'a été imprimé qu'après sa mort[1]. Giot-Desfontaines n'y a donc pris aucune part. Ceci prouve la valeur du reste. Et l'on espère me désarmer, m'attendrir par ces impudents mensonges! Non, non, pas de grâce pour ce misérable sans une rétractation complète, un véridique aveu de ses perfidies! »

Ses yeux, son geste, sa voix étaient enflammés par la colère. Le malencontreux négociateur n'osa répliquer un mot et s'enferma tout

[1] Ceci n'est pas exact. *Le Temple de la gloire* fut représenté pour la première fois à Versailles, le 27 novembre 1745, et l'abbé Desfontaines ne mourut que le 16 décembre suivant, après cinq semaines de maladie.

Digitized by Google

confus dans sa chambre, où vint bientôt le trouver Travenol père, fort surpris que l'heure de la liberté n'eût pas encore sonné pour son fils. Touché par ses larmes, l'abbé retourna près de son protégé, qui se cachait de plus en plus, et l'engagea, pour terminer un conflit aussi ridicule, à donner la satisfaction qu'exigeait son puissant adversaire. Puissant est le mot, car il avait, pendant ces délais, si bien circonvenu ou effrayé de son crédit le lieutenant de police, que les plus hautes influences ne purent déterminer ce magistrat à intervenir, même officieusement, en faveur du malheureux Travenol. Enfin, excédé, à bout de patience et de forces, celui-ci consentit à ce que demandait d'Olivet, avec cette restriction toutefois qu'il ne s'adresserait pas à Voltaire, et écrivit la lettre suivante, dont l'ancien pédagogue corrigea lui-même une ou deux phrases :

« Du 6 juillet 1746.

« Monsieur,

« La part que vous prenés avec tant de générosité à l'affaire que j'ai à la police pour la terminer et étouffer un éclat scandaleux, m'engage à vous dire que je persiste dans les déclarations que mon père a eu l'honneur de vous présenter et que j'ai écrittes au ministre. M. de Voltaire objecte, à l'occasion des pièces de prose et de vers, dont la dernière est imprimée et publiée il y a dix ans et la première imprimée en 1743, lorsqu'il fut question de l'admettre à l'Académie, qu'il y a dans la nouvelle édition des changemènts ; j'en conviens ; mais cela ne prouve pas que j'aie rien avancé de faux dans mon mémoire. Je ne dis point tenir cette seconde édition de l'abbé Desfontaines, je déclare seulement que c'est lui qui m'a donné ces deux pièces avec beaucoup d'autres imprimées contre M. de Voltaire, et j'ai cru devoir taire le reste. Comme il me paroît, monsieur, que l'on ne veut rien ignorer à ce sujet, voici en abrégé par quel hasard la seconde édition a eu lieu et m'est tombée en partie entre les mains :

« Deux ou trois colporteurs qui, sans décliner leur nom ni leur demeure, venoient chez moi de tems en tems m'apporter quelques brochures nouvelles, m'envoyèrent un homme pour acheter des ouvrages de musique de ma composition ; il vit sur mon bureau un exemplaire de l'ancienne édition des deux pièces dont il s'agit ; il me les demanda pour les faire réimprimer, me promit un certain nombre d'exemplaires. Comme je ne risquais rien, j'acquiesçai à ses propositions sans le connoître. Quelques jours après, il m'envoya les exemplaires promis, dont je me défis en faveur d'un colporteur qui me fut adressé depuis.

« Je me flatte, monsieur, que la sincérité de mon exposé et tout ce que ma famille et moi souffre (*sic*) depuis longtemps touchera (*sic*) M. de Voltaire et l'engagera à tenir la parole qu'il a donnée à mon père. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

« TRAVENOL[1]. »

[1] Collection Sobier.

Digitized by Google

Cette fois, l'abbé se crut certain de la victoire. Il courut triomphant chez son confrère, et lui lut cette lettre qui fut écoutée avec nonchalance. Quand il eut fini, Voltaire prit négligemment l'autographe, le roula et le mit comme par mégarde dans sa poche. Le naïf d'Olivet était si fier du succès de son ambassade qu'il n'eut pas même la pensée de le lui réclamer. Quel péril d'ailleurs à laisser entre ses mains une pièce qui lui rappelerait sa promesse de retirer la plainte et de délivrer Travenol?

Le professeur connaissait bien mal son ancien élève. Quelques jours après, Voltaire se transportait chez le commissaire Lavergée et lui faisait dresser un nouveau procès-verbal, à l'appui duquel il produisait la lettre et le mémoire surpris à la confiance de l'abbé, « deux pièces écrittes de la main de Travenol, dont il appert que c'est lui qui a fait imprimer et débiter les libelles diffamatoires[1]. » Puis, il présentait au lieutenant criminel Nègre une requête à fin d'assigner, et en vertu de l'autorisation de ce magistrat, citait Louis Travenol à comparaître devant le Châtelet « pour s'ouïr condamner à lui faire réparation d'honneur, à lui payer 6,000 livres de dommages-intérêts, et enfin à la destruction des ouvrages saisis. »

Le masque était jeté : le procès s'engagea.

IV

Voltaire a eu une rare fortune, la plus enviable peut-être pour un polémiste et un réformateur, celle de ne rencontrer sur son chemin que des adversaires peu dignes d'estime, quand par hasard ils étaient dignes de lui.

J'entends par estime le respect qu'inspirent la loyauté du caractère, la dignité de la vie, l'indépendance et la sincérité des convictions. Si Desfontaines, si Fréron avaient eu l'honnêteté de l'abbé Guénée, ou si les journalistes de Trévoux avaient eu la plume de Fréron, on peut affirmer sans crainte que les lettres n'auraient pas eu à rougir du scandaleux succès de l'*Écossaise* et qu'en définitive les rieurs ne l'auraient pas emporté sur les honnêtes gens. C'est un grand malheur, même en France où l'esprit mène tout, quoiqu'il n'y mène à rien, de perdre, par les vices du cœur ou le défaut des principes, les droits que le talent donne sur la société.

L'avocat que choisit Travenol justifierait cette réflexion s'il méritait l'honneur d'être rangé parmi les antagonistes sérieux du philo-

[1] Extrait du procès-verbal dressé le 18 août par Lavergée, à la requête de François-Marie Arouet de Voltaire. (*Collection Sohier.*)

Digitized by Google

sophe. Malheureusement, Rigoley de Juvigny n'était au fond qu'un homme médiocre, très-jaloux de Voltaire, mais incapable de comprendre que si l'on s'honore à combattre les erreurs, on se souille à attaquer les personnes[1]. Avocat obscur, noyé dans ce vaste barreau de Paris, qui accueille également les grandes intelligences et les petites intrigues, il commençait à se faire une ombre de réputation par l'acrimonie qu'il montrait contre le poëte, dont il aurait dû, ce semble, ménager davantage la vanité, ne fût-ce qu'afin de provoquer l'indulgence en faveur de la sienne. Il alla offrir ses services à Travenol, dans l'espoir de partager avec lui l'attention publique, déjà vivement excitée par la singularité du débat et les récriminations des deux parties.

En quelques jours, il écrivit pour son client un mémoire vif, spirituel, — l'esprit ne lui manquait pas — mais d'une aigreur qui laissait bien loin derrière elle les railleries à demi voilées du *Discours prononcé à la porte de l'Académie française*. Nous avons sous les yeux l'exemplaire de ce mémoire qui fut signifié par huissier à Voltaire et qui porte des annotations marginales de sa main[2]. On peut juger, aux traits irrités, aux interjections et aux épithètes grossières qui se pressent sous sa plume, de la fureur dont il fut saisi à la lecture de ce « faux, calomnieux, atroce et impudent » factum au bas duquel Travenol s'était borné à apposer sa signature.

De son côté, Travenol père, accourant au secours de son fils, présentait requête le 19 novembre à l'effet d'être reçu partie intervenante dans le procès, et faisait rédiger par un des avocats les plus estimés du barreau de Paris, M. Lemarié[3], un mémoire sage et mesuré d'ailleurs, dans lequel il concluait contre Voltaire, à raison de son emprisonnement personnel, à 6,000 livres de dommages intérêts.

Ces deux mémoires, répandus selon l'usage avec profusion, surtout celui de Rigoley, qui n'avait pas encore rencontré une aussi

[1] Jean-Antoine Rigoley de Juvigny sortait d'une bonne famille de robe, originaire de Dijon. Il fut inscrit au tableau des avocats près du parlement de Paris, le 17 juillet 1741, et habitait en 1746 l'hôtel de Croissy, rue Vivienne, chez Baillet de Saint-Julien, receveur général du clergé, dans les bureaux duquel il était employé. Plus tard, il obtint le titre de conseiller honoraire au parlement de Metz et mourut à Paris, le 21 février 1788. Cochin a gravé son portrait. C'est, à vrai dire, tout ce qui reste de lui.

[2] Ce mémoire, conservé dans la collection de M. Sohier, a 14 pages in-4° et a été imprimé chez Joseph Bullot.

[3] Louis-François-Nicolas Lemarié, inscrit au tableau le 24 juillet 1741, fut depuis conseiller au Châtelet de Paris. Il logeait, au moment du procès, rue du Figuier, près de l'hôtel de Sens. Son mémoire a 13 pages in-4 et a été imprimé par Joseph Bullot, 1746.

Digitized by Google

belle occasion de faire du bruit, excitèrent vivement la curiosité du public. On était accoutumé aux incartades du poëte, mais on n'attendait de ses humbles adversaires ni tant d'énergie ni tant de résolution. L'intérêt redoubla lorsqu'un nouveau personnage apparut sur la scène. C'était le malheureux abbé d'Olivet, appelé en garantie par Travenol, pour avoir imprudemment confié à Voltaire la lettre sur laquelle celui-ci basait son action. . .

La simplicité du pauvre homme le destinait aux rôles ridicules. Quand on a toujours vécu en tête-à-tête avec la grammaire, on est très-excusable de ne pas connaître les hommes, mais on l'est beaucoup moins de se jeter étourdiment à travers leurs querelles. Trompé sans vergogne par son ancien élève, menacé par son nouveau protégé, d'Olivet n'avait à prendre qu'un seul parti, digne de son caractère et de sa renommée, celui de la vérité. Mieux vaut, pour l'honnête homme, s'avouer dupe que fripon. Voltaire eut cependant l'art de lui persuader qu'en s'attachant étroitement à sa fortune il ne paraîtrait ni l'un ni l'autre. Sur ses conseils, il écrivit à son frère, conseiller au parlement de Besançon, une lettre pleine d'une sensibilité larmoyante qui devait, d'après lui, écraser les Travenol et mettre leur odieuse conduite sous leur véritable jour. A l'entendre, sa médiation n'avait été qu'une œuvre miséricordieuse et charitable, toute spontanée de sa part, dont Voltaire n'avait pas eu connaissance et à laquelle il était jusqu'au bout resté étranger. C'était au contraire pour ne pas lui révéler le secret de ses relations avec Louis Travenol qu'il avait eu la pensée de se faire adresser par celui-ci une lettre d'explication destinée à confirmer la supplique dont il avait été formellement autorisé à faire usage. Cette lettre, il en avait, il est vrai, lu d'avance et même corrigé le projet : mais quelle sotte idée de supposer qu'il ait reçu mission de la dicter ou de la faire écrire ? De quoi pourrait-on le blâmer ? D'avoir eu l'imprudence de la confier à M. de Voltaire ? Mais n'était-il pas naturel de lui permettre de la relire à loisir ? Ose-t-on suspecter la candeur de l'illustre auteur de *la Henriade?* Qui se permet ces horribles insinuations ? Qui m'impute d'avoir été l'*instigateur*, le *fabricateur* même du titre produit contre Travenol ? C'est « un jeune écervelé qui a rêvé qu'il était bel esprit, et qu'il aurait tort d'enfouir un talent déjà illustré par d'autres écrits satiriques, ou plutôt cyniques : » mais « a-t-il le droit, sous prétexte qu'il est inscrit au tableau des avocats, d'immoler l'honneur et la réputation des plus gens de bien ?... Non, non, l'écrivain qui en use ainsi n'est pas un avocat, c'est un faiseur de libelles, l'opprobre et l'horreur de la société [1]. »

[1] Cette lettre, qui porte la date du 9 décembre 1746, fut imprimée en une brochure de 11 pages in-18.

Digitized by Google

Les mots étaient bien gros pour la chose, et Rigoley n'aurait pas, ce semble, dépassé le droit de défense de son client s'il n'avait fait dans le passé de Voltaire, pour satisfaire ses propres rancunes, des incursions plus dignes d'une sévère critique.

Mais le pauvre d'Olivet ne pouvait faire un pas en dehors de la syntaxe, sans s'exposer à une chute. Sa lettre, imprimée sans le visa d'un censeur, comme il appartenait à l'œuvre d'un académicien, ne portait ni indication de lieu ni nom d'imprimeur. Elle contrevenait ainsi aux règlements les plus formels de l'imprimerie, que les quarante n'étaient pas dispensés de connaître, encore moins d'exécuter. Il ne s'agissait plus seulement pour lui de payer des dommages-intérêts à la partie plaignante, mais d'être condamné à une grosse amende au profit du trésor royal !

Les petits périls que courait son allié n'arrêtèrent point Voltaire. La publication du mémoire de Rigoley de Juvigny l'avait jeté dans une fureur qui lui avait presque fait oublier son procès contre Travenol. Le *Discours prononcé à la porte de l'Académie* et le *Triomphe poétique* lui-même n'étaient en effet que des plaisanteries inoffensives à côté de ce *factum* plein de fiel qui, sous prétexte de justifier l'humble musicien, passait complaisamment en revue tous les fâcheux épisodes de la vie de son adversaire. Si la justice l'accueillait sans mot dire, si elle lui donnait par son silence une sorte de consécration, quelle opinion la postérité pourrait-elle avoir de l'auteur de *Mérope?* « La pauvreté, la liberté d'écrire, la jalousie, sont trois sources intarissables de libelles. Un grand mal en est la suite. *Ces libelles servent quelquefois d'autorité dans l'histoire des gens de lettres.* L'illustre Bayle lui-même s'est abaissé jusqu'à en faire usage. On est donc réduit à la nécessité d'arrêter dans leur source, autant que l'on peut, le cours de ces eaux empoisonnées. » C'est Voltaire lui-même qui avait écrit ces lignes dans un mémoire adressé à la police contre l'abbé Desfontaines ; elles étaient plus applicables encore à l'œuvre d'un avocat, qui d'ordinaire participe dans une certaine limite à la confiance et au respect qu'inspirent les arrêts de la justice. Aussi, tandis qu'il surveillait d'un œil distrait la rédaction d'un mémoire contre les Travenol, préparé par son défenseur, Me de la Chartonnière de Flinnes[1], il mettait en mouvement ses protecteurs et ses amis pour obtenir soit une rétractation de Rigoley, soit la suppression de son cruel écrit.

Le fauteuil du ministère public au Châtelet était alors occupé par un jeune avocat du roi, M. Moreau, fils du procureur du roi au même

[1] Pierre de la Chartonnière, inscrit au tableau des avocats de Paris, le 17 avril 1738, était instruit, mais peu éloquent. Il demeurait alors rue de l'Éperon, 6.

Digitized by Google

siége, à qui Voltaire avait eu déjà de nombreuses obligations lors de son procès contre Desfontaines, au sujet de la *Voltairomanie*[1]. Il n'hésita pas à penser que, grâce au crédit des deux frères d'Argenson, qui connaissaient les Moreau, le fils ne lui serait pas moins favorable que le père, et il lui adressa la lettre suivante[2] :

« Monsieur,

« J'ay l'honneur de vous envoyer un petit résumé d'un procez malheureux, mais nécessaire, et dont l'objet se trouve joint à l'utilité publique. Nous demandons, M. l'abbé d'Olivet et moy, que le mémoire calomnieux de maître Rigoley soit lacéré.

« Quant à la personne de Rigoley, Mgr l'archevêque de Tours et messieurs les agents du clergé s'en raportent à vous, monsieur, sur la satisfaction personelle qu'il me doit, et ils ont promis de le chasser de son bureau[3] s'il n'obéit pas aux ordres que vous voudrez bien luy donner. Je vous suplie donc, monsieur, d'avoir la bonté de luy faire dire de venir vous parler. Je me rendray chez vous à l'heure que vous aurez prescritte. J'aporteray les preuves par écrit qui démontrent touttes ses calomnies. Il n'aura point de moy d'autres reproches, et j'ose me flatter qu'il sera si confondu et peut-être si touché qu'il préviendra luy-même la plus ample satisfaction que votre équité exigerait. C'est une affaire indépendante du procez et de la lacération du mémoire, sur laquelle j'insiste et qui paroît une suitte naturelle de la condamnation des libelles diffamatoires. Ce n'est icy qu'un jugement de conciliation, un procédé d'honneur dont vous êtes le juge naturel. J'attends vos ordres, monsieur, je viendray m'informer chez vous du jour et de l'heure que vous aurez donnée à Rigoley et à moy. Il demeure rue Vivienne, chez M. de Saint-Julien, receveur général du clergé.

« J'ay l'honneur d'être avec la plus respectueuse reconnaissance,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« VOLTAIRE. »

« A Paris ce 13 décembre 1746.

« *Rue Traversière.* »

Le procédé n'était pas nouveau ; il en avait déjà fait usage dans son affaire avec l'abbé Desfontaines, quelques années auparavant. Obtenir de son adversaire, par des voies purement officieuses, une

[1] *Corresp. génér.* A Moussinot, 28 février et 25 mars 1739. — M. Moreau père était un grand amateur de livres. Il légua, en 1763, sa bibliothèque à la ville de Paris. (*Encyclopédie de l'histoire de France*, t. II, p. 528.) Son fils était donc vraisemblablement mort avant lui.

[2] Lettre inédite tirée de la collection de M. Sohier.

[3] Rigoley de Juvigny était employé dans les bureaux du trésorier ou de l'agent général du clergé.

Digitized by Google

rétractation avant les plaidoiries et le jugement, c'était obliger le juge à supprimer juridiquement le mémoire, en lui donnant gain de cause sur le fond.

On ignore si l'avocat du roi accepta l'arbitrage qui lui était ainsi proposé. Il eût, en le faisant, ce semble, manqué aux devoirs les plus élémentaires de sa charge, puisqu'il devait conclure dans le procès quelques jours après. Quoi qu'il en soit, Rigoley de Juvigny, très-fier d'être mis directement en cause, refusa nettement tout désaveu. Cependant, soit que les abbés de Nicolaï et de Breteuil, dont il dépendait par son emploi dans les bureaux de la recette générale du clergé, l'aient dissuadé de plaider l'affaire, soit plutôt qu'il ne se sentît ni l'habitude ni l'élocution suffisantes pour affronter l'audience, il choisit à Travenol un autre défenseur : c'était l'avocat Mannory.

Décidément Voltaire jouait de malheur dans cette ridicule affaire où il s'était si imprudemment fourvoyé. Il eût subi dix Rigoley pour éviter un Mannory. Qu'était-ce donc que ce nouvel adversaire? — car l'humble Travenol disparaissait entièrement derrière ses représentants.

Deux ou trois années auparavant, en 1744, je crois, un pauvre diable, sans argent, presque sans habits, se présentait au logis du poëte pour solliciter quelques secours. C'était un ancien condisciple, un élève, comme lui, du P. Porée, un ancien ami. Il lui avait autrefois rendu des services, car il avait publié en 1719 une apologie d'*Œdipe*[1]. Le poëte était à la campagne. Il lui écrivit deux lettres pressantes, car il se trouvait dans un besoin pressant : « Je donnerai, disait-il, toutes les sûretés que je pourrai ; je m'engagerai solidairement avec ma femme ; je ferai même des lettres de change, pourvu que l'on me donne des délais suffisants. » Les sûretés ne manquaient pas : son père, âgé de quatre-vingts ans, possédait plus de 100,000 livres; il avait en outre l'intelligence, le talent, la verve incisive et satirique qui devait, tôt ou tard, lui donner une bonne place au barreau. Voltaire lui fit mille promesses, lui prêcha la patience; puis, une fois de retour, après l'avoir bien plaint et bien cajolé, lui offrit... 12 livres, en accusant la dureté des temps. Le pauvre hère mourait de faim : il accepta; mais il ne revit plus le grand seigneur, dont la porte lui fut hermétiquement fermée, quoiqu'il eût été vivement pressé de revenir. Cet avocat « honnête en robe, mais sans habit, » ce brillant élève des jésuites, réduit par la misère à solliciter hum-

[1] *Apologie de la nouvelle tragédie d'Œdipe*, de M. de Voltaire. Paris, Huet. 1719, in-8 de 20 pages.

Digitized by Google

blement la pitié d'un ancien condisciple; cet ami, que le charitable Voltaire honorait de cette royale aumône, s'appelait Louis Mannory[1].

Il faudrait bien peu connaître la nature humaine, pour croire que Mannory, raccommodé d'ailleurs avec la fortune, puisqu'il avait, quelques mois après, recueilli l'héritage paternel, n'ait pas conservé un cuisant souvenir de cette humiliation. Les haines les plus vivaces sont celles qui naissent des amitiés trompées. L'ancien admirateur d'*Œdipe* n'attendait qu'une occasion pour exercer sa vengeance, lorsque Rigoley lui proposa de défendre Travenol.

V

Ce fut un jour de fête pour les beaux esprits parisiens, que le jour où les débats s'ouvrirent au Châtelet. Petites plumes et petits collets, rabats empesés et fines moustaches affilées, poëtes et hommes de loi, tout ce que la ville renfermait de curieux et d'oisifs, s'était, je crois, donné rendez-vous sous les sombres voûtes du vieil édifice bâti par Charles V. L'auditoire comptait un peu y rencontrer Voltaire, mais son espoir fut déçu : ni Voltaire ni l'abbé d'Olivet n'avaient jugé à propos de s'exposer aux regards moqueurs d'un public qui n'avait pas attendu la sentence de la justice pour rendre la sienne. Le lieutenant criminel, M. Nègre, n'était pas encore sur son siége, et les avocats n'avaient pas encore délié leurs sacs de procédure, que l'on faisait circuler dans la salle d'audience la pièce suivante :

Un des amateurs du tiers ordre,
Soutenu d'un docteur ez lois[2],
Vient d'avoir l'audace de mordre
L'historiographe des rois.

[1] Louis Mannory, né à Paris le 2 février 1696, mort en 1777, fut reçu avocat au parlement de Paris le 3 mars 1718. Il rédigeait, au moment du procès de Travenol, les *Causes célèbres*, qui eurent un certain succès au palais et dans la ville. Depuis, il publia ses *Plaidoyers et mémoires sur des questions intéressantes tant en matières civiles, canoniques, criminelles, de police et de commerce*, Paris, Hérissant, 1759-1764, 18 vol. in-12, dont une seconde édition parut en 1763 en 9 vol. in-12. Un choix de ses plaidoyers a été inséré dans la première partie du *Barreau français*.

Voltaire et ses amis, copiés par la *Biographie universelle*, t. XXVI, p. 501 ; *la France littéraire*, t. V, p. 494, et le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, n° 19,212, lui ont attribué le *Voltariana*, publié en 1748. Nous pensons que c'est une erreur suffisamment démontrée par le style indigeste et diffus de cette compilation, d'ailleurs indigne de Mannory. M. Barrois l'attribue à Saint-Hyacinthe, mais celui-ci était mort en 1748. Le plus sûr, à cet égard, c'est qu'on ne sait rien.

[2] M. de Juvigny, avocat du sieur Travenol. (*Note du manuscrit.*)

Digitized by Google

L'affaire évoquée au Parnasse,
Voicy ce qu'on a prononcé :
Hors de cour... Thémis vous fait grâce ;
Que chacun retourne à sa place,
Le ridicule compensé [1].

Me de la Chartonnière, avocat de « l'historiographe des rois, » prit le premier la parole. Dans un plaidoyer méthodique et savant, mais démesurément ennuyeux, il se proposa d'établir que Travenol avait justifié la plainte de son client par sa lettre adressée à l'abbé d'Olivet. Il peignit sous les plus sombres couleurs la malignité des libelles publiés contre « sa partie, » et se plaignit surtout de ce que le *Triomphe poétique* osât lui imputer « un ouvrage infernal contre la religion, brûlé dans la cour du Palais par arrest du 10 may 1734. » Il soutint que, si Travenol n'était pas l'auteur de ces pièces diffamatoires, — ce que Voltaire avait audacieusement insinué dans une note manuscrite sur le mémoire de Rigoley, — il s'en était fait sciemment l'éditeur, et invoqua contre lui la loi romaine *de injuriis et famosis libellis*, l'ordonnance rendue par Charles IX en 1571, celle d'Henri III en 1577, etc.

Mais ses meilleurs arguments, sa logique la plus pressante, car sa froide et calme nature ne pouvait s'élever jusqu'à l'éloquence, furent réservés, selon le vœu de son client, contre le mémoire de Rigoley de Juvigny, qu'il représenta comme une œuvre immonde, presque impie. S'attaquer à un gentilhomme de la chambre, à un historiographe de France, à un familier de Versailles, à l'ami de Richelieu, n'était-ce pas s'attaquer à la majesté souveraine elle-même ? N'était-ce pas outrager le trône, dont le plus grand homme du siècle tient toutes ses dignités ? Plus ses agresseurs sont indignes d'avoir un semblable adversaire, plus ils doivent être punis. Me de la Chartonnière conclut, en conséquence, à ce que Travenol père fût déclaré non recevable dans sa demande en dommages-intérêts, parce que son emprisonnement ne peut être imputé qu'au lieutenant de police ; à la condamnation de Travenol fils en 6,000 livres, applicables aux pauvres ; enfin à la lacération des libelles et du mémoire produit dans l'instance. De plus, il demanda qu'il fût astreint à implorer publiquement le pardon de Voltaire, qui serait autorisé à faire imprimer et afficher la sentence aux frais du condamné [2].

Il n'était pas difficile de réfuter ces arguments et de mettre à la

[1] *Recueil Maurepas*, novembre 1746, p. 359, Bibl. de l'Arsenal. — On la trouve aussi dans la collection Soulavie, n° 365, *Miscellanea*, ou recueil de pièces curieuses tant en vers qu'en prose, t. IV, p. 469-70, in-4.

[2] Collection Sohier. Document inédit.

Digitized by Google

fois la justice et les rieurs du côté de Travenol ; mais il l'était peut-être plus d'enchérir sur la malignité de Rigoley et de faire à l'amour-propre de Voltaire des blessures qu'il n'ait pas encore ressenties. C'est pourtant ce que se proposait Mannory, c'était à ses yeux le seul but du procès, et c'est le résultat qu'il atteignit avec une rare audace, avec une verve, un piquant, un art presque incomparables. Qu'on ne sourie pas : de nos jours, les luttes politiques ont donné aux orateurs judiciaires, en matière de presse ou de délits de la parole, une souplesse, une alacrité et, si l'on veut me passer le mot, une habileté perfide qui ne sont pas sans doute les plus précieuses de nos conquêtes, mais qui étaient assurément inconnues avant les romans de Voltaire et les Mémoires de Beaumarchais. On ne connaissait pas encore cet art, aujourd'hui devenu presque vulgaire grâce aux progrès de l'éloquence publique, sinon de la charité privée, qui, sous le prétexte d'établir l'innocuité d'un écrit suspect de diffamation, en reprend un à un tous les traits, les polit à loisir, les façonne, les *raie*, les aiguise, y coule une goutte de venin, les enfonce délicatement aux endroits les plus sensibles dans la chair vive et les y retourne avec complaisance ; après quoi, se dressant sous le nez de l'adversaire, l'on s'écrie d'un ton indigné : « De quoi vous plaignez-vous ? Nous ne pensions pas à vous ! »

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?
Reprit l'agneau ; je tette encor ma mère.

C'était alors une tactique nouvelle, un élégant procédé de petite guerre dont Mannory ne peut sans doute revendiquer exclusivement la découverte, mais qu'il eut le plaisir d'employer dans sa première lutte en champ clos avec le maître des railleurs, avec Voltaire.

Sa plaidoirie remplit à elle seule deux audiences. J'en ai sous les yeux le texte manuscrit, qui diffère peu de l'imprimé, de celui qu'il fit distribuer ou que la malignité publique se chargea de répandre dès le lendemain dans les cafés, les cercles et les petites académies de la grande ville. On y sent l'assurance d'un homme sûr de son talent, plus sûr encore de son succès. Tout y est calme, mesuré, contenu en apparence, mais sous ce style froid et correct, sous cette enveloppe soyeuse, la dent mord, la griffe perce.

« Monsieur, dit-il au lieutenant criminel, cette cause vous présente l'objet peut-être le plus singulier qui ait jamais saisi l'attention du public. Ce sont, dit-on, des libelles que l'on vous défère. Ce sont des écrits que l'on prétend outrageants dont on vous demande vengeance. Et quel est l'accusateur ? Sur quel citoyen malheureux ces écrits ont-ils porté des coups meurtriers ? C'est l'admirateur, le disciple de

Digitized by Google

Newton. C'est un philosophe à qui ces écrits ont fait perdre la tranquillité de l'âme, ce bien si estimable, fruit précieux de la vraie philosophie. C'est un des premiers poëtes de nos jours, que son propre goût avait tourné à la critique, que les différentes occasions avaient mis tant de fois à portée d'en faire usage, qui, par une conséquence nécessaire, s'était trouvé lui-même souvent exposé à ses traits et qui, sûr de sa réputation, les avait toujours su ou mépriser ou repousser. Il n'avait pas encore fait entendre ses cris à Thémis. Jusqu'alors son temple ne s'était pas ouvert pour les Muses. Elles avaient toujours su finir elles-mêmes leurs querelles. Faites pour le combat, accoutumées à vaincre, elles méprisaient toutes les armes étrangères, et le succès qu'elles auraient dû à d'autres leur aurait paru moins une victoire qu'une défaite.

« C'est cependant cet homme, le nourrisson, le favori, le bien-aimé des Muses, c'est l'auteur de *la Henriade*, que vous voyez aujourd'hui, monsieur, à vos pieds, qui vient réclamer votre protection, qui vous demande vengeance, qui ne trouve de ressource que dans votre justice.

« Quel est donc l'ennemi redoutable qui excite ces grands mouvements? Devant quel adversaire dangereux ce fameux Voltaire, éprouvé par trente années de critiques, ne sait-il plus enfin comment se défendre? C'est un violon d'Opéra, c'est un musicien recommandable dans son art, mais qui n'avait jamais pensé se faire des querelles avec les Muses et qui avait encore moins cru que ce serait à la justice qu'elles en demanderaient vengeance. C'est Travenol le fils, homme estimable par sa probité, par ses talents, mais qui ne paraissait pas destiné à causer des alarmes à Voltaire... »

Puis, l'avocat passe en revue les deux pièces, les lit et les analyse en détail, et à chaque lazzi fait une pause pour demander à son adversaire : « Est-ce bien vous? Mais, si vous les avez mérités, il n'y a pas de calomnie, et s'ils ne s'appliquent pas à votre personne, pourquoi vous plaindre? »

Après cette raillerie prolongée, il aborde la défense de Travenol et n'a pas de peine à démontrer qu'il n'est ni l'auteur ni l'éditeur des pièces, qu'il s'est borné à les lire, comme tout le monde, et à les remettre à un marchand. « Vous ne vous étiez pas encore plaint de ces écrits. Vous ne les aviez pas déférés à la justice. Vous n'aviez pas déclaré alors précisément qu'ils vous regardaient, que vous les preniez pour vous seul, que vous n'entendiez pas qu'aucun autre auteur osât s'y reconnaître. Ces écrits jouissaient de leur état. Rien n'en empêchait la distribution... Que ne les aviez-vous fait proscrire? Devais-je y donner plus d'attention que vous-même? Votre silence ne justifie-t-il pas mon indiscrétion? A quel propos aurais-je dû les refu-

Digitized by Google

ser? On m'en a envoyé plusieurs exemplaires. Je les ai donnés en échange d'autres ouvrages. Voilà mon délit. La justice m'en punira-t-elle? Mais le fera-t-elle sans preuves? Et quelles preuves en rapportez-vous? »

Mannory quitte alors brusquement la question un peu délicate et un peu subtile de l'ignorance de son client pour se retrancher avec vigueur derrière ce solide argument que lui fournissent l'ancienne jurisprudence en matière de preuves et la duplicité de Voltaire : « Vous n'avez contre moi d'autre preuve que mon aveu; or, cet aveu n'était pas libre; car il m'a été extorqué par votre mauvaise foi. » C'est la thèse d'équité, la thèse du bon sens et en même temps la thèse libérale. La lettre écrite par Travenol à l'abbé d'Olivet était un gage stipulé dans le traité de paix, non un instrument de guerre. Son antagoniste ne saurait en faire un usage que la morale réprouve, si la loi elle-même ne venait le lui interdire. Il justifie le mémoire publié par Rigoley de Juvigny, « trop vif peut-être, » mais dont l'amertume s'explique par le désespoir d'une honnête famille, réduite par Voltaire à la mendicité. D'ailleurs y a-t-il parité dans l'attaque et la défense? « Ce sont des injures dont vous vous plaignez, et nous avons à vous reprocher des faits. Nos termes sont trop peu mesurés, mais vos actions sont trop outrageantes. Nous avons dit des choses désagréables de vous. Vous nous en avez fait de cruelles. L'un peut-il être compensé par l'autre? Ce que vous nous avez fait peut-il être effacé par ce que nous vous avons dit?... » Il combat enfin la lettre de l'abbé d'Olivet, dont il demande la suppression comme injurieuse pour son client, et termine ainsi son plaidoyer :

« Que reste-t-il de cette cause? L'éclat que le sieur de Voltaire a jugé à propos de faire, l'intérêt que son nom seul répand sur les plus petits objets. Car ôtez ce nom de la cause, — nous ne nous flattons point à cet égard, — il ne nous serait pas resté un auditeur. Mais cet intérêt même, n'est-ce pas à lui de le ménager? Si le public porte des regards curieux sur toutes ses actions, n'est-il pas comptable de ses actions à ce même public? Et est-ce un juge que l'on méprise impunément? Le sieur de Voltaire était destiné à nous instruire plus encore qu'à nous amuser... Devait-il nous donner un spectacle aussi scandaleux? C'était ses ouvrages que nous devions admirer. Il ne fallait pas qu'il nous occupât de ses querelles. On peut faire des fautes, cependant; les grands hommes n'en sont pas exempts. Il ne s'agit que de les reconnaître. Le public alors toujours indulgent les sait pardonner. Que le sieur de Voltaire prenne donc ici la résolution de ne plus vous importuner, monsieur, de ses injustes plaintes; que ce soit pour la dernière fois qu'il ait osé prendre le titre toujours révoltant d'accusateur, titre odieux pour un homme de lettres, et qu'a-

Digitized by Google

près avoir fait avec succès preuve de tous les goûts, il craigne de faire dire, à la honte de la littérature, qu'il a même le goût du procès. »

Cette péroraison, légèrement modifiée après coup, car notre manuscrit nous en donne un texte un peu différent de l'imprimé, fut accueillie par de bruyants applaudissements, qui ne contribuèrent pas peu à désarçonner l'avocat de l'abbé d'Olivet, Me Doillot, ancien prix d'éloquence de l'Académie française, dont le plaidoyer lâche et diffus ne justifia guère la couronne que lui avait décernée son client[1]. Il développa cette étrange thèse qu'il est des professions moins délicates que d'autres sur l'honneur, que si les traits dirigés contre un violon ne peuvent lui être sensibles, il doit en être tout autrement des attaques insolentes dirigées par Rigoley contre un académicien qui tient par sa famille aux parlements, et par les qualités de son esprit aux intelligences les plus élevées du royaume. Il finit par dire à Rigoley, en propres termes, qu'il était non-seulement un calomniateur, mais un dénonciateur, un espion, un vil suppôt de la police.

Ces aménités, débitées sur un ton lourd et pédantesque, n'étaient pas de nature à pacifier le débat. Elles étaient moins faites encore pour plaire au public et par conséquent à Voltaire qui, malgré son dédain pour les Welches, prisait par-dessus tout leurs suffrages. Tandis qu'on plaidait au Châtelet, il était enfermé dans son appartement de la rue Traversière, malade de corps, plus malade d'esprit, impatient, aigri, fiévreux et malmenant les amis qui venaient d'heure en heure lui rendre compte des plaidoiries et de l'impression de l'auditoire. Les conclusions de l'avocat du roi ne le consolèrent qu'à demi. M. Moreau conclut, après mille circonlocutions, à ce qu'il fût fait aux parties défenses respectives « de s'injurier, méfaire ni médire, » à la suppression des deux pamphlets, du mémoire pour Louis Travenol, de certains passages de la lettre de l'abbé d'Olivet, et enfin à l'affiche du jugement[2]. C'était l'arrêt du bon sens ; c'était, à peu de chose près, celui qu'avait rendu le public dès le commencement du procès.

Ces conclusions ne furent point néanmoins adoptées par le lieutenant criminel qui, plus sévère que l'avocat du roi, blâma toutes les parties, mais rejeta le principal tort sur Voltaire.

[1] Jacques-François-Henry Doillot, inscrit au tableau le 13 décembre 1745, avait remporté, en 1742, le prix d'éloquence proposé par l'Académie française à l'auteur du meilleur discours sur *la Sagesse de Dieu dans la distribution inégale des richesses.*

Me Doillot a fait un mémoire pour madame de la Motte dans l'affaire du Collier. Il logeait, en 1746, dans une maison de la rue Serpente.

[2] Collection Sohier.

Digitized by Google

En distribuant ainsi les horions à droite et à gauche, M. Nègre, on le comprend sans peine, ne satisfit personne, les rieurs exceptés[1]. Louis Travenol ne jugea point que 200 livres fussent une réparation suffisante de l'emprisonnement de son père, et interjeta appel à la Tournelle du Parlement quelques jours après[2]. Le pauvre abbé d'Olivet fut accablé. Sentant trop tard combien son rôle était ridicule, il avait, entre les conclusions du ministère public, fort dures à son égard, et la sentence du lieutenant criminel, fait répandre une seconde lettre destinée à expliquer les motifs pour lesquels il avait cru devoir imprimer sans permission la première. Comme il arrive aux gens timides, dont la faiblesse passe souvent pour de la duplicité, on crut à un nouvel artifice de sa part, et l'on applaudit bruyamment à la suppression d'une partie de son imprudent factum. « Comment, lui écrivait alors un de ses correspondants, vous êtes-vous impliqué dans ce procès? S'il est vrai que vous ayés dicté vous-même la lettre dont M. de V... a abusé, vous devés être encore plus blessé que Travenol[3]. » Si telle était l'opinion de ses amis, que devaient penser les indifférents? La maladresse et la trivialité de son défenseur, qu'il avait pris pour un foudre d'éloquence, redoublèrent encore ses regrets. « J'ai appris, disait-il dans sa dernière lettre, datée du 26 décembre, que mon avocat, sans avoir égard à mes ordres exprès et mis par écrit, avoit plaidé amplement pour moi. Je suis persuadé qu'il ne l'a fait qu'avec de bonnes intentions, mais un profond silence auroit été plus de mon goût. Quoi qu'il en soit, cela m'engage à vous donner un éclaircissement sur un billet qu'il a lu mal à propos et qui est de moi... » Puis il ajoutait, après quelques explications embarrassées qui n'expliquaient rien : « Plaignez-moi, au nom de Dieu, et faites-moi juger... » On le jugea sévèrement, et personne ne le plaignit. »

Mais le plus mécontent, le plus blessé, le plus furieux, il est facile de le deviner, ce fut Voltaire. Non-seulement la justice le condamnait, mais encore elle le laissait impunément bafouer à sa barre ; elle lacérait un écrit inoffensif, inspiré par sa défense, et ne trouvait pas un mot pour flétrir les injures de Rigoley et de Mannory ! Bien plus, elle autorisait ceux-ci, par son silence, à les réimprimer et à les répandre dans une ville avide de scandales, au mépris de ce qui était

[1] Le recueil de M. de Maurepas contient une foule de chansons et d'épigrammes provoquées par ce jugement. Mais ces pièces ne méritent guère l'honneur d'être reproduites. Les curieux les trouveront à la Bibliothèque de l'Arsenal.

[2] Appel du 25 janvier 1747.

[3] Lettre non signée, attribuée par erreur à l'abbé Desfontaines (qui était mort depuis un an), et vendue par M. Laverdet, le 31 janvier 1854, avec une collection d'autographes.

Digitized by Google

dû à un officier de la maison du roi, à un académicien, au familier et à l'ami de deux ministres? L'impudence était intolérable. De la même plume qui venait de signer son acte d'appel, il écrivit à M. Moreau :

« Souffrirez-vous, monsieur, que l'avocat Mannoury ait l'insolence de faire réimprimer dans son plaidoyé les mesmes libelles diffamatoires qui ont été condamnez à être lacérez? Y a-t-il jamais eu rien de plus scandaleux? Je ne sçais pas comment il faut m'y prendre pour réprimer de pareilles prévarications, mais vous êtes avocat du roy, monsieur votre père est procureur du roy, et vous pouriez en parler au ministre. J'ose attendre cette grâce de vos bontez et de votre juste indignation. Je vous supplie d'être persuadé de ma tendre reconnaissance.

« V. »

« Ce mercredy. »

Puis il revient à son projet de désaveu et d'arbitrage :

« Permettez, monsieur, écrit-il au même, que j'aye l'honneur de m'informer de votre santé que je crains bien d'avoir dérangée en vous donnant la peine de faire le plus beau discours du monde ; vous en avez eu de la gloire et de la fièvre. Mais si la réputation peut guérir, vous devez être l'homme du monde le plus sain. Oserai-je, monsieur, vous proposer d'amuser votre convalescence en faisant venir chez vous Rigoley de Juvigny? Je vous suplie de me faire savoir le jour et l'heure. Rigoley demeure rue Vivienne, chez M. de Saint-Julien, dont il est commis. Vous ne serez pas fâché de voir les pièces autentiques que j'auray l'honneur de vous montrer[1]. Elles seront un jour une partie intéressante de l'histoire de la littérature. Je vous devray, monsieur, le maintien de mon honneur qui m'est beaucoup plus cher que toute la gloire littéraire. Les supérieurs de Juvigny s'en rapportent comme moy à votre arbitrage, et cet homme, en voyant les témoignages irréprochables que je lui montrerai en votre présence, se portera de lui-même à prévenir vos ordres. Daignez, monsieur, faire cette faveur à un honnête homme indignement calomnié depuis si longtemps. Je vous auray une obligation qui ne finira qu'avec ma vie. Cette affaire est là seule qui m'intéresse et je ne veus aller servir mon sémestre auprès du roy que quand je seray digne de paraître devant Sa Majesté avec une justification que j'espère de vos bontez. J'attends vos ordres et j'ay l'honneur d'être, monsieur, avec la plus vive et la plus inaltérable reconnaissance,

« Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur.

« VOLTAIRE. »

« A Paris, ce jeudy 5 janvier 1747. »

[1] Quelles pièces? Serait-ce le mémoire de Jore?

Digitized by Google

Et quelques jours plus tard :

« Persistez, monsieur, dans votre noble résolution de ne point signer une sentence si téméraire rendue contre vos conclusions et attentatoire à l'autorité royale[1], sans qu'au moins on n'y insère vos conclusions qui en font sentir tout le vice. Votre opinion me fait plus d'honneur que le jugement de M. Nègre ne me fait de peine. Je vous suplie d'avoir la bonté de me renvoyer le libelle signifié de Rigoley[2]. On dit que Mannouri a fait imprimer le sien avec une nouvelle édition des libelles diffamatoires lacérez, nouveau tour et digne d'un homme qui oublie que je luy ay fait l'aumône. Le seul discours digne d'être imprimé est le seul qui ne le soit pas, et l'homme qui était le plus intéressé à cette affaire est le seul qui ait gardé le silence. Voyla de la matière pour le douzième tome des *Causes célèbres*[3] et ridicules. Votre éloquence a mis du moins quelque prix à cette misère. Je vous suplie de compter, monsieur, sur les sentiments les plus vifs d'une reconnaissance respectueuse et pleine d'estime[4].

« V.

« Ce mercredy. »

« *A monsieur Moreau, premier avocat du roy, place Royale.* »

M. Moreau ne répondit pas; mais Voltaire n'était jamais à bout de ressources. Oubliant pour un instant Travenol et Rigoley, il se tourna contre Mannory, tout fier encore de son récent triomphe, et lui jeta à la face les douze livres qu'il lui avait prêtées deux années auparavant. Être insulté par un homme à qui j'ai fait l'aumône et qui ne vit que de mes bienfaits! quelle indécence et quelle ingratitude! Mais aussi quelle confiance peut-il inspirer? Le thème était facile : il fut merveilleusement brodé. Tous les amis de Voltaire, ses protecteurs, ses confrères et ses juges, la cour, l'Académie, le Palais et la ville furent inondés d'un petit mémoire rédigé par le poëte, quoique signé par son secrétaire, et dans lequel Mannory était représenté comme son obligé. Il eut même l'audace d'en faire adresser une copie à l'avocat lui-même, qui riposta par la lettre suivante :

« Il y a plusieurs jours, monsieur, que j'ay reçu une lettre signée d'un homme qui prend la qualité de votre secrétaire. Si mon clerc n'eût pas été trop occupé depuis ce temps, il lui eût certainement fait réponse;

[1] C'était une prétention du fier gentilhomme que l'on ne pût l'attaquer sans attaquer le roi lui-même. Le crime de *lèse-Voltaire* était un crime de lèse-majesté.

[2] M. Moreau ne le lui rendit pas, car le mémoire est resté dans le dossier que possède aujourd'hui M. Sohier.

[3] Mannory rédigeait les *Causes célèbres*.

[4] Toutes ces lettres inédites appartiennent à la collection Sohier. Elles sont scellées d'un cachet de cire noire avec écusson timbré d'une couronne de marquis et supporté par deux lévriers.

Digitized by Google

mais comme cela eût pu tarder, j'ay pris le party de la faire moi-même, et, en ce cas, ce n'est qu'à vous, monsieur, que je puis l'adresser. Je sçavois bien que les fermiers généraux avoient chacun un secrétaire; je n'en avois encore vu à aucun poëte, quoique j'aye eu l'honneur de vivre avec beaucoup d'entre eux. Il vous étoit réservé, monsieur, de mettre les choses sur le bon pied et d'assimiler la littérature à la finance; vous étiez fait pour des choses beaucoup plus extraordinaires, et tout vous réussit. Votre secrétaire me fait entendre et j'aprens, monsieur, que vous débités dans le monde que je vous ay de grandes obligations, que c'est vous qui me faittes subsister depuis deux ans; vous l'avés dit à tous les magistrats. Si cela étoit, je n'en rougirois pas, j'en serois même très-flatté. Moins vous paroissés disposé à rendre service, plus je me regarderois comme un sujet recommandable d'avoir pû vous forcer à cet égard. Il est vray, monsieur, qu'il y a plus de deux ans que j'étois dans la peine, et l'on ne me fait aucun chagrin de me rappeler ces faits. Peut-être ne l'avois-je pas mérité; si je l'avois mérité, j'en ay été assés puni pour que l'on doive me le pardonner. Il est également vray que dans ce temps j'eus la foiblesse de m'adresser à vous. Quelques anciennes liaisons, l'idée que je m'étois faite des dispositions où devoit être un homme tel que vous, me firent illusion. Vous étiés à la campagne. Je vous écrivis. Vous me fîtes réponse, j'ay vos lettres; elles me donnèrent beaucoup d'espérance; il s'agissoit, monsieur, de secours qui pussent me remetre dans mon état; vous me promîtes tout pour votre retour. Vous arrivâtes enfin. Je vous vis, mà situation vous toucha. Elle étoit bien triste, vous conçûtes qu'il étoit facile de la changer. Je vous trouvai un jour de bonne humeur, vous m'annonçâtes de l'argent qui devoit vous rentrer incessamment. Mon affaire étoit sûre, vous me donnâtes à compte 12 livres. Je n'osai les refuser de peur d'indisposer mon libérateur; il ne faut pas être fier avec les grands, leurs plus petites faveurs conduisent nécessairement aux grandes. Vous me demandâtes quinze jours. Je revins huit jours après le tems fixé, il ne me fut plus possible d'arriver jusqu'à vous. Mon signalement étoit donné, mais vous me fîtes l'honneur de m'écrire; j'ay aussi ces lettres; vous ne me parlâtes alors que misère et banqueroute. Votre carrosse alloit être mis bas; ma garde-robe cependant vous parut digne de votre attention, vous m'envoyâtes une espèce de billet pour M. Thiriot, marchand de draps. J'ose dire que ce n'étoit pas une lettre de crédit, ç'étoit la recommandation la plus impertinente que l'on pût donner à un honnête homme. Je l'ay gardée sans en faire aucun usage, elle n'étoit pas destinée à celui-là. Vous lui parliés d'un père que j'avois alors et que vous assuriés être riche, vous lui promettiés qu'il ne tarderoit pas à mourir et qu'alors je le pourois payer, quelque pauvre que je fusse dans ce tems. C'est l'extrait de votre billet que M. Thiriot n'a jamais vu, mais que j'ay encore, et qui servira, quand vous le voudrez, à faire une partie de l'histoire de nos liaisons. Mon père est mort en effet six mois après, et il y a un an qu'il est mort. Depuis ce billet, vous ne m'avés pas vu; notre commerce n'est donc pas si récent, monsieur, que vous le prétendés, et vos secours n'ont pas été si abondans. Si vos livres de dépense, dont parle votre secrétaire, sont chargés d'autre chose, je vous prie, mon-

Digitized by Google

sieur, de m'en envoyer le relevé; j'y ferai honneur dans l'instant. Mais je pense que nos comptes seront courts. En attendant, je vous envoye les 12 livres; je n'aurois pas osé le faire si cette occasion ne s'étoit présentée. J'aurois aprehendé de vous rapeler un fait qui me paroissoit aussi honteux pour vous que pour moy. J'y joins, monsieur, mon plaidoyer; c'est, je crois, l'intérêt bien honnête de l'argent que vous m'avés prêté; vous verrés que je ne me suis chargé de cette cause que pour vous obliger, et que je l'ay fait. Je ne me suis nullement écarté de mon objet, et quelles ressources n'auroit-il pas offert à ma mauvaise humeur, si j'en eusse eu contre vous? Si j'avois voulu profiter des avantages que j'avois sur vous, je vous aurois terrassé; si j'avois voulu m'égayer sur votre lettre au P. de la Tour, sur votre querelle avec le gazetier ecclésiastique, trop commique vis-à-vis ceux qui, comme moi, connoissent vos véritables sentiments, si j'y avois joint l'avanture si publique de votre malheureux colporteur, si j'eusse dit en passant un mot des *Lettres philosophiques*, je vous mettois au désespoir et l'on m'eût canonisé. Car voilà, monsieur, ce que vous doit apprendre cette cause, et c'est à vous d'en profiter. Vous avés quelques admirateurs, beaucoup d'ennemis et pas un ami. Quoique avancés dans notre carrière, nous sommes encore en état, vous et moy, de tirer party même d'une faute; vous pouvés plus aisément qu'un autre gagner le public qui est absolument contre vous. Cela est vray, regardés ce discours comme celuy de la plus pure amitié, ne le négligés pas; ne faittes de mal à personne, et vous en avés beaucoup fait. Faittes même du bien; la Providence vous a mis en état de le pouvoir; vous devriés être le père des gens à talens, et vous n'en avez obligé sérieusement aucun. Aprenés que la poësie n'est pas le seul talent qui rende les hommes recommandables, qu'il ne faut mépriser personne, et vous vous êtes accoutumé à n'estimer que vous. Vous nous méprisés souverainement, nous autres vils gens du barreau, vous nous regardés tous comme de misérables praticiens; cette cause vous rendra peut-être plus raisonnable. Pour moy, elle me satisfait beaucoup de m'avoir mis à portée de vous épargner tous les chagrins qu'un autre auroit pû vous donner, et de vous prouver que je suis véritablement et avec les sentimens les plus sincères, monsieur, etc.

« MANNORY. »

On ne pouvait répliquer sur un ton plus juste ni plus ferme. Cette lettre, répandue dans le public, transcrite dans les nouvelles à la main et communiquée à M. Moreau, qui en conserva une copie dont nous avons fait usage, mit le comble à l'irritation de Voltaire. Sept ans plus tard, la blessure n'était pas cicatrisée. Le 20 décembre 1753, il écrivait de Colmar à madame Denis, après avoir reçu ses papiers saisis par Freytag à Francfort : « Je viens de mettre un peu en ordre, ma chère enfant, le fatras énorme de mes papiers que j'ai enfin reçus. Cette fatigue n'a pas peu coûté à un malade. Je vous assure que j'ai fait là une triste revue; ce ne sont pas des monuments de la bonté

Digitized by Google

des hommes. On dit que les rois sont ingrats, mais il y a des gens de lettres qui le sont un peu davantage... »

Puis, après avoir fait défiler devant lui les Desfontaines, les Bonneval, les Ravoisier, les Demoulin, les la Jonchère, il ajoutait : « Je ne peux m'empêcher de rire en relisant les lettres de Mannory. Voilà un plaisant avocat. C'est assurément l'avocat Patelin ; il me demande un habit : « Je suis honnête en robe, dit-il, mais je manque d'habit ; je « n'ai mangé hier et avant-hier que du pain. » Il fallut donc le nourrir et le vêtir. C'est le même qui, depuis, fit contre moi un factum ridicule, quand je voulus rendre au public le service de faire condamner les libelles de Roy et d'un nommé Travenol, son associé. »

Il eût été bon d'ajouter que le public ne lui sut aucun gré de ce service. Mannory était plus dans le vrai lorsqu'il lui disait avec ironie : « Rendez grâce à ma magnanimité : si j'avais usé de tous mes avantages, je vous mettais au désespoir et l'*on m'eût canonisé.* » On ne saurait trop le répéter, Paris était alors tout entier contre Voltaire ; il applaudissait avec rage à ses ennemis et ne se doutait guère que, quelques années plus tard, changeant d'idole, il adorerait ce qu'il avait jusqu'alors brûlé. Cette lente, mais radicale révolution des esprits à son égard n'est pas le côté le moins curieux de la biographie de Voltaire, et donne peut-être l'idée la plus juste de son étonnante puissance. Lorsqu'on vient à mesurer par la pensée le chemin qu'il fit parcourir à l'opinion depuis cette époque, si peu honorable pour son histoire, jusqu'au jour où, vieillard décrépit, mais le front ceint du laurier des triomphateurs, il rentra pour la dernière fois dans la grande ville qui l'avait si longtemps abreuvé de ses outrages, on ne peut se défendre, tout en le regrettant sans doute, d'un sentiment d'admiration pour l'indomptable énergie de cette chétive créature, toujours assaillie et toujours debout, souvent vaincue, jamais réduite, qui se redressait plus audacieuse et plus forte après chaque défaite, qui profitait d'un échec même pour rallier et grossir ses troupes, et qui finit, après cinquante années de luttes sans trêves, par étendre sur les intelligences la domination la moins incontestée et la plus tyrannique dont les annales de l'esprit moderne conservent la mémoire. Il est juste de dire qu'il n'eut pas toujours en face des adversaires tels que Fréron, le président de Brosses, Rousseau, ou même cet obscur Mannory, dont la verve méritait mieux, on en conviendra, qu'une note dédaigneuse de la *Biographie Michaud* et de M. Quérard !

Digitized by Google

VI

Il est temps d'achever ce récit, dont les détails ont peut-être fatigué plus d'un lecteur. Aussi bien, nous approchons du terme de cette étrange procédure.

Nous avons dit plus haut que Travenol et Voltaire avaient chacun interjeté appel de la sentence rendue par le Châtelet. Le second, qui se défiait du Parlement, crut avoir assez de crédit pour faire évoquer l'affaire par le conseil du roi.

Il obtint, en effet, sur requête non communiquée, à la date du 1er février 1747, un arrêt du conseil d'État par lequel le roi évoquait le procès, et le renvoyait à la chambre de l'Arsenal pour y recevoir une solution définitive, sur le rapport du maître des requêtes Terray. C'était cette juridiction qui avait précédemment condamné l'abbé Desfontaines, sur la plainte de l'Académie française. Voltaire en attendait sans doute une justice plus expéditive ou plus complaisante.

Mais, sur l'opposition de Travenol, le roi, mieux informé, ordonna, par un nouvel arrêt du 25 mars, que les parties se présenteraient à la Tournelle.

Tout était à recommencer. Les adversaires échangèrent un feu croisé de mémoires. Travenol père et fils publièrent chacun le sien, dont Mannory prépara la meilleure partie[1]. Quant à Voltaire, il en rédigea deux lui-même, sans le secours d'aucun avocat, car ils portent seulement, contrairement à l'usage, la signature de Me Danjou, son procureur. Le billet suivant, sans date, adressé à M. Moreau, attesterait suffisamment qu'ils furent son œuvre, bien qu'il crût de sa dignité de ne pas en convenir, si le style de ces pièces n'en décelait à tous les yeux l'origine :

« Ce mardy.

« Je n'ay point eu, monsieur, la sottise de répondre aux déclamations puériles et insolentes de Rigoley et de Mannouri. Il est seulement bien deshonorant pour le barreau qu'on souffre de pareils abus. Mon procureur a fait à la vérité un petit mémoire concernant les faits et les procédures, et dès que le tout sera en état, uniquement pour les juges, j'aurai l'honneur de vous l'aporter, quoyque ce mémoire de chicane ne mérite pas

[1] Celui de Travenol fils, écrit par Mannory, a 13 pages in-4° ; celui du père est signé de Me Lemarié et a 35 pages in-4°.

Digitized by Google

votre curiosité. J'aurois eu l'honneur de vous faire ma cour, si je n'avois pas été presque toujours malade.

« J'ay l'honneur d'être, monsieur, avec tous les sentimens que je vous dois, etc.[1]. »

Mannory répliqua, pour le père et le fils, à ces deux factums[2]. L'abbé d'Olivet fut seul à garder le silence : il avait payé trop cher son intervention étourdie dans la première instance, pour affronter le ridicule, sinon le péril, d'une seconde.

On ne saurait imaginer les efforts auxquels se livra Voltaire pour faire briser le jugement du lieutenant criminel et triompher en dernier ressort. C'est trop peu dire que d'affirmer qu'il sollicita tous les membres de la Tournelle les uns après les autres : il fallut que les ministres eux-mêmes intervinssent pour l'aider à tirer vengeance d'un misérable violon de l'Opéra. Écoutez les suppliantes paroles qu'il adresse au marquis d'Argenson, qui occupait alors le département des affaires étrangères :

« Paris, le 12 juin 1747.

« L'éternel malade, l'éternel persécuté, le plus ancien de vos courtisans et le plus écloppé, vous demande, avec l'instance la plus importune, que vous ayez la bonté d'achever l'ouvrage que vous avez daigné commencer auprès de M. Le Bret, avocat général. Il ne tient qu'à lui de s'élever et de parler seul dans mon affaire assez instruite, et dont je lui remettrai les pièces incessamment. Il empêchera que la dignité du Parlement ne soit avilie par le batelage indécent qu'un misérable tel que Manory apporte au barreau.

« La bienséance exige qu'on ferme la bouche à un plat bouffon qui déshonore l'audience, méprisé de ses confrères, et qui porte la bassesse de son ingratitude jusqu'à plaider, de la manière la plus effrontée, contre un homme qui lui a fait l'aumône.

« Enfin, je suplie mon protecteur de mettre dans cette affaire toute la vivacité de son âme bienfesante. Je suis né pour être vexé par les Desfontaines, les Rigoley, les Manory, et pour être protégé par les d'Argenson.

« Je vous suis attaché pour jamais, comme ceux qui voulaient que vous les employassiez vous disaient qu'ils vous étaient dévoués.

« Mille tendres respects[3]. »

De son côté, Mannory n'abandonna point son client. « Je fais actuellement, écrit-il à M. de Marville le 28 avril, un mémoire pour Travenol contre Voltaire, et je crois que malgré moi je plaiderai la

[1] Lettre inédite. Collection Sohier.

[2] Il y a deux répliques de Mannory, l'une intitulée *Factum*, de 38 pages, et l'autre *Réponse sommaire*, de 16 pages in-4°.

[3] *Corresp. génér.* Au marquis d'Argenson.

Digitized by Google

cause. J'en ai été sollicité par ce qu'il y a de plus grand. Je ne sçay par quelle cause cette misérable affaire intéresse tant d'honnêtes gens[1]. » Il s'y intéressait lui-même plus qu'il ne voulait le dire, et n'avait besoin, pour se vouer à la défense d'une victime de son ancien condisciple, d'aucun stimulant étranger. Il plaida derechef, et cette fois sut arracher des larmes, de vraies larmes, à son auditoire.

Enfin, le 9 août 1747, sur les conclusions de l'avocat général Le Bret, le Parlement rendit son arrêt, qui supprimait les deux libelles, le mémoire de Rigoley, deux pages de la lettre de l'abbé d'Olivet, « les termes injurieux répandus dans les requêtes et mémoires de toutes les parties, » et, pour le surplus, mettait les plaideurs « hors de cour, dépens compensés. »

Le Parlement repoussait la demande en dommages-intérêts formée contre Voltaire par Antoine Travenol, parce que l'arrestation de celui-ci était « le fait du prince, » ou tout au moins de la police. C'était un cas de force majeure dont nul ne devait être responsable. M. Moreau devant le Châtelet, et M. Le Bret à la Tournelle, avaient développé ce moyen, qui triompha en dernier ressort.

Ainsi se terminèrent seize mois de procédures, d'escarmouches et de combats judiciaires. Tous les ennemis de Voltaire applaudirent, — les chansons du recueil Maurepas en font foi; le public, depuis longtemps égayé par ces burlesques débats, rit encore plus fort; les protecteurs du poëte ne purent eux-mêmes garder leur sérieux; les courtisans en firent des pasquinades. Louis Travenol fut un peu moins ignoré, son adversaire un peu plus connu, et l'on sut désormais, selon l'expression d'un chroniqueur contemporain, que « si son génie était grand, sa méchanceté était égale à son génie. »

La conclusion du lecteur sera sans doute un peu différente, quoique peut-être aussi sévère. Méchant, non; Voltaire ne l'était pas dans le sens propre du mot; il ne goûtait pas le mal en lui-même, et dédaignait trop autrui pour savourer l'odieux plaisir des vengeances inutiles. Mais la déloyauté n'est-elle pas, au fond, plus méprisable que la méchanceté? Si cela est, quels qu'aient été les torts de Travenol, la postérité lui tiendra compte de la duplicité dont il fut un moment la victime, et ne saurait, en rigoureuse justice, amnistier son adversaire.

HENRI BEAUNE.

[1] Lettre inédite de Mannory à M. de Marville. Collection Dubrunfaut.

Digitized by Google

UN MARI D'OCCASION

PROVERBE

PERSONNAGES

ANDRÉ. VALENTINE.

Chez Valentine. Un salon, piano ouvert avec partition déployée de Mozart. — Table avec un ouvrage de tapisserie. — Porte au fond. — Cheminée avec garniture. — Portraits-cartes, etc.

SCÈNE PREMIÈRE

VALENTINE

Entre en toilette de ville. Chapeau de deuil à teinte claire. Pensive et comme cherchant à se souvenir.

Il me semble que j'ai déjà vu ce visage-là. (Brusquement, pour faire diversion, en se débarrassant de son chapeau.) Mais non!... Ne vais-je pas me préoccuper d'un passant qui a paru me suivre et m'observer. (Riant.) L'imagination est une fée qui vous forge des princes charmants comme des bulles de savon. Imagination de veuve de troisième année! (Regardant son chapeau.) Deuil clair! violette de Parme! — C'est étonnant comme il y a des inconnus qui, d'emblée, s'installent dans la pensée! — Les Italiens, je crois, disent de ceux-là qu'ils ont le regard et qu'il est prudent de les conjurer en braquant deux doigts contre eux. A tout hasard, braquons. (Elle fait le signe dans la direction de la fenêtre.) Voilà, et comme seconde éponge, un peu de Mozart. (Elle va au piano et joue un motif; puis comme poursuivie par la même préoccupation, se levant avec impatience.) Mais il tourne au papillon noir, ce monsieur-là! Met-

Digitized by Google

tons-y des épingles. — Comme visage, tournure et toilette, c'était ce qu'il y avait de plus... je ne dirai pas précisément insignifiant, mais... (Coupant court.) Enfin je ne le verrai plus, et c'est absurde de le traîner en longueur ! — Est-ce singulier... ces idées subites comme des coups de foudre ! On a fait des dissertations là-dessus. C'est, dit-on, subitement, le superlatif de la sympathie, comme qui dirait un coup de soleil,... cuisson instantanée ! Moi, je suis à l'abri, étant pour le positif : le piano qui va sano. J'en suis même puritaine ! — J'ai trouvé Balzac un triple impertinent d'avoir pensé, écrit et imprimé que, dans la femme la plus distinguée, il y avait un filon déshonnête ! Ce n'est pas vrai, monsieur, il y a de nombreuses éditions vierges... et les foudroyées s'en donnent la vocation en fuyant les paratonnerres ! (Elle ouvre un livre; puis :) Il ne s'en ira pas ! Enfin, supposons que c'est la migraine, bon gré mal gré ! (On sonne au dehors.) On sonne. Une visite ? Voilà une diversion toute trouvée !

SCÈNE II

VALENTINE, ANDRÉ, en chapeau gris et paletot de voyage.

VALENTINE, avec vive surprise.

Eh bien ?

ANDRÉ, très-respectueusement.

Pardon, madame...

VALENTINE, sèchement.

Monsieur, je ne vous connais pas...

ANDRÉ.

C'est vrai, madame.

VALENTINE.

Et je ne comprends pas que la femme de chambre qui vous a ouvert vous ait laissé entrer sans vous annoncer.

ANDRÉ.

Madame, c'est ma faute ; j'ai dit à cette demoiselle, qui voulait remplir sa consigne, que je la priais de n'en rien faire.

VALENTINE.

Et pourquoi ?

ANDRÉ.

Parce que j'étais un parent, venu de province, désireux de vous causer une petite surprise...

Digitized by Google

VALENTINE.

La surprise existe, monsieur, et très-grande. Seulement, je vous prie de ne pas la prolonger. (Elle regarde le cordon de sonnette.)

ANDRÉ.

Madame, je suis en faute. En m'éloignant, permettez-moi de me souvenir que j'ai vu votre nom patronner plusieurs œuvres bienfaisantes, et daignez agréer mes excuses sous la forme d'une offrande à vos pauvres ! (Il présente un petit portefeuille.)

VALENTINE, froissée.

Monsieur, faites vos charités vous-même et veuillez vous retirer. (Pendant qu'André remonte.) En fait d'originaux, voilà un riche échantillon !

ANDRÉ, arrivé au fond, se retourne et désignant le portefeuille.

Madame, en le refusant, vous le détournez de sa destination. Moi, je ne le donnerai pas aux pauvres. A mon tour d'être étonné. J'aurais parié que, si grande que fût votre surprise, votre charité l'aurait dépassée... (Montrant le billet.) Vous le refusez définitivement ?

VALENTINE.

Mon Dieu, monsieur, je trouve votre invasion si extraordinaire...

ANDRÉ.

Qu'un instant vous n'en avez pas déduit l'utilité. (Avec joie.) Vous acceptez ?

VALENTINE, après une pause.

Monsieur, j'ai reçu hier la visite de charité des dames quêteuses de notre arrondissement. J'ai écouté le détail navrant des souffrances qui appellent au secours. J'ai remis une offrande qu'on a nommée généreuse lorsque je l'estimais chétive. Vous avez raison, monsieur, personne n'a le droit de refuser ce qui est offert à l'indigence. Chacun même, dans l'occasion, doit s'improviser son commis voyageur. (Désignant le billet qu'André a déposé sur la table.) Monsieur, j'accepte vos excuses.

ANDRÉ, avec joie.

Merci. Et puisque... vous êtes l'amie des pauvres, et, qu'à leur bénéfice, vous admettez les bizarreries, madame, daignerez-vous m'accorder un instant d'audience... et je double mes excuses.

VALENTINE.

Votre offrande, monsieur, mérite un remercîment désintéressé. (Désignant un siége.) Je vous écoute.

ANDRÉ, s'asseyant.

Madame,... les rues de Paris ont cela de charmant que le flâneur y rencontre de constants sujets d'observation. — Ainsi, ce matin, rue Jacob, près de l'hospice de la Charité, j'en vis sortir une jeune femme, à l'air triste et frissonnant, pâle et timide convalescente

Digitized by Google

dont le regard semblait dire aux passants : Ayez pitié de moi sans que je sois forcée de vous le demander !

VALENTINE.

Oui, monsieur, il y a de ces regards...

ANDRÉ.

Ce fut l'avis d'une dame qui régla son pas sur celui de la pauvre femme, parut s'informer, puis se fouillant avec une exquise discrétion, donna son aumône dans une poignée de main, avec ce sourire dont certains yeux bleus ont le secret... Cette aumône dut être une pièce d'or,... à l'étonnement qui se peignit sur le visage de la jeune femme... Et le tout se fit, en cheminant, avec une gracieuse facilité qui trahissait l'habitude. Madame, mes compliments... votre charité est de la belle et grande école.

VALENTINE.

Est-ce pour me dire cela, monsieur?...

ANDRÉ.

Au théâtre, madame, on vient féliciter l'artiste dans sa loge pour ses paroles et gestes de commande. Pourquoi ne viendrait-on pas applaudir la belle vérité à domicile ?

VALENTINE.

Mais ce domicile...

ANDRÉ.

Vous avez voulu que votre bonté eût des lendemains. Avant de vous éloigner, vous avez glissé une carte à votre protégée qui, dans son émotion, l'a laissée tomber. J'ai ramassé, lu et rendu, et je suis venu, tel quel, dans ce costume de sauvetage des apparences.

VALENTINE.

Je ne comprends pas !...

ANDRÉ.

Je me serais présenté en élégant inconnu, que le commentaire aurait pu naître... Dans ce débraillé débarqué de province, impossible. Ainsi, quelle que soit l'issue de notre entrevue, mon départ ne sera pas plus compromettant que mon arrivée.

VALENTINE.

Je ne comprends toujours pas...

ANDRÉ.

Madame... me voici... au point délicat... Mais, quel que puisse être votre étonnement, daignez, je vous en prie, ne voir dans ma confiance en vous que la preuve d'un dévouement... aussi respectueux... qu'il pourra d'ailleurs vous sembler bizarre ! Madame, je désire me marier. Par malheur, j'ai en horreur le surnumérariat... Directement, le mariage me séduit, mais son épouvantail, c'est la préface, le faire la cour. Ce jeu d'impatience voilée, formé d'yeux en coulisses, de

Digitized by Google

bouche en cœur, d'habits noirs, de cravates blanches, de style rose, d'attitudes langoureuses, enfin toute cette préliminaire confiserie me semble un supplice auquel je préférerais substituer une seule et concluante séance où, de part et d'autre, on se soumettrait son programme.

VALENTINE.

Vous avez un programme ?

ANDRÉ.

Très-chargé. On désire une personne gracieuse, spirituelle, bonne, instruite, musicienne, naturelle, quoique avec un grain de coquetterie... à petits pieds et à mains distinguées, l'œil bleu ou noir, à volonté, mais expressif, le je ne sais quoi qu'on appelle le charme, la ligne, le tout, couronné de modestie.

VALENTINE, souriant.

Votre dame est un rêve.

ANDRÉ.

Madame, la rue Jacob m'a prouvé la bonté ; votre accueil, l'esprit, la distinction. Voici un piano (Désignant la partition.) qui déchiffre Mozart. Comme grâce, physionomie et pointure, c'est parfait. Votre exquise toilette traduit le grain de coquetterie qui est le conservatoire des qualités de la femme, et je suis assuré de votre modestie. Madame, je vous aime. J'ai l'honneur de vous demander très-respectueusement votre main, et je suis prêt à répondre à toutes les objections que me posera votre surprise.

VALENTINE, après une pause.

Monsieur, sans être trop romanesque, j'aime l'imprévu. Mais à ce point de vue, votre demande est un tel chef-d'œuvre ! C'est du César tout pur. Venir, voir et vaincre ! Seulement cette mode remonte à des âges où les Françaises n'étaient encore que des Gauloises.

ANDRÉ.

C'est vrai, madame, et c'est ici que devait surgir, chez une nature vulgaire, le cap des tempêtes. Les : A-t-on jamais vu ! Pour qui me prenez-vous ! Sortez, monsieur ! Rien de tel chez vous. Il est évident que vous êtes surprise... mais comme c'est avec bon goût, dans l'exquis juste milieu, en grande dame de bon sens qui se dirait, qu'en somme, le mariage, étant une loterie, le billet fortuné peut échoir de la façon la plus inattendue...

VALENTINE, riant.

Si cela dépend de l'inattendu, monsieur, vous êtes certainement le gros lot. Seulement je ne saurais prendre de billet.

ANDRÉ.

Ah !

Digitized by Google

VALENTINE.

Mais je puis vous offrir une petite consultation. Si vous désirez vous marier avec la personne du programme, croyez-moi, monsieur, renoncez au système... d'abordage. Jamais, là-dessus, la femme distinguée n'aura le pied marin.

ANDRÉ.

En d'autres termes, je suis un fâcheux qu'on invite au départ. (Valentine ne répond pas. Se levant, avec un soupir.) Allons. (Se ravisant.) Madame, dans notre famille, de père en fils, les maris se sont fait une spécialité du bonheur de leurs femmes. C'est à considérer.

VALENTINE.

Monsieur, je suis très-heureuse. Je ne désire pas perfectionner mon bonheur... et je vous prie de m'excuser, s'il faut que je sorte. (Elle prend son chapeau.)

ANDRÉ, tristement.

Il faut que vous sortiez?

VALENTINE.

Oui, monsieur.

ANDRÉ.

Ah! c'est particulier l'émotion triste que j'en éprouve! Je vous en prie, encore un instant. Je ne vous parlerai que de choses indifférentes. Tenez, (Désignant un ouvrage de tapisserie sur la table.) c'est votre ouvrage, madame?

VALENTINE.

Oui, monsieur.

ANDRÉ, examinant.

Vous entendez la tapisserie. (Regardant autour de lui.) Intérieur charmant, où je voudrais véritablement être quelqu'un! Madame, c'est sans appel? (Silence de Valentine. Voyant sur la cheminée le portrait-carte de Valentine; il va vivement le prendre.) Votre carte!

VALENTINE.

Monsieur...

ANDRÉ.

Madame, donnez-la-moi!...

VALENTINE.

A quel titre!

ANDRÉ.

A titre... gracieux.

VALENTINE.

Monsieur, c'est impossible.

ANDRÉ.

Dès lors, vous n'y êtes point tenue, madame. C'est vrai. (Il remet la carte.)

Digitized by Google

VALENTINE, qui a fini de mettre son chapeau.

Monsieur, j'attends.

ANDRÉ.

Je le vois bien! Ah! tenez, je voudrais, comme dans les vieilles comédies, vous crier : Cruelle! et partir pour les Grandes-Indes.

VALENTINE, très-sèchement.

Si cela peut vous consoler.

ANDRÉ, changeant de ton.

Ah! madame, ce : « Si ça peut vous consoler! » me traduit que vous êtes décidément d'une nature sèche, qui ne voit en moi... qu'un impertinent... Madame, veuillez bien recevoir mes adieux.

VALENTINE.

Je les reçois, monsieur. (André sort.)

SCÈNE III

VALENTINE, après une pause et regardant la porte de sortie.

En voilà un que signerait l'Amérique, le pays du sans-façon! Sans préparation : Je vous aime, et vivement à la mairie, improvisons une madame... (Riant.) Qui? Il ne s'est pas même nommé. Adieu, monsieur Trois-Étoiles, et merci à ma nature sèche de vous avoir mis en fuite. Nature sèche!... Pourquoi pas tout de suite feuille morte! Décidément, c'était un original vulgaire... et mal-appris! (Elle ôte son chapeau et se met au piano. La porte du fond s'ouvre doucement; André reparaît, écoute un moment.)

SCÈNE IV

VALENTINE, ANDRÉ.

VALENTINE, l'apercevant et se levant vivement.

Ah! monsieur!...

ANDRÉ.

Eh bien, oui, madame, c'est encore moi... Je reviens pour vous donner raison. Il était insensé de ma part d'espérer vous rallier à moi, séance tenante, et inconcevable de vous quitter par une sortie... d'un mauvais goût!... Je n'étais pas au bas de l'escalier que le

Digitized by Google

repentir m'a saisi en grand, et je suis revenu. J'avais, par pressentiment, laissé la porte entre-bâillée.

VALENTINE.

Enfin, monsieur, quel est votre but?

ANDRÉ.

Insister. (Mouvement de Valentine.) Madame, à force d'insistance, Riquet-à-la-Houppe épousa la princesse.

VALENTINE.

Un conte que je n'ai plus l'âge d'entendre.

ANDRÉ.

Madame, je vous en supplie, raisonnons un peu, et si je viens à vous convaincre, respectueusement, que je ne suis pas aussi exorbitant que je le parais, eh bien, ne remettez pas votre chapeau. Tenez, le ciel me vient en aide, il pleut.

VALENTINE, après une pause, à part.

L'une de mes crispations dans le monde est d'y voir foisonner la banalité. Ce monsieur-là sort du cadre. Ma foi, comme passe-temps!... Monsieur, puisqu'il pleut, raisonnez... respectueusement.

ANDRÉ.

Merci, madame. (S'asseyant.) C'est mon entrée qui m'a fait du tort, et cependant, combien n'aurais-je pas été plus inconvenant, si, sans avoir l'honneur de vous connaître, je vous eusse prise par la taille.

VALENTINE.

De quel monde parlez-vous, monsieur?

ANDRÉ.

Mais du meilleur! Dans un bal, les plus belles et les plus fières sourient à l'inconnu qui, souvent, n'a d'autre titre de présentation que la phrase d'usage : « Madame, voulez-vous me faire l'honneur...? » Et les voilà partis, à deux, trois temps, enlacés et tourbillonnants dans cette prise de corps qu'on appelle la valse...

VALENTINE.

Vous en concluez...

ANDRÉ.

Que ce M. X, l'inconnu, qui, d'emblée, prend la taille, serre la main, rit, cause et finalement se borne à reconduire en place pour aller pirouetter avec d'autres, reçoit, en somme, meilleur accueil que celui qui vient offrir sa main, ce qui est cependant la plus haute marque d'estime qu'un honnête homme puisse donner à une femme.

VALENTINE.

Une valse prend cinq minutes, le mariage toute la vie.

ANDRÉ.

C'est vrai. Seulement le candidat a peut-être droit à l'examen.

Digitized by Google

Qu'on lui objecte, selon l'ingénieuse comparaison d'un homme d'esprit, que la moitié d'une poire duchesse ne saurait se compléter par un demi-martin-sec, j'en conviens; mais tant que le contrôle ne s'est point exercé, on peut s'estimer une poire de choix. J'en suis là, madame. Je demande à être goûté.

VALENTINE, à part.

Mais il est très-amusant! (Haut.) Continuez, monsieur.

ANDRÉ.

Il s'agirait donc de se prouver... digne de considération distinguée. Je vais le tenter. Il faut au bonheur d'un ménage la santé du corps, du cœur et de l'esprit. N'est-il pas vrai, madame?

VALENTINE.

Je le crois.

ANDRÉ.

Comme solidité corporelle, j'ai fait la campagne de Crimée, et je n'ai essuyé qu'un rhume de cerveau.

VALENTINE, souriant.

Dieu vous bénissait.

ANDRÉ.

J'en suis persuadé. Comme échantillons de cœur, les preuves sont délicates à produire... On a l'air de s'offrir comme un bijou... qui se contrôlerait lui-même. Toutefois, en généralisant, je puis affirmer que la guerre, jugée de sang-froid, est une destruction... que peut amortir le dévouement... le dévouement, qui n'est que le cœur en action.

VALENTINE.

C'est vrai!

ANDRÉ.

Eh bien, madame, sans me souligner davantage, j'ose vous donner ma parole d'honneur que dans toute occasion... où j'ai pu sauver... au lieu de détruire... je n'ai pas hésité!... Et les occasions n'ont pas fait défaut. Excusez-moi de mentionner ces petits lauriers charitables, mais en ce moment, qu'il me faut faire flèche de tout bois, *vade retro* la modestie! Je fais comme le vétéran du César déjà nommé, j'exhibe les états de service. Madame, le cœur vous est-il prouvé?

VALENTINE.

Amplement.

ANDRÉ.

Reste l'esprit.

VALENTINE.

Vous n'en manquez pas.

Digitized by Google

ANDRÉ.

J'ai celui de vous aimer, auquel je voudrais joindre celui de vous plaire. Ça a l'air d'une phrase, ça, madame; mais c'est cependant toute ma pensée.

VALENTINE.

Mais enfin, monsieur, pourquoi?...

ANDRÉ.

Pourquoi je vous aime?... Parce que je crois que vous aussi vous êtes une bien portante à tout égard. Je vous ai vue trois fois, madame.

VALENTINE.

Trois fois.

ANDRÉ.

La première dans un concert. Soit dit en passant, j'aime peu les concerts. Ce sont trop souvent des abus de confiance. Et cependant, à mes heures, je suis artiste. La grande musique me semble la fontaine de Jouvence, et ce jour-là je fis une pleine eau. Je ne me souviens plus du programme, mais il y eut un violon, une harpe et des chants qui m'eussent prouvé l'immortalité si j'en doutais. Placé derrière vous, je vous regardais, je vous écoutais confier vos impressions à une amie, et ce que j'entendais m'énonçait si bien ce qui vibrait en moi, les paroles vous venaient si heureuses et votre visage, miroir de l'âme, m'en traduisait une si exceptionnelle, que le temps s'écoula rapide et charmé. Et quand tout fut terminé, au lieu de soupirer comme d'ordinaire : Enfin! je murmurai : Déjà! en vous suivant des yeux avec de sérieux battements de cœur, madame, qui doublèrent à votre disparition. Et depuis lors...

VALENTINE.

Depuis lors...

ANDRÉ.

Vous m'êtes restée dans le souvenir comme un parfum d'encens. Je vous berçais dans mes pensées comme une perfection, et votre absence me fit comprendre un vers que d'abord je trouvais exagéré :

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé!

Oui, ce désert existe. Pour me désenchanter, je m'accusai d'être sujet au mirage, et je voulus me le prouver. Mes recherches me firent rencontrer de vos amies...

VALENTINE, souriant.

Et je ne m'évanouis pas?

ANDRÉ.

Non, madame, on parla comme je pensais. Fallait-il que ce fût vrai! A votre insu, je vous revis dans le monde... toujours distin-

Digitized by Google

guée, modeste, charmante! J'aurais pu me faire présenter... Je ne l'ai pas voulu...

VALENTINE.

Pourquoi?

ANDRÉ.

C'était tomber dans la règle générale, dont je fuyais les servitudes. Je ne savais que résoudre lorsque, hier, j'ai reçu l'ordre de quitter prochainement Paris. Que faire? Je me le demandais... quand j'eus l'honneur de vous rencontrer dans cette bienheureuse rue Jacob. Je pris mon parti... et, fort de ma conscience, je me suis présenté. Vous savez le reste. Madame, certaines démarches, comme la bataille d'Austerlitz, doivent être décisives. C'est le bonheur pris d'assaut; daignez y réfléchir... (Plaçant un pli cacheté sur la table.) Je dépose ici, sous ce pli, quelques papiers d'affaires déclarant mes nom, fortune et position. Dans le monde on débute par ce point, et ce n'est qu'après l'avoir longuement débattu qu'il est d'usage de se décider... Je ne vous cache pas que ce me serait un précieux honneur de vous voir vous risquer sans décacheter la soumission; mais agissez selon votre degré de défiance. Je vais attendre mon sort en me promenant devant la maison. Si vous m'agréez, que, par cette fenêtre ouverte, Mozart me l'apprenne, sa musique me donnera la joie des élus. Si vous m'estimez impossible, voici *le Prophète!*... Lancez-moi le chœur des Anabaptistes. (Saluant.) Madame, j'attends en bas... les notes du jugement. (Il sort.)

SCÈNE V

VALENTINE, pensive, après une longue pause.

Ce n'est pas une déclaration, c'est une sommation! Cela ne m'a pas déplu, et cependant je ne peux pas, je ne dois pas. (Allant au piano.) Le *Prophète* est tenu d'intervenir... et tout de suite encore! J'aurais eu l'air de réfléchir!... (Ouvrant la partition du Prophète.) Où sont-ils, ces anabaptistes? Voilà... (Près de jouer, elle s'arrête.) Eh bien, non. Pas si vite. (Elle prend le pli cacheté, le regarde, puis le rejette.) Non, je n'ouvrirai pas. Je ne sais, mais il me semble qu'en ce moment tout mon avenir est en jeu! Ma mère, une grande âme qui m'a quittée trop tôt, me disait : « Chère aimée, tu as le jugement clairvoyant, droit et fier. Laisse-toi guider par la voix intérieure. Si ton cœur bat, fais-y attention. Ce ne sera pas un être vulgaire qui t'aura émue. Alors ne joue pas la comédie mondaine qui sacrifie le fond aux semblants, et si le ciel, soigneux de ton bonheur, te souffle tout bas le mystérieux :

Digitized by Google

C'est lui ! n'hésite pas, et au premier appel d'honneur et d'amour, présente-toi, tête haute, cœur déployé. » Je ne l'ai d'abord pas suivi, le conseil sage. Mon premier mariage n'a pas été l'œuvre de mon choix. Orpheline, je ne me suis pas consultée. J'ai écouté ceux qui disaient : Que le mariage traduise l'honneur et l'argent, le reste suivra ! Ce n'est pas vrai ! Je l'ai éprouvé pour mon châtiment. Ma plus grande angoisse de veuve fut de ne pouvoir regretter mon veuvage. Celui dont je porte le nom, sans pleurer la perte, ne m'a jamais aimée. (Après une pause.) Et maintenant?... (Comme se consultant, et feuilletant la partition.) Ce *Prophète*, ce n'est pas la meilleure œuvre de Meyerbeer ! (Prenant sa broderie.) C'est cependant vrai que je brode bien. (Prenant son portrait-carte.) La photographie est une invention charmante ! De l'aveu de tous, Mozart est sublime, et l'aimer atteste fort bon goût ! Je trouve odieuses les conversations à phrases toutes faites !... Celle que je viens d'entendre n'en renferme pas ! J'aime d'avance les pauvres secourus (Prenant le petit portefeuille.) par de pareilles excuses. Délicate façon de dire ! (Pensive.) Un bienfait n'est jamais perdu ! (Souriant.) Un mari d'élite... pour vingt francs ! En fait de bonheur, voilà qui serait de l'usure ! Ces occasions-là sont-elles possibles? Pourquoi pas ! Petite cause, grands effets ! Frottez certains cailloux, ils apparaissent diamants ! Les plus grands sont parfois les plus bizarrement accoutrés ! Voyez l'empereur en redingote grise ! Quelle foule de pensées... en sa faveur ! J'ai certainement en moi ce je ne sais quoi qui me crie : En avant ! comme à Christophe Colomb ! Qu'on ne sourie pas ! Pour une femme, le mariage, c'est son nouveau monde. Notre devise doit être : Aimer, croire, espérer, et j'aime à croire que j'espère ! (Avec une naïve surprise.) Ah ! comme les trois mots se placent naturellement ! Si je faisais mal, si je devais me tromper, toutes ces inspirations ne me viendraient pas... à moi qui suis fière... et en somme libre ! Si c'est cela qu'on appelle le coup de foudre... Soit. (La main sur le cœur.) J'ai comme du soleil là, du soleil d'Austerlitz... comme il dit, et une de ces confiances !... Autrefois, quand on partait pour la Palestine, on disait : Dieu le veut ! Ce monsieur-là me fait l'effet de la Palestine ! (Allant au piano.) Vive Mozart ! (Elle joue, et tout en jouant.) Il doit avoir entendu. Il doit monter l'escalier. Dieu ! la singulière manière de procéder. N'importe, ce n'est pas vulgaire ! Mozart en est. (Avec frayeur.) Ah ! mon Dieu ! mais la femme de chambre est sortie, et si la porte est fermée... il faudra que ce soit moi qui aille ouvrir !... Voilà qui sera trivial ! Mes doigts faiblissent. Je n'ose plus jouer fort, et pourtant... j'ai le cœur et le pied sur la pédale. (Tressaillant, le dos tourné.) Il entre ! La porte était ouverte !

Digitized by Google

SCÈNE VI

VALENTINE, jouant; ANDRÉ.

ANDRÉ, très-ému, hésite, puis allant au pli cacheté, le prend et s'écrie avec joie.

Intact ! (Désignant le piano.) Et Mozart ! C'est moi seul qu'on appelle ! (Avec passion, à Valentine.) Ah ! merci ! (Respectueusement.) Madame, daignez excuser l'apparent sans-gêne de ma démarche. J'aurais suivi la règle générale en faisant décliner par un parent, cravaté de blanc, ma fortune, mon nom et ma demande, que vous m'eussiez peut-être agréé, mais il me serait resté la cruelle arrière-pensée : Dois-je en remercier ma richesse? Pensée qui me serait venue pareillement devant ce pli décacheté... Maintenant que c'est impossible, je puis, je vais me soumettre à la loi commune. Madame, je vous quitte pour vous députer un oncle, expert en étiquette, qui vous suppliera de lui faire l'honneur de devenir sa nièce, et par surcroît, comtesse millionnaire. Ah ! que je suis heureux ! (A la partition.) Toi, Mozart, je te ferai relier en maroquin rose ! (Il voit sur la table le portefeuille, le prend, l'ouvre et en retire le billet de banque de cent francs qu'il renferme.)

VALENTINE, surprise.

Que faites-vous ?

ANDRÉ, le remplaçant par un billet de mille francs.

J'ajoute un zéro à mes excuses. Le bonheur du riche renferme le droit des pauvres, et ce bonheur, madame, c'est d'espérer vous dire : Au revoir, si vous daignez permettre à mon oncle de plaider et de gagner ma cause. (Il salue profondément et sort.)

SCÈNE VII

VALENTINE, prenant le portefeuille, l'ouvrant, et en retirant une carte.

Le comte André de Juvisy, capitaine de vaisseau. (Avec joie.) Mais moi aussi, je le connaissais ! et de belle réputation ! (Après une pause.) Oui, au revoir ! Ma mère avait raison... et Mozart n'a pas son pareil pour entendre et produire l'harmonie. — Je vais finir le morceau. (Elle se remet à jouer.)

CHARLES GARAND.

Digitized by Google

LA DÉPORTATION DES MORTS[1]

M. LE PRÉFET DE LA SEINE ET LES CIMETIÈRES DE PARIS

II

Maintenant exposons le système et le plan de l'administration. Mais auparavant il faut donner quelques renseignements précis sur la future nécropole.

L'emplacement choisi est un vaste espace situé à 25 kilomètres environ au Nord de Paris, appartenant à trois cantons du département de Seine-et-Oise, mais dont la plus grande partie dépend de la commune de Méry. On a assez improprement qualifié de plateau ce terrain inégal dont les dépressions atteignent plus d'une fois le fond de la vallée, et l'on en a exagéré aussi la stérilité, qui est loin d'être absolue; néanmoins le sol, généralement sablonneux et reposant sur une masse calcaire, ne produit dans sa plus grande partie que des mousses, des arbustes et des broussailles.

L'espace acheté par la ville de Paris pour le cimetière futur offre un périmètre d'une configuration bizarre, qu'on peut comparer à celle d'un triangle, ou plutôt d'un cœur. Y compris un certain nombre de lots enclos dans l'enceinte, mais dont les propriétaires n'ont pas jusqu'à présent voulu consentir à la vente, son étendue est d'environ 850 hectares[2]. L'immense nécropole aura environ 12 kilomètres de

[1] Voir *le Correspondant* du 10 avril 1869.

[2] Ce qui, déduction faite de l'espace nécessaire pour l'établissement des bâtiments d'administration, de la chapelle et des voies de circulation à l'intérieur, laissera pour

Digitized by Google

tour : c'est une étendue presque égale au tiers de Paris et supérieure à celle de plusieurs capitales.

Les journaux officieux font l'éloge du site. « C'est, dit *le Constitutionnel* de la fin d'avril 1867, une colline solitaire d'où le regard embrasse un panorama aux lignes ondoyantes, aux perspectives immenses... L'homme des champs fixé à Paris ne regrettera plus le cimetière de son village, » ajoute en un mouvement digne d'être transmis à la postérité ce journal inimitable en son genre. *Le Constitutionnel* seul pouvait avoir cette idée lumineuse de défendre Méry-sur-Oise au nom de « l'homme des champs fixé à Paris. »

Mais qui croire du *Constitutionnel* s'étendant sur les *perspectives immenses* qu'on voit du plateau de Méry et les faisant valoir comme un argument, ou de M. Haussmann déclarant, dans la discussion du Sénat, vingt jours auparavant, que l'emplacement de Méry a été reconnu le plus favorable de tous parce qu'il est sur un plateau désert, « qui n'est vu de nulle part, et d'où l'on ne voit rien ? » — Ni l'un ni l'autre, M. le préfet toutefois beaucoup moins que *le Constitutionnel.* De divers points de cet emplacement ,« d'où l'on ne voit rien, » on aperçoit non des perspectives immenses, mais toute la plaine, la ville de Pontoise et vingt villages. Le plaidoyer de M. Haussmann a besoin de quelques retouches.

Le chemin de fer se rendra, sans s'arrêter, du cimetière Montmartre au cimetière de Méry en vingt-cinq minutes, dit-on. Un débarcadère sera élevé à l'entrée de la grande nécropole parisienne, que précédera une avenue large de 20 mètres, longue de 6 à 700. Là, les aumôniers des dernières prières recevront les corps dans les chapelles funéraires et les accompagneront à la tombe.

Voici, d'après le plan officiel de l'administration, le tableau de ce que serait tout enterrement futur, après l'ouverture de la nécropole et l'établissement de la ligne spéciale qui doit y conduire.

Le convoi part de la maison mortuaire, se rend à la paroisse, de là à l'un des trois anciens cimetières compris dans l'enceinte de Paris. Dans chacun d'eux s'élèvera un embarcadère, pourvu d'une église avec des chapelles en nombre suffisant pour les besoins du service : c'est là qu'auront lieu, avant le départ pour l'asile suprême, les derniers honneurs et les derniers adieux. Les morts appartenant à la circonscription du cimetière Montmartre partiront directement pour Méry ; ceux du Père-Lachaise et de Montparnasse devront d'abord gagner cette tête de ligne par des voies ferrées qui se relieront au chemin de fer de ceinture.

le service des inhumations une superficie probable de 650 à 690 hectares. L'angle rentrant que fait le cimetière au sud-ouest provient de la plus grande cherté des terrains sur ce point où ils sont propres à la culture.

Digitized by Google

Les cérémonies achevées, les cercueils sont placés dans des *wagons-corbillards*, « sur chaque compartiment desquels il sera mis une inscription indiquant le nom du défunt et le numéro de l'arrondissement d'où il vient[1]. » Une fois les *colis* funèbres dûment casés et étiquetés, les parents prennent place dans la partie antérieure du wagon, la vapeur siffle, et quarante morts s'acheminent côte à côte vers Méry.

Ainsi, pour quiconque voudra s'associer à tous les détails de la cérémonie, voici la série de voyages qui s'ajouteront les uns aux autres et tous les tronçons de chemin qu'il faudra mettre bout à bout :

Départ pour la maison mortuaire.

De la maison mortuaire à l'église.

De l'église au cimetière parisien. Là se terminent aujourd'hui les obsèques : tout le reste constitue le nouveau système et représente ce qui va s'ajouter à la moyenne actuelle.

Du cimetière parisien (si ce n'est pas celui du Nord) au chemin de fer de Ceinture.

Du chemin de fer de Ceinture au cimetière du Nord (6 kilomètres).

De Montmartre à Méry (23 kilomètres).

Le voyage de l'embarcadère jusqu'à la fosse, dans l'immense nécropole de Méry; et de la fosse jusqu'à l'embarcadère.

Le retour à Paris, c'est-à-dire encore 29 kilomètres jusqu'au cimetière de l'Est ou du Sud, sans parler de la distance qu'il restera à franchir encore pour rentrer chez soi.

Le voyage de Montmartre à Méry, qui semble d'abord constituer tout le trajet, n'en est donc que la partie centrale, autour de laquelle viennent se grouper une foule d'autres. A l'arrivée, comme au départ, il faut parcourir de longs espaces, — dans Paris, avant d'atteindre la tête de la ligne, dans le cimetière, pour gagner la fosse. Le voyage derrière le cercueil à l'intérieur de cette nécropole aussi grande qu'une ville de cent mille âmes pourrait même devenir tellement laborieux, tellement impossible par les mauvais temps, qu'il faudra absolument recourir au chemin de fer circulaire indiqué sur les plans de l'enquête, et dont il n'a plus jamais été question, ni dans les discours ou les communiqués de M. Haussmann, ni dans les brochures et les articles consacrés au projet. Comment veut-on qu'on puisse s'acheminer à pied, à travers des chemins sablonneux et défoncés par la pluie, jusqu'à l'autre extrémité du cimetière, c'est-à-dire à 3 kilomètres au moins? Il est clair qu'on devra enterrer par zones successives, en déplaçant le débarcadère funèbre suivant

[1] Vafflard, *Notice sur les champs de sépulture*, p. 30.

Digitized by Google

les nécessités. Le chemin de fer s'arrêtera, pour décharger son lugubre fardeau, dans le voisinage de la partie du cimetière attaquée par les fossoyeurs, sans pouvoir toutefois supprimer les longs trajets qui resteront à faire de l'enceinte extérieure jusqu'à l'extrémité du rayon.

Avec la gare, la tribu des marchands, des jardiniers, des restaurateurs, des marbriers, qui ont intérêt à guetter l'arrivée des familles et à les surprendre au passage, ne sera-t-elle pas tenue de se déplacer aussi, du moins en partie? On aura de la sorte l'enterrement nomade et ambulatoire. Que les industriels qui se partagent déjà en idée les lots de la Garenne y réfléchissent bien. Il est vrai que c'est de ce côté qu'on commencera, et que là aussi peut-être restera toujours l'entrée principale, celle par où pénétreront les piétons, celle où s'arrêteront les trains destinés aux visiteurs, condamnés le plus souvent à d'interminables expéditions à travers ces steppes de la mort pour joindre la tombe sur laquelle ils viendront prier.

S'il en est ainsi, et je ne crois pas qu'il puisse en être autrement, le parcours circulaire de la vaste nécropole viendra s'ajouter au total du trajet définitif et compliquer d'autant un voyage déjà si long.

D'après le tableau du service des convois, dressé par l'administrateur des pompes funèbres [1], il y aura par jour huit trains mortuaires. Les départs de l'embarcadère général de Montmartre se feront d'heure en heure, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir inclusivement; mais les deux premiers convois n'étant destinés qu'aux visiteurs, il ne faut point les faire entrer en ligne de compte. C'est à partir de 11 heures seulement que les cercueils pourront circuler. Tout enterrement devra commencer désormais avant une heure de l'après-midi, autrement il ne pourrait arriver à temps au cimetière Montmartre pour prendre le train de quatre heures, qui est le dernier du jour. Et même, en hiver, les derniers convois partis par ce train devront s'achever à la lumière, et les parents revenir en pleine nuit.

La durée de ces diverses phases des obsèques futures a été minutieusement établie. Il résulte de ces calculs que, pour arriver seulement à l'embarcadère du cimetière Montmartre, il faut compter sur une moyenne de trois heures, qui peut même s'élever plus haut [2].

[1] *Notice sur les champs de sépulture anciens et modernes de la ville de Paris*, IIe partie.

[2] La première partie de la cérémonie, c'est-à-dire le trajet de la maison mortuaire à l'église et le service religieux, dépouillée de toutes les circonstances accessoires et réduite à sa plus simple expression, remplit d'abord une heure. Le trajet de l'église à la gare spéciale du cimetière, calculé à raison de 4 kilomètres l'heure, ce qui est beaucoup peut-être pour des convois marchant à pas lents dans les rues de Paris,

Digitized by Google

Encore a-t-on pris pour type un enterrement ordinaire très-simple, sans messe haute, et qui s'accomplit, pour ainsi dire, avec une régularité mathématique ; l'accident et l'imprévu, qu'on n'évite jamais entièrement, n'y entrent pour rien, et il est à croire que, dans la plupart des cas, les complications et les retards habituels viendront se jeter à la traverse et déranger l'économie de ces tableaux tracés avec une si laborieuse précision. Les morts manqueront le train comme les vivants. En admettant que les départs aient réellement lieu toutes les soixante minutes, l'extrême difficulté de faire concorder exactement la fin des cérémonies avec le moment du départ pourra allonger souvent d'une heure d'attente la durée déjà énorme des obsèques, à moins que les convois n'attendent patiemment qu'on ait complété la triste cargaison avant de se mettre en marche. Le plus léger délai, une phrase de trop dans un discours, un défilé trop long devant un cercueil, un prêtre plus âgé ou plus lent, il n'en faudra pas davantage pour amener un dérangement dans les *correspondances*, et cette première partie des funérailles, accomplie sous la préoccupation constante de l'heure fixe et avec la crainte d'un retard toujours présente à l'esprit, prendra presque forcément l'allure d'un exercice militaire, où les hommes sont remplacés par des machines.

III

Tout calculé et tout compris, il faudra donc désormais la journée entière pour accompagner les restes d'un parent ou d'un ami jusqu'à sa dernière demeure. Ceci soulève un premier ordre d'objections, les moins graves de toutes assurément, et qui ont néanmoins leur importance.

La question de temps touche à celle de la dépense, et je ne veux que les indiquer l'une et l'autre, sans y appuyer autant qu'on le pourrait. Cette longue cérémonie coûtera nécessairement fort cher, quelles que soient les réductions promises. Les frais du chemin de fer mortuaire et de ses annexes se surajoutent purement et simplement à ceux des pompes funèbres, restés les mêmes qu'auparavant, et si le transport à Méry est gratuit pour les indigents, cette juste fa-

peut s'élever à une heure encore. Les dernières prières et les derniers adieux, puis le trajet de la gare spéciale à l'embarcadère général prendront un temps plus ou moins long, suivant le cimetière auquel on se sera rendu — cinquante-cinq minutes si c'est à Montparnasse, un peu moins si c'est au Père-Lachaise — et s'il n'y a pas de discours.

Digitized by Google

veur devra trouver une compensation d'autre part : on nous la fera payer à nous-mêmes, car il faudra bien que la ville tire de ses travaux un prix rémunérateur et que, d'une manière quelconque, elle rentre dans ses frais[1]. N'oublions pas, du reste, que les plus pauvres et les pauvres les plus dignes d'intérêt ne sont pas toujours ceux qui figurent sur les listes des bureaux de bienfaisance. Pour réclamer et obtenir la gratuité de transport, il faudra être un indigent reconnu, un indigent *officiel*, qui a le courage de sa misère ; pour souffrir d'un pareil état de choses, il suffira de n'être point riche.

Qui ne sait le prix déjà exorbitant de tout ce qui se rapporte aux pompes funèbres à Paris ? L'enterrement d'un être aimé, où la reconnaissance et les regrets (la vanité quelquefois, hélas !) cherchent une satisfaction dans d'éclatants témoignages de deuil, suffit souvent à déranger pour bien des mois l'équilibre financier d'un ménage modeste. Il y a un vieux proverbe populaire qui dit qu'il faut être rentier pour avoir le moyen de mourir à Paris. Que sera-ce donc désormais, et quel trouble profond n'apportera point ce nouveau mode d'enterrement dans le budget d'une ouvrière qui gagne vingt-cinq sous par jour et qui a la louable et noble fierté de ne point recourir à l'assistance publique ; d'un artisan chargé de famille, dont le travail ne suffit qu'à donner le pain du jour à sa femme et à ses enfants[2] ?

Mais ces difficultés matérielles et subalternes ne sont, pour ainsi dire, que la préface d'objections morales bien autrement sérieuses. Ces prémisses vont directement aboutir aux conséquences les plus déplorables. Il est clair que le premier effet de la mesure, et le plus immédiat, sera d'amoindrir singulièrement, de supprimer en quelque façon le cortége pieux des amis qui se font aujourd'hui un devoir d'accompagner le défunt jusqu'à la tombe. Lorsqu'il s'agira de perdre une journée entière, les nécessités du travail quotidien suffiront à faire reculer les mieux disposés. De leur côté, les indifférents et les frivoles saisiront avec empressement ce moyen de se libérer des sévères obligations du deuil. Et ainsi, tandis que la durée

[1] A raison de 4 centimes par voyageur et par kilomètre, la dépense effective du transport à Méry (aller et retour) sera de 2 fr. 32 par personne, ce qui, en prenant les moyennes fournies par les tableaux des pompes funèbres, dans l'état actuel, donnerait un total de 71 fr. 92 par convoi et de 10,788 francs pour les cent cinquante convois journaliers, sans compter les visiteurs. (Chenel, *Note sur les nouveaux cimetières.*)

[2] Ces considérations ont servi de base à une pétition d'ouvriers (*Temps* du 19 décembre 1867), revêtue de nombreuses signatures et qui devait être envoyée à l'empereur.

Digitized by Google

de la cérémonie et l'éloignement du champ de repos accroîtront la douleur des familles par la multiplication de ces détails qui appesantissent et traînent l'esprit sur l'idée pénible d'une séparation éternelle, les mêmes causes contribueront d'autre part à l'affaiblissement progressif du culte des morts.

L'administration le sait si bien que, dans sa pensée, les chapelles qu'elle élèvera dans chaque cimetière parisien, auprès de la gare funèbre, sont destinées à recevoir les derniers adieux : « C'est là, dit M. Vafflard, que la cérémonie se terminera pour les invités. » Il le faut, car il y aurait impossibilité matérielle de les transporter tous[1]. Supposez quelqu'un de ces grands deuils nationaux où l'émotion de la France s'associe à la douleur d'une famille, les funérailles d'un général Foy, d'un Benjamin Constant, d'un Berryer ! Bon gré, mal gré, la foule devra s'arrêter à distance du tombeau ; le cercueil qui emporte la gloire et l'honneur du pays prendra place à côté de trente autres, dans le wagon-corbillard, à l'avant duquel un seul compartiment sera réservé pour la famille et les intimes[2], et dix personnes escorteront jusqu'au dernier asile l'homme qui devrait avoir Paris autour de sa tombe !

Mais que parlé-je d'un illustre ! Le plus obscur, s'il a trouvé vingt amis pour l'aimer, ne souffrira pas moins dans les hommages dus à ses restes mortels. Adieu pour jamais à cette touchante coutume de l'adieu sur la fosse ouverte, de l'eau bénite jetée sur le cercueil déjà déposé dans les entrailles de la terre !

M. le préfet est-il même bien sûr que son unique chemin de fer suffise au transport des cadavres en cas d'épidémie ? Je ne parle point des erreurs et des confusions possibles dans cette triste cohue ; mais figurez-vous le choléra à Paris, — hypothèse qui n'a rien de trop audacieux, — et trois à quatre cents cercueils, peut-être plus, devant partir chaque jour par six convois ! Figurez-vous les vivants contraints de s'asseoir au milieu de ces multitudes de

[1] Qu'on songe d'abord à l'encombrement du chemin de fer de ceinture, dont la circulation recevra un accroissement de huit convois quotidiens venant du Père-Lachaise, et d'un égal nombre venant de Montparnasse, pour se rendre à Montmartre. Que serait-ce si ces convois emmenaient avec chaque cercueil un cortége considérable ? En outre, les cent cinquante morts que fournit Paris par jour — et ce nombre ne fera qu'augmenter — répartis en six convois (puisque les deux premiers ne sont pas consacrés aux obsèques), donneront une moyenne, pour chacun, de vingt-cinq enterrements, moyenne qui s'élèvera de beaucoup à certaines heures, vers le milieu du jour, pour s'abaisser le soir et surtout le matin. Comment un chemin de fer unique pourrait-il suffire, dans les conditions habituelles, à tant de funérailles ? Qu'on se figure quarante cortéges, comme nous en voyons chaque jour dans les rues de Paris, emportés avec quarante cercueils dans un seul train !

[2] Voir le rapport de M. Boudet, déposé au Sénat le 2 avril 1867.

Digitized by Google

bières d'où s'exhale la peste, et de voyager en leur compagnie! Même en admettant qu'on doublât le nombre des trains, quel horrible entassement, quelle cause d'infection concentrée, accumulée, répétée sans cesse sur le même point! Quel « thermomètre terrible de la santé publique[1] » exposé en permanence à tous les regards! Pour peu qu'on songe encore, par une autre hypothèse qui n'est pas plus téméraire, à un accident, au choc de deux convois, dans la précipitation lugubre imposée par le deuil public, à un déraillement, à l'explosion d'une chaudière, combien les conséquences, toujours funestes, de ce malheur ne deviendraient-elles pas plus épouvantables! L'imagination peut-elle s'arrêter sans horreur et sans dégoût à un pareil tableau?

Outre les morts et ceux qui les accompagnent, il y a les visiteurs quotidiens des cimetières, où les uns viennent satisfaire leur curiosité; les autres, et le plus grand nombre, remplir un pieux devoir. Certains jours sont particulièrement affectés, par un usage digne de tous les respects, à ces pèlerinages funéraires. L'une des plus touchantes, parmi ces coutumes du peuple, est celle qui ramène au pied des tombeaux, le 1er janvier, une foule empressée de souhaiter *la bonne année* à ceux qu'elle pleure : superstition, si l'on veut, mais superstition poétique et charmante, jaillie du cœur, et que le plus rigoureux moraliste n'aurait pas le courage de condamner. C'est surtout aux jours de la Toussaint et de la Fête des morts, qu'une affluence énorme se presse dans les cimetières parisiens; le Paris vivant s'ébranle tout entier pour aller rendre visite au Paris funèbre. En ce triste et doux anniversaire, qui rouvre les blessures mal fermées et renouvelle la source des pleurs, les plus indifférents veulent s'agenouiller sur les ossements de ceux qui leur furent chers; les prières coulent du cœur avec les larmes; on se retrempe dans les affections et les souvenirs, et l'âme d'un fils, d'un père, d'un époux, revient se mettre en communication avec les âmes qui l'invoquent.

Quelques chiffres ne seront point ici déplacés, et l'administration ne pourra les tenir pour suspects, car je les emprunte à ses propres documents. En 1866, pendant les deux jours de la Toussaint et de la Fête des morts, il est entré 260,000 visiteurs au seul cimetière Montmartre, qui n'est ni le plus grand, ni le plus anciennement ouvert, ce qui donne un total de 780,000 au moins pour les trois cimetières renfermés dans l'enceinte de Paris. Et cette masse énorme devrait s'accroître encore avec la progression continue de la population parisienne. Est-il nécessaire d'ajouter un mot pour démontrer, en face

[1] Discours de M. Jules Simon dans la séance du 28 janvier 1868.

Digitized by Google

d'un pareil chiffre, l'impuissance absolue du chemin de fer municipal? Lors même que l'éloignement ne serait pas un obstacle trop suffisant pour la plupart, cette impuissance se dresserait comme une barrière infranchissable en face des pèlerins. Elle deviendra de plus en plus criante, à mesure qu'avec les années le chiffre des inhumations augmentera dans la nécropole de Méry; et les moyens de transport ne pourront suffire à la dixième partie de leur tâche, si largement qu'on veuille calculer le nombre de ceux que rebutera la longueur du voyage, qui seront arrêtés par le manque de temps, la tyrannie des affaires, la crainte de la dépense, ou qui profiteront du déplorable prétexte fourni aux négligents et aux oublieux pour mettre leur indifférence à l'aise. Et il est à craindre que, pour un certain nombre de gens du peuple qui persisteront dans cette coutume, la longueur du voyage ne change le pèlerinage funèbre en partie de plaisir.

Bien plus : loin de répondre à ces nécessités exceptionnelles, la voie ferrée ne suffira même pas aux besoins, aux habitudes des jours ordinaires, et ne parviendra à les satisfaire qu'à la condition de commencer par les réduire et les changer[1]. C'est justement ce dont il faut se plaindre. Savez-vous comment certains partisans du cimetière de Méry répliquent à cette observation, dont ils sont bien forcés de reconnaître la justesse? Leur réponse mérite d'être citée comme un aveu : « Selon nous, le respect pour les morts ne s'affirme pas uniquement par les visites bruyantes d'un Longchamps mortuaire, où les tombes se trouvent un instant animées, pour, le lendemain et le reste de l'année, retomber dans le vide et le silence. » Jamais nous n'avons dit que le respect pour les morts s'affirmât *uniquement* par là, et le panégyriste de M. Haussmann se fait la partie trop belle par cet adverbe insidieux, comme par l'épithète bizarre dont il qualifie les pèlerinages du 2 novembre, qui n'ont jamais passé pour *bruyants*, et par l'assertion purement gratuite qui termine sa tirade. Il décrit ensuite le sanctuaire funèbre que s'est formé le fils d'un homme illustre, en réunissant dans une chambre tous les objets qui appartinrent à son père, et il s'écrie : « Voilà comme je comprends le culte des morts; mais je le comprends moins dans les agenouillements devant la pierre froide d'un sépulcre, d'où le plus intrépide s'éloi-

[1] Chaque convoi est suivi en moyenne par 31 personnes. — Le relevé des personnes entrées dans les trois grands cimetières de Paris les jours ordinaires, tant pour accompagner les convois que pour visiter les tombes, est d'environ 9,400 — et on sait qu'il y a cinq ou six autres cimetières plus petits. Cette moyenne s'élève, les dimanches, jusqu'au chiffre de 12,000; elle le dépasse dans les dimanches qui avoisinent la Toussaint et la Fête des morts. (Voir les tableaux dressés par M. Vafflard, dans sa *Notice sur les champs de sépulture.*)

Digitized by Google

gnerait épouvanté, si tout à coup elle s'ouvrait[1]... » Eh bien! c'est précisément parce que nous savons comment vous *comprenez*, et comment vous ne *comprenez* pas le culte des morts, que nous ne voulons point du système qui vous séduit. Votre justification conclut contre vous, et votre idéal nous fait peur.

L'administration, qui n'ose personnellement s'appuyer sur de si belles raisons, redoutait tellement tout d'abord cette impossibilité, qu'elle y voyait, en 1864, un argument péremptoire contre son projet de 1865 : « L'autorité préfectorale, écrivait alors le directeur des pompes funèbres dans sa brochure administrative[2], ne perdra pas de vue que les nouveaux cimetières doivent être fréquentés par une population qui professe toujours la plus grande vénération pour le culte des morts, et que ce serait, en quelque sorte, froisser ses plus chers sentiments, que de placer les cimetières à une distance de Paris qui lui en rendît la fréquentation onéreuse, et, par suite, impossible. Cette observation paraîtra suffisamment justifiée par l'affluence immense de la population parisienne, qui, aux jours de la Toussaint, envahit nos cimetières, et l'autorité *ne manquera certainement pas* d'en peser toutes les conséquences et d'en tenir compte... Si le déplacement de nos cimetières est commandé par l'intérêt de la santé publique, l'autorité qui ordonnera cette mesure ne voudra pas priver la population parisienne des moyens d'accomplir un pieux pèlerinage ou d'accompagner ses morts jusqu'à leur dernière demeure, en plaçant à une trop grande distance les nouveaux cimetières. »

On ne saurait mieux dire, ni plus fortement insister. M. l'administrateur des pompes funèbres était même tellement convaincu, il faut lui rendre cette justice, que, dans sa brochure de 1867, celle où il entreprend, par nécessité d'état, l'éloge du projet dont il avait si vertement fait la critique en 1864, il ne nous apparaît pas aussi converti sur ce point qu'il en voudrait et qu'il en croit peut-être avoir l'air. Il laisse échapper çà et là ses inquiétudes d'homme du métier, en une foule de restrictions vagues et de formules dubitatives, curieuses à recueillir sous la plume de l'homme chargé de présenter le système, de l'expliquer et de le défendre :

« On *peut admettre*, dit-il, en parlant des voies de communication entre Paris et son nouveau cimetière, qu'elles suffiront pour donner satisfaction à tous les besoins ordinaires du service. »

Mais « restera à résoudre la question de savoir comment, aux jours de la Toussaint et des Morts, le chemin municipal pourra transporter

[1] *Patrie* du 13 novembre 1868.
[2] *De la translation des cimetières de Paris*, in-4, p. 2.

Digitized by Google

les visiteurs... Cette circulation exceptionnelle *pourra probablement* être assurée par l'emploi de moyens exceptionnels. »

« *Espérons*, s'écrie-t-il encore plus loin, que l'administration municipale *aura le pouvoir* d'accomplir l'importante mesure,... pécuniairement dispendieuse, et *moralement bien lourde*,... que les circonstances lui imposent. »

« *Il semble*, tant la routine a d'empire sur les esprits, que ces changements... viennent porter atteinte aux sentiments les plus intimes. »

Il le semble, en effet; il le semblait à l'auteur lui-même trois années auparavant, et, si je ne m'abuse, il le lui semble encore un peu aujourd'hui.

Voilà le grand crime du projet : c'est qu'il aura pour résultat naturel et forcé d'affaiblir, de gêner, de supprimer peut-être chez beaucoup, ce culte des morts, la seule religion qui reste à la plus grande partie du peuple parisien. C'est par ces désastreuses conséquences morales que se distinguent toutes les améliorations matérielles de M. Haussmann. Je sais bien que les questions de sentiment sont fort dédaignées par les hautes intelligences administratives de l'Hôtel de Ville, et que M. le baron les abandonne aux enfants et aux femmes. Qu'il nous fasse au moins grâce de ses protestations, et qu'il frappe ce coup funeste, puisqu'il en a le pouvoir, sans jurer de son respect profond pour les *susceptibilités légitimes*, pour les *sentiments les plus dignes d'intérêt*, de la mesure et de la prudente réserve avec laquelle il agit dans une question si grave, où il n'a apporté ni mesure, ni réserve, ni respect de la loi, ni respect d'un sentiment quelconque.

M. Haussmann, — il le sait, et c'est une responsabilité qui ne lui pèse pas, — va couper court à ces pèlerinages de la tombe. Il va, dans un avenir plus ou moins rapproché, fermer ces villes funèbres qui s'ouvraient, à la porte des villes agitées par le bruit de la foule et la fièvre de la vie, comme des asiles de recueillement, de prières et de souvenirs. On dit que les trois cimetières de Paris resteront ouverts aux visites et aux regrets ; que l'on conservera pieusement ces vastes musées de la mort, où dorment dans la poussière sainte les générations de nos pères. Alors même qu'il en serait ainsi, toutes les objections matérielles et morales que soulève la création d'une nécropole si lointaine ne seraient en rien affaiblies; mais il faudrait, pour l'admettre, plus de crédulité que ne nous en a laissée l'expérience. Ouverts, ils le resteront cinq ans, je le veux bien, dix ans peut-être; mais dans cinq ans on les sillonnera de rues; dans dix ans, on les supprimera. Avec le développement continu de Paris, et cette tendance, de plus en plus dominante, à utiliser jusqu'aux moindres parcelles de

Digitized by Google

terrain, ils deviendront, comme le Luxembourg, un obstacle à la circulation. On trouvera des gens pour se plaindre de ces vastes espaces improductifs, qui gênent les piétons et obligent les omnibus à prendre un détour. Et M. Haussmann, qui fait passer un boulevard à travers le cimetière Montmartre en plein exercice, se gênera assurément beaucoup moins encore pour lancer une douzaine de rues à travers des nécropoles sans emploi. Rien de plus facile, d'ailleurs, d'après les théories que professe M. le baron, et qu'il a développées sans fard dans des *communiqués* innombrables : puisque les concessions perpétuelles ne constituent pas un droit de propriété, et que notre premier magistrat municipal, de par l'article 5 d'une ordonnance de 1840 (qu'il cite), et malgré l'article 8 de cette même ordonnance (qu'il ne cite pas), déclarant formellement qu'elle n'est point applicable aux cimetières de Paris, se prétend autorisé à remplacer, à sa fantaisie, toute concession par un terrain équivalent, ce serait pousser la candeur jusqu'à la duperie de croire que la fermeture des cimetières lui inspirera plus de scrupules dans l'exécution légale des contrats. La foi, parvenue à un degré tellement surnaturel, est une de ces grâces d'état auxquelles on ne peut prétendre à moins de faire partie du journalisme officieux.

Ainsi donc, pas l'ombre d'une illusion possible : la fermeture des cimetières parisiens a pour but l'achèvement du réseau stratégique. Nous verrons les ossements, surpris dans l'asile inviolable des tombeaux, transportés pêle-mêle aux catacombes ou à Méry, et les pioches de la préfecture remuer ce sol et jeter au vent cette poussière imprégnée de la cendre des morts. — Mais nous avons la promesse solennelle de M. Haussmann. — Il est vrai, et je fais de ce gage tout le cas que je dois. Personne ne sait mieux que moi l'estime respectueuse que mérite une promesse de M. le préfet : il a pris soin de nous l'inculquer lui-même dans ses discussions sur le Luxembourg, sur le cimetière Montmartre, et sur quelques autres sujets. Dieu fasse paix aux promesses de M. Haussmann !

Le culte des morts ne reçoit pas seulement une atteinte par les conditions d'éloignement du nouveau cimetière ; il ne sera pas moins compromis par le caractère même que devront désormais revêtir les funérailles dans le système projeté. L'introduction du chemin de fer et de la vapeur dans les pompes funèbres, les morts numérotés, estampillés, étiquetés, chargés par des treuils, emportés à grande vitesse et à grand fracas, ce je ne sais quoi de mathématique, de sec et de brutal qu'entraîne après soi l'emploi des machines, faisant invasion de toutes parts dans le domaine du recueillement et du deuil ; le mouvement de l'embarcadère, la hâte et le tumulte du départ, les employés qui vont et viennent, les familles qui se croisent,

Digitized by Google

qui s'appellent, qui s'embrouillent, qui se pressent, les coups de cloche et les coups de sifflet, c'est un tableau que l'imagination entrevoit et que la réalité dépassera. Il blesse les esprits les moins délicats : je ne dis pas cela pour M. le préfet.

Mais, réplique-t-on, c'est ainsi que les choses se passent en Angleterre.— Quand l'opposition demande à la tribune la liberté comme e Angleterre, on lui répond que tout diffère chez les deux peuples ; que les diversités de race, de caractère, d'histoire, s'opposent à de pareils rapprochements, et que la fierté nationale s'offenserait de ces emprunts serviles; mais quand nous rejetons le cimetière de Méry, on nous répond qu'il est calqué sur le système suivi par l'Angleterre, ce grand peuple, qui serait le premier du monde, si la France n'existait pas ! On nous refuse ses institutions, et l'on veut nous imposer ses funérailles !

Il est bien vrai que, depuis une dizaine d'années, à la suite d'un acte du parlement qui ordonnait la fermeture des innombrables cimetières *intra muros*, établis pour la plupart à l'ombre des églises, on a ouvert à 24 milles de Londres une nécropole où les corps sont transportés chaque jour par une voie ferrée. Nous pourrions nous borner à répondre que si la chose plaît aux Anglais, cela ne nous concerne en rien ; mais nous n'avons garde d'écarter aussi sommairement un exemple dont les habiles ont beaucoup abusé contre les ignorants, et il est bon de le regarder en face, pour voir au juste ce qu'il vaut.

Oui, Londres a sa nécropole à 9 lieues ; mais ce que ne disent pas ceux qui allèguent d'un air triomphal ce singulier argument, c'est que Londres possède un très-grand nombre d'autres cimetières plus petits, qui entourent la ville dans un rayon de 10 à 12 kilomètres à partir du point central de Charing-Cross, par conséquent à proximité de son enceinte[1], si l'on peut parler de l'enceinte d'une ville qui s'étend indéfiniment et se confond, pour ainsi dire, avec les campagnes environnantes. Comme *London Necropolis*, ces champs de repos sont concédés à des compagnies particulières qui se chargent de l'entreprise des funérailles et de l'entretien des tombes. Les familles qui ne veulent pas laisser déporter leurs morts au loin sont donc libres, grâce à l'esprit d'initiative privée, si largement développé en Angleterre, et aux garanties qu'il trouve dans toutes les habitudes et les lois du pays, de s'adresser ailleurs. Nous ne demandons pas autre chose. Que M. Haussmann ouvre son ossuaire de Méry-sur-Oise, s'il le veut, pour les esprits forts à qui sourit cet

[1] Voir la liste des seize principaux dans la première brochure de M. Vafflard, p. 22.

Digitized by Google

exil de la tombe; que M. Feydeau, M. Barrière, les rédacteurs de *la Patrie* et ceux de *l'Étendard* par surcroît; que M. Haussmann lui-même et tous les chefs de bureaux de l'Hôtel de Ville aillent s'y faire enterrer s'ils le jugent à propos, nous n'avons à soulever aucune objection, pourvu qu'on nous accorde le droit de suivre notre goût comme ils suivent le leur. — L'exemple de New-York n'a pas été cité avec plus de bonheur que celui de Londres. Là aussi la liberté guérit les maux de la centralisation, et, grâce aux principes qui prévalent dans la législation des États-Unis, ceux qui ne veulent point du grand cimetière lointain, dont l'idée répugne à plus d'un Yankee même, peuvent enterrer leurs morts autour des chapelles et des églises de la ville[1].

Mais ne nous contentons pas d'écarter cet argument par une fin de non-recevoir, si légitime et si concluante qu'elle soit. Je m'étonne qu'on propose à une ville catholique, à celle peut-être où le culte des morts est le plus en honneur, l'exemple d'un pays protestant (comme M. le préfet lui-même, il est vrai), où ce culte, de l'aveu de tous, n'existe en aucune manière. Et comment existerait-il dans cette immense capitale industrielle où tout protestant est doublé d'un Anglo-Saxon? Il suffit d'avoir vu les cercueils emportés au grand trot dans les rues de Londres sans que personne songe à se découvrir, et d'examiner ensuite nos corbillards marchant avec une lenteur solennelle, salués sur leur route par tous les passants, par l'ouvrier en blouse et par le banquier dans sa voiture, par l'incrédule, le matérialiste et l'athée aussi bien que par le catholique, pour sentir aussitôt l'injure qu'on fait à Paris en voulant l'assimiler à Londres sur ce point.

Pour l'Anglais, comme pour l'Américain — ai-je besoin de dire que je fais les exceptions séantes? — le mort est une non-valeur; c'est un capital supprimé de la circulation. Descendons dans tous les détails des obsèques, dans tous les replis de la question funéraire, et ce caractère, qui nous a frappés du premier coup, se marquera de plus en plus. Le service des pompes funèbres est presque nul à Londres : la maison n'est point décorée de tentures, l'assistance se rend directement au cimetière. Pas de tombes gratuites: les pauvres ont un enclos à part. La fête des Morts n'existe point; au lieu de devenir un objet de pèlerinage et un lieu de prières, la fosse à peine refermée n'est plus visitée que par le gardien, intendant de ce triste domaine qu'il est chargé d'entretenir en bon état. Les enterrements n'ont lieu qu'une fois par jour dans le cimetière métropolitain, une fois par semaine dans les autres, ou tout au moins

[1] Voir l'excellente *Déposition de M. Lefèvre-Portalis dans l'enquête*, p. 1.

Digitized by Google

dans la plupart d'entre eux. Les cercueils, généralement enlevés la nuit de la maison mortuaire, sans aucun cérémonial, furtivement, sur un véhicule quelconque, sont conduits droit à l'église du cimetière, si l'on a choisi l'un de ceux qui s'ouvrent dans la banlieue, ou à l'embarcadère, s'ils doivent être dirigés sur la grande nécropole. Arrivés à la gare, qu'un simple mur sépare de celle des voyageurs et des marchandises, ils sont déchargés par une machine, qui les hisse au premier étage, tandis que la famille monte, de son côté, par un escalier voisin ; on se retrouve là-haut. Les bières sont placées dans des boxes fermées, qu'aucune décoration, qu'aucun signe ne distingue des wagons de bagage ordinaire.

Au cimetière, l'enterrement se fait en bloc et par fournées. Tous les morts du jour, ou ceux qui ont attendu la semaine entière, rangés dans les chapelles, s'acheminent ensuite de compagnie, en une sorte de promiscuité banale, et s'arrêtent chacun à la place fixée par son numéro. Un service commun, suivi d'une tournée rapide sur les fosses, expédie en quelques minutes la cérémonie religieuse ; et puis c'est fait !

L'entrepreneur des pompes funèbres de Paris, qui était allé minutieusement étudier sur les lieux, avec son expérience spéciale, ce système préconisé à la légère par les anglomanes, a rendu compte de son examen, dans sa première brochure, en termes dont nous aurions tenté vainement d'égaler l'énergie. Il a décrit le sans-façon de ces funérailles anglaises, « où le corps est considéré comme un *colis* dont on a hâte de se débarrasser, et que la population entière voit passer sans même y prendre garde, » l'attitude indifférente des familles, la précipitation du service religieux, l'absence de toute solennité, de toute émotion, de tout respect ; le caractère positif, froid et brutal de ces obsèques, qui peuvent être conformes aux habitudes et au tempérament britanniques, mais qu'un Français ne saurait voir sans tristesse et sans répugnance. Et après avoir parlé de ses impressions pénibles à la vue de cette quantité de cercueils, il ajoute, avec des détails où nous n'osons le suivre par respect pour les nerfs de nos lecteurs : « On a pu comprendre que ces impressions n'étaient pas seulement morales... Comment pourrait-il en être autrement !!! C'est là un des inévitables et déplorables effets de ce système de transport et d'inhumation en commun, auquel il nous paraît impossible d'accoutumer la population française[1]. »

Et c'est ce mode d'enterrement, traité comme une affaire de com-

[1] Tous les médecins qui ont traité la question du cimetière de Méry se sont préoccupés des périls de cette accumulation perpétuelle de cercueils au départ et à l'arrivée. (Voir la brochure du docteur Lemaire, p. 32.)

Digitized by Google

merce, comme une expédition de coton ; ces cargaisons de morts, ces funérailles à la vapeur, qu'on prétend nous imposer pour modèle? Je sais bien ce qu'on nous dit : Le système sera considérablement perfectionné; aucun de ces détails qui nous blessent n'y subsistera plus, et les apologistes de la préfecture appuient même sur tout ce qu'il y a de répugnant dans ces procédés d'outre-mer, pour en tirer un bénéfice au profit du plan de M. Haussmann. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'un système si choquant ne méritait guère d'être pris comme point de départ, et qu'on est en droit de suspecter le projet rien que par son origine. Ce ne sont pas les détails, c'est la substance même qu'il en faudrait changer pour accommoder à notre atmosphère morale ce produit du sol anglais et du sol américain, en le transplantant parmi nous. Plus on insiste sur la régularité parfaite et mathématique avec laquelle tout sera prévu, réglé, combiné, sur l'amélioration des rouages et de tout le mécanisme, plus on blesse l'idéal que nous nous faisons des obsèques chrétiennes et des conditions dont la douleur a besoin pour s'épancher autour d'un tombeau. La démonstration, à mesure qu'elle se poursuit, tourne contre son but—phénomène que ne peuvent comprendre les esprits purement bureaucratiques et administratifs.

Que l'on commence donc par nous donner l'indifférence de nos voisins pour la mort, avant de leur emprunter un système qui, perfectionné ou non, ne peut reposer sur une autre base, et qui aura pour conséquence nécessaire de nous y acheminer. Ce qui est la cause chez eux deviendra un effet chez nous. Et, s'il faut tout dire, je crains que cette situation morale n'ait rien qui répugne aux auteurs d'un pareil projet. Elle simplifierait la question et supprimerait des résistances importunes. On n'ose l'avouer, mais l'idéal est assurément d'arriver à l'application pure et simple du système anglais. De même que l'expédition *provisoire* des cercueils par le chemin de fer du Nord, une fois commencée, pourrait bien devenir définitive, dès que l'usage aurait réconcilié l'esprit public avec une idée qui le révolte aujourd'hui, de même on compte sans doute sur la force toute-puissante de l'habitude pour le plier peu à peu à des pratiques dont la révélation serait imprudente pour le moment. Déjà quelques panégyristes du projet municipal mettent en avant avec admiration l'exemple des enterrements de nuit dans les républiques de l'Amérique du Sud[1], comme si l'on pouvait supprimer la mort en la cachant! A défaut de ces funérailles clandestines, accomplies dans l'ombre comme un attentat, le but évident est de parvenir à perfectionner les obsèques collectives de manière à rendre la tâche plus facile. On

[1] Voir *la Patrie* du 13 novembre 1868.

Digitized by Google

donnera d'abord à chaque cercueil son compartiment sur le chemin de fer mortuaire; puis, dans un jour de hâte et d'encombrement, les gens de service, blasés bien vite sur leur besogne quotidienne, en entasseront plusieurs dans un même wagon. Et le premier pas fait, un autre s'y ajoutera, puis un autre encore. Pour que le but soit pleinement atteint, il faut que la cérémonie se termine, non pas seulement pour les amis, mais pour la famille même du défunt, à la gare du chemin de fer funèbre, et que les cercueils, déposés là dans les chapelles comme dans des caveaux provisoires, y attendent les commodités du service pour être dirigés sur Méry par fournées, à mesure qu'on en aura le temps et la place, à la façon des bagages expédiés par petite vitesse.

IV

A côté de ces objections matérielles et morales, la création d'un cimetière unique à 6 lieues de Paris soulève aussi des objections légales d'une certaine importance. Jusqu'à quel point Paris a-t-il le droit d'ouvrir son cimetière sur le territoire non-seulement d'une autre commune, mais d'un autre département? C'est là une demande à laquelle il n'a pas été suffisamment répondu, soit au Sénat[1], soit dans la presse, et que j'aimerais à retourner sous toutes ses faces, si j'avais l'honneur et l'avantage d'être jurisconsulte. Comment se réglera la police d'un cimetière, appartenant exclusivement par sa destination à la ville de Paris et par sa position au département de Seine-et-Oise, relevant par conséquent de deux administrations et

[1] Séance du 25 juillet 1867, rapport de M. le baron Brenier. M. Rouher a vu la difficulté, et il l'indique dans sa réponse à l'interpellation de M. Maurice Richard, mais sans s'y arrêter. D'ailleurs, que peuvent signifier, désormais surtout, les aveux et les promesses de M. Rouher, quand, six semaines après qu'il est venu étonner le Corps législatif par sa franchise, en déclarant, au nom du gouvernement, que l'administration municipale a commis des irrégularités, qu'elle a méconnu la loi et les prérogatives de la Chambre et qu'elle ne recommencera plus, M. Haussmann vient à son tour, devant le Sénat et devant M. Rouher lui-même, qui ne sort d'un humble silence que par une adhésion plus humble encore, affirmer tranquillement, au nom de l'empereur et en son nom propre, qu'il n'a commis aucune faute, pas même contre ces *abstractions du droit constitutionnel* dont M. Delangle avait parlé avec une ironie plus singulière dans la bouche d'un procureur général à la Cour de cassation que dans celle d'un futur président du Sénat! Le grand corps conservateur n'a pas trouvé une voix pour protester à la tribune, et n'en a pas trouvé deux pour protester au scrutin. Voilà nos garanties! Voilà la hiérarchie gouvernementale! Voilà l'*homogénéité* dont on nous parlait récemment!

Digitized by Google

soumis à deux juridictions diverses, dont le contact ne peut manquer de soulever des conflits?

Paris prend des habitudes singulièrement tyranniques et usurpatrices : il ne se borne pas à faire tache d'huile sur la carte et à tirer vers lui tout le suc de la France, il faut encore qu'il aille imposer aux départements voisins les servitudes qui l'embarrassent. La commune révolutionnaire qui siége à l'Hôtel de Ville étend chaque jour sa dictature sur un nouveau domaine. On a pris la Dhuys et la Vanne aux provinces qu'elles fertilisaient pour alimenter la soif de la grande ville, et voici que maintenant on confisque sans façon un terrain de 850 hectares pour y déporter ses morts. Un Parisien peut trouver spirituel et commode de se décharger ainsi sur les épaules d'autrui de tous ses fardeaux ; il ne saurait le trouver juste. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Les départements qui font cercle autour de Paris sont-ils destinés à devenir ses esclaves et ses victimes? M. Haussmann est-il libre d'en disposer à sa guise, absolument comme de nous? « Pourquoi ne pas dire tout de suite que le préfet de la Seine est préfet de toutes les préfectures? Pourquoi ne pas nommer M. le baron Haussmann préfet général de France, comme on a nommé le maréchal Soult maréchal général de France? A quoi sert d'avoir un préfet à Versailles, un conseil général à Versailles, des maires à Franconville, à Taverny, etc.? Il faut reculer le mur d'octroi de Paris jusqu'aux limites extrêmes du département de Seine-et-Oise si on fait litière des vœux des populations exprimés par la voix de leurs maires, si on annexe malgré elles les populations de Seine-et-Oise au gouvernement de Paris, à ce gouvernement personnel qui n'a pas d'autres conseillers généraux ni d'autres conseillers municipaux que des fonctionnaires nommés par le pouvoir[1]. »

Mais, dit-on, nous avons le consentement des communes. On a celui de la commune de Méry, il est vrai : nous savons même que « ce ne fut pas là une des moindres difficultés du projet » ; mais que « cependant la préfecture de la Seine parvint à faire comprendre aux habitants[2] » tout ce qu'elle avait intérêt à leur persuader. Je ne suis pas en peine de ses moyens de conviction. Pour les autres localités sur le territoire desquelles est placé le cimetière, peut-être confond-on un peu trop leur consentement avec celui des maires, nommés par l'administration, et qui ont, pour appuyer le projet, des intérêts d'ordre divers, qu'il est inutile d'approfondir[3]. Et quant aux villages

[1] Léon Say, *Journal des Débats* du 13 décembre 1868.

[2] *Le cimetière de l'avenir*, par L. Vafflard.

[3] Dans sa session ordinaire du mois d'août 1867, le conseil municipal de Bessancourt, directement intéressé, déclare, à l'unanimité des membres présents, qu'il

Digitized by Google

intermédiaires de la vallée de Montmorency, nous avons déjà dit que leurs maires eux-mêmes faisaient unanimement cause commune avec eux contre le projet.

On allègue vainement une nécessité qui n'existe pas pour justifier une mesure sans excuse. Non-seulement il était possible, mais il était facile de trouver sur le territoire du département de la Seine, dans le voisinage immédiat de Paris, l'espace nécessaire pour le service de ses inhumations. Cela était si possible et si facile qu'on l'avait trouvé du premier coup lorsqu'on n'avait pas intérêt à le déclarer introuvable, et l'administration n'a cherché vainement, comme elle le déclare, que du jour où la *fantaisie* nouvelle qu'elle s'était mise en tête lui a fermé tout à coup les yeux sur ce qu'elle voyait parfaitement jusqu'alors. Les officieux, qui, avec leur maladresse ordinaire, s'étendent lourdement sur cette impossibilité prétendue et réclament, en prenant des airs superbes, l'indication des emplacements rapprochés de Paris où pourraient s'ouvrir les nouveaux cimetières, feignent d'oublier qu'on la leur a donnée vingt fois. Donnons-la donc une fois de plus.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de trouver dans le voisinage immédiat de Paris et sur le territoire du département de la Seine la place d'un cimetière unique. Pourquoi un seul cimetière? Cette détermination, qui concorde si mal avec l'énorme accroissement de la population parisienne, ne peut s'expliquer que par une monomanie de centralisation qui nous poursuit jusque dans la mort. Il est impossible de donner une raison sérieuse à l'appui de cette mesure radicale, dont les organes de l'administration ne parlent eux-mêmes qu'avec l'expression d'un doute ou d'un regret[1] : « La seule critique qui, selon moi, aurait été fondée, s'écrie l'un des plus fougueux champions du projet préfectoral, c'est qu'il aurait été plus commode pour les Parisiens de posséder deux grands cimetières au lieu d'un seul, l'un destiné aux inhumations de la rive droite, l'autre à celles de la rive gauche. Aussi s'est-on bien gardé de la faire[2], » ajoute-t-il avec une ironie qui serait accablante si elle était justifiée. L'imagination emportée de M. Feydeau lui crée là un trop facile triomphe. On s'est si peu gardé de faire cette critique que, dès l'origine, le projet de création non pas seulement de deux, mais de quatre cimetières sous les murs de Paris, a été opposé à celui

n'est ni légal ni juste d'établir le cimetière d'une commune sur une autre commune, et qu'il sera déposé dans ce sens à l'enquête.

[1] Voir la seconde brochure de M. Vafflard, p. 35. M. Barbier, dans son rapport, dit aussi quelque chose d'analogue relativement à la création d'un deuxième cimetière au sud de Paris.

[2] *Liberté* du 9 novembre 1868.

Digitized by Google

d'une nécropole unique, avec indications précises et plans à l'appui. L'administration, encore une fois, a les meilleures raisons du monde pour le savoir, mais nous ne demandons pas mieux que de le lui rappeler.

Ces quatre champs funèbres pourraient être formés moitié par l'agrandissement de deux cimetières existants (ceux d'Ivry et de la pointe Saint-Denis[1]), situés dans des plaines stériles et désertes, moitié par l'ouverture de deux cimetières nouveaux, l'un sur les territoires de Romainville et de Bagnolet, l'autre dans la plaine de Montrouge. Distribués en nombre égal sur les deux rives de la Seine et placés, pour ainsi dire, aux quatre points cardinaux de Paris, ces cimetières embrasseraient une étendue totale d'environ 300 hectares, qui pourrait suffire pendant deux siècles, dans les conditions actuelles, aux besoins de Paris[2].

Et ce n'est pas tout, à beaucoup près. En réponse à l'imprudent et maladroit défi des avocats de la préfecture, les indications sont venues de toutes parts. On l'en avait comblée, on l'en a accablée. L'un des plus zélés combattants de cette guerre du bon sens et du bon droit a dressé à lui seul la liste de sept emplacements nouveaux, dans les positions et les conditions géologiques les plus favorables, à peu de distance des fortifications, et qui, adjoints aux précédents, dépasseraient l'étendue de la nécropole de Méry[3]. Si bien que les avo-

[1] Le premier est le cimetière dit *parisien*, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui dessert le village. Il a été ouvert à la fin de 1860 pour Bicêtre, et agrandi une première fois en 1861 pour recevoir les morts des Ve et XIIIe arrondissements. Ce cimetière tout plébéien, à peine fermé d'une grossière clôture de planches, distant de 800 mètres de la porte d'Italie, a une superficie de 4 hectares 76 ares, dont une grande partie reste encore disponible, et il est situé au milieu d'une vaste plaine qu'on peut, sans aucun obstacle, englober dans son enceinte en l'agrandissant ainsi de tous les côtés, mais surtout en arrière, jusqu'au plateau de Villejuif. Quant au cimetière de la porte Saint-Denis, dit de *Cayenne*, parce qu'il se trouve attenant au petit groupe de maisons voisin de la Chapelle qui porte ce nom, à moins de 1 kilomètre de la porte de Paris, il est rempli aujourd'hui et l'on n'y enterre plus depuis le 1er avril 1867. Rien ne serait plus facile que de l'agrandir en avant jusqu'à Saint-Ouen ; sur le côté droit jusqu'à la route peu fréquentée du Landit, qui passe à une demi-lieue de là, et d'en porter ainsi l'étendue à 60 hectares pour le moins. « Il n'y a dans cette partie de la plaine Saint-Denis ni établissements industriels ni habitations, et le chemin de fer du Nord qui la traverse forme une barrière naturelle à toute agglomération d'habitants de ce côté. » (Vafflard.)

[2] Voir les détails, accompagnés de toutes les indications techniques, dans la *Translation des cimetières de Paris*, par M. Vafflard, p. 12-18.

[3] Voir la lettre de M. Chenel à *l'Étendard* du 7 novembre 1868, et sa *Note sur les nouveaux cimetières de Paris*, in-4, p. 14. J'ai visité un grand nombre de ces emplacements, surtout les quatre premiers. Combien d'autres ne serait-il pas possible de leur adjoindre encore ! Pour nous borner à ce seul exemple parmi ceux qu'on n'a pas cités, dans la presqu'île formée par ce qu'on appelle le Tour de Marne, au

Digitized by Google

cats pétulants qui pressaient impérieusement les adversaires du projet de déclarer comment ils s'y prendraient pour le remplacer, étourdis et changeant de tactique, se mirent à balbutier avec embarras que c'étaient là des indications trop vagues pour servir de bases à un examen sérieux. Rien n'est plus précis, au contraire, et voilà ce qui vous gêne ! S'il vous faut, comme vous semblez le faire entendre, une évaluation exacte, à un centimètre carré près, c'est une besogne d'arpenteur dont il n'est pas impossible de vous procurer la satisfaction, et si vous nous demandez le résultat d'études officielles, vous oubliez que c'est à la ville à les entreprendre sur les données qui lui sont fournies. Êtes-vous bien sûrs, d'ailleurs, qu'elle ne les ait pas faites et n'ait point quelque raison pour en cacher le résultat? Demandez à vos amis de l'Hôtel de Ville la permission de fouiller dans leurs archives, et peut-être y trouverez-vous la preuve qu'il fut un temps où ni M. le préfet ni ses ingénieurs ne trouvaient ces indications trop vagues.

Joignez-y l'espace disponible encore dans quelques-uns des cimetières existants, principalement dans celui du Père-Lachaise ! On juge des ressources qu'offrirait un pareil ensemble, combiné surtout avec le cimetière de Méry-sur-Oise. S'il en coûte trop à l'administration de renoncer à un projet qu'elle trouve grandiose et qui n'est que choquant, qu'elle joigne du moins à sa nécropole lointaine ces cimetières suburbains, qui permettront aux esprits faibles de se dérober à la tyrannie de ses bienfaits.

Ainsi s'évanouirait cet argument qui est la grande arme de guerre en faveur de la nécropole de Méry. Les habiles et les badauds vont répétant partout qu'elle permettrait l'abolition de la fosse commune, en assurant à chaque corps un asile inviolable pour trente années au moins[1]. Ingénieuse façon de donner un coloris démocratique à une

sortir de Paris, entre Port-de-Créteil, la Varenne, Chennevières, Joinville-le-Pont, il y a un vaste espace d'environ 200 hectares de terrain sablonneux, stérile, à peu près vide ou occupé seulement par des bicoques sans importance, et qu'on eût pu acquérir certainement à un prix qui n'eût point dépassé 30 ou 40 centimes le mètre. Avec les théories professées dans ses communiqués, M. le préfet ne pourrait objecter la crainte des infiltrations, et s'il n'eût pas été fort agréable aux châtelains des coteaux avoisinants de plonger sur un cimetière, il sera moins agréable encore à tous les Parisiens d'être obligés de déporter à Méry leurs plus chères dépouilles. Je ne cite d'ailleurs cet exemple, qui n'est point mon idéal, que pour démontrer une fois de plus l'étrange témérité de ceux qui osent dire : « Nous avons cherché attentivement, à partir du pied des fortifications, et de proche en proche ; nous n'avons rien trouvé. » La vérité est qu'on n'a que l'embarras du choix.

[1] C'est cet argument qui a fourni un bien beau titre à la troisième brochure de M. Vafflard : *Plus de fosse commune !!!* (Les points d'exclamation ne sont pas de moi.) — *Le cimetière de l'avenir.* D'abord hostile, puis rallié avec quelques restes

Digitized by Google

mesure qui blesse au premier chef les sentiments et les besoins populaires! Cette tactique est habituelle dans le camp de M. Haussmann : n'avons-nous pas entendu tout récemment encore, pendant l'éclatante discussion d'où M. le préfet de la Seine est sorti plus compromis, plus désavoué et plus raffermi que jamais, les commissaires du gouvernement présenter comme une œuvre démocratique par excellence ces travaux qui ont fait de Paris une ville de boulevards, de cafés, de casernes et de magasins de luxe, qui ont doublé ou triplé les loyers et refoulé tous les ouvriers vers les quartiers excentriques, pour livrer la place aux fonctionnaires, aux millionnaires, aux boutiquiers et aux Anglais en voyage? A quoi servira d'assurer (et nous savons ce qu'il faut croire de ces assurances-là) trente ans de repos à des dépouilles exilées si loin que personne ne les pourra visiter, et que l'oubli croîtra plus vite que l'herbe sur leurs tombes abandonnées? Il vaudrait mieux ne les respecter que cinq ans, mais en les plaçant sous les yeux des amis qui les pleurent. Vous détruisez d'une main ce que vous donnez de l'autre. Voulez-vous que votre bienfait ne reste pas illusoire et que la sincérité n'en paraisse point suspecte, mettez-nous du moins à portée d'en jouir et de le reconnaître. S'il vous faut huit cents hectares pour cette bonne œuvre, prenez-les sous les murs de Paris, non pas tout d'un bloc, ce qui n'est ni possible, ni nécessaire, ni bon, mais en les divisant suivant les ressources et les convenances, en ouvrant au besoin dix cités funèbres, dans des conditions de décence et de dignité mieux garanties qu'elles ne peuvent l'être par ce projet colossal qui semble vouloir créer un pendant fastueux à l'Exposition universelle!

On se retranche sur les objections de détail. Elles se réduisent à trois, qui reviennent, toujours les mêmes, sous la plume ou sur les lèvres de nos adversaires. Soit! dit-on; la place est trouvée dans le voisinage des fortifications, mais « le haut prix des terrains aux abords de la capitale paralyserait forcément les intentions libérales de la ville de Paris. » Que nous importe, je l'ai déjà dit, des intentions libérales dont la distance nous empêchera de jouir? Mieux vaudrait qu'elles fussent paralysées, si le plan déplorable qui s'abrite derrière elles pouvait l'être en même temps. Mais, sans m'arrêter à faire remarquer combien on exagère cet obstacle pour les besoins de la cause, je demande si l'élévation du prix des terrains ne serait point compensée, moralement par le respect des habitudes et des sentiments pieux de la population parisienne, matériellement par l'extrême simplification du système funéraire? Plus de gares, de chemin de fer, de wa-

d'inquiétude et d'indécision, M. Vafflard est ici terrassé par la grâce sur le chemin de Méry.

Digitized by Google

gons ; plus de dépenses renouvelées sans cesse, après les frais de premier établissement, par le mouvement journalier des trains. Des calculs établis avec le plus grand soin, d'après les chiffres officiels, démontrent que ces cimetières suburbains, « d'une exécution *momentanément coûteuse*[1], » mais bien vite couverte par le produit des concessions temporaires ou perpétuelles, économiseraient en réalité des centaines de millions, lors même qu'on payerait les terrains 12,000, 15,000 et jusqu'à 20,000 francs l'hectare[2].

Mais que signifient ces calculs auxquels l'administration magnifique de l'Hôtel de Ville nous a si peu habitués ? Quoi ! pour enterrer ses morts, Paris regarderait à des misères qui ne le préoccupent pas une minute lorsqu'il s'agit de percer une rue ou de suspendre un jardin au flanc des buttes Chaumont ! Je n'ai pas ouï dire que M. le préfet de la Seine ait jamais reculé devant la cherté des terrains ou de l'exécution quand il s'agissait d'élever l'Opéra ou de bâtir une immense caserne sur les boulevards ; qu'il ne vienne donc point afficher, en présence d'un but si précieux, des scrupules tellement inattendus !

Deuxième objection : « La distance, quelle qu'elle fût, 1 ou 2 kilomètres, par exemple, viendrait s'ajouter à celle qui sépare les fortifications du centre de la ville : trop courte pour la création d'un chemin de fer, elle donnerait lieu à des déplacements beaucoup plus pénibles et plus onéreux que ceux qui sont nécessités par l'état actuel des choses. » Il est vrai, et c'est précisément une des raisons pour lesquelles nous demandons qu'on se borne au strict nécessaire dans cette voie. La loi, l'hygiène et une nécessité imminente, nous dit-on, s'accordent pour forcer l'administration à rejeter les cimetières en dehors de l'enceinte parisienne : c'est un déplacement assez fâcheux déjà par lui-même, sans qu'on aille l'aggraver gratuitement en l'étendant à des proportions intolérables. Certes, tous ces asiles de la mort seront trop loin de la ville des vivants, si près qu'ils en soient ; mais le voyage qu'ils exigeront n'aura rien de comparable, ni pour la dépense, ni pour la longueur et le temps, ni surtout pour le mode de transport, à celui de Méry-sur-Oise. Quand même nous n'y trouverions d'autre avantage que de supprimer cette indécente association de la douleur au tumulte des gares, ces expéditions, en bloc et par trains rapides, de *marchandises mortuaires* et de familles en partie de deuil, il n'en faudrait pas plus pour décider notre choix[3].

[1] Vafflard, première brochure.

[2] Chenel, *Note sur les nouveaux cimetières*, p. 10-11.

[3] Comme l'a fait remarquer l'écrivain chargé d'exprimer les idées de l'administration en 1864, la population de la partie nord et sud-est de Paris est habituée, depuis plusieurs années déjà, à accompagner ses morts jusqu'à deux des cimetières qu'il

Digitized by Google

Troisième objection : « Enfin, si l'on tient compte du chiffre considérable de la population agglomérée qui entoure déjà Paris, de son accroissement constant et régulier et des nombreuses habitations ou usines parsemées dans les intervalles peu étendus qui séparent ces agglomérations, on reconnaîtra que, dès à présent, la création de ces cimetières soulèverait des oppositions bien autrement sérieuses que celles que le projet actuel de l'administration a rencontrées; et que, d'ailleurs, dans un temps assez rapproché, ces établissements se trouvant de plus en plus serrés par des groupes d'habitations, la situation présente se reproduirait[1]. »

Ici encore, à l'objection administrative de 1867 je pourrais répondre par la réfutation administrative de 1864. M. Vafflard a parfaitement indiqué, par exemple, les commodités qu'offre la plaine de Montrouge et la partie de la plaine Saint-Denis où s'élève le cimetière qu'il s'agirait d'agrandir[2]. Il est facile, d'ailleurs, de façonner l'avenir au gré de ses besoins. Est-ce M. Haussmann ou l'un de ses avocats d'office, qui, renchérissant sur ce point, a été jusqu'à parler des obstacles que les cimetières suburbains offriraient à la création des chemins de fer futurs? Appeler les chemins de fer à la rescousse des usines et des agglomérations dont on tire si ingénieusement parti, c'est trop! Quels chemins de fer, et que signifie cette fantaisie bizarre? Le chemin de Ceinture, les grandes lignes et les chemins de banlieue, pour la plupart, ne sont-ils pas depuis longtemps tracés, et, s'il en reste quelque autre à établir, qui l'empêcherait de passer à côté du cimetière au lieu de passer dedans? Lorsque M. Haussmann parle des « populations serrées, industrieuses, croissantes... de cette banlieue nouvelle où l'on se dispute déjà l'espace, » il trace un tableau artificieusement chargé en vue de l'effet qu'il veut produire. Ne dirait-on pas que toute la banlieue n'est plus qu'une fourmilière hu-

s'agirait d'agrandir. De ce côté donc, on serait dispensé de toute mesure fâcheuse de translation, » et l'on n'aurait rien à changer aux usages « d'une partie notable de la population parisienne, composant onze arrondissements et représentant 940,634 habitants. » Les autres cimetières ne demanderaient pas aux parties de la ville qu'ils seraient destinés à desservir une course beaucoup plus longue que ceux dont elles dépendent actuellement; leur distance « ne serait pas un obstacle à la continuation de la coutume si générale d'accompagner les morts » jusqu'à la fosse, et, dans ces limites, « le projet aurait le grand mérite de ne blesser aucune des habitudes religieuses chères » au peuple de Paris, ce qui est, en si délicate matière, le point capital. « La force de cette considération s'accroît encore dès qu'on songe aux coutumes des jours de la Toussaint et de la fête des Morts qui, impossibles avec la nécropole de Méry, resteraient praticables et faciles dans le voisinage immédiat de Paris. » (Vafflard, première brochure, p. 14, 19, 2.)

[1] J'ai emprunté les termes de ces trois objections au rapport de M. Barbier, qui les a le plus nettement formulées.

[2] *De la translation des cimetières*, p. 13, 17.

Digitized by Google

maine, où il ne reste même pas la place d'un jardin ou d'une usine? Et c'est là pourtant qu'on peut trouver sans peine dix emplacements de 100 hectares!

Mais admettons que tous les points doivent être également envahis. Encore y faudra-t-il quelque temps. Les plaines de Vanves et de Bobigny ne peuvent se peupler absolument aussi vite que les rues de Paris, qui elles-mêmes, dans certains quartiers éloignés, mais qu'on peut regarder comme centraux, en comparaison de ces points extrêmes de la grande agglomération parisienne, mettent de bien longues années à se bâtir jusqu'au bout. J'en habite une, qui, ouverte depuis plusieurs siècles, garde encore de larges vides. Combien pensez-vous qu'il faille de temps pour remplir cet anneau circulaire de 20 lieues de circonférence que le département de la Seine enroule autour de Paris? — Pas plus d'un demi-siècle, dites-vous. — Je le veux. Eh bien! c'est justement le *maximum* de durée accordé par M. Haussmann à la nécropole de Méry, — qui pourra suffire à Paris agrandi pendant quarante ans au moins, pendant cinquante ans *peut-être*, a-t-il déclaré à la tribune du Sénat. Si l'on se contente d'une durée de quarante ou cinquante ans ici, pourquoi ne s'en contenterait-on pas là? Et si elle paraît suffisante pour troubler toutes les habitudes des Parisiens, et leur imposer à grands frais un système répugnant, pourquoi ne le paraîtrait-elle pas aussi, quand il s'agit de respecter les sentiments, les besoins et les usages les plus enracinés dans toutes les âmes?

Que les habitants de la banlieue viennent se grouper et se serrer autour de ces cimetières, comme on nous le dit, ce sera par suite d'un libre choix dont nous n'avons pas à nous préoccuper. C'est qu'ils le voudront bien, et qu'ils ne s'effrayeront pas du péril imaginaire dont on cherche à tirer parti, moins en leur faveur qu'à notre préjudice. Personne ne les y peut contraindre, comme personne non plus ne peut empêcher ces industriels, qu'on verrait s'abattre par milliers aux environs de la nécropole de Méry, de rechercher un voisinage qui les attire au lieu de les repousser. Et si le développement prodigieux de Paris, ce chancre de la France, doit réellement déborder de toutes parts jusqu'à ces nouveaux cimetières, et les étreindre, vers le commencement du siècle suivant, dans le réseau compact de sa banlieue sans cesse agrandie, pendant quarante ou cinquante ans du moins, on n'aura pas blessé sans nécessité le culte de deux millions d'habitants pour leurs morts. Avec une ville comme Paris, c'est tout ce qu'on peut espérer : à chaque époque suffit sa tâche[1]. Ah! si l'on devait s'attendre, par la création de la nécropole de Méry, à un asile

[1] Le plus ancien de nos cimetières, le Père-Lachaise, n'est ouvert que depuis 1804; le plus récent (Montparnasse), que depuis 1824.

Digitized by Google

définitif, ou du moins plus que séculaire, peut-être cette considération pèserait-elle de quelque poids dans la balance; mais les aveux peu suspects de la préfecture prouvent que ce projet n'a même pas à nous offrir, pour guérir de légitimes répugnances, l'avantage d'une plus longue durée. Que lui reste-t-il donc?

C'est le malheur de ces grandes agglomérations monstrueuses, et, on peut le dire, contre nature, que les morts et les vivants s'y gênent les uns les autres et s'y arrachent réciproquement la place. Le terrain ne suffit plus aux besoins des êtres qui s'agitent à sa surface ou qui dorment dans son sein. On se dispute l'espace comme sur un radeau, et l'égoïsme féroce de ceux qui survivent voudrait jeter précipitamment les cadavres à la mer, sans laisser à leur âme la consolation d'un dernier adieu ou d'une dernière prière, sans songer qu'eux-mêmes ils mourront demain. De là tant de systèmes brutaux, proposés par des médecins qui veulent trancher dans la plaie, au lieu de la guérir; de là, particulièrement, ces projets de retour à la crémation païenne, à laquelle on ne peut s'empêcher de craindre qu'une nécessité vengeresse ne ramène les grandes cités, grossies outre mesure par des moyens factices, véritables hypertrophies d'une nation, qui aspirent toute la séve et tout le sang des membres, et qui abusent de la vie jusqu'à perdre le respect de la mort[1].

Mais cette situation anormale et forcée, cette accumulation à outrance et cet entassement d'un peuple entier dans l'enceinte d'une ville, qui a, plus que tout autre, contribué à les produire? Qui a concentré à Paris cette immense population de *nomades?* Qui en a fait l'atelier central de la France, le comptoir de l'Europe et le caravansérail de l'Univers, le rendez-vous de la foule qui veut jouir et s'enrichir, la proie de cent mille maçons, le grand déversoir où tout vient aboutir et s'engouffrer? Qui a, par l'annexion de la banlieue, absorbé onze communes grandes comme des villes, sans compter des portions plus ou moins considérables de treize autres, et, en détruisant leur autonomie, qui s'est chargé de les enterrer comme de les faire vivre? Qui a poussé de toutes ses forces, et qui pousse toujours, avec l'obstination la plus aveugle, à cette cruelle pléthore dont nous sommes étouffés? M. Haussmann le sait aussi bien que nous. Et ne sentira-t-il pas enfin l'urgence d'écouler peu à peu ce flot envahissant de population factice qui menace d'engloutir Paris[2]?

Le mal est fait. Sans récriminations stériles, envisageons en face le remède nécessaire, et acceptons-le résolûment, mais ne l'aggravons

[1] Comment ne pas le craindre lorsqu'on voit, après MM. Feydeau et Delamarre, l'administrateur des pompes funèbres lui-même (dans sa *Notice sur les champs de sépulture*) préconiser ce système?

[2] Voir la brochure du docteur Robinet, *Paris sans cimetière*, p. 13.

Digitized by Google

pas à plaisir. Puisque la loi et la nécessité commandent, pour un avenir prochain, la mesure douloureuse de la fermeture des cimetières parisiens, qu'on les rouvre du moins en s'efforçant de concilier les nécessités de l'hygiène morale, qui a bien son importance aussi, avec les besoins de l'hygiène physique. Au lieu d'une nécropole unique, lointaine, vaste et glaciale Sibérie funèbre, où les morts, pareils à des *convicts*, seront transportés dans des conditions répugnantes et dormiront dans la solitude, exilés du cœur comme des yeux de ceux qui les ont aimés, la décence, la dignité, le respect des droits les plus légitimes, des habitudes les plus nobles, des sentiments les plus pieux, exigent qu'on en crée plusieurs, et qu'on établisse ces villes funèbres dans le voisinage de la cité vivante, comme les anciens plaçaient les cendres des aïeux au foyer de la maison domestique. Non-seulement cela est bon, mais cela est nécessaire; non-seulement cela est possible, mais cela est facile; et l'administration, qui a violé les lois et les convenances, plus respectables encore, par la marche qu'elle a suivie dans cette déplorable affaire, non contente de créer d'énormes difficultés matérielles, blesserait profondément, en persistant dans une mesure radicale que rien ne justifie et que tout condamne, le sens moral et le sens humain. Telle est, résumée en quelques lignes, la conclusion très-claire de cet article.

La tombe est l'une des grandes institutions de l'humanité; c'est plus qu'un monument, c'est presque un autel, suivant l'idée profonde dont le *cromlech* de nos aïeux était l'admirable symbole. Le cimetière fait partie de la cité comme le forum. C'est en ce temple des larmes et des souvenirs, où reposent les générations disparues, où sont couchées dans une poussière bénie les dépouilles vénérables de ceux qui nous ont faits ce que nous sommes, qui ont élevé la ville, qui ont fécondé la terre, qui ont répandu la semence des idées, qui ont servi la patrie, qui ont travaillé et souffert avant nous et pour nous; c'est là qu'est le lien sacré, toujours vivant dans la mort, et plus vivant dans la mort que dans la vie, qui unit entre elles toutes les âmes de l'humanité. Là, sur ces pierres d'alliance, — *fœdera generis humani*, — le passé se relie au présent; là se renouvelle et se soude de plus en plus le point d'attache de la grande tradition morale qui réunit tous les hommes dans le sentiment de leur solidarité mutuelle. École de respect, de consolation et de prévoyance, le cimetière élève sans cesse, au milieu des tumultes et des entraînements de la vie, sa voix grave, la seule écoutée, pour nous donner l'austère leçon et les mâles avertissements dont nous avons besoin, pour servir de contre-poids salutaire aux

Digitized by Google

ivresses malsaines où l'homme est tenté d'oublier sans cesse qu'il est une âme opprimée par les organes qui la servent, et dont elle se dégagera un jour.

« Lycurgue n'avait pas craint d'établir les tombeaux au milieu de Lacédémone; il avait pensé que la cendre des pères, loin d'abréger les jours des fils, prolonge en effet leur existence, en leur enseignant la modération et la vertu, qui conduisent à une heureuse vieillesse[1]. » Les Romains avaient fait à la capitale du monde un portique de tombeaux, et la voie Appienne s'avançait jusqu'aux portes de la ville entre deux rangées de monuments funèbres. Partout, chez les peuples de l'antique Orient aussi bien que chez les tribus sauvages, vous retrouverez le même culte pour ces demeures éternelles de l'humanité, comme l'Égypte appelait les sépulcres, auprès desquelles on ne craignait pas de dresser les tentes passagères des vivants. L'Église a fait plus : pour mieux déposer les morts dans le sein de Dieu, pareille à la mère dont la tendresse protége encore le sommeil de l'enfant, elle a toujours aimé à faire dormir ses fils à son ombre et comme entre ses bras. Les temples étaient pavés des reliques des ancêtres, et chaque dalle portait l'inscription mortuaire qui, devant l'autel, parlait d'espérance et de résurrection. Le champ de repos s'étendait au pied de l'enceinte sacrée, comme son vestibule naturel, abrité dans sa paix profonde et protégé par la croix du sanctuaire.

Les exigences de la salubrité publique ne le permettent plus. Mais du moins, ô cimetières de village, que votre humilité protége contre le décret du 23 prairial, ma pensée se reporte vers vous, et j'évoquais votre paisible et consolante image, en parcourant ce lieu d'exil funèbre que la sollicitude bureaucratique est allée nous choisir dans le désert, et qui trouvera moyen de combiner les tristesses de l'abandon avec le tumulte d'une halle! Chaque sentier qui vous sillonne aboutit à l'église : le fidèle qui entre revoit les saintes tombes; la pensée des morts se mêle à sa prière, et il s'agenouille en passant. Chaque pas qu'il fait, chaque regard qu'il tourne vers l'église, ce point central du village, les rappelle à son âme. Lorsqu'on n'était pas arrivé encore à cette époque de progrès où la vue d'un tombeau irrite ceux qu'elle n'épouvante pas, l'homme vivait pour ainsi dire en contact perpétuel avec les êtres disparus, et marchait sans cesse dans le souvenir de ceux qu'il avait aimés.

Mais Paris est la ville de la joie, du mouvement, de la fête universelle. Il en faut chasser les cimetières, comme on en voudrait chasser la vue de la misère et du travail, pour ne point contrarier l'enthousiasme des touristes et ne pas blesser les yeux des Anglais,

[1] Chateaubriand, *Génie du christianisme*.

Digitized by Google

des Prussiens ou des Russes, dilatés par une admiration envieuse. Le cyprès est un arbre triste; la vue d'une croix sur un tertre rappelle des idées lugubres; la mort fait tache dans l'élégance et le luxe du Paris moderne, et une civilisation aussi raffinée que la nôtre ne s'accommode plus des usages gothiques bons pour nos grands-pères. Le maître d'un hôtel bien tenu ne souffre point qu'on meure chez lui : Paris est devenu l'hôtellerie du monde; M. Haussmann ne peut empêcher d'y mourir, mais il ne veut plus qu'on y soit enterré : cela discréditerait son établissement.

Voilà votre vraie raison, sans parler de quelques autres, qui la valent. Vous déportez les tombeaux pour effacer la dernière ombre de ce beau Paris, devenu l'idéal des commis voyageurs. Et qui sait même, — ô misère! — s'il ne se cache point là encore quelqu'une de ces raisons stratégiques, niées si longtemps, avouées enfin avec éclat, comme l'une des grandes explications des travaux actuels? Les cimetières des villes telles que Paris sont, à certains jours, des lieux redoutables; les enterrements aussi. Ni les obsèques de Foy et de Lamarque, ni les rendez-vous aux tombes de Baudin et de Cavaignac, ne seraient plus possibles avec une nécropole à 6 lieues; et, le 2 novembre dernier, M. Haussmann a dû prendre à la préfecture de police des notes secrètes en faveur de son projet.

Allons, que Paris se débarrasse de ses morts! Qu'il jette aux vents ces débris humains qui prennent la place de dix théâtres et de cent cafés, qu'il trace des boulevards et qu'il élève des casernes sur cette poussière d'ossements détrempés de larmes! O ville cruelle, ville banale, ville oublieuse de ton histoire, de tes traditions, de ton âme, si tu laisses faire cela sans protester et sans résister jusqu'au bout, va, tu es bien digne d'être administrée par M. Haussmann! Malheur à la génération frivole qui se détourne des tombes, où, comme on l'a si bien dit, sont les racines de la vie! Que des athées, des matérialistes, des indifférents même, — ceux qui croient que l'homme en mourant ne fait que rendre ses atomes à la circulation commune, et accomplir ainsi le dernier acte du rôle pour lequel il a été créé; — ceux pour qui tout regard au delà du corps et de la vie n'est qu'une recherche oiseuse et stérile, admettent avec empressement le projet d'enterrement mathématique et industriel que nous combattons, je le comprends : il est fait tout exprès pour eux! Quelques années encore, vous verrez qu'on complétera le système par des perfectionnements dignes de lui, en inventant des machines pour enterrer à la vapeur; et je ne désespère pas de voir luire une époque de progrès où, les derniers préjugés ayant disparu sous l'influence de la philosophie positive, les intelligences pratiques de l'Hôtel de Ville

Digitized by Google

pourront réclamer, comme une annexe de Méry, l'établissement d'une usine pour la fabrication du noir animal[1]!

Que faire, et qu'y pouvons-nous? Nous ne pouvons qu'être blessés au cœur, et le dire; nous ne pouvons qu'avoir raison, et le prouver. — Mais qu'est-ce que cela, le cœur?... Un mot emphatique!... D'honnêtes bureaucrates, tout surpris, la main sur la poitrine et la plume derrière l'oreille, nous affirment qu'eux aussi ont un cœur, et qu'ils ne le sentent pas blessé. D'aimables journalistes, qui ont étudié la question dans les coulisses du Vaudeville ou de l'Opéra, jurent que nous faisons des phrases et que nous déclamons. Demain, on nous traitera d'énergumènes et de révolutionnaires! — Qu'est-ce que cela, avoir raison? Ce n'est rien, ou c'est pis que rien, car c'est parfois un tort. La raison, le bon sens et le bon droit sont suspects d'opposition, et l'arbitraire triomphant les range parmi les manœuvres des anciens partis. La vérité est que nous parlons à M. le préfet de la Seine une langue inconnue, dont les sons frappent son oreille sans arriver à son esprit. Il ne nous comprend pas, il ne sait ce qu'on lui veut. A un sentiment il répond par un chiffre (contestable); à une protestation indignée il oppose un décret (apocryphe). Nous croyons trouver un homme, et nous ne rencontrons qu'un préfet.

Ah! la mesure est comble; elle déborde! Il est temps que cela finisse! Il est temps que ces perpétuels outrages à la loi, à l'opinion, aux souvenirs les plus chers, aux traditions les plus nobles, aux habitudes les plus sacrées, disparaissent devant le réveil de la conscience publique! Il est temps que cette autocratie véritablement insolente, qui nous poursuit maintenant jusque dans la mort, s'écroule enfin sous les ruines qu'elle a faites! Et si tous les efforts des vivants doivent rester inutiles, qu'il s'élève des tombeaux profanés et des tombeaux exilés une voix vengeresse, douce et puissante comme celle de la justice infaillible : « Et toi aussi, qui n'as pas eu pitié de nous, tu retourneras en poussière! »

VICTOR FOURNEL.

[1] N'avons-nous pas lu tout récemment, dans plusieurs journaux, la facétie lugubre d'un prétendu ingénieur qui a trouvé le moyen d'utiliser les cadavres en les transformant en pierres de taille, par l'application d'un enduit de son invention? Cet enduit durcit dans le sein de la terre et, au bout de quelques années, il ne reste plus qu'un moëllon. Chaque cimetière deviendrait ainsi une carrière, qu'on pourrait vider sans cesse et où les matériaux se renouvelleraient indéfiniment pour les besoins de Paris futur. Cette idée, digne de l'imagination d'un Edgar Poë, est bien caractéristique du temps présent, et elle a dû faire rêver plus d'un chef de division.

Digitized by Google

MÉLANGES

LES RÉUNIONS PUBLIQUES A PARIS ET LES ÉLECTIONS PROCHAINES

Par E. de Pressensé. — Brochure in-12, chez Meyrueis.

Les folies sans nom, les doctrines révoltantes qui se sont produites dans les réunions publiques et dont les journaux officieux se sont faits avec une complaisance si intéressée les rapporteurs, ne pouvaient manquer d'être exploitées au point de vue électoral. Nous avons assisté dans ces derniers temps à une résurrection du *spectre rouge* de feu Romieu, destinée à ramener les électeurs dans les voies d'obéissance passive et de dévouement à la politique de gouvernement personnel, d'où ils tendaient manifestement à s'écarter. La campagne a commencé spécialement dans *le Pays* et a fini par produire une brochure anonyme, répandue à plus de 100,000 exemplaires et commentée par tous les journaux officieux, qui n'a pas d'autre but que de faire décerner de nouveau au gouvernement un brevet de sauveur de la part de la bourgeoisie indignée et des campagnes effrayées. C'est à cette brochure, remplie du reste de falsifications impudentes (j'ai le droit de le dire pour mon compte personnel), qu'un fervent ami de la liberté, un homme de cœur et de haute intelligence, M. de Pressensé, fait aujourd'hui l'honneur de répondre pour montrer ce qu'ont été dans la réalité les réunions publiques de Paris et quelle leçon tout homme sensé doit tirer, à la veille des élections, des excès de théories et de langage qu'on a vu s'y étaler. Nul plus que M. de Pressensé n'avait le droit de le faire, car nul n'a suivi avec plus d'attention les réunions publiques et nul n'y a montré plus de courage et de talent dans la défense des principes de religion, de morale sociale et de liberté, en face des aboyeurs du socialisme autoritaire.

Il montre d'abord comment les organes officieux du pouvoir, en parlant de ces réunions, en même temps qu'ils se plaisaient à mettre en lu-

Digitized by Google

mière l'attaque à tous les principes religieux et sociaux, afin d'effrayer le public naïf, ont constamment omis de parler de la défense, qui a été partout énergique et en plus d'une occasion est parvenue à faire reculer ses adversaires. Il expose les inconvénients de la loi actuelle, qui ne pouvait produire que des folies et des excès, loi si étrangement faite, qu'elle semblait presque les appeler. M. de Pressensé se demande ensuite qui doit être tenu pour responsable de la persistance et du développement des idées socialistes dans les rangs populaires, et si la révélation de la puissance qu'ont malheureusement encore ces idées insensées réclame du pays une politique de réaction ou une politique de liberté. Sur ce point nous lui laisserons la parole.

« Le défenseur de la politique de réaction nous semble avoir fait une fausse manœuvre en se présentant devant le juge électoral tout bourré de déclamations athées et communistes ramassées dans les réunions publiques. Il nous fait un peu l'effet de cet avocat qui s'était trompé de dossier au moment de plaider et avait pris celui de son adversaire. En quoi donc les manifestations dont on fait tant de fracas militent-elles en faveur du système que l'on préconise? On nous avait dit que ce système auquel la France avait fait le sacrifice de bien des droits précieux, raffermirait sur ses bases une société ébranlée, qu'il rétablirait l'ordre dans les esprits, conjurerait à jamais le socialisme. Et voici que lorsque l'esprit qui couve dans les masses ouvrières trouve une issue pour s'échapper, il est plus disposé à se laisser prendre aux folles utopies qu'au lendemain de l'émeute, plus enfiévré de communisme que lorsque les pavés étaient encore entassés sur les barricades. A quoi la politique de réaction a-t-elle servi, si nous en sommes là, de l'aveu même de ceux qui réclament notre aveugle adhésion? Si les garanties de l'ordre sont des casernes placées aux quatre coins d'une ville et de larges voies ménagées aux charges de cavalerie, nous avons fait de sensibles progrès, depuis que Paris n'est plus qu'un immense boulevard. Mais si l'ordre durable est avant tout moral, nous avons reculé, j'en atteste le document mis sous nos yeux. Pour qui sait lire avec intelligence, il revient à une confession générale faite par la politique de réaction. Cette humilité est touchante au moment où la nation va rendre son verdict. « J'avais promis, semble dire cette politique plus ou moins abandonnée par le chef de l'État, j'avais promis l'apaisement des passions antisociales par la satisfaction de toutes les aspirations légitimes des classes ouvrières, et par la répression de leurs aspirations dangereuses. Voilà ce que j'ai voulu faire. Voyez ce qui est advenu de ce grand dessein. Entendez ces paroles de colère et de démence dont je vous apporte moi-même l'écho. » Le pays trouvera peut-être qu'il a payé un peu cher un salut si problématique.

« Comment en eût-il été autrement? D'où serait venue la lumière à notre peuple? Nul moyen de le rejoindre n'était laissé aux amis de la vraie liberté, qui seuls peuvent le préserver ou le guérir du socialisme. Nous avons eu

Digitized by Google

des années obscures et silencieuses, où un bâillon a été mis sur les lèvres qui ne récitaient pas la leçon officielle... Jusqu'à ces derniers temps l'enseignement libre se heurtait à des difficultés innombrables, les hommes qui étaient le mieux faits pour trouver la fibre populaire et combattre victorieusement les erreurs communistes, ont été constamment mis à l'interdit. Il a fallu le mouvement qui a suivi la lettre du 19 janvier 1869, pour que des hommes comme MM. Saint-Marc Girardin, Jules Simon, Jules Favre et Cochin, aient pu faire entendre leur voix devant le peuple de Paris. On se plaint de ce qu'une partie de ce peuple professe parfois de vraies monstruosités en fait d'économie politique ; mais ceux-là sont mal venus à se plaindre qui, il y a quelques années, refusaient résolûment à un homme aussi distingué par l'esprit et le caractère que M. Edmond de Guerle, de faire un cours d'économie politique au faubourg Saint-Antoine, dans une institution toute populaire. Ce fait n'est pas isolé; il se rattache à tout un système étroit et absurde qui veut que la vérité dans tous les domaines soit une manne administrative et que tout enseignement ait l'estampille.

« Que l'administration s'en prenne à elle-même des beaux résultats de ses pratiques, et qu'elle cesse de les produire comme des titres à notre confiance! Qu'elle sache bien que non-seulement elle désarme la vérité et la dépouille de sa vertu persuasive, en voulant qu'elle porte toujours ses couleurs, mais qu'elle accroît singulièrement le crédit des pires erreurs en les persécutant. Pour moi, je gémis de voir des opinions citées en justice, et des idées, quelque insensées qu'elles soient, poursuivies comme des délits. Je ne prends pas mon parti de voir nos procureurs requérir en faveur de l'idée de Dieu, ou bien dans un ordre inférieur, en faveur de l'idée de la famille et de la propriété. Il n'y a pas de plus sûr moyen de les discréditer et d'accréditer les pires folies qui, livrées à elles-mêmes, succomberaient promptement. Pour peu qu'on ait quelque générosité au cœur, les armes tombent des mains quand on est en face d'adversaires plus ou moins liés. Ce beau système de compression a empêché dans le passé les saines lumières de se répandre, et il entravera désormais la discussion énergique des erreurs que l'on poursuit judiciairement et qui puiseront dans la persécution la seule force qui les rend redoutables. Il n'y a pas là de quoi beaucoup se vanter. »

M. de Pressensé montre ensuite que le socialisme tel qu'il se révèle actuellement est avant tout autoritaire, qu'il se base sur les théories de despotisme si souvent exprimées au profit du pouvoir, et que la seule manière efficace de le combattre est la liberté.

« Quel est l'enseignement qui est le plus nécessaire à une population plus ou moins inclinée au communisme? Il est évident que ce qu'elle a besoin d'apprendre avant tout, c'est le respect inviolable de la liberté. L'erreur fondamentale du communisme, son vice originel, c'est précisément d'at-

Digitized by Google

tendre la réforme sociale de l'État, ou du moins de subordonner l'individu à l'association, de telle sorte qu'il ne s'appartienne plus vraiment et ne dispose plus du fruit de son travail. Toute atteinte réelle à la propriété est une atteinte à la liberté elle-même, car si l'individu ne dispose pas du fruit de son travail, sous la réserve de ce qu'il doit à la communauté pour les avantages qu'elle lui procure et la protection qu'elle lui accorde, il perd toute indépendance réelle. Tant que l'on admet sérieusement la liberté, on n'est pas socialiste au sens ordinaire et historique du mot. Or, ce qui a caractérisé essentiellement le nouveau socialisme qui s'est exhibé récemment, c'est précisément la négation de la liberté, soit dans la reconstruction de la propriété, soit dans la constitution de la société, dans l'éducation et l'instruction. L'école proudhonienne a bien fait quelques résistances; néanmoins ses adhérents en général n'ont guère montré plus de tolérance que les autres socialistes. Ce qui a dominé dans les réunions publiques, c'est bien décidément le socialisme autoritaire, celui qui ne veut la liberté ni dans les moyens employés, ni dans le but poursuivi. Or, je le demande, est-il très-étonnant qu'à l'école de l'histoire contemporaine il se soit confirmé dans ses principes?

« Le socialisme autoritaire se développe dans notre milieu social comme une plante dans l'atmosphère qui lui convient. Les causes de la situation actuelle sont donc bien autrement graves que l'excitation d'un moment et que l'emportement de quelques convoitises impatientes. Tant que nous n'en serons pas revenus à raffermir les bases morales de notre société, à proclamer hautement que le mal ne cesse pas d'être le mal quand il réussit, que le moyen doit partout et toujours être digne du but, nous serons les complices des pires désordres intellectuels de la démagogie, et nous aurons beau nous indigner et nous épouvanter des applications qu'elle fera de la fameuse théorie du salut public, ce n'en sera pas moins notre principe qui sera dirigé contre nous. « Il n'y a qu'à retourner la batterie, » disait un orateur des clubs. — Mot profond qui résume toutes nos réflexions. — Que les hommes d'ordre et de religion se disent bien qu'ils autorisent tous les désordres et toutes les irréligions quand ils méconnaissent le caractère absolu de l'ordre moral. Ceux qui prétendent croire à la justice éternelle sont les gardiens naturels du feu sacré; s'ils l'éteignent de leurs mains, qui donc le rallumera? Qu'ils sachent qu'ils répondront devant Dieu de l'athéisme qu'ils auront provoqué, que dis-je, qu'ils auront enseigné; car nier la justice et le droit, c'est nier Dieu même! »

M. de Pressensé conclut son étude en s'adressant aux électeurs, auxquels il donne de sages et virils conseils.

« Le caractère violent des discussions des réunions publiques tient en bonne partie aux imperfections d'une loi boiteuse. Électeurs, envoyez des législateurs qui ne fassent pas des lois de circonstance, mais qui se laissent guider par des principes. Les agents du gouvernement ont toléré longtemps

Digitized by Google

le déchaînement des idées folles dans une pensée facile à saisir. Électeurs, envoyez des mandataires qui surveillent d'un œil jaloux l'exécution des lois et ne se résignent pas à ce qu'on en suspende l'exécution par calcul, ce qui est le plus sûr moyen d'affaiblir le respect qui leur est dû. Les débats tumultueux dont on fait mousser l'écume devant nous pour nous donner une crainte salutaire, révèlent combien l'ignorance et les préjugés funestes règnent encore dans nos classes ouvrières. Électeurs, nommez de vrais amis de l'instruction populaire, qui ne permettent pas qu'on mette des robinets à la source pour la distribuer au gré de l'administration et qu'on impose silence aux voix les mieux faites pour parler aux multitudes le langage de la raison. L'état mental d'une partie de notre population montre que l'administration qui a voulu se charger toute seule du salut du pays n'a point conjuré le désordre des esprits, qui est le pire de tous et qui n'est point compensé par des rues tirées au cordeau. Électeurs, envoyez des hommes de cœur qui ne se déchargeront sur personne du devoir de veiller à la chose publique. Sauvez-vous des prétendus sauveurs qui vous soulagent de vos devoirs civiques. Enfin le cri d'alarme dont on assourdit vos oreilles n'est pas sans motif. Oui, le socialisme règne encore dans notre pays; il n'a point abjuré ses chimères. Si jamais il saisissait le gouvernement dans une nuit de tempête, ce serait pour nous ramener à la barbarie par la tyrannie. Mais ne l'oubliez pas, le socialisme, c'est encore la dictature, et il hait par-dessus tout la liberté. Électeurs, voulez-vous conjurer ce péril? usez virilement, énergiquement de votre pouvoir. Consacrez la liberté par votre vote. Cherchez des hommes fiers, indépendants, qui ne subissent d'autre pression que celle de leur conscience et qui aient devant les yeux, non le sourire et les faveurs du pouvoir, mais la grande image de la patrie qui attend de nous tous un vaillant effort pour être replacée à son rang de pouvoir, d'honneur, d'élévation morale.

« C'est ainsi que cette question spéciale nous amène à la même conclusion que toutes les questions de la politique intérieure et extérieure. Vous plaît-il, vous disent les hommes qui s'occupent surtout de finances, qu'on vous engage, sans vous prévenir, pour des centaines de millions, vous offrant ensuite la carte à payer, avec la seule satisfaction de constater que le compte est mal fait, inexact, onéreux, comme on l'a fait dans les affaires de la ville de Paris? Vous plaît-il, vous disent les citoyens jaloux de la grandeur du pays dans le monde, de voir préparer à votre insu de savantes combinaisons de politique étrangère qui ont pour résultat la formation à vos portes, non pas d'une Allemagne unie par la liberté, mais d'une puissance compacte, formidable, jalouse, constituée par la conquête, armée jusqu'aux dents, et nous imposant la charge d'une armée de 900,000 hommes pour avoir le plaisir de reconnaître qu'elle a obtenu, selon un vœu célèbre, une configuration meilleure sur la carte de l'Europe? Vous plaît-il d'être dans une incertitude complète sur les plus grands intérêts de la poli-

Digitized by Google

tique, et de vous demander tous les matins quelle est l'affaire qui est en train de chauffer, l'aventure qui est en train de se préparer? Vous plaît-il, à l'intérieur, de retrouver la même indécision dans la direction générale, les libertés à moitié données puis reprises en détail, la compression fantasque comme le caprice? Vous plaît-il de sentir le pays s'énerver à ce régime contradictoire, flottant et lourd? Si cela ne vous plaît pas, montrez votre opinion au scrutin; car, sans sortir des voies constitutionnelles, la France saura bien faire comprendre et exécuter ce qu'elle veut. Si elle se réveille, rien ne l'empêchera de vouloir et d'agir; on aura beau découper et morceler ses circonscriptions électorales, faire briller dans un vague lointain l'appât des chemins de fer ou des chemins vicinaux, des maisons d'école et des presbytères, user de ces procédés qui sont la corruption en grand et qui ne deviennent pas meilleurs pour être avoués, non sans effronterie, par les députés qui s'en servent, on n'arrêtera pas plus le mouvement de son cœur qu'on n'arrête une des grandes palpitations de l'Océan. »

Ce sont là de nobles et généreuses paroles qui ne manqueront pas de trouver un écho dans la conscience du pays. Nous recommandons à tous nos amis la courte et substantielle brochure de M. de Pressensé. Elle est bonne à répandre, bonne à faire lire à ceux qui seraient tentés de faiblir en se laissant aller à la peur du nouveau spectre rouge.

François Lenormant.

COMMENTAIRE SUR LES ÉLÉMENTS DU DROIT INTERNATIONAL
ET SUR L'HISTOIRE DU PROGRÈS DU DROIT DES GENS DE HENRY WHEATON
Par M. William Beach Lawrence. — Paris, Durand, 1868.

QUESTIONS DE DROIT MARITIME INTERNATIONAL
Par Hautefeuille. — Paris, Guillaumin, 1868.

Les œuvres de Henry Wheaton ont depuis plus de vingt ans acquis une autorité incontestée dans toutes les questions qui se rattachent au droit international. Cette autorité est attestée par les nombreuses éditions des *Éléments du droit international* qui ont été traduits dans toutes les langues et que les gouvernements chinois et japonais eux-mêmes ont récemment fait publier dans l'idiome de leur pays. Si les principes du droit des gens sont naturellement restés les mêmes depuis la publication de ces ouvrages, les nombreux événements qui se sont accomplis dans le monde entier ont donné lieu à tant d'applications diverses de ces principes que, sous le titre modeste de *Commentaire de Wheaton*, M. William Beach Lawrence, ancien ministre des États-Unis en Angleterre et ami de l'illustre publiciste américain, vient de mettre au jour un livre tout à fait nouveau en complétant

Digitized by Google

l'œuvre de son devancier par le récit de ces événements. L'ouvrage de M. Lawrence commence par une notice substantielle consacrée à retracer la vie d'Henry Wheaton.

Après avoir, au commencement de ce siècle, séjourné quelques années en France, pendant lesquelles il étudia le droit à Poitiers et traduisit nos nouveaux codes en langue anglaise, M. Wheaton retourna dans son pays où il exerça d'abord la profession d'avocat avec succès, acquit promptement une grande réputation par ses travaux de jurisprudence, et fut nommé en 1816 aux fonctions de *reporter* de la Cour suprême des États-Unis, qu'il exerça jusqu'en 1827, fonctions qui consistent à publier le compte rendu officiel des décisions de cette Cour, ainsi que des débats qui ont amené ces décisions. L'un des plus éminents jurisconsultes américains, le juge Story, à qui il adressait le premier volume de ses *Reports*, lui écrivait en ces termes : « J'ai lu le volume entier *con amore*. Je suis on ne peut plus satisfait de la manière dont l'ouvrage a été exécuté. Les arguments sont rapportés avec brièveté, force et précision, et les notes sont marquées au coin de votre savoir lucide, exact et profond. Elles ajoutent beaucoup à la valeur du texte qu'elles expliquent et perfectionnent à la fois. J'admire surtout les notes qui font ressortir la loi civile contradictoire, texte peu exploité jusqu'ici par nos avocats, mais plein de bon sens et d'habileté judiciaires. A mon avis, vos *Reports* sont les meilleurs qui aient jamais été publiés dans ce pays. » M. Wheaton publia douze volumes de *Reports* qu'un jurisconsulte allemand appelle le *Livre d'or du droit américain*.

En 1827 commença la carrière diplomatique de M. Wheaton. Il fut d'abord chargé d'affaires à Copenhague où il réussit à signer un traité par lequel le Danemark accordait une indemnité considérable aux négociants américains qu'avaient lésés les représailles exercées par les Danois contre les Anglais pendant les guerres de l'Empire. Il mit à profit son séjour Copenhague pour faire de savants travaux sur la littérature scandinave.

En 1835, il fut envoyé à Berlin également comme chargé d'affaires et y resta jusqu'en 1846. Ses fonctions diplomatiques étaient de la plus haute importance, car il était le premier agent américain accrédité en Allemagne. Il négocia un traité avec le Zollverein et obtint en Prusse et en Allemagne l'influence que méritaient son caractère et son talent. Il utilisa les loisirs que lui laissaient ses devoirs d'homme public en publiant d'importants ouvrages sur le droit public, et notamment ses *Éléments du droit international* qui valurent à leur auteur l'honneur d'être appelé à faire partie de l'Institut de France comme membre correspondant. M. Wheaton avait plus d'un titre à la faveur publique en France, il avait fait de longs séjours à Paris, y avait fait paraître plusieurs de ses ouvrages dans notre langue, enfin il avait très-efficacement contribué à rétablir l'intimité entre la France et l'Amérique, intimité momentanément compromise, pendant les premières années qui suivirent la révolution de Juillet, par les difficultés que

Digitized by Google

présentait l'exécution du malencontreux traité de 1831. Par ce traité, on se le rappelle, le gouvernement français avait trop facilement consenti à payer aux États-Unis une indemnité de 25 millions qui avait toujours été refusée par la Restauration. Aussi, quand un changement d'administration aux États-Unis eut pour conséquence le rappel de M. Wheaton, il reçut les marques de sympathie les plus touchantes de tout ce que l'Europe comptait alors d'hommes éminents. M. Alexandre de Humboldt lui exprimait en ces termes ses regrets et ceux de la cour de Prusse :

« Monsieur et très-honoré confrère,

« Le roi et la reine ont été si touchés de l'expression de vos regrets et de la noble émotioh de madame Wheaton que le roi, au moment où je l'abordai ce soir, m'a consulté sur le souvenir affectueux que la reine pourrait offrir à votre digne épouse, en commémoration du vif intérêt que votre famille a inspiré dans ce pays. J'ai dû lui dire qu'il venait au-devant d'une chose à laquelle j'avais pensé ; qu'un souvenir de peu de prix, mais contenant des images chères ne pourrait blesser dans le cercle magique des plus grandes sévérités catoniques. Les formes de gouvernement ne peuvent altérer les relations sociales, et les femmes ne sont pas soumises aux lois draconiennes. C'est avec une véritable expression du cœur que le roi permettra à la reine d'agir pour elle seule. J'espère cependant que nous pourrons donner deux portraits au lieu d'un seul, sauf à ce que l'image du *tyran* sera rendue invisible lorsque l'aimable madame Wheaton se trouvera dans une réunion d'exaltation civique. Le roi sait que je vous adresse ces lignes, et il me charge de vous exprimer de nouveau, en son nom, combien dans toutes les occasions il a eu à se louer des sentiments de bienveillance et de modération que vous avez constamment déployés pour cimenter les liens qui unissent la Prusse à votre noble patrie... Daignez m'écrire un dernier mot avant votre triste départ. Mille affectueux hommages.

« Votre ennemi politique,

« A. DE HUMBOLDT, *citoyen du Mexique.* »

M. William Beach Lawrence n'est pas moins familier avec notre langue que M. Wheaton, et c'est en français qu'il publie le *Commentaire* dont le premier volume vient de paraître.

Ce premier volume, consacré à la définition et aux sources du droit international, a surtout un intérêt historique. M. Lawrence, suivant l'ordre adopté par Wheaton dans ses *Éléments*, a d'abord expliqué les rapports des nations chrétiennes avec la Porte ottomane, en comprenant dans cet exposé l'analyse de tous les actes internationaux qui sont venus, dans ces dernières années, modifier nos relations avec les États musulmans. Puis, entrant plus avant dans l'Orient, derrière la diplomatie, il donne pour la première fois un précis très-exact et très-judicieux des rapports qui se sont

Digitized by Google

récemment établis entre les nations chrétiennes et les peuples de l'extrême Orient, rapports constatés par les nombreux traités conclus entre les puissances occidentales et la Chine, le Japon, Siam, Bornéo, l'iman de Madeate.

M. Lawrence passe ensuite en revue les effets que peut produire sur l'identité d'un État soit la conquête, soit l'intervention d'une autre puissance, soit une révolution intérieure, et les conséquences de ces divers changements pour les traités ou les dettes publiques.

A côté des États souverains, M. Lawrence met en relief la situation des États mi-souverains ou tributaires, tels que les Principautés danubiennes, le Monténégro, Monaco, les républiques d'Andorre et de Saint-Marin, l'Égypte, les États barbaresques et les États indigènes de l'Indoustan soumis à l'Angleterre.

M. Lawrence insiste peut-être trop sur la distinction qu'il croit exister entre les États mi-souverains et les États tributaires en rangeant, par exemple, l'Égypte dans la première catégorie et Tunis dans la seconde. Le mérite de cette distinction nous échappe complétement aussi bien au point de vue de la théorie qu'à celui de la pratique.

M. Lawrence indique les liens plus ou moins étroits qui peuvent unir différents États. L'union peut être personnelle sous le même souverain comme a été longtemps celle de l'Angleterre et de l'électorat de Hanovre. Elle peut au contraire être réelle, c'est-à-dire exister à perpétuité entre les pays eux-mêmes, abstraction faite de la race souveraine appelée à régner dans l'un et dans l'autre pays. A quel genre d'union appartiennent l'union de la Suède avec la Norwége, celle de la Hongrie avec les États allemands de la couronne d'Autriche, celle même de la Pologne avec la Russie? M. Lawrence examine successivement ces questions qui ont soulevé des débats non-seulement dans la sphère paisible des discussions théoriques, mais aussi dans les parlements, et même ont suscité de terribles guerres. M. Lawrence expose les démêlés de la Hongrie avec la maison d'Autriche et donne un historique complet de toutes les vicissitudes de la malheureuse Pologne depuis le premier partage de 1772 jusqu'aux événements de 1863, qui laissent une si lourde responsabilité à ceux qui ont fait naître dans le sein de cette nation héroïque et infortunée des espérances dont l'inanité n'a été que trop cruellement démontrée.

Si l'analyse de tous les traités qui ont disposé de la Pologne est intéressante, celle des événements qui depuis soixante ans ont modifié l'Allemagne, l'est encore davantage pour nous, puisqu'ils ont eu pour conséquence d'établir solidement à nos portes l'ennemi le plus redoutable avec lequel la France ait jamais eu à compter. M. de Bismark, en fondant la Confédération du Nord, n'a fait que donner une édition refondue, corrigée et considérablement augmentée de la confédération du Rhin. C'est Napoléon qui le premier a eu l'idée d'exclure la maison d'Autriche de l'Allemagne et a mis

Digitized by Google

cette idée à exécution en constituant la confédération du Rhin. Mais, s'il agissait ainsi, ce n'était pas précisément pour soumettre l'Allemagne à la prépondérance prussienne. La Prusse amoindrie et humiliée était exclue de l'Allemagne au même titre que l'Autriche et la Confédération rhénane resta soumise à la toute-puissance de son impérial protecteur jusqu'au jour où la fortune abandonna nos drapeaux. A la confédération du Rhin, qui n'était qu'un instrument de guerre entre les mains puissantes du grand Napoléon, succéda la Confédération germanique, qui était certainement, dans l'œuvre fondée par les traités de 1815, la combinaison la plus favorable à la France. La prépondérance de l'Autriche et celle de la Prusse y étaient neutralisées par l'influence pacifique qu'y exerçaient les petites souverainetés du reste de l'Allemagne, et c'est indubitablement à cet élément de pacification que l'Europe dut le calme relatif dont elle a joui dans ses relations internationales depuis 1815. Il faut que la haine que certaines personnes portent aux traités de 1815 soit bien aveugle pour que, dans un document qui restera longtemps cité, M. de la Valette ait pu donner, au nom du gouvernement français, une approbation publique à l'événement qui a détruit, au préjudice de la France seule, l'équilibre européen.

En même temps que M. Lawrence publiait le premier volume de son commentaire, M. Hautefeuille, auteur d'un traité estimé sur *les Droits et les Devoirs des nations neutres en temps de guerre*, faisait paraître un livre sur diverses *Questions de droit maritime* qui ont été soulevées par les guerres des dernières années et notamment par la sécession momentanée des États du Sud de l'Union américaine. M. Hautefeuille déclare, dans sa préface, que la conduite des États-Unis lui a paru presque toujours contraire aux règles du droit international. Il est facile de s'apercevoir, en le lisant, que l'idéal, pour lui, c'est l'attitude du gouvernement français dans les nombreuses questions internationales que ce gouvernement s'est fait un jeu de soulever pour ainsi dire coup sur coup. L'ouvrage de M. Hautefeuille est en quelque sorte le commentaire de cette parole échappée à M. Rouher dans la chaleur de l'improvisation : *Il n'y a pas eu une faute de commise.* Ainsi, aux yeux de M. Hautefeuille, il faut admirer et le commencement et la fin de la guerre de Crimée, le commencement et la fin de la guerre d'Italie, l'expédition de Syrie, les tentatives d'intervention en Amérique et en Pologne, la guerre du Mexique. M. Hautefeuille se montre très-difficile sur la validité du blocus du littoral confédéré par les escadres fédérales, il ne dit rien du blocus de la totalité du littoral mexicain par notre station navale du golfe du Mexique. Il se prononce très-nettement pour la politique de non-intervention, et cependant il a une approbation sans réserve pour tous les actes de notre gouvernement qui ont méconnu cette politique. D'après lui, nous ne sommes pas intervenus en Italie : nous avons seulement aidé l'innocent Piémont à repousser les agressions de l'Autriche. Au Mexique, nous ne nous sommes pas davantage immiscés dans les affaires intérieures

Digitized by Google

du pays ; nous nous sommes bornés à venger les affronts faits à nos nationaux et à nous efforcer de délivrer un pays intéressant d'un gouvernement que lui imposaient l'or et les intrigues des États-Unis. D'ailleurs ne sommes-nous pas chargés de veiller au maintien de l'équilibre du monde entier? M. Hautefeuille semble ne s'être pas même aperçu que, pendant que nous luttions si énergiquement sur les plateaux de l'Anahuac pour y défendre l'équilibre du monde contre les empiétements de la race saxonne, nous prenions part avec l'humeur la plus débonnaire, aux angoisses de M. Rouher près, à la destruction de l'équilibre européen dans les conférences de Prague.

M. Hautefeuille, si opposé au principe de l'intervention, loue cependant beaucoup le gouvernement français de l'intervention qu'il appelle successivement morale, pacifique et amicale, qui s'est produite dans la guerre d'Amérique et lors de la dernière insurrection polonaise. Nous doutons fort qu'à Saint-Pétersbourg, et surtout en Sibérie où gémissent les malheureux Polonais victimes de cette intervention morale, pacifique, amicale, l'appréciation de M. Hautefeuille soit partagée.

Nous regrettons que cet écrivain si compétent dans les questions de droit international ait un peu affaibli l'autorité de ces derniers travaux en s'abandonnant trop exclusivement, à son insu, au désir de trouver de bonnes raisons pour une politique qui n'a été que le fruit de résolutions souvent précipitées et presque toujours contradictoires.

HENRY MOREAU.

HISTOIRE DE DÉMOSTHÈNE

Accompagnée de notes historiques et critiques avec un choix de maximes extraites de ses discours, et de jugements portés sur son caractère et ses ouvrages, par M. BOULLÉE, ancien magistrat. — Librairie académique Didier, 1 vol. in-8.

Si la critique a ses moments pénibles, elle a aussi ses dédomagements et ses bonnes fortunes. C'est avec une véritable satisfaction que nous avons pris connaissance et que nous venons rendre compte de cette nouvelle édition de l'*Histoire de Démosthène*, due à la plume laborieuse de M. Boullée.

Cet ancien magistrat, l'un des principaux collaborateurs de la *Biographie universelle* et qui a publié en dehors de cette collection une importante *Histoire du chancelier d'Aguesseau* et une *Histoire complète des états généraux de France*[1], s'était déjà livré il y a quelques années à de nombreuses

[1] Cette histoire a été mentionnée honorablement par l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut, et adoptée par l'Université.

Digitized by Google

recherches sur la vie du prince des orateurs grecs. Mais, comme tous les écrivains consciencieux, il s'est appliqué depuis à enrichir son travail de nouveaux documents qui l'ont insensiblement conduit à lui substituer une histoire entièrement neuve, plus développée et affranchie des erreurs qu'une savante critique avait relevées dans sa première édition.

Le but de M. Boullée a été d'offrir non-seulement à la jeune assistance des écoles de droit, mais à tous les hommes lettrés de la France, un tableau complet et fidèle des actions et des travaux de l'orateur athénien. Il a mis à contribution, pour cette œuvre capitale, non-seulement les textes originaux et les éléments que lui fournissait Plutarque, mais encore les travaux récents de MM. Beulé et Egger, en France, des économistes allemands Heern et Bœckh, enfin les écrits plus récents encore de Becker et surtout de Schæffer, ses deux derniers biographes.

L'auteur a dû interroger avec soin l'histoire de la Grèce pour en tirer les éléments en rapport avec la vie de son personnage. Car, de même que l'on ne pourrait faire une bonne vie de Cicéron sans approfondir l'histoire romaine de son temps, ainsi il serait difficile d'écrire la biographie de Démosthène sans explorer les annales contemporaines de la contrée dont il fut, sinon une des gloires les plus pures, au moins une de ses plus éclatantes illustrations. M. Boullée n'a point failli à cette tâche; il a coordonné et condensé le produit de ses recherches en un volume de 400 pages, qu'on lit avec intérêt et avec fruit, mais qu'il eût pu étendre au delà de cet espace sans excéder les limites naturelles de son sujet.

L'auteur prend Démosthène à sa naissance; il le suit à travers ses premières années passées dans l'oisivité, et, faut-il ajouter, dans le dérèglement le moins contenu. Il raconte ses premiers échecs oratoires, si mortifiants pour une âme aussi impressionnable et aussi fière. Rien en effet ne faisait pressentir cette puissance d'argumentation qui devait, plus tard, être la qualité dominante de son génie; mais on doit peu s'en étonner : l'imagination, comme le dit si bien Tacite, s'agrandit avec les objets ; il est impossible à l'éloquence de paraître dans toute sa pompe si le sujet ne la seconde pas : les plaidoyers de Démosthène contre ses tuteurs ne durent pas avoir plus de retentissement que ceux de Cicéron pour Quintus ou pour Archias.

Des sujets plus nobles et plus patriotiques agrandirent bientôt son horizon. Sa persévérance opiniâtre triompha des obstacles que la nature opposait à ses succès. Il mit en pratique cette belle maxime qu'on retrouve dans un de ses discours : « Toute vertu commence par une résolution, et la fin de la vertu n'est que la constance dans cette résolution même. »

Après avoir exposé les événements qui agitaient alors la république d'Athènes, M. Boullée reproduit par extrait ou par analyse les discours et les *Philippiques* de Démosthène, louant tout ce qui est honorable, blâmant sans réticence ce qui ne l'est pas. C'est ainsi qu'il raconte la trop célèbre que-

Digitized by Google

relle de l'orateur avec Midias et la fâcheuse transaction qui la suivit et qui fit naître sur son compte des impressions peu favorables.

Reprenant bientôt la succession des événements oratoires de la vie de Démosthène, interrompue par cet épisode, l'auteur raconte les ambassades de Démosthène près de Philippe, la résistance qu'il opposa aux offres et aux séductions de ce roi, grande et belle époque de sa vie. Il dissèque avec soin ses belles harangues sur la paix et sur la Chersonèse. Il arrive ainsi à l'avénement et aux conquêtes d'Alexandre qui précédèrent sa condamnation dans l'affaire d'Harpalus. Cette particularité, si importante de la vie de l'orateur et qui succède de si près à l'éclat de son triomphe dans le mémorable débat sur la *Couronne*, est demeurée un des points les plus obscurs de l'histoire ancienne. Notre biographe ne voit qu'incertitude, contradiction et invraisemblance dans ce déplorable procès qui amena l'exil de l'orateur et jeta momentanément cette grande âme dans un découragement voisin du désespoir. La mort d'Alexandre vint cependant arracher Démosthène à sa retraite ; on le vit après cette grande nouvelle, qui semblait promettre aux Athéniens de meilleurs jours, parcourir la Grèce, propageant de ville en ville le zèle qui l'enflammait. Sa rentrée dans Athènes fut un véritable triomphe ; la république envoya une galère pour le prendre à Égine, et quand il aborda au Pirée, les magistrats et les prêtres, suivis du peuple entier, le reçurent avec les démonstrations de la joie la plus vive. L'illustre banni, profondément ému d'un tel accueil, leva les mains au ciel et se félicita de cette glorieuse journée qui le ramenait dans sa patrie plus honorablement qu'Alcibiade, lequel était rentré par force, tandis que lui-même ne devait son retour qu'à la libre volonté de ses concitoyens.

Cependant ce triomphe et ces faveurs populaires devaient être de courte durée ; le moment approchait où ce grand citoyen allait succomber sous le poids du colosse macédonien dont il avait usé sa vie à retarder le développement.

L'espace nous manque pour retracer, même sommairement, cette douloureuse et suprême péripétie. Nous nous bornerons à dire que l'auteur y a jeté comme dans tout ce volume un intérêt soutenu par un style sobre, simple et pur, seul ornement dont il convienne de parer la vie d'un personnage illustre et surtout d'un homme de l'antiquité.

Le livre de M. Boullée n'est point, à proprement parler, un ouvrage d'érudition. On pourrait y signaler des thèses historiques très-contestables, quelques inexactitudes d'économie politique plus ou moins graves, et comme nous l'avons déjà dit, une certaine insuffisance de détails sur l'organisation de la société athénienne. Mais tel qu'il est, cet ouvrage offre un grand nombre de notions, de préceptes et d'exemples utiles, et comble une lacune essentielle de notre littérature classique. Il se recommande naturellement à l'attention du barreau et de la magistrature. Il s'adresse surtout à

Digitized by Google

la jeunesse studieuse, chez laquelle rien assurément n'est plus propre à stimuler le goût de l'éloquence que le récit des prodiges que cet art divin a enfantés dans tous les siècles et chez tous les peuples.

ROUX-FERRAND.

LE NOUVEAU TESTAMENT, SELON LA VULGATE

Traduit en français par M. l'abbé J.-B. GLAIRE. — Édition de Firmin Didot. In-4.

Des nombreuses traductions que nous avons en notre langue du Nouveau Testament, celle de M. l'abbé Glaire, que la maison Didot vient de choisir pour en faire l'objet d'un de ces chefs-d'œuvre de typographie qui sont de tradition chez elle, a un mérite unique et qu'il convient de signaler tout d'abord, celui d'avoir la sanction de l'Église. Aucune de celles qui l'ont précédée n'avait reçu pareille approbation — non assurément qu'elles fussent toutes également répréhensibles, mais parce que toutes s'étaient tenues, lors même qu'elles ne l'avaient pas fait dans des intentions coupables, à une trop grande distance du texte qu'elles prétendaient rendre. La plus répandue de toutes parmi les catholiques, la version dite de Mons, à laquelle est resté attaché le nom de Sacy, a un défaut que Bossuet fit énergiquement ressortir à l'époque où elle fut publiée, c'est le sacrifice de l'exactitude théologique à ce qui passait alors pour de l'élégance littéraire. C'était le temps où d'Ablancourt avait mis à la mode ces traductions arrangées des auteurs grecs et romains, qu'on appelait « les belles infidèles. » Les gens de Port-Royal crurent devoir appliquer son ridicule système à la Bible et en particulier au Nouveau Testament; ils eurent un succès dont Bossuet fut scandalisé et dont il se plaint en ces termes au maréchal de Bellefonds : « Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version, plus à cause des traducteurs qu'à cause de Dieu qui parle, paraissant plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime, dans les versions les plus simples, la sainte vérité de Dieu. Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, qu'elle veut faire trouver dans la traduction un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. » A cette version, qu'on trouvait d'un si beau style, le grand évêque préférait celle du P. Amelotte, de l'Oratoire, dont il aimait « la littéralité. »

Or, c'est dans ce système de littéralité c'est-à-dire d'attachement à la

Digitized by Google

lettre en même temps qu'à la pensée du texte, qu'a été exécutée la traduction de M. Glaire. Ce que saint Jérôme avait fait pour le grec et l'hébreu des évangélistes, le nouveau traducteur l'a fait pour le latin de saint Jérôme, sans toutefois aller aussi loin, dans ses libertés avec notre langue, que le solitaire de la Palestine avec celle des Romains. N'est-ce pas, du reste, ainsi qu'on entend partout aujourd'hui la traduction? L'usage a passé, grâce à Dieu, des déguisements infligés aux écrivains des vieux temps. M. Glaire n'est donc pas moins dans l'orthodoxie littéraire que dans l'orthodoxie dogmatique. Partant nulle version n'avait plus de titres que la sienne aux honneurs d'une édition de luxe.

L'éditeur, qui a droit à des éloges pour l'avoir choisie, en mérite également pour le goût dont il a fait preuve en la publiant. Tout en voulant faire, pour notre temps, un de ces *évangéliaires* de famille comme en avait le moyen âge, M. Didot a renoncé aux contrefaçons impuissantes de cette époque, dans lesquelles s'épuisent en efforts quelques imprimeries attardées, l'imprimerie impériale, entre autres. Ce n'est pas avec les calligraphes du moyen âge qu'il a essayé de lutter, mais avec les meilleurs typographes de la renaissance. Par le format, le caractère, la justification et les ornements, ce beau volume rappelle les meilleurs temps de l'imprimerie. M. Didot a renoncé à ces papiers d'une blancheur immaculée, mais décevante, auxquels se laisse prendre l'inexpérience des amateurs de fraîche date ; sans être teinté, le papier du *Nouveau Testament* a cette nuance particulière de blanc que le temps donne aux bons vélins et qui les rend si doux à l'œil. L'encre, d'un noir blond, aide encore à cet effet que complète un tirage d'une merveilleuse égalité, où les moindres signes « sont venus, » comme on dit dans le langage de l'imprimerie, mais proportionnellement et sans trop s'accuser. Seuls, les grands sujets qui décorent les titres et qui tous sont empruntés aux maîtres, laissent à désirer sous le rapport du relief ; le ton en est généralement grisâtre, ils ne se détachent pas assez en force sur l'encadrement, dont les médaillons à fond noir et admirablement sortis appellent toute l'attention. Ce n'en est pas moins là (qu'on nous passe encore ce terme du métier) un bijou typographique des mieux « réussis. » Nous sommes heureux, pour notre compte, de voir appliquer au livre qui contient les fondements sacrés de notre foi ces prémices du retour de l'art de l'imprimerie à ses belles traditions.

P. Douhaire.

M. V. de Laprade poursuit sa campagne contre « l'éducation homicide. » Cette fois, ce n'est pas au régime pénitentiaire de nos colléges que l'illustre

Digitized by Google

académicien s'attaque : celui-ci ne tue que le corps; c'est au baccalauréat, qui atrophie l'intelligence et produit cet abaissement des études classiques que l'Université est elle-même obligée d'avouer et contre lequel elle essaye vainement de réagir. La nouvelle brochure de M. de Laprade (*le Baccalauréat et les études classiques*, pour faire suite à *l'Éducation homicide*. In-12. Didier) n'est pas une critique systématique et passionnée; c'est une discussion grave, mesurée, où l'auteur lui-même disculpe l'Université de plusieurs des accusations qu'on a portées contre elle à l'occasion de ce système d'examen qui ne lui est pas moins funeste à elle-même qu'aux écoles libres, et où généralement elle ne commet pas les injustices dont on l'a soupçonnée quelquefois. M. de Laprade ne demande pas la suppression du contrôle des études pour les candidats aux grades scientifiques, il consent même à ce qu'on le laisse à l'État. Ce qu'il réclame avec l'accent ému du père de famille qui voit l'avenir intellectuel de ses fils compromis, c'est la réforme du programme des examens du baccalauréat, et par suite celle du système entier de nos études subordonnées à ce programme dans tous leurs détails et frappées de la stérilité dont il est lui-même atteint. Ce n'est donc pas ici une œuvre de parti, c'est une œuvre de bon citoyen. S'il y a parfois de la vivacité, il n'y a pas d'amertume. « Je n'avoue ici et je n'ai prétendu exprimer, dit en terminant l'auteur, que deux sentiments très-vifs : mon amour pour la jeunesse et mon amour pour les lettres. »

P. D.

LE LIVRE DE LA PREMIÈRE COMMUNION ET DE LA PERSÉVÉRANCE

Par M. l'abbé Baunard. — Orléans, chez Blanchard. — Paris, dans toutes les librairies religieuses.

Ce livre, qui date déjà d'une année et qu'un éclatant succès a consacré, est incontestablement le chef-d'œuvre du genre. Il parle à l'âme tendre et naïve de l'enfant le langage le plus capable de la toucher, de l'instruire, de la fortifier ; et l'auteur, qui aurait pu se borner aux pensées jaillies de son cœur, a fait appel aux plus belles œuvres de la spiritualité chrétienne, ajoutant ainsi le mérite de l'élévation au charme de son ouvrage.

Toute la première partie est consacrée à la communion ; la seconde est une suite d'instructions sur la confirmation et la persévérance, et là les conseils prennent plus de force en vue d'armer la foi contre les difficultés et les batailles de la vie qui commence. Mais la douceur accompagne toujours la fermeté, et il se dégage de l'ensemble un parfum pénétrant qui rafraîchit l'âme.

L'éditeur a orné l'ouvrage de toutes les élégances typographiques, de façon à en faire le plus beau, comme il est le meilleur de tous les livres sur la première communion.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE

L'ÉCOLE PRATIQUE DE HAUTES ÉTUDES

ET LE NOUVEL ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

M. Duruy continue d'organiser et de réorganiser, de rédiger des rapports, de minuter des décrets, d'élucubrer des programmes et des circulaires. C'est un autre M. Haussmann. Comme M. le préfet, il entend ne rien conserver de ce qui a été édifié avant lui. Comme M. le préfet aussi, il ne craint pas de démolir le lendemain ce qu'il a bâti la veille, pour le reconstruire encore: soit qu'il ne puisse rester un seul jour inactif, soit qu'il tienne à laisser quand il s'en ira — car il faut toujours finir par s'en aller, de façon ou d'autre — son œuvre toute neuve, sans une tache, sans un grain de poussière. Il convient de remarquer seulement — et ceci est à l'avantage de M. Duruy — que ses démolitions et ses reconstructions sont beaucoup moins dispendieuses que celles de M. Haussmann. Il se peut, en revanche, qu'elles n'aient pas la même durée; ce qui est encore à la décharge du ministre de l'instruction publique. Supposons, en effet, que dans dix ans, dans vingt ans, il devienne évident que M. Haussmann a follement dépensé des millions et grevé d'un passif écrasant les finances de la ville de Paris, pour percer des boulevards inutiles, pour bâtir des maisons que personne ne voudra plus habiter et des casernes où l'on n'aura plus de soldats à loger : — c'est une supposition, ou, comme on dit en langage scientifique, une hypothèse. — Eh bien, qu'y pourrait-on? Absolument rien. Le Paris de M. Haussmann restera debout, « quoi qu'on dire, » jusqu'à ce qu'il tombe de vétusté. Et ce sera long : nous ne verrons pas cela, ni nous, ni nos enfants, ni nos petits-enfants; il faut en prendre notre parti.

Appliquons maintenant la même hypothèse à M. Duruy. Supposons que ses bonnes intentions — dont Dieu me garde de douter — soient de celles

Digitized by Google

qui servent, dit-on, à paver le purgatoire, et qu'un jour ou l'autre on s'aperçoive qu'il a fait de la mauvaise besogne. Ce sera sans doute regrettable pour les milliers de jeunes gens qui, par sa faute, auront été mal enseignés, ou ne l'auront pas été assez, ou l'auront été trop (car l'excès, même en enseignement, peut avoir de fâcheuses conséquences) ; mais l'avenir, du moins, ne sera pas engagé. Pour remédier, du jour au lendemain, aux erreurs commises, il suffira de le vouloir. Le législateur pourra, s'il le juge nécessaire, sans qu'il en coûte rien aux contribuables, sans qu'aucun intérêt en souffre, jeter bas tout l'édifice universitaire, soit pour le reconstruire sur d'autres bases, soit même — qui sait ? — pour le laisser reconstruire par ce grand *panourgos* qu'on nomme la Liberté ! Voilà, pour M. Duruy, un souci dont M. Haussmann est exempt, et par contre, pour les adversaires du ministre, une consolation refusée aux ennemis du préfet. Celui-ci peut, à l'heure qu'il est, railler tout à son aise ceux qui trouvent à redire à ses comptes, et leur répondre, comme Oronte parlant de ses petits vers :

Je me passerai fort que vous les approuviez.

M. Duruy ne saurait traiter aussi cavalièrement les manifestations de l'opinion publique ; et je ne l'accuse nullement, au surplus, d'en avoir la pensée. Il s'ingénie à bien faire ; il croit qu'il y réussit, et beaucoup de gens le croient comme lui ; mais son œuvre n'en est pas pour cela plus assurée du lendemain. Mauvaise, elle sera jugée et condamnée tôt ou tard par la raison et l'expérience. Bonne, il suffit pour la faire disparaître de la volonté d'un autre ministre trop amoureux du mieux — lequel est, comme on sait, l'ennemi du bien — ou tourmenté du désir d'attacher son nom à quelque chose, et assez habile pour persuader au chef de l'État que ses idées sont préférables à celles de son prédécesseur.

Eh quoi ! me dira-t-on, voudriez-vous qu'un ministre ne fît rien ? — Cela dépend : dans beaucoup de cas, je crains fort les ministres qui font trop, et cela parce qu'ils ne laissent pas assez faire. Mais ne nous perdons pas dans les généralités, et voyons ce que fait pour le moment M. Duruy. Il continue d'organiser cette singulière École pratique de hautes études, dont l'idée fondamentale me paraît empruntée à la thèse développée naguère par M. Frémy (de l'Institut), sous le nom d'*organisation des carrières scientifiques*, et que je me suis permis de combattre à cette même place, il y a juste un an. M. Frémy demandait, on se le rappelle, la création de soixante *places* pour des savants qui auraient mission de « faire avancer la science. » M. Duruy n'a pas encore adopté cette partie du projet ; mais cela pourra venir. M. Frémy demandait en outre la création de laboratoires où les jeunes gens « animés d'un véritable amour pour les études scientifiques » seraient admis gratuitement, et de bourses pour les élèves distingués, trop pauvres pour subvenir aux frais de leur éducation scientifique.

Digitized by Google

Ce mot *bourse* ne pouvait s'entendre ici dans le sens qu'on y attache d'ordinaire, à moins de faire double emploi avec l'admission *gratuite* des jeunes gens dans les laboratoires. En effet, les élèves qui obtiennent des bourses dans les lycées et les écoles sont simplement dispensés de payer leur pension. Cela ne paraissait évidemment pas suffisant à M. Frémy pour ses jeunes initiés : il voulait que non-seulement on ne leur demandât rien en échange de l'instruction qu'on leur donnerait, mais qu'en outre on les payât pour la recevoir. Et mon confrère, M. Victor Meunier, en appuyant de toutes ses forces la demande du savant chimiste, ne s'écriait-il pas : « Il n'y a qu'un moyen d'avoir des savants : c'est de les pensionner ! » M. Duruy est entré résolûment dans ces vues généreuses. Les élèves de l'École pratique des hautes études pourront, sur leur demande, recevoir une INDEMNITÉ (le mot est officiel) — modeste, il est vrai (1,200 ou 1,500 francs, je crois), mais qui est déjà la consécration d'un principe économique que ni Adam Smith, ni Say, ni Bastiat n'avaient entrevu. Ces idéologues admettaient que tout service rendu, soit par un particulier, soit par l'État, doit être rémunéré. M. Duruy, d'accord avec MM. Frémy et V. Meunier, a changé cela. C'est désormais celui qui accepte le service qui doit, pour sa peine, recevoir en outre un salaire. J'imagine bien qu'on ne se propose point de généraliser l'application d'un tel système. On crée donc un privilége au profit de ceux qui, au lieu de s'adonner à l'industrie ou aux professions manuelles, s'adonnent aux études spéculatives transcendantes ; et ce privilége est le plus mauvais service qu'on leur puisse rendre, à moins qu'on ne s'engage à leur assurer une des places rêvées par M. Frémy. Lui du moins est conséquent avec son principe : il veut « faire des savants; » mais, comme la science seule n'est pas une profession, il gratifie d'une rente viagère ceux qui s'y consacrent. Il faudra bien en venir là, sous peine d'encourir les amers et justes reproches de ces pauvres jeunes gens, qui, quelques mois après leur sortie de l'École, viendront montrer à M. Duruy leurs figures hâves et leurs habits usés en s'écriant : « Vous nous avez faits savantissimes; vous nous avez comblés de diplômes et de licences ; nous sommes des chimistes de premier ordre, des physiciens hors ligne, des géomètres incomparables. Tant que nous avons travaillé à nous instruire, vous nous donniez un morceau de pain. Maintenant nous savons tout ce qu'on peut savoir, excepté gagner notre vie. — Hélas ! que ne nous avez-vous appris à faire des meubles, des vêtements ou des chaussures !... » Que répondra M. Duruy à ce langage? Il suppliera le Corps législatif de voter pour ses anciens élèves une *indemnité*. Le mot, cette fois, sera juste : on ne fera qu'accorder à ces pauvres savants un faible dédommagement du préjudice qu'on leur aura causé. C'est ainsi qu'en voulant produire des hommes utiles on se sera donné des pauvres de plus à secourir. Or, qu'on recueille et que l'on soulage les infortunes résultant de la force des choses, de l'infirmité de la nature humaine et des imperfections de l'état social, c'est bien ;

Digitized by Google

mais que l'on crée des malheureux pour s'imposer le devoir de leur venir en aide, c'est, en vérité une étrange façon d'encourager le progrès. Dira-t-on encore que ces savants, secourus ou pensionnés, rendront à leur tour des services à l'État et à l'humanité en « faisant avancer la science? » Que le lecteur me permette alors de le renvoyer à mon article du mois d'avril 1868, où il trouvera, je crois, la réponse à cette objection.

Mais voici du nouveau. Dans cette École pratique des hautes études, qui est moins une école proprement dite qu'un ensemble de cours supérieurs disséminés dans les grandes écoles et facultés déjà existantes, M. Duruy a songé à faire une part aux applications utiles de la science. L'agriculture, cette « nourrice des peuples, » lui a semblé particulièrement digne de la sollicitude d'un gouvernement qui se pique de favoriser le développement du bien-être des masses. Il a donc résolu d'instituer un enseignement scientifique spécial pour l'agronomie, et il a choisi le Muséum d'histoire naturelle comme siége de cet enseignement. C'était, a-t-on dit, revenir à l'idée même qui a présidé à la fondation du Muséum, et l'on a cité à l'appui ces paroles du représentant Thibaudeau (rapport à la Convention, 11 décembre 1794) : « Citoyens, l'établissement dont je viens de vous parler doit devenir le laboratoire où l'on cherchera toutes les vérités et où l'on réunira tous les objets utiles aux progrès des sciences naturelles et de l'agriculture, vers laquelle vous devez surtout diriger tous vos efforts. Elle appelle plus que jamais votre attention... En ouvrant à l'agriculture une grande école, vous préparez à la nation une nouvelle source de richesses, » etc.

Or, en faisant honneur à M. Duruy de ce retour aux traditions révolutionnaires, à ce qu'un journal dévoué à l'empire appelle « la grande pensée de la Convention, » on oublie d'abord que le rapport de Thibaudeau n'était nullement relatif au projet de fondation du Muséum. La restauration du ci-devant Jardin du roi sous le nom de *Muséum national d'histoire naturelle* avait été décrétée le 10 juin 1793, sur un rapport de Lakanal. Il ne s'agissait, en 1794, que d'agrandir l'établissement, d'y élever une nouvelle chaire de zoologie, et d'augmenter le traitement des professeurs. En second lieu, on ne songe pas à se demander si la pensée de Thibaudeau était bien celle qui paraît ressortir de l'espèce d'affectation avec laquelle il insiste sur le profit que l'agriculture devra retirer de l'enseignement des sciences naturelles. Je crois, quant à moi, qu'il est permis d'en douter, et que le langage du rapporteur n'est qu'une concession faite aux préjugés de l'Assemblée et aux nécessités d'une situation exceptionnelle. Rappelons-nous, en effet, qu'on n'était pas loin du temps où les académies et les autres institutions scientifiques et littéraires de la monarchie avaient été supprimées; où les savants étaient sinon proscrits, au moins tenus pour suspects, à moins qu'ils n'eussent été « mis en réquisition » pour le service de la République; où le naturaliste Daubenton n'obtenait un certificat de civisme

Digitized by Google

qu'en prenant la qualité de *berger*[1]. La demande d'un surcroît considérable de dépense en faveur du Muséum eût donc risqué d'être mal accueillie, eu égard surtout à l'état peu prospère des finances, si l'on n'eût présenté cet établissement national comme une *grande école d'agriculture*. Cela coupait court aux objections et imposait le respect aux sans-culottes les plus ombrageux. L'agriculture n'était-elle pas, en quelque sorte, une des divinités de l'époque? N'avait-on pas vu son image allégorique ou ses attributs figurer dans toutes les fêtes révolutionnaires : dans celle de la Raison aussi bien que dans celle de l'Être suprême? L'artifice était donc habile, et il eut un plein succès. La Convention vota le décret avec empressement, et le peuple y applaudit. Mais la vérité est qu'il ne fut jamais question d'agriculture au Muséum, — si ce n'est dans les cours de culture faits par un professeur de botanique, et dans quelques leçons de chimie,—et que, dès le début, on s'y occupa presque exclusivement de science pure.

Quoi qu'il en soit de la pensée de la Convention, revenons à celle de M. Duruy, et considérons-la dans sa réalisation présente, sans plus nous enquérir de ses antécédents historiques. La première question que nous ayons à nous poser est celle de savoir si un enseignement spécial à l'agronomie est nécessaire, s'il est utile ou même si l'agronomie comporte un tel enseignement. Mais en cherchant à résoudre cette question, on est amené à se demander préalablement ce que c'est que l'agronomie. Est-ce une science? C'est, disent les dictionnaires, la théorie de l'agriculture. L'agriculture elle-même, c'est, disent encore les dictionnaires, l'art de cultiver la terre. Mais le mot n'est pris alors que dans son sens le plus restreint, et si l'on veut le prendre dans son acception la plus large, il s'applique : à la culture des plantes alimentaires et des plantes industrielles, à tout le *mesnage des champs*, comme dit Olivier de Serres, ou comme on dit aujourd'hui, à l'économie rurale; aux assolements, à l'emploi des amendements et des engrais, à certaines branches de l'horticulture; à l'architecture rurale, à la zootechnie, à la mécanique agricole et à bien d'autres travaux qu'il est impossible de désigner et de définir nettement. Comment donc comprendre un enseignement spécial pour une science qui n'a pas d'existence propre et qui n'est que la réunion idéale d'une multitude de spécialités non-seulement très-diverses, mais essentiellement variables selon le lieu, le temps, le climat, la nature du sol et celle des produits qu'il s'agit d'obtenir? S'imagine-t-on qu'il existe un ensemble de connaissances *pratiques* applicables indifféremment à la culture des céréales ou des arbres fruitiers, — ou des plantes textiles, — ou des plantes tinctoriales, — ou à l'élève des bestiaux, — ou à la sériciculture, — o à l'apiculture?... C'est la plus vaine des illusions.

[1] Il ne mentait qu'à demi, s'étant fort occupé de l'élevage des bêtes à laine, et particulièrement de l'acclimatation des *mérinos*.

Digitized by Google

Une *École speciale d'agronomie* ne me paraît pas avoir plus de raison d'être qu'une *École spéciale d'industrie*, ou que l'*École d'administration* fondée par le gouvernement provisoire de 1848. Mais M. Duruy voit autrement les choses. Il se flatte que de son École sortiront des agronomes universels ou, qu'on me permette cette expression, des agronomes pour tout faire : ce que les Américains appelleraient dédaigneusement : *Jacks of all works*. Aussi le programme de l'enseignement qu'il leur destine est-il des plus vastes : il se compose d'une série des programmes dressés par chacun des professeurs, et qui n'occupent pas moins de cinq colonnes entières du journal officiel, imprimées en petit texte. Ces programmes devront être épuisés en deux années. Ils comprennent : *Sciences physico-chimiques :* physique et météorologie appliquées aux sciences naturelles et à l'agriculture; — géologie appliquée à l'agriculture ; — chimie minérale et chimie organique. *Sciences phytologiques :* botanique et physiologie végétale ; — culture ; — physique végétale. *Sciences zoologiques :* anatomie comparée ; — histoire physiologique et économique des mammifères et des oiseaux ; — herpétologie et ichthyologie ; — entomologie ; — histoire physiologique et économique des vers, des mollusques et des zoophytes ; — physiologie générale.

Le cadre est immense, on le voit, et les professeurs et les élèves n'auront pas de temps à perdre pour passer en revue, dans l'espace de deux ans, toutes ces matières ; d'autant que, parmi les programmes dont je viens de donner les titres, il en est qui, pris isolément pourraient remplir au moins une année entière. Tel est celui de physique et de météorologie ; tel est surtout celui de chimie organique, où M. Chevreul a fait entrer l'étude de toutes les substances organisées et celle de leurs principes immédiats ; un cours de physiologie végétale et de physiologie animale faisant double emploi avec ceux de MM. Brongniart, P. Gervais et G. Ville ; d'interminables considérations sur l'application des connaissances chimiques à l'agriculture, sur les rapports de l'atmosphère et des eaux avec les plantes, sur la nutrition des animaux et celle des végétaux ; l'étude des poisons, des venins, des virus et des miasmes, et jusqu'à un cours complet de chimie culinaire. Cette partie du programme vaut la peine d'être citée textuellement. La voici :

Considérations préliminaires sur la préparation des aliments. — Action des corps sur l'organe du goût. — Chimie culinaire. Cuisson des principes immédiats organiques. Coction des viandes. Coction des légumes.

Si nous voulions examiner de point en point tous ces programmes, que les professeurs ont conçus et rédigés à leur façon, en se conformant toutefois, j'imagine, à un plan donné par M. Duruy, nous n'aurions pas de peine à démontrer qu'ils ne constituent en somme qu'un enseignement de fan-

Digitized by Google

taisie, entièrement dépourvu du caractère spécial et pratique par lequel on prétend le justifier, et dont l'agronomie est le prétexte plutôt que l'objet réel. Les hors-d'œuvre y fourmillent. J'ai déjà signalé les notions que M. Chevreul se propose de donner à ses auditeurs touchant la *coction* des aliments et la *cuisson* de la viande et les légumes, et l'on conviendra que l'idée est au moins bizarre, peut-être même un peu puérile, et à coup sûr tout à fait étrangère à l'agriculture. J'ai noté aussi les leçons que ce savant professeur se propose de consacrer à l'étude des poisons, des venins, des virus et des miasmes. Quel besoin un agronome — en tant qu'agronome — a-t-il de connaître les poisons et les venins? Ah! j'y songe! En se promenant « à l'entour de son héritage, » comme le manant de la Fontaine, il peut rencontrer une vipère qui le morde au pied! il est donc bon qu'il sache que, pour prévenir les effets de cette morsure, on doit faire saigner la plaie, puis la cautériser avec de l'ammoniaque; qu'en conséquence, il est prudent d'avoir toujours dans sa poche un flacon de cet alcali. L'agronome peut aussi être mordu par un chien enragé; il convient donc de l'édifier sur l'action des virus; il peut habiter un pays marécageux; d'où la nécessité de lui parler des miasmes. On n'est pas plus prévoyant. Il est seulement fâcheux qu'on en soit encore à discuter sur la nature et l'action des virus; qu'on ignore absolument ce que c'est qu'un miasme; qu'on ne sache pas un mot de l'étiologie de la rage et des autres maladies dites virulentes, et qu'on ne connaisse contre ces maladies aucun remède prophylactique ou curatif; en sorte que l'élève, après avoir écouté, les leçons de M. Chevreul, n'aura rien appris du tout.

Je me permettrai d'ailleurs de faire observer que l'étude des poisons, des virus, des miasmes, est du domaine de la médecine. Le cours de M. Claude Bernard est aussi tout entier un cours de médecine, appliquée, il est vrai, aux maladies des animaux domestiques. — Ce qui n'empêche pas M. Deshayes d'empiéter largement sur le même terrain, en s'occupant longuement des vers intestinaux, de leurs métamorphoses et de leurs migrations. Veut-on donc faire des futurs élèves du Muséum des vétérinaires? En ce cas, que ne les envoie-t-on à Alfort? — C'est qu'on veut qu'en s'initiant à l'art vétérinaire, ils apprennent en outre la zoologie, la botanique, la chimie, la physique proprement dite, la *physique végétale*... Arrêtons-nous un moment à cette science inventée, il y a quelques années, par M. George Ville, je suppose; si du moins on doit s'en rapporter à l'axiome : *Is fecit cui prodest :* cette nouvelle physique n'ayant jusqu'à présent servi à rien que je sache, sinon à procurer à M. G. Ville une chaire et un laboratoire qu'il était impossible de lui donner autrement. Je n'avais jamais pu me faire une idée du sens que M. Ville attachait à ces deux mots, *physique végétale*, bizarrement accouplés, et je me demandais, toutes les fois qu'ils me revenaient à l'esprit, ce que ce pouvait bien être que la physique végétale. Cela me faisait songer. — Pourquoi, me disais-je, physique végé-

Digitized by Google

tale plutôt que botanique physique, par exemple?... Puisqu'il y a une physique végétale, ce que j'ignorais avant la révélation de M. Ville, il doit y avoir aussi une physique animale et une physique minérale... alors pourquoi n'a-t-on pas créé au Muséum une chaire et un laboratoire pour chacune de ces deux sciences? Pourquoi n'avons-nous qu'un seul terme de la trilogie? Serait-ce simplement parce que celui-là suffit à l'ambition de M. Ville? — Toutes ces questions, auxquelles je ne trouvais aucune réponse tant soit peu satisfaisante, me troublaient et m'obsédaient. Aujourd'hui, grâce à M. Duruy, la physique végétale a trouvé sa vraie place dans la nouvelle école d'agronomie, et M. G. Ville, mis en demeure de formuler sa découverte, nous apprend enfin ce que c'est que la physique végétale. C'est une composition dans laquelle il entre un peu de tout — mais fort peu physique.

Qu'on en juge. Voici le programme des « principes généraux » du cours de M. Ville.

« Composition des végétaux. Changements que cette composition affecte aux divers âges des plantes. Causes et lois de ces variations. » — Tout cela, c'est de la chimie et de la physiologie végétale. Voir les programmes de MM. Chevreul et Brongniart.

« Des végétaux considérés dans leurs rapports avec les forces de la nature. Action de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, de la pesanteur sur les végétaux. » Voilà les seuls points qui puissent, aux yeux des gens peu difficiles en matière de terminologie, justifier jusqu'à un certain point le nom donné par M. Ville à la prétendue science dont il a fait *sa chose*. Continuons :

« Assimilation par les végétaux des divers éléments qui forment leur substance : carbone, hydrogène, etc. » — Chimie et physiologie. Renvoi aux deux programmes précités.

« Production des végétaux dans des sols artificiels à l'aide de produits chimiques, à l'exclusion de substances inconnues. » Toujours chimie et physiologie. Peu clair, du reste.

« Des sols naturels. De leur classification. » — Géologie. Voir le programme de M. Daubrée.

« Comment, à l'aide d'un petit nombre de cultures on peut découvrir les agents de fertilité qu'un sol donné contient. » — Agriculture expérimentale fondée sur la chimie et la physiologie.

Puis vient un long passage où il n'est question que des fumiers et des engrais : économie rurale, chimie et physiologie. — La fin du programme est aussi de l'économie rurale toute pure. Il s'agit, en effet, « des systèmes de culture, système pastoral et système triennal ; du rôle de la prairie dans ce système, et enfin de la loi de restitution comme condition du maintien de la fertilité de la terre. » Voir toujours le programme de M. Chevreul. Et voilà ce que M. Georges Ville appelle la *physique végétale !*

Digitized by Google

Il serait, je crois, superflu de pousser plus loin cette étude critique des programmes de la nouvelle section de l'École des hautes études. Qu'on me permette cependant de noter un fait curieux et de signaler à M. le ministre une inconcevable omission. Le fait curieux, c'est que des douze professeurs chargés de cet enseignement agronomique, un seul — et c'est M. Ville — peut passer pour un agronome. — La lacune, c'est l'absence complète d'un cours de *mécanique agricole*. Il me semble pourtant qu'en ce temps où le travail des machines tend à remplacer partout, au champ comme à l'atelier, le travail de l'homme, les élèves auraient bien sur ce point quelque chose à apprendre. Mais peut-être M. Duruy a-t-il craint que l'addition d'une treizième chaire ne portât malheur à son œuvre.

Si ce *désidératum* a échappé aux regards du ministre de l'instruction publique, il en est un autre qu'il a d'abord aperçu. Il s'est dit que pour former une École il ne faut pas seulement des professeurs, des programmes et des amphithéâtres : il faut encore des élèves. Rien de plus triste qu'un cours sans élèves, si ce n'est un théâtre sans spectateurs. Quels sont les jeunes gens qui, de gaieté de cœur, sans y être forcés, viendraient écouter MM. Chevreul, Becquerel, Claude Bernard, E. Blanchard, dans le fallacieux espoir de s'initier aux arcanes de l'agronomie officielle? Quels sont les propriétaires ruraux qui, ayant un domaine à exploiter et voulant inspirer à leurs fils le goût des travaux champêtres tout en leur apprenant à les bien diriger, consentiraient à envoyer ces jeunes gens à Paris, où ils risqueraient d'apprendre tout autre chose que ce qu'ils ont besoin de savoir? Il n'y avait pas d'apparence que des gens sensés consentissent à risquer une pareille aventure. Pourtant il faut des élèves à M. Duruy. Bien plus, il faut que ces élèves, après avoir recueilli les enseignements des professeurs du Muséum, puissent se disperser ensuite dans les lycées et les collèges, devenir à leur tour des professeurs *à l'instar de Paris*, et répandre autour d'eux la science dont ils se seront imprégnés; car M. Duruy entend que l'agronomie devienne, dans l'empire français, la science populaire par excellence. Donc, qu'a-t-il fait? Une chose bien simple. Il a pris une plume et il a écrit à tous les recteurs une lettre qui peut, en langage vulgaire, se résumer ainsi : « Monsieur le recteur, je viens de fonder à Paris une grande école d'agronomie; veuillez me fournir, pour cette école, une demi-douzaine d'élèves « réguliers et assidus, » car je ne compte d'ailleurs que sur des auditeurs irréguliers et très-peu assidus. Afin de leur ôter toute envie de faire l'école buissonnière, je les logerai, je les nourrirai et je les payerai par-dessus le marché. Puis, quand ils auront subi avec honneur les épreuves du baccalauréat ès agronomie, je les enverrai, toujours en les payant, passer un an à la campagne, dans une école pratique d'agriculture ou *dans quelque domaine bien dirigé*... » Que le lecteur veuille bien me permettre de couper ici la parole à M. le ministre par une énergique réclamation : — Un domaine bien dirigé! Mais il ne peut

Digitized by Google

pas y en avoir ! L'agronomie n'ayant pas encore été enseignée par les professeurs de l'État, personne — j'en excepte ces professeurs, bien qu'ils ne soient pas agronomes — personne n'en peut posséder même les éléments. Les campagnes françaises sont cultivées en dépit du bon sens ; on sème des sardines pour récolter des harengs : on coupe le blé avec le manche de la faux ; on met en cuve les feuilles de vigne pour faire du vin ; le bétail dépérit tandis qu'on engraisse les hannetons et les charançons ; et quant aux machines agricoles, on n'en soupçonne pas l'usage. Voilà où nous en sommes — ou bien, monsieur le ministre, votre école n'a rien à nous apprendre.

M. Duruy, sans répondre à mon interruption, continue : « A la suite de ce double stage, les élèves agronomes du Muséum se trouveraient *autorisés à* SOLLICITER (*sic*) les fonctions de professeur d'agriculture dans nos établissements d'instruction, et celles de directeur des stations agricoles qu'il importe d'établir dans chacun de nos 89 départements... »

Ce qui me frappe surtout dans ce passage, c'est la très-haute bienveillance de M. le ministre pour ces jeunes gens qui, après avoir passé trois ans à étudier « afin de joindre les meilleurs procédés de l'art aux connaissances les plus sûres de la théorie, » seront « autorisés à *solliciter* les fonctions de..., etc. » On voit que si M. le ministre tient à peupler son école et à repeupler les campagnes, il n'a pas moins à cœur de peupler son antichambre ; il se résigne à la voir déserte et silencieuse pendant trois ans encore ; mais à partir de là il y comptera chaque année $6 \times 89 = 534$ solliciteurs assurés. Eh quoi ! n'y a-t-il donc pas assez de gens en France qui se vouent à cette humiliante profession ! Quand je disais plus haut que, sous prétexte de faire des savants et d'encourager la science, on ne ferait que des mendiants, on n'encouragerait que la platitude ! Donc, les agronomes aussi solliciteront des places — et ils les solliciteront avec l'autorisation du gouvernement. Mais les obtiendront-ils ? C'est là ce qu'il leur importerait de savoir. Or, à moins que le nombre des places ne soit illimité, il est clair que les deux cents, les cinq cents premiers diplômés, si l'on veut, une fois pourvus — cinq cents places de professeurs d'agriculture et de directeurs de stations agricoles, c'est déjà beaucoup ! — il ne restera plus rien, de longtemps, pour ceux qui viendront ensuite. Quelques vacances par-ci par-là, et ce sera tout ; car à la campagne, à faire paisiblement son métier de professeur dans un collége de province ou à diriger des exercices agricoles dans une ferme-modèle, on se porte bien et l'on vit vieux : chose désespérante pour ceux qui attendent. Que fera M. Duruy de ces affamés qui ne tarderont pas à envahir toutes les avenues de son ministère et à l'assiéger dans son cabinet ? — Pour en arrêter l'effrayante multiplication, il se verra contraint d'écrire aux recteurs une nouvelle lettre, où il les priera de ne plus lui envoyer d'élèves « réguliers et assidus. » Il fermera le concours qui doit être ouvert « après la période de première installation » pour l'obten-

Digitized by Google

tion des places d'élèves agronomes « boursiers ; » et fatalement alors, en vertu de la loi d'équilibre entre l'offre et la demande, les jeunes gens à qui l'on n'offrira plus qu'une instruction stérile cesseront de la réclamer, et les cours du Muséum ne seront plus qu'un lieu de refuge pour les désœuvrés en été, pour les frileux en hiver.

Tel est le sort inévitable de ces grandes institutions tant vantées « que l'Europe nous envie, » dit-on, mais qu'elle se garde bien de nous prendre. Qu'on y regarde un peu, et l'on voit que les seules écoles où la jeunesse se porte avec empressement sont celles par lesquelles il faut nécessairement passer pour entrer dans une carrière offrant un avenir assuré, et qu'encore, le plus souvent, si l'on va aux écoles de l'État, c'est parce qu'il n'en existe point d'autres. Certes, les élèves sont nombreux dans les lycées : il n'y a pas ou presque pas de colléges libres. Le nombre des candidats aux Écoles polytechnique, normale et militaire est deux ou trois fois supérieur à celui des admis, parce que le jeune homme qui sort de ces écoles entre de plein droit, comme officier dans l'armée ou dans la marine, comme ingénieur dans le corps des mines ou des ponts et chaussées, comme professeur dans l'Université. Les Écoles de droit, de médecine, de pharmacie sont des monopoles qu'il faut bien subir si l'on veut être avocat ou magistrat, médecin ou pharmacien. Les Facultés offrent aux aspirants à la licence et au doctorat ès lettres et ès sciences des cours gratuits qui remplacent pour eux ceux de l'École normale, et qu'ils peuvent suivre à leur gré sans se soumettre préalablement à des épreuves rigoureuses. Les élèves ne manquent pas non plus à l'École centrale des arts et manufactures, bien que les diplômes qui se délivrent à la suite des examens de sortie ne soient que de simples certificats de capacité. Mais ne perdons pas de vue que l'École centrale était dans l'origine une entreprise indépendante, et que l'État a prise en pleine prospérité. Partout ailleurs, au Conservatoire des arts et métiers, au Collége de France, au Muséum d'histoire naturelle, à la Bibliothèque impériale, l'enseignement languit faute d'auditeurs. Je ne parle pas des rares professeurs qui, grâce à un talent exceptionnel, grâce à la sympathie que leur caractère ou leurs opinions inspirent à une partie de la jeunesse, voient se presser autour de leur chaire un public nombreux et enthousiaste. Ce sont là des succès auxquels, d'ordinaire, le désir de s'instruire n'a point de part, et qui ne contribuent nullement à l'avancement de la science. Mais combien de fois nous est-il arrivé d'entrer dans un amphithéâtre et d'y voir le professeur — un homme éminent, un membre de l'Institut — assis dans sa chaire en face d'une douzaine de personnes groupées sur les deux ou trois premiers gradins. Et qui ne sait que quelques-uns de ces messieurs s'estiment trop heureux lorsqu'ils trouvent seulement deux ou trois personnes à qui parler ! J'ai un neveu qui étudie la langue arabe. Il est présentement l'*unique élève* du professeur de langues orientales près la Bibliothèque impériale. Cependant, ce professeur reçoit un traitement, trop

Digitized by Google

modeste peut-être eu égard à son mérite, mais assurément beaucoup trop élevé si on le compare aux services tout à fait nuls qu'il rend à la nation. Et d'où vient cela, sinon de ce que l'État est mauvais juge des besoins intellectuels et moraux des citoyens, aussi bien que de leurs besoins matériels; de ce qu'il n'a point qualité pour intervenir dans les affaires privées, pour imposer et distribuer l'instruction et l'éducation, pour diriger les citoyens dans le choix d'une profession? Dès qu'il s'immisce dans ces matières, comme il ne peut le faire que systématiquement, d'après un plan général et uniforme, en jetant tous les esprits dans le même moule, en faisant passer toutes les têtes sous le même niveau, il devient arbitraire et tyrannique; sans compter qu'il emploie l'argent de tous les contribuables à payer des services qui ne profitent qu'à un très-petit nombre, et souvent même ne profitent à personne.

J'ai tâché de montrer, par l'examen des récentes créations scientifiques et pédagogiques de M. Duruy, à quels résultats funestes ou pitoyables conduit cette manie d'organiser, dont plût à Dieu que les socialistes fussent seuls possédés. Mais ce n'est là qu'un exemple, qui a pour nous l'inconvénient grave de se produire dans notre pays et d'intéresser directement la génération qui s'élève et grandit sous nos yeux. L'intention est bonne, je n'y contredis pas, et l'idée n'est peut-être ni meilleure ni pire que celles qui ont présidé antérieurement à des expériences du même genre. Mais le principe est vicieux et faux, et, depuis Colbert jusqu'à M. Duruy, en passant par la Convention et le premier empire, ses conséquences ne se sont pas une seule fois démenties. On peut donc prédire à coup sûr que les institutions dues à la trop féconde initiative de M. Duruy ne tarderont pas à périr, ou que si elles vivent quelque temps, ce sera d'une vie factice et onéreuse, en dépit des lois économiques et au préjudice de la science même, dont elles sont censées devoir affermir la marche et hâter les progrès.

ARTHUR MANGIN.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 25 avril.

La Chambre meurt de lassitude et d'épuisement, et la dernière session de cette triste législature aura été la plus courte et la plus stérile du règne. Au défilé funèbre des amendements, au vote silencieux et précipité des crédits, à la solitude anticipée de l'hémicycle et des tribunes, on sent que la vie n'est plus là, que la politique a transporté ailleurs son mouvement et son animation féconde. Le gouvernement calculait juste, il y a trois mois, en repoussant toutes les interpellations qui assaillaient alors le banc ministériel, et en ajournant les curieux à la discussion du budget. Il savait bien qu'à cette heure tardive des préoccupations différentes et des intérêts d'un autre ordre absorberaient l'attention et entraîneraient ses contradicteurs. Mais les questions que n'a pu débattre la tribune vont être portées devant le pays lui-même, et là, au soleil des comices, les milliards seront comptés, les fautes reprochées, les folies mises en lumière. On peut tout faire absoudre par une majorité dont on tient le sort dans ses propres mains et lui imposer tour à tour l'approbation pénible du Mexique et la dure sanction des comptes de la ville de Paris. Il est moins aisé de persuader aux pères de famille que la nouvelle loi militaire ne prend pas leurs enfants, aux cultivateurs que la terre n'est pas écrasée d'impôts, aux populations industrielles que le brusque traité de commerce a élargi leur bien-être et préparé leur fortune. Il faudra donc s'expliquer devant le juge commun de l'opposition et du pouvoir, et il importe à la loyauté de l'épreuve électorale qu'aucune entrave ne soit apportée à la libre manifestation du verdict populaire.

Digitized by Google

Il y a deux siècles, l'ambassadeur de Venise, rendant compte à son gouvernement du coup d'État exécuté par Cromwell, résumait tout en cette parole : *Le lord Protecteur est désormais seul à parler et à mentir.* Pour nous en tenir au premier mot, il ne faut pas chez nous que le gouvernement soit à présent seul à parler, seul à agir, mais que partout les voix indépendantes aient la faculté de se faire entendre, le droit de plaider la cause des économies, de la paix, des garanties parlementaires, de la liberté. C'est trop d'avoir découpé le pays en circonscriptions arbitraires et détruit les *affinités naturelles*[1], trop d'avoir mis le budget à la disposition des candidats officiels, trop d'assurer à ces favoris le concours de la plus énergique centralisation qui soit au monde ; au moins convient-il d'accorder au citoyen isolé le droit de se mouvoir contre tant de forces coalisées et d'employer les faibles armes qu'un législateur ombrageux lui a laissées. Autrefois, dans cette vieille France « dont les institutions étaient imparfaites, mais sincères, » dit Tocqueville[2], jamais l'idée ne fût venue de disséquer les provinces, de torturer les districts et de mêler les bailliages pour arriver à dérouter l'opinion ; on la consultait honnêtement, respectueusement. Et plus tard, sous le régime constitutionnel dont on prétend suivre aujourd'hui les exemples, à quelle époque a-t-on démembré un collége, écartelé des villes et groupé facticement des intérêts contraires pour troubler et neutraliser les manifestations du sentiment public ?

Mais puisque ces abus sont érigés en système de gouvernement, puisque l'autorité

Prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens,

et proclame, suivant un mot expressif du général Espinasse, que tous les fonctionnaires ne doivent être que des factionnaires, la plus simple équité commande de ne pas disputer aux candidats indépendants le seul moyen de lutter qui leur reste : le modeste exercice du droit de réunion. Que fera le gouvernement à cet égard ? Laissera-t-il se produire, durant la période électorale, la moitié seulement de la liberté qu'il a concédée avant, et après avoir toléré les plus folles agressions contre le capital et la propriété, contre la morale et contre Dieu, admettra-t-il une appréciation modérée de sa

[1] M. de Bosredon, commissaire du gouvernement, déclarait en 1864 à la tribune : « Le gouvernement a un double devoir à remplir, savoir : ne pas modifier légèrement les circonscriptions, tenir compte *des affinités naturelles* des populations et des localités. »

[2] *Œuvres posthumes*, t. VIII, p. 138.

Digitized by Google

politique et de ses finances ? Voilà ce qu'il importe de connaître et ce que les ministres interrogés ces jours derniers ont malheureusement refusé de nous apprendre. Peut-être M. Rouher est-il toujours partisan de *la pleine et entière liberté* qu'il réclamait en 1848 au club d'Issoire, mais il a négligé de le dire, et le ministre de la justice s'est borné à répondre que le pouvoir agira *suivant les circonstances*. Il faut donc patienter pour savoir si la pratique de Nîmes et d'Alais, de Lesparre et de Montmorency demeure la règle du gouvernement, et si l'on n'a pas favorisé, dans Paris, des assemblées inutiles et scandaleuses pour se fournir un prétexte de dissiper, en province, des réunions paisibles et nécessaires. En attendant, il nous semble utile de rappeler encore les paroles cent fois citées de M. Vuitry, ministre présidant le conseil d'État : « Si la réunion n'est pas publique, elle est *parfaitement libre*. Il appartient à tout citoyen de réunir chez lui *ou dans un local privé* des électeurs *en aussi grand nombre qu'il voudra* pour s'entendre avec eux sur le choix d'un candidat. Il appartient à tout candidat de faire *librement*, *sans l'intervention de l'autorité*, une réunion électorale préparatoire non publique[1]. » — Ces paroles devraient être affichées en gros caractères à la porte de tous les locaux où s'assembleront les citoyens, comme une barrière opposée à l'arbitraire et à la force. La police et l'armée seraient ainsi contraintes de lacérer les déclarations solennelles du gouvernement et d'en fouler matériellement aux pieds les débris avant de violer les enceintes placées sous la sauvegarde de la loi.

Mais nous aimons mieux croire que l'autorité, reniant des excès fâcheux, permettra d'autres sujets que la sériciculture et n'emploiera plus ses baïonnettes à larder d'honnêtes gens. Une autre conduite enlèverait l'apparence même de la loyauté à ce suffrage universel dont le chef de l'État proclamait dernièrement qu'il veut « l'exercice sincère. »

Déjà le mouvement se dessine avant que l'arène ne soit légalement ouverte, et, dédaigneux des traditions de Fontenoy, les préfets et leurs candidats s'occupent de tirer les premiers. Toute l'administration est en campagne, offrant l'exemple d'une activité que sauront imiter, nous l'espérons, les défenseurs des garanties représentatives. Comme dans Shakespeare, où la comédie se mêle au drame et la farce au tragique, la grande pièce électorale qui commence, à côté d'éléments tristes ou sérieux, déroule des scènes dont s'égaye l'esprit gaulois, et qui dérident la gravité germanique elle-même. N'est-ce pas la *Correspondance de Berlin* qui l'autre jour appelait M. Dréolle « une des vingt-sept joies électorales de la France ? » et n'est-il pas

[1] Séance du 1er avril 1865.

Digitized by Google

vraiment flatteur pour un candidat domestique de dilater ainsi la rate européenne? Mais l'écrivain cher aux ministres pâlit auprès de celui qu'ont distingué les faveurs impériales, et M. Duvernois l'emporte sur son confrère autant que l'aigle sur l'oiseau du Capitole. Tandis que le premier ne se recommande encore que timidement aux électeurs de la Gironde, le second, promené sur un char triomphal à travers les populations des Hautes-Alpes, fait une entrée magnifique dans sa bonne ville de Gap, et le soir même offre un banquet de 600 couverts à ses admirateurs! Quelques sifflets, paraît-il, ont bien mêlé leur bruit discordant à l'orchestre préfectoral, mais où l'envie ne se glisse-t-elle pas, et quelle supériorité, quelle gloire a-t-elle épargnées jamais? Dans le voisinage, un administrateur fameux par la hardiesse de ses procédés, distribue des clarinettes aux orphéons, comme il donnait jadis des casques aux pompiers : le casque et la clarinette, n'est-ce pas le double attribut du pauvre Bélisaire, quêtant aujourd'hui, non plus des aumônes, mais des suffrages? Quant aux candidats patronnés, ils rivalisent partout de conceptions inattendues, et tandis que l'un, sans doute inspiré du refrain de Gouffé :

Que j'aime à voir un corbillard!

gratifie Bergerac de brancards funéraires, prévoyante attention pour les officieux destinés à rester sur le carreau, un autre prodigue en Normandie les manteaux de caoutchouc, emblème heureux de la souplesse et de l'imperméabilité d'un dévouement à toute épreuve. Nous avons mentionné les vélocipèdes lancés sur toutes les routes, excepté celle du progrès, et ces fameux cylindres dont le moindre défaut est de montrer la compression jusque dans les présents des Grecs, nous voulons dire des officiels; qu'inventer encore, après tant de marques variées de sollicitude, pour toucher le cœur des populations? M. le baron Travot a eu le mérite de découvrir un moyen ingénieux et vraiment neuf de servir ses mandataires, et c'est la feuille préfectorale de Bordeaux qui le révèle : il a favorisé la chasse aux pantes! — Pends-toi, opposition; tu n'aurais pas imaginé celle-là! L'honneur d'avoir doté les Gascons d'une pareille fortune était, paraît-il, disputé au représentant de Bazas; mais l'organe administratif ne souffre pas qu'on l'en dépouille. « Ce n'est point, dit-il, par l'intermédiaire et sur la demande de tel ou tel personnage, mais bien sur les sollicitations réitérées de M. le baron Travot, auprès de M. le ministre de l'intérieur, que cette faveur a été accordée au département de la Gironde. » — Peut-être la malveillance essayera-t-elle de dire que le

Digitized by Google

promoteur de cette grande mesure a voté l'expédition du Mexique, la loi militaire et tout ce qu'il a plu à M. Rouher d'attaquer ou de défendre : il a obtenu la chasse aux pantes ; cela suffit à effacer tout le reste et à lui garantir l'enthousiaste concours des populations !

Ni M. de Carné, réduit à entretenir les Bretons des franchises qu'il voudrait leur rendre, ni M. Keller exprimant la crainte que la balance actuelle du budget ne soit qu'un *équilibre électoral*, ni M. Calmon promenant un mélancolique regard sur notre bilan libéral et financier, ni aucun des indépendants dont la circulaire nous arrive, ne saurait invoquer de considération aussi victorieuse. Ils ont bien pour eux l'honneur du caractère, l'éclat du talent et le souvenir des services rendus, mais combien de pareils titres languissent auprès des manteaux, des montres, des bannières, et surtout de la chasse aux pantes !

Cependant, il doit y avoir une raison secrète aux choix comme aux exclusions en apparence incompréhensibles du gouvernement, et cette raison mystérieuse, nous croyons l'avoir découverte dans la constitution idéale que publiait en 1848 le prince qui dirige actuellement nos destinées. L'article 4 de cette constitution, que l'auteur, mieux éclairé sans doute sur la défaillance humaine, a retranché des éditions ultérieures[1], l'article 4 est ainsi conçu : « Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence dans leurs élections que les vertus et les talents. » — Belle maxime qui n'a pas sans doute été inscrite au code de l'empire par ménagement pour la modestie des élus, mais dont l'administration, qui a le don précieux de sonder les reins et les cœurs tout aussi aisément que M. Vandal sonde nos lettres, a dû s'inspirer dans le tri difficile des candidats. C'est ce qui explique la faveur accordée à tant d'individualités dont le mérite n'a jamais ébloui les contemporains : la vertu seule a décidé leur triomphe, et voilà pourquoi M. de Morny, qui s'y connaissait, était si fier de présider la Chambre. — Certes, nous honorons autant que personne la vertu, mais il ne faut pas confondre les domaines, et tout en visant à devenir des saints, commençons par être des citoyens. Faut-il le dire? L'idéal du régime représentatif nous semble moins résider dans une Chambre exemplaire que dans une assemblée de politiques et d'orateurs capables de discuter devant la nation les problèmes compliqués qui intéressent sa fortune et sa puissance ; et si, de nos jours, le gouvernement éprouve le besoin spécial d'être édifié, nous croyons qu'il a plus besoin encore d'être contenu et contrôlé. Si l'on avait pu garder quelques illusions à cet égard, elles s'évanouiraient

[1] Voir les *Idées napoléoniennes*, édition Tremblaire, 1848.

Digitized by Google

devant les derniers débats où le régime personnel a fini de s'accuser, et la lumière nous semble désormais complète.

Le Sénat avait à régler les comptes de la ville de Paris ; deux heures ont suffi à cette besogne, juste le temps d'applaudir l'apologie que s'est décernée, devant le ministre de la parole transformé en ministre du silence, l'administrateur désavoué la veille au Palais-Bourbon. M. Delangle, il est vrai, le jurisconsulte sévère qui s'écriait jadis : *Il est temps de rentrer dans la légalité*, avait préparé les esprits à l'apothéose par un savant rapport où Colbert et Louis XIV, un petit intendant et un pauvre sire, sont immolés à la gloire du préfet de la Seine et de Napoléon III; aussi 116 voix contre une seule ont-elles *approuvé sans réserve* les procédés et les actes condamnés successivement par la Cour des comptes, le Corps législatif et le principal organe du gouvernement lui-même. M. Rouher ne s'est plus souvenu de ses désaveux solennels; M. le président de Royer et M. le procureur général Casabianca ont oublié les blâmes tombés de leur siége dans une autre enceinte; tous ont incliné, par leur mutisme et leur vote, l'autorité souveraine de la loi devant le caprice et la volonté d'un seul! La loi! Nos maîtres l'assouplissent au rôle effacé que Boileau donne à la rime :

Elle n'est qu'une esclave et ne doit qu'obéir!

Ainsi M. Haussmann est au-dessus des règles et de la censure, au-dessus de la Chambre et des ministres; il demeure dans sa toute-puissance, son nom rayonne aux extrémités d'une voie grandiose, et déjà certains parlent de lui dresser des statues « au milieu de ces boulevards qui le rappelleront aux âges futurs [1]. »

Pauvre salle à manger de M. de Peyronnet, que vous êtes loin!

Mais en attendant que le bronze et le marbre exaltent le victorieux préfet de la Seine, le droit subit d'irréparables atteintes, et la raison politique gémit de voir le respect affaibli qui l'entoure encore compromis définitivement par ceux-là mêmes qui ont mission d'entretenir son culte et son prestige. Si les grandes institutions qui semblaient devoir le protéger toujours et, dans les heures de défaillance, lui assurer au moins un refuge, la Cour de cassation, la Cour des comptes, le Sénat, l'abandonnent et le sacrifient, si le bon plaisir et l'adulation triomphent, quel recours, quel appui resteront aux principes et aux intérêts, vers quel pôle se tournera la conscience publique désorientée et découragée?

[1] *La Patrie.*

Digitized by Google

Le trésor matériel de la France a-t-il été plus ménagé que son trésor moral? La discussion financière l'a fait voir au Corps législatif. En seize ans, le budget s'est accru de 800 millions; il était de 1 milliard et demi au début du règne; il atteint aujourd'hui 2 milliards 300 millions; et, dans le même temps, *onze* emprunts ont été décrétés et accomplis. Demandez à la guerre, aux travaux luxueux et improductifs, aux aventures, à la gloriole, où sont passés les *vingt-neuf milliards* donnés par l'impôt au second empire; cherchez-en la trace au Mexique, en Italie, dans les splendeurs parisiennes, dans les dotations princières qui, du coup d'État à l'heure où nous sommes, se sont élevées de 10 millions à *quarante-huit;* — l'agriculture, l'industrie, les arts féconds de la paix, ne pourraient donner qu'une réponse incomplète et attristée. Oui, comme le disait un jour M. Thiers, *il y a du vertige dans la façon dont on dépense;* oui, *nos budgets sont insensés*, selon le cri d'un membre même de la majorité[1]; mais à qui la faute, si ce n'est aux députés qui approuvent tout, et avant eux au pays qui les nomme? L'optimisme avait prétendu que « nos ressources sont inépuisables. » Dès 1861, une voix qui n'est pas suspecte, celle de M. Devinck, disait avec franchise : « Les ressources de la France sont grandes : mais il y a une raison pour qu'elles ne soient pas inépuisables : c'est qu'elles sont *épuisées.* » Si, de l'aveu même du coopérateur de M. Haussmann, bien placé pour connaître le véritable état des choses, nous en étions là dès 1861, quelle doit être aujourd'hui la situation? De semblables résultats donnent sérieusement à penser; mais n'est-ce pas justice, après tout, que le despotisme accepté par un peuple fasse plus mal ses affaires que la liberté?

Au moment où elle allait se dissoudre après avoir péniblement équilibré nos comptes, la Chambre a été saisie d'un projet inattendu, venant brusquement troubler les prévisions et les calculs. Il s'agit de la lettre impériale au ministre d'État, suivie de la proposition d'une retraite annuelle de 250 francs à tous les anciens militaires de la République et de l'Empire. Il semble vraiment que, sous ce régime d'étonnements et de surprises, rien ne se puisse accomplir simplement, selon les traditions et les règles. Tout procède par coup d'État et coup de théâtre : la paix, la guerre, les traités, les réformes, ne se décident pas autrement; ils sortent du nuage comme Minerve, avec laquelle ils n'ont d'ailleurs que cette ressemblance, sortait de la cuisse de Jupiter. Les longues délibérations, les enquêtes contradictoires, toutes ces précautions et ces lenteurs qu'estimait utiles la sagesse de nos pères, sont dédaignées : on s'abandonne à

[1] M. Haentjens.

Digitized by Google

l'inspiration, on improvise la politique et les finances d'un grand pays à la façon d'une muse adonnée au jeu de la rime sonore. Avant tout il s'agit de frapper l'air, de saisir les esprits, d'impressionner l'imagination populaire. — Ce sont là des moyens éphémères et désastreux de gouvernement : les nations peuvent s'y laisser prendre un instant ; elles reconnaissent bientôt qu'elles payent chèrement les frais du spectacle, et que la prosaïque et régulière conduite de leurs intérêts sauvegarde mieux la vraie richesse et la grandeur durable.

On a lu et relu la missive impériale instituant un *jubilé* d'une espèce inconnue et consacrant en quelque sorte l'hégire d'un nouveau culte. Le scepticisme nous envahit ; on lui oppose la religion napoléonienne, au nom de la théorie des hommes providentiels et des « manifestations de la volonté divine » dans l'histoire. On invoque le souvenir des « mâles vertus » développées chez les sénateurs et les chambellans du premier empire, et on invite la France à se prosterner devant « la grande figure qui nous protége et qui nous guide. » — Que l'héritier de Napoléon soit rempli de la légende à laquelle il doit son étonnante fortune, on le conçoit ; mais avant de se convertir à la religion nouvelle, de vénérer la Corse comme une Terre-Sainte et de reprendre le catéchisme de 1810, la France hésitera beaucoup, précisément au souvenir des bienfaits du dieu. De saisissantes révélations, d'incontestables et nombreux documents sont venus depuis quelques années rétablir la vérité, longtemps obscurcie par le fanatisme, et la *Correspondance* de Napoléon, monument érigé à sa mémoire par une admiration plus empressée que prudente, n'aura pas faiblement contribué à restreindre l'auréole dont la complaisance et le mensonge avaient entouré la statue. C'est plus qu'une faute, c'est un danger de fausser l'histoire ; en altérant la vérité, on prive les générations de son viril enseignement ; on leur cache la source du mal et on les pousse vers des catastrophes que la leçon franchement dégagée du passé leur eût épargnées.

Laissons donc la superstition ; écartons à la fois l'idolâtrie révolutionnaire qui voudrait nous faire dater de 92, et le fétichisme napoléonien qui ramènerait tout à 1804. La France n'a pas attendu la République et l'Empire pour figurer dignement parmi les peuples et buriner son nom dans la gloire : « Elle n'est pas un pays factice, né d'hier et renfermé dans les limites étroites d'une seule époque ou d'un seul parti : c'est la nation grande par huit cents ans de monarchie[1]. » Sans doute, il est juste de récompenser ceux qui l'ont servie, mais faut-il choisir entre ceux qui ont versé leur sang pour elle

[1] Discours du président à Beauvais.

Digitized by Google

et réserver aux soldats d'une époque et d'une cause la reconnaissance de la patrie? L'ancien prétorianisme accaparait ainsi les faveurs des maîtres du monde, et tandis que les légions triomphaient sans solde et mouraient au loin pour la grandeur de Rome, les Césars n'avaient de largesse que pour les cohortes campées aux portes de leur palais. Honorons tous ceux qui ont servi, non un homme, mais la France; et, étendant la sollicitude à ces vieux soldats de la paix qui ont gagné leurs chevrons dans nos écoles primaires, assurons à tous une vieillesse tranquille et respectée.

Où trouver l'argent nécessaire? demande avec désespoir le ministre des finances. Dans deux caisses où l'opinion vous applaudira de puiser à pleines mains : celle de la guerre, qui absorbe près de la moitié du budget; celle des dotations et des sinécures. Il y a là de quoi subvenir à tous les besoins, à toutes les détresses. Quoi! certains fonctionnaires émargeraient 250,000 francs, tandis que d'autres, dévoués pendant trente et quarante ans aux plus pénibles services, ne pourraient obtenir 250 francs! La loi même qui vient d'être portée à la Chambre interdit aux bénéficiaires de la mesure le cumul au delà de cette misérable somme, et un décret impérial autorise pour les hauts dignitaires le cumul jusqu'à 300,000 francs? — « Les traitements, dit ce décret en date du 10 mars 1866, les traitements attribués aux membres du conseil privé ne peuvent ensemble excéder la somme de 300,000 francs, *sauf* décision spéciale rendue par l'empereur sur le rapport du ministre d'État. » — Vraiment les contribuables s'étaient inquiétés à la pensée qu'un membre du conseil privé ne pût cumuler au delà de 300,000 francs par an; heureusement la seconde partie du décret les rassure; il suffit, pour effacer toute limite, d'une décision rendue sur le rapport du ministre d'État, lequel, il faut l'espérer, n'y mettra pas un rigorisme de Spartiate! — Nous avons retourné le mot de l'administration antique : *De minimis non curat prætor*. Chez nous, le préteur ne règle que les petites questions et les petits traitements; les grasses sinécures et les grands problèmes demeurent livrés à la générosité et aux caprices d'un seul.

Les journaux américains annonçaient récemment que le Congrès a reçu communication d'un projet de loi défendant le cumul des emplois. Voilà une analogie à réaliser, puisqu'on aime à rapprocher nos institutions de celles des Etats-Unis; mais il est à craindre qu'elle soit mal accueillie des importances dorées qui, suivant le mot échappé à l'enflure d'un ministre, se plaisent à « comparer les splendeurs du présent aux misères du passé! »

En attendant, le budget de la France, formé des privations et du

Digitized by Google

travail de tous, reste le privilége des dignitaires de l'empire, des anciens soldats de l'empire, des candidats officiels de l'empire, de tout ce qui soutient ou paraît soutenir l'édifice non couronné qui s'appuie sur la base fragile des dévouements à l'enchère, au lieu de chercher dans le mâle et libre concours d'un peuple la seule force capable d'assurer l'avenir des gouvernements et des dynasties.

C'est là-dessus que le suffrage universel devra prononcer; c'est sur l'ensemble des questions municipales, financières, représentatives que devra porter le scrutin ; et si les électeurs le veulent, tout ce qui les afflige et les inquiète aura disparu dans quelques semaines. Ils n'ont qu'à suivre les patriotiques *Conseils* qui leur arrivent de Nancy dans une brochure à répandre par milliers d'exemplaires[1]; ils n'ont qu'à s'inspirer des généreuses pensées que l'étude de la *Société française*[2], de ses mœurs et de ses besoins, suggère à un écrivain d'élite, aux yeux de qui l'union sincère de toutes les forces libérales et conservatrices apparaît justement comme la condition première de la victoire.

Est-ce que la publication, reculée sept années par l'arbitraire, d'un livre qui vient enfin de voir le jour, n'est pas le témoignage éclatant que les fermes et persistantes revendications finissent toujours par triompher? L'*Histoire des princes de Condé*[3], saisie administrativement en 1862, luttait depuis lors devant toutes les juridictions, sollicitant un jour les tribunaux, le lendemain le conseil d'État, actionnant tour à tour le ministre de l'intérieur et le préfet de police, repoussée constamment, ne désespérant jamais. L'administration se couvrait du fameux article 75, invoquait tous les déclinatoires, et, par les lenteurs calculées d'une savante procédure, cherchait à fatiguer son adversaire.

Mais toujours en passant la vague vengeresse
Lui jetait le nom de Condé!

Le droit a vaincu à la longue, et si les biens de la maison d'Orléans ne sont pas encore restitués à leurs propriétaires, au moins M. le duc d'Aumale est-il parvenu à reprendre l'histoire de l'illustre maison dont l'honneur est deux fois devenu le sien. Ce n'est qu'une feuille

[1] *Conseils aux électeurs*, par un ancien représentant. Chez Sauton, à Paris. 25 centimes.

[2] *La Société française*, études morales sur le temps présent, par A. Ménières.

[3] 2 vol. Michel Lévy.

Digitized by Google

de papier, sans doute, mais le principe y est étroitement attaché et triomphe avec lui.

Ce devait être pour les princes de Bourbon une douleur ajoutée à toutes les autres douleurs de l'exil, de ne pouvoir même envoyer à la France leur souvenir et leur nom. Cette amertume est épargnée désormais à leur piété filiale, et les écrits qui attestent leur intelligence des problèmes contemporains[1], aussi bien que ceux où revit l'image du consolateur de royales tristesses[2], circulent aujourd'hui sans entrave. Il faut se féliciter d'un progrès et d'une conquête qui, sans rendre encore la patrie à tous ses enfants, la rapprochent au moins de leur pensée et de leur cœur.

L'incident belge, qui semblait en voie d'arrangement, se traîne et menace même de se compliquer. Vainement un certain journalisme chargé d'endormir les questions s'efforce-t-il de réduire le différend aux proportions d'une difficulté purement économique ; l'instinct général persiste à soupçonner autre chose, et des deux côtés de la frontière il n'est personne qui ne murmure pour son propre compte ces paroles du rapporteur de la Chambre de Bruxelles : « Il est dans la vie des peuples, comme dans la vie des individus, de ces choses qui se sentent sans qu'il soit besoin de les exprimer, et ce que l'on comprend le mieux alors est précisément ce qu'il est inutile de dire[3]. » Nos ministres et M. Frère-Orban ont essayé de dissiper le nuage, mais il ne paraît pas que trois semaines d'explications aient beaucoup éclairé les parties et avancé l'accord, puisque le chef du cabinet belge vient de nous quitter sans conclure. Demandons-nous réellement à nos voisins ce qu'ils ne sauraient nous livrer sans compromettre leur indépendance ? Et le gouvernement français, ainsi que l'en accusent certaines feuilles étrangères, nourrit-il le grief en se réservant de l'invoquer à son heure ? Nous l'ignorons, mais ce qui n'est pas douteux, c'est que le sentiment public est fermement prononcé chez nous contre toute aventure, à plus forte raison contre toute violence à l'égard d'un petit peuple entouré d'universelles sympathies. Si nos gouvernants veulent absolument prendre quelque chose à la Belgique, qu'ils lui empruntent son esprit libéral et municipal, ses larges institutions ; ils y trouveront, pour eux-mêmes, plus de profit qu'à des agrandissements de territoire accomplis par la force ou la ruse.

[1] *Les Associations ouvrières en Angleterre*, 1 vol.

[2] *L'Ange de Frohsdorf*, éloge funèbre et recueil des derniers sermons de M. l'abbé Trébuquet. 1 vol. avec portrait. Douniol.

[3] M. Orts, rapporteur, séance du 13 février.

Digitized by Google

Les prochaines élections sont une occasion rare d'interroger le pays. Qu'on le laisse parler sur ce point comme les autres, et il affirmera avec énergie ses aspirations profondes vers l'affranchissement, le travail et la paix.

Si la France souffre aujourd'hui de quelque chose, ce n'est pas de ne compter que 38 millions d'âmes, mais de songer que tous les intérêts supérieurs qui se rattachent à tant d'existences dépendent de la subite et mystérieuse résolution d'une personnalité responsable en théorie, irresponsable en réalité. Voilà ce qui l'émeut et l'effraye; aussi, de toutes les conquêtes que pourrait lui offrir un tentateur, celle dont elle aurait le plus de satisfaction et de fierté, serait-elle de se reconquérir elle-même et, par de sages modifications constitutionnelles, de devenir enfin, après tant d'humiliations et d'épreuves, maîtresse souveraine de ses destinées.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

LA GUERRE ET LES ÉLECTIONS

> There are white in each sunny street,
> And signs of trouble meet us everywhere;
> The nation's pulse hath an unsteady beat,
> For scents of battle foul the summer air.
>
> H. Glyndon[1].

I

Depuis trois ans, la guerre est suspendue comme une menace au-dessus de nos têtes. Les princes ont beau parler de paix, le développement des forces militaires parle plus haut que leurs déclarations et leurs promesses. L'équilibre détruit en 1866 ne s'est pas reconstitué sur des bases solides. Les changements opérés alors et depuis dans la situation de l'Europe n'ont pas été définitivement acceptés. Ils n'ont pas pénétré dans les habitudes et n'ont pas eu le temps de se convertir en droits. Les peuples conquis ne croient pas leur avenir fixé : ils attendent. La France si bouillante et si fière, condamnée à la résignation, attend aussi. L'inquiétude est partout. Le commerce n'ose pas se lancer dans de grandes entreprises ; il laisse inactifs des capitaux immenses. L'industrie travaille au jour le jour. Les politiques interrogés hochent la tête, et les diplomates échangent des promesses et des dépêches qui ne sont pas des garanties. Une nécessité fatale, plus forte que toutes les volontés, semble nous pousser malgré nous à de nouveaux combats.

Cependant beaucoup de bons esprits croient encore que, malgré la la profondeur de l'ébranlement qu'elle a subi, l'Europe peu à peu se rassoira d'elle-même. Ils sont persuadés que les alarmes, partout si

[1] *Idyls of Battle.* New-York, 1865.

Digitized by Google

faciles à se produire à la moindre cause et même sans cause, manifestent chez les peuples la crainte plutôt que le désir de la guerre, et ils espèrent que l'opinion publique, quoiqu'elle semble se défier aujourd'hui plus que jamais de sa propre puissance, entraînera la décision des gouvernements. Ils comptent surtout, pour maintenir la paix, sur la difficulté et le peu d'intérêt qu'aurait la France à faire la guerre, et ils affirment que le premier coup de canon tiré par elle sur le Rhin précipiterait inévitablement l'achèvement de l'unité allemande et amènerait ainsi immédiatement le résultat qu'elle a le plus à cœur d'éviter.

La France, disent-ils, si elle fait la guerre à la Prusse, sera isolée. Il n'y a que l'Autriche et l'Italie qu'elle pourrait tenter d'associer à sa cause, et il faudrait nécessairement qu'elle les y associât toutes deux à la fois. Car si l'une de ces deux puissances restait à l'écart, elle paralyserait l'autre et lui enlèverait toute liberté d'action. Or rien n'est plus chimérique que de compter sur cette triple entente.

Sans doute l'Autriche garde une haine profonde à la Prusse. Elle ne lui a pardonné ni ses défaites ni l'abaissement qui en a été la conséquence. Mais a-t-elle plus de sympathies pour la France? N'est-ce pas la France qui la première a porté un coup funeste à sa puissance? N'est-ce pas la France qui lui a infligé l'humiliation de Solférino, qui lui a enlevé ses possessions italiennes, qui l'a atteinte à Naples dans une royauté amie; qui, à Modène et à Florence, a fait tomber la couronne du front de ses archiducs? La Prusse l'a vaincue, mais ne l'a pas dépouillée. D'ailleurs la Prusse est allemande comme le vieil archiduché d'Autriche. Il y a là une communauté de races qui est plus forte que les rancunes passagères, et qui s'imposerait aux souverains si d'eux-mêmes ils n'en tenaient pas assez compte. L'Autriche ne fera pas la guerre avec la France contre la Prusse.

Le voulût-elle, qu'elle ne le pourrait pas. Ses finances sont dans un état déplorable, dont la banqueroute partielle de l'année dernière a signalé plutôt qu'atténué la gravité. Son armée n'est pas complétement réorganisée. Depuis le désastre de 1866, le lien qui unissait les différentes parties de la monarchie s'est relâché. Le pouvoir central a perdu de sa force. Il ne peut plus disposer seul du pays : il est obligé de compter avec le parlement et avec les peuples. La Hongrie n'est pas favorable à une action de l'Autriche sur l'Allemagne, parce qu'elle ne voudrait pas rendre à l'élément allemand dans l'empire autrichien son ancienne prépondérance, et elle met à son dévouement des conditions qu'il faut subir. La Bohême est en proie à de sourdes agitations et à des ambitions vagues qui sont au fond peu dangereuses, mais qui ne laissent pas sa fidélité entière. Le pays, à peine remis des rudes épreuves qu'il a traversées, ne désire que la

Digitized by Google

paix. L'état intérieur de l'Autriche ne lui permet pas de faire la guerre, et ses intérêts ne lui conseillent pas d'en courir les hasards. Tout fait donc prévoir qu'elle ne s'alliera pas, dans un but offensif, avec la France contre la Prusse.

Pour les mêmes raisons, l'Italie gardera la même attitude.

L'Italie est aux prises avec de grands embarras. Les révolutions, l'unification, les guerres, l'ambition de devenir une grande puissance, l'obligation de créer et d'entretenir une armée nombreuse et une flotte considérable, la nécessité de donner une vive impulsion aux travaux publics, ont amené des déficits permanents, une augmentation considérable de la dette, de lourds accroissements d'impôts. De là des souffrances et des mécontentements. Chez les uns, le regret du passé; chez les autres, la désillusion des rêves de grandeur et de félicité dont ils s'étaient bercés; ailleurs, des aspirations que l'État ne peut satisfaire, et dont ils le rendent responsable : tout cela entretient dans le pays une fermentation qui ne laisse pas au pouvoir une complète liberté d'action. Dans cette situation, avec des finances en désarroi, un papier-monnaie déprécié, les biens ecclésiastiques, sa dernière ressource, escomptés d'avance, il serait difficile à l'Italie de participer à une guerre dans laquelle le sentiment national ne la soutiendrait pas, ou ne la soutiendrait qu'incomplétement.

La France, ne pouvant compter ni sur elle ni sur l'Autriche, serait donc isolée.

La Prusse, au contraire, a soumis à son action militaire tous les États allemands qu'elle n'a pas conquis ou fait entrer dans la Confédération du Nord. A Bade, le ministre de la guerre, l'uniforme, l'armement sont prussiens; l'armée badoise n'est plus qu'une division de l'armée prussienne. La même assimilation, sans être aussi avancée, se poursuit en Wurtemberg et en Bavière, et des traités célèbres, qui ont été publiés à Berlin le lendemain du jour où leur existence était niée à Paris, assurent à la Prusse, en cas de guerre, la coopération militaire de ces deux États. Au besoin, la Russie entrerait pour elle en campagne et lui apporterait l'appui de sa flotte et de sa nombreuse armée.

Dans ces conditions, il ne serait peut-être pas sans témérité de la part de la France de prendre, lorsque rien ne l'y oblige, l'initiative de l'attaque, et on peut croire que cette témérité ne sera pas commise par le prince qui, en 1859, a conclu la paix de Villafranca pour n'avoir pas à faire la guerre à la fois sur les Alpes et sur le Rhin, et qui, en 1866, après sa lettre célèbre, a eu le courage d'imposer à sa juste ambition et à notre patriotisme blessé une douloureuse inaction. Si l'honneur de la France était en jeu, elle ne compterait pas ses

Digitized by Google

ennemis, et tout entière, d'un seul élan, elle marcherait à la frontière. Mais il ne s'agit de rien de tel. Son gouvernement a le devoir de calculer. S'il calcule, il ne lui imposera pas des sacrifices hors de proportion avec ses intérêts, et il évitera une guerre qui, même victorieuse, aurait peut-être pour elle de funestes conséquences. Car, au premier choc, on verrait disparaître pour toujours les rivalités et les diversités provinciales qui sont le plus ferme rempart de l'autonomie des États du Sud, et, derrière l'unité du drapeau, surgir l'unité de la nation et du gouvernement. Le patriotisme germanique créerait en quelques mois l'empire germanique.

A attendre, la France a tout à gagner. Déclarer la guerre à la Prusse serait, de sa part, une folie injustifiable. Elle ne fera pas cette folie, et nous conserverons la paix.

II

Ainsi raisonnent beaucoup de politiques. Sans partager complétement leur opinion, j'y ai moi-même un temps incliné. Une étude plus attentive et plus minutieuse des hommes et des choses m'a convaincu qu'ils se trompent. L'état de l'Allemagne n'est pas ce qu'ils croient. La France n'est pas, comme ils le supposent, condamnée à un isolement fatal. La Prusse ne peut disposer ni aussi facilement ni aussi complétement qu'ils le prétendent des forces de la Bavière, du Wurtemberg et du duché de Bade, et par conséquent leurs arguments en faveur du maintien de la paix sont sans valeur, et leur sécurité ne repose que sur de fausses apparences.

Sans doute, si la France demandait à l'Autriche et à l'Italie d'entrer immédiatement avec elle en campagne, elle aurait de la peine à l'obtenir. Mais elle n'a pas besoin que ces deux puissances lui prêtent un concours aussi actif : il lui suffit qu'elles restent neutres et prennent l'engagement de s'opposer à toute intervention en faveur de la Prusse, pour que tout lui devienne facile.

La neutralité de l'Autriche et de l'Italie annulerait à la fois la Russie et l'Allemagne du Sud.

La Russie frémirait sans doute; mais on peut affirmer qu'au début au moins elle resterait immobile : elle laisserait faire, comme la Prusse l'a laissée faire en Crimée. Elle n'a pas assez d'intérêt à la guerre pour s'y engager, et si plus tard l'ambition l'y poussait, elle trouverait devant elle, pour l'arrêter, l'Autriche et l'Italie qui, réunies, sont de taille à y suffire, la Pologne soudoyée, qui lèverait en-

Digitized by Google

core une fois l'étendard de la révolte et de la liberté, et l'Angleterre, toujours attentive à surveiller ses mouvements en Orient.

L'Allemagne du Sud ne remuerait pas plus que la Russie. Les conventions militaires qu'elle a conclues avec la Prusse sont contraires au traité de Prague. Au nom de ce traité, l'Autriche en interdirait l'exécution. Elle concentrerait des troupes à Salzbourg, à Prague, à Pilsen, à Innsbruk, ou dans toute autre position stratégique, et elle dirait au duc de Bade, aux rois de Bavière et de Wurtemberg, en leur montrant la pointe de son épée : « Si vous violez la paix de Pra-
« gue en réunissant vos forces militaires à celles de la Prusse, et en
« mettant aux mains de son roi une puissance qui devient menaçante
« pour moi, au nom des traités signés par la Prusse avec vous et avec
« moi, moi, visible gardienne du droit, j'entre chez vous. La jonc-
« tion de vos armées avec l'armée prussienne sera le signal de l'oc-
« cupation de vos États par mes troupes. »

Les États du Sud passeraient-ils outre ?

Il faut distinguer.

En Wurtemberg et en Bavière le peuple a peu de sympathie pour la Prusse. Elle a sans doute de chauds partisans ; mais les élections prouvent assez qu'ils ne sont pas en majorité. Il peut y avoir des officiers satisfaits d'être entrés dans les cadres d'une grande armée ; mais les paysans et les ouvriers sont mécontents des dures obligations que fait peser sur eux l'adoption du système militaire prussien, et les soldats comme le pays ont gardé un souvenir pénible du contact peu fraternel qu'ils ont eu en 1866 avec l'armée prussienne. En cas de guerre, l'entraînement vers la Prusse ne serait ni aussi général ni aussi profond qu'on le suppose, et il ne serait pas assez irrésistible pour forcer la main aux princes. On peut donc être assuré que les injonctions de l'Autriche seraient obéies, et que la Bavière et le Wurtemberg adopteraient le parti le plus commode et le moins coûteux, celui de l'abstention.

Dans le duché de Bade la situation est différente. La population a plus de sympathies pour la Prusse. Le prince, le gouvernement sont presque prussiens, et la pression de l'Autriche, s'exerçant de plus loin, aurait moins d'influence. Mais si les menaces ne suffisaient pas, il y aurait un moyen efficace pour arrêter les entraînements vers la Prusse, ce serait de partager le duché entre la Bavière et le Wurtemberg, qui en sont limitrophes, et de le réduire ainsi à l'impuissance en récompensant leur neutralité. De tels marchés se sont vus plus d'une fois depuis 1815 : il y en a eu des exemples récents ; et les princes de droit divin, qui y répugnent si vivement dans leurs proclamations, s'y résignent vite s'ils en profitent, une fois que la Providence a parlé.

Digitized by Google

Privée, par la neutralité de l'Autriche et de l'Italie, des contingents de l'Allemagne du Sud, la Prusse se trouverait en outre aux prises, dans les États qu'elle a récemment conquis, avec des difficultés considérables. Il y a en Hanovre bien des mécontentements. La dynastie déchue y a laissé des regrets. Le roi n'est pas encore assez éloigné du moment de sa chute pour avoir renoncé à toute espérance de restauration. Il a des partisans énergiques et actifs. Il se prêterait aisément à une tentative de soulèvement dont il serait naïf à la France de ne pas profiter. Francfort regrette ses franchises républicaines, et ses habitants, qui ont la réputation de savoir compter, ne trouvent pas qu'ils aient beaucoup gagné à devenir prussiens. Les duchés, qu'on proclamait si allemands avant la guerre, semblent l'être devenus beaucoup moins depuis, et ils opposent à toutes les tentatives d'assimilation l'inertie invincible contre laquelle ont échoué si longtemps les efforts du Danemark. La Confédération du Nord, à peine constituée, est en déficit, et les nouveaux sujets de la Prusse, mécontents de ses tendances absorbantes, des charges nouvelles et des augmentations d'impôts auxquels ils ont été soumis, pourraient en cas de guerre lui causer autant d'embarras qu'ils lui apporteraient de forces.

La Prusse se trouverait donc seule vis-à-vis de la France, ayant une ligne immense à défendre, et vraisemblablement obligée de faire face à la fois de deux côtés : sur le Rhin à une attaque directe ; sur les côtes de la Baltique et de la mer du Nord à un débarquement contre lequel sa marine naissante serait un faible rempart.

L'Angleterre verrait sans doute avec regret éclater la guerre, une si formidable guerre ; mais risquerait-elle d'y prendre part dans l'espoir de l'empêcher? Sa conduite depuis vingt ans, les exigences de jour en jour plus prononcées de l'opinion publique en faveur de la paix, permettent d'affirmer que non. L'Angleterre ne voulait ni de la guerre d'Italie en 1859, ni de la guerre de Danemark en 1864, ni de la guerre d'Allemagne en 1866, car elle ne prévoyait pas que les résultats en seraient aussi favorables pour elle. Mais, malgré le désir qu'elle avait d'empêcher ces guerres d'éclater, elle n'a fait dans ce but que des efforts diplomatiques ; elle n'a pas fait une démonstration armée. Il en serait de même en cas de conflit entre la France et la Prusse : elle s'abstiendrait, et le peuple anglais, qui se désintéresse chaque jour davantage des querelles dans lesquelles son commerce ou son honneur ne sont pas en jeu, imposerait au besoin l'abstention à son gouvernement. Le temps est déjà loin où un homme d'État anglais disait que l'Angleterre ne se déciderait à faire la guerre que si Anvers devenait français. Depuis cette époque, grâce à la création de Cherbourg et à la substitution complète des navires à vapeur

Digitized by Google

aux bâtiments à voile, Anvers a perdu aux yeux de l'Angleterre une grande partie de son importance militaire, et il est douteux que, même pour en disputer la possession ou pour en régler le sort, elle prît aujourd'hui les armes.

Si la lutte éclatait entre la Prusse et la France, il ne serait donc pas impossible qu'elle se réduisît aux proportions d'un duel. Il suffirait pour cela d'obtenir la neutralité de l'Autriche et de l'Italie, neutralité qui se fortifierait au besoin de celle de la Suède, de la Norwége et du Danemark.

Une diplomatie habile y réussirait aisément.

L'Autriche aurait peu de risques à courir dans une guerre dont elle serait presque assurée de rester simple spectatrice, et elle pourrait y gagner beaucoup. Elle se flatterait d'en voir la Prusse sortir vaincue, moralement et matériellement affaiblie, et par suite de reprendre elle-même la force et le prestige que perdrait son ancienne rivale. Elle trouverait dans les embarras et dans la défaite de la Prusse la satisfaction de ses rancunes et la consolation de ses malheurs passés. Si on exploitait ses ressentiments avec adresse, si on lui faisait entrevoir ou si on lui assurait dans un agrandissement territorial pris soit en Allemagne, soit aux bords du Danube, la satisfaction d'espérances qu'elle avait autrefois conçues, et dont il fut au moins une fois question, on la déciderait sans peine à rester neutre et à montrer la pointe de son épée pour assurer à la France la neutralité des autres puissances.

On déciderait plus facilement encore l'Italie à garder la même attitude. Il suffirait de lui promettre la satisfaction qu'elle demande depuis si longtemps, l'évacuation de Rome en attendant son abandon. On est assuré d'avance qu'elle n'hésiterait pas. Elle trouverait d'ailleurs à s'allier étroitement avec l'Autriche d'autres avantages. Cette alliance serait, de la part de sa plus ancienne ennemie, une éclatante adhésion à sa nouvelle fortune et consacrerait solennellement aux yeux des peuples l'acquisition définitive de ses provinces autrefois autrichiennes. L'Italie en serait moralement fortifiée. Et si d'une neutralité attentive ou d'une simple démonstration armée, elle était par hasard conduite à prendre part à une action militaire, ce serait pour elle, aux yeux de bien des hommes d'État, une bonne fortune; car elle y trouverait peut-être l'occasion de recueillir un peu de gloire et de donner à sa nouvelle grandeur un baptême qui lui a jusqu'à présent trop fait défaut, celui de la victoire.

Ainsi, dans les éventualités d'une guerre entre la France et la Prusse, il faut admettre que la France pourrait compter sur la neutralité de l'Italie et de l'Autriche. Doit-on conclure de là que la guerre est probable? Non, sans doute. Mais on peut en conclure

Digitized by Google

qu'il y a plus de chance pour qu'elle éclate. Pour la France isolée, en face de la Prusse appuyée sur de fortes alliances, la guerre paraissait une témérité que son intérêt ne justifiait pas. Pour la France assurée de n'avoir à combattre que la Prusse et la Confédération du Nord, la guerre devient une entreprise facile. Ce n'est certes pas ce qui contribuera à en empêcher l'explosion. Car il y a quelque chose de plus fort que les déclarations des ministres et les vœux mêmes des princes et des peuples, c'est la fatalité des événements, et lorsqu'on subit depuis plusieurs années les embarras d'une situation difficile, et qu'on se croit en mesure d'y échapper par la force, il est rare qu'on résiste à la tentation et qu'à toutes les avances de la fortune on oppose d'inflexibles refus.

III

La France doit-elle désirer la guerre?

Je n'hésite pas à dire non.

Je suis de ceux qui ont vu avec le plus amer chagrin les événements de 1866. J'étais alors en villégiature dans une petite île du golfe de Naples. Je me rappelle avec quelle patriotique angoisse nous attendions les nouvelles, et par quelle série de déceptions nous passâmes en voyant succéder à la lettre de l'empereur les humbles demandes de rectifications de frontières de M. Drouin de Lhuys et la circulaire résignée de M. de la Valette. Je n'avais point attendu cette époque pour penser ainsi. Cinq ans plus tôt, en 1861, à propos de l'Italie, j'avais écrit qu'il était dangereux de laisser se former sur nos flancs un royaume de 26 millions d'habitants, tant que nous n'avions pas repris nos anciennes frontières, et que déchirer de cette façon les traités de 1815, c'était en aggraver contre nous les conséquences. Car si la puissance des peuples est avant tout morale, l'extension de leur territoire en est pourtant une des bases. Enfin, je le confesse, plus d'une fois dans mes promenades en Allemagne, en lisant ou en entendant les railleries un peu lourdes et les bravades insolentes des triomphateurs de 1866, j'ai senti se réveiller en moi le fond de nature belliqueuse et gauloise qui est en chaque Français, et je ne nie pas que mon cœur battrait plus vite si je voyais nos escadrons victorieux défiler sur la rive droite du Rhin. Mais, quelque vif qu'ait été mon désappointement, quelque profonds qu'aient été mes regrets, quelque douloureux qu'il m'ait semblé pour la France de subir les conséquences d'une politique à laquelle elle restait étrangère, quelque impétueux que je trouve

Digitized by Google

en moi, en face de certaines provocations, les bouillonnements du patriotisme blessé, je n'hésite pas à dire que nous devons faire tous nos efforts pour conserver la paix. Laissons au passé ses fautes irréparables peut-être et n'envisageons que l'avenir. Étouffons nos ressentiments et nos instincts, et ne prenons conseil que de la raison et de nos intérêts.

La guerre a ses incertitudes et ses hasards. Je crois profondément à la supériorité militaire de la France, et cette opinion chez moi est le résultat non pas d'un enthousiasme irréfléchi, mais d'une comparaison attentive et minutieuse. Toutefois je sais aussi que les prévisions les mieux fondées souvent s'écroulent, et que les alliances les mieux nouées peuvent devant des propositions plus avantageuses, au cours même des hostilités, faire brusquement défaut. Les exemples de ces révolutions subites ne sont pas rares, et il a tenu à peu, en 1866, que l'Italie abandonnât la Prusse pour passer du côté de l'Autriche.

Mais la fidélité de nos alliées fût-elle assurée, le succès de nos armes fût-il certain, à quel prix ne faudrait-il pas l'acheter? On frémit quand on pense aux morts, aux carnages, aux villes prises d'assaut, aux campagnes ravagées, aux populations fuyant devant les armées, aux désordres inévitables de la soldatesque, au chômage des ateliers, aux troubles du commerce et de l'industrie, à tant de deuils, à tant de ruines, à tant de richesses à jamais détruites! Et dans quel but? Nous contenterions-nous d'une victoire stérile, ou d'une vaine barrière mise à l'ambition prussienne par un nouveau traité? Il n'y aurait pas de politique plus dangereuse. Ce serait humilier nos ennemis sans les affaiblir. Ce serait, par le double triomphe de nos armes et de notre générosité, doubler leurs rancunes sans diminuer leurs forces, et, en leur laissant l'espoir d'une revanche, nous condamner dans un avenir prochain à de nouveaux combats. Rien n'est plus funeste que de s'arrêter sur une demi-victoire. Réunirions-nous à la France les provinces rhénanes? Nous rencontrerions dans les sentiments des populations une vive opposition. Je ne prétends pas qu'à la longue l'assimilation ne se ferait pas. Elle s'est faite pour l'Alsace, mais dans d'autres temps, alors que l'Alsace trouvait à tous les points de vue de grands avantages à devenir française; à une époque où le patriotisme germanique, maintenant si orgueilleux et si sensible, avait à peine conscience de lui. Aujourd'hui les provinces rhénanes ne veulent, à aucun prix, se détacher de la grande famille allemande. Nous tâcherions inutilement de leur persuader qu'elles gagneraient à ce divorce; et si nous les englobions malgré elles, nous risquerions de nous attacher aux flancs une Pologne, qui, au lieu d'augmenter notre force, serait pour nous un perpétuel sujet d'embarras. Est-ce la Belgique qui

Digitized by Google

deviendrait pour nous le prix de la victoire? Là, du moins, si nous ne trouvions pas d'ardentes sympathies, nous ne nous heurterions pas aux mêmes hostilités de race. Mais si l'assimilation présentait moins d'obstacles, l'acceptation de notre conquête par l'Europe en présenterait peut-être davantage, et nous resterions loin encore de nos frontières naturelles. Nous aurions agrandi la France, mais ce ne serait ni aux dépens de l'Allemagne, ni aux dépens de la Prusse.

La guerre, si elle était longue, aurait inévitablement sur notre politique intérieure une funeste influence. Elle arrêterait le progrès déjà si lent de nos libertés et elle en compromettrait l'avenir. Toutes les fois qu'un pays est en guerre, les fonctions régulières de sa vie sont pour ainsi dire suspendues. Son avenir étant lié plus ou moins étroitement à la victoire, tout le reste est sacrifié à ce grand but. L'élément militaire dont elle dépend acquiert une prépondérance naturelle, et l'obéissance qui en est le ressort tend à devenir l'unique loi de l'État. Les améliorations sont ajournées jusqu'à la paix. Le patriotisme lui-même met un frein à la critique. On se fait un scrupule de reprocher au gouvernement ses fautes dans la crainte que les plus légitimes remontrances ne soient pour lui dans l'opinion une cause d'affaiblissement, au moment où, contre l'étranger, il a besoin de toute sa force. Le salut public devient, comme aux époques de révolution, une excuse qui justifie toutes les usurpations. Tout opposant est transformé en ennemi. Les garanties les plus élémentaires de la liberté individuelle et de la liberté de la presse sont supprimées comme dangereuses. La représentation nationale accusée de lenteur et de faiblesse abdique. Le pouvoir exécutif prend ou se fait donner la dictature[1]. S'il est victorieux, il renonce difficilement, au retour de la paix, aux habitudes despotiques qu'il a contractées, non-seulement parce qu'elles lui paraissent commodes, mais parce que l'enivrement du triomphe et les applaudissements de la multitude lui persuadent qu'il est infaillible. S'il subit des revers même passagers, il sent plus aisément encore le besoin de faire le silence autour de lui, car il redoute d'autant plus la désapprobation, qu'elle peut paraître méritée et qu'elle ajouterait une faiblesse de plus à celle qui résulte pour lui de ses insuccès. La mauvaise fortune le rend ombrageux. N'ayant pas su vaincre, il frappe, et ceux qui n'applaudissent pas à ses fautes ou ne les couvrent pas de leur silence se transforment pour lui en factieux. Le gouvernement passe du sein des assemblées dans les camps. La nation se confond avec l'armée, et l'armée avec le prince. La main de justice du souverain est remplacée par le gantelet du soldat, et la loi par la consigne. C'est peut-être une nécessité pour la conduite

[1] C'est ce qui est arrivé en Italie, il y a trois ans.

Digitized by Google

des opérations militaires; mais c'est une éclipse pour la liberté. Et après de semblables chutes, si elle n'est pas blessée à mort, elle est toujours lente à se relever. Ces conséquences sont presque partout inévitables[1]. En France, avec la centralisation qui nous régit, elles se produiraient plus promptement et plus complétement qu'ailleurs.

La guerre, si dangereuse pour nos libertés, ne le serait pas moins pour le maintien du pouvoir temporel du pape.

Si l'on recherche de quel prix devrait être payé par la France la neutralité bienveillante et la coopération éventuelle de l'Italie, on voit de suite qu'il n'y en a qu'un, c'est l'évacuation de Rome par nos troupes et la promesse de ne pas intervenir dans les différends ultérieurs du gouvernement italien avec le saint-siége. Le fameux *jamais !* si retentissant à la tribune et si atténué dans les dépêches[2], est moins fort que la fatalité des situations. Le patrimoine de saint Pierre forme un État si réduit qu'il ne peut vivre par lui-même. Ni économiquement, ni militairement, ni financièrement, il ne peut se suffire. On aura beau poser la question sous toutes les formes, devant toutes les assemblées et tous les conciles, on ne la résoudra pas parce qu'on ne peut ni en changer ni en concilier les termes. Le pape livré à lui-même, c'est le pape livré tôt ou tard à l'Italie. Le gouvernement français a déjà deux fois reculé devant cette extrémité. Sa conduite en 1859, en 1860, en 1865 permet de croire qu'il l'accepterait résolûment si un intérêt plus grand à ses yeux lui semblait l'exiger. Aux susceptibilités blessées du sentiment religieux il opposerait, dans ses espérances, les revanches et les ambitions du sentiment national satisfait. La chute du pouvoir temporel ne serait plus qu'un épisode dans l'épopée de nos gloires. L'éclat du triomphe excuserait tout, et les fanfares de nos escadrons victorieux couvriraient les vaines protestations d'un vieux pontife. Lorsque la France aurait planté son drapeau au bord du Rhin, qui donc en France s'apercevrait que ce drapeau ne flotte plus au château Saint-Ange? Il y aurait d'ailleurs, il faut le reconnaître, une grande objection de moins à la chute du pouvoir temporel dans l'esprit de ceux qui voient surtout dans la conservation de ses débris un dernier obstacle à l'achèvement de l'Italie. Les dangers qu'ils attribuaient à l'unité italienne disparaîtraient devant l'agrandissement du territoire français, et on ne pourrait plus faire d'objections à l'abandon de la papauté qu'au point de vue des conséquences religieuses qu'aurait cet abandon pour la ca-

[1] Il n'y a d'exception que pour les pays dont la liberté est devenue l'essence même, comme l'Angleterre et les États-Unis.

[2] Voir le *Livre Vert*.

Digitized by Google

tholicité et pour la France. Les protestations, ne s'appuyant plus sur les raisons d'équilibre politique, seraient moins nombreuses et moins justifiées, et en tout cas, n'arrivant qu'après le fait accompli, elles se lasseraient vite en reconnaissant leur impuissance. Inaperçues les premiers jours dans le foudroiement de nos victoires, elles s'useraient dans le silence sans trouver aucun appui efficace auprès des gouvernements, et elles iraient bientôt s'ensevelir dans les dépêches des diplomates et dans les formules impuissantes de la liturgie. Au bout de quelques années, tant le monde de nos jours marche vite! il n'en resterait plus de traces que dans les prières du clergé, les regrets des personnes pieuses et l'enseignement des séminaires.

Que ceux qui, pour des raisons politiques ou religieuses, désirent le maintien du pouvoir temporel du pape, y pensent bien! Le danger le plus grand que court en ce moment ce pouvoir, le plus prochain, le plus important à conjurer, c'est la guerre. Si la guerre éclate, si les alliances qui peuvent la rendre facile se nouent, il sera sacrifié, et ils seront condamnés à souffrir ou dans leur patriotisme ou dans leur foi. Car les succès qu'ils devront souhaiter pour nos armes, l'abandon d'une cause à leurs yeux sacrée en aura été le prélude. Le danger est là. Ils n'ont pas besoin d'être initiés aux secrets des cabinets pour le voir. Il saute aux yeux des moins clairvoyants.

IV

Mais si la guerre n'est pas populaire, si l'instinct des nations y est aujourd'hui aussi opposé que leur intérêt, si ses conséquences toujours incertaines ne doivent, dans le cas le plus heureux, nous procurer en échange de beaucoup de sang versé et de beaucoup d'argent perdu, que des avantages contestables, si la guerre est menaçante pour le développement et l'avenir de la liberté, si elle est inquiétante pour les partisans du pouvoir temporel du pape, n'y a-t-il point de moyens de l'éviter?

Il y en a peu à la disposition de la France. Car si le suffrage universel y est en apparence tout-puissant dans le choix de ses délégués, il n'a, ce qui doit singulièrement diminuer son orgueil, que des délégués impuissants en ce qui touche la direction de notre politique. La France peut désirer ardemment la paix et la vouloir résolûment. Mais sa constitution ne lui permet pas de faire prévaloir légalement sa volonté, si celle du pouvoir exécutif n'y est pas conforme. Et ce serait à la fois une erreur et une naïveté de croire que, dans une aussi grave question, le pouvoir exécutif songe avant tout à marcher

Digitized by Google

avec l'opinion. Outre que parfois il l'ignore ou la méconnaît, souvent, dans l'ardeur de ses désirs ou dans l'illusion de ses calculs, tout entier à des combinaisons dont la grandeur lui dissimule les périls ou la chimère, il passe outre, et il met complaisamment la Providence de moitié dans une décision qu'une ambition patriotique ou personnelle a seule dictée. En 1859, la France, il est vrai alors somnolente et lassée, n'a vu qu'avec tiédeur, sinon avec regret, se préparer sous ses yeux la guerre d'Italie, et depuis ce n'est pas son assentiment qui a prolongé jusqu'à un dénoûment trop prévu la guerre du Mexique. En Prusse, en 1866, le pays presque entier était opposé à une attaque contre l'Autriche, et ce n'est pas avec enthousiasme que les soldats de la landwehr, avant que la poudre eût parlé, quittaient les campagnes et les ateliers pour endosser l'uniforme et rejoindre leurs corps. Et néanmoins, ces guerres que les peuples ne désiraient pas, les princes les ont faites! La guerre avec la Prusse pourrait se faire de même, et bien que nous ne la voulions pas, nous pourrions un jour nous y trouver à notre insu et malgré nous entraînés.

Cependant nous ne sommes pas complétement impuissants à l'empêcher. Si la constitution indiscutable qu'on nous a donnée ne nous permet pas de décider nous-même cette question de la paix ou de la guerre si importante pour nos destinées, nous ne sommes pas sur elle tout à fait sans influence, et il ne nous est pas permis de nous désintéresser de notre avenir, quoiqu'il appartienne à d'autres d'en disposer sans nous en dernier ressort. Une occasion se présente pour nous d'agir, de manifester notre pensée. Les élections vont se faire. Quel est le moyen de leur donner une signification énergiquement pacifique?

Il n'y en a qu'un. C'est de voter contre le candidat officiel partout et toujours, et de ne pas hésiter à donner nos voix, soit au premier, soit au second tour de scrutin, au candidat indépendant qui a le plus de chances, quelle que soit la nuance de son opinion.

Un candidat officiel, s'il a des opinions, n'en dispose pas librement. Il doit savoir les sacrifier au besoin, non-seulement à la gratitude qui l'enchaîne, mais au principe dont il est le représentant. Ce principe, c'est que, dans toutes les occasions importantes, lorsque le pouvoir a parlé, il lui doit son adhésion. Aussi le gouvernement déclare-t-il, avec une raison éloquente, que les candidats officiels n'ont pas besoin de professions de foi [1]. Leur profession de foi est tout entière dans le titre qu'ils acceptent, dans le caractère dont on les revêt. On sait qu'ils seront dévoués au gouvernement, cela en dit

[1] Discours de M. Forcade de la Roquette dans la discussion du budget.

Digitized by Google

assez ; cela répond d'avance à tout. Qu'ils aient professé ou qu'ils professent, sur tel ou tel sujet, telle ou telle opinion, cela est indifférent. Ces opinions individuelles ne sont que de timides réserves mentales ou d'imprévoyantes manifestations qui s'effaceront le plus souvent en face du scrutin, devant le besoin et sous le sentiment de la discipline. Ils vivront et penseront au jour le jour, moralement enchaînés d'avance aux projets du gouvernement, sans les connaître ; et, dans toutes les grandes questions de politique extérieure, ils le suivront tour à tour dans les voies les plus opposées, sans doute pour contenter successivement tous les partis. Avec lui, ils devront être un jour avec l'Italie contre Rome, un autre jour pour Rome contre l'Italie, tantôt condamner, tantôt approuver les envahissements de la Prusse, et s'ils répudient énergiquement en ce moment pour la France toute pensée d'agrandissement, se tenir prêts à réclamer peut-être demain nos anciennes frontières au nom de l'équilibre européen compromis. Ceux des députés qui, comme candidats officiels, font partie des Chambres depuis 1852, se sont ainsi associés presque tous aux variations de la politique impériale avec une admirable abnégation et un dévouement à l'épreuve de toutes les métamorphoses.

Ce qu'ils ont été dans le passé, d'autres candidats officiels le seraient dans l'avenir. Leur origine les enchaîne. Aussi, que ces candidats pensent de telle ou telle façon sur la question de la paix comme sur toutes les autres, nous n'avons pas à nous en occuper. Leur opinion ne doit avoir pour nous aucune importance, et cela pour deux raisons ; d'abord parce qu'elle ne saurait être à l'abri d'un changement subit, et ensuite parce que le gouvernement en tient nécessairement peu de compte. Car il sait que cette opinion ne va point jusqu'à la résistance, et s'il la consulte comme une lumière, il ne s'en préoccupe jamais comme d'une force. Au point de vue particulier mais si capital du maintien de la paix, il faut donc rejeter tous les candidats officiels. Ils peuvent avoir des préférences, ils n'ont pas la puissance de les faire prévaloir. Ils peuvent désirer la paix, mais ils sont sans autorité pour la conseiller.

Des députés d'origine indépendante auront quelque autorité. A eux seuls, ils seront sans doute impuissants à empêcher la guerre ; mais ils pourront faire pencher la balance en faveur de la paix en y jetant le poids d'une volonté pacifique. Ils agiront de deux façons, en traduisant énergiquement les vœux du pays, et en donnant à la Chambre, par leur nomination même et leur valeur propre, une place plus considérable dans la conduite des affaires. Car tant vaudra l'indépendance de la Chambre, tant vaudra son influence. Que les députés soient nombreux qui aient une opinion à eux, qui ne

Digitized by Google

doivent leur nomination qu'à eux-mêmes et à leurs électeurs, et leur voix sera entendue, ou du moins elle aura plus de chances de l'être.

Pour ceux qui désirent le maintien du pouvoir temporel du pape, l'opinion des candidats sur ce point particulier n'est certes pas indifférente. Mais j'ose dire pourtant qu'elle n'est que secondaire. Car la question du pouvoir temporel n'est pas posée aujourd'hui directement. Elle n'est posée que subsidiairement. Elle se confond avec celle du maintien de la paix.

Pour le moment, le pape n'a qu'une chose à craindre, c'est la guerre. C'est là le seul danger qui menace actuellement son trône, celui auprès duquel les autres doivent être comptés pour rien. C'est celui auquel il est nécessaire de parer d'abord. A chaque jour son œuvre. Pour cela, il faut assurer à la revendication de la paix dans les élections toute l'énergie possible. Nul moyen n'y peut servir davantage que l'adoption des candidats indépendants. Parmi ces candidats, s'il y en a qui ne sont point favorables au maintien du pouvoir temporel, cette opinion de leur part n'a qu'une importance relative. Ils sont pour la paix. Ils se prononceront pour elle. Cet intérêt suprême, ils ne le sacrifieront à aucun intérêt secondaire, à aucune de leurs opinions, et en revendiquant la paix, ils défendront le pouvoir temporel de la seule manière dont il doive être et dont il ait besoin d'être aujourd'hui défendu. Les candidats officiels les plus favorables au pape, à cause de leur origine et du principe qu'ils représentent, ne pourraient rien pour lui. Voter pour eux, ce serait se laisser abuser par les apparences ; ce ne serait pas voter pour la paix, et ne pas voter pour la paix, ce serait aggraver le danger qui menace le trône de Pie IX.

V

Je résume cette longue et pourtant bien incomplète étude.

La guerre, qui serait une témérité injustifiable, si la France n'avait pas d'alliés, devient aisée pour elle si l'Autriche et l'Italie s'engagent à rester neutres et à maintenir la neutralité de la Russie. Il n'est pas difficile à une diplomatie habile d'obtenir ce résultat. On peut donc craindre la guerre. La France, qui ne croit pas son honneur engagé à la faire, ne la désire pas, parce qu'elle en connaît les hasards et les souffrances, parce qu'elle sait quel trouble il en résulterait dans sa vie commerciale et industrielle, parce que les avantages que produiraient les victoires les plus glorieuses sont à ses

Digitized by Google

yeux douteux, parce que, grâce aux heureux progrès de la civilisation, elle répugne, lorsqu'elles ne lui semblent pas indispensables, aux grandes hécatombes d'hommes qui en sont l'inévitable rançon. Il ne dépend point complétement d'elle de l'empêcher. Cependant elle y peut quelque chose. Pour cela, il faut qu'elle se prononce résolûment, et qu'aux prochaines élections elle ne choisisse que des candidats indépendants. C'est le seul moyen qu'elle ait de donner au Corps législatif une plus grande influence dans la direction de ses affaires, et de faire entendre à l'empereur ce cri qui sort de toutes les âmes, la paix! la paix! Nos intérêts, notre honneur de citoyens nous prescrivent à tous cette conduite. Ils la prescrivent plus impérieusement encore, si c'est possible, à ceux qui désirent le maintien du pouvoir temporel du pape. Car ce ne sont que les éventualités d'une guerre qui menacent aujourd'hui ce pouvoir, et assurer la paix, c'est en prolonger la durée.

Depuis dix-sept ans nous dormons dans une trompeuse sécurité. Secouons enfin notre inertie. Éclairés par des fautes dont nous portons le poids, sans les avoir commises, disputons au moins à la fatalité une part de notre avenir, et n'attendons pas, comme le pieux Énée, d'être enveloppés par les flammes de l'incendie pour emporter nos dieux.

AUGUSTE BOULLIER.

Digitized by Google

M. RÉVILLE

ET LE DOGME DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Jouffroy a prétendu écrire *comment les dogmes finissent;* M. Réville, pasteur de l'église wallonne de Rotterdam, essaye de nous apprendre *comment les dogmes ont commencé.* Si la plaisanterie avait été de mise en si grave matière, on eût pu répondre à Jouffroy :

Les gens que vous tuez se portent assez bien!

Et, à vrai dire, depuis le jour où *le Globe* publia l'article dont nous avons rappelé le titre, les dogmes catholiques n'ont point paru moins solides sur leurs bases séculaires. A M. Réville, qui veut nous apprendre comment s'est formé, par une lente élaboration et non sans de violents combats, le dogme de la divinité de Jésus-Christ, nous sommes en droit de répondre : En vérité, dès avant l'époque d'Arius et d'Athanase, dès les jours d'Origène et de Justin, dès l'âge des Pères apostoliques, dès le temps des apôtres, ce dogme que vous vous représentez si frêle et si peu sûr de lui-même, ne faisait pas si triste figure cependant; il s'affirmait, on le proclamait dans les controverses, on le confessait devant les tribunaux, on mourait pour lui! Voilà ce que nous pouvons dire à M. Réville, et ce que, l'histoire à la main, nous allons tâcher de lui prouver. La réfutation de M. Réville offre, je l'avoue, des difficultés, plus de difficultés que celle de M. Renan. M. Renan est un artiste; dans ses œuvres, il fait une large place au développement poétique, à la mise en scène; des pages entières sont consacrées au paysage. Je ne veux pas dire qu'aucune de ces pages soit entièrement inoffensive; sous ces tièdes ombrages glisse un souffle malsain; l'élément sophistique se mêle

Digitized by Google

souvent à des vues fines et ingénieuses, et je ne sais quelle sensation amère vous avertit de ne pas vous livrer à ce charme périlleux. Du moins, n'est-il pas toujours nécessaire de suivre pied à pied l'adversaire que l'on combat; on peut parfois s'arrêter, se reposer même, en armes et l'œil en éveil, cela va sans dire. La gloire de peintre et de poëte tente assez peu M. Réville; son esprit ne semble guère accessible à cette *raison d'art*, qui joue un si grand rôle dans les conjectures et les explications historiques de M. Renan. Le pasteur de l'église wallonne de Rotterdam, le théologien ordinaire de la *Revue des Deux Mondes*, ne poursuit qu'un but; il veut détruire dans ses sources scripturaires et traditionnelles le dogme de la divinité de Jésus-Christ; à cette fin, il entasse des masses grises et ternes d'assertions sans preuves, dans des pages d'un français dense, qui s'imprime à Paris, mais qui ne s'y parla jamais. Lire M. Renan peut être un plaisir dangereux; réfuter M. Réville est une fatigue méritoire. Nous l'essayerons cependant. Nous lui montrerons d'abord le dogme de la divinité de Jésus-Christ dans les Évangiles et dans les écrits des apôtres, considérés à tout le moins comme livres historiques, puis dans les Pères et dans les auteurs ecclésiastiques antérieurs au concile de Nicée. Abordant ensuite les grandes hérésies du quatrième et du cinquième siècles, nous vengerons les Pères de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, des reproches injustes dont leurs formules dogmatiques ont été l'objet; et nous terminerons par une revue rapide des hérésies qui, depuis l'époque de ces grands conciles jusqu'à nos jours, ont attaqué le dogme de la divinité du Christ sans parvenir à l'entamer; car ce qu'il plaît à M. Réville de nommer une décadence continue du dogme ne nous apparaît que comme le développement de cette loi providentielle qui a soumis la vérité même à la contradiction et à l'épreuve pour rendre son triomphe plus éclatant.

I

LE DOGME DE JÉSUS-CHRIST DANS LES ÉVANGILES ET DANS LES ÉCRITS DES APOTRES.

Avant de nous demander avec M. Réville : Quelle idée Jésus eut-il de lui-même? Comment se considéra-t-il? une question préjudicielle se pose devant nous : Quelle est la valeur historique des documents qui nous ont gardé le souvenir des actes et des enseignements du Sauveur? Ces documents, on le sait, sont au nombre de quatre; ils

Digitized by Google

s'appellent les Évangiles. M. Réville commence par écarter le quatrième. « La critique moderne, dit-il, est unanime aujourd'hui à reconnaître que les discours contenus dans le quatrième évangile ne peuvent être regardés autrement que comme des compositions libres, analogues à celles que les chrétiens mystiques de tous les temps, par exemple l'auteur de *l'Imitation*, aimèrent tant à écrire, oubliant de se demander, tant ils se croyaient certains de parler en son nom, si leur maître adoré eût toujours sanctionné tout ce que leur cœur ardent lui faisait dire... » M. Réville ne se contente pas d'écarter les discours du quatrième évangile ; les récits n'obtiennent pas grâce, et la composition de l'œuvre tout entière est rejetée par lui vers l'an 150. « Un des résultats les plus inattaquables de la critique biblique de nos jours, dit-il un peu plus loin, est d'avoir mis en évidence le plan systématiquement combiné de l'historien anonyme, son intention constante, exécutée avec un rare talent, d'éliminer de l'histoire évangélique tout ce qui pourrait compromettre la doctrine du Verbe, et d'y introduire, en revanche, une foule d'éléments nouveaux destinés à la confirmer. » Même dans un livre qui n'est qu'un résumé, et qui semble vouloir plutôt donner les résultats qu'indiquer les moyens par lesquels on y est arrivé, M. Réville eût bien fait de dire ce qu'il entend par cette *critique unanime*. Il n'ignore pas que cette *unanimité* ne va pas sans des contestations de quelque valeur, et, en rapporteur consciencieux, il n'eût pas dû les passer sous silence. Je comprends que la valeur historique du quatrième évangile gêne étrangement nos critiques. M. Renan, qui, dans la première édition de la *Vie de Jésus*, admettait que « le quatrième évangile est en somme de l'apôtre Jean, » s'est vu réduire par cet aveu à de terribles extrémités, et il ne s'est tiré d'embarras qu'en modifiant notablement sa première opinion ; encore n'a-t-il osé aller jusqu'aux négations radicales de M. Réville, et fournit-il même des armes contre elles dans la treizième édition de son livre. La raison pour laquelle M. Réville écarte le quatrième évangile, et qui lui paraît bien simple, nous paraît, à nous, l'être un peu trop. « Quand on pense, dit-il, que depuis les premiers jours l'Église a obéi constamment au désir de glorifier toujours plus celui dont elle est issue ; quand on voit que chaque évangéliste, chaque auteur chrétien, a assigné à Jésus la qualité la plus haute qu'il crut possible de lui attribuer, on ne peut pas admettre que la chrétienté ait commencé par adorer en lui le Verbe éternel pour ne plus voir en lui, quelque temps après, qu'un homme né miraculeusement, ou même un fils de l'homme dans toute la force du terme... » Mais il s'agirait précisément de prouver que la chrétienté n'a pas commencé par adorer Jésus-Christ comme le Verbe éternel ; qu'elle n'a d'abord

Digitized by Google

vu en lui que le Fils de l'homme. Ne serait-ce point là ce paralogisme qui consiste à *supposer pour vrai ce qui est en question?*

Sans prétendre établir ici *ex professo* l'authenticité du quatrième évangile, nous voulons montrer que la vieille opinion qui l'attribue à l'apôtre bien-aimé, peut encore se tenir debout. D'après M. Réville, cet évangile serait l'œuvre d'un contemporain de saint Justin, « philonien comme lui, plus mystique, plus profond, plus hardi. » Dans cette hypothèse, c'est donc, nous l'avons déjà remarqué, vers le milieu du second siècle qu'il aurait dû être écrit. Or, à quelque temps de là, le fragment découvert par Muratori, qui a été composé entre les années 170 et 190, nomme notre quatrième évangile parmi les livres canoniques, et indique même quelques-unes des circonstances qui en accompagnèrent la publication. Mais, dirons-nous avec M. Renan[1], « si vers l'an 170 le quatrième évangile apparaît comme un écrit de l'apôtre Jean et revêtu d'une pleine autorité, n'est-il pas évident qu'à cette date-là il n'était pas né de la veille? Tatien[2], l'auteur de l'Épître à Diognète[3] semblent en faire usage. Le rôle de notre évangile dans le gnosticisme, en particulier dans le système de Valentin[4], dans le montanisme, dans la controverse des

[1] Troisième édition de la *Vie de Jésus*, introduction, p. LXV. M. Renan regarde le quatrième évangile comme l'œuvre d'un disciple de Jean, qui l'aurait composé vers l'an 100 et l'aurait publié sous le nom de l'apôtre. D'après le docteur Döllinger, c'est vers l'an 97 que Jean a publié son évangile. M. Renan est donc d'accord avec nous sur la date de la composition.

[2] Tatien s'inspire en plus d'un endroit du quatrième évangile. (V. *Orat. adv. Græcos*, c. XIII et XIX.)

[3] L'épître à Diognète, regardée par Tillemont comme antérieure à la ruine de Jérusalem, et par Héfélé comme contemporaine de la persécution de Trajan, expose la doctrine du Verbe à la manière de saint Jean.

[4] « Irénée, dit M. Bleck (*Étude critique sur l'Évangile selon saint Jean*, trad. par Ch. Bruston), remarque déjà que les pasteurs de cette secte faisaient usage de l'évangile de Jean... Le livre récemment découvert d'Hippolyte* contient des fragments de Valentin où se trouvent des allusions à certains passages de notre évangile. Voir VI, 32, où le diable est appelé deux fois ὁ ἄρχων τοῦ κόσμου τούτου (Jean, XXII, 31; XIV, 30; XVI, 11); VI, 35, où le passage, Jean, X, 8, est cité comme une parole du Christ... Or, Valentin vivait dans la première moitié du deuxième siècle, probablement sous Adrien; il se rendit, vers l'an 140, d'Alexandrie à Rome et mourut vers l'an 160, dans l'île de Chypre. Les considérations précédentes ne nous permettent pas de croire, avec Bretschneider, Schwegler, Baur et Zeller, que l'évangile de Jean doive son origine à la secte valentinienne. Pour se convaincre du contraire, on n'a qu'à lire les fragments du commentaire d'Héracléon; on s'apercevra bientôt qu'il a recours aux interprétations les plus forcées pour faire rentrer dans son système les expressions évangéliques. Les Pères de l'Église étaient d'ailleurs, dès le milieu du second siècle, si prévenus contre les gnostiques, que si l'évangile avait d'abord paru parmi eux, le reste de l'Église l'aurait repoussé pour

La question des *Philosophoumena* et de son auteur reviendra plus tard.

Digitized by Google

aloges, n'est pas moins remarquable, et montre, dès la seconde moitié du troisième siècle, cet évangile mêlé à toutes les controverses et servant de pierre angulaire au développement du dogme. L'école de Jean est celle dont on aperçoit le mieux la suite durant le deuxième siècle; Irénée sortait de l'école de Jean, et entre lui et l'apôtre il n'y avait que Polycarpe. Or Irénée n'a pas un doute sur l'authenticité du quatrième évangile. Ajoutons que la première épître attribuée est, *selon toutes les apparences*[1], du même auteur que le quatrième évangile. Or l'épître semble avoir été connue de Polycarpe; elle était, dit-on, citée par Papias; Irénée la reconnaît comme de Jean. » Saint Justin fait de fréquentes allusions à cet évangile[2], qu'il a dû ignorer, si nous en croyons M. Réville. Dans son apologie, il cite presque textuellement le passage de saint Jean qui concerne le Verbe divin[3]; il rapporte les paroles adressées par le Sauveur à Nicodème[4]; il cite une prophétie de Zacharie telle qu'on la trouve, non dans les Septante mais dans saint Jean[5]. Dans son dialogue avec Tryphon, nous lisons la réponse de Jean-Baptiste : Je ne suis pas le Christ, mais la voix de celui qui crie[6]. « Justin, dirai-je avec M. Bleck, est pour nous un témoin très-considérable, à cause de ses nombreux voyages dans diverses contrées où il lui était facile d'apprendre les jugements des différentes Églises sur la crédibilité de notre évangile. » Théophile d'Antioche et Méliton de Sardes, presque contemporains de Justin, font de Jean des citations manifestes[7].

ce seul motif. Mais il aurait de même trouvé difficilement accès auprès de ces gnostiques s'il avait paru dans l'Église orthodoxe après la mort de Valentin, au moment même où leur secte était déjà constituée. »

[1] Il y a plus que des apparences. « La première des épîtres de saint Jean, dit Döllinger (*le Christianisme et l'Église*, etc., trad. par l'abbé Bayle, l. I, ch. II, § 6), semble un écrit fait pour accompagner son évangile... Il y a surtout une étroite relation entre l'épître et l'évangile quant à l'esprit général, aux idées, au mode d'exposition. » Saint Denys d'Alexandrie a mis en lumière les ressemblances d'idées et d'expressions de la première épître de saint Jean et du quatrième évangile, dans un livre dont Eusèbe nous a conservé des fragments (*Hist. ecclés.*, l. VII, c. XXV), et qui montre avec quel esprit délié et parfois même hardi jusqu'à l'excès, le saint évêque savait manier l'argument tiré des *critères internes*.

[2] « Des phrases et des idées qui rappellent l'évangile de Jean... se rencontrent chez Justin assez souvent..., dit M. Reuss dans sa très-peu orthodoxe *Histoire du canon des saintes Écritures dans l'Église chrétienne*. Strasbourg, 1864.

[3] Apoc., l. I, 6. Comp. s. Jean, I, I, 3.

[4] Apoc., I, 61. Comp. s. Jean, III, 3.

[5] Apoc , I, 52. Comp. s. Jean, XIX, 37, et Zacharie, XII, 10.

[6] 88. Comp. s. Jean, I, 33.

[7] *Ad Autolyc.*, II, 22. Voir un fragment de la *clef* de Méliton dans le *Spicilegium Solesmense* de Dom Pitra, t. I, proleg., p. v. Comp. s. Jean, XV, 5; VI, 54 XII, 24.

Digitized by Google

Celse, qui devait vivre dans la dernière moitié du second siècle, n'a jamais contesté l'authenticité du quatrième évangile. Nous pouvons, en remontant plus haut, signaler dans les écrits des Pères apostoliques de nombreuses réminiscences de l'évangile de saint Jean. Saint Polycarpe, disciple de saint Jean et maître de saint Irénée, fait allusion à la première épître de saint Jean dans son épître aux Philippiens ; or, nous l'avons dit tout à l'heure, la première épître est évidemment de la même main que le quatrième évangile. Les épîtres de saint Ignace sont pleines d'allusions à l'évangile de Jean [1] ; on sent que l'héroïque pontife, qui n'aspirait qu'à être broyé par la dent des bêtes et à devenir le froment de Jésus-Christ, est tout pénétré et pour ainsi dire tout enivré de nos Évangiles ; l'esprit qui les inspira vit dans son âme, et leur langage a passé sur ses lèvres. Sans doute, ni saint Justin, ni saint Ignace ne nomment saint Jean, mais pour qui connaît les usages littéraires de l'antiquité, il n'y a là rien d'étonnant. On en a fait la remarque [2] ; saint Cyprien, dont les œuvres contiennent un si grand nombre de textes évangéliques, ne nomme nulle part les auteurs auxquels ils appartiennent, sauf dans les livres des *Témoignages contre les Juifs*. Le procédé est le même dans le traité anonyme de *Lapsis* contre Novatien, et dans les six livres de saint Cyrille d'Alexandrie contre Julien.

On se fait une arme contre l'authenticité de notre évangile du caractère des discours qu'il prête au Sauveur. Nous laisserons M. Bleck répondre à cette objection. M. Réville ne le récusera pas, car M. Bleck est fort érudit et assez peu orthodoxe. « Ce n'est pas sans raison qu'on a comparé le double caractère de la personne de Jésus et de ses discours avec le double caractère que revêt également la personne et l'enseignement de Socrate dans Platon et dans Xénophon. On sait quelles divergences existent à cet égard entre ces deux auteurs ; on a cru aussi parfois qu'elles étaient inconciliables... Les modernes historiens de la philosophie ont pourtant reconnu l'insuffisance de cette explication... On reconnaît de plus en plus que les deux philosophes grecs ne nous donnent chacun le portrait de Socrate que d'un côté particulier, et que de la réunion seule de leur double récit peut résulter une image complète de la grande figure de leur maître. Si

[1] Il est facile de les constater. Les indications suivantes pourront aider le lecteur dans un travail de confrontation. Comparez : S. Ign. *Ad Ephes.*, III. — S. Jean, XIV, 9 ; XV, 5. — *Ad Ephes.*, XVII. — S. Jean, XII, 7. — *Ad Magnes.*, VIII. — S. Jean, I. — *Ad Trallian.*, IX. — S. Jean, III, 36 ; V, 40 ; XIV, 6 ; XX, 31. — *Ad Rom.*, IX. — S. Jean, XVII, 11. — *Ad Philad.*, VII. — S. Jean, III, 8.—*Ad Philad.*, IX.— S. Jean, X, 7, 8, 9. — *Martyrium S. Ignat.*, I. — S. Jean, V, 35.

[2] Voir *Études de théologie*, etc., par les RR. PP. Daniel et Gagarin, de la Compagnie de Jésus, t. I, p. 361.

Digitized by Google

donc un sage comme Socrate offrit dans sa personne une si grande variété d'esprit, que deux de ses disciples intimes l'ont peint sous des aspects si différents et pourtant essentiellement vrais, à combien plus forte raison dut-il en être de même du Christ, qui devait être le rédempteur des individualités les plus diverses et devait par conséquent renfermer une plénitude de vie plus riche encore. Il est naturel que l'un de ses disciples se soit plutôt attaché à un côté spécial de sa vie et de son enseignement, tandis qu'un autre le contemplait de préférence sous une autre face. » M. Bleck remarque encore que si la forme des discours du quatrième évangile diffère de celle des *Synoptiques* (c'est le nom donné en Allemagne aux trois premiers évangiles), Matthieu [1] affirme expressément que Jésus ne se servait pas toujours dans ses enseignements de la méthode gnomique et parabolique, et qu'il l'abandonnait du moins pour ses disciples... Quant au *contenu* de ces discours, les Synoptiques placent aussi dans la bouche du Christ des paroles qui se rapportent, comme celles qu'on lit en saint Jean, à sa dignité de Fils de Dieu et à son rapport avec le Père... »

Certes, nous sommes loin de méconnaître que la composition du quatrième évangile ait été déterminée par une intention spéciale, celle de mettre surtout en lumière la divinité du Maître que Jean avait si tendrement aimé. « Considérant, dit Clément d'Alexandrie, cité par Eusèbe, que les autres évangélistes s'étaient attachés à faire ressortir le côté humain, extérieur, du Christ, Jean, à la prière des amis qui l'entouraient et poussé par l'Esprit divin, composa un évangile spirituel [2]... » Mais s'ensuit-il de là que l'auteur du quatrième évangile ait voulu éliminer de son œuvre tout ce qui, dans le Verbe éternel devenu par amour l'un des nôtres, montrait la nature humaine avec ses humiliations et ses douleurs ? N'est-ce pas, au contraire, pour affirmer contre les gnostiques l'incarnation du Verbe, l'indissoluble union de la nature humaine à la nature divine en Jésus-Christ, que Jean a composé son évangile ? En appuyant de préférence sur le dogme de la divinité du Verbe incarné, saint Jean a continué et confirmé l'enseignement authentique des autres évangélistes et de saint Paul ; il n'en a rien retranché [3].

[1] Voir S. Math., XIII, 10 et suiv. Comp. S. Marc, IV, 11 et suivants; — S. Luc, VIII, 10.

[2] Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 14.

[3] M. Scholten et M. Réville ont cru voir le dualisme dans le quatrième évangile. Il y a là une étrange méprise. L'antithèse entre la lumière et les ténèbres, entre l'esprit du monde et l'esprit de Dieu (I, 5 ; XII, 31 ; XIV, 30 ; XVII, 15) n'implique nullement l'erreur qui fait du mal un être réel. Il faut dire au contraire que le quatrième évangile était dirigé contre le dualisme docète, qui déclarait la chair l'œuvre

Digitized by Google

Mais enfin il plaît à M. Réville de supprimer le quatrième évangile; nous consentirons à ne pas le lui alléguer. Il nous appelle sur le terrain des Synoptiques, nous l'y suivrons, et nous n'emprunterons des témoignages qu'aux trois premiers évangiles. Demandons à ces livres « comment Jésus se considérait lui-même? »

Notre foi, la foi de tous les siècles et de tous les peuples chrétiens, proclame que Jésus est le Messie, fils de David, conçu d'une Vierge par l'opération du Saint-Esprit, né à Béthléem, vrai Dieu et vrai homme. Ces éléments de notre croyance existent dans les Évangiles et dans les autres livres du Nouveau Testament; s'il ne tenait qu'à M. Réville, Jésus perdrait tous ses titres. Commençons par les origines humaines, par le côté humain du Sauveur. Jésus s'est-il regardé comme né à Bethléem et comme fils de David? Que l'une de ces deux *notes* ou que toutes deux manquent à sa mission, il n'est plus le libérateur attendu par Israël. M. Réville prétend que Jésus « se regarde comme un enfant de Nazareth, non de Bethléem; » à l'appui de cette assertion, saint Matthieu (XIII, 54) et saint Luc (IV, 24) sont invoqués. Que prouvent ces textes? Que le Sauveur se considérait comme Nazaréen; ne l'était-il pas en effet? A Nazareth résidait sa famille; il y avait passé les trente premières années de sa vie terrestre; il y avait développé aux yeux des hommes et de son Père les trésors de sagesse et de grâce qui étaient en lui. J'ignore où est né M. Réville, mais je crois pouvoir affirmer que sa patrie est surtout le lieu où il s'est formé, où il a appris à penser et à écrire.

« Jésus, dit encore M. Réville, reproche aux scribes d'enseigner contrairement aux textes mêmes dont ils invoquent l'appui, que le Messie doit être nécessairement un descendant de David; et lui-même n'émet pas la prétention à une pareille descendance. » Le texte auquel M. Réville renvoie son lecteur (saint Marc, XII, 35) s'explique par un texte de saint Matthieu (XXII, 41, 46). Les scribes ont voulu embarrasser le Sauveur par des questions captieuses; Jésus-Christ déjoue d'abord leurs ruses; puis il leur ferme la bouche en leur demandant comment ils peuvent accorder la descendance davidique du Messie avec ce caractère de supériorité que le psalmiste reconnaissait au roi qui sortirait de sa race. Jésus nie-t-il par là que le Messie dût descendre de David? Le prétendre, ce serait se mettre en contradiction flagrante avec tout l'Évangile. Car enfin, M. Réville est bien forcé d'en convenir, « l'idée de la filiation davidique de Jésus se répandit de bonne heure dans les cercles chrétiens... » Cette idée paraît admise déjà au temps de saint Paul[1] (Rom., I, 3). Les généalo-

du mauvais principe, et, en conséquence, niait la réalité substantielle de la chair du Christ.

[1] Nous la trouvons aussi exprimée dans l'Apocalypse, XXII, 16.

Digitized by Google

gies que nous lisons dans saint Matthieu et dans saint Luc attestent la croyance des premiers chrétiens [1]. Ce n'est pas seulement au temps de saint Paul que l'idée de la filiation davidique de Jésus *paraît* admise; elle était connue des contemporains du Sauveur; l'aveugle de Jéricho l'implorait sous ce nom [2], et c'est encore ce titre que lui donnaient les acclamations de la multitude lors de son dernier voyage à Jérusalem [3].

Jésus s'est-il donné comme le Messie? On n'ose absolument le nier. « Il n'a pas toujours repoussé, dit-on, ce titre de Messie. Il croyait donc y avoir des droits. Mais *il est avéré* par la fameuse scène de la confession de Pierre qu'il ne s'adjugea pas ce titre *proprio motu*... » Ici j'arrête M. Réville, et je le prie de relire dans le chapitre XVI de saint Matthieu cette *fameuse scène* de la confession de saint Pierre. Franchement, Jésus n'incite-t-il pas Pierre à le proclamer le *Christ, Fils du Dieu vivant;* et quand cet acte de foi est sorti du cœur et de la bouche de l'apôtre, ne l'en récompense-t-il pas par un magnifique éloge et par des promesses efficaces encore après dix-huit siècles?

De toutes les appellations que Jésus s'est données, il n'en est pas qui revienne plus fréquemment sur ses lèvres que celle de *Fils de l'homme*. « Cette expression, dit Döllinger [4], avait déjà été employée par Daniel [5], qui, dans sa vision, aperçoit, après la chute des quatre grands empires, un Fils de l'homme amené devant l'Éternel et recevant de lui une puissance impérissable et un royaume sans fin. » Dans ce personnage mystérieux, dans ce Fils de l'homme que Daniel nous montre venant sur les nuées du ciel et recevant de l'Ancien des jours l'honneur, la puissance et la souveraineté de l'univers, la Synagogue et l'Église ont toujours vu la prophétie du roi libérateur attendu par Israël. « Du consentement des Juifs, dit Rosenmüller sur le texte qui nous occupe, c'est le Messie que représente celui qui vient, dans la forme humaine, sur les nuées. » Le verset 14 « décrit le royaume du Messie que les Juifs espéraient voir succéder aux quatre empires décrits plus haut [6]. » M. Renan ne conteste pas cette

[1] Les divergences des deux généalogies dont triomphe M. Réville, et que nous n'avons pas à concilier ici, ont un avantage, selon la remarque de M. Wallon, « c'est de prouver l'authenticité des deux livres où sont inscrites ces généalogies; l'une étant reçue, l'autre, si elle ne se fût appuyée d'une autorité incontestable, n'aurait jamais pu être accueillie. » (*De la croyance due à l'Évangile*, part. II, ch. VI.)

[2] S. Luc, XVIII, 38, 39.

[3] S. Matthieu, XXI, 9, 15.

[4] *Le Christianisme et l'Église*, etc., l. I, ch. I, § 3, *Doctrine de J. C.*

[5] Daniel, VII, 13, 14.

[6] Il importe de rapprocher le ch. VII de Daniel, v. 13, 14, du ch. IX, v. 24 et suiv. L'étude du contexte, comme l'interprétation traditionnelle, indique que, dans

Digitized by Google

interprétation ; il y voit, au contraire, la dernière expression des idées messianiques. « Le Messie, dit-il dans sa langue où l'erreur rationaliste altère tous les aveux, ne fut plus un roi à la façon de David et de Salomon, un Cyrus théocrate et mosaïste, ce fut « un Fils « de l'homme » apparaissant dans la nue, un être surnaturel revêtu de l'apparence humaine, chargé de juger le monde et de présider à l'âge d'or[1]. » Ce que M. Renan accorde, M. Réville le nie. « Tout bien examiné, dit-il, cette explication *ne saurait être la vraie.* » Et dans le Fils de l'homme dépeint au livre de Daniel, il ne voit que « le symbole du peuple juif arrivant finalement à l'empire universel. » Pourquoi cette explication ne saurait-elle être la vraie? Parce que, si elle l'était, force serait de reconnaître qu'en se nommant tout d'abord le Fils de l'homme, Jésus se proclamait le Messie ; or M. Réville a décidé que le Sauveur n'a pas commencé par avoir de lui cette haute idée.

Ce titre de Fils de l'homme n'en exclut pas un autre plus auguste et plus saint : celui de Fils de Dieu. En vain M. Réville essaye-t-il de les commettre l'un avec l'autre : tous deux subsistent, s'appliquant avec la dernière précision à celui que l'incrédulité contemporaine, comme aux jours de Jean, s'efforce de diviser. « En employant si souvent cette expression (de Fils de l'homme), dit Döllinger[2], il voulait faire comprendre qu'il était l'homme vrai et parfait, attendu depuis si longtemps, le second Adam, la séve, le centre de l'humanité... Jamais l'homme, tel que Dieu l'a conçu, n'avait été réalisé d'une manière si complète... » Mais, Fils de l'homme, « chair de notre chair et os de nos os, » Jésus était en même temps le Fils de Dieu. Quand Caïphe l'adjure, au nom du Dieu vivant, de déclarer s'il est le Christ, Fils de Dieu[3], Jésus répond : Vous l'avez dit. Premier témoin, premier martyr de sa divinité, il ouvre la voie sanglante où devaient le suivre des imitateurs sans nombre. Mais, objecte M. Réville, « on oublie... que dans le langage biblique le nom de Fils de Dieu ne suppose rien qui sépare d'une manière tranchée celui ou ceux qui le portent de tous les êtres créés. Des anges et des hommes sont désignés de cette manière dans les deux Testaments, et si l'expression de *fils de Dieu* s'employait au temps de Jésus dans un sens d'excellence et pour désigner une personne unique, elle était simplement synonyme de Messie, ou, si l'on veut, l'un des titres hono-

les deux chapitres, il est question du même personnage, et que ce personnage est un homme et non pas un peuple. Voir la savante étude de M. l'abbé Rara dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, année 1862, p. 305 et suivantes.

[1] *Vie de Jésus*, ch. I.

[2] *Le Christianisme et l'Église*, etc., l. I, ch. I, § 3. *Doctrine de J. C.*

[3] S. Matthieu, XXVI, 63, 64.

Digitized by Google

rifiques du Messie... Jésus est complétement pur du reproche qu'on lui a parfois adressé d'avoir voulu se faire adorer comme un Dieu descendu en terre... » Nous accorderons volontiers que l'Écriture donne parfois à des créatures le nom de *fils de Dieu*. Mais dans les nombreux passages des trois premiers évangiles où Jésus est appelé ainsi, la force des paroles et celle des circonstances montrent au lecteur sincère qu'il s'agit là d'une filiation substantielle et proprement dite.

Est-ce à dire, cependant, que l'Évangile nous présente le dogme de la divinité de Jésus-Christ d'une manière didactique, dans une de ces formules que les conciles de Nicée, d'Éphèse, de Chalcédoine, ont opposées, comme d'inexpugnables remparts, aux négations de l'hérésie? Est-ce à dire qu'à certains endroits de l'Évangile des nuages ne semblent pas voiler cette grande vérité, sans toutefois en intercepter jamais tous les rayons? Non, certes, et nous essayerons d'expliquer pourquoi il en est ainsi. Mais d'abord proclamons-le avec M. Guizot, « c'est une grande source d'erreurs dans l'étude des faits de ne pas savoir s'arrêter à leurs traits généraux et essentiels, et de les oublier pour mettre en saillie des traits partiels et secondaires. On peut, au sujet de la divinité de Jésus-Christ, ce principe fondamental de la religion chrétienne, contester le sens précis et la portée de tel ou tel mot; on peut éliminer, comme suspecte d'interpolation, telle ou telle épître ; il en restera toujours infiniment plus qu'il n'en faut pour établir que ceux qui croient à la divinité de Jésus-Christ ne font que croire ce qu'ont cru et dit les apôtres, et que les apôtres eux-mêmes n'ont cru et dit, il y a bientôt dix-neuf siècles, que ce que leur disait Jésus-Christ lui-même[1]. » Voilà qui doit suffire à l'âme droite. Que si nous ne trouvons pas dans le Nouveau Testament le dogme de la divinité du Sauveur exposé dans une définition rigoureuse et, pour ainsi parler, axiomatique, nous croyons en voir plusieurs raisons, l'une historique, les autres théologiques et morales. L'Écriture, et ici je m'adresse non plus seulement à M. Réville, mais à ceux de nos frères séparés qui maintiennent avec une persévérance touchante le dogme de *Dieu en chair ;* l'Écriture, en particulier l'Évangile, n'est pas un livre théologique, symbolique, catéchétique. C'est une grande source doctrinale sans doute, mais ce n'est pas la seule. Notre Seigneur n'a pas donné aux apôtres les Écritures du Nouveau Testament pour qu'elles fussent le texte de leur enseignement; il ne les a pas données aux fidèles pour qu'elles fussent le livre où ils viendraient puiser la foi. « Les divers écrits qui furent par la suite réunis dans le recueil des livres du Nouveau Tes-

[1] *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*, t. I, 1re Méditation.

Digitized by Google

tament, dit Döllinger [1], ont été composés entre les années 54 et 98. L'Église, formée par l'enseignement oral et par l'action immédiate de Jésus-Christ et des apôtres, existait déjà depuis plus de vingt ans lorsqu'on commença pour la première fois à joindre l'action par l'Écriture à l'action par la parole. Ce qui fut écrit jaillit de la plume des apôtres comme la surabondance de la doctrine dont ils étaient remplis et qu'ils avaient déjà exposée. Dans ces anciens écrits qui ne se rendaient pas même témoignage les uns aux autres, nulle part il n'est affirmé, nulle part il n'est supposé qu'il ne faut prendre pour règle de foi que les textes écrits par les apôtres ou leurs disciples, qu'il faut chercher dans ce texte seulement et non pas ailleurs l'enseignement de la doctrine que Dieu a révélée. Nulle part il n'est déclaré ou même indiqué que les apôtres ont décrit tout ce que les fidèles doivent essentiellement savoir ou tout ce qu'ils ont enseigné de vive voix. Au terme de sa carrière mortelle, saint Paul ne renvoie pas son disciple Timothée à ses épîtres ni aux écrits des autres apôtres, mais à l'enseignement qu'il lui a transmis de vive voix [2]... » Loin de nous le dessein d'affaiblir la valeur doctrinale et la force probante des Écritures, surtout sur le point que nous traitons; la divinité de Jésus-Christ est dans l'Évangile, et nous l'y montrerons; mais je crois que tous les adhérents de l'anglicanisme ne me démentiront pas, si j'avance que tout article de foi n'est renfermé dans l'Écriture et ne peut être prouvé par elle qu'à condition qu'on y ajoutera les explications et les compléments fournis par la tradition [3]. Et j'ajouterai que la tradition a un organe vivant et indéfectible dans cette Église que Paul appelait la *colonne et le fondement de la vérité* [4]. En outre, rappelons-nous que, d'après la doctrine tout ensemble scripturaire et traditionnelle que ce travail même a pour but de démontrer, il y a en Jésus deux natures; Jésus devait donc faire connaître l'une et l'autre. Tantôt, il découvre sa nature divine; d'autres fois, il manifeste la vérité de son humanité et éclipse en quelque sorte sa divinité.

Il est enfin une autre raison pour laquelle la divinité de Jésus-Christ n'apparaît pas toujours dans l'Évangile avec un éclat qui arrête même la possibilité du doute, et cette raison est une raison morale. L'épreuve est la loi mystérieuse qui régit le monde des âmes, qui

[1] *Le Christianisme et l'Église*, etc., l. II, ch. I, § 2. *La Tradition.*

[2] II Timoth., II, 2. Comp. II Thess., II, 15.

[3] V. la *Lettre du R. P. Newman au docteur Pusey sur le culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique*, traduite en français par M. Dupré de Saint-Maur. (Douniol, 1866.) Le point de vue que j'indique seulement y est traité avec sûreté et délicatesse par l'éminent converti d'Oxford.

[4] I Tim., III, 15.

Digitized by Google

met l'intelligence et la liberté en demeure de se prononcer entre le mal et le bien, entre la vérité et l'erreur. « L'épreuve, dit le P. Lacordaire, a pour but de faire connaître avec certitude la valeur d'un être. Tout être est une puissance qui demeure obscure et inappréciable tant qu'elle ne s'est pas manifestée par ses actes, et c'est l'épreuve qui lui donne lieu de se manifester. Cela est vrai même des êtres matériels qui n'ont aucune liberté d'action... Combien plus l'épreuve sera-t-elle nécessaire pour démêler le fond d'une intelligence libre, pour savoir ce qu'elle pense, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut[1] ! » Il fallait donc que la foi, elle aussi, eût son épreuve, comme les autres vertus ont la leur ; et à quel point doctrinal appartenait-il mieux d'être la matière de l'épreuve de notre foi, qu'à la vérité fondamentale du christianisme ? Jésus-Christ pose ainsi à chacun de nous cette grande question qu'il adressa à Pierre : *Que dites-vous que je suis?* [2] pour que nos âmes, éclairées par sa lumière, sollicitées par sa grâce, lui répondent dans le joyeux transport de la liberté et de l'amour : *Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant* [3] *!*

Ces préliminaires étant posés, nous allons prouver à M. Réville, par les Synoptiques, la divinité de Jésus. Jesus, avons-nous dit déjà, est nommé, dans l'Évangile, Fils de Dieu au sens propre et substantiel. Dans la parabole de la vigne et des vignerons homicides[4], l'envoyé que ceux-ci immolent est représenté comme le fils unique et bien-aimé du maître de la vigne. C'est une parabole, dira-t-on. Cela est vrai, mais une parabole dont le sens est clair et fut bien saisi par les scribes auxquels elle s'adressait[5]. Voici d'autres textes qui n'ont rien de parabolique. Au jour du baptême et au jour de la transfiguration, une voix — la voix du Père céleste — fait entendre ces paroles sur la tête de Jésus : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. Écoutez-le. » (Saint Matthieu, III, 17 ; — saint Luc, III, 22 ; — saint Matthieu, XVII, 5.) « Toutes choses m'ont été données par mon père ; nul ne connaît le Fils que le Père, dit Jésus[6], comme nul ne connaît le Père que le Fils et celui à qui le Fils aura voulu le révéler. » M. Réville est mis à la gêne par cette parole du Christ que nous retrouvons dans saint Luc sous une forme presque identique[7]. « Elle donnerait lieu à penser, dit-il, que Jésus se serait

[1] Lacordaire, 61e conférence de Notre-Dame : *De l'épreuve.*
[2] S. Matth., XVI, 15.
[3] *Ib.*, 16.
[4] S. Marc, XII, 6.
[5] *Ib.*, 12.
[6] S. Matth., XI, 27.
[7] S. Luc, X, 22.

Digitized by Google

attribué le nom de Fils de Dieu dans un sens métaphysique et exclusif... Elle brise étrangement le fil du discours, et ressemble à une formule ecclésiastique rhythmée... » Et après ? « ..... On conviendra que ce ne sont point deux paroles isolées[1] et *d'apparence suspecte* (!) qui peuvent militer contre la lettre et l'esprit de toute une masse de déclarations concordantes. » C'est ce dont je conviens avec M. Réville, mais tout notre travail montre que de ce principe nous ne tirons pas les mêmes conséquences.

Le titre de Fils de Dieu était « synonyme de Messie, » remarque M. Réville. Sans entreprendre d'établir que la filiation substantiellement divine du Messie était indiquée, quoique en termes voilés, dans l'Ancien Testament, je ferai observer que Jésus ne se borne pas à se déclarer Fils de Dieu : il s'attribue, et l'Écriture lui attribue le nom, la nature, les perfections, les œuvres de Dieu ; il revendique pour lui les droits mêmes de Dieu. Il est le Très-Haut, il est le Seigneur devant lequel le précurseur doit marcher pour lui préparer les voies[2]. Il promet à ses apôtres de leur donner une éloquence et une sagesse auxquelles leurs adversaires ne pourront résister[3]. Il les envoie évangéliser tous les peuples[4], leur assurant qu'il sera au milieu d'eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles[5]. Du même coup, il leur livre l'espace et leur promet la durée. Au grand scandale des pharisiens, il remet les péchés[6], et communique à ses disciples[7] ce pouvoir que les Juifs regardaient, à bon droit, comme propre à Dieu seul[8]. Il se déclare le maître du sabbat[9]. Purificateur des âmes, il s'en déclare aussi le suprême consolateur. Lui qui sait combien l'homme est impuissant pour l'homme, qui n'ignore pas cette parole mélancolique et vraie du Psalmiste : « *Ne vous confiez pas aux enfants des hommes, d'où ne peut venir le salut*[10], » ni cette autre parole : « *Malheur à l'homme qui se confie dans l'homme*[11] *!* » il ose cependant

[1] L'autre parole du Sauveur à laquelle M. Réville fait allusion est celle qui est rapportée dans S. Marc. XIII, 32. Pour l'explication de ce verset, nous renvoyons à Bossuet, *Méditations sur l'Évangile, — La dernière semaine du Sauveur*, LXXVIIIe journée.

[2] S. Luc, I, 76. « Voilà donc, dit Bossuet, comme Zacharie appelle Jésus-Christ le Très-Haut et le Seigneur, c'est-à-dire, dans un seul verset, il l'appelle par deux fois Dieu. » (*Élévations sur les mystères*, XVe semaine, VIe élévation.)

[3] S. Luc, XXI, 15.

[4] S. Matth., XXVIII, 9.

[5] *Ib.*, 20.

[6] S. Matth., IX, 2, 3.

[7] S. Matth., XVI, 19 ; XVIII, 18.

[8] S. Marc, II, 7.

[9] S. Matth., XII, 8.

[10] Ps., CXLV, 2.

[11] Jérom., XVII, 5.

Digitized by Google

dire aux âmes : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et surchargés, et je vous soulagerai[1]. » Il se proclame le juge souverain qui ouvrira le ciel aux élus, qui repoussera les réprouvés loin de sa face, dans la nuit du châtiment éternel[2]. Il se pose comme l'objet de la foi et de l'espérance des hommes[3] ; il va plus loin encore, et il prononce cette étonnante parole : « Celui qui aime son père, sa mère, plus que moi, n'est pas digne de moi[4]. » Ah ! si Jésus n'est pas Dieu, s'il n'est pas le bien suprême pour lequel nous fûmes créés, et la beauté souveraine qui mérite que nous sacrifiions tout pour elle, je ne me sens point capable, je l'avoue, de l'admirer et de l'aimer comme un grand homme. Il n'est plus à mes yeux qu'un usurpateur, l'usurpateur des droits de l'homme et des droits de Dieu. « Jésus-Christ n'est-il pas Dieu? s'écrie M. Auguste Nicolas dans une page d'une logique et d'une verve entraînantes[5], il n'est qu'un homme, un homme qui a trompé le genre humain en se faisant passer pour un Dieu, un homme qui a jeté l'humanité dans les liens d'une morale fausse, puisqu'elle repose tout entière sur l'amour exclusif qu'on doit avoir pour lui, sur la haine de soi, la mortification, le crucifiement, l'immolation à sa personne. *C'est un géant sombre, dévorant la vie à sa racine et réduisant tout à un affreux désert ;* qui a fait et qui fait périr tous les jours des milliers d'hommes sur la foi mensongère à sa divinité, et qui asservit et dégrade les multitudes par la superstition de son cadavre pendu à un gibet. »

Enfin, après sa résurrection et avant de remonter aux cieux, Jésus expose pleinement le dogme d'un seul Dieu en trois personnes : « Allez, dit-il, et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit[6]. » Par là il déclare en même temps l'unité de la nature divine et l'égalité des trois personnes qui la possèdent indivisiblement. Les sociniens se sont évertués à chercher des explications subtiles pour éluder ce texte qui les étreint ; ils n'ont pas compris qu'en refusant au Fils la divinité, au Saint-Esprit la personnalité, et en plaçant toutefois l'un et l'autre au même rang que le Père, ils commettaient une double confusion : une confusion logique, ce qui est grave, et une confusion idolâtrique, ce qui est plus grave encore.

Dirons-nous après cela, avec M. Réville, que « Jésus est complétement pur du reproche qu'on lui a parfois adressé d'avoir voulu se

[1] S. Matth., XI. 28.
[2] S. Matth, XXV, 31, 46. ; S. Luc, XIII, 27.
[3] S. Matth., X, 32 ; XIV, 31.
[4] S. Matth., X, 37. Comp. S. Luc, XIV, 26.
[5] *La divinité de Jésus-Christ*, par M. Auguste Nicolas, ch. II, *la Question.*
[6] S. Matth., XXVIII, 19.

Digitized by Google

faire passer pour un Dieu descendu en terre?... » Les Juifs, qui condamnèrent le Sauveur, étaient d'une autre opinion que M. Réville. Je lui rappellerai la réponse de Jésus aux questions de Caïphe[1]; je lui rappellerai ces blasphèmes, que poussait contre la divine victime la foule aveugle et ingrate que Jésus avait consolée et guérie, et qui, tournant contre lui le souvenir de ses bienfaits, lui reprochait de ne plus se montrer fils de Dieu dans l'agonie[2]. M. Réville a beau le nier : c'est comme usurpateur du nom et des attributs de Fils de Dieu, que les princes des prêtres ont condamné le Sauveur ; ce n'est donc pas à tort que « ceux des théologiens juifs qui ne sont pas initiés aux grands travaux de la critique moderne... mettent de la ténacité à démontrer qu'au point de vue chrétien le peuple juif a fait mourir un Dieu[3]. »

Parmi toutes les preuves de la divinité de notre Maître, il y en a une qui est, pour ainsi dire, hors de pair : c'est le fait même de sa résurrection. Tous les évangélistes la racontent; les apôtres la prêchent comme le fondement de leur foi et de leur espérance. « Si Jésus-Christ n'est point ressuscité, dit saint Paul, notre prédication est vaine, et notre foi est vaine aussi[4]. » On le comprend, les documents qui attestent ce fait si prodigieusement surnaturel, embarrassent ceux qui ont posé comme un axiome indiscutable l'impossibilité du surnaturel. Tous nient résolûment la valeur probante de ces témoignages. Mais il ne suffit pas de nier, il faut encore expliquer. Que l'on accumule toutes les objections métaphysiques contre la possibilité du miracle; que l'on mette en relief, avec art, toutes les contradictions apparentes des divers récits de la Résurrection, il n'en demeure pas moins avéré que des hommes lâches, grossiers, qui avaient déserté ou renié Jésus à l'heure de ses souffrances, ont été soudain remplis d'une indomptable ardeur ; qu'ils ont annoncé à tous les peuples le Maître naguère abandonné par eux, qu'ils

[1] S. Matth., xxvi, 64, 65. — S. Marc, xiv, 61, 64. — S. Luc, xxii, 66, 71.

[2] S. Matth., xxvii, 41, 43. — S. Luc, xxiii, 35.

[3] M. Réville, *Avant-propos*.

[4] I Cor., xv, 14. — Ces fortes affirmations de l'apôtre n'ont pas empêché M. Athanase Coquerel fils d'écrire : « On pourra s'étonner que parmi les éléments essentiels de son christianisme (de Jésus), nous n'ayons pas placé en première ligne, ou sa divinité, ou ses miracles, ou sa résurrection. Mais ce sont là des doctrines qui ne portent pas sur la conscience humaine, des opinions ou des faits indépendants du règne de Dieu dans notre cœur, étrangers, quoi qu'on en puisse croire, à notre vie intérieure, religieuse et morale. » (*Des premières transformations du christianisme*, ch. iii.) — Tout en gardant encore un reste de croyance au surnaturel, M. Athanase Coquerel fils fait le plus poliment du monde au rationalisme de toutes les couleurs les honneurs de sa maison. Ce grand nom d'Athanase, que porte le moderne arien, n'a-t-il pas l'air d'une triste ironie ?

Digitized by Google

l'ont confessé dans les supplices et ont ainsi ajouté au témoignage de leur parole celui de leur sang. Or quel avait été le principe d'un changement si merveilleux et si durable? Ils vous répondront qu'ils ont vu leur Maître ressuscité. Partout ils prêchent Jésus ressuscité[1]; ils racontent les diverses apparitions du Sauveur, et précisent les circonstances dont elles furent accompagnées[2]. « L'histoire de la Résurrection du Christ, dit Paley[3], fait partie de la preuve du christianisme; mais je doute qu'on sente bien en quoi consiste la force et quelle est la juste valeur de cette partie de l'histoire chrétienne envisagée comme preuve principale. Ce n'est pas que la Résurrection offre comme miracle des preuves plus décisives d'intervention surnaturelle que n'en offrent d'autres miracles; ce n'est point parce que ce miracle est mieux attesté que les autres dans les Évangiles; mais son importance repose sur ce qu'il est de toute certitude que les apôtres du Christ et les premiers prédicateurs du christianisme ont attesté ce fait. Et cette certitude existerait lors même que les quatre évangiles auraient été perdus, lors même qu'ils n'auraient jamais été écrits. Il n'est aucune parole du Nouveau Testament qui n'atteste la Résurrection. Toutes les épîtres et les épîtres de tous les apôtres, tous les auteurs contemporains des apôtres ou de la génération qui a succédé aux apôtres, tous les écrits, vrais ou supposés, pour ou contre le christianisme, publiés depuis les apôtres jusqu'à aujourd'hui, s'accordent à représenter la résurrection du Christ comme une partie de son histoire reçue sans aucun doute, sans aucune contradiction, par tous ceux qui ont porté le nom de chrétiens, annoncée dès le commencement par les propagateurs de la religion, et comme le point central de leur témoignage... » Mais comment expliquer cette persistante unanimité des apôtres à annoncer partout la résurrection de leur Maître? Étaient-ils, de propos délibéré, des fourbes et des menteurs? Cette explication plaisait aux gens d'esprit du dix-huitième siècle; laissons-la-leur. Le dix-neuvième siècle n'en veut plus. Non, dit-on maintenant, les apôtres n'étaient pas des fourbes, mais ils étaient des hallucinés : ils ont cru voir Jésus ressuscité, et ils ont fait croire au monde qu'ils l'avaient vu... Ah! je le dis avec joie, quelque science, quelque esprit que montrent ailleurs nos adversaires, lorsqu'ils prétendent expliquer par des causes naturelles comment les apôtres ont pu croire à la résurrection de Jésus-Christ, ils n'ont plus

[1] Act., II, 31, 32; III, 15; XVII, 31.
[2] I Cor., XV, 5, 6, 7.
[3] Paley, *Tableau des preuves du christianisme*, dans les *Démonstrations évangéliques* publiées par Migne, t. XIV, col. 869, 870.

Digitized by Google

ni science ni esprit ; rien qu'avec leurs propres armes, un enfant les battrait. « Une saine philosophie, dit M. Réville, doit reconnaître que les manifestations supérieures de la vie de l'esprit rendent sensible au cœur l'immortalité de la personne humaine. C'est en ce sens que nous croyons juste le sentiment qui inspira aux premiers disciples la croyance en la survivance de leur Maître. Mais, dans les récits *inconciliables*[1] qui nous sont parvenus sur les apparitions du ressuscité, nous ne pouvons voir autre chose que les reflets de touchantes et poétiques extases, dans lesquelles des cœurs brûlant d'amour, en réaction violente contre leur abattement momentané, se représentèrent cette survivance sous la forme à la fois matérielle et idéale que leur éducation juive offrait à leur imagination exaltée. « J'ai été « mort, mais maintenant je vis aux siècles des siècles, » telle fut pour eux, chaque fois qu'ils la virent paraître, la déclaration de l'auguste image à laquelle désormais leur vie était suspendue. » L'hallucina-

[1] Ces récits fussent-ils *réellement* inconciliables, on pourrait bien en conclure que les évangélistes ne sont pas inspirés ni infaillibles dans toutes les circonstances du récit de la Résurrection, mais non qu'ils nous trompent sur le fait lui-même. Mais il faudrait auparavant prouver ces contradictions formelles, et on ne l'a pas fait encore. « Il y a des différences pour le temps où les saintes femmes vinrent (au tombeau de Jésus), dit M. Wallon, et des différences pour ce qu'elles virent; quoi d'étonnant dans ces diversités ? Les unes suffisent à rendre compte des autres. Le docteur Strauss traite les évangélistes comme il ferait de copistes ayant à reproduire l'œuvre unique d'un même peintre. Les évangélistes sont les peintres, et leur tableau varie parce que leurs personnages se meuvent... Ce qu'on dit sur le sujet des saintes femmes au tombeau de Jésus-Christ, on le peut dire de toutes les apparitions du Sauveur. Nos adversaires s'étudient à les opposer l'une à l'autre pour les rendre contradictoires : nous prétendons, nous, que pour les concilier il suffit de les mettre chacune en son lieu... » (*De la croyance due à l'Évangile*, part. II, ch. VI, 2e édit.) Aux observations si sages que l'on vient de lire, j'en ajouterai d'autres que j'emprunte à Tholuck : « ... On rencontre, dit-il, chez nos évangélistes, à un plus haut degré que chez les autres historiens de l'antiquité, les difficultés qui proviennent de l'inexpérience dans l'art d'écrire l'histoire. Peu familiarisés avec les exigences de cet art, nos auteurs se bornaient à écrire en partie ce qui était empreint le plus profondément dans la tradition et dans leur mémoire. Or, cela se réduisait à des traits généraux et donnait, par cette raison même, plus facilement naissance à des contradictions apparentes. Si donc les critiques sont assez équitables pour venir en aide à tous les autres historiens par des hypothèses historiques; s'ils harmonisent par des liaisons conjecturales leurs relations en apparence contradictoires, les auteurs du Nouveau Testament ont bien plus droit encore à ces procédés. » (*Dissertation supplémentaire sur la crédibilité de l'histoire évangélique*, dans l'*Introduction au Nouveau Testament*, du P. de Valroger, t. II, p. 436, 437.) On sait que l'inspiration qui porte à écrire les auteurs sacrés, qui les préserve d'erreur, qui leur révèle certaines vérités ou certains faits quand cela est nécessaire et qui les dirige dans le choix des doctrines, quelquefois même des mots, ne modifie cependant pas leur génie propre tel qu'il résulte de la naissance, de l'éducation, des milieux. Saint Jérôme faisait ressortir la différence qui existe entre le style d'Isaïe et celui d'Amos.

Digitized by Google

tion explique tout pour M. Renan comme pour M. Réville. On se rappelle peut-être encore « ces miroitements étranges de l'air » sur les montagnes de la Palestine, « cette foule assemblée qui s'imagine voir le spectre divin se dessiner dans l'éther ; » etc., toutes ces fantasmagories, en un mot, que les grâces mignardes et les *miroitements* du style de M. Renan, n'ont pu sauver d'un ineffable ridicule. Et voilà où en sont réduits les adversaires les plus audacieux et les plus habiles du surnaturel ! Voilà quels romans ils osent substituer à l'œuvre de Dieu !

Ne peut-on pas s'écrier avec le poëte :

> Des mêmes ennemis je reconnais l'orgueil ;
> Ils viennent se briser contre le même écueil[1] !

La résurrection de Jésus-Christ, pierre angulaire de notre foi et de notre espérance, est la pierre d'achoppement où tous leurs systèmes viennent se briser, et qui les fait voler en éclats !

Le dogme de la divinité de Jésus, que nous croyons avoir montré dans les Évangiles, est aussi enseigné dans les autres livres du Nouveau Testament. L'Apocalypse, de l'aveu de M. Réville, « reporte expressément les attributs divins sur Jésus glorifié. » Quant aux textes de ce divin livre allégués pour établir que Jésus n'était qu'une créature qui a conquis ses titres, qui les a reçus « du dehors en récompense de sa victoire, » ces textes prouvent tout simplement que Jésus était homme, et que, comme homme, il a dû souffrir pour entrer dans la gloire[2].

Oui, « Jésus est sorti des entrailles de son peuple, il en est l'honneur parce qu'il en est le fruit, » mais en quoi sa nature humaine et sa descendance israélite sont-elles inconciliables avec sa préexistence éternelle et sa filiation substantiellement divine ? En niant qu'un être préexistant puisse être conçu dans les entrailles d'une femme, ou, pour employer une expression plus théologique et plus nette, en niant qu'une personne divine puisse revêtir la nature humaine, M. Réville nie précisément ce qui est en question ; j'ajouterai qu'un philosophe qui admet l'immanence divine dans les êtres, n'a pas le droit de rejeter, au nom de la métaphysique, notre dogme de l'Incarnation. Le symbole de saint Athanase est tout autrement intelligible que cette théorie transcendante qui espère compléter le vieux théisme et remplacer à jamais le dogme trinitaire[3].

[1] *Esther*, prologue.

[2] S. Luc, XXIV, 26.

[3] La conception miraculeuse de Jésus, laquelle n'est que le *mode* de l'Incarnation, n'est pas plus inconciliable avec la préexistence éternelle du Verbe que l'Incarnation

Digitized by Google

Saint Paul est, certes, un grand témoin de Jésus-Christ : ses paroles, ses actes, à commencer par sa conversion et en terminant par sa mort sanglante, possèdent une autorité qui met mal à l'aise l'incrédule. Aussi semble-t-il habile et commode à la critique d'arracher au grand apôtre la majeure partie de ses épîtres ; c'est le désarmer — on le croit du moins ; — c'est nous désarmer nous-mêmes. La tactique de M. Réville est curieuse à étudier. « Toutes les épîtres attribuées à Paul dans le Nouveau Testament, demande-t-il, sans parler de l'épître aux Hébreux *qui a certainement un autre que Paul pour auteur*, sont-elles authentiques ? » En même temps qu'il pose une question sur l'authenticité des diverses épîtres de saint Paul, M. Réville, à la dérobée, sous forme d'incidente, supprime l'épître aux Hébreux ; le lecteur n'est pas même averti ; on ne se débarrasse pas plus subtilement de ce qui gêne[1]. « Cependant, dirons-nous avec Döllinger, la tradition de l'Église orientale, qui fut suivie plus tard par l'Église d'Occident, a toujours regardé l'apôtre saint Paul comme le principal auteur de l'épître aux Hébreux. Les Églises de Syrie, d'Alexandrie, et celles qui étaient le plus rapprochées de la chrétienté à laquelle cette épître fut originairement adressée, l'attribuent à l'apôtre saint Paul. Toutefois on a admis aussi presque partout que saint Paul n'avait pas tenu la plume, mais que l'épître avait reçu

même. Saint Matthieu et saint Luc rapportent ce grand fait, accomplissement d'une prophétie d'Isaïe (VI, 14), sur laquelle feu M. Lehir a donné à M. Réville des explications très-suffisantes. De quel droit vient-on opposer au témoignage de saint Matthieu et de saint Luc le silence de saint Marc et de saint Paul ? Saint Marc abrége souvent, et il ne commence son récit qu'avec les débuts de la prédication de Jean-Baptiste et le baptême du Sauveur ; saint Paul n'écrit pas une histoire de Jésus ; rien d'étonnant s'il ne rappelle que sa Passion et surtout sa Résurrection. M. Réville ne saurait de bonne grâce invoquer le silence du quatrième évangile puisqu'il en a récusé l'autorité.

[1] C'est par un procédé analogue que M. Athanase Coquerel fils supprime une des épîtres de saint Pierre : « *Seules les personnes étrangères à la science* admettent la seconde, qui est d'une époque fort postérieure à saint Pierre. « (*Les premières transformations historiques du christianisme*, ch. VIII.) Sans doute, ni l'épître aux Hébreux, ni la deuxième épître de saint Pierre n'ont été d'abord unanimement acceptées par toutes les Églises ; mais, dirons-nous avec Bossuet, « une nouvelle reconnaissance de quelque livre canonique, dont quelques-uns auront douté, ne déroge point à la perpétuité de la tradition... Pour être constante et perpétuelle, la vérité catholique ne laisse pas d'avoir ses progrès... » (Lettre à Leibniz, du 9 janvier 1700.) « L'hésitation des anciens, remarque M. l'abbé Glaire, est une preuve de la précaution avec laquelle on recevait un livre comme canonique. On ne se contentait pas de rejeter les écrits forgés par les hérétiques, on faisait même difficulté de recevoir des livres excellents et soutenus par le témoignage des Églises primitives, quand ils n'étaient pas généralement reçus par tous les chrétiens. On attendait, pour les admettre, que les doutes fussent entièrement dissipés par une tradition manifeste et par le consentement des Églises. » (*Introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.*)

Digitized by Google

d'un autre, tel que saint Luc ou saint Clément, la dernière forme de sa rédaction[1]. » Nous n'en dirons pas plus long sur l'épître aux Hébreux. Mais toutes les autres épîtres sont-elles bien du grand apôtre? M. Réville en doute : « D'éminents critiques, dit-il, n'ont reconnu que les quatre premières, savoir, les *Romains*, les deux aux *Corinthiens*, et les *Galates*, comme provenant directement de saint Paul. Et l'un de leurs principaux arguments est tiré du fait incontestable que la christologie des autres épîtres diffère notablement de celle des quatre premières. » Ainsi c'est en vain que les Pères et les hérétiques des premiers siècles ont tous reconnu l'authenticité de ces épîtres. C'est en vain que de nombreux *critères internes*, pour parler comme les Allemands, en donnent pour ainsi dire la date. Les épîtres aux Thessaloniciens, par exemple, sont bien contemporaines de ces premières générations chrétiennes qui s'attendaient, avec une espérance mêlée d'angoisse, à la prochaine apparition du Sauveur. C'est en vain que tout, dans ces lettres, décèle la main d'un même auteur, et d'un auteur qui n'a pu être que Paul. Et cependant *ce n'est pas ainsi qu'on invente*, dirai-je en répétant un mot fameux ; ce n'est pas de la sorte que s'y est pris l'auteur d'une prétendue lettre aux Laodicéens, composée pour tenir lieu d'une épître de saint Paul qu'on croyait perdue. « Les seules épîtres de saint Paul, dit Bossuet, si vives, si originales, si fort du temps, des affaires et des mouvements qui étaient alors, et enfin d'un caractère si marqué ; ces épîtres... reçues par les Églises auxquelles elles étaient adressées, et de là communiquées aux autres Églises, suffiraient pour convaincre les esprits bien faits que tout est sincère et original dans les Écritures que les apôtres nous ont adressées[2]. » Et en vertu de quelles divergences dogmatiques prétend-on ravir à saint Paul dix de ses épîtres? « Tandis que celles-ci (les épîtres respectées par M. Réville), selon le docteur Baur, n'enseigneraient pas encore la préexistence de Jésus, les épîtres aux Philippiens, aux Éphésiens, aux Colossiens, l'enseignent formellement et même feraient de l'être surnaturel, ayant vécu quelque temps parmi les hommes sous le nom de Jésus, le fondement et l'ouvrier de la création tout entière. » Laissons de côté l'inexactitude et l'irrévérence de ces expressions. Pourquoi ne pas expliquer et compléter les unes par les autres les épîtres qu'une tradition unanime attribue à saint Paul, et qu'il est impossible d'attribuer à un autre que lui? M. Réville aurait bien fait de méditer ces paroles d'un critique non suspect : « On paraît, dit M. Reuss, avoir oublié d'étudier en même temps la nature et la méthode de ces épîtres. On au-

[1] *Le Christianisme et l'Église*, l. I, ch. II, § 2.
[2] *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie, ch. XXVIII.

Digitized by Google

rait dû se rappeler que Paul n'a nulle part exposé son système complet, qu'il enseigne selon l'occasion, et que les variations dans les termes, dans les détails, dans l'étendue même de l'horizon théologique qu'on pourrait trouver dans les livres qui lui sont attribués, n'accusent pas précisément une divergence foncière dans les idées, un changement de front dans la théorie, et partant une fraude littéraire[1]. » D'ailleurs, y a-t-il contradiction formelle entre les épîtres qu'on garde et celle qu'on rejette? M. Réville répondra lui-même : « Si toutes les épîtres sont authentiques, elles attesteraient que les idées de Paul sur la personne de Jésus se sont développées avec le temps; si elles ne le sont qu'en partie, c'est en tout cas dans son école que la christologie a reçu ce développement, et *il est certain que les épîtres incontestées posent des principes dont la doctrine des épîtres contestées n'est bien souvent que la conséquence.* » Enfin, nous tenons presque un aveu! Nous allons voir que, même dans les épîtres incontestées, plus d'un passage tourmente M. Réville. M. Réville prétend trouver dans saint Paul « des éléments qu'on ne peut pas toujours concilier. Tantôt le Christ est positivement homme; tantôt il semble à peine avoir quelque chose de commun avec nous, et son corps, sa chair n'est qu'une *ressemblance* de la nôtre. » Sans aucun doute, les textes auxquels M. Réville renvoie le lecteur (Rom., I, 3, V, 15; — I Tim., II, 5; — I Cor., XV, 21) affirment que Jésus est homme; si M. Réville veut bien ouvrir un de nos catéchismes, entrer dans une de nos églises, il y lira, il y entendra cette doctrine. Mais que saint Paul ait nié la réalité substantielle de la chair du Sauveur, qu'il se soit fait ainsi le coryphée du *docétisme*, c'est ce que nous n'accorderons pas. Les expressions de l'épître aux Romains (VIII, 3) alléguées par M. Réville : « *Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati*[2], » sont, comme le remarque Rosenmüller[3], l'équivalent de celles-ci : « *In corpore simili illi quod nos peccatores habemus.* » Ce texte de la première épître aux Corinthiens (VIII, 6) : « *Nobis tamen unus Deus, Pater, ex quo omnia, et nos in illum, et unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia et nos per ipsum*[4], » montre à M. Réville le Christ « déjà si haut bien des siècles avant de venir sur la terre, qu'on ne conçoit pas comment il a pu monter encore, à moins d'être

[1] *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique.*

[2] Carrières traduit : « Dieu ayant envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à celle qui est sujette au péché. »

[3] *Schol. in. N. T.*, t. III, p. 654.

[4] « Il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu qui est le Père, duquel toutes choses tirent leur être et qui nous a faits pour lui; et il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est Jésus-Christ, par lequel toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes. » (Carrières.)

Digitized by Google

fait égal à Dieu, *ce que la doctrine paulinienne ne souffrirait pas.* » Et pourquoi, je vous prie? Vous avez commencé par écarter, sans même lui faire l'honneur d'une discussion, la vieille exégèse qui lisait dans le Nouveau Testament la doctrine du Dieu fait homme, et qui résolvait, par le dogme des deux natures indissolublement unies dans une seule personne, les apparentes antinomies des livres saints. Vous avez rejeté le principe à la lumière duquel la théologie de saint Paul apparaissait dans son unité grandiose; et puis vous vous étonnez de trouver dans ses épîtres des ténèbres qui sont votre œuvre! Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble; tantôt Paul a en vue la divinité, et il l'exalte; tantôt c'est l'humanité qu'il considère, et il déclare Jésus, en tant qu'homme, soumis à son Père. Telle est la réponse simple et victorieuse, fondée sur le sens général de tout le Nouveau Testament et sur une tradition dix-huit fois séculaire, que nous opposons aux difficultés que l'on veut tirer de la christologie du grand apôtre[1].

[1] Il est deux textes de saint Paul qui paraissent gêner M. Réville plus que les autres et qui, à ce titre, exigent de notre part une étude spéciale. Dans l'épître aux Romains (IX, 5), nous lisons : « *Ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.* » M. Réville prétend que ce texte ne peut se traduire, comme le font les versions ordinaires, « que par la grâce d'une mauvaise ponctuation, et qu'il se termine en réalité par la doxologie usitée : « *Que Dieu, qui est au-dessus de tout, soit béni éternellement!* » Érasme, le premier, avait introduit la leçon qui plaît tant à M. Réville, et il faut voir comme Richard Simon lui dit son fait. (*Histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament*, ch. XXXV, p. 513.) Rosenmüller défend l'ancienne leçon par des raisons qu'il serait malaisé de réfuter : « Veterum et recentiorum interpretatio ea, qua hæc « verba ad Patrem referuntur, nec contextui, nec regulis grammatices est conve- « niens. Quod si enim vera esset, Paulus non ὁ ὢν πάντων Θεός, sed potius ὁ Θεὸς ὁ « ὢν, ἐπὶ πάντων, scripturus fuisset, ut II Cor. XI, 31. Istud vero ὁ ὤν, quod hoc loco « legimus, positum est pro ὅς ἐστι, ut Joan., I, 18, et III, 13, ideoque ad Christum « pertinet, de quo antea dixerat, eum κατὰ σάρκα Judæis ortum esse; jam vero ne « hic subsistant Christiani ex Judæis, divinam Messiæ majestatem, addita doxologia, « celebrat. » (T. III, p. 688.)

Au ch. III, v. 10 de la première épître à Timothée, le texte grec porte : *Dieu s'est manifesté dans la chair*, Θεὸς ἐφανερώθη. M. Réville fait observer que, « au lieu de Dieu manifesté, les plus anciens manuscrits portent simplement *celui qui* a été manifesté. » Un texte isolé et contesté n'est point la base unique ni principale de notre croyance à la divinité de J. C.; encore pouvons-nous défendre par de bonnes raisons la leçon Θεός qui, je prie de le remarquer, n'a pas été reproduite par notre Vulgate. Θεός se lit dans le manuscrit de Clermont, du commencement du neuvième siècle; dans le *Codex Mosquensis*, du neuvième siècle; dans le *Codex anglicus-romanus*, du neuvième siècle (à Rome); dans la plupart des versions orientales, par exemple, la version arabe (V. la Polyglotte de Paris); dans la version slave. Didyme, peut-être saint Jean Chrysostome, Théodoret et beaucoup d'autres ont suivi cette leçon. En outre, elle paraît avoir été lue par saint Ignace aux Éphésiens, XIX (θεοῦ ἀνθρωπίνως φανερωμένου : cependant le texte syriaque porte, ce semble, τοῦ υἱοῦ); par les con-

Digitized by Google

Avant de quitter saint Paul, M. Réville se permet une insinuation qu'il faut bien relever. Saint Paul parle peu des événements de la vie du Sauveur antérieurs à sa Passion et à sa Résurrection. « Craignait-il, se demande M. Réville, en remontant plus haut (c'est-à-dire en s'étendant sur les événements de la vie de Jésus antérieurs à la Passion et à la Résurrection), de se trop *subordonner* à une tradition que ses collègues et *rivaux* dans l'apostolat possédaient seuls de première main? » Nous avons déjà indiqué la cause de ce silence; l'explication présentée par M. Réville sous la forme discrète d'un doute, est indigne de l'âme simple et héroïque que nous révèlent les *Actes* et les *Épîtres;* elle contredit tant de passages où Paul exalte la dignité, les travaux, l'autorité de ses collègues dans l'apostolat, et se déclare le dernier d'entre eux[1].

Encore un mot sur saint Paul. Hélas! saint Jean Chrysostome ne se lassait pas d'en parler, mais ce n'était pas, comme nous, pour le défendre contre de malencontreuses allégations; c'était pour le glorifier dans des mouvements d'une souveraine éloquence. M. Réville regrette le manque de renseignements positifs sur la doctrine rabbinique, à laquelle le disciple de Gamaliel *emprunta* les éléments de sa conception transcendante des choses. » Selon M. Réville, « la manière dont saint Paul établit son parallélisme des deux Adams... doit se rattacher à des spéculations rabbiniques, moins raffinées, sans doute, mais voisines de celles qui, par la suite, stipulèrent dans le système de la Kabbale l'existence de l'Adam Kadmon. » C'est une nouvelle insinuation qui met en suspicion, non plus le caractère de saint Paul, mais la pureté des sources de son enseignement. Nous ne le nions pas, saint Paul avait gardé dans son style, dans sa méthode d'argumentation, dans sa doctrine même, la marque visible et profonde de la tradition hébraïque[2]. Mais cette tradition elle-même n'était qu'un des modes de la révélation faite par Dieu à son peuple. Jésus-Christ, qui avait reproché aux pharisiens leurs interprétations arbitraires de la loi[3], ne signalait que les

stitutions apostoliques (θεὸς κύριε, ὁ ἐπιφανὲς ἐν σαρκί); par saint Hippolyte et par d'autres écrivains ecclésiastiques. Je reconnais, avec M. Tischendorf, que le manuscrit du Sinaï a pour leçon primitive ὃς ἐφανερώθη.

[1] Voir I Cor., IV, 9; XV, 9. — II Cor., VIII, 23. — Eph., II, 20; IV, 11.

[2] Un juif très-versé dans l'étude des anciens commentaires rabbiniques, à qui Richard Simon avait prêté l'épître aux Hébreux, avoua « qu'elle ne pouvait avoir été écrite que par quelque grand *mékubal* (homme de tradition). Il louait sa science profonde dans les sens sublimes de la Bible, et il revenait toujours à son grand *mékubal*, dont il ne parlait qu'avec admiration. » (Richard Simon, *Histoire critique du Nouveau Testament*, citée dans l'*Introduction*, etc., du P. de Valroger, t. II, p. 547.)

[3] S. Marc, VII, 8.

Digitized by Google

erreurs funestes de quelques docteurs et quelquefois de toutes les écoles[1]; il maintenait intacte et confirmait par sa sanction souveraine l'autorité de la tradition juive[2]. Il n'est donc pas étonnant que saint Paul ait transporté dans ses épîtres les enseignements de cette tradition en les complétant par ceux du Sauveur qui était venu tout accomplir. Tandis que, pour employer l'expression de Döllinger, « l'Église chrétienne traçait un nouveau lit à ce fleuve interrompu de traditions religieuses... et que la tradition juive devenait la tradition chrétienne, » le littéralisme talmudiste et la gnose cabalistique achevaient de corrompre et de fausser l'enseignement traditionnel parmi les Juifs dispersés. Aussi le parti pris lui-même aurait-il fort à faire pour retrouver dans les spéculations subtiles des rabbins, écloses au souffle de l'Orient ou de la Grèce, les hautes vues messianiques qui ne sont chez Paul que l'interprétation lumineuse et le couronnement suprême des antiques oracles enfin accomplis[3].

Autant que l'a permis la brièveté relative de cette première étude, nous croyons avoir repoussé les objections que M. Réville prétendait tirer des évangiles synoptiques, de l'Apocalypse et de certaines épîtres de saint Paul, pour battre en brèche le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Nous avons gardé la défensive; nous nous sommes servis bien plus du bouclier que du glaive. Ni l'évangile de saint Jean,

[1] Voir Döllinger, *le Christianisme et l'Église*, etc., l. II, ch. I, § 2.

[2] S. Matthieu, XXIII, 3.

[3] Faut-il venger la chrétienté primitive du reproche d'ingratitude envers la mémoire du grand apôtre ? « Paul, dit M. Réville, fut médiocrement compris et encore plus mal soutenu de son vivant. Une foule d'indices démontrent que sa mémoire tomba promptement dans un oubli relatif, si même elle ne fut pas tenue pour suspecte... » Quels sont donc ces *indices?* « La tradition, ajoute-t-il, ne consacra son nom parmi les grands héros du christianisme primitif qu'en mettant au-dessus de lui son rival et antagoniste, Pierre, l'apôtre juif, demeuré fidèle à la loi juive. » Disons d'abord que Pierre ne fut ni le rival ni l'antagoniste de Paul. Pierre était surtout l'apôtre des Juifs, comme Paul était celui des Gentils; mais ces vocations spéciales et diverses ne créaient entre eux aucune rivalité, aucun antagonisme; leur conduite pouvait différer, leurs principes étaient les mêmes. Paul se gardait bien d'exiger des judéo-chrétiens, surtout de ceux qui habitaient la Palestine, l'abandon complet de la loi; lui-même fit circoncire Timothée, fils d'une mère juive, et accomplit un vœu à la manière des Nazaréens (Act., XVI, 3; XXI, XXIII, XXVI). Quant à Pierre, c'est lui qui avait admis le centurion Corneille dans l'Église, jusqu'alors uniquement composée d'Israélites (Act., X); c'est lui qui, au concile de Jérusalem, où fut décidée la question des observances légales, prononça ces paroles, que j'appellerais libérales, si un tel mot n'était bien profane : « Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu en imposant aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter? » (Act., XV, 10.) Il est bien vrai que la tradition a mis Pierre au-dessus de Paul, mais cette tradition n'innovait pas; elle proclamait la primauté déférée à Pierre par l'Évangile. (S. Matth., XVI, 18, 19.)

Digitized by Google

ni l'épître aux Hébreux[1], qui rendent l'un et l'autre à la divinité du Sauveur de si imposants témoignages, n'ont été invoqués. Nous n'avons pas davantage puisé dans la première épître de saint Jean[2], où la divinité du Fils est hautement proclamée, ni dans les Actes des apôtres[3], ni même dans toutes les épîtres de saint Paul[4]. En un mot, nous avons voulu nous renfermer dans l'étroit champ de bataille où M. Réville a cru utile de circonscrire ses adversaires. Et cependant il nous semble qu'aux yeux du lecteur attentif et sincère l'issue du débat ne saurait être douteuse : le Nouveau Testament proclame la divinité de Jésus-Christ : « *Hæc scripta sunt ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei; et ut credentes vitam habeatis in nomine ejus*[5]. »

AUGUSTIN LARGENT,
prêtre de l'Oratoire.

[1] Nous n'en finirions pas si nous voulions indiquer tous les passages de l'épître aux Hébreux qui attribuent au Sauveur la filiation, la nature et les perfections divines. M. Réville remarque, il est vrai, que « la subordination au Fils y est positivement énoncée. » Nous comptons dans la suite de ce travail, et en traitant des Pères anténicéens, répondre à cette assertion de M. Réville et dégager l'élément de vérité qu'elle peut renfermer.

[2] Voir Ire Ép. de S. Jean, I, 18; III, 16, 18; IV, 9; V, 5, 20.

[3] Voir *Act. ap.*, III, 15; XX, 28.

[4] Voir Rom., VIII, 32, 35. — Coloss., II, 9. — Philipp., II, 6, 10. — Tit., II, 13.

[5] S. Jean, XX, 31. « Ces choses sont écrites afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom. » (Trad. de Carrières.)

Digitized by Google

INFLUENCE DES ALIMENTS

SUR LE PHYSIQUE ET SUR LE MORAL

Depuis plus de vingt ans, nous faisons une étude spéciale de l'influence des aliments sur le physique et sur le moral ; nous nous sommes élevés à des lois vastes et fécondes. Nous avons communiqué plusieurs de nos observations à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine[1]. Nous allons les résumer et les exposer avec quelque méthode dans les pages suivantes.

I

Rien de plus admirable que l'harmonie des lois qui régissent l'univers, surtout lorsque l'on considère cette harmonie chez les êtres vivants, par exemple dans l'alimentation des plantes, des animaux et de l'homme.

La terre est la mère nourricière de tout ce qui vit sous son influence. Dieu a fait le corps de l'homme avec le limon de la terre, nous apprennent les livres saints, et la science nous démontre que tous les aliments transformés sous l'action de la vie se retrouvent également dans ce limon.

Suivant que ces éléments sont plus ou moins divers ou plus ou moins abondants, elle donne naissance à des plantes plus ou moins

[1] Nous avons lu un Mémoire sur ce sujet à l'Académie des sciences, le 12 novembre 1866 ; M. Blanchard, de l'Institut, a présenté un nouveau travail, en notre nom, sur le même sujet, le 2 avril 1867, et M. Béclard à l'Académie de médecine, le 26 mars 1867.

Digitized by Google

variées, plus ou moins vigoureuses, et les animaux qui se nourrissent de ces plantes participent à leurs qualités.

Dans les terrains pauvres, où les éléments sont peu nombreux, les plantes sont éparses et végètent, les animaux qui s'en nourrissent végètent de même et l'homme vit de leur vie.

Dans les terrains où les éléments sont plus nombreux, la végétation est plus variée et plus abondante, les animaux s'en assimilent les qualités, et l'homme, qui consomme les uns et les autres, résume en lui tous leurs principes, toutes leurs forces.

La terre et les éléments qu'elle contient sont à la plante ce que les aliments sont à l'homme, et les racines sont au végétal ce que les organes de la digestion sont à l'organisme. On peut dire que ces organes sont les racines de l'arbre humain.

Quand une plante meurt, c'est ordinairement dans le terrain qui la nourrit qu'il faut en chercher la cause ; il faut lui rendre les éléments dont il peut être épuisé. Il en est de même pour l'homme quand il dépérit, c'est en général dans son alimentation que l'on en trouvera le principe.

II

Les éléments minéraux, sous l'influence de la vie de la plante, se transforment en fluides qui contiennent tous les éléments nécessaires à la vie de chaque partie : les feuilles, les fleurs et les fruits y puisent ce qui leur convient.

Cependant, ces éléments transformés ne perdent pas complétement leurs qualités primitives, ils transmettent aux végétaux qu'ils nourrissent des propriétés spéciales, analogues à leurs qualités. C'est ainsi que le vin conserve le goût du terroir qui a nourri le cep, et que le connaisseur indiquera le pays qui aura nourri telle ou telle graine.

Il en est de même pour l'homme et pour les animaux.

Les organes de la digestion réduisent les aliments en un fluide que l'on appelle le sang ; ce fluide, riche de tous les éléments dont l'individu se compose et renouvelé sans cesse par la digestion, circule incessamment dans tout l'organisme, distribue à chaque tissu les molécules nécessaires à son entretien et à son accroissement ; alimente toutes les parties du corps, prend la forme et les qualités de chacune d'elles ; il reçoit aussi les principes usés par l'exercice de la vie et les transporte aux glandes chargées de les éliminer.

De même que les minéraux n'abandonnent pas entièrement leurs principes en se transformant en végétaux, les aliments dont se nour-

Digitized by Google

rissent l'homme et les animaux ne se dépouillent pas complétement de leurs propriétés une fois digérés et transformés en êtres vivants.

Ils communiquent au sang, aux humeurs, à la chair, aux os, les principes qu'ils possédaient dans leur état naturel.

On sait que la saveur dont jouit la chair des animaux varie selon l'espèce d'aliments dont ils se nourrissent : c'est ainsi que la chair du lapin sent le chou durant l'automne, et celle des grives le genièvre. Les animaux qui s'alimentent de feuilles d'aloès dans certaines contrées, en Afrique surtout, possèdent une amertume insupportable même à une faim extrême.

Le sang, les humeurs, les nerfs, la chair, les os influent à leur tour sur l'instinct des animaux et sur l'esprit de l'homme et leur communiquent des tendances analogues aux principes de leurs éléments.

On voit qu'il y a des rapports, des liens intimes entre les terrains et les végétaux qu'ils produisent ; entre ces végétaux et les animaux qu'ils nourrissent ; entre les terrains, les végétaux, les animaux et l'homme qui y puise sa vie.

Instinctivement on avait reconnu cette vérité. L'auteur de la *Jérusalem délivrée*, en parlant de la Touraine, l'appelle : « Un sol léger et superficiel, la digne patrie des Tourangeaux, du même caractère que ce sol léger. » « On peut le dire également, ajoute Jules Janin, de Sulmone et de ses habitants, où naquit Ovide, et qui appartient au sol le plus léger de l'Italie. » (*Étude sur Ovide*, p. 12.)

Il est donc vrai que la connaissance des aliments dont se nourrit une personne peut beaucoup aider à connaître la tournure d'esprit et le caractère de cette personne.

III

Si les aliments influent sur l'esprit et sur le caractère, l'instinct, l'esprit, le moral de l'individu n'influent pas moins sur son goût et sur le choix qu'il fait des aliments.

Une personne qui a l'esprit élevé, des sentiments délicats, et qui suit un régime grossier, sera inquiète, sera tourmentée, sera tiraillée comme si deux natures se disputaient en elle, jusqu'à ce que son régime soit élevé au niveau de son caractère ou que son caractère soit abaissé au niveau de son régime : l'un et l'autre font quelquefois la moitié du chemin.

Digitized by Google

« C'est l'âme qui fait le corps, » a dit Stahl après saint Thomas d'Aquin, expression concise d'une vérité profonde.

L'A, B, C de l'homme qui veut perfectionner sa nature, c'est l'étude du régime. C'était un aphorisme chez tous les philosophes de l'antiquité, chez les premiers chrétiens et les anachorètes surtout, qui brûlaient d'ardeur pour le but unique de la perfection humaine. Une chose consolante, c'est qu'en général ce qui convient le mieux, soit à la santé du corps, soit à la santé de l'âme, c'est l'usage intelligent des aliments les plus simples et à la portée de tous.

En agissant sur les aliments, on peut non-seulement modifier, changer le tempérament, les tendances d'un individu, mais même le tempérament, les tendances d'une nation; de même qu'en agissant sur son esprit, sur son moral, on le portera à modifier son régime, son alimentation.

Un observateur attentif remarquera facilement que le caractère de chaque nation est analogue au principe de l'aliment qui prédomine chez elle; les habitants de chaque État, de chaque territoire, de chaque ville, et même chaque corporation, chaque réunion d'hommes qui ont un régime semblable, les individus de chaque famille ont quelque chose de commun dans le caractère, analogue à ce qu'il y a de commun dans leur nourriture et dans leurs goûts pour les aliments.

C'est à ses vignobles que le Français doit sa gaieté et sa franchise; à son peel que l'Anglais doit sa morgue et sa gravité; c'est à son laitage que l'Allemand doit sa patience et sa lourdeur; c'est à ses cannes à sucre, à son riz fade, à son piment brûlant que le créole de nos colonies doit son caractère doux, langoureux et en même temps emporté comme le salpêtre.

IV

Ce sont les conséquences qui nous paraissent ressortir rigoureusement des lois admirables qui régissent les rapports du physique et du moral, de l'esprit et de la matière.

Nous pourrions accumuler ici nombre de citations curieuses d'auteurs célèbres qui pensaient ainsi.

« Tels sont les aliments, dit le célèbre Lancisi, tel est le chyle, tel est le sang, tel est l'instinct, telles sont les tendances de l'homme. »

Cet aphorisme n'est pas dénué de vérité : « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es. »

Chateaubriand disait : « Il n'y a que le Français qui sache faire un

Digitized by Google

livre avec méthode, comme il n'y a que lui qui sache dîner avec méthode. »

Tout ce qui doit entrer dans le régime alimentaire d'une nation doit donc sérieusement être considéré par ceux qui président au gouvernement ou qui travaillent à la destinée de cette nation.

Car il n'y a pas un aliment nouveau qui n'ajoute ou ne retranche au caractère de l'individu qui en fait usage et par conséquent au caractère de la nation chez laquelle cet aliment fait invasion. — Il agit sur l'esprit, modifie la manière de penser et de sentir; je dirai même plus, il n'y a pas un aliment qui n'apporte avec soi quelques maladies ou qui ne soit propre à la guérison de quelques autres.

Ces grandes questions ont attiré l'attention de Bossuet : « Ces sages d'Égypte, dit-il dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, avaient étudié le régime qui fait les esprit solides, les corps robustes, les femmes fécondes et les enfants vigoureux. Par ce moyen, le peuple croissait en nombre et en force. Le pays était sain naturellement, mais la philosophie leur avait appris que la nature veut être aidée. Il y a un art de former les corps aussi bien que les esprits. Cet art, que notre nonchalance nous a fait perdre, était bien connu des anciens, et l'Égypte l'avait trouvé.

Si l'on jette un coup d'œil sur les peuples dont la grandeur et la chute ont tour à tour étonné l'univers, on verra que c'est à la tempérance et à la frugalité qu'ils ont été redevables de leur force et de leur gloire, et que c'est à l'intempérance qu'il faut attribuer leur ruine.

Tant que les Grecs et les Romains vécurent sobrement, ils furent les maîtres des autres peuples ; mais lorsque le luxe leur eut présenté dans les funestes dépouilles des nations vaincues des aliments nouveaux et des assaisonnements raffinés, ils dégénérèrent bientôt et servirent eux-mêmes de trophées à des peuples barbares, mais sobres et tempérants.

On le voit, la question du régime, de l'alimentation, est une des plus importantes qui puisse préoccuper les gouvernements et tous ceux qui, de près ou de loin, travaillent à l'amélioration de l'homme, au point de vue soit physique, soit moral, soit intellectuel.

V

On sait de tout temps que l'animal n'est sensible et fort que par les nerfs ; c'est-à-dire que les nerfs sont les organes de la sensibilité et du mouvement.

Digitized by Google

On sait également de tout temps que la sensibilité peut être perdue dans une partie de l'organisation sans que le mouvement le soit, ou le mouvement sans la sensibilité.

Mais il n'y a qu'une cinquantaine d'années que M. Ch. Bell, célèbre physiologiste, eut l'idée d'opérer sur les racines mêmes des nerfs, et découvrait ainsi qu'il y avait des nerfs conducteurs de la sensibilité seulement et d'autres conducteurs du mouvement seulement.

Les expériences sur les aliments, que je vais exposer très-succinctement, m'ont conduit à des résultats nouveaux dans cette direction.

Je suis parvenu à ces résultats par nombre d'expériences que j'ai faites avec le plus grand soin et pendant plusieurs années.

Pour m'assurer que ce qui se passait en moi n'était pas purement personnel mais général, j'ai remarqué, j'ai questionné, j'ai consulté un grand nombre de personnes qui, par leur régime, par leur position, pouvaient éclairer mes expériences, et je me suis ainsi convaincu que les principes que je vais émettre étaient bien des lois physiologiques et psychologiques, car toute personne, dans des circonstances analogues, éprouvait plus ou moins les phénomènes sur lesquels ces principes reposent et dont ils ne sont que la formule générale.

VI

Il faudrait des volumes pour raconter en détail toutes les expériences que j'ai faites sur ce sujet ; mais, pour ne pas fatiguer l'attention de ceux qui me font l'honneur de m'écouter, je me contenterai d'exposer très-succinctement celles qui ont rapport à deux aliments qui agissent d'une manière bien tranchée l'un sur les nerfs du mouvement et sur l'intelligence, l'autre sur les nerfs de la sensibilité et sur les sentiments, le café et le vin, expériences que l'on peut facilement répéter.

Je n'ai rien négligé de ce qui pouvait me permettre d'étudier les phénomènes dans toute leur netteté ; je n'ai rien pris, pendant plusieurs jours de suite, que l'aliment que je voulais expérimenter, par exemple du pain et du café, du pain et du vin, du pain et du thé, etc. ; j'ai passé plusieurs fois, depuis mon repas du soir, non pas jusqu'au lendemain, mais jusqu'au surlendemain, c'est-à-dire pendant près de quarante heures, sans prendre aucune nourriture, ni solide, ni liquide, si ce n'est quelques boules de gomme, afin d'avoir l'estomac complétement vide et pour que l'effet de l'aliment que j'allais expérimenter ne fût pas neutralisé par des influences contraires.

Digitized by Google

VII

Si je voulais expérimenter du café, je le faisais moi-même ou je le faisais faire devant moi tel que je le désirais.

Alors, dans ces circonstances, voici ce qui se passait :

Si je prenais une certaine quantité de café fort, lentement, par petites gorgées, chose remarquable, je sentais à l'instant même s'opérer dans moi un changement surprenant ; je me sentais comme transformé en un autre homme.

Mes sentiments s'éteignaient et mon intelligence prenait un développement inaccoutumé; il me semblait que toute ma vie, que toutes mes forces se transformaient en intelligence aux dépens de mes autres facultés.

Je cessais d'être communicatif, bienveillant; je devenais froid, cassant, maussade, égoïste; en un mot je prenais un caractère et des instincts tout contraires à ceux que j'ai naturellement.

Mon intelligence travaillait sans peine, et presque malgré moi; sur un sujet donné, elle voyait loin et tirait des conséquences à l'infini.

Si j'écrivais, mon style était correct mais froid.

Si je restais longtemps dans cet état, mon esprit ne pouvait plus produire, mais il était toujours agité ainsi que mon corps ; si je voulais dormir, je ne pouvais arriver qu'à une espèce de somnolence dans laquelle je ne perdais pas la conscience de moi-même; en un mot, je n'étais plus que mouvement et intelligence, quoique mes pulsations fussent très-faibles et que leur nombre eût diminué.

Dans cet état, si je prenais un peu de nourriture avec de bon vin, le calme revenait en moi avec tout un cortége de sentiments généreux ; je me sentais redevenir bon, sensible ; je cessais, comme par enchantement, d'être cassant, maussade, etc.

Il me semblait que je sortais d'un songe, et j'étais tout honteux de l'état dans lequel je venais de passer. Je me disais : Comment se fait-il que j'aie été si froid, que j'aie éprouvé des sentiments si égoïstes, si hautains, si peu convenables?

Je sentais, en un mot, que toute ma vie, toutes mes forces prenaient une nouvelle direction et se transformaient en sensibilités et en sentiments ; et si je repassais ce que j'avais écrit ou pensé sous l'influence spéciale du café, j'étais étonné d'avoir eu des pensées aussi profondes, d'un caractère aussi particulier; cependant lorsque je les écrivais elles me paraissaient tout ordinaires.

Digitized by Google

Quand j'expérimenterai de nouveau le café, me disais-je, il faudra que je fasse bien attention de lutter contre ces tendances égoïstes, exagérées, qui s'empareront de moi ; mais lorsque j'étais de nouveau sous l'influence spéciale du café, ces tendances égoïstes, fières, etc., me paraissaient toutes naturelles, toutes légitimes. Cependant ma résolution de les combattre était tellement forte que j'essayais de lutter pour exprimer des sentiments que je n'avais pas ; mais alors je n'étais plus naturel, je paraissais gauche, on s'apercevait bien qu'il y avait quelque chose de particulier dans moi.

VIII

Si je me mettais spécialement sous l'influence du vin, ce que je pouvais faire en restant bien loin de l'ivresse, en conservant complétement mon sang-froid ; pour cela, il suffisait que je fisse prédominer le vin dans mon alimentation, ce qui est assez facile quoique en en prenant une quantité peu considérable : il suffit de commencer les expériences lorsque l'estomac est vide, et de les continuer pendant plusieurs jours en ne prenant autre chose que du pain et du vin.

En usant ainsi du vin pur et de bonne qualité, j'ai pu constater de nouveau ce qui se passait en en prenant immédiatement après le café dans l'expérience précédente ; mais les phénomènes s'exagèrent, l'esprit s'obscurcit au point d'être embarrassé pour les moindres choses ; on ne peut saisir les rapports les plus simples ; on craint de froisser le monde sans s'en apercevoir : c'est tout le contraire de ce qui se passe sous l'influence spéciale du café, on ne craint de froisser personne. Cependant si, dans cette disposition, l'on est sous l'influence de quelque mauvais sentiment, on le sent avec intensité ; on est porté à le manifester grossièrement, sans aucune restriction.

L'influence du vin continuant, on devient lourd, somnolent, porté au repos ; l'intelligence cesse d'agir ; en un mot, l'on n'est plus que sensibilité et sentiment.

Il y aurait donc non-seulement influence sur les nerfs locomoteurs et sur les nerfs de la sensibilité, sur l'intelligence et sur les sentiments, mais aussi transformation des forces physiques et des forces morales sous l'influence des aliments.

Digitized by Google

IX

Ces expériences nous conduisent à des lois physiologiques et à des lois psychologiques des plus vastes et des plus fécondes, que l'on peut résumer ainsi :

1° Il y a des aliments qui agissent spécialement sur les nerfs du mouvement et des aliments qui agissent spécialement sur les nerfs de la sensibilité ;

2° Les aliments qui agissent spécialement sur les nerfs du mouvement influent spécialement sur l'intelligence ;

3° Les aliments qui agissent spécialement sur les nerfs de la sensibilité influent spécialement sur les sentiments ;

4° Il y a transformation du mouvement ; les forces qui agissent sur les nerfs locomoteurs et les forces intellectuelles peuvent se transformer en sensibilité et en sentiments, et réciproquement ;

5° Chaque aliment occupe une place intermédiaire entre ceux qui agissent le plus soit sur les nerfs du mouvement, soit sur ceux de la sensibilité.

Des conséquences fécondes résultent de ces lois : en physiologie, en hygiène, en pathologie, en thérapeutique, en psychologie, etc.

On peut citer des faits qui en apparence peuvent contredire les observations précédentes, mais au fond elles les confirment si on a soin de tenir compte de toutes les circonstances. Par exemple, le café ne semble-t-il pas renouveler, développer la sensibilité et les sentiments, et le vin donner un coup de fouet à l'esprit ?

Certainement que cela a lieu. L'intelligence exagérée n'est plus dans son état normal, elle est exclusive, elle est lumière, mais froide ; le sentiment la réchauffe, lui donne un nouvel essor. Il est très-vrai que les grandes pensées viennent du cœur ; elles sont inspirées par les sentiments.

Les sentiments exagérés prennent de la grâce et de la délicatesse lorsqu'ils sont modérés et guidés par l'intelligence, et rayonnent avec plus de facilité, plus librement.

Puis il faut également, si l'on ne veut être induit en erreur, tenir compte des dispositions particulières dans lesquelles on peut se trouver et capables de modifier les phénomènes que l'on remarque, surtout lorsque l'on étudie spécialement un aliment comme je l'ai fait.

C'est principalement les actions si différentes du vin et du café qui m'ont d'abord guidé. Des expériences variées sur des aliments de

Digitized by Google

toute nature ne m'ont ensuite laissé aucun doute sur les lois que j'ai énoncées.

Quelques personnes feront peut-être observer que je fais de l'activité nerveuse l'intelligence et de la sensibilité le sentiment. Il n'y a rien dans mes observations qui tende à cela ; je ne fais que constater une influence du physique sur le moral, et personne ne conteste cette influence, qui résulte des lois établies par le créateur entre le corps et l'âme, l'esprit et la matière.

X

Lorsque l'on considère avec attention les substances qui nous servent d'aliments, on voit qu'elles se classent en deux grandes catégories : les aliments tirés du règne végétal et ceux que nous fournit le règne animal.

Chacun est intéressé à connaître leur influence spéciale, et bien qu'il soit impossible de prescrire un régime général pour tout le monde, on peut du moins constater les tendances diverses produites par des substances différentes. Voici un résumé des observations faites sur ce sujet.

Tous les végétaux qui servent à notre nourriture jouissent de propriétés précieuses : ils fournissent un sang pur, doux et léger ; ils calment les mouvements intérieurs et diminuent l'irritabilité physique et morale, et contribuent grandement à maintenir le corps dans cet état désirable qui constitue la santé. Ils ont de plus une tendance à l'acidité qui corrige et arrête la putréfaction, notre plus cruelle ennemie.

Le régime végétal donne de la délicatesse aux traits, de la grâce et de l'expression à la physionomie, de l'agilité aux membres.

Sur l'esprit il favorise la spontanéité, la pénétration, la gaieté ; il fortifie la mémoire et le jugement ; il est propice à l'heureux développement de toutes nos facultés intellectuelles en influant sur les organes par lesquels notre âme se manifeste.

Il dispose à la douceur, à l'humanité, et produit en nous un état inappréciable de quiétude, de tranquillité si nécessaire à une vie longue et heureuse.

Digitized by Google

XI

Les substances animales, au contraire, donnent un sang lourd et porté à la corruption; la viande est plus échauffante et plus stimulante que les végétaux, elle excite les mouvements intérieurs, augmente l'irritation physique et morale, elle fait plus de sang, nourrit davantage, elle exige plus de travail et d'exercice.

Elle rend pesant, porte au repos, enlève à l'esprit sa spontanéité et sa gaieté, pour faire place au spleen et aux idées noires; en général, elle contrarie le développement des facultés intellectuelles et morales.

« C'est dans la nature de mes idées et dans mes dispositions morales, dit Bonvalot, que je trouve le thermomètre hygiénique destiné à régler mon régime alimentaire. Avec la viande : idées noires, sentiments sombres. Régime lacté, végétal : ciel serein, idées douces, images riantes et sommeil calme, paisible. Ami, essayez, faites-en l'expérience. »

Les hommes et les animaux qui vivent spécialement de viande, sont violents, cruels et passionnés. Les enfants, surtout, qui sont accoutumés de bonne heure à manger beaucoup de viande, deviennent robustes, mais en même temps brutaux et sujets à beaucoup d'accidents capables d'abréger leurs jours.

« Le peuple de Londres mange beaucoup de viande, dit Montesquieu, cela le rend très-robuste, mais, à l'âge de quarante ou cinquante ans, il crève. » (*Notes sur l'Angleterre.*)

Le célèbre hygiéniste Hufeland dit, de son côté :

« Les personnes qui ont poussé le plus loin leur carrière vivaient presque uniquement de végétaux, de légumes, de fruits, de céréales et de lait. Les brahmanes ne mangent que des végétaux pour obéir aux préceptes de leur religion, et deviennent presque tous centenaires. »

XII

En été surtout, les légumes et les fruits conviennent à merveille aux enfants qui, pendant leurs premières années, dans nos climats, éprouvent toujours au renouvellement des deux saisons principales, l'été et l'hiver, quelque chose d'analogue à l'acclimatation d'un adulte qui change de latitude.

Digitized by Google

Bernardin de Saint-Pierre professait un culte tout particulier pour le régime végétal : « Comme le régime végétal, dit-il, comporte avec lui plusieurs vertus et qu'il n'en exclut aucune, il sera bon d'y élever les enfants, puisqu'il influe si heureusement sur la beauté du corps et sur la tranquillité de l'âme.

« Ce régime prolonge l'enfance, et par conséquent la vie humaine.

« J'en ai vu un exemple dans un jeune Anglais, âgé de quinze ans, et qui ne paraissait pas en avoir douze. Il était de la figure la plus intéressante, de la santé la plus robuste et du caractère le plus doux ; il faisait les plus grandes traites à pied, et ne se fâchait jamais, quelque accident qui lui arrivât. Son père, appelé M. Pigot, me dit qu'il l'avait élevé entièrement dans le régime pythagorique, dont il avait reconnu les bons effets par l'expérience. »

Rousseau prêche la même doctrine : « Une des preuves que le goût de la viande n'est pas naturel à l'homme, dit-il, est l'indifférence que les enfants ont pour ce mets-là, et la préférence qu'ils donnent tous à des nourritures végétales, telles que le laitage, la pâtisserie, les fruits, etc. Il importe surtout de ne pas dénaturer ce goût primitif et de ne point rendre les enfants carnassiers : si ce n'est pour leur santé, c'est pour leur caractère ; car, de quelque manière qu'on explique l'expérience, il est certain que les grands mangeurs de viande sont en général cruels et féroces plus que les autres hommes. Cette observation est de tous les lieux et de tous les temps. » (*Émile*, liv. II, p. 163.)

C'est de la secte pythagorique que sont sortis : Épaminondas, si célèbre par ses vertus ; Architas, par son génie pour la mécanique ; Milon de Crotone, par sa force ; et Pythagore lui-même, le plus bel homme de son temps et, sans contredit, le plus éclairé.

XIII

Il serait curieux de faire l'histoire du régime des hommes célèbres : les philosophes, les grands penseurs, se distinguent sous ce rapport d'une manière frappante.

La vie d'un homme qui s'est distingué dans une carrière quelconque est d'un grand enseignement ; car il y a tant de rapport, tant d'analogie entre ses habitudes, son régime, son hygiène et sa vie intellectuelle, que ceux qui suivent ses traces peuvent y voir de puissants exemples et y puiser les conseils les plus salutaires.

Newton passait les jours de ses grandes découvertes avec un peu de pain trempé dans du vin.

Digitized by Google

Pendant quarante années, Buffon ne déjeuna que d'un peu de pain, de l'eau et du vin.

Platon vivait de peu : sa nourriture ordinaire n'était que des oignons et des olives ; aussi avait-il le teint pâle, comme Socrate.

Sénèque le philosophe menait une vie très-austère, soit à la cour, soit dans ses maisons de campagne. Lotion, son précepteur, qui avait été pythagoricien, lui avait persuadé de s'abstenir de viande. Il en fit l'essai pendant une année, et s'accoutuma tellement à ce genre de vie, qu'il lui devint non-seulement aisé, mais encore agréable, parce qu'il lui rendait l'esprit plus vif et plus pénétrant.

Horace était épicurien ; cependant il ne mangeait à son ordinaire que des légumes et des fruits. « Son régime, dit M. de Lamartine, était si sobre, qu'il se contentait, comme moi, d'une nourriture végétale, et que la laitue, la courge, les gâteaux pétris de farine et de crème, étaient le seul luxe de sa table. » (47e *Entretien.*)

« Pour moi, dit Horace lui-même après avoir parlé de toute l'opulence qu'il ne désire pas, les olives de mon verger, la chicorée, les mauves légères, suffisent à mes repas ; fils de Latone, mes vœux se bornent à jouir du peu que je possède, à me bien porter, à conserver mon âme tout entière, à ne pas traîner une misérable vieillesse, et à jouer encore jusqu'à la mort avec la lyre. »

Cependant le régime d'Horace n'était pas exclusivement végétal ; ailleurs il s'écrie :

« O champ, quand te reverrai-je enfin? Quand me sera-t-il donné, tantôt en relisant les livres des anciens, tantôt en m'assoupissant dans de faciles sommeils, tantôt en m'abandonnant à la molle paresse des heures qui ne doivent rien à la vie, de prolonger les doux oublis d'une existence autrefois si agitée? Quand verrai-je sur ma table la fève chère à Pythagore, et mes légumes assaisonnés d'un lard appétissant? O délicieux déclin des jours, repos divin où, en présence des dieux de mon humble foyer, je me retrouve avec mes amis au milieu d'heureux serviteurs auxquels je fais distribuer les mets de la même table, à mesure qu'on les dessert, et dont la rustique joie me réjouit moi-même !... Après que chacun de nous a bu à sa soif, l'entretien se ravive : nous causons, non pas sur nos voisins pour en médire, ni sur les propriétés pour les envier, ni sur le talent plus ou moins merveilleux du danseur *Lepos ;* nous nous entretenons sur des sujets qui nous intéressent davantage et qu'il n'est pas sage d'ignorer. »

Digitized by Google

XIV

Il est très-possible que nous devions le beau talent de M. de Lamartine au régime pythagorique.

« Ma mère, dit-il, était convaincue, et j'ai comme elle cette conviction, que tuer les animaux, pour se nourrir de leur chair et de leur sang, est une des infirmités de la nature humaine ; que c'est une de ces malédictions jetées sur l'homme, soit par sa chute, soit par l'endurcissement de sa propre perversité. Elle croyait, et je le crois comme elle, que ces habitudes d'endurcissement de cœur à l'égard des animaux les plus doux, nos compagnons, nos auxiliaires, nos frères en travail et même en affection ici-bas ; que ces immolations, ces appétits de sang, cette vue des chairs palpitantes, sont faits pour brutaliser et endurcir les instincts du cœur. Elle croyait, et je le crois aussi, que cette nourriture, bien plus succulente et bien plus énergique en apparence, contient en soi des principes irritants et putrides qui irritent le sang et abrégent les jours de l'homme. Elle citait, à l'appui de ses idées d'abstinence, les populations innombrables, pieuses, douces, de l'Inde, qui s'interdisent tout ce qui a eu vie, et les races saines et fortes des peuples pasteurs, et même des populations laborieuses qui travaillent le plus, qui vivent le plus innocemment et les plus longs jours, et qui ne mangent pas de viande dix fois dans leur vie. Elle ne m'en laissa jamais manger avant l'âge où je fus jeté dans la vie pêle-mêle des colléges. Pour m'en ôter le désir si je l'avais eu, elle n'employa pas le raisonnement ; mais elle se servit de l'instinct, qui raisonne mieux en nous que la logique... Je ne vécus donc, jusqu'à douze ans, que de pain, de laitage, de légumes et de fruits. Ma santé n'en fut pas moins forte, mon développement moins rapide, et peut-être est-ce à ce régime que j'ai dû cette pureté de traits, cette sensibilité exquise d'expression et cette douceur sereine d'humeur et de caractère que je conservai jusqu'à cette époque. » (*Nouvelles confidences*, tome Ier, page 81.)

Les grands législateurs n'ont pas méconnu l'influence du régime végétal : tout ce que l'antiquité a eu de grands hommes, de réformateurs, de législateurs, de philosophes, ont mis dans l'observation du régime végétal et de la sobriété le fondement de la sagesse, la fermeté et la stabilité des États. Les Perses, dans le principe, ne vivaient que de pain et de cresson... Lycurgue, d'après Porphyre, défendit la viande aux Lacédémoniens.

Nous n'avons certainement pas la folle prétention de vouloir rame-

Digitized by Google

ner le genre humain au régime purement végétal ; mais nous pensons que les citations et les réflexions que nous venons de faire peuvent être utiles à un certain nombre de personnes : aux personnes qui veulent s'étudier sérieusement, soit pour refaire leur santé perdue, soit pour prévenir des accidents funestes, soit pour développer leurs facultés physiques ou morales.

On sait d'ailleurs qu'il n'y a rien d'absolu dans le régime : celui qui convient à l'un peut ne pas convenir à l'autre. Cela est si vrai, qu'une simple observation suffit pour le démontrer. Il y a des personnes qui sont naturellement malades, qui sont nées malades ; il faut par conséquent, pour qu'elles se portent passablement bien, que leur régime soit un remède continuel, il est évident que ce régime rendrait malade une personne bien portante.

XV

C'est non-seulement la nature des aliments qui influe sur l'homme, mais c'est aussi la manière dont on les prend et dont on les fait succéder les uns aux autres.

J'ai remarqué plusieurs points importants qui intéressent spécialement les artistes, les savants, et en général les personnes qui s'occupent des travaux de l'esprit.

Lors même que ces remarques me soient personnelles, elles peuvent être généralisées et même être regardées comme des lois, car j'ai ensuite attiré l'attention, sur ce sujet, de plusieurs de mes amis et de différentes personnes dont le régime pouvait m'éclairer, et toujours elles m'ont dit subir les mêmes influences que moi. Ce qui ne peut certainement pas empêcher de trouver des exceptions.

J'ai remarqué :

1° Lorsque l'on fait des repas réguliers et de même nature, au bout d'un certain temps, on perd toute spontanéité : l'esprit n'a plus d'initiative, plus d'élan ; il tombe dans une monotonie analogue à celle de l'estomac.

2° Lorsque après avoir pris des aliments copieux, substantiels et stimulants, on passe à un régime sévère et d'abstinence, alors les idées naissent avec abondance, l'esprit prend de l'initiative, voit des points nouveaux ; en un mot, on sent toutes ses facultés se développer à un haut degré relativement à leur état ordinaire. On est porté à toutes sortes d'énergies, on a du goût pour les travaux intellectuels et on les exécute avec facilité.

3° Si l'on prolonge trop l'abstinence, les idées cessent de se pro-

Digitized by Google

duire, et l'on se sent incapable d'exprimer le peu que l'on entrevoit.

4° Lorsque après cet état d'abstinence, on vient à reprendre des aliments copieux, substantiels et stimulants, alors les idées se pressent de nouveau, on sent la vie, la force, un bonheur inaccoutumé courir dans ses veines ; mais cet état disparaît bientôt si l'on ne retourne à l'abstinence.

5° On éprouve des différences physiques et morales plus grandes encore, si l'on passe du régime végétal au régime animal réciproquement.

6° Les remarques que j'ai faites dans cette direction et que je ne puis exprimer ici que très-vaguement, très-succinctement, m'ont appris que si nous connaissions mieux l'influence du régime sur le physique et sur le moral, l'homme pourrait, par cela seul, chasser la tristesse, le spleen, l'abattement, et se tenir dans un état continuel de santé, de gaieté et d'activité, qu'il pourrait enfin arriver à jouir du plus grand développement de ses facultés, soit intellectuelles, soit corporelles.

Pour ceux qui voudraient suivre ces expériences, il est bon d'observer qu'en passant d'un régime d'abstinence à un régime copieux et succulent, on est incommodé si l'on débute par faire de forts repas : on doit commencer par manger peu et souvent.

Bacon, dans les lignes suivantes, semblait envisager les choses dans le sens que je viens d'indiquer : « Les médecins, comme les moralistes, dit-il, recommandent la frugalité ; mais une diète fréquente et des excès passagers raffermissent plus le tempérament qu'un régime uniforme qui appesantit le corps, engourdit les forces et nous rend incapables d'aucun effort. » (Bacon, *de la Médecine*.)

XVI

En général, on se trouve mieux de faire le repas principal le soir plutôt que le matin.

L'homme de peine, le manœuvre, sous l'influence d'une action musculaire énorme, peut digérer les aliments les plus grossiers ; cependant, beaucoup d'aliments pris au milieu de la journée, surtout s'ils sont nourrissants, rendent l'ouvrier plus lourd et moins habile pendant la digestion ; le soir, au contraire, ils réparent les pertes que le corps a faites, et leur assimilation s'achève complétement pendant un bon sommeil ; c'est aussi pour le soir que

Digitized by Google

l'homme sédentaire doit généralement réserver le principal repas, surtout s'il consacre sa soirée au repos.

Lorsque l'on doit se livrer à de violents exercices corporels longtemps continués, il est bon de prendre copieusement une nourriture substantielle et stimulante.

Achille, dans son impatience de vaincre, ayant exhorté les Grecs à combattre à jeun, Ulysse parla en ces termes : « Achille, semblable aux dieux, quelle que soit ta valeur, n'entraîne pas les fils des Grecs à combattre les Troyens près d'Ilion, avant d'avoir pris le repas du matin : la lutte ne sera pas de courte durée, une fois que les phalanges en viendront aux mains, et que les dieux des deux parts les animeront. Ordonne donc aux Argiens de se rassasier, près de leurs vaisseaux, de vin et de mets, car c'est force et valeur. Quel guerrier peut combattre, sans nourriture, depuis la première lueur du jour jusqu'au coucher du soleil? Malgré son ardeur, ses membres, à son insu, s'appesantissent, la faim, la soif le surprennent, et ses genoux fléchissent. Mais s'il est rassasié, durant tout le jour il luttera contre ses ennemis : dans sa poitrine, son cœur battra plein d'audace; il n'éprouvera point de fatigue avant que la bataille ait cessé. Crois-moi donc, disperse l'armée, et que l'on prépare le repas. (*Iliade*, chant XIX.)

Si l'on doit se livrer à des combats intellectuels importants, ou si l'on se prépare à éprouver de fortes sensations morales, il est bon, au contraire, de prendre peu de nourriture, surtout si l'on a pu se prémunir quelques jours à l'avance par des repas abondants.

XVII

Voici quelques observations dont j'ai pu apprécier la justesse :

« Pendant mes études médicales, dit M. Véron, les concours étaient de rudes épreuves pour mes condisciples et pour moi; les uns déjeunaient amplement, buvaient du vin et prenaient du café, pour surmonter leur timidité et leurs appréhensions. J'avais adopté un système contraire : je dînais très-peu la veille, et le lendemain du concours je gardais la diète. Un succulent dîner avec des vins au moins naturels excite, il est vrai, l'esprit, mais cette excitation est toujours plus ou moins désordonnée; elle peut même troubler l'attention, entraver la réflexion et paralyser la mémoire. La diète, au contraire, lorsque l'esprit est vivement préoccupé, excite toutes les facultés de l'intelligence et accroît leur puissance; on improvise mieux, on a plus à soi toute sa mémoire l'estomac vide que l'estomac plein.

Digitized by Google

« Lorsque vous êtes en proie à de vives contrariétés, ou à des chagrins, votre estomac lui-même semble vous imposer le devoir de peu manger. Les contrariétés vives et les chagrins sont d'invincibles obstacles à de bonnes digestions. Les digestions pénibles ont aussi pour effet d'augmenter la tristesse, les troubles de l'esprit, et de retarder cette réaction morale, ces efforts de résignation qui sont pour l'homme, à tous les âges, une nécessité et un devoir. » (Véron, t. VI, p. 358.)

Un autre remarque importante et assez facile à faire est la suivante :

On conserve d'une manière permanente, tenace, les dispositions dans lesquelles on prend ses repas. On dirait que les aliments reçoivent une première impression de l'humeur dont on se trouve dans le temps que l'on en use.

Prend-on son repas avec gaieté, avec joie, on sera ensuite gai, joyeux naturellement ; il faudra de graves circonstances, ou se faire violence, pour changer ces dispositions.

Le prend-on avec tristesse, on se lèvera de table avec le spleen, qui vous accompagnera et vous suivra partout.

La dissipation, l'étourderie y préside-t-elle, il faudra bien du temps et prendre beaucoup sur soi pour se recueillir ensuite et s'occuper convenablement de choses sérieuses.

On comprend tout l'avantage que l'individu pourrait tirer en se préparant convenablement à cet acte important de la vie, et en prenant sa nourriture, suivant les termes de l'Écriture, avec joie et simplicité de cœur.

Les anciens, qui connaissaient l'importance des principes de l'hygiène, et qui les mettaient en pratique, avaient des fous et des bouffons autour de leur table pour provoquer le rire, qui est excellent pour la digestion, lorsqu'il n'est pas porté à l'excès. Il fortifie les nerfs, chasse la bile, et établit une circulation salutaire du sang. Rien de plus vrai que ce dicton populaire, que l'on répète quelquefois lorsque l'on a bien ri : « Je viens de me faire un verre de bon sang. » Aussi, ces maisons dans lesquelles la mauvaise humeur et la dispute président au repas sont bien à plaindre ; rien ne dispose plus aux sombres maladies que cela : le spleen, les maladies bilieuses, les maladies de foie en sont souvent la conséquence. Les enfants surtout, qui sont obligés de subir ces conditions, sont bien malheureux, car c'est alors que leur tempérament se forme pour toute leur vie.

Digitized by Google

XVIII

Il est à remarquer que les plus petites choses dans le régime alimentaire peuvent avoir les plus grandes conséquences.

De même que pour les plantes, il suffit qu'il manque à la terre un élément qui, de prime abord, peut paraître insignifiant pour occasionner le dépérissement, la maladie et la mort du végétal; un élément qui manquera dans l'alimentation de l'homme ou qui sera en quantité trop minime ou trop considérable, suffira pour troubler sa santé et produire la maladie.

La loi de la *restitution*, qui est venue jeter un si grand jour sur la culture, peut aussi nous guider dans l'alimentation de l'homme.

Cette loi consiste à rendre au sol les principes alimentaires qui lui sont ravis par les plantes. Appliquée à l'homme, cette loi consiste à rendre à l'organisation les principes éliminés par l'action de la vie.

Une personne bien portante jusqu'ici se sent devenir malade; la vigueur disparaît de ses membres et les symptômes les plus inquiétants se manifestent.

D'où vient cela? Souvent de peu de chose : un élément, un peu de fer, un peu de soufre, par exemple, manquent à son organisation; son alimentation n'en contient pas en assez grande quantité, et cela suffit pour amener le dépérissement : de même qu'un peu de soufre ou un peu d'azote qui manque au sol suffit pour faire disparaître la grappe vermeille et pour amener la disette dans nos champs.

Un engrais choisi et distribué avec intelligence ramènera l'abondance dans nos guérets, de même qu'un aliment convenable ranimera la vie dans nos membres.

XIX

Tout agronome a pu remarquer que les cultures faites en saison convenable, avec de bonne semence, sur un terrain bien approprié à ce genre de semence, résistent le plus souvent aux pluies, aux gelées, aux sécheresses et aux autres accidents météorologiques, tandis que ces mêmes cultures faites sur des terres épuisées subissent tous les effets pernicieux de ces influences.

Digitized by Google

De même, on a remarqué que les personnes qui étaient le plus capables de supporter de longues fatigues, les soldats, par exemple qui soutenaient le mieux les privations d'un long siége, étaient ceux qui, avant d'entrer en campagne, pouvaient user d'une nourriture abondante et variée.

Les maladies et la mort naturelle de l'homme, comme celles des plantes, tiennent à deux causes, qui sont l'épuisement des substances indispensables à leur nature, et la caducité amenée par l'âge. On doit s'efforcer par une excellente hygiène, d'empêcher l'un de retarder l'autre.

Une foule de règles fécondes dans l'agronomie trouveraient l'application la plus heureuse chez l'homme, si, comme on le doit, on considère les aliments comme étant le sol dans lequel l'arbre animal, le corps humain, puise sa nourriture, et l'estomac comme en étant les racines.

L'homme, comme la plante, comme l'animal, doit retrouver dans son alimentation les principes épuisés par la vie, de telle façon qu'aucune de ses humeurs ne prédomine aux dépens des autres. Il doit y puiser tous les éléments qui lui sont nécessaires, suivant la nature de son tempérament et le genre de ses occupations. La moindre erreur sous ce rapport peut avoir de funestes conséquences.

XX

Voici quelques faits qui trouvent naturellement leur place ici, car les expériences faites sur les animaux peuvent éclairer le sujet qui nous occupe :

M. Reiset a communiqué à l'Académie des sciences d'habiles expériences sur l'alimentation du bétail, entre autres les suivantes :

Pendant un certain temps, plusieurs moutons avaient reçu une nourriture abondante et très-substantielle, cependant ils avaient perdu de leur poids. On ne pouvait songer à augmenter la ration d'avoine en grains ou celle de betteraves cuites, puisqu'à chaque distribution les moutons laissaient une partie notable de ces aliments.

Le son était seul entièrement consommé, et on se proposait de l'augmenter, lorsque l'instinct des animaux révéla d'une manière frappante ce qui manquait à leur régime.

Le jour où on les conduisit à la balance, les moutons trouvèrent sur leur passage un lien de paille qui traînait dans la cour de la ferme. Ils se jetèrent comme des affamés sur cet aliment, qui ordi-

Digitized by Google

nairement leur paraît peu friand, et le lien de paille fut dévoré en quelques instants.

En réfléchissant à cette révélation de l'instinct même des animaux, M. Reiset n'a plus hésité à introduire la paille dans la ration journalière, et le changement qui survint justifia son interprétation.

Dès ce moment, on donna chaque jour, outre les betteraves cuites, le son et l'avoine, deux distributions de menue paille de blé. A ce régime, les moutons regagnèrent en très-peu de temps le poids qu'ils avaient perdu, et leur engraissement s'opéra progressivement.

Remarquons ici que l'on n'attribue cependant à la paille qu'une valeur nutritive presque nulle, mais il suffirait qu'elle contînt un élément nécessaire à la constitution des moutons, et propre à féconder ou à imprimer un caractère spécial aux aliments plus nourrissants qu'on leur donnait, pour produire cet effet surprenant.

XXI

Voici quelques autres faits communiqués à l'Académie de médecine par M. Daniel, qui nous paraissent également dignes d'être cités :

Dans le régiment de la garde de Paris, il y avait un cheval maigre, sur lequel on fit l'expérience suivante. On diminua la ration journalière d'avoine de 1 kilog. 1/2, sans modifier la ration de paille et de foin, et on fit tenir constamment dans l'auge de l'eau à la disposition du sujet. De temps en temps on mettait dans cette eau un peu de son, dont le total chaque jour était de 500 grammes.

Au début, le 22 mai 1864, le cheval pesait 512 kilogrammes, le quinzième jour 520, le vingt-septième jour 530, ce qui donne une augmentation de 18 kilogrammes. Cependant, les 500 grammes de son, ajoutés au régime alimentaire, n'ont pas remplacé le kilogramme et les 500 grammes d'avoine diminués. Il y a là un précieux enseignement si on sait en tirer les conséquences.

Dans le même régiment, il se trouve une jument qui était énormément grasse. Elle souffrait sous son cavalier. Ainsi que les hommes surchargés d'embonpoint, elle était en sueur aussitôt qu'elle faisait un exercice un peu prolongé ; elle subissait en un mot tous les inconvénients des sujets qui sont excessivement gras.

Cette jument buvait considérablement, elle absorbait 60 litres d'eau par jour. Le maréchal des logis qui la monte l'a réduite à 15 litres. Depuis, elle a perdu son gros ventre. Elle a acquis une

Digitized by Google

vigueur, une force qu'elle n'avait pas, et qui lui permettent de faire son service sans suer, sans souffrir.

Tous ces faits viennent à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure : de grands changements peuvent être produits dans une organisation par des éléments qui ne paraissent pas en rapport avec eux.

XXII

L'instinct des peuples et la nature du sol leur ont fait naturellement modifier leur alimentation ; plus on avance vers le tropique, moins la nourriture a besoin d'être solide ; un Toscan, un Napolitain serait bien en peine s'il fallait manger à son repas, la quantité de viande qui n'a rien que d'ordinaire pour un ouvrier anglais. Quelques fruits, et surtout des aliments féculents, font la base de la nourriture des peuples de l'équateur.

C'est toujous au péril de sa vie, ou tout au moins de sa santé, que l'homme des climats septentrionaux transporté sous des latitudes plus chaudes persiste à conserver son régime et ses habitudes ; la première chose à faire est de suivre immédiatement l'exemple du peuple au milieu duquel on vit, en usant d'une prudente transition.

Il n'y a cependant rien d'absolu dans le choix des aliments, car non-seulement ceux qui conviennent et qui sont bons à certains tempéraments ne conviennent nullement à d'autres, mais ce qui incommode dans un âge peut être salutaire dans un autre, et bien souvent les variations que l'on est porté à regarder comme des bizarreries ou des caprices de l'individu, proviennent des changements survenus dans sa constitution ; le meilleur guide dans le choix des aliments, c'est l'instinct éclairé.

Une des choses les plus curieuses à observer pour le philosophe, ce sont les antipathies ou les sympathies nationales pour certains mets.

XXIII

Les Persans abhorrent l'esturgeon, et les Russes l'écrevisse et l'alose ; les Irlandais ont une aversion aussi forte et non moins singulière pour les anguilles.

Dans bien des départements de France on répugne de manger des escargots, que les Allemands regardent comme un mets exquis, tan-

Digitized by Google

dis qu'ils ont en horreur les grenouilles dont usent beaucoup de Français.

La répugnance de la plupart des hommes pour la chair de cheval et le lait de jument ne peut guère mieux s'expliquer.

Le chien, pour la chair duquel nous éprouvons une aversion insurmontable, sert à la nourriture de certains peuples et notamment à celle des habitants de la mer Pacifique; les nègres préfèrent la chair du chien à celle de tous les autres animaux; un chien rôti est pour eux le mets le plus délicieux.

« Les aliments qui plaisent au goût, a dit Hippocrate, quoiqu'ils soient mauvais par eux-mêmes, sont préférables pour la santé, à des aliments moins agréables et auxquels on n'est pas habitué, quoique ceux-ci soient meilleurs par eux-mêmes. »

Les aliments les meilleurs et les plus faciles à digérer, mais qui répugnent instinctivement, éludent, par la contraction qu'ils font éprouver, l'action de l'estomac.

Les sensations agréables qui nous affectent lorsque nous prenons des aliments ne se produisent qu'en raison de certaines dispositions du corps, et ces sensations agréables désignent ordinairement une affinité entre l'aliment et l'état actuel du système.

XXIV

Les aliments qui flattent le plus le palais, et que l'on prend avec le plus de sensualité, sont mêlés plus intimement avec la salive, reçus dans l'estomac avec plus de plaisir, et dissous plus facilement et plus complétement par les sucs gastriques.

On voit assez souvent des personnes délicates digérer des aliments durs et compactes, qu'elles mangent par envie, et se trouver incommodées d'aliments plus tendres et plus succulents, pour lesquels elles ont de la répugnance.

La force de l'habitude peut neutraliser l'influence des aliments nuisibles sur l'organisation, à un point surprenant : on sait que Mithridate, roi de Pont, était tellement habitué à certains poisons, qu'il n'en éprouvait aucun mal.

On voit de même des personnes avaler impunément des doses énormes d'opium, tandis que cinq ou six grains suffisent pour faire périr ceux qui n'y sont pas accoutumés.

Pour la même raison, si l'on prend plusieurs jours de suite un purgatif, de la manne, par exemple, l'impression de dégoût qu'elle

Digitized by Google

faisait sur l'estomac s'y affaiblit, elle devient un aliment, et l'ont n'est plus purgé.

L'odeur de l'*asa fœtida*, que nous ne pouvons souffrir, faisait les délices des anciens ; elle est encore très-estimée chez les Perses ; celle du citron leur paraissait au contraire fort désagréable.

De ce que nous venons de dire, il résulte que l'on doit faire extrêmement attention, dans le traitement des maladies, aux habitudes et au régime ordinaire des personnes.

« Il y a moins de maux à craindre, dit Hippocrate, des choses auxquelles on est habitué depuis longtemps, et qui pourraient passer pour mauvaises en elles-mêmes, que des choses auxquelles on n'est pas habitué et cependant meilleures. Il convient donc de varier de temps en temps son régime et de s'habituer à tout. »

Érasistate ajoute que le médecin qui néglige ces principes court les risques de commettre les plus grandes fautes et de tuer ses malades, comme il est arrivé à l'égard d'Arius le péripatéticien ; ce philosophe redoutait l'eau froide, parce qu'il était affecté du hoquet aussitôt qu'il en avait bu. Un jour qu'il avait la fièvre, les médecins, nonobstant cette observation, s'opiniâtrèrent à lui en faire avaler ; il en but et périt sur-le-champ.

XXV

Peu de personnes soupçonnent les résultats immenses que l'on pourrait abtenir si l'on étudiait le régime qui convient à l'homme, comme l'on étudie celui qui convient à l'animal et même à la plante.

C'est surtout à la première enfance qu'il faudrait faire attention, pour rendre forts et solides tous les organes qui doivent présider à la réparation ; car les premiers aliments que l'enfant reçoit, la manière dont on se conduit à son égard pendant les premières années de sa vie, sont ce qui décide surtout de son tempérament. Et, on est bien forcé de le dire, il est déplorable de voir ce que l'on fait en général sous ce rapport.

La plante tire nécessairement du milieu où elle se trouve les aliments qui conviennent le mieux à sa vie et à sa santé. Chose surprenante et curieuse, ses racines semblent quelquefois agir avec une intelligence toute-puissante : elles s'accrochent aux roches, pénétrent dans leurs fissures, les brisent et les font éclater, ou elles décrivent quelquefois des détours incroyables pour atteindre l'aliment substantiel relégué dans quelque coin.

Digitized by Google

Une force aveugle, que l'on appelle instinct, guide de même l'animal dans le choix de ses aliments. Cet instinct agit comme une intelligence supérieure soit pour conserver l'animal en santé, soit pour le guérir lorsqu'il est malade. Il peut se dépraver par les contraintes qui lui impose la vie domestique, mais il reprend sa première initiative dès que l'animal est libre.

C'est donc une force presque invincible qui guide la plante et l'animal dans le choix des aliments qui leur conviennent ; mais qu'est-ce qui guide l'homme dans une chose si importante, de laquelle dépendent sa vie et sa santé, sa joie et sa tristesse, sa bonne et sa mauvaise humeur ; car il n'est pas besoin d'être un grand philosophe pour remarquer l'immense influence des aliments et du régime sur les tendances de chaque individu.

Chose triste à dire, ce qui guide l'homme dans ce choix important, c'est le plus souvent des habitudes dépravées de la jeunesse. Pourquoi forcer l'enfant à prendre des aliments qui lui répugnent ? Pourquoi ne pas lui donner en abondance ceux qu'il désire, lorsqu'il n'y a pas de difficultés ? Son instinct tout jeune, qui n'a pas encore été égaré, est aussi sûr qui celui de l'animal, et l'on éviterait bien des malheurs en le suivant et en l'éduquant avec intelligence.

Beaucoup de personnes disent : On ne sait pas dans quelles circonstances on peut se trouver dans la vie, il est bon que l'enfant s'habitue à toutes sortes d'aliments. Ce raisonnement n'a qu'une apparence de bons sens, il n'est propre qu'à égarer l'instinct, car l'observation fait voir que le goût pour les aliments change naturellement avec les années, sous l'influence des humeurs, des occupations et des circonstances dans lesquelles on se trouve ; que le même individu arrive à aimer les aliments pour lesquels il avait le plus de répugnance et, réciproquement, à ne pouvoir supporter ceux qui autrefois avaient toutes ses sympathies, et cela tout naturellement, par la simple influence d'une force protectrice de la vie, qui agit différemment sur lui, suivant ses différents besoins.

On dirait des merveilles, si l'on voulait rapporter les guérisons étranges dues à l'instinct qui pousse des malades, souvent abandonnés des médecins, à prendre des aliments condamnés dans leur position par les règles de l'art.

C'est donc par l'étude attentive des indications de l'instinct, surtout dès l'enfance, que l'on arrivera à former un régime propre à produire des organes sains et robustes, à imprimer ni trop ni trop peu d'énergie à la force vitale, et à conduire l'homme jusqu'au terme le plus lointain qui lui soit assigné ici-bas.

J. Rambosson.

Digitized by Google

LE SOLDAT ROMAIN[1]

XII

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des vertus du légionnaire, qui nous ont expliqué ses triomphes. Elles n'en sont pas la seule explication. Ses défauts, ses vices même concourent à faire de lui un champion sans égal. Ne craignez pas que la pitié suspende ses coups; n'appréhendez pas que le grand nombre de ses prisonniers l'embarrasse : il tue tous les hommes en état de porter les armes ; quelquefois il n'épargne ni les enfants ni les vieillards, à moins qu'il ne les vende avec les femmes. Les généraux les plus humains croient parfois ces exécutions d'un salutaire exemple pour terrifier les insoumis. C'était la politique de César, trop vanté pour sa clémence. C'était celle de Titus en Judée, où *les délices du genre humain* firent couper la main droite à plusieurs centaines de malheureux prisonniers. Chaque ville emportée d'assaut est livrée au pillage, c'est-à-dire au meurtre, témoin Syracuse où le pauvre Archimède est égorgé par un soldat, tandis que, tout occupé de son théorème, il tarde à répondre à la question du pillard. Endurci par ce métier de bourreau, le soldat en devient plus insensible pour lui-même : il n'a point peur du sang, ce qui est une des faiblesses gauloises, Tite Live nous l'a dit; il s'y baigne comme à plaisir et demande la bataille, comme une bête féroce qui a soif de carnage. Oui, le soldat romain était féroce. Le champ de bataille achevait pour lui les leçons sanguinaires de l'arène. Quand il n'était pas contenu, et c'était l'ordinaire, il n'épargnait ni l'âge ni le sexe après la victoire. L'épouvante livrait aux Romains les villes avant l'assaut. Du haut des remparts, les femmes jetant des habits, de l'argent, penchées, la poitrine nue, les bras étendus, sup-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mars.

Digitized by Google

pliaient pour leur vie, et les plus hardies ou les plus égarées par la peur se faisaient descendre des murailles et se livraient aux soldats[1]. Un ennemi clément, César, qui s'en vante, faisait couper le pouce de la main droite à tous les hommes pris les armes à la main. Il est vrai que, du côté de leurs adversaires, on ne trouvait pas plus d'humanité : les Germains exterminèrent les légions de Varus avec des raffinements de cruauté envers leurs prisonniers, mais les Germains étaient des barbares, et Rome aurait dû inspirer de plus nobles sentiments à ses enfants. Il paraît que la férocité est contagieuse. Nos officiers sont devenus souvent aussi cruels que les Arabes qu'ils combattaient. On couvre ces inhumanités du prétexte de la politique militaire : c'était l'excuse de César, que la postérité n'a pas admise.

Il y a des détails atroces dans l'histoire de la cruauté romaine. Lorsque Gracchus a armé des esclaves appelés *volones*, ou volontaires, pour stimuler leur courage, il leur promet que celui qui rapportera la tête d'un ennemi sera aussitôt affranchi, mais que celui qui reculera sera puni du supplice des esclaves. On combattit quatre heures sans résultat ; mais ce qui empêchait la victoire de se déclarer du côté des Romains, c'était que, tout occupés de décapiter les vaincus au milieu de la foule et du tumulte, les meilleurs soldats cessaient de combattre, et le sort de la bataille était livré aux faibles et aux timides. Quand les tribuns militaires dirent à Gracchus que les ennemis debout n'étaient plus blessés, qu'on ne taillait la chair que de ceux qui étaient tombés, et que les soldats les plus vaillants, au lieu d'épée, n'avaient que des têtes humaines à la main, il ordonna aussitôt de jeter les têtes et de s'élancer sur les ennemis. Un tel acte de barbarie est plus imputable au général qu'au soldat, ce qui est rare, car le général est plutôt impuissant à modérer le carnage qu'enclin à l'ordonner. D'ordinaire, il le suspend, quoique assez tardivement selon nos mœurs. Après la prise de Véies, *multa jam edita cæde*, et comme la lutte se ralentissait, le dictateur ordonne, par la voix des hérauts, d'épargner toute personne sans armes : *is finis sanguinis fuit*, ce fut la fin du sang, et on commença à faire des prisonniers[2]. A la prise de Crémone, le soldat fut une première fois adouci par les *prières* de ses chefs, mais Germanicus[3], la victime de Pison que Tacite a su rendre si intéressante, paraît bien féroce quand, la tête découverte pour se mieux faire reconnaître, il commande au soldat de s'opiniâtrer au carnage : « Il n'est pas besoin de captifs, il n'y a qu'une extermination qui puisse mettre fin à la guerre, » criait-il, et ce ne

[1] Cæsar, *B. g.*, VII, 47.
[2] Tite Live, V, 20.
[3] *Ann.*, II, 21.

Digitized by Google

fut que tard dans la journée qu'il ramena une légion du champ de bataille pour construire le camp ; les autres, jusqu'à la nuit, se rassasièrent du sang ennemi. Le même général arrive si inopinément chez les Cattes, que tout ce qu'il y avait de faible par l'âge et le sexe *fut aussitôt pris et massacré*. Il faut bien le reconnaître, ces modèles d'humanité, que les historiens romains recommandent à notre admiration, ne nous satisfont qu'à demi. Le bon Titus, par exemple[1], dans la guerre de Judée, comme il ne paraissait pas sûr de renvoyer les captifs et qu'il était difficile de les garder, permit à ses soldats de les tuer. On les crucifiait en si grand nombre, que l'espace manquait pour les croix et les croix pour les corps. Il ne se fit pas scrupule non plus de couper les mains à de nombreux captifs, ce qui était d'ailleurs une manière assez usitée de rendre les prisonniers inoffensifs[2]. A vrai dire, la cruauté de Titus, comparée à celle de ses soldats, est tempérée d'une modération incontestable. Comme ceux-ci étaient fatigués de tuer, il leur enjoignit de n'exterminer que les hommes armés, mais ils massacrèrent les vieillards et les faibles. Ayant fait de nombreux prisonniers, il mit sous la garde de Frontin, un de ses affranchis, les femmes et les jeunes gens *choisis pour leur taille et leur beauté*, et ce n'est point sa faute si douze mille de ces malheureux moururent de faim, tant par la haine de leur gardien que par suite de l'impossibilité de nourrir une si grande multitude avec les ressources dont on disposait. Ajoutons qu'en vrai Romain Titus avait fait la part du cirque, et qu'il y avait bon nombre de captifs réservés aux bêtes et au fer. En effet, il donna une belle fête à Césarée, où furent livrés aux bêtes une partie des prisonniers, tandis que les autres, *selon l'usage*, furent obligés de se battre en troupe ou par couples. Même réjouissance fut offerte aux habitants de Béryte.

Il en est un peu de l'humanité de César comme de celle de Titus : il se vante volontiers de sa douceur auprès des vaincus de Pharsale[3] ; il les recommande, eux et leurs biens, à ses soldats ; il donne des instructions à Trebonius pour épargner à une ville un assaut où la fureur des soldats menace d'exterminer tous les hommes. Il ne veut pas livrer bataille à Afranius[4], malgré le désir de son armée, parce que, même dans une victoire, il perdrait quelqu'un des siens : « Pourquoi laisser blesser ces soldats qui ont si bien mérité de lui ? » Enfin il est touché de pitié pour

[1] Josèphe, XII,

[2] Frontin raconte un stratagème consistant à promener des prisonniers autour de greniers bien remplis, et, après leur avoir coupé les mains, à les renvoyer annoncer que les Romains ne peuvent être pris par la famine.

[3] Pauca apud eos de lenitate sua locutus. III, 98.

[4] *B. civ.*, I, 71.

Digitized by Google

ses concitoyens, qu'on tuerait et dont il aime mieux triompher en les conservant. Cela est très-bien dit et très-politique; mais que penser du massacre des Nerviens, dont il a l'*humanité* de faire reconduire à la frontière les femmes, les enfants et les vieillards, *tout ce qui restait d'une grande nation* exterminée? Lorsque, après la fuite des Germains, la multitude de femmes et d'enfants qu'ils avaient emmenés avec eux commence à fuir, pourquoi César envoie-t-il sa cavalerie à leur poursuite[1]? Quel trophée espère-t-il de ces misérables victimes de la guerre? Au sac de Genabum, les césariens n'épargnèrent ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Il en fut de même à Avaricum. César mentionne les massacres sans les excuser ni les blâmer; mais il tient à constater que, s'étant emparé de Larisa, « pour effrayer les autres villes, il livra celle-ci aux soldats. » Comme circonstance atténuante, il ajoute que son armée était alors dans un grand dénûment. En lisant ces sanglantes exécutions, je n'y trouve guère la confirmation de la phrase de Tite Live, « que les Romains, outre l'ancienne coutume d'épargner les vaincus, donnèrent le principal exemple de la clémence[2]. » Je cherche en vain cette douceur envers les victimes de la guerre, sur laquelle insiste l'historien. De part et d'autre les cœurs sont impitoyables. Les Gaulois, après avoir écrasé les légions de Postumius de manière à ce qu'à peine dix hommes en réchappent, coupent la tête du consul, la garnissent d'or ciselé et en font un vase à libation. Les Germains vainqueurs de Varus avaient sacrifié sur des autels les tribuns et les centurions des premiers rangs; Germanicus retrouva les instruments des tortures infligées aux autres captifs[3]. On compte si peu sur la générosité de l'ennemi victorieux, que les vaincus s'entretuent ou, comme les Juifs[4], après avoir égorgé leurs femmes et leurs enfants, en précipitent les cadavres sur les Romains. L'humanité de ceux-ci ne mérite guère, en effet, que l'on s'y fie. Quand ils ont l'avantage, ce n'est plus un combat, c'est une boucherie : *Non jam pugna sed trucidatio veluti pecorum fieri*[5]. » Leur soif du butin le cède encore à leur férocité[6]. On ne veut pas de prisonniers, on tue les hommes armés ou désarmés, on tue les femmes et les enfants, on brûle même la ville pour en anéantir le souvenir : ainsi il arriva à Haliaste[7], à Antipatria[8], au combat contre Boadicée, où le soldat

[1] « Ad quos consectandos Cæsar equitatum misit. »
[2] Tite Live, XXXIII, 12.
[3] *Hist.*, II, 61.
[4] Tite Live, XLI, 11.
[5] *Id.*, XXVIII, 16.
[6] *Id.*, XXVIII, 20.
[7] *Id.*, XLII, 63.
[8] *Id.*, XXXI, 21.

Digitized by Google

n'épargna pas les femmes et accumula sur les monceaux de morts les corps des bêtes de somme criblées de traits[1]. En Judée, à Jaffa[2], pas un être mâle ne survécut. A Gamala[3], deux femmes seules échappèrent avant l'assaut, où les Romains jetèrent les enfants du haut de la citadelle. Après les Fourches Caudines, l'armée tua plus de monde dans le camp que sur le champ de bataille. Elle frappe ceux qui résistent ou qui fuient désarmés : esclaves, hommes libres, pubères ou impubères, hommes et animaux ; pas une bête de somme n'eût survécu, si les consuls n'avaient fait sonner la retraite et expulsé du camp ennemi, par ordre ou par menace, le soldat ivre de carnage[4].

Il y a toutefois une réserve à faire dans l'inventaire de la cruauté romaine. Un général comme Marcellus, qui pleure à l'aspect de Syracuse dont la grandeur et l'infortune l'émeuvent à la fois, permet le pillage et tous les attentats, *urbs diripienda militi data est*, excepté contre les personnes libres, *libera corpora*. Le préteur Emilius[5] ne pouvant sauver Phocée du pillage, « la colère et l'avarice étant plus fortes que l'autorité du chef, » envoie des crieurs dans la ville, ordonne à tous *les gens libres* de se réunir dans le forum pour ne pas être violentés. Et en effet il préserva tous ceux qui se mirent sous sa garde. Le sénat se montra sévère contre Fleminius, uniquement parce qu'il n'avait pas respecté les Locriens de naissance libre. On va voir, par un abrégé du récit de Tite Live, que Fleminius n'était pas le seul coupable.

Ce Fleminius occupa Messane, où lui et ses soldats dépassèrent les Carthaginois en atrocité. Ils outragèrent les citoyens, les femmes, les enfants, et portèrent même leurs mains profanes sur les trésors de Proserpine qui déjà avaient été funestes à Pyrrhus. Aussi la discorde se mit-elle bientôt entre les chefs et les soldats. Une partie de ceux-ci était sous les ordres des tribuns, l'autre sous Fleminius. Or, il arriva qu'un soldat de ce dernier, s'enfuyant de la maison d'un citoyen où il avait dérobé une coupe d'argent, rencontra Sergius et Matienus, tribuns militaires, qui lui prirent sa coupe. De là querelle entre les soldats de Fleminius et ceux des tribuns. Grand tumulte : les Fleminiens vont montrer leurs blessures à leur chef et lui répètent les injures lancées contre lui pendant la rixe. Il accourt, fait dépouiller les tribuns de leurs habits et préparer les verges. Ceux-ci appellent au secours; leurs soldats répondent à leur appel, renver-

[1] XIV, 37.
[2] Josèphe, *B. j.*, XI.
[3] *Id.*, *B. j.*, III.
[4] Tite Live, IX.
[5] *Id.*, XXXVII, 32.

Digitized by Google

sent les licteurs, bousculent Fleminius et le laissent presque inanimé, le nez et les oreilles mutilés. Scipion, informé de ce désordre, donne raison à Fleminius et fait jeter en prison les tribuns, pour être ensuite emmenés à Rome. Après son départ, sur l'ordre de Fleminius, ils périssent dans les tourments et sont laissés sans sépulture.

Cependant les habitants opprimés se plaignirent au sénat, non-seulement du *legatus*, mais de tous ses satellites. « Les centurions et les soldats, disaient-ils, sont autant de Fleminius : tous ravissent, dépouillent, frappent, blessent, tuent, violent matrones, jeunes filles et fils de famille arrachés des bras de leurs parents. Il n'y a pas une maison, pas un habitant qui n'ait souffert leurs injures ; il n'y a pas une espèce de crime, d'attentat, d'extorsion, qu'ils n'aient fait essuyer à qui l'a pu subir. Tout ce que les plus cruels tyrans ont pu commettre, ils l'ont fait endurer aux malheureux citoyens et à leurs enfants. »

Le sénat accueillit ces plaintes énergiques, mais Fleminius mourut en prison avant que l'affaire ne fût appelée devant le peuple[1]. On aurait tort, en effet, de faire à la civilisation romaine l'injure de supposer que les atrocités commises à la guerre n'excitaient pas la réprobation de quelques Romains. Même quand les historiens ne les blâment pas expressément, la façon dont ils les racontent en est déjà la sévère appréciation. Cartalo, commandant de la garnison carthaginoise, vient, après la prise de Tarente, rendre ses armes au consul et lui rappeler qu'il a été l'hôte de son père ; un soldat le rencontre et lui coupe la tête. Tite Live ne s'apitoie pas sur cette triste aventure, mais il la juge par la manière dont il en présente les circonstances. Ainsi fait Tacite quand il nous montre les Romains s'amusant à percer de flèches les Germains réfugiés au haut des arbres et cachés derrière les branches, tandis que d'autres abattent les arbres pour les tuer plus vite[2]. Il accuse plus énergiquement ses sentiments dans l'anecdote de la Ligurienne qui avait caché son fils et, à ce que l'on supposait, son argent avec lui. Les soldats la torturèrent pour obtenir d'elle qu'elle avouât où elle l'avait caché : « Dans mon flanc, » répondit-elle ; et ni la peur ni la mort ne fléchit sa constance.

On voit déjà ici que la férocité du soldat s'accroît de toute la violence d'une avarice et d'une cupidité proverbiales[3]. La 21e légion, *vetere gloria insignis*, n'était pas la seule qui méritât d'être surnommée *la Rapace*.

[1] Tite Live, XXIX et XLIII.
[2] *Id.*, XVII, 11.
[3] Avaritiæ militaris.

Digitized by Google

Des Romains, au siége de Jérusalem, se joignirent aux auxiliaires pour commettre des crimes hideux dont le seul mobile était l'avarice. On avait surpris un transfuge syrien[1] cherchant son or dans ses excréments ; aussitôt le bruit se répand que les transfuges venaient remplis d'or. En une nuit, deux mille eurent les entrailles ouvertes. Titus, sitôt qu'il eut connaissance de ce crime, aurait voulu faire percer des traits de sa cavalerie les coupables, mais ils étaient plus nombreux que les victimes. Il se contenta de convoquer les chefs des auxiliaires et les soldats romains compromis : il leur reprocha vivement leur cruauté en les menaçant de les faire mourir s'ils recommençaient. Mais l'avarice, dit Josèphe, méprise tous les supplices. On continua à traiter les transfuges de la même façon barbare ; on regardait seulement si l'on était vu d'un Romain. La crainte d'un semblable traitement arrêta les désertions des Juifs, ce qui n'est pas surprenant.

Après le meurtre d'un ennemi que l'on veut dépouiller, le pillage des cadavres sur le champ de bataille est un trait habituel des vieilles mœurs militaires. Le Romain avide dépouille le cadavre de son ennemi pour avoir à la fois un trophée et une pièce de butin. L'action de Manlius enlevant au Gaulois son collier n'est pas autre chose. Le Gaulois, d'après Claudius Quadrigarius, était nu ; s'il avait eu les belles armes que lui prête Tite Live, il est plus que probable que son vainqueur ne les aurait pas dédaignées. Après la défaite de Catilina, les troupes de Petreius sortent du camp pour voir et pour piller, et, en retournant les cadavres, les uns reconnaissent un ami, les autres un hôte ou un parent. Mansuetus d'Espagne, attaché à la légion *Rapace,* avait laissé chez lui un fils impubère. Celui-ci grandit et fut enrôlé par Galba dans la 7e légion. Après une bataille, en fouillant les morts, il reconnut son père demi-mort et en fut reconnu. Ses compagnons, qui pleurèrent à ce spectacle et exécrèrent la guerre civile, n'en continuèrent pas moins à dépouiller leurs proches, leurs alliés, leurs frères massacrés, *factum esse scelus loquuntur, faciuntque.*

XIII

Sur ces champs de bataille, où l'avide soldat cherche sa proie et dont les historiens nous dépeignent si bien les horreurs, il n'y a pas seulement des morts, mais des blessés. Dans la plaine de Cannes[2],

[1] *De Bell. jud.*, VI, 15.
[2] Tite Live, XXII, 51.

Digitized by Google

raconte Tite Live, on voyait des hommes les jambes coupées et tendant le cou pour qu'on les achevât ; des blessés, ranimés par le froid du matin qui resserrait leurs blessures, se dressent et sont achevés par les Carthaginois ; d'autres, qui ont cherché à s'enterrer eux-mêmes, ont déjà la tête plongée dans la fosse qu'ils ont creusée. Quelle est, sur ces champs de carnage, la part de la pitié pour les vaincus? Consiste-t-elle seulement à leur épargner, en les achevant, les dernières souffrances? Annibal est plus généreux. Il soigna avec bonté, dit Tite Live, un jeune homme, le plus distingué des alliés à cette époque, qui avait été trouvé demi-mort à Cannes, sur un monceau de cadavres, et il le renvoya chez lui avec des présents. Ce pouvait être un acte politique, comme l'insinue l'historien latin, mais c'est toujours une bonne politique que celle qui s'inspire de l'humanité.

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer du courage ou de la vigoureuse constitution des Romains. Jusqu'à César, on ne voit pas qu'ils eussent recours aux médecins dans leurs maladies. Il n'y avait point de chirurgien à la suite des armées. On soignait comme on pouvait les blessures légères et, quant aux hommes gravement blessés, on les déposait chez des particuliers ou on les confiait aux alliés pour qu'ils en prissent soin[1]. La médecine s'exerçait alors dans les familles patriciennes au moyen de livres de recettes conservés et accrus journellement. Cela n'empêchait pas des soldats criblés de blessures de revenir à la santé. Un tribun militaire, Q. Cœditius, va occuper avec 400 hommes un poste où il doit mourir, mais faire diversion pour sauver l'armée du consul. Il tombe percé de coups. On le retrouve parmi les morts, il respire encore et n'a aucune blessure à la tête. On le relève, on le guérit, et par suite il rend de bons et vaillants services à la république. Aulu-Gelle se plaint que la gloire de ce tribun n'ait pas été aussi célébrée que celle de Léonidas, qui n'en fit pas davantage; sait-il ce que l'on eût dit de Léonidas, s'il n'eût pas succombé avec ses trois cents Spartiates?

Lorsque Jules César eut fait citoyens romains tous les médecins et chirurgiens qui venaient à Rome, il en vint un grand nombre. Une fois citoyens romains, ils entrèrent comme fonctionnaires dans l'armée avec les *frumentarii* et les *librarii* sous le nom de *medici*. Il y eut le *medicus legionis*, *medicus cohortis*. La cavalerie eut les siens. On rencontre dans les inscriptions un M. Vulpius Sporus, médecin des Asturiens à cheval. Il y eut des vétérinaires, *medicus jumentarius*. Le médecin ne devait exiger aucun salaire des soldats, il était rétribué par l'État. Plus tard, car Polybe n'en parle pas, il y eut un

[1] Tite Live, XIX; XL, 33 ; XXVII, 2.

Digitized by Google

valetudinarium (hospice) et un *veterinarium* et même des *lecticarii* chargés des enterrements[1]. On voit, avec les années, naître et s'étendre les ramifications des services administratifs en usage aujourd'hui chez nous. Mais longtemps les blessés et les malades furent confiés à la charité publique ou soignés dans les camps. César en avait un spécial d'où les blessés sortaient par bandes de deux ou trois cents et rentraient immédiatement au service[2]. Metellus[3] reste quatre jours dans le même camp pour soigner ses blessés, *saucios cum cura reficit*. Papirius Cursor, ce Romain si terrible à ses lieutenants qu'ils laissent massacrer des fourrageurs plutôt que de leur porter secours sans l'ordre du dictateur, Papirius passe la tête dans les tentes où sont les soldats blessés, s'informe de leur santé et les recommande nominativement aux tribuns et aux préfets. Agrippine, une fille des Césars, après avoir virilement empêché qu'on ne rompît le pont sur le Rhin dans l'appréhension de l'arrivée des Germains en Gaule, distribuait aux soldats qui en avaient besoin ou qui étaient blessés des habits et des remèdes. Voilà les actes charitables trop rares que l'on peut mettre à côté des cruautés de ce champ de bataille où l'on songe plus à dépouiller les morts qu'à relever les blessés.

XIV

Ce n'est là, il est vrai, que la moindre part du butin qui est surtout abondant et riche dans les camps et dans les villes. Là, le soldat trouve un ample dédommagement à ses périls et à ses peines. Malheur à l'imprudent consul qui s'avise de réserver pour le trésor public une part trop grande des dépouilles[4] ou qui interdit le pillage d'une ville qui s'est rendue ou invoque les traités : s'il n'allume pas la sédition dans son camp, il est sûr d'être dénoncé aux comices comme concussionnaire ou coupable de toute sorte de crimes envers son armée. Est-il maintenu dans son commandement? ses troupes laisseront exprès sa victoire inachevée pour lui dérober les honneurs du triomphe, ou, par une vengeance à la fois plus hardie et plus honteuse, elles fuiront devant l'ennemi pour couvrir leur général de leur propre infamie. Telle est la fureur de cette avarice sans frein, qu'elle surmonte le sentiment de l'honneur ou la crainte des supplices

[1] Lamarre, *De la milice romaine*.
[2] *B. g.*, VI, 36.
[3] *B. jugurth.*, LIV.
[4] Tite Live, V, 26.

Digitized by Google

que Rome réserve au soldat lâche. On ne reconnaît plus la discipline romaine dans la conduite de l'armée d'Appius envers son général. Elle faisait tout contrairement à ses ordres, sans honte et sans peur. Voulait-il qu'une cohorte se hâtât : elle allait plus doucement. Encourageait-il au travail : toute activité se ralentissait. Enfin, cette armée finit par faire exprès de se laisser vaincre ; celle de Fabius s'était contentée de ne pas vouloir vaincre. Tout ce renversement des vieilles mœurs, des lois, de la discipline n'a pas d'autre cause que la cupidité déçue. Le Romain n'est brave, il ne veut vaincre que pour piller. Les consuls comprirent de bonne heure la nécessité de céder à un instinct incorrigible et firent large part aux soldats. Camille, au moment de prendre Véies et pressentant la richesse du butin, voulut, avant de l'abandonner à ses troupes, dégager sa responsabilité en consultant le sénat ; de cette manière, il ne mécontenta pas son armée et il ne se rendit pas suspect par une trop grande largesse. Quelquefois le consul accordait le pillage, non point par haine de l'ennemi et par vengeance, mais « parce qu'il fallait bien que le soldat, contenu jusqu'alors après la prise de tant de villes, goûtât enfin quelque part le fruit de sa victoire[1]. » Quel meilleur stimulant pour pousser au combat l'avide légionnaire ? Metellus fait valoir avec bonté le butin à conquérir : *prædam benigne ostentat*. Un autre, au moment où le soldat court au pillage, le ramène en lui présentant la perspective d'une plus riche proie : *spe injecta majoris in urbe prædæ ad urbem ducit*[2].

Après la prise de Murgantia on fit un grand butin[3]. Pour que la marche des légions n'en fût pas ralentie, Decius les convoqua et leur fit espérer d'autres depouilles : « Vendez cela, ajouta-t-il, et décidez le marchand, par l'appât du gain, à suivre la colonne. Je vous fournirai de quoi vendre. Allons à Romulea ; vous aurez là peu de peine et beaucoup de butin. » Le soldat obéit et, le marché conclu, il alla à Romulea. De nouveau chargé du fruit de son pillage, il le vendit encore pour aller affronter de nouveaux dangers, mais avec l'assurance d'un homme « accoutumé à vaincre. » Le Romain ne se contente pas de s'emparer des armes et des bagages ; quelquefois il renvoie son ennemi tout nu. C'est ce que fit Cincinnatus. Quelles horreurs ne devaient pas résulter d'une permission donnée à la cavalerie de prendre tout ce qu'elle pourrait sur le territoire ennemi, pourvu qu'elle ne fût pas absente plus de deux nuits[4]. Un consul encourageait ses

[1] Tite Live, XXXVI, 24.
[2] *Id.*, IV, 34.
[3] *Id.*, X, 27.
[4] *Id.*, XLIV, 45.

Digitized by Google

soldats en ces termes : « Je vous donne le camp et la ville à piller, si vous me promettez de vous bien conduire dans le combat et de ne pas être moins actifs à vous battre qu'à piller. » Le partage des dépouilles donnait souvent lieu à de grands débats, et l'on accusait presque toujours le général de parcimonie envers les légionnaires[1]. La part de ceux-ci se soldait quelquefois en prisonniers, et il est bien évident que s'ils n'avaient pas vu dans le captif une valeur à ménager, les guerres eussent été encore plus meurtrières. Les captifs étaient tirés au sort, quand il y en avait un très-grand nombre, et, depuis les cavaliers jusqu'aux centurions, ceux qui s'étaient le plus distingués en avaient deux. C'était autant de victimes dérobées au carnage. L'esclavage fut donc un bienfait dans cet âge de fer, à supposer que la vie sans la liberté soit préférable à la mort, et c'était un vainqueur généreux celui qui ne restait pas sourd à la prière homérique : Ζωγρέι, « Prends-moi vivant ! » Quel autre frein que son propre intérêt peut retenir le soldat cupide qui sacrifie sa vie même aux sollicitations de son avarice? Au sac d'Astapa, les Romains voient le bûcher où les habitants ont entassé leurs richesses, avec les cadavres de leurs femmes et de leurs enfants. D'abord, ils sont consternés à cet affreux spectacle; mais l'or qui brille au milieu de ce triste monceau réveille leur avidité. Ils disputent aux flammes les richesses qu'ils convoitent, et, pressés par la foule qui les empêche de reculer, ils périssent les uns brûlés, les autres étouffés par la fumée[2].

Ils ne sont pas toujours aussi malheureux dans leur convoitise, et le métier de soldat, d'abord infructueux et auquel on se dérobait si volontiers, fut bientôt reconnu le plus lucratif. Le Romain des premiers temps de la République faisait la guerre à ses frais. Il ne dépassait guère les frontières de sa patrie, et, la campagne terminée, il revenait à ses bœufs, comme Cincinnatus, après une quinzaine de jours d'absence. Le butin, en rapport avec le peu d'importance des guerres, n'avait pas encore paru un dédommagement suffisant. Le peuple ne commença à en apprécier les avantages que lorsque Fabius et ses collègues laissèrent piller Anxur, ville depuis longtemps opulente. Cette bonté des généraux, dit Tite Live, concilia le peuple aux patriciens. Mais ce fut bien autre chose quand on décréta que l'armée aurait une solde : « C'est à bon droit, disait-on, qu'ils se nomment *pères*, et il en résultera que, désormais, pour une patrie si libérale, personne, tant qu'il lui restera des forces, n'épargnera sa

[1] Tite Live, XLV, 34.
[2] *Id.*, XXVIII, 24.

Digitized by Google

chair ni son sang. » Le peuple était charmé de penser que son patrimoine ne souffrirait pas de son dévouement à la république.

Les tribuns, cependant, ne partageaient par l'allégresse générale et objectaient judicieusement qu'on ne pourrait payer les soldats que par un impôt sur le peuple, et que les largesses patriciennes seraient ainsi puisées dans la bourse publique. Ils ajoutaient que les vieux soldats ne souffriraient pas que les jeunes fissent la guerre dans de meilleures conditions qu'eux. Malgré cette opposition, la nouvelle loi passa, mais, par la suite des temps, elle fut plus d'une fois modifiée. Les fantassins, qui avaient alors 3 as par jour, en eurent 10 sous Jules César; encore un soldat de Tibère[1] s'indignait-il qu'on estimât à si vil prix le sang et la vie d'un homme. Quant au *donativum*, il n'était pas remis en entier au légionnaire; on en déposait la moitié entre les mains des *signiferi*, qui étaient choisis pour cela lettrés et fidèles, afin de pouvoir rendre des comptes à chacun. Ils déposaient la somme dans un panier qui contenait alors dix sacs pour chaque cohorte, et un onzième composé de l'offrande de chacun pour subvenir à l'enterrement d'un *contubernalis*. Il y avait deux raisons pour ce dépôt de la moitié du donativum : l'une, que l'on empêchait ainsi le soldat dissipateur de gaspiller tout son avoir; l'autre, qu'on le rendait plus fidèle et plus attaché à son enseigne, qu'il ne pouvait abandonner sans renoncer aussi à son pécule. Ainsi, César empruntait de l'argent à ses centurions pour mieux affermir leur dévouement à sa personne. C'était comprendre le soldat romain que de compter sur son avarice. Il le connaissait bien, ce consul Fabius qui répondait aux jeunes gens demandant à s'enrôler : « Je veux seulement lever 4,000 fantassins et 600 cavaliers. J'emmènerai avec moi ceux qui me donneront leur nom aujourd'hui et demain; car j'ai plus à cœur de vous ramener tous riches que d'agir avec beaucoup de soldats. » Quand Licinius fit une levée, beaucoup de vieux soldats donnèrent leur nom parce qu'ils voyaient riches ceux qui avaient servi dans la précédente guerre en Macédoine ou contre Antiochus, en Asie[2].

Lorsque Marius allait partir pour l'Afrique, le sénat vota le supplément de troupes, ne croyant pas que le peuple fournît beaucoup de volontaires. Mais il y eut un entraînement à suivre le nouveau général, parce que chacun s'imaginait s'enrichir par le butin et revenir chez soi victorieux. On prêta donc le *sacramentum* ainsi conçu : « Je jure de me rendre à la première convocation des consuls; de faire mon possible pour exécuter leurs ordres; de ne point quitter l'ar-

[1] *Ann.*, I, 17.
[2] Tite Live, XLII, 32.

Digitized by Google

mée sans leur permission. » Un seul prononçait la formule et les autres, en passant devant les tribuns, disaient simplement ? « Moi de même. » Le second serment n'était exigé des enrôlés que lorsqu'ils étaient déjà incorporés dans la légion. En voici la teneur qui, à vrai dire, ne fait pas grand honneur à la probité du troupier romain : « A l'armée, sous les consuls ***, à 10 milles à la ronde, ni seul ni avec plusieurs, je ne commettrai, par ruse ni méchanceté, aucun vol dont la valeur excède un numme d'argent (25 centimes). Toutes les fois que j'aurai pris ou trouvé hors du camp une lance, un bois de lance, du bois, du fourrage, une outre, un sac, une torche ou quelque autre chose qui ne m'appartiendra pas et vaudra plusieurs nummes d'argent, je le rapporterai aux consuls ou à celui qui sera investi de l'autorité, je lui ferai connaître, dans les trois jours, tout ce que j'aurai trouvé et enlevé sans mauvais dessein, ou je le rendrai à celui que je croirai en être le maître. Jamais la peur ne me fera quitter mon drapeau pour prendre la fuite, et je ne sortirai des rangs que pour ramasser un javelot, frapper un ennemi ou sauver un citoyen. » Voilà ce serment curieux par sa naïveté, respectable par la droiture des principes dont il commande l'observation, et que les empereurs remplacèrent par un serment d'obéissance à leur avénement, et tous les ans au 1er janvier. A dire vrai, le soldat romain dut rire lui-même des minces bénéfices auxquels on l'obligeait à renoncer par serment, quand il avait une si grande liberté de s'approprier par le pillage de véritables richesses. En même temps l'empire, qui avait tout pacifié, le dédommagea de ce qu'il perdait par la paix en grossissant immodérément sa pension. Au lieu de terres, les prétoriens eurent 20,000 sesterces (5,378 francs), les légionnaires 12,000 (4,300 francs), mais il fallut que le légionnaire restât quatre ans de plus sous le vexillum, exempt de gardes, de veilles, hormis de combattre. Ce demi-congé s'appelait *exauctoratio*, et au bout de quatre ans, *plena missio*. Tibère retenait le plus possible les vétérans, dans l'espérance que la mort arriverait avant l'heure de la pension ; de là les révoltes de Pannonie et de Germanie. Pour leur faire prendre patience, on leur accorda des priviléges. Ils portaient le cep de vigne comme les centurions et étaient dispensés du droit de halle dans les achats et ventes, ainsi que de la capitation et du tribut. S'ils étaient mis en prison, c'était dans un lieu séparé ; ils ne pouvaient être condamnés aux verges et aux autres punitions humiliantes et, à leur mort, la légion leur élevait un monument[1].

Le vétéran, avec toutes ses prérogatives et le pécule qu'il a amassé, n'a plus la même indifférence pour le péril, la même insouciance

[1] Lamarre, *de la Milice romaine*.

Digitized by Google

de la mort, et avant tout, il est préoccupé de son bagage, qu'il traîne partout avec lui. Déjà, dans les guerres du Samnium, les Romains apprenant qu'un escadron ennemi s'est jeté sur les *impedimenta* se troublent et s'écrient « que l'on pille la fortune des soldats. » Le dictateur ne peut les retenir qu'en leur promettant qu'il leur fera rendre leur proie ensanglantée, *prædam cruentam.* C'est la grande préoccupation du soldat en face de l'ennemi; avant le signal du combat, on jette les *sarcinæ* en un seul tas, ce qui équivaut à la manœuvre du soldat qui se débarrasserait de son sac avant l'action[1], tel est l'ordre que Cincinnatus donne à son armée avant de marcher à la délivrance du consul cerné par l'ennemi. Le soldat n'est pas indifférent à cette partie de son bien, mais les *impedimenta* éveillent surtout sa sollicitude. Sur le point de partir pour suivre le conseil d'Ambiorix, qui devait être si fatal aux Romains, le légionnaire passe la nuit à choisir ce qu'il emportera et ce qu'il sera forcé d'abandonner de ses bagages. On part enfin au point du jour, *longissimo agmine maximisque impedimentis*[2]. Une longue file de bêtes de somme et de *lixæ* suit, comme de coutume, les légions. Scipion, avant d'attaquer Carthage, est obligé d'envoyer au vieux camp, près d'Utique, ses captifs et ses bagages pour ne pas traîner une armée chargée déjà des dépouilles de villes nombreuses[3]. Un semblable cortége est incommode en plus d'une circonstance, mais il n'est pas toujours prudent au général romain de s'en débarrasser. Cotta, serré de près par les Gaulois, ordonne à ses troupes de laisser les bagages. « Cette résolution n'était pas mauvaise dans la situation où il se trouvait, dit César, mais elle abattit le courage du Romain et raffermit l'ennemi. Il arriva, en outre, ce qui était inévitable, que le soldat quitta son enseigne et que chacun s'empressa d'aller chercher dans les bagages et d'emporter ce qu'il avait de plus cher : *clamore et fletu omnia complerentur;* ce n'était que des cris et des pleurs, » dernier trait qui peint le soldat romain. Les blessures ne lui arrachent pas une plainte; la perte de son bagage le jette dans une désolation féminine. Il faut donc bien que le général tolère les habitudes inhérentes au caractère de son soldat, qui a coutume de ne laisser derrière lui « *nec vas, nec mancipium neque ullam rem quæ usui militi esse consuevit.* » *Colligere vasa* est l'expression consacrée pour « lever le camp » : on la traduirait aujourd'hui en langage de troupier par « ramasser ses *bibelots.* »

Le soldat est avant tout un être mercenaire; on le gagne avec des

[1] *B.g.*, VII, 18. Tite Live, XXXI, 27 : « Conjectis in medium sarcinis. »
[2] *B. g.*, VI, 31.
[3] Tite Live, XXX, 9.

Digitized by Google

présents, comme le peuple avec l'*annone*. Ce qui perdit Galba ce fut ce mot honorable pour la république, mais bien dangereuse pour l'empereur : « Je recrute le soldat, je ne l'achète pas. » Les anciens triomphateurs l'avaient gâté en constituant l'usage de ces gratifications que l'avarice et la violence du légionnaire rendirent obligatoires. Paul Émile, Cn. Cornelius, Minucius Fulvius, Caton lui-même payent chacun leur tribut, ordinairement relaté sous cette formule presque invariable : Tant pour le fantassin, le double pour le centurion, le triple pour le cavalier.

XV

Nous connaissons maintenant les instincts violents et brutaux qui poussent le Romain au combat, il en est un autre dont je ne veux pas lui refuser tout à fait l'honneur. Il serait, en effet, bien extraordinaire que la passion qui inspire tant d'héroïsmes, tant de dévouements généreux dans l'antiquité, je veux dire l'amour de la gloire, n'animât pas ces soldats que nous voyons souvent si héroïques dans les belles relations des faits d'armes, si nombreuses chez les vieux historiens.

Après la victoire, le consul complimentait, en présence de toute l'armée, ceux qui s'étaient le plus distingués; il décernait des récompenses honorifiques : une lance, pour avoir blessé un ennemi ; une coupe, pour l'avoir renversé et dépouillé; au cavalier, un harnais ou des phalères, chaînes d'or qui faisaient le tour du cou et tombaient sur la poitrine ou servaient d'ornement aux chevaux. On donnait encore des colliers plus ou moins grands, la *hasta pura* ou lance sans fer, pour une première action d'éclat, l'*armilla* d'argent pour le légionnaire; un *vexillum*, pour les officiers et les chevaliers; des cornicules, longues aigrettes que les cavaliers attachaient sur le côté des casques. Ceux qui obtenaient ces récompenses étaient appelés bénéficiaires, à cause des immunités qui y étaient attachées. Nul prix de la valeur n'était plus ambitionné que les couronnes civiques murales ou obsidionales. Papirius donna des bracelets, des couronnes d'or, à Sp. Nancius, à Sp. Papirius, fils de son frère, à quatre centurions et au manipule des hastats. A tous les cavaliers il donna des cornicules et des bracelets d'argent. L'aspect d'une armée romaine ne présentait donc pas seulement aux regards l'éclat des casques, avec leurs brillantes aigrettes, le scintillement des fers de lance et des cuirasses polies; mais, à ces parures militaires, s'ajoutaient les récompenses d'or et d'argent qui décoraient le cou et la poitrine des soldats, les jours

Digitized by Google

de triomphe ou de grandes revues. Lors de l'entrée de Vitellius à Rome, on voyait, devant l'aigle, les préfets des camps, les tribuns et les premiers centurions vêtus de blanc ; les autres, chacun près de sa centurie, étaient couverts d'armes et de brillantes décorations. Les phalères et les colliers des soldats resplendissaient. « C'était, dit Tacite, un beau spectacle et une armée digne d'un autre prince que Vitellius. » Au contraire, quand les légions révoltées viennent au-devant de Drusus[1], elles ne sont pas ornées de leurs insignes. Les récompenses, comme le remarque justement Polybe, n'avaient pas seulement pour effet d'exciter le soldat à la guerre ; mais, rentré dans ses foyers, il suspendait, dans l'endroit le plus apparent de sa maison, les dépouilles des ennemis qu'il avait tués, les décorations qu'il avait obtenues, et c'était là à la fois pour lui un honneur et, pour les citoyens, un objet d'émulation. Tel était le privilége de ces nobles trophées que le sénat, pour remplacer les sénateurs morts, ayant choisi tous ceux qui avaient rempli quelque magistrature curule comme édile, tribun du peuple ou questeur, prit, parmi ceux qui n'avaient occupé aucune fonction de ce genre, les citoyens qui avaient des dépouilles ennemies fixées dans leur maison, ou qui avaient obtenu une couronne civique[2]. Il fallut que Rome, jalouse de sa liberté, fût bien impitoyable pour condamner Manlius, produisant, comme preuve de son patriotisme, 30 dépouilles d'ennemis tués, 40 dons de généraux, entre lesquels 2 couronnes murales et 8 civiques. D'ordinaire, il suffisait qu'un vieux centurion, connu pour avoir reçu quelques dons militaires, exhibât ses cicatrices, sur la place publique, pour ameuter le peuple contre les créanciers du vétéran et provoquer une émeute. C'était avec joie et admiration que la foule entendait Marius insultant aux généraux « qui ont plus de portraits d'ancêtres que d'années de service, » opposer à leur noblesse stérile, les lances, les vexilla, les phalères et les autres récompenses de sa bravoure.

Je ne veux pas rabaisser plus qu'il ne convient les instincts du soldat et le mobile qui le pousse à affronter la mort; mais il me semble que la gloire désigne mal l'objet qu'il poursuit en recherchant ces prix et ces trophées dont se vante Marius; ils sont souvent de telle nature, qu'il n'y a pas à s'y méprendre. Lorsque le consul récompense Decius, tribun militaire qui a sauvé l'armée en occupant une colline avec un détachement de hastats et de principes, il lui donne une couronne d'or et cent bœufs, dont un gros blanc avec des cornes dorées; à chacun de ces soldats il accorde, pour toujours, deux parts

[1] *Annales*, I, 24.
[2] Tite Live, XXIII, 23.

Digitized by Google

de froment, un bœuf pour une fois et deux tuniques à chacun. Il faut convenir que voilà des cadeaux utiles et que l'intérêt y trouve au moins autant son compte que l'amour de la gloire. Un tel sentiment suppose une âme élevée; j'ajoute un esprit cultivé, qui dut être toujours rare chez le soldat romain recruté, comme en tout temps et en tout pays, dans la population rustique, toujours plus âpre au gain qu'éprise de la gloire. Je ne parle ici que du fantassin, qui est le soldat plébéien. Le cavalier, qui fut longtemps patricien, ne doit pas être peint des mêmes couleurs; c'est pour lui que semblent être faites les récompenses honorifiques; son éducation le prépare à les apprécier, sa fortune privée le met au-dessus des appétits sordides; il fait la guerre souvent en qualité de volontaire[1], il partage les périls du fantassin, mais non ses corvées; sa paye est plus élevée, sa part, après les triomphes, est une fois plus forte que celle des centurions; il assiste aux conseils de guerre avec les officiers de la légion; enfin, il reste un des ordres de l'État après que la république a institué une cavalerie recrutée dans la plèbe comme l'infanterie, et qui, dès lors, lui est à peu près de tout point assimilée.

XVI

Nous avons considéré jusqu'ici les qualités et les vices qui concouraient à faire du soldat romain un adversaire presque invincible. Comment ce vaillant a-t-il succombé? Comment les barbares sont-ils venus à bout de renverser cet opiniâtre fantassin, si robuste, si exercé, si discipliné, si constant? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

La république, déjà du temps de Cicéron, était très-pauvre en véritables hommes de guerre. Plaidant pour Marcus Fonteius, l'orateur le recommande à la bienveillance des juges à cause de ses talents militaires. Il leur représente dans quelle pénurie d'hommes de guerre se trouve la république, et combien elle doit précieusement conserver ceux qui lui restent, en présence de l'indifférence de la jeunesse pour le métier des armes : *studiis militaribus apud juventutem obsoletis*. Il fait en même temps une maligne allusion aux capitaines d'alors qui apprenaient plutôt la guerre dans les livres que sur le terrain. Mais le trait essentiel de cette décadence qu'il signale et

[1] Il y avait des sénateurs et des gens que les fonctions qu'ils avaient déjà remplies appelaient au sénat, qui périrent à Cannes, s'étant volontairement engagés. (Tite Live, XXII.)

Digitized by Google

dont les conséquences furent les plus graves, c'est l'abandon, déploré plus tard encore par Végèce, de la carrière des armes, où n'entre plus désormais que le rebut de la nation. Faut-il aussi, avec Hérodien, voir dans la permission donnée par Septime Sévère aux soldats de se marier un principe d'indiscipline[1]? Le mariage n'avait pas empêché les soldats de Manlius[2] de se conduire bravement, excités qu'ils étaient au contraire par cette exhortation de leur chef : « Levez-vous maintenant, troupes fraîches, contre des ennemis fatigués. Souvenez-vous de votre patrie, de vos parents, de vos femmes et de vos enfants. » C'était en réveillant le souvenir de leurs filles, de leurs sœurs et de leurs épouses, qui pouvaient être aussi la proie de la luxure d'Appius, que Virginius avait excité ses compagnons d'armes à le venger. Il y a toutefois cette différence que le soldat de la république était l'époux d'une citoyenne romaine, et qu'il y avait, entre lui et sa mâle compagne communauté de mœurs et de patriotisme, tandis que les mariages contractés à l'étranger isolaient davantage le vétéran de sa patrie, et l'associaient plus étroitement à des mœurs et des coutumes étrangères. C'est ce qui était arrivé aux soldats de Gabinius qui, dit César, « s'étaient accoutumés à la vie et à la licence des mœurs d'Alexandrie, avaient oublié le nom et la discipline du peuple romain, s'étaient mariés et avaient, la plupart, des enfants. » La chose paraît scandaleuse à César; nous sommes plus scandalisés de voir le mariage rendu impossible par la milice perpétuelle et le *concubinatus* toléré.

Lorsque Rome n'était en guerre qu'avec ses voisins, elle demandait seulement aux citoyens, qu'elle ne payait point, de servir pendant la durée d'une courte campagne, après laquelle ils rentraient dans leurs familles, qu'ils avaient bravement défendues. C'était le temps de la vraie grandeur romaine, celui que les contemporains dégénérés d'Auguste élevèrent par tant de louanges. Alors la ville s'agrandissait par de légitimes conquêtes, elle s'assujettissait les peuples latins qui devenaient ses enfants adoptifs; elle conquérait pour ne pas être conquise, car il est bien évident que si Rome n'avait pas absorbé les peuplades guerrières qui l'entouraient, elle aurait été absorbée elle-même par quelqu'une des cités puissantes du Latium. Mais quand la politique du sénat, plus ambitieuse par le succès, s'immisça dans les affaires des princes de Grèce et d'Asie, quand les royaumes les plus éloignés furent convoités et devinrent provinces de la république; il fallut, pour ces expéditions lointaines, des instruments qui fussent entièrement dans la main de l'État, et le

[1] Tite Live, III, 26.
[2] *Id.*, VIII, 10.

Digitized by Google

premier lien qu'on dut rompre fut celui de la famille, qui attachait le soldat au pays natal, et le conservait citoyen; cela du reste était une conséquence d'un éloignement prolongé qui finissait souvent par un établissement définitif dans la province vaincue. Le soldat placé entre cette alternative de renoncer à la famille ou de la laisser sans ressource, optait naturellement pour le célibat, dont la législation avait pris soin d'ailleurs de lui adoucir la rigueur. Faute du mariage légitime, le soldat pouvait vivre dans un concubinage autorisé. Les enfants nés de ce commerce n'étaient point reconnus par la loi aptes à hériter, mais, après l'expiration des années de service, le soldat pouvait épouser sa concubine et légitimer ses enfants.

Ces unions devaient être fort rares si l'on en juge par la difficulté qu'éprouva Néron à coloniser *Antium* avec les vétérans qu'il voulut y établir. Ces gens-là n'avaient pas l'habitude de se marier et d'élever leurs enfants, et laissaient ainsi s'éteindre leur maison[1]. Leur véritable famille était la légion, et il suffisait que l'on rassemblât des légionnaires de divers manipules pour que la société ne pût se former dans la colonie, faute d'affections mutuelles, d'accord et de *charité* qui ne se trouvaient qu'entre hommes ayant pour ainsi dire partagé la même tente.

Il est trop évident que le vétéran ne trouvait aucun avantage à se marier. Quand Arminius lui faisait proposer, s'il désertait, une épouse et des terres, il répondait avec une fierté brutale : « Vienne le jour du combat, le soldat prendra les terres des Germains et entraînera leurs femmes[2]. »

La continence de Scipion, souvent célébrée, prouve combien cette vertu était rare après la victoire. Sa réponse à la femme de Mandonius, qui le suppliait de recommander à ses gardes *curam cultumque feminarum*, est aussi belle que l'ordre qu'il donne de traiter les nobles femmes espagnoles avec autant d'égards et d'honnêteté que les épouses et les mères de ses hôtes. Toute sa conduite en Espagne est empreinte de la même réserve et du même tact politique, soit qu'il rende la liberté à ses prisonniers de naissance libre, soit qu'il respecte la pudeur de leurs femmes. Mais c'était là, nous l'avons dit, une manière d'agir exceptionnelle et Galgacus nous apprend comment les légionnaires se consolaient de leur célibat : « Nos enfants, s'écrie-t-il, nous sont enlevés par la conscription, pour aller servir à l'étranger ; nos épouses et nos sœurs, si elles évitent les attentats d'un ennemi, sont souillées par des amis et des hôtes prétendus[3]. » A part ces désordres, qui résultaient de l'organisation même

[1] *Annales*, XIV, 27.
[2] *Germ.*, II, 13.
[3] *Agric.*, 31.

Digitized by Google

de la milice, on ne voit pas que les camps fussent aussi corrompus que les villes. La chasteté s'y était réfugiée, comme on l'a dit de l'honneur dans nos armées républicaines. Pour assurer la sévérité des mœurs, Séjan voulut que les camps fussent toujours établis loin de la ville[1]. A Rome, on supprima le poste qui montait la garde au théâtre, pour que la licence des histrions ne corrompît pas la discipline. On vit l'empereur Sévère éloigner ses fils de la ville « pour que ces jeunes gens, loin des délices de la cité, s'habituassent dans les camps à la sobriété de la vie militaire[2]. » Le séjour de la ville est pernicieux à ce point, qu'il suffit à désorganiser les troupes les mieux disciplinées. Voyez plutôt les légions de Germanie sortant de Rome! « Ce ne sont plus, dit Tacite, ces corps vigoureux, ces âmes énergiques : on les voit défiler lents et clair-semés, leurs armes pendantes, leurs chevaux paresseux. Ils ne peuvent supporter ni le soleil, ni la poussière, ni les changements de température. Ils n'ont plus de force que pour la sédition[3]. » Ailleurs le même historien nous représente les soldats errant sous les portiques, dans les temples, vagabondant par toute la ville, ne connaissant plus les tentes des chefs, ne conservant pas l'habitude des postes, moins fatigués par le travail que par les délices et les honteux plaisirs : « Ils ruinaient leur corps par l'oisiveté, leur âme par les débauches, sans souci d'eux-mêmes, ils campaient dans les plus mauvais endroits du Vatican et mouraient en foule. Près du Tibre, la chaleur et l'avidité de se baigner détruisit la santé plus délicate des Germains et des Gaulois. » Telles étaient les conséquences funestes du séjour des légions dans les villes. Au contraire, les camps, dont Isidorus veut faire venir le nom *castra* de *casta* parce que là on *châtre la débauche*, conservaient la réputation de moralité qu'ils avaient encore du temps d'Horace[4], témoin la belle ode où le poëte conseille « au jeune homme robuste d'apprendre à souffrir les rigueurs de la pauvreté dans l'active milice, et, cavalier redoutable, à frapper de sa lance les Parthes menaçants. »

Non-seulement les adultères n'étaient pas admis à servir[5], mais on sait avec quelle sévérité étaient punis, d'après le code militaire, le voleur, le faux témoin et tout jeune homme qui était surpris se dépravant lui-même[6] : ils étaient bâtonnés jusqu'à la mort. Cicéron a cité dans la Milonienne le trait de L. Trebonius, soldat dans

[1] « Severius acturos, inquit, si vallum statuatur procul urbis illecebris. »
[2] *Hérodien*, IV.
[3] *Hist.*, II, 99.
[4] *Od.*, III, 3.
[5] Rufus.
[6] Καὶ ἐάν τις τῶν ἐν ἀχμῇ παραχρησάμενος εὑρεθῇ τῷ σώματι. (Polybe, VI, 37.)

Digitized by Google

l'armée de Marius, qui tua son tribun militaire C. Clodius, pour échapper à ses honteuses poursuites. Le scandale de cette affaire, qui est le sujet d'une déclamation attribuée à Quintilien le père, prouve que cet attentat était pour ainsi dire inouï, malgré la jeunesse des conscrits et la corruption des mœurs antiques. Cependant on voit, dans les levées ordonnées par Vitellius chez les Bataves, que l'on choisissait de beaux et grands enfants sous prétexte de les enrôler, mais pour un dessein infâme[1]. Peut-être n'était-ce là qu'une vexation d'oppresseur accablant les vaincus, car la morale observée dans les camps fut toujours très-sévère. On trouvait même inconvenant que les mères et les épouses vinssent au-devant des soldats de retour d'une expédition périlleuse, comme il arriva lorsque Tempanius ramena ses cavaliers abandonnés par le consul. La femme de Pison est également blâmée dans Tacite de ne pas avoir assez observé les convenances féminines en assistant aux exercices des cavaliers et au défilé des cohortes.

De même que la moralité, ou tout au moins ses convenances extérieures, était observée dans les camps, ainsi les prescriptions religieuses n'y étaient pas non plus méconnues. C'était par exemple un motif valable pour obtenir un congé de son général que l'accomplissement d'un sacrifice. Ce congé temporaire s'appelait *commeatus*. C'est par un tribun militaire, venu à Rome par l'effet d'une permission de ce genre, que l'on apprit les revers essuyés en Macédoine[2]. La trop grande facilité avec laquelle on accordait ces congés pour des motifs vagues, *incertis commeatibus*, fut cause que le sénat rendit un édit pour que tous ceux qui étaient en Italie retournassent dans leur province[3]. Vitellius, pour diminuer les charges du trésor, renvoya les cohortes bataves en Germanie, les auxiliaires aux villes gauloises. Il défendit les suppléments de légion et d'auxiliaires et il offrit *promiscuæ missiones*. Cette mesure était mortelle pour la république, désagréable au soldat, parce que les charges distribuées entre un petit nombre revenaient plus souvent ainsi que le péril et la peine. En même temps cette moralité des camps, dont on avait été autrefois si jaloux, se corrompait par le séjour des militaires libérés dans les villes.

Quant à la religion du soldat, il est bien difficile de la définir. Elle paraît surtout avoir été superstitieuse, par exemple à l'endroit des loups, s'il faut en croire plusieurs anecdotes rapportées par Tite Live ; l'inquiétude gagne le camp parce qu'un loup y entre,

[1] *Hist.*, IV, 14.
[2] Tite Live, XLIII, 23.
[3] *Id.*, XLIII, 14.

Digitized by Google

déchire ceux qu'il rencontre et sort intact[1]. Un loup enlève du fourreau le sabre d'une sentinelle : mauvais présage[2]. Une autre fois, un loup passe entre les camps et se dirige vers les Romains qui le laissent traverser leurs rangs; en même temps une biche passe du côté des Gaulois qui la tuent. Grande émotion dans la légion. Heureusement un *antesignanus*, un esprit fort, interprète le pronostic : « La fuite et la mort, dit-il, ont tourné là où vous voyez gisant l'animal consacré à Diane. D'autre part, le loup de Mars intact et victorieux, nous rappelle que nous sommes de la race de Mars et nous fait souvenir de notre fondateur. » Mais voici que les javelots de deux soldats et le *scipio* d'un chevalier, qui, en Sardaigne, faisait sa ronde pour visiter les sentinelles, brûlent dans leurs mains. Qui expliquera ce terrible prodige? Il paraît que les prêtres qui étaient attachés à la légion savaient au besoin arranger les choses. Cette corporation de prêtres légionnaires se composait de *victimarii* et d'*augures pullarii*. Ils avaient dans le campement un petit temple, nommé *augurale* ou *auguratorium*. Il arriva qu'un jour, où Papirius devait livrer bataille, le *pullarius*, quoique les poulets ne mangeassent pas, annonça l'augure favorable, parce que lui et ceux qui assistaient à l'auspice savaient que l'armée désirait la bataille. Or, au milieu des préparatifs du combat, une altercation s'éleva entre les *pullarii* sur l'auspice du jour. Les cavaliers romains l'entendirent et, jugeant que ce n'était pas chose à dédaigner, ils en informèrent S. Papirius, le neveu du consul. Ce jeune homme, « né avant la doctrine qui méprise les dieux, » en fit part au consul qui répondit : « Je te loue de ton attention; aie bon courage; celui qui assiste à l'auspice et qui annonce une fausseté en assume la responsabilité sur lui. Pour moi, on m'a annoncé le *tripudium* et un bon auspice pour le peuple romain et son armée. » Cela dit, Papirius ordonna aux centurions de placer les *pullarii* entre les premières enseignes. La bataille va s'engager, mais, avant le cri de guerre et le choc des deux armées, frappé d'un pilum lancé par hasard, le *pullarius* tombe devant les enseignes. A cette nouvelle le consul s'écrie : « Les dieux sont au combat ! Cette tête funeste a son châtiment. » Comme il disait cela, un corbeau chanta d'une voix claire. Joyeux de cet augure, le consul, assurant que jamais les dieux ne s'étaient plus mêlés des affaires humaines, commande de donner le signal et de pousser le cri de guerre[3].

Il est hors de doute que la confiance du général passait dans l'âme

[1] Tite Live, XXI, 46.
[2] *Id.*, XXI, 62.
[3] *Id.*, X, 40.

Digitized by Google

des soldats et que Rome perdit, avec la pratique de ces rites religieux, une chance favorable de victoire. Rien n'était plus propre à animer le soldat d'un courage intrépide que la vue du consul faisant un sacrifice avant le combat[1], ou observant la citadelle de Rome, afin de voir le signal que devaient donner les augures, sitôt que les oiseaux auraient été observés[2]. On savait que Marcellus avait été tué, pour avoir négligé les mauvais présages d'un sacrifice, et d'autres légendes populaires confirmaient les soldats dans l'attachement à leurs préjugés. Plusieurs fois les vœux faits par le général au milieu du combat avaient été suivis du gain de la bataille[3]. Le soin que les tribuns militaires prenaient que les premiers noms des nouveaux soldats sortis de l'urne fussent d'un bon présage, d'autres superstitions liées aux habitudes du soldat nous font comprendre pourquoi, afin de rétablir l'ancienne discipline, Corbulon ressuscita en même temps ces vieilles pratiques, qu'il expliquait à Tiridate en exaltant les anciennes coutumes[4]. Mais il était aussi difficile à Corbulon de rétablir la discipline que les anciennes mœurs et les vieilles croyances, qui en étaient contemporaines.

XVII

Le premier coup à l'ancienne organisation de la milice lui avait été porté par Marius lorsqu'il supprima les conditions de cens nécessaires avant lui pour faire partie de l'armée. Il en ouvrit les rangs aux plus indigents, proie facile aux ambitieux qui les voudront acheter. Il supprima les divisions anciennes des *hastats*, des *principes* et des *triarii ;* on ne connut plus que des cohortes où se mêlaient ces trois éléments autrefois séparés. Ainsi l'armée, accessible à tous, fut formée d'éléments moins purs et plus facilement corruptibles : on ne tarda pas à s'en apercevoir. De son côté, Sylla, qui avait le commandement des légions d'Asie, les laissait s'abandonner à tous les genres de délices et de mollesse. C'est alors, selon Salluste, que le soldat romain s'accoutuma, pour la première fois, à aimer à boire, à se livrer aux plus énervantes passions. N'imputons pas au seul séjour en Asie, *Asiatica commoratio*, cette corruption des vieilles

[1] Tite Live, XLIV, 37 : « Le consul, *per speciem immolandi*, tardait à engager le combat. »
[2] *Id.*, IV, 18.
[3] *Id.*, X, 36 ; XXXV, 1.
[4] « Structam ante augurale aram subdita face accendi. »

Digitized by Google

mœurs : elle fut un effet de la politique de Sylla. De ce jour nous verrons le général devenu le corrupteur du soldat pour le faire mieux servir ses projets ambitieux. Depuis Sylla jusqu'à Octave, c'est le même stratagème qui doit aboutir d'abord à la ruine des institutions républicaines, ensuite à la chute de tout l'empire. La milice devient une profession, le citoyen et le soldat sont deux hommes différents. Le légionnaire avide s'offre de lui-même à qui veut bien payer son zèle. On commence par ne le point gêner dans ses plaisirs ; bientôt on lui donne abondamment de quoi les satisfaire, puis, quand il est souple à obéir, qu'il a bien travaillé pour assouvir l'ambition de son maître, on lui partage les terres d'Italie dont on chasse les légitimes propriétaires. On forme des colonies de vétérans[1] prêts à tout pour qui leur a tout donné. Ainsi fit Sylla et après lui César, qui, non content de combler ses soldats de bienfaits, les tirait d'embarras ou appelait sur eux l'indulgence, *dando*, *sublevando*, *ignoscendo*, comme il fit dans le procès des complices de Catilina. Cependant, pour être juste, il faut faire une place à part au soldat de César. Nous le connaissons bien ce soldat par les *Commentaires*, où l'auteur s'est complu à le peindre, comme si ce livre immortel devait être lu sous la tente, et prouver au légionnaire que son général, dans le récit des batailles où ils avaient ensemble affronté la mort[2], ne l'avait pas oublié. Le soldat de César a toutes les vertus militaires du bel âge de la république ; il n'a qu'un défaut pour nous, c'est d'être le soldat de César et non celui de la république. Il ne redoute aucun danger, il ne refuse aucune fatigue, il accepte volontiers la mort pour César. Le maître n'est pas ingrat pour de si dévoués serviteurs, il se complaît à raconter leurs prouesses. Ce sont ici deux centurions, vaillants hommes qui approchaient des premiers grades, Tit. Pullo et L. Vorenus : ils se disputaient sans cesse à qui se montrerait le plus brave. César se plaît à les mettre en scène, se défiant l'un l'autre et finissant par se sauver mutuellement la vie dans une chaude affaire qui laisse encore indécise leur noble querelle[3]. Ailleurs c'est un porte-aigle expirant, qui confie avant de mourir l'aigle de la légion à des cavaliers venus à son aide : « Cette aigle, s'écrie-t-il, que vivant j'ai soigneusement défendue pendant tant d'années, mourant je la remets fidèlement à César. Ne souffrez pas, je vous en prie, ce qui n'est jamais arrivé dans l'armée de César, que l'honneur militaire reçoive un affront, et reportez-la-lui saine et sauve[4]. » Un fanatique de César, c'est encore ce Crastinus, ancien

[1] Tite Live, XXXV, 9 ; XL, 34.
[2] *Id.*, V, 8.
[3] *B. g.*, V, 44.
[4] *B. civil.*, III, 64.

Digitized by Google

primipile de la 10e légion, qui, le signal donné, dit aux soldats : « Suivez-moi, vous qui avez été mes manipulaires, et servez le général que vous avez mis à votre tête, il ne reste plus que ce combat pour que nous recouvrions lui, sa dignité, nous, notre liberté. » Puis, se retournant vers César : « Je ferai en sorte aujourd'hui, mon général, que tu me rendes grâces, ou vivant ou mort. » A ces mots, il s'élança le premier de l'aile droite, suivi de cent soldats d'élite et de vingt volontaires. César gagna la bataille de Pharsale, mais Crastinus périt, en combattant vaillamment, d'un coup d'épée dans la bouche. Il avait tenu parole.

César est heureux de vanter la fidélité de ses soldats. Il dut être surtout bien touché du trait raconté dans la guerre d'Afrique. Labienus, tête nue, est au premier rang et exhorte les siens ; en même temps il interpelle les légionnaires de César. « Que penses-tu de cela, conscrit? dit-il à l'un d'eux. — Je ne suis pas conscrit, mais vétéran de la 10e légion. — Je ne reconnais pas, reprend-il, les enseignes des décumanes. » Alors le soldat : « Tu comprendras bientôt qui je suis, » dit-il. Et ôtant son casque pour se faire reconnaître, il lance son *pilum* qui blesse le cheval, et crie en même temps : « Sache, Labienus, que c'est un soldat de la 10e. » Dans cette même guerre d'Afrique, Scipion a fait des césariens prisonniers et essaye de gagner un centurion. « Est-ce bien moi, dit le centurion, qui me tiendrais les armes à la main contre César, mon général, dont j'ai été le centurion? Combattrai-je cette armée dont j'ai soutenu l'honneur, dont j'ai assuré la victoire pendant plus de trente-six ans? Je ne le ferai pas, et je t'engage à ne pas insister. Veux-tu savoir contre quelles troupes tu luttes? Choisis une de tes cohortes, la plus solide selon toi, et place-moi en face. Je ne prendrai que dix des miens qui sont en ton pouvoir. Alors tu comprendras par notre courage ce que tu dois attendre de tes troupes. » Scipion, furieux, fit tuer le centurion, et, séparant les vétérans des conscrits : « Emmenez, dit-il, ces misérables, souillés d'un crime abominable et engraissés du meurtre de leurs concitoyens. » Les césariens se vengèrent plus tard en massacrant les soldats de Scipion jusqu'aux pieds de César, qui demandait vainement grâce pour eux. Naturellement ces dévouements provoquent la reconnaissance de celui qui en est l'objet. Il raconte la vaillance de Scæva, qui avait reçu cent vingt trous à son bouclier en repoussant un assaut, et exprime sa joie d'avoir repris, aux Germains qui l'emmenaient prisonnier, Valerius Procillus, dont le salut fut pour lui « aussi doux que la victoire. » Il rend sans cesse témoignage à ses soldats[1] de ce qu'ils l'encouragent aux entreprises hasardeuses

[1] *B. c.*, III, 26.

Digitized by Google

et ne refusent aucun péril pour assurer son triomphe. En effet, ils manquèrent de froment plusieurs jours[1], « mais on n'entendit rien d'indigne de la majesté du peuple romain ni des anciennes victoires. » Bien plus, quand César, en appelant chaque légion à son tour au travail, disait qu'il abandonnerait le siége si elles étaient trop accablées de misère, tous les soldats le suppliaient de n'en rien faire et chargeaient les centurions et les tribuns de l'assurer de leur dévouement. Il ne ménage pourtant pas leurs peines[2]; mais il est économe de leur vie, c'est eux qui courent au-devant du péril et lui qui s'efforce de les contenir[3]. Ils ont beau se fâcher de ce qu'il n'engage pas le combat et dire ouvertement entre eux : « Puisqu'il laisse échapper une si belle occasion de vaincre, nous ne combattrons pas même quand il le voudra. » Le général, qui malgré eux veut épargner leur sang, persiste dans sa résolution[4].

Une preuve de plus que César aime le soldat et tient à lui témoigner sa gratitude, c'est que dans le huitième livre, rédigé par Hirtius, on ne rencontre plus ces anecdotes militaires si fréquentes dans les livres écrits par le conquérant des Gaules, et qui prouvent jusqu'à quel point il était cher à ses légions. Leur attachement pour cet homme leur donne une puissance irrésistible à laquelle doivent succomber les pompéiens. Sans doute César est libéral, et il y a tout profit à être son partisan; mais l'intérêt seul n'explique pas ces dévouements qui vont jusqu'à la mort. C'est une fascination du génie dont on ne peut nier l'empire sur les natures les plus brutales et les plus grossières, celles-là même dont l'enthousiasme est le plus aveugle. Comme elles sont plus emportées par la passion que conduites par la raison, elles vont d'un mouvement impétueux que n'arrête aucun respect, aucun devoir; elles sacrifient tout à leur idole. On ne voit dans l'histoire que notre soldat du premier empire qui puisse être ainsi comparé au soldat de César. Les soldats du Bas-Empire acclameront l'empereur en frappant leur bouclier avec un bruit horrible, en approchant leur épée de leur gorge et en jurant, par des formules d'exécration, qu'ils donneront leur vie pour lui[5]. Mais ce dévouement à un homme est le plus souvent infidèle; l'empereur le plus acclamé n'en sera pas moins déserté par ses soldats, si même il ne tombe pas leur victime. Les grands devoirs sont méconnus; les individus se sont substitués aux lois. Le légionnaire, dont la désertion était autrefois punie de mort, est récompensé

[1] *B. g.*, VII, 17.
[2] *B. g.*, V, 11.
[3] *B. c.*, I, 64.
[4] *B. c.*, I, 72.
[5] *Amm. Marcell.*, XXI.

Digitized by Google

quand il quitte l'aigle de Pompée pour rejoindre l'aigle de César. La religion des étendards, autrefois sacrée, est profanée ou, pour mieux dire, il n'y en a plus le jour où l'on trouve dans l'un et l'autre camp des aigles rivales. César raconte comment deux légions de Varron, ayant déserté et s'étant retirées à Hispalis, s'établirent sur la place publique et campèrent sous les portiques. « Mais, ajoute-t-il, leur conduite (c'est-à-dire leur désertion) avait été si approuvée par leurs concitoyens, que d'eux-mêmes ils leur ouvrirent les maisons et les y reçurent avec empressement[1]. » Ailleurs, dans les *Commentaires*, on voit Curion s'efforcer de prouver à des déserteurs que ce n'est pas eux qui ont trahi, mais leurs chefs qui les ont abandonnés, et cependant il est manifeste par les récits mêmes de César, qu'il s'efforçait de gagner les pompéiens. Très-libéral pour les siens, il l'était encore plus pour ceux qu'il parvenait à corrompre. La générosité était pour lui un stratagème pour séduire, comme la cruauté un moyen extrême de terrifier. Son armée, à mesure qu'il poursuit Pompée, se grossit de traitres ou de vaincus qui passent au vainqueur. Labienus n'avait point tort en assurant à Pompée que les légions de César n'étaient point composées des mêmes hommes qui avaient soumis la Gaule; il n'y a qu'à suivre sa marche pour voir avec quelle précipitation s'opèrent les levées, aussi bien pour lui que pour son rival. A peine vainqueur d'une petite armée de pompéiens, il l'incorpore à la sienne, en changeant seulement quelques officiers. C'est avec des troupes composées d'éléments si divers et peu sûrs qu'il engage la lutte; aussi ne lui est-elle pas toujours favorable, et plusieurs fois peu s'en est fallu qu'il ne succombât.

XVIII

Ainsi ce sont les guerres civiles qui ont désorganisé l'armée, aboli les vieilles maximes de fidélité au drapeau, d'obéissance au général; l'affection et le dévouement du soldat pour César suspendent seuls les funestes effets de cette démoralisation de la milice; mais, César poignardé, le soldat, désormais indifférent aux hommes, n'est plus déterminé que par le chiffre de la solde. Il est du parti de celui qui le paye le mieux. Brutus et Cassius pourront recruter une armée dans ce vaste empire, où les levées se font par force, et où le premier occupant entraîne sous ses drapeaux tous les jeunes gens de la contrée où il passe; Octave, l'héritier de César, pourra bien,

[1] *B. civ.*, II, 20.

Digitized by Google

grâce à ce grand nom, attirer vers ses étendards quelques vétérans des Gaules pour grossir les levées qu'il aura faites à grands frais, mais il ne les retiendra qu'en leur promettant l'or et les terres des proscrits. C'est l'appât de la guerre civile; on ne se partage plus les richesses de l'Asie ou les vases et les statues de la Grèce : ce sont désormais les biens des *Quirites* qui sont l'enjeu de la victoire.

Octave devenu empereur augmentera la paye des soldats qui l'ont si bien servi. Comme Sylla, il distribuera une part de l'Italie à ses vétérans, ces barbares, comme les appelle Virgile, dont le père était un des spoliés; il fondera la garde prétorienne; dix cohortes de mille hommes, pour assurer la tranquillité de la ville gardée par quatre de ces cohortes. On sait si cette prévoyance a été ingénieuse et comment les prétoriens ont sauvegardé les empereurs. Voici donc la première étape de la décadence pour le soldat romain. Il n'est plus le soldat de la république, il est soldat de César et bientôt de l'empereur, jusqu'à l'heure prochaine où lui-même fera les empereurs; ce qui n'est qu'une conséquence, car du moment que le chef de l'État place la sauvegarde de sa puissance dans la force armée, il est de toute nécessité qu'il en dépende et que le despotisme militaire naisse du despotisme impérial.

A peine Octave, devenu Auguste, a-t-il rendu le dernier soupir, que des séditions éclatent dans les armées. Elles se manifestent d'abord dans les légions de Pannonie, ensuite dans celles de Germanie, dont le service est le plus rigoureux et le plus dangereux en face des campements barbares, et qui n'ont pas à espérer grand butin de leurs exploits contre des peuplades pauvres et presque nues. Elles se plaignent des corvées dont on les accable, de la brutalité des centurions, de la modicité de leur solde, de la longueur démesurée du service qui, sous divers noms, n'a d'autre terme que la mort. Jetant un regard d'envie sur les troupes prétoriennes, elles se demandent par quels périls, par quels travaux elles gagnent cette double paye que leur octroie l'injuste générosité des empereurs; les fureurs s'exaltent, on égorge des centurions, on chasse le préfet du camp; il ne faudra pas moins que la présence du neveu de Tibère et ses promesses pour apaiser ce terrible soulèvement. Il est vrai que les promesses ne seront pas tenues, que les coupables seront décimés par les mains mêmes de leurs camarades, leurs complices; mais la Rome impériale peut déjà apercevoir de quelles mains partiront les premiers coups sous lesquels elle finira par succomber; encore quelques années, et la jalousie de la soldatesque toute-puissante suscitera autant de compétiteurs à l'empire qu'il y aura de légions.

Digitized by Google

L'habitude est prise depuis trop longtemps de ne rien faire que par le soldat et de ne pas lui cacher sa prépondérance dans la république. A peine Pison a-t-il été adopté par Galba, que l'on pose la question de savoir si on le conduira au sénat ou au camp pour faire valider son élection. On se veut persuader qu'il n'y a point, dans cette dernière démarche, une dérogation aux anciens usages ; cela flattera le soldat, et, sans vouloir le corrompre, il ne faut pas non plus le dédaigner. On sait si cette complaisance sauva Pison. Son compétiteur, Othon, ne néglige pas non plus de se faire proclamer au camp, et les soldats, abusant de leur toute-puissance, lui extorquent l'affranchissement de l'impôt qu'ils payaient aux centurions. Othon, pour ne par s'aliéner ceux-ci, promet aux soldats de payer leurs exemptions sur ses propres revenus : ainsi César avait racheté de ses propres deniers à son armée le bagage des soldats d'Afranius.

Qu'est devenue l'ancienne discipline au milieu de ce désordre toujours sanglant? La plupart du temps c'est le simple soldat, le *gregarius miles*, qui harangue les troupes ameutées. C'est lui qui décide de la vie des tribuns militaires ou des centurions, dont le cep de vigne le faisait trembler autrefois; on le consulte et on se réjouit de son suffrage[1]. C'est lui qui, après le meurtre de Caligula, va tirer Claude de la cachette où il s'est blotti, et le proclame empereur, sans que le sénat ni les chevaliers osent y contredire[2]. Tacite a pu dire, avec son éloquence contenue et indignée : *Suscepere duo manipulares imperium romanum transferendum et transtulerunt*. L'histoire a enregistré les noms de ces deux soldats qui sacraient les empereurs. C'était Barbius Proculus, *tesserarius speculatorum*, et Veturius, *optio speculatorum* : c'est-à-dire l'un, celui qui portait le mot d'ordre aux éclaireurs ; l'autre, espèce de caporal du même corps. On connaît le nom du soldat qui se vantait auprès de Galba d'avoir tué Othon, Julius Atticus, du corps des éclaireurs; le nom du vétéran (*evocatus*), de la 15e légion, qui tua Galba : il se nommait Camurius. N'était-ce pas aussi un simple centurion qui, dans Rome encore républicaine, comme le sénat hésitait s'il nommerait Auguste consul, avait dit, en rejetant son sayon en arrière et montrant la garde de son épée : « Voilà qui le fera consul, si vous ne le faites pas[3].

XIX

Les mœurs seules ont-elles changé? Oui, sans doute, elles ont changé; mais, dans la milice, il y a eu bien d'autres changements dont

[1] « Tribuni centuriones et proximi militum grata respondent. » *Hist.*, I, 18.
[2] Il se nommait Gratus. (Voy. Josèphe, *Ant. Jud.*)
[3] Suét., *Aug.*, 26.

Digitized by Google

il faut tenir compte. Il y a encore des soldats romains dans les légions, mais il y en a un nombre bien plus grand encore, et qui s'accroît tous les jours, de Gaulois, de Germains, de Bataves, barbares introduits à Rome par la conquête et qui semblent prendre leur revanche de leurs défaites. Les empereurs les préfèrent parce que les Romains les redoutent; après l'assassinat de Caligula, peu s'en fallut qu'ils ne massacrassent tous les spectateurs des jeux du cirque. Les peuples vaincus sont incorporés dans l'armée, tandis qu'autrefois, du temps même des triumvirs, un esclave reconnu parmi les soldats fut précipité de la roche Tarpéienne[1]. Tandis que sous la république, ce qui fit sa grandeur, Rome divisant ses terres entre tous avait autant de soldats que de citoyens intéressés à la défense du sol : sous l'empire elle est envahie par des troupes étrangères : *plena urbs exercitu insolito*. L'invasion s'était faite peu à peu. Des Germains, comme Flavus frère d'Arminius, servaient dans l'armée romaine, y obtenaient des colliers, des couronnes et d'autres dons militaires. Arminius lui-même y avait servi à la tête des troupes de son pays[2]; mais bientôt les Germains, qui n'étaient que des auxiliaires, formèrent des légions; l'adjonction à la légion d'une troupe de jeunes Celtibériens[3] avait été une innovation, et voilà que, sous Tibère, on enrégimente 4000 Juifs pour servir en Sardaigne. Parce qu'ils s'y refusent pour observer la loi de leurs pères, on les fait périr dans les supplices[4]. Au moins lorsque César enrôlait les Gaulois, il les déterminait à servir par la solde et non par la torture. Caracalla a donné le droit de cité à tous les sujets de l'empire. Claude II ouvre aux Barbares l'accès dans les légions. Enfin, Probus y fait entrer 16,000 Germains. C'est en vain que quelques empereurs, pour relever Rome de son abaissement, s'efforcent de rétablir la sévérité des anciennes mœurs; le mal est trop profond pour des remèdes si tardifs. Le soldat de Julien « roucoule des romances au lieu de s'exercer au cri de guerre; il ne couche pas sur le roc, mais sur la plume et les lits mollets; sa coupe est plus lourde que son épée : il aurait honte de boire dans un vase de terre, et c'est un palais de marbre qu'il lui faut pour caserne, alors qu'il est écrit du soldat spartiate, qu'il était réprimandé quand il couchait sous un toit[5] ». On n'est pas étonné dès lors que Julien, promettant cent pièces d'argent à chacun de ses soldats, s'aperçoive que cette parcimonie cause du tumulte. Il a beau s'écrier : « Je suis pauvre comme Fabricius : je ne

[1] « Dare se militem cui non licet, grave crimen habetur. » (Dig., XLIX, 16, 2.)
[2] *Ann.*, 2, 9 : « Ductor popularium. »
[3] Tite Live, XXIV, 49.
[4] *Ant. Jud.*, XVIII.
[5] Ammien Marcellin.

Digitized by Google

crains pas de l'avouer; si vous m'abandonnez, j'irai seul à l'ennemi et je ferai aisément le sacrifice d'une vie que la moindre fièvre peut m'enlever. » Vains discours! Il destitue deux tribuns mous et lâches; il fait périr dix soldats qui avaient fui : supplices inutiles qui ne pourront réparer les mœurs détruites, ni sauver Rome fatalement condamnée.

Naturellement, la mollesse de l'Orient fut contagieuse : les légions d'Asie corrompirent celles d'Europe, et les soldats obtinrent de l'empereur Gratien qu'il les dispenserait de porter le casque et la cuirasse; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songèrent qu'à fuir.

Nous sommes bien loin maintenant de ce soldat si chargé d'armes que Josèphe put le comparer à une bête de somme. Avec le corps, l'âme aussi s'est énervée. Le Romain n'a même plus la force de travailler à sa propre sécurité. L'usage de fortifier les camps, pour s'y abriter au besoin, est délaissé : ne faudrait-il pas porter des pieux et creuser des fossés? Le soldat s'abandonne lui-même, et les Goths, les Huns et les Vandales auront bon marché de ce mercenaire qui préfère être à cheval qu'à pied pour se sauver plus vite; qui se sert de la flèche là où les anciens employaient le glaive ou la courte pique ; qui n'a peut-être jamais vu Rome, payé qu'il est pour la défendre, et se tournera volontiers contre elle, qui est sa marâtre après avoir été la vraie mère des soldats de Camille et de Cincinnatus.

On avait vu, aux beaux jours de la république, Manlius combattre le Gaulois gigantesque qui défiait la bravoure romaine, et rejoindre sa légion le col ceint du collier sanglant de son ennemi abattu. On vit aussi, sous Vitellius, un duel entre un Gaulois et un soldat Romain; mais au lieu qu'autrefois le Romain, armé de l'épée et du bouclier, défendait l'honneur de sa patrie, en présence de deux armées rivales, et triomphait de son adversaire, cette fois, au sortir d'une orgie, un Gaulois défia un Romain de lutter contre lui et le railla après l'avoir terrassé. Les légionnaires se précipitèrent pour venger l'injure de leur camarade; les Gaulois auxiliaires prirent parti pour le leur et deux cohortes furent massacrées[1]. Ce second tableau ne ressemble guère au premier; la situation est à peu près la même, mais les acteurs sont bien changés.

LOUIS MAIGNEN.

[1] Hist., II, 68.

Digitized by Google

MALEBRANCHE

ORIGINES DE LA PHILOSOPHIE DE MALEBRANCHE

L'Académie des sciences morales et politiques avait ouvert un concours sur ce profond penseur, ce grand écrivain, ce saint religieux, Nicolas Malebranche, la gloire de l'ancien Oratoire, le modèle de l'Oratoire si heureusement renouvelé de nos jours. Deux mémoires ont été présentés, et l'Académie a décerné un prix et une mention honorable. Le mémoire couronné, très-remarqué par la section de philosophie, loué par le juge le plus compétent, M. Paul Janet, pour l'exactitude des recherches, l'élévation de la pensée, le charme du style, la sincérité des convictions chrétiennes, a pour auteur M. Ollé-Laprune, jeune professeur de philosophie au lycée de Versailles. Son travail va paraître, à la librairie philosophique de Ladrange, en deux volumes, qui seront très-recherchés par les amis de la science et de la foi, mais l'auteur a bien voulu destiner un chapitre, revu et complété, aux lecteurs du *Correspondant* qui aimeront à applaudir au succès mérité et à l'avenir certain d'un écrivain signalé par de si brillants débuts.

AUGUSTIN COCHIN.

Le P. André se proposait d'écrire une vie de Malebranche vraiment complète : toute la personne du philosophe devait y être représentée au naturel, grâce à ces mille détails qui nous font entrer dans l'intimité d'un homme ; toutes les circonstances de son éducation et de ses études devaient être rapportées ; le plan de la constitution de l'Oratoire, où il entra, fidèlement tracé ; l'état des esprits et de la philosophie au moment où il commença d'écrire, nettement exposé ; les divers systèmes qui pendant sa vie causèrent tant de disputes, jansénisme, thomisme, molinisme, quiétisme, ramenés à leurs traits essentiels et appréciés sans parti pris ; les hommes avec qui il eut des relations peints et jugés ; sa doctrine donnée tout entière en raccourci, pour

Digitized by Google

qu'elle fît plus d'effet sur les esprits, à cause de l'enchaînement qui paraîtrait partout; enfin les controverses où il fut mêlé débrouillées avec soin, racontées avec impartialité, et égayées de ces traits particuliers qui, bien choisis et bien placés, tempèrent à propos la gravité du sujet et préviennent l'ennui. Les plus importantes vérités et d'utiles réflexions mêlées à un récit exact et animé, devaient rendre ce livre propre à former la raison et le cœur des personnes qui le liraient. Tel était le dessein du P. André; et voulant faire un ouvrage solide et durable, il demandait de tous côtés des détails précis, des renseignements sûrs, des éclaircissements, des explications. « Lorsqu'on écrit sur une matière, pensait-il, on ne saurait trop avoir à dire, quoiqu'il ne faille pas tout dire. » En même temps il relisait tous les écrits de Malebranche et en faisait des abrégés qui lui coûtaient parfois bien des efforts; mais enfin il en venait à bout. « La méditation, disait-il, éclaircit tout, excepté les faits[1]. »

Cette vie de Malebranche, entreprise avec tant d'amour, poursuivie avec tant de persévérance, et achevée, au moins en son ensemble, à travers bien des difficultés, nous ne l'avons pas, ou du moins nous n'en avons qu'une partie. M. Cousin a raconté les causes qui, du vivant d'André, en ont empêché la publication, et il a éloquemment adjuré ceux qui doivent l'avoir maintenant de la mettre au jour. Où est-elle? M. l'abbé Blampignon croit que le manuscrit étudié par lui à la bibliothèque publique de Troyes en est un fragment, et il justifie sa confiance par de solides raisons[2]. Mais si considérable et si précieux que soit ce manuscrit, ce n'est enfin qu'un fragment. Le P. Adolphe Perraud, de l'Oratoire, a eu un instant l'espoir de retrouver le tout : cet espoir a été déçu[3].

Il semble que, connaissant le plan de l'ouvrage perdu, et en possédant, selon toute apparence, une partie importante, on pourrait être tenté de le refaire. On se servirait des documents nouveaux et on les disposerait selon le dessein du P. André. Malebranche aurait ainsi, selon le vœu de son zélé disciple, une biographie « complète et

[1] Tout ce qu'on vient de lire est tiré des *Lettres* du P. André, citées par M. Cousin, *Fragments de philos. moderne*, 2e partie, édit. 1866. *Le P. André, historien de Malebranche.* — André, jésuite, né en 1675, mort en 1764, connut vers 1705, aux conférences de l'abbé de Cordemoy, Malebranche, âgé de soixante-sept ans, et conçut pour lui une admiration vive et une profonde affection. Son attachement aux doctrines malebranchistes lui causa bien des peines et lui attira bien des persécutions.

[2] *Étude sur Malebranche, d'après des documents manuscrits, suivie d'une corresp. inédite.* Douniol, 1861. — V. l'Avertissement. V. aussi les articles de M. Bouillier dans le *Journal des Savants*, août et septembre 1863.

[3] *L'Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècle.* Douniol, 1866, p. 304, note 1.

Digitized by Google

intéressante. » Ce n'est pas ce travail que nous nous proposons de faire ici. Comme l'examen de la philosophie de Malebranche est notre souci et notre but, nous n'avons pas à raconter sa vie en détail. Quelques indications précises mais rapides nous suffiront; nous insisterons ensuite sur les points qui touchent plus particulièrement à l'objet de notre étude.

Nicolas Malebranche, né à Paris le 6 août 1638, était le dernier des nombreux enfants de Nicolas Malebranche, secrétaire du roi, trésorier des cinq grosses fermes sous Richelieu, et de Catherine de Lauzon, qui eut un frère vice-roi du Canada, intendant de Bordeaux, puis conseiller d'État. D'une complexion délicate, Malebranche fit ses humanités dans la maison paternelle. A seize ans il entra en philosophie au collége de la Marche, où il eut pour maître le péripatéticien Rouillard. Au sortir de la Marche, déjà sûr de sa vocation ecclésiastique, il fit sa théologie à la Sorbonne. Ses études théologiques achevées, il refusa un canonicat à Notre-Dame. Il venait de perdre sa mère en août 1658, et cette mort lui avait fait faire des réflexions sur la vanité des choses de ce monde. Quelque temps après il perdait son père, 5 mai 1659. Décidé à mener une vie recueillie et toute consacrée à la prière et au travail, il se retira dans la congrégation de l'Oratoire. Il y fut reçu le 21 janvier 1660, fit son noviciat au séminaire de Saint-Magloire et fut ordonné prêtre le 20 septembre 1664. Il quitta alors Saint-Magloire et vint habiter la maison professe de la rue Saint-Honoré. Ce fut sa résidence habituelle. L'été cependant il sortait volontiers de Paris. Nous le trouvons tantôt dans les maisons de campagne de la congrégation, à Marine, près de Pontoise, ou à Raray, en Picardie, tantôt à Perseigne, abbaye cistercienne dans le diocèse du Mans, tantôt enfin dans les terres de ses amis, chez le marquis de Roussy, chez Pierre de Montmort, et même en Saintonge, chez le marquis d'Allemans. Partout, ce qui occupait sa pensée et son temps, c'était, avec l'accomplissement régulier et fervent de ses devoirs de prêtre, la recherche de la vérité, à laquelle il s'appliquait avec un respect tout religieux et une pieuse ardeur. Les spéculations métaphysiques, comme on disait alors, ont rempli sa vie. Nous n'y trouvons pas d'autres événements que la composition et la publication de ses ouvrages, avec les controverses et les luttes qu'ils suscitèrent ou entretinrent. Ses travaux sur les mathématiques, qui le firent mettre au nombre des membres honoraires de l'Académie des sciences, ses recherches sur l'optique, ses expériences concernant l'anatomie et la physiologie, se rapportaient plus ou moins directement à la métaphysique, qu'il ne séparait pas de la religion. C'était encore ce qu'il avait en vue dans ses relations avec les hommes considérables qui le visitaient ou lui écrivaient, avec les amis qui s'at-

Digitized by Google

tachaient à lui, avec les disciples qu'il instruisait, avec les jeunes gens qui le consultaient. Cette vie toute de prière et d'étude s'acheva en 1715. Tombé malade le 18 juin à Villeneuve-Saint-Georges, où il était chez son ami M. du Metz, président de la chambre des comptes, Malebranche se fit transporter à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré : regardant cette maladie comme celle qui devait terminer ses jours, il souhaitait de les finir au milieu de ses frères. Il mourut le 13 octobre, après avoir supporté les douleurs et les ennuis de sa longue maladie en vrai philosophe chrétien.

Voilà la vie de Malebranche résumée à grands traits. Il faut chercher les détails dans les *Fragments de philosophie moderne* de M. Cousin, dans l'*Étude* de M. l'abbé Blampignon, et dans un excellent chapitre de la troisième édition, toute récente, de l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, par M. Francisque Bouillier. M. Cousin, dans ses *Fragments*, a raconté avec érudition et éloquence les relations de Malebranche avec Leibnitz, Dortous de Mairan, André, et publié ce que l'on a de la triple correspondance à laquelle ces relations donnèrent lieu. De plus, il a recueilli l'*Éloge* de Malebranche par le marquis d'Allemans, les *Remarques* du conseiller Chauvin, les *Mémoires* du P. Lelong, et une *Lettre* du même père à André, tous documents inédits d'une grande importance. M. Blampignon, mettant à profit ses deux précieuses découvertes, celle du manuscrit du P. Adry aux Archives impériales, et celle du manuscrit de Troyes dont nous parlions tout à l'heure, a, dans son intéressante étude, fourni sur la vie privée et la vie publique de Malebranche d'abondants et curieux renseignements. M. Bouillier, consultant à son tour les deux manuscrits, en a fait des citations heureuses, et, à l'aide de tous les documents nouveaux ajoutés aux anciens, a écrit en trente pages une *Vie* de Malebranche où sont rassemblés les détails biographiques les plus exacts et les mieux choisis[1].

Pour nous, puisant librement dans ces documents divers, nous essayerons d'éclaircir deux points qui nous paraissent d'un intérêt capital. Nous voudrions d'abord bien connaître la nature d'esprit et la qualité d'âme de Malebranche ; nous voudrions en second lieu nous faire une idée exacte de son éducation, de la direction intellectuelle qu'il a reçue de l'Oratoire, enfin des sérieuses études auxquelles il

[1] *Fragments philosophiques : Philosophie moderne*, 2 vol., 5e édit., 1866. Durand et Didier. — *Étude*, citée plus haut, couronnée par l'Académie française. — *Hist. de la Philos. cartés.*, 3e édit., 1868. Delagrave, t. II, ch. II. V. aussi les ch. X, XII, XIV et XV où se trouve le récit des rapports de Malebranche avec Arnauld, Bossuet et Fénelon. — Avant les récentes découvertes, on connaissait Malebranche par l'*Éloge* de Fontenelle, le *Journal des Savants* de 1715, la notice du *Traité de l'infini créé*, et l'article du P. Tabaraud dans la *Biographie universelle*.

Digitized by Google

s'est livré avant de publier son premier ouvrage. Nous pensons que si des renseignements précis et des conjectures prudentes nous permettent de porter la lumière sur ces deux points, cela même sera très-propre à nous faire mieux entendre la philosophie dont nous entreprenons l'étude, car nous en aurons déterminé les origines.

I

Le P. Lelong, écrivant au P. André, dit que Malebranche n'aimait pas à parler de lui-même : « Il avait tant de mépris pour la connaissance des faits qu'il ne voulait même pas qu'on sût ce qu'il avait fait. » Son humilité lui faisait trouver mauvais que les autres s'occupassent de lui. « Mais, ajoute le P. Lelong, il s'est peint lui-même dans ses ouvrages ; et en les lisant dans la vue de l'y trouver, il ne sera pas difficile de le tirer d'après nature dans la *Recherche de la vérité*, les *Conversations* et les *Méditations chrétiennes*, sa *Morale* et ses *Entretiens sur la métaphysique*. » Le P. Lelong a raison. Malebranche, sans jamais faire au lecteur de ces confidences dont les écrivains contemporains ne sont pas avares, répand son âme dans ses ouvrages. Si l'on compare ce qu'on y lit avec les détails que l'on trouve dans ses lettres, dans celles de ses amis, dans les Mémoires du P. Lelong, dans le manuscrit de Troyes, dans celui d'Adry, etc., bien des passages de ses écrits, peu remarqués d'abord, nous donnent beaucoup de lumières sur son esprit et son caractère. Son amour pour la retraite et pour l'étude, son goût pour la méditation silencieuse devant Dieu, sa haine des discours inutiles et des vaines disputes qui détournent l'âme de l'entretien avec le Maître intérieur, sa défiance pour les sens et pour l'imagination, qui troublent l'esprit et le rendent incapable d'une sérieuse attention à la vérité, tout cela paraît dans ses ouvrages, et l'on voit bien que ce sont ses vrais sentiments qu'il exprime. Quand il nous décrit avec tant de complaisance le bienheureux état du premier homme avant la chute, averti par ses sens, mais non troublé, délivré, grâce à ces moniteurs fidèles, du soin, trop bas pour un esprit, de veiller à la conservation du corps, et jamais distrait par leurs informations respectueuses de la contemplation de la vérité, ne sent-on pas dans ces peintures une pieuse envie pour cet état qui n'est plus le nôtre[1] ? Et Malebranche ne met-il pas à nu toute son âme, quand il se plaint ensuite avec une vivacité éloquente des importuni-

[1] V. tous les ouvrages de Malebranche, en particulier *Rech. de la vérité*, liv. I, ch. v; *Médit. chrét.*, XIII, 13; *Entret. métaph.*, IV.

Digitized by Google

tés de ces mêmes sens, et de leur tyrannie? Nous piquons-nous le bout du doigt, voilà notre âme « tout entière appliquée à notre doigt offensé, et toute pénétrée de douleur. » Dans de rares moments nous sentons en nous-mêmes « quelques restes de la puissance » de notre premier père, « lorsque nous sommes fortement appliqués et que la lumière de la vérité nous pénètre et nous réjouit[1] ? » Mais par combien d'efforts ne faut-il pas acheter cette « liberté d'esprit[2], » et encore combien de fois n'est-elle pas troublée? Les sens nous tirent hors de nous, et crient si haut que nous n'entendons plus la voix du Maître intérieur. Même convaincus que Dieu seul agit en nous, nous avons encore de l'attachement pour ces objets sensibles que la lumière divine nous fait mépriser[3]. « Je sens que je les aime, » s'écrie Malebranche en gémissant. L'imagination est là aussi qui ébranle l'esprit par ses fantômes « caressants ou terribles[4], » et Malebranche qui, doué d'un génie vif et brillant, connaissait bien les séductions de l'enchanteresse, la poursuit et la condamne avec une rigueur où l'on sent de la rancune. Il en vient à se demander à quoi sert ce corps dont le poids appesantit l'esprit; il se plaint à Dieu de cette domination de la matière sur l'âme, qui lui est un scandale ; et quand il a compris que, l'œuvre divine étant gâtée par le péché, il est juste et sage que ce corps soit le maître de l'esprit rebelle à Dieu, alors il accepte avec humilité cette condition convenable au pécheur[5], et entreprend courageusement, avec la grâce de Dieu, la lutte qui doit rendre à l'esprit une partie de sa liberté. « C'est se sacrifier, c'est s'enterrer tout vivant, que d'écouter, mais sans cesse, sa raison et sa foi[6]. » Cette pensée seule fait peur, mais la grâce raffermit l'âme et la rend capable de former cette résolution et de la tenir. « Pour gagner la vie de l'esprit, il faut travailler de l'esprit : c'est une nécessité absolue. » Ceux qui ne peuvent se résoudre à gagner à la sueur de leur front le pain de l'âme, n'en goûteront jamais la saveur[7].

Voilà bien le *méditatif* dans son vrai caractère. Les hommes le prennent pour un rêveur et se rient de lui. Mais il se console dans le commerce de l'éternelle vérité, ne s'émeut point du jugement de ces aveugles qui ne comprennent rien aux « solides joies » dont est récompensé le « travail désolant » de la méditation[8], répond à leurs

[1] *Entret. métaph.*, IV, 16 et 18.
[2] *Morale*, I, ch. VI.
[3] *Médit. chrét.*, V, 19.
[4] *Entret. mét.*, V, 13.
[5] *Médit. chrét.*, IV, 2, et XI, 10. — *Médit. chrét.*, XIII, 14 et suiv. — *Entret. mét.*, IV.
[6] *Médit. chrét.*, XII, 10.
[7] *Morale*, I, ch. V, 9 et 10.
[8] *Morale* et *Médit. chrét.*

Digitized by Google

sarcasmes par un sourire où se mêlent l'ironie et la pitié, et travaille à les éclairer. Il y a dans ses écrits bien des traces de cette double disposition. Tous les secrets de nos mille passions, grandes ou petites, hostiles à la vérité, il les surprend avec la clairvoyance habituelle aux âmes très-élevées, très-délicates et très-pures ; et, dans sa façon de peindre les misères du cœur humain, s'il n'a ni l'impétueuse vigueur et l'éclat de Pascal, ni le tour et l'art achevé de la Bruyère, que de finesse et que d'esprit naturel, quelle joie de percer les fausses apparences et de confondre la vanité, quelle piquante malice dans ces traits presque négligemment lancés, et quel air de hauteur où se trahit le mépris qu'il fait de tout cela ! Et puis, en même temps, il plaint de bon cœur les ennemis de la vérité, surtout ces beaux esprits qui attaquent ce qu'ils ne connaissent pas : dans sa compassion pour eux, il veut qu'on tente de les guérir, et il le tente tout le premier[1]. La forme même de plusieurs de ses ouvrages atteste ce souci. C'est Aristarque, homme du monde et homme d'esprit, qui sent enfin le vide et le néant de ce que les hommes estiment le plus, et qui veut « des biens solides et des vérités certaines. » Théodore l'instruit et le convertit. C'est Éraste, jeune homme que le commerce du monde n'a point encore gâté, qui, initié par ce même Théodore aux secrets de la philosophie, se dégoûte à tout jamais des choses humaines et va s'enfermer dans un cloître pour ne plus s'appliquer qu'à la recherche de la vérité et des vrais biens[2]. Ailleurs, c'est un Ariste, bel esprit, fort rempli des préjugés de l'ignorance vulgaire ou de la fausse science, que Théodore encore détrompe peu à peu et rend capable, non-seulement de comprendre et de goûter les vrais principes, mais de les défendre et d'en instruire les autres. Théodore, c'est Malebranche lui-même. Qu'on l'écoute encore exposant les moyens dont une ingénieuse charité peut user pour guérir « la corruption du cœur et l'aveuglement de l'esprit[3]. » Les ressources d'une psychologie très-fine et très-perspicace sont mises au service de la morale et de la religion, et l'on devine ce que Malebranche devait avoir de délicatesse et d'agrément quand il espérait de faire pénétrer dans une âme les principes de la foi et ceux de sa philosophie. « Le philosophe et le bel esprit, dit-il au commencement de son premier entretien sur la mort, sont naturellement incompatibles lorsqu'ils veulent toujours conserver leur caractère. Mais Théotime (c'est le philosophe) s'humanisait souvent par le plaisir qu'il trouvait dans les agréables pensées d'Ariste (le bel esprit), ou peut-être par

[1] *Rech. de la vér.*, passim. — *Médit. chrét.*, XVIII, 8-24, — *Entret. mét.*, IV. fin sur les méditatifs; X, au commencement; XIII, 8.

[2] *Convers. chrét.*, I. — *Ib.*, dern. entret.

[3] *Entret. mét.*, IV, 20.

Digitized by Google

un sentiment plus chrétien et plus relevé : semblable à celui de la souveraine Raison qui a bien voulu prendre une nature et des manières sensibles pour s'accommoder à la faiblesse des hommes qui n'écoutent que leurs sens. Et Ariste, de son côté, faisait effort de temps en temps pour rentrer en lui-même et consulter, de concert avec Théotime, la vérité intérieure[1]. » Voilà les entretiens que Malebranche aimait. Il se plaisait à éclairer ces âmes droites dont il nous a tracé la peinture dans ses *Méditations*, âmes remplies d'un fort grand amour pour la vérité, attentives, ne suivant que la lumière de l'évidence, ne se soumettant qu'à l'autorité de la foi, ne croyant jamais les hommes à leur parole, ne se rendant qu'à la raison, ne s'arrêtant point aux manières, n'ayant enfin ni entêtement ni préjugé, ni rien qui sente la dispute et le parti. A ceux qui avaient ces qualités ou qui s'efforçaient de les acquérir, il communiquait avec joie ses pensées. Quel accent de conviction ! « Il faut être pénétré pour toucher les autres. » Quel respect pour le Maître intérieur et quelle humilité ! « En la présence du Dieu vivant, il faut être ventre à terre. » Quel soin pour ne pas scandaliser les faibles ! Quelle application pour leur ôter tout sujet de chute ! « Ils ne voient point à leurs pieds : on doit ranger les pierres qui se trouvent dans le chemin des aveugles. » Enfin que de « surprises charitables » pour faire aimer la vérité ! « Attribue aux autres des pensées solides qu'ils n'expriment qu'à demi et qu'ils n'ont peut-être pas... Afin que l'homme aime la vérité, il faut qu'elle lui appartienne et qu'elle le touche, il faut qu'il la regarde comme une production de son esprit[2]. »

C'est ainsi sans doute qu'il en usa avec Condé pendant ces trois jours passés à Chantilly en sérieux entretiens. Au retour il écrivait : « M. le Prince est un esprit vif, pénétrant, net, et que je crois ferme dans la vérité lorsqu'il la connaît ; mais il veut voir clair... Il aime la vérité et je crois qu'il en est touché[3]. » Et le prince, de son côté, déclarait que le P. Malebranche lui avait plus parlé de Dieu en quelques heures que son directeur pendant des années entières. C'est ainsi encore qu'appuyés sur d'irrécusables témoignages, nous nous représentons Malebranche initiant aux secrets des sciences Prestet, ce domestique qui devenu, grâce à lui, prêtre de l'Oratoire et mathématicien distingué, lui voua une éternelle reconnaissance ; Carré, qui fut aussi son protégé et prit pour lui un tendre attachement ; Dortous de Mairan, qui, après vingt-sept ans passés, parlait encore avec une admiration émue de ce maître dont cependant il ne partageait plus les doctrines. Enfin c'est sous ces traits et avec ce même

[1] *Entretiens sur la mort*, à la suite des *Entret. métaph.*, 1696 et 1703.
[2] *Médit. chrét.*, XVIII, 14, 12, 8, 23, 13, 12.
[3] Blampignon, *Corresp. inéd.*

Digitized by Google

air que les témoignages les plus véridiques nous le montrent, dans ces graves et familières causeries avec le marquis de l'Hôpital, le marquis d'Allemans, le duc de la Force, le duc de Chevreuse, ou avec les femmes d'élite que sa philosophie enchantait. Tel il apparut à André et le séduisit ; tel il fut avec d'Aguesseau et fit sur lui une durable impression ; tel « il voulut bien quelquefois se mêler des études » du jeune Saint-Simon, qui ne cessa point d'admirer en lui « cette rare simplicité et cette piété solide » unies à une si « grande science » et à tant de réputation [1]. C'était dans toutes les occasions la même bienveillance naturelle et parfaite, avec je ne sais quelle grâce austère et un désir manifeste de faire du bien à l'âme ; point d'expansion, mais une bonté retenue et sereine, « accommodante » encore qu'un peu sévère [2] ; rien de trop éclatant, de peur d'arrêter l'esprit au sensible, mais un égal soin et de rendre la vérité aimable par quelque chose qui flattât les sens, et de dissiper, d'anéantir, de sacrifier le sensible à la vue de la vérité, où il devait conduire [3]. Quand on le voyait et qu'on l'entendait dans l'intimité, on était gagné à sa personne en même temps qu'à ses doctrines. On subissait son ascendant, on était sous le charme ; et, pour plusieurs, le charme ne devait point se rompre. « Jamais philosophe, selon l'heureuse et juste expression de Fontenelle, jamais philosophe n'a eu des disciples plus persuadés [4]. » Il inspira même de vives et ardentes amitiés, et il sut y répondre. Seulement, et c'est là encore un trait de caractère, il craignit toujours, à ce qu'il semble, d'en trop goûter les douceurs : loin de s'y laisser aller et d'en jouir avec abandon, il songeait plutôt à les tempérer, à les *régler*, à les *perfectionner*, c'est-à-dire à en ôter tout le vif et l'humain pour n'y laisser que l'amour calme de la vérité intelligible, recherchée et possédée en commun. C'était « le goût des mêmes sciences qui le faisait l'ami intime [5] » de ceux qu'il estimait et chérissait ; et il voulait que « Jésus-Christ fût le lien de ces amitiés *raisonnables* et *chrétiennes* [6]. » Ainsi, dans ses entretiens, « tout menait à Dieu comme à sa fin unique : la force de son esprit ne lui servait qu'à abattre le cœur humain aux pieds de son Créa-

[1] Fontenelle, *Éloge de Carré*. — Mairan, *Éloge de l'abbé de Molières*. Mémoires de l'Académie des sciences, année 1742. — *André à Malebranche*, 22 octobre 1706. Cousin, p. 425. — D'Aguesseau, *Deuxième instruction à son fils*, — *Mémoires de Saint-Simon*, éd. de M. Chéruel, in-12, t. XI, p. 148.

[2] *Journal des Savants*, 1715. — *Lettres d'André à Malebranche et au P. Lelong*. On trouve les mots « *accommodant, philosophe bon cœur* » appliqués à Malebranche. André parle de lui comme d'un *père*, d'un *consolateur*, etc.

[3] *Rech. de la vér.*, VI, part. I, ch. III, à la fin. C'est un endroit délicieux.

[4] *Éloge de Malebranche*.

[5] Saint-Simon, *loco citato*.

[6] V. *Lettres à André*, surtout les deux premières et celle du 2 janvier 1708.

Digitized by Google

teur ; » l'agrément de sa parole ne lui était qu'un moyen de gagner les âmes à la vérité et au bien. « Quelque éloigné qu'il parût en certains endroits de ce terme essentiel de toutes choses, c'est là néanmoins qu'il aboutissait toujours; quelque sujet qu'il traitât, c'est toujours par là qu'il y entrait ou qu'il en sortait[1]. »

Si ces conversations paisibles et efficaces plaisaient à Malebranche, il n'avait pour les disputes et les controverses aucun goût. L'âme ravie des splendeurs du monde intelligible, il pouvait bien consentir à redescendre parmi les hommes et à leur parler leur langage pour les rendre capables de contempler le spectacle qui le charmait; il ne pouvait, sans une vive souffrance, se voir entraîné à des luttes qui le troublaient sans profit pour autrui. « Si tu reconnais qu'on soit en humeur pour disputer, tais-toi[2], » dit le Verbe divin à son disciple dans les *Méditations*. « Je vous avoue, dit Malebranche dans une lettre à la date de 1684, je vous avoue que l'opposition que je trouve à la vérité me dégoûte fort d'écrire, et qu'il y a longtemps que je désire le repos et la pratique de la vertu[3]. » Dès que ses correspondants, au lieu de chercher la vérité dans la méditation des principes qu'il leur communique, lui posent des questions oiseuses, lui demandent des éclaircissements, il a peur d'être engagé dans quelque dispute ; et, comme il veut ménager son temps, il répond d'une manière brève, puis a soin de déclarer que philosopher par lettres n'avance à rien. A ses meilleurs amis il fait cette déclaration peu encourageante ; il les exhorte à méditer, et il ajoute que les entretiens valent mieux que les lettres : on s'y instruit en moins de temps, et les malentendus sont plus vite dissipés. Mais ces entretiens, nous savons qu'il les redoutait dès qu'ils ressemblaient à des controverses, et alors il jugeait préférable de consigner par écrit les questions en litige pour qu'on les pût examiner avec plus de loisir et de calme. Mairan lui-même, soumettant à son ancien maître de graves difficultés qu'il le supplie d'éclaircir, n'obtient à des lettres si sérieuses et si respectueusement pressantes que des réponses parfois courtes et même un peu sèches. Si, par intérêt pour une âme en péril, Malebranche consent à entrer dans quelques développements, c'est presque à contre-cœur : il a hâte d'en finir avec une discussion qui lui paraît inutile et causée d'ailleurs par une curiosité outrée : avec un peu plus de foi, on se mettrait en repos, et, au lieu de s'épuiser dans ces doutes et ces disputes, on s'appliquerait à d'utiles méditations. Il dirait volontiers comme Pascal

[1] Lettre d'André au P. Lelong où cela est dit des écrits de Malebranche.
[2] *Médit. chrét.*, XVIII, 11.
[3] Blampignon, *Corresp. inéd.*, p. 11.

Digitized by Google

quelque part : « Cela est incertain, et inutile, et pénible. » Il met donc un terme à cet échange de lettres, après avoir rappelé les principes de sa philosophie et la nécessité de ne pas s'écarter de la foi pour bien philosopher, avertissant Mairan du danger où une téméraire curiosité l'expose, et priant la Sagesse éternelle de l'éclairer. Nous trouvons là l'exemple le plus frappant de l'éloignement, nous pouvons dire de l'horreur de Malebranche pour la controverse. L'opposition, même respectueuse, même sincère, même sous la forme d'une consultation ou d'une question, déconcerte sa bonté et le glace. C'était « un maître dans l'art de penser et d'amener les autres à sa pensée[1]. » Lui échappaient-ils, l'enchanteur n'avait ni le goût, ni l'art, ni la puissance de les ramener par la discussion.

Leibnitz, dans une lettre adressée à Malebranche lui-même, a parfaitement caractérisé les dispositions de ce correspondant, qui ne semble répondre qu'à son corps défendant. « Le tête-à-tête est le plus commode pour conférer sur la philosophie; mais des gens comme moi, qui se trouvent dans des endroits éloignés des grandes villes, ont le malheur de ne pouvoir profiter par ce moyen des pensées des excellents hommes dont Paris ou Londres abondent, et à qui on n'oserait ni ne doit demander qu'ils se donnent la peine de s'expliquer par lettres : ce qui surtout a lieu, mon révérend père, à votre égard. Vous et autres personnes d'un mérite extraordinaire êtes chargés de l'instruction du genre humain, et vous emploieriez mal votre temps si vous vouliez vous appliquer à instruire des particuliers en écrivant des lettres. Il n'en est pas de même de moi, car mes pensées n'étant pas encore assez fixées en système mis par ordre, je trouve du profit dans les objections et les réflexions que je rencontre dans les lettres de mes amis. Je prends plaisir de voir les différents biais dont on prend les choses, et, cherchant à satisfaire à un chacun (supposé qu'il cherche sincèrement la vérité), je trouve ordinairement des nouvelles ouvertures, lesquelles ne changeant rien au fond de la chose, lui donnent toujours un plus grand jour[2]. »

Leibnitz a raison : il trouve partout du profit; il ne perd jamais son temps. Malebranche est de ceux qui n'aiment point à se donner la peine de s'expliquer par lettres : il ne s'instruit que par la méditation, et ses pensées sont fixées en système : les objections et les réflexions de ses amis eux-mêmes sont pour lui des causes de trouble et non des secours.

Cependant, sur un point de mécanique, dans cette même corres-

[1] C'est Mairan lui-même qui parle ainsi dans l'*Éloge de l'abbé de Molières*. Cela fait penser à ce que les Grecs appelaient si bien ψυχαγωγία.

[2] Blampignon, *Corresp. inéd.*, p. 77-78. Hanover, 1er janvier 1700.

Digitized by Google

pondance poursuivie par Malebranche comme à regret, Leibnitz a eu cet honneur de convaincre l'homme du monde le plus attaché à ce qu'il avait une fois admis comme vrai, et Malebranche a donné un bel exemple de courage philosophique en revenant entièrement sur son opinion première, déjà rendue publique et consignée dans ses ouvrages. En 1692, il avait fait un *Traité des lois de la communication des mouvements* qui contenait déjà quelques modifications à plusieurs propositions du VIe livre de la *Recherche de la Vérité*. En 1698, il écrit à Leibnitz : « En relisant à la campagne, où j'avais quelque loisir, le méchant petit *Traité de la communication des mouvements*, et voulant me satisfaire sur les troisièmes lois, j'ai reconnu qu'il n'était pas possible d'accorder l'expérience avec le principe de Descartes, que le mouvement absolu demeure toujours le même. J'ai donc tout changé ce traité, car je suis maintenant convaincu que le mouvement absolu se perd et s'augmente sans cesse, et qu'il n'y a que le mouvement de même part qui se conserve toujours le même dans le choc. J'ai donc tout corrigé ce traité, mais je ne sais pas encore quand on le réimprimera. Je vous dis ceci, monsieur, afin que vous continuiez d'être persuadé que je cherche sincèrement la vérité et que je mérite en partie, par cette disposition de mon esprit, que vous continuiez à m'aimer autant que je vous honore. » Belles et simples paroles, qui font bien de l'honneur à celui qui les a dites. Leibnitz a bien raison de lui répondre : « Pour ce qui est de votre *Traité de la communication des mouvements*, que vous me mandez, mon révérend père, de vouloir réformer, je reconnais en même temps en cela votre pénétration et votre sincérité. Il faut être bien plus pénétrant pour voir ce qu'il y a à changer dans le sien que pour le découvrir chez les autres ; mais il faut être fort sincère pour l'avouer... » Nous voyons que Malebranche était capable de profiter d'un avis et savait quitter une opinion quand il en reconnaissait la fausseté. Mais il faut bien remarquer que dans le cours même de cette correspondance avec Leibnitz il a le soin de répéter que l'on s'expose à perdre beaucoup de temps ; qu'il s'agit là de choses qu'il a quittées pour s'appliquer à d'autres plus essentielles ; que rien n'est plus ennuyeux et désagréable que de philosopher par lettres, quand on a principalement d'autres affaires plus pressées. Ce n'est, après tout, que d'une question purement scientifique qu'il s'agit. Si, partant de là, Leibnitz veut aller plus loin et dit des choses qui tendent à introduire dans la métaphysique même quelque changement, Malebranche, qui a là-dessus les principes les plus arrêtés, coupe court à tout débat. « Du reste, monsieur, je ne crois pas bien des choses que vous dites de M. Descartes. Quoique je puisse démontrer qu'il s'est trompé en plusieurs endroits, je vois clairement ou je suis le plus stupide des hommes, qu'il a eu raison dans

Digitized by Google

certaines choses que vous reprenez en lui. » Voilà ce que répond Malebranche à Leibnitz, qui essaye de l'amener à partager sur l'essence de la matière ses propres vues. Enfin, sur le point même de mécanique qui est en question, Malebranche évite toute dispute. Il est toujours fort court dans ses réponses : s'il se sent ébranlé par de solides raisons, il se recueille pour méditer, il ne discute pas [1].

C'est donc une chose incontestable que Malebranche redoutait l'échange des idées dès qu'il prévoyait un choc. Il aurait voulu que la vérité rayonnât doucement autour d'elle et pénétrât les esprits. S'il aimait les entretiens philosophiques, c'était pour amener la fusion des idées et des âmes par l'exposition de « vérités abstraites mais ayant de l'influence sur la morale [2] »; ce n'était pas pour examiner les questions de pure curiosité, qu'il négligeait volontiers, ni même pour éprouver par la discussion les principes qui lui étaient chers.

Ainsi disposé, que devait-il faire quand il était publiquement attaqué? Son premier mouvement est de ne pas répondre. Ses écrits et ses lettres nous l'apprennent [3]. Il ne songe pas un seul instant à chercher dans les objections qu'on lui fait un contrôle à ses propres spéculations. Ce serait douter de ce qu'il regarde comme très-assuré, et ce doute serait une injure à la vérité. Si donc il jette les yeux sur les livres de ses adversaires, c'est pour y chercher les points faibles et les mettre en lumière. L'honneur de la vérité l'exige : pour ne point paraître la trahir, il sort de son repos. Il n'essayera point d'entrer dans la pensée de ses critiques : à quoi bon? il leur déclarera qu'il ne les entend pas, ce qui est vrai; et il s'appliquera à leur montrer qu'ils ne l'entendent pas, ce qui assez souvent est vrai aussi. Il écrit à un homme qui l'avait combattu : « Vous me preniez pour un autre... Dieu soit loué qui m'a fait connaître à vous, à peu près tel que je suis [4]. » Aussi ne discute-t-il guère : jusque dans les disputes les plus ardentes, il expose encore. On ne le voit pas serrer son adversaire de près et user des armes d'une dialectique alerte et puissante pour renverser les raisons qu'on lui oppose; non, il reprend ses idées et les développe : c'est un recommencement perpétuel de l'exposition de sa doctrine, toujours peu comprise; seulement il n'a plus là le calme et la sérénité que nous admirons dans ses autres ouvrages. La polémique, qui contrarie tous ses goûts, l'irrite; après d'admirables élans de charité, après des plaintes élo-

[1] V. la *Corresp. de Malebranche et de Leibnitz.* Cousin, *loco citato.*

[2] Voir la sixième lettre de Leibnitz (1693 ou 1694), p. 52.

[3] Lettre à André, 16 février 1707, Cousin, p. 437. « Ma *paresse* aime mieux souffrir que de me justifier : peut-être s'accorde-t-elle en cela avec le devoir et la morale chrétienne. »

[4] Blampignon, *Corresp. inéd.*, p. 133.

Digitized by Google

quentes où il gémit de voir son temps gaspillé, son repos troublé, la vérité méconnue, la charité blessée, il se montre d'autant plus vif dans le combat qu'il est plus mécontent d'y être engagé malgré lui. S'il pouvait supprimer le débat, il le ferait volontiers, car la contradiction lui pèse; mais puisqu'on le contredit, il soutient avec une invincible persistance ses opinions attaquées, sans cacher son dédain pour des critiques qu'il juge la plupart du temps vaines ou malveillantes. A ces traits, nous reconnaissons encore le *méditatif*, au milieu même des luttes ardentes où il est entraîné.

En présence de la nature, aussi bien qu'au milieu des hommes, il redoute les émotions trop violentes. Si, voyant dans les beautés sensibles un reflet de l'éternelle beauté, il se sent ému et touché, aussitôt il se défie de lui-même et détourne les yeux [1]. Les grands ouvrages de la création, comme les astres, font une trop vive impression sur l'âme, la remplissent de leur grandeur apparente, l'éblouissent de leur éclat et s'attirent ainsi à eux-mêmes des hommages qui font tort à Dieu. Il ne les contemple pas volontiers. Ce qu'il considère avec une parfaite sécurité et avec un plaisir qu'aucune arrière-pensée ne trouble, ce sont les ressorts secrets de ces machines vivantes que nous voyons dans la nature. Les insectes surtout, et les plus petits, « ces atomes vivants, » comme il les appelle, sont l'objet de ses complaisances. Il les défend contre le mépris injuste que les hommes en font ordinairement. Il veut qu'on admire leurs ajustements et leur magnificence. On n'a pas à craindre que ces petits êtres « abattent notre esprit et le prosternent devant eux. » Par leur petitesse il nous confondent, puis par leur beauté si humble et si exquise ils nous ravissent. Quand on contemple leurs aigrettes et leurs couronnes, et ces proportions si justes et toutes ces beautés ramassées dans un si petit espace, on trouve dans ce spectacle une grande douceur, et l'âme reconnaît aisément Dieu, tout-puissant et tout sage, et l'adore [2].

Si le mysticisme consiste, comme le dit Leibnitz [3], à nous détacher des choses mondaines pour nous mener à Dieu, Malebranche est mystique dans tous ses écrits; si le mysticisme suppose dans l'âme un effort perpétuel pour rester en communication intime avec Dieu, principe de la lumière, de l'amour et de la force, Malebranche est

[1] *Médit. chrét.*, IV, 13, 14, 15.

[2] *Rech. de la vér.*, l. I, ch. VI, 2. Lire le ravissant passage qui commence par ces mots bien significatifs : « Quoiqu'on ne veuille pas trop s'arrêter à ces choses, on a pourtant de la peine à se taire sur le mépris que les hommes font ordinairement des insectes... » Et Malebranche énumère tout ce qu'il y a de grand, de beau, de magnifique « sur la tête d'une simple mouche. » Voir aussi *Entret. métaph.*, XI, et *Corresp. inéd.*, Blampignon, p. 20-21.

[3] Cousin, *Fragments de philosophie moderne*, t. II, p. 166. Sentiment de Leibnitz sur le livre de Fénelon et sur l'amour désintéressé.

Digitized by Google

encore mystique. Si, au delà de ces limites où s'arrête le vrai mysticisme, une tendance assez commune entraîne les âmes mystiques à un mépris excessif des choses naturelles ou humaines et les porte à diminuer, à atténuer, à anéantir presque la créature, cette tendance est dans Malebranche : il incline vers ce mysticisme outré. C'est un esprit élevé et hardi, aimant beaucoup la spéculation, fort peu l'action, qui lui coûte et le fatigue, une âme religieuse, toute pleine de Dieu, qui partout le voit et l'entend, qui toujours s'efforce de demeurer unie à lui, car cette union avec Dieu, c'est sa force, c'est sa lumière, c'est sa joie.

Voilà ce qu'est Malebranche. Et ce sont si bien là les traits de son caractère que, jusque dans le délire causé par la maladie, ils se retrouvent. Là sans doute, « comme on est incapable de réflexion, la nature parle toute seule et trahit tous les secrets de l'âme. » Nous lisons dans le manuscrit de Troyes : « Le P. Malebranche (pendant sa grande maladie de 1696) ne s'entretenait dans ses transports que de ce qui l'avait occupé toute sa vie, de Dieu et de ses ouvrages. Dans les égarements de son esprit aliéné, il revenait sans cesse à ses pieuses méditations, toujours un peu philosophiques, mais à leur ordinaire toujours édifiantes. Le sentiment de ses vives douleurs, au lieu d'exciter des plaintes, ne faisait le plus souvent que lui rappeler les idées qui lui étaient si familières de la structure du corps humain. Tantôt il en comptait tous les ressorts, il en expliquait l'ordre, il en marquait l'usage, en montrant la sagesse infinie de celui qui les avait si bien ordonnés. Tantôt il cherchait la cause de son mal par des raisonnements physiques, dont il n'interrompait la suite et le cours que pour y faire entrer quelque chose du Créateur. Mais la pensée qui l'occupait le plus dans ses délires était celle de la mort et de l'éternité : ces deux grands objets qu'il avait tant médités pendant sa vie se présentaient continuellement devant ses yeux, avec tout ce qu'une bonne conscience y peut trouver de charmant. » Ces détails achèvent le portrait moral de Malebranche. Et maintenant que l'on considère la belle peinture de Santerre conservée à Juilly, qu'y voit-on apparaître ? L'âme du *méditatif*, éprise de la beauté intelligible et divine, dédaigneuse de tout le reste.

II

L'éducation première de Malebranche n'a pas peu contribué à le rendre tel que nous le connaissons. Il n'a pas quitté la maison paternelle : pour cet enfant maladif et d'une faible constitution, on

Digitized by Google

redoutait la fatigue ; on voulait « le garantir contre l'agitation et le mouvement de ses égaux. » Il a donc grandi « travaillant sous un précepteur qui revenait l'enseigner après avoir conduit ses frères en classe[1], » et il a reçu d'une manière spéciale et continue les soins et la direction de sa mère. C'était une femme distinguée, « d'un esprit rare et d'une grande vertu, » parente de la pieuse madame Acarie, qui, avec le concours du cardinal de Bérulle, introduisit en France les carmélites. Il est facile d'imaginer l'influence qu'une telle mère dut avoir sur un enfant doué comme nous avons vu. Du reste, les témoignages sont positifs. « Elle s'était appliquée particulièrement à le former ; » elle lui inspira de grands sentiments de piété ; elle lui donna le goût du sérieux et du solide ; en même temps il reçut d'elle ce qui ne s'apprend pas par règles, mais se gagne par une heureuse contagion, cette distinction sans apprêt, cette exquise politesse d'esprit sans pédantisme, ce je ne sais quoi de noble, d'aisé, de délicat, qui fait l'*honnête homme*, comme on disait au dix-septième siècle ; et c'est à elle qu'il fut d'abord redevable, assure-t-on, de « ce langage brillant et naturel qu'on observe dans ses écrits[2]. » Ainsi, c'est sans contact avec le dehors qu'il s'est instruit, en méditant, pourrait-on dire ; et dès le commencement la piété, puisée dans les leçons et les exemples de sa mère, entretenue et fortifiée par ses propres soins, a eu part à toutes ses pensées ou plutôt les a toutes dominées.

Quand ce jeune homme fit connaissance avec la philosophie officielle d'alors, la philosophie scolastique dégénérée, il éprouva une déception qui ne doit pas nous surprendre. Tout en lui se trouvait choqué. « Après quelques jours d'exercice, il s'aperçut qu'on l'avait trompé, ne trouvant dans la philosophie qu'on lui enseignait rien *de grand* ni presque rien de vrai, subtilités frivoles, équivoques, perpétuelles, *nul goût*, *nul christianisme*[3]. »

La théologie ne le contenta guère davantage. Était-ce l'appareil syllogistique qui le rebutait, ou l'alliance avec le péripatétisme, ou bien encore la forme un peu disputeuse des discussions? On peut croire que c'était tout cela ensemble. « La théologie de ce temps-là, lisons-nous dans le manuscrit de Troyes, n'était qu'un amas confus d'opinions humaines, de questions peu graves, et remplie de chicanes et de raisonnements inutiles pour prouver des mystères incompréhensibles. Tout cela sans ordre, sans principes, sans liaison

[1] *Remarques* sur la vie de Malebranche, recueillies par le conseiller Chauvin.
[2] Manuscrit de Troyes.
[3] Manuscrit de Troyes. Voir aussi le conseiller Chauvin et les *Mémoires du P. Lelong*. Cousin, p. 480 et 493.

Digitized by Google

des vérités entre elles. » Ce qui est certain, c'est qu'à cette « théologie scolastique » il s'appliqua « sans ardeur parce qu'il n'y trouvait pas de goût[1]. »

C'est avec la nature d'esprit que nous avons dite, après avoir reçu dans la famille une éducation qui y était conforme et fait dans les écoles des études qui y répugnaient, qu'à vingt-deux ans Malebranche entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1660. L'amour de la retraite et le besoin d'une union plus intime avec Dieu le déterminaient à quitter le monde. La sainte liberté qui régnait à l'Oratoire, la ferveur qui en animait les membres, le goût des études sérieuses qu'on y professait, la nature même des pratiques qui y étaient en usage, propres à assurer la régularité sans causer de gêne et à entretenir l'esprit de pénitence sans compromettre une santé délicate[2], tels furent les motifs qui lui firent choisir, parmi tant d'ordres religieux, l'institut fondé par le cardinal de Bérulle. On a remarqué que le P. Bourgoing, général de la congrégation au moment où il y fut admis, avait pour la science des faits une répugnance telle, que, pour désigner un ignorant, il disait : c'est un historien. On a supposé que cette tournure d'esprit du général pouvait bien avoir eu quelque influence sur le jeune oratorien[3]. Si l'on réfléchit qu'entré à l'Oratoire en 1660, Malebranche n'arriva dans la maison de la rue Saint-Honoré qu'après un an de noviciat à Saint-Magloire, et que le P. Bourgoing, malade depuis plusieurs années, forcé par ses infirmités de déléguer la présidence de l'assemblée de 1661 au P. Sénault, meurt en octobre 1662, peut-être jugera-t-on qu'il faut réduire à peu de chose l'influence directe et personnelle du général sur le nouvel arrivé, confié d'ailleurs tout spécialement, au sortir de Saint-Magloire, aux soins d'un historien et d'un érudit, le P. Lecointe, qui devint son ami particulier. C'est d'une autre manière, bien plus élevée et bien plus profonde, que le P. Bourgoing a contribué à la direction d'esprit de Malebranche. Le P. Bourgoing maintenait à l'Oratoire la première institution dans toute sa vigueur : il tâchait d'en conserver fidèlement l'esprit et de l'inspirer à tous. Il donnait l'exemple : assidu « au divin exercice de l'oraison, » exact dans toutes ces pratiques si bien

[1] Le conseiller Chauvin. Cousin, p. 480. — *Mémoires du P. Lelong*, Cousin, p. 493. Malebranche a mêlé la théologie à la philosophie dans son système ; mais il n'a jamais été un grand théologien, et s'il eût eu de la théologie une connaissance plus exacte et plus sûre, il se fût peut-être préservé de bien des erreurs, même en philosophie.

[2] Le P. Lamy, *Entretiens sur les sciences*, 5e entretien. V. le passage cité par le P. Ad. Perraud, dans son livre *l'Oratoire de France*, etc., p. 151. — Lettre du P. Lelong à André. Cousin, p. 512.

[3] Cousin, *loco citato*, p. 217 (note).

Digitized by Google

faites pour imprimer dans le cœur la connaissance et l'amour de Jésus-Christ, il se souvenait et rappelait sans cesse aux autres que « le devoir et l'esprit de l'institution, c'était un honneur et un amour spécial à Jésus-Christ en tant qu'il est prêtre éternellement et même l'auteur et l'instituteur de la prêtrise. » Plein de vénération pour les œuvres du cardinal de Bérulle, qu'il avait recueillies et publiées, il en recommandait la lecture à tous ceux de la congrégation. Or le cardinal de Bérulle est un des maîtres de la vie mystique. Certes, il ne supprime pas l'action, et lui-même a beaucoup agi. Mais, dans son propre cœur d'abord, puis dans les écrits de sainte Thérèse, et dans ses rapports avec les carmélites, en particulier dans ses entretiens avec madame Acarie, il avait puisé une connaissance profonde de la vie intérieure et appris les secrets de l'union de l'âme à Dieu. Dans ses ouvrages, tout tendait à établir, à resserrer, à fortifier cette union, et les règlements de l'Oratoire n'avaient pas d'autre objet. Le P. de Bérulle, paraît-il, parlait admirablement de la dépendance des créatures à l'égard du Créateur. Nous avons de lui un opuscule où cette dépendance est établie avec beaucoup de force : il y approfondit cette vérité bien connue, mais souvent oubliée, que Dieu est le principe et la fin de la créature. Ailleurs, toujours pénétré de la même pensée, il dit : « Dieu est esprit et esprit infini ; il précède tous esprits par son éternité ; il les surpasse tous par son infinité ; il les contient tous par son immensité ; il les doit tous régir par sa puissance. » Voilà l'union naturelle de l'esprit humain à l'esprit de Dieu. Par l'Incarnation, elle est rendue plus étroite et devient surnaturelle. Dieu, en nous donnant son Fils unique, s'est déclaré notre Père : « et saint Paul, dit M. de Bérulle, le nomme de ce beau nom de Père des esprits, et un apôtre, de Père des lumières, pour nous faire entendre qu'il n'est pas seulement principe pour donner être aux esprits, aux lumières vives et intelligentes, mais qu'il leur donne sa propre vie, ce qui est propre au Père. » S'il en est ainsi, « il faut sans cesse diriger son âme tout entière vers Jésus, ce divin soleil immobile en sa grandeur et mouvant toutes choses. » En particulier, dans l'étude des sciences même purement humaines, c'est à Dieu que nous devons nous tenir unis ; c'est Dieu que nous devons avoir en vue : Dieu, c'est le *Seigneur des sciences*. « Ne passez pas légèrement cette parole dictée par le Saint-Esprit, dit encore Bérulle. C'est un titre d'honneur que Dieu se donne à soi-même et un droit qu'il veut prendre sur vos esprits. Ne violez pas ce droit, ne ravissez pas à Dieu cette sienne qualité, vous rendant propriétaires de votre propre esprit, de votre fonction et de votre science. » C'est dans ces dispositions que le fondateur de l'Oratoire veut qu'on étudie les sciences ; et, bien qu'assurément il ne les méprise pas puisque tout au contraire il recommande qu'on

Digitized by Google

s'y applique, il ne veut pas qu'on se glorifie « en la connaissance de si petites choses et qu'on oublie les choses si grandes, les choses de Dieu et de l'éternité, dont la vue et l'espérance devrait nous ravir[1]. » « Que sommes-nous, dit-il éloquemment, que savons-nous ? Nous sommes un peu de poussière et nous savons quelque chose des langues et des sciences humaines, et cela encore combien obscurément ! combien faiblement ! Et quand tout cela serait en sa perfection, qu'est-ce au regard de la langue et de la science des anges... et au regard de celle de Dieu ? Nous sommes appelés à choses plus grandes ; nous sommes appelés à connaître non ce monde, mais l'auteur du monde, et à vivre en lui et de lui une vie sans fin. Grande est notre dignité de vivre de la vie de Dieu et d'avoir pour notre félicité la félicité de Dieu même ! C'est notre vie et notre vie pour jamais : ne nous contentons de rien moins[2]. »

J'imagine que Malebranche, lisant ces choses, en était vivement frappé, et qu'il faisait de ces vérités le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Aussi bien n'étaient-ce point là de belles pensées semées en passant dans un discours : non, c'était l'esprit même du cardinal de Bérulle et de l'Oratoire, et tout ce qui se faisait dans la congrégation n'était que l'application pratique et vivante de ces principes. Malebranche avait traversé la scolastique et la théologie : il y avait rencontré les questions métaphysiques qui devaient le passionner plus tard, mais sans y trouver d'attrait et sans reconnaître sa vocation. Les exercices de l'Oratoire devaient lui procurer une tout autre satisfaction : là il goûtait déjà les solides joies dont il a tant parlé dans ses livres ; ces prières, ces méditations, ces pieuses lectures, qu'il faisait chaque jour, étaient le meilleur aliment de son esprit, et tandis que les choses qu'on lui apprenait le dégoûtaient ou le touchaient fort médiocrement, les pratiques oratoriennes, en le formant à la vie intérieure, l'initiaient, sans qu'il s'en doutât, au noble et difficile métier de penser. Aussi voyez : il se laisse appliquer à l'étude de l'histoire par le P. Lecointe, à l'étude des langues par Richard Simon ; et, s'il sent très-bien que ce qu'il fait ne convient pas à son esprit, il ne sait pas encore ce qu'il doit faire. Enfin un jour il trouve

[1] Rapprocher de ce beau passage la fin de la *IX*e *Méditation chrétienne*, de Malebranche : « Tout disparaît et change de face, lorsque je pense à l'éternité. Sciences abstraites, quelque éclatantes et sublimes que vous soyez, vous n'êtes que vanité, je vous abandonne. Je veux étudier la religion et la morale, je veux travailler à ma perfection et à mon bonheur et laisser là cette dure occupation que Dieu a donnée aux enfants des hommes, toutes ces vaines sciences dont il est écrit que ceux qui les accumulent, au lieu de se rendre sages et heureux, ne font qu'augmenter leurs travaux et leurs inquiétudes. »

[2] Le P. Ad. Perraud, l'*Oratoire*. — Bossuet, *Oraison funèbre du P. Bourgoing*. Nourrisson, *Vie du cardinal de Bérulle*. — Bérulle, *Œuvres*, passim.

Digitized by Google

chez un libraire le *Traité de l'homme* de Descartes, y jette les yeux, se sent ému et ravi, achète le livre, l'emporte, le lit jusqu'au bout avec des battements de cœur qui le forcent à interrompre de temps en temps sa lecture : dès ce moment il se connaît. Il est philosophe. Ceci se passait en 1664.

On ne peut douter de l'authenticité de ce fait. Le marquis d'Allemans, le conseiller Chauvin, le P. Lelong le racontent, comme une particularité qu'ils tiennent de la bouche même de leur ami [1]. C'est donc à bon escient que Fontenelle a placé cette anecdote dans son éloge de Malebranche. A vrai dire, ce qui étonne, ce n'est point cette subite conscience qu'une circonstance accidentelle donne à Malebranche de son génie philosophique. Il n'est pas très-rare que quelque rencontre imprévue amène dans la vie intellectuelle ou morale de grandes décisions. La plupart du temps ces coups d'éclat sont préparés dans l'ombre par mille causes secrètes, et on ne remarque guère que l'occasion déterminante. C'est le fruit mûr et prêt à tomber, que le moindre souffle détache. Les raisons de s'étonner sont ailleurs, si je ne me trompe.

Et d'abord il paraît étrange que Malebranche, entré à l'Oratoire en 1660, ne connût pas encore Descartes en 1664. On le sait, le cardinal de Pérulle estimait Descartes, et approuvait son dessein et sa manière de philosopher : il lui avait même fait une obligation de conscience de publier ses idées [2]. On le sait encore, la congrégation, fondée par le cardinal, se montra, elle aussi, et dès le début, favorable à la philosophie cartésienne. Comment donc se fait-il que, du moins dans ces moments de récréation, employés, d'après les règlements, à la *conversation*, les Pères du séminaire de Saint-Magloire ne parlassent jamais d'une philosophie qui comptait dans l'Oratoire tant d'adeptes, s'enseignait dans les colléges de la congrégation, et commençait à être persécutée dans un pays où les oratoriens avaient un établissement [3] ?

Mais, dans ce même séminaire de Saint-Magloire, un oratorien d'un très-grand mérite, théologien consommé et philosophe, le P. Thomassin, composait, à la demande du P. Bourgoing, un grand ouvrage où il se proposait de montrer l'accord des *patriciens* de la

[1] Cousin, ouvr. déjà cité, p. 473-474, 480, 493. — Fontenelle avait eu connaissance des *Mémoires du P. Lelong*. Voir ce qui est dit de l'*Éloge* de Fontenelle dans la lettre du P. Lelong à André, p. 510.

[2] Baillet l'affirme dans la *Vie de Descartes*.

[3] V. la lettre collective adressée en latin par tous les régents de l'oratoire d'Angers au P. Sénault, en 1670 : « Plus quam ducenti numero sumus quos pestis illa (cartesiana) infecit. » *L'Orat. et le Cartés. en Anjou*, par M. Dumont.— Et puis Affaire de Louvain, 10 mai 1662, 29 août 1662.

Digitized by Google

pensée, c'est-à-dire des philosophes de premier ordre, avec les Pères de la religion, et il tâchait d'entrer par la méditation dans la connaissance intime des dogmes théologiques dont il racontait l'histoire [1]. Le P. Thomassin professait la théologie à Saint-Magloire depuis 1654, il y était encore au moment de l'admission de Malebranche, puisqu'il y demeura quatorze ans : Malebranche a dû l'avoir pour maître. C'est un platonicien, et un platonicien qui n'ignore pas Descartes, que ce savant et pieux apologiste du christianisme. La doctrine des *Idées* est exposée par lui, d'après Platon, Plotin, saint Augustin, et en même temps l'influence cartésienne est visible. L'esprit qui anime son grand ouvrage et les vues qu'on y remarque devaient apparaître dans ses leçons. Comment cette théologie qui, en proclamant l'accord de la raison et de la foi, répondait si bien aux aspirations de Malebranche, ne le frappa-t-elle pas? Comment, au contact de ce souffle platonicien venant jusqu'à lui, ne fut-il pas ému? Comment surtout put-il entendre expliquer saint Augustin et sans doute le lire lui-même, sans reconnaître sa voie? D'ailleurs Thomassin n'était pas le seul à l'Oratoire qui admirât et étudiât saint Augustin. De tous les Pères de l'Église, c'était le plus goûté dans la congrégation. Le cardinal de Bérulle se nourrissait de sa doctrine et de ses œuvres. Et ce n'est pas seulement la théologie que les oratoriens cherchaient dans les écrits du grand docteur : le P. Sénault, quatrième général de l'ordre, élu en 1662, le P. Gibieuf, qui fut en relation avec Descartes, le P. Labarde, et surtout le P. André Martin, se mettaient à l'école de saint Augustin pour y apprendre la philosophie; et, tandis qu'Aristote et saint Thomas faisaient le fond de l'enseignement scolastique, cette *philosophie chrétienne*, recueillie dans les écrits de saint Augustin, devenait, à l'université d'Angers, la matière des leçons du professeur oratorien, André Martin, qui la publiait ensuite sous un pseudonyme dans un livre remarquable dont voici le titre : *Philosophia christiana, seu sanctus Augustinus de philosophia universim, Ambrosio Victore, theologo collectore*. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions, dont la dernière, en 7 volumes, à Paris, est de 1671, et le P. André Martin est né en 1621, mort en 1675.

Ainsi, dans l'Oratoire, Platon et Plotin, saint Augustin et Descartes étaient connus, aimés, étudiés au moment où Malebranche y entra : des hommes distingués qu'il a connus, avec qui il a causé, dont il a pu lire les écrits, avaient l'idée d'une philosophie nouvelle

[1] Les *Dogmes théologiques* ne parurent qu'en 1680-84 et en 1689. Mais la préface nous apprend que l'ouvrage a été entrepris sur les instances du P. Bourgoing, lequel, on s'en souvient, est mort en 1662. — Consulter, sur Thomassin, la *thèse* du P. Lescœur, de l'Oratoire.

Digitized by Google

où ces divers éléments devaient se fondre; plusieurs avaient déjà mis la main à l'œuvre. Et cependant le P. Lelong nous affirme qu'avant 1664 Malebranche ne connaissait Descartes que par les objections de son maître de la Marche. Et nulle part, ni dans les écrits de notre philosophe, ni dans les lettres ou les Mémoires de ses amis, nous ne trouvons la moindre trace de relations entre lui et Thomassin, et il ne paraît pas avoir jamais lu Platon, dont il ne cite rien, ni étudié ses théories, dont il parle fort rarement et d'une manière très-générale[1]; et, enfin, il semble avoir ignoré avant 1664 les tentatives philosophiques d'*Ambrosius Victor*, qu'il citera plus tard dans ses ouvrages[2], et ne pas se douter encore qu'il y ait un philosophe et une philosophie dans saint Augustin, qu'il reconnaîtra plus tard pour son maître. Comment concilier ces apparentes contradictions?

D'abord je remarquerai que de 1660 à 1664 Malebranche fit son année de noviciat, et ensuite se prépara à recevoir la prêtrise. Les exercices auxquels la règle assujettissait les novices étaient nombreux. Outre l'oraison du matin, ils avaient le soir une autre demi-heure d'oraison. Deux fois par jour, ils devaient se livrer à des exercices corporels, au travail des mains, pendant une demi-heure chaque fois, « non pas tant, dit la règle, pour la santé, quoique cela soit utile, que pour se rendre conformes au Fils de Dieu, qui a quelquefois travaillé et fait exercice. » La lecture méditée de l'Écriture sainte et du Catéchisme du concile de Trente, l'étude de la discipline de l'Église, la préparation aux divers emplois ecclésiastiques, enfin des exercices propres à former le novice aux cérémonies saintes et au chant, occupaient une bonne partie de la journée[3]. Voilà pour l'année de noviciat. Après cela la préparation prochaine au sacerdoce était la grande affaire, et Jésus-Christ la grande étude. Un oratorien n'est pas un religieux, c'est un prêtre, et il doit pratiquer dans toute leur perfection les vertus sacerdotales. Pour cela, il s'ef-

[1] Voici ce que Malebranche dit de Platon dans la préface des *Entretiens sur la métaphysique*, édit. de 1696 : « Ces idées sont en Dieu, et si Platon n'avait point cru que les idées étaient séparées de l'essence divine, *comme on l'en accuse*, saint Augustin, en cela, serait platonicien » Et plus loin : « Les anciens Pères avaient appris ce sentiment, ou, comme saint Augustin l'avoue de lui-même, dans les livres des platoniciens estimés alors ou dans ceux de Philon ou des autres Juifs; et ils s'en étaient convaincus par le huitième chapitre des *Proverbes de Salomon*, et surtout par l'Évangile de saint Jean. »

[2] André demande à l'abbé de Marbeuf (6 juin 1716) quand Malebranche commença à lire saint Augustin ou Ambrosius Victor (Cousin, p. 217). Cette question reste sans réponse.

[3] Le P. Lamy, *Ve Entretien sur les sciences*. — V. le P. Perraud, *loc. cit.*, p. 115, 116, 127, 151, 152.

Digitized by Google

force d'entrer dans l'esprit de Jésus-Christ, il considère sans cesse Jésus-Christ comme le divin modèle sur lequel il doit se former, il travaille à ne plus faire qu'un avec Jésus-Christ, Jésus-Christ qu'il doit « produire, communiquer aux peuples et faire vivre dans les âmes [1]. » Pénétré de l'excellence du sacerdoce, l'oratorien, au sortir du noviciat, n'avait plus d'autre soin que de se préparer avec toute la perfection possible au saint ministère. Sans doute, on le laissait libre de suivre ses attraits particuliers ; sans doute, c'était une coutume, à l'Oratoire, de décharger de toute autre affaire ceux en qui on remarquait un génie pénétrant ou une aptitude singulière pour les sciences. Mais avant l'ordination, la science commune tenait assurément la plus grande place, et cette science commune consistait à entrer de plus en plus dans l'esprit de l'institut, c'est-à-dire dans l'esprit du sacerdoce.

Voilà sans doute pourquoi à Saint-Magloire et rue Saint-Honoré on ne parla point de Descartes à Malebranche. Sa curiosité n'étant guère éveillée sur des choses dont les leçons de Rouillard l'avaient dégoûté, ses maîtres dans l'art divin du sacerdoce avaient mieux à faire que de l'entretenir des nouveautés cartésiennes. Pour Thomassin, j'inclinerais à croire que son érudition, si riche et presque surabondante, empêcha Malebranche de prendre goût à ses leçons. Chose singulière! il vint un jour où l'auteur des *Dogmes théologiques*, esprit ouvert et conciliant, profita des spéculations et s'inspira des doctrines de l'auteur de la *Recherche de la vérité* et des *Conversations chrétiennes*, devenu à son tour un des patriciens de la pensée. Mais Malebranche, lui, n'avait certes pas apprécié à Saint-Magloire les remarquables qualités du maître dont il suivait alors les cours. Là où il y avait un penseur, il ne voyait guère qu'un théologien érudit, et il confondait, peut-être, avec les patientes compilations qu'il détestait tant, ces comparaisons lumineuses, sans cesse renouvelées par Thomassin entre les dogmes chrétiens et les plus belles pensées des philosophes. Le majestueux enchaînement de la tradition théologique et philosophique le touchait médiocrement. C'était encore de l'histoire. Et de toutes les histoires, la plus inutile, à son avis, c'était celle des opinions d'autrui. Il ne comprenait pas que l'on s'appliquât à rechercher ce que les autres ont pensé. Aussi Platon et Plotin purent-ils lui apparaître dans les belles citations et les commentaires savants de Thomassin, sans exciter sa curiosité. Étudier ces païens, qui ont écrit dans une langue difficile à entendre, c'eût été faire œuvre d'érudit et perdre son temps. Il s'en garda bien ; et, sans se

[1] Le P. de Condren, deuxième général de l'Oratoire, *Lettre VI* (édit. Pin).

Digitized by Google

douter de la parenté intellectuelle qu'il avait lui-même avec eux, il les dédaigna.

Mais d'où vient que saint Augustin même n'éveilla point son génie philosophique? Je crois en trouver la raison dans la manière dont tout d'abord il entra en commerce avec le grand docteur. Il chercha dans ses écrits la connaissance du dogme et un aliment à la piété. La forme même des ouvrages de saint Augustin contribua à lui cacher le philosophe pour ne lui laisser voir que le théologien ou le mystique. Ne connaissant de la philosophie que le péripatétisme scolastique roide et pédantesque, et ayant, d'un autre côté, des exigences scientifiques très-impérieuses quoique non encore définies, Malebranche ne pouvait pas soupçonner qu'il y eût toute une philosophie dans les ouvrages d'Augustin, et cela parce qu'il n'y voyait pas l'enveloppe scolastique et n'y trouvait pas encore la sévérité de la science. Je crois donc qu'il le connut d'abord à travers ses cahiers de théologie, et le feuilleta pour le consulter comme une autorité en matière de foi; puis, que peu à peu il se mit à le lire, et que, s'il fut parfois choqué de la subtilité de la pensée et du mauvais goût de l'expression, il fut ravi de trouver là, exposée sans appareil logique, la doctrine chrétienne, et de la voir méditer avec tant de hardiesse et d'amour. Il aima les livres du saint docteur, parce que ces livres le faisaient penser et nourrissaient sa piété. Et sans doute les pages où il revenait le plus volontiers étaient déjà celles où Augustin consulte le Maître intérieur avec une attention si respectueuse et si tendre, célèbre avec tant d'éloquence et de poésie la chaste beauté de la vérité, demande par de si vives supplications à être éclairé de sa lumière et pénétré de son amour. Peut-être que, si les livres, ou du moins les idées d'Ambrosius Victor lui eussent été connues, Malebranche eût dès lors appris à considérer saint Augustin comme un philosophe. Mais avant 1664, selon toute apparence, il n'avait rien lu d'Ambrosius Victor, et il n'en avait guère entendu parler. Les raisons qui expliquent comment il ne connaissait pas Descartes se représentent ici, et n'ont pas moins de valeur. Nous pouvons donc conclure que, de 1660 à 1664, Malebranche a certainement lu saint Augustin et médité avec lui, mais qu'il n'a songé à faire de ce Père une étude philosophique qu'après avoir fait connaissance avec la philosophie de Descartes et peut-être aussi avec la *Philosophia christiana* d'Ambrosius Victor. Dans la préface des *Entretiens sur la métaphysique*, édition de 1696, il reconnaît et proteste, ce sont ces propres expressions, que c'est à saint Augustin qu'il doit le sentiment qu'il a avancé sur la nature des idées. Mais, ajoute-t-il, « j'avais appris *d'ailleurs* que les qualités sensibles n'é-

Digitized by Google

taient que dans l'âme, et que l'on ne voyait point les objets en eux-mêmes, ni par des images qui leur ressemblent. J'en étais demeuré là, jusqu'à ce que je tombai heureusement sur certains endroits de saint Augustin, qui servirent à m'ouvrir l'esprit sur les idées. En comparant ce qu'il nous enseigne sur cela avec *ce que je savais d'ailleurs*, je demeurai convaincu que c'est en Dieu que nous voyons toutes choses. » Qu'est-ce que Malebranche veut dire par ces mots : *j'avais appris d'ailleurs, je savais d'ailleurs?* C'est la philosophie de Descartes qu'il désigne, ne voulant point la nommer, parce que son but dans cette préface est de justifier la vision en Dieu par des autorités théologiques, mais l'indiquant en termes assez clairs pour qu'on la reconnaisse, et dès lors ne nous avoue-t-il pas qu'il n'a compris les théories philosophiques de saint Augustin qu'après avoir étudié la doctrine cartésienne ?

Ainsi, c'est une chose certaine, la lecture du *Traité de l'Homme* a donné à Malebranche la conscience de son génie. Mais est-ce Descartes qui l'a initié aux spéculations métaphysiques? Est-ce dans Descartes qu'il faut chercher la première origine de sa philosophie? Non, certes. N'avons-nous pas montré, au contraire, qu'il était né métaphysicien, et que tout, dans sa première éducation et à l'Oratoire, avait contribué à fortifier ces dispositions naturelles?

Le jour où, dans une profonde et ardente prière, sentant Dieu présent et agissant au plus intime de son être, il a réfléchi sur cette présence et cette action de Dieu dans la créature, ce jour-là, sans le savoir, il a commencé à être philosophe : la pensée qui toute sa vie l'a occupé s'était présentée à son esprit. Je ne sais pas la date de ce jour : mais, très-jeune encore, j'en suis bien sûr, Malebranche s'est complu dans ces méditations ; et, soit qu'il contemplât les attributs divins pour les adorer, soit qu'il s'examinât lui-même pour voir en quoi, par ses négligences ou ses défaillances, il faisait obstacle à l'action de la grâce, soit qu'il considérât l'incarnation de Jésus-Christ et cette union si extraordinaire du Créateur avec la créature et ce secours divin donné à l'homme pour se relever vers Dieu et ressaisir en Dieu la vie véritable, ce qu'il méditait toujours, c'est l'action toute-puissante et en même temps toute sage et toute bonne de Dieu dans le monde; ce qu'il aimait à considérer, ce qui le confondait et le ravissait en même temps, c'est cette efficace divine, qui agit en nous plus que nous-mêmes, qui éclaire et qui touche, qui console et qui fortifie, qui peut même ébranler, sans la détruire, la volonté libre, pénétrant ainsi, avec respect et délicatesse, mais avec force, dans ce secret endroit d'où partent les résolutions, dans ce sanctuaire intime fermé à toute autre puissance. C'est là qu'il faut chercher l'origine

Digitized by Google

première de la philosophie de Malebranche : c'est des profondeurs mêmes de son âme chrétienne que cette philosophie est sortie, et c'est dans les actes les plus ordinaires de la piété pratique que les grandes vérités, dont l'étude a été la passion de sa vie, lui ont apparu d'abord exerçant sur lui un attrait irrésistible et l'enivrant pour toujours de leurs charmes immortels.

Quand il apprit, à l'Oratoire, qu'il faut, selon les fortes expressions du P. de Condren, se remplir de Jésus-Christ, « pour lui faire place en tout, et le laisser être en nous ce que nous voudrions y être nous-mêmes[1] ; » quand il fut initié à la théologie mystique, quand il lut saint Augustin, tous ces exercices, toutes ces études, toutes ces lectures qui avaient pour but de le former à une piété plus haute, le préparèrent à son insu et l'acheminèrent à la philosophie. Ne songeant pas à édifier une métaphysique, il en portait déjà les éléments dans sa pensée ; ne se croyant pas philosophe, et s'appliquant encore, mais sans goût, à des études de linguistique et d'histoire, il avait, si je l'ose dire, une philosophie. C'est alors qu'il lut Descartes. Ce qu'il y remarqua, nous dit le P. Lelong, ce furent « la *Mécanique* et la *Méthode de raisonner.* » Dans ce *Traité de l'homme*, il rencontrait un philosophe pur et un savant : rien pour le sentiment, rien pour l'imagination ; une raison calme et froide, jugeant des choses après un examen sévère, et enchaînant les idées les unes aux autres dans un ordre lumineux ; la science enfin, dégagée de toute subtilité d'école, éloignée de toute pédanterie, mais rigoureuse, débarrassée des entraves syllogistiques, mais très-méthodique dans sa marche. Cette austère image de la science plut à Malebranche : en contemplant Descartes, il se reconnut philosophe. Et puis cette explication toute mécanique des choses convenait à son esprit. Peut-être trouvait-il dans ce livre la solution d'un problème qui l'avait inquiété. Tout rempli de la présence et de la toute-puissance de Dieu, il ne savait que faire sans doute de ces puissances occultes et de ces prétendues forces que le péripatétisme scolastique supposait partout : Descartes dissipait ces fantômes.

Dès ce moment, Malebranche se mit sous la discipline du nouveau maître qu'il venait de rencontrer ; et, apprenant dans Descartes la méthode de raisonner et les principes de la philosophie fondée sur les idées claires et la mécanique[2], dans saint Augustin la méthode morale[3], si je puis m'exprimer ainsi, et les principes de la philo-

[1] Le P. de Condren, *Lettre V.*

[2] *Mémoires du P. Lelong.* Cousin, ouvr. cité plus haut, t. II, p. 493.

[3] C'est le titre d'une thèse remarquable soutenue devant la Faculté des lettres de Nancy, par M. Charles Charaux. (Ladrange, 1866.)

Digitized by Google

sophie religieuse, il se proposa de porter l'exactitude et la rigueur de la science dans la métaphysique, avec l'intention de rendre, comme dit Leibnitz[1], « les choses les plus abstraites, non-seulement sensibles, mais touchantes et agréables, et d'en montrer l'influence dans la morale. »

III

Si l'on veut se faire une idée de l'ordre que Malebranche, une fois résolu à philosopher, garda dans ses libres études, il faut lire le sixième chapitre de la IIe partie du livre de la *Méthode*, dans la *Recherche de la vérité*. Les renseignements que nous fournit le P. Lelong sont d'accord avec le plan qui y est tracé, et l'on voit bien que c'est celui que Malebranche a suivi lui-même. Après avoir acquis quelque connaissance de soi-même et de l'Être souverain, il faut étudier l'algèbre, l'arithmétique et la géométrie ; mais il serait dangereux de s'y arrêter trop longtemps. Quand on a acquis par l'usage de ces sciences une certaine étendue d'esprit, une justesse et une pénétration que d'autres études ne donneraient pas, on doit, pour ainsi dire, les *mépriser* ou les *négliger*, pour étudier la physique et la morale. La physique, considérée comme une véritable science, consiste à raisonner, non sur nos sentiments, mais sur nos idées ; elle est très-difficile, mais très-utile et très-intéressante. N'y chercher que la satisfaction de sa curiosité serait n'en pas comprendre la vraie importance. Il faut l'étudier en vue de la métaphysique, et par conséquent, considérer surtout ce peu de vérités pleinement démontrées que nous avons touchant les choses de la matière, et ne pas pousser trop loin de curieuses et inutiles recherches. Ainsi préparé, on doit s'appliquer de toutes ses forces à la morale, qui est la plus nécessaire de toutes les connaissances. C'est ici principalement qu'il est dangereux de suivre les opinions vaines des hommes. Il faut se consulter soi-même pour reconnaître la faiblesse de sa nature, consulter le Maître qui nous enseigne intérieurement les vrais principes, et en même temps étudier l'Évangile où la sagesse éternelle, se présentant à nous sans toutefois sortir de nous, nous apprend par des paroles sensibles et des exemples convaincants le chemin de la vraie félicité. L'Évangile nous fait connaître avec certitude les lois sur lesquelles nous devons régler nos mœurs. « Pour ceux qui ne se contentent point de la certitude, à cause qu'elle ne fait que convaincre l'esprit sans l'éclairer, ils doivent méditer avec

[1] Sixième lettre de Leibnitz à Malebranche. — Cousin, p. 52.

Digitized by Google

soin sur ces lois et les déduire de leurs principes naturels, afin de connaître par la raison, et avec évidence, ce qu'ils savaient déjà par la foi avec une entière certitude[1]. »

Au milieu de ces études sérieuses fit-il une place pour la lecture des ouvrages philosophiques qui parurent alors? Étudia-t-il certains livres cartésiens où l'on retrouve bien des pensées analogues aux siennes? La question n'est pas sans intérêt. En Allemagne, par exemple, on confond volontiers Malebranche parmi les disciples secondaires de Descartes, tels que Clauberg et Geulincx, ou même on fait moins d'état de lui que de ces philosophes, comme s'il avait développé avec une moins puissante originalité les doctrines du maître, comme si même il leur devait à eux aussi quelque chose.

Notons tout d'abord que Malebranche aimait peu à lire. Il consultait les livres de sciences pour profiter des solides travaux accomplis avant lui ou de son temps. Les autres livres lui semblaient, pour la plupart, au moins inutiles. Qu'y aurait-il cherché? les opinions d'autrui? Elles n'excitaient point sa curiosité. Une instruction sérieuse? Il comptait bien plus sur la méditation, que toutes ces voix du dehors ne font que troubler. Maïran lui demandant ce qu'il pense de l'*Éthique* de Spinoza : « Je n'ai point le livre dont vous me parlez, répond-il. J'en ai lu autrefois une partie ; mais j'en fus bientôt dégoûté... Je n'ai point lu les réfutations qu'on a faites de ses erreurs : car *je n'en ai pas besoin.* » Et à un ami il écrit : « Il y a peu ou point de livres qui me plaisent. Si l'on faisait tous les ans un petit volume in-12 qui me contentât, je serais satisfait des savants. Quand je n'avais que vingt-cinq ans, j'entendais ce que je lisais dans les livres ; mais à présent je n'y entends plus rien dans la plupart. » A vingt-cinq ans même il lisait peu, et sans grand plaisir, et, je crois aussi, sans grand profit. S'il est vrai que dans son premier ouvrage on trouve un certain nombre de citations, souvenirs encore récents de ses études littéraires et théologiques, on remarquera qu'il ne cite guère les philosophes et qu'il traite avec un suprême dédain les érudits et les commentateurs. Celui qui écrivait ces choses était-il homme à rechercher curieusement les livres des cartésiens? Et dans quel intérêt je vous prie? Méditer avec Descartes, comme avec saint Augustin, voilà qui est bien, car c'est utile. Mais étudier ce que d'autres ont dit de Descartes ou d'après Descartes, à quoi bon? Je pense donc que si Malebranche rencontrait, sans les chercher, quelques livres philosophiques de bonne apparence, il se hasardait à y

[1] *Rech. de la vér.*, l. VI, part. II, ch. VI. — *Mém. du P. Lelong.* — Lettre du P. Daniel, récollet, au P. Poisson, de l'Oratoire, 10 avril 1670. Blampignon, *Étude*, p. 9. — V. aussi *Entret. métaph.*, X, et *Rech. de la vér.*, liv. I, ch. VII.

Digitized by Google

jeter les yeux, et si la chose lui plaisait, il s'y arrêtait un peu, et s'il y trouvait quelque chose de bon, quelque excitation à penser, quelque stimulant pour la piété, il en profitait. Mais voilà tout.

C'est ainsi qu'il a certainement lu la *Logique* de Port-Royal, publiée en 1662 et arrivée en 1673 à sa quatrième édition. Il y fait allusion quelque part, et dans la *Recherche de la Vérité* on en trouverait sans peine des ressouvenirs. Mais il en garda, paraît-il, une impression peu profonde, puisque, consulté par André sur les meilleurs ouvrages à suivre dans un cours de philosophie, il ne songe pas à nommer l'*Art de penser ;* « il n'a rien à dire sur la logique; il n'en connaît de bonne que la naturelle, jointe aux règles qu'il a données dans le livre de la *Recherche de la vérité*, il ne sait pas trop quels sont les livres qui seraient utiles. »

Très-certainement aussi il a lu les *Pensées* de Pascal, publiées par MM. de Port-Royal en 1670. Qui ne serait tenté de croire qu'il en demeura frappé ? Ce souci vif des choses de l'âme, cette préoccupation religieuse partout dominante, ce mépris des prétendues grandeurs d'ici-bas et de la science elle-même, si on la sépare de la foi et de la piété, cette humiliation de tout l'homme devant Dieu, et aussi ce dédain pour l'opinion commune et cette intrépidité de la pensée en présence des difficultés, tout cela n'était-il pas fait pour lui plaire? Et néanmoins que voyons-nous? des analogies remarquables avec quelques-unes des *Pensées* de Pascal, notamment dans le premier livre de la *Recherche*, analogies qui font croire à des réminiscences, mais s'expliqueraient encore sans cela. Il n'y a rien de plus. D'une profonde influence exercée par le livre des *Pensées* sur notre philosophe, aucune trace ne reste. Trop de choses le choquaient dans ce livre : les attaques contre la raison, les critiques adressées à Descartes, la condamnation de toute philosophie, et presque partout je ne sais quoi de violent, qui agite et qui trouble. Pascal n'était point de ceux avec qui Malebranche pouvait méditer.

Je ne serais pas étonné qu'il eût lu le *Traité de l'âme humaine* de Louis de la Forge, fait d'après les principes de Descartes, le titre l'indique, publié à Paris en 1666, écrit par un catholique pieux, médecin et physiologiste, qui avait connu personnellement Descartes et travaillé avec Clerselier à la publication du *Traité de l'homme*, qui enfin expose avec complaisance dans sa préface les ressemblances de la philosophie cartésienne et de la doctrine de saint Augustin. Autant de titres pour attirer l'attention de Malebranche et la retenir quelque peu. Mais rien n'autorise à croire que cette lecture, s'il l'a faite, lui ait beaucoup appris.

Les *Discours* de Géraud de Cordemoy sur le discernement de l'âme et du corps l'ont arrêté plus longtemps. Il fait à Cordemoy l'honneur

Digitized by Google

de le citer : « On peut le lire et le méditer, » dit-il au chapitre X du premier livre de la *Recherche*, et le passage est déjà dans les premières éditions. Une clarté élégante, des agréments propres à attirer les esprits peu accoutumés aux choses philosophiques, enfin un sentiment religieux très-vif, tout cela faisait de Cordemoy un excellent initiateur à la philosophie cartésienne, et c'est ce que Malebranche a goûté en lui. En a-t-il tiré un plus sérieux profit? Est-ce dans ces Discours qu'il a puisé la première idée de la théorie des causes occasionnelles? Mais pour la trouver, il avait assez de Descartes. Fallait-il qu'il lût dans Cordemoy « qu'aucun corps n'en peut mouvoir un autre, que notre volonté ne produit pas le mouvement et ne peut même pas le conserver, que notre souhait n'est qu'une occasion à la puissance qui meut déjà un corps d'en diriger le mouvement vers un certain côté répondant à notre pensée, qu'il est aussi impossible à nos âmes d'avoir de nouvelles perceptions sans Dieu qu'il est impossible au corps d'avoir de nouveaux mouvements sans lui, enfin que si l'on peut dire qu'on a un corps, ce n'est pas que cela soit évident par la lumière naturelle, mais il suffit de la foi pour empêcher d'en douter? » En méditant Descartes, n'avait-il pas lui-même toutes ces pensées? Cordemoy, disant ces choses, lui a été agréable, et même si l'on veut, l'a confirmé dans ses idées; mais Cordemoy ne lui a rien appris.

J'en dirais autant de Clauberg et de Geulincx s'il était prouvé qu'il les eût lus. Que plusieurs disciples de Descartes, ayant entre eux par l'âme quelque parenté, aient poussé les théories du maître au mysticisme et à l'idéalisme, ce n'est pas fort surprenant. Mettez qu'ils se soient connus, je dirai en voyant les ressemblances qui existent entre eux : ils se sont compris; mais je n'en conclurai pas qu'ils se soient appris quelque chose les uns aux autres. Et s'il y en avait un parmi eux qui eût dans la pensée plus de puissance et plus d'éclat, quand bien même il serait venu après tous les autres et aurait lu et étudié tous leurs ouvrages, c'est lui à coup sûr que je déclarerais le plus original. Mais la chose est ici bien plus simple. Il est très-invraisemblable que Malebranche ait lu Clauberg : il est certain qu'il n'a pas lu Geulincx. Clauberg avait eu à son voyage en France des relations personnelles avec Clerselier et de Laforge : son *De cognitione Dei et sui*, publié en 1656, a dû être remarqué; sa *Logica novantiqua* est citée et mise à profit dans l'*Art de penser* de Port-Royal. Quant à Geulincx, professeur à Louvain et puis à Leyde, il se peut que, grâce aux théologiens de Flandre, en continuels rapports, depuis le jansénisme, avec ceux de France, grâce aussi aux oratoriens de Louvain et de Mons, son nom ait été connu à l'Oratoire de Paris. Mais qu'étaient-ce pour Malebranche que Clauberg et Geulincx? des étran-

Digitized by Google

gers, des barbares[1]; l'un n'était-il pas Allemand et l'autre Batave Et n'ont-ils pas écrit en latin? Leurs écrits ne sentent-ils pas l'école? Ajoutez à cela que Clauberg était protestant de naissance, et que Geulincx l'était devenu après avoir quitté Louvain. Pourquoi se donner la peine d'aller chercher loin, et avec quelque péril peut-être, ce qu'on a chez soi, et à la source, et sans mélange fâcheux, dans Descartes? Pour lire Clauberg, il fallait peut-être plus de curiosité que n'en avait Malebranche. Pour se procurer et étudier la première partie de l'*Ethica* de Geulincx, le seul ouvrage d'importance publié par l'auteur avant sa mort, c'est-à-dire avant 1669, il eût fallu un empressement et une avidité d'érudit que l'on ne conçoit pas dans notre philosophe. Je ne sais si, lisant Geulincx, il s'en fût dégoûté aussi vite que de Spinoza à qui Geulincx ressemble assez. Mais je suis bien sûr qu'il n'a pas fait un pas pour l'avoir et qu'il n'a même pas songé à le lire, supposé qu'il l'ait connu.

Ainsi Malebranche ne doit rien ni à Clauberg, ni à Geulincx, ni à aucun autre disciple de Descartes. A Descartes lui-même, que doit-il? Je ne parle plus de cette influence générale que j'ai signalée plus haut, je ne parle plus de la méthode; il s'agit des doctrines elles-mêmes, et sous ce rapport, je me demande ce que Malebranche a reçu de Descartes. Le voilà durant dix années dans un assidu commerce avec le grand philosophe; il lit tous ses ouvrages, il arrive à « le posséder aussi bien qu'on puisse faire. » Aussi qu'arrive-t-il? Au sortir de ces réflexions, il a un système; un système que Descartes n'avouerait pas, mais un système que sans Descartes il n'eût pas formé. En 1664, il avait une philosophie à son insu. En 1674, dix ans après la rencontre du *Traité de l'homme*, il publie son premier ouvrage: le système est déjà tout entier dans ce petit volume, qui contient les trois premiers livres de la *Recherche*, et tous les écrits postérieurs éclairciront ou développeront ces principes, mais n'y ajouteront rien d'essentiel.

Supposons la doctrine de Descartes tout autre qu'elle n'est, mettons-y un sentiment plus profond de la réalité des êtres créés, une notion plus vraie de la substance; une telle doctrine ôtera-t-elle à Malebranche quelque chose de sa séve chrétienne? Non, apparemment; mais une telle doctrine sera pour lui un frein salutaire. Sans diminuer Dieu dans sa métaphysique, elle l'empêchera de réduire, comme il l'a fait, les créatures, de les anéantir presque par ses étranges théories, et elle le sauvera de bien des erreurs. Sa philosophie restera la même dans le fond, la même par l'esprit, la même par tout ce qui en fait la grandeur et la beauté; seul, le système

[1] Voir la fin de la *Recherche de la vérité*.

Digitized by Google

sera autre. Les doctrines cartésiennes, au contraire, loin de tempérer la pensée de Malebranche en s'y unissant, l'ont précipitée sur la pente où déjà elle glissait. Sur tous les points déjà médités par Malebranche, elles ne lui ont offert, c'est vrai, que des vues, que des théories un peu flottantes, mais trop bien faites pour lui plaire, et par cela même très-propres à l'égarer. En dehors de l'existence de l'âme et de l'existence de Dieu, les grandes questions métaphysiques ne tiennent dans la philosophie de Descartes qu'une place secondaire. Il les évite la plupart du temps; si, se rendant à des instances pressantes, il les aborde, c'est à regret, et dans ses réponses, ou sages ou hardies, on sent à je ne sais quoi d'incomplet qu'il ne traite point là de ces choses où sa pensée s'est arrêtée avec complaisance et persistance. Mais quoi qu'il en soit, ce qu'on ne peut pas ne pas remarquer dans ces rares et rapides aperçus, c'est la conviction avec laquelle Descartes affirme sans cesse la toute-puissance divine. Il admet presque la passivité universelle des êtres, il se plaît à proclamer la défaillance perpétuelle de la créature, et il a une tendance manifeste à amoindrir l'être des substances créées pour exalter la puissance souveraine du Créateur. C'en était assez pour entraîner Malebranche, avec le tempérament d'âme que nous lui connaissons et la préparation que nous avons racontée. Ces vues jetées en passant, ces théories accessoires ou seulement ébauchées, ces tendances indécises et à peine aperçues, le frappent tout d'abord; bientôt tout cela est approfondi, développé, achevé. Telle idée était à peine indiquée dans Descartes, elle est devenue précise dans Malebranche; tel mot, dans la bouche du maître, n'était que l'expression forte d'une vérité commune; ce même mot prend sur les lèvres du disciple un sens arrêté et systématique. Il est allé droit à ce qui avait le plus de conformité avec sa propre pensée, et il l'a fait sien.

Nous connaissons maintenant les origines de la philosophie de Malebranche. La nature et l'éducation, le génie et la piété, tout le portait à la métaphysique. Initié à la méditation des choses divines par sa mère, et ensuite par ses maîtres de l'Oratoire, il a longtemps philosophé sans le savoir, et alors même qu'il était peut-être tenté de dire comme Pascal : la philosophie ne vaut pas une heure de peine. Descartes lui a révélé sa vocation véritable, a satisfait ses exigences scientifiques, l'a armé d'une méthode. Saint Augustin, mieux compris par lui et plus ardemment étudié après cette rencontre avec Descartes, lui a révélé les secrets de la philosophie morale et religieuse. Instruit par ces deux grands esprits, et méditant avec eux sous le regard de Dieu, il a édifié une métaphysique où il a prétendu mettre la rigueur mathématique, expliquer la nature mécaniquement, et mener à Dieu par les principes d'une science solide et claire, tou-

Digitized by Google

jours d'accord avec la foi. Mais s'arrêtant de préférence dans Descartes à certaines théories périlleuses, il a fait un système excessif, où la grande vérité de la présence et de l'action universelle de Dieu, qu'il voulait établir est sans cesse compromise par l'exagération, et gâtée souvent par l'erreur. Il a eu des maîtres, mais le grand *méditatif* est lui-même plus qu'un disciple. Être original, ce n'est pas proposer des théories qui ne se rencontrent nulle part ailleurs, qui n'aient pas d'histoire ; c'est dire souvent ce que d'autres disent ou ont dit, mais le dire d'une façon telle qu'il en faut chercher l'*origine* vraie dans l'âme même : on peut montrer au dehors les conditions ou les matériaux de l'œuvre, on peut signaler des ressemblances avec ceci ou cela, même des influences reçues ; de l'âme seule part le souffle de vie qui anime tout. A ce titre, qui donc a plus d'originalité que Malebranche? Qu'on lise ses ouvrages, et l'on sentira qu'elle est bien le fruit de son génie et de son âme, cette philosophie des idées, comme l'appelèrent les contemporains, chrétienne à la fois et cartésienne, noble et religieuse jusque dans ses excès, exposée dans une suite de beaux écrits où il a si souvent « ces expressions claires et véritables, vives et animées, dignes de Dieu, » qu'il demandait au Maître intérieur de lui donner, pour « pénétrer les esprits de l'éclat de la lumière divine et brûler les cœurs de l'ardeur du divin amour. »

L. Ollé-Laprune.

Digitized by Google

LE MOYEN AGE

ET LE POSITIVISME

Études sur les Barbares et le moyen âge, par M. Littré, de l'Institut. 2e édit. Didier, 1868. 1 vol. in-12.

Il est temps d'en finir avec la polémique dont le moyen âge est l'objet. Ni les dénigrements des uns, ni les engouements des autres ne sont désormais de saison ; les mots de *siècles des ténèbres* et de *bon vieux temps* doivent également passer de mode; on doit cesser de voir dans l'ère féodale, soit une nuit où des pasteurs habillés de noir gardent des troupeaux d'esclaves, soit l'âge d'or de l'humanité. Du reste, on ne veut pas plus ressusciter cette époque par amour du passé que l'effacer des annales humaines par haine du présent; le désir commun est de la connaître. Deux grands poëtes de notre temps, Gœthe et Chateaubriand, protestant par des chefs-d'œuvre contre les anathèmes des encyclopédistes, ont fait appel, pour la défendre, à l'imagination et au sentiment. Sans prévention pour ou contre et uniquement préoccupé de ce qu'il croit être la vérité, M. Littré fait appel à la science. La vérité dite impartialement, *advienne que pourra*, telle est sa devise. Qu'est-il advenu? Certains penseurs moins impartiaux, moins tolérants, moins libéraux que lui, l'ont désapprouvé. Repousser l'opinion vulgaire qui s'acharne contre la superstition et la barbarie du moyen âge ; ne pas répéter qu'il n'a été qu'une chute misérable par rapport à l'antiquité païenne ; oser lui assigner un rôle puissant et une noble part d'évolution dans l'histoire, quelle façon d'agir pour un philosophe ! « J'y ai perdu des amis d'un côté sans en gagner de l'autre, » dit

Digitized by Google

M. Littré avec tristesse. Mais dût-il être accusé de prêter des armes aux défenseurs de toutes les chimères catholico-féodales, dût-il encourir le reproche encore plus étrange de chauvinisme, parce qu'il aime notre vieille France, il n'en poussera pas moins son sillon jusqu'au bout. Sous le feu des arrêts solennels ou moqueurs du dix-septième et du dix-huitième siècle, il n'hésite pas à dire qu'il est « de ceux qui tiennent aux lointains souvenirs, » et que « ce n'est pas sans un certain orgueil national » qu'il voit l'esprit de la France d'autrefois se signaler par des œuvres considérables, honorées partout.

Arborer ainsi la bannière scientifique, dès le départ pour le voyage au pays de la vérité, c'est bien disposer en faveur des recherches qu'on va entreprendre : cette attitude est celle de la probité même; mais croire qu'on n'y gagnera pas d'amis, est-ce bien juger le public? Depuis quand la bonne foi, la gravité, la conviction n'attirent-elles plus la confiance et n'assurent-elles pas le respect? Ah! ce qui manque, je le sais bien, et l'amitié vraie en gémit autant que la foi éclairée, je le dirai lorsque je ferai des réserves trop motivées; pour le moment, je m'arrête aux accords.

I

Deux ouvrages récents de premier ordre, *les Moines d'Occident*, de M. de Montalembert, et *l'Église et l'empire romain au quatrième siècle*, de M. Albert de Broglie; quelques autres de non moindre importance, le *Polyptique* ou *Pouillé* de l'abbaye de Saint-Germain, par feu M. Guérard; l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville, rapprochée du français moderne par M. Natalis de Wailly; des publications intéressantes de nos poëmes en vieux français, de nos mystères en vieille langue bretonne; de savantes recherches sur la médecine; enfin, le vingt-quatrième volume de l'*histoire littéraire de la France*, ont été pour M. Littré l'occasion d'étudier le moyen âge, comme pour d'autres — et j'en suis — de s'instruire en lisant ses études.

Avant qu'il eût songé à les réunir, à en faire ce qu'il appelle modestement un demi-livre, y regrettant l'enchaînement, la déduction, la continuité, le style travaillé, sinon l'unité de pensée, — j'y avais noté au courant de la plume, non sans une satisfaction étonnée, toute une série d'idées de nature à justifier les vues de notre école catholique et libérale sur l'ère féodale.

Si on veut comprendre le moyen âge, il ne faut pas se contenter de regarder le grand arbre aux branches et au feuillage, il ne faut

Digitized by Google

pas contempler seulement sa tête « voisine du ciel, » comme parle le poëte, mais creuser à ses pieds « qui touchent à l'empire des morts. »

Tombé sous les coups de la monarchie absolue, après avoir donné tant de fleurs et de fruits, il prit racine dans un fond d'éléments confus et divers, amassés par l'empire romain défaillant. Mais cette espèce de détritus séculaire, inerte et froid de sa nature, demandait, pour devenir fécond, à être mélangé avec un élément nouveau. Où le trouver? Ni la politique étouffée, ni les lettres en décadence, ni les arts épuisés, ni les sciences peu cultivées et d'ailleurs sans action sociale, n'étaient capables de réchauffer la vieille masse refroidie; seul, l'élément religieux, lui pouvait lui communiquer la chaleur; il pénétra tout, transforma tout; une rénovation complète eut lieu; « cette rénovation, dit M. Littré, se nomme la religion chrétienne. »

Devant un pareil phénomène, sa philosophie ne demeure point impassible; son esprit se range du côté des vieux chrétiens, il se fait ancien, *animus fit antiquus*, et le vers de Virgile vient de lui-même sur ses lèvres :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo !

Troublé en naissant par l'inondation des barbares, dont les flots auraient tout noyé sans l'intervention de l'Église, l'ordre se rétablit peu à peu, la rénovation reprit son cours, le monde manifesta sa vie par un mouvement universel; jetant un rayon sur toute chose, le prisme de la foi chrétienne éclaira une ère supérieure sous plus d'un rapport à sa devancière : la religion transformée, la puissance spirituelle séparée de l'autorité temporelle, l'éducation religieuse donnée à tous les membres de la communauté, l'esclavage aboli en vertu d'une organisation qui servit de transition à la liberté définitive, les vertus domestiques fortifiées par l'ascendant plus grand accordé aux femmes; voilà, en effet, un niveau plus élevé que celui de l'antiquité; M. Littré a raison de le remarquer. Si le niveau baissait quant aux arts, aux lettres et aux sciences, il n'y avait là qu'un degré d'infériorité, car les langues modernes prenaient naissance, on bâtissait les cathédrales, la poésie préludait par les chants des bardes, les poëmes des trouvères, les chansons des troubadours et des minnesingers, aux magnificences de la *Divine Comédie*.

Pour ce qui est du travail, du désir d'apprendre, de l'ardeur qui poussait les esprits dans toutes les directions, aucune infériorité encore; le moyen âge, sous ce rapport, tout bien compensé, ne le cédait en rien à l'antiquité. M. Littré le compare très-heureusement à

Digitized by Google

un écolier qui fait ses classes : lorsque, au bout de six siècles, il les eut achevées, grammaire, belles-lettres, sciences, philosophie, tout le cercle du trivium et du quadrivium était parcouru, tous les défilés de la scolastique traversés, toutes les hauteurs philosophiques percées ou franchies, tous les instruments du savoir, le latin, le grec, l'arabe même, avaient été maniés, et l'écolier était passé maître.

Il prouva sa force virile en s'instruisant par des voyages à travers le monde ; en créant ; en faisant ou en appliquant d'importantes découvertes : l'alchimie et ses recherches opiniâtres qui préludaient à la chimie véritable et devaient conduire de Cardan à Lavoisier ; la boussole, le papier, la numération décimale, l'eau-de-vie, le sucre, de puissants acides, la poudre à canon, l'imprimerie, sans rappeler tant d'autres éléments féconds de la civilisation moderne.

Le moyen âge a donc sa pleine valeur en face de celle-ci, comme en face de l'antiquité, et pour refuser de lui rendre justice, il faut, en vérité, être atteint de cette infirmité morale que M. Littré appelle, avec sa mesure ordinaire, « une vue partielle ou partiale ; » à ceux qui le trouvent barbare, il peut répondre avec le poëte :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.

Ce n'est certes la manière de voir ni de M. de Montalembert, notre maître à tous pour l'intelligence du moyen âge ; ni de M. Guérard, qui l'a creusé jusqu'au tuf ; ni de M. de Wailly qui, dans ce moment même, continue d'en éclairer les recoins les plus ignorés ; ni de M. Albert de Broglie dont la sagacité philosophique et historique a su trouver le fil dans un dédale où Gibbon s'est perdu.

De son sujet, Gibbon n'embrasse qu'une partie : l'ensemble, l'enchaînement et l'harmonie lui échappent ; se laissant aller sur la pente de l'empire en décadence, il en contemple les ruines de l'œil d'un païen pour qui le monde entier s'écroule ; et l'on ne peut pas dire qu'elles le frappent sans l'ébranler, *impavidum feriunt ruinæ*, car il est bien découragé. Comment ne le serait-il pas ? Les autels tombent et les dieux s'en vont ; l'on connaît ses regrets et ses préférences : avec Julien et Libanius, avec plus d'un de son époque, il est ouvertement pour Jupiter contre Jésus-Christ.

Corriger et compléter Gibbon, remonter la pente, montrer l'édifice nouveau qu'on bâtit ; faire assister à la restauration de toutes choses ; mettre en regard de l'empire romain en dissolution l'Église chrétienne en voie de se constituer, c'est ce qu'a entrepris et exécuté M. Albert de Broglie.

Dans ce sujet habilement choisi, l'historien chrétien, comme le re-

Digitized by Google

marque M. Littré, « contemple avec sécurité le cours des événements; l'histoire marche vers lui; partout où il porte le regard, il aperçoit ce qu'il espère, accompli; ce qu'il condamne, écarté; les voies de la Providence justifiées, et les faits se courbant sous la bonne cause. » Inutile de faire observer qu'en parlant des voies de la Providence et de *bonne cause*, le critique emprunte le langage de l'auteur lui-même; je cite et ne discute pas encore; il me suffit de constater qu'il est satisfait de voir un grave moment de l'humanité étudié, comme il l'entend, par un historien d'une philosophie très-différente de la sienne.

La façon dont M. de Broglie envisage les suites de la destruction et de la reconstruction sociale au quatrième siècle, n'a pas moins l'approbation du critique. Sans haine, en effet, pour ce qui meurt, il est sympathique à ce qui naît : l'avénement de l'Église est un progrès qu'il se plaît à saluer. Si vainqueurs et vaincus, Romains et barbares se rallient autour du pouvoir catholique, il ne les en blâme nullement. Que dis-je? Cette milice de l'Église, ces moines contre lesquels d'ignorants philosophes et des démagogues bavards poussent de si beaux cris, ne lui inspirent aucune horreur.

Toujours impartial et conséquent avec lui-même, M. Littré ne peut refuser son assentiment à l'histoire éloquente des *Moines d'Occident*, quand il a loué les récits de M. Albert de Broglie. Reconnaissant avec M. de Montalembert « le rôle important et salutaire que les ordres religieux ont eu dans l'amélioration du régime établi sur les ruines de l'empire, entre les éléments romains et les éléments barbares, » il ajoute, sans hésiter : « Celui qui est alors avec la civilisation doit être avec les moines. »

Qu'aurait dit Voltaire? On se rappelle ses sorties rajeunies de Libanius; mais il ne faut pas, observe finement M. Littré, « côtoyer de trop près Libanius. »

« Il y a eu et il y a encore, continue-t-il, une philosophie regrettant que le christianisme ait prévalu, celle-là n'est pas la mienne. »

Ce n'est pas que le critique, encore ici, n'ait son camp où il se retranche; mais scientifiquement et historiquement, loin de soulever aucune objection sur le fond du livre de M. de Montalembert, il approuve les inductions et les sentiments de l'auteur; s'il admire autrement que lui l'œuvre monastique, il ne l'admire pas moins. Et ne croyez pas que cette admiration soit uniquement pour les services matériels rendus par les moines à la société, que seul le travail de leurs mains fasse pardonner la couleur de leur robe et de leur doctrine; nullement : services matériels et services moraux, de quelque part qu'ils viennent, inspirent la même reconnaissance au critique.

Digitized by Google

La puissance de la vérité est telle sur une âme droite qu'elle n'en triomphe pas à demi. M. de Montalembert avait écrit : « Le premier de tous les services que conféraient les moines à la société chrétienne, c'était de prier, de prier beaucoup, de prier toujours pour tous ceux qui prient mal ou qui ne prient point. » Eh bien, même ce service-là, M. Littré le reconnaît ; il engage à méditer les paroles de l'historien, si l'on veut pénétrer dans l'intimité du moyen âge ; il pose en axiome : « Tandis que les moines avaient besoin de prier, la société avait besoin qu'on priât pour elle. »

C'est que les voix suppliantes qui intercédaient en faveur de l'humanité le touchent ; se reportant en idée vers les âges où la foi faisait converger vers un seul point tous les élans du cœur, il se demande ce qu'il aurait été alors, lui et plus d'un de notre temps, et s'il n'aurait pas « humblement suivi les chefs de sainteté. » Vaines questions, hélas ! pour le critique : « Il ne s'agit pas du présent, » reprend-il vivement, mais du passé, mais du moyen âge.

Il le définit, d'après M. de Montalembert, « l'âge héroïque de la société chrétienne, » et on ne saurait mieux dire.

Prôner l'héroïsme chrétien, en dénigrant la liberté ; chercher dans le passé des exemples pour justifier l'aplatissement politique d'aujourd'hui ; traiter le moyen âge en ennemi de l'ère moderne, et s'en faire une arme contre le catholicisme, deux façons de travestir et de fausser l'histoire. L'école dont M. de Montalembert est le chef les repousse l'une et l'autre, comme M. Littré : elle a demandé la vérité à l'érudition, et l'érudition lui a répondu par des textes originaux d'où la lumière, la couleur et la vie se sont répandues sur des toiles d'une incomparable grandeur, reproduisant un héroïsme qu'on aurait pu croire idéal. Cette école a cherché d'abord le royaume de Dieu, qui est la vérité — *Deus veritas est ;* — l'inspiration, le coloris, la grâce, les charmes du style, même l'admiration des dissidents sincères lui ont été donnés par surcroît : « Un juste éclat, conclut M. Littré, a suivi un bon service. »

Des héros chrétiens dont M. de Montalembert a écrit l'histoire au type de sainteté que saint Louis représente, le passage est tout naturel ; il ne l'est pas moins du noble historien des *Moines d'Occident* au sire de Joinville ; *Arcades ambo*. Celui-ci a placé au fronton du moyen âge une statue d'or fin, modelé sur le vif avec le même amour de serviteur fidèle. Entre les divers exemplaires qu'on prenait pour l'original, M. de Wailly, d'un œil sûr, a su distinguer l'authentique : il l'a tiré de la poussière, il l'a nettoyé, éclairé d'une main pieuse et délicate, il lui a rendu sa splendeur et, pour le mettre à la portée de tous les regards, il l'a placé comme dans une niche élégante ; je dis mal, dans une sainte chapelle comparable en

Digitized by Google

son genre à celle que nous admirons. Devant l'aimable et douce figure du saint et du héros la foi s'agenouille attendrie ; celui-là même qui ne l'a pas ou qui ne l'a plus, pénétré d'un tendre respect, comprend la sainteté ; l'esprit d'abnégation, de dévouement, de sacrifice qui est tout le chrétien et qui était tout le chevalier, le frappe, et, sentant une larme monter de son cœur à ses yeux, à travers la sécheresse de la critique : « Ce fut un bon roi et un bon temps ! » dit-il.

Et M. Littré croit devoir prouver son dire : la bonté du roi, il la justifie par les bienfaits de Louis IX envers ses sujets, sa justice envers ses voisins, son amour de la paix, son respect pour les coutumes du royaume, mille traits charmants de douceur cités par Joinville ; la bonté du temps, il l'établit en montrant la vie sociale dans sa plénitude, la politique de l'Europe arrivée à l'unité, la solidarité des croyances, des opinions, des intérêts, la régularité des institutions, la libre subordination des sujets au suzerain, la prospérité, la tranquillité générales.

Qu'il soit encore, à propos des croisades, en désaccord avec les philosophes du dernier siècle, qui ne les pardonnèrent jamais à saint Louis, il ne l'ignore pas ; mais il ne s'associe aucunement à leur blâme, il en appelle contre eux à la science mieux informée. Des hauteurs sereines d'où l'histoire contemple tous les grands événements du monde, les croisades apparaissent, en effet, comme des entreprises que la justice approuve ; elle trouve naturel qu'un prince d'une âme généreuse et d'une piété sincère ait voulu rendre à la terre sainte et au tombeau de Jésus-Christ un solennel hommage ; ce qu'elle condamne, c'est l'ignorance de ceux qui, prenant une légitime défense pour une agression fanatique, n'ont pas vu que l'islamisme avait été le premier à prêcher la guerre sainte contre les chrétiens, qu'après avoir chassé le christianisme de l'Égypte, de la Syrie, de l'Afrique, il le poursuivait en Espagne, en Italie, en France même, jusque dans les plaines de Tours, et mettait en péril la civilisation chrétienne.

Mais quoi ! Une pareille civilisation les touche bien ! Est-ce qu'elle valait la peine qu'on la défendît ? Les mahométans avaient aussi la leur ; les musulmans ne sont pas si barbares ! Leur chevalerie a inspiré la nôtre ; le Coran a du bon et vaut bien l'Évangile ; de profonds penseurs l'ont soutenu, et plus d'un de ce temps est de leur avis.

Toutefois ce n'est pas M. Littré ; je ne lui crois pas grand goût pour le mahométisme : les croisades musulmanes appelaient, pense-t-il, les croisades chrétiennes. L'intérêt seul de la civilisation le préoccupe : il ne peut obéir au rationalisme abstrait qui juge les

Digitized by Google

événements du point de vue étroit et borné des passions personnelles, en ne tenant aucun compte des conditions historiques ; il prend fait et cause pour ce qu'il regarde comme les grandes généralités. A ce titre — il ne cesse de le répéter — sa sympathie est acquise et restera aux jeunes temps qui ont accumulé, dans le domaine matériel comme dans le domaine intellectuel et moral, la prospérité des vieux âges, qui l'ont transmise à l'avenir et ont préparé l'âge moderne.

Qu'on peigne le présent, soit en beau avec ses flatteurs, soit en laid avec ses Zoïles, soit froidement avec la critique, on ne pourra pas plus lui contester d'être le fils du moyen âge, qu'au moyen âge d'avoir eu pour mère l'antiquité. Sa généalogie, à lui, n'est pas comme tant d'autres : elle ne prête nullement au doute et n'a pas besoin de Chérin.

Mais que de préjugés vulgaires restent encore à déraciner ! Notre langue même les nourrit : le mot de *féodalité*, qu'elle emploie contre le moyen âge, est écrasant ; le mot de *Renaissance* ne le relève pas ; celui d'*ancien régime* l'achève. M. Littré, si expert en matière de langue, s'est efforcé de faire mieux comprendre les locutions défavorables. Dans la féodalité, il a montré un lien puissant et salutaire de sociabilité humaine ; dans la Renaissance, une phase nouvelle, un *renouveau* du moyen âge, non un retour à une vie qui n'a jamais cessé ; dans l'ancien régime, l'antipode de l'âge héroïque dont il admire les grandeurs. La confusion qu'ont faite l'ignorance et la politique absolutiste de deux périodes historiques totalement différentes et même hostiles l'une à l'autre, l'impatientent autant qu'il peut s'impatienter, et il proteste, dans les mêmes termes que le chef de l'école catholique et libérale, contre une assimilation injurieuse.

« Par le triomphe de la monarchie absolue dans tous les royaumes du continent européen, l'ancien régime, dit vivement M. de Montalembert, avait tué le moyen âge ; seulement, au lieu de rejeter et de fouler aux pieds la dépouille de sa victime, il s'en était paré, et il en était encore revêtu quand son tour de succomber arriva... Il importe d'affranchir le moyen âge, dans sa splendeur catholique, de toute solidarité avec la théorie et la pratique de ce vieux despotisme renouvelé du paganisme, qui lutte encore çà et là contre la liberté moderne. »

L'éloquent historien ajoute : « On ne saurait trop rappeler cette distinction en présence de toutes ces fantasmagories historiques qui, après avoir longtemps assimilé les rois du moyen âge aux princes modernes en nous donnant Mérovée et Dagobert pour des princes à la façon de Louis XIV ou de Louis XV, ont fait tout à coup volte-face et prétendent nous faire regarder Louis XIV et Philippe V comme les

Digitized by Google

représentants naturels et légitimes de saint Louis et de saint Ferdinand. L'étude attentive des faits et des institutions apprend à tout observateur sincère qu'il y a encore moins de différence entre l'ordre de choses détruit en 1789 et la société moderne, qu'entre la chrétienté du moyen âge et l'ancien régime. »

Paroles justes et piquantes, remarque M. Littré.

II

Faut-il que ce soit sur ce mot bienveillant que je me sépare de l'éminent critique? Il m'en coûte beaucoup; mes sentiments lui sont connus, *amicus Aristoteles;* mais si des vues communes sur le moyen âge rapprochent sa philosophie de la philosophie chrétienne, il y a un abîme entre elles deux. Cet abîme, dois-je le mesurer? Dirai-je quelles erreurs radicales se mêlent à des résultats acquis à la science? A quoi bon? Elles ont été souvent signalées; d'ailleurs, en exposant et combattant le système auquel M. Littré a fait, par son adhésion, plus d'honneur que ce système n'en mérite, je ne pourrais que répéter ce qu'un penseur profond vient de dire avec une raison, une expérience et une autorité sans égales. Il n'est personne qui n'ait lu les pages où M. Guizot examine la doctrine du mathématicien obscur dont M. Littré se montre le disciple par trop docile; on ne prend pas la parole après M. Guizot, on ne refait pas ce qu'il a fait, on le cite. Je viens de relire sa réfutation de M. Auguste Comte; elle atteint du même coup l'erreur fondamentale des *Études sur le moyen âge;* elle montre indirectement quel tort a eu l'auteur de se soumettre à ce qu'il appelle « une salutaire discipline, » mais qui n'offre en réalité qu'un semblant stérile de rigueur scientifique.

Si l'histoire savante n'est pas, comme il l'affirme, sans gêner certains historiens spiritualistes, ce n'est point celui qui nous l'a enseignée à tous; elle ne le gênait pas plus autrefois dans sa chaire de la Sorbonne qu'elle ne le gêne aujourd'hui dans sa retraite glorieuse. En voulez-vous la preuve?

Subjugué par la doctrine de M. Comte, l'auteur des *Études sur le moyen âge* a formulé, d'après son maître, la nouvelle loi de l'histoire, et l'a inscrite en tête de son intéressant ouvrage.

L'histoire de tous les temps et de tous les peuples se diviserait en trois époques et se résumerait en trois états : l'état théologique ou religieux, l'état métaphysique ou de la raison, l'état scientifique ou du savoir.

Dans le premier, « l'intelligence humaine interprète les phéno-

Digitized by Google

mènes en les attribuant à des volontés qu'elle fait analogues à la volonté des hommes.

Dans le second, « la raison rétrécit le domaine du surnaturel, et substitue aux volontés les essences et les qualités occultes. »

Dans le troisième, « l'expérience, analysant les phénomènes, en tire des lois qui remplacent et les volontés primitives et les entités intermédiaires ; » autrement dit, toute croyance religieuse et toute doctrine spiritualiste, Dieu et l'âme humaine, dont on ne doit plus tenir compte.

L'avenir, assure-t-on, verra le triomphe de ce régime, le seul rationnel et définitif, comme l'antiquité et le moyen âge ont vu le règne de la religion, et les cinq derniers siècles la chute graduelle de la théologie et de la métaphysique, instruments de progrès bons et utiles dans leur temps, mais qui étaient des expédients tout à fait irrationnels et transitoires de leur nature.

Telle est, d'après le positivisme, la voie que la civilisation a suivie, et toute la marche de l'histoire se déroulerait sous la direction de la loi fondamentale découverte par M. Comte.

Or, c'est ce que nie énergiquement M. Guizot. « Il est difficile, répond-il, de méconnaître et de défigurer plus complétement l'histoire générale de l'homme et du monde. Ce que M. Comte regarde comme trois états successifs dans la vie du genre humain, n'est que l'état complexe et permanent de l'humanité... Pas plus que les études du monde physique, les conceptions théologiques et les méditations métaphysiques ne sont des faits transitoires... Ces désirs et ces travaux divers sont le fond même, le fond indestructible et indivisible de la nature humaine ; en aucun temps, dans aucun pays, les hommes n'ont cessé et ne cesseront de prier Dieu et de chercher à le comprendre, pas plus que d'étudier le monde physique et de le faire servir à leur usage. Les peuples et les siècles divers se sont engagés et s'engageront plus ou moins avant dans l'une ou dans l'autre de ces carrières de l'activité intellectuelle ; la foi religieuse, la méditation métaphysique et la curiosité scientifique ont leurs alternatives d'ardeur et de langueur, de gloire et de stérilité ; elles se déploient et prospèrent, tantôt isolément, tantôt ensemble. »

Et, demandant à l'histoire la preuve de la coexistence simultanée et indestructible de ces états divers de l'humanité, M. Guizot montre le peuple hébreu toujours fidèle à l'état théologique et monothéiste ; d'autres peuples flottant entre les conceptions théologiques, les abstractions métaphysiques et les études scientifiques ; l'Inde plongée dans les symboles de la théologie et le néant du panthéisme ; la Grèce cultivant avec un égal succès la métaphysique et les sciences naturelles ; Aristote, contemporain de Platon ; partout l'esprit humain ayant, selon les temps, ses travaux favoris, mais subsistant tou-

Digitized by Google

jours sans renoncer jamais à aucune de ses grandes œuvres et de ses grandes espérances.

« Ceux-là, conclut le grand historien, ceux-là le mutilent et l'abaissent étrangement, qui le représentent comme s'étant égaré, pendant des siècles, dans de vains efforts vers la connaissance de Dieu et de lui-même, et qui le condamnent à se cantonner désormais dans les sciences de la matière[1]. »

Inutile de remarquer que les positivistes, faisant créer Dieu par l'homme, n'admettent point de Providence divine. Je ne m'étonne donc pas de lire, dans les *Études sur le moyen âge*, que les lois de l'histoire ne sont jamais des lois providentielles. Cependant j'avais cru, avec tout le monde, qu'elles le sont à certains moments solennels : le genre humain n'a qu'une voix pour l'attester, dans le passé comme dans le présent. J'entends encore le P. Lacordaire s'écrier plein de stupeur, au lendemain de Février : « J'ai vu Dieu passer ! » et voilà qu'à propos de cette révolution, un de ceux qu'elle a renversés, M. Guizot lui-même, écrit : « La Providence a des coups qui illuminent soudain la scène du monde et révèlent à tous, acteurs et spectateurs, le sens et l'effet des événements[2]. »

Nous n'en avons jamais été plus frappés que dans ces jours-là ; nous n'avons jamais répété plus souvent le mot de Fénelon : « L'homme s'agite, mais Dieu le mène[3]. » Sous la main de Dieu, nous agissions dans notre pleine liberté, nous marchions comme à la lueur des éclairs de la Providence divine. Le problème de l'accord de cette Providence et de la liberté humaine nous semblait résolu : un de nos vieux maîtres, peu suspect de complaisance chrétienne, M. Fauriel, consulté sur le grand problème historique par notre jeune maître Ozanam, son successeur à la Sorbonne, qui craignait de faire trop petite la part des lois ordinaires en histoire, lui répondait avec sa sagesse habituelle : « Je vais peut-être vous étonner, mais je trouve que vous ne faites pas assez de part à la Providence. »

Qu'aurait-il dit aux historiens qui ne lui en font aucune, qui veulent expliquer l'histoire sans le concours de Dieu et qui mettent Dieu hors la loi ?

Après un pareil ostracisme, je suis peu surpris de voir mettre hors la science ceux qui croient en Dieu et à son intervention dans les affaires humaines ; rien de plus logique. M. Comte traite, en effet, d'ignorant et de rétrograde quiconque adhère à des croyances qu'on ne peut admettre, selon le mot systématiquement impie et cynique d'un des siens, sans avoir conservé la *crasse baptismale*. Il croit

[1] *Méditations sur la religion chrétienne*, t. II, p. 285.
[2] *Ibid.*, p. 85.
[3] *Sermon pour l'Épiphanie.*

Digitized by Google

de bonne foi, comme Chateaubriand avant sa conversion, qu'un esprit religieux est paralysé d'un côté; il cite les saints à son tribunal, les juge par défaut, les convainc de n'avoir jamais fait leurs preuves, les déclare coupables d'en avoir imposé au monde civilisé; il va jusqu'à faire une loi de sa négation gratuite, et, ouvrant le temple nouveau de l'Humanité, dont il se déclare le grand-prêtre « à l'exclusion de tous les divers esclaves de Dieu, catholiques, protestants ou déistes, qui sont des arriérés et des perturbateurs, » il écrit au-dessus de la porte :

De par *la loi*, défense à Dieu
D'opérer miracle en ce lieu !

O misère de la science prétendue positive !

Comment la passion de la méthode expérimentale poussée jusqu'au delà de son domaine naturel a-t-elle pu entraîner un homme tel que M. Littré dans un système qui désole le sens commun?

Quelques-unes des études spéciales de l'auteur auraient dû l'avertir : il possède une science — ils le savent bien, les pauvres malades dont il est la Providence visible, lui qui ne croit point à la Providence divine — il pratique un art où l'œil ne voit pas tout, où il faut quelquefois consentir à fermer les yeux pour mieux voir ; il a vécu vingt ans dans le commerce du père de la médecine et naturalisé chez nous, par un chef-d'œuvre, les découvertes d'Hippocrate. Le savant livre du docteur Daremberg sur la médecine au moyen âge le ramène à ses premières études. Laissant les dehors pour mieux regarder au dedans, il suit « ces lésions reculées, » ces phénomènes « derrière lesquels l'esprit veut aller ; » il constate ces vérités d'intuition révélées au génie de l'antiquité ; il décrit, il admire les merveilles du corps humain ; il signale « le grave enseignement que donnent la maladie et la mort; » il goûte cette « saveur amère » que le médecin grec avait éprouvée au chevet des mourants et dont il pourrait si bien lui-même nous raconter le souvenir poignant.

Pourquoi donc ne conclut-il pas comme le grand médecin spiritualiste? Pourquoi, avec lui et tant d'autres non moins savants, ne partage-t-il pas une croyance sans laquelle la science s'épuise à expliquer l'homme? Mieux que personne il sait, et il répète après Hippocrate, que la science a des bornes, que l'erreur humaine est fréquente, que « l'expérience est fallacieuse ; » et cependant c'est uniquement sur l'expérience qu'il fonde la loi relative à l'ensemble de l'univers, ensemble bien autrement complexe que le corps humain, formé d'encore plus d'éléments divers et solidaires, encore plus troublé par les révolutions.

Digitized by Google

A la vérité, il reconnaît, non sans une espèce de frisson, qu'il y a certaines profondeurs de l'immensité intellectuelle et matérielle que ses instruments ne peuvent saisir ; lui aussi, malgré lui, l'infini le tourmente, et, en poëte qu'il est, à ses heures, il se représente éperdu sur le rivage d'un océan pour lequel il n'a ni barque ni voile.

Mais les grands esprits se font à eux-mêmes des ailes, et ils passent. — Attendons.

Je me rappelle avoir lu, dans ma jeunesse, une belle page dont l'auteur, décrivant les splendeurs du ciel, des étoiles, des globes semés dans l'azur, était presque au moment de s'écrier avec le chantre des *Harmonies :*

Ces flots d'or, d'azur, de lumière,
Ces mondes nébuleux que l'œil ne compte pas,
O mon Dieu, c'est la poussière,
Qui s'élève sous tes pas !

Cet auteur était M. Littré ; je ne le connaissais alors que par d'admirables travaux philologiques dont il mène aujourd'hui l'entreprise à bonne fin pour sa gloire et la nôtre.

Il me semblait l'entendre refouler dans son âme comme un écho du *Cœli enarrant gloriam Dei* prêt à monter jusqu'au ciel.

Montera-t-il un jour ? N'en désespérons pas. Tant de fermes croyants, ses amis ou ses obligés, s'unissent pour le demander à Dieu par la prière !

Que M. Littré pardonne à leur cœur d'enfreindre ainsi la loi cruelle de son maître.

Je suis tout pardonné moi-même, je le sais, d'avoir usé à son égard d'une liberté dont il est trop l'ami pour la reprocher à personne. Ce qu'il pardonnerait moins facilement que la franchise, c'est la lâcheté des réticences, car il n'y a pas d'homme au monde plus sincère, comme il n'y en a pas qui supporte mieux la critique et toutes les attaques loyales.

Un grand évêque de notre temps en a la preuve entre les mains : ayant cru un jour de son devoir de signaler aux fidèles les dangers de la science soi-disant positive, il trouva chez son adversaire, au lieu d'amertume et d'aigreur, des sentiments qui le touchèrent ; et, en présence d'une de ces âmes à la Trajan ou à la Marc Aurèle, douces étoiles égarées, que plusieurs grands saints au cœur tendre ont regretté de n'avoir pu connaître pour les aimer et les sauver, il dut dire, j'en suis certain :

Elle a trop de vertu pour n'être pas chrétienne.

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

Digitized by Google

LAMARTINE

DISCOURS

PRONONCÉ A LA RÉUNION PUBLIQUE TENUE LE 2 MARS, AU PROFIT DE LA SOUSCRIPTION POUR LA STATUE DU POËTE.

Messieurs,

Nous sommes assemblés ici pour honorer un grand poëte, un grand citoyen, osons le dire, un véritable grand homme. Lamartine fut un de ces nobles génies qui font mieux que nous charmer, qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes, qui nous emportent jusqu'aux plus hautes régions de l'esprit.

S'il a des égaux dans ce vaste monde des lettres, il n'a pas de maître. Il a fait son domaine non point d'une des formes de l'art, mais de tous les sentiments qui sont l'essence même de la poésie. Ces nobles émotions, ces hautes idées, Lamartine les exprime en des vers d'une telle harmonie, que jamais la langue française, jamais la langue de Fénelon et de Racine n'a chanté aussi mélodieusement que sur ces lèvres. Son style est fait tout entier de musique comme toute sa pensée est faite de poésie.

De toutes les idées dont il s'est rendu l'interprète, il a su choisir la fleur immortelle. Sur tous les modes qu'il emploie il fait parler toujours la portion divine du cœur humain.

Écoutez le langage de l'amour dans les *Méditations*, dans *Jocelyn*, dans les *Harmonies !* Toutes les voix les plus douces du paysage, tous les soupirs les plus purs, tous les murmures les plus éthérés qui sortent des choses accompagnent la voix du poëte.

Digitized by Google

Mais sommes-nous bien dans un paysage et sur notre globe? au bord d'un lac et sous les sapins des Alpes? sur la plage sonore de la mer de Sorrente? Ne sommes-nous pas dans une région plus haute encore et plus sereine que les admirables sites traversés par Elvire, par Laurence et par Graziella? N'est-ce pas entre terre et ciel, pour ainsi dire, que le poëte a placé la scène de ses amours? Les âmes enchanteresses qui dialoguent dans ces divines solitudes sont-elles de notre temps, sont-elles de notre race, sont-elles revêtues de notre grossière enveloppe? Elles sont vraies, pourtant, elles ont vécu; chacun de nous les a entrevues à l'heure la meilleure de sa jeunesse; et, néanmoins, elles semblent appartenir à une famille d'êtres immatériels qui n'ont de commun avec nous que les larmes et les sourires, et qui se balancent sur des ailes tandis que nos pieds nous enchaînent sur le sol.

Non moins célestes que Béatrice, elles ont plus de réalité. Les larmes du poëte attestent qu'elles ont aimé, qu'elles ont souffert. Elles ont passé avec leur amant sur les bruyères des hautes cimes et sur les sentiers jonchés de feuilles flétries. Mais, tout à coup, dans un vol rapide, elles entraînent le poëte qu'elles avaient suivi; elles l'enlèvent de terre; elles emportent son âme vers des sphères aussi merveilleuses que les sphères visitées par l'Alighieri.

Toute la poésie de Lamartine est un essor perpétuel vers un monde supérieur; la réalité n'est pour lui qu'un marchepied vers l'idéal. De tous les sujets qu'il touche, de toutes les passions qui l'agitent, il s'élance au milieu des divins problèmes, au milieu des sublimes inquiétudes qui agrandissent l'âme humaine et qui lui révèlent ses immortelles destinées.

Le sentiment de la nature, la contemplation de l'univers, qu'il a compris, qu'il a senti comme pas un de nos poëtes, prennent chez lui la même voie que l'amour et les agitations du cœur; ils l'aident à s'envoler au-dessus du monde visible; ils le conduisent, à travers ces milliers de mondes qui peuplent l'immensité, jusqu'au principe de tous les mondes, jusqu'à cette source de tous les êtres que le religieux poëte n'a pas craint de nommer et d'adorer par son nom.

Nul ne l'a dépassé, nul ne l'a égalé dans cette contemplation sereine, dans cette profonde pénétration du grand spectacle de la nature. Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand lui-même s'étaient arrêtés sur le seuil de cet infini. Lamartine s'y précipite à plein vol; il a l'œil plus perçant et de plus larges ailes; et, pour raconter les splendeurs qu'il découvre, il possède, comme nul autre avant lui, cette langue des vers, cette langue mélodieuse et sonore, la seule qui semble faite pour interpréter dignement les grandes harmonies de la nature.

Digitized by Google

A tous les sentiments exprimés par d'autres poëtes, sa voix incomparable ajoute une vibration plus profonde et plus douce, quelque chose de plus élevé et de plus pur, de plus humain à la fois et de plus divin. Ne semblait-il pas impossible, après Racine, d'ajouter une seule note au langage de la tendresse passionnée et de l'amour délicat? Écoutez l'hymne qui s'exhale de la bouche de Lamartine avec les noms de Laurence et d'Elvire, et dites si le poëte du dix-neuvième siècle n'a pas trouvé une nouvelle corde dans ce sentiment éternel?

La Muse française après Corneille n'avait-elle pas tout dit sur le patriotisme, la haute morale, les grands devoirs de l'homme vis-à-vis de l'humanité? Relisez l'ode sur les révolutions, la réponse à Némésis, la Marseillaise de la paix. Écoutez parler cette ardente charité sociale, et vous nous direz si l'âme humaine n'apparaît pas plus grande et plus véritablement héroïque dans ces sentiments de pardon et de fraternité universelle, que dans le farouche patriotisme des Horaces et d'Émilie?

Cette élévation sereine, cet esprit pacifique, cette générosité qui respirent dans les vers de Lamartine, on les retrouve dans toutes ses œuvres, dans toute sa vie. Chez lui, c'est l'âme du poëte qui a fait le cœur du citoyen : sa politique c'est sa poésie en action. Voilà sa faiblesse, disent les ambitieux et les faux sages; et nous, en face de la postérité qui commence, nous oserons dire : Voilà sa grandeur!

Ah! sans doute, il aurait mieux valu pour son repos, pour la douceur d'une existence comblée de tous les dons, qu'il s'enfermât dans le paisible domaine des lettres, dans la sphère des poétiques rêveries. Certes, ces conseils d'égoïsme et de voluptueuse indifférence ne lui ont pas manqué : « Restez sous les ombrages de vos parcs, devant les chenets de vos manoirs; voyagez au bord des lacs de Suisse ou des mers d'Italie; agencez vos strophes et polissez vos rimes. Jouissez sans autres soucis de votre opulence et de votre gloire. Charmez de loin vos contemporains; ne vous mêlez pas aux agitations et au travail de votre siècle! Que venez-vous faire au sein de nos discordes et parmi les hommes de combat? » Voilà ce qu'on n'a cessé de lui dire de toutes parts. Et ce n'étaient pas seulement des ennemis et des envieux qui lui prêchaient ainsi la désertion des devoirs civiques; c'étaient aussi des amis, bien sincères peut-être, mais trop pusillanimes. Il n'a pas consenti à cette gloire sans périls, à ce bonheur sans devoirs qui lui étaient offerts. Il a voulu, comme s'il n'avait point de gloire acquise et point de fortune faite, il a voulu descendre dans l'arène commune, s'exposer à toutes les injures des événements et des hommes. Il était l'enchanteur de son siècle;

Digitized by Google

il a voulu être un serviteur, un soldat de l'humanité. Il a livré sa bataille politique et il a bien fait! Oui, malgré la défaite, malgré la ruine, malgré les douleurs et l'abandon de ses dernières années, il a bien fait pour lui-même et pour son pays!

Si grand que soit l'écrivain, si vives que soient nos admirations pour ses pages immortelles, la France ne serait pas fière de Lamartine comme elle en est fière, si le poëte avait étouffé en lui le citoyen. Nous-mêmes, nous ressentirions, à cette heure, une émotion moins profonde; et peut-être nous ne serions pas réunis pour rendre hommage à sa généreuse mémoire.

Aux yeux de ceux qui mesurent la justice d'une cause et la vérité d'une idée par le succès d'un homme, Lamartine ne fut qu'un rêveur, un vain adorateur de l'impossible; sa chute fut profonde du haut de ses nuages sur nos dures réalités. Les uns l'accusent d'être l'instigateur d'une révolution, et de l'avoir laissé périr. Les autres lui contestent l'honneur, que toute la France lui attribue, d'avoir conjuré une révolution plus terrible. L'impartiale histoire l'absoudra du reproche d'avoir rien détruit; disons hardiment qu'il a fait plus que de conserver: il a créé tout un monde de nobles aspirations sociales; il a suscité les plus saintes espérances de concorde et de liberté.

Je sais qu'il ne reste rien en apparence de la forme politique à laquelle son nom est attaché, que son passage au pouvoir n'a rien fondé dans le pays, et n'a commencé pour lui-même que la ruine et la calomnie. Je sais que les hommes d'État comme lui ne laissent pas de dynastie ou de fortune princière, et qu'ils n'ont d'autre couronne à ceindre que la couronne d'épines! Je sais tout cela, messieurs, et j'ose affirmer devant vous, que pas un des politiques de nos jours n'a plus de droit à l'affection des amis de la liberté, aux sympathies de l'avenir, à la reconnaissance du peuple, que ce poëte, ce rêveur, ce vaincu qui s'appelle Lamartine!

Je n'ai pas besoin pour le glorifier de rappeler le souvenir qui fait sa gloire unique aux yeux de plusieurs; je n'insisterai pas sur le titre qu'on lui dispute le moins, sur cette immortelle journée où, dans une lutte surhumaine, son courage et son éloquence domptèrent des passions furieuses, et conservèrent à la France le drapeau qui la rassurait. La mission d'un pareil homme était moins de contenir les erreurs et les impatiences que d'exalter les nobles désirs. Si j'étais l'artiste chargé de le représenter sur le monument auquel nous apportons notre humble pierre, je ne le poserais pas dans l'attitude de la résistance, comme un homme qui repousse un assaut, comme un dieu qui refoule une tempête; je le montrerais le bras levé et la main tendue vers le ciel et vers l'avenir, comme un voyant qui in-

Digitized by Google

dique à son peuple le chemin du progrès pacifique, de la justice et de la liberté. Il n'était pas sans doute de ces pilotes inflexibles faits pour tenir le gouvernail pendant la tourmente ; il avait reçu la mission non moins belle d'inspirer aux matelots le courage, l'union fraternelle et l'espérance, la mission de lire dans les étoiles la route du glorieux navire qui porte les destins de l'humanité.

Dans son court passage aux affaires publiques, cause première, cause sacrée du désastre de ses affaires privées, il a bien mérité de tous les partis. La France le lui disait alors avec acclamation ; elle n'a pas le droit de l'oublier aujourd'hui. Mais la bannière qu'il a surtout servie en l'illustrant, c'est la bannière du gouvernement libre et populaire. Je ne veux rien dire ici qui diminue l'importance et l'honneur des citoyens qu'il eut pour collègues dans cette magistrature, investie par les événements de la charge d'inaugurer parmi nous la seconde république. J'ose du moins affirmer que le nom de Lamartine, placé en tête de tous ces noms, fut le prestige qui écarta les terreurs de la France conservatrice et libérale, et qui détermina l'adhésion du plus grand nombre au gouvernement nouveau.

De ce gouvernement, éphémère mais sans tache, Lamartine fut la parure aux yeux de l'Europe, la force dans l'opinion du pays. Sa présence était un gage certain contre le retour de la guerre et des mesures violentes. L'incomparable manifeste par lequel il annonçait au monde les intentions pacifiques de la France nouvelle, restera dans l'histoire comme un des plus beaux monuments de l'éloquence, de la droiture et de la clairvoyance politiques.

L'homme de cet acte, l'homme dont la merveilleuse parole ne s'éleva jamais, dans ces jours difficiles, que pour prêcher le respect de tous les intérêts et l'union de tous les cœurs, pour proscrire la guerre et la peine de mort ; le poëte qui a fait servir sa gloire et son génie à l'honneur d'une révolution sans excès, n'est pas un fondateur sans doute, mais l'avenir l'honorera comme un précurseur. A la place de ces noms sanglants qu'on accole depuis le dernier siècle au nom de la liberté comme un signe de terreur, son nom pur, souriant et pacifique brillera sur la nouvelle ère de la démocratie comme un gage de modération, de justice et de concorde.

Il n'a pas mêlé à sa politique des calculs personnels, des ressentiments ou des convoitises ; il y a mis, comme dans sa poésie si haute et si pure, il y a mis son âme tout entière, une des plus belles âmes qui soient sorties des mains de Dieu, une âme qui a traversé la vie sans une heure de haine, qui n'a sacrifié aux nobles ambitions de l'homme public que les intérêts de l'homme privé.

Tel il s'est montré dans sa carrière de citoyen, tel il était dans ses relations avec ses amis, avec tous ceux qui l'ont connu. La bien-

Digitized by Google

veillance était pour lui un besoin ; il était contraint à la sympathie envers tous par l'élévation de son génie et par la générosité de son cœur.

Le plus grand reproche qu'on ait adressé à son court ministère, c'est de n'avoir pas violemment rompu avec certains de ses collègues, c'est de n'être entré en guerre avec personne ; le plus grand vice des histoires qu'il a écrites, c'est l'indulgence de ses jugements. En un mot, son défaut suprême c'est de n'avoir jamais pu haïr. D'un crime pareil nous ne chercherons pas à le défendre.

Il n'était pas né pour le gouvernement, je le reconnais ; car il n'a jamais su fermer son cœur à aucun homme, son esprit à aucune grande idée. Son âme restait ouverte à tous, comme ses mains généreuses ; il a laissé couler par terre, sans rien retenir, son pouvoir, sa popularité, sa fortune.

Nous, les témoins de sa vie, nous savons ce qu'elle est devenue, cette fortune! sans essayer de dénombrer combien de mains reconnaissantes ou ingrates elle est allée remplir goutte à goutte.

Oui, certes, il a mérité les reproches et les railleries de nos hommes d'État et de nos hommes d'affaires : il était né riche, il a travaillé jusqu'à l'extrême vieillesse... Et il est mort pauvre!

Le labeur acharné, les efforts surhumains de ses dernières années n'ont pu lui faire ressaisir la sécurité... pas plus qu'ils n'ont fait taire les calomnies.

Sa fortune s'est écroulée sans retour. Mais vous êtes là, messieurs, pour témoigner que sa popularité se réveille plus éclatante que jamais!

Quant à son pouvoir, il est immortel! Il survit tout entier dans sa poésie, dans ses incomparables discours, dans les souvenirs de sa bonté et de son courage; il durera autant que notre langue, autant que notre histoire.

Ce que Lamartine aura le moins obtenu, c'est ce que mérite le plus humble des travailleurs, le plus obscur des honnêtes gens, un peu de repos dans la vieillesse. Voilà pour ses amis le sujet d'un regret éternel, et, peut-être, d'un éternel reproche pour son temps et pour son pays.

Mais ce qui a manqué à son bonheur, sa gloire le retrouvera ; cette gloire est, dès aujourd'hui, plus sympathique et plus touchante. Les labeurs des dernières années, les attaques et les désastres subis, donneront à la figure de Lamartine cette beauté plus achevée, que le malheur ajoute à la mémoire des grands hommes.

Après les succès éclatants d'une carrière et d'une nature privilégiées, il fallait qu'il connût, lui aussi, les amertumes et qu'il souffrît des injustices. La destinée lui réservait le pire de tous les exils, un

Digitized by Google

exil dans le dénigrement et dans l'oubli ; afin de mieux assortir son histoire avec celle d'un autre grand poëte, son frère d'armes et son ami, afin que dans les annales de la poésie et dans celles de la liberté deux noms restassent inséparables : Lamartine ! Victor Hugo !

Et maintenant toutes ces tristesses sont consommées ; les amis du poëte et du citoyen n'ont plus rien à tenter pour son bonheur. Ce n'est pas même de sa renommée qu'il s'agit : quoi qu'il arrive, cette renommée est irrévocable, elle est immortelle. Le monument auquel nous travaillons importe moins à la gloire de Lamartine qu'à l'honneur de notre pays. Il s'agit d'absoudre la France de tout reproche d'ingratitude.

Vous l'avez compris, messieurs, en vous associant à la pensée qui préside à cette réunion, vous êtes venus ici pour remplir un patriotique devoir, non moins que pour chercher un plaisir délicat. Vous aurez les jouissances de l'esprit avec la satisfaction du cœur. Vous allez entendre des vers admirables, interprétés par une grande artiste qui a déjà rendu tant de services à la poésie et qui vient faire ici le plus digne office de son noble talent.

La poésie de Lamartine va se présenter à vous vivante, animée, parée de tous les charmes d'une diction harmonieuse. C'est l'œuvre de l'illustre écrivain qui vous a conviés à cette réunion ; c'est elle qui en fera tout le prix. Vous avez apporté votre offrande pour le bronze de la statue ; mais le grand homme lui-même en demeure le véritable ouvrier. Ainsi que dans la fable antique, c'est la lyre du poëte qui aura bâti son monument. Mais c'est vous qui en goûterez la joie et l'orgueil ; car vous aurez prouvé que la France du dix-neuvième siècle était digne de toutes ses gloires et qu'elle a partagé tous les généreux sentiments.

VICTOR DE LAPRADE.

Digitized by Google

REVUE MUSICALE

FAUST A L'OPÉRA. — RIENZI

Faust vient de parcourir à l'Opéra une première étape, terminée au départ de mademoiselle Nilsson. Vingt représentations, c'est déjà presque un passé, et il semble qu'il soit un peu tard pour s'occuper de cette intéressante reprise. Eh bien ! franchement je ne le pense pas. Elle date, il est vrai, des premiers jours de mars, mais il y a des affaires dont l'instruction se prolonge à raison du grand nombre de témoins à interroger. C'est ici le cas précisément, puisqu'il s'agit de juger, non l'œuvre elle-même, qui est connue depuis longtemps, mais l'impression qu'elle a produite. Or un tel jugement ne saurait avoir de poids qu'en se fondant sur des expériences réitérées. Pour le motiver, ce n'est point assez d'un sentiment tout personnel; il y faut une étude attentive des conditions où s'est trouvé l'ouvrage, des dispositions où s'est trouvé le public.

La réaction, qui n'a pas épargné l'œuvre de Rossini, commencerait-elle déjà pour le *Faust* de M. Gounod; et là où le Jupiter olympien de la musique moderne a trouvé des Voltaires, l'harmonieux Pan verrait-il poindre quelques Vacherots? Proportion équitable, dira-t-on, entre les idoles et les iconoclastes. Je n'en sais rien, mais, dans les deux cas, injustice égale. Au reste, je ne crois pas la popularité de *Faust* le moins du monde menacée; je vois bien le public, déconcerté par une exécution nouvelle, ne retrouvant plus les sensations qu'il aime et les effets qu'il sait par cœur; mais je vois en même temps la curiosité grandissant chaque jour, et l'espérance qui s'obstine, en dépit des mécomptes, à demander à l'œuvre aimée les émotions et les jouissances d'autrefois: tant cette douce et insinuante musique a pénétré dans le cœur et en quelque sorte dans les sens même du public.

. . . . Tanta dulcedine captos
Afficit ille animos, tantaque libidine vulgi
Auditur.

Digitized by Google

Dans quelle mesure cette susceptibilité, qui se traduit dans les conversations et la presse, est-elle légitime? Jusqu'à quel point y peut-on voir un signe de la popularité persistante de l'ouvrage de M. Gounod? A quel degré convient-il d'en rendre responsable l'interprétation de cet ouvrage à l'Opéra? Autant de questions dont l'examen peut, ce semble, présenter quelque intérêt.

Je ne veux pas exagérer le mérite de la partition de *Faust*, et je reconnais sans peine qu'on l'a singulièrement surfait. Déclarer, par exemple, comme je l'ai entendu dire, que de *Faust* va dater une ère nouvelle de l'art, et que, bon gré mal gré, cette musique marquera de son empreinte toutes les compositions de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, c'est vraiment apprêter à rire à tout le monde, à commencer par M. Gounod, lequel est homme d'infiniment d'esprit. Mais, tout en faisant la part de l'impatience et de la mauvaise humeur à bon droit provoquées par la candeur maladroite de cet hyperbolique enthousiasme, on ne peut s'empêcher de trouver qu'il y a bien quelque sévérité à traiter *Faust* de faux chef-d'œuvre, et que cette qualification rabaisse l'ouvrage fort au-dessous de sa réelle valeur. Eh! mon Dieu, ni faux, ni vrai, nous le savons. *Faust* n'est pas un chef-d'œuvre. N'est-ce point assez que ce soit une œuvre charmante, la meilleure incomparablement, l'*Africaine* exceptée, que nous ayons entendue depuis dix ans? Quand on en rencontre une pareille, on a véritablement mauvaise grâce à trop faire le difficile. Pour moi, je me résigne, je l'avoue, aux longueurs, aux mélopées, aux mièvreries même, pour ne me point priver du duo d'amour, du trio de la prison, du tableau de la kermesse, et, sans murmure comme sans engouement vis-à-vis des faiblesses, je répète volontiers le mot que le poëte des *Fantasie* prête à son patriote mourant :

Tollerate anche i guai dell' errore.

Le public, au surplus, n'y met pas tant de façons. Il aime *Faust*, il l'aime comme le Pierrot de Molière aimait sa Charlotte, à la bonne franquette. Mais on peut être passionné au village, et je pense qu'il l'est un peu trop.

Cette idolâtrie lui cause de rudes tourments. Il ne retrouve plus les traits connus de sa Dulcinée. Trop bon chevalier pour croire qu'elle ait sitôt vieilli, ce en quoi il a raison, il s'irrite, il s'impatiente, ce en quoi il a tort. Il en veut à la toilette maladroite dont, suivant lui, on affuble sa dame; il s'en prend à l'exécution, aux artistes, avec quelle risible injustice, Dieu le sait! N'ai-je pas entendu des gens, des gens qui ne sont point sans littérature musicale, mécontents de Faure dans le rôle de Méphistophélès, regretter, *Proh pudor!* ce pauvre Balanqué, qui pourtant ne valait pas le diable bien qu'il en fît le personnage.

Vous hasardez-vous à insinuer que ce désappointement pourrait bien tenir à un effet de perspective musicale? Le public, avant vous, a deviné vo-

Digitized by Google

tre trouvaille, mais il ne se rend pas pour si peu. Faites donc entendre raison à un amoureux. « Ah ! bien, oui, de la conscience à un Turc, » dirait Scapin ! Ne désespérons pas toutefois de voir un jour :

L'amitié modérer ses feux sans les éteindre,

et le public, toujours sympathique, non plus aveuglé, substituer un bon et solide mariage à cet amour désordonné qui l'emporte aux excès. Essayons même de mettre la main à cette bonne œuvre.

Tout le monde s'est aperçu qu'un certain nombre de détails, qui ressortaient plus ou moins au Théâtre-Lyrique, disparaissent absolument dans la vaste salle de l'Opéra ; tandis qu'au contraire, grâce sans doute au nombre des exécutants et à la supériorité des voix, quelques parties, jadis moins en saillie, s'y accusent avec plus de relief. Mais, d'autres ouvrages ont fait des voyages analogues ; d'où vient qu'ils ont mieux résisté à cette épreuve? J'en vois une première cause dans la popularité même de *Faust*. Sa partition est dans toutes les mémoires et sur tous les pupitres. On attend chaque phrase au passage, et sur une sympathie si chatouilleuse, tout échec, même prévu, détermine une impatience. Mais il y a, ce me semble, une autre raison, plus délicate, moins remarquée, non moins puissante. Par sa nature, le talent de l'auteur de *Faust* est poétique, bien plus que dramatique. L'énergie créatrice lui manque; c'est là son côté faible, c'est là pour plusieurs peut-être, son côté attrayant. M. Gounod fait des opéras par occasion, mais, au fond, c'est un lyrique, presque un élégiaque. Il n'agit pas, il ne peint pas, il chante, et ce chant a dans nos âmes je ne sais quel écho à l'unisson. Lorsque Meyerbeer, ce roi sans rival de la musique de théâtre, met en scène ses personnages, nous ne pouvons nous y tromper, c'est Bertram qui ricane ou blasphème, c'est Valentine qui aime et souffre, c'est Fidès qui prie ou maudit, c'est à eux seuls que nous sommes forcés de nous intéresser. Il n'en va pas de même avec M. Gounod. Quand nous entendons Faust et Marguerite, ce ne sont pas eux, c'est notre poésie intérieure qui chante au dedans de nous-mêmes. Leur voix n'a fait que la réveiller. Dans l'admirable duo d'amour, cette page inspirée, quoique sensuelle, le plus beau morceau incomparablement de toute la partition, Marguerite dit avec l'accent de l'extase :

J'écoute, et je comprends cette voix solitaire
Qui chante dans mon cœur.

Voilà le résumé de toute la musique de M. Gounod. Si j'étais un étudiant de Tubingue ou d'Heidelberg, orné d'une longue pipe, d'une plus longue barbe, et d'un béret vert, j'appellerais cela de la musique *subjective-objective*. Mais les Français ne me comprendraient pas ; ils auraient raison. Il faut défendre de toute invasion allemande notre esprit et notre langue,

Digitized by Google

aussi bien que nos frontières. Disons donc tout simplement en français, que nous avons affaire à une musique intime, qui pénètre d'autant plus sûrement qu'on l'entend de plus près. Cela est si vrai que, malgré l'intérêt soutenu et le charme extrême de l'orchestre de M. Gounod, la musique de ses opéras, loin de perdre, gagne à être exécutée au piano, dans un salon ; tandis que les partitions de Meyerbeer, ainsi transplantées, ressemblent aux fleurs d'un herbier, qui ont perdu leur parfum et presque leurs couleurs. De là encore, le très-légitime succès des mélodies et romances de M. Gounod, quand celles de Meyerbeer, connues des seuls amateurs, n'ont pu, en dépit de leur mérite, arriver à une vraie popularité. Quoi d'étonnant dès lors si, vue à une plus grande distance, la partition de *Faust* semble, au grand déplaisir de ses fidèles, perdre quelque chose de sa grâce première ? Est-ce à dire que l'on ait eu tort de la transporter sur la scène de l'opéra ? Je pense tout le contraire. C'est une insigne bonne fortune pour un compositeur d'être mis de la sorte à même de juger de l'effet de son ouvrage dans des conditions différentes ; et ici, c'était de plus une fortune méritée. Sur le premier point, au moins, je suis sûr que M. Gounod est de mon avis. Pourquoi le public se montrerait-il plus royaliste que le roi ? Peut-être commence-t-il déjà à prendre son parti de la nouvelle Charte ; tâchons de le réconcilier avec les ministres.

Réfutant, à propos de je ne sais plus quel écrit, l'erreur de ceux qui veulent voir dans la société du moyen âge l'idéal de toute société chrétienne, et, pour donner plus de poids à leur théorie, s'efforcent de la présenter comme la doctrine même de l'Église, mon ami, M. Cochin, remarquait spirituellement que, si l'Église nous gronde toujours, ce n'est pas au profit du temps passé, mais au profit de l'éternité à venir ; que son idéal n'est pas en arrière, mais en avant. Veut-on dire quelque chose d'analogue en censurant l'exécution de *Faust* à l'Opéra ? Veut-on déclarer qu'on ne la trouve pas de tout point parfaite? J'y donne les mains ; mais je proteste vivement si, passant de l'absolu au relatif, on vient prétendre que nous entendions quelque chose de mieux au boulevard du Temple ou à la place du Châtelet. Au lieu d'un orchestre maigre, mal équilibré et, en conséquence, parfois criard, écoutez cet orchestre nourri, bien discipliné, où chaque musicien est en quelque sorte un artiste de premier ordre. Comme il sent sa force, et comme il sait n'en pas abuser ! Comme il accentue les *forte* avec une énergie qui n'a rien de convulsif ! Comme il veloute les *pianissimo* avec une grâce virile qui n'a rien de maladif, ne fût-ce que dans cette célèbre valse, laquelle n'est point une valse de salon, quoi qu'on en dise, mais bien une vraie valse allemande, dans une fête populaire allemande. Prenez, sans sortir de ce ravissant tableau de la kermesse, ces chœurs nombreux et bien exercés, cette mise en scène variée et pleine de goût, et dites si l'on a jamais vu pareil ensemble et pareils détails au Théâtre-Lyrique. Faut-il parler des solistes ? Quel Valentin du passé peut-on comparer à Devoyod? Le-

Digitized by Google

quel a eu cette fière allure, cette voix à la fois fraîche et mordante qui donne tant de relief au trio du duel et à la scène de l'agonie? Voilà un rôle secondaire tenu comme ne le furent jamais les premiers rôles d'hommes dans la troupe de M. Carvalho. A-t-elle possédé, cette troupe que vous regrettez, un Siebel aussi satisfaisant que mademoiselle Mauduit, cette artiste à la voix si sympathique, qui sait interpréter Gluck et Meyerbeer, et ne dédaigne pas de chanter à merveille les jolis couplets du bouquet? Je ne lui reproche qu'un petit besottement, facile à corriger sans doute, mais qui, déjà choquant dans un *patito* d'opéra-comique, rendrait Iphigénie totalement ridicule. Je déplore aussi qu'on ait intercalé pour elle une romance fade dans la scène déjà longue et dépourvue d'intérêt qui précède celle de l'église. Colin est froid, dit-on, d'accord; mais il a une voix charmante, une vraie voix d'amoureux. Est-ce donc que Barbot, Michot, Morini brûlaient la planche, comme on dit en argot de coulisses? Colin, du moins, chante toujours juste, et l'on ne prétendra pas, qu'en ce point, il copie ses devanciers. Mais, continue-t-on, quel pitoyable Méphistophélès que Faure! Quel diable à l'eau de rose! Comme il s'écoute chanter! Je le crois bien, et j'en fais autant, excepté lorsqu'il chante la sérénade de la *bague au doigt*, page vulgaire et tout à fait indigne du talent de M. Gounod. Néanmoins il y a du vrai dans ce reproche. Faure n'a point l'air pervers, et se montre un peu trop bon diable; mais, après tout, il tire quelque parti d'un rôle écrit évidemment beaucoup trop bas pour sa voix. Ce n'est plus Nélusko assurément, mais c'est encore Faure, c'est-à-dire, le plus agréable chanteur du monde. Peut-on lui faire un crime ne n'être pas assez laid? Il y fait pourtant de son mieux; il se maquille en conscience, et ce n'est vraiment pas sa faute si la nature, sur ce point, avait mieux servi Balanqué. Celui-ci avait certes un mérite dramatique d'un genre incompréhensible autant qu'irritant. Le mal étant la négation du bien, et Satan, l'esprit du mal, il s'obstinait, par fidélité au rôle, à chanter faux d'un bout à l'autre, ce qui est la négation de la bonne musique. Franchement, on ne saurait blâmer Faure d'avoir renoncé à ce luxe philosophique de couleur.

Reste donc le rôle de Marguerite. Il vaut un examen particulier. Sur ce rôle, en effet, se rencontrent toutes les tendresses du public. Tout Paris, pour Marguerite a les yeux de Faust; ou plutôt, il n'a d'yeux et d'oreilles que pour elle. Prestige littéraire et musical, souvenir de Gœthe, de Schubert, d'Ary Scheffer, souvenir plus récent d'une création charmante au Théâtre-Lyrique, où madame Carvalho, seule étoile brillante au milieu d'une foule de nébuleuses, attirait naturellement toute l'attention; tout s'est réuni pour faire du type de Marguerite un type aimé, du rôle de Marguerite l'objet principal de cette idolâtrie passionnée, dont je signalais tout à l'heure les fâcheux effets.

Eh bien! avouons-le; ici, les regrets sont légitimes; non toutefois que d'abondantes compensations n'en viennent tempérer l'amertume. Ainsi,

Digitized by Google

par exemple, indépendamment du prestige de la beauté, qui est bien quelque chose, encore qu'il n'ait rien de musical, mademoiselle Nilsson, grâce à une voix infiniment supérieure à celle de madame Carvalho, donne à toutes les parties dramatiques du rôle, notamment au beau trio de la prison, un éclat jusqu'alors inconnu; et, si elle ne montre pas, dans l'air assez médiocre des bijoux, la correction et la *maestria* de sa devancière, elle y met, en revanche, un charme et un brio irrésistibles; qui défient toute comparaison. Néanmoins, elle laisse, en somme, quelque chose à désirer, et, pour tout dire, ne s'est point approprié Marguerite comme elle avait fait Ophélie. Ne nous demandons point, au reste, jusqu'à quel point madame Carvalho était la vraie Marguerite de Gœthe; elle était celle de M. Gounod et du public; cela suffit bien. Le dirais-je d'ailleurs? Cette Marguerite tant vantée, que l'on entoure de l'auréole d'une pureté de convention, m'a toujours semblé une fille assez facile, qui se laisse prendre du premier coup comme une simple grisette aux doux propos d'un jeune homme de bonne mine, lequel n'a pas négligé le soin délicat d'appuyer sa déclaration d'un envoi préalable de bijoux. Je sais bien qu'on allègue le diable, comme si le diable n'était pas de toutes les tentations, de celle où choppe Manon Lescaut, aussi bien que de celle où succombe Marguerite. Mais, encore une fois, à quoi bon rechercher si Gœthe a voulu faire autre chose que revêtir du charme de sa poésie une histoire, hélas! bien commune? Le public a son siége tout fait. Il s'est composé une petite Marguerite *ad usum Delphini*, il n'en démordra pas. Cette Marguerite-là, qui ne touche point la terre, qui prend le train express de la porte du ciel au seuil de l'enfer, non sans s'être heureusement prémunie d'un aller et retour, madame Carvalho la représentait admirablement. Par la magie d'une diction savante et d'un style incomparable, elle savait donner à certaines phrases, devenues, grâce à elle, célèbres, une valeur qu'elles n'ont point en réalité. C'est ainsi que : *Je ne suis demoiselle ni belle, Je perdis ma petite sœur*, etc., ont acquis cette popularité intolérante qui n'admet pas la discussion. Peut-être un Caton musical, par une probité qui ne veut point que l'artiste fasse illusion au public, louerait-il mademoiselle Nilsson, de ne consacrer à ces mièvreries sentimentales que les restes d'une gaucherie qui tombe et d'un accent scandinave qui ne s'éteint pas. Mais vraiment, ce serait trop d'austérité. Marguerite, en effet, sous les traits de mademoiselle Nilsson, est brillante plus que tendre, mutine, plutôt que rêveuse ; c'est moins dangereux pour la vertu, mais moins favorable pour le chant. Elle ne voyage point de l'apothéose à la damnation, et se tient volontiers dans cette gare intermédiaire qu'on appelle la terre, et qu'elle orne trop pour la vouloir quitter.

Ainsi, concluons : sauf un seul rôle, la supériorité de l'exécution appartient de tout point et sans conteste à l'Opéra. Encore, y a-t-il pour ce rôle de grandes réserves à faire; et rien, en tous cas, ne remplacera la sonorité franche et le radieux éclat dont la voix de mademoiselle Nilsson versait

Digitized by Google

des torrents sur ses obscurs blasphémateurs. Maintenant donc, que la première fringale de la curiosité publique est assouvie, il faudrait songer à alléger *Faust*. L'ouvrage est long, et le drame même de Gœthe, si riche en poésie, n'abonde pas en situations. Or, les situations seules et les développements qui les colorent ont de l'importance au théâtre. C'est surtout dans les deux derniers actes qu'il y aurait à pratiquer d'utiles coupures. On a déjà retranché la seconde chanson du rouet, qui avait le tort de rappeler la situation de celle de Schubert; d'ailleurs, c'était bien assez de la première, mise là uniquement pour le plus grand honneur du roi de Thulé : car on ne sait pas trop pourquoi Marguerite, qui doit être un peu fatiguée, s'installe tranquillement à filer dans son jardin, au lieu de rentrer chez elle. Le jardin, ce n'est point là la place d'un rouet. A Rome même, le travail domestique avait lieu dans l'intérieur des maisons. *Domi mansit, lanam fecit*, disait-on des matrones, et il faut vraiment qu'il fasse bien beau temps à Nuremberg, pour que les rouets y restent ainsi en plein vent toute la journée, même pendant l'absence de leurs maîtresses. Puisqu'on était en train, pourquoi ne pas retrancher de cet acte tout ce qui précède la scène de l'église? Cette conversation, sans intérêt dramatique ou musical d'aucune sorte, est une longueur pure et fatigue sans aucun profit. On ne saurait supprimer la sérénade de Faure, puisqu'elle amène la scène du duel; mais pourquoi ne pas se borner à un seul couplet? L'œuvre, l'auteur, le public n'auraient qu'à y gagner. Enfin, il faudrait couper résolûment la nuit de Walpurgis tout entière. Au Théâtre-Lyrique, cela visait au lugubre; à l'Opéra, cela vise au voluptueux; mais, sur l'une et l'autre scène, cela arrive à l'ennuyeux. Le fantastique sans action sur la pièce, sans intérêt par conséquent pour le spectateur, devrait être banni de toute scène française, c'est-à-dire raisonnable; cela gêne visiblement le musicien, plus français qu'il ne le croit, en dépit peut-être de ses prédilections, et qui, sans arriver à rien faire de bon, écrit, là une chanson à boire que l'on supprime, ici des airs de ballet que l'on ferait bien de supprimer. Que M. Gounod médite sur le peu d'effet de la nuit de Walpurgis et du tableau du Rhône dans Mireille, il sera de mon avis. Peut-être cette innovation d'un opéra sans ballet paraîtrait-elle une monstruosité à deux ou trois loges d'avant-scène; mais, de plus en plus sensible au seul charme de la musique, la masse du public y verrait à coup sûr une tentative digne de succès.

M. Pasdeloup vient d'en faire une bien autrement hardie, en donnant au Théâtre-Lyrique le *Rienzi*, de Richard Wagner. Il faut louer sans réserve cette vaillance d'initiateur, que rien n'effraye, ni l'échec du *Tannhauser*, ni l'acharnement des adversaires du compositeur allemand, ni l'outrecuidance plus redoutable de ses partisans. Il faut la louer d'autant plus, qu'on n'oserait promettre un succès fructueux à ce *Rienzi*, pour lequel on a fait tant de frais. Autre, en effet, est le public des concerts populaires ou

Digitized by Google

même du Conservatoire, autre, le public du théâtre. Au premier, l'on ne présente que des morceaux de choix figurant à côté de morceaux déjà connus et aimés de lui; s'il ne goûte pas d'emblée le morceau nouveau, il revient néanmoins pour entendre les autres, et finit par s'habituer à ce qui l'avait d'abord dérouté. Au second, au contraire, il faut nécessairement servir la pièce toute entière. Lui paraît-elle fade ou indigeste, disons le gros mot, s'ennuie-t-il, il ne revient plus; et, sur ce point, ni politesse de coterie, ni ardeur d'école, ne le font changer d'avis. M. Pasdeloup entreprend donc une œuvre laborieuse, en se vouant à populariser sur la scène française la musique de Wagner. Tout en ne comptant qu'à demi sur leur succès, applaudissons à ses efforts, et, au besoin, venons lui en aide. Si on lui dit, qu'au lieu de s'adresser à un étranger si contesté, il eût mieux fait de montrer plus de complaisance pour tant de compositeurs français qui frappent vainement à sa porte et dont personne ne dit de mal, rassurons son goût, son humanité et son patriotisme. Rappelons d'abord que n'est pas contesté qui veut; en second lieu que, si les gouvernements sont faits pour les peuples, les théâtres sont faits pour le public, non pour une troupe famélique et envieuse, qui prétend s'en arroger de droit divin, le monopole. Si l'on essaye d'alarmer sa piété musicale en représentant que Wagner, qui s'est fait quelque tort par sa musique, s'en est fait plus encore par ses préfaces; qu'amoureux du bruit, ses opéras le prouvent, il a, dans d'absurdes écrits, outragé toutes les gloires de l'art contemporain; répondons hardiment qu'une telle police n'appartient pas à un *impresario*; que, s'il fallait juger les auteurs sur leurs opinions et leur caractère, non sur leurs œuvres, on devrait déclarer Chapelain un grand poëte, et Voltaire le plus détestable des prosateurs; qu'on peut être à la fois un sot critique et un musicien de talent; que l'aimable Mendelssohn a méconnu Meyerbeer, et le fougueux Weber, injurié Rossini; que le public, qui siffle leur esthétique, applaudit leurs ouvrages, et ne demande pas mieux que d'applaudir Wagner quand il le méritera. Mais, en même temps, prémunissons le vaillant directeur contre toute illusion; exhortons-le à la patience, à la résignation peut-être, puisque enfin, loin d'opérer une transformation du goût public, *Rienzi* ne paraît pas destiné même à en préparer une évolution.

Cette partition semblait pourtant assez habilement choisie comme tremplin et pente douce pour arriver aux âpres sommets de l'avenir. Œuvre de jeunesse, reniée, dit-on, par son auteur, elle offre en maint endroit des analogies de style avec les œuvres des écoles qu'il a le plus vilipendées. Ce n'est pas sans une joie maligne, qu'à côté de passages où les tendances propres du compositeur se prononcent fortement, on en surprend d'autres qui font songer, non pas à Rossini, sans doute, mais à ses moins recommandables imitateurs, italiens ou français. Toutefois, n'attachons pas trop d'importance à ces reflets inévitables; et, puisque l'auteur désavoue sa première

Digitized by Google

manière, voyons seulement dans son *Rienzi* ce qui appartient, quoi qu'il en pense, à celle qu'il ne désavoue pas.

Disons-le tout d'abord, l'ouvrage a un défaut capital, le seul contre lequel rien ne prévaut, il est d'un mortel ennui. Cet ennui tient à plusieurs causes, toutes imputables à l'auteur, puisqu'il prétend se poser en poëte aussi bien qu'en musicien.

Wagner, assurément, s'est fait du tort par ses brochures, mais ne s'en fait-il pas autant par ses libretti? *Rienzi*, sous ce rapport, ne vaut pas mieux que *Tannhauser* et *Lohengrin*, et l'on n'attend pas sans doute que je rende compte de ce mélodrame informe. Deux proclamations, deux expéditions, deux insurrections, deux trahisons, une procession, une inhumation, une malédiction, une excommunication, le tout traversé par une amourette à pierre fendre et couronné par un écroulement et un incendie; voilà tout ce que j'ai pu saisir de cette trame incohérente et monotone, au milieu d'un fracas assourdissant et du tumulte impitoyable des cuivres et des voix. Or, cela réussit au delà du Rhin, à la bonne heure! On y supporte bien le sans-façon de M. de Bismark! Mais, comme le lecteur français, le spectateur français, lui aussi, veut être respecté, et on ne l'intéressera jamais à de si sottes rapsodies, lui qui est accoutumé à des drames bien faits, à une ingénieuse variété d'incidents, à des situations pathétiques et touchantes; lui qui aime à s'attendrir sur Fidès et sur Valentine, en applaudissant la musique du *Prophète* et des *Huguenots*.

L'auteur de *Rienzi* a si bien compris l'effet narcotique de son poëme, qu'il a voulu le neutraliser par un stimulant puissant. De là, sans doute, la sonorité à haute dose dont il surexcite les nerfs de son auditoire. Quel bruit, grand Dieu! et sauf deux ou trois repos bien courts, cela dure d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Que disait-on que Wagner n'a rien de classique? Il y a là au moins le *classicum* des anciens; la malheureuse trompette ne chôme pas un instant, et entraîne à tout moment ses formidables acolytes dans le tourbillon de son activité. Il est vrai qu'il est fort question de soldats et de guerre dans *Rienzi*; l'auteur s'est souvenu d'Horace :

Excitatur classico miles truci.

Que ne s'est-il souvenu aussi du *Est modus in rebus*. Vraiment, si la musique de l'avenir m'inquiète pour l'avenir de la musique, elle ne m'inquiète pas moins pour l'avenir de l'humanité; car il faudrait certes des gosiers et des poumons de l'avenir pour la chanter, comme des oreilles de l'avenir pour y résister. Vous croyez peut-être que ce fracas se borne à un emploi excessif des cuivres; que vous voilà loin de compte! Pour lutter contre ces voix d'airain, les voix humaines se déchaînent aussi, et outre que, peu familier avec l'art du chant, le compositeur écrit pour elles le plus maladroitement du monde, il les maintient dans un diapason ou leur

Digitized by Google

impose des efforts qui rendent toute nuance impossible aux solistes, toute prononciation impossible aux chœurs. Il y a des ensembles où les premiers dessus se promènent habituellement sur *sol, la, si naturel aigu*, c'est insensé. Cela donne le vertige, un vertige de cinq actes, et l'on sort en s'écriant comme M. Jourdain : « Il y a trop de tintamarre là-dedans, trop de brouillamini. »

Mais laissons le ton de la plaisanterie, dont on a peut-être abusé pour châtier un déplorable travers. Disons sérieusement à l'auteur de *Rienzi* : Oui, l'on éprouve une véritable indignation à vous voir galvauder ainsi les dons les plus précieux. Vous avez l'instinct merveilleux de la sonorité, l'habileté non moins merveilleuse pour la produire telle que vous la concevez; pourquoi en abuser, en abuser continuellement et de parti pris? Avec vos procédés violents, plus de variété, plus de contraste, plus de progression. L'oreille s'émousse, l'attention se lasse, tous les sens tombent dans une mortelle prostration. Je pourrais citer dans le septuor en *sol* une fort belle phrase, dite d'abord par le ténor, redite ensuite par le soprano, qu'accompagnent les autres voix. Cela est dramatique, bien posé, soutenu, d'une harmonie riche et neuve ; cela ne produit aucun effet, tant la fatigue de l'auditeur est déjà grande, et nous ne sommes qu'au second acte. Une telle manie, si elle devait durer, serait la ruine, non de la musique, mais de votre musique, ou du moins, un obstacle permanent, insurmontable à son acclimatation parmi nous.

Sans doute, puisqu'il s'agit surtout d'une acclimatation au théâtre, bien des conditions seraient nécessaires. Un peu d'intérêt dans les poëmes ne nuirait pas, un peu de relief dans les mélodies, moins encore. Je ne sais pourquoi je me défie toujours des gens qui font les dédaigneux à l'égard de la mélodie régulière bien posée, bien rhythmée, bien carrée, bien développée, bien conclue. N'en déplaise au bon la Fontaine, je ne puis croire, Gascons ou Normands, tous les renards coupeurs de queues ou dépréciateurs de chasselas ; et une variété qui se propage si facilement sur les bords de la Garonne et de la Seine ne doit pas être totalement inconnue sur ceux de l'Elbe ou de l'Isar. Quoi qu'il en soit, et je parle ici, bien entendu, non-seulement de *Rienzi*, mais de tout le système que *Rienzi*, suivant moi, contient en puissance, il faudrait, pour une réussite sérieuse sur notre théâtre, renoncer à l'amalgame obstiné du chant et de l'orchestre, renoncer par conséquent aux mélopées déclamatives et récitantes, ou du moins en restreindre infiniment l'emploi, rechercher, au contraire, ces mélodies saillantes dont on affecte de faire fi, et qui seules pourtant ont de la projection : si l'on en trouve, on gagnerait à les mettre plus à découvert, et généralement sur des rhythmes mieux accusés : on devrait s'interdire de traiter un opéra comme une symphonie, les voix comme des parties instrumentales : enfin il y aurait grand profit à ne pas supprimer scrupuleusement la conclusion de chaque phrase, comme si l'on craignait de provo-

Digitized by Google

quer des applaudissements pour l'artiste qui la chante, et surtout à ne pas faire entrer ces phrases les unes dans les autres, de manière qu'on ne saisit bien ni le commencement ni la fin. Certes, « voilà plus d'une affaire, » comme dit la chanson, mais qui sait? Peut-être n'est-ce pas si difficile, et je me figure que tout viendrait de soi, et serait donné au compositeur comme par surcroît le jour où, revenu d'une aberration fatale, il consentirait à ne plus écraser son auditoire et son œuvre sous l'oppression d'une énervante sonorité.

Car, vraiment, ce Wagner a quelque chose d'un maître. Il a beau vous impatienter, vous désoler, vous torturer, on sent en lui je ne sais quoi de grand qui ne captive pas, mais qui subjugue; je ne sais quelle hardiesse de conception, quelle fermeté de touche. On dirait d'un homme, qui, égaré par son orgueil ou ses passions, oublie Dieu, sa famille, ses devoirs, se livre à tous les excès; mais parlez-lui d'honneur, j'entends l'honneur du monde, aussitôt il se redresse. Fierté native, éducation première, n'importe; vous le retrouvez ferme et incapable d'une bassesse. Du désordre, de l'incohérence, de l'obscurité, des témérités brutales, des phrases enchevêtrées, des accords sauvages, du vide même parfois, on rencontre de tout cela dans *Rienzi*, une niaiserie, une platitude, jamais. Il y a même par-ci, par-là des pages extrêmement remarquables; hélas! elles ressemblent aux bonnes actions du pécheur, lesquelles peuvent lui attirer des grâces, non lui acquérir des mérites. Mais on ne saurait désespérer, et l'on compte sur le coup de foudre de l'inspiration à défaut de la *lagrimetta* du repentir.

Toutefois, en attendant le miracle de Damas, Wagner aurait eu bon besoin de celui de Cana; car, vraiment, il sert tout d'abord son meilleur vin, et les deux premiers actes de *Rienzi* m'ont paru fort supérieurs aux trois derniers. L'ouverture, surtout, dispose à merveille l'auditeur. Un peu longue peut-être, mais bien conçue, elle a de la variété, et, là du moins, un peu d'éclat dans la sonorité ne messied pas. La phrase de l'*andante*, exposée d'abord par les instruments à cordes, puis par les cuivres, et qui servira plus tard de motif à la prière du cinquième acte, est admirable et digne de Meyerbeer, dont elle rappelle le style; et la cabalette, un peu commune, exécutée par la trompette à piston, m'a paru singulièrement rehaussée par le chant vigoureux de trombones placé au-dessous en contre-point. Cette ouverture est rendue avec énergie par l'orchestre que M. Pasdeloup dirige en personne. Mais le défaut d'équilibre, que je signalais en parlant de l'ancienne exécution de *Faust*, n'a pas cessé d'exister dans cet orchestre. On a bien renforcé un peu le quatuor, mais on a en même temps augmenté les cuivres. Onze premiers violons, dix seconds, six altos, cinq violoncelles et six contre-basses forment un ensemble symphonique assez respectable, mais bien insuffisant pour lutter contre quatre cors, quatre trompettes, trois trombonnes, un sax-horn et une contre-basse

Digitized by Google

d'harmonie, espèce de monstre dont la croupe se recourbe en replis tortueux et qui donne l'octave inférieure des bassons. Cette insuffisance paraît surtout dans les nombreux passages de la partition où l'auteur, confiant aux cuivres les parties récitantes, place, soit en dessus, soit en dessous, des groupes ou des traits d'instruments à cordes. Il en résulte alors un bourdonnement faible, au lieu d'un dessin accusé. Le quatuor et les cuivres, voilà, en effet, les deux éléments principaux de l'orchestre de Wagner. Il se montre assez réservé dans l'emploi des instruments de bois comme parties récitantes; probablement leur sonorité fluide ne convient pas à ses ardeurs. Hâtons-nous d'ajouter, pour ne taire ni le bien ni le mal, que, s'il aime l'éclat, il paraît moins aimer le pur tapage, et donne volontiers à la grosse caisse des loisirs que les compositeurs d'opéras-comiques ne lui font pas toujours.

Après l'ouverture, il faut louer le chœur de l'enlèvement, très-animé, très-ingénieusement traité; le récit de Rienzi, d'un style très-noble et qui, à part quelques modulations heurtées, rappelle la manière large des récitatifs de Gluck; enfin l'air : *Quand la trompette aura sonné*, qui ne m'a point semblé mériter ce reproche de vulgarité, dont certains initiés de petite église se montrent trop prodigues. Cela est d'une mélodie très-franche, d'un enthousiasme communicatif, et l'on ne se plaindrait pas trop de rencontrer parfois de ces vulgarités-là. Sans doute, au milieu de tout cela, que de phrases décousues, d'obscures mélopées, de brutalités sans excuse! Que d'ennui déjà! Mais enfin nous avons de vives étincelles; cela suffit pour révéler la présence du feu intérieur.

Le second acte s'ouvre par un morceau charmant, dit : *Le chant de la paix*. C'est un chœur de femmes, auquel succède une gracieuse cantilène fort agréablement dite par mademoiselle Priolat. Puis le chœur reprend, s'éloigne et se perd dans un *decrescendo* des mieux combinés. Après la tempête du premier finale, cela repose comme une douce brise. Pour compléter cet effet de calme, l'auteur a, contre son ordinaire, confié aux seuls instruments de bois l'accompagnement de ce joli morceau. C'est frais et discret à la fois; on dirait une romance sans paroles de Mendelssohn; pourquoi Wagner n'écrit-il pas plus souvent de pareilles pages? Hélas! aussitôt après, le fracas recommence; il est en pleine violence au moment du septuor dont j'ai déjà parlé. Mais, à partir du troisième acte, il prend une intensité véritablement effrayante. L'ennui gagne, comme une marée montante, non l'ennui qui fait dormir, mais l'ennui qui impatiente et qui énerve. Au-dessus de ces eaux envahissantes, apparaissent péniblement quelques *rari nantes*; une courte marche funèbre, et l'hymne de guerre assez monotone : *Santo spirito*. Pas de rémission jusqu'à la fin du quatrième acte, au moment de la malédiction. Alors, un chœur de moines fait entendre quelques harmonies sombres, sous lesquelles le formidable instrument dont j'ai parlé, prolonge une tenue obstinée et menaçante. Il y aurait là

Digitized by Google

les éléments d'un effet dramatique saisissant si le public pouvait encore écouter, si le drame avait jamais pu se comprendre.

Enfin, au commencement du cinquième acte, arrive pour nous reposer un morceau que l'ouverture nous a déjà fait connaître, la ravissante prière d'une facture si large, d'un sentiment si élevé et si touchant. Hélas! il est trop tard, trop tard pour nous dont la puissance auditive est à bout, trop tard pour l'artiste, dont la voix, ébranlée par un *fortissimo* de quatre actes, n'a plus le calme nécessaire pour se poser doucement sur les notes, et tremble et vacille, au lieu de caresser avec suavité les contours de la mélodie. Montjauze, néanmoins, s'en tire avec quelque habileté ; mais il doit souhaiter que les représentations de *Rienzi* s'interrompent, à moins qu'on n'institue une caisse de retraite pour les artistes, et que, sur leurs états de service, les opéras de Wagner ne comptent pour deux campagnes et, au moins, une blessure.

Résumons-nous, et puisqu'il s'agit de musique, faisons une variation sur un thème connu. Ayant à juger le *Bajazet* de Racine, La Harpe disait : « C'est une œuvre du second ordre, qui ne pouvait être faite que par un homme du premier. » Descendons d'une quinte, et disons : *Rienzi* est une œuvre médiocre, qui ne pouvait être faite que par un homme d'un grand talent. Oui, d'un grand talent, d'un talent aussi voisin, je le reconnais, du ridicule que du sublime, d'un talent qui peut grandir jusqu'au génie, si le génie, comme on l'a dit, est fait de patience, qui peut tomber dans l'extravagance, si l'extravagance, comme je le crois, est faite de présomption. Que Wagner y avise ; à l'heure présente, il est au point de partage, il faut choisir. Si un enthousiasme ardent le pousse vers des conquêtes nouvelles, si d'éminentes facultés le servent, et lui inspirent confiance dans sa force, l'expérience ne le désabusera-t-elle pas de sa chimère, ne lui montrera-t-elle pas combien pour être novateur il est dangereux d'être contempteur? Assez de fautes, assez de mécomptes. Pourquoi s'infatuer d'un système que l'épreuve a si souvent condamné, pourquoi violenter de parti pris la nature humaine, la voix humaine, l'oreille humaine? Est-ce apostasie qu'abjurer une erreur, est-ce constance que persévérer dans un travers? Sans rien abdiquer de ses légitimes espérances que l'auteur de *Rienzi* revienne à la tradition et à la nature; qu'il suive ces deux guides infaillibles, qu'il étudie ces deux éléments essentiels de tout véritable progrès. Il n'est jamais trop tard pour opérer une salutaire réforme. Gluck avait soixante ans lorsqu'il commença d'écrire ses chefs-d'œuvre. Wagner approche de cet âge; ce n'est plus celui des illusions, des théories aventureuses, des folles audaces, mais c'est celui d'une maturité qui peut être féconde encore. Après *Rienzi*, après *Tannhauser*, après *Lohengrin*, j'en appelle au Wagner de l'avenir.

WILFRID D'INDY.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

I. Éditions savantes des principaux classiques latins et grecs (*Cornelius Nepos, Sophocle, Homère*). Hachette, éditeur. — II. *Cinéas, récit de l'histoire de l'Église*, par M. Villefranche. 1 vol. — III. *Or et alliage dans la dévotion*, par le P. Monsabré. 1 vol. — *L'esprit et la lettre dans la piété*, par M. l'abbé Michaud. 1 vol. — IV. *Revue grammaticale et littéraire*, par M. Prodhomme. — V. *Le Canada et les zouaves pontificaux*. 1 vol. — VI. *Opinions et croyances*, par M. le Cte Rzewuski. 1 vol.

I

Il ne faut pas que l'attention que nous donnons ici aux ouvrages nouveaux nous détourne de celle que réclame la réimpression des anciens, à laquelle — c'est un signe trop heureux pour ne pas le noter — se livrent en ce moment, chez nous, beaucoup d'éditeurs.

Le premier rang parmi eux est dû, sans contredit, à la maison Hachette qui, en ce genre, mène aujourd'hui de front trois publications dont une seule suffirait à sa recommandation auprès du monde lettré. Chacun sait, en effet, qu'à côté de sa belle collection des *Grands écrivains de la France*, commencée il y a une douzaine d'années et qu'elle poursuit avec une sage-lenteur, elle en a, depuis peu, entrepris deux autres non moins considérables et qui, en face de la direction si peu littéraire que prennent les esprits, témoignent d'un courage qu'on ne saurait assez louer : une collection des classiques grecs et une collection des classiques latins.

Ces deux nouvelles collections sont conçues dans la même pensée que la première. Les hommes de savoir et de talent qui y travaillent se sont aussi proposé deux choses : ramener les textes à leur pureté et dissiper les obscurités qu'ils présentent encore. Si, de l'aveu de tous, il y a, sous ce double rapport, beaucoup à faire pour nos classiques, qui sont en quelque sorte d'hier et dont nous avons ou les manuscrits ou les éditions originales, quel travail ne doivent pas demander les classiques de la Grèce et de Rome, dont tant de siècles nous séparent et dont les écrits, presque tous mutilés, nous sont arrivés à travers tant d'intermédiaires ! Oui, même après les prodiges d'érudition et de critique de leurs premiers éditeurs,

Digitized by Google

bien des incertitudes sont restées sur la lettre et la pensée de ces chefs-d'œuvre. Seule, depuis tantôt deux cents ans, l'Allemagne semblait s'être réservé le privilége de travailler à les lever; mais voici que comme aux beaux jours des seizième et dix-septième siècles, nous rentrons, sur ce point, en sérieuse concurrence avec elle; les deux collections dont nous parlons ici en sont la preuve. Leur début fait le plus grand honneur à la philologie française.

La collection latine a commencé par un premier volume de Virgile, comprenant *les Géorgiques* et *les Bucoliques;* nous l'avons déjà signalé ici à son apparition pour ses récensions intelligentes et ses annotations érudites et toutefois discrètes, et nous y reviendrons à l'occasion de *l'Énéide* dont on annonce la publication pour un terme prochain. En attendant, nous voulons dire un mot du *Cornelius Nepos* qui paraît en ce moment[1].

Cornélius Nepos n'est pas assurément celui des écrivains latins qui offre le champ le plus riche à exploiter pour un commentateur; il n'est qu'au rang des *dii minorum gentium* du panthéon classique; son authenticité même est contestable, ou du moins a été contestée, et la valeur historique de ses biographies, de l'aveu de tous, est des plus inégales. Cornélius n'en occupera pas moins, grâce à M. Monginot, une très-belle place dans la collection dont il fait partie. Le nouvel éditeur l'a traité avec tout le soin qu'on eût pu accorder à un écrivain de premier ordre. Sans le surfaire, il a très-bien établi son mérite historique : il ne se pouvait agir de son mérite littéraire, qui n'a jamais été controversé. Quant à cette question d'authenticité dont nous venons de parler, et qui est encore vivement agitée en Allemagne, M. Monginot l'a discutée avec habileté, mais sans la résoudre complétement, selon nous. Il n'y a rien à répondre, nous le reconnaissons, aux arguments qu'il oppose aux adversaires absolus de Cornélius, c'est-à-dire à ceux qui voudraient effacer son nom du titre de son livre pour y placer celui d'un certain Æmilius Probus, qui vivait sous Théodose et serait, à les entendre, le véritable auteur des *Vies des grands capitaines;* mais moins décisive, ce nous semble, est sa réponse à l'autre groupe des adversaires du biographe latin, c'est-à-dire aux critiques qui consentent à lui conserver ses droits d'auteur, mais qui soutiennent que, dans l'état où nous l'avons, son livre est l'œuvre d'Æmilius Probus, lequel aurait coupé et taillé dans le travail primitif pour le proportionner au goût dégénéré de son temps et aurait audacieusement mis son nom en tête de cette mutilation barbare; car on sait que celui de Cornélius ne figure sur aucun des manuscrits qui nous restent de son ouvrage. Il y a de forts arguments pour cette opinion, et M. Monginot ne les a pas tous combattus victorieusement, à notre avis. Mais ce n'est là qu'un point en quelque sorte surérogatoire de la tâche qu'il

[1] *Cornelius Nepos*, texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, par M. Monginot, professeur au lycée Bonaparte. — 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

s'était donnée, une question de luxe. Le véritable objet du travail de M. Monginot était la correction et l'élucidation du texte de son auteur. A cet égard, il ne mérite que des éloges. Nous avons, sur plusieurs points comparé son commentaire aux plus estimés, et nous l'avons trouvé partout supérieur. Tout n'y est pas nouveau sans doute : M. Monginot a largement profité des lumières de ses devanciers, mais presque partout il les a dégagées et y a ajouté. Une page prise au hasard en donnera l'idée. C'est la première de la *Vie de Phocion*. En la comparant avec celle des *Variorum* (Hackius, 1707), nous y trouvons d'abord cette incroyable faute corrigée : « *Si mei similes erunt, idem* HOC, inquit, *agellus illos alet.* » M. Monginot écrit avec raison : « *Idem* HIC... *agellus.* » Au nom de Phocion, l'édition *Variorum* attache une note pour établir, d'après nombre d'auteurs cités, que le grand homme était fils d'un *cochlearius*. L'édition nouvelle en fait autant, mais en relevant avec soin cette observation de Plutarque, que si, en effet, Phocion eût été d'aussi basse extraction, Glaucippe, un de ses ennemis les plus acharnés, qui a débité tout ce qu'il était possible de dire contre lui, n'aurait pas manqué de le lui reprocher. La remarque sur les travaux militaires de Phocion, à propos de ces termes : « *Rei militaris labor,* » est à peu près la même dans les deux commentaires. Il en faut dire autant, pour le fond, de celle qu'a appelée la phrase : « *Ejus memoria est nulla, illius autem magna fama.* » Comme l'ancien commentateur, M. Monginot fait observer que, du temps de Cornélius, il ne restait plus rien, au moins à Rome, de la renommée militaire de Phocion ; mais, où le premier ne fait qu'une sèche remarque, le second donne une explication curieuse et parfaitement raisonnée de la distinction faite par Cornélius entre *memoria* et *fama*. « Il convient de remarquer ici, dit-il, l'opposition que Cornélius établit entre ces deux termes. *Memoria* désigne d'une façon générale le souvenir que l'on garde d'un homme pour le rôle qu'il a joué dans l'histoire ; *fama* s'applique à son caractère. Il n'est pas étonnant, ainsi que le fait remarquer Plutarque, que la gloire de Phocion, si grande qu'elle eût été réellement, ait laissé peu de traces. Le décadence dans laquelle était tombée la Grèce, l'affaiblissement d'Athènes, qui ne permettait plus à cette république les grandes entreprises qu'elle avait tentées jadis et qui avaient si bien mis en relief les qualités de ses généraux, ont dû nécessairement nuire à la renommée de Phocion. De plus, quand une qualité est très-fortement marquée chez un homme, elle efface à peu près toutes les autres dans le souvenir de la postérité, et l'on s'explique ainsi aisément qu'à l'époque de Cornélius, Phocion ne fût plus guère connu que par sa vertu et sa probité. Il y a, sous ce rapport, un rapprochement facile à établir entre ce grand homme et Aristide. »

Voilà des gloses excellentes à tous égards. Il y en a, dans le *Cornelius Nepos* de M. Monginot, beaucoup du même genre dont l'idée est quelquefois dans les anciennes annotations, mais que, dans ce cas même, le nouvel éditeur a rajeunies avec un sens très-vif de l'histoire et des connaissances

Digitized by Google

philologiques très-remarquables. Si c'en était ici la place, nous aimerions à poursuivre ce parallèle entre les vieux commentaires et le nouveau, car c'est chose curieuse que de voir de quelle manière chaque siècle envisage et comprend les mêmes objets; mais il doit nous suffire, pour des ouvrages tels que ceux dont il s'agit en ce moment, de les signaler à ceux qu'ils intéressent à un titre particulier.

Nous en ferions autant et avec plus d'intérêt encore, si les mêmes raisons ne nous retenaient, pour les ouvrages qui appartiennent à la collection grecque. Celle-ci a, en effet, au point de vue philologique, une importance plus grande que l'autre, parce que le texte des auteurs grecs, des poëtes notamment, a été sinon renouvelé, du moins profondément modifié dans ces dernières années. C'est même dans les applications qui en ont été faites là que les progrès de la linguistique ont été le plus sensibles. Ces progrès ont moins tenu, du reste, comme on pourrait se le figurer, à l'augmentation des matériaux sur lesquels a porté l'étude, qu'à l'amélioration des procédés que l'on a suivis. On n'a pas, que nous sachions, découvert beaucoup de manuscrits nouveaux, mais on a mieux lu les anciens. L'érudition philologique a peu gagné en ce qui a rapport à la langue grecque; mais il en est autrement de la critique philologique. Celle-ci n'existait pas il y a un siècle, elle est véritablement née de nos jours ; c'est au moins de nos jours que ses principes ont été posés, ses règles établies, ses procédés arrêtés. Nous lui devons déjà chez nous des restitutions de textes importantes ; mais elle ne s'était pas encore attaquée à une si grande œuvre que celle qu'elle entreprend ici. La collection Hachette doit embrasser, en effet, tous les classiques de la littérature grecque, prosateurs et poëtes.

Une main supérieure dirige-t-elle dans son ensemble cette colossale entreprise, comme fait M. Regnier pour celle des *Grands écrivains de la France*, nous ne savons ; quant au détail, on y a appliqué, comme là, le principe économique de la division du travail. Chaque auteur, quand il ne s'agira pas d'un polygraphe, sera confié à un éditeur différent. Les deux volumes déjà publiés sont dus à d'anciens élèves de l'École normale : le *Sophocle* à M. Éd. Tournier; l'*Homère* à M. Alexis Pierron.

Le *Sophocle* est précédé d'une courte introduction sur la nature du travail dont cette nouvelle édition a été l'objet. C'est aux sources mêmes, autant qu'on peut appeler de ce nom les manuscrits relativement modernes que nous avons du tragique, qu'est remonté directement M. Tournier, non certes qu'il ne se fît une grande considération pour les travaux des érudits qui l'ont précédé, notamment pour la célèbre édition de M. Dindorf, mais parce qu'il lui a semblé que, si imposante que soit leur autorité, la critique philologique n'avait pas dit son dernier mot avec eux et que, dans tous les cas, il se devait à lui-même de ne pas abdiquer son droit de contrôle. En quoi et pourquoi tantôt il suit ses devanciers et tantôt s'en sépare, ce n'est pas ici le lieu de l'examiner, d'autant plus que dans la préface, où il

Digitized by Google

rend compte de ses motifs, M. Tournier n'a entendu s'adresser lui-même qu'aux initiés. Mais, en dehors de ce qui a rapport à la constitution du texte, il y a, dans ses explications, quelques points d'un intérêt général que nous croyons devoir noter. Le premier concerne l'orthographe du poëte; M. Tournier a eu le bon esprit de n'y point ou presque point innover, pour cette bonne raison que l'orthographe personnelle de Sophocle serait plus que difficile à retrouver aujourd'hui. En second lieu, quelque tentation qu'il ait eue de changer la distribution métrique des chœurs, où il y a évidemment beaucoup de confusion, M. Tournier y a résisté, et nous l'en louons, de crainte de troubler le numérotage des vers et de dérouter les recherches; l'ordre des vers et, par conséquent, les chiffres de son édition sont exactement ceux de Brunck. Enfin, pour éviter des confusions qui ont toujours un inconvénient, dans l'enseignement surtout, le nouvel éditeur de *Sophocle* a nettement séparé les notes critiques, c'est-à-dire toutes les explications qui se rapportent à l'établissement du texte, des notes interprétatives, nous voulons dire celles qui ont pour objet d'élucider la signification des mots ou d'éclairer les locutions et les passages dont le sens présente des difficultés. Ces dernières sont nombreuses et quoique brèves, généralement suffisantes; le poëte (ce qui est d'une excellente méthode) y est habituellement expliqué par des rapprochements avec lui-même. Ajoutons qu'à la différence de beaucoup d'éditions annotées au même point de vue et où les explications s'étalent la plupart du temps où elles n'ont que faire, ici elles portent véritablement sur les difficultés. C'est, nous pouvons le garantir à M. Tournier, le mérite dont on lui saura le plus de gré dans les régions hautes et basses de l'enseignement.

L'*Homère* de M. Alexis Pierron n'en est qu'au premier volume et ne va encore qu'au douzième chant de l'*Iliade*. Les annotations y sont plus nombreuses que dans le *Sophocle* de M. Tournier. « Et cependant, dit le commentateur, nous nous bornons au strict nécessaire. Nous nous abstenons de toute distinction esthétique, de toute curiosité littéraire, de toute digression quelconque. Nous ne sortons pas un instant de la philologie; encore avons-nous considérablement circonscrit ce domaine, en supposant acquis tout ce qu'on a vu dans les grammaires, tout ce qu'on voit en ouvrant un dictionnaire. »

Ces notes sont toutefois, comme nous l'avons déjà annoncé, très-nombreuses. On s'en étonnera peut-être, après ce qui vient d'être dit, car Homère passe avec raison pour le plus clair de tous les poëtes grecs, M. Pierron le reconnaît lui-même. Si l'on s'en tient à la pensée générale, on peut courir, dit-il, en lisant l'*Iliade;* il est rare que le contexte ne donne point un sens immédiatement perceptible. Mais cette clarté n'est qu'à la surface; allez au fond des choses, ajoute-t-il, les difficultés surgissent de toutes parts. C'est ce qu'on reconnaît vite quand on pratique un peu le père de l'épopée grecque et qu'on le lit non pour soi, mais pour les autres. Ces

Digitized by Google

difficultés, qui se révèlent à l'étude, M. Pierron n'en laisse point passer, et les solutions qu'il en donne, toujours brèves, sobres d'érudition, et pour la plupart du temps, tirées du texte même que le savant professeur décompose et reconstruit pour en mieux dégager les éléments et en mieux faire saisir l'ordre vont véritablement à la racine.

A la différence de M. Tournier, M. Pierron a mêlé aux notes grammaticales les notes de philologie pure, mais dans la mesure seulement où celles-ci peuvent aider aux autres. Qu'on nous permette d'en donner un court exemple.

Sur le premier vers du deuxième chant de l'*Iliade :*

Ἄλλοι μέν ῥα θεοί τε καὶ ἀνέρες ἱπποκορυσταί

M. Pierron fait cette remarque : « Ἄλλοι, Zénodote écrivait ὧλλοι pour οἱ ἄλλοι. Aristarque rejette cette leçon, d'après sa doctrine sur l'article. » Et, à ce propos, le docte professeur renvoie à une note du chant Ier où il expose sa théorie sur l'emploi de l'article chez Homère : « L'article proprement dit n'existe pas, dit-il, dans Homère. Partout où nous rencontrons ὁ, ἡ, τὸ, il faut lui chercher une valeur. Aristarque est formel : Ἐλλείπει γὰρ ὁ ποιητὴς τοῖς ἄρθροις ἀεί. Ce principe est sans exception. Ainsi, τῇ δεκατῇ signifie *ce jour-là dixième*. C'est donc bien à tort que certains modernes se sont imaginé qu'Homère avait dit τὸν Χρύσην pour distinguer le masculin *Chrysès*, homme, du féminin *Chrysès*, ville, τὴν Χρύσην. »

C'est ainsi que, chez M. Pierron, l'érudition philologique vient au secours de la grammaire et que la récension des textes en est en même temps l'explication.

Cette restitution du texte d'Homère, M. Pierron n'y a pas apporté moins de soin qu'à son interprétation. Il faut, pour se faire une idée de la somme de travail, de pénétration, de sagacité et de justesse d'esprit qu'il a dû dépenser, lire la savante et curieuse histoire de la formation de l'œuvre homérique et des vicissitudes de sa rédaction. C'est vraiment aussi toute une odyssée. L'auteur y passe en revue tous les essais de coordination et d'exégèse dont cette œuvre immortelle a été l'objet dans les temps anciens ainsi que dans les temps modernes, depuis Pisistrate jusqu'à Villoison, depuis Aristarque jusqu'à Wolf. Une chose nous frappe dans cette longue revue des éditeurs, critiques et commentateurs d'Homère, c'est la place hors ligne que tient parmi eux notre compatriote Villoison. A lui revient la gloire d'avoir commencé la restitution du vrai texte homérique. M. Alexis Pierron a marché sur ses traces. Ce qui brille aussi dans son travail après le savoir, c'est le grand sens critique.

Au surplus, nous l'avons déjà dit à propos du Virgile de M. Benoist, c'est par ces qualités que nous semblent devoir se distinguer les deux nouvelles collections de la maison Hachette. Il nous coûte d'avoir à réitérer

Digitized by Google

en terminant l'expression d'un regret que nous avons déjà manifesté, c'est que, comme dans les éditions *variorum* et dans toutes les bonnes éditions d'Allemagne, les auteurs ne soient pas accompagnés d'un glossaire spécial ou tout au moins d'un *index verborum*. Il ne leur manque que ce complément pour avoir droit à tous les suffrages des amis des lettres.

II

Le succès du roman chrétien de *Fabiola* a produit, chez nous, beaucoup d'imitations, mais pour la plupart malheureuses. La veine ouverte par l'illustre cardinal Wisemann était bonne ; mais il fallait, pour l'exploiter avec le même éclat que lui, deux choses qu'il possédait à un degré remarquable, l'imagination et le savoir, la connaissance intime des temps où le christianisme entre en scène et la puissance d'en animer les figures. Ces dons ont manqué, dans une mesure plus ou moins grande, à tous ceux qui se sont essayé dans ce genre. S'il n'y a pas d'anachronismes matériels dans leurs fictions, il y en a de moraux, ce qui est peut-être pis ; les sentiments et les idées qu'ils prêtent à leurs personnages sont, en effet, généralement moins vrais que leur costume et que la physionomie des lieux où ils sont placés. Un défaut plus considérable encore, c'est l'absence de vie réelle; ces soi-disant romans chrétiens ne sont trop souvent que des cadres à homélies et des prétextes à sermons, et c'est en partie pourquoi nous n'en avons jamais rien dit, car si homélies et sermons sont choses excellentes, c'est lorsqu'elles sont à leur place.

Ici pourtant, comme partout, il y a des exceptions à faire, et pas plus qu'ailleurs une condamnation en masse ne serait juste. Nous nous reprocherions, par exemple, de passer sous silence l'intéressant récit qui a pour titre *Cinéas*[1]. C'est sans contredit ce qui est sorti de plus remarquable de l'inspiration de *Fabiola*. M. Villefranche, l'auteur de cet ouvrage, est de beaucoup le meilleur élève de l'école du cardinal Wisemann. Il y a chez lui avec un savoir réel une grande faculté d'assimilation historique. Non-seulement il connaît son monde romain et son Néron, mais il s'en identifie à merveille les opinions, les préjugés, les passions. C'est avec la plus parfaite aisance qu'il fait parler tour à tour ou simultanément, dans une action simple et qui se déroule sans effort, mais non sans intérêt, empereur, généraux, courtisans, vierges, matrones, maîtres, esclaves, païens, juifs, chrétiens, Grecs, barbares, tout ce monde ardent et confus qui s'agite au tour du fils d'Agrippine dans ce capharnaum de l'humanité qu'on appelait

[1] *Cinéas, récit de l'histoire de l'Église*, par M. J.-M. Villefranche. — Lethielleux, édit., rue Cassette.

Digitized by Google

la ville des Césars. Chaque chose, chaque doctrine, chaque nation du temps est représentée dans le roman de M. Villefranche par un personnage-type, pris dans la réalité historique et d'une incontestable vérité morale. Voici d'abord Néron, le virtuose couronné, le cabotin empereur, l'histrion faisant tous les rôles, mais préférablement ceux de femmes, toujours fier de son personnage et toujours applaudi, comme de raison, car ses prétoriens répandus dans la foule surveillent du regard ceux dont les mains pourraient rester oisives ou la voix manquer de timbre dans l'explosion de leurs témoignages d'admiration. Le développement de ce caractère complexe dont, comme l'a dit autrefois Castil-Blaze, le mot « artiste » — pour ne pas dire « croque-notes » — renferme peut-être tout le secret, fait, à proprement parler, le fond du volume de M. Villefranche et y amène naturellement des peintures pleines d'énergie, parmi lesquelles on remarquera celle de l'incendie de Rome et du supplice des chrétiens. Près de la cour dépravée, et pourtant chastement peinte, de ce monstre à la fois grotesque et odieux, comme contraste amené sans effort par le courant même des faits, l'auteur a placé le tableau touchant de la société chrétienne aux premiers jours de sa formation. Après la figure du César, nulle n'attire plus les yeux que celle de Cinéas, le héros de l'action, en qui M. Villefranche a personnifié le génie grec ; elle est profondément sympathique cette figure. Cinéas est l'Athénien épris des idées de Platon. Dans Labéon, le second personnage, nous avons le soldat romain d'autrefois protégé jusque-là par son rude métier contre l'énervement général. Parmi les femmes, on remarque Hélène, la Romaine des vieux temps : *domum mansit, lanam fecit*, la matrone préparée par la pureté de sa vie à devenir chrétienne, et qui le devient en effet. Près d'elle se place Marcus, l'enfant martyr, et, comme contraste et harmonie tout ensemble, notre compatriote, le gladiateur breton, échappé aux périls du cirque, qui craint les terribles dieux de son pays qu'il voudrait pouvoir aimer, car il a l'âme naturellement chrétienne, comme disait Tertullien. Mais nous ne pouvons tout nommer. Il y a un monde dans ce volume, le monde le plus mêlé qui ait jamais existé ; monde que le nôtre commence à rappeler et sur les épaules duquel — soit dit en passant et sans reproche, bien entendu, car c'est encore un des attraits de son livre — l'auteur nous donne discrètement les étrivières.

III

Dénoncer les écarts, les excès et les abus de la piété chrétienne ne semble pas, au premier aspect, ce qu'il y a de plus urgent à faire en ce moment. Et pourtant il y a dans l'Église, à cet égard, un mouvement de sollicitude manifeste ; les plaintes contre les égarements du sentiment pieux et la mau-

Digitized by Google

vaise qualité des aliments qu'on lui fournit se multiplient tous les jours. Il y a quelques années, un prélat distingué par la doctrine et par le zèle, Mgr Landriot, alors évêque de la Rochelle, aujourd'hui archevêque de Reims, se plaignait amèrement, du haut de la chaire des Dominicains à Paris, dans un Panégyrique aujourd'hui imprimé de saint Thomas d'Aquin, que la notion si élevée et si saine que le grand docteur a donnée de la piété fût, de nos jours, si oubliée, si méconnue et si travestie. Ces regrets, le savant évêque en a depuis renouvelé l'expression dans plusieurs de ses écrits. Ainsi ont fait, après lui, plusieurs prêtres de mérite, entre lesquels nous en remarquons deux, moins encore pour le talent et l'esprit vraiment sacerdotal qui recommandent leurs livres, qu'à cause de la ressemblance de leurs idées dans la différence de leur position ecclésiastique. L'un est un religieux, l'autre un prêtre séculier attaché au service paroissial d'une des grandes églises de Paris. Tous deux s'accordent, d'une part, à proclamer la beauté et la grandeur de la piété, de l'autre, à reconnaître que l'idée mesquine qu'on s'en fait dans le monde et la répulsion que parfois elle y excite ne sont que trop souvent justifiées. En d'autres termes, chacun d'eux avoue que s'il y a, grâce à Dieu, dans ce siècle, une vraie dévotion, il en existe aussi une fausse. C'est ce qu'ils expriment par le titre même de leurs livres[1].

Attribuer particulièrement ce mal à leur époque, le P. Monsabré, pas plus que M. l'abbé Michaud, n'en a eu la pensée : ils connaissent trop l'histoire et le cœur de l'homme pour commettre une pareille injustice; les misères qu'ils signalent et déplorent sont de tous les temps. Aujourd'hui, les hommes ne sont pas pires qu'ils n'étaient il y a deux mille ans, et il y a deux mille ans déjà, la fausse dévotion défigurait la plus belle religion qui eût encore apparu sur la terre. Elle s'appelait alors le pharisaïsme. Or, selon M. l'abbé Michaud, c'est de ce nom qu'il faudrait encore l'appeler de nos jours; car cette conception étroite, égoïste et malveillante de la religion, que Notre-Seigneur Jésus-Christ maudissait comme le plus grand obstacle au développement d'intelligence et d'amour qu'il venait donner au judaïsme, serait la cause première de toutes les déviations de la piété parmi nous.

Que l'auteur nous permette de le lui dire tout de suite : cette assimilation ne nous semble pas de tout point exacte. La fausse piété de notre temps n'a pas qu'une source. Il y a sans doute une fausse piété qui provient de l'esprit, c'est-à-dire d'une manière basse, égoïste et mesquine de comprendre la religion. Appelez-la, si vous voulez, du nom de pharisaïsme; mais épargnez ce nom odieux à cette autre fausse piété, bien plus générale que la première, dont le principe réside dans le cœur et qui est la puérilité dans l'amour divin. Son tort est de multiplier sans nécessité les actes du

[1] *Or et alliage dans la dévotion*, par le R. P. Monsabré, des Frères Prêcheurs. 1 vol. in-12. Albanel. — *L'Esprit et la lettre dans la piété*, par M. l'abbé Michaud, vicaire de la Madeleine. 1 vol. in-12. Maillet, édit.

Digitized by Google

culte public et privé, et de s'épuiser en pratiques affectives qui énervent la foi au lieu de la fortifier. Mais la flétrir du nom de pharisaïsme et l'accabler des anathèmes dont le Sauveur a poursuivi les docteurs de la Loi, ne nous paraît ni charitable ni juste. Le R. P. Monsabré, qui certes ne conteste ni ne dissimule l'existence du mal qu'il combat avec autant et même plus de vivacité que M. Michaud, ne le fait pas découler de pareilles sources ni ne le montre sous d'aussi noires couleurs. Les faux dévots ne sont pas, pour lui, ces sépulcres blanchis que Jésus-Christ a stigmatisés et maudits tant de fois, « êtres à double face, comme il dit, et qu'un auteur trop illustre a immortalisés sous le nom de Tartufes. Le monde n'a pas le droit de nous les reprocher, ajoute-t-il, car il en nourrit dans son sein la race immortelle. Le nombre des Tartufes religieux n'égalera jamais celui des Tartufes civils et politiques, hommes méprisables qu'on voit saluer tous les astres placés l'un après l'autre au centre de la vie publique, prendre la livrée de tous les pouvoirs et chanter d'une voix infidèle des hymnes en l'honneur de tous les gouvernements. » Le pieux religieux écarte pareillement du nombre des faux dévots, à bon droit, « ces figures grotesques, ces charges monstrueuses dont certains auteurs modernes se servent sur la scène pour aiguiser la curiosité publique, malsaines fantaisies qui accusent plus de haine religieuse que de connaissance du cœur humain. » Il y a plus, ce n'est que chez les femmes que le P. Monsabré admet l'existence de la fausse dévotion : « Les hommes, dit-il, usent si peu de la vraie, qu'il leur est difficile d'en abuser. »

Cela n'est-il pas plus spirituel que vrai? Quoi qu'il en soit, dans le cercle étroit où il s'est renfermé, l'éloquent dominicain s'est montré bon observateur et bon peintre. Les portraits dont se compose son livre, sorte de galerie où alternent, sous leurs différents traits, la vraie et la fausse dévote, sont tracés avec beaucoup de vigueur et de finesse. C'est la manière de Théophraste et de la Bruyère, avec une teinte de charité qui manque tout à fait à ces deux moralistes. Toutefois, malgré le sentiment chrétien qui respire dans son livre, le P. Monsabré a cru devoir, dès le début, protester, comme la Bruyère, contre l'intention qu'on pourrait lui prêter d'avoir voulu y introduire des réalités individuelles : « Je m'empresse, dit-il en parlant des personnes à qui pourraient venir ces soupçons, je m'empresse de les rassurer. Tout est vrai dans les figures que j'ai tracées, mais aucune ne représente un original dont je me souvienne. Les prendre pour des photographies, ce serait une indiscrétion ; j'aime mieux qu'on les compare à ces dessins caractéristiques des méthodes où l'œil étudie l'opposition des traits entre la joie et la tristesse, la souffrance et le bien-être, les pleurs et le sourire, la résignation et la patience, l'activité et la mollesse, etc... Personne ne ressemble à ces physionomies-types, et cependant on y reconnaît tout le monde. Ainsi de mes dessins. »

Digitized by Google

Quant au but que s'est proposé l'auteur, il le précise en ces termes mieux que nous ne pourrions le faire nous-même : « Je ne prétends pas remplacer les traités que de saints et savants auteurs ont écrits. Il faut les lire et les méditer pour bien connaître la genèse, les progrès, les combats, les épreuves et les merveilleux effets de la dévotion. Mais ces traités ont besoin d'un corollaire qui soit comme l'application pratique des principes et la matière d'un examen de conscience sur les mœurs et coutumes de la vie dévote. »

Rendons plus de justice au pieux dominicain : quoique, en effet, son livre puisse servir à l'usage qu'il indique, il a droit, dans la spécialité à laquelle il appartient, à un rang plus élevé que celui qu'il lui assigne ; c'est par la forme plus que par le fond qu'il est vrai de dire que ce n'est pas un « traité. »

C'est par la forme aussi plus que par le fond des idées qu'il se distingue de celui de M. l'abbé Michaud ; l'un et l'autre procèdent de cet esprit de spiritualité mâle et sensée dont l'*Introduction à la vie dévote* est l'immortelle expression. Seulement le P. Monsabré a pris son sujet par le côté opposé à celui d'où l'a envisagé M. Michaud. La pratique de la dévotion, tel est le point de vue auquel s'est attaché le premier : les principes, voilà ce que s'est proposé le second. Tout en descendant, par moments, dans les détails de la vie pratique, M. Michaud remonte souvent, comme il le dit lui-même — c'est *toujours* qu'il faudrait dire — aux principes de la véritable piété, « unissant ceux-là à ceux-ci comme le corps et l'âme sont unis entre eux et les fortifiant les uns et les autres par cette mutuelle union. » L'état présent des esprits le commandait : puisque le goût superficiel de notre temps fait généralement oublier que la piété, pour être mieux une vertu, doit être aussi une doctrine, il convenait d'insister plutôt sur les idées qui la constituent que sur les actes extérieurs qui la manifestent.

C'est donc de l'essence même de la piété, ainsi que son titre l'indique, que traite M. l'abbé Michaud. Voilà pourquoi, après avoir caractérisé et flétri le pharisaïsme qui en est la négation radicale, il cherche à établir les règles à suivre pour y parvenir et y avancer sans tomber dans l'un ou l'autre des abîmes qui en côtoient la route, l'abîme de la lettre et l'abîme de l'esprit. La première condition obligatoire, dit M. Michaud, est un témoignage externe visible de nos sentiments religieux : cette condition est fondée sur la double nature de l'homme, qui est corps et âme à la fois. La religiosité insaisissable des contempteurs du culte extérieur est aussi dangereuse pour le moins que le matérialisme grossier des pharisiens. Comme celle du corps, la vie de l'âme est soumise, pour sa conservation et son accroissement, à mille soins de détail qu'on ne saurait négliger sans péril, soins inférieurs et mesquins quand on les envisage en eux-mêmes, mais qui cessent de paraître tels lorsqu'on les considère dans l'économie générale de l'ordre auquel ils appartiennent et par rapport au résultat qu'ils concourent à produire.

Délicate est, en matière de piété, cette question des petites choses, qu'il

Digitized by Google

faut se garder de confondre, comme dit l'auteur, avec les choses petites. On ne saurait, du reste, la traiter avec plus de mesure et de grâce que ne l'a fait M. Michaud. Il faut en dire autant d'une autre qui y tient de près, si ce n'est la même, celle de l'idéal et du réel dans la vie pieuse. Ces petites choses dont nous parlons, si l'âme s'y applique trop, elle court risque de descendre au-dessous d'elle-même et de tomber dans un étroit pharisaïsme; si elle les prend en dédain, elle s'expose à s'égarer dans les régions nuageuses du mysticisme et de l'illuminisme oriental ou allemand. « Or, dit; M. Michaud, la vertu véritable ne se trouve qu'à ce point central où l'on n'est ni trop d'un côté ni trop d'un autre, et où s'embrassent dans la paix intérieure l'idéal et le réel. En effet, ajoute-t-il, l'idéal qui ne pourrait se réaliser ne serait qu'une chimère, et la réalité qui ne pourrait s'idéaliser ne serait qu'un positivisme grossier. Il nous faut à la fois la terre sous nos pieds et le ciel sur nos têtes. » La solution de ce problème est dans les paroles suivantes : « Pour rendre pratique cette science si importante de la compénétration de l'humain par le divin, efforçons-nous simplement de n'accomplir nos actes les plus minimes qu'avec de grands sentiments. Quand on est grand soi-même, on agrandit tout autour de soi. »

Se spiritualiser, voilà donc le travail qui incombe avant tout au chrétien. Mais de quelle façon accomplir ce travail? Saint Cyrille l'a dit : « S'imprimer peu à peu dans l'âme tous les caractères de la divinité, s'identifier avec Jésus-Christ. » Mais quels en sont les moyens? Le silence, la méditation, la lecture, les sacrements, la prière. Que si ces moyens manquent parfois d'efficacité, c'est qu'ils ont été mal dirigés, que l'intensité nécessaire y a fait défaut, ou qu'en les employant nous avons laissé leur libre jeu aux causes qui la neutralisent inévitablement, causes que l'auteur désigne sous la dénomination générique de « dissipation. » La dissipation, ajoute-t-il, a des complices contre nous, non-seulement dans les choses extérieures, mais jusqu'au dedans de nous. Parmi ces adversaires intimes du progrès spirituel, M. l'abbé Michaud en signale deux qui semblent appartenir plus particulièrement à notre époque et qui sont d'autant plus dangereux, qu'ils paraissent moins hostiles, l'imagination et le sentimentalisme. On ne saurait plus finement analyser qu'il le fait leur influence débilitante sur la vertu avec laquelle ils semblent le plus se confondre, l'amour. L'antidote à ces poisons secrets de l'âme est dans la pratique résolue des deux vertus qui leur sont le plus directement opposées, l'humilité qui détruit les prismes de l'imagination, et la charité qui met la fausse sensibilité à des épreuves auxquelles elle ne résiste jamais.

Voilà, nous ne dirons pas l'analyse ni même l'esquisse, mais un aperçu sommaire de deux livres remarquables, et qui, nonobstant leur brièveté, auraient, sur un autre terrain, droit à un examen développé. Leur titre principal à figurer dans cette revue des productions purement littéraires est le talent des deux auteurs : nous nous sommes borné à les juger sous ce rapport, certain, à cet égard, de ne point rencontrer de contradicteurs.

Digitized by Google

IV

La place nous a manqué jusqu'ici pour parler, comme nous voulions le faire, il y a un mois ou deux, à l'occasion du livre de M. Firmin Didot, d'une excellente publication qui se recommande particulièrement aux professeurs, aux pères de famille, à tous ceux qui, par état, par devoir ou par attrait, s'occupent de grammaire : c'est la *Revue grammaticale*, publiée par M. Prodhomme[1]. Cette revue, qui en est à sa troisième année, répond à un besoin trop évident pour être contesté. Jamais notre langue n'a été plus menacée qu'en ce temps, parce que jamais on n'a écrit avec moins de préparation et lu avec plus de légèreté. Maintenir ses traditions et conserver ses lois devient donc un devoir impérieux.

C'est ce devoir que se sont proposé les rédacteurs de la *Revue grammaticale*. Leur tâche offrait un danger qu'ils nous semblent avoir généralement évité, nous voulons dire l'esprit de système et la minutie. Les grammairiens passent généralement pour gens prévenus et méticuleux ; les épigrammes, sur ce point, ne leur ont pas manqué. M. Prodhomme et ses collaborateurs ont tenu à ne les pas mériter. Ils se sont montrés pratiques avant tout et n'ont fait de la théorie qu'autant qu'il en fallait pour résoudre solidement les problèmes qu'ils ont dû traiter. C'est presque toujours sous la forme nette et précise de questions que leurs études se présentent, soit qu'ils examinent les doutes qui leur sont soumis par des correspondants réels, soit qu'ils répondent à ceux qui leur viennent à eux-mêmes, à l'occasion des locutions suspectes qu'ils rencontrent dans les conversations ou les écrits du temps.

Les *dissertations* proprement dites — dissertations du reste toujours sobres et courtes — ne font cependant pas défaut dans leur recueil. On en rencontre de fort intéressantes, notamment à partir de la seconde année, une, par exemple, sur le mot *deuxième*, qui paraît d'invention nouvelle et n'en est pas plus beau, et une autre fort bien faite sur un point des plus négligés en grammaire et qui passe auprès de beaucoup de gens pour n'être pas susceptible de règles, la ponctuation. Une nouveauté piquante et sur laquelle nous voudrions voir les collaborateurs de M. Prodhomme appuyer davantage, c'est la revue de la petite presse, où sont spirituellement relevés les vices de langage qui émaillent les journaux à un sou, pour le plus grand avantage de la civilisation.

Voilà déjà bien des bonnes choses. Peut-être cependant la *Revue grammaticale* pourrait-elle faire encore mieux, notamment ajouter aux sujets

[1] *Revue grammaticale et littéraire*, publiée sous la direction de M. Prodhomme par une Société de grammairiens. — Paris, Bouquerel, libraire, rue Cassette, 31.

Digitized by Google

qu'elle traite habituellement quelques notions de linguistique et de philologie pure : c'est une étude qui grandit heureusement en France et qu'il serait bon de faire connaître aux personnes qui s'occupent de grammaire usuelle, aux pères de famille, aux instituteurs, à tous ceux qui, en public ou en particulier, se consacrent à l'enseignement de la langue française. La publication de M. Prodhomme aurait, par là, un droit de plus au nouveau titre qu'elle a pris récemment de *Précepteur des familles*.

V

Il y a un an, le 6 mars 1868, on voyait circuler dans les principaux quartiers de Paris des groupes de jeunes gens uniformément vêtus d'une tunique et d'un pantalon d'étoffe grise relevés d'agréments bleus, sur la tête un képi de même couleur, le sac au dos, l'air martial, mais sans crânerie. Comme ils parlaient français, on les prenait pour des francs-tireurs venus de quelque province éloignée. Ceux qui les virent, le lendemain, sortir en corps de l'église Saint-Sulpice, au nombre d'environ cent cinquante, poussant le cri de : Vive Pie IX! purent se convaincre que ces jeunes hommes s'étaient associés pour quelque chose de mieux que pour tirer au blanc les jours de dimanche. C'était, en effet, un bataillon de volontaires Canadiens qui, quelques semaines auparavant, avaient quitté Québec et allaient avec armes et bagages, se mettre au service du pape.

La population du Canada, française d'origine, comme on sait, a conservé intactes, avec la langue, les vieilles mœurs et la vieille foi de la mère-patrie. Si éloignée qu'elle soit de Rome, elle a pour les souverains pontifes un filial attachement. Cependant jusqu'aux événements de Mentana, elle n'avait payé à Pie IX qu'un tribut de vœux, de prières et de secours pécuniaires, et l'armée du vicaire de Jésus-Christ ne comptait que deux Canadiens dans ses rangs : MM. Alfred Laroque et Hugh Murray, qui tous deux furent blessés dans la dernière rencontre avec les bandes garibaldiennes. La glorieuse conduite de ces deux enfants du Canada exaltant leurs compatriotes, et les dangers du pape continuant malgré sa victoire, une idée naquit et se répandit comme une étincelle électrique le long des rives du Saint-Laurent, celle d'organiser une croisade canadienne en faveur de Pie IX, et de lui envoyer un bataillon tout équipé de défenseurs. A peine cette idée fut-elle émise que les offres de toute nature se multiplièrent. Les évêques se trouvèrent naturellement à la tête de ce mouvement. Un comité d'organisation et de direction fut formé qui mit dans ses opérations une telle activité qu'en moins de trois mois il choisit, organisa, vêtit, arma et expédia le corps d'élite que Paris a vu avec admiration traverser

Digitized by Google

ses boulevards et ses rues, et s'embarquer au chemin de fer de Lyon pour Rome, le 6 mars 1868.

Nous avons sous les yeux le rapport officiel et détaillé de tout ce qui a été fait à cette occasion par nos compatriotes d'au delà de l'Atlantique (*le Canada et les zouaves pontificaux*. Montréal, 1868). Ce rapport est un document du plus grand intérêt. Nous n'admirons pas seulement la profondeur du sentiment catholique que respirent toutes ces pages; ce qui nous frappe le plus, c'est l'énergie qu'elles accusent. Quelle vitalité a conservée là notre vieux sang, et qu'il y a loin de notre mollesse à cette vigueur ! Voilà le résultat de l'habitude de tout faire par soi-même et de ne pas se reposer de tout sur le gouvernement. La centralisation et la bureaucratie n'ont pas énervé là ces communes et ces paroisses, accoutumées à se gouverner comme elles l'entendent, sans l'agrément préalable du pouvoir. D'ailleurs tout ici rappelle la France d'il y a deux siècles, la France où la religion était l'âme de tout et ne restait étrangère à rien. Comme autrefois chez nous, les évêques, au Canada, ont l'initiative de tout ce qui se fait de grand, ou du moins rien de grand ne se fait sans eux.

Cette création du bataillon canadien en est une preuve, elle leur appartient en commun avec les fidèles. C'est un évêque, Mgr de Montréal, qui en a le premier émis l'idée, et quand, après trois mois d'une activité sans relâche, les généreux défenseurs de la cause pontificale ont été prêts, c'est un évêque encore, Mgr d'Anthédon, qui, au milieu d'une splendide solennité religieuse, est allé les bénir et leur faire, au nom du pays, les adieux du départ. Remercions les éditeurs des *Actes de l'Œuvre des zouaves canadiens* de nous avoir donné tout entier le discours que devait prononcer le prélat et que la fatigue le força d'abréger : c'est plus qu'une allocution de circonstance, c'est une œuvre oratoire qui honore l'Église du Canada et qui ajoute singulièrement à l'intérêt du rapport que nous signalons.

VI

Tout le monde connaît, au moins de réputation, le livre qui a valu à saint Jean Climaque le surnom qui le distingue dans l'histoire, c'est-à-dire le célèbre traité des degrés par lesquels l'âme s'élève vers Dieu. C'est, dirait-on, de ce livre d'une si poétique mysticité qu'est venue l'idée du volume qu'a publié, il y a quelques mois, sous le titre trop modeste et trop vague d'*Opinions et croyances*[1], un des membres les plus distingués de l'émigration polonaise, M. le comte Rzewuski. On pourrait aussi appeler cet ouvrage de haute aspiration *l'Échelle*, κλίμαξ. L'auteur y décrit en effet la

[1] Une deuxième édition paraît en ce moment chez Lethielleux, rue Cassette.

Digitized by Google

marche d'une âme qui, sentant qu'elle a des devoirs et voulant en connaître la raison, cherche à remonter à la source de ses croyances et à s'assurer de la distance où elle est du but qui lui est assigné. Il y a dans la vie des heures où les esprits élevés éprouvent ce besoin. Dans cet état, « la privation de livres de doctrine n'est pas un désavantage, dit M. Rzewuski, puisque le but immédiat n'est pas l'investigation de la vérité absolue, mais la connaissance de soi. La raison alors fait comparaître à son tribunal les opinions qui se sont identifiées à l'âme par la mémoire et par la déduction : elle ne se préoccupe que de leur lucidité : ce n'est qu'ensuite qu'elle examinera les causes de l'obscurité de quelques-unes. »

De ce point de départ pris en lui-même, celui qui s'examine ainsi est conduit promptement à rechercher Dieu. Mais cette investigation est à peine commencée, qu'il s'aperçoit de l'impuissance de ses moyens naturels et que, pour monter avec sécurité vers les hauteurs qu'il entrevoit, il sent le besoin d'une lumière supérieure. Cette lumière, c'est la révélation primitive; à l'aide de ce flambeau, quand on l'a ressaisi, on arrive droit et vite à Jésus-Christ, et de cette première marche, on aperçoit mieux la voie à parcourir ainsi que la distance à franchir. Toutefois, avant de s'engager dans la route, il faut se munir d'un viatique sans lequel on serait exposé à succomber avant l'arrivée. Ce viatique, c'est la prière. Sur la nature de la prière et ses conditions, M. Rzewuski a une belle page que nous voulons citer au courant de cette analyse, dût-elle en rompre le lien. « Nous distinguons l'oraison de la prière, dit M. Rzewuski, parce que l'oraison consiste dans une élévation de l'esprit dégagée de tout retour sur nos nécessités particulières, tandis que, par la prière, nous soumettons à Dieu, par Jésus-Christ, nos besoins et nos désirs, afin qu'il daigne vouloir ce que nous voulons. Par la première, nous cherchons à connaître Dieu ; par la seconde, nous lui exposons ce qui nous manque. Dans l'oraison, nous fixons nos respectueux regards sur les perfections divines, et, par la prière, nous offrons humblement à la suprême intelligence et à l'éternelle charité une *cause* à de nouvelles manifestations en notre faveur; nous offrons à Dieu les aspirations de la volonté humaine, afin qu'il daigne les sanctifier et en faire des volontés divines. »

Mais la prière ne soutient pas seulement, elle éclaire ; elle nous fait voir avec plus d'évidence ce que nous sommes et ce que nous devons être. Ce que nous sommes : des êtres intermédiaires, placés entre la création matérielle et Dieu ; ce que nous devons être : des agents de la volonté divine, des *anges* « hiérarchisés selon les diversités des fonctions que la Providence nous a assignées. »

Ici nous retrouvons la trace d'autres spéculations de la primitive Église, avec les monuments de laquelle M. Rzewuski, comme beaucoup de ses compatriotes, nous semble plus familier que nous ne le sommes chez nous. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce livre l'influence de ces belles

Digitized by Google

conceptions grecques, attribuées à saint Denys l'Aréopagite, dont tous les grands mystiques se sont inspirés; de cette classification par cercles concentriques de toutes les créatures, de ces chœurs d'esprits, enfin, auxquels nous appartenons ainsi que les esprits célestes, quoique à un degré inférieur, et dont, par l'action de notre volonté dépravée, nous pouvons, hélas! nous exclure à jamais, comme ont fait les démons.

Notre destinée, selon l'auteur, est donc d'être les anges du Verbe incarné, d'exécuter ses volontés, d'agir pour lui et de lui faire cortége durant notre passage sur la terre, comme les pures intelligences exécutent les ordres de Dieu au ciel et l'entourent de leurs adorations éternelles.

« La hiérarchie, loi prépondérante de la création, qui est manifestée dans l'ordonnance des intelligences incorporelles, se répète dans celle des intelligences unies substantiellement à des corps. Aux trois hiérarchies célestes correspondent trois hiérarchies sociales, lesquelles expriment trois caractères de Jésus-Christ : son caractère de pontife éternel, son caractère de législateur souverain, et son caractère de suprême artisan du monde. Son peuple porte donc au front les trois signes de l'adoration, de l'ordre et du travail. De plus, en mémoire du temps auquel le péché n'avait pas encore causé l'esclavage de l'effort, il est un groupe distinct qui, par l'amour d'un travail volontaire et non rétribué, témoigne de la liberté primordiale. D'après ces caractères, selon qu'ils sont plus ou moins dominants, se rangent les grandes divisions de la société chrétienne, hommes d'adoration, hommes d'autorité, travailleurs et hommes de loisir. Il importe à chacun de reconnaître d'abord sa place dans le cortége du Christ, ensuite le degré d'exactitude avec laquelle il remplit ses fonctions particulières aussi bien que les devoirs communs à tous. »

Deux conséquences pratiques découlent de la connaissance de cette coordination hiérarchique et constituent deux devoirs principaux comprenant tous les autres, « la soumission, » c'est-à-dire le parfait acquiescement de l'esprit aux lois, aux règles, aux instructions, aux traditions, aux usages de l'Église, qui est la manifestation extérieure de la volonté de Jésus-Christ, et « la fidélité, » qui consiste dans l'inébranlable observation des commandements, dans la patience au milieu des difficultés qui résultent du passé et la fuite de tout ce qui pourrait produire un mal dans l'avenir. De l'intelligence de ces deux obligations naît, dit l'auteur, une contemplation synthétique de l'ensemble des choses où « la nature apparaît comme un instrument immense qui, dans la solitude, reste sans voix, mais qui, sous la main de l'homme, résonne harmonieusement dans le sublime concert des intelligences. »

Voilà certes de grandes et belles vues, de nobles et touchantes aspirations! Tout n'y est pas original, on y rencontre en plusieurs endroits des traces de la philosophie religieuse des premiers temps de l'Église; mais ce n'est pour l'ouvrage qu'un mérite de plus de se rattacher ainsi à la tradi-

Digitized by Google

tion. Sans doute encore la pensée de l'auteur manque parfois de clarté, la précision fait souvent défaut dans son langage, et d'autre part, nous ne voudrions pas répondre qu'une théologie sévère n'y trouvât à reprendre. Mais ce dont nous sommes certain, c'est que, quelles qu'en puissent être les imperfections, le livre de M. Rzewuski lui vaudra plus de sympathies que de critiques.

P. Douhaire.

Une erreur typographique a fait omettre, dans le sommaire de notre précédente livraison, la *Revue scientifique*, où notre collaborateur M. Arthur Mangin examine les récentes créations de M. Duruy, l'*École pratique de hautes études* et l'*enseignement agronomique* institué au Muséum d'histoire naturelle.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 9 mai.

La politique aujourd'hui n'est plus au Palais-Bourbon ; elle ne se cache plus au fond du cabinet mystérieux d'où nous sont venues tant de surprises : elle est tout entière dans les comices, elle s'agite ouvertement au sein des réunions populaires, et c'est la nation, solennellement réunie, qui va prononcer elle-même sur ses destinées.

Pour la quatrième fois depuis le second empire, elle est ainsi appelée à choisir ses mandataires ; mais ni en 1852, ni en 1857, ni même en 1863, l'exercice de sa souveraineté ne s'était présenté dans des conditions semblables, car malgré la persistance des candidatures officielles et des abus qu'elles entraînent, on peut dire que la faculté de créer des journaux, d'ouvrir des réunions, et surtout le réveil éclatant de l'esprit public ont fait une situation nouvelle et pleine de promesses pour l'avenir. En 1852, en 1857 encore, le régime autoritaire dominait sans partage, et la France, que d'irréparables fautes et de douloureux mécomptes n'avaient pas éclairée sur les périls du gouvernement personnel, subissait toujours la dictature issue du coup d'État. En 1863, un mouvement se dessinait à la suite et sous l'influence des décrets du 24 novembre, mais le pays n'avait pas eu le temps de se reconnaître ; les moyens d'agir lui manquaient, et les funestes erreurs de ses gouvernants, quoique dès lors saillants aux yeux des hommes expérimentés, n'avaient pas encore produit pour la masse toutes leurs conséquences. Aujourd'hui, le voile est déchiré, l'illusion détruite, et sans avoir reconquis tous les moyens légitimes d'action, le pays est cependant débarrassé des principales entraves qui l'empêchaient de lutter avec espoir contre les forces coalisées de la plus formidable centralisation qui soit au monde.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. Il y a six ans, aucune scission ne s'était encore manifestée au sein de la majorité parlementaire ; à l'exception d'un seul problème, qui touchait à ce qu'il y a de plus inflexible et de plus sacré dans l'homme, et où 91 voix se séparaient, dans un vote célèbre, de la politique du gouvernement, l'accord subsistait sur tout le reste, et l'opposition proprement dite demeurait concentrée dans le groupe historique des *Cinq ;* de sorte que le pays, placé pour ainsi dire entre deux extrêmes, ne reconnaissait pleinement son image et sa pensée ni dans la droite ni dans la gauche.

Cette situation s'est profondément modifiée pendant la législature qui vient de finir. Rassurée sur les craintes chimériques qui avaient trop longtemps fait sacrifier aux prétendues exigences de l'ordre les droits de la liberté, une fraction de la représentation nationale s'est détachée du bloc qui jusqu'alors avait tout applaudi, et dans un amendement fameux elle a réclamé quelques-unes des garanties nécessaires à la vérité du système représentatif. Elle l'a fait sans appel aux passions destructives, sans menace au principe du régime, en se plaçant avec loyauté sur le terrain constitutionnel et ne cherchant que le développement naturel et légitime des réformes ébauchées en 1860. Cette attitude des 45, également éloignée de la complaisance et de l'agression, répondait aux vraies tendances du pays, qui veut le progrès sans bouleversement, et repousse à la fois le despotisme et la révolution. Il reconnut là, sinon tout son programme, du moins une partie de ses aspirations, et il encouragea de toute sa force la constitution du groupe indépendant et libéral qui venait enfin donner un corps à la pensée publique. C'est ainsi que, sur soixante élections partielles accomplies depuis 1863, l'opposition a compté dix-huit victoires et recueilli 526,000 suffrages sur 1 million 471 mille, c'est-à-dire qu'elle a obtenu le tiers à peu près des nominations et presque la moitié des voix.

Grâce à ces efforts et aux sympathies croissantes de l'opinion, le parti libéral ne tarda pas à grandir au sein du parlement ; en plusieurs circonstances, il a réuni 90 et 100 voix autour de ses propositions, et dans les affaires de la ville de Paris il a failli vaincre le préfet de la Seine et faire triompher le salutaire principe de la responsabilité des agents du pouvoir.

C'est à grossir et à fortifier cette phalange indépendante que doivent s'appliquer aujourd'hui les électeurs, parce que sa victoire, dont n'ont point à s'effrayer les institutions, ferait profiter l'ordre lui-même des garanties nouvelles conquises à la liberté. Qu'est l'ordre, en effet, sinon le repos et la satisfaction d'un peuple dans la jouissance assurée de tous ses droits?

La question ne se pose donc pas, comme certains voudraient le

Digitized by Google

faire croire, entre l'Empire et la révolution, entre la dynastie régnante et d'autres formes de gouvernement. Elle est beaucoup plus simple et plus pratique : elle est uniquement entre le régime personnel et le régime représentatif, entre les fantaisies d'un seul et la volonté réfléchie de tous. Voilà comment envisagent la situation les hommes instruits par les événements et qui voient dans le désordre et l'arbitraire une égale cause de ruine pour les intérêts publics. Voilà comment les nouvelles générations, étrangères aux terreurs et aux rancunes d'une autre époque, et seulement jalouses de la grandeur morale du pays, comprennent les devoirs et les nécessités du moment. Ainsi que le rappelait dernièrement le ministre d'État, 4 millions des électeurs de 1851 sont couchés dans la tombe, et 4 millions d'autres sont nés à la vie politique, innocents des dissensions dont ils portent le poids et impatients de se mouvoir dans la libre sphère où s'agite l'activité féconde de nos voisins. Tous demandent la fin du bon plaisir et le gouvernement de la nation par elle-même. C'est à cette évolution pacifique que s'arrêtent leurs vœux; c'est à cette conquête légale qu'ils limitent leur effort. Ainsi que le disait très-bien l'autre jour à Toulouse M. Paul de Rémusat, résumant la pensée de tous les indépendants : il ne s'agit pas de voter pour telle ou telle opinion, pour tel ou tel système; il s'agit de choisir entre un pouvoir contrôlé ou un gouvernement personnel sans contrôle. — Un autre candidat, qui n'est pas suspect de radicalisme et ne saurait même être taxé justement d'hostilité, M. Cucheval-Clarigny, exprimait hier le même sentiment aux électeurs picards : « Ce que le pays veut, disait-il avec une fermeté louable, c'est n'être plus engagé sans être consulté; c'est conserver la disposition de son sang et de son argent. » Et cette revendication est si universelle, ce courant est si profond et si fort que le principal organe officieux, le *Constitutionnel* lui-même, a été entraîné, et, au grand scandale des antichambres, a brusquement arboré le drapeau de l'indépendance. On a qualifié cette attitude inattendue de défection, de trahison, de toutes les épithètes flétrissantes qu'inspirent le désappointement et le dépit. Ne s'explique-t-elle pas de la plus naturelle façon par la marche des affaires et l'irrésistible logique des choses? On se lasse de tout, même d'applaudir, et la raison à la fin veut avoir raison. C'est ce qui porte M. Gibiat, le directeur du nouveau *Constitutionnel*, à dire aux électeurs de la Dordogne, dont il sollicite les suffrages : « La nation désire le couronnement de l'édifice; elle n'atteindra ce but qu'en nommant des représentants qui soient les défenseurs de ses droits, et non les complaisants obligés du pouvoir. » Ainsi de tous les camps et de tous les points du territoire le même cri s'élève : Contrôle, responsabilité! C'est la devise de ralliement, la base de l'accord entre tous ceux qui poursuivent,

Digitized by Google

au-dessus de satisfactions particulières, l'intérêt supérieur de la liberté commune et du gouvernement du pays par le pays. — Et le seul moyen rapide et sûr d'atteindre le but est de repousser partout la candidature officielle, en qui s'incarne le système contraire. Elle est la tour Malakoff du Sébastopol autoritaire : ce bastion pris, la citadelle capitulera, et pour l'enlever en quarante-huit heures, il suffit de l'assaut concerté des forces libérales.

C'est par un accord de ce genre qu'après vingt-huit années de jalousies et de désordres, l'Angleterre recouvra jadis sa liberté, et il faut entendre l'instructif récit qu'en fait un historien. La page a été souvent citée ; jamais la leçon n'a été plus opportune.

« Jacques II crut qu'avec un parlement complaisant, avec un corps de juges dévoués, avec une armée permanente, il pourrait être maître de l'âme et des corps de ses sujets, c'est-à-dire des lois et des consciences... L'esprit national avait tellement dégénéré qu'il est permis de croire à la réussite de ses projets si une transformation heureuse ne se fût opérée dans les partis qui divisaient alors l'Angleterre. Tant que les anglicans, les non-conformistes, les dissidents, les whigs et les torys se firent une guerre fratricide, le pouvoir se fortifia de leur division, et l'opinion publique, sans direction, flotta incertaine, comme un navire sans boussole et sans timonier. Quoi de plus déplorable que de voir des partis s'acharner à une lutte de mots sur des théories, lorsqu'au fond ils sont d'accord sur les grands principes fondamentaux !... Tous les partis devaient s'entendre sur un point, car tous, excepté celui qui était au pouvoir, voulaient la liberté de l'Angleterre, tous reconnaissaient dans la volonté du peuple anglais le juge suprême, dans la libre élection le moyen qui devait mettre d'accord les enfants d'une même grande famille. » — Enfin l'union se fit, et de ce jour-là, continue l'historien, « la cause de Jacques II fut irrévocablement perdue, celle du peuple anglais irrévocablement gagnée... Il n'y eut plus en Angleterre que deux partis : l'un composé des hommes du pouvoir, hommes sans principes et sans conscience, l'autre composé de tout ce que le pays renfermait d'hommes dévoués au triomphe de la liberté... Puritains ou anglicans, républicains ou monarchistes, tous s'unirent contre l'ennemi commun, et de cette union sortit, radieuse et pleine d'avenir, la célèbre révolution de 1688[1]. »

Voilà ce qu'a fait il y a deux siècles, chez nos voisins, l'accord établi sur la capitale question : celle de l'affranchissement du pays. C'est Napoléon III qui nous l'enseigne et nous montre lui-même le chemin à suivre. Saurons-nous profiter de ces virils conseils, nous

[1] *Œuvres de Napoléon III*, t. I, p. 439.

Digitized by Google

inspirer de ce décisif exemple et comprendre à notre tour que la liberté du parlement, c'est-à-dire la liberté de la nation, doit dominer toutes les querelles et rallier tous les patriotiques dévouements?

Répétons-le sans trêve : les guerres se font, les batailles se livrent, non pour l'ensemble des intérêts collectifs de l'humanité, mais pour un intérêt spécial, dans un but précis et déterminé. Il en est de même des élections, ces vraies batailles sans larmes des peuples libres : elles s'accomplissent partout sur une question particulière, sur le problème capital du moment; un jour, c'est la réforme électorale, une autre fois l'Église d'Irlande, et si demain les comices belges s'assemblaient, ils ne songeraient à régler d'autre point que celui des rapports avec un puissant voisin. Pourquoi les électeurs français auraient-ils à se prononcer sur une encyclopédie? Et quelle raison de les interroger sur le pouvoir temporel du pape, l'inquisition, le concile, la séparation de l'Église et de l'État, c'est-à-dire sur l'histoire ancienne et l'histoire future, sur les théories d'hier ou de demain, sur tout, excepté sur la préoccupation dominante et l'intérêt pressant du jour?

Une question est posée, qui prime toutes les autres, celle du contrôle efficace, de la responsabilité effective, du gouvernement libre à la place du gouvernement personnel; ne nous en laissons pas détourner par des controverses intempestives; ne disputons pas sur la lumière incréée pendant que le Turc enserre Constantinople, et le Turc ici, c'est la candidature officielle, c'est l'ennemi commun contre lequel doivent se liguer *puritains et anglicans*, *républicains et monarchistes*, tous ceux qui veulent dégager la place et sauver l'indépendance.

A l'heure où nous écrivons, Orléans célèbre un glorieux anniversaire, le plus grand peut-être de notre histoire, et la voix d'un illustre évêque célèbre la vierge inspirée qui fut au quinzième siècle l'instrument merveilleux de notre délivrance. Comment Jeanne d'Arc opéra-t-elle le prodige qui émerveille la postérité? Sans doute par la force mystérieuse et divine de son bras, mais aussi par l'union subitement accomplie de tous les partis qui se déchiraient sur un sol en deuil. Elle parut, et aussitôt les dissentiments s'apaisèrent. « Les qualifications d'Orléanistes et de Bourguignons, dit un historien, cessèrent à l'instant d'être en usage : il n'y eut plus que le parti des Français[1]. »

Ayons aujourd'hui la même intelligence des besoins publics, la même abnégation en face d'un grand intérêt national. Il ne s'agit

[1] Mazas, *Histoire de France*, t. II, ch. XII.

Digitized by Google

plus, grâce à Dieu, d'affranchir le pays de l'étranger, cette épreuve douloureuse qu'en dehors des convulsions du moyen âge le gouvernement personnel devait deux fois nous imposer au début de ce siècle, mais seulement d'assurer, par un effort moins héroïque bien qu'aussi nécessaire, l'indépendance intérieure, la dignité et la sécurité de la famille française compromises par les déterminations ou les défaillances d'une volonté solitaire et souveraine, jamais défendues et constamment livrées par le servilisme aveugle des candidats officiels.

Gouvernement personnel et candidature officielle se tiennent et se complètent : c'est la tête et le bras. Ce que l'un conçoit, l'autre le sanctionne, et c'est ainsi que, depuis seize ans, toutes les contradictions, toutes les erreurs et toutes les folies ont été applaudies et payées par ceux-là même qui avaient mission de les rectifier et de les contenir. Faut-il rappeler une fois de plus les fruits amers du système que nous combattons : dépenses improductives, déficits, emprunts, souffrances de l'agriculture et de l'industrie, expéditions désastreuses au loin, création de monarchies hostiles à nos frontières, loi militaire; toutes ces choses, comme le dit avec une émotion attristée M. Thiers en recommandant aux électeurs de la Mayenne un des plus intelligents et des plus fermes défenseurs de la liberté, M. Paul Andral, « toutes ces choses, qu'on ose aujourd'hui célébrer comme des *progrès*, et qui sont en réalité d'immenses malheurs pour la France? » — Si l'on veut continuer le gaspillage de l'argent des provinces au profit des travaux luxueux de Paris, achever la dépopulation et l'appauvrissement des campagnes, creuser davantage la dette, aggraver le poids des impôts et nous préparer au dehors des humiliations nouvelles, il suffit de réélire les mêmes hommes ou leurs semblables. La même docilité conduirait aux mêmes résultats.

Ce n'est pas que les intentions individuelles soient mauvaises : c'est le système qui est détestable et qui produit forcément ses conséquences. Individuellement, il n'est peut-être pas un seul membre de l'ancienne Chambre qui ne reconnaisse que l'empereur s'est trompé dans sa politique italienne, dans sa politique allemande, dans sa politique américaine, qu'il a mal compris les intérêts du travail et de la production en accomplissant brusquement et sans enquête une révolution économique à laquelle la France avait besoin d'être longuement préparée ; et pourtant ces mêmes députés, placés sous l'œil et sous la férule de M. Rouher, ont approuvé la politique suivie à l'égard de l'Italie, de l'Allemagne, du Mexique, paraphé tour à tour la convention de septembre et le traité de commerce, rejeté

Digitized by Google

ce qu'ils désiraient, sanctionné ce qu'ils blâmaient, émis invariablement, suivant le mot expressif de l'un d'eux, non des votes de conscience, mais des votes de confiance.

Il est temps de mettre un terme à cette situation, moins blessante encore pour la dignité du parlement que dangereuse pour le pays, dont elle fausse les institutions et comprime la volonté souveraine. Assez de candidatures inodores, assez de veneurs, d'écuyers, d'aides et de sous-aides de cérémonies, assez de muets et de serviles qui ne sont que des chambellans moins la clé dans le dos! Que nul préfet ne puisse plus dire à l'élu d'un canton : « C'est moi qui t'ai fait conseiller général! » Qu'aucun ministre ne puisse s'approprier chez nous cette apostrophe que M. de Bismark, un instant tracassé par des velléités gênantes, lançait naguère aux ultra-conservateurs de la Chambre prussienne : « Combien d'entre vous siégeraient ici, si je ne vous y avais fait entrer[1] ? »

Sans doute une assemblée est responsable de ses actes et des faiblesses auxquelles elle s'abandonne; mais responsable aussi est le pays qui la nomme et lui confie imprudemment les intérêts supérieurs que l'indépendance et la fermeté seules peuvent sauvegarder. Responsables ceux qui s'abstiennent, responsables ceux qui divisent, responsables ceux qui choisissent les candidats de l'approbation silencieuse et permanente. — Ainsi que le crie une voix courageuse et désenchantée : « Le plus grand tort est au pays qui a abdiqué entre les mains de ceux qui nous gouvernent, et qui a cru qu'il pouvait se décharger entièrement sur eux du soin de ses intérêts. Il est encore temps, mais il est grand temps de réparer le mal fait. Que la France prenne soin de ses affaires; c'est le seul moyen de prévenir de nouveaux bouleversements[2]! »

Quels dangers en effet ne créerait pas la composition artificielle d'une Chambre nommée par l'influence des préfets, et en opposition avec les véritables tendances de l'esprit public? Déjà le désaccord était manifeste entre les aspirations progressistes de la nation et la majorité immobile et courbée qui rend actuellement ses comptes. Si les procédés administratifs, faussant le ressort des institutions, parvenaient à nous imposer une majorité semblable, hostile au mouvement, et ne sachant résister qu'aux réformes, le conflit moral entre l'opinion publique et le pouvoir s'accentuerait, et qui peut dire ce qui sortirait d'une situation pareille?

Ah! suffrage universel, suffrage universel! si tu pensais aux conditions sérieuses de l'ordre et de la paix chez un peuple, tu compren-

[1] *La France*, 15 février.
[2] Keller, *Dix années de déficit*.

Digitized by Google

drais que les vrais conservateurs sont précisément les hommes qu'on te peint comme révolutionnaires, parce qu'ils veulent la garantie des droits de tous, tandis que les fauteurs involontaires, mais réels, des bouleversements sont les faibles et les aveugles qui sacrifient toutes les libertés aux caprices et aux aventures! Souviens-toi de Sadowa et de Queretaro, noms pénibles à rappeler, mais qui doivent t'instruire; pèse les impôts, compte les emprunts, les soldats, les déboires; songe à l'honneur, à la liberté; et si, possédant le moyen légal et pacifique d'obtenir les biens qui nous manquent, et d'en assurer la possession régulière et durable, tu les compromets par tes défaillances et tes erreurs, tu justifieras les railleries et le mépris de ceux qui t'accusent d'incapacité politique et doutent de ton avenir!

LÉON LAVEDAN.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

De l'avenir du protestantisme, par M. l'abbé Martin. — 1 vol. in-8. Paris, chez Tolra et Haton, rue Bonaparte, 68.

Nous signalons aux lecteurs du *Correspondant* la récente apparition d'un livre destiné à faire, croyons-nous, une profonde sensation parmi tous ceux que préoccupent les questions religieuses; c'est un ouvrage intitulé *De l'avenir du protestantisme*, par M. l'abbé Martin.

M. l'abbé Martin a publié déjà *la Vie de M. Vuarin* et l'*Histoire du catholicisme à Genève;* la *Vie de l'abbé Gorini; les Moines et leur influence sur le passé et sur l'avenir;* excellents ouvrages, d'une portée moindre sans doute que le volume dont nous parlons, mais où déjà se révèlent les sérieuses qualités d'écrivain qui font du travail que nous annonçons ici une œuvre considérable.

C'est une étude originale et approfondie du protestantisme : de son principe fondemental, et des conséquences que ce principe portait en lui; conséquences qui devaient logiquement se développer, et qui en fait se sont produites telles que M. l'abbé Martin les expose. C'est sur cette double et solide base de l'analyse doctrinale et de l'étude des faits que l'auteur s'appuie pour tirer les inductions qui éclairent à ses yeux la marche du protestantisme et son inévitable avenir.

L'analyse doctrinale est puissante, et creuse jusqu'au fond les questions qu'elle touche. L'étude des faits est d'un observateur impartial et consciencieux, mais attentif et sagace, qui a puisé aux vraies sources, aux sources protestantes, et qui du reste a vu par lui-même. En effet, longtemps curé à Ferney, près de Genève, et mêlé personnellement aux luttes contre le protestantisme, M. l'abbé Martin le connaît admirablement, et en suit patiemment la marche depuis plus de quinze ans; et les inductions sévères qu'il tire ne sont pas les conjectures fantaisistes d'un devin présomptueux, mais les vues sûres et lumineuses d'un logicien inflexible. Telle est la méthode que l'auteur applique aux questions religieuses et sociales les plus graves, que son sujet, à mesure qu'il l'approfondit, amène devant lui, et devant aucune desquelles il ne recule.

Un tel livre est de nature, nous le répétons, à frapper vivement les esprits, en dehors comme au sein du protestantisme. Il vient d'ailleurs à un moment merveilleusement opportun. L'Église catholique se prépare à un grand concile, et le souverain pontife a adressé un solennel appel à nos frères séparés. Quelque hauteur dédaigneuse qu'aient affectée certaines de leurs Églises en répondant à la lettre du Saint-Père, il est impossible que ce grand effort de l'Église catholique, ce concile œcuménique, ne produise, malgré les ministres, au sein du protestantisme, un puissant ébranlement. L'heure est donc favorable pour regarder à fond, à la double lumière de l'histoire et des principes, cette dernière des hérésies, lui signaler à elle-même ses faiblesses radicales et tous les abîmes où elle va.

Nous nous contentons pour le moment de ces indications sommaires, nous réservant d'étudier ici même, avec tout le soin qu'elle réclame, l'œuvre capitale de M. l'abbé Martin. L'abbé F. Lagrange.

Theologisches Literaturblatt.

On est parfaitement au courant en Allemagne de tout ce qui se fait en France, tandis que notre ignorance de ce qui se passe au delà du Rhin, à quelques heures de

Digitized by Google

Paris, est fabuleuse. Tels ouvrages, signés d'un nom aussi illustre que celui de l'évêque de Mayence, atteignent leur dixième édition avant que nous en apprenions seulement le titre. Cette ignorance tient au peu de lecteurs qu'ont en France les feuilles allemandes. Pourtant, il y en a de tous les formats, pour tous les goûts et, grâce à Dieu, il y en a déjà un grand nombre qui sont fermement et savamment catholiques. Parmi celles-ci, nous ne saurions louer assez à notre gré celle que dirige à Bonn M. le docteur Reusch. Elle abonde en notices littéraires, et l'universalité de ses renseignements ne l'empêche pas d'offrir à ses abonnés des travaux approfondis sur les questions les plus contemporaines : l'opportunité y assaisonne l'érudition. Si on nous demandait quelle feuille d'outre-Rhin il conviendrait de se procurer pour apprendre beaucoup de choses en peu de temps, nous indiquerions hardiment le *Theologisches Litteraturblatt*, qui a récemment consacré au *Correspondant* un article constatant une confraternité de sentiments que nous sommes très-heureux de rencontrer dans les écrivains dont l'Allemagne s'enorgueillit à plus juste titre.

Le Barreau d'autrefois, par E. de Monnie. — Paris, Amyot, rue de la Paix, 8.

Ce petit livre substantiel à la fois et charmant, cache sous la forme biographique et anecdotique de si larges pensées et des appréciations si indépendantes, qu'il nous a semblé juste de lui souhaiter la bienvenue comme on le fait aux œuvres de grande portée et de sérieuse philosophie sociale. Il est de ceux où les idées nobles abondent, où l'érudition est associée à l'esprit pour éclairer et émouvoir, où le sentiment de la vie politique est pur et fier comme celui de la vraie liberté, où le respect du passé se concilie avec les plus ardentes aspirations du progrès, où le culte des souvenirs enfin circule en toutes les choses éteintes qu'il décrit comme un sang généreux qui les fait palpiter et revivre. Le style est en harmonie avec les idées ; il a les grâces anciennes combinées avec les coquetteries modernes, et un certain goût de bon terroir périgourdin qui lui donne une agréable originalité.

Nous dirons donc volontiers avec l'auteur : « En un temps où la force brutale semble encore destinée à jouer un rôle si prépondérant dans les affaires de ce monde, il est consolant de se distraire des éventualités, terribles peut-être, que nous réserve l'avenir, par le noble spectacle d'une institution qui est le principal instrument du droit parmi les hommes. »

A. M.

Les Nouveaux Jacobins, par Eugène Loudun. — 1 vol. in-12. Dillet. Paris, 1869.

Il y a quelques années, M. Loudun publiait la première partie d'une trilogie intitulée *les Deux Paganismes*. Ce premier volume, *l'Antiquité*, présentait ce tableau du paganisme gréco-romain. Le paganisme moderne, ou mieux contemporain, qui, par ses tendances et ses doctrines rappelle l'autre par tant de côtés, fait le sujet du second livre, *les Nouveaux Jacobins*. Car, avec ce titre, il faut entendre non les Jacobins de la politique, mais ceux de la pensée. L'auteur passe, à son tour, en revue les systèmes du jour, et, sous sa plume, le tableau est, sinon entièrement neuf, du moins aussi vivant que complet eu égard aux dimensions restreintes du cadre. Philosophie, science, morale, art, littérature, doctrines et docteurs se succèdent dans un défilé rapide et animé. Le portrait n'est pas flatté, il est même en certains points quelque peu poussé au noir ; mais il est ressemblant en somme et peint d'une touche vigoureuse et chaude. Écrit de verve, tour à tour railleur et éloquent, ce livre est comme tissé de textes et accuse une lecture aussi variée qu'étendue.

L. D.

Pour les articles non signés : CAMUS.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

EN FRANCE

I

Parmi les sujets qui, dans ces dernières années, ont diversement passionné les esprits, figure l'instruction primaire. Il faudrait n'avoir jamais lu de journaux pour ignorer combien de débats ont soulevés les questions relatives au premier enseignement. L'importance qu'elles ont prise dans l'opinion publique étonne même quelques personnes. « Est-ce donc d'un intérêt si capital, disent-elles, que de savoir à peu près lire et écrire, et pratiquer tant bien que mal les quatre règles ? Si ce n'est plus tout à fait de l'ignorance, du moins il s'en faut de peu. Que l'on se préoccupe sérieusement des hautes études, à la bonne heure ; mais traiter d'un enseignement si élémentaire comme d'une affaire d'État, n'est-ce pas une exagération manifeste? Il y a là comme un signe des temps ; et ne pourrait-on pas dire : Beaucoup de bruit pour rien ? »

N'en déplaise à ces dédains que nous avons entendu parfois exprimer, c'est avec raison que notre époque a fait de l'instruction primaire un de ses principaux soucis. D'abord, à bien y regarder, est-ce donc si peu de chose que de pourvoir l'enfant et l'adulte de ces connaissances, modestes sans doute, mais toujours précieuses ? Comme ces privilégiés de la fortune qui prennent en pitié tout ce qui est au-dessous d'eux, nous sommes trop tentés, quand nous avons été appelés à recevoir l'instruction supérieure, de ne pas estimer à sa juste valeur le savoir qui s'acquiert à l'école de village. Il y a loin, sans doute, d'un licencié ou d'un docteur à l'homme qui n'a étudié que ce qu'il faut pour lire dans son almanach. Mais entre ce-

Digitized by Google

lui qui lit l'almanach et celui qui ne voit dans les pages d'un livre qu'un peu de noir sur du blanc, ne nous y trompons pas, la distance aussi est considérable. Celui-ci est condamné à végéter dans l'ignorance ; l'autre, pour s'instruire, n'a qu'à le vouloir. Il a en main la clef qui ouvre l'accès à la science. Avec un peu de loisir et quelques livres bien choisis (est-ce si difficile à trouver, même dans la vie la plus précaire et la plus laborieuse?) il a ce qu'il faut pour développer son intelligence, pour acquérir des notions plus justes et plus étendues. Et qui sait? des facultés qui n'étaient qu'endormies vont peut-être s'éveiller. Il y a eu des hommes distingués auxquels il a suffi, pour se former eux-mêmes, de posséder ce premier instrument de tout progrès. Quand une fois on s'est mis en marche, qui peut dire où l'on s'arrêtera?

L'instruction primaire, à ne la considérer que dans les individus, a donc une valeur qui lui est propre et dont il faut tenir grand compte. Mais ce qui lui donne surtout son prix, c'est qu'elle est la seule instruction départie à l'immense majorité. En effet, combien est faible le nombre de ceux qui s'élèvent jusqu'à l'enseignement secondaire. Pour un enfant qui étudie les langues anciennes, il y en a cent peut-être qui ne recevront jamais que les leçons de l'instituteur.

Sans doute ceux qui auront pu cultiver complétement leur esprit jouiront dans la société d'une plus grande part d'influence et d'autorité ; mais ce crédit qu'on leur accordera, on pourrait le leur refuser. S'il reste encore un peu d'aristocratie dans nos mœurs, il n'y en a plus dans nos lois ; le jour du scrutin, on ne pèse pas les votes, on les compte ; et dans l'urne électorale, le bulletin d'un cantonnier vaut celui de l'ingénieur ; un bouvier, dès qu'il a vingt et un ans, est réputé tout aussi apte qu'un membre de l'Académie des sciences morales et politiques à choisir celui qui doit être investi des fonctions de législateur. Si, à toutes les époques, il a été bon de ne pas laisser les masses dépourvues de toute instruction, il est évident que de nos jours, avec la constitution sous laquelle nous vivons, c'est là une nécessité impérieuse. Il faut qu'un droit, pour s'exercer utilement, ne s'exerce pas aveuglément. L'ignorance expose à tous les entraînements, à toutes les erreurs. A mesure que la souveraineté populaire devient la loi politique d'un pays, il faut au peuple plus de lumières.

Voilà une de ces vérités élémentaires qu'il est à peine besoin d'exprimer. Aussi, sans vouloir rien diminuer du mérite des hauts personnages que nous voyons se faire les propagateurs zélés de l'instruction primaire, remarquons qu'il n'est pas d'une stricte équité de comparer le présent au passé, pour exalter les gouvernants d'aujourd'hui aux dépens des gouvernants d'autrefois. D'abord il faut

Digitized by Google

rendre justice à tout le monde : ce n'est pas de ces dernières années seulement que datent les énergiques et persévérants efforts pour multiplier et peupler les écoles. Parmi les ministres qui, depuis cinquante ans, ont dirigé l'instruction publique, aucun n'a failli à cette partie de sa tâche. Il en est un entre autres qu'on ne pourrait oublier sans ingratitude, M. Guizot, l'auteur de cette loi de 1835, qui a rendu tant de services. Mais ce qu'il faut surtout considérer, c'est que les choses de l'enseignement primaire, quelle que fût d'ailleurs leur importance, ne devaient pas tenir une aussi grande place qu'à l'heure actuelle dans la pensée des hommes d'État. Avec l'avénement de la démocratie, les questions scolaires d'il y a vingt-cinq ans se sont changées en intérêts politiques. Chaque régime a ses nécessités particulières ; si la monarchie de 1830, en ouvrant la porte des collèges électoraux à un plus grand nombre de citoyens, parfois peu lettrés, a dû s'occuper, plus que n'avait eu à le faire la Restauration, de la culture intellectuelle des classes moyennes et inférieures, est-ce qu'après une révolution qui a donné le droit de vote à tous les Français indistinctement, il n'y a pas une obligation absolue pour le gouvernement de travailler à l'instruction de la multitude désormais arbitre de nos destinées ? Quand l'Empereur a dit : « Dans le pays du suffrage universel, il faut que tout citoyen sache lire et écrire », il n'a pas songé sans doute à exprimer une vérité nouvelle ; il a mis tout simplement en maxime le fait dont il avait été le témoin dans les États démocratiques qu'il avait habités, la Suisse et l'Amérique. Mais sans quitter la France, et en relisant notre histoire, nous retrouverions aisément la même pensée chez les conventionnels : lisez le rapport de Lakanal sur l'instruction qu'il convient de donner dans un pays républicain.

Le premier empire, qui, chacun le sait, tenait en suspicion les idéologues, ne semble pas avoir beaucoup fait pour l'enseignement primaire. Napoléon avait surtout besoin de soldats ; et pourvu qu'ils fussent braves et dociles, il s'inquiétait peu s'ils savaient lire et écrire. Parmi les grenadiers de la garde, cette élite de l'armée, bien peu sans doute auraient signé autrement qu'avec une croix ; et, s'il revenait à la vie, le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram comprendrait que le fusil à aiguille ait fait merveille à la journée de Sadowa ; mais il serait étonné d'apprendre que ce sont surtout les instituteurs de Prusse qui ont gagné la bataille.

La paix, les nécessités de la vie civile, la nouvelle direction donnée aux esprits devaient faire mieux sentir les avantages de l'instruction, dans les années qui suivirent la chute de l'empire. Les écoles commencèrent à recevoir une population plus considérable. Le chiffre des élèves a toujours été croissant. Nous ne savons pas exactement

Digitized by Google

ce qu'il était sous la Restauration ; mais il a été en 1832 de deux millions d'enfants (nous prenons les nombres ronds) ; il s'est élevé en 1847 à trois millions et demi, et en 1863 à plus de quatre millions trois cent mille. En d'autres termes, à ces trois époques successives, la France envoyait dans ses écoles primaires 59, 100 et 116 élèves sur 1000 habitants[1].

Ces chiffres sont tirés du rapport adressé à l'Empereur sur l'état de l'enseignement primaire, rapport dont l'insertion au *Moniteur* fut suivie le lendemain, on s'en souvient, d'une note officielle où l'on crut voir la preuve que quelques-unes des vues du ministre de l'instruction publique étaient désavouées par ses collègues. Quoi qu'il en soit, nous devons à M. Duruy des documents nombreux et importants. Le travail qu'il a fait exécuter ne comprend pas moins de cent trente-huit tableaux. « Il n'y a, disait le ministre au moment où il allait publier ces tableaux, aucune statistique complète et détaillée du service de l'instruction primaire autre que celle qui va paraître[2], et qui cette fois, ayant été exécutée avec le concours des instituteurs eux-mêmes, des inspecteurs primaires, des inspecteurs d'Académie, des préfets et des recteurs, et ayant été, pour plusieurs parties, recommencée jusqu'à trois et quatre fois, offre autant de garanties qu'une statistique peut en présenter. ».

A en juger par ces derniers mots, le ministre n'ose assurer que ces tableaux, avec quelque soin qu'on les ait dressés, soient d'une parfaite exactitude ; il nous sera donc permis, tout en les consultant, de nous en défier quelquefois. Nous devons l'avouer, nous sommes de ceux qui n'acceptent souvent qu'avec une certaine réserve les résultats de la statistique ; ce n'est pas de la statistique elle-même que nous doutons, mais nous n'avons pas une confiance absolue dans tous les statisticiens. Il leur est arrivé si fréquemment d'être en opposition les uns avec les autres, et d'aboutir aux conclusions les plus contradictoires. Sans parler des idées préconçues qui dominent quelquefois leurs recherches, et dont ils veulent trouver la justification dans les chiffres, souvent on ne parvient pas, même avec la plus entière bonne foi, à se préserver de toute erreur. Est-on sûr d'avoir recueilli toutes les informations nécessaires ? Sur cette question de l'enseignement primaire en particulier, est-il bien facile, par exemple, de savoir, même approximativement, combien d'élèves fréquentent les écoles ? Nous en appelons à tous les gens qui, par

[1] De 1837 à 1863 le nombre des écoles a augmenté de 16,000.

[2] Avons-nous besoin de dire que les chiffres que nous citerons sont tirés de la statistique ministérielle, à laquelle nous renvoyons les lecteurs qui voudraient plus de détails?

Digitized by Google

métier, ont à faire ce calcul, en apparence si simple. Et si quelqu'un venait dire qu'après tout il ne s'agit là que d'une addition, nous pourrions le renvoyer à l'inspecteur des Bouches-du-Rhône, qui, dans le rapport destiné à être mis sous les yeux du conseil général en 1867, déclarait qu'à Marseille même on ne savait pas toujours exactement quels étaient les instituteurs en exercice[1]. On ne connaît pas le nombre exact des écoles dans une ville, et l'on se flattera de pouvoir connaître, pour toute la France, le chiffre rigoureux des écoliers! En 1863, écoutez bien, 4,336,368, pas un de plus, pas un de moins!

Nous nous défions de cette précision. Mais enfin, à plusieurs milliers près, nous admettons les calculs, et nous croyons qu'en effet la population scolaire n'a pas cessé de s'accroître de 1832 à 1847, et de 1847 à 1863. Ce mouvement ne s'est pas ralenti depuis 1863, comme nous le voyons dans l'*Exposé de la situation de l'Empire*, présenté aux Chambres tous les ans. Les tableaux du recrutement, publiés par le ministre de la guerre, constatent le même progrès. Il y a trente-cinq ans près de la moitié des jeunes gens inscrits pour le tirage ne savaient ni lire ni écrire; aujourd'hui, il n'y en a plus guère que le quart. Quelle sera la proportion dans huit ans, dans dix ans, quand les enfants, en âge de fréquenter aujourd'hui l'école, seront à leur tour appelés à la conscription? Elle sera sans doute moindre encore; mais nous en savons assez pour avoir le droit de dire qu'il y a eu depuis longtemps de louables efforts pour la propagation de l'enseignement, et qu'ils n'ont pas été inutiles, tant s'en faut. Le ministre actuel de l'instruction publique a soin de le constater lui-même; ne semble-t-il pas donner ainsi une leçon à quelques-uns de ces admirateurs indiscrets qui ont l'air de croire parfois que M. Duruy a eu tout à créer, et qu'il a dû prononcer une sorte de *fiat lux* pour chasser les ténèbres de l'ignorance?

Il ne faut pas toutefois nous le dissimuler : malgré les progrès accomplis depuis un demi-siècle, il reste, et, selon toute probabilité, pendant longtemps encore il restera beaucoup à faire. Un grand nombre d'enfants ne vont pas à l'école, — plus de huit cent mille, prétend M. Duruy. Est-ce à dire au moins que tous ceux qui y vont

[1] Je dois signaler plusieurs sortes d'abus qui se rencontrent fréquemment à Marseille, où ils peuvent plus facilement se dissimuler qu'ailleurs. Beaucoup d'instituteurs se substituent à d'autres sans déclaration préalable ou avant l'expiration du délai légal fixé entre les formalités obligatoires et l'ouverture de l'école. Il n'est pas rare d'en trouver qui trafiquent de leurs brevets, et, après des déclarations mensongères, abandonnent leurs élèves à des prête-noms sans titre.

(*Conseil général des Bouches-du-Rhône*, session d'août 1867, page CCCLII.)

Digitized by Google

profitent de l'enseignement qu'ils reçoivent? Hélas, non! Le ministre a voulu savoir combien il en est qui s'en vont sans emporter aucune instruction : il en a trouvé pour une seule année (ô exactitude de la statistique!) 262,008.

Sans chercher comment on peut établir des chiffres si précis, car dans toute appréciation de ce genre il y a une place laissée à l'arbitraire, et il n'est pas si facile de dire exactement où finit l'ignorance; toujours est-il que de l'aveu même des maîtres, car le ministre n'a fait que recueillir les renseignements fournis par eux, beaucoup de leurs élèves, les deux cinquièmes environ, passent inutilement par leurs mains. Sans doute quelques-uns d'entre eux s'instruiront plus tard; il y a d'ailleurs des enfants qui reçoivent des leçons sans aller à l'école primaire. Mais en prenant les calculs même les plus favorables, le nombre des adultes complétement illettrés semble varier entre le tiers et le quart de la population, chiffre considérable. Dans son impatience de hâter le progrès, M. Duruy voudrait rapprocher le jour où personne ne sera plus étranger à toute instruction. Sous le premier empire, nos soldats, pour vaincre l'ennemi, allaient souvent à marches forcées; sous le second empire, on aime à parler de la campagne entreprise contre l'ignorance, et on veut faire de grandes étapes. « Les lenteurs, dit « M. Duruy, ne sont plus de notre temps et ne doivent être ni de « notre pays ni du gouvernement de l'Empereur. » Aurons-nous donc, à l'intérieur, des victoires pacifiques remportées au pas de course? Nous le souhaitons plus que nous n'osons l'espérer. Pour obtenir des triomphes rapides, on s'est dit qu'il fallait conquérir à l'instruction non pas seulement l'enfance, mais aussi l'âge plus avancé; il serait beau, en effet, de vaincre ceux qui se sont trop longtemps montrés rebelles. De tous côtés se sont ouverts des cours d'adultes; immense en a été le succès, si relevés officiels sont synonymes de relevés exacts; mais est-ce à la guerre seulement qu'il faut en rabattre souvent des magnifiques résultats que les généraux victorieux aiment à enregistrer dans leurs bulletins? Naguère un apôtre zélé de l'instruction primaire, M. Jules Simon, qualifiait assez dédaigneusement de feu de paille l'ardeur qui s'était emparée, croyait-on, des élèves et des maîtres. Feu de paille! Nous comprenons qu'on se soit ému au ministère de l'instruction publique. M. Simon n'a sans doute pas été absolument juste; mais les promoteurs des écoles du soir ne s'étaient-ils pas fait aussi de singulières illusions? Combien d'auditeurs sont venus à quelques leçons seulement, attirés par la curiosité? Et parmi ceux qui voulaient vraiment s'instruire, combien en est-il à qui la persévérance n'ait point fait défaut? Ensuite est-il bien certain que le dévouement des instituteurs ait toujours été

Digitized by Google

entièrement libre? Est-ce que, dans certains cas, les désirs bien connus de l'administration supérieure n'ont pas toute l'efficacité d'une injonction formelle? Certes nous ne doutons pas du bon vouloir des maîtres; mais après les rudes travaux de la journée s'imposer le soir, quand un peu de repos est si nécessaire, un nouveau labeur, c'est une de ces tâches qu'on subit d'ordinaire plutôt qu'on ne les recherche. Combien de temps, d'ailleurs, y pourra-t-on suffire? Même chez les plus zélés, les forces ont des limites. Le fardeau accepté par beaucoup d'instituteurs était trop lourd; pour l'alléger on a dû leur permettre de supprimer une partie des classes du jour. L'intention est excellente : mais si les enfants, quand on aura pris, pour les donner à l'adulte, quelques-unes des heures qui devaient leur être consacrées, sortent de l'école sans une instruction suffisante, où sera le bénéfice? Que l'on ait, s'il est possible, des maîtres distincts pour les deux enseignements, alors ils ne se nuiront pas.

Si louable que soit le désir de ne pas laisser dans une complète ignorance ceux qui sont avancés en âge, le dirons-nous? le véritable cours d'adultes ne consisterait pas à rassembler des écoliers de vingt ou de trente ans pour leur apprendre l'alphabet; sauf de bien rares exceptions, lire et écrire sont choses dont on ne vient à bout que lorsqu'on est jeune; plus tard on y trouve des difficultés presque insurmontables. Mais ceux qui, possédant ces premières connaissances, voudraient ajouter à leur instruction, où iront-ils, si ce n'est dans quelques grandes villes, chercher les leçons qui leur manquent? Il y a si peu, nous le verrons plus loin, dans le programme des écoles primaires! Tâchons d'offrir davantage au paysan et à l'ouvrier d'intelligence et de bonne volonté. Que le cours d'adultes soit destiné, non pas à ceux qui n'ont rien appris, mais à ceux qui savent tout ce qu'on enseignait sur les bancs; qu'il leur apporte un complément d'instruction approprié à leur âge et à leurs besoins. Alors surtout il sera utile, et on en pourra dire, avec plus de vérité qu'aujourd'hui, qu'il fait concurrence au cabaret.

II

L'instruction est très-inégalement répartie sur les divers points du territoire : ainsi, en 1865, tandis que la Meurthe ne compte que 23 conscrits sur 1,000 ne sachant ni lire ni écrire, l'Ariége en a 666, c'est-à dire vingt-neuf fois plus. Les autres départements se placent entre ces deux extrêmes. La recherche des causes qui expliquent ces différences serait une tâche intéressante, mais longue

Digitized by Google

et difficile. Nous indiquons le problème, sans prétendre le résoudre. On signale souvent l'aisance générale, la densité de la population, la proximité des écoles et la facilité des communications, comme devant surtout contribuer à la propagation de l'enseignement primaire : ces causes agissent sans aucun doute, mais avec moins d'efficacité parfois qu'on ne serait tenté de le supposer. Ainsi, le département du Nord, où se trouvent cependant réunies toutes ces conditions de succès, ne figure, pour le degré d'instruction, que très-loin sur la liste, dans la seconde moitié. Au contraire, un pays pauvre et montagneux, les Hautes-Alpes, occupe un des premiers rangs. Entre des départements qui se touchent il y a parfois un grand écart, comme entre la Côte-d'Or et le Jura d'une part, et de l'autre la Saône-et-Loire et la Nièvre[1]. On peut remarquer cependant, à prendre par agglomération de départements, que l'instruction est bien plus répandue dans l'est de la France (Lorraine, Alsace, Champagne, Franche-Comté) que dans l'ouest (Bretagne), ou dans le centre (Berry, Marche, Bourbonnais, Limousin).

Nous n'insistons pas sur ces comparaisons, quelque intérêt qu'elles présentent. Mais, sans nous occuper du nombre de ceux qui ont suivi ou qui suivent l'école, nous pouvons nous demander quel est, pour ceux qui la suivent, le degré d'instruction qu'ils y peuvent acquérir. Il est évident tout d'abord que cela dépend de la bonne tenue de l'école, de l'aptitude du maître, choses qu'il est difficile d'apprécier exactement ; car qui ne sait combien les jugements peuvent varier en pareille matière? Le ministre a tenu cependant à savoir et à faire connaître combien, dans chaque département, il y a d'écoles bonnes, assez bonnes, passables, médiocres et mauvaises. Il avoue, il est vrai, qu'il ne faudrait pas attribuer une valeur mathématique à cette classification : des appréciations de ce genre dépendant beaucoup de la manière de voir de l'inspecteur qui les donne, de sa sévérité, de son indulgence, etc. — Oui, sans doute, elles en dépendent, et tellement, que nous sommes tentés de croire que l'on a entrepris là une statistique impossible.

Voyons pourtant si nous n'en pouvons rien tirer, au moins par conjecture. Le soin de faire l'enquête pour établir la classification des écoles a été confié, dans chaque département, à l'inspecteur : or l'inspecteur n'a pas seulement à juger l'enseignement, il doit aussi le diriger, le gouverner. Sans doute il constate les résultats, mais il donne aussi l'impulsion ; il administre tout autant qu'il surveille. Puisque son action s'exerce sur les écoles, dans une certaine mesure

[1] Sur 1,000 conscrits, 54 illettrés dans le Jura ; 61 dans la Côte-d'Or ; 275 dans la Saône-et-Loire ; 416 dans la Nièvre.

Digitized by Google

il est responsable de l'état de ces écoles. Or qui ne sait que par nature nous sommes presque toujours disposés à voir d'un œil plus favorable les choses auxquelles nous avons travaillé? Quand on a mis la main dans une œuvre, on est tenté de la trouver bonne. Si demain l'inspection annuelle de chaque régiment se faisait par son colonel, il est assez probable que le ministre de la guerre ne recevrait que des rapports très-satisfaisants. Inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, tous, nous n'en doutons pas, se sont efforcés de rester impartiaux ; mais enfin s'ils ont dû incliner de quelque côté, n'est-ce pas plutôt vers l'indulgence? Eh bien! en prenant les chiffres qu'ils ont donnés, nous pourrions regarder comme bonnes un peu plus du tiers de nos écoles, comme assez bonnes un peu moins du tiers; les autres sont passables, médiocres ou mauvaises. Est-ce là une situation dont nous ayons à nous féliciter?

Même dans les écoles réputées bonnes, quelle est la somme d'instruction offerte aux élèves? Les matières obligatoires de l'enseignement primaire, prescrites par la loi de 1850, sont l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système légal des poids et mesures. La loi du 10 avril 1867 a ajouté les éléments de l'histoire et de la géographie de la France. C'est quelque chose sans doute, et nous voudrions être sûrs que tous les enfants ont appris et retenu tout ce qui doit s'enseigner à l'école. Mais comparez cette instruction à celle qui se donne dans quelques contrées, quelle différence! et que nous avons peu le droit d'être fiers! Dans ces États-Unis d'Amérique, dont nos écoliers peuvent ne même pas soupçonner l'existence (car il n'y a pas de place dans les programmes obligatoires pour la géographie des autres nations que le nôtre), bien plus étendues sont les connaissances dont l'acquisition est considérée comme indispensable, et que les enfants acquièrent en effet. Il y a même tout à parier que les jeunes Yankees en savent plus que beaucoup de nos élèves français sur notre pays, sur sa configuration, sur ses ressources et sur son histoire.

Notre enseignement peut comprendre, en outre, nous le savons, des matières dites facultatives ; mais, en fait, le plus souvent ces matières sont laissées de côté. En 1863, les tableaux dressés par le ministre le constatent, plus de la moitié des écoles publiques les négligent toutes, sans faire même une exception pour la géographie élémentaire de la France. Est-ce à dire au moins que dans les autres écoles il soit sérieusement question de ces matières? Le ministre n'ose l'assurer : « Ici encore, dit-il, les appréciations dépendent « beaucoup de l'inspecteur et de sa manière de voir. Enseigne-t-on « l'histoire, la géographie, dans une école parce que deux ou trois

Digitized by Google

« élèves en savent quelques mots? Un dira *oui*, un autre *non*, et « l'école sera classée en conséquence. » Ajoutons que si l'une ou quelques-unes des matières facultatives figurent, bien ou mal professées, au programme d'un certain nombre d'établissements, il n'est presque point d'écoles où elles soient toutes enseignées, moins de trois cents sur plus de cinquante mille. Certes, si l'on peut faire un reproche à nos instituteurs, ce n'est pas de vouloir trop en montrer à leurs élèves.

Disons-le d'ailleurs, beaucoup d'instituteurs, le voulussent-ils, ne pourraient enseigner ces parties un peu moins élémentaires faute de les avoir eux-mêmes apprises; nous savons que des progrès ont été faits, qu'il s'en fait chaque jour; mais il ne faut pas nous le dissimuler, l'instruction de trop de maîtres laisse encore beaucoup à désirer. Qu'exige-t-on pour le brevet de capacité? Assez peu de chose: une page d'écriture, une dictée d'orthographe, un problème d'arithmétique des plus simples, un exercice de style, voilà pour les compositions; et, comme épreuves orales, une lecture d'un texte français dans un livre ou dans un manuscrit, d'un texte latin dans un psautier; des réponses à quelques questions sur le catéchisme et sur l'histoire sainte, sur les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique et sur le système métrique; l'analyse d'une phrase au tableau. Franchement, ce sont des exigences si peu rigoureuses qu'un élève, qui ne serait même pas des meilleurs, pourrait, à ce qu'il semble, y satisfaire sans trop de difficulté. Qu'à la rigueur on n'en demande pas davantage à l'enfant qui sort de l'école, nous le voulons bien; mais on est rarement un bon maître quand on ne sait que tout juste ce qu'on est chargé d'enseigner.

Qui le croirait cependant? En 1863, plus de la moitié de ceux qui se sont présentés aux épreuves pour le brevet n'ont pu les subir avec succès. La cause de ces échecs n'est pas dans la sévérité des juges, mais dans la faiblesse des candidats. Tous ceux qui ont eu à prendre part aux travaux des commissions d'examen ont dû s'étonner de trouver, chez beaucoup de ceux qui aspirent aux fonctions de l'enseignement, une aussi insuffisante préparation. L'exercice de style, en particulier, est trop souvent d'une médiocrité désespérante. Il y a moins d'ajournés parmi les candidats sortis des écoles normales; mais l'ajournement pour eux ne devrait être qu'un accident, et des plus rares. Il semble qu'on aurait eu le droit de croire qu'après une préparation spéciale de trois années l'examen ne serait pour eux qu'un jeu, et pourtant il en est pour qui cette épreuve est encore trop sérieuse.

Les parties facultatives nécessaires à qui veut obtenir le brevet complet ou du premier degré sont assez restreintes. Il paraîtrait

Digitized by Google

donc tout naturel que beaucoup de maîtres eussent à cœur de se pourvoir de ce brevet. Est-ce l'ambition qui leur manque? Toujours est-il que les aspirants qui ne se bornent pas strictement à l'obligatoire sont l'exception. Il n'y en a pas plus d'un sur vingt-cinq. Et cependant ils ont tout intérêt à se mettre en possession de ce titre, qui les distingue, et dont il leur sera tenu compte sans doute, s'ils sollicitent la direction d'une école plus importante.

Loin de nous la pensée de chercher à déprécier des maîtres qui apportent beaucoup de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de leurs utiles et trop souvent ingrates fonctions. Mais, enfin, il faut voir le mal où il est. Or ne saute-t-il pas aux yeux de tous qu'à le prendre dans son ensemble le personnel enseignant n'est pas assez instruit? Il n'est pas facile, nous le savons, de trouver un remède prompt et efficace; on ne peut guère attendre des instituteurs actuellement en exercice qu'ils se remettent à étudier; mais ne conviendrait-il pas d'exiger des futurs instituteurs plus que par le passé? Les écoles normales surtout peuvent contribuer beaucoup à élever le niveau de l'instruction. L'administration supérieure, nous n'en doutons pas, ne négligera rien pour avoir des candidats mieux préparés[1]; il faut le reconnaître, elle rencontrera de sérieuses difficultés tant que les positions qu'elle promet ne seront pas meilleures. Si on veut appeler et retenir dans l'enseignement des maîtres capables, encore faut-il leur assurer une existence, modeste sans doute, mais convenable. Or qui ne sait qu'un trop grand nombre de nos instituteurs ne reçoivent qu'une insuffisante rémunération et sont aux prises avec le besoin[2]? Il en est qui gagnent moins qu'un ouvrier. Est-ce ainsi que l'on espère encourager les vocations? Quand il s'agit du progrès scolaire, la question financière est d'une grande importance; nous ne voulons pas la traiter ici, cela nous entraînerait trop loin. Mais nous pouvons au moins remarquer que ce ne sont pas les dépenses pour l'instruction qui chargent beaucoup le budget. « Cha-

[1] Un arrêté du 31 décembre 1867 fixe un programme plus sérieux et plus sévère pour l'admission des candidats aux écoles normales primaires. La mesure est bonne, mais n'en appelle-t-elle pas une autre? Car il est à remarquer que les connaissances exigées de ces candidats sont presque identiquement les mêmes que celles qui sont requises pour l'obtention du brevet. Or ne serait-il pas étrange que l'on ne demandât à la sortie de l'école que ce qu'on a demandé à l'entrée? La logique veut que le programme des examens pour les fonctions d'instituteur soit également modifié.

[2] Le traitement moyen d'un instituteur congréganiste est de 824 francs; d'un instituteur laïque, 778 francs; d'une institutrice congréganiste, 344 francs; d'une institutrice laïque, 481 francs. Mais les traitements descendent quelquefois bien au-dessous de ces chiffres : ainsi plus de dix mille instituteurs reçoivent moins de 600 francs; et il y a des institutrices, qui le croirait? dont le revenu scolaire n'est que de 100 francs.

Digitized by Google

« que année, dit M. Duruy, la France jette aux quatre vents deux « cent vingt millions de fumée pour un plaisir douteux. » C'est de la fumée de tabac qu'il veut sans doute parler : si elle est perdue pour les particuliers, elle ne l'est pas pour le trésor public; demandez plutôt à M. le ministre des finances. Mais il en est une autre qui est jetée aussi aux quatre vents, et que l'État paye lui-même, la fumée de la poudre. Quelques-uns des millions qu'elle coûte tous les ans ne pourraient-ils pas (c'est une question que M. le ministre de l'instruction publique a dû parfois se poser) trouver un meilleur emploi?

Le nombre des écoles va croissant; d'ici à quelques années, il faut l'espérer, aucune commune, si petite et si pauvre qu'elle soit, n'en sera plus dépourvue. Mais, sans doute, il s'écoulera longtemps encore avant que les écoles mixtes où l'on reçoit garçons et filles aient disparu. Elles sont nombreuses, car on en compte plus de dix-huit mille. Le législateur a compris tous les inconvénients qu'elles présentent; car la loi du 10 avril 1867 oblige toutes les communes dont la population est au moins de cinq cents âmes d'entretenir une école de filles. Cette disposition est une des plus heureuses que M. Duruy ait pu présenter à l'adoption du Corps législatif. Si les idées du ministre, relativement à l'enseignement secondaire des demoiselles, ont pu trouver des contradicteurs, tout le monde doit approuver la prescription en vertu de laquelle les filles, dans les écoles primaires, seront remises, non plus à l'instituteur, mais à l'institutrice, seule apte à former véritablement leur cœur. Car l'éducation, comme le dit excellemment M. Jules Simon, « est une direc- « tion qui doit être donnée et reçue à l'insu de celui qui la donne « et de ceux qui la reçoivent. Elle sera d'autant plus forte qu'il s'éta- « blira entre le maître et l'élève une affection plus intime. Là est « peut-être la grande raison de confier les filles à une institutrice. « Il n'y a pas un père de famille digne de ce nom qui ne le com- « prenne sur-le-champ. Quant aux mères, on n'a pas besoin de le « leur dire. On ne le dira pas surtout aux pauvres femmes qui pas- « sent douze heures par jour à la fabrique, et qui, ne pouvant plus « vivre avec leur enfant ni se charger elles-mêmes de son éducation, « sentent bien qu'en la mettant à l'école elles la livrent et la confient « toute entière. » (Voy. *l'École*, p. 132.)

La prompte exécution d'une loi n'est pas toujours possible, nous le savons; déjà le législateur de 1850 avait prescrit que toute commune d'au moins huit cents âmes eût une école spéciale de filles. Cet article était restée en grande partie lettre morte; espérons qu'il n'en sera plus ainsi de la loi nouvelle, et que l'application s'en fera sans trop de lenteurs et de difficultés.

Digitized by Google

Il y a aujourd'hui beaucoup moins de filles que de garçons pour recevoir l'instruction primaire. Il n'en sera plus sans doute ainsi lorsqu'elles auront leurs écoles particulières. Il est bon qu'elles se relèvent de leur infériorité ; ce n'est pas seulement pour elles : est-ce que la mère n'est pas souvent la première, parfois l'unique institutrice de son fils? Que l'ouvrière ou la paysanne sache lire et écrire, soyez tranquille, ses enfants sauront lire et écrire comme elle. Que les écoles de filles soient nombreuses et bien suivies, on s'en apercevra plus tard aux progrès de l'instruction chez les hommes.

Sans parler des convenances morales qui exigent la séparation des deux sexes, il est clair que dans les écoles mixtes, dirigées par un maître, une des parties les plus importantes de l'enseignement à donner aux filles doit être sacrifiée, nous voulons dire le travail des doigts. Il y a plus de douze mille écoles où cet enseignement n'était pas donné en 1863. Sans vouloir, avec le Chrysale de Molière, qu'elles aient pour tout livre *un dé, du fil et des aiguilles*, nous estimons qu'une des premières nécessités qui s'imposent à la fille et à la femme dans la plupart des ménages, c'est de savoir coudre ; elles n'auront pas souvent le temps de lire, mais elles auront toujours à raccommoder et à entretenir le linge de la famille. M. Duruy, et c'est une mesure dont il faut le féliciter, a fait décider qu'une femme serait chargée de la direction spéciale des travaux à l'aiguille, quand l'école mixte serait confiée à un instituteur. C'est bien, en attendant, ce qui sera mieux encore, que l'école mixte ait disparu.

Mais nous avons entendu faire cette objection : A ne tenir compte que des ouvrages des mains, l'institutrice est préférable, personne n'en doute ; mais saura-t-elle, aussi bien que l'instituteur, apprendre à lire, écrire et compter? En d'autres termes, les qualités qu'il faut pour instruire n'appartiennent-elles pas à l'homme plutôt qu'à la femme? Il en serait ainsi, que nous aimerions mieux, tout bien considéré, voir les filles avec une maîtresse qu'avec un maître. Mais cette supériorité de l'homme est-elle certaine, quand il ne s'agit que d'instruction primaire? Les connaissances nécessaires pour cet enseignement ne sont pas de celles qu'une femme peut difficilement acquérir; et puis, ce qu'il faut surtout avec les enfants, c'est beaucoup de patience, et la patience ne passe pas pour une des vertus essentiellement masculines.

Sans attacher à cette partie de la statistique plus d'importance qu'il ne faut, nous pouvons au moins remarquer que de la classification des écoles d'après leur mérite on ne peut rien conclure à l'avantage ni des hommes ni des femmes : il y a, proportion gardée, autant de bonnes institutrices que de bons instituteurs. Mais voici qui paraîtra peut-être plus décisif : dans les examens, les aspirantes

Digitized by Google

au brevet se montrent en général mieux préparées que les aspirants. Ce fait, que des juges nous ont souvent signalé, la statistique le constate : les épreuves sont favorables à plus de la moitié de celles qui les subissent. Pour les aspirants, c'est l'inverse qui se produit. L'écart est encore plus considérable si nous comptons seulement les brevets du premier ordre : il y a pour les obtenir deux fois plus de femmes que d'hommes[1].

Ces résultats n'ont rien qui doive nous surprendre. Avec une certaine somme de connaissances il est beaucoup d'emplois auxquels un homme peut aspirer. La profession d'instituteur, sauf l'exemption du service militaire, offre assez peu d'avantages; aussi ceux qui la recherchent ne sont pas toujours ceux qui semblaient les mieux doués sur les bancs de l'école. Mais la jeune fille qui veut enseigner a été, on peut le parier d'avance, la meilleure élève de sa classe. Les aspirantes forment une sorte d'élite : cela n'expliquerait-il pas pourquoi, dans l'exercice de style en particulier, elles montrent certaines qualités dont on regrette trop souvent l'absence chez les candidats de l'autre sexe? En fait de capacité nous n'aurons donc pas à nous défier des institutrices.

Si au programme obligatoire de l'instruction primaire s'ajoutent parfois des matières plus étendues et plus relevées, c'est surtout, il faut le remarquer, dans les écoles de filles. Et la raison en est toute simple : pour les garçons il y a des établissements distincts d'enseignement secondaire; mais les filles trouvent dans la plupart des pensions tout à la fois l'école et le collége. Si elles n'ont pas des professeurs pour les initier à ces études plus hautes, ne les plaignons pas trop : nous en avons souvent rencontré dans le monde qui par leur instruction faisaient honneur au savoir de leurs maîtresses. Au surplus, nous croyons qu'en général les maîtresses ont le bon goût de ne prétendre enseigner que ce qu'elles savent; et, quand elles ignorent, elles appellent à leur aide des maîtres choisis et éprouvés. Si par l'enseignement secondaire des demoiselles on veut entendre à toute force, et contre le sens naturel des mots, un enseignement donné par des hommes, cet enseignement ne date pas d'hier, et il n'est pas absolument besoin, pour le trouver, de l'aller chercher hors des pensions. En 1865, et c'est la statistique même dressée par M. Duruy qui nous l'apprend, 2,686 professeurs (chiffre assurément respectable) donnent des leçons dans les maisons où sont élevées les filles.

[1] Voici les chiffres exacts : sur 1,000 qui se présentent, sont admis à l'un ou à l'autre des deux brevets : hommes, 417; femmes, 564. Et au brevet supérieur en particulier : hommes, 38; femmes, 76.

Digitized by Google

III

La liberté d'enseignement a son importance sans doute dans l'instruction primaire, bien moins grande pourtant que dans l'instruction secondaire. Cette différence s'explique par l'âge des enfants et par la nature des leçons qu'ils reçoivent. D'ailleurs, ne l'oublions pas, le plus souvent les familles n'ont pas à choisir entre les maîtres: force est bien au paysan, s'il veut que son fils apprenne quelque chose, de l'envoyer à l'unique école du village. La comparaison entre l'enseignement public et l'enseignement libre perd donc ici beaucoup de son intérêt. Ce que nous aurions aimé de savoir, c'est comment se répartissent les élèves, non pas dans toute la France, mais seulement dans l'ensemble des communes où est établie la concurrence. Mais la statistique, d'ailleurs si minutieuse, ne nous apprend rien sur ce point. Constatons donc simplement que la population des écoles libres n'est pour les garçons que le dixième de la population totale[1]. Elle est de plus du tiers pour les filles. Mais à mesure que la loi de 1867 recevra son exécution, il est clair que dans un grand nombre de communes l'école particulière de filles disparaîtra ou se changera en école publique.

Si nous devons nous en rapporter aux indications que fournit la statistique sur la tenue des classes (mais le ministre, ne l'oublions pas, a pris soin de nous prévenir qu'il ne faut les accueillir qu'avec réserve), les instituteurs privés obtiennent moins de succès que les instituteurs communaux. Entre les institutrices des deux catégories l'égalité se rétablit.

Nous n'avons pas seulement à faire la distinction de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. L'instruction est donnée ici par des laïques, là par des congréganistes : les uns et les autres peuvent être maîtres publics ou privés, la loi n'a point de préférence à cet égard. Mais cette impartialité de la loi n'a point passé dans tous les esprits. Sans nous faire les partisans exclusifs ni des congréganistes ni des laïques (pourquoi tous ne rendraient-ils pas d'utiles services?), contentons-nous de constater quelques résultats généraux, toujours d'après les documents ministériels.

Les quatre cinquièmes des garçons suivent les écoles laïques :

[1] Dans l'enseignement secondaire, au contraire, sur 144,400 élèves, les maisons libres en comptent 78,000 c'est-à-dire les treize vingt-quatrièmes. Voy. *le Correspondant Statistique de l'enseignement secondaire*, n° du 10 août 1868, page 441.

Digitized by Google

faut-il en conclure que les familles ont moins de confiance dans l'enseignement des congréganistes? L'assertion serait hasardée. Combien de villages pour lesquels l'entretien d'un seul instituteur est déjà une charge assez lourde! Or, en vertu de leur règle, les frères ne peuvent aller que plusieurs ensemble. La commune qui veut les appeler doit être déjà assez riche pour n'avoir pas à craindre un surcroît de dépense. Aussi les voyons-nous surtout établis dans les villes et dans les bourgs assez considérables, et la population scolaire de leurs maisons est en moyenne deux fois et demie plus nombreuse que celle des maisons laïques. Ils ont aussi une proportion un peu plus forte d'écoles jugées bonnes[1].

Si nous passons à l'enseignement des filles, nous voyons au contraire que les institutrices congréganistes ont la très-grande majorité des élèves, les treize vingtièmes, ou à peu près les deux tiers[2]. Dans l'ensemble, la supériorité pour les résultats obtenus est aussi de leur côté[3].

Que les congrégations prennent une part bien plus large à l'instruction des filles qu'à celle des garçons, la chose est toute simple. Célibataire ou marié, nous comprenons également l'instituteur : il peut dans l'un et dans l'autre état apporter à sa classe la même exactitude

[1] Le ministre dit, p. VI de l'*Exposé de la situation*, que la proportion est la même pour les deux catégories d'écoles, 35 pour 100; il ne tient compte dans son calcul que des écoles communales laïques et des écoles communales congréganistes. Mais, en y joignant les écoles libres des deux catégories, nous trouvons comme bonnes, sur 1,000 écoles, 368 congréganistes et 347 laïques; sont, au contraire, déclarées mauvaises 19 écoles sur 1,000 chez les congréganistes et 26 chez les laïques. Ces chiffres, remarquons-le bien, résultent des rapports faits par les inspecteurs, qu'on ne supposera pas probablement animés de préventions contre les maîtres laïques. Sans attribuer à ces renseignements plus de valeur qu'ils n'en méritent, toujours est-il qu'ils ne prouvent pas en faveur de la thèse de ceux qui, à propos de l'enseignement des congrégations, aiment à parler d'obscurantisme. Les frères, malgré leur nom d'ignorantins, qu'on se plaît à rappeler quelquefois avec une intention un peu ironique, ne laissent pas de soutenir assez bien la concurrence.

[2] Nous ne faisons pas entrer dans ce calcul les écoles mixtes où sont reçus également garçons et filles. En les comptant, la proportion des élèves congréganistes n'est plus que des onze vingtièmes.

[3] Sur 1,000 écoles, les sœurs en ont 373 jugées bonnes et 17 seulement jugées mauvaises; les institutrices laïques, 309 bonnes et 43 mauvaises. En présence de ces résultats, nous ne pouvons nous expliquer que par une inadvertance l'erreur dans laquelle semble être tombé M. Jules Simon. « Sur 17,565 institutrices publiques congréganistes, dit-il, 16,763 n'ont que des lettres d'obédience. Notons aussi que dans les derniers comptes rendus 17,966 écoles de filles sont notées comme passables, médiocres ou mauvaises. » (*L'École*, p. 167.) Sans doute en voilà trop de passables, médiocres ou mauvaises; mais d'abord cela n'est point particulier aux écoles de filles : la même proportion se retrouve, à peu de chose près, pour les écoles de garçons; ensuite, à ne prendre que les institutrices, les congréganistes font-elles vraiment si mauvaise figure à côté des laïques?

Digitized by Google

et le même zèle. Mais une institutrice mariée! Peut-on aussi facilement se la représenter conciliant avec ses obligations d'épouse et de mère les nécessités de sa profession? A part des exceptions assez rares, le célibat semble donc s'imposer de soi à celles qui se vouent à l'enseignement. Mais la jeune laïque qui accepte cette vie ne risquera-t-elle pas de rencontrer dans son isolement d'autres difficultés, bien différentes sans doute, mais non moins sérieuses! Son habit ne la protége point; elle n'est d'ailleurs liée à ses fonctions par aucun vœu : peut-on espérer qu'elle trouvera toujours en elle la force et la volonté nécessaires pour ne point se laisser détourner de ses graves et austères devoirs?

Nous n'insistons pas sur ce point; mais tous ceux qui ont eu à s'occuper des écoles de filles savent si les inconvénients que nous signalons sont réels. Les congrégations y échappent, et ce n'est pas sans doute une des moindres causes de leurs succès. N'est-ce pas là surtout ce qui explique pourquoi beaucoup de ceux qui ne voudraient pour les garçons que des maîtres laïques pensent tout autrement quand il s'agit des filles, et préfèrent les institutrices appartenant aux maisons religieuses?

Nous ne pouvons parler des congrégations sans dire au moins quelques mots de la question du brevet. Tout le monde sait que pour les femmes le brevet peut être remplacé par la lettre d'obédience. Des partisans, selon nous très-exclusifs, de l'enseignement laïque, ont réclamé contre cette disposition de la loi : elle constitue un privilége, disent-ils, et viole l'égalité. D'ailleurs n'est-ce pas compromettre l'intérêt même des écoles que de les confier à des personnes dont la capacité n'aura pas été suffisamment éprouvée?

Le premier intérêt des écoles, c'est qu'il y ait des maîtresses pour les tenir. Les femmes qui se vouent à l'instruction sont encore trop peu nombreuses en France : supprimez demain les religieuses non brevetées, vous ne les remplacerez par personne et vous aurez à fermer beaucoup de maisons, au grand détriment de nos filles. D'ailleurs l'expression de privilége est-elle bien exacte? La loi ne reconnaît à qui que ce soit le droit d'enseigner sans présenter aucune garantie; mais elle estime suffisante la garantie qu'offrent des associations formées en vue de l'enseignement, dont les statuts ont été soumis à une rigide enquête. En les admettant au bénéfice de l'existence légale, l'État n'a pas entendu leur accorder une faveur; il a considéré les services qu'elles pouvaient rendre. Il a cru que les exigences d'un long et sévère noviciat devaient équivaloir aux épreuves toujours un peu aléatoires d'un court examen. En fait, s'est-il trompé? Les maîtresses congréganistes, pour les neuf dixièmes, n'exercent qu'en vertu d'une lettre d'obédience; et cependant, en présence

Digitized by Google

des résultats qu'elles obtiennent, on ne peut parler assurément de leur infériorité comme institutrices.

Toutefois, bien qu'elles puissent se passer du brevet, nous ne pouvons qu'approuver celles qui se mettent en mesure de l'obtenir. Et pourquoi l'exemple qu'elles donnent ne serait-il pas plus généralement suivi? Sans doute le savoir est indépendant du diplôme; mais il n'est pas indifférent que le diplôme, en constatant le savoir, ôte tout prétexte aux suppositions malveillantes. C'est là une vérité que les congrégations semblent chaque année reconnaître davantage; car le nombre de leurs membres qu'elles envoient, sans doute avec les encouragements des évêques, devant les jurys d'examen, va croissant. D'ailleurs il faut prévoir l'avenir : or, qui serait assez téméraire pour affirmer que ce qui est maintenant sera toujours; que la loi, à tort ou à raison, ne cessera jamais de faire une distinction entre les congréganistes et les laïques, et qu'elle n'imposera pas à tous des épreuves uniformes?

IV

S'il est un service public dont la surveillance intéresse tous les citoyens, c'est à coup sûr l'instruction primaire. Veut-on qu'à l'administration seule il appartienne d'entrer dans les écoles pour s'assurer que la tenue, la discipline, l'enseignement, y sont ce qu'ils doivent être? Quelle que soit la vigilante activité du fonctionnaire auquel sera spécialement confié le soin de l'inspection, il est par trop clair qu'il ne peut être partout ni tout voir. Il n'apparaît que de loin en loin; plus les écoles se multiplieront, moins il les connaîtra. Lui fût-il d'ailleurs possible de les visiter chaque semaine, est-il bon que tous les autres membres de cette société, dont les enfants sont livrés à la direction de l'instituteur, soient exclus ou affranchis, comme on le voudra, du souci d'exercer leur part de contrôle? S'associer à cette œuvre d'utilité publique, n'est-ce pas, pour tous ceux qui le peuvent, un droit en même temps qu'un devoir?

Ainsi l'avait compris la loi de 1850. Sans doute on ne peut admettre que tous les citoyens indistinctement aient qualité pour s'ériger en surveillants de l'enseignement; mais indépendamment des autorités locales, des délégués avaient été choisis, dans chaque canton, parmi les habitants que recommandaient leur position, leur zèle, leur aptitude. Rapprochés des écoles, ils pouvaient ne jamais les perdre de vue, savoir tout ce qui s'y passait, apprécier les progrès; puis, se réunissant en comité, établir d'utiles comparaisons, échanger leurs vues, éclairer l'administration en lui transmettant d'exacts

Digitized by Google

renseignements, et provoquer de réelles améliorations. Dans ces modestes assises (nous demandons pardon si l'expression semble ambitieuse, mais nous n'en trouvons pas qui rende mieux notre pensée), c'était en quelque sorte la conscience même du pays, jugeant, calme et réfléchie, les choses de l'instruction primaire. Voilà du moins le rôle que pouvaient, que devaient remplir les délégations cantonales. Mais ont-elles rendu tous les services qu'on était en droit d'en attendre? Il faut le reconnaître, les vœux de la loi ont été trompés. Les délégations n'existent plus, ou du moins n'existent plus guère que sur le papier, et nous croyons ne nous exposer à aucun démenti en disant que leur action est presque toujours nulle. Est-ce leur faute? Est-ce la faute de l'administration? Nous n'avons pas à le rechercher. Nous regrettons seulement que notre pays ait donné une fois de plus la preuve qu'il lui est bien difficile de faire lui-même ses affaires. Nous aimons trop à nous décharger sur l'autorité du soin de tout prévoir, de tout régler, de tout ordonner. Une excellente occasion nous était offerte pour nous habituer à prendre en main nos intérêts et à ne plus les abandonner entièrement à la tutelle administrative : nous n'avons pas su en profiter. Combien nous ressemblons peu à ces peuples, que nous pourrions nommer, chez lesquels l'esprit d'initiative est puissant! Là, chaque fois qu'ils peuvent agir, les citoyens n'entendent pas laisser substituer à leur action l'action de l'État; ici, nous avons abdiqué toute participation même dans le gouvernement des écoles [1]!

La surveillance se fait donc presque exclusivement par l'administration. Pour que cette surveillance fût plus réelle et plus efficace, M. Duruy a dû faire augmenter le nombre des inspecteurs. La mesure était bonne; mais en mettant un inspecteur dans chaque arrondissement, a-t-on tenu assez de compte des véritables intérêts du service? Il est au moins permis d'en douter. Il y a dans telle circonscription dix fois plus d'écoles que dans telle autre; on aura beau en visiter une chaque jour (ce qui est impossible, tous les gens du métier le savent), on achèvera l'année sans avoir pu, même dans cette course rapide, les voir toutes. Évidemment il faudra tôt ou tard, et le plus tôt sera le mieux, faire une autre répartition des inspecteurs mieux appropriée aux nécessités scolaires.

Il semble du reste qu'en donnant pour ressort à chaque inspection

[1] Du reste, il faut le dire, l'administration s'est trop efforcée de tout attirer à elle. En 1854, les conseils départementaux de l'instruction publique ont été substitués aux conseils académiques créés par la loi de 1850; la composition des membres est restée la même, avec cette différence toutefois qu'aujourd'hui le ministre les nomme tous, tandis qu'auparavant plusieurs étaient élus soit par le tribunal, soit par le conseil général.

Digitized by Google

juste un arrondissement, on ait voulu marquer plus nettement encore que l'instruction primaire est un service qui relève de l'autorité préfectorale. Ceci en effet n'est pas une des moindres singularités de l'organisation actuelle. Nous avons des recteurs, hauts magistrats de l'enseignement, chargés de le diriger en dehors des passions du jour, car l'enseignement ne doit pas connaître les luttes des partis; nous avons des préfets, personnages surtout politiques, souvent militants, car ils représentent un gouvernement qui comptera toujours, quel qu'il soit, des adversaires. A qui les instituteurs ont-ils été remis? On les a distraits de leur chef naturel, qui est le recteur, pour les donner au préfet, comme s'ils pouvaient être légitimement inscrits parmi ses agents.

C'est M. Fortoul (ce nom revient bien souvent, quand il faut indiquer l'auteur de mesures regrettables) qui a enlevé aux recteurs toute juridiction sur les instituteurs. Il est vrai que, pour ne point paraître dépouiller de tous leurs droits ceux qu'il mettait à la tête des académies nouvelles, il a conservé parmi leurs attributions le maintien des méthodes de l'enseignement primaire. Mais qui ne voit que c'est là une concession de pure forme? Le recteur n'a pas personnellement qualité pour inspecter une école. Des maîtres malappris pourraient lui dire, en lui fermant la porte : Retirez-vous, nous ne vous connaissons pas! — Lui sera-t-il facile de s'assurer que les prescriptions de la loi sont observées? Admettons cependant qu'il soit à cet égard suffisamment renseigné par les témoignages d'autrui : si les règlements dont il est constitué le gardien sont violés, comment en imposera-t-il l'observance? Le pouvoir coercitif lui manque. L'autorité qu'on lui accorde sur les méthodes, sans l'étendre sur les personnes mêmes qui appliquent les méthodes, est toute théorique, c'est-à-dire illusoire. Qu'une mauvaise direction soit donnée aux écoles, il n'en est que le témoin clairvoyant, mais impuissant. Au fond, le préfet, qui seul nomme, avertit, réprimande, change, suspend et révoque les instituteurs, est l'unique juge de leur enseignement aussi bien que de leur conduite.

Que les préfets aient à cœur le bien des écoles, nous n'en doutons pas; mais sérieusement a-t-on cru que les intérêts de l'instruction primaire seraient mieux sauvegardés en passant des mains des recteurs dans leurs mains? Il ne manque pas de gens qui prétendent qu'on a obéi surtout à des considérations politiques: car un jour d'élection, dit-on, les instituteurs peuvent rendre à l'administration dont ils dépendent d'utiles services. Si la candidature qu'ils auront à soutenir doit y gagner beaucoup, nous ne le savons pas, nous n'avons pas à le savoir; mais nous voyons ce que perdra l'école. Il n'est pas bon que l'instituteur soit détourné de ses fonctions; jeté

Digitized by Google

dans la mêlée électorale, il ne sera plus ce qu'il doit être, l'homme accepté de tous, investi de cette confiance et de cette sympathie que les pères ont besoin de ressentir pour celui auquel ils délèguent le soin d'instruire et d'élever leurs enfants. — N'insistons pas sur une vérité plus claire que le jour.

Il est bien rare qu'une idée fausse n'engendre pas plusieurs conséquences fâcheuses. Tout en donnant aux préfets la haute direction de l'enseignement primaire, on a compris qu'assiégés par trop d'occupations ils ne pourraient, à part même la question de compétence (car il est possible que le plus habile administrateur ne s'entende que médiocrement aux choses scolaires), accorder aux écoles qu'une attention le plus souvent faible et distraite. On sentait d'ailleurs qu'on ne pouvait se passer tout à fait de gens du métier. On a donc placé au chef-lieu de chaque département un inspecteur d'académie, chargé de préparer et d'instruire les affaires, comme le ferait un chef de division. Il est, pour l'instruction primaire, sous les ordres du préfet; mais pour l'instruction secondaire, il ne relève plus que du recteur; il a deux chefs auxquels il doit tour à tour s'adresser. Fonctionnaire académique ou préfectoral selon les heures, il est à deux fins.

« Nul ne peut servir plusieurs maîtres à la fois, » dit un proverbe bien vieux. Nous ne savons si MM. les inspecteurs d'académie ont démenti la sagesse du proverbe ; mais est-il bien sûr qu'il leur soit toujours facile de concilier ce qu'ils doivent aux deux autorités dont ils sont les subordonnés? Qu'entre un recteur et un préfet s'élève quelque désaccord (nous n'osons dire quelque mésintelligence, la chose cependant n'est pas absolument impossible), quelle sera, nous le demandons, la condition faite à l'agent qui leur appartient également? Tiraillé en sens contraires, n'aura-t-il pas de quoi réfléchir sur les inconvénients d'un poste où l'on n'a plus même la ressource d'obéir tout simplement?

Il ne serait pas mal que les dispositions législatives s'accordassent toujours avec la logique. Du moment où l'on soustrayait en partie l'instruction primaire aux recteurs, il valait encore mieux la donner tout entière aux préfets, et ne point faire un partage d'attributions, en disant aux uns : Vous avez à veiller sur les procédés d'enseignement, — et aux autres : Vous êtes les juges de ceux qui enseignent; c'est à vous qu'il appartient de les récompenser ou de les punir. — On ne peut, dans la pratique, séparer ainsi les personnes des choses; les méthodes ne valent que ce que valent ceux qui les appliquent. Pour laisser aux académies un semblant d'autorité, on crée des situations équivoques. L'inspecteur dépend de deux chefs : ce n'est pas la seule difficulté que présentent ses fonctions; il doit être également compétent et en enseignement secondaire et en en-

Digitized by Google

seignement primaire; or ce sont là, qui ne le sait? deux aptitudes, sinon contraires, au moins diverses, et qui souvent ne se trouvent pas réunies dans un même homme. Il importe d'accorder, dans les choix à faire, les intérêts des colléges et ceux des écoles; est-ce toujours facile? Qu'un inspecteur soit nommé, par exemple, capable sans doute, son passé le fait espérer, d'exercer une action très-utile sur les instituteurs, mais médiocrement pourvu des titres qui donnent autorité sur les professeurs, pourra-t-on dire qu'il est véritablement propre à ses fonctions? Or n'est-ce là qu'une pure hypothèse? Est-il bien sûr que jamais les professeurs n'aient eu à s'étonner de voir que celui dont on n'aurait pu faire leur égal fût établi leur supérieur? On échapperait à de nombreux inconvénients avec des inspecteurs distincts pour chaque ordre d'enseignement[1].

V

On ne peut parler d'instruction primaire sans que deux questions vivement controversées se présentent à l'esprit : la gratuité et l'obligation de l'enseignement.

La gratuité, remarquons-le tout d'abord, est un mot qui par lui-même sonne assez bien aux oreilles. Généralement on aime à garder son argent. Si l'État pouvait demain, sans rien demander à personne, se charger de tous les services publics, nul ne songerait à s'en plaindre. A qui ne serait-il pas agréable, par exemple, de pouvoir user de la poste, du télégraphe, des chemins de fer, sans débourser un sou? Mais poste, télégraphe, chemins de fer, ne fonctionnent qu'avec de notables dépenses; et comme il faut bien que la dépense soit supportée par quelqu'un, on la fait payer à ceux qui en profitent, et dans la mesure même où ils en profitent. Il y a là, en quelque sorte, un impôt de consommation, et nul n'en contestera l'équité.

Mais la règle qui veut que chacun donne de son argent en proportion de l'usage qu'il fait des choses peut cependant et doit quelquefois s'incliner devant des principes plus élevés. Il est des secours qu'une société bien organisée ne refuse à aucun de ses membres, alors même qu'ils ne sauraient en acquitter le prix. Que dirait-on d'un pays où on laisserait une partie de la population mourir de

[1] Que l'on ait des inspecteurs départementaux pour l'instruction primaire, à la bonne heure! Mais pour l'instruction secondaire, deux, trois ou quatre inspecteurs, selon l'importance de l'académie, siégeant auprès du recteur, délégués par lui pour aller faire une inspection sérieuse des lycées et des colléges (ils auraient donné des preuves de leur capacité dans l'enseignement), ne rendraient-ils pas plus de services? Ceux-là seraient les véritables inspecteurs d'académie. C'est, à peu de chose près, ce qui existait dans le passé, et le passé avait du bon.

Digitized by Google

faim sous prétexte qu'elle ne peut payer sa nourriture? Mais l'homme n'a pas seulement besoin de pain : la vie morale a ses exigences aussi bien que la vie physique. Il serait inhumain de condamner le pauvre, à cause de sa pauvreté, à ne jamais sortir de l'ignorance ; on le frapperait ainsi, sinon dans son corps, au moins dans son intelligence. Mais en lui fournissant les moyens de s'instruire, la société ne se montre pas seulement bienfaisante, elle est soigneuse de ses propres intérêts; car si l'instruction, comme nul ne le contestera sans doute, est une force, il est clair que tout ce qui ajoute à la valeur des individus tourne en définitive au profit de la société.

C'est là une de ces vérités qu'il suffit d'énoncer. Elle a été reconnue par le législateur; car dans toutes les lois sur l'instruction primaire le principe de la gratuité a été admis en faveur de ceux qui ne pourraient payer l'école. Seulement, dans la crainte qu'il ne fût accordé des exemptions abusives et que les intérêts de l'instituteur n'eussent à en souffrir, on fixa la proportion des élèves qui pourraient être admis gratuitement : leur nombre ne devait point dépasser tantôt le quart, tantôt le cinquième du chiffre total[1]. La mesure adoptée présentait de sérieux inconvénients : le quart, c'était trop dans certaines communes où l'aisance était généralement répandue, et l'on ne remédiait pas à l'abus que l'on avait voulu empêcher; c'était au contraire trop peu dans des villages pauvres, et l'on excluait ainsi de l'école des enfants dont les parents n'avaient point de ressources. Autant aurait valu décréter que l'indigence n'atteindrait qu'une seule famille sur quatre ou cinq. Nous serions trop heureux s'il était possible de limiter ainsi la misère par ordonnance.

Tel était l'état des choses que trouvait M. Duruy à son arrivée au ministère. On avait été quelquefois trop avare de la gratuité ; il voulut que tous ceux qui en avaient réellement besoin pussent l'obtenir, quel que fût leur nombre. M. Duruy faisait acte de sagesse et d'équité; et nous ne saurions trop le louer d'avoir rompu avec des traditions administratives qui, pour être anciennes, n'en étaient pas moins fâcheuses.

Le mieux, dit-on, est l'ennemi du bien; tout succès obtenu nous pousse à poursuivre d'autres succès : c'est une tentation à laquelle on ne résiste guère, pour peu surtout que l'on ait un esprit actif et aventureux. Le ministre avait reculé les limites imposées à la gratuité, et il n'avait pas tort; il voulait maintenant les faire entièrement disparaître : avait-il raison? Ouvrir l'école à tout le monde,

[1] Ni la loi de 1850, ni celle de 1833, différentes en cela de la loi de 1802, ne limitent, il faut le dire, le nombre des élèves gratuits; c'est dans la pratique seulement qu'a été introduite cette interprétation restrictive.

Digitized by Google

sans que personne, riche ou pauvre, eût rien à payer, était-ce le complément de son œuvre ou une entreprise nouvelle?

Il y a une distinction qu'il importe de faire : si l'enseignement est gratuit pour celui qui le reçoit, il ne l'est jamais ou presque jamais, au sens absolu du mot; car enfin il y a toujours quelqu'un, que ce soit l'État, le département ou la commune, qui doit en faire les frais. A moins que l'on ne trouve, ce qui ne se voit guère, un instituteur consentant à donner son temps et sa peine sans rémunération aucune; à moins encore qu'il n'ait été pourvu à toutes les nécessités d'une école par de pieuses fondations (il en existait beaucoup au dernier siècle, et l'on ne semble pas s'en souvenir quand on invoque, en faveur de la gratuité présente, la gratuité d'autrefois; les deux époques ne se ressemblent pas), il en est des dépenses de l'instruction comme de toutes les dépenses, elles doivent se solder en beaux deniers comptants. Il n'y a point d'arrêté qui supprime la dette : tout au plus peut-il y avoir substitution dans la personne du débiteur.

Quand une charge retombe sur cet être fictif qu'on appelle la commune, ou le département, ou l'État, et qui ne représente qu'une collection plus ou moins grande d'individus, nous avons trop souvent l'air d'oublier que c'est en définitive sur nous qu'elle retombe. Non, l'enseignement n'est pas absolument gratuit quand c'est tout le monde qui le paye. Si la véritable gratuité pouvait être réalisée, c'est-à-dire s'il était possible que l'instruction fût donnée sans qu'il en coûtât rien, même indirectement, à qui que ce soit, encore que l'économie fût tout entière pour le citoyen riche ou aisé, puisqu'il est bien entendu que de toute manière on n'exige rien du pauvre, nous ne sommes pas si mal disposés pour les riches qu'il nous déplût de leur voir faire ce bénéfice. Mais est-ce bien là ce que nous voyons?

Que la commune vienne en aide aux particuliers, et, s'il le faut, le département à la commune et l'État au département, quand les ressources font défaut aux particuliers, à la commune, au département, rien de mieux : c'est une de ces assistances que le fort doit au faible ; mais au moins faut-il que la nécessité en soit évidente : nous n'aimons pas beaucoup les systèmes où la société joue toujours le premier et presque l'unique rôle. Il est bon de faire surtout appel à l'énergie individuelle. La gratuité, telle qu'on voudrait l'établir, aurait à nos yeux ce premier tort d'être une concession nouvelle à ces théories qui font, en toutes choses, une part trop grande à la communauté.

Qu'un village, dont les ressources sont relativement considérables, décide que la somme nécessaire pour l'entretien de l'école sera prise entièrement sur les fonds municipaux, nous le comprenons; que dans une grande ville, où il est impossible de connaître exac-

Digitized by Google

tement la situation de chacun et où il faudrait distribuer au hasard la gratuité, en risquant parfois de la refuser à ceux qui en ont le plus besoin, on prenne le parti de l'accorder à tous indistinctement, à la bonne heure ; mais, sauf ces exceptions qui se justifient d'elles-mêmes, pourquoi décharger les citoyens qui jouissent d'assez d'aisance pour acquitter sans peine l'enseignement que reçoivent leurs fils ? En les délivrant de cette obligation, on reporte le fardeau tout entier sur la commune, c'est-à-dire, ne l'oublions pas, sur les pauvres aussi bien que sur les riches ; car la commune, pour subvenir à ses dépenses, réclame aussi l'obole du pauvre. Tous les ministres de l'Empereur se sont-ils mis d'accord sur l'excellence de la gratuité ? Nous ne savons ; mais le conseil général de Seine-et-Oise, présidé par un des collègues de M. Duruy, M. Baroche, déclare « qu'elle est injuste au point de vue de la répartition des charges sociales, en dégrevant les contribuables appelés à solder le prix de l'instruction donnée à leurs enfants, pour rejeter le fardeau sur ceux qui n'ont pas le devoir de le supporter ; que, de plus, sous apparence de mesure favorable à la partie gênée de la population dont on prétend servir les intérêts, elle est en réalité onéreuse pour elle, puisqu'elle la force à contribuer par sa part de l'impôt général aux frais de l'éducation du riche, qui peut et doit payer la rétribution scolaire. » (*Session de* 1868, p. 78.)

Quand une fois on sera entré dans cette voie, où devra-t-on s'arrêter ? Pourquoi n'en serait-il pas de l'instruction secondaire comme de l'instruction primaire ? Nous ne voyons pas trop pourquoi les raisons en faveur de la gratuité absolue ne s'appliqueraient pas à l'un aussi bien qu'à l'autre des deux ordres d'enseignement. Que l'on y prenne garde : c'est là une conséquence à laquelle il sera difficile d'échapper tôt ou tard.

Le produit de la rétribution scolaire s'élève, pour toute la France, de 15 à 20 millions. Cette somme, que payent seules les familles aisées, il faut la demander à l'impôt dès qu'on admet la gratuité pour tous. Mais nos communes sont-elles donc en général si opulentes, que deux ou trois cents francs de plus ou de moins soit chose sans importance pour leur budget ? S'il faut à toute force qu'elles s'imposent des centimes additionnels, qu'elles n'aient pas à se les imposer pour dégrever ceux qui n'ont pas besoin d'un dégrèvement. Il y a assez de dépenses utiles auxquelles elles auront à pourvoir. Sans sortir des questions qui nous occupent, les locaux et le mobilier des écoles ne laissent-ils donc rien à désirer ? Combien de villages ont encore à établir l'école spéciale de filles ? N'aura-t-on pas à songer aussi aux cours d'adultes ? Des fonds que l'on consacrerait à la création de bibliothèques populaires bien choisies seraient-ils mal

Digitized by Google

employés? Et quand on aura satisfait à tous ces intérêts, s'il reste encore aux municipalités quelque argent, elles pourront songer qu'il ne suffit pas toujours à l'enfant pauvre que les leçons du maître soient gratuites : l'écolier a besoin de livres, et si peu que coûtent les livres, ils sont toujours trop chers pour l'indigent. Si les communes ont à faire quelques sacrifices, en voilà que nous osons leur recommander, et pour lesquels elles feront bien de réserver leurs ressources.

On a encore signalé d'autres inconvénients que présenterait la gratuité offerte indifféremment à toutes les familles. En blessant (et c'est une des considérations que fait encore valoir le conseil général de Seine-et-Oise) les susceptibilités honorables de ceux qui n'entendent pas se décharger sur autrui de l'impôt qui leur incombe, elle éloigne des écoles publiques, au profit des écoles privées, les enfants qui appartiennent aux classes plus favorisées, et établit ainsi de regrettables séparations.

N'est-il pas encore à craindre qu'un des effets de la gratuité ne soit d'amortir le zèle des instituteurs? Ils ont le sentiment du devoir, nous n'en doutons pas; mais il est bon quelquefois que le devoir ait pour auxiliaire l'intérêt. Un maître qui voit sa situation s'améliorer à mesure que son école se peuple redoublera d'efforts pour obtenir la confiance des familles. Nous ne faisons pas injure aux instituteurs en supposant que le légitime espoir d'un avantage pécuniaire aiguillonnera leur ardeur : n'est-ce pas pour stimuler les professeurs, que dans les Lycées a été établi le traitement éventuel qui s'accroît ou diminue avec le nombre des élèves?

La plupart de ceux qui se sont occupés sérieusement d'instruction primaire ont remarqué qu'en général l'école est suivie avec moins d'assiduité quand elle ne coûte rien : on semble ignorer le prix de ce qu'on ne paye pas. L'expérience l'a souvent prouvé et le prouve encore tous les jours. Le Bas-Rhin est un de nos départements où l'esprit est le plus libéral et l'instruction le plus répandue. Eh bien! le conseil général constate que la gratuité absolue, qui existe dans deux cent trente-neuf écoles, a eu une influence nuisible sur la fréquentation des classes. Cela ressort de tous les rapports des inspecteurs primaires : « Il faut donc, ajoute-t-il, favoriser comme autrefois, et autant que le permet la loi nouvelle, le maintien des écoles payantes, sauf l'admission gratuite pour les enfants pauvres. » (*Session de* 1868, p. 114.)

Il semble au surplus qu'aujourd'hui tout le monde s'est mis d'accord sur cette question, à en juger par ces lignes que nous lisons dans le rapport présenté cette année au Corps législatif par la commission du budget : « M. le ministre reconnaît que la gratuité accor-

Digitized by Google

dée à tous les enfants pauvres suffit pleinement à tous les besoins. En appliquant trop largement la gratuité absolue, on serait amené à dispenser un certain nombre de familles de l'accomplissement d'un devoir qu'elles peuvent facilement remplir, et à imposer aux communes, aux départements, à l'État lui-même, sur lequel elle serait rejetée pour la plus grande partie, une charge qui ne doit leur incomber qu'à défaut de la famille elle-même. » (*Journal officiel* du 27 mars 1869.)

VI

Que la gratuité absolue soit décrétée, après tout, il ne s'agit là que d'une question d'argent; et si le pays se trouve assez riche pour prendre à son compte la dette qu'acquittait une partie de la population aisée, soit, nous ne réclamerons pas trop. Il est des impôts dont on se plaindra peut être plus justement.

Mais nous ne serons pas, nous devons l'avouer tout de suite, d'aussi facile composition à l'égard de l'enseignement obligatoire. Nous ne pouvons nous résigner à l'idée que les enfants soient conduits à l'école autrement que par la libre volonté de leurs parents. Il y a, nous le savons, des esprits sincères et généreux qui n'hésitent pas, pour peupler les classes, à réclamer l'intervention énergique et pressante du législateur. Nous respectons leurs convictions sans les partager. Mais nous demandons qu'au moins on ne vienne pas, sous prétexte que nous ne sommes point partisans des prescriptions rigoureuses, nous accuser de ne pas vouloir le progrès de l'instruction. Nous le voulons autant que personne, et il nous semble que ceux qui nous font l'honneur de nous lire n'en pourront douter.

C'est toujours chose grave, nul n'en disconviendra, d'introduire dans la loi quelque limitation nouvelle de la liberté, quand il s'agit surtout de pénétrer pour ainsi dire dans le foyer domestique, de restreindre le droit, jusqu'alors incontesté, du père; on ne saurait y mettre trop de réserve et de circonspection. Les esprits se révoltent si aisément quand on touche à la famille! Pour justifier de pareilles mesures l'utilité toute seule ne suffit pas : il faut une nécessité urgente et considérable.

Que le développement de l'instruction primaire soit d'une sérieuse importance, nous ne le nions pas (tout à l'heure nous aurons cependant à nous expliquer sur ce point); mais n'exagère-t-on pas cette importance quand on prétend qu'elle permet à l'État de dire au père : Voilà ce que je t'ordonne d'apprendre à ton enfant! — Quoi! je puis à mon gré faire de mon fils un catholique, un calviniste, un luthérien, un israélite, un déiste, un athée même et un matérialiste, si

Digitized by Google

bon me semble; la loi me regarde indifférente, et nul ne songe à la faire sortir de son indifférence! Je puis encore inculquer à cette jeune intelligence les principes d'une morale ou sévère ou relâchée, et même, si j'ai le malheur de ne pas croire au devoir, lui enseigner qu'il n'y a pas d'autre règle de conduite que le plaisir et l'intérêt: aucun article du Code ne me le défend, tant la loi respecte l'autorité du père, même quand elle n'est déjà plus respectable! Et je ne serai pas libre d'envoyer ou de ne point envoyer mon fils à l'école? Quelle inconséquence! Car sans doute on ne soutiendra pas qu'il importe plus de savoir lire et écrire que d'admettre Dieu et l'âme et d'avoir des croyances religieuses et morales.

Les partisans de l'enseignement obligatoire sentent que le législateur reculerait devant l'innovation qu'ils réclament. Aussi parfois essayent-ils d'interpréter dans un sens favorable à leurs idées les lois déjà existantes. Ils citent l'article 203 du code Napoléon, où, selon eux, le principe qu'ils invoquent se trouve écrit en toutes lettres: « Les époux contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants. » Quoi! tel serait le sens de la loi, et depuis soixante-dix ans on l'aurait toujours ignoré! Mais si l'article a cette portée, essayez de compter combien de milliers, c'est trop peu dire, combien de millions de fois la magistrature, infidèle à ses devoirs, l'a laissé violer. Quand l'injonction est si peu explicite que jusqu'ici aucun tribunal n'a su la lire, nous avons le droit d'affirmer que l'injonction n'existe point. Élever n'est pas instruire, pas plus que former le cœur et cultiver l'esprit ne sont la même chose. L'honnête paysan, comme il en existe beaucoup dans nos campagnes, qui a donné à son fils, par l'exemple plus encore que par des préceptes, les habitudes qu'il possède lui-même de travail, d'ordre, de moralité et de probité, alors même qu'il ne l'a pas mis à l'école, peut se dire avec raison qu'il ne l'a pas mal élevé.

Mais voyez où va nous mener l'enseignement obligatoire: car quand on pose un principe il faut bien voir toutes les conséquences qui peuvent s'en déduire. Si, de par la loi, le père est tenu d'assurer à ses enfants l'instruction que comportent sa position et ses ressources, sera-t-il quitte quand il les aura pourvus des connaissances les plus élémentaires? Non, sans doute, car l'obligation ne peut avoir d'autre mesure que la fortune même des parents. Dès lors il faut décréter, non-seulement que tous les jeunes Français iront à l'école, mais que beaucoup devront fréquenter le collége et quelques-uns les facultés. Ainsi le veut la logique; mais que de difficultés pour ceux qui seront chargés de veiller à l'exécution de la loi!

Que l'instruction soit utile, nous ne songeons pas à le contester; mais de ce qu'une chose est bonne s'ensuit-il qu'on puisse en faire

Digitized by Google

l'objet d'une prescription légale? Nos codes, remarquons-le bien, ne se proposent pas le perfectionnement de l'individu, ils n'ont pas de si hautes visées : en réglant les rapports entre les personnes, ils ont un caractère surtout prohibitif; ils interdisent les actes manifestement nuisibles à autrui. Ils défendent le mal, mais ils ne commandent pas le bien. En dehors des devoirs qu'ils imposent il est des devoirs nombreux et considérables, mais qui ne relèvent plus que de la libre conscience. Pour qu'il en fût autrement il ne faudrait rien moins qu'un changement complet dans l'économie de notre législation.

On alléguera peut-être que nous sommes ici en face d'une de ces nécessités où le droit des particuliers doit céder devant l'intérêt social. Mais vraiment y a-t-il lieu de nous exproprier, pour cause d'utilité publique, d'une liberté dont le maintien serait funeste au pays? En d'autres termes, la diffusion de l'enseignement apportera-t-elle dans nos mœurs et dans nos actes une amélioration telle, qu'il convienne, pour assurer un aussi précieux résultat, de recourir même à des mesures dictatoriales, et que l'État doive nous ordonner impérativement à tous de nous munir d'une instruction plus ou moins complète, selon le rang que nous occupons dans le monde? Car, encore une fois, ne l'oublions pas si nous voulons être conséquents, pourquoi borner l'obligation aux choses de l'instruction primaire? Il ne sera que juste d'exiger plus de ceux qui peuvent apprendre davantage.

Or quelle est la raison que l'on fait surtout valoir? «L'instruction moralise, dit-on; le nombre des délits et des crimes est en proportion de l'ignorance. Ouvrir une école, c'est fermer une prison. » — A la bonne heure. Malgré notre respect pour les gendarmes, nous serions trop heureux de les voir remplacés par les instituteurs. Qui ne se féliciterait de savoir que, grâce à l'universel emploi des livres scolaires, le code pénal va devenir le plus souvent inutile? Nos magistrats, si dévoués qu'ils soient à leurs devoirs, ne se plaindront pas, sans doute, quand le chômage des cours d'assises et des tribunaux de police correctionnelle leur fera plus de loisirs. Voilà, pour nous convertir à la doctrine de l'obligation, de bien belles promesses : reste à savoir seulement si la réalisation en est certaine.

Si peu certaine, en vérité, qu'il ne manque pas de gens (qui de nous n'en a pas rencontré?) pour prétendre, et de bonne foi, que le mal dans la société vient surtout de l'instruction; que l'ignorance est encore la meilleure sauvegarde de la moralité. Bien éloignés assurément de partager toutes les idées de Rousseau, en cela du moins ils se font ses disciples, et soutiennent volontiers la fameuse thèse par laquelle Jean-Jacques commença à se faire connaître.

Voilà certes des opinions bien contradictoires, et qui se ressemblent aussi peu que la nuit et le jour. De cette opposition de juge-

Digitized by Google

ments nous pouvons tout au moins conclure que nous ne sommes pas ici en face d'une de ces vérités claires et manifestes qu'il suffit d'énoncer pour les faire accepter. L'instruction mérite-t-elle ces éloges ou ces blâmes? ou serait-elle par hasard comme ces langues qu'Ésope servit deux jours de suite aux convives de son maître, et desquelles il faut dire tour à tour qu'elles sont ce qu'il y a de meilleur et de pire au monde? Quand les Écritures nous parlent de l'arbre dont le premier homme mangea le fruit, elles l'appellent l'arbre de la science du bien et du mal. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que la science, selon qu'on l'emploie, peut être salutaire ou nuisible?

Ce qu'on semble trop souvent oublier, c'est que l'instruction est tout simplement une force qui ajoute à la puissance de l'individu, mais sans la diriger nécessairement dans un sens plutôt que dans un autre. Prise en elle-même, et séparée de l'éducation, elle n'a pas cette vertu, que quelques-uns lui attribuent gratuitement, de rendre moral celui qui la possède. Sans doute, avec des dispositions égales pour le bien, l'homme éclairé aura une intelligence plus haute et plus nette de ses devoirs, et les accomplira avec plus de fermeté que l'ignorant. Mais supposez une âme basse et vile, l'instruction mise au service des mauvais instincts ne fera que les rendre plus dangereux et plus détestables. Parmi les coupables célèbres, combien en est-il que la science, en leur offrant plus de facilité pour exécuter le crime, a comme invités à le commettre! N'aurait-il pas mieux valu pour eux et pour la société qu'ils n'eussent jamais rien appris? Il en est du savoir comme des armes, qui sont utiles ou funestes suivant les mains auxquelles elles sont confiées.

Les crimes ne sont pas communs, il est vrai, mais les mauvaises lectures sont-elles bien rares? Si l'on n'offre en pâture à ceux qui lisent que des livres ridicules, souvent obscènes, comme ceux que le colportage, avant qu'il fût surveillé, répandait à profusion dans les campagnes, de quel intérêt sera-t-il pour les mœurs publiques que le nombre des lecteurs possibles s'accroisse tous les jours? L'instruction est excellente, oui, sans doute, mais à une condition, c'est qu'elle soit subordonnée à cette éducation morale et religieuse qu'elle ne remplace pas, et avec laquelle on a le tort souvent de la confondre.

S'il fallait à une vérité de bon sens l'appui d'autorités considérables, nous pourrions invoquer, en faveur des idées que nous soutenons, les intéressantes discussions qui ont rempli, en 1849, trois séances de l'Académie des sciences morales et politiques[1]. Des hommes dont nul ne contestera ni le zèle pour l'enseignement primaire ni la remarquable intelligence s'expriment avec une énergique con-

[1] Voir le *Compte rendu des travaux de l'Académie*, rédigé et publié sous la direction de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie, t. XVI, p. 409 à 436.

Digitized by Google

viction. Nous ne citerons que quelques-unes de leurs paroles. « Il n'est que trop possible, on le sait du reste, dit M. Ch. Dunoyer, d'être à la fois très-instruit et très-immoral. » Selon M. de Rémusat, « l'instruction est une puissance morale en ce sens que ce n'est pas une force physique. Mais, comme toute puissance humaine, c'est une puissance pour le mal autant que pour le bien. Elle élève celui qui la possède, elle l'arrache à l'abrutissement; elle en fait donc une créature morale d'un ordre supérieur, elle n'en fait pas une créature plus vertueuse. La moralité pratique, la moralité-vertu a besoin de prendre ailleurs ses garanties et ses points d'appui. » M. Cousin est encore plus explicite : « L'augmentation de l'instruction n'amène pas du tout une augmentation de moralité. Il faut tourner l'instruction en éducation, ou on n'a rien fait. Ce n'est pas l'instruction qui moralise, c'est l'éducation, chose fort différente, et surtout l'éducation religieuse... Dans tous les pays où une forte éducation religieuse accompagne l'instruction primaire, celle-ci est féconde en résultats moraux, sinon non... L'instruction ne suffit pas : il faut encore, il faut surtout un milieu moral; et lorsque j'ai vu en France la littérature qui a prévalu pendant les dernières années exalter l'orgueil et la passion des jouissances matérielles, j'ai bien senti que l'instruction primaire serait insuffisante ou même dangereuse. » MM. Léon Faucher et Portalis abondent dans le même sens.

Ceux qui aiment à se persuader, malgré tout, qu'instruction est synonyme de moralité, ont voulu trouver dans les statistiques judiciaires la confirmation de leurs idées. Quand même il serait vrai que la justice ait moins à punir parmi les populations plus instruites, il resterait à savoir si ce n'est pas surtout à l'éducation qu'il faut attribuer ces heureux résultats. Et combien d'autres causes encore dont il conviendrait de tenir compte! Ainsi tous ceux qui ont mission d'agir au nom de la loi vous diront que la répression, plus prompte et mieux assurée, grâce à la facilité des communications, qui permet au magistrat de constater et de poursuivre les délits dès qu'ils viennent de se produire, a pour effet d'en diminuer le nombre.

Mais d'ailleurs la statistique judiciaire est-elle vraiment aussi consolante qu'on veut bien nous le dire? A tout prendre, se commet-il aujourd'hui moins d'actes coupables que par le passé? Si quelques-uns l'affirment, d'autres le nient. Les attentats contre les mœurs, par exemple, ne se répètent-ils pas, tout le monde en convient, plus fréquemment? Quoi qu'il en soit, ceux qui croient le plus au progrès sont bien forcés tout au moins d'avouer que ce progrès n'est pas en rapport avec le développement qu'a reçu l'instruction, et qu'il n'y a pas eu, tant s'en faut, depuis un demi-siècle, la même décroissance dans le chiffre des criminels que dans celui des ignorants. Ajoute-

Digitized by Google

rons-nous que s'il y a moins de femmes que d'hommes qui sachent lire et écrire, on en trouve aussi beaucoup moins qui aient à encourir la sévérité des tribunaux?

Si l'instruction a cette souveraine influence qu'à notre grand regret nous ne pouvons lui reconnaître, la conséquence immédiate sera que les pays qui comptent le plus d'illettrés seront ceux où la justice criminelle aura le plus à s'exercer. Or voyez si ce n'est pas jouer de malheur. Le garde des sceaux, dans son rapport annuel[1], vient de nous signaler les dix départements où il y a eu le moins d'accusés sur cent mille habitants. Le Cher figure le premier sur cette liste d'honneur. L'enseignement a donc fait merveille dans le Cher? M. Duruy va nous donner la réponse. Il a fait classer les départements d'après le degré d'instruction constaté chez les jeunes conscrits[2] : dans ce tableau le Cher n'est plus que le 82e. Quelle chute! Est-ce la seule? La Nièvre, la Vienne et l'Indre nous réservent la même surprise, et tombent à la 74e, à la 75e, à la 84e place. En somme, des dix départements qui fournissent aux cours d'assises le plus faible contingent proportionnel, il n'en est que deux qui soient au-dessus de la moyenne générale pour l'instruction : le plus lettré des huit autres n'a que le 47e rang.

Faisons une contre-épreuve. Le ministre de la justice cite aussi les dix départements qui donnent, eu égard à leur population, le plus d'accusés. Sont-ce donc les moins instruits? Trois seulement figurent dans la seconde moitié du tableau de M. Duruy, encore ne descendent-ils pas aux numéros les plus bas : on n'en voit pas un seul dans les vingt et un derniers.

Ainsi, lorsqu'on met en regard les deux statistiques, on ne trouve point entre elles cette corrélation qui devrait exister si l'instruction était vraiment le signe de la moralité. Les faits que nous venons de constater ne sont pas accidentels. Que l'on remonte aussi haut que l'on voudra dans les années antérieures[3]; que, pour déterminer le degré d'instruction des divers départements, on prenne le nombre soit des écoles, soit des élèves fréquentant les écoles; que l'on ajoute

[1] Voir le *Journal officiel*, 29 mars 1869.

[2] *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique*, t. VI, p. 428.

[3] Les chiffres que nous avons donnés plus haut, pour les accusés, se rapportent à l'année 1867. Mais la statistique complète, dont le rapport ministériel n'est que le résumé, n'a pas encore paru. Si pour l'année 1866, la dernière qui nous soit entièrement connue, nous prenons, non plus un à un, mais tous ensemble, d'une part les dix départements où il y a le plus d'accusés, de l'autre les dix ou il y en a le moins, voici les résultats que nous donnent les statistiques officielles; dans les premiers, sur 100,000 habitants, 25 accusés, et sur 1,000 conscrits, 150 illettrés; dans les derniers, 5 accusés sur 100,000 habitants, et 287 illettrés sur 1,000 conscrits.

Digitized by Google

à la liste des accusés envoyés devant les cours d'assises la liste de ceux qui ont été simplement jugés par les tribunaux de police correctionnelle, nous retrouvons toujours, hélas! des chiffres qui donnent un brutal démenti à des théories plus séduisantes que vraies[1].

Est-ce à dire que nous voulons conclure de là que l'instruction exerce une fâcheuse influence sur les mœurs publiques? Dieu nous en préserve! Ce serait tomber dans une autre erreur qui aurait de plus le tort d'être singulièrement déplaisante. Ni optimisme ni pessimisme : ce qui nous est démontré, rien de plus, rien de moins, c'est que le savoir et la moralité sont choses distinctes et indépendantes l'une de l'autre : elles peuvent croître et se développer ensemble, plusieurs départements nous en donnent la preuve; mais aussi, et nous le voyons tout aussi souvent, tandis que l'une fleurit, l'autre peut languir.

On s'appuie donc sur une pure hypothèse quand on invoque le progrès moral pour faire décréter l'enseignement obligatoire. Et cependant, pour nous imposer une contrainte qui répugne à notre caractère et à toutes nos habitudes, il ne faudrait rien moins qu'une de ces impérieuses nécessités dont l'évidence brille à tous les yeux plus claire que le jour.

Mais soit! admettons pour un instant que la nécessité existe. Le législateur l'a reconnue : la loi est faite. A-t-on songé à toutes les difficultés auxquelles elle va se heurter dans la pratique?

Car enfin, si absolue que soit votre loi, elle doit comporter des tempéraments. « A l'impossible, nul n'est tenu, » dit-on. Si j'habite à une grande distance de l'école, serai-je donc forcé d'y envoyer mes enfants, par tous les temps? Non, sans doute; mais à combien de kilomètres, à quelle saison commencera l'obligation? Est-ce moi qui en serai juge?

L'inscription de mon fils sur la liste des élèves ne suffira pas sans doute : on exigera qu'il assiste aux leçons. Mais si j'explique ses fréquentes absences par des raisons de santé, mettrez-vous chaque fois le médecin en réquisition pour contrôler mon dire? Et combien faudra-t-il d'absences illégales pour que je sois réputé m'être soustrait à mon devoir?

Mon fils se porte bien, grâces à Dieu! et j'habite d'ailleurs à deux pas de l'école. Mais votre instituteur, il n'a peut-être ni mes sympathies, ni ma confiance; suis-je donc obligé de livrer mon enfant à

[1] Voir en particulier, dans *le Correspondant*, n° du 10 février 1850, un très-intéressant travail de M. Fayet, professeur au collége de Colmar, sur la statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France, pendant les périodes 1827-1836 et 1837-1846.

Digitized by Google

un maître dont je me défie, dont je ne partage ni les opinions ni les croyances? Serai-je condamné, pour chercher ailleurs un autre enseignement, à des dépenses que je ne puis peut-être supporter?

Je n'ai pas de répugnance pour le maître, et volontiers je me soumettrai à la loi. Mais nous vivons péniblement, au jour le jour, et mon fils, quoique jeune, m'aide dans mon métier; si peu que rapporte son travail, ce n'est pas à dédaigner, chez les pauvres gens, au bout de la semaine, quand il s'agit d'acheter du pain. Vous m'offrez la gratuité de l'instruction, à la bonne heure; mais ce n'est pas assez : indemnisez-moi du salaire perdu, salaire dont nous ne pouvons nous passer. Avant de s'instruire, il faut vivre.

Si l'on veut que les prescriptions de la loi soient observées, il faudra bien dire à quel âge et pendant combien de temps les enfants devront fréquenter l'école; autrement il serait trop facile d'ajourner indéfiniment l'obéissance et d'éluder ainsi la loi. De huit à onze ans, par exemple, tous sont écoliers. Mais les intelligences ne sont pas les mêmes : de ces deux enfants, l'un apprendra en une année ce que l'autre ne saura pas en trois. Forcera-t-on le premier à rester sur les bancs, même quand il aura acquis l'instruction voulue? Suffira-t-il au second, pour obtenir son congé, d'avoir, pendant tout le temps réglementaire, fait acte de présence aux leçons, sans en rien retenir? A moins que, pour sortir d'embarras, on ne laisse à un jury d'examen le soin d'accorder des certificats de libération. Mais créer et surtout faire fonctionner des milliers de jurys d'examen, est-ce chose si facile?

Ce n'est pas tout. Voilà l'école peuplée d'enfants que les familles n'auront amenés qu'à leur corps défendant; doit-on espérer qu'ils vont se montrer bien soumis, bien laborieux? Et l'instituteur, quand il aura à réprimander et à punir, peut-il compter sur le concours de beaucoup de parents? Nous le plaignons de grand cœur, l'infortuné maître, quand il va se trouver aux prises avec ces écoliers récalcitrants. S'ils apportent dans sa classe le trouble et l'indiscipline, les menacera-t-il d'un renvoi? C'est tout ce qu'ils désirent, sans doute. Mais a-t-il même le droit de les renvoyer, ces mauvais garnements? Si non, que devient son autorité? Si oui, singulière punition que celle qui est l'objet des vœux du coupable et qui l'affranchit tout simplement, par une sorte de privilége, de l'obligation imposée par la loi.

Que l'on ne vienne pas dire que nous faisons là des suppositions sans fondement, que nous prenons la question par ses petits côtés. Il n'y a pas de petits côtés en matière d'instruction; l'école ne vit que de détails. Demandez aux gens du métier si ce qui vous semble un rien n'a pas souvent sa réelle importance; demandez-leur aussi

Digitized by Google

si, dans la pratique, les difficultés que nous signalons ne vont pas se produire à tout instant.

Espère-t-on qu'elles seront toutes levées si, comme quelques-uns le veulent (et M. Jules Simon est de ce nombre ; il est de ceux dont les opinions doivent être prises en sérieuse considération, même quand on ne les partage pas), on oblige le père de famille, non pas à envoyer ses enfants à l'école, mais à les faire instruire, ce qui est fort différent, en lui laissant le choix des moyens, soit qu'il enseigne lui-même, soit qu'il fasse enseigner par qui bon lui semble? Nous estimons que concéder au père cette liberté, c'est risquer fort de rendre la loi illusoire et inefficace.

Il ne faut pas nous le dissimuler : toute loi, et celle-ci surtout, doit rencontrer des mauvaises volontés. Ceux qu'elle contrarie sont ingénieux à chercher des faux-fuyants, des échappatoires ; on en aura bientôt trouvé dans le cas présent. Vous me laissez le droit d'enseigner moi-même ; je m'en empare, et, que je sois capable ou non, je vous réponds fièrement : « C'est moi qui instruis mon fils. » Le plus ignorant vous le déclarera. Que faire? Astreindrez-vous donc les familles à subir au préalable un examen de capacité? ou bien chargerez-vous le juge de paix, le maire, les notables, qui sais-je encore, de décider quels pères peuvent être réellement investis du droit d'enseigner leurs enfants ? Non, en vérité, cela n'est pas possible.

Désignera-t-on des commissions pour vérifier le degré d'instruction de ces millions d'écoliers et d'écolières ? Grosse besogne, qui suppose une multitude de juges (on ne peut la déléguer aux instituteurs, trop personnellement intéressés dans la question), et qui ne se fera bien, si elle doit bien se faire quelque part, que là où il est le moins nécessaire qu'elle se fasse, c'est-à-dire dans les localités où l'instruction est déjà à peu près générale.

Mais enfin, malgré tant d'obstacles, le principe de l'obligation a été posé. La loi existe, et comme toutes les lois elle veut être obéie. Mais apparemment aussi, comme toute autre loi, et bien plus souvent encore, elle sera violée. Par quelles dispositions pénales se fera-t-elle écouter? Car il faudra bien en venir là ; autrement il n'y a plus de sanction. C'est une nécessité qui répugne, nous le savons, aux partisans de l'enseignement obligatoire; mais ils ne peuvent s'y soustraire. Qu'ils en prennent donc leur parti : voilà de nouveaux délits, et par conséquent de nouvelles peines à inscrire dans nos codes.

Croire qu'il pourra suffire presque toujours chez nous, comme on prétend que cela suffit dans certains pays, d'une admonition ou bienveillante ou sévère, faite par un comité de pères de famille,

Digitized by Google

c'est une singulière illusion. En France, chacun de nous est trop jaloux de son indépendance pour se rendre si docilement aux observations d'autrui. Il faudra recourir à des moyens plus rigoureux, et nous allons voir apparaître l'amende, l'incarcération. Les condamnés se plaindront, et on les plaindra comme victimes de l'arbitraire; car cette idée philosophique, que c'est une grande faute de ne pas instruire ses enfants, il s'écoulera longtemps encore avant qu'on l'ait fait entrer dans la tête des paysans et des ouvriers. Or, pour que la loi soit respectée, il ne faut pas seulement qu'elle soit juste, mais aussi qu'elle semble juste. Est-ce là ce que nous verrons? Les écoles, disait-on, devaient supprimer les prisons; elles vont, nous le craignons fort, les rendre plus nécessaires. Hélas! où sont les belles promesses qui nous étaient faites?

Mais on nous objecte que l'enseignement obligatoire est établi dans d'autres pays; pourquoi ce qui est possible ailleurs ne le serait-il pas en France? Sans chercher trop curieusement si les choses se passent là-bas aussi facilement qu'on nous le dit, nous pouvons nous borner à cette seule remarque : c'est qu'il n'y a rien d'absolu dans la législation : la loi doit s'inspirer des mœurs, des habitudes, des idées qui varient suivant les contrées. Parce qu'un régime convient aux Prussiens, est-il bien sage de nous l'imposer à nous autres Français? Quand on nous cite quelques-uns des pays qui doivent apparemment nous servir de modèles, on oublie que le pouvoir civil s'y arrogeait des droits excessifs : il ne prescrivait pas seulement l'instruction; parfois même il ordonnait la présence au prêche et la participation à la cène. Toutes ces dispositions ont entre elles plus de ressemblances qu'on ne le suppose; aurons-nous grand tort si nous les qualifions de vexatoires et de tyranniques?

Nous n'avons parlé de l'obligation qu'en nous plaçant au point de vue des familles; mais fût-elle acceptée des parents, elle peut être encore mauvaise pour les instituteurs, en les dispensant de faire d'énergiques efforts. Qu'ont-ils besoin en effet de gagner la confiance publique? Leur clientèle est assurée, du jour où la loi se charge toute seule, quelle que soit du reste leur valeur personnelle, de leur fournir des élèves. Dans la plupart des communes il n'existe, il ne peut exister qu'une école. A défaut de la concurrence, qui pourrait soutenir son émulation, nous aimons assez que le maître ait la crainte salutaire de voir déserter sa maison, s'il n'y appelle pas, s'il n'y retient pas les enfants par l'excellence des services rendus.

L'instruction primaire, nous l'avons vu, se développe chaque jour davantage. Déjà nos départements de l'Est, à cet égard, ne le cèdent en rien, ou presque rien, aux parties les plus avancées de l'Allemagne. Un peu de patience, et, sans qu'il soit besoin de faire violence

Digitized by Google

aux populations, nous verrons s'effacer les différences qui existent encore entre nos diverses provinces. Au nom même des intérêts de l'enseignement, ne lui créons pas une inutile impopularité en appelant à son secours la coaction. Rien ne vaut le progrès par la liberté; c'est le seul qui jette de profondes racines.

Au surplus la doctrine de l'obligation n'a pas fait fortune dans l'opinion publique. A l'époque où le ministre s'occupait d'établir la statistique, il fit une enquête sur les besoins de l'instruction; un questionnaire détaillé fut adressé à tous les inspecteurs d'académie: leurs réponses ont été résumées et publiées en deux forts volumes. Or, si nous ne nous trompons, pas un seul n'est favorable à l'enseignement obligatoire. En est-il aujourd'hui quelques-uns qui, éclairés d'en haut, se soient convertis à d'autres idées? Nous l'ignorons; mais l'immense majorité du pays persiste dans ses répugnances. Les grands corps de l'État, les conseils généraux des départements, quand ils ont eu à s'exprimer, ont manifesté clairement leur opposition. Il sera bien difficile de pousser le pays dans la voie où il ne veut pas entrer.

En résumé, si nous considérons ce qui manque encore à notre enseignement primaire, nous pouvons éprouver des regrets. Presque partout il est trop borné, et si restreint qu'il soit, nous avons encore trop de Français qui ne le reçoivent pas. La position faite aux instituteurs est le plus souvent si précaire qu'on n'a ni le droit, ni la possibilité d'exiger d'eux de plus sévères garanties de capacité. Voilà de fâcheuses vérités que nous n'avons pas essayé de dissimuler. Mais si nous mesurons le progrès accompli depuis un demi-siècle, nos regrets peuvent se changer en de légitimes espérances, et nous avons foi dans l'avenir, dans un avenir qui ne peut être éloigné de nous : car le mouvement ne s'arrête point. Il y a quarante ans, combien aurait-on trouvé de personnes pour s'intéresser à ces questions d'écoles? Une peut-être sur mille. Aujourd'hui il n'est plus d'esprit un peu sérieux qui ne leur fasse une place dans ses préoccupations. Ce qui sera plus efficace qu'une loi pour compléter l'œuvre de l'instruction populaire, c'est le concours de toutes les intelligences et de toutes les bonnes volontés.

* * *

L'un des gérants : CHARLES DOUNIOL.

Digitized by Google

FRANZ SCHUBERT

ET LE LIED ALLEMAND

Franz Schubert, von Dr Heinrich Kreiszle von Hellborn, Vienne, 1865. — R. Schumann's *Gesammelte Schriften*, Dresden, 1858. — *Das deutsche Lied*, von August Reiszmann, Cassel, 1861.

Suivre la vie d'un artiste depuis sa naissance jusqu'à sa mort, interroger les circonstances qui ont fait naître et développé successivement en lui ce génie à qui nous devons tant de jouissances, assister à ses premiers essais, admirer ses derniers chefs-d'œuvre, c'est là, croyons-nous, une tâche aussi pleine d'attrait que d'enseignement. C'est celle que nous entreprenons pour un homme dont les œuvres charment depuis quarante ans tous ceux qui aiment les suaves et poétiques mélodies, et dont l'existence obscure est pourtant restée jusqu'ici entièrement inconnue. Chose étrange, il nous ravissait, et nous ignorions qui il était! Telle la brise parcourt la forêt, l'anime, la remplit de son harmonieux murmure, sans nous dire ni d'où elle vient ni où elle va, tel Schubert a rempli le monde de ses inspirations gracieuses, sans que le secret de sa vie nous ait été révélé. Pareil à la voix de l'aquilon, qui, d'abord contenue, agite faiblement le feuillage, puis grandit et passe en courbant les hauts sommets de nos futaies, Schubert, chantre modeste et caché, a longtemps ému nos cœurs et rempli nos âmes d'une douce rêverie, sans que sa voix si pénétrante et si suave nous ait rien appris de lui : nous connaissions l'artiste, nous ignorions l'homme.

D'où vient cette ignorance? Hélas! d'où vient que l'on s'occupe si peu des humbles et des petits, dont c'est la mission ici-bas de tra-

Digitized by Google

vailler dans l'ombre à émouvoir, à consoler nos cœurs? Ils traversent la foule sans attirer ses regards, et ne laissent d'autres marques de leur passage que les pures jouissances qu'ils lui ont procurées. Un jour vient cependant où, parmi cette foule, quelqu'un s'arrête, interroge; l'œuvre qu'il admire ne lui suffit plus, il s'enquiert de l'ouvrier, il veut le connaître, et bientôt ses recherches intelligentes ont percé le voile qui l'enveloppait. Tout à l'heure c'était une forme vague, indécise, maintenant c'est une individualité qui s'accuse et se manifeste.

Ce jour est arrivé pour Schubert; il a trouvé son chercheur et son révélateur. Grâce aux études patientes du docteur Kreisle, le mélodiste a pris corps, il s'est fait homme, et après être resté tant d'années oublié sous la pierre de son tombeau, il apparaît à nos yeux, non certes dans l'éclat et la pompe d'une grandeur mondaine, mais dans la simplicité d'une condition médiocre que l'art sut embellir et illuminer de ses clartés radieuses.

Nous qui lui avons dû de si intimes jouissances, nous avons voulu, à notre tour, connaître sa vie, et la faire connaître à ses admirateurs de France, où ses chants sont si populaires. Pas à pas, sur les traces de son biographe, nous avons suivi les sillons étroits de cette humble existence, et nous y avons glané une modeste gerbe. Nous l'offrons à ceux que la musique attire, en particulier à ceux que les *Lieder* ont fait rêver et pleurer.

Les *Lieder!* Avant d'aller plus loin, arrêtons-nous quelques instants sur cette branche de la musique allemande à laquelle Schubert doit sa renommée, et qui lui doit elle-même sa supériorité et sa popularité actuelles[1].

Tout en participant de la *canzona* italienne, de la *chanson* française et de la *song* anglaise, le *Lied* est supérieur à toutes. Il a la *morbidezza* de l'une, l'esprit de l'autre, l'*humour* de la troisième. Léger et profond, rêveur et passionné, il possède à la fois les naïvetés et les grâces du chant populaire, les finesses et les habiletés du chant artistique : en un mot, il est le fruit d'une science très-avancée et l'œuvre combinée des plus grands poëtes et des plus grands musiciens d'un pays où la poésie et la musique occupent le premier rang.

Né dans les parvis de l'Église, avec les chants de joie (*Jubelläne*), le *Lied* fut tout d'abord un *Kirchenlied* (chant d'église), et parla latin. Bientôt, par une pente naturelle au génie national, il abandonna

[1] Nous croyons devoir conserver dans toute cette étude le nom allemand de *Lied*, d'ailleurs à peu près passé dans notre langue, par cette raison, la meilleure de toutes, c'est qu'il n'y rencontre pas d'équivalent. Nous dirons donc *Lied* au singulier et *Lieder* au pluriel en conservant l'orthographe allemande.

Digitized by Google

l'idiome étranger pour bégayer la langue vulgaire, et devint le *Ritterlied*, ou chant chevaleresque, domaine exclusif des *Minnesinger*, ou ménestrels, dont le beau temps date de 1100 à 1500, et dont l'un des derniers représentants, Oswald von Volkenstein, mourut en 1445. Puis il subit une nouvelle transformation : à côté de ces chevaliers guerroyants qui chantaient l'amour, l'honneur et les dames, s'éleva une classe d'hommes confinés dans les villes, et dont l'horizon borné ne s'étendait pas au delà de l'atelier et de l'échoppe. Ceux-ci donnèrent naissance au *Volkslied* (chant populaire), domaine des *Meistersänger* ou maîtres chanteurs, qui brillèrent de 1300 à 1600, et dont le plus célèbre fut Hans Sachs, mort en 1576.

De là trois espèces bien tranchées de *Lieder* : le *Kirchenlied*, le *Ritterlied* et le *Volkslied*. Ce dernier, destiné à l'avenir, et qui devint avec le temps ce que les Allemands, si habiles à composer des mots, ont appelé le *Volkthümlichlied*, chant du genre populaire, et enfin le *Kunstlied*, chant artistique.

A l'époque où les *Minnesinger* prirent leur essor, vers la fin du douzième siècle, ils ne pouvaient avoir la prétention de rendre ce genre de sentiments délicats et subtils qui défient la parole, et que la musique d'alors se trouvait incapable d'exprimer, privée qu'elle était de l'harmonie et du rhythme, ignorant l'importance de la tonique et de la dominante, et ne connaissant pas davantage le principe de l'affinité des accords. Les *Minnesinger* furent un progrès vers la liberté mélodique, mais ils ne furent pas autre chose, et encore la grande uniformité de leurs mélodies et le choix confus des poésies, qu'ils prenaient indifféremment dans tous les genres, épique, didactique ou lyrique, témoignent de la faible idée qu'ils avaient du rôle véritable du chant.

Les *Meistersänger* restèrent encore au-dessous d'eux sous le rapport de la réelle importance musicale. Privés de la position plus haute et plus libre qui permettait aux *Minnesinger* d'embrasser le monde de leurs regards, ils traitèrent l'art comme leur métier, mécaniquement, et, fidèles à l'esprit du temps, ils l'enfermèrent dans des écoles semblables à des corporations. Tandis que les chants des *Minnesinger* se composaient, selon toute apparence, d'un mélange du vieux chant d'Église et du chant grégorien, plus musical ; ceux des *Meistersänger* tiraient leur origine de la synagogue, et ressemblaient à une psalmodie monotone. Leurs poésies, loin d'être l'expression vivante de l'amour, de la tradition, de l'histoire, n'étaient que la reproduction affaiblie des textes bibliques, soumis à des règles abstraites et rigides.

Toutefois, leurs écoles (*Singschule*) ne tardèrent pas à se répandre. Dès le quatorzième siècle elles existaient un peu partout, moins ce-

Digitized by Google

pendant dans le Nord que dans le Midi, où celle de Nuremberg prenait le plus haut rang, et où celle de Mayence, fondée la première par Frauenlob, devenait le point central des réunions générales.

L'organisation de ces écoles était fort compliquée, ce n'est qu'avec peine qu'on y obtenait le titre de meister, et après avoir passé par bien des degrés : 1° celui de *Schüler*, écolier; 2° de *Schulfreund*, ami d'école; 3° de *Singer*, chanteur; 4° de *Dichter*, poëte; 5° de *Meister*, maître. Ces deux derniers degrés n'étaient franchis qu'à la condition, pour le premier, de pouvoir écrire un *Lied* sur une mélodie donnée; pour le second, de pouvoir composer une mélodie sur une poésie donnée. On se réunissait les dimanches et les fêtes pour pratiquer le chant à tous ses degrés, et c'est alors que les marqueurs, ou juges, indiquaient et punissaient les fautes, lesquelles consistaient à chanter trop haut ou trop bas, à mêler la parole parlée à la parole chantée, à échanger contre une autre une mélodie composée par un maître en renom, à entonner faux, ou à ne pas donner à chaque vers la pause convenable. Ils apportaient aussi une attention scrupuleuse à la pureté de la rime et au nombre des syllabes, qui ne devait jamais dépasser celui de treize. Bien d'autres règles, trop longues à énumérer ici, étaient encore imposées au poëte et au maître, lesquels, façonnés sous cette stricte discipline, ressemblaient fort à l'ouvrier qui, pour passer maître, devait faire son *chef-d'œuvre*. Le chef-d'œuvre du *Meistersänger* était une mélodie.

Malgré les tâtonnements et les imperfections d'un pareil système, il en résulta à la longue un progrès sensible sur celui des *Minnesinger :* le vers se perfectionna et le rhythme mélodique échappa à la tutelle du rhythme poétique. Le *Meistersang* ainsi amélioré introduisit dans les masses une certaine habitude d'ordre et de discipline qui permit d'opérer, avec le temps, la transformation à laquelle on peut rattacher l'origine des chants populaires artistiques.

En attendant, le *Volkslied* proprement dit naît au douzième siècle des pèlerinages, des fêtes consacrées à la Vierge et aux saints, et l'on voit apparaître le chant célèbre, retouché plus tard par Luther: *le Christ est ressuscité !*

Au treizième siècle, les luttes acharnées du roi Rodolphe et d'Ottokar de Bohême donnent lieu à une subdivision du chant populaire : c'est le chant guerrier, *Schlachtlied*.

Au quatorzième, les courses et les chants des Flagéllants à travers l'Allemagne répandent et popularisent le goût et la pratique du *Lied*.

Au seizième, enfin, la Réforme, en adoptant définitivement la langue vulgaire pour sa langue religieuse, imprime à ce mouvement d'immenses proportions, et le rend irrésistible.

Digitized by Google

Une fois entré dans le domaine public, le *Lied* se transforma et se subdivisa à l'infini. Chaque classe, presque chaque profession, eut le sien, et l'on vit maître à l'envi chants d'amour, chants à boire, à danser; chants des voyageurs, des enfants, des cavaliers, des étudiants, des chasseurs, etc., etc. Dans tous, la forme poétique, ou tout simplement parlée, a bien peu d'importance, il faut le reconnaître, et la musique est souvent obligée de recourir, pour se compléter, à une répétition de mots absolument dénués de sens, comme dans ces lignes :

Dort oben auf dem Berge, dölpel, dölpel, dölpel,
Là-haut sur la montagne, dölpel, dölpel, dölpel,

répétition dont les chants populaires fournissent de nombreux exemples, et que nous rencontrons aussi en France, particulièrement dans les *rondes* que chantaient nos pères en dansant.

La supériorité du chant populaire proprement dit sur celui des ménestrels et des maîtres chanteurs, l'un trop vague, trop idéal, pour arriver à une grande expression musicale, l'autre trop étranger aux émotions de la famille pour exercer une vive influence sur la vie domestique, c'est d'être l'interprète des sentiments les plus intimes du peuple, et de les exprimer avec vérité, simplicité, énergie. Aussi le peuple s'y livre-t-il avec ardeur, et son goût, toujours plus vif et toujours plus exigeant, précipite la marche incessamment progressive de la poésie et de la musique. La rime se perfectionne, la strophe se transforme, et la mélodie à son tour arrive enfin, par l'emploi de la *triade harmonique*[1], à cet accord de la septième dominante, dont l'ancien système ignorait l'importance, qui réalise l'union des trois tierces en une *harmonie*[2], et ménage la transition du chant d'église au chant populaire.

De l'arrangement contre-pointé de ce dernier naît le chant artistique, modification de la musique religieuse due aux maîtres particulièrement adonnés au chant à plusieurs voix, les Ludwig Senfl, les Melchior Frank, les Leo Hazler, les Benedict Ducis, les Orlando Lassus, etc. En même temps, la mélodie et l'harmonie commencent à marcher ensemble, combinant leurs effets, et se faisant valoir l'une l'autre; le mélodiste et le contre-pointiste cessent de travailler isolément.

Un autre progrès ne tarde pas à se faire sentir. Hanz Leo Hazler,

[1] *Trias harmonica*, premier et principal accord de l'harmonie, appelé accord parfait.

[2] *Harmonie*, pris dans un sens restreint, signifie un simple accord. On dit : harmonie de quarte et sixte, harmonie dissonante, etc.

Digitized by Google

élève du Vénitien Gabriele, introduit le genre italien, et bientôt *madrigali*, *canzoni*, *vilanelli*, apparaissent de tous côtés, réagissant fort heureusement et fort à propos contre le goût du grotesque et du bouffon, qui menaçait de se généraliser dans ce qu'on appelait le *quodlibet*, réunion arbitraire de vers détachés du chant populaire. De ces *madrigali*, *vilanelli*, etc., etc., sortit le *solo*, si bien en rapport avec le goût pur des Italiens; et ce goût, une fois éveillé, communiqua à la mélodie sa douceur caractéristique, condition obligée de la vraie expression lyrique. Grâce à cette intervention du génie italien, plutôt subie qu'acceptée pourtant, le *Lied*, assoupli, cadencé, marcha de progrès en progrès jusqu'au moment où il atteignit sa forme actuelle sous la main de son plus parfait interprète, Franz Schubert, dont les leçons de Salieri avaient fait un chanteur italien greffé sur un maître allemand. Notons en passant, pour rester dans notre rôle d'historien véridique, que les Allemands sont bien loin d'admettre autant que nous l'influence de l'Italie; mais il faut faire la part du sentiment national et laisser parler les faits.

Au seizième siècle, cette action contestée trouve un ardent propagateur dans Michel Prætorius[1], qui réunit les instruments à la voix, leur donne pour mission d'annoncer les parties vocales par un prélude, de les entrecouper et de les terminer par une ritournelle et un morceau final. Le rôle des instruments ainsi agrandi produit bientôt deux résultats considérables : il améliore ceux qui existent et il en crée de nouveaux; de plus, il fait naître, à côté des maîtrises des églises et des écoles (*cantoreien*), un enseignement instrumental municipal (*Stadtpfeifferei*) qui propage le double élément des chanteurs et des instrumentistes dont chaque prince ne tarde pas à remplir sa chapelle. Ici l'on peut déjà apercevoir les commencements timides d'une organisation aujourd'hui sans rivales et l'origine de ce goût de la musique, si général dans toute l'Allemagne. Ces instruments d'abord si modestes, qu'à peine osaient-ils prétendre à soutenir la voix par des *arpeggi*, à colorer une mesure par des *passaggi*, acquièrent peu à peu une telle indépendance, que, de simples serviteurs, ils arrivent à se transformer en maîtres, aspirant à rendre aussi bien que la voix la pensée, le sentiment, la passion, dans leurs nuances infinies.

De tous ceux qui furent inventés ou perfectionnés alors, le luth, par rapport à la musique vocale, occupe la première place. Grâce à lui, la voix, soutenue, accompagnée, put se détacher en *solo*, et la réforme du chant commença en Italie.

Il n'en alla pas tout à fait de même, il est vrai, en Allemagne. La

[1] Né à Thuringe en 1571, mort en 1621.

Digitized by Google

langue, ce premier élément du chant, lui faisait défaut. Rude, abandonnée au peuple, sacrifiée au latin par les savants, au français par la noblesse, elle était un obstacle plutôt qu'un aide. La poésie, avec une pareille base, et dans un pays livré aux troubles incessants des guerres religieuses, ne pouvait prospérer non plus; aussi, au commencement du dix-septième siècle, était-elle dans une décadence complète. Mais à ce moment une réaction s'opère, et c'est l'aurore d'une ère nouvelle.

Des hommes animés de l'amour national se réunissent en société; ils veulent épurer la langue et relever la poésie. En 1617, la première, la plus considérable de ces sociétés, se constitue à Cothen sous le titre de *Palmen Orden Gesellschaft* (*Société de l'ordre du Palmier*), et trouve bientôt des imitatrices dans toute l'Allemagne, à Hambourg en 1643, à Nuremberg en 1644, à Wedel, près de Hambourg, en 1656, celle-là sous le titre du *Schwanen Orden an der Elbe* (l'ordre du Cygne sur l'Elbe).

Une fois donnée, l'impulsion ne s'arrête plus; les sociétés poétiques engendrent les poëtes, et au seizième siècle ceux-ci donnent naissance à l'*École poétique de Silésie*, ainsi nommée parce que tous ceux qui la composaient étaient enfants de cette province. Le plus illustre d'entre eux, Martin Opitz, né en 1597, fut couronné par la société de l'Ordre du Palmier et anobli par l'empereur Ferdinand Ier, sous le nom de von Roberfeld.

A la fin du dix-septième siècle, une seconde *École poétique de Silésie* se forma sur le modèle de sa devancière, et comme elle, fidèle à la devise de l'ordre : « Tout pour l'utile, » elle s'appliqua à rejeter de son vocabulaire les éléments étrangers et à fondre ensemble l'ancienne et la nouvelle manière [1].

Pendant que s'opérait ainsi par degrés la formation de la langue et de la poésie, la musique, par une marche simultanée, réalisait des progrès encore plus sensibles.

Les tendances italiennes introduites par Prœtorius faisaient leur chemin. Avec l'*arie*, le *Lied* entrait dans une autre phase, et s'élevait jusqu'au dramatique sous l'impulsion de Johann Rodolph et de Johann Georg Ahle, et sous celle de leur contemporain Adam Krieger. En même temps, le luth était remplacé, comme instrument d'accompagnement, par le clavicembalo ou clavecin, lequel lui était supérieur, malgré son imperfection, et quoique les touches chromatiques manquassent encore. Mais une dernière innovation, due à l'Ita-

[1] Chose remarquable, cette province de Silésie, si riche en poëtes, ne l'était pas moins en musiciens. Voir *Die Tonkunstler Schlesiens*, par Ch. Hoffmann. Breslau, 1830.

Digitized by Google

lie, produisait en Allemagne, à la fin du dix-septième siècle, des résultats qui devaient être considérables pour le *Lied* lui-même.

Une société formée dans le but de faire revivre la tragédie antique, telle qu'on l'avait jouée à Athènes, avait abouti à Florence, en l'an 1600, à l'exécution du premier opéra chanté d'un bout à l'autre. Soixante-dix-huit ans plus tard, Hambourg fondait dans ses murs la première scène permanente, et de toutes parts les théâtres ambulants et les concerts spirituels propageaient le mouvement. Dès lors, l'opéra, l'oratorio, la cantate et l'arie concourent au perfectionnement du *Lied*, lequel acquiert par eux de nouvelles ressources, et apprend à se servir à son tour des formes dramatiques.

Le dix-huitième siècle, où nous arrivons, en reproduisant sur la langue, la musique et la poésie, le travail du seizième et du dix-septième, va nous le montrer marchant à pas de géant, et réalisant en quelques années plus de progrès qu'il n'avait pu en faire pendant le long espace parcouru jusque-là. En musique et en poésie, nous ne voyons pas encore les maîtres, mais déjà apparaissent leurs précurseurs immédiats : Graun, Telemann, Doles, Benda, Quantz, Marpurg, Michelmann, Phil.-Emm. Bach, les cinq premiers penchant plutôt vers la musique italienne, les trois derniers s'y montrant rebelles et restant Allemands. Ceux-ci, guidés par Marpurg, le grand théoricien de l'école[1], ont pour trait caractéristique l'alliance de l'harmonie et de la mélodie. Avec eux, les accompagnements, qui jusqu'alors n'étaient guère qu'un maigre équivalent de la voix humaine, et qui se bornaient aux accords fondamentaux, acquièrent une indépendance si près de se transformer en prépondérance, qu'elle suscite même les plaintes des amis du chant.

Les poëtes Boie, Burger, Claudius Holty, Overbeck, les deux comtes de Stolberg, Johann Heinrich Voss, suivent la même marche ascendante que les musiciens : ils abandonnent les rimes faciles, souvent bouffonnes, qui depuis deux cents ans servaient à la musique des *Lieder*, et leur substituent un vers plus élevé, plus lyrique.

Ces poëtes, qui forment ce que l'on a appelé le *Göttinger Hainbund*, n'exercent pas seulement de l'influence sur le *Volkslied*, ils en prennent aussi sur le développement du *Kunstlied*. On peut en citer parmi eux, Burger et Holty notamment, dont les sentiments sont si délicats, que seuls les maîtres modernes ont pu les mettre en musique, en s'aidant de toutes les ressources de l'art.

Une fois les artistes à l'œuvre, les amateurs ne manquent pas pour exécuter ce qu'ils créent. Le mouvement se généralise, de nou-

[1] Friedlerich Wilhelm Marpurg, né en 1718 à Seehausen, dans la Vieille Marche, mort à Berlin en 1795. Ses ouvrages font encore autorité aujourd'hui.

Digitized by Google

velles sociétés de chant se forment. Dès 1673, on en signale une à Greffenberg, en Poméranie; Berlin possède l'*Académie*, qui se réunit tous les vendredis; l'*Assemblée*, où l'on exécute tous les lundis la musique instrumentale; une autre où, tous les dimanches, on cultive la musique vocale... Enfin, en 1789, le *Dilettantverein* est fondé, et se constitue en 1792 en *Académie de chant*. Sur le modèle de cette dernière, d'autres sociétés naissent en grand nombre, et depuis plus d'un siècle elles initient le public d'élite à la connaissance des œuvres importantes anciennes et modernes, nationales et étrangères, avec un éclat que n'auraient jamais pu atteindre des sociétés uniquement constituées par le caprice individuel. L'intérêt ému qu'elles ont éveillé dans tous les cercles, et qui a toujours été en grandissant, prouve suffisamment qu'elles étaient une nécessité dans la vie de la nation.

Le peuple ne reste point en arrière des classes plus élevées; il lui faut aussi des sociétés, d'une portée moins haute, il est vrai, mais qui n'en concourent pas moins à embellir sa vie. Les *Männergesangvereine* (sociétés chorales d'hommes) se chargent de ce soin, et prennent de bonne heure le caractère d'un compagnonnage. Fondées d'abord en Suisse, à la fin du dix-huitième siècle, par Hans Nægeli[1], elles y prirent le nom de *Schweizervereine* (sociétés suisses), et s'y développèrent naturellement à la faveur des coutumes qui les avaient fait naître. Dans le nord de l'Allemagne elles eurent une autre origine, tout en atteignant le même but.

Cette origine, elles la durent à Karl Friederich Zelter, l'ami de Gœthe, directeur de l'*Académie de chant* de Berlin. A l'issue d'un repas d'adieu offert à un des membres de cette académie, il eut la pensée de fonder un *Liedertafel* (*Table mélodique*), sur le modèle de la *Table ronde* du roi Arthur, et la mit à exécution en 1818, conjointement avec le poëte Bornemann. Mais les règles quelque peu sévères et exclusives qu'il donna à sa société, et le nombre très-limité de ses membres, ne pouvaient répondre au besoin général. En 1819, Ludwig Berger et Bernhardt Klein fondent la *Jeune table mélodique*, en lui donnant une organisation moins étroite. Koenigsberg, Breslau, Magdebourg, Dessau, Hambourg, les imitent, et à l'heure qu'il est, l'Allemagne est couverte de sociétés semblables, qui, sous les noms de *Table mélodique*, *Société chorale d'hommes*, *Guirlande de chant*, rentrent dans le domaine populaire, et entretiennent dans les masses le goût, l'émulation, l'aptitude qui font que la musique y est cultivée avec tant d'amour, d'intelligence et de succès.

Le terrain ainsi préparé par les *poetæ* et les *musici minores*, cultivé

[1] Éditeur de musique à Zurich, auteur de bon nombre de *Lieder*.

Digitized by Google

par les sociétés artistiques et les sociétés populaires, ne pouvait manquer de produire de belles fleurs et de beaux fruits. C'est en effet ce qui arriva : la moisson fut abondante et magnifique.

A l'heure où naissent les grands musiciens naissent aussi les grands poëtes : d'une part, Hændel, Haydn, Gluck, Mozart, Beethoven ; de l'autre, Klopstock, Schiller, Gœthe. Quels musiciens et quels poëtes ! En les nommant, nous avons nommé les vrais popularisateurs du *Lied*, ceux qui ont achevé l'éducation musicale et poétique du peuple, ceux enfin qui ont formé Franz Schubert, non pas certes en suivant les mêmes voies, mais en arrivant au même but par les routes diverses que le génie sait s'approprier.

Hændel [1], par la beauté du sentiment et la réalité des tableaux bibliques qu'il sait rendre, fait pénétrer dans les écoles et les institutions destinées au peuple ses belles créations, notamment le chœur de *Judas Macchabée* et celui de *Josué*.

Joseph Haydn [2], qui sait parler à l'âme des masses jusque dans ses compositions instrumentales, trouve dans son grand amour pour son pays et pour son empereur le chant le plus national et le plus populaire de l'Autriche, le *Gott erhalte Franz der Kaiser*, qu'à soixante-dix-sept ans, deux jours avant sa mort, il chantait encore avec une expression inimitable.

Mozart [3], élève, épure le goût par une voie différente. Tout adonné à la musique dramatique, il sait par elle communiquer au genre dit populaire sa valeur la plus artistique et la plus familière à la fois ; il pénètre et assouplit les âmes les plus rudes, à force de grâce, de suavité, de tendresse.

Beethoven [4] enfin, qui le croirait ? apporte au *Lied* toute la puissance de son génie. Il écrit *Adélaïde*, il écrit les six *Lieder* de Al. Jeitteles, et dans tous, l'expression instrumentale se lie et s'enchaîne si étroitement à l'expression vocale, qu'ils atteignent un haut degré artistique.

Quant à Gluck, qui crut rencontrer dans Klopstock son poëte inspirateur, il se trompa et sur le poëte et sur lui-même. Le chantre de la *Messiade* était bien plus épique que lyrique ; l'auteur d'*Armide* était plus héroïque que mélodique. Il ne vit guère que le barde dans Klopstock, et se complut à improviser bien plus qu'à écrire la musique sur ses vers. Assis à son clavecin, indiquant l'accentuation par quelques lignes compréhensibles pour lui seul, il les chantait, ou plutôt il les déclamait librement, à la manière des récitatifs métrés.

[1] Né à Halle en 1685, mort en 1759.
[2] Né à Rohrau, près de Vienne, en 1732, mort en 1809.
[3] Né à Salzbourg en 1756, mort en 1791.
[4] Né à Bonn en 1770, mort en 1829.

Digitized by Google

Six odes de Klopstock, *Vaterlandslied*, *Wir und Sie*, *Schlachtgesang*, etc., etc., ont incontestablement cette origine.

Ce nom de Klopstock nous ramène aux auteurs de tant d'odes, ballades et mélodies qui ont servi de thème à de si beaux chants. Là encore, le dix-huitième siècle, si fécond en génies de tous genres, atteste sa supériorité, en nous donnant tous ces lyriques formés à l'école de Schiller et de Gœthe : Tieck, Mathison, Müller, Uhland, Heine, etc., etc., qui se groupent au-dessous d'eux, comme au-dessous d'Haydn, de Mozart et de Beethoven se pressent, dans le genre mélodique, Ludwig Berger, Bernhardt Klein, Friederich Reichardt et Friederich Zelter. Celui-ci, en mettant en musique presque toutes les poésies de Gœthe, à la satisfaction du grand poëte lui-même, n'en resta pas moins fort inférieur à cette langue imagée, colorée, nette et précise, qui revêt chaque pensée d'une forme saisissable et ne laisse d'obscurité nulle part. Son rôle, comme celui de ses contemporains, se borne à indiquer avec beaucoup de clarté la mise en œuvre musicale. Une fois cette tâche accomplie, il restait, il est vrai, bien peu à faire ; seulement ce peu, c'était la perfection. Franz Schubert, dont nous venons interroger la vie, se chargea de la lui apporter.

Revenons donc à lui après cette digression peut-être trop longue, et voyons comment, dans le petit nombre d'années qui lui furent accordées, il put élever le *Lied* bien plus haut que ses prédécesseurs.

Franz-Peter Schubert naquit à Vienne, le 31 janvier 1797, au n° 72 du Himmelpfordt-Grund, paroisse de Lichtenthal, dont son père dirigeait l'école. Viennois par sa naissance, il appartenait par ses parents, tous deux originaires de la Silésie, à ce pays fertile en artistes. Son père se maria deux fois. Sa première femme, Élisabeth Fritz, qui avait été cuisinière avant son mariage, fut la mère de notre Schubert. Sur quatorze enfants, fruits de cette union, cinq seulement atteignirent l'âge viril, quatre garçons, dont Franz était le plus jeune, et une fille nommée Thérèse, encore vivante aujourd'hui. Presque toute cette famille était vouée à l'enseignement : son père, son oncle, ses frères et beau-frère le pratiquèrent successivement; lui-même dut s'y livrer quelque temps, mais sans résultat : sa vocation était ailleurs.

Cet enfant qui, en entrant dans la vie, trouvait déjà tant de places occupées au foyer paternel, ne devait jamais s'élever au-dessus de la médiocrité de sa naissance, ni chasser la pauvreté assise au pied de son berceau ; mais il eut le bonheur, comme la plupart des grands maîtres allemands, de naître dans une famille où la musique était aimée et cultivée avec ardeur, et cette circonstance, en lui rendant

Digitized by Google

facile et familière la pratique de cet art, fit au moins autant pour lui que les leçons de ses maîtres.

Tout petit, il allait souvent dans l'atelier d'un facteur de pianos, et là, il s'exerçait seul sur les instruments qu'il y trouvait, comme il le faisait aussi sur le vieux clavecin usé de la maison paternelle. Son instinct le guidait si sûrement, qu'à sept ans, lorsqu'on songea à lui donner des leçons, on découvrit qu'il savait déjà ce que le professeur voulait lui enseigner. Son père, dans des notes écrites beaucoup plus tard, a consigné ceci : « A cinq ans je le préparai à l'enseignement élémentaire ; à six ans je le fis entrer à l'école, où il fut toujours le premier de ses camarades. A cet âge, il aimait déjà beaucoup la société, et n'était jamais plus heureux, dans les heures de récréation, que d'être entouré d'un cercle de joyeux compagnons. »

A huit ans, son père lui fait commencer le violon et le met en état de jouer avec lui de petits duos ; puis il l'envoie au cours de chant de Michel Holzer, directeur des chœurs de la paroisse de Lichtenthal, lequel assura plusieurs fois, les larmes aux yeux, qu'il n'avait jamais eu un pareil élève, et qu'à proprement parler il ne lui avait rien appris. Un jour, en l'entendant exécuter un thème qu'il lui avait donné, il s'écria, au comble de la joie : « Celui-ci a l'harmonie dans son petit doigt. » Holzer s'était chargé de lui donner des leçons de clavecin, d'orgue et de *Generalbass*.

Son frère aîné avait voulu aussi lui inculquer les principes du clavecin ; mais le petit Franz n'avait pas tardé à le remercier, disant qu'il préférait s'instruire lui-même. Par le fait, il le dépassa bientôt, et l'aîné dut reconnaître que les rôles étaient irrévocablement changés. L'art, comme une fée bienfaisante, l'avait touché au front, et doué dès sa naissance de l'inspiration créatrice qui allait l'emporter dans les régions de l'idéal.

A onze ans, le jeune Franz, avec une jolie voix de soprano, entre comme soliste dans les chœurs de la paroisse de Lichtenthal ; il y fait en même temps sa partie de violon. Bientôt après, son père postule pour le faire admettre à la chapelle impériale : c'était lui ouvrir d'un même coup le *Stadtconvict*, institution municipale où l'on était reçu après examen.

En conséquence, au mois d'octobre 1808, Franz, ainsi qu'un certain nombre d'autres jeunes garçons, est appelé devant les maîtres de chapelle Salieri et Eybler et devant le maître de chant Korner, pour répondre à leurs interrogations. Son costume assez grotesque, composé d'un grand habit grisâtre tirant sur le blanc, excite l'hilarité de ses compagnons d'examen qui le prennent pour le fils d'un meunier et s'amusent à ses dépens. Mais la manière dont le petit meunier subit les épreuves ne tarde pas à changer en admiration

Digitized by Google

l'hilarité provoquée par son premier aspect. Il se tire si bien des questions qui lui sont posées, qu'il est reçu d'emblée enfant de chœur à la chapelle impériale et élève boursier du *Stadtconvict*. On devine s'il échangea avec joie son pauvre frac grisâtre contre le brillant uniforme du collége galonné d'or.

Une fois chanteur de la chapelle impériale, son talent sur le violon lui ouvre l'entrée du petit orchestre du collége, dont il devient bien vite premier violon, et dont au bout de deux ans il supplée souvent le chef. Cet enfant dirigeant d'autres enfants comme lui, et leur faisant exécuter les symphonies d'Haydn, de Mozart, voire même de Beethoven, lesquelles, étant alors dans toute leur nouveauté, excitaient encore l'étonnement des critiques, nous donne une idée de l'enseignement musical tel qu'on le pratiquait dès lors, et tel qu'on le pratique encore aujourd'hui en Allemagne. Toute cette jeunesse ne s'effrayait point de la musique que nous appelons sérieuse, et formait son goût à la meilleure des écoles, celle du génie. Quant au jeune Schubert, en enfant particulièrement bien doué, il se passionnait pour ces belles œuvres, et certains *adagios* des symphonies d'Haydn, certaines parties de celles de Mozart, et surtout la symphonie en *sol* mineur, le ravissaient. Mais celui qui avant tout, et pardessus tout, l'enflammait d'enthousiasme, c'était Beethoven, dont il semblait deviner le génie comme par intuition. Dès cette époque, sa vie artistique se partage entre deux influences bien distinctes, celle du grand maître allemand devant laquelle il s'inclina toujours, et celle du maître italien dont il devenait l'élève, et qui le marqua aussi de son empreinte indélébile. L'une et l'autre se retrouvent en quelque sorte partout dans ses compositions, et tels de ses *Lieder*, comme *le Roi des Aulnes*, semble sortir des sombres forêts de la Germanie, tandis que tel autre, comme la *Sérénade*, paraît écrit au bord du Lido.

Cependant ses treize ans arrivèrent, et avec eux l'inspiration. Ce fut d'abord avec une certaine timidité qu'il se hasarda à confier à quelques-uns de ses camarades, et sous le sceau du secret, les pensées qu'il jetait sur le papier. Mais bientôt, trop abondantes pour être contenues, il fallut leur laisser un libre essor. Il en résulta une foule de compositions, parmi lesquelles une grande Fantaisie à quatre mains, contenant une douzaine de parties, toutes terminées dans un ton différent du ton primitif, se distingue du reste et porte déjà son cachet. Avait-il essayé d'écrire auparavant? Sans nul doute, mélodies et sonates étaient tombées de sa plume comme les fleurs printanières tombent d'un jeune arbuste, mais sans porter de fruits: trop de précocité nuit.

Malheureusement le boursier n'était pas riche, et sa pauvreté me-

Digitized by Google

naçait d'entraver son ardeur. Le papier coûtait cher; il en fallait beaucoup pour écrire tout ce qui chantait dans sa tête. Comment s'en procurer? Une bonne âme vint à son secours — grâce au ciel, il s'en trouve partout! — elle pourvut au plus pressé, et mit dès lors le jeune compositeur en état de noter ses pensées à mesure qu'elles se produisaient, et ainsi de les retrouver au besoin.

En 1811, il écrit la *Plainte d'Agar* et le *Parricide*, deux mélodies dont la première mérite d'être citée, parce qu'elle est aussi la première qui présente une certaine importance, et qu'elle ne fut pas sans effet sur Schubert. Elle attira à tel point l'attention de Salieri, que de ce moment il ne voulut plus laisser à d'autres le soin de développer ce rare talent musical, et qu'il se chargea de lui donner des leçons d'harmonie. Cette *Plainte d'Agar* couvre vingt-huit pages écrites, et se divise en plusieurs parties auxquelles est joint un court récitatif, et qui diffèrent entre elles par le ton et par le rhythme. On y sent le décousu et le travail, la suite des accords est dure, et l'accompagnement de piano rappelle çà et là Zumsteg et Mozart. Toutefois cette composition n'est pas sans valeur, et ne manquait jamais de produire de l'effet, quand elle était rendue par de bons chanteurs. Certaines parties révèlent même déjà le Schubert de l'avenir, et le coup d'aile de son génie, tout faible qu'il est, fait présager l'essor qu'il prendra un jour[1].

L'année 1812 ne présente qu'un seul *Lied*, ce qui ne veut pas dire qu'il ne fit que celui-là. C'est *la Plainte*, paroles de Rochlitz[2]. En tout cas, si les *Lieder* font défaut, ils sont largement compensés par la musique d'église et la musique instrumentale, où l'on trouve un *Salve Regina*, un *Kyrie* (gravé), une *sonate* pour piano, violon et violoncelle, deux *quatuors* pour instruments à cordes, deux *ouvertures*, un *andante* et des *variations*, trente *menuets* avec *trios*. Ces derniers excitèrent à un haut degré l'admiration du docteur Antoine Schmidt, ami de Mozart et excellent violoniste, lequel dit, après les avoir entendus : « Si c'est là l'œuvre d'un enfant, cet enfant deviendra un maître comme il y en a peu. »

Ces essais précoces de l'adolescent étaient destinés à ses jeunes

[1] *La Plainte d'Agar*, *le Parricide* et tous les *Lieder* qui suivent n'ont point été gravés. A très-peu d'exceptions près, ils se trouvent *manuscrits* dans la collection de Witteczek, maintenant propriété du conseiller d'État baron Joseph de Spaun, à Vienne. La plupart portent la date de leur composition. Le *Parricide*, supérieur à la *Plainte d'Agar*, porte celle du 26 décembre 1811. Schubert avait l'habitude d'inscrire ainsi la date de l'année et le quantième du mois sur toutes ses compositions; les plus importantes portent même la date du jour où il les a terminées.

[2] Friederich Rochlitz, né à Leipzig le 18 février 1770, directeur de l'*Allgemeine musicalische Zeitung*, depuis son origine en 1799 jusqu'en 1809, mort à Leipzig, le 16 octobre 1833.

Digitized by Google

camarades du *Stadtconvict*, qui les exécutaient dans les concerts du dimanche; car la musique tenait une grande place dans l'école, ce qui était très-favorable au développement des facultés musicales de Schubert. Ce n'était pourtant pas le but de l'enseignement. Confié aux prêtres réguliers de l'ordre des Piaristes, sous la haute direction du comte Dietrichstein, il comprenait les belles-lettres, l'histoire, la géographie, les mathématiques, auxquelles on joignait le français, l'italien, le dessin. On se proposait de former des hommes aptes à toutes les professions, et on y réussissait Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des condisciples de Franz pour s'en assurer : ce ne sont que médecins, avocats, professeurs, fonctionnaires; un seul devint maître de chapelle[1].

Parmi eux il se trouvait des poëtes — qui ne l'est pas un peu dans la jeunesse? — et Schubert mettait leurs vers en musique, entre autres ceux d'un certain Albert Stadler, que la muse inspirait à ses jours, et qui n'en devint pas moins conseiller du gouvernement en Styrie; puis ceux de Joseph Kenner, plus tard magistrat à Linz et à Ischl; et enfin ceux de Johann-Michael Senn. Vrai poëte, celui-là, esprit remuant et indiscipliné, mais généreux et fier. Il commença une vie de rébellion et de misère par se faire renvoyer de l'école pour s'être révolté contre une punition infligée injustement, selon lui, à un de ses camarades; devenu officier dans les chasseurs tyroliens impériaux, carrière qui ne semble point avoir répondu à ses espérances, il entra en lutte avec son entourage et avec la censure; son caractère s'aigrit et tourna à la misanthropie. En 1838 il publia un volume de poésies, dont l'une, *le Chant du cygne*, écrite longtemps auparavant, et dédiée à Schubert, avait été mise par celui-ci en musique. L'âge arrivant, et avec lui les mécomptes, toujours plus durs à supporter, le pauvre poëte chercha dans l'ivresse l'oubli de ses maux; mauvais remède, hélas! qui le réduisit à la misère et l'envoya mourir, sans amis et sans ressources, à l'hôpital militaire d'Innsbrück. Tel fut le sort du premier poëte que Franz rencontra sur son chemin.

Les élèves du *Stadtconvict* ne lui donnèrent pas seulement des émules, ils lui donnèrent encore des appréciateurs et des amis. Les uns, comme Anton Holzapfel, depuis magistrat, qui chantait ses *Lieder* avec une belle voix de ténor et la science d'un parfait musicien; les autres, comme Joseph Spaun, qui fut et resta son ami à l'école et dans le monde. Quand l'écolier Franz manquait de papier pour écrire sa musique, c'est Spaun qui lui en fournissait; et quand le musicien Schubert manquait d'argent pour vivre, ce qui arri-

[1] Bénédict Randhartinger, né en 1802, élève de Salieri, admis comme ténor dans la chapelle impériale en 1832, et nommé maître de chapelle en 1862.

Digitized by Google

vait souvent, c'est encore le baron Spaun qui lui venait en aide, l'hébergeant parfois pendant des semaines et des mois entiers, et partageant avec lui jusqu'à son lit.

Sous le rapport de la musique, le *Stadtconvict* fut pour le jeune Franz une véritable école pratique. Chaque soir que l'on exécutait des symphonies, de la musique vocale religieuse et profane, les compositions de l'écolier n'étaient point dédaignées, et souvent des ouvertures, que dis-je, des symphonies écrites de sa main, figuraient au programme. Après dîner, à l'heure de la récréation, on s'exerçait sur le piano, on jouait du Zumsteg et du Beethoven. Holzapfel chantait tantôt accompagné par Stadler, tantôt par Schubert.

Toutefois, il y avait un revers à cette médaille : la musique absorbait trop de temps et faisait tort aux autres études. Pendant les classes, au lieu d'écouter ses professeurs, Franz barbouillait des notes. Aussi la satisfaction de ceux-ci va-t-elle toujours en diminuant, à mesure que celle de ses maîtres de musique augmente, et leurs bons témoignages s'arrêtent à la première année. Ce n'était pas la seule tribulation du pauvre Schubert, plus riche d'appétit que d'argent. La nourriture était insuffisante, et plus d'une fois son estomac affamé jetait des cris de détresse dont nous retrouvons l'écho dans la lettre suivante, adressée par Franz à un de ses frères, en date du 24 novembre 1812. Il avait alors quinze ans :

« Finissons-en tout de suite avec ce qui me tient au cœur, et venons au fait, sans te laisser en suspens par de longs détours. Depuis longtemps j'ai réfléchi à ma situation, que je trouve en somme assez bonne, tout en la croyant susceptible d'un peu d'amélioration. Tu sais par expérience qu'on aimerait bien de temps en temps manger un petit pain et une ou deux pommes, surtout quand, après un dîner frugal, on est obligé d'attendre un maigre souper jusqu'à huit heures et demie. Ce désir, souvent réprimé, revient chaque jour plus pressant, et *nolens volens* il faut que cela change... Les deux groschen que je reçois du père sont au diable dès le premier jour. Que faire le reste du temps?

« Ceux qui espèrent en vous ne seront point confondus, » dit l'Évangile. Je le pense aussi. Supposons, par exemple, que tu me donnes une couple de kreutzer par mois, cela ne paraîtrait pas dans ta bourse, et moi, je serais très-heureux dans mon cloître et me tiendrais pour satisfait. Saint Mathieu a dit encore : « Que celui qui a « deux habits en donne un aux pauvres. » En attendant je souhaite que tu prêtes l'oreille à la voix qui te crie incessamment de songer à ton pauvre frère Franz. Il t'aime et espère en toi. »

Pendant ces années d'école, les communications étaient fréquentes avec la maison paternelle. Le père Schubert avait organisé un qua-

Digitized by Google

tuor de famille, composé de lui-même et de ses trois fils, Ferdinand, Ignace, Franz. Le père tenait le violoncelle, les deux frères le premier et le deuxième violon, Franz l'alto. C'est là que ses quatuors, à peine composés, étaient exécutés. Le plus jeune, il était le mieux doué, et même tout petit enfant, aucune faute ne lui échappait. Si elle venait de son père, il la laissait passer la première fois sans souffler mot; mais la seconde fois il disait : « Monsieur mon père, je crois qu'il manque ici quelque chose, » et monsieur son père se corrigeait sans la moindre observation. A ces quatuors de famille qui rappellent l'enfance d'Haydn, Albert Stadler et Holzapfel faisaient souvent leur partie, c'était la récréation de l'écolier.

Il en avait une autre pendant les vacances, c'était le théâtre, qu'il aimait beaucoup. Le premier opéra auquel il assista fut *la Famille suisse* de Weigl[1] — il lui plut infiniment — puis la *Medea* de Cherubini, le *Jean de Paris* de Boïeldieu et l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck. C'est dans *la Famille suisse* qu'il entendit pour la première fois le chanteur Vogl, destiné à exercer une influence très-importante sur sa vie artistique, et la Milder, avec laquelle il entra plus tard en commerce de lettres et d'amitié[2]. Ces œuvres remarquables, dont la dernière surtout le remplissait d'enthousiasme, éveillèrent de bonne heure en lui le goût de la musique dramatique et dirigèrent ses vues de ce côté. Dès 1813 il entreprenait d'écrire *le Palais du diable* (*Des Teufels Lustschloss*), paroles de Kotzebue, et l'achevait en 1814.

Ce premier opéra, sorti des mains d'un jeune homme de dix-sept ans, causa une grande surprise à son maître Salieri, qui depuis 1811 n'avait cessé de lui porter un intérêt soutenu et croissant. Beaucoup ont dépeint Salieri sous des couleurs très-sombres; au dire du docteur Kreiszle, c'était pourtant un homme aimable et bienveillant, spirituel, fécond en anecdotes et en récits joyeux; s'emportant facilement, il est vrai, mais s'apaisant de même. Il ne jalousait et ne combattait que Mozart, dont il sentait la supériorité.

Né en 1750, à Legnago, d'un marchand aisé, il était devenu orphelin à seize ans, et avait été recueilli par un ami de sa famille, Giovanni Mocenigo, qui le prit chez lui à Venise, où il continua avec

[1] Né le 28 mars 1766 à Eisenstadt, en Hongrie. Destiné d'abord à l'étude de la jurisprudence, il se consacra ensuite entièrement à la musique et écrivit beaucoup pour le théâtre. Mort à Vienne, le 3 février 1845.

[2] Anna Milder, née à Constantinople de parents autrichiens, devint une des premières cantatrices de l'Allemagne. C'est pour elle que Cherubini composa sa *Faniska*, Beethoven son *Fidelio*, Weigl sa *Famille suisse* et sa *Maison d'orphelins* (*Waisenhaus*). A partir de 1829, elle ne chanta plus que dans les concerts. Deux *Lieder* de Schubert, le *Berger sur la montagne* et le second *Chant de Suleika* lui sont dédiés.

Digitized by Google

zèle ses études. Gassmann[1], maître de chapelle à la cour d'Autriche, arriva à Venise sur ces entrefaites, vit le jeune Salieri, l'adopta comme son enfant, et l'emmena avec lui à Vienne le 15 juin 1766. Devenu successivement membre, puis maître de la chapelle impériale, dont il fit partie pendant cinquante ans, Salieri mourut le 7 mai 1825, après avoir composé pour les théâtres de Vienne, de Venise, de Milan, de Rome et de Paris un grand nombre d'opéras, très-admirés alors, tels que *le Donne litterate*, *le Ramoneur*, *Tarare*, etc., et un nombre plus considérable encore de musique d'église, de cantates, de concertos, de symphonies.

De 1813 à 1817, Franz alla régulièrement soumettre son travail au maëstro, dans la maison qu'il occupait à la Seilergasse. Celui-ci désapprouvait son élève en un seul point, et ce point était le goût qu'il avait pour les *Lieder*, et le choix qu'il faisait des vers de Schiller et de Gœthe pour les mettre en musique. Salieri, en véritable Italien, désirait qu'il renonçât à ce genre de composition, du moins jusqu'à plus de maturité, et qu'il s'exerçât de préférence sur des stances italiennes. L'élève céda probablement d'abord à ce désir, puisqu'on trouve de lui des stances à la date de 1813; mais bientôt, emporté par son génie, on le voit revenir à ses chères paroles allemandes et émerveiller le maître, en dépit de lui-même, par le nombre, l'importance et le mérite précoce de ses travaux.

Malheureusement, sa précocité se manifestait encore sous un autre rapport moins digne d'admiration. La leçon de Salieri, cette leçon qu'il suivait avec tant d'empressement, finissait-elle un peu avant l'heure, le jeune, l'inspiré Schubert entrait dans un cabaret, et là, le verre en main, seul ou avec quelque bon compagnon, il achevait, s'il ne dépassait, le temps destiné à l'étude. Puisque nous sommes forcés de toucher cette question, qu'on nous permette de la vider tout de suite, comme on se hâte d'en finir avec un aveu pénible. Schubert aima toujours le bon vin, et ne semble pas avoir eu non plus d'antipathie pour le punch. Comme il n'avait pas la tête forte, il en résultait souvent que, dans une société d'amis, à l'auberge, ou même dans une maison particulière, il dépassait facilement la mesure. Wilhelm Chezy, qui le

[1] Florian-Léopold Gassmann, né en 1729 à Brüx, en Bohême, s'enfuit à treize ans de la maison paternelle pour échapper au commerce auquel son père le destinait. Il se rendit à Carlsbad où bientôt il gagna beaucoup d'argent comme *musikant*, joueur de violon; de là à Venise, où il prit des leçons du P. Martini. Organiste deux ans après dans un couvent de religieuses, l'église et le théâtre ne tardèrent pas à se disputer ses compositions. Appelé à Vienne en 1763 comme compositeur de ballets, il était venu à Venise et à Milan, avec la permission de l'empereur, pour y faire exécuter ses opéras, quand il connut le jeune Salieri. On lui doit la Caisse des veuves de musiciens, fondée par lui en 1772, l'année de sa mort. Mozart parlait avec estime de sa musique d'église.

Digitized by Google

rencontrait souvent au café, a dit dans ses *Souvenirs*[1] : « Il aimait le vin comme un disciple de la gaie science; mais quand le jus de la treille fermentait en lui, il n'en était pas plus bruyant pour cela, au contraire : il se retirait dans un coin, et là, tyran souriant, fermant à demi les yeux, il s'abandonnait à une fureur tranquille et détruisait tout ce qui lui tombait sous la main, verres, tasses, assiettes, ricanant à part lui de son œuvre... » Jetons un voile sur cette triste faiblesse, et tout en la déplorant, n'oublions pas que ce goût, auquel il cédait trop facilement, il est vrai, ne le captiva jamais au point de le détourner de son art. Ses ouvrages sont là pour nous prouver que la meilleure et la plus grande partie de sa vie a été consacrée au culte d'une divinité plus haute et plus pure que celle du Bacchus antique. Que ce soit là son excuse.

Il faut placer ici la première des huit *symphonies* qu'il a écrites, elle était destinée à célébrer la fête du directeur de l'école, Innocent Lang[2]; et une *cantate*[3] pour celle du père de Schubert, dont il écrivit les paroles et la musique le 27 septembre 1813; en outre, des canons, composés en grande partie sur des fragments de Schiller, et presque tous à trois voix d'hommes. A ces travaux vinrent s'ajouter trois *Kyrie*, trois *menuets* avec trio pour orchestre, une *Fantaisie* (la troisième) pour clavecin, une *fugue* et un *octuor* pour instruments à vent.

L'époque où nous sommes arrivés peut être considérée comme la fin de la première période, aussi courte que féconde, de la vie artistique de Schubert; période de productions incessantes et presque inconscientes pendant laquelle l'enfant, tout en suivant sa fantaisie, s'attachait encore fortement aux formes des maîtres ses prédécesseurs. Dans l'espace de temps compris entre 1813 et 1817 il se livra assidûment à l'étude de ses modèles; non pas, il est vrai, avec l'application sévère et méthodique qu'y apportèrent durant tant d'années Mozart et Mendelssohn, mais bien plutôt avec l'emportement et la fougue passionnée de Beethoven et de Schumann. C'est donc à tort qu'on voudrait ne considérer ses œuvres que comme des manifestations spontanées de son génie, selon que plusieurs l'ont prétendu sans fondement.

A la fin de 1813, Salieri lui annonça qu'il lui permettait d'écrire un opéra. Quelle joie et quelle émotion! Les leçons sont interrompues, l'élève disparaît complétement pendant quelques semaines, au

[1] *Erinnerungen aus meinem Leben*, t. II, p. 292.

[2] Le manuscrit daté du 28 octobre 1813 est en la possession du docteur Schneider, à Vienne, neveu de Ferdinand Schubert, à la mort duquel tout ce qui restait des manuscrits de Franz passa entre ses mains. On lit à la fin : *Finis et fine.*

[3] Aussi au docteur Schneider.

Digitized by Google

bout desquelles il se présente devant son maître un manuscrit en main... C'était l'opéra *le Palais du diable*, achevé le 15 mai 1814, sur des ïambes rimés [1].

C'est aussi en 1813 qu'il quitta la *Stadtconvict*, où il était entré en 1808. Sa voix muait et ne lui permettait plus de remplir ses fonctions de chanteur. L'empereur l'autorisa cependant, par une faveur toute spéciale, à prolonger son séjour à l'école pour y achever ses études. Elles étaient bien peu avancées, puisqu'il n'avait pas dépassé les premières classes d'humanités. Il eut le tort de ne pas profiter de la permission, effrayé par les examens qu'il aurait à subir, et préféra rentrer chez son père avec son faible bagage littéraire. Toutefois, constatons-le, il sortit et ne s'enfuit pas, comme on l'a prétendu à tort.

D'autres épreuves l'attendaient sous le toit paternel. A peine y fut-il réinstallé qu'il dut remplir sur-le-champ la place de sous-maître dans la classe la plus élémentaire, et il l'occupa pendant trois ans avec un dégoût et une irritation qui se traduisaient, dit-on, quelquefois par certains châtiments corporels peu appréciés des élèves. Puis vint l'étude de la pédagogie; mais ces travaux, si décidément contraires à sa vocation, ne purent heureusement paralyser son talent, et tout en étudiant l'art d'enseigner l'A B C, et d'administrer convenablement le fouet aux récalcitrants, il trouva le temps d'écrire une *messe* pour le Jubilé centenaire de la paroisse de Lichtenthal, dont il conduisit lui-même l'exécution sous la direction de Joseph Mayseder. Cette messe, écrite en trois mois, du 17 mai au 22 juillet 1814, lui valut les louanges de ses amis et de son maître. Après la première audition, Salieri l'embrassa de tout son cœur en disant : « Franz, tu es bien vraiment mon élève; tu me feras honneur. »

Ce ne fut pas la seule joie que lui procura cette œuvre juvénile. Il lui dut de contracter des relations fort agréables avec une famille d'honnêtes industriels pour qui la musique était le délassement et le plaisir par excellence. Leur fille, Thérèse Grob, douée d'une voix pure et métallique qui s'élevait jusqu'au *ré*, avait été chargée de la partie de soprano, et son frère de la direction des chœurs. Ce fut une vraie fête de printemps que cette première exécution : tout était jeune, compositeur et exécutants. A la seconde, Franz, son frère Ferdinand et quelques amis se joignirent à Thérèse, et firent chacun leur partie. Cette messe n'a point été gravée. Elle valut à Schubert

[1] On n'en possède plus que deux actes, le premier et le troisième, appartenant au docteur Joseph Huttenbrenner. Quant au deuxième, il a servi à allumer le feu, ouvrant ainsi la longue série des ouvrages perdus ou détruits par le désordre et l'incurie de Schubert, de ses amis et, après sa mort, de son frère.

Digitized by Google

un piano à cinq octaves, dont son père lui fit présent à cette occasion.

S'il faut en croire certains indices, peu clairs d'ailleurs, le jeune Schubert aurait eu pour Thérèse des sentiments plus tendres que ceux d'une simple amitié; mais son âge ne pouvait guère y donner de caractère sérieux. Quant à Thérèse, elle se maria, et les changements que le temps apporte trop souvent dans ces liaisons d'enfance finirent par les séparer. Le docteur Kreiszle nous apprend qu'elle vit encore à Vienne gaie et bien portante. Schubert écrivit pour elle un *Tantum ergo* et un *Salve Regina*, et pour son frère Henri un *adagio* en rondo concertant pour piano, avec accompagnement de violon, alto et violoncelle [1].

Franz, dont la vie s'écoula tout entière au même lieu, resserrée dans une sphère très-modeste, eut pourtant, en sa qualité de compositeur de *Lieder*, la rare bonne fortune de se mêler indirectement ou directement aux écrivains distingués de son temps, et de vivre dans le commerce intime des poëtes, soit qu'il s'entretînt avec eux familièrement et de vive voix, soit qu'il les interrogeât dans leurs livres et se pénétrât de leur pensée écrite. Nous l'avons vu tout à l'heure en rapport d'amitié et de camaraderie juvénile avec un poëte dont la vie et la mort semblent avoir été une expiation de son talent; voici qu'il va se lier avec un autre enfant de la muse dont le sort ne fut pas plus heureux.

Vers la fin de 1814, on lui apporte un jour, pour la mettre en musique, une pièce de vers intitulée *Am See* (*Au bord du lac*). Ces vers lui plaisent, il veut en connaître l'auteur, et à quelque temps de là, grâce à un ami commun, il est introduit dans une chambre située au troisième étage d'une vieille et sombre maison de la Nipplingerstrasse, où la lumière du soleil pénétrait à peine. Il y trouve son poëte, Johann Mayrhofer, alors âgé de vingt-sept ans, c'est-à-dire de dix ans plus que lui, ce qui n'empêche pas une liaison fort intime de s'établir entre eux.

Johann Mayrhofer, à la fois poëte et savant, était né à Steyr, dans la haute Autriche. Destiné par son père à l'état ecclésiastique, il avait fait sa théologie et étudié avec succès les langues anciennes, quand, renonçant à entrer dans l'Église, il vint faire son droit à Vienne, et s'y distingua par des efforts persévérants. C'est alors qu'il commença à se sentir poëte, et que ses yeux, ouverts jusque-là uniquement sur le monde intérieur, apprirent à contempler avec ravissement le monde extérieur. Son esprit, que la solitude et l'austérité de sa vie avaient comprimé, acquit, dans la société de jeunes et ardents com-

[1] En la possession de Spina.

Digitized by Google

pagnons, une pointe de gaieté et de finesse qui malheureusement se changea, avec les années, en une causticité amère traduite, sous le titre de *Mephistofeles* et sous celui de *Sermone*, par des poésies où se retrouve la disposition contradictoire d'un caractère inflexible jusqu'à la rudesse et d'un cœur tendre jusqu'à la faiblesse.

Quand Schubert fit sa connaissance, il habitait, comme nous venons de le dire, une triste chambre, pauvrement meublée d'un vieux piano éreinté et d'une bibliothèque exiguë, d'où le comfort était absolument absent. Pourtant Mayrhofer était si loin de la trouver misérable, qu'il déclarait ensuite y avoir passé des heures dont le souvenir ne sortirait jamais de sa mémoire. C'est que le sybaritisme moderne ne l'avait point énervé. Frugal et simple jusqu'au stoïcisme, une guitare, quelques livres et sa pipe suffisaient à ses récréations ; une heure de sieste et une promenade après dîner composaient tous ses plaisirs. Quant à ses occupations, chaque jour les mêmes, il les accomplissait avec une ponctualité rigoureuse. Cinq ans plus tard, Schubert vint partager avec lui son pauvre logis, et y fut heureux.

L'amitié qui les unit ne tarda pas à être féconde pour l'art. Dès 1815, le poëte écrit le livret de deux opéras, et le musicien en met un en musique : *les Deux amis de Salamanque*. Pendant les dix années qui suivirent, on ne compte pas moins de quarante-quatre mélodies, paroles de Mayrhofer, musique de Franz Schubert. « Je faisais les vers, dit le premier, il composait la musique; ainsi sont nées tant de mélodies répandues dans le monde [1]. »

Les deux années qu'ils passèrent ensemble durent être, sans contredit, les plus heureuses de la vie du poëte, porté dès sa jeunesse à une mélancolie qui dégénéra plus tard en une hypocondrie incurable. Pourvus tous deux d'une assez bonne dose d'excentricité, morose chez Mayrhofer, plaisante chez Schubert, il en résultait parfois des escarmouches peu du goût de ce dernier, dont la gaîté, le laisser-aller et le sans-gêne troublaient d'autre part la froideur et la réserve de son ami. Comme on pouvait le prévoir, ils se séparèrent : ce fut un malheur pour le poëte, à qui la solitude était mauvaise conseillère. Ils continuèrent bien de se voir, il est vrai, mais leurs relations devinrent de moins en moins fréquentes, et à partir de 1825, les changements de position, d'opinion, de santé les éloignèrent tout

[1] En 1824, Mayrhofer publia un livre de poésies contenant toutes celles que Schubert a mises en musique. Dans une seconde édition, elles avaient disparu. Mayrhofer ne se livrait pas seulement à la poésie, il publia avec quelques amis un journal d'éducation, sous ce titre : *Beiträge zur Bildung der Jünglinge*. L'étude de l'antiquité et de l'histoire absorbait aussi beaucoup de son temps et il prenait une part active à la rédaction des *Annales autrichiennes* et à celle des *Archives*, publiées par Hormayer.

Digitized by Google

à fait l'un de l'autre. Quand Schubert mourut, Mayrhofer n'avait pas mis le pied chez lui depuis trois ans : il n'en ressentit pas moins vivement sa perte. La muse s'envola avec le jeune compagnon qui l'avait souvent animée de son souffle; les exigences, les tristesses de la vie réelle lui succédèrent et envahirent tout. Un moment la mort de Gœthe sembla la réveiller : ce ne fut qu'une étincelle bien vite éteinte; le silence et le froid reparurent, et tout fut dit.

Encore un mot pour achever cette triste biographie. La nécessité de vivre fit de Mayrhofer un *censeur* de la presse; puis la maladie le saisit et le contraignit à aller chercher quelque repos dans les environs pittoresques de Salzbourg et de Gastein, d'où il revint fortifié et se reprenant à méditer la création d'un poëme épique. Vaine lueur d'espérance : le mal recouvre ses droits, l'hypocondrie se manifeste, et lui inspire, avec un profond dégoût de la vie, le désir de s'en délivrer. Une première fois, le malheureux tente de se noyer dans le Danube; on l'en retire vivant, et il ne trouve rien à dire, sinon qu'il ne croyait pas les eaux si froides. On l'avait arraché à la mort, mais non au désir de mourir. Étrange contradiction de la nature humaine! en 1836 la terreur du choléra s'empare de lui, et pour s'y soustraire il forme le dessein de se tuer! Le 5 février, arrivé de bonne heure à son bureau, il monte à l'étage supérieur de la maison, et de là se précipite dans la rue, où il se rompt la nuque en tombant. Au bout de quarante heures de souffrances, il expire victime de cette cruelle maladie qu'on nomme avec raison la maladie noire, et qui ne pardonne jamais. Il était âgé de quarante-neuf ans. Paix à sa mémoire. Sa vie désolée et sa mort inconsciente méritent plus de compassion que de blâme; il fut l'ami de notre Schubert, et à ce titre aussi il a droit à notre intérêt et à notre sympathie.

En 1815, l'ardeur juvénile de la dix-huitième année éclate partout dans les œuvres de Schubert, et déjà quelques-unes peuvent être comptées parmi les meilleures. Les ballades semblent l'attirer : *Amphyaraos* de Théodore Kœrner[1], *Minona*, *Emma und Adelwold* de Bertrand[2], la plus étendue de toutes celles qu'il a composées (elle n'a pas moins de cinquante pages manuscrites), *die Nonne* de Holty[3], datent de cette année, dont on pourrait citer en outre, comme prin-

[1] Né à Dresde en 1791; mort en 1813, disciple bien-aimé de Schiller dont son père était l'ami intime.

[2] On ignore qui était ce Bertrand et comment ses ballades, qui ne paraissent pas avoir jamais été imprimées, sont venues à la connaissance de Schubert. On pense qu'il peut être le même qu'Antoine-Franz Bertrand, auteur d'un drame mis en musique par Benda (*Pyramus et Thisbe*, Halle, 1787). Ces quatre ballades appartiennent à Spina.

[3] Un des poëtes du *Göttingers Hainbundes*, né en 1748, mort en 1776.

Digitized by Google

cipaux *Lieder*, *die Burgschaft* de Schiller, *die Spinnerin*, *der Sänger*, *der Rattenfänger* de Gœthe, et *der Liedler* de Kenner, sans parler de bien d'autres, puisque le nombre n'en est pas moindre de *cent* pour cette seule année, où l'on trouve en même temps musique dramatique, symphonique, religieuse, de chambre et de piano! La facilité avec laquelle Schubert composait explique cette grande fécondité. On raconte qu'en un seul jour, le 15 octobre 1815 — et vraiment ce jour mérite d'être noté — il écrivit sept mélodies, et que le 19 il en écrivit quatre autres. On se demande comment il pouvait seulement trouver le temps matériel que réclamait la simple écriture de tant d'œuvres. Notons que si, d'aventure, une poésie le séduisait plus particulièrement, il se plaisait à y revenir, à la reprendre en sous-œuvre et à la travailler sous différentes formes. C'est ainsi qu'il composa quatre fois celle de *Mignon*, deux fois en mélodie, une fois en duo, une fois en quintette. Cette prédilection, du reste, faisait honneur à son goût.

Une *messe* en *sol*, écrite pour la paroisse de Lichtenthal, et plus spécialement pour ceux de ses jeunes amis qui étaient en même temps élèves de Holzer[1], est, selon le docteur Kreiszle, une de ses meilleures : elle n'a point été dépassée[2]. Quant aux opéras, ils sont trop nombreux évidemment pour avoir une grande valeur. On n'en compte pas moins de sept[3], dont aucun n'a été représenté. Ce sont là tours de force de jeune homme qui doivent être considérés comme de simples essais. Schubert, en les écrivant, cédait évidemment à l'entraînement qui a porté tant de musiciens à se tourner vers l'opéra ; mais

[1] Michel Holzer, directeur des chœurs de Lichtenthal. Schubert, enfant, avait suivi ses leçons.

[2] Une seconde *messe* en *si* (Op. 141), un *Stabat*, un *Magnificat*, un *quatuor* pour instruments à cordes, deux grandes *sonates*, les premières dans ce genre, deux *symphonies*, dont l'une ne paraît pas avoir jamais été exécutée, dont l'autre ne le fut qu'en 1860 et fit plaisir par son originalité, bien que la société des concerts de Vienne n'en donnât que la première partie, sont du même temps.

[3] Mai, *Der Vierjährige Posten* de Théodore Kœrner*. — Juillet et août, *Fernando*, d'Albert Stadler**. — *Claudine von Villabella*, de Gœthe***. — Novembre et décembre. *Die beiden Freunde von Salamanca*, de Mayrhofer****, et, vers le même temps, mais sans date précise, *Der Spiegelritter*, de Kotzebue*****; *Der Minnesänger* et *Adrast*, probablement de Mayrhofer.

* La partition originale appartient au Dr Schneider.

** *Ibid.*, *ibid.* Elle fut composée en six jours, du 3 au 9 juillet 1815. Une fois terminée Schubert l'apporta à Stadler, ils la lurent ensemble, puis l'oublièrent entièrement.

*** Le 1er acte est entre les mains de Joseph Huttenbrenner, les deux derniers ont été brûlés en 1848 pendant son absence.

**** Appartient au Dr Schneider, le livret est perdu, brûlé ou déchiré très-vraisemblablement par les domestiques du baron von Feuchtersleben, qui avait eu d'abord l'idée de le publier, ainsi qu'*Adrast* dans la nouvelle édition des poésies de Mayrhofer.

***** Appartient à la Société de musique de Vienne.

Digitized by Google

le canevas naïf de ces pièces, et la musique légère qu'il y adapta, n'en permettraient pas plus la représentation aujourd'hui qu'alors. Gardons-nous pourtant de les trop dédaigner. Inépuisable dans ses mélodies, familier avec les lois de l'harmonie et l'art de l'instrumentation, le jeune compositeur montre dans sa musique dramatique une facilité, une sûreté de traitement des parties vocales et instrumentales qui n'est plus d'un élève; et si l'on adaptait la musique de ces opérettes aux proportions d'un concert, on y découvrirait de vrais bijoux. Du reste, il a toujours eu le goût des opéras et s'y est montré très-fécond; mais celles de ses œuvres dramatiques qui furent représentées de son vivant appartiennent exclusivement au mélodrame et à la farce.

1816. — Franz a dix-neuf ans, et déjà plus d'une fois le grand poëte de l'Allemagne, Johann-Wolfgang Gœthe, a éveillé, provoqué son inspiration; mais la fin de 1815 ou le commencement de 1816 allait lui faire trouver dans le riche écrin des Chants et Ballades la pierre fine destinée à jeter un très-vif éclat sur son talent et à répandre au loin son nom. Ce bijou, que tout le monde connaît et admire, c'est le *Erlkönig* (*le Roi des Aulnes*), écrit dans l'espace d'une après-midi[1]. Spaun, l'ami de Schubert, nous dit qu'il lui suffit de lire les vers une couple de fois pour concevoir et disposer clairement sa musique, et lorsque lui, Spaun, entra dans la petite chambre qu'il occupait sous le toit paternel, il était en train de la noter avec une ardeur fiévreuse. Portée le soir même au *Stadtconvict*, et chantée d'abord par l'auteur et ensuite par Holzapfel, elle déconcerta un peu les jeunes auditeurs, particulièrement la phrase : *Mein Vater jetzt fasst er mich an*, où les visages s'allongèrent. C'est que cette phrase renferme une dissonance aujourd hui parfaitement admise, mais qui alors choquait par sa nouveauté, aussi fallut-il que le maître de musique Ruczizka l'expliquât à ses élèves, pour les réconcilier avec elle.

Cette histoire, très-simple et très-vraie, de la naissance et des premiers pas dans le monde de cette ballade aujourd'hui célèbre, réfute les prétendus embellissements qu'elle aurait subis successivement, selon les faiseurs de nouvelles. A dater de ce jour, on commença à la chanter dans quelques cercles de Vienne; mais elle n'entra dans la phase d'une publicité complète qu'en 1821.

Le 16 juin de l'année 1816 fut un grand jonr pour le *maëstro* Salieri, c'était le cinquantième anniversaire de son entrée au service de l'empereur comme maître de chapelle. Tout le monde, pa-

[1] Le manuscrit est entre les mains de madame Clara Schumann et doit être daté, mais le docteur Kreiszle ne l'a point vu.

Digitized by Google

rents, amis, élèves, voulurent le célébrer dignement; et il n'est pas jusqu'à l'empereur François lui-même, qui, à peine de retour de son voyage d'Italie, ne songeât à l'honorer. Fidèle aux traditions de la mère-patrie, Salieri, de son côté, commençait cette journée en remerciant le ciel de lui avoir ménagé une part si douce en ce monde. Dès le matin, accompagné de ses quatre filles, il se rendait à la chapelle italienne, et suivait, en souvenir de son maître Gassmann, les mêmes rues de la Résidence qu'il avait parcourues avec lui la première fois qu'il y était venu, c'est-à-dire le 16 juin 1766. Cette fête empruntait aux usages du temps et du pays où elle avait lieu un caractère à la fois pompeux et simple dont on aime à retrouver la trace.

A dix heures, une voiture de la cour venait prendre le maître de chapelle dans sa maison [1], et le conduisait à l'hôtel du gouverneur du palais, prince de Trauttmannsdorf-Weinsberg. Celui-ci l'introduisit dans une salle ornée à son intention, et, en présence de toute la musique de la cour, il lui suspendit au cou, par une chaîne d'or, la grande médaille du mérite civil. C'était le présent de l'empereur François. Aussitôt après, comme ce jour était un dimanche, et qu'il ne fallait pas négliger le devoir, le maître se rendit à la chapelle impériale pour y diriger la musique de la grand'-messe. Vers six heures, un joyeux repas réunit à sa table ses parents et ses amis intimes. Le soir, ce fut le tour de ses élèves. Tous arrivèrent, jeunes gens et jeunes filles, chacun indistinctement apportant un morceau de chant composé pour la circonstance. Les absents eux-mêmes, Hummel et Moschelès, en tournée artistique, n'avaient pas manqué d'envoyer leur tribut. La fête musicale commença. Le vieux maître, entouré de ses quatre filles, toutes vêtues uniformément, prit place au piano en face du buste de Joseph II, son premier souverain et bienfaiteur; à sa droite, quatorze de ses élèves femmes; à sa gauche, douze de ses élèves hommes. Il leur exprima vivement à tous sa reconnaissance; puis on chanta un chœur composé par lui, paroles et musique, chœur d'actions de grâce à Dieu, à l'empereur, à la patrie, à la famille, aux amis.

Schubert avait voulu comme les autres rendre hommage à son maître, et il avait écrit les paroles et la musique d'une cantate dont le mérite était surtout dans l'intention [2]. On lisait en tête : « Hom-

[1] N° 1154 Spiegelgasse.

[2] La copie de cette cantate est entre les mains de Joseph Spaun, aussi bien que chez le marchand de musique Witzendorf et chez madame Lumpe, à Vienne, laquelle possède aussi un trio sur les mêmes paroles. La cantate à quatre voix d'hommes était terminée par un canon à trois voix.

Digitized by Google

mage au premier maître de la chapelle impériale, Antoine Salieri, pour son jubilé de cinquantaine, par son élève Franz Schubert. » La fête se termina par un chœur tiré de l'oratorio *Jesu al limbo* de Salieri.

En rentrant chez lui, Schubert, sous l'impression de ce qu'il venait de voir et d'entendre, écrivit sur son portefeuille : « Ce doit être une douce et agréable chose pour un artiste de se sentir entouré de ses élèves, chacun rivalisant de zèle pour le fêter; de retrouver dans chaque composition l'expression simple de la nature, dégagée des bizarreries qui dominent aujourd'hui chez la plupart des musiciens, et qu'il faut attribuer en grande partie à un de nos premiers artistes allemands. Cette bizarrerie, qui consiste à mêler le tragique au comique, l'agréable au désagréable, le beau au laid, le sacré au bouffon, pousse à la folie au lieu de plonger dans l'amour, excite le rire au lieu d'élever l'âme à Dieu. Voir cette bizarrerie bannie du cercle de ses élèves, puis reposer ses regards sur la sainte nature, cela doit être la plus grande jouissance de l'artiste qui, sous l'inspiration d'un Gluck, a appris à la connaître et à y demeurer fidèle, en dépit de son entourage antinaturel[1]... »

Le jour même de cette fête il écrivait une autre *cantate*, d'un mérite plus réel, et qui dut marquer dans sa vie, puisqu'elle fut la première à lui valoir des honoraires ; aussi le note-t-il avec soin : « Aujourd'hui, j'ai composé pour la première fois pour de l'argent. » Cent florins papier !

L'occasion de cette bonne fortune était du reste bien allemande, et provenait de l'initiative de quelques étudiants désireux de célébrer par leurs chants la fête d'un de leurs professeurs de l'Université. Pendant une promenade à travers les campagnes accidentées de Baden, l'un d'eux fit des vers, et on les envoya sur-le-champ à Schubert, avec prière de les mettre en musique. Il en sortit la cantate de *Prométhée*. Les répétitions eurent lieu dans la salle consistoriale de l'Université; elles furent suivies avec zèle jusqu'au 24 juin, jour où l'on se réunit dans le jardin du professeur, lequel se vit fêter avec tout l'entrain et tout le goût musical de la jeunesse allemande. La cantate eut un plein succès. Outre le produit pécuniaire, elle valut encore à son auteur l'honneur d'être loué en vers dans un journal, et l'approbation de Léopold von Sonnleithner, qui voulait la faire exécuter à la *Société de musique*. Mais celle-ci, avec la clairvoyance qui caractérise les gens bien casés et contents d'eux-mêmes, refusa son concours, sous l'éternel prétexte que l'auteur était jeune et inconnu.

[1] *Franz Schubert*, par le docteur Heinrich Kreiszle, p. 103.

Digitized by Google

En 1820, Schubert essaya de la faire entendre à l'Augarten; mais il fut obligé de la retirer devant l'insuffisance de la répétition. Elle disparut à sa mort, sans qu'on ait pu la retrouver depuis.

Une troisième *cantate* en l'honneur de l'inspecteur général des écoles, Joseph Spendon; une *messe* à quatre voix; deux *symphonies*, l'une dite tragique, et l'autre, sans tambour ni trompette, probablement parce que la petite société pour laquelle Schubert écrivait alors ne renfermait personne qui jouât de ces instruments, datent également de cette époque. Au fond, cette petite société de *dilettanti* n'était guère que le quatuor primitif du père Schubert agrandi et perfectionné. On peut suivre ces perfectionnements successifs à travers les migrations des exécutants. A peine l'adjonction de quelques amis permet-elle de doubler chaque partie du quatuor et de jouer les symphonies d'Haydn, arrangées, que la modeste demeure du maître d'école devient trop petite, et qu'il faut se transporter dans un plus vaste local offert par le négociant Franz Frischling. En 1815, on entreprend de faire entendre les petites symphonies de Pleyel, Rosetti, Haydn, Mozart, à un certain nombre d'auditeurs: nouvelle insuffisance de la salle, nouvelle migration. Enfin, en 1818, le musicien Otto Hatwig loue une habitation pour y recevoir la société au complet[1]. C'est à partir de ce moment qu'un travail soutenu et des réunions régulières permirent d'aborder les grandes symphonies des maîtres déjà nommés, et d'y joindre les deux premières de Beethoven, en même temps que les ouvertures de Cherubini, Spontini, Catel, Méhul, Boïeldieu, etc., etc.

L'année 1816 et celle qui l'a précédée peuvent être considérées comme les deux plus riches en *Lieder*. Il suffit de citer les *Gesänge des Harfners*, *Fragment aus Eschylus*, *An Schwager Kronos*, *der Abschied*, inédit, de Mayrhofer, et *der Wanderer*, de Zacharie Werner. Mais il y a une facilité dangereuse qui pousse toujours en avant, et qui ne laisse pas le temps de s'attacher à ce que l'on crée: Schubert a dû la posséder. Sa musique dramatique surtout porte le cachet de la hâte et de l'indifférence. Il se montrait d'une insouciance extrême sur le choix du livret, et ne s'inquiétait ni du style ni du fond, pourvu que l'idée lui plût et qu'il y entrevît le motif de quelque développement dramatique. Bien plutôt semblait-il obéir à l'impulsion du moment, au caprice de sa fantaisie, qu'à une idée réfléchie, voulue, ce qui explique comment tant d'œuvres trop vite faites, et si vite oubliées, sont restées inachevées, abandonnées sans souci au gaspillage, perdues enfin, sans même laisser de traces, les mélodies seules

[1] Les réunions continuèrent jusqu'en 1820, où par suite d'un manque de local elles furent interrompues et ne furent plus reprises.

Digitized by Google

exceptées peut-être; et encore combien peu ont été gravées, comparativement à ce qui a été écrit.

Tout en assistant au travail qui emportait la vie artistique du musicien, on aimerait à pénétrer un peu dans sa vie intime; à connaître les sentiments, les aspirations de cette âme dont les accents se traduisaient en chants si suaves. Malheureusement, Schubert n'avait ni l'habitude, ni peut-être le besoin de s'épancher avec un ami, ni de s'écouter rêver dans la solitude. Il rédigeait pourtant à cette époque une sorte de journal qu'il aurait été intéressant de consulter, mais dont il n'existe plus que des fragments; car là, comme dans sa musique, le désordre se fait sentir d'une manière déplorable[1]. Ces fragments ne comprennent que quatre jours, du 13 au 16 juin. Déjà nous connaissons le dernier, écrit le soir même de la fête de Salieri; voici les trois autres, où la jeunesse et la nationalité de l'auteur s'affirment bien nettement.

« 13 juin 1816. — Ce jour restera comme un des beaux jours de ma vie, pur et lumineux. Les sons enchanteurs de la musique de Mozart résonnent encore en moi comme à distance. Ils ont pénétré dans mon cœur aussi doucement que profondément et fortement, grâce au jeu puissant de Schlesinger[2]. Ainsi se gravent et restent au fond de nos âmes ces belles productions que le temps ne peut effacer, dont aucune circonstance n'affaiblit la bienfaisante influence. Elles nous montrent à travers les ténèbres de cette vie un avenir assuré, plein de clarté et de magnificence. O Mozart, immortel Mozart! que d'impérissables notions d'une vie meilleure tu as gravées en nous! — Ce quintette est en quelque sorte un de ses plus grands petits ouvrages. — J'ai dû me faire entendre aussi : j'ai joué des variations de Beethoven; j'ai chanté le *Rastlose Liebe* de Gœthe et l'*Amalia* de Schiller. Le premier a soulevé des applaudissements unanimes; le second a eu un peu moins de succès. Je ne puis m'en étonner : non-seulement je considère la musique comme mieux réussie, mais encore il est certain que le génie poétique et musical de Gœthe y entrait pour beaucoup. »

« 14 juin. — Après quelques mois, j'ai refait ce soir une prome-

[1] Aloys Fuchs, collectionneur d'autographes bien connu, raconte ce qui suit dans sa *Schubertiana* : « Je trouvai il y a quelques années, chez un marchand d'autographes, à Vienne, le fragment d'un journal écrit de la main de Schubert, auquel manquaient plusieurs feuillets. Interrogé sur ce qu'ils étaient devenus, le misérable propriétaire de cette relique me dit qu'il les avait donnés, partie à des amateurs d'autographes, partie à des admirateurs de Schubert. Après lui avoir manifesté mon opinion sur son vandalisme, je m'empressai de sauver ce qui restait. » — Ces fragments autographes sont aujourd'hui la propriété de M. G. Petter, de Vienne.

[2] Martin Schlesinger, né en 1751 à Wildenschwert, en Bohême, mort à Vienne en 1818. Excellent violoniste.

Digitized by Google

nade. Rien de plus agréable que de se trouver au milieu de la verdure après un jour d'été brûlant. Les champs entre Wehring et Döbling semblent être faits exprès pour la promenade. J'étais en compagnie de mon frère Karl. La clarté douteuse du crépuscule me faisait bien au cœur. Je pensais et je disais : Que c'est beau ! et je restais là à jouir. Le voisinage du cimetière nous rappela notre bonne mère. Nous arrivâmes, en causant tristement et amicalement, à l'endroit où la route se bifurque. Soudain j'entendis, comme venant du ciel, une voix connue, et qui sortait d'une chaise de poste arrêtée sur le chemin. Je levai les yeux et j'aperçus M. Weinmüller qui en descendait, et nous saluait de son ton cordial et franc[1]. Notre conversation se tourna immédiatement sur la bienveillance du ton et du langage parmi les hommes. Combien se donnent inutilement de peine pour témoigner de la droiture de leur âme par un langage affectueux et loyal ! Combien ne parviennent ainsi qu'à exciter le rire ! Cette faculté n'est pas un bien qu'on acquiert, mais un don naturel. »

Le lendemain il visite une exposition de peinture, et tout en signalant ce qui lui a plu, il ajoute naïvement que l'expérience lui manque pour apprécier et pour goûter convenablement ces choses.

« 15 juin 1816. — Il arrive ordinairement que l'on se représente trop en beau ce que l'on ne connaît pas. C'est ce que j'ai éprouvé en visitant l'exposition de peintures nationales. Parmi tous les tableaux, celui d'Abel, représentant une Madone avec l'Enfant, m'a fait le plus de plaisir. J'ai été tout à fait trompé par le manteau de velours d'un prince. Du reste, je reconnais qu'il faut voir souvent et longtemps des tableaux pour les apprécier convenablement. »

Ce journal, qui soulève pour un moment le voile derrière lequel se cache à nos regards l'âme du jeune musicien, contient aussi des pensées et des réflexions diverses qui n'ont pas toujours une grande originalité, mais qui montrent pourtant que malgré sa jeunesse et l'insuffisance de son instruction, Schubert savait réfléchir et observer. Nous les donnerons ailleurs.

Il y avait deux ans qu'il remplissait, bien à contre-cœur, les fonctions de sous-maître dans l'école paternelle, quand la place de directeur d'une école de musique nouvellement créée à Laybach fut mise au concours, avec un traitement fixe de quatre cent cinquante florins et cinquante florins de rémunération. Schubert demanda à y être admis, appuyant sa demande d'une attestation de Salieri, ainsi conçue :

[1] Karl Weinmüller, né en 1765. D'abord acteur ambulant, puis chanteur à la chapelle impériale de Vienne, mort en 1828 à Döbling.

Digitized by Google

« Io qui sottoscritto affermo, quanto nella supplica di Francesco Schubert, in riguardo al posto musicale di Lubiano sta esposto.

« ANTONIO SALIERI,

« *Primo maestro di capella della corte Imperiale reale.* »

Vienna, 9 aprile 1816.

Malgré cette attestation, qu'accompagnait une recommandation des autorités municipales, Schubert n'obtint pas la place, et dut se résigner à continuer la vie qui lui était si antipathique. Heureusement, une circonstance favorable n'allait pas tarder à l'en délivrer.

Un jeune homme de dix-huit ans, né en Suède de parents allemands, et établi depuis quelques années en Autriche, avait eu occasion d'entendre les *Lieder* de Schubert; ils lui avaient inspiré le vif désir d'en connaître l'auteur. Cédant à son entraînement, il se rendit chez lui et le trouva au milieu de ses écoliers, si accablé de travail, qu'il ne put s'expliquer comment ce pauvre maître d'école pouvait trouver le temps d'écrire de si jolis *Lieder*. Schubert lui en fit entendre quelques-uns qui augmentèrent encore son enthousiasme, et il le quitta bien résolu à l'arracher à son esclavage. Ce jeune homme se nommait Franz Schober; il habitait Vienne avec sa mère. Tout enflammé par l'ardeur de ses dix-huit ans, il parvint à intéresser celle-ci à son projet et à l'y faire consentir; puis il réussit à obtenir également l'approbation du vieux Schubert; après quoi, fier de son succès, il alla chercher Franz et le conduisit triomphalement chez lui[1], méritant par cette initiative généreuse la reconnaissance de tous les amis du musicien, de tous les amateurs de sa musique. A partir de ce moment, sa maison lui fut toujours ouverte, soit à titre de commensal régulier, soit à titre de visiteur.

Les avantages que Schubert en retira sont considérables. D'abord sa vie, sans être tout à fait exempte de soucis, fut débarrassée du joug qui l'accablait, et, libre de disposer de son temps, il put travailler plus régulièrement et plus sérieusement; mais en outre, cette intimité le fit entrer dans une société où l'élément musical n'était guère représenté, il est vrai, mais où le goût des arts, des lettres, la culture de l'esprit, tenaient beaucoup de place et ne pouvaient rester sans influence sur lui. Franz von Schober cultivait la poésie, et dans ce beau temps de leur amitié et de leur jeunesse, maint *Lied* du poëte

[1] On a prétendu que la cause immédiate du départ de Schubert avait été un soufflet trop bien appliqué sur la joue d'une de ses écolières, mais le fait n'est point avéré.

Digitized by Google

fut mis en musique par l'artiste, et parut plus tard, en 1840, dans un volume publié chez Cotta [1].

Mayrhofer et Schober, voilà donc les deux esprits familiers du jeune mélodiste, ceux dont les vers, murmurés sans cesse à son oreille, sollicitent ses chants et bercent sa muse sans la fatiguer. Mais à ces poëtes, à ce musicien, il faut un interprète, un chanteur qui fasse connaître et apprécier leurs œuvres collectives, sans quoi le public les ignorera toujours. Franz Schober sera encore en cette circonstance, comme en bien d'autres, le bon génie de Schubert.

Il y avait au théâtre un acteur très-renommé, et qui jouissait de toutes les sympathies du public. Malheureusement il le savait bien, et ne prodiguait ni sa voix ni son approbation. C'était lui pourtant, lui seul, qui pouvait mettre au grand jour les *Lieder* des trois amis; mais comment l'intéresser à un inconnu? Certes, la tâche n'était pas facile, et Schober dut s'y prendre à plusieurs fois; mais aussi combien grande fut la joie des compagnons de Franz, quand ils virent entrer un soir dans sa chambrette un homme un peu roide, il est vrai, un peu rechigné, qui prit d'un air indifférent la première feuille de musique venue, mais qui la prit pourtant, fredonna la mélodie qu'on y avait écrite, et, faveur insigne, daigna la trouver jolie : c'était l'*Augenlied*. Deux autres *Lieder* se trouvaient à sa portée : *Ganymède* et *die Schäfersklage;* il les examina, les chanta à demi-voix; puis se leva, et, frappant un petit coup protecteur sur l'épaule du jeune auteur, sortit en disant : « Il y a quelque chose en vous; mais vous êtes trop peu comédien, trop peu charlatan : vous éparpillez vos idées sans les étendre. » De revenir, nulle mention. Pourtant il revint, et même sans se faire prier. Les *Lieder* agirent sur lui, malgré lui peut-être; il se mit à les étudier sérieusement, s'enthousiasma et enthousiasma ses auditeurs. Le grand pas était fait, la lumière assurée, et Johann-Michael Vogl intéressé à ces petits chefs-d'œuvre jusque-là restés dans l'ombre allait en assurer le succès.

Du reste, ce n'était pas un chanteur ordinaire que Vogl, qui joignait à la connaissance approfondie de la musique une instruction étendue et variée. Né en 1768 dans la ville de Steyr, la pureté de sa voix et la justesse de ses intonations avaient attiré sur lui, dès l'âge de cinq ans, l'attention du directeur des chœurs de la paroisse de son oncle, chez lequel il était élevé, et lui avaient valu d'en recevoir des leçons élémentaires. A huit ans il obtenait la place de ténor salarié. Mieux doué, mieux dirigé que la plupart des musiciens de profession, trop exclusivement adonnés à leur art, Vogl compléta ses

[1] Franz von Scholer, dont la famille a été anoblie en 1801, vit encore aujourd'hui à Dresde, où il s'est retiré en 1856, après avoir séjourné en France et en Italie, chargé de fonctions diplomatiques.

Digitized by Google

classes avec distinction. Dans le séminaire où on l'avait placé on jouait la comédie : c'est là qu'il donna les premières marques de son talent pour la scène, en compagnie de son condisciple Franz Süssmayer, qui plus tard devenait le *famulus* de Mozart[1].

Nommé maître de chapelle à l'Opéra impérial au moment où Vogl venait d'achever son droit, Süssmayer l'appela à lui, et le 1er mai 1794 le fit entrer à l'Opéra en qualité de baryton. Il y resta pendant vingt-huit ans, jusqu'à la fin de 1822, époque où il prit sa retraite, après avoir vu transformer l'opéra allemand en opéra italien et l'administration passer aux mains de Barbaja.

D'une tournure d'esprit philosophique et religieuse, passionné pour tous les arts, lecteur assidu des anciens et de Gœthe, son auteur préféré, dont il aimait et subissait l'influence jusque dans sa manière de penser et de voir, on se figure la supériorité marquée de ce *chanteur* sur le compositeur dont il interprétait les œuvres, et combien son commerce pouvait être avantageux à ce dernier. La grande différence d'âge, d'éducation et de goûts qui les séparait ne leur permit jamais, malgré leur intimité apparente, de sortir des rapports de maître à élève, de protecteur à protégé. Vogl ne se dissimulait pas ce qui manquait à Schubert, et il s'en expliquait assez librement soit dans des lettres à ses amis, soit dans des notes consignées sur son agenda. Il disait qu'il composait comme dans un état de *clairvoyance* et de *somnambulisme*, par une puissance et une inspiration pour ainsi dire plus fortes que sa volonté, et il ajoutait : « On admire de pareilles œuvres, on en jouit avec ravissement, mais on ne les juge pas. » Ce mot de *clairvoyance*, que Vogl emploie en français, et sur lequel il revient avec intention, lui avait été suggéré par le fait suivant. Un matin, Schubert lui apporte plusieurs *Lieder* à examiner. Comme il était occupé, il les met de côté et le renvoie à un autre moment. En les lisant plus tard, il en trouva un qui lui plut particulièrement, et comme il était trop haut pour sa voix, il le fit transposer et recopier. Environ quinze jours après, faisant de la musique avec Schubert, il prit le *Lied* sans mot dire, et se mit à le chanter dans le ton transposé. Schubert s'écria : « Eh ! vraiment, ce *Lied* n'est pas mauvais ; de qui donc est-il ? » Dans l'espace de deux semaines il avait complètement oublié ce qu'il avait fait. Quant à sa *clairvoyance*, Vogl n'était point le seul de son opinion : le baron von Schœnstein considérait aussi Schubert comme un *Musikalischer Hellseher*, un Voyant.

Musicalement et poétiquement, l'influence de Vogl fut excellente à ce *voyant*. C'est lui qui dirigeait son choix sur les poésies les plus

[1] Franz Xavier Süssmayer, né en 1766 dans la ville de Steyr, mort à Vienne en 1803.

Digitized by Google

propres à la musique, lui qui les déclamait avec un sentiment merveilleux; et sa manière toute personnelle de les concevoir ne pouvait manquer d'agir sur le compositeur et de former son goût. Si Schubert se distingue surtout par la vérité de l'expression, la justesse de l'accent et la pureté de la déclamation, c'est en grande partie à Vogl qu'il le doit. Mais ce ne sont pas les seuls services qu'il en reçut. Vogl l'introduisit dans le monde de l'art; il lui procura la connaissance de personnes aimant et cultivant la musique; il fut pour lui un conseiller paternel dans les choses de la vie et un ami intéressé à son bien-être.

Cependant, comme toute médaille a son revers, ces rapports avaient aussi le leur. Schubert, l'ami par excellence de l'indépendance et du sans-gêne, n'acceptait pas toujours volontiers la protection un peu sévère du grand chanteur. D'un autre côté il se trouva, pour lui complaire, dans la nécessité d'écrire beaucoup pour un genre de voix peu ordinaire, et qui était celui de Vogl. Souvent aussi il arrivait que ce dernier, sous prétexte de transposition et d'amélioration, apportait sans scrupule aux mélodies de Schubert des changements qui n'étaient pas toujours heureux, et qui restaient. Plusieurs ont été gravées ainsi [1]. Toutefois, quoique là, comme partout, le bien ne fût pas sans mélange de mal, il est clair que le premier l'emporta de beaucoup sur le second. On ne saurait en demander davantage.

Vogl survécut de plusieurs années à Schubert. Il avait déjà soixante ans, qu'il continuait à chanter ses *Lieder* en petit comité; et même, en 1834, il fit encore entendre le *Erlkönig* dans un concert public. Les dernières années de sa vie furent attristées par un mal dont les effets le plongeaient dans l'humeur la plus noire. Sous l'impression morbide de la souffrance, il croyait que le monde touchait à sa fin; mais s'il était délivré momentanément de ses maux, alors il lui semblait nager dans une félicité parfaite. Il mourut le 19 novembre 1840, âgé de soixante-treize ans, entouré par sa femme des soins les plus tendres.

Peu avant sa mort, ses amis et ceux de Schubert lui avaient offert un verre d'honneur sur lequel était gravé le portrait de ce dernier. Si les amis eussent été moins sincères, n'aurait-on pas pu y voir une épigramme?

Mme A. Audley.

[1] Le docteur Standharthner et M. Spina possèdent les *Lieder* de Schubert, écrits avec les fioritures ajoutées par Vogl, elles rappellent le chanteur de théâtre et tranchent désagréablement sur le fond. Les *améliorations* apportées aux *Müller Lieder* vont à elles seules jusqu'à douze. — Dans le *Lied, der Einsame* et dans les *Ballades écossaises*, on trouve des changements détestables.

La suite prochainement.

Digitized by Google

LE NOUVEL OPÉRA

I

SON EMPLACEMENT. — LES MESURES LÉGALES ET FINANCIÈRES QUI ONT PRÉSIDÉ A SA CRÉATION

Chez une nation, l'art s'affirme autant par la création des œuvres que par la recherche et le soin qu'on met à les produire aux regards d'un public éclairé.

Les œuvres dramatiques et lyriques, notamment, ont besoin plus que toutes autres de cette production au grand jour sans laquelle elles n'existeraient pas. Elles ont besoin d'une mise en scène spéciale qui, au moyen des travestissements, des décors, des espaces réservés à leur exhibition, fasse passer dans l'esprit du spectateur la fiction à l'état de réalité, et permette à des oreilles attentives de saisir facilement l'harmonie littéraire ou le rhythme musical.

A toutes les époques, aussi bien dans l'antiquité que dans les temps modernes, la civilisation éclairée a toujours poursuivi ce double problème : produire dans son milieu la fiction du poëte ou l'harmonie du musicien, faire profiter les masses de ce passe-temps originellement religieux et moralisateur. Le théâtre, telle était la luxueuse création qui à Athènes comme à Rome faisait presque partie intégrante des institutions. Si plus tard le théâtre a dégénéré en combats du cirque, et en exhibitions immorales, plus révoltantes encore, il en faut accuser le changement même des institutions, le despotisme, et ses conséquences, la soif des conquêtes, l'esclavage, le besoin enfin de faire oublier à un peuple sa liberté en l'énervant avec deux mots : *Panem et circenses*. Mais, même alors, les monuments consa-

Digitized by Google

crés à ces tristes spectacles étaient artistement étudiés, savamment construits, luxueusement ornés; architectes et sculpteurs se réunissaient dans un noble travail de conception et d'exécution pour affirmer ainsi les splendeurs de la Rome impériale. Partout où les légions victorieuses transportaient leurs aigles, elles apportaient à leur suite le théâtre, comme signe de conquête et gage d'obéissance.

Il est donc parfaitement conforme à ces idées qu'une capitale comme Paris cherche à se donner le luxe de théâtres somptueux, et, laissant de côté les salles de spectacle éphémères, à la charpente passagère et économique, leur substitue la pierre et les marbres coûteux qui seuls affirment aux générations suivantes l'état intellectuel d'une époque. Il peut y avoir là de l'orgueil, mais il faut avouer qu'il est bien placé. Le désir de doter Paris d'une scène lyrique en rapport avec les goûts et les besoins modernes est donc parfaitement raisonnable; reste à savoir si, dans la nouvelle construction de l'Opéra, le but sera complétement atteint, au triple point de vue légal, financier et artistique. Commençons par jeter un coup d'œil historique sur les métamorphoses successives de notre première scène lyrique.

I

La naissance de l'Académie impériale de musique remonte en France à Louis XIV. Le premier privilége fut accordé en 1672 à Lulli, surintendant de la musique du roi. A cette époque, où le souverain pouvait dire incontestablement : « L'État, c'est moi! » musique et théâtres dépendaient de sa maison; les salles de spectacle faisaient partie de ses palais : les directeurs des œuvres d'art n'étaient que ses intendants. Il y a, hélas! à notre époque de bigarrure démocratique, bien peu de changements sur ce chapitre! Sans nous arrêter plus longtemps à cette époque historique, constatons que la salle construite aux Tuileries fut incendiée en 1763, et reconstruite en 1770 au Palais-Royal. Ce nouveau local n'eut que quinze années d'existence, et en 1785 un nouvel incendie amena encore sa disparition.

Déjà à cette époque la scène lyrique française commençait à n'être plus considérée uniquement comme une dépendance de la maison du souverain : elle devenait quelque peu nationale. On objectait le danger fréquent d'incendie pour les résidences royales; on éprouvait enfin le besoin d'un remplacement immédiat. Sous cette triple préoccupation, on transporta la scène lyrique au boulevard Saint-Martin, et en *soixante-quinze jours* une nouvelle salle *provisoire* en charpente fut construite et livrée au public. On sait que ce provisoire

Digitized by Google

dure encore aujourd'hui sous une autre dénomination, et pourra durer encore de longues années. En 1794, une nouvelle salle était terminée : c'était la salle Montansier, en face de la Bibliothèque, qui subsista jusqu'en 1820, époque à laquelle « l'événement que vous savez, » selon l'expression de M. Baroche, c'est-à-dire l'assassinat du duc de Berry, entraîna sa démolition et sa disparition. Pendant un an, l'Opéra emprunta de nouveau la scène de la porte Saint-Martin, avant de s'établir enfin dans une nouvelle salle construite sur les dépendances de l'hôtel de Choiseul. C'est notre salle actuelle qui est appelée de nouveau à disparaître, pour faire place au monument de pierre que nous nous proposons d'étudier.

La salle de l'hôtel de Choiseul n'avait été considérée que comme provisoire : sa construction, faite avec les matériaux de l'ancienne salle, avait entraîné une dépense de deux millions cinq cent mille francs, payée, il est vrai, par l'État, car cette reconstruction avait été amenée par une cause purement politique qui ne pouvait intéresser la municipalité seule. Aussi dès 1835 la question revenait à l'étude devant le conseil municipal. Sous le régime parlementaire, contrairement à ce qui se passait du temps de Louis XIV, il était de principe que tout ce qui intéressait les citoyens — comme les musées ou les théâtres — étant une dépendance du domaine public, appartenait à la nation, et relevait non plus de la maison du souverain, mais de la nation elle-même, qui en abandonnait la surveillance à des mandataires élus, et la direction à un pouvoir responsable. Si le suffrage était restreint dans l'élection, au moins le principe tutélaire de la souveraineté nationale était-il entier. N'est-ce pas le cas de répéter avec Sganarelle : « Oui, cela était autrefois ainsi, mais nous avons changé tout cela. » Est-ce une amélioration ? L'historique des travaux de l'Opéra nouveau se chargera de répondre d'une manière probante.

Partant de ce principe, la reconstruction d'une salle d'Opéra à Paris intéressait en premier lieu la municipalité, à qui incombait la décision, le choix de l'emplacement et la principale dépense; puis en second lieu la Chambre des représentants, au nom de l'État, comme tuteur des municipalités, et ayant, au point de vue national, sa part contributive par une subvention nécessaire.

Dès 1838, le conseil municipal, consulté par le préfet d'alors, l'honorable M. de Rambuteau, qui vient de s'éteindre dans une verte vieillesse, discuta plusieurs projets. L'opinion qui prévalut était de reconstruire l'Opéra place du Palais-Royal, à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le grand hôtel du Louvre. La reconstruction toutefois à la place qu'il occupait avait de nombreux partisans. Cette opinion retarda la mise à exécution du projet municipal. Un dernier

Digitized by Google

contre-projet en ce sens était en 1846 de nouveau remis en délibération. En principe, dépense et exécution étaient donc décidées; il ne restait que la place d'indécise. Remarquons que le projet de la place du Palais-Royal avait alors l'avantage — l'un des mobiles de la décision du conseil municipal — de purger les abords du Louvre de ce dédale de rues immondes qui l'entouraient du côté de la rue Saint-Honoré, avantage acquis aujourd'hui par le percement de la rue de Rivoli.

Le nouvel empire vint modifier bien des choses, entre autres l'attribution et la direction des beaux-arts et des théâtres. A l'exemple de Louis XIV, le souverain fut de nouveau regardé, sinon comme propriétaire, du moins comme seul directeur et usufruitier de toutes ces richesses. L'article 6 du sénatus-consulte du 12 décembre 1852 fit rentrer ces monuments dans la dotation de la couronne. Un ministre irresponsable de la maison de l'empereur en eut la direction, avec des *surintendants* sous ses ordres.

Voilà pourquoi, à propos du nouvel Opéra, toutes les études, discussions et décisions émanèrent, non du conseil municipal, mais du ministère d'État, souverain maître en cette matière. Quant à la partie financière, assez importante et même embarrassante, comme nous le verrons, le ministère d'État, qui se réservait tout l'honneur de la décision et de la haute direction, repassait à l'État la charge des dépenses apparentes, et réservait à la ville de Paris, sans autre profit que celui de payer, la tâche lourde, ingrate et presque ignorée de solder la plus grande partie des expropriations.

II

Le projet le plus rationnel et le plus économique tout à la fois consistait à laisser l'Opéra là où il était. Pendant la reconstruction, qui se fût exécutée promptement — puisque le coûteux moyen de l'expropriation était en partie supprimé — l'Opéra eût repris possession pour la troisième fois de son ancienne salle Saint-Martin, si remarquable comme acoustique, toujours provisoire et toujours immuable. Économie, facilité d'exécution, raison de convenance, tout se réunissait donc pour donner à ce projet, désigné déjà par l'opinion publique, la consécration de l'autorité légale. Ajoutons que dans la discussion à laquelle donna lieu, au sein du Corps législatif, la ratification des expropriations dont nous allons parler, ces arguments restèrent entiers, et ne furent nullement détruits par l'orateur du gouvernement.

Digitized by Google

Un tout autre projet fut exécuté. Dès 1855 la lutte des différents plans avait recommencé; seulement la voix publique dénonçait déjà un projet préconçu et arrêté, consistant à jeter bas tout un quartier composé de constructions neuves et d'hôtels somptueux, et à élever sur leurs ruines le nouveau monument. S'emparant de cette idée, un architecte, M. Brey, présenta le 7 juillet 1855 à l'empereur le projet de démolition de tout l'îlot de maisons compris entre le boulevard des Capucines, le passage Sandrié et une nouvelle voie d'isolement à créer, dite rue de Rouen — aujourd'hui rue Auber — dont le tronçon sortant de la place de l'Opéra et aboutissant à la rue Tronchet, considéré comme voie municipale de première nécessité, n'entre comme élément dans aucun des calculs auxquels nous allons nous livrer[1]. Au milieu de ce triangle, mesurant 13,000 mètres carrés, était placé l'Opéra nouveau, en forme de quadrilatère, occupant lui-même, comme construction, une surface de 8,000 mètres, soit 2,000 mètres de surfaces bâties de plus que l'Opéra actuel. Le projet portait l'estimation de l'expropriation des terrains utiles à cinq millions, celle de la construction de l'édifice à six millions; total onze millions, sur lesquels il fallait déduire la revente des terrains inutiles, soit cinq millions. Restait donc une dépense totale de six millions.

A la vue de ce plan, séduit sans doute par ce devis, qu'on peut déclarer aujourd'hui prodigieusement économique, l'empereur déclara « ... que c'était bien là qu'il fallait placer le nouvel Opéra. » Et ce fut là en effet que la place fut fixée, et, sans plus longue enquête, l'expropriation résolue. En présence de cette promptitude de décision, rare privilége du gouvernement personnel, les études préparatoires manquaient : ce ne fut dès lors qu'une suite ininterrompue de tergiversations et de modifications dont nous allons constater toute la regrettable et irréparable influence sur l'œuvre monumentale elle-même.

L'enquête d'expropriation fut ouverte le 5 mai 1860, sur les données presque complètes du plan de 1855; c'est-à-dire que, bien qu'on expropriât les énormes espaces compris entre le passage Sandrié, la rue Caumartin, la rue Neuve-des-Mathurins et la rue de la Chaussée-d'Antin, il n'était encore question ni d'élargissement des abords, ni du prolongement de la rue Lafayette, ni de la substitution à celle-ci du boulevard Haussmann; portion de la place de l'Opéra et sa conti-

[1] Cette rue était pourtant comprise par M. Baroche lui-même, dans la séance du 27 juin 1861, comme faisant partie des travaux de l'Opéra... « La ville de Paris *contribue aux dépenses de la reconstruction de l'Opéra* dans une proportion considérable : elle est chargée de la rue de Rouen..... »

Digitized by Google

nuation — la rue Auber — étaient jugées suffisantes comme viabilité ordinaire.

Ce projet, au point de vue de la circulation indispensable le soir à une scène lyrique, marchandait trop l'espace. Les débouchés manquaient : sauf une seule voie (la rue Auber), l'Opéra était placé dans une sorte d'impasse; sa façade se trouvait de plus étranglée par une place de 55 mètres. Hâtons-nous de constater que ce projet, comme emplacement choisi et comme disposition des abords, souleva une réprobation générale : l'enquête ne porte pas moins de *cinq cent quatre noms d'architectes opposants.*

Le 29 septembre 1860, un décret impérial, ne tenant aucun compte de cette opposition, consacra le projet, en étendant toutefois la surface des dégagements, et en ordonnant notamment « ... derrière le nouvel Opéra la création d'une *place irrégulière* se confondant avec la rue Neuve-des-Mathurins. »

Toujours même silence, on le remarquera, sur le projet d'une voie magistrale (rue Lafayette ou boulevard Hausmann, peu importe) derrière le monument. Seule, une place irrégulière devait remplacer la pointe du triangle primitif. Cette irrégularité imposée d'avance à une place était, il faut l'avouer, chose assez surprenante. Ne servait-elle pas plutôt d'amorce à cette voie magistrale déjà résolue en principe, mais dont on tenait à ne pas trahir l'existence, dans la crainte d'effrayer l'opinion publique par l'énormité de la dépense? On voulait sans doute rester dans un programme modeste d'expropriation, et ne pas donner raison à ceux qui dans l'enquête avaient déclaré la place insuffisante, les débouchés incomplets, et avaient prévu la nécessité de procéder à une vaste et coûteuse démolition de tout ce magnifique quartier. En tout cas, erreur calculée ou ignorance impardonnable, il n'y a pas de milieu entre ces deux suppositions. Aujourd'hui le gouvernement confesse hardiment la dernière. Et pourtant, à l'appui de la première hypothèse, il existe une singulière coïncidence. La première enquête porte la date du 5 mai 1860, le décret confirmatif celle du 29 septembre 1860; or le 20 avril 1860, quinze jours avant l'enquête, cinq mois avant le décret, voici la déclaration que faisait M. Pereire dans un rapport présenté à la Compagnie immobilière : « ... Reste enfin, à l'extrémité du jardin de l'ancien hôtel d'Osmond, un terrain de 510 *mètres de façade sur la rue Lafayette prolongée*, sur lesquels les travaux de construction ne pourront être commencés que lorsque la place du nouvel Opéra sera ouverte. » Par quelle longueur de vue l'entreprenant administrateur de la Compagnie immobilière, indissolublement lié alors à tous ces gigantesques travaux, frère siamois en quelque sorte de M. le préfet de la Seine,

Digitized by Google

avait-il découvert l'existence d'un boulevard complétement inconnu de M. Haussmann et de l'empereur lui-même?

Quoi qu'il en soit de tout ce mystérieux enfantement, la naissance, c'est-à-dire le décret, ne se fit pas longtemps attendre, et la somme des expropriations de mai 1861 monta au chiffre respectable de trente millions soixante-quinze mille francs. Une armée de démolisseurs s'abattit, sans perdre un jour, sur ces somptueuses demeures; le travail continua même la nuit, à la lueur sinistre des feux de bivouac. La pioche brisa la pierre de taille; la hache fit tomber les beaux ombrages de ces jardins spacieux, agents actifs et vivifiants de l'aération et de la santé de tout un quartier. Quelques mois avaient suffi pour métamorphoser un somptueux quartier en un désert aride et poudreux : vaste et onéreuse conquête de la destruction sur le travail.

Les plans d'ensemble, bien que la démolition fût terminée, les fouilles presque achevées et les constructions sur les nouvelles places commencées, étaient tellement incertains, qu'une nouvelle enquête fut jugée nécessaire pour consacrer de nouvelles modifications. Elle eut lieu le 20 août 1861. Trois changements importants étaient apportés au plan primitif (déjà modifié lui-même, comme nous venons de le voir) :

1° L'ouverture de la place sur le boulevard était portée de 55 mètres à 60 mètres, n'en maintenant pas moins l'étranglement regrettable du monument, d'un développement de 70 mètres;

2° La création de nouveaux dégagements était décidée, en parallèle avec la rue Auber (c'était la rue Halévy), puis les tronçons des rues Scribe et Meyerbeer;

3° Enfin « ... une nouvelle voie de 10 mètres de largeur, remplaçant la place irrégulière devant s'ouvrir *parallèlement* à l'arrière-façade, partait de la rue Neuve-des-Mathurins pour aboutir à la rue de la Chaussée-d'Antin. »

La surface des terrains utiles, de 13,000 mètres, chiffre de 1855, montait à 32,000 mètres. On avait déjà plus que doublé la surface primitivement fixée.

Était-ce donc là la dernière modification quant à la place? Hélas! non : elle se trouvait encore trop resserrée. Nouvelle enquête, ordonnée derechef en septembre 1866, et nouvelle expropriation montant à vingt-quatre millions, y compris la dépossession de la maison Feuillois, arrivée à la suite de procès désastreux pour la ville. Il s'agissait d'un tronçon du boulevard Haussmann allant de la rue Caumartin à la rue de la Chaussée-d'Antin, et ajoutant 12,000 mètres de superficie aux dégagements nécessaires. Ce tronçon en effet rempla-

Digitized by Google

çait et le projet primitif de la rue Lafayette, et le deuxième projet de la place irrégulière, et le troisième projet de la rue parallèle de 10 mètres. Seulement cette largeur était portée à 25 mètres, et loin de se trouver *parallèle* au monument, le nouveau boulevard se présentait en diagonale par rapport à la construction, arrivée à cette époque à un certain degré d'élévation, construction, comme l'on peut s'en convaincre aujourd'hui, disposée dans l'alignement de la rue Lafayette prolongée. L'Opéra, en un mot, au lieu d'être l'objectif principal auquel était subordonnée la viabilité ambiante, devenait au contraire accessoire, et accessoire défectueux, ridicule. A la voie magistrale, heureuse filleule du préfet tout-puissant, était réservé l'honneur de devenir non plus l'accessoire, mais le principal.

Sur ce point, des protestations furent encore faites à l'enquête, de notre part notamment, comme de la part de l'architecte, qui voyait, par cette modification imprévue, son plan menacé et l'aspect de son monument compromis. Le tronçon décidé n'en fut pas moins exécuté sans modifications. L'art dut naturellement céder la place à la force toute-puissante de la ligne droite.

Nous ne sommes pas au bout des expropriations. L'embranchement de la rue de la Chaussée-d'Antin était jugé insuffisant pour opérer le dégagement de la place de l'Opéra de ce côté. On expropria là trois immeubles, pour les faire simplement reculer de 6 mètres, et avancer, par contre, de toute la largeur de la rue Basse-du-Rempart. On avait de plus sur ces terrains des plans arrêtés, mais cachés, pour la translation du Vaudeville. C'était encore une dépense nouvelle de cinq millions dans laquelle tout était perte, indemnités industrielles et destruction de constructions neuves.

Enfin, après avoir fait disparaître par portions tout un quartier mis à sac, après avoir eu le champ complétement libre pour improviser une place, l'administration avait manœuvré si habilement, que ce monument, qu'on proclamait avant sa naissance « ... un des plus beaux monuments de Paris, le plus beau théâtre de l'Europe, » ne se trouvait d'équerre sur aucune face, et se présentait de biais et sans recul possible de tous les sens. C'était là un défaut capital auquel on n'avait pas songé. Passe encore lorsqu'on est forcé de tirer parti d'un emplacement obligatoire et limité ; mais lorsqu'on crée tout de toute pièce, c'est là, il faut l'avouer, jouer de malheur.

Une nouvelle expropriation, des 21 février et 22 mars 1868, vint encore apporter son contingent de 6,000 mètres, au prix énorme de vingt-six millions de francs. On établissait ainsi devant le monument une place suffisante ; on supprimait la déviation regrettable de la rue de la Paix ; on lui donnait un parallélisme dans les amorces de la rue Réaumur ; on commençait enfin la rue de l'Empereur, seule

Digitized by Google

de toutes les voies créées à coups de millions devant établir une sorte de régularité ainsi qu'une perspective digne du monument.

En présence de l'importance exagérée de la surface comme emplacement et dégagement, l'administration a toujours évité la clarté des chiffres. État et municipalité étaient, comme nous le verrons plus loin, chargés du poids de l'expropriation dans une proportion inégale. A l'État était réservée l'acquisition de l'emplacement du monument et de l'espace compris par la grille de fermeture. Ce sont ces chiffres — 11,500 mètres et 4,000 mètres — sur lesquels on a déjà eu quelque peine à s'entendre[1]. Ainsi, dans cet emplacement, en forme de losange parfait, on a distingué un losange intérieur réservé à l'État, et une bordure de 25 mètres, le sertissant de tous côtés, réservé à la ville : limite de viabilité qu'il n'y a pas de raison de ne pas admettre pour toutes nos places ou promenades ; distinction subtile, beaucoup plus financière que rationnelle, déchargeant les crédits limités de l'État au détriment de la caisse inépuisable des travaux municipaux. Quant au reste de l'espace, il a, suivant ces principes, été considéré comme *viabilité* et mis au compte de la ville. Cette place se décompose donc en 4,000 mètres d'enclos et 16,500 mètres de viabilité : au total 20,500 mètres.

En résumé, le projet primitif de 1855 ne comprenait que 8,000 mètres pour le monument, 5,000 mètres pour la place, sans autre dégagement que la rue Auber : total 13,000 mètres. Le 20 août 1861, ces chiffres étaient devenus 11,500 mètres pour le monument, 20,500 mètres pour les dégagements — tronçons des rues Scribe, Meyerbeer et Halévy. — Total 37,200 mètres. La surface avait presque triplé !

Depuis ce jour cette surface s'est augmentée encore de 12,000 mètres — tronçon du boulevard Haussmann — et de 6,000 mètres — place et amorces créées à l'embranchement de la rue de la Paix ; — ce qui donne un total de 55,000 mètres[2], ayant exigé l'emploi d'un fonds de roulement de quatre-vingt-sept millions.

[1] Voir la séance du Corps législatif du 24 avril 1869.

[2] Voici le tableau de ces surfaces en chiffres ronds :

1° Surface du monument.	11,500m.	Charge de l'État.
2° — de la place ambiante.	20,500m.	État : 4,000m. Ville : 16,500m.
3° — du tronçon des rues (rue Auber déduite).	5,000m.	Charge de la ville.
4° Surface du tronçon du boulevard Haussmann.	12,000m.	Charge de la ville.
5° Place de la rue de la Paix et tronçons.	6,000m.	Charge de la ville.
Total. . .	55,000m.	

Digitized by Google

Et l'on n'avait tout d'abord songé qu'à une surface de 13,000 mètres ! Première et impardonnable conséquence de la précipitation du projet, de l'improvisation des études, et des modifications successives.

III

Que devenait la question légale, au milieu de ce vaste tourbillon de poussière ? Elle participait largement de la précipitation fébrile de cette conception. Nous renvoyons le lecteur à une remarquable et intéressante étude publiée ici même, en 1864[1], sur la question de finance et de légalité. Constatons que la loi a été non violée, mais contournée, au moyen d'un ingénieux procédé qui soumettait à l'approbation du Corps législatif un simple fait accompli.

Avant 1852, aucune expropriation ne pouvait être commencée qu'en vertu d'une loi. Le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, laissant de côté ces broussailles encombrantes du régime parlementaire, donna à l'empereur le droit d'autoriser toute expropriation par simple décret. Le vote du Sénat toutefois, par un souvenir regrettable sans doute du régime représentatif, consacra la nécessité pour le gouvernement de demander un vote approbatif au Corps législatif avant toute exécution, sauf le cas de guerre, de grands sinistres ou de *force majeure*... « Le vote manquerait d'une suffisante indépendance, disaient les commissaires du gouvernement, en présence de faits accomplis. Il était bon et prudent de réserver au Corps législatif la prérogative à cet égard. »

Nous venons de voir que pour l'exécution des travaux du nouvel Opéra le gouvernement avait peu respecté ces « bonnes et prudentes » limites ; car les expropriations étaient faites, les démolitions opérées, les fouilles commencées, lorsque l'on pensa au Corps législatif. On songea enfin, quelques jours avant la fin de la session, lorsque le temps était à peine suffisant pour un examen approfondi, à présenter un projet de loi « in extremis. »

Ce projet donnait à M. le préfet de la Seine le droit d'exproprier et de payer la dépense, sauf à se faire rembourser par l'État, à raison de la superficie que l'on consacrait au nouvel édifice, une somme de dix millions, représentative de l'expropriation, et une autre somme de douze millions, estimative des constructions : au total vingt-deux millions. Cette dépense devait être couverte, jusqu'au prorata de dix-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille francs, par la ces-

[1] Le nouvel Opéra, par M. François Beslay, 25 août 1864.

Digitized by Google

sion de terrains domaniaux faite à la ville. Restait donc une soulte de trois millions environs. Par une restriction mentale, le surplus des expropriations, en dehors de la superficie de l'édifice, tombait comme payement à la charge de la ville. Quant aux travaux, ils pouvaient être entrepris au mois de juillet. Telle était l'économie de la loi.

Grand fut l'étonnement des députés. « Lorsque nous montrions, s'écriait M. Clary dans la séance du 27 juin 1861, à plusieurs membres du conseil d'État le plan de l'Opéra, on nous a dit que rien n'était arrêté; et cependant le nouvel Opéra était décidé, et on l'a parfaitement mis à la place que le plan désignait... Nous inviter à voter lorsque tout est fait, c'est nous inviter à un repas lorsqu'il n'y a plus rien sur la table. »

Un peu ébranlé par ce raisonnement, le ministre offrit sérieusement, si on l'exigeait, pour démontrer l'entière indépendance du Corps législatif, de rompre le jugement d'expropriation et de remettre tout en place. « Mais tout est démoli ! » s'écriait un député. Qu'importe : pour être inexécutable, l'intention n'en était pas moins bonne. La commission elle-même avait terminé son rapport par une véritable avalanche de regrets :

« ... La commission *regrette* que la présentation du projet de loi ait été si tardive (vingt jours avant la fin de la session). »

« ... La commission *regrette* d'avoir à vous faire voter sur une affaire déjà engagée, ce qui évidemment modifie la liberté de votre vote. »

« ... La commission *regrette* de vous proposer l'adoption d'un projet dont la dépense n'est pas préjugée par des devis bien étudiés. »

Le Corps législatif n'en légalisa pas moins avec entrain, et à une immense majorité, cette agglomération de regrets.

Quel avait donc été le moyen de faire admettre si facilement le fait accompli? Ce moyen était simple : c'était la *force majeure*, exception prévue du sénatus-consulte. M. Baroche démontra avec habileté que la salle ancienne, construite de plâtre et de charpentes déjà vermoulues en 1822, ne tenait plus qu'à un fil; qu'elle menaçait chaque soir les spectateurs d'un effondrement général; la toiture n'était plus suspendue que par un reste d'habitude ou par un prodige d'équilibre, les conduits de calorifères circulaient au milieu d'amas informes et inflammables. « Je ne voudrais pas effrayer les personnes qui veulent aller à l'Opéra, ajoutait-il; mais nous avons des documents tellement positifs... que nous nous sommes vus dans la *nécessité* de remplacer l'Opéra... Je ne veux pas dire trop de mal, parce que, de toute manière, cette salle existera encore dix-huit mois à deux ans. »

Digitized by Google

On le voit, c'était une mesure de salut public, et la salle, qui se porte à merveille en 1869, qui a l'apparence — l'obligation même — de devoir servir encore de longues années, était, paraît-il, en 1861, huit ans auparavant, dans un état terrifiant, laissant à peine la dangereuse perspective de deux années d'existence. Que pouvait faire un gouvernement tant soit peu soucieux de la vie de ses sujets, si ce n'est presser la construction nouvelle, et, grâce à une exception légale dont on usait à regret, faire disparaître ce danger public sans consulter les mandataires du pays. Que pouvaient faire ces mandataires, si ce n'est confirmer le fait irrévocablement accompli?

Et voilà comme, avec la plus entière bonne foi, nous voulons bien le croire, le gouvernement se passa du consentement préalable exigé par la loi. Espérons du moins, s'il n'y a plus que les présidents du Conseil d'État qui tremblent encore [1], que les ministres doivent être revenus de leurs terreurs primitives; car en présence de la dépense formidable incomplétement prévue, en présence surtout du manque de fonds, l'amas informe de charpentes vermoulues menace, non de s'écrouler, mais de rester indispensable nombre d'années encore; et si l'honorable défenseur du projet de loi de 1864 est encore sous l'impression du danger qu'il a si bien traduit dans son discours, on ne saurait trop admirer le courageux exemple qu'il donne chaque hiver en allant, depuis huit ans, héroïquement risquer son existence dans sa loge ministérielle.

IV

Quant à la partie financière, elle n'est que le triste corollaire de la partie légale.

« Sans pouvoir aujourd'hui, disait M. Baroche le 4 juin 1861, fixer exactement la dépense, les plans et devis permettent déjà de l'estimer à une approximation suffisante. » C'est une dépense totale de vingt-deux millions concernant l'État, sur lesquels déjà dix-neuf millions sont assurés par la cession des biens domaniaux. — « Je vois là une dépense qui malheureusement ne sera pas le dernier mot. » Telle était la réponse de M. Gouin. A quoi le ministre répliquait : « L'architecte est *intimement convaincu* qu'on ne dépassera pas de

[1] Cette déclaration du salut public, M. Baroche n'a pas osé venir la renouveler lui-même à la séance du 24 avril 1869; mais elle n'a pas été abandonnée, et un éminent président du Conseil d'État, M. Cornudet, n'a pas craint, comme excuse des erreurs qu'il confessait du reste, de mettre encore en avant le danger imminent, dont il osait à peine parler « par un sentiment facile à comprendre. » Tout en reconnaissant l'Opéra encore nécessaire pour cinq ans.

Digitized by Google

beaucoup, si on les dépasse, les douze millions formant évaluation du devis... Quant aux terrains, *on a exproprié* 13,000 *mètres* à sept cent douze francs. C'est là une bonne affaire à saisir, car ils augmenteront plus tard. »

On croit rêver aujourd'hui, lorsque, dans la séance du 24 avril 1869, le gouvernement est venu déclarer « que le Corps législatif savait fort bien que les évaluations n'étaient qu'approximatives, et qu'on avait fait, relativement à ces évaluations, les réserves les plus positives. » Déclaration qui arrachait à un membre de la majorité cette exclamation : « C'est une leçon pour l'avenir ! »

Parlons d'abord des expropriations.

Qu'a donné la réalité? Non une surface utile de 13,000 mètres, exigeant une dépense de dix millions, mais une surface utile de 15,700 mètres, ayant exigé une dépense de onze millions cent soixante-dix-huit mille francs. Voilà la part de l'État. La ville paye de son côté, pour les 16,300 mètres qui complètent la place au milieu de laquelle se trouve le monument, y compris l'emplacement de la maison Feuillois, une première somme de quatorze millions ; puis, pour les tronçons des rues Scribe, Halévy, Meyerbeer, une autre somme de trois millions cinq cent mille francs; puis, pour le tronçon du boulevard Haussmann, une autre somme de douze millions ; puis, pour l'élargissement de la section de la rue de la Chaussée-d'Antin, comme indemnité locative et valeur des bâtiments démolis, deux millions et demi ; puis enfin, pour la nouvelle place de la rue de la Paix, une dernière somme de vingt-deux millions, dans laquelle les indemnités locatives, perte sèche pour la ville, s'accusent par le chiffre de neuf millions sept cent cinquante mille francs, et, dépassant démesurément la proportion ordinaire, s'élèvent à plus de moitié des indemnités foncières [1]. Nous ne parlons que pour mémoire de la nécessité absolue de continuer le ruineux percement de la rue de l'Empereur jusqu'aux Tuileries.

Soit un total de soixante-cinq millions, dont onze à la charge de

Date des expropriations.	Situation.	Mètres.	Prix du mètre.	Total.
			fr.	fr.
Mai 1861. . . .	Monument.	11,500	712	27,000,000
	Place en losange. — Pans coupés. . .	25,000		
	Tronçons de rues.	5,000		
Août 1866. . . .	Tronçon Haussmann.	12,000	1,000	12,000,000
—	Indemnité Feuillois. Impasse Sandrié.	»	»	1,800,000
Septembre 1866.	1re section. Rue de la Chaussée-d'Antin.	400	1,200	480,000
—	Indemnité locative. id.	»	»	2,100,000
Mars 1868. . . .	Place de la rue de la Paix, et amorces.	6,000	2,080	12,480,000
—	Indemnités locatives.	»	»	9,751,000
	Total. . . .	55,400		65,611,000

Digitized by Google

l'État, et cinquante-quatre à la charge de la ville de Paris. Telle est l'énorme dépense d'expropriations imposées pour l'emplacement et les dégagements nécessaires au nouvel Opéra.

Voyons les moyens financiers prévus pour payer ces dépenses.

L'État soldait, avons-nous dit, à la ville ses onze millions d'expropriations par l'abandon pour pareille somme d'immeubles domaniaux. Quant aux millions incombant à la ville, c'était là une affaire légère dont on se souciait peu, dont on parlait moins encore. La caisse des travaux, les emprunts autorisés, et ce procédé si ingénieux des bons de délégation ne constituaient-ils pas de puissants moyens pour exécuter toutes les expropriations possibles ou impossibles?

L'État supportait déjà, par suite de l'augmentation de la surface utile, un premier mécompte d'un million, d'autant plus difficile à expliquer, que l'expropriation était déjà exécutée et soldée lorsque la déclaration des 13,000 mètres, portés aujourd'hui à 15,700 mètres, fut faite à la tribune. Le calcul de la valeur des terrains domaniaux amenait un autre mécompte plus grave encore.

Le prix véritable des terrains du Trocadéro, compris dans les domaines aliénables, fut fixé, par décision d'un jury spécial, à six millions trois cent treize mille francs, et non à huit millions, chiffre de l'estimation. Première cause d'erreur. Mais l'État ayant subitement éprouvé le besoin de doubler l'étendue de la place du Roi-de-Rome, en reprenant par conséquent la moitié des terrains sur l'aliénation desquels on devait compter, le Trocadéro ne produisait plus que trois millions trois cent treize mille francs, et non huit millions. C'était donc un mécompte total de cinq millions six cent quatre-vingt-sept mille francs, produit d'une double erreur sur la surface d'emplacement et sur l'estimation des valeurs domaniales.

Il fallait à tout prix recourir à d'autres aliénations pour obvier à un tel mécompte. Ce palliatif, on le trouva dans l'aliénation d'une partie des jardins du Luxembourg, dont nous n'avons pas à retracer ici les longues et nombreuses vicissitudes, mêlées aux non moins nombreuses difficultés présentées par le Trocadéro, qui toutes ensemble rappellent, au point de vue de la légalité et du fait accompli, le mystérieux enfantement de l'Opéra. Décider, exécuter et soumettre aux mandataires du pays l'approbation presque irremédiable du fait accompli, telle a été dans ces trois affaires la marche uniforme suivie par l'administration.

Disons un mot en passant de l'affaire du Luxembourg, si intimement liée à l'entreprise de l'Opéra.

Dès 1864, l'insuffisance du chiffre des aliénations était reconnu. Le 2 novembre parut un décret impérial instituant et nommant une commission dont la mission principale, déterminée par l'article 4,

Digitized by Google

était de rechercher et désigner de nouvelles propriétés domaniales à aliéner. Pour n'être arrêté par aucune difficulté d'exécution, l'attribution de la commission s'étendait même sur les immeubles et travaux de la ville de Paris. Sur le vu du rapport de la commission, l'Empereur, par un nouveau décret du 25 novembre 1865, désignait comme aliénable la moitié des jardins du Luxembourg. Cette aliénation frappait en effet la pépinière, le jardin botanique, l'allée de l'Observatoire et une vaste portion des quinconces séparée par le prolongement de la rue Férou. Inutile de rappeler l'émotion générale que souleva dans tout Paris ce projet inattendu. L'empereur, après un examen attentif des lieux, fit droit en partie aux réclamations des nombreux pétitionnaires. Il rapporta certaines prescriptions de son décret en restreignant l'étendue de cette regrettable aliénation.

« Je me suis convaincu, est-il consigné dans la lettre impériale du 20 février 1866, qu'il y avait tout avantage à ne pas prolonger la rue Férou, et à laisser ainsi intacte la partie ouest de cette utile promenade.

« Je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour faire modifier dans ce sens les projets originairement arrêtés. »

C'était une importante restriction de 45,000 mètres.

Les pétitions renvoyées au Sénat obtinrent une nouvelle concession. La voix écoutée du président de la Cour des comptes sauva encore la moitié du terrain occupé par l'ancienne pépinière. De plus, l'allée de l'Observatoire fut maintenue, non à l'état de viabilité projetée, mais à l'état de promenoir planté, ce qui conserva encore 68,000 mètres de terrain. Tout dernièrement enfin, dans la séance du Sénat du 20 avril 1869, la portion aliénable a encore été restreinte des deux plus importants îlots destinés à la vente, contenant 16,000 mètres : au total, 13 hectares sauvés de l'aliénation, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la surface totale de ce domaine[1] préservé du danger de vente, bien que précédemment voué, d'un trait de plume, aux atteintes irréparables de l'aliénation. De justes réclamations peuvent encore avoir, on le voit, un résultat heureux. Aujourd'hui il ne reste donc plus à aliéner que 57,000 mètres dont le prix vient couvrir le mécompte éprouvé sur les terrains du Trocadéro, gage eux-mêmes des dépenses de l'Opéra. L'aliénation du Luxembourg n'est donc qu'une substitution à l'aliénation du Trocadéro : c'est ce qu'on pourrait appeler une contribution par ricochet

[1] Contenance des palais, jardins et allée de l'Observatoire. . . 250,512m.
— de la pépinière. . . . . 80,000m.
— du jardin botanique. . . . . 31,760m.
Total. . . 56 h. 92 a. 72 c.

Digitized by Google

dont l'Opéra est l'objectif. Grâce à l'appoint apporté par l'aliénation du Luxembourg, la somme de dix-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille francs redevenait intégralement disponible.

Parlons maintenant de la construction. Elle devait être terminée, nous l'avons vu, dans un laps de temps, avait dit le ministre, de dix-huit mois à deux ans. Ne s'agissait-il pas d'un simple crédit extraordinaire de trois millions à demander au Corps législatif pour parfaire la somme que l'expropriation laissait liquide sur la cession des terrains domaniaux? En poussant les travaux de construction comme on avait poussé ceux des démolitions et des fouilles, le temps comme les fonds prévus étaient plus que suffisants.

Or nous sommes en 1869, c'est-à-dire que huit ans se sont écoulés depuis cette aventureuse entreprise, et le monument, d'après les calculs mêmes émanés du gouvernement, sera encore cinq ans avant d'atteindre son entier achèvement.

Ce retard imprévu de onze années provient des embarras financiers, conséquence nécessaire et prédite de l'absence complète d'études et de devis préparatoires.

Dès 1861 les travaux commençaient, et trois ans après, la commission du budget de 1864 réclamait encore vainement un devis définitif des travaux! Elle se décidait donc à restreindre les allocations annuelles, qui semblaient développer la dépense à mesure qu'elles augmentaient elles-mêmes de volume. En effet, sur les dix-neuf millions trois cent soixante-dix-huit mille francs, produits des aliénations de biens domaniaux, onze millions, nous l'avons vu, étaient absorbés par l'expropriation préparatoire, trois millions étaient réservés comme valeur des terrains de l'ancien Opéra non disponibles; restait cinq millions trois cent soixante-quinze mille francs, déjà complétement absorbés par les constructions, auxquels il fallait encore ajouter deux millions cinq cent mille francs de crédit supplémentaire en 1863. Ces sept millions huit cent soixante-quinze mille francs dépensés au début de l'œuvre effrayèrent la commission, qui restreignit le crédit extraordinaire pour 1865, de quatre millions à trois millions cinq cent mille francs.

En présence de cet embarras, l'empereur consulta la commission de direction des travaux, et le 2 août 1864 parut au *Moniteur* la lettre suivante, intéressante à plus d'un titre. Elle était adressée au ministre d'État, et était datée de Vichy.

« Mon cher maréchal,

« Je viens vous faire part d'une réflexion qui m'est survenue pendant le repos dont je jouis ici. Deux grands établissements doivent être reconstruits à Paris, avec une destination bien différente : l'Opéra

Digitized by Google

et l'Hôtel-Dieu. Le premier est déjà commencé; le second ne l'est pas encore. Quoique exécutés, l'Opéra aux frais de l'État, l'Hôtel-Dieu aux frais des hospices et de la ville de Paris, tous deux ne seront pas moins pour la capitale des monuments remarquables; mais comme ils répondent à des intérêts très-différents, je ne voudrais pas que l'un surtout parût plus protégé que l'autre.

« Les dépenses de l'Académie impériale de musique dépasseront malheureusement les prévisions, et il faut éviter le reproche d'avoir employé des millions pour un théâtre, quand la première pierre de l'hôpital le plus populaire de Paris n'a pas encore été posée. Engagez donc, je vous prie, le préfet de la Seine à faire commencer bientôt les travaux de l'Hôtel-Dieu, et veuillez faire diriger ceux de l'Opéra de manière à ne les terminer qu'en même temps. Cette combinaison, je le reconnais, n'a aucun avantage pratique; mais, au point de vue moral, j'attache un grand prix à ce que le monument consacré au plaisir ne s'élève pas avant l'asile de la souffrance.

« Recevez, mon cher maréchal, l'assurance de ma sincère amitié.

« NAPOLÉON. »

Rapprochons ici trois dates qui ont une certaine éloquence : 10 juin 1864, commission du budget restreignant le crédit extraordinaire; — 31 juillet, lettre de l'empereur; — 2 novembre, décret constitutif d'une commission en vue de nouvelles aliénations domaniales. On voit par là dans quels embarras financiers on s'était lancé.

On se limita dès lors, en présence de l'absorption complète, en deux ans, du crédit primitif, au système des crédits extraordinaires annuels votés par le Corps législatif. En voici le montant :

1861. Reliquat des aliénations domaniales	5,378,000 fr.
Budget de 1863	2,500,000
— 1864	3,500,000
— 1865	3,600,000
— 1866	3,000,000
— 1867	3,000,000
— 1868	2,000,000
— 1869	2,000,000
— 1870	1,800,000
Total	26,778,000 fr.

Ce total doit encore s'élever au chiffre de trente et un et même trente-sept millions; le second beaucoup plus probable que le premier.

Examinons d'où provient un tel mécompte.

Les devis de l'avant-projet montaient à douze millions. « L'archi-

Digitized by Google

tecte était *intimement convaincu* — M. Baroche l'avait déclaré en son nom — que ce devis ne dépasserait pas de beaucoup cette évaluation, s'il la dépassait. »

Or voici en résumé les explications nouvelles du gouvernement[1] :

« ... On *n'avait pas eu le temps de faire les devis*... Au bout de dix mois, de nouveaux devis portèrent la dépense à vingt-neuf millions... M. Walewski fut effrayé de ces évaluations. Ordre fut donné de refaire les devis... L'architecte s'y résigna, et, en *modifiant la qualité des matériaux*... il réduisit le devis à dix-huit millions... Bientôt il devint évident que la dépense s'élèverait à vingt, puis à vingt et un, vingt-trois et enfin vingt-cinq millions,.. et la Chambre a *presque toujours été avertie* de ces modifications... Aujourd'hui la dépense, dans la *pensée de l'architecte*, s'élèvera à trente et un millions de francs. Voilà le chiffre exact de l'évaluation actuelle, et cette fois l'architecte et le conseil des bâtiments civils ne font pas de réserves... Oui, on s'est trompé, je le déclare, je le regrette, mais on n'a pas voulu tromper ! »

Comment ! les plans de l'enquête d'avril 1861 et le décret confirmatif ne révèlent ni au public ni au Corps législatif l'existence de voies de dégagement, progressivement annoncées plus tard ; et *antérieurement* à cette enquête et à ce décret, la Compagnie immobilière connaissait le projet de ces voies de dégagement ! Et cela s'appellerait se tromper ? Comment ! le 27 juin 1861 — on l'avoue aujourd'hui — on n'avait pas fait de devis, et malgré cela le ministre n'en annonce pas moins que ces devis existent, et « qu'on ne les dépassera pas de beaucoup, si on les dépasse ! » Et cela s'appellerait encore se tromper ? Comment ! dix ans après la confection tardive et inexplicable de ces devis, la dépense monte de douze à vingt-neuf millions, et le Corps législatif, « qui est presque toujours averti » — naïf euphémisme de langage — ne l'est pas en cette occasion ! Et cela s'appellerait toujours se tromper ? Comment ! le gouvernement effrayé impose une diminution de dix millions, obtenue « en modifiant la qualité des matériaux, » réduction inexécutable, plus apparente que réelle, destinée à familiariser progressivement le Corps législatif avec le monstrueux chiffre qu'on tenait à ne pas annoncer ! Et cela s'appellerait encore et toujours se tromper ? Aurions-nous par hasard mal compris les déclarations ministérielles et confondu chiffres et dates ? Nous ne le croyons pas. Résignons-nous toutefois à admettre la simple erreur involontaire, puisqu'une voix officielle nous l'affirme ; mais remarquons encore que ce chiffre définitif de trente et un millions, qu'on nous a présenté comme dernière limite de la dé-

[1] Paroles prononcées par M. Cornudet, à la séance du 24 avril 1869.

Digitized by Google

pense, n'est pas d'une certitude formelle..... « Il est dans la pensée de l'architecte, » cela est vrai; mais celui primitif de douze millions était aussi « dans l'intime conviction » du même architecte. Où est la garantie, lorsque l'on annonce et on maintient avec assurance, comme un chiffre « venu de bonne part, » celui de trente-sept millions?

A cet effrayant mécompte on objecte trois causes peu sérieuses : une rivière souterraine, ayant entraîné l'emploi coûteux de béton et de solides matériaux dans les fondations; la modification de la face postérieure de l'arrière-façade; enfin les faux frais se développant avec la prolongation des travaux.

Ce sont là des causes qui toutes prennent leur origine dans l'absence d'études préparatoires, dans l'absence de devis et dans les modifications successives des plans.

Cette prétendue rivière n'était que la perméabilité inhérente aux terrains sablonneux avec sous-sol imperméable. Que n'avait-on employé un moyen enfantin à force de simplicité? Que n'avait-on simplement jeté les yeux sur les nombreux puits du voisinage? Cette simple inspection eût suffi pour indiquer le niveau du sol aquifère? Ce que, architecte et commission des bâtiments, trop haut placés sans doute, ignoraient, tous les propriétaires du quartier le savaient. Si donc il n'y avait pas d'autre emplacement que cette place fatidique, il fallait prévoir un massif de béton exigeant 23,000 mètres cubes, soit une dépense de quatre cent quarante mille francs. Mettons le million complet, eu égard aux difficultés d'exécution de cette cuvette renversée au moyen de laquelle on obtenait en dessous du niveau d'eau la profondeur nécessaire aux derniers dessous d'une scène lyrique, eu égard aussi aux travaux d'épuisement; doublons cette somme, si on l'exige; reste encore dix-sept ou même vingt-trois millions de mécomptes inexpliqués, et la preuve d'une incurie ou d'une ignorance impardonnable.

On parle des masses de pierres de taille enfouies à des profondeurs si considérables. Non, on ne les avait pas calculées au début, comme on veut bien le dire aujourd'hui, d'une qualité ordinaire. On connaissait la profondeur et les 75 mètres d'élévation du futur monument. Or la science pratique la plus élémentaire défendait à l'architecte le moins expérimenté de baser ses calculs sur des matériaux de vil prix qui eussent amené un écrasement à peu près certain. Qu'on l'avoue : la cause des mécomptes produits par ces fondations est due à un inexplicable mépris des devis matériels, à une impardonnable facilité dans les traités qui a permis, par exemple, de cuber et taxer tout cet amoncellement de libages aux faces brutes et primitives comme les pierres ouvrées et mises en parement. Il y a là une énorme

Digitized by Google

plus-value de dépense. Mais à qui, encore une fois, faut-il s'en prendre, si ce n'est à la préoccupation de l'artiste, qui a fait trop bon marché de la pratique matérielle du maçon? Quant aux modifications de l'arrière-façade, qui donc a créé après coup cette façade, en la dotant d'un recul qui n'existait pas au moment du plan? Et l'augmentation des faux frais? Certes ils eussent été évités, si l'on avait eu le courage d'articuler ce chiffre de vingt-neuf millions, accusé par un devis véritable obtenu après dix mois d'études, mais qu'on s'empressa de tenir secret, car le projet n'eût pas passé, ce qui eût évité de recourir aux embarras de restriction de crédit. Un retard de dix mois suffisait, dans le commencement des travaux, pour éviter toutes ces complications; mais le danger public était si pressant à la salle de la rue Le Peletier!

En résumé, sur cette question financière :

L'expropriation, part de l'État, a coûté une somme de	11,000,000 fr.
L'expropriation, part de la ville, a coûté une somme de	54,000,000
La construction, part de l'État, coûtera un maximum annoncé de.	31,000,000
Ce qui donnera une dépense totale de. . .	96,000,000 fr.

Ce calcul ne comprend pas les six millions d'augmentation probable sur les prévisions de construction, ce qui porterait la dépense totale à plus de cent millions, sans compter, bien entendu, le prolongement de la rue de l'Empereur, partie intégrante de l'Opéra, dont l'expropriation est estimée à cinquante-cinq millions.

Cent millions! voilà donc, dans toute la brutale vérité qu'accusent les chiffres, la dépense exigée par le changement et la reconstruction de l'Opéra! Ajoutons enfin à cette colonne néfaste des pertes le morcellement du Luxembourg, l'une des promenades publiques les plus chères aux Parisiens. Voilà donc le bilan de l'Opéra futur!

On ne pourra jamais relever avec assez de sévérité des chiffres si lourds et si peu en rapport avec le but qu'on se proposait, et le résultat qu'on a obtenu.

On ne pourra jamais blâmer avec assez d'énergie, et la détermination prise par le gouvernement en dehors de l'opinion publique ou de toute discussion préalable, et la fiévreuse entreprise des travaux engagée avant tout devis préalable, avant toute étude préparatoire, et les moyens d'exécution, qui ont fait litière de toutes les méthodes antérieurement suivies.

Rappelons enfin qu'en dehors du gouvernement, à l'architecte aussi incombe une lourde responsabilité. Fort de sa conscience et du concours qui l'avait désigné, confiant dans cette arme victorieuse qui, tout en attestant le triomphe de son talent, l'assurait en même

Digitized by Google

temps contre tout revirement de la faveur gouvernementale, s'il avait tenu un langage ferme et convaincu, qu'eût pu faire le gouvernement, sinon s'arrêter au début de la fausse voie dans laquelle il s'engageait, et attendre? Si, par exemple, en présence de ce fiévreux entraînement qui conduisait à commencer sans bases fixes un monument qui devait à tout jamais assurer sa gloire d'artiste, l'architecte avait dit : « Sans études de terrain, sans devis préalable, je ne puis ni ne veux commencer les fondations. Je suis convaincu de mon talent ; tout le monde le proclame, le concours le prouve ; j'ai été puiser en Grèce, source de l'art antique, des principes dont je ne me départirai pas. Mais je suis jeune, l'expérience de la construction pratique peut me manquer ; je ne puis ni ne veux, encore une fois, engager ni ma responsabilité, ni la responsabilité du pouvoir, ni ma gloire future, dans une entreprise gigantesque, sans avoir appelé l'expérience à mon aide, sans avoir éclairé complétement cette route obscure par des études sérieuses et des devis que rien ne viendra modifier. Tel est mon ultimatum. Issu du concours, j'ai droit de parler avec fermeté et franchise ; enfant de mes œuvres et non du népotisme, si on n'accepte pas, je me retire. » Si tel avait été son langage, c'était, non pas l'architecte, mais le pouvoir qui reculait.

La même responsabilité pèse sur le conseil des bâtiments civils, qui ne s'est préoccupé que de la partie artistique et architecturale, en laissant de côté la partie matérielle et financière. Avouer *qu'on n'a pas eu le temps de faire un devis*, et exécuter quand même des travaux aussi importants, c'est proclamer, ou qu'on ne tenait aucun compte de la dépense, ou qu'on ne se préoccupait que d'une chose, exécuter sans conteste la volonté impatiente d'un pouvoir personnel ardent à jouir et dédaigneux de tout obstacle.

GUSTAVE NAST.

La suite prochainement.

Digitized by Google

LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

III

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE[1]

La philosophie chrétienne tient peu de place dans le savant Compte rendu qui a été l'occasion de ce travail. Elle en tient peut-être moins encore dans les préoccupations du public, qui ne s'intéresse guère aux idées qu'à condition qu'elles fassent quelque tapage et s'associent d'une façon quelconque aux luttes et aux passions de la vie sociale. C'est ainsi que l'éclectisme, mêlé, pendant sa période militante de la Restauration, à la politique et à l'opposition libérales, put conquérir, à ce titre, la faveur de beaucoup d'esprits que la polémique de M. Cousin contre Locke ou sa théorie des quatre systèmes auraient médiocrement touchés. C'est ainsi encore que, de nos jours, les doctrines négatives, placées à l'avant-garde de la grande croisade entreprise contre le christianisme, soutenues en même temps par tous les instincts de la démocratie républicaine ou césarienne, sont bruyamment adoptées comme symbole par une foule à peine lettrée, et certainement incapable de suivre soit les argumentations de M. Taine et de M. Vacherot, soit même les insignes vulgarités et pauvretés de M. Büchner. Ni la sage philosophie de M. de Frayssinous, ni la métaphysique profonde et subtile de M. de Bonald — je ne cite que ces deux exemples — n'avaient cette valeur de circonstance et, si je l'ose dire, de coterie, qui fait chez nous la

[1] Voir le *Correspondant* du 25 décembre 1868.

Digitized by Google

popularité des noms et le succès momentané des doctrines. On ne doit donc pas s'étonner de l'indifférence qu'elles ont rencontrée auprès de la masse des lecteurs, bien qu'on fût peut-être en droit d'attendre d'un penseur tel que M. Ravaisson autre chose que le silence ou le demi-silence à l'égard de ces deux noms, l'un considérable, l'autre tout à fait illustre; et l'on ne doit pas s'étonner davantage que, pour forcer l'attention du public, et la tourner d'un côté où elle ne se portait guère, il ait fallu, il y a cinquante ans, l'éloquence impérieuse de l'*Essai sur l'indifférence*, et de nos jours le grand et aimable style, la grâce originale, la vigueur polémique du P. Gratry.

Il convient d'ajouter que la philosophie chrétienne a eu en notre siècle des années assez longues de fluctuation entre deux esprits opposés, pendant lesquelles, comme il arrive dans les guerres civiles, elle perdit presque toute action au dehors; puis d'autres années de stagnation et demi-sommeil pendant lesquelles il semblait qu'on ne la trouvât nulle part; en sorte que c'est un peu sa faute, ou la faute des crises qu'elle a traversées, si, pour beaucoup d'esprits même cultivés, elle est encore une inconnue.

Il n'en est pas moins vrai qu'elle tient dans l'histoire des idées de notre temps un rang très-important; qu'un tableau de la philosophie contemporaine où elle ne figure pas, ou ne figure qu'à peine, offre par ce côté une grave lacune; qu'il faut la connaître, pour comprendre et juger l'attitude des philosophies séparées; que l'histoire de ses crises elles-mêmes est un précieux enseignement pour les chrétiens, et leur dénoûment une réponse victorieuse à beaucoup de préjugés, très-injustes et très-répandus, contre l'esprit du christianisme et l'attitude de l'Église à l'égard de la raison; et qu'enfin, comme elle a eu en réalité, au commencement du siècle, la part principale à la renaissance du spiritualisme, elle seule peut, à la fin du siècle, avoir raison du matérialisme et de l'athéisme renaissants.

Pour suppléer d'une manière complète aux lacunes qu'offre le rapport de M. Ravaisson dans cette partie peu explorée de la philosophie contemporaine, il faudrait tout un livre. Notre dessein n'est pas de l'écrire; nous voulons seulement en tracer le programme, rappeler, en citant quelques noms propres, les services que la philosophie chrétienne a rendus et les phases qu'elle a traversées, préciser sa situation présente, et indiquer, selon nos lumières, ce qu'elle peut et ce qu'elle doit faire dans le péril actuel et manifeste des idées spiritualistes parmi nous[1].

[1] Les limites nécessaires d'un article nous obligeaient de choisir. Nous l'avons fait sous notre responsabilité et selon notre appréciation, en tenant compte, pour fixer notre choix, non-seulement de la valeur intrinsèque des ouvrages, mais de leur date et de l'influence qu'ils ont eue sur la direction des écoles catholiques. Ce sera

Digitized by Google

I

Avant de saluer la réapparition de la philosophie chrétienne après sa longue éclipse du dix-huitième siècle, disons en quelques mots comment elle eut sa persistance ou sa renaissance cachée au fond de quelques esprits d'élite, dont le secret, pour le public du moins, ne fut pleinement livré que par des publications posthumes.

Il ne faut pas croire que la philosophie sensualiste et antichrétienne eût tout conquis dans ce dix-huitième siècle où seule elle fait tout le bruit et occupe toute la scène. Après ce qu'on a dit avec vérité de ses succès dans toutes les classes lettrées, il reste vrai aussi qu'il y avait encore des parties non atteintes. Il y en avait dans le clergé, qui le prouva par l'héroïsme de sa fidélité à l'Église et par ses vertus dans l'exil; il y en avait dans la noblesse; il y en avait dans la bourgeoisie, surtout en province, où l'action de la secte dominante était moins immédiate et les traditions philosophiques et chrétiennes du dix-septième siècle moins affaiblies. Le spiritualisme chrétien ne meurt pas : si l'intolérance des doctrines négatives le proscrit, si le chœur bruyant des sophistes le réduit au silence, il a des catacombes où se réfugier; il se fait un sanctuaire dans quelques âmes qui ne laissent point sa flamme s'éteindre. Nul doute qu'il n'y ait eu dans les plus mauvaises années du dix-huitième siècle un bon nombre de ces âmes. Dieu seul en sait le compte, et c'est par une bonne fortune toujours rare, que quelqu'une d'elles, ayant caché sa vie, a été amenée après la mort à une publicité qui la révèle tout entière.

Joubert fut un des fidèles, une des vestales du spiritualisme; non du spiritualisme mêlé et trouble de Rousseau, ni du spiritualisme incomplet de Turgot, mais du spiritualisme plein et par qui prend

notre excuse pour n'avoir parlé ni de M. Buchez, ni de M. Bautain, qui fut un admirable et savant professeur, mais dont la psychologie, presque bizarre en ce qui concerne la théorie de la raison, ne paraît pas avoir exercé d'action notable sur beaucoup d'esprits; ni de Ballanche, qui a laissé moins de traces par ses doctrines un peu vagues que par le doux rayonnement de son âme naïve et tendre, sublime par un côté, chimérique par un autre. Si nous écrivions une histoire, au lieu d'essayer une incomplète esquisse, nous ne nous pardonnerions pas non plus d'avoir passé sous silence, entre beaucoup d'autres écrits dignes d'être notés, la courte, mais substantielle *Introduction philosophique à l'étude du christianisme* de Mgr Affre, et les magnifiques *Instructions synodales* où Mgr Pie, évêque de Poitiers, a caractérisé les principales erreurs doctrinales du temps présent avec la triple autorité du pontife, du théologien et du philosophe.

Digitized by Google

tout l'homme, qui habitue l'âme à se tourner tout entière, avec son cœur comme avec son esprit, vers la vérité; qui rend vivants en elle le sentiment du divin, le sentiment du mystère, le sentiment de l'immortalité; en un mot du spiritualisme chrétien. Ne cherchez pas dans les feuilles éparses qu'il écrivait au jour le jour, et que des mains amies ont assemblées, ce qui s'appelle un système, si vous entendez par là soit une série de déductions logiquement enchaînées, soit une manière toute personnelle, et par conséquent étroite, d'envisager les choses. Mais si vous entendez, selon l'étymologie, un ensemble d'idées et de sentiments où tout se tienne, et soit d'accord, et s'inspire du même esprit; où ce que l'on pense de la nature humaine réponde à ce qu'on pense de Dieu; où ce qu'on pense de l'une et de l'autre serve de guide à la conscience dans les questions de morale et à l'imagination dans les questions d'art, le système est partout dans cette âme dont les Grecs eussent admiré l'*eurythmie*, et dont les dernières paroles, écrites d'une main septuagénaire et presque mourante, furent celles-ci : « Le vrai, le beau, le juste, le saint! » Ce qui caractérise Joubert, c'est qu'il a en toute chose la lumière qui manque aux sensualistes, et la lumière aussi qui manque aux rationalistes, la lumière qui entre par la fenêtre ouverte du côté du ciel. Non-seulement il l'a, mais il la contemple, il l'aime, il l'adore, il se sert d'elle pour « voir de la lumière » en tout le reste : *In lumine tuo videbimus lumen*. Et de là, par un chemin qu'on ne connaît guère quand on se borne à la science stérile qui ne se tourne pas à aimer, l'idée de la prière, le sentiment de la présence de Dieu, l'intelligence de cette profonde parole de l'Écriture : *Ambula coram me et esto perfectus;* de là l'aspiration à un commerce intime et vivant avec Dieu; de là la raison appelant la foi, par la double conscience de ce qu'elle sait et de ce qu'elle ignore, de là, en un mot, tout l'esprit, tout le programme, toutes les grandes lignes de la philosophie chrétienne.

Cette philosophie, dont les principes s'étaient comme naturellement développés dans l'âme de Joubert, se forma lentement et laborieusement dans l'âme de Maine de Biran. Je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit au sujet de ce profond et sincère esprit dans les premières parties de ce travail; mais je dois signaler cette remarquable coïncidence, que le temps où le spiritualiste éclectique commençait, sous la direction de M. Cousin, à subir, en devenant rationaliste, un arrêt de développement dont nous avons vu les suites, est précisément celui où le spiritualisme de Maine de Biran se dégageait définitivement du rationalisme. Au-dessus de la vie solitaire du *moi*, qui, au sortir de la vie animale et purement sensible du sensualisme, avait déjà été un progrès, Maine de Biran arrivait à sentir et à com-

Digitized by Google

prendre qu'il y a pour l'homme une vie supérieure encore, une vie où il peut dire avec vérité que Dieu vit en lui; une vie où il ne peut s'établir par ses propres forces, soit par celles de sa liberté, soit par celles de sa raison; une vie à laquelle il ne peut être élevé, si Dieu ne descend jusqu'à lui par sa grâce et par sa lumière. Or cette vue de la vie humaine, cette idée d'un passage *ab inferioribus ad interiora, ab interioribus ad superiora*, ce sentiment de l'impuissance de l'homme à produire par ses seules forces la vie divine en lui-même, c'est la notion même de la philosophie chrétienne. Maine de Biran est donc à nous, si, au lieu de le prendre en route, comme l'école éclectique a toujours affecté de le faire et comme le fait encore M. Ravaisson, nous le prenons, comme il convient, au terme, pour l'avoir tout entier. Le mouvement qui l'éleva du spiritualisme séparé au spiritualisme chrétien ne diffère point, quant à l'esprit et à la direction, de celui qui l'avait élevé du sensualisme au spiritualisme. Le second en date est le développement et l'achèvement du premier, et c'est jusqu'au second qu'il faut le suivre, si l'on ne veut pas rester à moitié chemin de la raison.

II

Ni Joubert cependant, ni Maine de Biran ne sont pour rien dans la renaissance publique de la philosophie chrétienne. Le premier, tant qu'il vécut, ne laissa point sa pensée se répandre au delà du cénacle d'amis où il avait enfermé sa vie. Le second, dans les premières années du siècle, ne s'était pas encore dégagé des langes sensualistes; il ne devait arriver au terme que beaucoup plus tard, et la dernière démarche de sa raison ne devait être connue que longtemps après sa mort.

La renaissance, au vrai, date de M. de Chateaubriand et du *Génie du christianisme*.

Sans doute, à juger ce livre illustre d'une manière abstraite et sans tenir compte des conditions où il est né, rien n'est plus facile que d'y signaler des inexactitudes et des lacunes. La théologie en est un peu mince et la philosophie un peu superficielle; la science de la nature y trouve plus d'une réserve à faire; l'histoire n'y dit pas tout ce qu'elle pouvait dire; le rôle admirable de l'Église dans la constitution des sociétés modernes y est plutôt indiqué qu'approfondi; la transformation féconde de la philosophie sous l'influence des idées chrétiennes y est presque entièrement négligée. En un mot, si un homme de notre temps veut connaître le christianisme en lui-même,

Digitized by Google

et dans ses effets moraux et sociaux, et dans ses rapports avec la philosophie et la science, ce n'est point à M. de Chateaubriand qu'il faut l'adresser, c'est au P. Lacordaire, au P. Gratry, à Ozanam, à Balmès, à Wiseman. Mais il y aurait une extrême injustice à juger ainsi un livre dont le mérite principal, dont l'inspiration, si je l'ose dire, ont été de donner à notre siècle naissant la seule nourriture que pussent porter ses premières années. L'œuvre n'était pas définitive, mais préparatoire; il ne s'agissait pas d'instruire les esprits, mais d'apprivoiser les âmes. C'est ce que comprenait merveilleusement l'esprit juste et délicat de Joubert. Là où nous critiquons le défaut de science et de profondeur, parce que nous sommes d'un temps qui a repris très au sérieux toutes les questions religieuses, Joubert en redoutait l'excès; et voyant son ami entouré de documents sans nombre, d'apologies, d'histoires, de sommes théologiques, de savants traités d'histoire naturelle, il craignait que toutes ces études n'aboutissent à quelque gros livre laborieux où l'inspiration serait étouffée sous le fourré des arguments et des textes : « Dites-lui qu'il « en fait trop, » écrivait-il; « que le public se souciera fort peu de ses « citations, mais beaucoup de ses pensées. Qu'il fasse son métier : « qu'il nous enchante; le reste sera l'œuvre de la religion. Si la poé- « sie et la philosophie peuvent lui ramener l'homme une fois, elle « s'en sera bientôt réemparée. On n'entre point dans ses temples « bien préparé sans en sortir asservi. »

Le livre fut tel que le souhaitait Joubert, non tel qu'il le craignait; livre non pas d'une circonstance, mais d'une situation et d'une époque. Et parce qu'il fut tel, parce qu'il fut d'un grand artiste plutôt que d'un érudit et d'un métaphysicien, il contribua d'une manière efficace à la renaissance spiritualiste en même temps qu'à la renaissance religieuse. La ruine du spiritualisme et celle du christianisme avaient été communes; commune aussi devait être leur résurrection; et le nouvel apologiste, en ramenant les idées chrétiennes, allait ramener aussi les idées philosophiques que le sensualisme du siècle précédent avait niées ou défigurées. Ainsi la grande prétention du dix-huitième siècle avait été de se débarrasser du mystère, soit en le niant dans l'ordre religieux, soit en déclarant, dans l'ordre scientifique, la recherche des causes premières « vaine et étrangère à l'esprit humain, » comme le disait Cabanis longtemps avant les positivistes. C'est pourquoi M. de Chateaubriand, avec un tact exquis, commençait son plaidoyer par faire l'apologie du mystère, et par montrer ses affinités avec ce que l'âme humaine a de plus élevé et de plus délicat. En faisant les affaires de la religion il faisait aussi celles de la vraie philosophie : ce mystère qui est l'âme, ce mystère qui est Dieu, ce mystère qui est l'immortalité y rentraient après un

Digitized by Google

siècle de bannissement. — Ainsi encore, dans ses descriptions splendides, tout imprégnées de poésie fraîche, neuve et personnelle, rajeunies par le souvenir de ses pèlerinages à travers les régions inexplorées du nouveau monde, débordait partout l'idée et le sentiment de l'infini. Pour la logique abstraite cela ne prouvait rien, car il n'y avait là ni équation ni syllogisme; pour l'*âme* cela prouvait tout, car cela prouvait qu'il y a en nous un sens du divin, une corde religieuse que tout souffle sincère fait retentir, un élan de la raison et du cœur qui de lui-même, et s'il n'est artificiellement arrêté, va du fini à l'infini. Par là était détruite la grande négation sensualiste; par là était rouvert et parcouru l'*Itinerarium mentis in Deum* que le dix-huitième siècle avait cru fermer pour jamais. — Ainsi enfin, les beaux chapitres sur les missions, sur le sacerdoce, sur tous les bienfaits du christianisme ne visaient sans doute directement qu'à prouver que le christianisme est divin; mais du même coup ils rétablissaient une des vérités morales que le sensualisme avait niées avec le plus d'acharnement, à savoir qu'il y a dans l'âme humaine autre chose que l'égoïsme, et que l'oubli de soi, le sacrifice des sueurs et du sang, le don du cœur et de la vie, ne sont pas des rêves insensés ou des calculs hypocrites, mais des réalités sincères et fécondes. La réintroduction des idées spiritualistes s'opérait sous pavillon chrétien; il était impossible de gagner la partie pour la foi sans la gagner en même temps pour la raison, c'est-à-dire pour la philosophie qui croit à Dieu, à l'âme, au dévouement, à l'immortalité. Voilà comment les négations sensualistes, avant d'être attaquées dans les écoles, étaient vaincues dans l'esprit public affranchi et dans la conscience publique purifiée. Et voilà comment aussi la résurrection prouvait une seconde fois ce que la ruine avait déjà prouvé, ce que les faits dont nous sommes témoins prouvent encore, ce que beaucoup d'esprits, après tant de leçons, s'obstinent cependant à méconnaître : à savoir que la cause chrétienne et la cause spiritualiste ne sont pas deux causes, mais une seule, et que tout ce que la première perd ou gagne est inévitablement perdu ou gagné pour la seconde.

III

Ce n'était toutefois qu'une introduction. Il fallait aller plus avant, entrer dans la démonstration après s'être arrêté à la description, reprendre directement les problèmes que l'idéologie sensualiste avait écartés ou résolus dans le sens négatif. Il fallait prouver que la solution scientifique qu'une raison saine et libre leur donne

Digitized by Google

est d'accord avec celle à laquelle aspirent les hauts instincts de l'âme humaine, avec celle aussi qu'implique le dogme chrétien. Et il fallait montrer que la vraie philosophie, en même temps qu'elle atteint démonstrativement Dieu et la providence, l'âme et la liberté, le devoir et la vie future, doit conduire l'esprit qui la suivra jusqu'au bout à un point où la raison rencontre le christianisme et lui demande des lumières qui ne sont plus de l'homme pour la satisfaire sur les questions qu'elle se pose sans les pouvoir résoudre. Ce fut l'entreprise tentée, et à beaucoup d'égards heureusement accomplie, par M. Frayssinous.

M. Frayssinous appartenait à ce que l'ancienne Église de France avait de plus respectable et de plus traditionnel, à la congrégation de Saint-Sulpice; personnellement, il était, par goût et par principe, le moins novateur et le plus classique des hommes. Et cependant un sentiment juste des besoins de son temps fit de lui le créateur d'un genre nouveau dans la chaire, en l'obligeant à laisser la forme et la méthode du sermon qui ne vise qu'à instruire et à toucher un auditoire convaincu d'avance, pour prendre avec un public incrédule le ton et les procédés du discours philosophique. Il n'avait voulu que faire obscurément son devoir, en éclairant quelques jeunes esprits dans la petite chapelle des Carmes. Il se trouva qu'il avait fondé une grande institution. La chaire, transportée à Saint-Sulpice, réunit autour d'elle un immense auditoire; ses discours furent des événements, malgré le bruit du canon des Invalides. L'institution devait avoir ses traverses; interrompue une première fois, en 1807, par les ombrages de Fouché, supprimée en 1809 par ceux du maître lui-même, pour qui toute parole catholique semblait une protestation contre l'oppression et la captivité de Pie VII, rétablie à la Restauration, elle sembla finir avec celui qui l'avait fondée. Mais elle répondait à un besoin trop persistant pour ne pas revivre. Les hommes de ma génération savent avec quelle autorité et quel éclat elle a reparu, grâce à la parole sévère du P. de Ravignan et à l'incomparable éloquence du P. Lacordaire; et, en des temps moins favorables, les hommes de la génération nouvelle la voient encore fleurir.

Ce qui caractérise cette forme d'enseignement, c'est son adaptation à l'état intellectuel des disciples, non d'un disciple abstrait, mais des disciples vivants qui y arrivent tels que leur siècle, leur éducation, leurs dispositions personnelles les ont faits. Son grand art est par conséquent de prendre les esprits au point juste où ils se trouvent pour les amener, par des routes qui changent, à un but qui ne change pas. Lorsque le P. Lacordaire, par exemple, commença son œuvre, quelque chose était fait qui, trente-cinq ans

Digitized by Google

auparavant, était encore à faire. Le sensualisme vaincu ne semblait point prêt à renaître; le panthéisme n'avait fait que des apparitions fugitives; ceux qu'on accusait de l'avoir professé s'en défendaient comme d'une calomnie, et cependant adoucissaient discrétement les expressions malsonnantes qui prouvaient trop que la calomnie n'était qu'une médisance. La foi aux grandes vérités naturelles de l'ordre moral avait conquis, dans la plupart des esprits élevés, une prépondérance dont on pouvait profiter. Le christianisme, toujours contesté, n'était plus dédaigné par personne, et le résultat le plus clair du progrès des études historiques, qui assurément n'avaient point été entreprises pour sa gloire, était de mettre en lumière son action civilisatrice dans la science, dans les mœurs, dans la société. C'est sur cette base solide et large que s'établit le P. Lacordaire. Il ne s'attarde pas à prouver les grandes vérités de la métaphysique devant un auditoire spiritualiste qui les accepte; s'il rencontre l'athéisme, il dit : « *Grâce à Dieu, nous croyons en Dieu* », et passe; s'il rencontre le matérialisme, il ne s'y arrête que pour « *poser son talon* » sur cette basse doctrine. Il prend tout de suite le christianisme, non encore dans l'intime de sa doctrine, mais comme un phénomène vivant, dans son organisation, sa durée et sa naissance, dans ses grands effets sur la raison, sur l'âme, sur la vie morale, sur la vie sociale; et, montrant que nulle autre doctrine n'en a produit de semblables, de ce que le christianisme a fait seul et par privilége des choses que les autres doctrines ou n'ont point tentées ou ont tentées en vain, il conclut « qu'il est divin, comme ayant fait des choses divines. »

En 1801, ce beau plan était inexécutable. M. de Chateaubriand avait plutôt produit des dispositions favorables qu'il n'avait dissipé des ignorances. Le christianisme était mal connu dans sa doctrine, et l'on ne pouvait prendre pour point de départ des notions auxquelles il fallait arriver par de longues études. Il l'était plus mal dans son action; on savait peu l'histoire des siècles chrétiens, et, en France, après dix années presque d'églises fermées et de sacerdoce proscrit, au sein d'une génération élevée en dehors de toute influence religieuse, ses grands effets sociaux n'avaient point eu le temps de reprendre ce caractère de réalité vivante dont le P. Lacordaire devait tirer un si merveilleux parti. Enfin, avant de prouver que l'œuvre est de Dieu, il fallait prouver Dieu lui-même; avant d'établir la certitude de la foi et de la vérité surnaturelle, il fallait prouver qu'il y a de la vérité et de la certitude; avant de faire le tableau des vertus chrétiennes, il fallait prouver que la vertu est, et qu'elle est autre chose qu'un mot, un marché ou une folie. En un mot, la base manquant, il fallait avant tout la poser et l'affermir.

Digitized by Google

Comme M. de Chateaubriand, bien qu'à un autre point de vue, l'abbé Frayssinous comprit et accepta cette nécessité des temps. Il vit et il déclara publiquement que l'incrédulité et la philosophie matérialiste avaient replacé la raison dans un paganisme où tout était à refaire. Il s'imposa la loi d'ajourner la question du christianisme jusqu'au moment où les vérités naturelles, qui sont sa base philosophique, seraient rétablies, et ce fut à ce rétablissement qu'il se consacra tout d'abord. Tel fut le premier caractère de son œuvre, et c'est par là qu'elle appartient véritablement à la philosophie. Son second caractère, — et c'est par là que cette philosophie est chrétienne, — fut de ne présenter la démonstration des vérités rationnelles que comme une base, comme une préparation, comme une préface à laquelle l'esprit ne peut pas et ne doit pas se tenir, de faire comprendre que cette base appelle un couronnement, et que la vraie philosophie n'est pas seulement, par les vérités qu'elle démontre, le préambule nécessaire de la foi, mais qu'elle y conduit par les besoins qu'elle révèle sans les pouvoir satisfaire, comme aussi par les harmonies qu'elle découvre entre ces besoins et les satisfactions que la religion leur donne.

Par là son spiritualisme chrétien se séparait nettement du spiritualisme rationaliste qui enferme l'âme humaine dans la sphère des choses scientifiquement démontrables et qui ne suit pas la lumière de la raison assez loin pour découvrir quatre vérités capitales : la première, qu'il y a dans l'ordre de la connaissance et dans l'ordre de l'activité morale un point au delà duquel l'homme ne peut aller par ses seules facultés naturelles ; la seconde, qu'il a cependant besoin de dépasser ce point, et qu'il lui faut pour cela une lumière divine et une force divine; la troisième, que si la raison divine se manifeste, c'est le devoir évident de la raison humaine de se soumettre à ses enseignements; la quatrième, que la plupart des objections adressées au christianisme par l'incrédulité religieuse sont, sous une autre forme, précisément les mêmes que l'incrédulité philosophique sous ses divers noms, athéisme, panthéisme, matérialisme, scepticisme, adresse à la philosophie spiritualiste. La philosophie chrétienne voit tout cela à la lumière de la raison, d'une raison, dis-je, non plus diminuée et arrêtée dans son développement, mais libre, complète, allant jusqu'au bout d'elle-même. Et elle voit de plus que si les vérités philosophiques sont, logiquement, la base rationnelle des vérités religieuses, pratiquement, au contraire, celles-ci gardent et protégent celles-là; que c'est sous une influence chrétienne que la raison moderne est entrée en possession de beaucoup de vérités ignorées ou défigurées par la raison antique; que la raison est bien près de n'être plus raisonnable quand elle cesse d'être

Digitized by Google

chrétienne; et qu'ainsi l'accord avec la religion est pour la philosophie, en même temps qu'une obligation impérieuse fondée sur la nature des choses, la plus sûre défense et la première condition de salut.

Telle est la physionomie générale des premières conférences de M. Frayssinous : pure philosophie, mais philosophie qui s'achemine vers le christianisme. Elles sont, à ce point de vue, très-dignes, encore aujourd'hui, d'être étudiées par qui veut comparer ce que la philosophie ainsi comprise a de plein et de solide avec ce je ne sais quoi d'incomplet et de flottant qui se trahit en elle dès qu'elle s'est systématiquement séparée de la foi religieuse.

Au reste, il ne faut point y chercher une originalité inventive et systématique qui n'était ni dans l'esprit de leur auteur, ni dans les besoins de son œuvre. Il y aurait eu quelque imprudence à remettre le succès de celle-ci à la fortune d'un système, presque toujours étroit et incomplet par quelque côté, capable de passionner quelques disciples, incapable d'exercer une action générale et de ramener l'unanimité des esprits dans la grande voie qu'il fallait rouvrir. S'abstenir des systèmes n'est pas d'ailleurs renoncer à philosopher. Si c'est le droit des esprits hardis et puissants de chercher à approfondir, par des théories qui soient leur œuvre, la raison métaphysique des choses, c'est le droit des esprits mesurés et sages de faire dans ces théories la part des hypothèses ingénieuses et fragiles et la part des vérités définitivement démontrées. Et si l'on examine ce qui reste des plus illustres systèmes, on reconnaîtra qu'ils ne durent encore que par ce qu'ils ont de moins systématique. Pour le succès de son entreprise, M. Frayssinous faisait donc fort sagement de ne point courir les aventures métaphysiques, de consulter le bon sens plus que les écoles, et de n'emprunter à la philosophie des philosophes que ce qui appartient vraiment à la *philosophia perennis*.

Il fit avec une parfaite mesure ce discernement délicat, auquel, du reste, les aptitudes et les habitudes de son sage esprit semblaient l'avoir préparé d'avance. J'en citerai trois exemples.

S'il y a quelque chose de décisif contre le scepticisme, c'est assurément cette voix unanime du sens commun qui nous montre le genre humain croyant partout et toujours à la vérité et se réunissant; sans soupçon possible d'une entente préalable, dans un certain nombre d'affirmations capitales qui reparaissent toujours les mêmes à tous les moments de son histoire. M. Frayssinous s'empare de cette foi de l'humanité; soit qu'il s'agisse de Dieu, de l'âme ou de l'immortalité, il triomphe à bon droit de l'isolement des philosophies négatives. Mais il ne lui vient point en pensée, comme à l'un de ses plus illustres contemporains, de faire honneur à la raison

Digitized by Google

collective de toutes les vérités qu'aperçoit la raison individuelle, ni, comme à un autre, d'affermir l'autorité de la première en niant absolument celle de la seconde, ni enfin de croire que pour avoir constaté la foi constante du genre humain aux vérités de l'ordre moral on soit dispensé de demander aux facultés personnelles, à la conscience, à la raison, au raisonnement, la démonstration directe de chacune d'elles.

On a longuement disputé dans les écoles sur le criterium de la certitude. Descartes, avec raison, prend pour type de l'évidence, pour point de départ et pour condition de toute affirmation certaine, la certitude du *cogito*, c'est-à-dire de la conscience. Mais il hésite à reconnaître le même caractère de certitude immédiate aux intentions de la raison, il le réfute formellement aux perceptions des sens; et c'est en quoi, fermant une porte au scepticisme, il lui entr'ouvre la seconde et lui ouvre à deux battants la troisième. M. Frayssinous est cartésien dans le premier sens, non point dans les deux autres. Il accepte toutes les sources de certitude, sans entreprendre systématiquement de les ramener à une seule. Et, dès lors, il peut, sans inconséquence, employer à la démonstration de Dieu le spectacle de la nature visible et les principes de la raison au même titre que les faits de la conscience.

Les idées d'infini, d'ordre providentiel, de causalité première, de raison universelle et divine, éclairant et corrigeant les raisons particulières, ont été mises dans le plus beau jour par les écoles spiritualistes anciennes et modernes. Mais, comme elles ont été compromises dans le platonisme par l'hypothèse de la réminiscence, elles l'ont été dans le cartésianisme par l'hypothèse de l'innéité, doctrine vague et équivoque qui ne devient précise qu'en devenant manifestement contraire à l'expérience. M. Frayssinous accepte tous les grands résultats définitivement conquis par la philosophie; il parle de l'idée d'infini comme Descartes, de l'idée d'ordre comme Malebranche, du maître intérieur comme saint Augustin ou Fénelon. Pour l'innéité, il n'en accepte que ce qui s'ajuste au bon sens, ce qui échappe aux démentis de l'expérience, ce qui est nécessaire pour marquer fortement que « l'âme est active, qu'elle est riche de son propre fonds, » et que décrire ses sensations qui se transforment, ce n'est pas même commencer d'expliquer les idées de sa raison.

Par cette sagesse, par ce discernement habile, par cette attention persévérante à écarter de ces démonstrations tout ce qui peut diviser les esprits éclairés et sincères, tout ce qui se tourne en querelle d'école, par ce sentiment juste de la puissance et des limites de la raison, M. Frayssinous plaçait sur un terrain très-ferme la

Digitized by Google

défense philosophique du christianisme, et indiquait à la philosophie chrétienne une voie où on pouvait marcher plus loin que lui et avec plus de vigueur, mais dont on ne pouvait sans péril changer notablement la direction excellente.

IV

A la même époque cependant, et un peu plus tard, deux hommes d'un esprit beaucoup plus puissant, mais beaucoup moins sûr, suivaient vers le même but un chemin bien différent de celui-là. Unis alors par l'étroite parenté de leurs opinions philosophiques et par une commune ardeur pour le triomphe de la vérité religieuse dans les âmes et dans la société, ils devaient avoir une destinée bien différente. Dans l'année même où l'un d'eux mourait presque centenaire laissant le noble souvenir d'une fidélité sans tache à son drapeau monarchique et à ses convictions catholiques, l'autre achevait dans l'ordre des idées, par la publication d'un système de philosophie ouvertement rationaliste et plus qu'à demi panthéiste, une défection depuis longtemps commencée, à la suite d'une blessure d'orgueil, dans l'ordre des questions ecclésiastiques et sociales. L'un était le vicomte de Bonald, l'autre l'abbé de la Mennais.

M. de Bonald est en toute chose un esprit systématique.

Il l'est en politique. Appliquant aux questions contingentes et relatives que celle-ci agite les procédés absolus de la métaphysique ou de la géométrie, ce ne lui est pas assez d'appuyer sur de bonnes raisons ses préférences pour une forme particulière de gouvernement. Il érige ses raisons en démonstrations, ses préférences en vérités nécessaires; il n'admet pas que les temps, les lieux, les circonstances puissent rendre pratiquement plus utile une forme théoriquement moins régulière. La constitution qui a sa foi n'est pas la meilleure, n'est pas la seule bonne : elle est seule; toute autre n'est pas en réalité une constitution. Ainsi va-t-il disposant ces forces vivantes qui sont les hommes, — et qui demandent à être traités en différentes manières, selon les diversités de leur caractère national, de leurs traditions, de leurs habitudes, de leur degré de civilisation, — comme les mathématiciens disposent leurs valeurs numériques et les métaphysiciens leurs idées. De là une théorie qui, inspirée par les intentions les plus pures, dirigée vers le but le plus élevé, semée des vérités les plus hautes ne peut être acceptée ni dans sa méthode impérieuse, ni dans ses conclusions absolues

Digitized by Google

parce qu'elle a pour point de départ une vue fausse des conditions réelles du problème politique.

M. de Bonald n'est pas moins systématique en philosophie, mais il l'est autrement. Ici les idées et les principes ont une valeur absolue et nécessaire. La leur reconnaître, ce n'est point imaginer un système, c'est voir les choses comme elles sont. Un systématique en métaphysique, c'est un esprit qui, s'étant emparé d'un fait qui a sa réalité, ou d'une idée qui a sa vérité, ou d'un principe qui a ses applications, lui rapporte tout, l'étend à tout, voit partout ses conséquences ou ses preuves, et ne tient plus compte des autres faits, ou des autres idées, ou des autres principes qui limitent sa donnée exclusive. Il ne se peut pas que de tels esprits soient tout à fait justes; et il est habituel qu'un paradoxe rentrant dans leur thèse leur paraisse une vérité très-simple dont la mauvaise foi peut seule contester l'évidence; qu'ils prennent une analogie pour une bonne raison, un mot brillant ou une antithèse ingénieuse pour une démonstration scientifique. Ils sont toujours un peu étroits, en ce sens que le regard de leur raison s'arrête aux limites où leur théorie les enferme, en ce sens surtout qu'engagés dans une lutte personnelle contre quiconque nie la vérité qu'ils aiment d'un unique amour, ils enferment toute la vérité dans *leur* vérité et, toute la philosophie dans *leur* thèse. — Mais ajoutons tout de suite que tous les systématiques ne font pas fausse route au même degré, et que s'il faut blâmer tous les points de vue exclusifs, le blâme doit se mesurer à la grandeur et à la valeur de la vérité exclue. Platon et Épicure sont tous deux systématiques; qui voudra confondre dans un même jugement l'esprit élevé qui, ne tenant pas assez compte des choses inférieures, atteint trop vite le monde intelligible, et l'esprit abaissé qui, s'enfermant en elles, ne sait plus trouver ni le chemin de Dieu, ni le chemin de la vertu?

M. de Bonald est un systématique de la grande race; il a sa place parmi les patriciens de la philosophie; et sa doctrine, alors même qu'elle n'atteint pas la vérité toute entière, a droit au respect parce qu'elle est haute, honnête et généreuse. Elle a droit à la reconnaissance aussi pour la belle part qu'elle eut à l'effort victorieux qui en peu d'années fit perdre à la philosophie sensualiste le terrain conquis pendant un siècle. On oublie trop ce service quand on attribue à M. Royer-Collard et à M. Cousin tout l'honneur de cette renaissance spiritualiste. La vérité est que le mouvement de réaction était commencé avant que la Sorbonne s'y associât et que l'éclectisme le fît dévier en en prenant la direction. Il l'était par la poésie et par le sentiment avec M. de Chateaubriand; il l'était par la philosophie du bon sens avec M. Frayssinous; il l'était par la haute

Digitized by Google

philosophie avec M. de Bonald, ennemi naturel des doctrines sensualistes par toutes les pentes de son esprit tourné tout entier vers l'ordre moral qu'elles détruisaient, vers les vérités absolues qu'elles niaient, vers la métaphysique qu'elles traitaient de chimères.

On sait ce qu'était devenu, de Locke à Condillac, et de Condillac à Saint-Lambert, la notion de la nature humaine. Pour tous les trois le caractère spécifique de l'humanité, la raison, était effacé. Mais pour Locke, l'homme est encore un être doué de réflexion en même temps que de sensibilité, et, si la sensation passive est la source commune de toutes nos idées, c'est encore l'activité propre de l'esprit qui joue le rôle principal dans leur développement. Pour Condillac, l'homme n'est plus qu'un être sensible, et c'est la sensation qui donne naissance à toutes nos facultés comme à toutes nos idées. La distinction de l'âme et du corps est, il est vrai, maintenue, et c'est à la première seule que Condillac attribue la capacité de sentir. Mais la sensation elle-même résulte d'une impression organique, et quand on matérialise ainsi la connaissance, on est bien près de matérialiser la substance. C'est pourquoi Saint-Lambert définit l'homme : *une masse organisée et sensible qui reçoit l'esprit de tout ce qui l'environne et de ses besoins;* et Cabanis définit la pensée : *une sécrétion du cerveau.* La vieille doctrine réfutée par Socrate mourant et selon laquelle l'âme est le résultat de l'organisation corporelle reparaît et se fait accepter comme le dernier résultat de l'idéologie moderne.

Voilà donc la pensée ensevelie dans la matière par les mains de la plus orgueilleuse philosophie qui fut jamais. C'est de ce tombeau que M. de Bonald la tire par une des plus pressantes polémiques sous lesquelles le matérialisme ait jamais succombé. Sur l'activité personnelle et libre du moi humain, sur l'évidence avec laquelle l'être qui pense et qui veut s'oppose à l'être passif qui reçoit le mouvement et exécute l'action, Maine de Biran n'a rien de plus fort que les pages où M. de Bonald analyse l'idée du sacrifice volontaire dans la vie personnelle et dans la vie sociale. Et l'on peut dire, après les avoir lues avec l'application qu'exige toujours ce style à la fois éclatant et abstrait, qu'il ne reste rien ni de la définition de Saint-Lambert, ni de celle du Thébain Simmias. Mais ce n'est point assez pour M. de Bonald de les avoir détruites. Il leur opposa la sienne : « *l'homme est une intelligence servie par « des organes.* » Et il développe celle-ci avec une éloquence et une profondeur qui subjuguent l'esprit et qui, tout d'abord, semblent le satisfaire, tant la fonction normale de chacune des deux substances et la raison d'être de leur union se dégagent avec éclat de cette puissante analyse. Il faut reprendre possession de soi-même pour

Digitized by Google

penser à se demander si une définition qui contient des vérités si précieuses est aussi exacte que belle, si elle ne relâche pas à l'excès l'intimité du lien qui unit en nous les deux substances, en le réduisant à une relation de maître à serviteur ; enfin si le caractère qu'elle donne à ce lien est toujours le vrai, ou s'il ne faut pas dire au contraire que dans une partie de ses opérations, la plus haute, « elle « n'est véritablement intelligence, qu'autant qu'elle ne se sert pas « des organes sensitifs, qu'elle s'en sépare et en fait, pour ainsi « dire, abstraction[1]. » On revient ainsi, par la réflexion calme, à la définition moins éclatante, mais plus sûre et plus vraie, de Bossuet : *l'homme est une substance raisonnable faite pour vivre dans un corps et lui être intimement unie.*

Nous pouvons déjà discerner ici la marque d'un esprit systématique, mais systématique par affinité naturelle pour les lieux élevés et par réaction légitime contre les doctrines qui abaissent la nature humaine. Où l'esprit de système montre beaucoup plus à nu ce qu'il a d'étroit et d'absolu, même chez les meilleurs, c'est dans la question du langage.

M. de Bonald nous a révélé lui-même les raisons qui ont concentré le principal effort de ses méditations sur ce difficile problème. Comme Descartes, comme Condillac, comme Maine de Biran, comme tous les systématiques, il cherche un fait unique et primitif qui donne une base solide aux recherches métaphysiques de l'esprit humain. Un coup d'œil rapide et peu bienveillant sur tout le développement historique de la philosophie lui persuade que cette base n'est point trouvée. Il n'a garde cependant de la croire introuvable. Il lui semble impossible « que tant de grands hommes qui de siècle « en siècle ont fait de la vérité leur étude la plus assidue, se soient « accordés à poursuivre un but qu'il soit impossible d'atteindre, » et il juge « que les bons esprits doivent être plus frappés de la « constance de leurs recherches que découragés par l'inutilité de « leurs efforts. » Ce fait primitif, qui doit être extérieur et sensible et qui, pour les sciences morales, doit être moral aussi, ce fait qui doit être absolument général, absolument évident, absolument perpétuel dans ses effets, qui, par conséquent, doit être cherché non dans l'individu, mais dans l'homme social, dans la société, c'est, à son avis, « le don primitif et nécessaire du langage fait au genre « humain. — Ce fait est pris dans l'homme social ou la société, « puisque la parole n'a été donnée à l'homme que pour la société « et n'est nécessaire qu'à l'homme vivant en société. — Ce fait est « à la fois moral et physique, intérieur et extérieur, puisque la

[1] *Maine de Biran*, Œuvres posthumes, t. III, p. 223.

Digitized by Google

« parole est l'expression de l'homme moral et de ce qu'il y a de « plus intérieur dans l'homme, et qu'elle résulte de l'action des « organes de l'homme extérieur et physique. — Ce fait est absolu- « ment primitif et *a priori*, puisqu'on ne saurait remonter plus « haut et qu'il a commencé avec l'homme et avec la société. — Ce « fait est absolument général et perpétuel, puisqu'on le retrouve « partout où il y a deux créatures humaines, et qu'il ne peut finir « qu'avec le genre humain. — Enfin ce fait peut devenir absolu- « ment évident et être rigoureusement démontré par l'impossibi- « lité physique et morale que l'homme ait pu inventer l'expression « de ses idées avant d'avoir aucune idée de leur expression, en « d'autres termes, parler sa pensée avant de penser sa parole. »

Je ne suis pas de ceux qui estiment que M. de Bonald exagère ici l'importance *de la question du langage*, encore qu'il me paraisse, comme je le montrerai plus loin, avoir exagéré l'importance *du langage lui-même*. Si en effet l'on parvient à démontrer que la pensée n'arrive à la conscience réfléchie d'elle-même que par le langage, et que sans cette conscience réfléchie de sa pensée l'homme ne peut point inventer le langage, il s'ensuivra deux conséquences tout à fait capitales pour la métaphysique et pour la vie humaine : premièrement, que la parole n'est ni une convention ni une invention humaine, mais un don impliquant l'intervention d'un être supérieur, par conséquent que Dieu existe et qu'il a été dès l'origine en commerce avec l'humanité ; secondement, que les idées dont la parole primitive fut l'expression et dont l'expression s'est conservée dans toutes les langues sont divines dans leur origine comme la parole elle-même, et qu'elles sont ou le produit d'une révélation originelle, ou l'intuition immédiate de la raison primitive non encore déviée de la direction tracée par son auteur, non encore altérée par les causes d'erreurs, par conséquent qu'elles sont vraies.

Il faut donc examiner d'abord ce que serait l'homme sans le langage, ensuite si, tel qu'il serait, il pourrait inventer le langage.

Il n'est pas douteux que la condition — d'ailleurs purement hypothétique et imaginaire — de l'homme non parlant ne fût intellectuellement très-misérable, que l'éducation qui le forme, étant privée de son plus puissant instrument, ne vît son action enfermée en des limites très-étroites, que ce ne fût une merveille fort invraisemblable qu'elle pût dépasser la sphère des besoins sensibles et faire son œuvre principale, qui est de favoriser l'éclosion et l'épanouissement des idées morales, que celles-ci ne dussent rester à l'état latent, tout au plus à l'état flottant, ne faisant dans l'esprit que des apparitions fugitives, ne se laissant entrevoir que dans un vague obscur, s'évanouissant avant qu'on ait pu les saisir, faute du signe

Digitized by Google

qui les fixe, qui les précise, qui permet de les rappeler et de les approfondir. Rien de tout cela ne saurait être sérieusement contesté ; et l'on n'en peut trop dire sur les services que la parole rend à la pensée, soit comme instrument de communication, soit comme instrument d'analyse. Mais on touche ici une limite qu'on ne dépasserait point sans péril. Si l'on amplifie le rôle de la parole jusqu'à la faire créatrice de la pensée, on revient à une hypothèse assez semblable à celle de Condillac et l'on supprime l'énergie intérieure, l'initiative, le rôle personnel de l'intelligence dans l'acquisition de la vérité; les mots font l'intelligence comme les sensations la faisaient dans l'hypothèse sensualiste. Or cela n'est pas, et ne peut pas être, et n'est même pas concevable. Si rien ne préexiste en nous à la parole et que notre esprit soit une table rase avant qu'elle vienne s'y inscrire, elle sera entendue comme son, elle ne sera point comprise comme signe. Il faut donc toujours présupposer l'intelligence « riche de son propre fonds, » comme dit M. Frayssinous, et reconnaître que la parole n'a qu'une vertu excitatrice, la vertu de favoriser par les directions qu'elle indique le travail intime de la pensée, de faire rentrer l'esprit en lui-même pour y entendre la voix du maître intérieur. M. de Bonald le sait et le déclare en plusieurs endroits avec autant de force que le plus déterminé cartésien. « Il « faut,» dit-il (je ne cite que quelques lignes, mais il y aurait dans le même sens des pages entières à transcrire), « il faut de toute nécessité supposer dans l'esprit quelque chose d'antérieur à une leçon, « des pensées qui attendaient les paroles pour se joindre à elles; « car les mots éveillent les idées et ne les créent pas. » Mais l'esprit de M. de Bonald est bien loin de se tenir fermement dans cette mesure; sa théorie, par tout un côté, incline visiblement à forcer le rôle de la parole et à réduire celui de la pensée dans le développement de la raison. Lorsqu'il présente la parole comme un fait primitif, comme *le fait primitif* qui sera la base, longtemps cherchée en vain, de tout l'édifice philosophique, il contredit formellement son aveu de « quelque chose d'antérieur à la leçon dans l'esprit qui doit « la recevoir. » Lorsqu'il la célèbre comme « la lumière du monde « moral *qui éclaire tout homme venant en ce monde*, » lorsqu'il la montre « tirant l'esprit de l'homme du néant, comme aux premiers « jours du monde une parole féconde tira l'univers du chaos, » l'exagération n'est pas seulement dans la forme oratoire, elle est aussi dans la pensée. Lorsqu'il fait directement et nécessairement découler d'elle, par conséquent de l'enseignement, par conséquent de l'autorité, par conséquent d'une révélation explicite toute la série des connaissances humaines, il dément la réalité qui montre partout la part de l'effort personnel à côté de celle des influences extérieures

Digitized by Google

ou supérieures, et introduit une confusion très-périlleuse entre les deux ordres de vérités, naturelles et surnaturelles, que la philosophie chrétienne a toujours si nettement distingués l'un de l'autre. Pour tout dire, dès qu'il se place à son point de vue favori, c'est du côté de ces paradoxes que l'incline la pente du système; et s'il est juste de lui tenir compte des sages réserves par lesquelles il lui arrive de les corriger, il faut bien reconnaître que, sur cette question, ce sont les paradoxes et non les réserves qui donnent la physionomie générale de sa doctrine.

Il n'avait pas besoin de ces paradoxes pour justifier la solution qu'il donne au second problème; et ce ne sont pas eux qui lui fournissent ses raisons les plus décisives en faveur d'une thèse qui se résume dans l'impossibilité morale d'une invention humaine du langage, et qui s'appuie sur le violent contraste, ou plutôt sur la contradiction manifeste entre l'extrême faiblesse et impuissance intellectuelle de l'homme privé de la parole, et la puissance prodigieuse de génie analytique et d'influence sociale qu'il lui eût fallu pour créer de toutes pièces et pour faire accepter ce merveilleux système de signes qui s'appelle une langue. Les progrès immenses accomplis par la linguistique depuis M. de Bonald n'ont rien retiré de sa force à l'argumentation savante par laquelle il met ce contraste en lumière. Tout au contraire, ils ont apporté une confirmation décisive à l'une des thèses dont sa démonstration se compose, en établissant que les langues sont des unités vivantes qui n'ont pu se former par une série de tâtonnements et de conventions successives, et que la division du travail entre les siècles et les hommes par laquelle on essaye d'atténuer la difficulté de l'institution humaine du langage est chose absolument chimérique. Parmi les linguistes qui se sont occupés de la philosophie du langage, il n'y a guère aujourd'hui que deux opinions entre lesquelles il ne reste plus de place pour les théories que M. de Bonald a combattues. Les uns (ce sont ceux qui croient en Dieu) estiment, avec M. Max Müller, que le langage a été le son naturellement rendu par la pensée dans l'état primitif et parfait de l'homme, ce qui revient à dire que l'homme a été créé parlant[1]. Les autres (ce sont ceux qui ne croient pas en Dieu ou qui ne savent trop s'ils y croient) font honneur à l'humanité de l'invention du langage, mais à une humanité qui ne ressemble guère à la nôtre, à une humanité douée, pour la circonstance, d'une spontanéité absolument miraculeuse, laquelle, après avoir fait son œuvre et rempli son office en créant le langage par un *fiat* soudain et soudainement obéi, se serait retirée

[1] M. Max Müller a soin d'ajouter : « Quand nous disons *nature*, il faut entendre la main de Dieu. » (*Science du langage*, lec. IX.)

Digitized by Google

sans laisser aucune trace. De la part d'une philosophie qui a pour première loi l'exclusion du surnaturel divin, je ne sache guère d'aveu plus décisif en faveur de la thèse de M. de Bonald que cet appel à un surnaturel humain. *Incrédules les plus crédules*, disait Pascal. Nous sommes moins crédules et moins incrédules en pensant avec M. de Bonald « que l'homme, être essentiellement intelligent, est né d'une « cause intelligente qui a formé les organes et les a animés d'un « souffle de vie et d'un principe actif de pensée et de mouvement, « que cette première cause de l'existence des premiers humains, « après les avoir produits des deux sexes, dans le plein exercice de « toutes les facultés de l'esprit et du corps, et par conséquent avec « la parole, a confié à cette première société le devoir de se repro- « duire, de perpétuer le genre humain, de conserver et d'étendre la « société par la transmission héréditaire et jamais interrompue du « langage, expression naturelle des pensées de l'homme et moyen « nécessaire de la société. »

V

M. de Bonald, en politique comme en philosophie, était un métaphysicien parlant à des métaphysiciens. Aussi, bien que sa renommée fût haute, son influence immédiate fut restreinte, et l'on parla de sa doctrine plus qu'on ne lut ses livres. L'*Essai sur l'indifférence* de l'abbé de la Mennais eut, au contraire, dès son apparition, un retentissement immense. « M. de la Mennais, » dit le P. Lacordaire, « parut avec d'autant plus d'à-propos que le dix-huitième siècle avait « récemment repris les armes. Son livre, destiné à le combattre, « était une résurrection admirable des raisonnements antiques et « éternels qui prouvent aux hommes la nécessité de la foi, raisonne- « ments rendus nouveaux par leur application à des erreurs plus « vastes qu'elles n'avaient été dans les siècles antérieurs. Sauf quel- « ques phrases où le luxe de l'imagination annonçait une sorte de « jeunesse que rehaussait encore la profondeur de l'ouvrage, tout « était simple, vrai, énergique, entraînant. C'était de la vieille élo- « quence chrétienne, un peu dure quelquefois. Mais l'erreur avait « fait tant de mal, elle se reproduisait de nouveau avec tant d'inso- « lence malgré ses crimes et sa nullité, qu'on prenait plaisir à la « voir châtiée par une logique de fer. L'enthousiasme et la reconnais- « sance n'eurent pas de bornes. En un seul jour, M. de la Mennais se « trouva investi de la puissance de Bossuet. L'Europe attendit la con- « tinuation de son ouvrage. Il n'avait encore établi que l'importance « et la nécessité de la foi. Mais où était la foi véritable? Comment

Digitized by Google

« parvenir à la discerner? Quelle était l'autorité régulatrice de la « raison humaine? Voilà les questions qui restaient à résoudre et « dont la solution, impatiemment désirée, devait causer plus tard « de si profonds dissentiments. »

Les sages cependant, tout en applaudissant à la polémique victorieuse de l'auteur contre Rousseau et contre sa thèse superficielle et inconséquente de la « religion naturelle, » tout en suivant avec admiration les pas d'une logique irrésistible qui poussait au pied du mur, avec une force inconnue depuis Bossuet, le principe protestant du libre examen dans l'interprétation des Écritures, les sages regrettaient chez M. de la Mennais une qualité qui lui manqua toujours, et faute de laquelle on finit par avoir tort, eût-on commencé par avoir raison, la *mesure*. Ils craignaient que de la thèse de l'insuffisance de la raison il ne glissât à celle de son impuissance, que du spectacle des contradictions entre les philosophes il ne conclût que l'esprit humain est par lui-même incapable d'établir quelque vérité que ce soit, que sa complaisance à citer Pascal aux endroits sceptiques ne trahît un vrai scepticisme philosophique fort opposé aux grandes traditions de l'apologétique chrétienne. Ils se demandaient quelle arme il resterait pour combattre les négations renaissantes si les principes mêmes et les procédés de la raison étaient discrédités d'avance, et ils s'inquiétaient d'une entreprise qui semblait donner le pyrrhonisme philosophique pour base à l'affirmation religieuse.

Avec un degré de clairvoyance de plus, on eût vu autre chose encore. Une phrase perdue, pour ainsi dire, dans un chapitre de controverse contre les protestants leur eût fait deviner que M. de la Mennais ne décourageait la raison que pour la jeter aux pieds d'une autorité non pas plus haute, mais plus générale en fait, plus humaine aussi que celle de l'Eglise. « Je doute, » était-il dit, « qu'aucun « homme crût fermement en Dieu si le témoignage de sa raison n'é- « tait confirmé par l'autorité du genre humain. » Là était, sous une forme modeste, le germe de tout un système qui éclata comme une nouveauté inattendue dans le second volume de l'*Essai* et qui se résume en deux formules : *impuissance absolue de la raison individuelle; puissance absolue ou infaillible de la raison générale ou collective*, qui seule est vraiment la raison humaine, seule apporte avec elle la garantie de ses affirmations, seule sanctionne les jugements de nos facultés personnelles, comme dans une démocratie un plébiscite peut seul donner force de loi aux propositions d'un citoyen.

Le système était en effet nouveau. Il y avait bien eu des sceptiques pour qui le « pas plus l'un que l'autre » de Pyrrhon, le « que sais-je? » de Montaigne avaient été le dernier mot de la raison sur elle-

Digitized by Google

même. Il y avait eu des chrétiens comme Pascal qui, empruntant des arguments au scepticisme pour faire taire *la raison imbécile*, avaient cru que, dans ce grand silence, la raison divine et la voix de l'Église seraient plus facilement et plus docilement écoutées. Il y avait eu des philosophes sensés, tels que Reid, qui, acceptant le témoignage des facultés individuelles non comme infaillible, mais comme capable, sous certaines conditions, de produire en beaucoup de points la certitude, acceptant d'autre part l'autorité divine de la révélation dans l'ordre des vérités surnaturelles, avaient considéré le témoignage unanime des hommes, la foi du genre humain comme une précieuse confirmation de la certitude personnelle, comme une barrière sacrée aux fantaisies de l'esprit de système, comme un avertissement sévère à ceux qui, en niant quelqu'un des articles de ce *Credo* universel, se mettent volontairement hors la loi intellectuelle de l'humanité. On n'avait encore vu personne mettre aux prises non pas la raison divine avec la raison humaine, mais la raison humaine dans l'espèce avec la raison humaine dans l'individu, les opposer l'une à l'autre comme deux principes contradictoires et qui s'excluent réciproquement, en telle sorte que, si j'accepte l'évidence telle qu'elle apparaît à ma raison, je sois condamné à nier que l'autorité du genre humain puisse être une base légitime d'affirmation, et que, si je déclare avoir foi au sens commun, je doive, *ipso facto*, rejeter toute foi au témoignage de l'évidence personnelle.

Cet antagonisme, cette nécessité de choisir, cette obligation impérieusement imposée à l'individu d'abdiquer sans réserve entre les mains de l'humanité, M. de la Mennais les reconnut pour conséquence légitime de ses principes et les maintint dans toute leur rigueur. Là était, avons-nous dit, la nouveauté ; mais là était aussi l'erreur, et avec l'erreur le danger. L'autorité du sens commun, bien loin de ne pouvoir s'établir que sur la ruine des certitudes personnelles, a sa racine en elles ; elle est leur expression collective, et elle ne s'impose à tous que parce que les affirmations individuelles dont elle est la somme sont déjà certaines par elle-même. Son mérite éminent, c'est de nous présenter ces certitudes à l'état pur, en attestant par son unanimité que rien de ce qu'elle affirme n'a son principe dans ces causes multiples et diverses d'erreurs qui produisent inévitablement la contradiction au lieu de l'accord. Le moyen infaillible de l'ébranler, le jeu sûr pour tout perdre, c'est de commencer par nier la légitimité des facultés individuelles qui sont ses éléments primitifs ; c'est vouloir obtenir une valeur positive en additionnant des zéros ; c'est croire qu'en réunissant des doutes on formera la certitude.

La thèse de M. de la Mennais était d'ailleurs contradictoire en soi,

Digitized by Google

et il suffirait de l'admettre un instant par hypothèse pour reconnaître qu'elle se détruit par l'adhésion même qu'on lui donne. En effet, je demande à M. de la Mennais qui il veut persuader de la vérité de son système? Ses lecteurs, sans doute, chacun de ses lecteurs pris individuellement, moi qui suis l'un d'eux. — Par quel acte adhérerai-je aux propositions dont il se compose? Par un acte personnel de mon esprit, par un *oui* que j'aurai prononcé moi-même; car, tant que ce *oui* n'est pas prononcé, rien n'est obtenu. — Sur quoi sera fondée, par quoi justifiée, cette adhésion de mon esprit? Par l'évidence individuelle, soit immédiate, soit démonstrative, dont à mes yeux ces propositions seront entourées. Ce sera donc par un acte personnel, en vertu d'une évidence individuelle, que ma raison privée déclarera l'impuissance de toute raison privée à porter aucune affirmation certaine. Or, ou bien cette déclaration à laquelle on voulait me conduire, et à laquelle j'ai consenti à souscrire, sera faite avec une certitude que M. de la Mennais tiendra pour valable et légitime; et qui ne voit qu'en la faisant ainsi je la démens, et que sa formule, « Ma raison individuelle affirme légitimement qu'aucune raison individuelle ne peut rien légitimement affirmer », est contradictoire dans les termes? — ou bien elle sera elle-même enveloppée de l'incertitude et atteinte du doute dont sont frappés, dans le système, tous les actes de la raison individuelle; et qui ne voit que rien n'est fait, que, doutant du système parce que l'adhésion que je lui donne m'est suspecte en vertu du système lui-même, je doute, en même temps et au même degré, de la valeur de ce témoignage universel sur lequel il prétend fonder toute certitude, et qu'enfin ce n'était pas la peine de tant travailler pour établir une théorie qu'on savait ne pouvoir jamais sortir de la région des hypothèses?

Enfin la théorie de M. de la Mennais n'était pas moins visiblement fausse en fait qu'impossible en principe. Voici trois affirmations certaines : Tout phénomène suppose une cause; Les corps existent; J'existe. Je me recueille, et je me demande pourquoi j'adhère à chacune d'elles et sur la foi de qui? Si c'est sur la foi du genre humain, il faut que j'aie conscience de m'être assuré, antérieurement à mon adhésion, de ce que le genre humain en pense et de n'y adhérer que parce que je sais qu'il y adhère. Mais je n'ai conscience de rien de tel, ou plutôt j'ai conscience de n'avoir point passé par un tel détour, de n'avoir point attendu le *visa* de la raison générale, de croire au principe de causalité sur la parole de ma raison, à l'existence des corps sur la parole de mes sens, à mon existence sur la parole de ma conscience. Bien plus, pour la plupart des membres de la famille humaine, cette consultation du témoignage universel est impossible; il faudrait donc, si elle était nécessaire, que le paysan, qui n'a que

Digitized by Google

le témoignage des gens de son hameau en faveur de ces trois vérités, fût moins sûr d'elles que le voyageur qui a fait le tour du monde ou l'historien qui a fait le tour du temps; il faudrait qu'il fût plus disposé qu'eux à croire qu'il y a des vols sans voleur et des labourages sans laboureur, ou bien que sa vache n'est qu'un fantôme, ou bien qu'il s'abuse quand il croit avoir un mal de tête.

Le système était donc faux de toutes les manières dont le peut être un système. Et il contenait, de plus, en lui-même un égal danger pour la religion et pour la philosophie.

Danger pour la religion, car il conduisait à abandonner, pour une méthode pleine d'embarras inextricables, la méthode consacrée et traditionnelle de l'apologétique chrétienne. Désormais il ne fallait plus songer à prouver directement par la raison et par la science, tenues pour suspectes à titre d'individuelles, les vérités naturelles qui servent de préambule à la foi et les faits historiques qui attestent la divinité du Christ et de son Église. Mais, appliquant à la foi de l'humanité la règle *quod ubique, quod semper*, formulée par Vincent de Lérins pour la foi catholique, il fallait retrouver dans tous les temps et chez tous les peuples les dogmes de la foi chrétienne, œuvre immense sur les points même où elle conduit à des conclusions certaines; œuvre qui, sur beaucoup d'autres, ne peut aboutir; œuvre enfin qui donne pour fondement à nos croyances la parole de l'humanité au lieu de la parole de Dieu.

Danger pour la philosophie; car, sans revenir sur les conséquences destructives que le scepticisme individuel entraîne pour l'autorité même du sens commun, il est trop clair qu'il n'y a plus de philosophie dès que la raison toujours individuelle des philosophes n'a plus ni le droit de rechercher la vérité, ni l'espérance de la découvrir. Le sens commun est le point de départ des recherches philosophiques; il est leur juge aussi en ce sens qu'il les condamne irrévocablement lorsqu'elles le contredisent; mais il n'en est pas le terme, et il n'y a de philosophie qu'à condition d'aller plus loin et de creuser plus profondément que lui. En frappant de discrédit, dans l'avenir comme dans le passé, tous les résultats de la méditation personnelle, en faisant du genre humain le dépositaire exclusif de toute vérité, M. de la Mennais supprimait donc la philosophie au profit de l'histoire, et l'on peut dire que si, par impossible, son système eût prévalu dans l'Église, le magnifique héritage philosophique que les Pères, et le grand treizième siècle, et le grand dix-septième siècle chrétien ont légué au nôtre, passait tout entier aux mains du rationalisme.

Il n'y pouvait prévaloir. Néanmoins, sa séduction fut grande pendant plus de quinze ans, principalement sur les jeunes esprits, tou-

Digitized by Google

jours un peu *cupidi rerum novarum* et qui, d'ailleurs, voyaient une légitime revanche dans cette réaction contre la raison individuelle, fort digne en effet d'être mise en pénitence pour ses péchés du dix-huitième siècle. L'effet ne manqua point de se produire. Pendant que l'épiscopat presque entier gardait à l'égard de la nouvelle doctrine un silence désapprobateur, la partie la plus militante et non pas la moins distinguée du jeune clergé se détournait des études philosophiques ; du moins les suivait-elle sans amour, sans désir de les reprendre plus sérieusement après les années de séminaire, s'y résignant comme à un exercice réglementaire composé de formules qu'elle jugeait sans valeur parce qu'elle les croyait sans certitude. Aussi, depuis le second volume de l'*Essai sur l'indifférence* jusque bien avant dans la durée de l'établissement de Juillet, la philosophie chrétienne semble sommeiller. Aucun nom considérable ne s'y fait jour, et pendant ce temps l'éclectisme, soutenu d'abord par la faveur publique contre les défiances du pouvoir, puis élevé lui-même à la domination par la révolution de 1830, achevait de remplir de ses représentants les chaires officielles, et de son esprit la jeunesse française qui n'avait point la liberté de puiser le spiritualisme ailleurs qu'à une source rationaliste.

AMÉDÉE DE MARGERIE.

La suite prochainement.

Digitized by Google

PAGANINA

I

Maître Aloysius Swibert était organiste dans une petite ville d'Autriche.

On vantait au loin sa science profonde de l'harmonie, et, ce qui vaut bien mieux, la fraîcheur et la délicatesse de son inspiration.

Plus d'un artiste étranger, après l'avoir entendu, disait qu'il aurait pu rechercher la renommée et même la gloire : pour lui, il pensait que l'art et l'amitié suffisent à orner une vie, et ne se mettait en peine de rien autre.

Son temps était consacré au commerce des grands maîtres, commerce plein de jouissances pures, mais austères et laborieuses. Il y apportait une sorte de réserve et de respect, qui était l'un des côtés les plus singuliers de son caractère.

Il avait le travail opiniâtre, et ne s'accordait que de rares instants de répit, pendant lesquels il donnait carrière à sa fantaisie, — car il connaissait l'inspiration, et l'appelait souvent. Or elle ne venait pas toujours; mais quelquefois elle arrivait vive et lumineuse, et la chambrette en était toute éclairée, et le brave artiste, tremblant de joie, lui disait merci.

Ses pensées musicales tiennent dans un mince volume. Peu de longs morceaux, des demi-pages, quelques lignes; c'est court et excellent; c'est original : et bénie soit l'originalité, non pas celle qui grossit les images et renverse les objets, mais la vraie, la saine originalité, fille et messagère de l'inspiration!

II

C'est ainsi que s'écoulaient les semaines, ramenant le dimanche, qui était toujours désiré; car, pour maître Swibert, chaque dimanche

Digitized by Google

fut un événement. Il pensait à celui qui s'en va, il attendait celui à venir: aucun ne lui fut indifférent.

Dès le samedi soir, il trouvait à tout et à tous un air de fête, et le lendemain matin, recueilli et sérieux, il se rendait à l'église dans ses plus beaux habits.

Il avait ses idées personnelles, que beaucoup trouveraient bouffonnes, sur le ministère du musicien dans les cérémonies de l'église, sur le respect dû au lieu et à l'instrument. Jamais il ne s'est assis devant son clavier sans un battement de cœur. Il jouait suivant sa conscience, tantôt bien, tantôt mieux, toujours avec dignité, et redoutant le succès plus qu'il ne le cherchait.

Après quoi il se promenait, avec sa sœur, gravement heureux. On aimait à les voir passer, et les bourgeois sur le pas de leur porte, les saluaient amicalement. Pour eux, ils souriaient à leurs connaissances, et chacun en était ; ils jouissaient de voir les gens et les choses porter la couleur du dimanche ; quand le temps était beau et les arbres bien verts, rien n'y manquait.

Une chose affectait le bonhomme, c'était de voir des hommes et quelquefois des enfants à l'ouvrage, ou seulement en tenue de travail. « Les malheureux ! disait-il, que peuvent-ils attendre, si le dimanche n'est pas pour eux ? » Et son cœur se serrait.

Mais quand il avait rencontré des familles en fête, des pères importants, des mères affairées et joyeuses, des enfants gais et babillards, et pas trop d'ivrognes, il rentrait heureux au logis, baisait sa sœur au front et attendait ses amis.

III

Il en avait deux — c'est beaucoup — qui ne se souvenaient pas d'avoir passé ailleurs que chez maître Swibert une soirée de dimanche. A leur arrivée, il y avait trois justes sous le même toit : un de plus qu'il n'est nécessaire pour que le Seigneur soit au milieu d'eux.

On soupait. — La sœur de l'organiste, fille fraîche et gracieuse, de douze ans plus jeune que son frère, servait ses hôtes, leur offrait quelques blancs gâteaux, préparés avec soin dès la veille. Chacun lui faisait ses affectueux compliments, et la chère hôtesse, souriant et toujours silencieuse, les recevait avec plaisir.

Après souper, maître Swibert se mettait au piano. Il faisait jouir ses amis de ses études d'une semaine. Puis la musique était mêlée de causeries : l'art et la philosophie en faisaient tous les frais. Assis autour d'un pot de bière, la conscience à l'aise, le corps dispos et

Digitized by Google

l'esprit éveillé, les trois compagnons poursuivaient des conversations sans fin sur tout ce qu'aimaient leurs honnêtes cœurs, jusqu'au moment où, leurs âmes s'élevant, ils parlaient du ciel. — Quand on devrait penser que je raconte des histoires de l'autre monde, je le dirai, ils parlaient du ciel : ce mot est propre à essayer les âmes ; celles-ci rendaient à son contact un son merveilleux.

Et voilà quel était l'intérieur de maître Swibert le dimanche soir. Si quelque adolescent était venu là apporter les éclats d'une fougue impatiente ou d'une ardeur sans expérience; s'il avait parlé de gloire ou d'amour, ces éternelles tentations de la jeunesse, il aurait fait sourire : l'amour ni la gloire n'avaient là rien à faire. Les trois mais étaient heureux.

IV

Tout passe en ce monde, le bonheur surtout.

Le jour vint où maître Swibert dut quitter tout ce qu'il aimait : ses douces habitudes, sa maison et son pays.

Il était grand et de forte apparence. Pourtant ses amis s'inquiétaient ; il leur paraissait miné par un mal intérieur, comme un arbre encore vert est rongé au cœur et va tomber au premier vent. Les médecins, donnant raison aux inquiétudes, l'envoyèrent dans le Midi.

L'organiste et sa sœur partirent un jour, brusquant les adieux comme des gens qui fuient. Quand ils furent au pied des Alpes, en Italie, ils s'arrêtèrent au soleil, dans une petite ville, à une journée de marche de Milan, que nous appellerons Arèse. Maître Swibert avait alors quarante-quatre ans.

Comment cet homme, qui avait vécu jusqu'alors en prêtre plutôt qu'en homme du monde, arriva, à son âge, avec la direction donnée à ses passions, à s'éprendre d'une Italienne et d'une chanteuse, c'est ce qu'il est difficile d'expliquer. Il serait superflu d'ailleurs de chercher la raison d'un acte qui ne fut pas raisonnable ; la cause en est sans doute à ce vieux soleil qui rit là-haut, derrière les arbres, des sottises qu'il nous fait faire.

Au reste la fille était fort belle, passait pour sage et consacrait à ses parents tout le temps que lui laissait la vanité de sa vie extérieure. L'organiste l'épousa.

V

On dit que l'amour vit de contrastes : le dieu de cette union dut être bien nourri. Pourtant sa vie fut courte. Après quelques mois, ce dieu mourut. Ce fut probablement d'indigestion.

Digitized by Google

L'Italienne ne put se faire à la vie retirée et exclusive qui lui était demandée. L'Allemand n'accepta pas les allures libres de sa femme; il ne put croire à la pureté d'une âme qui se complaît aux hommages vulgaires et aux admirations banales.

Il se trompait pour vouloir juger avec les idées de son pays : son nom fut honnêtement, sinon très-convenablement porté, et, si c'était pour la chanteuse un fardeau trop lourd, la mort devait bientôt l'en décharger. Cette mort eut lieu dans des circonstances singulières.

Paganini se faisait alors entendre à Milan. Il y exerçait cette fascination singulière qui en a fait la personnalité artistique la plus caractérisée de notre temps.

Ce siècle, qui ne croit à rien, lui a fait de son vivant une légende; et en effet sa puissance a été surprenante et sans rapport avec l'instrument dont il se servait.

On connaît ses habitudes excentriques et bien faites pour frapper les esprits : comment, par exemple, il ne paraissait que dans une demi-obscurité, sur une scène encadrée dans un paysage romantique, ou comment, dans ses accès de fureur inspirée, il brisait trois des cordes de son violon, pour exécuter, sur celle qui lui restait, des choses plus étonnantes encore qu'auparavant.

Que ce fût habileté ou besoin de son génie, peu importe; il est certain que l'effet produit était ainsi prodigieusement accru.

Je rappelle ceci afin d'aider à comprendre le succès saisissant que l'illustre artiste allait obtenir auprès de la femme de maître Swibert : succès saisissant en effet, car, en entendant Paganini, elle reçut une impression telle, que, saisie des douleurs de l'enfantement, elle mit au monde avant terme une fille, dans les coulisses même du théâtre de la Scala.

La vie de l'enfant ne paraissant pas assurée, on la baptisa sur l'heure, sous les noms de Rose-Marie. Paganini, flatté de l'aventure, voulut être le parrain. Depuis, la petite n'a plus été connue que sous le nom de Paganina.

Ainsi naquit l'artiste singulière dont je veux raconter l'histoire. On connaît assez les faits extérieurs, ce qui peut être appelé les accidents de sa vie : les imaginations populaires en ont fait une légende intéressante, mais ces faits ont été produits par des mouvements intérieurs peu ou point connus, et ils sont parfaitement inintelligibles, si l'on ne regarde la lutte terrible qui se fit en elle des deux tendances et des deux esprits qu'elle tenait de ses parents.

Maître Swibert put arriver à temps pour dire adieu à sa femme, qui ne survécut pas à ses couches. Puis, comme un avare emporte son trésor, il emporta sa fille. L'enfant était faible, mais l'organiste sentit en lui une telle intensité d'amour paternel qu'il ne douta pas

Digitized by Google

que l'enfant ne vécût ; car, pensait-il, les forces vitales d'une créature ne sont pas seulement en elle, mais aussi dans l'amour de ses parents.

La sœur de maître Swibert l'avait quitté pour se marier. Il rentra donc, avec sa fille, dans une maison déserte où leur vie nouvelle allait se développer.

VI

Heureux les enfants nés de parents chrétiens ! Eux seuls connaîtront dans son intégrité l'affection qui s'adresse à l'âme et cette délicatesse d'amour que prend l'enfant dès le sein de sa mère pour l'envelopper, le conduire à travers tous les dangers, et souvent au mépris de l'instinct maternel, jusqu'au port du salut.

L'organiste n'avait pas de théories personnelles sur l'éducation à mettre en pratique. Il pensait qu'un père et une mère (il était l'un et l'autre) n'ont qu'une chose à faire : aimer, et aimer encore, veiller à genoux près du berceau de leur enfant, surveiller les mouvements de cette âme dont le rayonnement va commencer, pour les diriger en haut, toujours en haut, la garder de tout ce qui est impur (et il croyait que la trivialité même est impure), lui ménager enfin des impressions d'un caractère saint et idéal, avant même qu'elle ait conscience de ses perceptions.

Que l'on pénètre maintenant en imagination dans l'intérieur d'une famille où dominent de tels sentiments : il y aurait là des choses merveilleuses à voir, et je me ferais une joie de les peindre, s'il ne fallait pour cela un pinceau introuvable et des couleurs qui n'aient jamais servi !

O joies pures et consolatrices de la famille, si je n'essaye pas de vous célébrer, c'est par respect. Je sais avec quelle discrétion il faut toucher aux choses saintes, et c'est à peine si j'ose en passant esquisser quelques scènes propres à faire comprendre à ceux qui sont pères la vie de maître Swibert et de sa fille dans ces premières années.

VII

Le soir est venu, l'enfant va s'endormir. Son père, poursuivant ses études, s'assied au piano près du petit être qui a tout son cœur et l'inspire ; il répand dans la nuit des flots d'harmonie ; les apparitions blanches entourent le berceau, rasent la terre et s'envolent... L'enfant s'endort.

Digitized by Google

Attentif et penché, son ange le regarde, ouvrant un peu ses ailes pour le mieux protéger, jetant sur ses yeux à demi clos les plis d'un voile transparent et bleuâtre, et le petit visage lui sourit.

Au matin l'enfant s'éveille, l'âme encore pleine des joies passées. Il entend chanter les oiseaux; il voit du fond de son petit lit un coin du ciel; il regarde le rayon de soleil qui entre joyeusement dans la chambre et vient jouer sur ses rideaux blancs; il rencontre enfin le regard de son père : c'est trop de bonheur, son cœur s'oppresse, il va pleurer! Quand l'organiste demandait à sa fille d'où venaient ses larmes, l'ardente enfant, jetant ses bras autour de son cou, disait : « Mon père, c'est que je vous aime et que je suis trop heureuse! »

Ah! oui, l'on parle beaucoup des joies de la jeunesse. A les chanter, les poëtes perdent haleine; ils prodiguent pour les peindre toutes les couleurs de leurs palettes, ils amassent toutes les images que peuvent fournir leurs cerveaux en ébullition, et c'est pour déclarer en finissant qu'ils n'ont encore rien fait. Ce n'est pas qu'en cela ils n'aient souvent bien raison. Mais combien s'en trouve-t-il parmi les hommes qui ont connu ces joies-là, et les plus puissantes, et les plus pures, combien s'en trouve-t-il qui, parvenus à cet endroit de la vie où leur vue, n'ayant plus devant elle d'horizon où s'étendre, se détourne vers le passé, ne leur accordent pas même un regard, et les donneraient toutes, mais toutes, pour redevenir pendant l'espace d'un éclair petit enfant près de leur mère!

VIII

Paganina avait sept ans environ quand il lui arriva un petit compagnon : la sœur de l'organiste venait de mourir, léguant à son frère son unique enfant.

Le petit garçon, nommé André, paraissait être d'un caractère doux et même faible. Il avait le même âge que sa cousine, et formait avec elle un contraste parfait.

Paganina n'avait rien encore de cette beauté merveilleuse qui depuis est devenue célèbre; mais il y avait déjà dans toute sa personne quelque chose d'étrange qui arrêtait le regard.

C'était une enfant renfermée et muette, aux allures abandonnées, au geste nonchalant, tant qu'une émotion ne le relevait pas. Le plus souvent on ne trouvait sur son visage qu'un ennui absorbé, une tristesse un peu farouche. Mais si quelque récit, quelque parole réveillait son imagination, ou si, lorsqu'elle écoutait la musique, il passait dans ses yeux, d'un noir profond, des flammes violettes et quelque-

Digitized by Google

fois des éclairs, c'était tout. Le calme d'une insouciance affectée et dédaigneuse revenait aussitôt.

L'inquiétude est un des hôtes habituels du foyer domestique. Maître Swibert tremblait de voir revivre dans la fille le génie théâtral et mondain de la mère ; il savait bien que dans une nature forte et profonde comme semblait être celle de Paganina, ce génie ferait des ravages terribles. Or ce qu'il voyait à mesure que les années amenaient leur développement n'était pas fait pour le rassurer.

Dans cette enfant tout l'effrayait, depuis sa concentration habituelle jusqu'à ses accès de tendresse passionnée qui la soulevaient un moment, semblables aux secousses passagères d'un volcan qui lance un jet de lave bouillonnante, brille un instant et s'éteint.

IX

Maître Swibert put se vanter, à son dernier jour, de n'avoir pas quitté sa fille une heure. Après les soins donnés le matin à son instruction et à celle de son cousin, il surveillait et animait leurs délassements, qui sont, entre de bonnes mains, le meilleur moyen d'éducation.

Ils avaient l'habitude de faire chaque jour une longue promenade. Le plus souvent ils suivaient la route que, dans leur langage familier, ils nommaient route d'Allemagne. C'était celle par où l'organiste était arrivé en Italie. Son aspect réchauffait ses souvenirs, et flattait l'amour mélancolique qu'il portait à son pays.

Chemin faisant, les enfants se faisaient fête d'écouter les histoires du bon musicien, qui contait volontiers. On parlait de l'Allemagne. Sur ce chapitre maître Swibert ne tarissait plus. Il menait ses petits auditeurs dans le monde des ballades et des légendes, et l'on devine si la jolie curiosité et les heureux étonnements de leur âge étaient éveillés. Leur légende préférée était celle du grand empereur Barberousse, qui dort depuis des siècles dans une grotte obscure, accoudé sur une table de pierre que sa barbe a percée ! Ces histoires valent bien celles de nos nourrices. L'organiste les racontait non pas pour les imposer à la crédulité de son petit auditoire, mais pour en extraire la poésie qu'elles contiennent, et qu'il exprimait à merveille. La poésie n'a jamais fait de mal à personne.

Mais les enfants aimaient mieux encore que les légendes les récits tirés à leur intention des poëtes d'Allemagne. L'histoire de Mignon surtout les ravissait. Ce qu'on pouvait leur en dire suffisait, et ils aimaient cette petite fille qui n'a d'autre langage que le chant, prend

Digitized by Google

la figure d'un ange et aspire au ciel, où elle monte presque avant d'avoir vécu.

Leur imagination s'enflammait; ils prenaient des envies folles de voir le pays de leurs rêves. Quelquefois, au détour du chemin, ils se mettaient à courir, avec l'espérance inavouée de voir enfin ce qu'il y a derrière la montagne; puis le contour une fois passé, voyant recommencer devant eux une longue route sans fin, les pauvrets se mettaient à pleurer. Leur père, près de pleurer aussi, les prenait dans ses bras pour les consoler, et il leur disait pour la centième fois une de ses ballades.

X

La *route d'Allemagne* se déroule dans un admirable paysage. Après avoir cheminé quelque temps en plaine, elle entre dans une gorge profonde de la montagne et commence à monter.

Cette gorge donne passage à un torrent à sec en été, mais qui devient furieux pendant les pluies d'automne, et alors déracine les arbres, emporte les ponts, et, minant ses rives par leur base, abaisse chaque année le niveau des plateaux prochains. La route s'accommode mal de ce terrible voisin, et le suit d'aussi loin qu'elle peut. Arrivée sur la rive gauche à une certaine hauteur, elle tourne brusquement et traverse le torrent sur un pont très-élevé. Là, continuant à monter, elle prend un contour sur un plateau de médiocre étendue, pendant qu'un chemin étroit et mal entretenu la quitte pour redescendre, en côtoyant le dangereux escarpement du ravin, jusqu'à la résidence magnifique qui, de temps immémorial, appartient à la famille des Ligonieri. On l'appelle le château Sarrasin.

Du plateau le spectateur jouit d'une vue sans rivale. Il a à ses pieds, sur le premier échelon des hauteurs, la masse noire du château, assez rapprochée pour que le regard pénètre aisément dans l'intérieur même de l'édifice, et au delà la plaine, étalant sous le réseau d'argent de ses cours d'eau les richesses de sa végétation. A gauche enfin, les pentes boisées de la montagne s'en vont, couronnées de glaciers, se développer en un gigantesque hémicyclè.

Lorsque l'œil ébloui cherche où se fixer, il revient toujours au château Sarrasin, qui vaut bien d'ailleurs que l'on s'y arrête.

Son nom indique qu'il a des prétentions à l'antiquité. Il ne saurait en avoir à l'unité de style : chaque âge lui a apporté sa pierre. Il est résulté de la collaboration des siècles un ensemble majestueux et de grand caractère.

Fièrement campé sur un rocher à pic, accessible par un seul côté,

Digitized by Google

il domine la plaine et défie la montagne avec sa tour noire et menaçante, qui semble être là pour protéger les autres constructions d'un caractère moins hardi.

De la route, le voyageur lève les yeux vers ce nid d'aigle; il arrête ses regards avec complaisance sur les terrasses qui s'étagent au-dessous, suspendant sur le précipice leurs bosquets fleuris et leurs massifs de chênes, et il demande son histoire.

Il paraît que son histoire n'a pas toujours été digne de louange. La chronique met au compte de ceux qui l'habitèrent dans les siècles passés une série d'aventures plus curieuses que morales, et qui suffiraient à remplir un livre de légendes.

Les Ligonieri ont suivi les progrès de la civilisation. De notre temps, ils respectent les lois et même les font respecter. Ils servent l'État dans les hauts rangs de l'administration, de l'armée et de la diplomatie. Il se pourrait toutefois qu'à ce changement le diable n'ait pas perdu grand'chose. Le château Sarrasin en devenant vieux ne s'est pas fait ermite. Une rumeur sourde et persistante l'accuse de projeter une ombre malsaine à la vertu et fatale au bonheur conjugal. On raconte tout bas les infortunes de la dynastie des châtelaines, victimes pures et touchantes qui presque toutes ont subi dans l'ombre, là où elles devaient être reines, les affronts chaque jour nouveaux d'une rivale d'un jour entrant à la suite du maître sous ce toit maudit. Les récits populaires les représentent isolées, levant vers le ciel leurs mains innocentes, et mêlant leurs prières aux bruits de l'orgie et aux chants de fête. Cette dernière expression doit être prise dans le sens littéral : les favorites du château Sarrasin ont appartenu pour la plupart au monde des théâtres, et parmi elles, celle qui régnait certain soir où se passa la scène que je vais rapporter.

XI

Ce soir-là donc, l'organiste et les deux enfants étaient arrivés sur le plateau qui domine la résidence des Ligonieri et regardaient au-dessous d'eux. Il y avait fête au château Sarrasin.

La grande salle du rez-de-chaussée était illuminée et pleine de l'assemblée brillante des invités. De longues lames de clarté sortaient par les fenêtres et les portes. Elles montraient la foule pressée auprès de toutes les ouvertures, puis allaient jusque sous les ombrages révéler des groupes assis à l'écart et attentifs.

Toutes les têtes étaient tournées vers le même point, tous les regards avaient la même direction et s'attachaient sur une femme de-

Digitized by Google

bout dans le foyer même de la lumière et entourée de chœurs et d'un orchestre nombreux.

Cette femme était vêtue de vert et portait une couronne de lierre, ornement des bacchantes antiques. Un diamant vert jetait un éclat terrible sur son front admirable encore, mais impur. Elle chantait... non pas un de ces chants qui s'élevant dans les régions de l'idéal emporte avec lui les âmes fatiguées qui veulent oublier un moment les tristesses de la terre. Non, elle exprimait les joies coupables, l'ardeur des passions défendues. Sa voix métallique vibrant au souffle du mal dominait un chœur tumultueux où l'oreille percevait les grondements de l'abîme, et elle y répondait par des éclats plus passionnés, par des notes ailées, stridentes, qui s'envolaient pareilles à un rire infernal, tant il est vrai que l'âme humaine, quand elle a épuisé toutes les autres, garde l'impiété pour volupté suprême et semble recevoir une excitation nouvelle dans le délire du blasphème !

XII

Attirée par ces lumières, Paganina s'avance vers le précipice. Cette musique des passions la met hors d'elle. Son agitation croissante devient extrême, elle se traduit par ses gestes et ses paroles ardentes, et lorsque maître Swibert la rappelle, elle refuse d'obéir et répond en révoltée.

Comprenant enfin, son père se lève tout pâle :

— Malheureuse enfant, s'écrie-t-il, son mauvais ange s'est approché d'elle. — Voici l'heure, ajoute-t-il, que je redoute depuis le jour de sa naissance ; Dieu veuille que je ne sois pas puni pour lui avoir donné le spectacle du mal qu'elle comprend si vite !

L'enfant avance toujours, son père approche, elle se met à courir. Elle va follement au milieu des rochers, risquant sa vie à chaque pas. Son père la poursuit haletant, égaré, couvert d'une sueur froide. Ses yeux agrandis par l'épouvante voient déjà sa fille précipitée dans un abîme sans fond, et ils distinguent aussi dans l'avenir, un autre abîme plus ténébreux et plus horrible encore, où se perdrait peut-être l'âme bien-aimée de son enfant !

Les hôtes du château Sarrasin entendirent deux cris se mêler aux éclats de la fête : l'organiste ressaisissait sa fille au moment où, parvenue au dernier bord, elle trébuchait affolée dans le vide.

Il avait bien sauvé sa vie, mais il n'avait pas regagné son âme. Le soir, l'enfant se sépara de lui animée d'un esprit de révolte dont la violence lui déchirait le cœur.

Digitized by Google

XIII

Maître Swibert dormit peu et mal. En se réveillant, il se demanda comment il avait pu la veille ne pas dire adieu à sa fille. Ses yeux se portèrent instinctivement vers la porte où chaque matin l'enfant apparaissait à demi vêtue afin de le saluer. Un rayon de soleil dorait justement le seuil et le bon père eut un battement de cœur en pensant combien il serait heureux s'il l'y voyait apparaître à cet instant. Il disait : « Elle va venir, » mais elle ne venait pas.

L'organiste se mit à marcher dans sa chambre, interrompant de temps en temps sa promenade monotone pour écouter, dans l'espoir d'entendre une parole, un craquement, le frôlement d'une robe. Il n'entendait rien, si ce n'est le pas incertain d'André qui errait triste et inquiet dans les parties les plus reculées de la maison.

Les heures passaient ; l'organiste attendait toujours ; sa souffrance devenait de l'angoisse. Par moments il éprouvait le besoin presque irrésistible de crier : Ma fille ! Ma fille ! Déjà il ouvrait les bras pour la recevoir ; puis, comprenant qu'il était de son devoir d'attendre, il s'arrêtait.

La nuit était revenue. Paganina n'avait pas donné signe de vie. Une tristesse amère s'accumulait goutte à goutte dans le cœur de son malheureux père : les pensées sombres l'environnaient. Il songeait à la mort qui s'approche, à sa fille qui resterait seule, abandonnée aux ennemis intérieurs et extérieurs, et, dans sa défaillance, il allait jusqu'à se reprocher de l'avoir appelée en ce monde.

Déjà plus de la moitié de la nuit s'était écoulée. Accablé de lassitude, épuisé, il s'était jeté sur un fauteuil se demandant depuis quand il souffrait ainsi, lorsque entra Paganina à petit bruit, marchant sur la pointe du pied afin de ne pas éveiller son père qu'elle croyait endormi.

Elle s'approcha doucement, s'agenouilla près de lui, et prenant une de ses mains la couvrit de pleurs silencieux.

Alors il se fit une révolution soudaine chez l'organiste. Une joie large et puissante déborda de son cœur, répandant dans tout son être une émotion délicieuse. Il oublia tout, les souffrances passées, les inquiétudes à venir ; il perdit conscience du présent pour sentir seulement que sa fille était là, serrée sur sa poitrine et palpitant sous l'effort de ses sanglots.

Il s'inclina et deux larmes, les premières versées par cet homme austère, tombèrent sur la jeune tête brune comme un baptême d'apaisement et de pardon.

Digitized by Google

La douleur, le repentir, l'amour de l'enfant un moment obscurcis se manifestèrent par une explosion. Elle se suspendait convulsivement au cou de son père et lui demandait merci. Il s'échangeait entre eux des baisers, des cris étouffés, ces petits mots de tendresse qui sont les premiers éléments de cette langue pure et passionnée, délicate et violente souvent en usage au foyer domestique, mais que personne n'a jamais écrite.

XIV

Les étoiles scintillent paisiblement dans un ciel sans nuage. Le souffle de la nuit, chargé de senteurs pénétrantes, vient sans bruit mêler les cheveux blancs du père avec les boucles noires de la petite fille. Il rafraîchit leurs fronts brûlants.

La paix est descendue dans leurs âmes. De loin en loin un sanglot de Paganina témoigne seul de l'orage passé.

Maître Swibert, la tête inclinée, parle à voix basse. Il dit :

— Ma fille, j'ai pour vous une tendresse sans mesure. Reposez-vous sur moi. Je vous le dis, arrivé au sommet de la vie, moi dont la tête blanchit sous le jour naissant de l'autre vie : la plus sûre des consolations ménagées à l'homme en ce monde, c'est celle qu'il trouve dans les affections de la famille. Vous ne saurez pas avant d'être mère ce qu'est une affection paternelle, et encore saurez-vous jamais ce qu'est la mienne en particulier : je l'ignorais moi-même hier.

L'enfant debout, ses petits pieds réunis, écoute la tête appuyée sur le cœur de son père.

L'organiste lui dit encore : « L'ange d'une femme ne quitte pas le foyer; si elle vit au dehors, son ange n'est pas avec elle... La couronne d'une femme est faite d'ombre et de silence : les regards et les acclamations de la foule la flétrissent... C'est votre âme que j'aime, ô ma fille. Notre amour mutuel ne doit jamais finir : Entendez-vous? jamais! pourvu que nos âmes s'élèvent ensemble vers le lieu de l'amour infini. »

L'enfant écoute toujours, devinant par une sorte d'intuition le sens de ces enseignements qui se gravent dans sa mémoire en traits de feu, et qu'elle devait comprendre par la suite chaque jour davantage.

Peu à peu, sous le chuchotement de son père, rafraîchie et comme baignée par cette admirable tendresse, elle s'endort. Son père la soutient, et élevant ses regards, il se met à prier.

Le jour est venu. L'aurore se montre dans son humide splendeur.

Digitized by Google

Le premier rayon de soleil s'élance comme un jet de feu au-dessus des montagnes violettes; à ce moment, toutes les cloches de la ville lancent dans l'air ému leurs notes claires et joyeuses.

— Mon père, demande Paganina à voix basse et sans ouvrir les yeux, que disent ces cloches dont le timbre, je ne sais pourquoi, me fait tressaillir de joie ?

— Ma fille, elles célèbrent à leur manière le jour de l'Ascension où le Christ est monté au ciel.

— Au ciel ! mon père — et elle ajouta d'une voix si faible qu'on l'entendait à peine : il me semble que j'y suis, maintenant que je repose entre vos bras.

L'organiste considéra sa fille dont les yeux fermés semblaient jouir de contemplations intérieures, tandis que son visage pâle exprimait le ravissement ; il la prit, l'éleva comme pour l'offrir à Dieu, puis la porta sur son lit et il la regarda longtemps dormir.

XV

Depuis ce jour, l'organiste eut sur sa fille un grand empire. Lorsqu'elle semblait disposée à échapper à son influence, il lui rappelait la nuit de l'Ascension, et cela suffisait.

Paganina était encore petite fille ; elle allait cesser de l'être. Sa beauté future était en chrysalide ; on en voyait les traits, mais épars et sans harmonie entre eux, ce qui donnait à sa physionomie je ne sais quoi de surprenant.

Au moral, l'insaisissable petite créature n'était que dissonances heurtées et contrastes violents promettant également d'être puissants un jour pour le bien ou le mal, suivant qu'elle parviendrait à s'élever ou qu'elle serait saisie par les esprits inférieurs.

Le caractère distinctif de sa nature, habituellement concentrée et parfois impétueuse à l'excès, c'était la passion qui l'emportait vers tout ce qui est beau.

La musique avait sur elle une action extraordinaire. C'était à proprement parler sa langue, et elle y entendait des choses que bien peu ont entendues. Déjà elle la parlait à merveille.

Son père lui enseignait l'art de son instrument. Elle s'adonnait avec amour à cette étude. Pourtant il était facile dès lors de prévoir que le démon du chant allait s'emparer d'elle.

Maître Swibert hésitait à lui donner un maître, retenu par des idées toutes personnelles. Il avait sa théorie qui paraîtra singulière sans doute, et ce qui est plus singulier encore, il l'exposait à sa fille, lui disant :

Digitized by Google

— Un instrument trop parfait est un piége pour le musicien, car lorsqu'il a à son service un organe de cette sorte, il oublie trop souvent de s'élever à l'idéal pour s'arrêter à la forme. La forme est matière. Où sont-ils ceux qui se dégagent de la matière pour arriver jusqu'à l'idée? Où sont-ils ceux qui savent que la beauté du corps est l'ombre de la beauté de l'âme, et que poursuivre exclusivement la première, c'est les perdre toutes deux.

« Voyez ces compositeurs immortels de mon pays dont le génie rayonnera jusque sur la dernière postérité : les notes grêles d'un clavecin suffisent le plus souvent à exprimer leurs pensées plus vastes que le monde. Quant aux musiciens de cette nation, ils ne trouvent pas de voix assez pures ou assez puissantes pour rendre leurs chétives imaginations. Quand je vois un tel souci du signe, je prends en médiocre estime la chose signifiée, et je pense que sa beauté est surtout matérielle.

« J'aime la voix humaine. Ah ! l'admirable instrument ! Mais je m'effraye de voir combien il est propre à exprimer les passions de la terre et les enchantements des plaisirs. Je crois qu'il y a danger à le posséder. Défions-nous du danger, ma fille. »

J'ai déjà dit que cette théorie était singulière... Le mot paraîtra peut-être bien faible. Elle vient de Germanie.

Au reste, elle n'eut pas d'influence sur la destinée de Paganina, car ayant achevé son raisonnement, son père lui donna un maître. Heureusement ce n'est pas la logique qui gouverne le monde.

La petite apprit donc à chanter. Son succès dans cette étude fut rapide, il dépassa toute prévision, et parfois maître Swibert restait confondu en l'entendant, et reculait devant cette puissance qui était sortie de lui.

XVI

Le moment vint où il fallut soumettre André aux épreuves de l'éducation publique. Son oncle pensait que, pour faire un homme, la chose est nécessaire. Il fut décidé qu'il recevrait au conservatoire de Naples les traditions classiques de l'art italien. L'organiste et sa fille voulurent l'accompagner jusqu'au lieu de sa destination.

Ils cheminèrent à petite journée. Maître Swibert se proposant, selon sa coutume, un but élevé, communiquait aux enfants les richesses de son érudition. Il s'arrêtait partout où il pouvait espérer de recueillir quelque fruit, curieux de visiter des lieux dont il connaissait à fond l'histoire et heureux de donner à sa fille un enseignement vivant qui s'imprimât dans son âme pour toute la vie.

Digitized by Google

Ses études et ses affections lui faisaient négliger les vestiges de l'antiquité pour rechercher avec amour les souvenirs anciens du christianisme et les traces des saints. On sait si elles abondent sur cette terre illustre.

Chaque jour donc, les voyageurs tournaient un nouveau feuillet de ce livre qu'ils avaient bégayé dès leur première enfance.

L'histoire des martyrs, en particulier, saisissait l'imagination de Paganina. Elle ne se lassait pas d'écouter, sur les lieux mêmes qu'ils avaient sanctifiés, le récit des actes les plus sublimes qui furent jamais.

Le monde peut ne pas voir ou bien dédaigner les merveilles de la sainteté intérieure, son indifférence est forcée par l'héroïsme des martyrs.

Ils portent une double couronne de gloire humaine et divine. Ils sont, après leur Dieu, les vainqueurs de la mort. Le courage inspiré brille sur leurs visages, et, lorsqu'on y voit en même temps la grâce et la beauté de la femme et de l'enfant, comment refuser à leur mémoire un hommage d'admiration et d'amour, même quand on mettrait son honneur à n'être pas chrétien !

Paganina avait l'intelligence de la grandeur, elle aimait le courage et la noblesse. Les récits de son père lui arrachaient des larmes ; en parcourant les arènes illustrées par quelque sanglant triomphe, elle se plaisait à les célébrer. En cela la petite prophétesse obéissait à ce qu'elle avait de nature italienne, mais elle parlait avec une élévation d'accent, une profondeur d'émotion qui sont le privilége des races du Nord.

Un soir, elle était au Colisée. Elle sentait monter l'enthousiasme et l'inspiration, et un instant elle crut voir devant elle la foule innombrable du peuple-roi et entendre ses cris pendant que les chrétiens, sur le sable rougi, combattaient et mouraient dans une éclaircie de lumière surnaturelle. Elle s'oublia.

Quelque chose comme un hymne s'élança de sa poitrine oppressée ; l'éloquence déborda de ses lèvres. Des promeneurs, des étrangers l'entourèrent. Son père l'écoutait étonné et attendri. Pendant qu'elle parlait transfigurée, debout sous les flammes du soleil couchant qui semblaient la couvrir d'une pourpre sanglante, un rayon de la gloire de ses ancêtres s'égara sur le front de la petite-fille des martyrs.

Le soir, son père en la reconduisant lui disait : « Allez, petite fille, beaucoup ont passé pour éloquents et sages qui l'étaient moins que vous ; beaucoup ont cherché la poésie : ils étaient grands, mais n'ont pas pu atteindre au fruit que vos petites mains ont recueilli.

Digitized by Google

« Mignon chantait : vous, vous chantez et parlez, et, si vous vous servez de votre puissance pour le bien, Mignon ne pourra se mettre à côté de vous ! »

Vous excuserez la sottise d'un père, s'il vous plaît.

XVII.

Lorsque, parvenus au terme de leur voyage, les deux enfants durent se séparer, André eut un chagrin violent que l'on aurait cru incompatible avec sa nature en apparence tranquille.

Le père et la fille revinrent seuls. Dès lors ils vécurent en tête-à-tête, mais ne songèrent pas à s'en plaindre. Ils n'éprouvaient même pas le besoin de chercher une diversion au dehors dans des relations d'amitié ou de simple convenance entretenues avec leurs voisins ; l'organiste n'avait avec eux que les rapports strictement nécessaires.

L'affection filiale de Paganina s'accroissait chaque jour. C'était un sentiment profond, sans expansion habituelle, et reconnaissable seulement à certains signes muets qui auraient échappé à un œil indifférent. Un père ne s'y trompait pas.

Ces deux êtres ne se quittaient plus. Ils travaillaient ensemble : l'organiste conduisait sa fille dans les régions élevées de la musique, étonné d'apprendre lui-même en enseignant et de découvrir des horizons inconnus. Paganina faisait des progrès merveilleux.

Ceux qui demandent aux arts leur part de bonheur en ce monde, et qui ont scruté les profondeurs de ces langues mystérieuses que le monde parle, mais qu'il n'entend pas, ceux-là seuls pourront se faire une idée des moments heureux qu'ils passaient dans leur solitude.

Quelquefois ces deux âmes, s'exaltant ensemble, montaient jusqu'à ces hauteurs blanches où celles qui y parviennent éprouvent un éblouissement de félicité suprême.

Paganina aspirait à ces joies avec une ardeur immodérée. Elle les atteignait, s'enivrait de pures voluptés. Mais son élan même devenait la cause d'une réaction de tristesse découragée qui inquiétait son père. Il lui disait souvent dans la langue parabolique dont il se servait volontiers et qui est, il faut le reconnaître, plus originale que gracieuse : « Ma fille, ma fille, buvez avec précaution : au fond de la source la plus claire se tient caché un reptile dangereux. Si vous n'usez de prudence, vous avalerez la sangsue. Il n'est qu'une fontaine qui doive apaiser votre soif et où vous puissiez, avec votre humeur impétueuse, vous abreuver sans danger : c'est celle qui rejaillit jusque dans la vie éternelle. »

Digitized by Google

XVIII

Il ne faudrait pas croire que maître Swibert s'occupât avec sa fille exclusivement d'art musical. Il lui donnait une instruction solide et développait avant tout ses sentiments religieux.

Il avait toujours eu pour la métaphysique un amour que les années n'avaient pas ralenti. Sa philosophie est fort simple : elle peut tenir en quelques lignes, ce qui prévient en sa faveur ; d'ailleurs, il ne prétendait pas l'avoir inventée.

En toutes choses, répétait-il, il faut s'appliquer à dégager l'éternel de l'élément périssable, et, cette distinction une fois faite, négliger l'un pour s'attacher à l'autre.

Son âme était exercée à se servir de toute créature comme d'un ressort pour s'élever à l'infini. Il disait sommairement que si un penseur n'a pas compris que tout est là, il s'attarde en route et manque le but.

Paganina ne comprenait pas toujours son père ; mais il s'en souciait peu : comme un bon laboureur, il jetait d'abondantes semences dans la terre qu'il avait préparée, sachant bien que beaucoup serait perdue, mais aussi qu'un jour viendrait où il verrait sortir une verdure nouvelle qui payerait son travail.

La jeune fille adoptait avec empressement tout ce qui peut élever le caractère et ennoblir la vie. Heureuse de se reposer des émotions artistiques qui la remuaient si profondément, elle se détendait dans une contemplation sereine de la vérité, vers laquelle son père la conduisait.

XIX

Telle est, dans ses grandes lignes, la vie que Paganina mena jusqu'à l'âge de vingt-deux ans. Sa beauté s'était dégagée radieuse ; je n'en marquerai qu'un trait. Elle portait la tête élevée, comme il convient à une créature dont l'attache est en haut. Ses yeux regardaient habituellement au loin, et les bonnes femmes, en la voyant passer, disaient : « Qu'elle est fière ! »

Elle n'allait jamais sans son père, qui formait avec elle un douloureux contraste. Il était un vieillard plus par l'effet de la maladie que par l'âge, et, quoiqu'il fût toujours debout, il était facile de voir que, miné par un mal intérieur, bientôt il ne serait plus qu'une ruine.

Digitized by Google

Il le sentait bien lui-même, et employait le reste de ses forces à instruire et éclairer sa fille.

Sans l'attrister d'avance en lui annonçant son malheur prochain, il l'amenait à envisager dans l'avenir leur séparation ; mais elle ne paraissait pas comprendre. La dernière chose à laquelle la jeunesse puisse croire, c'est à la rupture des affections saintes : elle ne sait pas encore que ces affections-là ne sont jamais qu'interrompues.

Un jour, maître Swibert et sa fille s'étaient assis au détour d'un chemin où les avait conduits leur promenade journalière. L'organiste était revenu au sujet que lui imposait sa préoccupation ; il parlait à sa fille d'un avenir auquel il n'était plus associé et finit par lui dire : « Ma fille, votre cousin vous aime ; il est resté là-bas ce qu'il était auprès de nous. Son cœur est dévoué. Vous êtes tout pour lui, et depuis longtemps il m'entretient de son amour. Je serais heureux de vous sentir appuyée sur cette affection. »

Paganina surprise lui répondit : « Je n'aime que vous, mon père ; voulez-vous me quitter? » A quoi l'organiste répliqua par ce verset de saint Paul : « *Insipiens, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur*, » et Paganina, qui ne savait pas le latin, se mit à pleurer.

A partir de ce jour, maître Swibert déclina rapidement. Il fit ce qu'il appelait son testament : c'étaient ses dernières instructions destinées à armer sa fille pour les luttes de la vie. Il lui faisait expérimenter sur lui-même l'immortalité de l'âme, visible surtout chez les chrétiens à l'heure douloureuse où leur corps tombant en ruine laisse apparaître la flamme intérieure qui se dégage pour aller briller parmi les étoiles dont l'éclat ne s'éteindra plus.

Après plusieurs jours d'agonie, le bon musicien trouva sa péroraison : il mourut.

C'était un matin. Il s'était entretenu longtemps avec sa fille. La paix dont il jouissait lui annonçait la fin de la lutte. Ses grands yeux troublés regardèrent encore une fois la montagne, sa fille et le crucifix, puis ils se fermèrent pour toujours.

XX

Le monde, même le meilleur, n'aime guère qu'on l'entretienne des souffrances d'autrui. Je ne m'arrêterai pas sur celles de Paganina. Je m'étendrai plus volontiers sur le chapitre de ses consolations.

Elle les puisait à deux sources : ses souvenirs et ses travaux.

Ses souvenirs étaient des réalités. Elle sentait que son père ne l'a-

Digitized by Google

vait pas quittée : elle vivait en sa présence, méditant et pratiquant ses leçons.

Quant à son ardeur pour l'étude de son art, elle avait redoublé. Souvent sa voix s'élevait dans le silence de la nuit, à une heure avancée, et le peuple se réunissait sous ses fenêtres. La jeune artiste, sans le désirer et sans le savoir, devenait populaire.

Paganina eut d'autres joies, de celles qui sont le plus capables d'aider à vivre... ce n'est pas celles de l'amour que je veux dire : Paganina ne connut pas cette passion. Elle traversa la vie isolée du côté du monde, et c'est un des caractères de cette figure devenue quasi légendaire.

Ce n'est donc pas les joies de l'amour que je veux dire, mais celles de la virginale conception d'où naissent ces œuvres immortelles, ces êtres divins qui ne vivent que dans les régions de l'idéal et dont la beauté impérissable rayonne sur l'humanité.

Peut-être serait-ce ici le lieu de se souvenir qu'il est des choses dont il sera bon de parler à très-peu de gens. On dit que parfois un rayon venu d'en haut traversait la chambre soudain illuminée, touchait la jeune fille, et qu'à cet instant elle sentait un monde nouveau tressaillir dans son sein.

XXI

Le bonheur n'est pas l'hôte de la terre. Le je ne sais quoi de misérable et de décevant qui prétend ici à ce nom glorieux est une amorce plutôt qu'une pâture, et n'a jamais nourri personne. C'est pourquoi les instants que nous venons de dire sont essentiellement fugitifs ; c'est pourquoi encore ils sont presque toujours suivis de défaillances, d'épuisement, et de dégoûts amers, qui leur seraient un bien haut prix, si de tels instants pouvaient être payés.

Paganina subit la loi commune, elle ne vécut pas d'extases. Ses jours alors furent mêlés et divers.

Je vais raconter la crise suprême de sa vie, mais ma pensée se détourne à regret de la chambre retirée qui abritait en ce temps-là son génie et sa virginité. J'entrevois en esprit, renfermé dans ce lieu, un trésor que nul ne fut admis à contempler ; car Paganina s'épanouit à l'ombre : elle réserva pour la solitude sa beauté et le parfum de son innocence.

Quelquefois seulement, à l'heure où la débauche s'endort et l'oisiveté prolonge un repos inutile, la belle jeune fille apparaissait debout à sa fenêtre ouverte.

Rouge des reflets de l'aurore, elle saluait le jour naissant qui ra-

Digitized by Google

mène l'inspiration, et, comme la statue antique, elle exhalait une harmonie divine au contact de ses premiers rayons.

XXII

Ayant, non sans succès, terminé ses études musicales, André quitta Naples.

En ce temps-là, son ancienne affection pour sa cousine avait beaucoup grandi ; l'amour chantait dans son cœur — si jamais il est permis d'emprunter cette expression au vocabulaire poétique, c'est assurément pour un musicien.

Du jour où il fut libre, il n'eut qu'un désir : revoir Paganina. Il se mit en route à cette intention, inquiet sur l'accueil qui lui était réservé. En effet, son avenir allait en dépendre.

Pendant le voyage, sa pensée prit les devants, il entassa toutes les suppositions imaginables sur la manière dont sa cousine le recevrait ; mais elle ne le reçut pas : il entra dans une maison déserte.

Il erra dans ces lieux abandonnés, où tout lui racontait les années de son enfance. La mort avait passé par là, et avec elle je ne sais quel fléau inconnu que dans sa poignante inquiétude il jugea plus terrible.

Peut-être ne se trompait-il pas : Paganina devait débuter le lendemain au théâtre de Milan !

J'ai hâte d'ajouter qu'elle était toujours digne de son père, au moins dans le sens étroit du mot.

Depuis trois mois, il est vrai, afin de se préparer à la scène, elle vivait mêlée au monde des théâtres, et ce qui est bien pire, à ce monde parasite qui s'y insinue par tous les moyens et pour toutes les fins.

Elle respirait un air empoisonné par la fumée des flatteries impures ; son mépris amer ne parvenait pas à l'assainir. Mais aussitôt libre, elle courait cacher sa blessure dans une retraite que personne n'a su découvrir.

XXIII

Extrait de la *Gazette de Lombardie*, du 20 septembre 18.. :

« Son père était Allemand, sa mère Italienne. Son père, homme d'église, sa mère femme de théâtre, tous deux musiciens supérieurs.

« Cela déjà semblait lui promettre une destinée peu commune.

Digitized by Google

Sa naissance a accusé une prédestination singulière. Elle est venue au monde dans les coulisses d'un théâtre, pendant une soirée dont le souvenir est resté parmi nous. Ses premiers vagissements se sont perdus dans les chants passionnés du violon de Paganini, et les cris d'admiration de son auditoire. La petite créature, pour répondre à l'évocation puissante du maître, est venue avant l'heure fixée par la nature.

« Voilà toute son histoire. De ce jour elle a disparu. Sans doute, elle est allée, nouvelle vestale, entretenir dans la retraite le feu sacré.

« Aujourd'hui elle revient au lieu de sa naissance ; le mot est littéralement vrai : nous l'entendrons ce soir à la Scala.

« J'ai voulu annoncer cette fête. Que personne n'y manque, ce sera, je le prédis, un évènement.

« Ma tâche est finie. J'aurais voulu pourtant au risque d'effaroucher la surprise, caractériser cette cantatrice. Mais elle n'est pas de celles qui tiennent dans une formule. Il en faudrait au moins deux pour exprimer le dualisme dont sa personne et son talent portent l'étrange et admirable empreinte.

« Elle semble avoir reçu de ses parents deux âmes qui l'inspirent tour à tour : tout à l'heure sa voix pure et virginale montait au ciel ; aucun souffle de passion humaine ne l'agitait. Nous écoutions ravis cette enchanteresse, élevée bien au-dessus de nous, sous un jour bleuâtre, le front marqué par le rayonnement mystique de l'étoile.... soudain l'air s'émeut, de rouges étincelles le traversent, la passion s'agite, elle monte, elle éclate en accents merveilleux. J'ai vu le spectre du vieux Paganini grimacer à côté de sa belle filleule, et aiguillonner encore son génie déchaîné. »

XXIV

L'événement eut lieu comme il avait été prédit. La jeune cantatrice excita un enthousiasme immense.

Les Italiens s'enflamment vite, et ne marchandent pas les témoignages de leur admiration. Pour montrer une émotion plus qu'ordinaire, ils inventèrent des expressions inusitées et extravagantes.

Lorsque Paganina put se soustraire aux ovations, la nuit était avancée ; elle se réfugia dans sa solitude.

Nous allons la suivre ; il sera curieux d'observer sur elle l'ivresse des applaudissements, et de voir comment se trouvait à l'heure du premier triomphe, celle à qui avaient été prodigués tant d'éclatants témoignages d'admiration et d'amour.

Elle pleurait, mais non d'émotion heureuse.

Digitized by Google

« Mon père, s'écriait-elle, mon père, vous êtes déjà vengé. Pour me punir, vous avez rempli mes désirs. Je voulais le fracas des applaudissements, le tumulte des bravos. Ah ! j'en suis rassasiée !

« Est-ce bien pour cela, grand Dieu ! que j'ai déserté votre voie ! Est-ce pour ce plaisir fugitif dont j'ai eu l'amertume avant même de l'avoir goûté ! O voluptés de la solitude, joies ineffables de la famille. Qu'êtes-vous devenues ?

« Ceux qui m'acclamaient tout à l'heure ne sauront jamais quelle inénarrable tristesse m'a envahie. J'ai eu un moment de désespoir tel que mes larmes ont coulé. On a jugé que c'était le triomphe de mon art... Ce que je pleurais, ô mon père ! c'était vous, c'était mon enfance et la paix des anciens jours. »

André parut à cet instant.

XXV

Ils s'observaient en silence, lui sur le seuil, elle à demi retournée, surprise et hautaine. Son émotion paraissait au battement de ses artères.

André le premier rompit le silence.

— Paganina, dit-il, je viens des lieux où je vous avais laissée. J'ai trouvé la maison déserte. Alors je suis allé vous chercher sur le tombeau de votre père.

— Oui, répondit-elle avec amertume, et vous me retrouvez ici, sous la livrée de comédienne. Que voulez-vous de moi ?

— Je veux vous arracher à ces lieux maudits, fuir avec vous assez loin pour que vous puissiez oublier cette soirée fatale, et redevenir obéissante à la voix de votre père. Venez, je serai votre protecteur, votre gardien, votre esclave, jusqu'au jour où j'oserai vous livrer mon secret, ajouta-t-il en baissant la voix, et vous dire que je vous aime.

— André, écoutez-moi. Je vous parlerai sincèrement. Je voudrais vous aimer, je vous jure, je le voudrais. Quitter ce pays, fuir avec vous, aller en Allemagne, habiter la maison de mon père, et là fonder une famille ! Cela serait mon salut, cela ne me sera pas donné !

— L'amour que je vous porte, Paganina, a jeté en moi des racines profondes. Près de vous en ce moment, je sens qu'il est ma vie. Pourtant, si cela est nécessaire, parlez. Si vous avez donné votre cœur à un homme digne de vous, dites-le-moi, ôtez-moi l'espérance. Pour vous je pourrai tout supporter. Mais si cela n'est pas, Paga-

Digitized by Google

nina, ne prononcez pas encore, attendez ; mon humilité vous désarmera et quelque jour ma patience finira par vous attendrir.

— Non ! mon cœur n'est plus que cendre, aucune affection n'y fleurit et n'y fleurira jamais : il est trop tard.

— Ah ! ne parlez pas ainsi, je vous en conjure. Vous ne savez pas ce que l'avenir vous réserve, et ne voyez pas ce que la Providence vous garde. C'est elle qui me ramène, et avec moi le souvenir des années heureuses, et la présence de votre frère.

— L'Ange lui-même ne s'est pas arrêté dans sa chute ! Allez, laissez-moi me débattre suspendue entre le ciel qui m'est fermé, et l'abîme dont je voudrais trouver le fond, afin de m'y briser !

Elle éclate en sanglots. André, après un silence, s'approche d'elle :

— Paganina, dit-il, ne pleurez plus. Approchez-vous, voyez, l'aube blanchit déjà la campagne. Que le Dieu du matin vous apaise ! Le vent s'élève, avant-coureur d'un jour nouveau. Rafraîchissez votre front à son haleine, aspirez avec les senteurs pénétrantes qu'il vous apporte l'oubli de vos souffrances. Ce jour nous ramène le calme et le bonheur, peut-être.

— Non, ce jour sera mauvais. La beauté du matin ne m'émeut plus ! à moi les feux du soir, les flammes de la rampe, à moi l'éclat des triomphes ! J'irai de fête en fête, et d'étourdissement en étourdissement. Je veux que le tourbillon du monde me saisisse et m'emporte jusqu'à me faire perdre haleine, et m'ôter le souvenir ; tout à l'heure je partirai pour le château Sarrasin.

— Ah ! voilà donc, s'écria André avec une subite explosion de colère, voilà donc le secret de vos résistances et l'aveu de votre honte ! Le bruit public qui m'a conduit ici, m'avait averti. J'avais refusé de l'entendre. Eh bien ! allez, partez, mais craignez tout ! Vous avez éveillé en moi un monstre que je ne connais pas !

Et le malheureux s'enfuit, en levant les mains au ciel.

XXVI

Paganina avait été calomniée par son cousin : elle était toujours pure. Il est vrai qu'elle glissait sur une pente fatale. Déjà les apparences étaient contraires à sa réputation. André s'y était trompé : il n'était pas le seul ; de là le bruit auquel il avait fait allusion, et dont le prétexte va être expliqué.

Le comte Ludovic, propriétaire du château Sarrasin, chef actuel de la famille des Ligonieri, inscrit au livre d'or de noblesse européenne, était un homme de haute mine, doué d'une beauté mâle

Digitized by Google

très en rapport, d'ailleurs, avec ses qualités, car son caractère était supérieur à celui de sa race : il avait l'âme noble.

Sa vie n'était pas sans tache; mais ses fautes même avaient ce caractère chevaleresque qui suffit à les rendre honorables aux yeux du monde. On sait assez que l'honneur du monde n'est pas celui des saints.

Or le comte Ludovic qui se mêlait volontiers aux gens de théâtre, avait approché Paganina pendant qu'elle préparait ses débuts. Au premier coup d'œil, il avait jugé l'âme de la jeune artiste et reconnu combien peu elle ressemblait à ses compagnes.

Son cœur fut ému. Pénétré d'un sentiment sincère, il se tint vis-à-vis d'elle dans une attitude réservée, presque respectueuse; son influence fut secrètement employée à la protéger et à l'isoler. Cette manière d'être fut remarquée. Elle n'était pas habituelle à ce vainqueur dont les conquêtes étaient fameuses. On en conclut à une passion partagée ou qui ne tarderait guère à l'être; les jugements du prochain ne se font jamais attendre.

Le comte Ludovic voulut célébrer les débuts de Paganina par une de ces fêtes dont la tradition fastueuse se perpétuait dans sa famille. Il fit faire d'importants préparatifs au château Sarrasin, et répandit ses invitations.

Le point délicat était de gagner à ce projet celle qui en était l'âme. Il s'en ouvrit à elle au moment même où elle recevait ses premiers applaudissements, comptant sans doute sur leur effet puissant et malsain. Il eut soin, en outre, de présenter son invitation comme s'adressant exclusivement à une artiste à laquelle il voulait ménager de nouveaux triomphes décernés par un auditoire d'une distinction sans rivale.

S'il disait vrai ou non, peu importe. Mais la jeune fille, avertie par son instinct, sentit qu'elle était au point fatal de sa destinée. Elle ne répondit pas. Le lendemain seulement, dans un moment de désespoir soufflé par son mauvais ange, elle se rendit ainsi qu'on vient de le voir.

XXVII

Ils partirent tous deux, montés seuls sur un char découvert. Le comte Ludovic se ménageait ainsi un galant tête-à-tête qui n'eut pas tout le succès désiré, car de tout le jour Paganina ne prononça pas un mot. Ses regards vagues erraient à l'horizon, peut-être pour y découvrir la puissance mystérieuse et vengeresse dont elle se sentait menacée.

Digitized by Google

Vers le soir, ils arrivèrent à Arèse. La jeune cantatrice fut reconnue et acclamée. Elle ne parut pas s'en apercevoir et maintint son silence obstiné. Le comte avait renoncé depuis longtemps à la conversation. Il commençait à trouver l'aventure singulière et rêvait à la légende de ce paladin qui enlève sa fiancée et fuit avec elle... sa fiancée si blanche, si blanche qu'elle était morte !

Cependant la voiture gravissait les pentes de la route d'Allemagne. La chaleur était excessive, aucun souffle n'agitait l'air ; mais un murmure sourd et continu annonçait que le vent du midi était déchaîné dans la région supérieure de la montagne. Le couchant était rouge comme le sang.

A un détour du chemin Paganina tressaillit en voyant André debout sur un rocher au-dessus de la route ; elle n'a jamais pu s'expliquer par quelle énergie de passion il l'avait devancée.

Quand la voiture se fut rapprochée, André, saisissant une branche à sa portée, la lança aux pieds des chevaux en criant : « Sur l'âme de ton père, Paganina ! arrête, ou sois maudite ! »

Le comte Ludovic eut quelque peine à maîtriser ses chevaux effrayés ; il ne remarqua pas que sa compagne devenait aussi pâle que la fiancée du paladin.

Un peu plus loin, en se retournant, il vit l'homme toujours à la même place lui apparaître sur le ciel en feu, et lui montrer à l'horizon avec le ricanement de la folie la masse noire du château Sarrasin.

L'aventure devenait de plus en plus singulière. Le comte se demandait quel rôle il jouait dans ce drame inconnu.

D'ailleurs, en vrai gentilhomme qu'il était, il ne témoigna d'aucune surprise, mais il profita de l'incident pour renouveler ses essais de conversation : « Savez-vous, dit-il à Paganina, que les choses auraient pu se passer tout à l'heure d'une façon plus tragique. Les chevaux qui nous mènent ont déjà causé mort d'homme, et l'on peut dire que leur férocité, comme dans la fable, se nourrit de sang humain. Jamais le fouet ne les a touchés. Si ce n'était l'orgueil de mettre à votre service le plus bel attelage du monde, je n'aurais pas voulu vous confier à lui. »

Cette fois encore sa compagne ne répondit pas. Mais le moment approchait où elle allait parler, et par un mot terrible révéler ses angoisses.

La voiture entrait dans le chemin qui aboutit au château Sarrasin. Ce chemin, comme il a été dit plus haut, descend par une pente dangereuse et rapide le long du précipice. Les chevaux allaient au pas. Soudain saisissant le fouet, Paganina les frappe avec violence en disant :

Digitized by Google

— Avancez donc ! ne dirait-on pas que vous conduisez des morts !

— Des morts, en effet, s'écria le comte surpris et effrayé : dans ces chemins et à cette heure, il faut un miracle pour nous sauver !

Les chevaux, soufflant le feu, faisaient des bonds effroyables, et laissaient derrière eux deux traînées d'étincelles. Les pierres roulaient avec fracas dans l'abîme. Les rares habitants de ces solitudes, arrêtés sur le bord du chemin, regardaient tout pâles et comme dans un rêve, voler ce char fantastique emporté par des bêtes furieuses qu'une jeune fille, debout et les cheveux au vent, frappait toujours.

S'il fallait un miracle pour les sauver, ce miracle eut lieu. L'attelage vint s'abattre sur le perron du château. Un des chevaux fut tué, la voiture brisée. Le comte se releva sain et sauf, son premier mot fut pour appeler Paganina.

— Me voici, lui répondit-elle en s'avançant ; c'est Dieu qui nous conduit.

Avec l'intention qu'elle y mettait, cette parole était un blasphème ; mais elle délirait.

XXVIII

Paganina, au bras du comte, se promène sur la terrasse supérieure. Les invités, groupés à distance, suivent ce couple d'un regard avide.

Un vent chaud et violent agite les arbres à demi dépouillés. Les nuages courent au ciel pressés et rapides ; leurs ombres mobiles passent sur la montagne. Lorsque la lune, se dégageant tout à coup, laisse tomber sa vive lumière, la jeune fille, vêtue de blanc, apparaît grandie aux yeux de ses admirateurs qui la cherchaient.

Le comte Ludovic est ému. Ses sentiments sincères sont avivés par la nouveauté de la situation et l'étrangeté de l'aventure. Il remercie sa compagne d'avoir joué leurs deux vies du même coup. Ainsi le madrigal trouve sa place dans le drame.

Exaltée et nerveuse, enivrée des parfums de la vie qu'elle avait cru perdre peu d'instants avant, Paganina lui répond. Les témoins de cette scène tendent l'oreille ; quelques mots leur arrivent. Détachés du bourdonnement de l'orage qui s'éloigne, ils semblent articulés à leur côté ; puis la tourmente revient et emporte le reste avec des hurlements.

Orage ! souffle ardent et mystérieux, va ! emporte ces paroles d'i-

Digitized by Google

ronie, de révolte et de désespoir; emporte le rire amer qui les accompagne !

Il y a longtemps, ô voix puissante, que tu fais entendre aux hommes ta déchirante harmonie. Il y a longtemps que tu cours sur la terre, ramassant toutes les notes de la douleur, les cris des nouveau-nés, les sanglots de leurs mères, les plaintes des mourants et le gémissement des foules qui gémissent toujours. Mais jamais — jamais tu n'as entraîné rien d'aussi triste ni d'aussi désolé que le rire de cette malheureuse enfant !

XXIX

La nuit s'avance. Déjà la lune commence à décliner. Quelques-uns des invités se sont retirés; les autres, groupés çà et là, assis ou à demi étendus, se sont endormis sous la chaude haleine de l'orage. Il y a deux puissances qui veillent encore : Paganina et la tempête, dont les grandes clameurs remplissent la montagne.

Maintenant silencieuse et isolée, Paganina regarde l'ombre du château Sarrasin qui s'avance et va la recouvrir. Elle pense à la légende de ce château maudit, fatal à l'honneur des femmes. Et pourtant le sort en est jeté, ce gouffre l'attire : elle s'avance, elle va y pénétrer.

Elle n'y entrera pas.

Un cri se fait entendre : les dormeurs, réveillés en sursaut, accourent de tous côtés effarés et blêmes. Ils trouvent Paganina couverte de sang, défaillante. Elle a à la gorge une blessure profonde. Le comte la soutient; il appelle ses gens d'une voix qui domine le tumulte et leur ordonne de saisir l'assassin. L'assassin, c'était André.

Lorsqu'on voulut faire passer à la blessée le seuil du château Sarrasin, elle n'avait pas l'usage de la parole, mais elle montra une terreur telle, une répulsion si désespérée, qu'il fallut y renoncer.

Elle l'a dit depuis : au moment où les portes s'ouvrirent pour lui livrer passage, elle revit la scène qui l'avait si fortement frappée plusieurs années auparavant. Rien n'y manquait : ni l'éclat des lumières, ni le luxe des parures. Tous les acteurs y étaient, tous. — Mais ce n'était plus que de hideux cadavres; ils faisaient encore le geste d'applaudir, tandis qu'au-dessus d'eux la femme au diamant vert montrait une face livide, des yeux éteints, et une bouche entr'ouverte d'où la voix ne sortait plus.

Il fallut déposer la blessée sur un brancard et l'emporter à Arèse. André la suivait enchaîné et gardé à vue. Ils arrivèrent au matin.

On raconte que le peuple ameuté se rua sur l'assassin et lui fit

Digitized by Google

courir, de même qu'à ses gardiens, le risque de la vie. Paganina, se faisant porter auprès de lui, le prit par la main, et ils traversèrent ainsi la foule émue et désarmée.

XXX

Paganina fut longtemps en danger de mort. Une fièvre ardente la consumait. Ses souffrances furent celles qui convenaient à cette nature altérée : elle eut soif. Elle connut cette torture, la plus terrible qu'il y ait; on l'entendit demander, dans son délire, qu'un fleuve fût dirigé sur elle et vînt couler entre ses lèvres desséchées.

Ses épreuves morales furent encore plus dures. Chaque soir elle devenait en proie à une hallucination terrible qu'elle a regardée comme la punition de sa recherche de popularité : elle se voyait élevée au-dessus d'une foule immense ; cette foule était là tour à tour insultante et railleuse, ou bien ses vagues en fureur passaient et repassaient aux pieds de la victime en lui jetant leur écume. Paganina désespérée voulait se précipiter tête baissée pour disparaître écrasée sous ces flots sans rivage ; mais en vain : elle se sentait enchaînée à sa hauteur, et il fallait attendre que la clarté du matin dissipât ces fantômes.

Ces deux traits suffisent à caractériser cette maladie, qui fut morale autant que physique. Elle dura avec la même intensité pendant les mois d'hiver. Au printemps seulement Paganina parut revenir à la santé ; mais elle avait été profondément frappée, et le reste de sa vie ne fut qu'une convalescence prolongée.

XXXI

Cependant la souffrance avait accompli son œuvre obscure. Sa longue étreinte avait terrassé sinon soumis cette ardente nature, et ceux qui pensaient trouver Paganina renaissante sur la pente où ils l'avaient laissée, allaient s'exposer à de cruels mécomptes.

Leur surprise dut être d'autant plus forte que nul indice ne les avait préparés à un changement. Le travail s'était fait au plus profond de cette âme : on a assez vu, je pense, qu'elle restait fermée à tous les regards jusqu'au moment où s'en échappait presque malgré elle un jet de flamme révélateur.

Le comte Ludovic avait été fort assidu à s'inscrire chez la malade. Sa passion, bien loin de s'affaiblir, s'était exaltée pendant la séparation. Lorsqu'il put être admis en sa présence, il lui exprima ses sen-

Digitized by Google

timents d'une manière probablement fort tendre ; lui qui la connaissait, lui qui savait si elle était capable de mouvements subits et de prompts retours, il se heurta à une énergie dont il resta confondu, et non sans raison. Voici, en effet, comment lui répondit Paganina :

« Depuis le jour où j'avais entendu déjà ce que vous venez de me redire, j'ai glissé jusqu'au bord de l'éternité. Il sort de là des lueurs qui jettent sur toutes choses une clarté nouvelle : vous ne vous étonnerez pas si mon langage n'est plus le même.

« Il faut vraiment que vous fassiez de vous une bien haute, de moi une bien basse estime ! Pensez-vous que mon honneur soit une proie bonne pour votre vanité ? Pensez-vous que quelques jours de plaisir ne soient pas trop payés de mon passé et de mon avenir ? Que demandez-vous enfin ? Vous demandez que je renie mon passé avec son innocence ; que je vous sacrifie mon avenir tout entier, et bien plus encore ! C'est mon âme immortelle que vous voulez, afin de l'avilir !

« Et, dans quelques jours, vous me donneriez en échange votre dédain pour courir, plus libre et plus honoré que jamais, à de nouveaux plaisirs. Voilà ce que vous voulez, et vous dites que vous m'aimez !

« Grand Dieu ! que serais-je aujourd'hui si le ciel ne m'eût arrêtée, — et que suis-je en effet ! . . . . . .

« Ah ! pardonnez-moi ; j'ai perdu le droit d'être sévère. Des paroles d'amertume et de blâme ne doivent plus sortir de mes lèvres. — Non, c'est moi que je méprise. — Le mépris que je me suis voué, il est là, enfoncé dans ma poitrine comme un fer empoisonné. Il m'oppresse, il m'étouffe et ne me laisse que pour mon châtiment cette vie que je hais !

« Monsieur le comte, vous êtes fils des chevaliers ; je sais que je retrouverai au fond de votre cœur la noblesse de vos ancêtres. Adieu, nous nous sommes vus pour la dernière fois. »

Et le comte Ludovic, s'étant retiré sur cet ordre, perdit sa réputation d'homme à bonnes fortunes.

XXXII

C'était le jour de Pâques, la fête de la vie éternelle. Le soleil glissait à travers les nuées ses rayons humides ; les arbres, parés de verdure nouvelle et légèrement agités, livraient à l'air leurs doux et subtils parfums.

Paganina, encore languissante, s'était fait porter auprès de la fenêtre ouverte ; elle tournait vers l'église ses yeux agrandis par la

Digitized by Google

souffrance, et prêtait l'oreille aux chants de fête qui lui arrivaient affaiblis par la distance.

Lorsque Faust entendit ces chants, la coupe empoisonnée tomba de ses mains. Le vieux désespéré ne croyait plus en Dieu, mais la terre l'avait regagné. Le ciel allait reconquérir Paganina.

Les anges, s'approchant d'elle, lui rapportèrent tout un monde de souvenirs innocents et suaves; alors elle pleura.

A ce moment les cloches, lançant leurs notes joyeuses, annoncèrent la fin de la cérémonie.

Les vierges, vêtues de blanc, quittaient l'église par essaims silencieux. Paganina les vit passer devant elle, ou plutôt elle en eut une vision, car ces groupes lui apparurent avec un caractère de beauté surnaturelle qui la jeta dans une sorte d'extase.

Les vierges sortaient du banquet sacré; elles allaient, les unes doucement repliées sur elles-mêmes, comme des tiges frêles fléchissant sous le poids de la rosée divine; les autres pâles, le front haut et découvert, les yeux ardents et purs. Elles croisaient leurs bras sur leur poitrine, afin de mieux garder leur trésor. Toutes portaient la trace de ce feu qui depuis mille huit cents ans marque pour la victoire les vierges et les martyrs. Le rayon de la beauté divine qui tombait sur ces figures fut réfléchi par elles sur Paganina : elle eut son âme transpercée et fut vaincue pour toujours.

Elle se leva, et se tenant debout, pâle, dans ses longs vêtements blancs, elle pria ainsi :

« Vous me cherchez encore, Seigneur! Eh bien! me voilà, — je reviens à vous. Je reviens avec l'effroyable expérience des ténèbres et du néant, pénétrée de l'horreur des lieux où vous n'êtes pas.

« Vous m'êtes témoin qu'avant d'abandonner les hauteurs où vous résidez, j'ai soutenu une lutte infernale. Un jour mes regards se sont abaissés, j'ai vu monter vers moi le dragon de l'abîme et le vertige m'a saisie... Vos anges sont tombés, Seigneur!

« Mais tandis qu'ils ont été perdus pour toujours, pourquoi, pourquoi venez-vous me relever?

« J'apparais tremblante à votre lumière. Ne rejetez pas votre victime; reconnaissez la tache de sang dont vous m'avez marquée pour me sauver. J'espère : que je sois admise encore à la contemplation de votre éternelle beauté.

« Votre beauté, Seigneur, je la veux, il me la faut, j'en ai soif; un de ses rayons a brillé devant moi : le monde n'a plus rien à m'offrir. Ma dernière heure sera l'heure de ma délivrance : je l'attends. Acceptez l'offrande d'une vie brisée dont les forces défaillantes s'emploieront à réparer le mal que j'ai commis; et vous, mon père, je vous bénis, parce que je pourrai m'endormir dans votre sein. »

Digitized by Google

XXXIII

Le jour fixé pour le jugement d'André étant arrivé, une grande masse de peuple se pressa aux abords de la maison de justice. De mémoire d'homme, cause célèbre n'avait attiré une telle affluence. A chaque heure, les vagues de la foule montaient plus serrées contre les murs du palais. Lorsqu'on apprit que Paganina venait d'être introduite afin de déposer, il y eut au dehors une agitation et un tumulte dont le retentissement obligea les juges à suspendre l'audience.

Le calme étant à peu près rétabli, le président invita Paganina à témoigner contre son assassin. Alors, sans lever les yeux, d'une voix basse, mais vibrante, qui courut en frémissant sur la foule, elle répondit : — Il m'a sauvé l'honneur ! Elle dit deux fois cette parole ; et lorsque le président, renouvelant pour la troisième fois son interrogation, la menaça des peines portées par la loi contre les témoins muets, elle leva sur lui un regard assuré et répéta d'une voix forte : — Il m'a sauvé l'honneur !

A ces mots l'enthousiasme éclata. Les hommes jetaient leurs chapeaux en l'air en criant : Vivat ! Les femmes pleuraient et agitaient leurs mouchoirs, et André, sanglotant tout haut, tendait vers elle ses mains tremblantes.

On devine qu'il fut acquitté.

XXXIV

Soudain se répandit un bruit étrange, invraisemblable : on dit que le comte Ludovic demandait en mariage Paganina. Le comte Ludovic ! cette fleur de noblesse, cette réserve de l'antique chevalerie, condescendre à demander une actrice et tacher son blason ! Allons donc ! C'était à n'y pas croire. Il fallait pourtant se rendre à l'évidence. Lui-même le disait, et même assez rudement, à des flatteurs maladroits qui croyaient bien faire en s'extasiant sur l'énormité de l'histoire.

On conçoit que l'émotion fut grande et se répandit au loin.

Les choses en étaient là, quand deux autres nouvelles, suivant de près celle-là, la firent oublier.

Et en effet, ces deux nouvelles étaient : la première, que la demande du comte Ludovic n'était pas agréée ; la seconde, que son rival préféré était André, musicien obscur, d'un cerveau faible, ou pis

Digitized by Google

que cela, dont tout le mérite sans doute résidait dans sa tentative d'assassinat sur l'objet de son heureuse passion.

Les faits sont rapportés ici dans leur entière simplicité. La vérité vaut mieux que la vraisemblance. Aussi bien, toute atténuation, toute enveloppe de phrases serait inutile, et ne parviendrait pas à les faire accepter ni comprendre des gens pratiques, de ceux qui jugent tout au point de vue de ce qu'ils nomment si bien « le sens commun. »

Cette histoire évidemment n'aura jamais ce sens-là. Pour lui en trouver un autre il faut monter un peu, s'élever jusqu'au point où apparaît, à ceux qui y parviennent, le néant des biens estimés du monde, et l'attraction puissante exercée sur les âmes supérieures par les choses du ciel.

Paganina voulait réparer le mal dont elle était la cause : elle trouva à côté d'elle la matière du sacrifice qu'elle cherchait.

Depuis la nuit terrible passée au château Sarrasin, André n'avait pas repris l'usage complet de sa raison. Pour avoir le droit de se dévouer à lui, sa cousine l'épousa, et dès lors elle l'entoura de soins, elle veilla sur la flamme de cette intelligence vacillante avec une sollicitude bien plus maternelle que conjugale.

Tout dans cette existence devait être étrange. Il paraît qu'elle ne fut pas la femme d'André; elle vécut avec lui comme sa sœur. Et maintenant, que l'on imagine ce que dut être cette vie, ce tête-à-tête avec un fou ! Que l'on calcule ce qu'il fallut d'énergie pour le contenir et de patience pour le calmer !

Lorsque les spectres de la folie s'approchaient du pauvre malade, avertie par ses cris de terreur, Paganina accourait. Sa présence et le son de sa voix mettaient les fantômes en déroute.

Le malheureux, une fois délivré, se mettait à ses pieds, couvrait ses mains de baisers et de larmes, et l'invoquait comme son ange, lui jurant une inviolable obéissance.

Depuis le roi David, on sait quelle est la puissance de la musique pour conjurer les esprits de ténèbres. Paganina s'en servit ; elle trouva une consolation dans des études à deux qui apportaient à son cousin un notable soulagement. Ainsi même ils rencontrèrent des heures heureuses au milieu de leurs souffrances.

Au reste, le génie de Paganina ne fut pas entièrement perdu pour ses contemporains. Il lui arriva de se faire entendre à Milan dans des cérémonies religieuses, et une fois en Allemagne, où elle était allée, environ deux ans après son mariage, faire avec André un pèlerinage à la maison de son père. Ce fut pour elle le chant du cygne, car sa vie épuisée et incertaine s'éteignit fort peu de temps après.

Ce chant suprême va nous donner le secret de sa dernière pensée et la conclusion de son histoire.

Digitized by Google

XXXV

Dans un de ces festivals qui sont le noble plaisir et la gloire de l'Allemagne, il s'agissait d'exécuter pour la première fois un oratorio dont l'attente excitait une impatience passionnée.

Cette composition, intitulée « la Chute de l'ange, » est due à un musicien dont le nom ira à la dernière postérité, poussé par les tempêtes que son génie a soulevées.

La partie de l'archange Lucifer fut confiée à Paganina. Ces flegmatiques Allemands, quand ils se mêlent d'enthousiasme, perdent toute mesure. Paganina aurait été satisfaite, si elle avait été sensible encore au succès; mais son âme était ailleurs.

Cet oratorio se divise en trois parties. La première exprime le ciel. S'il y a au monde quelque chose qui puisse faire voir à l'homme ce que son œil n'a jamais vu, et même entendre ce que son oreille n'a jamais entendu, c'est la musique; car, les vrais musiciens le savent, il est tel chant qui, parti d'ici-bas, monte, s'en va frapper les voûtes du paradis, où il éveille des échos qui n'ont plus rien de la terre, et retombent sur nous comme une voix messagère d'espérance et de consolation.

Le rôle de Paganina est là moins important qu'il ne le sera plus tard. Son chant se détache rarement de l'ensemble. Quelquefois seulement, deux notes éblouissantes s'élançaient à travers l'harmonie, et les auditeurs transportés croyaient voir les coups d'aile de l'archange planant sur les hauteurs éternelles.

Je ne dirai rien de la seconde partie, quoique plusieurs la trouvent supérieure aux deux autres, à cause de l'énergie sombre, de la puissance terrible avec laquelle s'y trouve rendu le soulèvement des anges rebelles.

Paganina aurait été là à son aise pour déployer la richesse de sa voix, cette voix qui était parfois éclatante comme une trompette d'or et d'airain. Mais ces accents de révolte lui restaient à la gorge. Là elle fut au-dessous d'elle-même. Elle allait se surpasser dans le dernier morceau.

Le compositeur, par une de ces fautes heureuses d'où naissent les chefs-d'œuvre, a manqué à la tradition. Ses anges ne sont pas foudroyés dans leur orgueil, ils ne tombent pas en blasphémant; mais, vaincus, ils sont condamnés et ils pleurent... Ils pleurent le ciel qu'ils ont perdu.

L'admiration lassée croyait n'avoir plus rien à attendre. Voici que

Digitized by Google

le maître recueille sa puissance, ranime son génie, et il trouve une inspiration suprême pour chanter l'adieu des phalanges coupables au bonheur infini.

Les sanglots des chœurs et de l'orchestre se répondent, et la voix de l'archange s'élève une fois encore... C'est à ce moment que Paganina chanta son dernier chant — avec une intensité d'amour et de douleur que nul ne connaissait.

Non, Paganina, on n'a pas perdu le ciel, quand on le pleure ainsi!

Ceux qui la virent alors ne l'oublieront jamais. Dans cette salle haut voûtée, grande comme une église, elle était placée au-dessus des autres, vêtue d'une longue robe noire semée d'étoiles. Sa beauté était celle d'un archange.

Comme elle finissait, un rayon de soleil, passant à travers le vitrail rouge, brilla semblable à l'épée flamboyante qui défendait l'entrée de l'Éden, et s'abaissa devant elle.

J.-F. Noel.

Digitized by Google

LE SALON DE 1869

Avant de pénétrer dans les salles de l'exposition, il me semble intéressant de jeter un rapide coup d'œil sur le spectacle étrange que nous offre la peinture depuis quelques années. Bien souvent on a dit qu'une armée sans chef est incapable de grandes choses ; l'état actuel de la peinture vient confirmer une fois de plus cette vérité.

Ce n'est pas le courage, ce n'est pas le talent qui manquent à nos artistes, et jamais peut-être autant de science, autant d'habileté quant à la partie matérielle n'ont abouti à un si minime résultat. Ce qui a fait défaut jusqu'ici, c'est un but et surtout l'unité des efforts pour l'atteindre. On n'a songé qu'à soi, on n'a travaillé qu'en vue de son intérêt personnel, et, tous les moyens étant acceptés pour réussir, un vrai pillage a commencé. L'originalité manquait à presque tous ; ils tentèrent de la remplacer en se créant une spécialité. On reprit d'abord en sous-œuvre ce qui avait déjà été fait, et les peintres anciens furent mis à contribution. Ce qu'on leur emprunta, ce fut le côté individuel par lequel chacun d'eux avait affirmé son génie. Ceux qui n'étaient célèbres que par l'ensemble harmonieux et parfait de leurs œuvres furent laissés de côté, et pour cause : n'eût-il pas fallu un talent élevé, même pour imiter leurs chefs-d'œuvre? Aux peintres primitifs on prit l'inexpérience de la couleur et l'imperfection du dessin ; à d'autres les jeux bizarres de la lumière ou les emportements exagérés du pinceau. Ce qui, chez ces maîtres, était le résultat d'une éducation incomplète ou l'indice d'un tempérament indompté, devint un sujet d'études spéciales. Grâce à ces pastiches plus ou moins heureux, plusieurs peintres trouvèrent le succès et donnèrent le change sur leur originalité. N'ont-ils pas, en agissant ainsi, emprunté les défauts et négligé le plus souvent les qualités?

D'autres appelèrent à leur aide les découvertes nombreuses de l'ar-

Digitized by Google

chéologie et les travaux approfondis des voyageurs, qui rendaient chaque jour plus facile de reconstruire les cités mortes, de faire revivre les Grecs et les Romains et d'orner leurs palais des plus intimes détails de l'ameublement. Un succès exagéré accueillit la *Stratonice* de Ingres, et l'exemple parti de si haut fut bientôt suivi, parfois avec talent. Puis, le succès de curiosité accordé aux premières œuvres ne suffisant plus, on l'assaisonna d'une pointe de scandale et on y trouva des triomphes plus grands encore.

La facilité des voyages séduisit un grand nombre d'artistes qui se mirent à la recherche de scènes inconnues et de costumes pittoresques. Pour ceux-ci, une grande partie de la vogue consista à ne plus sortir du genre auquel ils avaient dû leur premier succès, et à refaire à perpétuité le même tableau. Les Italiens, pendant un temps, ne nous laissèrent pas de trêve ; aujourd'hui l'Orient semble s'être emparé de la mode.

On vit aussi des peintres ériger en système leur pauvreté d'imagination et, de parti pris, rechercher les laideurs de la nature. Plus récemment, enfin, a été inaugurée par quelques jeunes artistes l'école du rire, pour faire pendant, sans doute, à la musique de MM. Offenbach et Hervé.

Tout cela a pu être un instant amusant, et je ne nie pas qu'il y ait eu une grande somme de talent dépensée à ces essais. Mais ces œuvres légères et habiles n'auront droit qu'à un succès éphémère. Et pourtant on bâtissait des églises riches et nombreuses, des palais splendides dont la décoration offrait aux artistes l'occasion de montrer ce qu'on pouvait attendre d'eux. Parmi les plus célèbres, plusieurs refusèrent de consacrer leur temps à ces travaux sérieux, trouvant plus lucratif de faire des portraits et des tableaux de vente. Ceux qui acceptèrent la tâche ou bien n'avaient pas les qualités nécessaires, ou n'apportèrent pas le soin qu'on était en droit de leur demander. Toujours est-il que pas une *œuvre vraiment belle* n'a été créée, que pas un artiste ne s'est révélé. Dans le nouvel Opéra même, des travaux ont été refusés par des peintres illustres, et, de tous ceux qui sont chargés de le décorer, M. Baudry est le seul qui me paraisse digne de confiance, et que d'avance je puisse affirmer capable de grandes choses.

Certes ce tableau est lugubre, et pourtant je ne m'écrie pas, avec quelques pessimistes, que l'école française est morte, que les grandes traditions sont à jamais perdues. Avant la révolution artistique de 1830, la peinture paraissait dans un état bien autrement désespéré. Soudain elle se releva plus fière et plus vivante que jamais. Aujourd'hui, de même, un malaise général pèse sur elle : elle est en proie à des recherches inquiètes, à des incertitudes et à des agita-

Digitized by Google

tions pénibles qui devront cesser le jour où la voie nouvelle aura été trouvée et indiquée.

C'est donc aux jeunes gens surtout qu'il faut s'adresser; c'est à leurs efforts et à leurs succès qu'il convient d'applaudir. Quoi de plus intéressant que de chercher à découvrir, dans les premiers essais qu'ils nous offrent, le germe de leur talent futur? Ne leur demandons pas trop tôt la perfection; redoutons au contraire cette habileté fatale qui leur procurerait des succès trop hâtivement obtenus et les exposerait à rester stationnaires en leur persuadant qu'ils sont arrivés. Devant quelques violences ou quelques audaces inutiles, ne nous laissons pas aller à d'imprudentes critiques qui pourraient décourager ces jeunes peintres. Pour eux surtout il faut que jeunesse se passe; redoutons de les voir devenir sages trop tôt!

Voilà une bien longue préface. Il faut parler enfin des œuvres exposées au salon.

Si la qualité de la peinture se mesurait à la dimension des tableaux, le salon de cette année serait d'une richesse incomparable, car jamais peut-être autant de toiles immenses n'ont paru en même temps. La plus colossale est certainement l'*Olympe*, de M. Bouguereau; et cependant, malgré l'effort très-réel du peintre, malgré les véritables qualités de dessinateur dont il a fait preuve, cette œuvre est sans effet et laisse le spectateur indifférent. Cela tient surtout à la diffusion de l'intérêt : les personnages ne se relient en rien au sujet; chaque groupe forme à lui seul un tableau complet, et, en présence de cette œuvre, on peut se demander avec un égal étonnement pourquoi l'artiste a mis tant de figures dans son tableau, ou pourquoi il n'en a pas mis davantage.

Dans la même salle se trouve une *Assomption*, par M. Bonnat. De petits tableaux de genre très-pittoresques et peints avec infiniment de brio ont plus fait pour la réputation de cet artiste que les œuvres importantes où il s'est plusieurs fois essayé, et les scènes italiennes qu'il a traitées sont connues de tous, tandis que les amateurs sérieux se souviennent seuls du *Saint Vincent de Paul* et du *Martyre de saint André*. Ces œuvres dénotaient pourtant de grandes qualités chez leur auteur : le modelé était puissant, et, sauf certaines lourdeurs d'exécution, le dessin était savant et la couleur juste. Le défaut principal du peintre, qui consiste en une brutalité exagérée dans le procédé, pouvait à la rigueur passer pour de l'énergie dans les scènes violentes que je viens de citer, et devenir une qualité nouvelle. Mais cette fois, en choisissant parmi les sujets religieux un de ceux qui réclament le plus de charme et de suavité, l'artiste ne s'est pas mis en garde contre lui-même, et son tableau en a souffert. Il semble avoir, de parti pris, rejeté de son œuvre tout côté idéal et tenté

Digitized by Google

de résoudre le problème insoluble du réalisme appliqué à la peinture religieuse. Le tableau tout entier manque d'air et de cette lumière céleste qu'on voudrait y rencontrer. La Vierge, péniblement soulevée par des anges qui faiblissent sous le poids, n'a pas cette jeunesse charmante qui sied si bien à son glorieux triomphe. Les disciples, agenouillés autour du tombeau, manquent aussi de noblesse et de grandeur. Je reconnaîtrai volontiers que plusieurs parties sont très-habilement peintes et montrent un grand savoir. Mais souvent le dessin disparaît sous des empâtements inutiles. J'en donnerai comme exemple certain pied d'apôtre qu'on découvrira facilement à la partie gauche du tableau.

M. Bonnat a fait de sérieuses études et nous le prouve une fois de plus : son talent le placera au premier rang aussi souvent qu'il reviendra à ces sujets de moindre importance où, la plupart du temps, on se contente de facilité, et où il apportera toujours des qualités vraies et originales.

A la tête des artistes courageux et persévérants qui s'efforcent de nous faire penser et de nous émouvoir, au lieu de seulement nous étonner par l'habileté du pinceau ou nous amuser par le choix du sujet, se place M. Gustave Moreau. C'est à ce grand peintre, à ce véritable artiste, que nous devons déjà l'*Œdipe*, le *Jason*, l'*Orphée* et d'autres tableaux hors ligne. Ce qui a nui au succès de ses œuvres, c'est que, pour être comprises dans leur beauté véritable, elles exigeaient une culture intellectuelle et voulaient être senties par l'âme avant d'être admirées par les yeux ; c'est qu'avant le peintre se montrait le poëte.

Les deux œuvres nouvelles de M. G. Moreau ne peuvent donc passer inaperçues. Voici d'abord l'*Enlèvement d'Europe*. Au premier instant, on reste hésitant et on cherche en vain les harmonies de couleur, les élégances du pinceau habituelles à l'artiste. N'étaient quelques tons des draperies et du paysage, on pourrait croire que le peintre a voulu faire une sorte de grisaille. Jupiter, sous la forme d'un taureau à tête humaine, emporte sur son large dos Europe, qui s'abandonne à lui avec confiance. Il y a dans tout ce groupe un élan véritable et une recherche très-louable du style ; mais malgré la fierté que voudrait exprimer la tête du dieu, je ne puis trouver d'un heureux effet cette figure humaine surmontant le fanon du taureau.

Le second tableau de M. G. Moreau est encore emprunté à la mythologie. *Prométhée* assis sur un rocher auquel il est enchaîné, laisse, sans avoir l'air de s'en apercevoir, un vautour lui dévorer le foie. Ici le peintre s'est rapproché davantage de ses anciennes œuvres. Le personnage tout entier est peint d'une couleur franche et vivante,

Digitized by Google

le paysage aussi rappelle les rochers aux arêtes dentelées et aux fantastiques couleurs, que nous avons déjà pu admirer dans l'*Œdipe* et dans l'*Orphée*. Le vautour, la draperie jaune, toute la partie gauche du tableau nous montrent le coloriste original, et sont traités de cette manière intéressante qui appartient en propre à M. G. Moreau.

Mais je reviens à la figure principale, et je me demande s'il est naturel que cet homme ne trahisse, par aucun geste, par aucune contraction, la douleur sans cesse renouvelée qu'il ressent. Prométhée l'œil fixé sur l'avenir, cherche-t-il à y entrevoir la fin de son martyre, et trouve-t-il dans cette espérance une force surnaturelle pour le supporter ? C'est possible, mais l'idée ne se dégage pas assez nette, et l'œuvre y perd la vraisemblance. L'artiste aurait pu, sans arriver aux contorsions, et en conservant la noblesse des lignes, exprimer les tortures du corps, tout en laissant apercevoir sur le visage la confiance et le courage.

Je ne m'arrêterai pas au tableau très-bruyant de M. Muller. Sur une moins vaste échelle et avec moins de qualités, son *Lanjuinais à la tribune* procède des mêmes moyens, qui ont fait le succès de son *Appel des condamnés*. Le public s'arrêtera certainement devant ce mélodrame qui, par l'exagération même avec laquelle les physionomies sont rendues, laissera froid les gens de goût, et dont le dessin commun et la couleur sans consistance ne rachètent pas les défauts de composition.

Pour trouver un peu d'émotion vraie et de terreur, transportons-nous devant le tableau de M. E. Delaunay. Calme et sévère, il n'attire pas à lui par les violences de la couleur ; mais si nous étudions un instant la scène, nous serons profondément remués et nous reconnaîtrons qu'un vrai souffle d'artiste a passé sur cette toile. Chose étrange ! bien que le côté allégorique côtoie dans cette œuvre l'élément purement humain et l'élément divin lui-même, ils sont si étroitement liés entre eux que l'unité de la composition n'en souffre aucunement.

La peste envoyée par Dieu, comme une punition terrible, jonche de morts les rues de la Ville éternelle. Le bon Ange indique d'un geste impérieux et fatal les maisons que le fléau devra atteindre, tandis que le mauvais ange s'élance contre elles avec fureur. Il est armé non d'un glaive, mais d'un épieu garni d'une pointe de fer, et en frappe les portes des maisons désignées, où il fait ainsi pénétrer la mort. La figure de ce mauvais ange est pleine de colère ; on devine que son élément est le mal, et qu'il est heureux en le faisant.

A droite du tableau, la scène est horrible. Sous le portique d'un riche palais, un jeune homme saisi des frissons de la mort,

Digitized by Google

presque roidi déjà, les yeux hagards, s'enveloppe dans une couverture qui ne peut le réchauffer ; à côté de lui une malheureuse femme, à peine vêtue de quelques haillons, se tord dans les convulsions de la douleur. Elle montre les poings à une statue d'Esculape qui orne la façade du palais, et lui reproche avec rage son impuissance. A gauche un groupe de morts et de mourants, et dans l'ombre l'escalier du Capitole que descend un cortége de religieux, portant avec une pieuse confiance une châsse sainte de laquelle ils attendent le salut de la ville. C'est l'espoir en face du malheur, c'est le pardon à côté de la juste vengeance.

Telle est cette œuvre simple et grande où l'on trouve une véritable inspiration. Je ne m'arrêterai pas aux critiques de détail, je n'examinerai pas si le torse du mauvais ange n'est pas long à l'excès, si la main qui tient l'épieu est correcte de dessin, si l'espace laissé vide au milieu du tableau ne fait pas trou. Des qualités trop sérieuses m'imposeraient aussitôt silence. Le groupe entier des deux anges est superbe d'allure, la figure du pestiféré suffirait seule à émouvoir et le désespoir inutile de la femme m'impressionne douloureusement. La couleur aussi est discrète et un peu effacée, mais il est si rare aujourd'hui de voir les artistes se donner la peine de composer leurs œuvres, et de chercher un motif intéressant ; ils se contentent si souvent de faire une étude et de l'offrir comme tableau, que c'est une bonne fortune de trouver un peintre qui fasse un instant vibrer les cordes de notre âme et qui éveille en nous des pensées profondes.

Quelques œuvres importantes et diversement belles mériteraient d'être citées ici. J'indiquerai un peu au hasard le *Prométhée* de M. Bin, où le dessinateur se montre savant, mais où le peintre exagère encore son parti pris habituel ; les deux compositions de M. Puvis de Chavannes, bien froides d'aspect, le *Christ* de M. Carolus Duran, et enfin une scène de *Famine* par M. Guillaumet. Cet artiste dans ses précédentes œuvres avait osé peindre un Orient nouveau, où tous les chevaux n'étaient pas des bêtes de prix, où tous les Arabes n'étaient pas couverts de riches vêtements, un Orient moins éblouissant que celui de Decamps, moins amusant que celui de M. Fromentin, mais plus vrai et plus émouvant. Cette année il a voulu raconter une scène de cette horrible famine qui vient de décimer l'Algérie. Mais ses personnages, de grandeur naturelle, ont beau être d'une maigreur hideuse et se tordre pour exprimer la souffrance ; ils ne m'ont pas touché, et j'ai regretté que M. Guillaumet ait renoncé à ses anciens succès. Ne forçons pas notre talent, dit le poëte, et il a raison quelquefois.

Comme chaque année, il y a au salon un grand nombre de Vénus :

Digitized by Google

Celle de M. Henner est la seule qui offre des qualités réelles de peinture; qu'il y a loin cependant de cette étude à la Suzanne que M. Henner envoya de Rome il y a quelques années, et qui avait donné sur lui de si grandes espérances.

Après les tableaux d'histoire il faut passer en revue les portraits. Il n'est pas de grand peintre qui n'ait été supérieur en ce genre, où les qualités vraies et sérieuses trouvent occasion de s'affirmer.

Ce ne sera pas par politesse seulement que je mettrai au premier rang les deux portraits exposés par mademoiselle Nélie Jacquemart. L'un représente M. Duruy et figure au salon d'honneur. C'est certainement le plus beau de l'exposition, et le succès ne lui fera pas défaut. Pour juger de l'intensité de vie que l'artiste a su faire passer sur sa toile, pour apprécier l'ampleur et la puissance du modelé, il suffira de jeter un coup d'œil sur le portrait exposé par M. Lehmann, portrait qui semble placé tout auprès de celui qui nous occupe pour le faire valoir. Mademoiselle N. Jacquemart expose, en outre, un portrait de femme. C'est aussi une œuvre très-belle et très-étudiée. Le dessin en est savant, le modelé fin; les yeux ont une expression intime qui doit donner à la figure une ressemblance toute particulière. La pose est d'une élégante simplicité; le fond seul ne me paraît pas assez léger et me déplaît par sa monotonie rougeâtre.

Parmi les peintres qui se sont fait en ce genre une réputation, je citerai M. Baudry. C'était pour moi une joie de savoir que cet artiste, qui figure trop rarement à nos expositions, ne tiendrait pas rigueur au public. Mais le portrait de M. Garnier est exécuté d'une brosse si heurtée, d'une couleur si peu agréable, qu'il est impossible d'y retrouver les qualités du grand artiste auquel nous devons le portrait de M. Giraud.

Je ne reconnais pas non plus dans celui de madame C., malgré la presque similitude de la pose, l'auteur du portrait de madame de Ganay et de tant d'œuvres distinguées. Le modelé des chairs s'est complétement évanoui; le sang n'a jamais circulé sous ces épaules et dans ces bras, et les étoffes sont traitées avec une mollesse déplorable. Ce n'est pas la première fois que nous remarquons cet affaiblissement dans les œuvres de M. Cabanel, et il est temps que cet artiste de mérite se relève et rappelle à lui son talent d'autrefois, s'il ne veut pas se voir abandonner de la riche clientèle qui l'a nommé peintre des élégances. D'autres, avant lui, ont été à la mode; la mode les a quittés, et leur exemple devrait l'avertir de ce qu'il a à craindre.

Sans m'arrêter aux portraits secs et roides de M. Dubuffe, j'irai droit à M. Jules Lefebvre, qui s'est fait une célébrité l'an dernier par son étude de femme, tandis qu'on passait avec indifférence de-

Digitized by Google

vant un portrait de lui, bien préférable pourtant à sa grande toile. Ce portrait, étudié avec un soin minutieux et rempli de vie, avait fait beaucoup espérer de son auteur. Hélas! cette année, M. J. Lefebvre est bien loin de ce qu'il avait promis. Son portrait de femme, conçu dans le même esprit, pèche par l'exagération même des qualités que nous avons admirées l'an dernier. Le dessin, étudié à l'excès, est dur; un cercle noir entoure la tête, les poignets sont rivés à perpétuité dans cette position, les doigts n'ont pas de phalanges; sous le nez on ne devine pas de cartilages. La peinture, à force de travail, est épaisse, luisante et, pour ainsi dire, émaillée, et nous offre le spectacle d'un artiste faiblissant pour avoir voulu trop bien faire.

C'est là, en effet, le défaut de M. J. Lefebvre : il ne sait pas se séparer de ses œuvres, et s'il fallait prouver ce que je dis, il me suffirait de rappeler que, depuis qu'il a eu le prix de Rome, il n'a pas encore trouvé le temps de faire un seul tableau. Chaque année, pendant son séjour à l'Académie, il a peint la figure nue de rigueur, et presque tous ses envois ont été remarquables par la pureté des lignes et la science du dessin. Je me souviens très-bien de son étude de jeune fille vue de dos, son premier envoi, je crois; de sa nymphe faisant jouer un enfant, tableau qui figure au musée du Luxembourg; de son jeune homme peignant un masque tragique : autant d'études et non de tableaux. Or quand ce jeune peintre fut arrivé à sa dernière année de séjour à Rome et qu'il dut composer un tableau, son œuvre figura inachevée à l'exposition des envois, et une étude lui valut encore son succès de l'année dernière. M. J. Lefebvre pourra donc être un portraitiste très-remarquable, mais il faudra qu'il prenne sur lui de moins travailler ses œuvres, de chercher des tons moins rosés et plus vivants, de ne pas autant polir ses chairs et de donner de la souplesse à ses membres. Qu'il se défie surtout de l'influence de M. Bouguereau !

En courant, je citerai le portrait de M. Lenepveu, par M. Machard, portrait où il y a de vraies qualités, mais dont l'aspect est trop tourmenté et qu'on oublie de regarder, parce qu'au premier abord on n'en aperçoit que les mains; ceux de M. Giacomotti, d'une couleur un peu effacée et noire, et d'un modelé trop mou; de M. Faure, qui a souvent fait mieux, et j'arriverai à l'œuvre la plus saisissante du salon, au portrait du général Prim, par M. Henri Regnault.

Ce jeune artiste n'est déjà plus un nouveau venu pour les amateurs; un portrait de femme et, tout récemment, un Automédon avaient appelé sur lui l'attention des vrais connaisseurs. Son œuvre mérite une étude spéciale, car elle affirme le peintre que l'on espé-

Digitized by Google

rait et est intéressante, en outre, comme page d'histoire contemporaine.

Le général Prim est représenté au moment où, arrivé sur une des collines qui entourent Madrid, il arrête subitement son coursier pour saluer cette ville où il va bientôt entrer en triomphateur, lui, le proscrit de la veille. Ce qu'il faut remarquer dès l'abord, c'est la profonde émotion peinte sur le visage du général. Le regard surtout, fixe et perdu à la fois, est extraordinaire et plein de pensée; on dirait presque qu'il hésite à poursuivre sa route et à commettre son attentat. La tête est vue de face; et l'artiste a conservé au modèle son teint pâle et bilieux. Au point de vue du dessin, la figure entière du général est d'une fière allure et d'un élan incomparable. Surpris par le mouvement d'arrêt subit du cheval, Prim s'appuie sur l'étrier, et, dans l'effort qu'il fait pour serrer les rênes, il porte en avant l'épaule gauche. Le côté droit s'efface presque complétement, et cette ligne hardie est d'un grand style et d'une véritable originalité.

Derrière le général, passe, en chantant et en l'acclamant comme un libérateur, une foule d'Espagnols, dont les physionomies joyeuses et la course rapide offrent un contraste heureux avec la gravité et l'immobilité de la figure principale. Le cheval, qui tient une place importante dans cette œuvre, mérite quelques instants d'attention. Habitués, comme nous le sommes, à admirer comme type de beauté le cheval anglais aux attaches fines, à l'encolure légère et allongée, nous serons peut-être surpris d'abord et portés à traiter d'exagération l'ampleur et les formes ramassées de ce coursier. Mais nous ne sommes pas en France, et l'on trouve encore en Espagne des races pures et non améliorées. C'est un des plus beaux andalous des écuries de l'ex-reine, que M. Regnault a pris pour modèle et qu'il a fidèlement reproduit; s'il avait agi autrement, il aurait failli à sa tâche d'historien consciencieux. Le général Prim sur un cheval anglais eût été un contre-sens.

Mais ce qu'il faut le plus admirer dans cette belle page, c'est la puissance de la couleur et la fermeté de la touche, et cela sans que M. Regnault ait imité Rubens ni Delacroix, ni même Vélasquez, dont on reconnaît pourtant un peu l'influence.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à reprendre et que l'œuvre soit parfaite? Non sans doute. Ainsi le geste du personnage n'est pas clairement expliqué et l'on se demande pourquoi il est nu-tête, car le képi qu'il tient de la main droite se confond avec les broderies de l'arçon. De même l'artiste aurait dû éteindre à l'aide de quelques glacis les étoffes trop chatoyantes dont il a revêtu la foule et faire reculer le second plan tout entier. Je reconnaîtrais encore que la robe du che-

Digitized by Google

val est trop brillante et satinée. Mais lorsque chez un jeune homme on trouve des qualités d'un ordre aussi supérieur, il est injuste de se perdre à la recherche de défauts insignifiants. M. Regnault s'est placé par cette œuvre au premier rang de notre jeune école, il a dépassé les espérances de ceux-là même qui attendaient le plus de lui. S'il a le courage de travailler sérieusement, il deviendra non-seulement un grand peintre, mais encore un grand artiste, ce qui vaut mieux.

II

Les tableaux de genre sont chaque année plus nombreux, je ne m'occuperai que de ceux qui se rattachent à l'art par des qualités supérieures. Un des plus jolis du salon est sans contredit celui que M. Heilbuth intitule *Printemps*. Ici le paysagiste lutte avec le peintre de genre. Le massif de verdure dans lequel l'artiste a encadré ses personnages est d'une incomparable fraîcheur de tons; le gazon est parsemé de fleurs, les feuilles poussent aux arbres et gardent encore la douce crudité des premiers jours. La nature s'ouvre à la vie tandis qu'un couple chastement amoureux se laisse aller à de doux propos. Le peintre ordinaire des cardinaux romains a su rajeunir dans cette toile le succès que lui avaient mérité ses œuvres précédentes. Le costume de la jeune femme surtout est une merveille de coloris. On ne peut casser avec plus de coquetterie une étoffe, et je trouve dans les plis de la tunique comme un souvenir de Watteau.

Applaudissons aussi M. Fromentin, qui après une excursion infructueuse à la recherche du style, s'est aperçu qu'il faisait fausse route et est revenu à ses premiers succès. Son talent coquet et plus brillant que sincère se trouvait mal à l'aise dans des sujets trop vastes où il laissait entrevoir le manque d'études sérieuses et où il perdait même en partie ses précieuses qualités de coloriste. Dans les proportions où est conçue sa fantasia, quelques-unes de ces touches qu'il sait placer si habilement lui suffiront pour animer d'un mouvement extraordinaire ses personnages et indiquer le galop des chevaux les plus fringants du monde. Pourquoi M. Fromentin qui avant tout, je le répète, est un très-fin coloriste veut-il absolument nous prouver qu'il est plus faible comme dessinateur?

Entre les peintres de genre les plus aimés je citerai MM. Brion, fidèle à ses Alsaciennes, Jules Breton, qui s'est encore inspiré des coutumes religieuses de la Bretagne, Comte, qui emprunte à l'histoire

Digitized by Google

des sujets amusants et les traite avec esprit, Gérôme enfin dont personne n'a oublié le joli tableau intitulé : le *Prisonnier*. Il est évident que l'artiste a cherché à lui donner un pendant. Il nous transporte encore en Orient sur la même eau nacrée et aurait pu intituler son tableau les *Prisonnières*. Est-ce le talent de l'artiste qui s'est amoindri, ou sommes-nous fatigués de ce genre de peinture? Je ne sais, mais ce qui est certain, c'est qu'on reste froid et qu'on oublie de tenir compte à M. Gérôme du talent qu'il lui faut même pour arriver à ce médiocre résultat.

Quant à M. Isabey, il reçoit aujourd'hui la juste punition de son mépris pour le public. Ce négligé, ce sans-façon, cette absence complète de tout dessin et de toute étude ont été appréciés comme ils le méritaient, et malgré les hurlements de la couleur on ne s'est pas arrêté.

Enfin si vous aimez le garçon brun et la fillette blonde que M. E. Lévy nous a montrés dans l'*Idylle*, dans le *Daphnis*, l'*Arc-en-ciel*, le *Vertige*, etc... vous les retrouverez fidèles à l'appel.

Occupons-nous des plus jeunes et étudions leurs œuvres. M. H. Pille est un débutant qui mérite un moment d'attention. Son plus important tableau représente un coin de marché à Munich. Il y a là une foule de personnages dans des attitudes variées et prises sur le vif; mais les têtes sont d'une vulgarité déplorable, les bras et les mains ne sont pas dessinés, la peinture est lourde et l'effet de l'œuvre se trouve compromis par ces défauts. Je vois bien que ce qui est accessoire, fleurs, légumes, volaille est très-adroitement exécuté; mais l'air manque, toutes ces figures sont confuses, et le pavé laissé nu au premier plan, sans un rayon de soleil pour l'éclairer, est triste et monotone. Le second tableau de M. Pille, quoique moins important, me plaît davantage parce que les figures sont moins nombreuses. Tout le côté droit de la toile composé de tapis, d'instruments de musique, de vases, de tentures est merveilleux d'habileté, et la couleur est forte et heureuse. Mais si nous regardons à gauche, nous retrouvons les défauts que je signalais tout à l'heure : absence de distinction et de dessin. Si M. Pille veut se contenter d'être un peintre de nature morte, il n'a plus rien à souhaiter, et dès aujourd'hui il est arrivé; s'il tient à traiter des sujets de genre il lui reste beaucoup à apprendre; il devra apporter un grand soin dans le choix de ses types et s'efforcer de ne plus donner les mêmes physionomies à ses marchandes de légumes et à ses grandes dames.

Je viens d'être bien sévère, et je me hâte d'arriver au tableau de M. E. Detaille qui m'offrira l'occasion de louer sans restriction. Ce n'est pas que ce genre de sujet soit celui que je préfère; mais cette fois l'artiste a apporté une observation si fine dans toute son

Digitized by Google

œuvre, il a si bien étudié les attitudes de nos soldats au repos et les a si spirituellement dessinés, que son tableau m'a longtemps captivé. M. Detaille, qui est un tout jeune homme, outre cette observation parfaite, a déployé les plus précieuses qualités de peintre et de dessinateur. Élève de Meissonnier, il en a la finesse avec cette différence que ses figures enlevées du premier coup dénotent chez le disciple une liberté d'exécution qui a souvent manqué au maître. J'ai entendu reprocher à ce petit chef-d'œuvre son aspect grisâtre et sa couleur un peu éteinte. C'est pourtant là une audace de l'artiste d'avoir osé peindre ce qu'il avait vu. En plein air les ombres ne s'accusent pas vigoureuses comme dans l'atelier, la lumière rayonne autour des objets sans s'arrêter nulle part avec violence, et une des grandes qualités du tableau de M. Detaille, c'est d'être lumineux sans blesser en rien la vérité. M. Meissonnier peut être fier de son élève, et ce sera une gloire nouvelle pour lui que d'avoir guidé les premiers pas d'un tel artiste.

Je citerai encore sans m'y arrêter les jolis tableaux de MM. Leloir, dont la *Tentation de saint Antoine* renferme des parties très-bien exécutées; Luminais, J. L. Browne à qui je reprocherai de ne pas assez étudier ses chevaux et de se contenter d'à peu près où sa brosse reste molle et indécise; Brandon, qui lui, au contraire, accentue ses personnages d'une manière trop arrêtée; Fleury Chenu, qui peint avec une incontestable vérité les effets de neige, mais qui a le tort de se renfermer par système en un seul tableau. — Regardez encore les *Moines* de M. Gide, les coquetteries du pinceau de M. Jundt, une étude de nègre par M. Monginot, le *Foyer de l'Odéon*, de M. Lazerges, très-regardé à cause des portraits, mais très-faible comme peinture, et enfin, pour ne pas être exclusif, les tableaux de M. Manet dont les qualités peuvent être senties, mais ne sauraient être expliquées.

Puis, avant de passer aux paysagistes, reprochons à MM. Vibert et Zamacoïs, deux artistes de vrai talent, de trop chercher à nous faire rire. La caricature peinte serait excusable une fois par hasard, mais lorsqu'elle devient un système il est impossible de l'admettre. M. Vibert surtout ferait fausse route, car il n'a rencontré la gaieté ni dans son *Barbier*, ni dans son *Couvent sous les armes*, et il ne la trouve pas encore cette année. M. Zamacoïs a le rire franc, j'en conviens, mais il y a de son tableau de cette année à la fine raillerie que l'artiste avait mise dans son *Fou* de l'an passé, toute la distance qui sépare la comédie de la charge.

Digitized by Google

III

Les grands paysagistes qui ont placé si haut l'école française, et qui seront la gloire immortelle de la peinture au dix-neuvième siècle, disparaissent chaque jour. Hier, Troyon et Rousseau, aujourd'hui Paul Huet, à qui nous devons adresser un dernier adieu. C'est lui qui fut en vérité le chef de notre grande école du paysage et qui ouvrit la route à Rousseau, à Cabat, à Jules Dupré. En vain je parlerais des qualités de sa peinture, en vain je dirais la poésie et la grandeur qu'il sut mettre dans ses tableaux; nul éloge ne vaudrait celui-ci : avant P. Huet le paysage était mort et il l'a rappelé à la vie par l'effort de sa puissante volonté. Un tableau auquel il travaillait encore lorsque la mort vint le frapper, figure au salon et montre que l'artiste poursuivait toujours le même but noble et élevé.

Il nous reste pourtant Corot, ce peintre toujours jeune, ce talent frais et délicat qui n'a voulu connaître la nature que dans ses aspects les plus poétiques, et Daubigny toujours sûr de son pinceau et consciencieux dans ses études. Le *Printemps*, exposé dans le salon d'honneur devrait céder la place au second paysage du même auteur : *Une mare dans le Morvan*. C'est là une belle œuvre, où sans l'avoir cherché, il a rencontré le style tout en conservant la vérité.

Il serait trop long d'étudier l'influence qu'ont eue ces deux artistes sur nos plus jeunes paysagistes, et d'expliquer en quoi elle leur a été fatale. Le dire en quelques mots serait s'exposer à n'être pas compris; ce que je veux faire remarquer, c'est que l'habileté tient lieu d'étude, que le dessin, la beauté des lignes, la recherche de la poésie ont cédé la place à une certaine sincérité dans la couleur, c'est enfin que presque tous les paysages exposés sont des esquisses et non pas des tableaux.

Quelques-uns cependant demandent à être cités, et il serait injuste de ne pas s'arrêter aux paysages de M. Hanoteau. Cet artiste s'est préoccupé de choisir un site agréable et d'en étudier les détails avec soin; les verts sont trop uniformes peut-être, mais à côté de cette crudité de tons un peu affectée, il y a dans ses tableaux un véritable effort qui mérite des éloges. Quant à M. Bernier, je lui reprocherai seulement de n'avoir pas mis plus d'air et de lumière dans ses paysages. La *Lande en Bretagne* me plait surtout par la conscience du dessin et la vérité avec laquelle l'artiste à rendu les herbes rabougries et la végétation maladive du pays.

J'aimerais bien à applaudir sans restriction M. Chintreuil; mais

Digitized by Google

à cet artiste ne suffisent pas les difficultés du paysage ordinaire. En curieux il veut dérober à la nature ses effets les plus bizarres, et par cet amour exagéré de l'étrange, il se prive d'une partie des succès qu'il est en droit d'attendre. Tantôt il s'efforce de montrer dans un tableau les effets d'orage et le soleil brillant à travers la pluie, tantôt il essaye d'éclairer la campagne des pâles rayonnements de la lune. Toujours il cherche et souvent il trouve ; mais souvent aussi les moyens, et non le talent, trahissent sa volonté et le public passe indifférent. Cette année encore le paysage intitulé l'*Espace*, montre le courageux artiste aux prises avec deux difficultés terribles : l'air et la perspective. Il s'est placé en face d'une étendue immense de pays et a réussi d'une manière étonnante à étager ses plans, à faire fuir ses horizons. Et cela sans effets violents. Au premier plan une ombre, non pas noire mais transparente, puis le soleil qui éclaire une plaine dans laquelle on distingue à des distances inégales des villages et des hameaux. Plus loin encore une colline, puis une plaine nouvelle et, tout au fond, des montagnes presque imperceptibles.

Il y a dans cette œuvre une grande énergie ; la lumière éclate, le soleil brille franchement et l'air parcourt bien tout ce paysage. Ce qui est le plus surprenant, c'est l'adresse avec laquelle M. Chintreuil a su, sans maigreur, sans fatigue pour les yeux, sans laisser deviner l'effort, indiquer tant de détails, depuis les premiers plans jusqu'aux plus éloignés. La couleur verte du tableau n'est pas agréable, mais si on l'examine avec attention on sera forcé de trouver qu'elle touche de bien près à la vérité. Devant cette toile, on regrette que l'artiste ne renonce pas à chercher l'étrange pour nous donner une œuvre plus simple. Il y trouverait sans doute un succès réel et complet, incompatible avec le genre qu'il a choisi. Les tableaux se jugent d'après le résultat obtenu, non d'après la difficulté vaincue.

Parmi les nouveaux venus je citerai encore M. César de Cock, dont le paysage, le *Matin dans le bois*, est étudié avec soin et indique un grand progrès sur ses œuvres précédentes. La peinture est moins lourde, les verts sont plus harmonieux, et la lumière joue bien à travers les jeunes branches. Quelques peintres cherchent à animer leurs paysages en les peuplant soit d'animaux, soit de figures humaines. A leur tête, se place M. Courbet. Certes le talent commun et matérialiste de ce peintre qui depuis quelques années déserte pour ce genre celui auquel il doit sa célébrité, ne m'est pas sympathique ; mais il est impossible de nier les grandes qualités d'exécution qui lui sont propres : ses *Chiens dans la neige* sont d'une vérité de tons et d'une exactitude de dessin très-remarquables. Pourquoi faut-il que les personnages soient si vulgaires, et que la composition soit si dénuée d'intérêt ! Après M. Courbet, il faut applaudir aux progrès et

Digitized by Google

au succès mérité de M. van Marcke, dont le grand paysage, où paissent de belles vaches, rappelle les œuvres de notre regretté Troyon. Un peu plus de fermeté et de personnalité, si c'est possible, et nous aurons un vrai peintre d'animaux. M. Chevandier de Valdrôme aussi, dans son *Passage du gué*, s'est montré sérieux dessinateur, et peintre de talent.

Le succès qui accueillit en 1864 M. Schreyer, lorsqu'il nous montra ses *Chevaux battus par une rafale de neige*, l'a amené à nous présenter sans cesse ces mêmes bêtes fatiguées. Son talent est agréable toujours, mais sans qualités nouvelles. M. Didier reste fidèle à ses *Bœufs de la campagne romaine*, comme M. Schenck à ses études de têtes d'animaux. La première fois, cet artiste nous donna un tableau qui ne représentait que des têtes de mouton, remplacées l'année suivante par des têtes d'ânes. A ces dernières succèdent cette année des têtes de chevaux. La monotonie de pareils sujets ne peut être à la longue que fatigante; le tableau, original d'abord, ne nous amuse plus du tout la troisième fois.

Je voudrais parler encore de quelques paysagistes, comme MM. Cabat, un des maîtres du paysage moderne; Belly, inférieur à lui-même cette année; Mazure, qui sait comme nul autre faire clapoter les vagues bleues de la Méditerranée; E. Breton, Flahaut, Harpignies et Lansyer, qui tous se distinguent par de solides qualités. — L'espace me manque. — Avant de descendre à la sculpture, j'indiquerai, dans la salle des dessins, celui de M. Bida, si grand dans sa simplicité; puis les aquarelles de MM. Vibert, J. L. Brown, Leloir et Harpignies, qui trouve en ce genre une fraîcheur de tons qui lui fait défaut dans sa peinture.

Je dirai encore quelques mots de la gravure. En ce temps où toutes choses sont faites si promptement, où l'actualité seule intéresse, où les succès vieillissent en si peu de jours, la lenteur forcée de la gravure au burin avait fait reculer les plus braves. Parmi ceux-là même qui avaient réussi en ce genre — les prix de Rome par exemple — un grand nombre renonça à ce travail ingrat pour se livrer à la peinture et au dessin.

La gravure sur bois, si rapide dans ses procédés, si commode, puisque le graveur travaille presque toujours sur le dessin même de l'artiste, et se trouve ainsi dispensé de savoir dessiner, triompha alors. Les plus belles illustrations l'appelèrent à leur aide. Mais bientôt on s'aperçut que les résultats, malgré la réelle habileté des graveurs et leurs progrès étonnants, étaient incomplets; que l'ensemble était monotone; que les effets n'étaient pas assez variés ni puissants. C'est alors qu'on songea à l'eau-forte, oubliée depuis longtemps. Là il ne suffit pas, pour réussir, d'être praticien exercé; il

Digitized by Google

faut encore être artiste et dessinateur savant. Quelques peintres de grand talent avaient produit en ce genre des œuvres vraiment fortes et originales. Sans parler de Méryon, qui y excella, je rappellerai la *Bergerie* de Ch. Jacque, d'un effet si puissant, d'un dessin si sûr, et toutes les scènes de la vie des champs où ce peintre a rencontré des accents de vraie poésie; puis les fières et rustiques figures magistralement tracées par Millet, cet artiste si longtemps discuté, et reconnu enfin pour un maître, et les esquisses brusques et savantes de Daubigny.

Puis à côté de ces paysagistes je nommerai M. Jacquemart. Quelle variété de travail, quelle richesse de tons, quelle science n'a-t-il pas montrées dans ces chefs-d'œuvre qu'il a signés! A tous ces vases, à ces coupes ciselées, à ces fragiles cristaux n'a-t-il pas assuré des siècles d'existence? Ne lui demandons pas comment il a pu rendre la transparence du cristal, le brillant de l'or et les reflets des pierres précieuses avec d'aussi simples moyens : c'est là son secret!

L'élan était donné. Employée d'abord par les peintres pour créer des œuvres nouvelles, la gravure à l'eau-forte devint l'objet d'études spéciales, et fut appelée à reproduire rapidement les œuvres célèbres. Les revues artistiques s'enrichirent ainsi de précieux documents qui conservent le souvenir de nos Expositions et des ventes les plus célèbres. Le plus habile de tous les graveurs à l'eau-forte est M. Flameng, un travailleur infatigable, qui a interprété avec une liberté et une souplesse de talent prodigieuses les œuvres sévères de Ingres, les plus fins tableaux de Meissonnier, et a imité de bien près la vigueur des eaux-fortes de Rembrandt. Puis viennent MM. Hédouin, Célestin Nanteuil, Veyrassat et madame H. Browne, qui consacrent leurs soins à illustrer, d'après les dessins de M. Bida, la Bible publiée par la maison Hachette. Il faudrait citer encore M. Braquemond, si vigoureux et si sincère; M. Lalanne, qui n'a contre lui que sa facilité trop grande.

Et ce n'est pas en France seulement que les artistes ont adopté ce procédé. En Angleterre, des hommes de grand talent font paraître des albums d'eaux-fortes remarquables, et il est impossible d'être plus énergique et plus vrai que MM. Seymour, Haden, Whigstler, Edwards. En Italie aussi, un artiste éminent l'emploie avec une incontestable originalité : c'est M. Fortuny.

Ce mode de gravure n'était pas assez sérieux cependant pour traduire les grandes œuvres des maîtres, et devait se borner le plus souvent à représenter les sujets de genre. On comprit qu'il fallait en revenir à la gravure au burin, et une société vient de se fonder dans le but de former en cet art des artistes sérieux et capables de reproduire avec respect les plus beaux tableaux de nos musées.

Digitized by Google

On ne peut encore la juger à l'œuvre, mais il faut applaudir à l'idée qui l'a fait naître, et souhaiter son succès. Les *Pèlerins d'Emmaüs*, exposés par M. Henriquel-Dupont, montrent dès aujourd'hui ce qu'on doit attendre d'une école qui a un pareil chef.

Il faut saluer une dernière fois Calamatta, l'artiste admirable à qui nous devons la gravure de la *Monna Lisa*, ce chef-d'œuvre qui semblait intraduisible. La mort est venue le trouver au moment où il venait de terminer une gravure de la *Source* d'Ingres.

Parmi les meilleures gravures et eaux-fortes du salon, je citerai celles de M. Jacquemart; les Marines très-vigoureuses de M. Edwards; les Études sincères, mais trop dures, de M. Valerio. Je m'arrêterai encore un instant devant les petites figures si lestement enlevées par M. Gaucherel, en regrettant qu'elles ne soient pas plus ressemblantes; devant un portrait d'après Van Eyck, gravé d'une manière très-neuve et très-heureuse par M. Gaillard; et en finissant j'indiquerai les lithographies de M. Bargue, qui imite avec scrupule les dessins des grands maîtres; Vernier, qui a bien compris la poésie des paysages de Corot; et Bellenger, si habile à interpréter le charme des dessins de Prudhon.

IV

La sculpture n'a pas le privilége de beaucoup intéresser. A cela il y a une raison : c'est que, pour ne pas sembler banale, une statue a besoin d'être une œuvre hors ligne. L'artiste ne peut ici pallier les fautes du dessin par les éblouissements de la couleur ou l'intérêt du sujet. Les mouvements, n'étant pas variables à l'infini, ne peuvent être rajeunis que par une interprétation remarquable, par une perfection de travail qui nous captive. Toutes les œuvres exposées ne possèdent pas ces qualités, ainsi se trouve expliquée l'indifférence avec laquelle le public passe devant bon nombre d'œuvres très-consciencieuses, mais qui ne s'élèvent pas au-dessus de l'ordinaire.

Si je me hasarde à dire que la statue de M. Perraud ne me paraît pas admirable, j'ai grand crainte de ne pas voir mon opinion partagée. Aussi je me hâte de reconnaître dans cette œuvre une grande habileté, des parties très-étudiées, et surtout une excellence de travail qui ne laisse rien à reprendre; mais cette perfection ressemble à celle que j'ai reprochée, au commencement de cet article, à M. Bouguereau : c'est une perfection ennuyeuse.

Cette figure ne me paraît pas, comme l'a voulu l'artiste, représenter le *Désespoir*. J'y trouve une mollesse générale, une sentimentalité maladive qui me déplaisent; on croirait que la tête a été emprun-

Digitized by Google

tée à un tableau de Girodet. Les os manquent sous la poitrine, les muscles dans les bras, et pour être capable de désespoir, l'homme doit être plus nerveux, plus fort. Celui-ci n'est que mélancolique. L'auteur célèbre du Faune a une revanche à prendre.

Passant rapidement devant la *Cléopâtre* de M. Clésinger, très-regardée à cause des yeux peints, des bijoux et des dorures dont l'a agrémentée l'auteur, mais insignifiante au point de vue de l'art, je m'arrêterai au *Narcisse* de M. Ernest Hiolle. Cette œuvre, exécutée pendant la dernière année du séjour à Rome de son auteur, a tenu toutes les espérances que nous avaient données ses précédents ouvrages. Narcisse, agenouillé au bord de l'eau, écarte doucement avec ses doigts les herbes qui l'empêcheraient de contempler son image. Le mouvement est plein de jeunesse et de vérité, l'exécution ferme et savante. Je ne reprocherai à l'artiste que d'avoir trop consciencieusement suivi la nature. L'épaule s'accuse avec une violence qui nuit à l'effet général, la tête est lourde et carrée. Tel qu'il est cependant, ce Narcisse est une œuvre précieuse, et certainement la meilleure du salon.

M. Cabet aussi, dans sa statue *Resipiscenza*, s'est montré artiste supérieur. L'idée est heureusement exprimée; le mouvement est plein de grâce, le dessin d'une grande pureté, et il est impossible de mieux exprimer la jeunesse dans toute sa fraîcheur.

Quant au projet de monument à Ingres exposé par M. Étex, il renferme certainement une idée, mais le sculpteur n'a pas su en tirer parti. Lorsqu'il s'agissait de rendre hommage au grand dessinateur, à l'artiste savant qui a cherché avant tout la beauté des lignes, il est au moins audacieux d'agir avec un pareil sans-façon et un dédain aussi affecté de la forme.

Pleine de grâce et de langueur, l'*Ophélie* de M. Falguière laisse tomber de sa robe les fleurs qu'elle avait cueillies. Mais la tête, trop peu étudiée, ne satisfait pas comme portrait, et est disgracieuse comme ensemble. Le compromis que l'artiste a cherché nuit à la perfection de cette statue.

Regardons encore le *Piccoraro* en bronze de M. Delaplanche, le *Vendangeur* de M. J. Becquet, dont la tête laisse à désirer, sous le rapport de la distinction, mais qui dans son ensemble indique un vrai savoir; la *Madeleine* de M. Cambos, le *Dante* de M. de Saint-Marceaux, et un buste par M. Carpeaux, buste très-original et largement enlevé, et nous sortirons de cette Exposition en ayant vu à peu près toutes les œuvres remarquables. Il ne pouvait être question en un seul article de nommer toutes les bonnes : j'ai tâché de choisir les meilleures.

ARTHUR DUPARC.

Digitized by Google

UNE CHANSON DE GESTE

AU XIXe SIÈCLE

Olivier de Clisson, ou la Bretagne au quatorzième siècle. Chanson de Geste en plusieurs poëmes. — Premier poëme : *Jeanne de Belleville*, par Émile Péhant, conservateur de la bibliothèque de Nantes.

Il y a trente-quatre ans, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle pour les mœurs et pour les idées, un compatriote de Brizeux et de Boulay-Paty, déjà notables tous deux dans les lettres, un jeune Breton de vingt ans publiait son volume de vers, sous ce simple titre : *Sonnets*, par Émile Péhant. C'était l'heure du plus grand éclat des deux maîtres de la poésie moderne et de la plus grande ferveur littéraire parmi la jeunesse. L'imitation de Victor Hugo commençait à prévaloir ; la vivacité des images et la sonorité des rimes empiétaient déjà sur la pensée ; mais le ton cavalier et blasé, le scepticisme et l'indifférence absolue à tout ce qui n'est pas le caprice des sens ne s'étaient pas encore unis aux excès du style. On avait admiré la forme toute charmante et toute française de l'audacieux jeune homme qui implantait chez nous une part de l'héritage byronien ; mais les auditeurs les plus séduits par cette muse, destinée à séduire toute la France, ne soupçonnaient pas alors qu'Alfred de Musset serait un jour placé à côté de Victor Hugo et de Lamartine. Il n'avait pas dépassé le rang où brillaient, environnés de sympathie et d'espérances, Alfred de Vigny, Auguste Barbier et l'auteur de *Marie*. Le principat poétique encore exercé par Lamartine retenait la jeunesse et les femmes à une certaine hauteur d'idées et dans une région quasi religieuse. Les premiers romantiques étaient spiritualistes et à peu près chrétiens. C'est dans l'imagination et dans le style qu'eurent lieu d'abord les

Digitized by Google

écarts ; la dépravation n'atteignit que longtemps après les sentiments et les doctrines. La fantaisie n'était pas encore tenue pour la reine des Muses. Malgré l'importance attachée aux questions de prosodie, le goût des formes rares et bizarres et l'indulgence pour la laideur, malgré tout ce qui se mêlait déjà de clinquant et de verroteries africaines aux pierres précieuses du style renouvelé, la poésie semblait toujours à ses adeptes une chose intellectuelle et morale qui émane de l'âme d'un artiste et non point du bout de ses doigts. On la croyait inséparable de la sincérité des émotions, je dirai presque de leur noblesse. Le type du *bohême* ou de l'élégant débraillé n'apparaissait pas encore comme la forme supérieure de l'existence poétique. Sans aller jusqu'à dire avec un maître, qui depuis a singulièrement changé de croyances, que *le poëte a charge d'âmes*, la classe lettrée aurait encore défini le poëte, comme l'orateur : un honnête homme expert à bien dire : *Vir bonus cantandi peritus*. L'honnêteté n'était point sans doute, alors plus qu'autrefois, la première vertu littéraire, mais elle ne déshonorait pas un écrivain devant la critique et devant la jeunesse.

Un poëte n'avait pas à se roidir contre le courant pour rester dans la vraie poésie, celle des grands sentiments et des grandes pensées ; il lui suffisait de réagir avec la raison et le goût contre certains entraînements de l'imagination. Plus de simplicité, moins d'éblouissantes métaphores, voilà ce qu'il fallait conseiller à un débutant. La simplicité chez un jeune homme prouve en faveur de la vérité des sentiments et du sérieux de la vocation.

C'était là un des mérites du volume de *Sonnets* publié en 1835 par M. Émile Péhant. Il valut de suite à l'auteur d'illustres amitiés. Alfred de Vigny annonça lui-même le livre dans la *Revue de Paris*. Le jeune poëte était pauvre, et le noble maître venait d'écrire *Chatterton*. Nous étions d'ailleurs à une époque où des ministres grands écrivains aimaient les lettres pour elles-mêmes, indépendamment de tout service politique, et les protégeaient sans vouloir les asservir. M. Villemain honorait Émile Péhant d'une bienveillance presque intime, dit son biographe breton, M. Joseph Rousse. Il fut pour lui ce qu'il a été pour un si grand nombre d'entre nous, un protecteur et un conseil. Le jeune homme fut mis à l'abri des premiers besoins dans une modeste chaire de province, à Vienne. Il y connut Ponsard, déjà préoccupé de sa tragédie de *Lucrèce*. « Le poëte viennois engagea son nouvel ami à traiter le sujet. Le poëte breton, dont l'inspiration était plus lyrique que dramatique, refusa l'offre, et prédit à celui qui la faisait le succès que devait avoir un jour cette idée réalisée par lui. »

La tragédie était à cette époque une muse peu courtisée par la

Digitized by Google

jeunesse, et d'ailleurs l'auteur des *Sonnets* devait rester silencieux bien des années, d'autres labeurs l'absorbaient; mais enfin il était *sauvé*. Le mot est de son illustre ami, le poëte de *Chatterton*, l'ardent avocat des jeunes talents contre l'indifférence du public et du pouvoir. Dans le journal d'Alfred de Vigny, publié par M. Louis Ratisbonne, on lit ce passage sous la date de 1835 : « Il m'est arrivé ce mois-ci trois choses heureuses : Émile Péhant, placé à Vienne comme professeur de rhétorique : sauvé ! — Chevalier, marié par amour, et heureux. — Léon de Wailly a hérité de cinq cent mille francs, dit-on. — Que les autres soient heureux, au moins ; leur vue me fait du bien ! » Oui, cher grand poëte, votre jeune ami était sauvé; il acceptait avec courage de modestes labeurs ; il avait la patience des âmes fortes et fécondes. La muse se le réservait pour une œuvre que vous n'avez point vue, mais que vous sembliez pressentir.

Le noble caractère et le noble talent d'Alfred de Vigny n'ont pas reçu tous les hommages qu'ils méritent. Il a essuyé plus d'une injustice et plus d'une perfidie, sans parler d'une brutalité célèbre et impardonnable. La poésie n'a pas eu d'amant plus convaincu et plus fidèle qu'Alfred de Vigny; il était, à l'Académie et partout, l'infatigable patron des jeunes poëtes. Sa mémoire doit être entourée par eux des plus tendres respects et protégée contre les hautains sourires des hommes politiques. Ceux d'entre nous qui ne furent pas ses obligés connurent au moins sa sympathie, sa loyauté, son admirable courtoisie. Il eut sans doute ses faiblesses ou plutôt son erreur, une erreur qu'on s'explique difficilement de la part d'un gentilhomme libéral et d'un poëte. Mais s'il se fourvoya dans un monde étranger à ses traditions, à ses sentiments, à toute son âme, il n'en reçut aucune marque et n'y laissa rien de lui-même. Il resta ferme dans sa généreuse passion pour l'indépendance et la dignité des lettres. Atteint déjà du mal mortel, il oubliait ses souffrances pour s'indigner d'une injure officielle faite à la poésie, et le souvenir de cette noble colère ne s'effacera pas chez celui qui en fut témoin.

En pleine gloire, au milieu du succès de *Chatterton*, Alfred de Vigny adopta vivement le jeune homme, dont la précocité, l'âme tendre et fière et certaines pages poignantes, lui rappelaient son héros. Le nom de Chatterton était en effet répété avec admiration, et non sans inquiétude, par les amis d'Émile Péhant et les lecteurs de ses *Sonnets*. Ce volume, sans être fort appuyé par la presse parisienne, où l'auteur n'avait pas d'affiliations, fut signalé cependant par divers journaux et obtint une note de Gustave Planche. Le ministre de l'instruction publique et celui de l'intérieur offrirent au poëte les subventions de l'État; mais le silence et l'oubli entourèrent bientôt les poésies de Péhant, nous dit son biographe de la *Revue de Bretagne*.

Digitized by Google

La vraie poésie n'est pas si vite oubliée que cela. Des nombreux recueils publiés dans cette verte saison de l'école nouvelle, beaucoup ont disparu qui l'emportaient par la couleur et l'habile facture sur les *Sonnets* d'Émile Péhant. Parmi les volumes encore plus nombreux, et d'un art encore plus habile, qui s'impriment aujourd'hui, beaucoup disparaîtront et laisseront encore moins de souvenirs. La forme, quoi qu'on en dise, ne suffit pas à faire vivre une page de bons vers; la poésie ne se conserve que par l'âme qui est en elle. Une âme était présente dans le livre d'Émile Péhant; son nom et ses vers duraient encore dans plus d'une mémoire après que la trace de sa vie était perdue pour les critiques.

En cette année 1835 le goût de la poésie n'était pas une exception parmi la jeunesse. Dans les villes les plus éloignées de Paris, surtout dans les villes de grandes écoles, il s'était formé de petits cénacles où, sauf l'illustration des adeptes, tout rappelait à peu près le grand cénacle des princes de la littérature *romantique*. On était à l'affût, dans ces groupes enthousiastes, des moindres indices qui pouvaient promettre un poëte nouveau. Les *Sonnets* d'Émile Péhant furent connus bien vite par un cercle d'étudiants et de rêveurs cachés dans une ville méridionale. La jeunesse concevait alors la poésie et la vie elle-même un peu autrement qu'aujourd'hui. On ne valait pas mieux sans doute; il est même probable que le nombre des étudiants parfaitement corrects était plus faible et leur raison pratique moins grande. Les études professionnelles étaient parfois négligées; on ne décernait pas encore des prix dans nos écoles de droit comme dans les colléges. Les esprits s'éparpillaient sur une foule de sujets. La politique tenait beaucoup de place, et se mêlait trop de poésie et de chimères. Les partis étaient d'ailleurs bien tranchés, et chacun était d'un parti; il y avait même parmi ces étudiants des amis du gouvernement, et ce qui va sembler étrange, des amis qui ne le défendaient pas parce que c'est lui qui nomme les substituts, les auditeurs au conseil d'État et les sous-préfets, mais parce que ce gouvernement leur semblait la conquête et la consécration d'un progrès libéral. Ces deux beaux défauts de la jeunesse, l'enthousiasme et le désintéressement, étaient plus communs que les vertus positives. Ceux que la poésie attirait de préférence prenaient au sérieux ce détachement des autres ambitions qu'elle a toujours plus ou moins prêché; ils ne la recherchaient pas seulement comme un objet rare et curieux, comme une distinction de l'esprit, mais comme un état supérieur de l'âme. Le grand travers du moment était une certaine mélancolie obligatoire chez les rimeurs; on se créait beaucoup de souffrances imaginaires, mais on savait braver les souffrances réelles : la pauvreté était en honneur,

Digitized by Google

et le mépris de la fortune faisait partie de la vocation littéraire.

La poésie d'Émile Péhant répondait aux sentiments les plus chers de cette jeunesse, à son spiritualisme religieux, à sa mélancolie, et en même temps à son courage. C'était de la poésie personnelle, mais sans égoïsme, et toutes les passions généreuses subsistaient à travers ces souffrances noblement exprimées. Ces vers avaient un accent qui n'était pas rare alors, celui de la sincérité. Ce n'était pas l'œuvre d'un ciseleur à la recherche d'une matière rare et d'un contour savant et neuf, c'était la pensée d'un homme qui se sert de la poésie pour exprimer ce qu'il a dans l'âme, et non pour faire valoir l'adresse de ses doigts. A cette époque sans doute, la poésie commençait à souffrir de l'exubérance des images, de cet *orientalisme* à outrance qui n'est au fond qu'un retour au parler nègre; mais personne n'admettait encore que l'imagination pût se passer entièrement du cœur et de l'âme. L'extrême sobriété du style des *Sonnets* d'Émile Péhant, la rareté des métaphores, la présence constante de l'idée et du sentiment, exprimés par le mot propre et direct, étaient des mérites qui commençaient à devenir rares, et qui contribuaient à émouvoir le lecteur à son insu.

La confession d'une pauvreté réelle, faite simplement, courageusement, sans ostentation et sans aigreur, ajoutait à l'attrait de cette poésie. C'était le moment où Vigny nous faisait tous pleurer sur Chatterton. Nous répétions ce vers, d'un réalisme lugubre:

C'est que voilà deux jours que je n'ai pas mangé!

La poésie des *Sonnets* ne s'exprimait pas toujours aussi crûment; la tendresse et la grâce y témoignaient d'un ami et d'un disciple de l'auteur d'*Éloa;* mais on y trouvait souvent aussi le style direct, sans métaphores, et tout moral, pour ainsi dire, qui donne leur vigueur aux grandes pages d'Auguste Barbier. Nous ne citerons rien de ce volume (on le réimprime avec quelques additions); nous conseillons aux amis de la poésie de le relire entre deux recueils de ciselures matérialistes, entre deux vitrines d'orfévreries et de chinoiseries: ce sera un repos pour les yeux et un charme pour le cœur.

A travers trente ans de vie littéraire, et sans que le nom d'Émile Péhant eût été de nouveau prononcé par la critique, ce nom et les impressions qui s'y rattachaient n'étaient pas effacés en nous. La destinée du poëte, son pays, était-il mort? survivait-il? nous n'en savions rien; quand l'année dernière, du fond de cette Bretagne si féconde en poëtes, et de la même imprimerie qui nous envoie la meilleure, à coup sûr, des revues de province, nous reçûmes deux volumes de vers sous ce titre : Jeanne de Belleville, par Émile Péhant, conser-

Digitized by Google

vateur de la bibliothèque publique de Nantes; et sur la première page se lisait un autre titre plus explicatif et plus complet : OLIVIER DE CLISSON OU LA BRETAGNE AU QUATORZIÈME SIÈCLE, *chanson de geste en plusieurs poëmes distincts.* Premier poëme : ENFANCE DU CONNÉTABLE.

Émile Péhant! c'était l'ami inconnu de notre vingtième année; c'était notre Chatterton, mais vaillant et résigné, qui avait su combattre et vaincre. Trente ans de courageux silence, et après d'obscurs labeurs une épopée de huit mille vers et la promesse de plusieurs autres! Car *Jeanne de Belleville* est une épopée, une épopée sous la forme qu'avait adoptée le moyen âge, sous la seule forme possible pour les sujets et pour les temps modernes.

La *Franciade* de ce bon M. Viennet aura clos la série des poëmes épiques à la romaine, sauf peut-être quelque *Napoléonide* d'un instituteur primaire visant aux palmes d'officier d'Académie. Voilà pourtant ce que deviennent les formes littéraires quand on s'obstine à les conserver après que l'âme qui les animait s'est évanouie! Et dire que M. de Voltaire et M. Viennet ont cru tous les deux avoir fait un poëme épique! que l'éternelle jeunesse d'Homère a engendré après trois mille ans ce quelque chose de décrépit qui se nomme *la Henriade!*

Le principe des erreurs qui, de proche en proche, ont amené la grande poésie jusqu'aux *Henriades* et aux *Franciades*, c'est cette maxime des vieilles rhétoriques : la poésie vit de fictions. Il aurait fallu reconnaître ceci : la poésie vit de réalités, rien que de réalités; elle est aussi vraie, elle est plus vraie que l'histoire, car elle concentre, elle ordonne, elle fait valoir les uns par les autres les traits caractéristiques épars dans l'histoire à travers les éléments neutres. La sincérité est le premier don du poëte ; il parle des événements et de lui-même sans artifice, ce qui ne veut pas dire avec impartialité et sans passion, car la passion même est une garantie de sincérité. Il n'est pas au pouvoir du poëte de mentir en peignant le monde où il a vécu et celui dont il a reçu la tradition par des acteurs ou des témoins passionnés. Les anciennes épopées sont les plus sûrs des monuments historiques. Nos vieilles chansons de geste sont le miroir exact du moyen âge, tant qu'elles n'ont pas été perverties par l'imitation des épopées classiques. Mais, nous dira-t-on, sans parler des incidents inventés par le poëte, tous les récits épiques ont comporté le merveilleux, le surnaturel : comment concilier ce fait avec la vérité historique que vous attribuez à l'épopée? Le faux et le merveilleux, n'est-ce pas tout un? Oui, le merveilleux est faux quand le poëte n'y croit pas, comme le merveilleux de M. de Voltaire et de M. Viennet. Mais quand il ressort de la foi religieuse ou des naïves superstitions du conteur et de ses personnages, comme la mytholo-

Digitized by Google

gie de l'*Iliade* et les miracles et légendes de nos chansons de geste de la bonne époque, il a sa place nécessaire dans le poëme puisqu'il a eu sa place dans l'histoire. La fiction et le mensonge consisteraient à le supprimer. A mesure que le merveilleux disparaît des croyances et de l'histoire, il doit disparaître de la poésie. C'est ce qui rend si difficile, pour ne pas dire impossible, à un auteur de nos jours de traiter un sujet ancien dans les conditions où l'aurait pu traiter un poëte voisin des événements. C'est ce qui fait que toutes les épopées véritables sont presque contemporaines des faits qu'elles racontent et que Virgile lui-même est si loin d'Homère par l'importance et par l'attrait de son œuvre.

La vraie poésie est infaillible dans la peinture du temps qui la produit. Sans supposer dans le poëte la clairvoyance et la divination du *vates* antique, son génie est formé de sympathie et de sincérité, il ne peut faire autrement que d'être l'écho fidèle du monde qu'il traverse et des passions qu'il partage. Mais il cesse d'être infaillible en traitant du passé ; alors il n'est plus qu'un historien, car il juge, il choisit, il raisonne ; c'est son intelligence personnelle qui parle ; la parole cesse d'être un témoignage des idées, des passions vivantes qui sont communes aux hommes de son temps, des événements auxquels il a contribué. Les poëmes historiques, pour conserver une valeur sérieuse, sont forcés de se dépouiller d'une bonne part des richesses du vrai poëme épique et notamment du surnaturel; ils veulent être écrits à peu près comme on écrirait une histoire contemporaine : l'épopée se confond alors avec le roman, et nous avons Walter Scott, un vrai poëte épique tel que notre siècle les comporte.

Est-il possible d'appliquer aux événements de notre temps une forme plus voisine de la grande épopée et de la chanson de geste que le roman historique en vers ou en prose? L'expérience conclut à la négative comme la théorie. Un temps d'érudition, d'analyse et de critique comme le nôtre n'est guère propre à la peinture d'un ou de plusieurs personnages légendaires. Il faut renoncer aux Achille, aux Agamemnon, aux Énée, aux Turnus, nous n'aurons plus que leur monnaie. Est-ce un bien grand malheur non-seulement pour l'humanité, mais pour la poésie elle-même? D'abord, nous aurons toujours la vieille *Iliade* si nous n'en avons pas de nouvelle. Puis les personnages de l'histoire contemporaine sont-ils assez sympathiques pour qu'on regrette beaucoup que Robespierre ou Napoléon n'aient pas trouvé leur Homère et que les héros de notre poésie s'appellent René, Child-Harold, Hermann et Dorothée et Jocelyn?

Quel héros des temps modernes semblait mieux fait pour la légende et pour l'épopée que le premier Bonaparte? A défaut d'*Iliade*

Digitized by Google

a-t-il du moins son *Romancero* ou son *Cansoniere?* En dehors des couplets de Béranger, qui sont plutôt des épigrammes contre la Restauration que des hymnes et surtout des chants épiques en l'honneur de son héros, il n'existe sur l'empereur pas même une complainte populaire dans ce pays de France si chansonnier où Napoléon fut jusqu'à nos jours si populaire. Le sol en produira-t-il plus tard? C'est plus que douteux. La légende, il est vrai, a tenté de se former; mais elle a vite été interrompue par l'histoire, par la critique, par l'impitoyable réalisme de notre temps; et le premier empire a été chassé par le second du domaine de la poésie. L'*Idole*, d'Auguste Barbier; le *Bonaparte*, de Lamartine; l'*Expiation*, de Victor Hugo, risquent seuls d'être éternels entre tous les chants inspirés par le grand homme, sans en excepter les *Odes à la colonne* et les *Bounabardis* des *Orientales*.

L'essai le plus considérable, le seul même qui ait été fait pour donner à Napoléon son *Iliade* ou plutôt son *Romancero*, n'a pas obtenu la popularité, même dans la classe lettrée, et ne pouvait guère l'obtenir. C'est cependant, n'en déplaise au goût bourgeois, un poëte, un grand poëte que l'auteur d'*Ahasverus*, de *Merlin l'enchanteur*, de *Prométhée*, des *Esclaves* et enfin de *Napoléon*. Pourquoi ce puissant écrivain à l'imagination profonde et originale n'a-t-il pas obtenu comme poëte la moitié seulement du succès de M. Ponsard? Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner; nous cherchons seulement pourquoi le *Napoléon* d'Edgar Quinet n'a pas réussi à prendre place dans la poésie vivante et populaire et à donner au terrible empereur le commencement d'un *Romancero* ou d'une chanson de geste. L'auteur n'a pas moins de poésie en puissance que tous ceux qui ont pris comme lui pour texte l'histoire ou la légende napoléoniennes. Passons les causes politiques et morales qui ont jusqu'ici empêché la formation d'un cycle napoléonien et qui le rendront désormais impossible.

Le *Napoléon* d'Edgar Quinet affecte particulièrement la forme de la légende et de la romance. Quoique cette forme semble mieux se plier aux exigences de l'imagination populaire, elle était plus dangereuse en un tel sujet que la forme narrative de l'épopée ou de la chanson de geste. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu à l'endroit du captif de Sainte-Hélène des tentatives de légende. L'imagination et la poésie jouent dans les choses sociales, même chez ces Gaulois si moqueurs, si logiques et si prosaïques, un rôle beaucoup plus grand qu'on ne pense; c'est la légende qui a fait l'élection du 10 décembre et non pas certes la nécessité politique et la raison. L'homme de Sainte-Hélène n'était pas mort; c'est à lui fermement que s'adressait une bonne part des votes. Les plus lettrés, les paysans de banlieue, les

Digitized by Google

maraîchers et les laitières qui remportaient de la ville un journal ou un roman à quatre sous admettaient bien l'existence d'un neveu, mais toujours sous l'inspiration et la tutelle directe de l'oncle : « Les journaux disent qu'il a auprès de lui un vieillard (feu M. Vieillard enterré civilement), on sait ce que c'est que ce vieillard, c'est l'AUTRE ! » Voilà ce qui nous a été dit à nous-mêmes dans la grande ville de Lyon. On ajoutait que l'AUTRE avait été vu depuis plusieurs semaines en petit chapeau et en redingote grise galopant chaque soir par-dessus les murailles, tout le long des coteaux de la Saône ; d'aucuns affirmaient que c'était sur un cheval de nuages.

Voilà certes des imaginations populaires qui semblent autoriser bien des licences poétiques. N'étaient l'Achille, le Roland ou le Perceval, nous tenons le roi Arthus, le Charlemagne ou l'Agamemnon d'un nouveau cycle de rapsodes ou de trouvères. Il n'y aura pas de trouvères, pas d'*Iliade*, pas même de *Pharsale*. M. Edgar Quinet, lorsqu'il écrivit son *Napoléon*, avait tout ce qu'il fallait pour tenter sérieusement d'ouvrir un cycle de poëmes sur son héros. Outre sa belle imagination, son sens historique et ses études sur les poésies primitives et populaires, il avait cette idolâtrie colportée jusqu'en 1830 par les vieux sergents et les officiers à demi-solde. Il croyait sérieusement que le grand capitaine n'était pas coupable, le coupable unique des invasions de 1814 et de 1815 ; il voyait en Napoléon le Titan, le second Hercule, le nouveau Prométhée inventeur du feu de la Révolution et cloué sur son rocher par les Jupiter de l'ancien régime. Pourquoi n'a-t-il pas réussi, ayant le talent, les convictions et jusqu'au mystique enthousiasme des créateurs de légendes? Est-ce uniquement la faute du héros, du siècle qui n'est pas dans les conditions où se forment les épopées?

Nous ne placerons pas ici un traité du poëme épique dont la conclusion serait, à notre avis, que ce poëme n'est plus possible sous aucune de ses anciennes formes et notamment sous celle du *Romancero*, tentée par M. Quinet. Un homme de génie ou de talent pourra toujours faire un beau poëme sur Napoléon ou sur Charlemagne; mais le poëme ne vaudra réellement comme épopée que s'il se tient de très-près de l'histoire, de façon à la suppléer en quelque sorte. L'erreur de M. Quinet est d'avoir cru qu'une série de morceaux lyriques sur Napoléon pouvaient constituer un poëme. La narration est l'essence même de l'épopée. Il faut qu'un épisode de l'histoire du héros, transporté dans la poésie, soit reconnu par les témoins de ses aventures et par ceux qui conservent sa tradition. La forme de la *Chanson de geste* est la plus applicable aux événements et aux personnages des temps modernes.

C'est sous cette forme que M. Émile Péhant a entrepris de faire

Digitized by Google

revivre l'époque la plus glorieuse de la Bretagne dans un tableau complet auquel la vie du connétable Olivier de Clisson servira de cadre. Le premier poëme de ce cycle, *Jeanne de Belleville*, a paru l'été dernier. Ce poëme a huit mille vers, et sept poëmes pareils sont préparés et nous sont promis. Voilà certes une héroïque entreprise et qui dénote bien l'audace et l'obstination bretonnes ! On ne croirait pas à une tentative semblable en 1869 si on ne la voyait sous ses yeux en partie réalisée avec un talent égal à cette vaillance. Le cycle entier de ces poëmes portera le titre d'*Olivier de Clisson ou la Bretagne au quatorzième siècle, chanson de geste*. Le premier est consacré à l'*Enfance du connétable*, sous la tutelle de son héroïque mère *Jeanne de Belleville*.

Voici l'esquisse historique du sujet : Olivier de Clisson, invité par le roi avec d'autres seigneurs bretons, s'est rendu à Paris pour prendre part à un tournoi donné en l'honneur du mariage de Philippe, duc d'Orléans, second fils du prince Philippe de Valois. Au sortir du tournoi, où il a fait maintes prouesses, « il fut pris, dit Froissart, et mis en prison au Châtelet de Paris. » Il était accusé de s'être allié, *par foi baillée*, au roi d'Angleterre Édouard III, ennemi du roi de France. Historiquement, la trahison n'est rien moins que prouvée ; le poëte avait le droit de supposer l'innocence du père de son héros.

Innocent ou coupable, Clisson, victime d'un guet-apens royal, fut décapité à Paris : son corps fut pendu aux fourches de Montfaucon et sa tête, portée à Nantes, fut exposée au bout d'une lance sur une des tours de la ville.

Jeanne de Belleville conduisit ses fils sous les murs de cette tour. « Voilà, leur dit-elle, la tête de votre père ! Jurez avec moi de le venger ! » Et, élevant vers le ciel les mains des deux orphelins, elle leur fit prononcer ce serment. L'aîné de ces enfants avait sept ans ; c'était Olivier de Clisson, futur connétable de France.

Cachée jusque-là dans la vie de famille, étrangère aux luttes des partis, Jeanne de Belleville, à partir de ce moment, ne respire plus que la vengeance. Accompagnée de son fils Olivier, elle enlève successivement six châteaux forts du parti de Charles de Blois et de la France et passe leurs garnisons au fil de l'épée. Traquée sur terre, elle équipe un vaisseau, coule bas les navires français qu'elle rencontre et dévaste les côtes. Après la perte de son navire, errant six jours dans une chaloupe avec ses deux enfants et trois serviteurs fidèles, elle vit son plus jeune fils mourir de faim entre ses bras. Elle aborda enfin au port de Morlaix, qui tenait pour le parti de Montfort ; elle y trouva un appui dans Jeanne de Flandre, veuve comme elle

Digitized by Google

et qui défendait avec une constance héroïque les droits de son fils Jean de Montfort.

Le poëte a divisé ces événements en six grandes périodes, en six parties subdivisées elles-mêmes en chapitres, tableaux, chants ou rapsodies, à la façon de nos vieilles chansons de geste. Rappelons ici que, dans la *Légende des siècles*, Victor Hugo avait déjà remis en honneur la manière de nos épopées carlovingiennes et leur avait fait plusieurs emprunts qui ne sont pas les moins belles pages de son livre, sans dépasser toutefois l'original. M. Émile Péhant, dans un sujet entièrement neuf, n'avait d'autre emprunt à faire que celui de la méthode épique, et il a appliqué cette méthode avec simplicité et avec vigueur. Il a fait très-sagement le contraire de ce qu'avait voulu M. Quinet dans son *Napoléon*, le contraire aussi de ce qu'ont essayé tous les auteurs de *Philippeïde* et de *Franciade ;* il a banni le lyrisme exubérant et s'est attaché au récit. Il a rejeté bien loin le merveilleux, les allégories, les épisodes sans vraisemblance ; il a composé son poëme comme une chronique en s'écartant le moins possible de l'histoire ; il a demandé la poésie aux faits eux-mêmes, à la peinture des caractères et des émotions, à ces deux sources éternelles de l'épopée : les événements vrais et le cœur humain. Il n'y a pas d'aventures imaginaires dans son poëme, et c'est une supériorité qu'il conserve sur les romanciers historiques. Il reste ainsi plus conforme à la dignité de la poésie et à la loi de l'épopée. Son livre pourrait tenir lieu d'une chronique, comme les anciens poëmes ont longtemps tenu lieu d'histoire.

L'art du poëte, et il est très-grand, c'est d'avoir développé l'élément dramatique de chaque situation, d'avoir introduit dans son récit la peinture des lieux, des mœurs, et tous les détails ressortant de l'action qui pouvaient animer les portraits de ses personnages. De cette façon, il a été à la fois historique et poétique, et c'est la loi de l'épopée, quelle que soit sa forme.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse du poëme, pas même l'énumération des divers chants qui le composent. Tout en approuvant pleinement cette division fréquente en scènes qui ont chacune leur titre distinct, comme autrefois les rapsodies de l'*Iliade* et de nos chansons de geste, nous croyons que ces divisions sont peut-être un peu trop multipliées dans *Jeanne de Belleville* et qu'il en résulte des chapitres parfois trop brefs pour ce genre de poëme. C'est une observation que nous soumettons à M. Émile Péhant en vue de ses compositions prochaines.

Au lieu de donner le sommaire du drame, citons quelques pages qui fassent connaître cette poésie :

Digitized by Google

D'où vient donc la terreur qui règne dans *Pen-Marc'h?*
La mer est basse, on voit, comme dans un grand parc
Où dort un troupeau noir de bêtes monstrueuses,
On voit, couchés au bord des passes tortueuses,
Des groupes inégaux de rochers, dont les flancs
Frappés par le soleil, sont tout étincelants.

Sous le vert goemon, qui leur sert de crinière,
Immobiles, muets et baignés de lumière,
Ces monstres sous-marins, ces horribles rescifs,
Comme des ours domptés semblent inoffensifs;
Mais leur aspect hideux vous glace et vous repousse.

Pourtant cette soirée est charmante, et si douce
Que les regards, séduits par sa tiède clarté,
Prêtent à chaque objet un reflet de beauté.

Non, la sérénité du jour n'est qu'apparente;
Sous ce calme trompeur la nature est souffrante.

L'azur éclate au ciel, mais l'air est étouffant.
La mer s'est endormie au soleil, et le vent
De son aile légère en ride à peine l'onde;
Mais dans son lourd sommeil la mer sourdement gronde
Comme un volcan trop plein où bout la lave en feu.

Des bords de l'horizon, tout à l'heure si bleu,
D'épais nuages gris montent, montent sans cesse,
Et, jetant un linceul sur le soleil qui baisse,
Font, à ce jour doré qui plaît tant au regard,
Succéder brusquement un jour morne et blafard;
Et les oiseaux de mers qui pressentent l'orage
Regagnent, en criant, les rochers du rivage.

Ces oiseaux ont raison : oui, c'est bien l'ouragan
Qui vient avec le flux et gonfle l'Océan.
Avez-vous vu là-bas trembler un éclair pâle?
Entendez-vous ces bruits roulant comme un sourd râle?
Oui, c'est bien l'ouragan; mais il est encor loin.

Eh qu'importe où qu'il soit, je suis votre témoin,
O pêcheurs de Pen-Marc'h, dignes fils des vieux Celtes,
Dont un cœur indompté fait battre les flancs sveltes.
Ni les vents mugissants, ni la mer en fureur,
Ni le tonnerre en feu n'ont pour vous de terreur.

Vous avez vu cent fois au granit de vos côtes
Se heurter, en hurlant, les vagues les plus hautes;
Et qu'est-il résulté de tant d'orgueilleux chocs
Sinon un peu d'écume aux sommets de vos rocs?
Leurs massifs éternels, gardant la même forme,
Bravent tous les assauts de l'Océan énorme;
Et l'Océan vaincu, furieux, rugissant,
Se tord de désespoir de se voir impuissant.

Digitized by Google

Ne sont-ce pas là des vers à la fois fermes et faciles, une peinture large et cependant très-arrêtée, sans rien de lâché ni de mou, de grands traits comme ils conviennent dans la fresque et dans la poésie de longue haleine. Voici un tableau d'un caractère différent et qui témoigne que le poëte possède l'éloquence dramatique aussi bien que la couleur pittoresque :

Jeanne, en voyant broyer par l'orage en démence
Les trois nefs qui portaient l'espoir de sa vengeance,
En entendant au loin hurler les cris de mort
De ces pauvres soldats attachés à son sort,
Jeanne a senti saigner son cœur qui se déchire,
Et sous son front brûlant bouillonne le délire.

Debout dans la chaloupe et les cheveux épars,
Au milieu des éclairs pleuvant de toutes parts,
Elle tend vers le ciel ses deux mains menaçantes;
Et, dominant des vents les clameurs rugissantes :

— « Dieu! que tant de douleurs n'ont pas rassasié,
N'est-tu, comme les rois, qu'un tyran sans pitié?
Je te savais cruel, mais je te croyais juste,
Et je courbais mon front sous ta colère auguste.
Mais ta colère éclate en jets capricieux,
Et ta foudre au hasard tombe du haut des cieux.

« Ces hommes, écrasés comme au pressoir la grappe,
Ces hommes, qu'ont-ils fait pour que ta main les frappe?
Si tu venges le sang dont leurs bras sont trempés,
Je te le dis tout haut : tes coups se sont trompés;
C'est moi qui les guidais, moi seule, à ses massacres.
Tes tardives pitiés sont de vains simulacres :
Ils n'étaient que le glaive et moi j'étais le bras.
C'est moi qu'il faut punir... Mais tu ne l'oses pas!
Car, tu le sais trop bien, si je tue et me venge,
N'as-tu pas devant moi fait marcher ton archange?
Oui, sous l'éclair sanglant de son épée en feu,
J'exécutais ton ordre, impitoyable Dieu!...

« Insensée! oh! je viens de m'accuser moi-même.
Pardon, Seigneur, pardon pour ma voix qui blasphème!
Car le coup qui m'atteint, je l'ai trop mérité :
Ma faute a mis la foudre à ton bras irrité.

« Quand la mort de Clisson indignait ta justice,
Lorsque tu me chargeas de venger son supplice,
L'ange exterminateur a reçu mon serment
D'être de ton courroux l'implacable instrument;
Et ce serment, je l'ai trahi quand j'ai fait grâce?

« L'outil qui dans la main se révolte on le casse.
Vous m'avez châtiée et vous avez bien fait,
Puisqu'à vos volontés, Seigneur, j'avais forfait.

« Mais si votre colère est enfin apaisée,
Si j'échappe aux périls où je suis exposée,

Digitized by Google

Je jure que ma main, désormais sans merci,
Rachètera la faute, hélas! commise ici. »

Et Jeanne, oh! pardonnons à la pauvre insensée!
Par un geste effrayant compléta sa pensée.
On eût dit que son bras et son poignard sanglant
Frappaient une victime et labouraient ses flancs...

Ferons-nous ressortir, maintenant, les quelques objections qui peuvent être faites à tel ou tel passage de la composition de M. Émile Péhant et à certains détails de ses vers? Nous n'y sommes point obligé; ces détails n'ayant rien ôté au plaisir que nous avons eu à lire ce poëme et n'atteignant pas la valeur de l'œuvre. Un critique extrêmement distingué et qui a loué, comme nous, *Jeanne de Belleville*, M. Edmond Biré, a fait, dans l'excellente *Revue de Bretagne*, ces observations, qui s'adressent au poëte; nous y adhérons pleinement. Mais nous nous adressons ici non pas au poëte, mais aux lecteurs qui restent fidèles à la poésie. On nous a dit autrefois, assez durement, que nous n'étions pas un critique. Profitons de cette infirmité de notre esprit pour admirer avec un plein bonheur et pour aimer sans restrictions. Saluons dans M. Émile Péhant un des poëtes qui avaient ému notre jeunesse et qui reparaît, après trente ans, avec une œuvre des plus considérables entre les œuvres poétiques de nos jours; un poëte qui va prendre place, dans cette noble pléiade bretonne, immédiatement après notre cher Brizeux, et peut-être à côté de lui. La chanson de geste de M. Émile Péhant n'offre pas sans doute la même perfection de forme qui brille dans le poëme des *Bretons* de l'auteur de *Marie*, mais la conception en est plus heureuse. Un poëte, voulant peindre poétiquement la Bretagne, n'avait rien de mieux à faire qu'à prendre un cadre historique. Les personnages de *Jeanne de Belleville* sont vivants et réels; ceux des *Bretons* n'ont pas au même degré la réalité dramatique. La mise en scène des costumes et des légendes efface trop, dans l'œuvre de Brizeux, la peinture des caractères. Mais quel trésor de tableaux exquis, quelle perfection d'art et de style chez ce Celte nourrisson d'Athènes et de Florence! M. Émile Péhant n'atteint pas sans doute à cette perfection de la ciselure; mais, comme l'épopée le comporte, il peint à fresque et ses pages sont vivantes, pleines de mouvement et de couleur. En renouvelant, au dix-neuvième siècle, un genre qui n'avait plus été essayé depuis le moyen âge, la *chanson de geste*, il a fait une tentative originale, une œuvre qui ajoute un éclatant fleuron à la couronne poétique de la Bretagne, si riche déjà, une œuvre qui mérite d'être prise en sérieuse considération dans la littérature contemporaine.

VICTOR DE LAPRADE.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 25 mai.

La régularité a ses ennuis : elle nous condamne cette fois à écrire le bulletin de la bataille au début même de la mêlée et avant qu'il soit possible de connaître les premiers résultats de l'action. Mais, à bien considérer, est-il indispensable d'attendre l'issue de la lutte pour en dégager le sens et la portée, et le grand mouvement d'opinion qui saisit l'Europe entière n'a-t-il pas dès aujourd'hui, et indépendamment des chiffres du scrutin, son caractère et sa moralité? Sans doute il n'est point indifférent que tel Arcadien subisse une défaite, que tel champion des principes libéraux triomphe, que tel orateur vienne ajouter une voix et une force au groupe indépendant qui soutient, à égale distance des *irréconciliables* et des mamelucks, la cause des garanties représentatives. Mais la pensée du pays est assez claire pour être immédiatement constatée, la situation générale assez définie pour être appréciée dans son ensemble, et ce n'est pas une témérité d'enregistrer comme acquis certains progrès et certaines conquêtes auxquels le scrutin pourra donner plus ou moins d'éclat, mais qu'il ne saurait détruire.

Le réveil politique du pays est complet, et s'il a été lent à se produire, s'il a fallu pour le déterminer vingt ans de gouvernement personnel, d'arbitraire et de fautes, il n'en est aujourd'hui que plus profond et plus universel. Partout éclatent les symptômes de rénovation, partout s'élève le cri de l'affranchissement légal, et ce qu'il faut proclamer à l'honneur de la France, c'est qu'elle revient d'elle-même à elle-même, c'est-à-dire sans révolution, sans catastrophe, sans un de ces coups de foudre qui ramènent forcément les peuples au droit et à la justice. Au début du siècle, il avait fallu les effroyables désastres de la campagne de Russie pour ouvrir les yeux à la nation sur les périls de la dictature et lui montrer le chemin des abîmes. Aujourd'hui une pareille leçon n'a pas été nécessaire; aucune secousse fondamentale, — car notre échec au Mexique et nos déceptions en Allemagne, malgré leur gravité et la juste douleur qu'en a ressentie la fierté nationale, ne se peuvent compa-

Digitized by Google

rer à l'immense catastrophe de 1812, — aucune secousse fondamentale n'est venue ébranler le pays jusque dans ses racines; et cependant il a su réagir contre la politique aventureuse qui gaspillait le présent en menaçant l'avenir; un prévoyant et sage instinct l'a ramené vers les garanties imprudemment sacrifiées, et c'est au nom de l'ordre même, de la conservation, de la paix, qu'il réclame à présent les formes protectrices et les freins salutaires d'une autre époque. Combien avaient raison de prédire ce retour, au lendemain même de la chute des institutions parlementaires, les hommes expérimentés qui, ne se méprenant pas sur les conditions d'un gouvernement stable, affirmaient que nous reviendrions à la discussion, au contrôle, à la responsabilité, à ce régime tutélaire en dehors duquel il n'est point de longue sécurité ni de vraie grandeur. C'est ce que disait éloquemment dès 1852 M. de Montalembert sur les débris bafoués de la tribune. Elle se relèvera! criait-il aux affamés de silence; et vengeant des invectives des uns et des sarcasmes des autres le système représentatif un instant humilié, il ajoutait d'un prophétique accent : « Ses jours ne sont pas encore comptés; il sera plus ou moins contenu, réprimé, corrigé, châtié; mais il renaîtra, parce que, dans une société réduite en poussière comme la nôtre, il est la seule forme possible des gouvernements modérés et raisonnables, lesquels sont les seuls gouvernements durables. Ainsi docteurs et prophètes en seront pour leur peine, il leur survivra :

> Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore[1]. »

Combien ne faut-il pas gémir qu'un mal implacable tienne éloigné de cette rénovation qu'il avait si fermement annoncée l'homme illustre dont la vaillante et généreuse parole eût contribué si activement à l'affermir et à la féconder!

Un des principaux symptômes de la situation nouvelle est la décadence et, pour ainsi dire, la répudiation des candidatures officielles. Elles vivent encore, mais déconsidérées et honteuses, obligées de se cacher, réduites à se désavouer elles-mêmes. On recherchait autrefois le patronage administratif, on s'en parait, on l'invoquait hautement près des populations comme un gage assuré de victoire. Aujourd'hui on le décline, on le repousse, et ceux qui en acceptent secrètement le profit en rougissent devant leurs concitoyens. Quel candidat oserait se proclamer Arcadien? Parmi les membres des anciennes majorités, pas un ne se présente aux électeurs au nom de la politique qu'il a servie et des votes qu'il a prodigués; pas un ne vient dire avec franchise : Nommez-moi parce que j'ai approuvé l'expédition du Mexique, nommez-moi parce que j'ai sanctionné tous les emprunts, nommez-moi parce que j'ai applaudi notre politique en Allemagne, voté la loi militaire, absous les comptes de la ville de Paris, et le reste! La logique eût pourtant commandé ce langage, car c'est au nom du passé, du mandat accom-

[1] *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle*, p. 159.

Digitized by Google

pli, que le candidat peut demander une délégation nouvelle. Mais non ; nul des complaisants d'hier n'a parlé de la sorte ; tous, abandonnant leurs actes de la veille, ont emprunté le programme de leurs adversaires, et parlé d'économie, de contrôle et d'indépendance à l'égal des plus farouches. Ce serait à faire croire qu'il n'y a plus en France que des partisans résolus de la liberté ! Mais, conversion ou tactique, un point important demeure : c'est que le régime personnel ne trouve plus de champions, et que ses défenseurs en déroute travaillent bon gré, mal gré, à l'émancipation définitive du pays. Ce ne sera pas, pour la future histoire, un des traits les moins curieux de l'évolution actuelle que ce concours plus ou moins volontaire apporté au couronnement de l'édifice par les ouvriers douteux de la dernière heure, semblables à ces soldats d'un autre âge qui, voyant leur cause perdue, se retournaient contre leur drapeau et se joignaient aux rangs ennemis pour se trouver à la fin du côté de la victoire.

Un des exemples les plus frappants de cette désertion de leurs antécédents et de leurs principes par les candidats agréables est celui de M. Devinck à Paris. Quel appui constant l'honorable industriel n'a-t-il pas pas donné au système, comme député de Paris durant onze années, comme membre de la commission municipale non élue depuis le début du règne ! Jamais il n'a marchandé son approbation, et le souvenir des complaisants rapports où il exaltait la sagesse et la régularité de l'administration de la Seine est présent à toutes les mémoires. Aujourd'hui M. Devinck fait amende honorable, et dans les réunions populaires où il a comparu, on ne l'a pas entendu sans surprise condamner le principe des candidatures officielles, des commissions municipales, de l'irresponsabilité ministérielle, et les origines mêmes de l'empire. « Qu'auriez-vous fait si vous aviez été à l'Assemblée le 2 décembre, lui a-t-on demandé au gymnase de l'avenue Montaigne ? Auriez-vous approuvé le coup d'État ? — Non, a-t-il répondu ; je me serais opposé à son succès. » Puis il a déclaré qu'il voulait l'abolition des octrois, la suppression du timbre, la solidarité et la responsabilité des conseillers de la couronne, toute la liberté !

De quelque côté qu'on se tourne, on rencontre le même phénomène. « Je ne suis pas candidat officiel, et je m'en honore ! » s'écrie M. de Jaucourt aux bords de la Marne. « Mon indépendance est absolue, » affirme aux Nantais le gendre de M. Baroche. Le gouvernement a commis *quelques fautes*, avoue M. Schneider. Enfin, M. Pinard lui-même, l'ancien ministre de l'intérieur, élève une protestation vertueuse contre les manœuvres et la *pression* qui *intimident* le suffrage universel. C'est un concert unanime et touchant. Il n'y a plus guère qu'un seul candidat officiel avéré, et pour contempler cet oiseau rare, il faut aller jusque dans les montagnes des Hautes-Alpes, où l'aigle habite et où M. Clément Duvernois reçoit les hommages de jeunes filles empressées de semer de fleurs les chemins qu'il traverse [1]. Partout ailleurs, avec les nuances qu'exige la diversité des lieux, les candidatures se présentent sous un aspect uniforme, re-

[1] On écrit de Briançon à l'*Opinion nationale* : « Demain arrive M. Clément Du-

Digitized by Google

poussant l'attache administrative et réclamant, du cœur ou des lèvres, le gouvernement du pays par le pays. C'est le fait caractéristique de la situation et le plus expressif témoignage du réveil et de la force irrésistible de l'opinion. Quoiqu'il advienne, la candidature officielle expire; elle ne survivra pas au scrutin de 1869.

Comment garder un doute sur le progrès des mœurs et la transformation accomplie quand on parcourt les innombrables circulaires et professions de foi dont la France vient d'être inondée? C'est tout un programme de politique, tout un ensemble de cahiers, comme à l'époque célèbre dont l'esprit semble vouloir enfin vivifier la date. Aux élections de 52 et de 57, il n'était question que de l'autorité, de l'ordre, des nécessités de la protection gouvernementale. En 1863, la liberté apparut dans les comices, mais c'était une liberté vague, indécise, dont on se bornait à prononcer le nom, comme si l'on eût craint, en allant au delà, d'alarmer le sentiment conservateur. Cette fois, on précise, on formule, on définit nettement les vœux du pays. En passant au creuset toute la masse de proclamations et de documents qui tapissent nos murailles, que reste-t-il et que demandent les mille ou douze cents candidats, échos de la pensée publique? La responsabilité ministérielle sous une forme ou sous une autre, une plus large liberté de presse, d'enseignement et d'association, l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII qui couvre les fonctionnaires, l'élection des conseils municipaux et des maires, la diminution de l'armée, des économies, la décentralisation, la paix. Voilà ce qu'on trouve au fond de toutes les circulaires, et il est impossible de ne pas voir dans cet accord universel l'expression véritable du sentiment national. Pas plus aux électeurs dont on sollicite les suffrages qu'aux femmes dont on recherche la faveur on ne dit ce qui peut déplaire; on chatouille les gens où cela les démange, dit un vieux proverbe; et si tous les candidats s'entendent pour parler au peuple de revendication et de liberté, c'est qu'évidemment le peuple est démangé d'affranchissement et de garanties.

Il est surtout un point sur lequel nous défions qu'on trouve une seule divergence : c'est la paix. Tous les cœurs la désirent, toutes les voix la réclament. La sécurité des intérêts et le développement des institutions en dépendent, mais elle-même reste incertaine et précaire tant qu'elle dépend à son tour d'une inspiration personnelle dont les caprices, les défaillances ou les égarements peuvent du soir au matin lancer le pays dans les plus désastreuses aventures.

Pour tout résumer d'un mot, ce que la nation demande, c'est *la direction* de ses affaires, parce que le contrôle des Chambres, tel qu'il s'est exercé jusqu'ici, n'a rien empêché, ni Queretaro, ni Sadowa, ni le déficit normal des finances, ni les illégalités de l'administration dictatoriale de la ville de Paris. Il faut donc corriger le système, moins pour affaiblir que pour consolider « l'œuvre du suf-

vernois. Douze jeunes filles vêtues de blanc iront lui offrir des fleurs et le complimenter aux portes de la ville. Il y aura ensuite un banquet de 200 couverts. »

Digitized by Google

frage universel ; » car, quelque *inébranlable* qu'on la suppose, elle est perfectible, et les vœux qui appellent son amélioration ne sauraient être interprétés comme le cri menaçant de « passions subversives. » C'est le simple et naturel *desideratum* d'un peuple maintenu trop longtemps en tutelle, et à qui la prudence, à défaut de la justice, conseille d'accorder une satisfaction prochaine et légitime.

Aussi bien, le pouvoir semble en avoir l'instinct et se préparer à la résignation, puisqu'il a renoncé déjà sur plusieurs points à combattre des candidats repoussés naguère avec énergie, et dont la résistance au gouvernement personnel, n'ayant fait que s'accentuer depuis six années, paraissait appeler une hostilité plus intraitable encore. On leur abandonne la carrière, et les préfets mêmes qui les avaient traqués s'enferment à leur égard dans une mélancolique neutralité.

Le plus frappant témoignage de cette disposition hésitante et troublée du pouvoir est assurément son abstention à Paris, c'est-à-dire sur le champ de bataille le plus en vue de l'Europe ; à Paris, pour qui le gouvernement a tant fait, en lui prodiguant sous toutes les formes l'argent de la France. En 1852, il y avait vaincu sans difficulté ; en 1857, il était encore maître de la plus grande partie du terrain ; en 1863, il y était battu sur toute la ligne, mais à la suite d'efforts désespérés. Cette fois, il n'ose pas même engager la lutte ; il reconnaît publiquement son impuissance, et devant des adversaires aussi redoutables que les principaux orateurs de la gauche, il s'incline, immobile et muet. — Rendez-nous Paris ! avait dit un jour l'opposition. — Nous ne vous le cèderons jamais ! avait répondu M. Billault. — On le cède aujourd'hui sans coup férir, et M. Picard en pourra présenter les clefs à la nouvelle Chambre.

Pourquoi le pouvoir, généralisant sa réserve et sa neutralité relative, n'a-t-il pas laissé partout les électeurs accomplir eux-mêmes et tranquillement leur choix ? Le discours de Chartres, en faisant appel aux *honnêtes gens de tous les partis* pour « seconder la marche régulière du gouvernement dans la voie libérale, » semblait promettre une impartiale attitude envers les hommes qui ne cherchent pas dans la révolution l'instrument du progrès. Comment donc expliquer l'hostilité déployée contre d'anciens membres de la Chambre, tels que MM. La Tour-du-Moulin, de Chambrun, Lambrecht, Maurice Richard, d'Estourmel, de Janzé, Pierron-Leroy, de Grammont, Goerg, et contre des candidats nouveaux, tels que MM. de Falloux, de Broglie, Andral, de Vogüé, Keller, Casimir Périer, Cucheval-Clarigny, Barthélemy Saint-Hilaire et cent autres ? Est-ce que tous ne sont pas superlativement des *honnêtes gens ?* Est-ce qu'ils donnent la main aux *passions subversives ?* Il en est parmi eux qui, dans de graves circonstances, ont montré ce que l'ordre peut attendre de leur courage ; beaucoup sont des catholiques dévoués, tous des libéraux sincères et de fermes conservateurs, ennemis de l'arbitraire sans doute, mais non moins ennemis des bouleversements et répondant aux plus profondes aspirations de la France ? Pourquoi les combattre et, chose étrange, ne pas limiter l'acharnement contre les modérés et

Digitized by Google

les dynastiques, alors qu'on se croise les bras en face des *irréconciliables?* Il y a là une énigme que cherchent vainement à comprendre les esprits simples et droits. La force d'un gouvernement réside avant tout dans son intime union avec le pays, et n'est-ce pas rompre cette union nécessaire et isoler imprudemment le pouvoir que d'écarter de lui toutes les opinions consciencieuses, tous les concours indépendants, toutes les sympathies, tous les dévouements suspects de quelque fierté? Les vrais ennemis des dynasties, et comme l'a dit M. Thiers dans son admirable lettre aux électeurs de la Seine, « les vrais auteurs de la chute des gouvernements ne sont pas ceux qui signalent les fautes, mais ceux qui les commettent. » Traiter M. Girot-Pouzol de *montagnard* et de *communiste*, qualifier M. de Metz-Noblat d'*incorrigible ennemi* des institutions, appeler les adversaires de M. Pamard *des souteneurs de la guillotine*, ainsi que le fait le journal de la préfecture d'Avignon, forcer M. Hallez-Claparède à reculer devant les violences employées contre sa candidature, c'est non-seulement oublier la conciliation promise, mais blesser la conscience publique et finalement créer le vide autour de soi. La France ne veut ni de réaction ni de révolution, mais elle est lasse de tutelle et de dictature; à force d'être dirigée, elle se sent étouffée, et elle ne reconnaît pas de mauvais citoyens dans ceux qui s'efforcent de lui conquérir sans bouleversements plus d'air et de liberté.

Mais si les premiers débats de la Chambre sur la validité des élections doivent nous révéler de nombreux abus, ils montreront aussi que l'administration, sans renoncer à de vicieuses pratiques, ne s'y livre cependant plus de la même façon qu'autrefois. Le fond subsiste encore, la forme est modifiée, et là comme partout se reconnaît l'influence du mouvement impérieux devant lequel tout plie. L'intervention illégale prend plus de précautions; elle a perdu son ancienne insolence et sollicite humblement où elle menaçait. On dirait même que les agents qui faisaient trembler jadis commencent à trembler à leur tour, et il n'est pas jusqu'aux préfets, ces pachas et ces proconsuls, qui ne paraissent plus souples et plus petits. Encore un peu, juges de paix, instituteurs, gendarmes, vous tous que l'on met en guerre contre des citoyens honorés, encore un peu, et, rendus à vos calmes fonctions, vous n'aurez plus à pourchasser que la fraude, l'ignorance et le désordre.

Un autre terrain sur lequel ne s'est pas moins accusée la renaissance de l'esprit public est celui des réunions électorales qui, par toute la France, ont donné l'un des plus imposants spectacle qu'on ait vu depuis longtemps. Chaque jour, chaque soir, des milliers d'hommes, inconnus les uns aux autres, ceux-ci venant de l'atelier, ceux-là du cabinet d'affaires ou du comptoir, se sont assemblés pour entendre les candidats, discuter les programmes, comparer et choisir. Les préfets suffisaient à tout jadis, et quand les placards administratifs avaient parlé, la cause était entendue. On a même raconté que certains candidats profitaient volontiers de la période électorale pour accomplir un voyage en Suisse ou en Italie. *Tempora mutantur!* Il faut aujourd'hui payer de sa personne, exposer ses idées, répondre

Digitized by Google

aux objections, convaincre et entraîner le juge. Le suffrage universel ne se laisse plus mener aveuglément ; il veut voir, sonder, connaître. Il interroge les convictions philosophiques et religieuses, le passé, les relations, la vie privée, la source de la fortune, tout ce qui constitue la personnalité. Encore une année, une législature, et il deviendra difficile à certains d'affronter un examen pareil. Il ne faut pas s'en plaindre : les grands intérêts sociaux ne peuvent que gagner à être débattus, représentés, conduits par des esprits honnêtes et des mains irréprochables.

Les réunions sérieuses et multipliées que Paris vient de voir ont montré ce qu'avaient de factice ces autres réunions où d'obscurs et louches tribuns menaçaient l'organisation sociale toute entière. Dans les assemblées nombreuses et souvent passionnées de ces dernières semaines les plus graves problèmes ont été agités sans une attaque aux bases nécessaires de l'ordre, sans aucune de ces folles et violentes déclamations dont la presse officieuse s'était avidement emparée pour en effrayer les badauds. Partout on est resté dans le domaine sérieux des vitales questions qui préoccupent le pays.

Il est vrai, quelques légers désordres ont fait tache un instant sur ce vaste et remarquable ensemble, mais, en regrettant ces écarts, faut-il s'en étonner beaucoup? C'était la première fois, après dix-huit années de compression et de silence, que s'exerçait le droit restitué ; et l'inexpérience, la vivacité de notre tempérament, une effervescence bien naturelle dans les circonstances où nous sommes, rendaient inévitables certaines peccadilles et quelques entraînements, surtout dans une ville de deux millions d'âmes qui recèle une population turbulente et où l'*haussmanisation* a groupé des éléments mobiles et ténébreux. On a donc cassé des réverbères, tordu une grille et chanté la *Marseillaise*, excès fâcheux que personne n'hésite à blâmer, mais dont il ne faut exagérer ni le caractère ni la portée, et qui ne justifiaient guère l'appel fait avec une précipitation complaisante à des lois et à des ordonnances portant la sinistre date de juin 1848. Il faut que, du côté du pouvoir comme du côté des citoyens, on s'accoutume à la liberté. Terrifier les départements parce que *trois* réunions sur plus de *deux cents* ont donné lieu à quelque trouble, c'est méconnaître à la fois les indispensables conditions de la vie publique et le rare esprit de sagesse montré par l'immense majorité de la population parisienne. L'information judiciaire à laquelle ont donné lieu les incidents du Châtelet, du Cirque et de la Sorbonne a établi que, sur la centaine de perturbateurs arrêtés par la police, soixante-deux sont âgés de moins de vingt ans. Voilà donc les fauteurs d'anarchie dont on a essayé de faire peur à la France : des enfants !

Il devrait suffire, pour nous rassurer, de porter les yeux au delà de nos frontières et de comparer nos écarts si étrangement surfaits aux scènes tumultueuses dont l'Amérique, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique sont périodiquement le théâtre. Qu'on se rappelle les émeutes de Manchester, les troubles de Sheffield, les incendies allumés dans certains districts manufacturiers de la Grande-Bretagne; qu'on se sou-

Digitized by Google

vienne des combats en pleine rue à Genève, où la salle électorale a reçu le sobriquet expressif de *boîte aux giffles ;* qu'on écoute l'écho vibrant encore des coups de revolver échangés à New-York entre les partisans des deux candidats à la présidence, et combien nos petites agitations seront jugées inoffensives à côté de ces manifestations exubérantes de peuples virils qu'on ne saurait accuser pourtant de méconnaître les conditions du travail et de la richesse, les besoins de l'ordre et de la civilisation !

La première épreuve du droit de réunion n'est donc pas faite pour décourager. *Fit fabricando faber ;* c'est en pratiquant la liberté que nous en prendrons les mœurs. Encore une ou deux applications de ce genre, et l'éducation publique sera consommée.

Parmi les orateurs que les assemblées populaires ont mis le plus en relief, il en est un que trop de liens attachent à ce recueil pour que nous n'ayons pas suivi sa campagne avec une particulière sympathie ; nous avons nommé M. Cochin. D'autres ont fermement tenu sur divers points du territoire le drapeau que nous sommes fiers de servir. M. Cochin est le seul qui ait eu le périlleux honneur de le porter et de le défendre au milieu des comices de la grande ville et des interpellations passionnées de la multitude. Il l'a fait avec un éclat et une vaillance qui ont forcé l'estime de ses adversaires. Constamment sur la brèche, il a fait face à tout, sans rien cacher de ses principes, sans rien abandonner de son indépendance, ne sacrifiant ni à la popularité ni au pouvoir, inébranlable sur sa double conviction religieuse et libérale. Quoi de plus noble que ce spectacle d'un honnête homme, assailli de tous les côtés, entouré de piéges, et triomphant des habiletés, des perfidies et des préventions, par la dignité de l'attitude et la loyauté du langage ? M. Cochin s'est montré là ce qu'il est en réalité : un Parisien jaloux des franchises de sa ville, un indépendant épris des deux choses qui font les éminents citoyens et les grands peuples : la foi religieuse et la liberté.

Le scrutin se ferme à l'heure où nous écrivons, et c'est à quinzaine seulement que nous en pourrons apprécier les résultats. Si près de les enregistrer, il serait oiseux de chercher à les pressentir. Nous ne nourrissons d'ailleurs aucune illusion et ne sommes pas de ceux qui comptent sur des victoires nombreuses et décisives. Nous avons seulement la confiance que le groupe intelligent des défenseurs de la liberté sera grossi dans la Chambre nouvelle, sans toutefois l'être autant que le souffle de l'opinion et le désarroi du pouvoir eussent permis de l'espérer. Des fanatiques, des sectaires, de ces hommes qui compromettent les meilleures causes et les perdraient si elles pouvaient succomber jamais, éternels complices de la dictature dont ils se proclament les ennemis et sont la seule raison d'être, des insensés, pour les appeler par leur véritable nom, sont venus semer la discorde, agiter des questions inopportunes, inquiéter le pays, et faire au fond le métier de rabatteurs électoraux au profit du gouvernement contre lequel ils brandissent leurs phrases vides et leurs oripeaux rouges. L'émiettement des opinions et la difficulté de l'accord sur les points principaux entravaient assez l'action libérale,

Digitized by Google

sans qu'il fût besoin de venir la compliquer encore. Il ne faut donc pas compter sur de grands résultats matériels, mais le triomphe moral ne saurait échapper, car il est irrévocablement acquis, et si tous les candidats qui personnifient l'idée victorieuse ne parviennent pas à entrer cette fois au Palais-Bourbon, le flot croissant qui les amène au seuil ne tardera pas à leur en ouvrir les portes. Oui, le chiffre des minorités sera considérable, et sans nous livrer à aucune évaluation, nous ne mettons pas en doute qu'il ne dépasse de beaucoup celui des élections précédentes. En 1857, il a été de 850,000 voix; en 1863, il est monté à 1 million 863 mille suffrages. Attendons avec confiance le total actuel, et soyons convaincus que la Chambre, demeurât-elle exactement composée des mêmes hommes, n'en serait pas moins très-différente de l'Assemblée disparue. *Eadem mutata resurgo !*

Mais nous espérons bien que le suffrage universel en expulsera les faux libéraux qui ne savent qu'attaquer les libertés religieuses de 36 millions de Français, et les faux patriotes qui, nous ayant vendus à l'unité italienne et à l'unité allemande, nous livreraient encore, si Prim savait les prendre, à l'unité ibérique. Nous espérons surtout qu'il y fera entrer sur le pavois les hommes d'élite que nous appellerions volontiers les députés nécessaires de la France, et à leur tête le citoyen illustre dont le nom est devenu l'éclatant symbole des aspirations du pays et comme le drapeau de la rénovation parlementaire. De nombreuses candidatures lui ont été offertes comme autant de témoignages de la reconnaissance publique, mais Paris doit à son honneur de porter triomphalement au parlement nouveau l'homme d'État qui a mis son talent supérieur au service des causes les plus élevées, en leur empruntant une force, une grandeur et une autorité sans rivales.

L'Europe, attentive et suspendue, ne suit pas avec moins d'intérêt et d'émotion que la France elle-même les phases de la lutte engagée contre le gouvernement personnel, parce qu'elle sent que la marche générale des choses peut en être influencée et que la paix du continent tient peut-être pour des années au verdict qui va être rendu. « Le repos du monde ne sera garanti, disait naguère un célèbre homme d'État étranger, que le jour où fonctionnera à Paris un ministère responsable. » L'aube de ce jour mémorable se lève, et nous répétons en finissant que la révolution qui doit substituer la volonté des Chambres, c'est-à-dire du pays lui-même, à l'autorité souveraine d'un seul, est moralement accomplie. Il ne reste plus qu'à la faire entrer légalement dans la pratique, et l'intervalle ne saurait être long. Dès que les hommes ont résolu de ne plus servir, dit quelque part Montaigne, ils sont déjà libres. »

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

L'HOMME AU MASQUE DE FER

XI[1]

Je vais raconter l'histoire de la plus audacieuse violation du droit des gens, imaginée par le fanatisme d'un ambassadeur, osée, chez une nation alliée, avec une hardiesse et une énergie singulières, accomplie, et soustraite aux vives réclamations de tout un peuple, par la ruse et par l'imposture. Le rang éminent de la victime, le choix des moyens mis en œuvre, l'ardeur des passions alors excitées donnent une importance capitale à cet acte de violence qu'a couronné un dénoûment aussi piquant qu'il a été jusqu'ici peu connu. On sait qu'un patriarche arménien, joignant à son pouvoir civil une immense autorité religieuse, a été enlevé de Constantinople à la fin du règne de Louis XIV. Mais qu'est-il devenu ensuite, et par quelles aventures s'est terminée l'existence de ce personnage brusquement arraché de son pays et précipité du faîte des honneurs et de la plus haute dignité ? Faut-il voir en lui le mystérieux prisonnier des îles Sainte-Marguerite, comme l'ont affirmé[2] Taulès et le grave historien allemand Hammer ? Ou bien, ainsi que d'autres le croient, a-t-il fini ses jours dans les bagnes de Marseille, ou au fond d'une prison de Messine, ou bien encore en Espagne dans un des cachots de l'inquisition[3] ? Quelles ont été les causes réelles de cet attentat extraordinaire qui a failli unir le sultan aux nombreux ennemis de Louis XIV, et com-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 février et 10 avril 1869.

[2] *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique, par le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie. Paris, 1825. — Hammer, *Histoire de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*, t. XIII, p. 187. — M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*. Paris, Dumaine, 1854. IIe partie, p. 256.

[3] Aubry de la Motraye, *Voyage en Europe, Asie et Afrique*. La Haye, 1727, 2 vol. in-folio, t. I, p. 371. — *Biographie universelle* de Didot, article *Avedick*.

Digitized by Google

ment le monarque, vaincu et accablé par une coalition déjà formidable, est-il parvenu à apaiser les ressentiments de la Porte ottomane? Tels sont les points que des documents, absolument inédits, et d'une authenticité irréfragable, vont nous permettre de mettre en lumière. Nous le ferons avec la seule passion de la vérité, et sans chercher à exagérer ni à amoindrir la responsabilité de chacun des auteurs de ce crime. Plus profond a été le mystère dont on l'a entouré, plus il est nécessaire de le pénétrer entièrement, et, après tant d'actes qui ont justement valu à Louis XIV l'admiration et la reconnaissance, de ne point laisser dans l'obscurité le seul peut-être où il ait usé de la pire des violences, de celle qui s'aide du mensonge et de l'hypocrisie.

En 1699, Louis XIV nommait le marquis de Ferriol, son ambassadeur à Constantinople. Ce poste était hérissé de difficultés. Représenter chez les musulmans une nation très-catholique, et dans un pays partagé entre plusieurs Églises dissidentes, être le soutien naturel et désigné d'une très-petite minorité latine aspirant sans cesse à croître en nombre, et encouragée au prosélytisme par des missionnaires ardents et actifs; modérer le zèle parfois inconsidéré de ces missionnaires, et pourtant empêcher cette minorité latine de céder aux offres de l'empire allemand et de se placer sous son protectorat[1]; défendre les intérêts de commerçants de plus en plus exigeants dans leurs demandes, souvent injustes dans leurs plaintes[2], et dont les prétentions envahissantes rencontraient des obstacles non-seulement chez les Turcs, mais surtout chez les Anglais, les Génois et les Vénitiens; agir au nom d'un monarque très-fier, auprès d'un gouvernement fort chatouilleux, et encore trop isolé et trop éloigné des grandes affaires européennes pour tenir compte à Louis XIV du succès jusque-là soutenu de ses armes et de l'éclat de son règne; maintenir la division entre les Allemands et les Turcs, en déterminant ceux-ci à envoyer des secours aux rebelles hongrois, et entretenir les ressentiments de la Porte contre les Vénitiens, mais toutefois sans aller jusqu'à les faire éclater en une guerre; enfin vivre au milieu de mœurs toutes

[1] Instruction donnée à M. de Ferriol à son départ pour Constantinople. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 33.

[2] Et souvent abusant de l'ignorance des Turcs. « Il est bien fâcheux, écrit Louis XIV à Ferriol, le 15 février 1707, que les Français se décrient par leurs banqueroutes et que les Turcs leur donnent l'exemple de la bonne foy qu'ils devraient observer dans leur commerce. » Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 44. — « Il n'y a pas de gens au monde plus aisés à tromper et qui aient été plus trompés que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples et assez épais, gens à qui on en fait aisément accroire. Aussi les chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries et de méchants tours, » dit Chardin dans son *Voyage en Perse et autres lieux de l'Orient*, t. I, p. 17, édition Langlès.

Digitized by Google

particulières et à certains égards toujours barbares, imiter le luxe asiatique et subir des usages parfois très-onéreux[1], assister à des révolutions de palais fréquentes, inattendues, et qui, en un jour, bouleversaient la politique du Divan et déconcertaient toute tactique, telle était alors la tâche délicate des ambassadeurs de France à Constantinople.

La constante assistance que Louis XIV avait jusque-là prêtée aux ennemis des Turcs rendait plus difficile encore le rôle de ses représentants. Un jour que l'un d'eux rappelait au grand-vizir, Kiuproli-Ogli, l'antique alliance de la France et de la Turquie, et évoquait les souvenirs du temps de François Ier, « je ne sçais pas, répondit Kiuproli, si les Français sont nos alliés. Mais il est certain qu'ils se trouvent partout au milieu de nos ennemis. Ils étaient six mille au passage du Raab. Votre amiral Beaufort a attaqué Gigéri et a fait une cruelle guerre aux Maures placés sous notre protection, et vous êtes venus secourir les Vénitiens à Candie. » Loin d'avoir apaisé ces ressentiments très-légitimes, les prédécesseurs de Ferriol les avaient excités encore par des actes fort imprudents. Parfois même, ils avaient employé la violence pour dénouer une situation embarrassante, et eu recours à ces coups d'autorité, dont le sultan leur donnait, il est vrai, souvent l'exemple dans son sérail, mais qu'auraient dû s'interdire des représentants d'une nation civilisée.

C'est ainsi que La Haye, ambassadeur à Constantinople en 1659, n'avait pas craint de s'affranchir par un crime d'un péril extrême où l'avait jeté une conduite fort équivoque[2]. La France secourait Candie assiégée par les Turcs. C'était une assistance toute naturelle et assurément très-louable. Mais, et c'était moins honorable, l'ambassadeur français entretenait avec les Vénitiens un commerce continu et secret, et, dans une correspondance chiffrée, il les tenait au courant de tous les desseins des Turcs. Un jour, celui qu'il avait chargé de porter aux Vénitiens ses avis mystérieux, le trahit et, sé-

[1] On peut citer, parmi ces usages, l'obligation imposée aux ambassadeurs de faire un superbe cadeau au grand-vizir, non-seulement au moment où les ambassadeurs arrivaient à Constantinople, mais à chaque changement de grand-vizir, et ils étaient fréquents. Certains de ces cadeaux s'élevaient au prix de neuf mille livres, somme assez considérable pour l'époque. Ils consistaient surtout en pendules, montres et glaces. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, Mémoires des dépenses.) — « Voilà, écrit Ferriol, quatre présents que j'ai faits dans un an à quatre premiers vizirs, Daltaban, Ramy, Achmet et Assat-Pacha, et à toute leur maison. Il m'en coûte plus de 20.000 livres. » Dépêche de Ferriol au comte de Pontchartrain, du 4 décembre 1705. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie.)

[2] Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, I. Mémoires et documents.

Digitized by Google

duit par l'appât d'une récompense, il se présente au caïmacan[1] de Constantinople, lui annonce qu'il veut embrasser le mahométisme, et remettre au grand-vizir lui-même un paquet de lettres d'une grande importance. Le ministre ottoman, qui soupçonnait déjà ce commerce, reçoit avec empressement les preuves qu'on lui en apporte, mais il s'efforce en vain de les déchiffrer, et ni les interprètes, ni les renégats qui abondent à la cour du sultan, ne parviennent à pénétrer le secret des lettres interceptées. Sur ces entrefaites arrive à Constantinople un Français, nommé Quiclet, aventurier, sans ressources, et qui se vantait d'avoir acquis, par une longue habitude, la science de déchiffrer les lettres sans en avoir la clef. Mal reçu par La Haye auquel il est venu demander un secours d'argent, il a l'impudeur de le faire menacer de sa vengeance, et sa femme va dire aux gens de l'ambassade : « Son Excellence refuse de l'argent à mon mari ; mais nous savons bien le moyen d'en avoir du grand-vizir. » Informé de ce discours, La Haye s'effraye. Il craint que ce misérable intrigant ne soit en effet capable de déchiffrer les dépêches, ou tout au moins n'y supplée d'imagination, et ne les rende encore plus compromettantes. Il se trouble. Il voit sa vie en danger, son caractère d'ambassadeur de Louis XIV atteint. Il mande Quiclet à l'ambassade en lui faisant espérer de le secourir. Celui-ci, aussi imprudent dans sa confiance qu'il a été inconsidéré dans ses menaces, accourt au palais. La Haye le conduit, en causant, sur une terrasse qui domine le jardin de l'ambassade. Des domestiques l'y précipitent, et d'autres, apostés à l'endroit où il tombe, le tuent et l'y enterrent[2].

Cette aventure caractéristique peut servir de prologue au récit du non moins révoltant abus de la force qui a marqué l'ambassade de Ferriol, aussi peu scrupuleux que La Haye sur le choix des moyens, et dont l'inimitié implacable savait atteindre les personnages les plus éminents comme les intrigants de bas étage. Tout expédient, en effet, lui semblait devoir être adopté, pourvu qu'il fût de nature à l'aider dans l'accomplissement de ses desseins, et son passé aventureux et agité annonçait déjà la direction que le nouvel ambassadeur allait imprimer à sa conduite.

C'est par l'intrigue, plus encore que par ses talents, que l'obscur gentilhomme du Dauphiné s'était peu à peu élevé, et de simple mousquetaire du roi était devenu son ambassadeur à Constantinople. Con-

[1] Le caïmacan est un lieutenant du grand-vizir qui demeure à Constantinople et l'y remplace lorsque celui-ci suit le sultan à Andrinople.

[2] Mémoires et documents, Turquie, I. Archives du ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

traint de sortir de France pour une aventure amoureuse, et de la Pologne, où il s'était réfugié ensuite, pour une violente dispute dans une partie de jeu [1], compromettant les amis qui lui donnaient l'hospitalité, mais réussissant néanmoins à les conserver comme actifs artisans de sa fortune, Ferriol était allé combattre d'abord à Candie contre les Turcs, puis avec eux en Hongrie contre les Impériaux [2]. Au lieu de se renfermer dans son rôle militaire, il s'immisçait dans les affaires de diplomatie, en rendait compte à Louis XIV, se ménageait des appuis dans le camp des Turcs, et faisait ressortir ses services auprès du marquis de Torcy par madame de Ferriol, sa belle-sœur [3], qui avait un grand crédit sur le ministre. Ce ne fut pas tout. Ne se contentant pas de multiplier ses défenseurs, il se fit l'adversaire injuste, passionné, tenace de l'abbé de Châteauneuf, ambassadeur à Constantinople. Aussi empressé à lui nuire, qu'il était industrieux à se donner de l'importance, il calomnia celui dont il convoitait le poste, et sut, ce qui paraît difficile, intéresser la piété de Louis XIV au rappel d'un ambassadeur qui était prêtre, et que son ennemi accusa d'inclination pour la religion turque [4]. Parvenir à ses fins au moyen d'une imputation si invraisemblable et si étrange était une preuve d'extrême habileté, et c'est sans doute ce que récompensa Louis XIV en l'envoyant remplacer l'abbé de Châteauneuf à Constantinople.

Mais Ferriol montra moins de souplesse dans l'accomplissement de ses fonctions, qu'il n'en avait déployé pour les obtenir. Alors que la plus prudente modération était indispensable, il donna, dès son arrivée, les marques d'une véhémence ardente qui était déjà en lui un principe de maladie, et qui, de plus en plus exubérante et excessive, devait dégénérer dix ans plus tard en une espèce de démence. Dans tous les pays, il est certaines distinctions que les princes royaux se réservent, et que pour ce motif, et par la plus simple convenance

[1] Avec un riche Polonais, nommé Krazcinski. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Supplément, I.)

[2] *Correspondance de Ferriol*. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Supplément, I.

[3] L'ambassadeur n'a jamais été marié. Cette madame de Ferriol, femme du frère de l'ambassadeur, vivait dans la meilleure société de Paris et jouissait d'une influence considérable sur de hauts personnages de l'État. C'était la sœur du fameux abbé de Tencin, cardinal, ministre d'État et archevêque de Lyon, et de la célèbre religieuse connue par ses désordres, maîtresse de Dubois, mère de d'Alembert, qu'elle eut du chevalier Destouches. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 182, édition Chéruel. — Voir aussi *Vézelay*, étude historique de M. Aimé Chérest, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. III, p. 83.

[4] Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Mémoires et documents, I.

Digitized by Google

les ambassadeurs ont soin de s'interdire. En Espagne, le souverain seul pouvait autrefois parcourir Madrid dans un carrosse à six mules. A Constantinople, le sultan et le grand-vizir jouissaient exclusivement du privilége de se promener sur les eaux du Bosphore dans un yacht recouvert du parasol doublé de pourpre[1]. Ni le muphti, ni les autres grands de la Porte, ni aucun représentant étranger n'auraient osé s'attribuer ce qui était considéré en Turquie comme un honneur réservé. Ferriol refuse de se soumettre à cet usage jusque-là respecté de tous. Mais, dès sa première sortie dans un yacht semblable à celui du Grand Seigneur, le Bostanji-Bachi[2] fait donner cent coups de bâton aux caïkchis qui ont conduit le yacht du vaniteux ambassadeur, et le fait prévenir qu'à la seconde infraction, il brisera sa barque à coups de canon. Quoique sachant que les ambassadeurs doivent se présenter sans arme devant le sultan, et que, par tolérance, on a admis parfois une épée de cour[3], Ferriol achève d'indisposer les Turcs en venant à l'audience impériale, armé d'une longue épée de breteur. Il n'a pas seulement des démêlés avec les officiers du Divan, mais avec les autres ambassadeurs. Quelques Français, déserteurs des troupes allemandes, avaient aggravé leur faute en allant braver jusque dans son palais le comte d'Ortinghem, représentant de l'Empire. Celui-ci les fait arrêter, moins pour leur désertion qu'afin de punir leur arrogance. Ferriol ordonne aussitôt d'enlever de force deux officiers de l'ambassade allemande. Justement irrité, D'Ortinghem les réclame. On s'arme des deux côtés. On appelle les nationaux de chaque pays. Un combat va ensanglanter les rues de Constantinople, et seule l'intervention énergique du représentant de la Hollande empêche l'effusion du sang[4].

Une telle roideur de caractère, tant de hauteur dans les procédés et l'excentricité de ses manières, n'étaient pas suffisamment compensées chez Ferriol par le faste et l'éclat de ses réceptions et par une connaissance profonde du pays dans lequel il se trouvait. Très-instruit de toutes les affaires du Levant, mais irréfléchi, il compromettait une précieuse expérience par son impétuosité dans la décision, par un manque absolu de convenance et de mesure. La hardiesse de certains moyens le séduisait plus que leur illégalité ne le retenait. Ignorant entièrement l'art d'aplanir peu à peu une difficulté, et, en

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Turquie, I.

[2] Chef des Bostanji, gardes du sultan.

[3] C'est du moins ce que l'on avait fait pour de Castagnères, abbé de Châteauneuf, qui manda en effet à Louis XIV qu'on l'avait admis au sérail avec son épée. Mais elle était fort courte et n'attirait pas l'attention.

[4] Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Mémoires et documents, I.

Digitized by Google

se servant du temps comme auxiliaire, de ménager les obstacles, il s'y précipitait étourdiment et croyait pouvoir les franchir par la voie prompte, mais hasardée, de la violence. Il était beaucoup resté en lui de l'aventureux volontaire de Candie.

Toutefois, dans les affaires religieuses, Ferriol ne se montra pas d'abord aussi audacieusement arbitraire qu'il devait l'être dans la suite. Cet homme, qui se laissera bientôt entraîner par les missionnaires aux résolutions les plus tyranniques et les plus violentes, essaya, au début de son ambassade, de tempérer leur zèle imprudent et immodéré. Tout d'ailleurs l'y engageait. Tout aurait dû le déterminer à persévérer dans cette politique de ménagement dont les instructions reçues de Louis XIV, le caractère des Arméniens schismatiques et les excès condamnables des jésuites lui faisaient également un devoir. « Sa Majesté vous ordonne, avait-il été mandé à Ferriol, d'accorder aux Pères jésuites une protection conforme au zèle qu'ils font paraître pour la religion, à leur désintéressement et à la régularité de leurs mœurs. Néanmoins vous devez prendre garde au zèle inconsidéré que quelques missionnaires font quelquefois aller trop loin, et souvent la religion souffre plus de préjudices par des entreprises imprudentes ou par des demandes faites à contre-temps qu'elle ne retirerait de véritables avantages du succès[1]. » Sages paroles, trop tôt méconnues et par celui auquel elles étaient adressées, et par le prince au nom duquel elles avaient été écrites, et qui, singulièrement prophétiques, annonçaient sept années à l'avance les malheurs que devait attirer aux catholiques l'oubli de cet avertissement judicieux.

Nulle Église plus que celle des Arméniens schismatiques ne méritait l'emploi de cette modération, de cette prudence si opportunément recommandées par Louis XIV à son ambassadeur. Naturellement bons et paisibles et d'une humeur sociable et douce, les Arméniens se liaient aisément avec les étrangers, et n'avaient avec eux d'autres querelles que celles où leur propre intérêt était lésé[2]. Depuis longtemps chassés de leur antique royaume par la conquête, ou s'en étant volontairement éloignés pour les nécessités de leur commerce, ils s'étaient dispersés sur un territoire fort étendu, et on les rencontrait en grand nombre non-seulement dans l'empire turc et en Perse, mais aussi en Tartarie et jusqu'en Pologne. Partout ils

[1] Instructions données à M. de Ferriol, ambassadeur. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 33.)

[2] C'est le témoignage que leur ont rendu les jésuites eux-mêmes dans plusieurs relations. Le P. Monnier, *Mémoires des missionnaires de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 46-52. — Le P. Fleuriau, *État présent de l'Arménie*. Paris, 1694, in-12.

Digitized by Google

avaient la réputation d'être appliqués au travail et infatigables. Très-âpres au gain, ils excellaient dans le commerce. Bien que perdant de plus en plus le souvenir de leur ancienne patrie, ils conservaient avec soin l'unité de leur Église et demeuraient inébranlablement attachés à leur foi. Ils avaient adopté la langue des Turcs, leur costume, leurs habitudes[1], tout, sauf ce qui concernait la religion arménienne, à laquelle ils se montraient scrupuleusement fidèles, et qu'ils respectaient dans chacune de ses pratiques comme dans ses doctrines et dans son esprit. Les rigueurs qu'elle leur imposait ne les rebutaient pas, et ils ne se croyaient point dispensés, même par de pénibles voyages, de jeûnes longs et austères. Leurs temples étaient les mieux ornés et les plus fréquentés de tout l'Orient[2]. Leurs traditions leur semblaient d'autant plus respectables qu'ils avaient été plus rapprochés du berceau du monde primitif. Ayant conservé leur nationalité rien que par l'unité de leur religion, tenaces, pleins de ressources, ils intéressaient par leurs malheurs, par leur fermeté à les subir et par leur activité industrieuse.

Depuis un siècle, des orages avaient de loin en loin troublé leur état, ordinairement paisible. Venus du dehors, ils n'avaient pas eu pour cause, comme on pourrait le croire, les vexations du vainqueur. Les Turcs, très-tolérants par nature autant que par obéissance à leur loi religieuse, confondaient d'ailleurs dans un mépris égal toutes les Églises chrétiennes. S'ils s'immisçaient dans les divisions intestines de ces Églises, c'est qu'ils y étaient engagés par les plaintes ou qu'ils se laissaient gagner par les dons volontaires d'un des partis en lutte. Le payement exact du tribut légal suffisait pour assurer aux peuples conquis non-seulement le libre exercice de leur culte, mais aussi un appui matériel et efficace pour leurs patriarches et leurs évêques[3]. Loin d'essayer de convertir au mahométisme ses sujets chrétiens, le Divan accueillait avec une extrême réserve et souvent décourageait ceux que l'appât d'une récompense excitait à abandonner la religion du Christ[4]. D'une exigence parfois rigoureuse pour le main-

[1] *Lettres sur la Turquie*, de M. A. Ubicini, IIe partie, p. 252. Paris, Dumaine.

[2] Le P. Monnier, ouvrage déjà cité.

[3] Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*. — Ubicini, *Lettres sur la Turquie*. — Archives du ministère des affaires étrangères. Mémoires et documents. Turquie, 37.

[4] Voici une dépêche de Ferriol lui-même, qui est significative : « Un de mes valets de chambre, nommé Hubert, des environs de Rouen, qui avait été huit ans à mon service, et le plus assidu à l'église et à ma chambre, s'est fait Turc sans avoir reçu le moindre chagrin de ma part ny de celle de mes cinq domestiques. Il passa à Constantinople le jour du petit baïran et fut au séraï. Le Grand Seigneur le renvoya sans le voir au grand-vizir qui ordonna au chiaoux-bachi de le mettre dans une chambre à part et d'examiner s'il n'était point fol ou yvre. Hubert persista

Digitized by Google

tien de leurs droits politiques, les mahométans étaient d'une indifférence dédaigneuse et absolue à l'égard de la religion des chrétiens[1]. Bien que persuadé de l'excellence de l'islamisme, le musulman est tout à fait dépourvu de l'esprit de propagande. A ses yeux les infidèles ne sont pas nécessairement réprouvés; car, selon le Coran, « celui qui a dit : Il n'y a qu'un seul Dieu, celui-là entrera dans le paradis. » En outre, *le nombre des élus est fixé de toute éternité*, et essayer d'en accroître le nombre est inutile autant que contraire aux prescriptions du livre sacré. Aussi ignorait-il et ne pouvait-il comprendre cette charité admirable dans son principe, bien que parfois exercée jusqu'à l'abus, qui anime le missionnaire catholique, lui inspire une abnégation sublime, et le détermine à quitter son pays, à traverser les déserts, à souffrir, à mourir pour sauver une seule âme, et la faire participer aux consolations et aux espérances de sa foi.

Cette ardeur de propagande, si éminemment profitable à l'humanité, quand elle sert à répandre la belle morale de l'Évangile chez les nations où elle n'a pas encore pénétré, le saint-siége l'appliqua de bonne heure à soumettre à son autorité spirituelle non pas seulement les idolâtres, mais les chrétiens que de très-légères divergences dans le dogme séparaient de la communion romaine. Dès 1587, Sixte-Quint, désireux de faire disparaître ces divergences, avait envoyé près de toutes les Églises arméniennes l'é-

dans sa résolution, et demanda le jour suivant à parler au vizir. Aïant été admis en sa présence, le vizir l'interrogea sur les talents qu'il avait. Il répondit qu'il ne s'agissait pas de cela et qu'il voulait changer de religion. Le vizir l'aurait chassé dans un autre temps. Il se contenta de lui dire : Fort bien. Hubert demanda à l'entretenir en particulier, disant qu'il avait beaucoup de choses à lui raporter de moy, qui le regardaient. Le vizir, tout meschant qu'il estait, détesta sa perfidie et lui rendit ses mêmes paroles, disant qu'il ne s'agissait pas de cela, et qu'on le mena à la circoncision, ce qui fut exécuté, et il le donna au chaoux Emini, comme il aurait fait un esclave. » Dépêche inédite de Ferriol à Torcy, du 12 mars 1709. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 48.)

[1] Un jour, un étranger se présente à l'audience du grand-vizir Râghib-Pacha, lui dit que Mahomet lui est apparu pour l'inviter à se faire musulman, et qu'il vient de Dantzick tout exprès afin de se convertir. « Voilà un étrange coquin, dit le vizir. Mahomet aurait apparu à un infidèle, tandis que depuis plus de soixante-dix ans que je suis exact aux cinq prières, il ne m'a jamais fait pareil honneur ! » Et l'étranger ne se fit pas musulman. — « J'ai entendu dire plusieurs fois à des docteurs de la loi mahométane que, selon leur religion, il ne leur était pas permis de protéger un parti contre l'autre dans les disputes qui arrivaient entre les catholiques et les hérétiques, parce que, disaient-ils, ils sont tous les deux également mauvais. » Mémoire manuscrit de 1711 sur les affaires de religion. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 37.)

Digitized by Google

vêque de Sidon, qui échoua dans sa tentative[1]. En 1622, fut fondée à Rome par Grégoire XV la congrégation *pour la propagation de la foi*, à laquelle Urbain VIII, son successeur, ajouta le *Collége de la propagande*, où s'instruisaient et se préparaient à leurs missions des jeunes gens venus du monde entier. Ils eurent d'abord la sagesse de suivre en Orient les voies de la douceur et de la persuasion, et ils réussirent ainsi à ramener un assez grand nombre de dissidents. Mais le succès enhardit bientôt les missionnaires, qui, trop convaincus de l'excellence exclusive de leurs doctrines, firent succéder aux ménagements habiles, à l'influence lente, mais certaine, d'une onction persuasive, un prosélytisme ardent, passionné, et trop prompt à arriver à ses fins. Au lieu d'aider les dissidents à franchir la courte distance qui les séparait de l'Église romaine, en leur montrant combien peu ils en étaient éloignés[2]; au lieu de rendre saillants tous les points qui les rapprochaient, ils vinrent se heurter avec une intempestive insistance contre les questions de liturgie par lesquelles surtout se distinguait l'Église arménienne. Ils interdirent aux catholiques, sous les peines les plus sévères, l'entrée des autres temples, et quand il aurait fallu, avec une indulgence habile, voir dans la majorité des Arméniens des frères séparés par leurs pratiques, mais fort peu par leurs dogmes, ils les traitèrent en ennemis et en barbares. Justement irrités par des procédés violents, se voyant voués au mépris et menacés dans leurs traditions les plus chères et les plus respectées, les schismatiques se plaignirent au Divan, et présentèrent à leur tour les jésuites non comme des envoyés de paix, mais comme des fauteurs de discordes et des conspirateurs d'autant plus dangereux qu'ils étaient soudoyés par des cours étrangères[3].

Ferriol comprit l'imprudence commise par les jésuites et tenta de la réparer. Il provoqua en 1701 un rapprochement entre les principaux dissidents et les chefs des catholiques, et il réussit à restreindre les

[1] *Relazione di quanto ha trattato il vescovo di Sidonia nella sua missione in Oriente, data alla santità di N. S. Sisto V, alli 19 aprile 1587.*

[2] Voir l'excellent ouvrage de M. Dulaurier, *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Église arménienne orientale*. Paris, Durand, libraire, 1859. Ce livre combat l'opinion généralement admise que les Arméniens ont embrassé le monophysisme, tel que l'ont enseigné Eutychès et ses adhérents, qui ne reconnaissaient en Jésus-Christ que la nature divine. Non-seulement, en effet, les Arméniens ont toujours condamné Eutychès, que leur Église excommunie, mais encore ils professent, comme les Églises grecque et latine, le dogme des deux natures, des deux volontés, des deux opérations en Jésus-Christ.

[3] Borée, *l'Arménie*, p. 54. — Serpos, *Compendio storico sulla nazione armena*, p. 204. Venise, 1786. — M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, IIe partie, p. 254.

Digitized by Google

demandes de ceux-ci et à apaiser les légitimes ressentiments des premiers. On rédigea une espèce de traité d'union qui, approuvé par le grand patriarche d'Arménie et par l'archevêque catholique, devait être soumis ensuite à la ratification de la cour de Rome et régler désormais les rapports des deux Églises. Mais les heureux effets qu'aurait eus cette transaction furent perdus par la résistance invincible que lui opposa le P. Braconnier, supérieur de la mission des jésuites dans le Levant[1]. Vainement Ferriol lui fit-il observer « qu'une persécution contre les catholiques menaçait d'être générale dans tout l'empire turc; que le sultan pouvait rendre des ordres sévères, ce qui porterait un coup mortel à la religion par le peu de fermeté des catholiques, et qu'il était permis d'éviter une persécution, quand on le pouvait sans intéresser la religion et sans l'offenser. » A ces pressantes raisons, inspirées par l'humanité et la prévoyance, le P. Braconnier répondit que l'Église avait subi autrefois des persécutions bien plus cruelles; que les Arméniens devaient savoir souffrir; qu'il ne pouvait admettre que les catholiques eussent la moindre communication avec leurs frères schismatiques, et qu'ils devaient plutôt s'exposer aux traitements les plus durs[2]. »

Malheureusement, Ferriol n'eut ni assez de fermeté pour faire prévaloir son opinion, ni assez de persévérance pour s'y maintenir. Abandonnant tout à coup sa tentative de conciliation, il se jette éperdument dans le parti de la violence, beaucoup plus conforme à son caractère véhément, à son vif penchant pour la lutte, et aussi, il faut le dire, à la situation délicate où le plaçaient les empiétements de Rome et les exigences des jésuites. L'ambassadeur du roi de France à Constantinople était alors en effet le représentant du saint-siége au moins autant que celui de la cour de Versailles : il s'était soumis à l'usage de correspondre régulièrement soit avec le pape, soit avec les principaux cardinaux. Tandis qu'il rendait compte à Louis XIV des affaires du commerce et de la situation politique, les grands intérêts religieux faisaient l'objet de dépêches périodiques directement adressées à Rome. Très-jaloux de son autorité, Louis XIV avait signalé les inconvénients de cette correspondance[3]; puis il l'avait tolérée, et, ainsi qu'il arrive souvent, l'usage était devenu une obligation. D'un autre côté, les jésuites avaient accru de plus en plus l'importance de leur rôle, et à l'influence directe que la cour de

[1] Lettre inédite de Ferriol au P. Fleuriau, du 4 novembre 1701. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 37.)

[2] Lettre de Ferriol au P. Fleuriau, déjà relatée, dans laquelle les propres paroles du P. Braconnier sont citées.

[3] Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Ferriol et de Louis XIV, Turquie.

Digitized by Google

Rome exerçait sur l'ambassadeur français par ses dépêches pressantes[1], ils ajoutaient les effets de leurs récriminations continuelles, de leur fiévreuse et turbulente activité, de leurs envahissements audacieux. Instruisant à leur guise le saint-siége et inspirant ses ordres; dominant Ferriol par Versailles autant que par Rome; prêts à le calomnier s'il cessait d'être leur instrument, et assez forts pour le renverser; partout présents et influents, ils étaient en réalité maîtres absolus de la situation, et leur responsabilité devant l'histoire est aussi incontestable que leur puissance.

En subissant leur joug, Ferriol ne pouvait parfois s'empêcher de se plaindre. « Ils veulent tous ici passer pour des ministres, écrivait-il à Torcy. Ils se croient plus éclairés que les ambassadeurs, et l'ordre de chaque état est renversé. Ces bons Pères, qui ne devraient aller qu'au bagne et chez les chrétiens établis dans le pays, ne laissent pas de voir les puissances et d'imposer à tout le monde en matière de politique. Lorsqu'un ambassadeur veut les réduire dans les bornes qui semblent leur être prescrites, ils le traitent d'homme sans religion qui sacrifie tout à son ambition[2]. » Assurément c'est là le langage de la vérité, tout le prouve. Mais si fondées que fussent ces plaintes, si réelle que fût alors la domination des jésuites, on ne saurait s'intéresser beaucoup à cette victime volontaire de leurs empiétements. Non-seulement, en effet, Ferriol n'essaye pas de secouer leur lourde tutelle, bien que parfois elle pèse à son amour-propre; mais encore, oubliant le caractère dont il est revêtu, et passant d'une courte et honorable indépendance à un dévouement servile, il se fait l'exécuteur des vengeances de quelques missionnaires avec un acharnement tel, qu'en combattant leurs adversaires il semble combattre ses propres ennemis. Sa haine, ravivée et habilement entretenue par de funestes excitations, va docilement suivre la direction qu'on lui indiquera et frapper impitoyablement, poursuivre sans relâche, faire disparaître et accabler, longtemps même après sa chute, un grand personnage arménien qu'il est temps d'introduire à son tour dans ce récit et de faire connaître à nos lecteurs.

[1] Mais seulement par ses dépêches. La cour de Rome était très-avare de secours d'argent. « Je prie Votre Majesté de me faire acquitter ce mémoire, écrit Ferriol au roi, le 17 octobre 1705, car je ne reçois de la cour de Rome que des brefs et des indulgences. »

[2] Lettre inédite de Ferriol au marquis de Torcy, ministre des relations extérieures, du 5 avril 1704. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 40.) — On lit dans une autre dépêche de Ferriol au cardinal de la Tremoille, ambassadeur de Louis XIV à Rome : « La plupart des missionnaires se plaignent sitôt qu'ils trouvent le moindre obstacle à leurs désirs. La patience est une grande vertu qu'ils pratiquent peu, quoique très-nécessaire pour bien cultiver la vigne du Seigneur. » Lettre inédite de Ferriol, du 5 mars 1709. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 46.)

Digitized by Google

XII

Sorti des rangs du peuple et appartenant à une famille pauvre et obscure de Tocate[1], Avedick[2] avait de bonne heure été admis au nombre des vertabieds ou docteurs, chargés de conserver et d'enseigner les doctrines de l'Église arménienne. Devenu promptement évêque, puis archevêque, il s'était distingué par sa fermeté, que Ferriol nomme de la hardiesse, à soutenir les intérêts de ses coreligionnaires. Le commencement de sa longue lutte avec l'ambassadeur français, dans laquelle l'un montrera une hauteur digne, et l'autre une violence extrême, et qui devait se terminer pour Avedick par une terrible catastrophe, remonte bien au delà de l'époque où Ferriol arriva à Constantinople en qualité d'ambassadeur. Celui-ci, se trouvant en Hongrie dans le camp des Turcs et ayant appris quelques propos irrespectueux tenus par Avedick contre Louis XIV, avait usé de son influence sur le grand-vizir pour faire exiler le téméraire archevêque[3]. Mais, en décembre 1701, l'excessive rigueur de cette punition fut réparée d'une manière éclatante. Le grand muphti Feizoulah-Effendi, chargé des affaires spirituelles, mais qui gouvernait en réalité tout l'empire turc par son ascendant sur le sultan Mustapha II[4], s'était lié autrefois à Erzeroum, où il avait été cadi, avec Avedick, comme lui habitant cette ville. Assez puissant pour choisir et renverser les grands-vizirs, ce premier dignitaire de la foi musulmane le fut aussi pour faire de son ami le « patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem. » En vain Ferriol demanda-t-il au grand-chancelier de l'empire et au kiaya du grand-vizir la confirmation de l'exil d'Avedick. Ces deux hauts personnages répondirent à l'ambassadeur français[5] que la puissance du muphti était souveraine, sa volonté à cet égard irrévocable, et qu'il était aussi inutile de vouloir s'opposer à sa détermination, que dangereux d'essayer d'ébranler son crédit.

[1] Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. *Déclaration authentique de M. Petit de la Croix, secrétaire-interprète du roi en langues turque, arabe et autres orientales*, qui sera citée ultérieurement.

[2] Avedick, ou Arwedik, ou Aviedik. J'ai adopté l'orthographe de Ferriol.

[3] Dépêche inédite de Ferriol au cardinal de Janson, du 10 avril 1702. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 37.)

[4] « En ce moment, le muphti gouverne pour ainsi dire l'empire. » Lettre de Ferriol, déjà relatée.

[5] Dépêche inédite de Ferriol à Louis XIV, du 31 décembre 1701. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 37.)

Digitized by Google

Il ne restait à Ferriol qu'à se soumettre. Mais, ainsi que ses ardents inspirateurs, il conçut dès lors, contre le patriarche arménien, un ressentiment implacable dont on trouve les preuves dans chacune de ses dépêches, que le temps devait accroître de plus en plus, et dont les effets ne tardèrent pas à éclater. Et pourtant rien, dans la conduite du chef des Arméniens, ne justifie d'abord cette inimitié. Sans doute il se montra moins docile que ne l'auraient voulu les jésuites à leurs prétentions. Sans doute il trompa l'espoir qu'ils avaient conçu de l'acheter et de le conquérir à leur cause. Mais, malgré les obstacles soulevés par eux contre le traité d'union qu'a proposé Ferriol, Avedick exhorte ses coreligionnaires à la paix[1], et, durant plusieurs années, les deux Églises se maintiennent dans une concorde parfaite. « La liberté est si grande pour les catholiques, écrit Ferriol le 1er mai 1703, que tout le monde avoue qu'il n'y en aurait pas davantage dans un pays chrétien. Les R. P. jésuites ont fait à Pâques la procession de Sainte-Anne, au milieu de Galata, portant la croix, les bannières et les reliques avec une infinité de flambeaux allumés et un concours de peuple prodigieux. On ne faisait auparavant cette cérémonie que dans l'enceinte de l'église[2]. » Au lieu de tenir compte à Avedick de cette situation heureuse, Ferriol saisit le premier prétexte pour tenter de le renverser. Mais c'est en vain qu'il le dénonce au kiaya du grand-vizir comme ayant corrompu un courrier et intercepté les dépêches de Louis XIV[3]. Ce détournement, alors très-commun en Turquie, et pour lequel d'ailleurs l'exil demandé par Ferriol aurait été une peine beaucoup trop sévère, reste impuni, et la haute protection du muphti continue à couvrir le partriarche.

Mais, sur ce théâtre des révolutions soudaines et des bouleversements les plus imprévus, la suprême puissance était alors presque toujours suivie d'une chute profonde. Le plus souvent un ordre laconique venu du sérail, parfois la voix retentissante du peuple irrité suffisait pour précipiter du faîte du pouvoir dans l'abîme les favoris d'un jour, et jamais, dans ces fréquentes catastrophes, la hache du bourreau

[1] « Le patriarche Avedick est encore à Andrinople. Il engage les Arméniens à la paix. » Lettre inédite de Ferriol au comte de Pontchartrain, du 11 mai 1702. — « La persécution des Arméniens catholiques est entièrement finie. » Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 8 juin 1702. — « La persécution paraît entièrement finie. » Lettre inédite de Ferriol à Louis XIV, du 2 octobre 1702. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 39.)

[2] Lettre inédite de Ferriol à Louis XIV, du 1er mai 1703 : « Toutes les affaires du commerce et de la religion vont ici fort bien, mande-t-il à Pontchartrain, le 4 juillet de la même année. Nous y jouissons d'une assez grande tranquillité. » (Archives des affaires étrangères, Turquie, 39.)

[3] Lettre inédite de Ferriol au kiaya du grand-vizir, du 14 may 1705. (Turquie, 89.)

Digitized by Google

ne restait inactive. Au moment où Avedick paraissait devoir jouir pendant longtemps de l'efficace appui du muphti, une révolution formidable éclate à Constantinople. Deux cent mille hommes en armes demandant la présence du Grand Seigneur et réclamant l'exécution de la loi selon laquelle il ne lui est pas permis, en temps de paix, de s'éloigner de la capitale; toutes les milices se réunissant au peuple et aux gens de loi, les milices pour se plaindre de n'être pas payées, le peuple pour attribuer sa misère au séjour du sultan à Andrinople, les gens de loi pour protester contre la cupidité du muphti[1]; celui-ci égorgé, le sultan Mustapha II renversé, et Achmet III, son frère, tiré du fond du sérail et placé sur le trône, telle fut la rapide révolution qui vint tout à coup priver Avedick de son protecteur et le livrer aux ressentiments de Ferriol. Moins de deux mois après, en effet, le patriarche arménien était déposé, enfermé dans la forteresse des Sept-Tours[2], puis, sur les instances réitérées de l'ambassadeur, exilé en Syrie à Abratadas. Les Arméniens refusent d'obéir au nouveau patriarche Kaisac, et réclament inutilement leur chef aimé[3]. L'influence de Ferriol est assez grande pour qu'il puisse satisfaire aux plus minutieuses et aux plus cruelles précautions. Jeté sur un rocher, écueil abandonné et fort éloigné de Constantinople, l'ancien patriarche paraît encore redoutable. Ferriol rend sa prison le plus dure qu'il est possible, et, avec une barbarie dont on hésiterait à admettre les preuves, si elles n'émanaient pas de celui même qui en a été coupable, il croit nécessaire de faire enfermer sa victime « dans un cachot plein d'eau et d'où elle ne peut voir le jour[4]. » Ce raffinement de cruauté, Ferriol l'expose dans ses dépêches, sans paraître le regretter, et dans son récit, comme dans les réponses du roi et des ministres auxquels il s'adresse, on cherche vainement d'un côté un essai de justification, de l'autre un désaveu, ou du moins une expression de surprise. Par ce silence, le gouvernement de Louis XIV a sa part de responsabilité du barbare acharnement de son ambassadeur.

Mais l'affection des Arméniens finit par être plus puissante que la haine de Ferriol. La somme énorme de quatre cents bourses[5] fut

[1] Dépêche inédite de Ferriol à Louis XIV, du 23 juillet 1703. La révolte commença le 17 juillet. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 39.)

[2] Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 18 septembre 1703. La forteresse des Sept-Tours était alors la principale prison d'État de Constantinople.

[3] Dépêches inédites de Ferriol à Louis XIV, du 9 novembre 1703, et de Ferriol à Pontchartrain, du 11 novembre 1703. Turquie, 39.

[4] Dépêche de Ferriol à Pontchartrain, du 12 juin 1704.

[5] Soit, en monnaie du jour, 880,000 francs. Il y avait des *bourses d'argent* et des *bourses d'or*, celles-ci de beaucoup les moins communes et valant 6,750 livres

Digitized by Google

réunie par les schismatiques et tenta la cupidité du grand-vizir et de ses principaux officiers. Les promesses faites à Ferriol furent oubliées, et, un an après avoir été déposé, Avedick remonta sur le trône patriarcal[1]. « Il s'est joint avec les Grecs, écrit Ferriol à Pontchartrain, et je prévois des persécutions terribles contre les catholiques[2]. » Et aussitôt, avant de s'assurer si ces craintes sont fondées, l'ambassadeur, dont l'esprit est fécond en mesures de rigueur, propose un moyen non pas de prévenir les persécutions, mais par avance de s'en venger, et de continuer à donner à ses ennemis l'exemple de la violence. Il demande au pape et au grand-maître de Malte de faire arrêter les Grecs et les Arméniens qui naviguent dans les eaux de l'archipel, ou qui se trouvent dans les îles, de s'emparer de leurs effets, de garder leurs personnes, et, comme ils ont un très-grand nombre de bâtiments, et que les îles sont ouvertes et sans défense contre un coup de main, l'ambassadeur prévoit que la répression sera formidable[3].

D'un tel homme, aussi industrieux à imaginer ces rigueurs, aussi prompt à devancer ses adversaires, ou des Arméniens demeurant fidèles à la religion de leurs pères et se roidissant contre un prosélytisme passionné et ardent, qui est le persécuteur? quels sont les persécutés? Que dès son envoi à Abratadas, Avedick ait conçu contre les catholiques une haine implacable, bientôt partagée par ses partisans, il faut l'admettre et ne point s'en étonner. Mais ce qui est incontestable, c'est que, sorti de son cachot et replacé à la tête des Arméniens, il dissimula ses ressentiments et vécut en paix avec les catholiques. « Il ne remue pas, écrit Ferriol le 20 janvier 1705; » et le 11 mars : « Il se tient dans un grand respect et les affaires de la religion sont ici fort tranquilles. » — « Avedick ne donne aucun chagrin aux catholiques, » lisons-nous dans une dépêche du 13 août. Mais l'ambassadeur ajoute aussitôt : « J'espère qu'il se précipitera

sterling, soit 148,500 livres. Dans l'espèce, il ne pouvait s'agir de *bourses d'or*, puisque l'on obtiendrait, avec 400 bourses, une somme exorbitante et au-dessus des ressources des plus riches Arméniens. Au surplus, lorsque le mot *bourse* est employé seul, il doit s'entendre dans le sens de *bourse d'argent*. (*Encyclopédie des sciences, des arts et des métiers*, t. X, p. 655, édition de 1765.) Or, selon les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. I, p. 191, note S, la bourse valait 500 piastres. Cette piastre n'étant pas une imitation de la piastre d'Espagne, mais bien une monnaie d'argent particulière à la Turquie, laquelle a valu jusqu'en 1753 4 fr. 40, on obtient pour les 400 bourses, somme réunie par les Arméniens et qu'indique la dépêche, le chiffre de 880,000 francs.

[1] Depêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 16 décembre 1704. (Affaires étrangères, Turquie, 41.)

[2] Même dépêche. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 41.)

[3] Dépêche de Ferriol à Pontchartrain, du 16 décembre 1704.

Digitized by Google

lui-même, et je ne perdray pas une occasion de le détruire[1]. » — « Je ne lui donneray pas un instant de repos, écrit-il au cardinal de Janson, le connaissant pour un très-méchant homme et capable d'une grande dissimulation[2]. »

Afin de consolider une paix qu'il croit pouvoir être définitive, Avedick se rend, le 26 décembre 1705, à l'ambassade de France[3]. Il ne s'y présente ni pour supplier, ni pour braver. Entouré de trois cents Arméniens considérables par leur situation, il vient proposer au représentant du Protecteur de la religion catholique dans le Levant, de proscrire dans ses églises les anathèmes lancés contre certains hérétiques, et il demande que les jésuites qui, depuis longtemps ont reçu l'autorisation de prêcher en langue turque dans les temples arméniens, le fassent sans passion et avec mesure. Loin d'être désarmé par cette démarche, fière mais non provocatrice, Ferriol la qualifie de hardie[4], et avoue que, s'il ne lui avait pas donné précédemment un sauf-conduit, il aurait certainement fait arrêter le patriarche. Son aversion ne souffre ni trêve ni repos. Ne se sentant pas assez puissant pour arriver seul à ses fins, il suscite parmi les Arméniens eux-mêmes des adversaires à son ennemi. Il encourage l'ambitieux patriarche de Sissem, qui aspire à remplacer Avedick dans le grand patriarcat. Il le reçoit dans le palais de l'ambassade[5], le soutient de son influence, l'aide de ses conseils. Enfin, après une année d'efforts constants, de corruption exercée parmi les officiers du Divan, de menaces, d'intrigues, de menées de toute espèce, Ferriol a la satisfaction de pouvoir annoncer à Louis XIV[6], que, pour la seconde fois, Avedick a été déposé, et, pour la troisième fois, envoyé en exil.

C'est alors qu'afin de rendre définitive cette chute, et pour se débarrasser à jamais de son ennemi, Ferriol imagina l'acte le plus violent, le plus étrange en plein dix-huitième siècle, qu'un représentant d'une nation civilisée ait jamais osé commettre. Ce fut lui qui eut le triste honneur d'en concevoir le projet. Mais une dépêche[7], acca-

[1] Lettres de Ferriol à Louis XIV et au cardinal Janson, des 20 janvier, 11 mars, 20 juin et 15 août 1705.

[2] Archives des affaires étrangères, Turquie, 41.

[3] Lettre de Ferriol à Pontchartrain, du 17 décembre 1705.

[4] Archives des affaires étrangères, Turquie, 41.

[5] Dépêche inédite de Ferriol au cardinal Janson, du 16 septembre 1705.

[6] Dépêche du 25 février 1706.

[7] Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 2 février 1708. « Je me suis examiné avec attention, et si quelqu'un m'a porté à une résolution violente contre Avedick, je diray que c'est le seul Père Hyacinthe qui m'exagérait tous les jours sa méchanceté et ses crimes. » (Archives des affaires étrangères, Turquie, 45.)

Digitized by Google

blante pour les missionnaires catholiques, prouve jusqu'à l'évidence, que leurs excitations entraînèrent Ferriol à croire cet acte indispensable, et que, en ne cessant pas d'exposer aux yeux de l'ambassadeur les prétendus dangers qu'offrait encore le patriarche exilé et impuissant, il déterminèrent la résolution d'un enlèvement.

Avedick avait été déposé le 25 février 1706. Deux mois après on le transportait en exil. Le 20 avril il quittait Constantinople qu'il ne devait plus revoir, et ses chers Arméniens dont il se séparait cette fois pour toujours, et pour qui il allait être durant toute leur vie l'objet d'anxieuses préoccupations, de constants regrets, et d'incessantes autant qu'infructueuses recherches. Ferriol avait acheté le chiaoux, chargé de conduire l'ancien patriarche, et transmis des instructions au sieur Bonnal, vice-consul à Chio, où Avedick devait passer et s'arrêter pendant quelques heures[1]. C'est là que fut commis le plus audacieux attentat contre le droit des gens. Bonnal, aidé du Père Tarillon, jésuite[2], a, selon les injonctions de Ferriol, frété un petit bâtiment de commerce commandé par un Français qui reçoit l'ordre de se rendre à Marseille. Dès son arrivée à Chio, le chiaoux vendu livre le grand personnage confié à sa garde, et le représentant de Louis XIV, accompagné du jésuite Tarillon, s'empare du sujet du sultan et l'emprisonne sur le bâtiment français. Dans l'enlèvement, aucun obstacle, et les protestations du vieillard contre cet abus de la force furent vaines et restèrent sans écho. Dans la traversée, aucune rencontre de corsaires, comme le redoutait Ferriol[3], et comme sans doute le souhaitait le prisonnier, car tomber entre leurs mains eût cent fois mieux valu pour lui que le traitement qui lui était réservé en France. Toutefois il lui fut donné de concevoir quelque espérance. Des vents contraires poussèrent à Gênes le bâtiment[4]. Là, Avedick, si surveillé qu'il soit par son gardien, trompe sa vigilance et confie à un Grec, nommé Spartaly, deux lettres, l'une adressée au premier interprète de la Porte, Maurocordato, l'autre à l'Arménien Théodat, et dans lesquelles il nomme les auteurs de son enlèvement et il demande vengeance. Mais le malheur s'acharne sur l'ancien patriarche. Spartaly, transporté à Smyrne sur un navire anglais, et au moment de se rendre à Constantinople pour y porter les

[1] Dépêches de Ferriol à Louis XIV, des 6 mai et 1er juin 1706, déjà données par le chevalier de Taulès, avec six autres que nous indiquerons quand nous aurons à nous en servir.

[2] Mémoire du marquis de Bonnac, ambassadeur de France en Turquie en 1724. (Archives du ministère des affaires étrangères.)

[3] Lettres de Ferriol à Pontchartrain, du 6 mai, et à Louis XIV, du 1er juin 1706.

[4] Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 19 février 1707. Turquie, 45.

Digitized by Google

lettres révélatrices, entre en relations et en confidences avec un autre Grec chiote, Justimany, qui, pour quelque argent, va livrer le secret de son compatriote au consul français[1]. Celui-ci, comprenant toute l'importance de la révélation, mande Spartaly, l'achète à son tour et le retient à Smyrne. Tandis qu'il envoie à Ferriol lui-même les lettres saisies, qui, au lieu de sauver le prisonnier, vont lui attirer de plus grandes rigueurs, Avedick, croyant pouvoir compter sur leur effet heureux et espérant une prompte délivrance, arrivait à Marseille, et était remis entre les mains de M. de Montmor, intendant des galères, puis jeté dans les cachots de l'arsenal[2].

XIII

« J'ai découvert l'Homme au masque de fer, et il est de mon devoir de rendre compte à l'Europe et à la postérité de ma découverte », s'écrie le chevalier de Taulès[3], avec une conviction que ne devait pas partager la postérité, et une solennité de ton si peu justifiée par le résultat, qu'une extrême réserve est imposée à ceux qui, après lui, s'aventurent dans cette poursuite féconde en échecs.

La nouvelle de cette découverte fut d'abord accueillie avec une confiance qu'expliquait la situation de celui qui disait l'avoir faite. Issu d'une des plus anciennes et des plus respectables familles du Béarn, admis en 1754 dans les gendarmes de la garde du roi, entré, dix ans après, dans la carrière diplomatique qu'il parcourut toujours avec honneur, parfois avec succès, envoyé successivement en Suisse, en Pologne et plus tard en Syrie comme consul général, lié d'amitié avec Voltaire qui montrait de la déférence pour ses avis[4], M. de Taulès

[1] Nommé Royer. Tous ces détails sont puisés dans la dépêche inédite relatée ci-dessus. Royer plaça Justimany sous la protection de la France afin de lui épargner des vexations, au cas où sa trahison aurait été découverte.

[2] Lettre de Ferriol à Louis XIV, du 1er juin 1706. — Lettre de Louis XIV, du 10 novembre 1706. — *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 255, publiée par M. Depping et achevée avec beaucoup de soin par son fils, M. Guillaume Depping, de la Bibliothèque impériale. Il y a donné plusieurs dépêches relatives à Avedick et dont nous continuerons à indiquer la source à mesure que nous aurons à les relater. C'est au moyen de ces dépêches, et avec celles inédites du ministère des affaires étrangères, que nous pourrons raconter, dans ses moindres détails, la fin du patriarche.

[3] *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique, par le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie, p. 1.

[4] De 1752 à 1768, Taulès et Voltaire ont eu une longue et intéressante correspondance donnée par l'éditeur Gaultier-Laguionie (Paris, 1825), à la suite des divers mémoires de Taulès.

Digitized by Google

jouissait parmi ses contemporains d'une autorité due autant aux qualités de son esprit qu'à son caractère honorable. Il avait traversé le premier empire sans vouloir rentrer dans les affaires, et consacré aux études historiques les loisirs que lui avait créés son indépendante fierté. Ce fut la lecture d'un mémoire manuscrit et inédit du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, qui révéla à Taulès l'existence du grand patriarche Avedick et son enlèvement par Ferriol. L'auteur de ce mémoire ajoutait qu'Avedick avait été ensuite envoyé aux îles Sainte-Marguerite, puis transféré à la Bastille, où il était mort. « En lisant ce passage, dit Taulès, il me vint subitement dans la pensée que ce personnage pouvait bien être le *Masque de fer*. Confirmé ensuite de plus en plus dans cette conjecture par une multitude de faits que la mémoire m'avait retracés confusément à mesure que je lisais, je me dis avec une nouvelle assurance : oui, c'est lui-même, voilà le *Masque de fer !*[1] »

A vrai dire, cette pensée, des plus naturelles, devait surgir dans l'esprit de tout lecteur de ce mémoire, et, si Taulès crut posséder enfin la solution du problème, bien d'autres en auraient été persuadés comme lui. Son seul tort, mais il fut grand, a été de s'opiniâtrer dans cette opinion, quand une étude plus complète de la question aurait dû lui montrer son erreur, et, lorsque son système croulait de toutes parts, d'essayer de l'étayer par une accusation de faux aussi grave qu'imméritée.

Assurément l'intérêt qu'avait Louis XIV à dissimuler l'existence d'un prisonnier tel qu'Avedick, le besoin de dérober à tous les regards la victime d'un si énorme attentat contre le droit des gens, la nécessité d'enlever à l'ancien patriarche tout moyen d'instruire la Porte-Ottomane du pays où il était détenu, le retentissement qu'eût dans l'Orient entier sa disparition, la situation précaire où se trouvait alors le roi de France, contraint de ménager la Turquie, étaient autant d'arguments se présentant en foule à l'esprit et précieux à invoquer en faveur de l'opinion de Taulès. Ce système offrait en outre l'avantage d'expliquer plusieurs circonstances vraies ou supposées de la vie du mystérieux prisonnier de Saint-Mars. Ce silence presque constamment gardé par lui, et qui a fait dire si souvent qu'il y était condamné sous peine de la vie, le patriarche arménien était contraint de l'observer par ignorance de notre langue. Cet accent étranger, remarqué par le chirurgien Nélaton dans une visite faite par lui à la Bastille[2], et qui le frappa dans les quelques syllabes à peine articulées par le détenu, trouve sa naturelle explication avec Avedick.

[1] *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique, p. 21.
[2] Il en a été parlé dans le ch. VIII de cette étude.

Digitized by Google

Le fameux propos de Louis XV, répondant à son valet de chambre, Laborde, qui l'interrogeait sur l'homme au masque de fer : « La prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui », s'appliquait assez exactement au patriarche. Enfin, à défaut de ces dépêches officielles, preuve souveraine et indispensable aujourd'hui, qui seules permettent d'édifier un système sur des bases inébranlables, celui de Taulès réunissait du moins en sa faveur de fortes présomptions, et ne souleva d'abord aucune objection fondamentale.

Mais l'inventeur ne jouit pas longtemps d'une joie sans mélange. Sa conviction était des plus enracinées. « Jamais peut-être, dit-il, rien ne m'avait paru d'une si grande évidence. *Je ne sentais pas plus clairement mon existence que je ne reconnaissais le patriarche dans tous les traits du Masque de fer*[1]. » Tout à coup, le ministre des affaires étrangères[2], qui a ordonné des recherches dans ses archives, fait savoir au chevalier de Taulès qu'en réalité un grand personnage arménien a été enlevé de Constantinople et conduit en France, mais que, se trouvant encore en Turquie dans les premiers mois de 1706, ainsi que l'établissent des dépêches indiscutables, il ne peut être le prisonnier amené par Saint-Mars, des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, le 18 septembre 1698, et mort dans cette forteresse le 19 novembre 1703. Taulès accepta d'abord avec résignation, et ainsi qu'il convenait, cette révélation vraiment foudroyante. Son système était renversé de fond en comble, ses raisonnements détruits, sa découverte anéantie. Il le reconnut. Il regretta de ne s'être point rappelé plus tôt cette maxime qu'il avait entendue souvent, répétée par D'Alembert lui-même : « Il ne faut ni rien nier, ni rien affirmer dans ce monde. » Il avoua sa méprise, et l'homme d'esprit répara avec grâce l'erreur, très-excusable du reste, commise par l'historien. Mais ce système avait jeté de si profondes et de si tenaces racines dans le cerveau de son auteur, qu'il ne parvint pas à les en arracher entièrement. Un germe était resté qui s'y développa peu à peu, et d'une manière qui à elle seule mérite l'attention, indépendamment de l'intérêt qu'inspire tout ce qui touche à *l'homme au masque de fer*.

« Serait-il possible, se dit Taulès, qu'une preuve aussi fulminante me laissât encore quelque ressource? Disputer, à la suite d'un fait *aussi destructif de mon opinion*, et de la vérité duquel je suis obligé de convenir, ne serait-ce pas vouloir porter, de propos délibéré, la prévention à son comble?[3] » On le voit, Taulès ne conteste

[1] Ouvrage déjà cité, p. 61.
[2] M. de Vergennes.
[3] *L'Homme au masque de fer*, p. 62.

Digitized by Google

point d'abord l'exactitude des deux dates et l'impossibilité de les concilier avec son système. Mais il modifie peu à peu les termes du problème à résoudre. Il ne s'agit plus pour lui de découvrir qui a été *l'homme au masque de fer*, mais de prouver, malgré une objection capitale, que *l'homme au masque de fer* a été Avedick. Ce fait est digne de remarque, et l'enchaînement des idées successives de Taulès est ici comme toujours fort significatif. Il ne commence pas par rechercher si un faux a été commis par les jésuites, pour établir ensuite que *l'homme au masque de fer* est Avedick. Point. C'est de la nécessité dans laquelle il se croit placé d'établir cette identité, que découle pour lui, d'abord la supposition d'un faux, puis sa recherche, puis la certitude que ce faux a été commis. « Quelque téméraire que doive paraître mon observation, j'oserai le dire, *je sens l'espérance renaître dans mon âme*, et, malgré tout ce que je viens d'avouer contre moi-même, je ne renonce pas à ma découverte... Si je m'abuse, je mériterai doublement d'être confondu. Mais si, comme tout m'en assure, je sors victorieux de cette lutte, la confusion restera tout entière à ceux qui avaient voulu m'enlever l'honneur de cette découverte[1]. » Dès lors tous les efforts de Taulès tendent à détruire les données réelles acceptées par lui jusque-là. Ne pouvant se refuser à admettre les dépêches du ministère des affaires étrangères, établissant qu'Avedick était encore à Constantinople en 1706, et cet obstacle étant vraiment insurmontable, Taulès se retourne vers l'autre, vers le journal de Dujonca. C'est le Père Griffet qui, le premier, a cité[2] les deux pages de ce journal ayant trait au prisonnier mystérieux et portant les dates du 18 septembre 1698, jour de son arrivée à la Bastille, et du 19 novembre 1703, jour de sa mort. Or le Père Griffet est jésuite. A ce titre, et dans l'intérêt, à ses yeux supérieur à tout, de l'ordre auquel il appartient, n'a-t-il pas pu altérer, falsifier ce document, de manière à ce qu'il pût être opposé à ceux qui se lèveraient peut-être un jour pour accuser les jésuites de l'enlèvement d'Avedick, et qui verraient dans ce personnage *l'homme au masque de fer !* Ce soupçon, à peine entré dans l'esprit de Taulès, l'envahit et le domine, et aussitôt tout lui devient argument irrésistible et preuve formelle d'une falsification.

Ce journal est divisé en deux parties formant chacune un volume. La première a pour titre : *Estat de prisonniers qui sont envoyés par l'ordre du roy à la Bastille à commenser du mescredy konsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant du*

[1] *L'Homme au masque de fer*, p. 63.

[2] Dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire.*

Digitized by Google

roy en l'année 1690, et le verso de son folio 37 porte littéralement ce qui suit :

« Du judy 18me de septembre 1698, à trois heures après midy, Monsieur de St-Mars gouverneur du château de la bastille est arive pour sa première entrée venant de son gouvernement des illes St-Marguerite honorat aient mene avec queluy dans sa litière un ensien prisonnier qu'il avet à pignerol lequel il fait tenir toüiours masque dont le nom ne se dit pas et l'aient fait metre en de sendant de sa litière dans la première chambre de la tour de la basinnière en atandant la nuit pour le mettre et mener moy mesme a neuf heures du soir avec M. de rosarges un des sergens que monsieur le gouverneur a mene dans la troisiéme chambre seul de la tour de la Bretaudière que j'aves fait meubler de touttes choses quelques jours avent son arivée en aient reseu l'hordre de Monsieur de St-Mars lequel prisonnier sera servy et sounie par Mr de rosarge que monsieur le Gouverneur norira. »

La seconde partie, dont le titre est : *Estat de prisonnies, qui sortet de la bastille a commenser du honsiesme du mois d'octobre que je suis entre en possession en l'annee* 1690, renferme au verso du folio 80 ce qui suit :

« Du mesme jour lundi 19me de novembre 1703 — le prisonnier inconeu touiours masque d'un masque de velours noir que Monsieur de St-Mars gouverneur a mene avecque luy en venant des illes St-Marguerite qu'il gardet depuis lontamps lequel s'etant trouve hier un peu mal en sortant de la messe il est mort lejourd'huy sur les dix hures du soir sans avoir eu unne grende maladie il ne se put pas moins. Mr Giraut nottre homonier le confessa hier surpris de sa mort il n'a point reseu les sacremens et notre homonier la exorte un momant avend que de mourir et se prisonnier inconeu garde depuis si lontamps a este entére le mardy a quattre hures de la presmidy 20me novembre dans le semetiere St-Paul nottre paroisse sur le registre mortuer ∓ on a done un nom ausy inconeu que monsieur de rosarges maior et Mr Reil sieurgien qui hont signe sur le registre.

« ∓ je apris du depuis qu'on l'avet nome sur le registre M. de Marchiel que on a païe 40 l. d'anterement[1]. »

Pour tout lecteur non prévenu et impartial, ces pages naïves sont concluantes et n'inspirent aucun doute. Mais il n'en est point ainsi pour Taulès. Selon lui, le Père Griffet lui-même, et non Dujonca, est l'auteur de ce document dans lequel, avec un art achevé, il a introduit plusieurs causes d'obscurité et est parvenu à égarer à jamais

[1] Archives de la bibliothèque de l'Arsenal. *Journal manuscrit de Dujonca.*

Digitized by Google

tous ceux qui seraient tentés de soulever le voile. Il a commencé par imaginer les deux dates de 1698 et de 1703, afin qu'il fût impossible de les appliquer à Avedick qui se trouvait encore à Constantinople en 1706. C'est à dessein qu'avec des précautions infinies il a attiré l'attention sur ce fait inventé à plaisir : « Saint-Mars avait ce prisonnier dès Pignerol, » point sur lequel il insiste en disant plus bas : « Ce prisonnier qu'il gardait depuis longtemps. » Faire par deux fois affirmer par Dujonca que *l'homme au masque de fer* a été d'abord détenu à Pignerol, écarte absolument en effet la personne d'Avedick. L'affectation de parler à plusieurs reprises de l'abbé Giraut, aumônier de la Bastille, est pour Taulès également significative en ce qu'elle révèle l'intention habile d'éviter avec soin de nommer les jésuites, même quand il s'agit de la Bastille, où l'un d'eux était constamment attaché. Il est vrai que les registres de l'église Saint-Paul confirment le journal de Dujonca, puisque, à la date du 20 novembre 1703, y est relaté l'enterrement du prisonnier[1]. Mais cette objection n'embarrasse point Taulès. Sans aller jusqu'à supposer que ces registres aussi ont été falsifiés, il veut bien les accepter pour authentiques. « Mais, dit-il, ce prisonnier, enterré le 20 novembre 1703, n'est point celui amené par Saint-Mars à la Bastille. C'est un obscur inconnu, et le Père Griffet, trouvant sur les registres de cette église la preuve de sa mort en 1703, s'en est servi comme d'une base pour échafauder ses mensonges, et, en attirant exclusivement sur lui l'attention de la postérité, l'a détournée d'Avedick et a rendu nécessairement infructueuses les investigations ultérieures.

Il n'en est rien. Dans cet épisode douloureux du règne de Louis XIV, les jésuites n'ont leur part de responsabilité que par la pression qu'ils ont exercée sur Ferriol, et ils sont entièrement innocents du faux dont on les a accusés.

La parfaite authenticité du journal de Dujonca ressort de bien des preuves. Il suffit de l'avoir lu, de s'être assuré qu'il n'est point composé de feuilles détachées et reliées ensuite, et qu'il a été écrit tout entier de la même plume incorrecte et naïve, pour se convaincre de l'impossibilité matérielle de la moindre altération. Ou il est faux d'un bout à l'autre, ou les pages relatives au *Masque de fer* ont pour auteur cette espèce de surveillant général de la Bastille, tantôt trop pompeusement nommé lieutenant du roi, tantôt remplissant les humbles fonctions de porte-clefs, dévoué à ses devoirs multiples[2],

[1] Archives de l'Hôtel de Ville. *Registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Paul.* Saint-Paul, 5 1703-1705, t. II, n° 166.

[2] J'ai trouvé dans les archives de l'Arsenal un autre document émané de la même plume de Dujonca, dont on ne connaissait jusqu'ici que le journal. Ce sont des notes où il énumère les lourdes occupations qui pesaient sur lui. Ce document jette une

Digitized by Google

et qui doit être cru pour son ignorance de certaines choses, autant que pour sa connaissance parfaite d'autres, pour la naïveté non simulée de son langage et le ton de sincère assurance qui est uniforme dans le journal tout entier. Non-seulement, d'ailleurs, tout ce qui y

certaine lumière sur le régime intérieur de la Bastille. C'est la même grosse écriture que celle du journal, les mêmes fautes de langage, la même naïveté. Il est trop long pour être cité ici. J'en extrais seulement le relevé de tout ce qu'avait à faire Dujonca.

« Depuis plus d'un année que je suis entre à la Bastille, je este oblige de faire le service qui san suit :

« Comme de se lever tous les matins de premies et le dernier coucher. — Faire monter la garde bien souvent a la plance de messieurs les oficiers de monsieur de Besemaux, faire la ronde et la visitte tous les soirs dans l'incertitude que ces messieurs la fasset, fermer les portes fort souvent ne pouvent conter sur personne. — Prendre tout le soin de la garde du chasteau ne pouvent me fier ny reposer sur le deux oficiers de monsieur le gouverneur, lequels ne font que se qu'il lur plest et ne rendent conte de ce qu'il si passe qu'a monsieur de Besemaux. — Cant monsieur de la Venice ou dautres commiserres viennet pour interoger de prisonnies, il faut les aler prendre dans lur chambre et mener le prisonnies dans la salle de monsieur de Besemaux en traversant toutes le cours et il faut atandre dehors a la porte le plus souvent gusque a des huit heures de tamps pour reprendre et ramener le prisonnier ou l'on lapris. — Les prisonnies auquels il est permis de voir du monde il faut ausi les aler prendre dans lur chambre pour les mener au travers de toutes les cours dans la salle alordinere ou les parans ou amis les atandet et il faut le plus souvent rester avec eus tout ausi lontamps qu'ils veullet estent oblige de les garder a veue et ensuitte les ramener. — Il faut avoir le mesme soin et apliquacion pour quelques jeans de la religion lequels sont veus et entreteneus par le perre Bordes, M. Latour Dalier et madame Chardon pour les convertir. — Suivre et garder le prisonnies quy hont la permission de saler promener au jardein et sur la terasse de fois a autre. — A tous le prisonnies malades il faut les aler visiter souvent et en prendre du soin. A ceus qui hont besoin du medesin et de la potiquerre il faut les aler mener ou le malades sont pour estre plus a sure de se quil si passe et de remedes con lur ordonne de prendre il faut estre present cant on lur aporte. — Le prisonnies qui se trouvent fort mal et en danger de mort il faut redoubler tous ces soins pour le faire confeser resevoir tous ces sacremans et cant il en murt il faut satisfaire a tous le devoirs d'un bon crestien. — A la rivée dun prisonnie qui doit estre renferme il faut commenser a le visiter et a foulier par tout sur luy et toutes ces hardes et le mener dans la chambre con luy donne. Au surplus il faut prendre le soin de li faire doner et aporter tout se quil li est nesesaire pour la garniture de sa chambre en peient bien cherement au tapissier de monsieur de Besemaux ou bien a la mestresse dautel. — Le prisonnies renfermes qui optiennet lur liberte entiere il faut ausy le foulier tous et visiter leurs hardes avent que de sortir a cause de la grande communiquacion qu'il y a antre le prisonnies les uns aux autres. Il faut au si avoir le mesme soin de foulier le prisonnies questant renferme pour le mestre dans la liberte de la court ce qui arrive aces souvent. — Faire de visittes dans toutes les chambres et foulier partout mesme tous le prisonnies et dans leurs hardes. — Comme ausy il faut visiter tout se qu'il vient de dehors pour le prisonnies renfermes et sa qu'il en sort pour racommoder ou blanchir lur hardes. — Dans le nombre qu'il y a de prisonnies quelques uns journelement se trouvent en necesité ou besoin de quelque chosse ou bien pour quelque plainte de lur noriteure ou mauves trête-

Digitized by Google

concerne les autres prisonniers est corroboré par des dépêches indiscutables et déposées dans d'autres archives[1], mais encore les documents les plus certains confirment d'une manière absolue les dates et même quelques-uns des points indiqués dans les deux relations que nous venons de citer. Dujonca dit dans la première : « J'avais eu soin de faire meubler sa chambre de toutes choses avant son arrivée, *en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars.* » Or, une dépêche jusqu'ici inédite et d'une importance capitale porte ce qui suit : « Barbézieux à Saint-Mars. — Marly, le 19 juillet 1698. — J'ay reçeu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 9 de ce mois. Le roy trouve bon que vous passiez des isles de Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille avec vostre ancien prisonnier, prenant vos précautions pour empescher qu'il ne soit veu ny conneu de personne. *Vous pouvez escrire par avance au lieutenant de Sa Majesté de ce château de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à vostre arrivée.* »

Cette dépêche ne saurait être contestée. Elle existe en minute dans les archives du ministère de la guerre. Elle a été écrite par le ministre Barbézieux peu de temps avant le départ de Saint-Mars pour la Bastille, et, comme tant d'autres que nous citerons ultérieurement, elle établit d'une manière formelle qu'en 1698, et non plus tard, l'*homme au masque de fer* a pénétré dans la Bastille, et qu'aucune altération n'a donc été commise sur le journal de Dujonca.

Mais à ces preuves définitives ajoutons-en d'autres tirées de la fin

ment du porte clefs qui le sert lequels prisonnies dans lur malur sont aubligés de hurter à lur porte pour advertir de lurs besoins se sont des ocasions qui arivet souvent et d'un grend bruit ou il faut aler rendre de fréquantes visittes. — Il faut prendre garde à la noriture que l'on donne au prisonnies estent fort souvent mauvesse du mauves vin et du vilain linge. — Visiter souvent toutte la vescelle dont on se sert ordinerement pour le prisonnies renfermes *lequels escrivent sur le plas et les a siettes bien souvent pour se donner de lurs nouvelles les uns aux autres.* — Il y a aprendre garde et de bien opserver sur toutes les personnes qui entret dans la Bastille sur tout pour le fammes et filles qui y viennet pour voir de prisonnies qui sont dans la liberte de la court. — Au bonnes festes de l'annee il faut prendre tout le soin de faire confeser entandre la messe et communier le prisonnies aux quels il est permis par ordre de le faire — Aler plusieurs fois le jour et le soir sur le planches en dehors du chato pour contenir le prisonnies qu'ils ne se parlet les uns aus autres d'une tour a l'autre et d'anvoier de soldas dans les environs de la Bastille pour prendre des jeans qui font de signes au prisonnies qu'ils coneset et bien souvent se sont de prisonnies qui hont eu lur liberté voulant rendre service a seus qui restet la communiquacion estent partout et la cause tous ces désordres. »

[1] Un seul exemple suffira. La personne enfermée à la Bastille quelques jours avant *le Masque de fer* est, selon Dujonca, la fameuse madame Guyon, et une lettre du comte de Pontchartrain à Saint-Mars, du 3 novembre 1698, porte : « Pour madame Guyon, il ne faut rien faire à son égard que par l'advis de M. l'archevêque. » Archives impériales, *Registres du secrétariat de la maison du roi.*

Digitized by Google

si singulière d'Avedick. Revenons à ce personnage au moment où il a foulé pour la première fois le sol français, et suivons-le jusqu'à sa mort, moins pour achever de montrer — ce qui serait superflu — qu'il n'est point l'*homme au masque de fer*, que pour éclairer dans tout son jour cette figure peu connue, et poursuivre jusqu'à son dénoûment l'histoire de l'extraordinaire attentat qui est le sujet de cet article.

XIV

Ce n'est point à Marseille qu'Avedick fut retenu prisonnier, ni à Messine, ni aux îles Sainte-Marguerite, comme on l'a dit, qu'il fut envoyé, puis détenu. Louis XIV était trop prudent, et sa vigilance trop en éveil, pour laisser dans un port de la Méditerranée un personnage que ses coreligionnaires, soutenus par la Porte-Ottomane, réclamaient énergiquement et recherchaient avec une inquiète sollicitude. Dès que le gouvernement de Louis XIV eut été instruit du retentissement qu'avait eu en Orient la disparition du grand patriarche, un exempt fut envoyé à Marseille, à M. de Montmor, intendant des galères, pour retirer Avedick des prisons de l'Arsenal, et le conduire, « sous bonne et seure garde, » à l'autre extrémité de la France. En même temps, on enjoignait « à tous gouverneurs, maires, syndics et autres officiers de donner à l'exempt toute protection, secours et main-forte en cas de besoin[1], » précaution bien inutile envers l'inoffensif et faible vieillard.

Près de l'ancienne limite de la Bretagne et de la Normandie[2], s'élève un rocher étroit environné de tous côtés par la mer, où, lorsqu'elle se retire, à chaque marée, par des sables mouvants s'étendant jusqu'à la terre ferme sur une longueur de 3000 mètres, et que l'embouchure de plusieurs cours d'eau[3] rendait alors fort dangereux à traverser. Sur ce rocher, empreint d'une sauvage grandeur, quelques moines avaient, dès le huitième siècle[4], construit un monastère où ils vivaient isolés du reste du monde, dont les séparaient tantôt de vastes grèves sablonneuses, tantôt l'eau de la mer aux retours réguliers, mais rapides. C'est là, c'est dans cette abbaye du mont Saint-Michel, occupée par des bénédictins se consa-

[1] Ordre de Louis XIV daté de Versailles, le 10 novembre 1706. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 255.

[2] *Gallia Christiana*, t. XI, p. 510. « In confinio Britonum ac Normannorum, medio in mari. »

[3] Tels que la Sée, la Célune et le Coësnon.

[4] XVII calend. novembris 1709. *Gallia Christiana*, t. XI, p. 511.

Digitized by Google

crant tour à tour au travail et à la prière, que fut conduit le grand patriarche des Arméniens. Le prieur de l'abbaye reçut l'ordre de garder étroitement le prisonnier qu'on lui amenait, « sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce soit, de vive voix ny par escrit[1], » précaution encore bien superflue à l'égard d'un Arménien dont personne ne connaissait la langue, qui ignorait la nôtre, et se trouvait au milieu de moines à qui, dès son arrivée, on apprit à le maudire. On leur présenta, en effet, comme un détestable persécuteur des catholiques[2] cet homme trois fois exilé, deux fois déposé par eux, arraché violemment de son pays, tantôt jeté sur les côtes de Syrie et enfermé dans un cachot où l'eau pénétrait, tantôt emmené sur une terre étrangère, à mille lieues de sa patrie, loin de laquelle il devait, durant cinq années, traîner une misérable existence, puis mourir. Objet d'horreur pour les moines, doublement exilé dans ce lieu d'exil, comme eux séparé du monde par des obstacles presque infranchissables, et séparé d'eux par la répulsion qu'il inspirait, plus malheureux encore que dans sa première prison, où du moins il respirait l'air de son pays, Avedick ne pouvait même plus conserver l'espérance d'être délivré. Cette consolante perspective, que lui avait permis d'entrevoir la rencontre de Spartaly à Gênes, il était maintenant contraint d'y renoncer; car, en supposant que ses lettres fussent parvenues à la Porte-Ottomane[3], nul ne devait songer à venir le chercher sur une côte aussi éloignée et aussi déserte. Si loin que s'étendissent ses regards, il ne pouvait s'attendre à voir apparaître un vaisseau libérateur. Que la mer recouvrît les grèves, ou qu'elle s'en retirât, c'était la même affreuse solitude, le même morne silence rompu tour à tour par les mugissements des vagues venant frapper le rocher, ou par les chants paisibles et monotones des moines.

Pendant dix mois, il entendit leurs prières sans qu'il lui fût permis d'y prendre part, et il vécut dans l'isolement le plus absolu. Mais le 13 juillet 1707, Pontchartrain manda au prieur du mont Saint-Michel qu'il pouvait faire entendre la messe au prisonnier, et même l'admettre à la confession. « Le roy, ajoutait-il, ne prétend pas le priver des secours qu'il pourrait trouver dans ce sacrement,

[1] Lettre de Louis XIV au prieur du mont Saint-Michel, du 10 novembre 1706. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 255.

[2] « On l'a dépeint au roy comme un très-grand scélérat et un persécuteur outré des catholiques. » Lettres du comte de Pontchartrain au prieur du mont Saint-Michel, des 13 juillet 1707 et 22 août 1708. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 264 et 265.

[3] Nous avons vu précédemment (ch. XII) qu'elles furent détournées et envoyées à Ferriol.

Digitized by Google

et Sa Majesté a seulement pensé que vous deviez, avant de l'y admettre, le faire examiner avec d'autant plus de soin qu'on pourrait craindre, par ce qui s'était passé, que sa dévotion n'était que feinte et apparente pour tromper, et engager à le garder avec moins d'attention[1]. » Crainte singulière d'une fuite impraticable en elle-même, et du reste impossible à prolonger longtemps dans un pays où tout lui était étranger et hostile ! Pontchartrain demanda au général des bénédictins, à Rome, d'envoyer au mont Saint-Michel un religieux instruit dans les langues orientales, et à qui l'on prescrirait la discrétion la plus absolue sur les confidences qu'il pourrait recevoir d'Avedick hors de la confession[2], mais qui ne devaient pas être un secret pour le prieur chargé de les transmettre au ministre. C'est ainsi qu'on ne se contente pas de détenir la personne du patriarche : on essaye de pénétrer jusqu'au fond de son âme, afin de s'éclairer sur les véritables sentiments[3], et peut-être sur les projets du prisonnier. La première parole qu'il prononce, et qui peut être comprise, est une protestation de la raison contre la force. « Qu'on me juge, dit-il[4], et que l'on me condamne à la peine que je mérite. Ou bien, si je suis innocent, que ce soit proclamé et que l'on me rende libre ! »

Il ne fut ni jugé ni rendu à la liberté ; et sa protestation, transmise par le prieur à Versailles, fut étouffée dans le cabinet de Pontchartrain. Il est vrai qu'à la même époque parvenaient au ministre les plus alarmantes nouvelles de Constantinople, et tant de la cour du Vatican que de l'ambassade française près de la Porte, les plus pressantes instances pour isoler et garder plus étroitement encore le prisonnier.

Dès la nouvelle de sa disparition, les officiers du Divan et le grand-vizir lui-même, justement émus, avaient fait demander à Ferriol ce qu'était devenu Avedick. L'ambassadeur français répondit avec assurance qu'on ne lui avait pas donné ce personnage en garde, mais que sans doute le bâtiment sur lequel on l'avait embarqué pour l'envoyer en exil avait été pris par ces corsaires anglais ou hollandais que le Grand Seigneur tolérait jusqu'aux Dardanelles, au préjudice de ses douanes et des intérêts de sa souveraineté[5]. Cet essai de

[1] Lettre de Pontchartrain au prieur du mont Saint-Michel, du 13 juillet 1707.

[2] *Ibidem.*

[3] « On peut changer à tous moments, » porte la dépêche de Pontchartrain qui espérait déjà une conversion.

[4] Lettre du comte de Pontchartrain au prieur du mont Saint-Michel, du 22 août 1708.

[5] Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 1er juin 1706. Affaires étrangères, Turquie, 45.

Digitized by Google

diversion ne réussit pas longtemps. Les Anglais et les Hollandais, interrogés à leur tour, n'ayant pu rien répondre de satisfaisant, le vizir fait donner la question au chiaoux qui a conduit Avedick à Chio, et, au milieu des tourments, le malheureux avoue toute la vérité[1]. Aussitôt le vizir envoie solennellement le chiaoux-bachi à l'ambassade française pour réclamer Avedick, comme étant un sujet du Grand Seigneur. Le premier interprète du Divan, Maurocordato, se présente quelques minutes après, pour joindre ses instances à celles du chiaoux-bachi, et demander le renvoi immédiat à Constantinople du personnage enlevé. La netteté et l'énergie de la demande ne troublent pas Ferriol, et, avec une grande présence d'esprit : « J'ignore tout ce qui s'est passé, répond-il, et je ne puis vraiment m'en rapporter aux dépositions du chiaoux chargé de conduire Avedick. Il a déclaré, en revenant à Constantinople, qu'il a été pris par un corsaire. Qui m'assure que la seconde déposition, faite dans les tourments de la question, est plus certaine que la première? D'ailleurs, si le capitaine-français a emmené par la force Avedick en Italie ou en France, il sera puni. Mais ne se peut-il pas que l'ancien patriarche, craignant la mort dans son troisième exil, ait engagé le capitaine à le conduire dans un lieu de sûreté? » Peu satisfait de cette réponse, Maurocordato menace Ferriol, au nom du sultan, de persécutions générales contre les Arméniens catholiques. « Si Avedick est en France, réplique Ferriol, j'écrirai, afin qu'on l'en fasse revenir. Mais le Grand Seigneur est le maître de ses sujets. Il peut faire mourir indifféremment tous les Arméniens, sans qu'une telle menace me détermine à avouer ce que j'ignore[2]. »

La menace fut exécutée, et les catholiques, dans le prétendu intérêt desquels Avedick avait été enlevé, furent l'objet d'affreuses vengeances. Un khatti-chérif ordonnant l'arrestation des principaux Arméniens du rit latin[3]; parmi eux neuf échappant à la mort par l'apostasie et trois confessant intrépidement leur foi, et mourant martyrs près de la porte Pama-Capou[4]; plusieurs Arméniens mis à la

[1] Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 3 juillet 1706. Turquie, 45.

[2] Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 6 juillet 1706.

[3] La Motraye, ouvrage déjà cité, p. 381.

[4] Dépêche inédite de Ferriol à Louis XIV, du 10 juillet 1706. Affaires étrangères, Turquie, 43. « Ce qui a encore irrité le grand-vizir, ajoute Ferriol dans cette dépêche, c'est la déposition d'un homme convaincu d'avoir assassiné son maître et de luy avoir volé trois mille escus. C'est le docteur Spoletty, médecin vénitien fort estimé à la Porte, qui n'est pas encore mort de ses blessures. Son domestique a déclaré qu'il n'avait entrepris cette action que par le conseil du supérieur des Pères de Sainte-Marie, qui sont sous la protection de la Hollande. Le grand-vizir l'a envoyé chercher par des chiaoux. Il a trouvé moyen de se retirer chez son ambassadeur qui a promis cependant de le faire comparaître demain au grand divan. Cette con-

Digitized by Google

question et interrogés dans les tourments sur le sort d'Avedick[1]; toute propagande interdite aux jésuites, et l'imprimerie qu'ils ont fondée renversée; les deux patriarches arméniens, qui ont autorisé à prêcher dans leurs églises les missionnaires catholiques, arrêtés et jetés au bagne; un barat du sultan appelant de nouveau Avedick au grand patriarcat; son vékil, ou lieutenant, Joanès, désigné pour remplir son intérim[2], et, dès son élévation au pouvoir, multipliant les mesures de rigueur et les proscriptions[3]; tous les catholiques contraints de fuir ou de se cacher; contre eux un déchaînement universel, parmi eux la désolation et la ruine, telles furent à Constantinople et dans tout l'empire turc les immédiates et terribles conséquences de l'enlèvement d'Avedick. Tant il est vrai que la violence a toujours amené la violence, et qu'un abus de la force est tôt ou tard suivi de représailles que l'on déplore, mais que l'on ne peut entièrement flétrir, car elles ont sinon leur excuse, du moins leur explication dans une loi immuable, de tous les pays et de tous les temps!

L'exaspération contre les catholiques n'avait d'égale que l'affection profonde inspirée par leur infortunée victime. Dans toutes les églises, des prières étaient dites chaque soir pour son prompt retour. Un moment on croit qu'elles sont exaucées[4]. La nouvelle se répand à Constantinople qu'Avedick est à Rodosto, ville distante de 30 lieues. Aussitôt quelques Arméniens courent à sa rencontre, afin de le ramener en triomphe. Mais ils ne trouvent qu'un imposteur qui a réussi à tromper un très-grand nombre de schismatiques et à réunir, en aumônes, une somme considérable, en exploitant l'enthousiasme partout excité par le nom seul du grand patriarche[5].

Tout ce qui intéresse le sort de ce chef aimé est recueilli avec avi-

joncture est très-fascheuse pour les catholiques et semble donner des armes au grand-vizir contre eux. »

[1] Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 10 juillet 1706. « Le grand-vizir a fait donner la question à cinq Arméniens pour sçavoir le sort d'Avedick. Martiros, patriarche de Constantinople, a été du nombre. Il n'a rien dit parce qu'il ne sçavait rien. Un des cinq Arméniens s'est fait Turc au milieu des tourments. Le muphti a refusé son fesfa disant qu'un chrétien n'était pas admis à se faire Turc par la force des tourments. Le vizir a passé outre et l'a fait circoncire. »

[2] Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 3 juillet 1706. Affaires étrangères, Turquie, 45.

[3] Lettres inédites de Ferriol au pape, du 30 novembre 1707; de Ferriol au cardinal la Trémouille, du 4 novembre 1707, et de Ferriol au marquis de Torcy, du 5 décembre 1707.

[4] Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 6 juillet 1706. Affaires étrangères, Turquie, 45.

[5] On arrêta ce faux Avedick et on l'emprisonna à Constantinople, d'où il parvint à s'évader en se servant des aumônes recueillies, pour corrompre ses gardiens.

Digitized by Google

dité et accepté avec une crédule, mais touchante confiance. Un jour un Arménien assure l'avoir vu en Hollande, et reçoit un magnifique présent pour cette heureuse nouvelle, puis disparaît avant qu'on ait reconnu qu'elle est fausse[1]. Plus tard deux Turcs esclaves, qui arrivent de Malte, affirment qu'Avedick s'y trouve et y est détenu. Ils parviennent par cet artifice à faire payer leurs rançons, et le faux avis, qu'ils ont apporté, n'étant pas dénué de vraisemblance, détermine deux riches Arméniens à frêter un bâtiment et à aller à Malte, afin d'y réclamer le prisonnier. Ferriol, sommé par eux de leur donner une lettre de recommandation, et pour Malte et pour Rome, où ils devaient continuer leurs recherches, le fait ostensiblement. Mais, en secret, il expédie, par une autre voie, au cardinal de la Trémouille, ambassadeur de France près du saint-siége, une dépêche particulière[2] dans laquelle sont recommandées la plus grande circonspection, et une surveillance incessante à exercer sur les deux Arméniens.

A l'égard du Divan, dont les instances continuent à être nettes et fermes, Ferriol, réduit aux expédients, imagine des ruses toujours nouvelles pour apaiser les ressentiments du grand-vizir[3]. Tantôt il

[1] Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 15 mai 1707. Turquie, 45.

[2] Voici les deux dépêches datées du même jour et envoyées par des voies différentes : « Péra, le 16 novembre 1707. — Monseigneur, le grand-vizir désirant faire revenir à Constantinople le patriarche des Arméniens schismatiques Avedick, qu'on dit avoir passé en chrétienté, envoye deux Arméniens à Malte, nommés Hazadour, fils de Margos, et Donabit, fils de Yartan, pour chercher ledit patriarche Avedick et le ramener à Constantinople, deux Turcs esclaves cy-devant à Malte ayant assuré au grand-vizir l'y avoir veu depuis deux mois et demi. Comme je n'ay rien tant à cœur que de faire plaisir au grand-vizir, j'ay donné des passe-ports aux Arméniens et une lettre de recommandation pour M. le bailly de Tincourt, afin qu'ils puissent, avec toutes sortes de libertés, chercher et amener icy ledit patriarche Avedick, et revenir à Constantinople quand bon leur semblera, sans qu'il leur soit fait aucune difficulté ny empêchement ; qu'au contraire on leur donne toute sorte d'assistance. Mais comme les Turcs qui étaient esclaves à Malte disaient que ledit patriarche Avedick devait passer à Rome, je supplie très-humblement Votre Éminence de rendre toutes sortes de services aux Arméniens, de leur faciliter la recherche du patriarche Avedick et de leur donner les moyens de le ramener à Constantinople en toute seureté. »

Voici maintenant la dépêche secrète : « Péra, le 16 novembre 1707. — Monseigneur, comme les deux Turcs ont dit qu'Avedick devait passer à Rome, j'ay donné aux Arméniens, à la prière du grand-vizir, une lettre de recommandation pour Votre Éminence. Elle peut juger du caractère de ces deux personnages. Il est toutefois important qu'ils ne soient pas maltraités, et qu'après avoir cherché Avedick, il leur soit permis de retourner à Constantinople. Mais on doit observer toutes leurs actions, de manière à ce qu'ils ne puissent ny se plaindre ny faire à leur retour de nouvelles intrigues. »

Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 45.

[3] Lettres inédites de Ferriol à Pontchartrain, des 1er septembre 1706 et 19 février 1707. Turquie, 45.

Digitized by Google

promet d'envoyer à la recherche d'Avedick un des officiers de l'ambassade. Tantôt le bruit s'étant répandu que celui-ci est détenu à Messine, il s'engage à supplier le roi de France de demander à son petit-fils, Philippe V, roi d'Espagne, la liberté et le renvoi du grand patriarche[1]. Mais toujours il affirme qu'il est resté étranger à l'enlèvement et qu'il ignore d'une manière absolue le lieu où se trouve Avedick. Sur ce dernier point, mais en cela seulement, il était sincère. Le gouvernement de Louis XIV avait caché, même à son représentant à Constantinople, l'envoi du prisonnier au mont Saint-Michel, et Ferriol, très-instruit des moindres circonstances du transport d'Avedick à Marseille, avait été prudemment laissé dans l'ignorance la plus complète des décisions ultérieures. Mais, s'il ne les a pas connues, du moins les a-t-il inspirées par son insistance haineuse, par son acharnement à poursuivre son ennemi jusque dans sa chute la plus profonde et la plus irremédiable. « Il veut bien ne pas demander la mort du pécheur, dit-il, mais il faut qu'il fasse pénitence, et que jamais il ne soit mis en liberté. » — « Si Avedick est dans les prisons du saint-office, lisons-nous dans une autre dépêche, il n'en sortira jamais. S'il est en France, je vous supplie d'ordonner de le faire mettre dans une chambre noire, d'où il ne voie jamais le jour. » — « Quelque pénitence, dit-il ailleurs, qu'il puisse faire de ses crimes et de la persécution qu'il a faite aux Latins, elle ne saurait jamais être assez grande[2]. »

De Rome aussi parvenaient à Louis XIV les instances les plus vives, les recommandations les plus pressantes « de resserrer encore davantage le prisonnier[3]. Deux fois le ministre des relations extérieures, le marquis de Torcy, chargeait le cardinal de la Trémouille de dissiper les inquiétudes de la congrégation du saint-office. « Les ordres ont été renouvelés, écrivait Torcy, pour redoubler l'attention et la surveillance. Il n'est vu que par celuy qui luy sert à manger. Ils ne s'expliquent que par signes, et, lorsqu'il entend la messe, les festes et les dimanches, on le met dans un lieu séparé. » En même temps[4], le ministre apprenait au cardinal que les Arméniens, venus

[1] Lettres inédites de Ferriol à Pontchartrain des 18 juillet et 16 septembre 1706.

[2] Lettres inédites de Ferriol à Pontchartrain, des 1er juin et 16 septembre 1706 et 19 février 1707. Il est à remarquer que c'est depuis l'enlèvement surtout que Ferriol accuse avec véhémence Avedick de terribles persécutions. Les extraits de ses dépêches écrites avant l'enlèvement, et que nous avons données dans le ch. XII, montrent que cette accusation était beaucoup moins fondée que ne voulait le faire croire l'ambassadeur français dans l'intention évidente de justifier l'enlèvement du patriarche.

[3] Dépêche inédite du cardinal de la Trémouille à Torcy, du 21 juillet 1708. Archives des affaires étrangères, Rome, 491.

[4] Lettres inédites de Torcy à la Trémouille, des 17 août et 6 septembre 1708. Rome, 484 et 492.

Digitized by Google

à Marseille, en étaient repartis sans avoir pu trouver les traces d'Avedick. « Nous avons su, ajoutait-il[1], que le valet du patriarche va se rendre de Livourne en France, afin de rechercher lui aussi ce qu'est devenu son maître. Mais, dès son arrivée, il sera arrêté et retenu dans une étroite prison. » Ces dépêches étaient, on le voit, de nature à rassurer entièrement le saint-office[2], et Louis XIV se montrait gardien aussi vigilant de la personne d'Avedick, qu'il avait été, par son ambassadeur, auteur principal, et, dans ses dépêches, approbateur sans réserve de l'enlèvement.

Il fit plus encore, et, s'engageant à son tour dans cette voie de la duplicité où depuis longtemps l'avait devancé Ferriol, Louis XIV manda à son représentant près de la Porte : « Il nous est impossible de satisfaire aux demandes du grand-vizir au sujet d'Avedick. Il n'est plus en état qu'on puisse le renvoyer vivant à Constantinople[3]. » Louis XIV ajoutait « que la nouvelle de cette mort lui avait été donnée, au moment où, pour être agréable au Grand Seigneur, il faisait rechercher en Espagne et en Italie le patriarche, afin de le rendre à son souverain légitime. »

Ce prisonnier, encore assez menaçant et redoutable du fond de son cachot pour que Rome, comme Versailles, s'inquiétassent ainsi de son sort, ce vieillard, objet de tant de préoccupations, et, dans tout le Levant, de regrets qu'il n'avait même pas la consolation de connaître, on ne le crut pas assez sûrement isolé par les grèves et la mer qui entourent le mont Saint-Michel. Les fossés, les lourdes portes et les tours de la Bastille furent jugés nécessaires. « Le 18 décembre 1709, dit Dujonca dans son journal, est entré un prisonnier très-important duquel on ne dit pas le nom[4]. » C'était Avedick, dont la plupart des Arméniens pleuraient depuis longtemps la mort, annoncée par Louis XIV. Les mêmes recommandations qu'avait reçues le prieur du mont Saint-Michel, furent faites à M. de Bernaville, gouverneur de la prison d'État, et on lui défendit « de permettre la moindre communication entre son nouveau prisonnier et qui que ce

[1] Archives des affaires étrangères, Rome, 492.

[2] Seuls un très-petit nombre d'initiés savaient à Rome qu'Avedick était en France, et encore ignoraient-ils le lieu précis où il était détenu. Mais les autres cardinaux n'avaient à cet égard que des renseignements vagues et inexacts, ainsi que le prouve une lettre écrite de Rome le 27 juillet 1706 et dans laquelle on raconte qu'Avedick est prisonnier à Messine. Archives de l'empire, *Monuments historiques*. IX, Négociations. K, 1315-1326.

[3] Lettre du 15 février 1707. Archives des affaires étrangères, Turquie, 44.

[4] Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Journal de Dujonca, *Registres des entrées*. Ce nouvel extrait de ce journal en prouve une fois de plus la parfaite authenticité, puisque la date en est corroborée par la lettre au gouverneur qui va être relatée.

Digitized by Google

fût[1]. » Toutefois Louis XIV ne tarda pas à autoriser une exception à cette règle. Un projet, depuis longtemps caressé par le gouvernement du roi, et dont l'exécution devait à jamais mettre Avedick dans l'impossibilité de retourner à Constantinople, allait se réaliser. L'instruire dans la religion catholique, le déterminer à se soumettre à l'autorité du saint-siége, et le conduire ainsi à se décréditer à jamais auprès de ceux de ses coreligionnaires qui doutaient encore de sa mort, tel était le but pour la poursuite duquel un religieux avait été placé auprès du patriarche pendant les deux années de son séjour au mont Saint-Michel. A la Bastille, les suggestions devinrent plus pressantes, et on lui donna des livres arméniens[2], dans lesquels il apprit les doctrines catholiques, et put se convaincre combien était courte la distance qui séparait les Arméniens latins des schismatiques. Cette distance, il la franchit, et, le 22 septembre 1710, il abjura entre les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par un acte écrit dans la langue arménienne, et dont les trois traductions latines furent remises l'une au cardinal, l'autre au ministre des relations extérieures et la troisième à Avedick lui-même[3]. Quelques jours après il était ordonné prêtre dans l'église Notre-Dame. Cette abjuration était pour lui le seul moyen de recouvrer la liberté, et Avedick, abattu par tant d'orages, céda, après cinq années de dure captivité, au naturel désir de respirer un air libre durant le peu d'années qui lui restaient à vivre.

Dans les premiers mois de 1711, on voyait sortir tous les matins d'une petite maison de la rue Férou, où il habitait avec son interprète[4], un vieillard, courbé par l'adversité plus encore que par les années, la visage sillonné de rides profondes, l'œil presque éteint. Ayant conservé dans son costume quelques restes des vêtements arméniens, étranger par son langage et par ses allures, soutenant à l'aide d'un bâton son corps affaibli, il attirait l'attention, et on le suivait du regard jusqu'à l'église Saint-Sulpice, à laquelle il était attaché comme prêtre et où il disait chaque jour la messe[5]. C'était là le chef religieux, le protecteur civil de plusieurs millions d'Armé-

[1] Lettre de Louis XIV à M. de Bernaville. A Marly, le 18 décembre 1709. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 285.

[2] « *Déclaration authentique de M. Petit de la Croix, secrétaire-interprète du roi en langues arabe, turque et autres orientales,* » du 24 août 1711. Archives du ministère des affaires étrangères.

[3] « *Profession de foy et réunion d'Avedick, patriarche arménien, à la sainte Église romaine,* du lundi 22 septembre 1710. » Archives des affaires étrangères.

[4] Petit de la Croix, « *Déclaration authentique*, etc., » déjà citée.

[5] *Registres des convoys et enterrements à l'église paroissiale à Saint-Sulpice, à Paris.* Extrait délivré par le s. Joachin de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice, le 14 août 1711.

Digitized by Google

niens, l'ennemi de Ferriol et des jésuites, le vaincu de la longue lutte soutenue contre eux. Il ne jouit pas longtemps de sa liberté. Dix mois après être sorti de la Bastille, le 21 juillet 1711, il mourut sans parents, sans amis, ayant demandé et reçu les consolations et les sacrements de cette Église romaine[1], dont les ardents missionnaires avaient causé tous ses maux. Ainsi se termina cette vie commencée dans l'obscurité et la misère, continuée sur le trône patriarcal, traversée de catastrophes, remplie d'élévations inespérées et de chutes soudaines, et tristement achevée dans l'exil.

Louis XIV, épuisant les précautions, et poussant l'imposture et la dérision à leurs dernières limites, fit dresser, par le lieutenant de police d'Argenson, un acte dans lequel étaient attestés la douleur du roi apprenant cette mort, et *l'empressement qu'avait mis le monarque à rendre la liberté au prisonnier dès que l'étranger avait pu faire entendre quelle était sa qualité.* Par un singulier euphémisme, Avedick y était nommé un *disgracié*, et Louis XIV déclarait *n'avoir jamais approuvé les voyes de violence et encore moins les attentats qui pouvaient avoir été commis en Turquie, à l'insceu de sa Majesté, sur la personne du défunt*[2]. Cet acte mensonger devait être envoyé à Constantinople dans le cas où la Porte réclamerait Avedick d'une manière trop menaçante. Mais cet envoi ne fut pas nécessaire. Plusieurs changements de grands-vizirs contribuèrent à ralentir et à rendre moins pressantes les réclamations. De loin en loin le nom de l'ancien patriarche revint encore dans les conversations du premier ministre ottoman et de l'ambassadeur français[3]; puis, peu à peu, on ne s'en occupa plus dans le Divan. Le souvenir d'Avedick y était moins profondément enraciné que dans le cœur reconnaissant des Arméniens.

Mais ce n'est point là le dénoûment complet de ce drame. A l'époque même où la victime de Ferriol se mourait, celui-ci revenait de Constantinople fou, et depuis deux ans remplacé dans son poste que, par une extravagante prétention[4], il s'était pourtant refusé jusque-là

[1] *Ibid.* Avedick fut enterré au cimetière de l'église Saint-Sulpice.

[2] Dépêches du comte de Pontchartrain au lieutenant de police d'Argenson, des 22 et 30 juillet 1711. — *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 292 et 293. — *Procès-verbal de M. d'Argenson contenant enqueste sur la vie et la mort de monseigneur Avedick, patriarche des Arméniens à Constantinople*, du 15 septembre 1711. — Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, *Papiers d'Argenson.*

[3] Lettres du comte Desalleurs, ambassadeur de France à Constantinople, au marquis de Torcy, des 16 juin 1710 et 1er août 1713.

[4] J'ai sur cette fin et sur les scènes fort curieuses qui remplirent les dernières années passées par Ferriol à Constantinople, une foule de dépêches des plus intéressantes. Peut-être les utiliserai-je un jour. Mais les lois de la proportion m'empêchent de le faire ici et m'obligent à ne pas prolonger ce récit après la mort du

Digitized by Google

à quitter. Il fallut en quelque sorte employer la force pour le contraindre à s'embarquer[1]. Depuis longtemps il avait reconnu la faute énorme commise par lui, et, le 6 janvier 1709, il avait écrit à Torcy : « Je ne say qu'une chose sur quoy on pourrait me reprendre, c'est l'enlèvement d'Avedick[2]. » Mais ce ne fut point la cause de son rappel qui est tout entière dans les signes trop certains de sa démence[3]. Louis XIV[4], on ne saurait le contester, approuva la violation du droit des gens dont fut victime Avedick, et de ce crime, si les missionnaires catholiques furent responsables par leurs suggestions, et Ferriol par les ordres transmis à Chio, le gouvernement de Louis XIV ne l'est pas moins pour en avoir prolongé et aggravé les conséquences par le traitement infligé au prisonnier.

MARIUS TOPIN.

principal personnage. — Depuis son retour en France, où il avait emmené cette belle esclave circassienne devenue célèbre sous le nom de mademoiselle Aïssé, Ferriol vécut dans l'obscurité, bien malgré lui d'ailleurs. Car il ne cessa pas de solliciter son renvoi à Constantinople comme ambassadeur et de nier sa folie, mais avec une véhémence et un excès de paroles qui la rendaient très-vraisemblable.

[1] Dépêches inédites du roi au comte Desalleurs, ambassadeur à Constantinople après Ferriol, du 25 septembre 1710, et du marquis de Torcy au même, du même jour. Archives des affaires étrangères, Turquie, 48.

[2] Affaires étrangères, Turquie, 48.

[3] Dépêches inédites du roi à M. de Fontenu, consul de Smyrne, du 19 septembre 1709 ; de Torcy à Ferriol, du 5 novembre 1709; du roi à Ferriol, du 27 mars 1710 (Turquie, 48), et de Ferriol à Torcy, du 23 may 1711 (Turquie, 49).

[4] Nous croyons inutile de le démontrer après ce récit circonstancié. Qu'il suffise d'ajouter : 1° que Louis XIV paya les dépenses occasionnées par l'enlèvement et qui, pour un seul consul, s'élevaient à 105 onces d'or (dépêches inédites de Ferriol à Pontchartrain, des 25 juin 1706 et 8 novembre 1707. Turquie, 45) ; 2° que la première dépêche adressée par le roi à Ferriol, le 17 octobre 1706, après qu'était parvenue à Versailles la nouvelle de l'enlèvement, loin de renfermer un blâme, porte ce qui suit : « Versailles, 17 octobre 1706. — J'approuve l'attention que vous avez à procurer aux esclaves chrestiens qui sont dans la Crimée, les secours spirituels dont ils ont esté jusques à présent privez, et comme vous connaissez mes sentiments sur la protection que je veux accorder en toutes occasions à la religion catholique dans l'empire ottoman, vous ne pouvez me rendre aucun service plus agréable que de continuer à en faire ressentir les effets, soit publiquement, *ou par des voyes secrètes* à tous ceux qui la professent et qui se trouvent opprimés par les officiers du Grand Seigneur, *soit qu'ils soient ses sujets ou de quelque nation qu'ils puissent estre*, et plus vous remarquerez que la persécution est violente contre eux de la part du vizir, plus vous devrez estre attentif à leur procurer avec les ménagements convenables le soulagement qu'ils doivent attendre de vostre part » (Affaires étrangères, Turquie, 43) ; 3° que, dans les instructions transmises au comte Desalleurs, successeur de Ferriol à Constantinople, la conduite de Ferriol est approuvée (Affaires étrangères, Turquie, 47) ; 4° que le rappel de Ferriol est postérieur de trois années à l'enlèvement et tient uniquement aux preuves de folie données par lui et apprises à Louis XIV par les premiers officiers de l'ambassade.

La suite prochainement.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés par l'auteur.*)

Digitized by Google

LE TRAVAIL DES ENFANTS

DANS LES MANUFACTURES

Notre siècle est fier de ses conquêtes et de ses progrès, surtout dans le vaste domaine de l'industrie. Grâce aux découvertes de ses savants, aux inventions de ses ingénieurs, et aussi à l'habileté et à l'adresse de ses ouvriers, il se vante d'avoir fait faire un grand pas à la civilisation ; et il y a deux ans, au Champ de Mars, dans le temple gigantesque élevé au travail de toutes les nations, il était difficile de n'être pas de son avis. En parcourant les longues galeries de l'Exposition universelle, où se pressaient tant de chefs-d'œuvre, où l'éclat, l'élégance, le bon goût le disputaient à la richesse, comment se défendre d'un sentiment d'orgueil? Toutes ces magnificences étaient le fruit de la force et de l'intelligence de l'homme ; il n'y avait pas là un seul produit qui ne portât l'empreinte de sa main puissante; qui n'eût reçu de lui une valeur, une beauté, une grâce nouvelle, et comme un complément, j'oserai presque dire un perfectionnement de la création primitive!

Mais lorsque l'âme, cette subtile chercheuse de la vérité, ne s'arrête pas aux apparences et pénètre l'ensemble des choses, elle arrive à de plus sérieuses et de plus sévères réflexions. Si elle remonte à l'origine de toutes ces merveilles, si elle cherche à quelles conditions elles ont été obtenues et quels bienfaits elles apportent au monde ; en un mot, si elle les interroge sur leur passé et sur leur avenir, plus d'une réflexion douloureuse, plus d'une inquiétude amère se mêlent à son enthousiasme et viennent retenir les élans de son orgueil.

Les esprits portés à ne voir que le mauvais côté des choses pensent aux efforts, aux sueurs, aux larmes que coûtent toutes ces œuvres. Combien de jeunesses ont été flétries, de santés perdues, de

Digitized by Google

vies épuisées pour créer ces splendeurs! De quel air malsain, de quels ateliers impurs, de quels doigts décharnés et affaiblis sortent ces ouvrages délicats, ces fines broderies, ces étoffes qui luttent avec les fleurs de fraîcheur et d'éclat! Qui pourrait compter les blessures, les mutilations, les morts, tristes prix de la victoire dans les luttes ardentes de l'industrie, et mesurer les excès d'ignorance, d'immoralité et d'abrutissement que représentent ces magnifiques témoignages du génie humain? Puis, lorsque de l'origine on passe à la fin, que deviennent la plupart de ces chefs-d'œuvre? Des tentations dangereuses, des occasions de chutes et de ruines jetées sous les pas de l'imprévoyance et de la prodigalité, des aliments nombreux et puissants donnés au besoin de l'inutile, à la mollesse de la vie, aux exagérations du luxe : premiers symptômes de la décadence des nations prospères et des époques civilisées!

Mais, dans cette recherche philosophique de la vérité, il y aurait injustice à s'arrêter en chemin et à ne prononcer que des condamnations. En pénétrant plus avant encore dans l'histoire de l'industrie, on rencontre des vues meilleures et de plus consolants résultats. A côté du travail qui diminue en l'homme la force, l'intelligence et la vie, qui disperse les familles, qui affaiblit les générations; il y a celui qui honore, qui protége, qui donne un pain noblement acquis à la femme et aux enfants, et élève l'ouvrier dans l'échelle sociale. A côté du luxe se trouve le bien-être; le bon marché fait pendant à l'exagération de la dépense; des étoffes plus chaudes couvrent le pauvre; un peu de comfort entre dans sa petite chambre; l'élégance, autrefois le privilége de quelques-uns, est mise à la portée de presque tous. Enfin, en regard des plaintes, des griefs, des réclamations du travailleur, sa vie est devenue plus facile et plus douce, son intelligence se développe, le poids de son labeur est moins lourd, et rien n'est négligé pour faire entrer la salubrité dans son atelier, la moralité et la paix dans son âme. Aujourd'hui, dans la manufacture, un grand combat se livre entre le bien et le mal; d'heureuses tentatives se produisent pour échapper à la loi terrible qui, comme avertissement des pentes glissantes de la prospérité, place toujours l'extrême misère à côté de l'extrême fortune, fait asseoir le paupérisme sur le seuil des palais de l'industrie, et transforme les besoins en souffrances partout où l'habileté humaine les a changés en plaisirs.

Nulle part cette lutte, le danger et la grandeur de l'homme, n'a été plus active, n'a laissé de traces plus profondes; nulle part le combat n'a été plus acharné entre les nobles sentiments et les passions mauvaises, que dans la question du travail des enfants dans les manufactures.

Digitized by Google

C'est aux plus belles découvertes du génie moderne, à l'introduction des machines dans les ateliers, qu'il faut attribuer l'entrée des enfants dans les usines, et l'imposition du travail à l'âge où l'on a tant besoin de liberté et de repos. Autrefois la force humaine était le grand agent de la production, et les outils n'étaient que le moyen d'utiliser cette force et de lui donner plus d'influence et de portée. La machine vint changer le caractère de l'atelier, et cette innovation, qui devait remplacer l'effort de l'homme par le mouvement de la matière, et ne plus demander à l'ouvrier que son intelligence, eut pour premier résultat de sacrifier au travail l'intelligence, l'âme et le corps de l'enfant.

Aucune objection ne s'éleva d'abord contre l'introduction des enfants dans les fabriques, au point de vue de leur intérêt. On reprocha aux machines, dès leur apparition, de rendre un grand nombre de bras inutiles, et de diminuer par conséquent les salaires. On voulait les brûler comme des ennemis qui venaient usurper la place des ouvriers, comme des complices du capital qui enlevaient le pain des travailleurs au profit de la fortune de leurs maîtres ; mais personne ne songea à plaindre ceux qui étaient appelés à les servir. Le fabricant s'applaudit d'avoir à sa disposition des petites mains pour rattacher le fil de ses métiers, des corps minces et légers pour passer à travers ses machines et se glisser dans les étroits couloirs de ses mines : il obtenait ainsi un service meilleur, et à meilleur marché, que celui de l'homme.

D'un autre côté, les parents se réjouirent de retirer un salaire de leurs enfants à l'âge où jusque-là ils étaient pour la famille pauvre une charge et une occasion de dépense. Aucune mère ne protesta contre cette conscription qui lui arrachait son enfant, l'enlevait à ses jeux, à l'école, à la vie en plein air, pour le renfermer dans des caves, dans des salles étroites, ou s'agitant dans le même cercle, et quelquefois condamné à un seul mouvement, il perdait pour ainsi dire le caractère humain, pour prendre la vie d'un écureuil en cage ou la destinée d'un outil. Ce système fut tellement accepté, parut si naturel, que le grand Pitt lui-même, pour suffire à toutes les taxes que faisait peser sur l'Angleterre la guerre dont il avait juré la perpétuité contre la France, n'hésita pas à conseiller aux manufacturiers anglais de recruter pour leurs fabriques les femmes et les enfants.

Mais bientôt ce recrutement exagéré fit payer cher la fortune qu'il apportait, et l'Angleterre tout entière fut émue le jour où un grand industriel vint dénoncer à la barre de la Chambre des communes les abus du travail des pauvres petits enfants. C'était aux premiers jours de ce siècle ; ce courageux citoyen portait un nom aujourd'hui

Digitized by Google

célèbre dans les annales de la Grande-Bretagne : il était le père de ce Robert Peel qui, quarante ans plus tard, devait faire accepter l'abolition de la loi des céréales à ceux même qui avaient fondé sur elle leurs priviléges et leur fortune. Noble hérédité entre deux hommes dont l'un a commencé la délivrance de l'enfant du poids exorbitant du travail, l'autre a achevé l'émancipation de l'homme de la taxe oppressive du pain ; arrachant tous les deux, dans l'intervalle de quelques années, les fils au danger de mourir de fatigue, les pères à la menace de périr de faim. On est effrayé quand on lit les faits sur lesquels s'appuyait la première réclamation de Peel. Les esclaves n'étaient condamnés qu'à treize heures au plus de travail; les forçats eux-mêmes ne travaillaient que douze heures : l'enfant demeurait dans les manufactures de quinze heures à quinze heures et demie, et cette rude tâche commençait à six ans! On surprit auprès des métiers des enfants dont les jambes étaient emprisonnées dans des boîtes de fer-blanc, pour que leur mouvement ne nuisît pas à leur ouvrage; chez d'autres un membre, toujours agité, avait pris toute la nourriture du corps et laissait le reste atrophié et languissant. Beaucoup n'avaient d'autre exercice que la fatigue d'aller matin et soir regagner l'atelier et la maison paternelle, éloignés de plusieurs kilomètres l'un de l'autre. Étrangers aux jeux de leur âge, à la liberté, première condition de leur développement, ils ne respiraient que l'air vicié de leurs ateliers, n'entendaient que le grincement du métier, le cri de l'engin, ou les conversations trop libres des ouvriers. Toute leur destinée se bornait à obéir aux ordres absolus de la machine, qui punissait la plus légère infraction à sa volonté, le plus léger oubli du règlement, par la mutilation d'un membre et souvent aussi par le broiement du pauvre petit être entre ses dents d'acier ou ses griffes de fer!

Ces intelligences, ces âmes que Dieu avait créées si flexibles, pour s'assimiler toutes les saines traditions, pour se pénétrer de toutes les saintes croyances, que devenaient-elles dans ces prisons, où la pensée n'était pas plus pure que l'air, où la vérité n'entrait pas plus que la liberté? Écoutons la réponse, non des philanthropes, dont la charité exagère quelquefois le mal, dans l'espérance d'obtenir plus facilement les moyens de le guérir; non de ces esprits chagrins, prompts à charger le tableau des misères de la société, pour avoir le droit de la maudire; mais de l'enfant, du jeune travailleur lui-même, pris en flagrant délit d'ignorance et d'immoralité. La question du travail des enfants a passé par les enquêtes comme sait les faire l'Angleterre. Lorsque, s'apercevant d'une plaie qui la ronge, elle veut en sonder toutes les profondeurs, elle investit les commissions, chargées de l'éclairer sur le fond des choses, d'une toute-puis-

Digitized by Google

sance qu'envierait le monarque le plus absolu. Depuis le premier cri d'alarme, de nombreux commissaires ont parcouru le pays, ses ateliers, ses écoles, ses manufactures; fabricants, ouvriers, instituteurs, membres du clergé, parents, enfants, tout le monde a été interrogé; chaque année a eu son rapport, et chaque rapport est un volume. Voici le résumé de l'interrogatoire de quelques enfants :

« Marie-Anna est employée dans une fabrique d'allumettes chimiques; elle paraît avoir quatorze ans; elle ne sait pas son âge. Elle n'a jamais été à l'école; elle n'est jamais entrée dans une église ou une chapelle; elle n'a entendu parler ni de l'Angleterre, ni de Londres, ni d'un vaisseau, ni de la mer; elle n'a jamais entendu parler de Dieu. » C'est dans Londres même que cette jeune fille travaille, et les commissaires remarquent qu'elle ne donne aucune preuve de stupidité, comme on serait tenté de le croire; au contraire, elle ne paraît pas dépourvue d'intelligence. Mais ne pouvant, pour des raisons que l'on devine, habiter avec sa mère, sa vie, presque dès son début, s'est confinée dans sa maison de travail; elle n'a aucune idée de ce qui se passe au delà.

« Sarah n'a jamais été ni à l'église ni à l'école, ne sait pas ce que c'est que Dieu; cependant sa sœur, qui travaille avec elle, assure qu'elle en a entendu parler une fois par son père.

« Anne a été à l'école des pauvres; elle se rappelle y avoir épelé le nom de Dieu, mais elle n'a jamais su ce que c'était.

« Joseph n'a jamais été à l'église; il a entendu prêcher dernièrement en plein air. On parlait de Jésus-Christ; c'était la première fois qu'il entendait prononcer ce nom. Il n'a pas plus l'idée du bien et du mal que de Dieu; jamais ses parents ne lui ont parlé de ces choses-là.

« Dans une usine de Birmingham, Élisa Becket a quinze ans; elle n'a jamais fait aucune prière, mais elle se souvient d'avoir entendu parler de Noé, sans savoir à quelle occasion.

« Édouard a onze ans, il travaille dans la même manufacture; il en sait un peu plus, car il croit que Jésus a fait des miracles et a été le premier homme.

« Élisabeth a douze ans; elle a entendu dire que Jésus avait changé l'eau en vin : voilà tout ce qu'elle sait de l'Évangile.

« Dans un autre district, Julie, âgée de vingt-quatre ans, ne sait pas encore le nom de la reine, et ignore complétement qui a fait le monde.

« Alice, qui a vingt-six ans, n'en sait pas davantage, quoiqu'elle soit entrée une fois dans une église[1]. »

[1] *Reports of the Childrens employment Commission* (1863-7).

Digitized by Google

Je pourrais multiplier les citations, car cette absence des moindres pratiques, des moindres notions religieuses dans un pays qui fait une si énorme consommation de Bibles, n'est pas une exception; tous les rapporteurs sont d'accord pour la signaler dans tous les districts et dans presque toutes les manufactures, et ce n'est pas seulement la commission d'enquête de 1802 qui révèle de telles misères : soixante ans après, lorsque tant de réformes ont été accomplies et tant de lois promulguées, les commissaires découvrent la même ignorance, et ces citations sont empruntées aux rapports de 1863 à 1867.

Faut-il s'étonner, avec un pareil régime, si les enquêtes déclarent que, malgré tout ce qui a été fait, les enfants aujourd'hui sont pires qu'autrefois; qu'ils ne connaissent plus ni respect, ni obéissance, et qu'en Angleterre la moralité s'affaiblit à mesure que se développent le commerce et l'industrie? Toutefois, devant ces tristes révélations, nous n'avons pas le droit de nous montrer trop sévères. Il y a peu de temps encore, au milieu de Paris, avant que les écoles du soir aient ouvert un refuge aux enfants de ses manufactures; des jeunes ouvriers, dans un des faubourgs où le travail est le plus actif, ne le cédaient pas en ignorance et en sauvagerie aux enfants des fabriques de Londres et de Birmingham. Ayant commencé dès l'âge de six à sept ans leur carrière prématurée, ils étaient païens au sein de notre christianisme, et n'avaient pas d'autre Dieu que le soleil ; seulement dès qu'ils étaient placés entre les mains des Frères, personne n'était plus docile aux leçons, plus accessible au devoir ; leur esprit s'ouvrait à la science, leur âme à la vérité. Cette terre aride et inculte devenait riche et féconde sous la rosée du ciel, et bientôt on citait comme des modèles de sagesse ces jeunes gens régénérés, bien différents des hommes qui, dans l'école, n'ont été instruits des lois de la morale et de la religion que pour les violer, et n'ont appris à connaître Dieu que pour le nier et le maudire.

Telle était la situation faite à la faiblesse de l'enfance par les progrès du travail, par le développement de l'industrie. C'était au prix de ces sacrifices humains que sortaient des manufactures les merveilles de l'art qui faisaient l'éclat d'une fête et la réputation d'une maison. L'histoire a eu des malédictions pour les rois qui bâtissaient leur palais, élevaient les monuments de leurs villes et jusqu'à leur tombeau sur l'épargne, la sueur et les larmes de leurs peuples; il n'y a pas longtemps encore, des fortunes, des palais se construisaient avec les veilles, la santé, la moralité de la femme et de l'enfant.

Et cependant, malgré l'émotion dont les dénonciations de ces faits avaient agité l'Angleterre, un long temps se passa avant qu'on osât

Digitized by Google

appliquer une main ferme et un remède énergique à de si monstrueux abus.

Dans ce monde, rien n'est plus difficile que la réforme, lorsqu'on ne veut pas qu'elle dégénère en révolution. La routine est une puissance qui ne cède qu'à des attaques répétées et infatigables, parce qu'elle a pour auxiliaires tous ceux qui vivent et qui profitent d'elle. Le temps, complice des usurpations, a des prescriptions contre les préceptes les plus saints et les devoirs les plus sacrés. Il a fallu autre chose que des discours et des votes pour faire disparaître de la libre Amérique l'effroyable contradiction de l'esclavage; elle n'a été effacée que dans des flots de sang, et lorsqu'il y a bientôt un siècle un des membres du parlement anglais, dont le nom n'est prononcé aujourd'hui qu'avec vénération dans les deux mondes, lorsque Wilberforce porta à la Chambre des communes la première pétition qui demandait l'émancipation des nègres esclaves de la libre Angleterre, une clameur universelle s'éleva contre cet ennemi de la société et des lois. Sa pétition fut repoussée hors de la Chambre, à coups de pied, par ses collègues indignés, et peu s'en fallut que le même traitement ne fût infligé à l'audacieux pétitionnaire. Grande leçon donnée à notre impatience du succès qui touche de si près au découragement. En Europe, un siècle; en Amérique, une guerre qui a dévoré des milliers de victimes ont été nécessaires pour prouver que, sous la loi de l'Évangile, l'homme n'a pas le droit d'enlever à son frère, sa liberté, c'est-à-dire son âme, et nous nous étonnons que les progrès ne viennent pas surprendre nos loisirs et nous réveiller en quelque sorte au milieu de notre sommeil; si dès les premiers pas nous rencontrons un obstacle, nous poussons des cris de détresse en nous arrêtant, souvent en nous rejetant en arrière; dans notre defaillance, nous appelons Dieu, le gouvernement, tous les pouvoirs divins et humains à faire notre ouvrage; nous accusons tout le monde de notre inertie, oubliant que tout progrès se paye, que toute conquête exige un effort, et que le triomphe n'appartient qu'à celui qui a bien et longtemps combattu.

La tâche de ceux qui demandaient la réforme des manufactures anglaises n'était pas facile, les motifs ou plutôt les prétextes ne manquaient pas aux conservateurs des abus, et l'on est effrayé de toutes les bonnes raisons qui se chargent toujours de défendre les mauvaises causes. L'intérêt du pays, disait-on, exigeait impérieusement le maintien du régime imprudemment combattu ; les machines nouvelles qui assuraient la grandeur commerciale de l'Angleterre, ne pouvaient se passer de l'agilité de l'enfant et de l'adresse de la femme; beaucoup sans leur concours seraient condamnées à l'inaction. La réduction du travail des enfants entraînerait celle du tra-

Digitized by Google

vail de l'homme, diminuerait par cela seul la production de près d'un cinquième et désarmerait l'industrie nationale devant la concurrence étrangère. Était-il raisonnable de sacrifier à une philanthropie mal entendue la grandeur et la fortune du pays, la place qu'il était appelé à tenir dans le monde, sa supériorité sur tous les marchés, sa domination sur toutes les mers? Et d'ailleurs la charité demandait aussi qu'on ouvrît l'atelier aux petits enfants : leur interdire les manufactures, n'était-ce pas leur enlever le pain; diminuer les heures de leur travail, n'était-ce pas les livrer au vagabondage, les habituer à la vie de la rue qui prépare des accusés aux cours d'assises et des condamnés à la déportation? L'industrie avait pour défendre ses pratiques un auxiliaire encore plus puissant que la charité; elle les plaçait sous la protection des sentiments les plus chers au citoyen anglais, derrière ses remparts les plus respectés : l'inviolabilité du domicile, l'autorité du père de famille, la liberté de l'action personnelle. Pour que la loi que l'on sollicitait fût exécutée, il fallait que cette liberté de l'intérieur, dont l'Anglais est si fier, fût méconnue, que la main de l'État vînt régler les heures de son travail, arrêter ses machines, interroger ses actes, chez lui dans sa maison, au sein de son foyer domestique : quel renversement de toutes les traditions, quelle atteinte aux principes sur lesquels repose l'édifice social! Quelle folie de frapper d'un même coup le fabricant dont on paralyse le travail; la famille à qui on enlève ses ressources; le citoyen dont on viole les droits; le père à qui l'on dérobe son autorité, et l'enfant lui-même que l'on livre à l'oisiveté et à l'enseignement du vice pour lui épargner un peu de fatigue!

Ces objections opposées, il y a soixante-six ans, aux réclamations de Peel, présentent une singulière analogie avec celles invoquées contre la suppression de l'esclavage : même crainte de ruiner la mère-patrie, par l'impossibilité de confier à l'homme blanc l'ouvrage du nègre; même danger de paralyser son commerce; même appel aux droits sacrés de la propriété; même pitié pour ces pauvres nègres que l'on allait par la liberté priver de la certitude de leur pain quotidien, et condamner à une oisiveté mère de tous les vices.

Grâces à Dieu, le protecteur des enfants ne se découragea pas plus que l'avocat des esclaves; il arriva même plus vite que lui, et le 27 mai 1802 il obtint le bill que depuis sept ans on sollicitait. Mais ce n'était qu'un premier pas vers l'émancipation du jeune ouvrier. La loi ne s'appliquait qu'aux usines où avaient été signalés les abus les plus criants, aux manufactures de coton et de laine; elle limitait l'âge de l'admission des enfants à huit ans, le temps de leur travail à douze heures, et leur interdisait le travail de nuit. Ce premier pas devait bientôt en amener d'autres. Dans ce pays habitué à

Digitized by Google

se gouverner lui-même, la loi n'a pas la prétention de tout faire en un jour, de résoudre du premier jet tous les problèmes, de répondre à toutes les difficultés ; ce n'est pas comme ailleurs une statue qui sort tout entière, comme Minerve, du cerveau des législateurs, et une fois placée sur son piédestal reste immobile et immuable pendant que tout marche et tout change autour d'elle, si bien que pour la mettre d'accord avec les générations nouvelles et les situations qui se succèdent, on ne trouve rien de mieux que de n'en plus tenir compte, ou, ce qui est plus expéditif encore, de la renverser.

La loi, chez les Anglais, est une plante qui germe, pousse, grandit avec les besoins, avec les nécessités de l'époque ; attend son complément de l'expérience, se développe et progresse avec elle, et finit par étendre ses rameaux et son ombre sur tous les intérêts qu'elle a mission de protéger.

L'histoire de la législation sur le travail des enfants dans les manufactures est le récit de ce mouvement progressif, de cette puissance de développement. Depuis 1802 jusqu'en 1868, chacun des progrès accomplis écarte un obstacle proclamé d'avance insurmontable et apporte une solution aux problèmes que l'on disait insolubles.

Mais ces conquêtes ne s'obtiennent qu'à l'aide de grands efforts et de violents combats, et les volumineux rapports des annales parlementaires témoignent de l'énergie de l'attaque et de la résistance : dix-neuf fois la législation a dû être modifiée pour arriver à corriger tous les abus et prévenir toutes les infractions. A mesure qu'elle avançait vers son but, elle voyait s'élever contre elle l'avide habileté des industriels coalisés avec la cupidité des parents.

En 1833, elle impose la limite d'âge de dix ans aux apprentis des manufactures ; le lendemain, les apprentis prennent le nom de jeunes ouvriers mis à la paye comme les plus âgés ; sous ce titre, ils échappent au texte légal et continuent à travailler à six et huit ans. Lorsque plus tard leur travail est réduit à huit heures, on les voit, leur tâche achevée dans une usine, se rendre en troupe dans la manufacture voisine et former un nouveau relais qui travaille pendant les quatre dernières heures de la journée. Dès qu'on annonce l'arrivée de l'inspecteur, une sorte de mouvement électrique s'empare de toute la maison ; tout ce qui est trop faible, trop jeune disparaît à l'instant ; plus l'enfant est petit, plus on le dissimule facilement ; et si l'évolution n'a pas été assez rapide, alors on ment sur l'âge, on équivoque sur le temps, et la conspiration est permanente pour éluder les prescriptions protectrices ; mais avec cette ténacité, cette obstination qui est la grande vertu de l'Angleterre quand

Digitized by Google

elle s'applique à la réforme du mal, l'avidité, la fraude, la mauvaise foi sont poursuivies dans leurs derniers retranchements; peu à peu l'âge des admissions est restreint jusqu'à douze ans et le travail jusqu'à six heures, et la loi finit par s'appliquer à toutes les manufactures.

Le danger du vagabondage disparaît devant la fondation de l'école obligatoire pendant trois heures par jour; le génie anglais voyant les bons résultats de l'inspection se plie à ses exigences, acceptée par tous, elle perd son caractère de gêne et d'inquisition; elle est appelée par le fabricant lui-même comme une garantie et un bienfait; le relais est trouvé, la moitié de la journée est acquise à l'école et au repos, deux enfants se partagent la tâche trop lourde pour un seul, la fabrique n'est plus arrêtée dans sa marche par la difficulté de concilier la différence des heures, et précisément parce que le travail de l'enfant est diminué de moitié, rien n'est plus enlevé à celui de l'homme. Aujourd'hui, dans l'intérieur des ateliers, des barrières, des enceintes s'élèvent autour des machines et des engrenages, la ventilation est établie, les murailles sont blanchies périodiquement, les inspecteurs, si longtemps occupés à combattre les violations de la loi, à se plaindre de ses lacunes, constatent son succès, proclament l'excellence de ses résultats, et la reine Victoria, en fermant la session où a été voté le dernier bill sur cette importante matière, a pu dire aux applaudissements de son peuple : « J'ai éprouvé un plaisir particulier en donnant mon assentiment à des bills destinés à appliquer à divers genres nouveaux d'industries les dispositions des lois sur les manufactures, lois dont le succès a prouvé qu'il était possible de combiner une protection efficace du travail des femmes et des enfants avec les égards qui sont dus aux intérêts des industries dûment engagées; j'espère que ces nouvelles lois produiront dans la condition physique, sociale et morale des classes ouvrières la même amélioration que celles qui sont résultées de l'application des lois antérieures de même nature aux industries spéciales qui en étaient l'objet. »

Pendant que cette question s'agitait et se résolvait en Angleterre, le reste de l'Europe suivait cette impulsion d'humanité et réformait ses manufactures. L'Autriche a eu le mérite de donner l'exemple : la première disposition en faveur des enfants y date de 1783. La Suisse, qui pourtant n'a pas trop de bras à consacrer à ses usines, ne veut d'ouvriers qu'à douze ans et jusqu'à quinze ne permet pour eux que le demi-temps, la demi-journée; en Westphalie, on n'entre qu'à seize ans dans les filatures et les forges; la Prusse, après avoir procédé dans ses réformes à pas mesurés, n'admet les enfants qu'à treize ans

Digitized by Google

dans ses fabriques et exige, avant l'entrée, la preuve de trois ans d'école.

La France s'est mise en mouvement plus tard et n'a pas marché aussi vite. Dans son code si abondamment fourni, elle n'a qu'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures, qui date seulement de 1841, quarante ans après le premier bill voté par le parlement anglais, et cette loi unique n'a presque jamais été exécutée; il est vrai qu'elle laissait à l'administration la faculté ou plutôt le devoir de la compléter par des décrets et de pourvoir à son exécution; mais depuis vingt-cinq ans ces décrets sont encore à venir.

Il faut le dire à son excuse, sinon à sa justification, si la France a laissé l'initiative à sa puissante voisine, le mal chez elle était moins profond et le domaine à réformer moins vaste. A la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, elle avait tout autre chose à faire qu'à fabriquer des tissus et à façonner des étoffes : elle travaillait à éclairer, à conquérir et aussi à bouleverser le monde. La Révolution, qui avait commencé par émanciper le travail et à lui enlever toutes ses lisières, finit par opposer à la concurrence le maximum et par punir de mort le négociantisme.

Sous le premier empire, les manufactures ne prenaient pas les enfants, mais l'armée prenait les jeunes hommes, et la vie des citoyens se jouait sur d'autres champs de bataille; cependant le génie du maître ne pouvait méconnaître la grande place que le travail commençait à occuper dans le monde; mais comme de toute chose et de toute personne, il en faisait une arme de guerre et ne trouvait rien de mieux pour encourager, pour exciter l'industrie que le blocus continental et la condamnation au bûcher des marchandises étrangères. Avec le retour de la paix et de la liberté, l'industrie ne tarda pas à se développer; les ateliers devinrent d'importantes usines, les machines remplacèrent les bras, et l'enfant vint dans les manufactures aider leur marche et faciliter leurs mouvements. Les abus y entrèrent à leur suite. En 1840, un homme de bien, le docteur Villermé, chargé par l'Académie des sciences morales et politiques d'une enquête sur la situation des classes ouvrières et dont les travaux consciencieux ont préparé la loi de 1841, s'exprimait ainsi dans son rapport[1] :

« Dès l'aube du jour, au lieu de se diriger vers l'école, des troupes d'enfants sales, hâves, couverts de haillons tout imprégnés de l'huile des métiers, portant à la main ou cachant sous leurs vestes le seul

[1] *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, par M. le docteur Villermé, t. II.

Digitized by Google

morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à la rentrée à la maison, prennent le chemin des vastes manufactures pour se grouper comme bobineurs, comme rattacheurs autour de ces admirables machines qui, à l'aide d'un seul adulte avec deux petits auxiliaires, font le travail de 300 fileuses d'autrefois; ils passent de longues journées dans des salles où, pour maintenir le fil dans son extrême finesse, la température s'élève jusqu'à 25 degrés, où l'on respire le duvet, la poussière du coton, où pendant quinze heures l'enfant est debout, toujours soumis au même mouvement. Des jeunes filles dans des ateliers d'apprêts, les jambes nues, subissent une chaleur de 35 à 40 degrés, et tout cela pour gagner par jour de 25 à 75 centimes, chaque année de plus ajoutant 5 centimes à la journée. »

Le docteur Villermé constatait dans les tisserands et dans les ouvriers des filatures une telle faiblesse, un tel appauvrissement du sang, que la moitié des enfants de cette population énervée périssait avant l'âge de deux ans, tandis que dans la classe des négociants et des directeurs d'usine elle atteignait en moyenne la vingt-neuvième année[1].

Qui n'a entendu parler de ces caves de la rue des Étaques, à Lille, heureusement disparues aujourd'hui? De pauvres petits enfants allaient chaque soir s'ensevelir vivants dans ces tombeaux, s'y reposaient sur un fumier infect des fatigues de la journée, au milieu de toutes les formes, de tous les degrés de la corruption; ils n'en sortaient un moment que pour se distraire au cabaret voisin et y rivaliser avec les hommes d'ivresse et de dégradation.

La Normandie n'a pas échappé plus que la Flandre et l'Alsace aux conséquences d'un tel régime. Voici ce qu'en disait l'année dernière une des délégations ouvrières à l'Exposition universelle, en accusant la grande industrie d'avoir tué le travail à domicile :

« Autrefois, le tisserand travaillait chez lui à son métier, dans la maisonnette dont presque toujours il était propriétaire; il vivait là au milieu des siens, dans sa famille; la fabrique est arrivée, a fait concurrence aux tisserands, écrasé le métier, absorbé le travailleur. Alors, adieu maisonnette, adieu jardinet, adieu vie de famille : l'ouvrier travaille à sa fabrique, vit au jour le jour, le père d'un côté, la mère de l'autre, les enfants où ils peuvent, et cette population robuste, il y a un demi-siècle, est affaiblie, étiolée, aujourd'hui les hommes sont vieux à quarante ans et la jeunesse ne peut plus fournir son contingent à l'armée. »

Il est juste de le reconnaître et de le proclamer, la première protestation contre un pareil état de choses est venue de l'industrie elle-

[1] Docteur Villermé, t. II, p. 254.

Digitized by Google

même. Dès 1827, des fabricants du Haut-Rhin signalaient le dépérissement des enfants dans les manufactures de coton. M. Bourcard, l'associé de la maison Schlumberger, prenait l'initiative de la réforme, et avant la loi de 1841, la société industrielle de Mulhouse, composée des principaux fabricants de la ville et spécialement des chefs de l'industrie cotonnière en Alsace, présentaient des pétitions aux Chambres pour demander une limite à l'âge et à la journée de travail. Heureuse initiative, car quelle voix plus puissante et plus persuasive que celle des fabricants dénonçant eux-mêmes les abus des fabriques!

Aussi cette voix fut-elle entendue, et la loi proposée en 1841 établissait le droit de l'autorité publique d'intervenir dans les usines et les manufactures pour la protection de l'enfance.

L'opposition ne lui fit pas défaut et souleva contre elle toutes les objections qui avaient combattu pied à pied les conquêtes de la législation anglaise; on invoqua surtout le grand principe de la liberté du travail qui fait encore hésiter la Belgique, malgré les réclamations de ses plus grands fabricants. Mais la France, toute amie qu'elle est des théories, ne poussa pas la logique jusqu'à dire : Périssent les enfants plutôt qu'un principe, et les deux Chambres votèrent presque à l'unanimité la loi qui fixait à huit ans l'entrée des ateliers, à huit heures le temps du travail jusqu'à l'âge de douze ans, prescrivait aux jeunes ouvriers le repos de la nuit et celui du dimanche et leur faisait une obligation de l'instruction primaire et de l'enseignement religieux.

Malheureusement, cette loi portait en elle-même un principe d'inexécution et un germe de mort : elle limitait son action aux ateliers de plus de vingt ouvriers et ne confiait le soin d'en poursuivre l'application qu'à une surveillance gratuite et officieuse. Ces imperfections ne tardèrent pas à soulever de toutes parts de nombreuses réclamations.

Ce ne sont pas les grands établissements qui exposent le plus la santé et la moralité des enfants. L'intérêt du fabricant est d'accord avec son devoir pour introduire dans ses ateliers une discipline sévère et améliorer le sort de ceux qui travaillent pour lui; le sentiment de sa dignité, la place qu'il occupe dans l'industrie et qui ouvre sa maison au contrôle de la publicité ne lui permettent pas d'abuser des forces des jeunes ouvriers. Le danger est bien plus grand dans ces ateliers petits et obscurs où le maître, luttant sans cesse contre les difficultés d'une position gênée, spécule sur les forces de ses apprentis et cherche à tirer du travail de ceux qu'il emploie ce qu'il ne peut obtenir de son crédit et de ses capitaux.

Cette inégalité entre les fabriques, qui retire aux unes les heures

Digitized by Google

de travail tolérées chez les autres, enlève toute autorité morale à la loi et donne à ses exigences l'apparence d'une injustice; la loi change en effet les conditions de la concurrence dans la même industrie; elle donne à ceux-là mêmes qui peuvent impunément lui désobéir l'exorbitant privilége de plusieurs heures de fabrication par jour et d'un jour par semaine, et cette préférence dépend non de la moralité, mais du chiffre des travailleurs, il suffit d'un homme de moins dans un atelier pour faire d'un délit une action innocente. En vain l'administration avait-elle le droit d'étendre les prohibitions à tous les établissements: dans des questions si difficiles, lorsqu'il s'agit d'intérêts si délicats, si faciles à émouvoir, l'administration hésite à assumer une responsabilité devant laquelle a reculé le législateur.

Le système d'inspection établi par la loi de 1841 a été un plus grand obstacle encore à son exécution. En confiant le soin de son application à des comités composés d'hommes haut placés dans la science, l'industrie, l'administration et animés des intentions les plus bienveillantes, elle ne faisait que la moitié de son œuvre; elle confondait le patronage qui protége, qui avertit, qui conseille avec l'autorité qui doit ordonner et réprimer. La surveillance bénévole n'est pas l'inspection légale.

Un conseil de surveillance composé d'hommes éclairés, qui veulent bien consacrer un peu de leur temps, de leur influence, de leur expérience à la protection des enfants dans les ateliers, peut donner une direction utile, inspirer des mesures paternelles et avoir une heureuse influence sur leur mise en pratique; mais l'action directe, minutieuse, l'inspection de tous les jours, qui veille à la stricte exécution d'une loi, en constate et en poursuit les contraventions, ne doit pas être à la charge d'une commission de ce genre. La délégation de la olice judiciaire, armée de procès-verbaux et qui conduit les délinquants devant la police correctionnelle, ne saurait dépendre du zèle et de la convenance d'un homme de bonne volonté, elle ne s'exercera que sous la responsabilité sérieuse d'un agent du pouvoir public.

L'Angleterre avait aussi passé par cette illusion; le premier bill, celui de 1802, confiait l'inspection à deux personnes de bonne volonté dans chaque district, mais l'insuffisance de la répression força bientôt d'adopter le système d'inspecteurs spéciaux, et aujourd'hui l'inspection se compose d'un inspecteur général résidant à Londres, chargé de la direction de tout le service, et de vingt-cinq sous-inspecteurs résidant dans les divers districts manufacturiers et placés sous les ordres de cet inspecteur.

En comparant la loi qui régit encore nos manufactures avec la législation anglaise, on est frappé d'un singulier contraste.

Digitized by Google

L'un des deux pays, si délicat sur sa liberté, si défiant de l'immixtion de l'autorité dans ses affaires, si avare de fonctions publiques, sacrifie ses instincts, ses répugnances, sa manière de penser et d'agir quand il veut sérieusement soulager les souffrances de ses plus jeunes enfants ; il attaque l'abus jusque dans le foyer domestique où il se retranche, lance sur lui des inspecteurs qu'il arme d'une sorte d'omnipotence et ne s'arrête que le jour où toute usine a subi la loi, tout fabricant est rentré dans le devoir.

L'autre nation, très-disposée à accepter la tutelle du gouvernement, à charger l'administration de la direction de ses affaires, qui lui confie le soin d'élever ses enfants, de surveiller les actes les plus indifférents de sa vie civile, d'autoriser l'érection d'une fontaine dans ses communes ou la plantation d'un arbre sur ses chemins, qui a des fonctionnaires pour toutes choses, est tout à coup saisie de timidité et de scrupules devant l'accomplissement du plus sacré des devoirs. L'État, qui fait si bon marché de la propriété, qui pour redresser une rue renverse une ligne de maisons, ose à peine entrer dans une fabrique pour assurer l'obéissance à la loi qui exige le plus d'autorité pour son exécution, puisqu'elle lutte contre ceux-là mêmes au profit de qui elle est faite. Aussi, pendant qu'en Angleterre la loi triomphe peu à peu de toutes les résistances et entre dans les mœurs et les volontés de tous, il n'y a qu'un cri dans toute la France pour déclarer que chez nous elle est presque partout lettre morte.

Dans le Nord, il est vrai, là où elle devait peut-être rencontrer le plus d'obstacles, elle a été exécutée ; les enfants ont partagé leur journée entre l'atelier et l'école, précisément parce qu'à côté d'un comité de surveillance plein d'intelligence et de dévouement, qui veillait à l'ouverture de classes appropriées aux travaux des manufactures, le conseil du département, heureusement inspiré, avait placé un inspecteur chargé de constater et de poursuivre les contraventions. Peu de procès ont été nécessaires pour plier toutes les manufactures au joug de l'obéissance, la constatation de la présence à l'école suffisant pour prouver la suspension du travail dans la fabrique, les industriels n'eurent plus d'objections contre une inspection qui n'avait plus pour eux les inconvénients d'une inquisition tracassière ; une peine sévèrement appliquée eut bientôt raison de l'inexactitude de l'enfant à la classe, de ses habitudes d'école buissonnière et des absences dont les parents étaient provocateurs et complices. Autant de fois l'enfant manquait à l'école, autant de jours il était privé du travail de la fabrique. Après quelques répressions de ce genre peu d'enfants, sans excuse légitime, furent absents de la classe.

Digitized by Google

Hors cette exception, qui marquait la route à suivre, les abus persistèrent, et, en 1845, une dame habituée à visiter les pauvres, et dont l'intelligente charité avait sondé les abîmes du mal, signalait en ces termes la situation des jeunes ouvriers dans les fabriques d'impressions sur étoffes des environs de Paris[1] :

« Dans ces fabriques, chaque ouvrier imprimeur a besoin d'un aide qui lui prépare les couleurs ; pour cela il prend des enfants de cinq à quinze ans, filles ou garçons. Pour gagner 50 centimes par jour, l'enfant travaille de six heures du matin à six heures du soir, constamment debout et monté sur un escabeau.

« A peine vêtu, sans bas, avec un vieux pantalon de toile ou une robe trouée en toute saison, car la couleur brûle les vêtements, avec des souliers ferrés ou des sabots, l'enfant sort des ateliers chauffés parfois outre mesure pour les besoins de la fabrication, et va prendre ses repas à la maison, où ses parents travaillant ailleurs lui ont laissé du pain et une pomme ou un peu de soupe froide, ou bien il trouve sa mère qui, chargée d'enfants et de misère, lui fait faire pendant cette heure des ouvrages fatigants qui lui laissent à peine le temps de manger.

« L'enfant revient à la fabrique ; l'hiver, soufflant dans ses doigts engourdis, soulevant avec peine ses pieds bleuis par le froid, et attendant l'instant de la rentrée, accroupi avec ses camarades le long du bâtiment et à l'humidité — on appelle cela se reposer une heure ; — l'été, se mettant à jouer et, à la suite d'un gros mot ou d'une malice, se battant avec acharnement, garçons et filles, devant un cercle d'ouvriers qui applaudit le plus fort et le plus méchant ; puis rentrant à l'atelier au coup de cloche, la figure en sang, le corps meurtri, et ne recevant pour réprimandes ou pour consolations que de nouveaux coups ou des moqueries : voilà pour le corps. A ce contact de douze heures passées chaque jour auprès d'hommes pour la plupart corrompus, les petits garçons se gangrènent : ils imitent le cynisme de leurs maîtres, ils enchérissent sur eux en blasphèmes, en paroles ignobles, en brutalités ; les petites filles se perdent sans retour : pour elles il n'y a pas d'enfance, pas d'ignorance ; la corruption du corps précède celle de l'âme, mais l'autre la suit infailliblement.

« Je vois, ajoutait-elle, tous les jours des mères envoyer leurs filles aux fabriques, sans aucun souci des dangers qui les y attendent, sans aucune douleur des traitements et des enseignements qu'elles y reçoivent ; je les préviens, je les conjure de retirer leurs enfants, de les faire travailler ailleurs, de les sauver d'une perte certaine ;

[1] *Annales de la Charité*, 1re année, 1846, p. 383.

Digitized by Google

elles me répondent : « Je n'y peux rien, elles feront comme les au-« tres, tant mieux si elles s'en tirent ; il faut que j'aie mes 3 fr. 50 c. « tous les samedis. »

«Je demandais un jour au digne pasteur de cette commune presque toute industrielle pourquoi il faisait faire la première communion si tôt à des enfants ignorants de tous les devoirs religieux et qui comprenaient ses instructions avec tant de peine. « Si on attendait « une année de plus, me dit-il, il ne serait plus temps. » Une autre fois un jeune garçon me demandait de le mettre en apprentissage. « Je vous en prie, s'écriait-il, ne me laissez pas retourner à la fa-« brique ; si vous saviez comme on y apprend de vilaines choses ! et « puis, quand nous ne voulons pas dire et faire ce que veulent les « ouvriers, nos maîtres, ils nous battent ou nous renvoient, et, quand « il n'y a pas de pain à la maison ou que notre père nous tape parce « que nous ne faisons rien, faut bien faire comme ils veulent. »

« Qu'on juge par là ce qu'auraient pu dire les jeunes filles. »

Aujourd'hui les mêmes plaintes pourraient s'élever contre les mêmes abus ; la protection des enfants vient se heurter contre les mêmes obstacles, et les principaux seront toujours moins l'insouciance de l'industrie ou ses spéculations que la misère des parents, le besoin de gagner un peu de pain à la sueur du front de leurs enfants et souvent au risque de leur vie.

Dans les campagnes, cette douloureuse nécessité éloigne l'enfant pauvre de l'école, et résiste à tous les conseils et à tous les appels ; mais au moins le petit pâtre, le petit berger travaille en plein air, sa tâche ne gêne pas la liberté de ses mouvements, et ressemble parfois à des jeux ; l'exercice qu'il prend lui donne de belles couleurs et le fortifie, la fatigue de sa journée est de celles qui font dormir ; mais dans la région si malsaine des usines, aujourd'hui comme en 1846, les instances des patronages, les observations des médecins et les avertissements plus significatifs encore du dépérissement, échouent contre les ardentes sollicitations des parents : ils n'ont pas cette avidité d'instruction qui fait demander aux Parisiens avec tant d'unanimité l'enseignement gratuit et obligatoire[1] ; sous la

[1] « On doit, disent les délégués des ouvriers de Paris à l'exposition de 1867, « nourrir aussi bien l'âme et l'intelligence que le corps ; car l'instruction est à « l'esprit ce que le pain est au corps, elle est la conséquence nécessaire du suffrage « universel, l'élément indispensable de toute amélioration, de tout progrès ; l'igno-« rance maintient les inégalités entre les hommes, l'instruction les civilise, les rend « adroits, habiles au travail, polis, affables, leur permet de s'élever dans l'échelle « sociale. » Les ouvriers parisiens poussent la passion pour l'enseignement jusqu'au sacrifice de la liberté qu'ils assurent tant aimer ; ils veulent que l'instruction soit non-seulement à la portée de tous par la gratuité, mais que l'obligation la mette à

Digitized by Google

pression des besoins matériels, la plupart cherchent, avant tout, ce qui rapporte et se traduit en gain immédiat, ils se pressent aux portes des ateliers pour supplier les fabricants de recevoir leurs plus jeunes enfants, et dans certaine partie de la France, quand la mafacture manque pour utiliser les bras, le travail est imposé à l'école.

Il est bon d'associer l'ouvroir à la classe, d'habituer la jeune fille à manier la navette et l'aiguille dont elle doit se servir toute sa vie pour repousser la misère et sauvegarder son bien-être et l'honneur de son foyer, mais il ne faut pas que le travail prenne trop tôt le dessus : à l'Exposition universelle, on a vu des ouvrages de petites écolières qui, de l'aveu de leurs institutrices, travaillaient à cinq ans 7 heures par jour, à six ans 10 heures, à huit ans 12 heures. Une pièce de dentelle venait non d'une usine, mais d'une école, elle avait été exécutée par une petite fille de quatre ans, et la maîtresse avait inscrit au bas de ce chef-d'œuvre : *Fait après un an d'apprentissage.*

Dans un département français, une commune a été franche et radicale dans sa volonté de transformer la classe en atelier : elle a voté la construction d'une école à la condition qu'on n'y apprendrait ni à lire ni à écrire.

Cependant le législateur n'était pas resté insensible aux imperfections de la loi. En 1847, la question se présenta de nouveau à la Chambre des pairs et y fut soumise à une discussion sérieuse et approfondie, une loi nouvelle fut votée qui s'efforçait de combler les lacunes de la première ; mais elle a rencontré sur son passage du Luxembourg au Palais-Bourbon un ennemi plus redoutable encore que la cupidité ou le mauvais vouloir, elle a rencontré une révolution qui, faite au nom des intérêts populaires, a commencé par arrêter, la veille de sa publication, des mesures ayant pour but de sauver de l'exagération du travail les enfants du peuple ; il est vrai que, dans ses premiers jours, elle ne croyait pas avoir à réprimer les excès des manufactures, qu'elle avait la prétention naïve de supprimer ; elle ne songeait pas à lutter contre le despotisme des maîtres, puisqu'elle annonçait l'espérance de ne plus en avoir ; mais les manufactures et les maîtres lui ont survécu et vivront longtemps encore, malgré les efforts très-légitimes, mais très-restreints, des sociétés coopératives ; il fallut donc bientôt revenir à la réforme de ce qu'on ne pouvait abolir, et l'attention publique remit la question du travail des enfants à l'ordre du jour. Aujourd'hui chacun s'en occupe : la presse lui donne une place jusque dans ses feuilles les plus éphémères ; les corps savants et charitables la discutent,

l'abri de toute négligence, de toute cupidité, et qu'on donne forcément à l'étude tout ce qu'il est possible d'enlever au travail.

Digitized by Google

les congrès de bienfaisance l'étudient[1], les conférences elles-mêmes s'en emparent ; des pétitions la recommandent aux pouvoirs publics ; une association s'est fondée, sous la présidence d'un savant illustre, pour réunir en faveur de ceux qu'elle protége tous les genres de surveillance et de secours[2]. Enfin le gouvernement, après de longues enquêtes, après avoir demandé l'avis des conseils généraux, des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et des manufactures, a soumis en 1868 au conseil d'État un projet sous ce titre : *Projet de loi relatif au travail des enfants, des adolescents, des filles et des femmes employés dans les manufactures, les fabriques, les usines, les chantiers, les ateliers et les usines.*

Le nouveau projet cherche à écarter les principaux obstacles qui s'opposaient à l'exécution de la loi de 1841 et à en corriger les imperfections.

Il étend sa surveillance à tous les ateliers, quel que soit le nombre des ouvriers qui y travaillent, n'admet que six heures de travail pour les enfants de huit à treize ans, dix heures pour les garçons de treize à seize, et pour les jeunes filles jusqu'à l'âge de vingt ans ; interdit aux femmes et aux enfants le travail de nuit, aux femmes et aux jeunes filles celui des mines et des carrières, et aux jeunes ouvriers et ouvrières au-dessous de seize ans celui des dimanches et des fêtes reconnues.

Il prescrit aux enfants de moins de treize ans deux heures au moins de classe par jour, et ordonne d'utiles mesures pour la salubrité et la sécurité des ateliers.

Afin d'assurer l'exécution de la loi, le projet appelle à son secours le livret, le registre du chef d'établissement, l'affiche, dans l'usine, de la loi et des règlements d'administration publique.

Il admet des inspecteurs nommés par le gouvernement, des inspecteurs spéciaux qui peuvent être nommés par le maire, sur la proposition du conseil municipal ; par le préfet, sur la proposition du conseil général ; il y ajoute le concours des inspecteurs de l'instruction primaire, et des ingénieurs des mines et des garde-mines, en ce qui concerne l'instruction et le travail dans les mines.

Il établit en outre une commission permanente nommée par l'empereur, qui dirige et surveille l'inspection, et des commissions

[1] En 1856 au congrès de bienfaisance de Bruxelles, le docteur Hahn du Wurtemberg demandait une loi internationale relative au travail industriel qui assurât dans tous les pays la protection des enfants, et la limitation de leurs travaux ; l'assemblée votait des résolutions tendant à limiter la durée du travail et l'âge de l'admission, à exclure des usines les femmes et les enfants et à leur interdire le travail de nuit et du dimanche.

[2] Société de protection des apprentis et des enfants des manufactures.

Digitized by Google

locales dans les départements où le gouvernement les croira nécessaires.

Le rapporteur du projet au conseil d'État sent l'utilité de donner une forme plus précise à cette inspection multiple, dont le vague et la confusion embarrasseraient et annuleraient l'action. Il demande quatre inspecteurs généraux et seize inspecteurs divisionnaires salariés par l'État, exerçant leur surveillance sur les parties du territoire qui leur seront assignées par la loi elle-même, et substitue aux commissions locales des comités de patronage établis par la commission permanente dans les localités manufacturières où elle le jugerait utile.

Avant de présenter le projet à la discussion des Chambres, le gouvernement a voulu faire un nouvel essai d'inspection qui lui éviterait la nomination de nouveaux fonctionnaires.

Par un décret daté du 7 décembre dernier, il a confié aux ingénieurs des mines, chacun dans la circonscription minéralogique à laquelle il est attaché, les fonctions d'inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures. Le même décret établit la commission supérieure et les commissions locales.

D'après le rapport adressé à l'empereur qui précède et motive le décret, les ingénieurs des mines, par la supériorité de leur instruction, leur compétence en matière industrielle, l'élévation de leurs sentiments, offrent les garanties de mesure et de fermeté nécessaires pour assurer l'exécution de la loi; la surveillance qu'ils exercent déjà sur les établissements employant la vapeur comme force motrice, leur habitude d'éprouver, de régler les puissants instruments du travail, leur habileté à en reconnaître et à en guérir les blessures, leur donnent toute puissance pour combattre la détérioration de l'enfant outil et de la machine humaine.

L'organisation du corps des ingénieurs des mines se prête merveilleusement aux nouvelles fonctions que le décret lui attribue. Étendant son action sur tout l'empire, il a d'autant plus de membres dans un département que celui-ci est plus industriel, et présente un ensemble de cinq inspecteurs généraux, de dix-huit ingénieurs en chef et quarante-six ingénieurs ordinaires. Une action si puissante, si intelligente et si multipliée doit constituer la plus économique et la plus efficace des inspections.

Réussira-t-elle mieux que les autres, et pourra-t-on échapper à la nécessité de créer des inspecteurs spéciaux? L'avenir le dira, et il faut, avant de le juger, laisser fonctionner quelque temps cet essai. Nous ne pouvons pas cependant nous empêcher de regretter qu'une innovation si radicale vienne se mettre à la place d'un système dont un assez grand nombre d'années avait déjà consacré le succès dans

Digitized by Google

un des départements les plus industriels de France. La commission locale du département du Nord, secondée par un inspecteur payé par le conseil général, avait obtenu l'exécution de la loi. Les ingénieurs des mines n'ont-ils pas des travaux trop multipliés et d'une nature trop différente, n'occupent-ils pas une position trop élevée pour s'astreindre aux détails, aux sévérités d'une surveillance qui doit lutter, au commencement du moins, contre les habiletés frauduleuses de l'intérêt personnel?

Il ne faut pas se faire illusion : leur entrée comme inspecteurs dans les manufactures entraîne avec elle la suppression des commissions locales, dont l'intervention représentait si bien la sollicitude paternelle, l'esprit de famille, l'administration du pays par lui-même, toutes ces influences légitimes qui doivent avoir leur grande part dans l'exécution d'une loi protectrice des enfants.

Que fera une commission locale auprès de fonctionnaires complétement indépendants d'elle et d'un ordre supérieur? On pourra les nommer et même leur assigner quelques travaux; mais presque jamais consultées et à peine écoutées dans leurs réclamations, tout se passera au-dessus de leur tête; elles se lasseront bientôt d'un rôle inutile, et finiront, comme tant d'autres, par ne plus se réunir.

Rien n'est plus louable assurément que de lutter contre la création de nouveaux fonctionnaires et de chercher à défendre le budget contre leur invasion; mais il y a des intérêts et des principes qui dominent le devoir très-respectable de l'économie; il y a des buts qu'il faut atteindre sans s'arrêter à ce qu'ils peuvent coûter; et si l'expérience prouvait que la vie et la moralité des enfants ne peuvent être sauvées qu'à l'aide de quelque sacrifice, il ne serait pas digne d'une grande nation de refuser de les racheter à ce prix.

Quel que soit le système adopté, et quoique d'une plus facile exécution aujourd'hui que par le passé, puisqu'elle aura pour elle les tendances des fabricants, presque unanimes à la demander, et la surveillance des ouvriers eux-mêmes, disposés à prendre en main la direction de leurs affaires et à regarder le jeune enfant comme un concurrent venant leur disputer le travail et diminuer leur salaire, la loi nouvelle n'aura pas plus d'efficacité et d'action que la précédente, si elle n'institue pas une protection paternelle qui s'occupe de l'amélioration morale des jeunes ouvriers; un système bien entendu d'instruction qui développe son intelligence; une répression sévère qui exige l'obéissance et punisse les infractions; enfin, si elle n'est pas l'objet de la vigilante attention de la presse et de l'opinion, qui signalent les abus, avertissent des négligences, dénoncent la faiblesse ou la complicité. Il est temps que le pays, s'il veut que ses meilleures lois s'exécutent, veille lui-même à leur exécution, et ne s'en rapporte

Digitized by Google

pas exclusivement, comme il a trop l'habitude de le faire, à l'action du pouvoir public, qui lui-même, pour se faire obéir surtout en matière aussi délicate, a besoin de l'appui et du concours de tous les bons citoyens.

Mais pour la solution de cette difficile question, quelqu'un est plus puissant encore que la loi, les inspecteurs, les commissaires, les sociétés de patronage et même l'opinion publique. Il y a longtemps que le docteur Villermé le proclamait : ce quelqu'un est le fabricant, le maître, celui qui tient entre ses mains le travail de cette multitude d'ouvriers obéissant à ses ordres, et recevant de lui leur direction et leur salaire.

Le nom que lui donnent les ouvriers eux-mêmes, *le patron*, exprime que sa mission n'est pas seulement de créer de beaux produits, de remporter des prix aux expositions, et de voir la fortune et la réputation récompenser ses hardis calculs et ses ingénieuses combinaisons, il doit être aussi le père, le protecteur de ceux qui concourent à ses travaux, qui sont les bras de ce grand corps de l'industrie dont les fabricants sont la tête. Heureusement, les manufactures ne manquent pas où ce noble devoir est largement accompli. Après avoir montré le mal que l'industrie a fait aux enfants, il est juste de rechercher ce que, pour le réparer, elle a essayé de faire.

Déjà, auprès d'un grand nombre de fabriques, il n'est plus à craindre que l'enfant de quatre à sept ans, pendant que ses parents travaillent à l'atelier, s'amuse à mettre le feu, avec des allumettes chimiques, à la chambre qui lui sert de prison ou soit exposé à être écrasé par une voiture dans la rue.

La charité a inventé, et l'industrie a adopté autour de ses usines, l'asile qui tient l'enfant à distance des machines, discipline ses mouvements, harmonise ses cris et le prépare à la vie plus sérieuse de l'école.

Après avoir bâti des maisons pour leurs ouvriers, en avoir facilité la location et même l'achat, y avoir ajouté des jardins qui leur permettent de se distraire des fatigues de la journée en récoltant des légumes et en cultivant des fleurs, plusieurs chefs d'industrie ne veulent pas que la mère de famille quitte sa maison pour l'usine ; ils ne veulent pas non plus que la jeune fille quitte sa mère pour l'atelier ; ils procurent à la mère du travail à domicile et entretiennent des classes et des ouvroirs jusqu'au moment où les enfants de leurs ouvriers auront l'âge et la force de devenir ouvriers à leur tour[1].

[1] Rapport à la commission de l'Exposition universelle de 1867, par M. A. Leroux, vice-président du Corps législatif, sur le nouvel ordre de récompenses institué

Digitized by Google

Un plus grand nombre encore ont ouvert des écoles qui utilisent le temps de la journée laissé libre par le travail, et emploient au profit de l'intelligence les heures arrachées au vagabondage.

Située au pied des Vosges, dans une charmante vallée, au milieu d'un pays qui rappelle la Suisse par le pittoresque de ses sites et l'honnêteté de ses habitants, Guebwiller est une ville dont chaque maison est un atelier, chaque monument une manufacture. Les centres populeux et prospères qui l'entourent lui fournissent des bras, mais le travail de ses ouvriers tient à la fois de l'agriculture et de l'industrie : ils demandent à la terre et aux métiers plus que le pain quotidien. Beaucoup sont propriétaires et ouvriers, et rien n'est négligé dans cette heureuse contrée pour la protection comme pour l'instruction de l'enfance.

On a souvent parlé, avec des éloges mérités, des ateliers de Lowel, en Amérique, uniquement composés de jeunes filles dont la tenue était si honnête, la discipline si sévère, la réputation si pure, que les familles les plus honorables des environs n'hésitaient pas à y envoyer leurs enfants passer les années qui précédaient le mariage et y acquérir leur dot. On a fait honte à l'Europe du contraste de cet atelier avec ses tristes réunions où tout est, pour la jeune fille, danger et occasion de chute. Aujourd'hui notre vieux monde n'a plus rien à envier au nouveau.

A Fribourg en Brisgau, une filature de soie emploie un grand nombre de jeunes filles ; elles ont, comme à Lowel, leur maison à part, le travail de l'atelier est associé aux études et aux soins du ménage ; l'ordre, la discipline, la réserve préparent la femme aux devoirs de la vie domestique, et la bonne renommée de ces jeunes ouvrières est si bien établie, que leur séjour dans l'usine est une recommandation pour leur futur établissement.

En Autriche, la fille du maître d'une des plus importantes manufactures s'est faite elle-même directrice de la salle d'asile des petits enfants, et, dans plusieurs maisons considérables, ce sont les patrons qui font la classe du dimanche et qui président aux exercices de leurs jeunes ouvriers.

La place et le temps manqueraient s'il fallait citer tous les établissements où l'initiative des directeurs a beaucoup plus fait que la loi ne saurait exiger, et la France, qui a encore tant de progrès à poursuivre de ce côté, peut se vanter du régime paternel de ses importantes fabriques et de ses grandes compagnies. Pour arriver à ce résultat, autre chose était nécessaire encore que les sacrifices

en faveur des établissements qui ont assuré aux ouvriers le bien-être matériel, physique et moral.

Digitized by Google

de temps et d'argent; la science, l'intérêt bien entendu et même l'affection ne suffisaient pas : ce n'était pas assez de bâtir des habitations ouvrières, des asiles, des écoles, des maisons d'apprenties; il a fallu appeler Dieu à son aide et l'Évangile à son secours, et que l'église s'élevât entre l'atelier et l'école.

Telle est la conviction hautement proclamée et mise en pratique par ceux qui ont relevé, agrandi, amélioré la position de leurs ouvriers.

« Les devoirs chrétiens, dit l'un d'eux, non-seulement peuvent se concilier avec les exigences de l'industrie, mais sont essentiels à sa prospérité. » — « La meilleure garantie de succès d'une entreprise commerciale et industrielle, dit un autre, est celle qui, chez les coopérateurs comme chez les directeurs, s'appuie sur l'instruction, la morale et la religion. »

« Il n'y a qu'un idéal à poursuivre dans toutes les situations de la vie, écrit un des principaux fabricants de l'Allemagne, et ce but est le même pour toutes les situations de l'industrie, l'application du christianisme. » Enfin un autre prend pour devise et inscrit sur les murs de sa manufacture cette grande parole de l'Évangile : *Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît*[1].

Ces esprits élevés, qui ont fait leurs preuves de dévouement à la cause ouvrière, donnent ainsi une belle leçon aux hommes de travail qui, mettant l'intelligence avant l'âme, croient conquérir leur émancipation et leur dignité morale par la seule instruction, qui la réclament comme la panacée universelle, la veulent séparée de l'inspiration religieuse et bâtiraient volontiers l'école avec les pierres arrachées à l'église.

Ils savent ce qu'a si bien dit le respectable savant, qui a eu le courage de mettre à sa véritable place l'école qu'il est si populaire aujourd'hui de faire monter au premier rang : « L'instruction seule ne réprime pas plus les mauvais penchants qu'elle ne les développe ; elle n'a d'action morale, elle ne diminue l'orgueil et ne modère l'ambition, elle ne porte au travail, elle n'éloigne des actions honteuses et criminelles, qu'autant qu'elle est combinée avec l'éducation, l'esprit religieux et les bonnes mœurs[2]. » L'expérience leur a révélé la vérité de ces paroles d'un homme qui a consacré le dévouement le plus éclairé et le plus actif à la recherche des réformes sociales :

« On s'est exposé à de grands mécomptes en voyant dans l'école autre chose qu'une modeste succursale du foyer domestique et de l'église, en faisant de l'instituteur un fonctionnaire qui relève de la

[1] Rapport de M. A. Leroux.
[2] Docteur Villermé, t. II, p. 153

Digitized by Google

commune, de la province et de l'État, et en attendant de lui le progrès social accompli par la réforme intellectuelle et morale des populations[1].

En France, dans ces derniers temps, l'industrie, pour introduire la réforme dans les usines, a voulu y faire entrer la religion elle-même et l'associer à ses travaux. A Paris, à Tours, dans un grand nombre de villes et d'établissements industriels, les jeunes ouvrières sont confiées à la direction des sœurs ; on les rencontre, on les salue avec respect, on leur obéit avec soumission dans l'atelier comme dans l'école, et elles y font régner, comme parmi leurs petites élèves, l'amour de Dieu et du devoir. Suivant leur habitude, les institutions charitables naissent sous leurs pas, et, là où elles dirigent l'atelier, les maîtres et leur famille deviennent les associés de leur sainte mission, les protecteurs et les auxiliaires de leurs bonnes œuvres.

Dans un des anciens faubourgs les plus populeux et les plus laborieux de Paris, de pauvres petits enfants travaillaient dès leur plus jeune âge dans les fabriques de papiers peints. Sans instruction, sans éducation religieuse, ils n'avaient jamais eu la liberté de suivre le catéchisme et les écoles du jour, et, comme les jeunes victimes de la fabrique anglaise, ils ne savaient pas ce que c'était que Dieu. En apprenant que les Frères, avec leur dévouement accoutumé, avaient ouvert des classes du soir, quelques-uns tentèrent d'y pénétrer ; mais ils étaient sales, déguenillés, aux façons grossières et sauvages. Les autres écoliers en rougirent et refusèrent de leur faire place. Ils se retirèrent en pleurant. Deux d'entre eux avaient rencontré auprès du lit de leur mère malade une sœur de Saint-Vincent de Paul et plusieurs fois avaient été chercher des médicaments à la maison de secours. Enhardis par ce souvenir, ils allèrent un jour frapper à la porte des sœurs et, s'inclinant devant la supérieure, lui demandèrent de leur apprendre à lire et à prier. Personne n'aurait pu résister à une pareille demande, encore moins une fille de Saint-Vincent de Paul : dès le soir même, les deux petits enfants avaient reçu leur première leçon ; le lendemain ils emmenèrent avec eux quelques camarades, pauvres comme eux, abandonnés comme eux, et qui écoutèrent la parole de leur institutrice improvisée avec la même attention et la même reconnaissance ; puis le petit noyau grossit : les jeunes gens vinrent à la suite des enfants ; le dimanche, la foule se pressa aux offices, à l'instruction religieuse. Il fallut ouvrir une classe nouvelle, multiplier les jeux, établir un gymnase, et l'on vit avec étonnement, dans nos jardins et nos promenades,

[1] *La Réforme sociale en France*, par Le Play, t. I, p. 416.

Digitized by Google

comme un immense collége prenant ses innocents et joyeux ébats sous l'œil et la surveillance d'une sœur de la charité. La bonne semence a germé dans d'autres cœurs et réveillé d'autres pitiés : les fabricants de papiers peints se sont réunis pour compléter le bien commencé ; ils ont fondé une association paternelle qui exerce sur leurs jeunes ouvriers le plus affectueux patronage. Cette société veille sur les enfants du papier peint, s'intéresse à leur travail, à leur instruction, au bien-être de leurs familles, et chaque année, dans la maison où ces jeunes ouvriers ont reçu un si bon accueil, des récompenses sont distribuées à leur exactitude, à leurs progrès, et aussi à leur piété, sous la forme populaire du livret de la caisse d'épargne.

A côté de cette loi terrible, que je signalais au début de cet article, qui fait payer cher les progrès de la civilisation et semble attacher à toute élévation un principe de décadence, s'en révèle une plus miséricordieuse et plus encourageante.

Comme le disaient les chefs des grandes usines, tout ce qui se fait dans un sens charitable et chrétien, au lieu d'imposer un sacrifice à l'industrie, lui rend un service et concourt efficacement à sa prospérité.

On opposait à la charité demandant que les pauvres petits enfants travaillassent moins jeunes et moins longtemps, l'impossibilité de pouvoir lutter contre des voisins plus libres et moins scrupuleux et la crainte de diminuer le morceau de pain que le jeune ouvrier apportait à sa famille, et il se trouve que, de l'aveu universel, le temps enlevé au travail lui profite : l'enfant qui a donné une partie de sa journée à l'étude et au repos apporte à l'ouvrage plus de forces; plus d'agilité, plus de bonne volonté ; il fait plus et mieux, et acquiert plus de droits à l'augmentation de son salaire. Réponse sans réplique à l'objection de ceux qui prétendent qu'on est forcé de travailler le dimanche parce qu'il faut vivre tous les jours.

Quand Dieu impose une loi à l'humanité, il la lui rend non-seulement possible, mais profitable; lorsqu'il a prescrit à l'ouvrier de se reposer un jour, il a ordonné que ce jour lui rendît en forces et en énergie ce qu'il lui enlevait en travail, et qu'il répandît sur tout le reste de la semaine comme une rosée céleste qui la rendît plus fructueuse et plus féconde.

La bonne tenue de l'atelier, l'attention et le goût au travail, le respect de ses droits et de ses intérêts, payent largement le fabricant des sacrifices qu'il fait à l'instruction, à l'éducation religieuse de ses jeunes ouvriers, au bien-être, aux habitudes régulières de leurs pères et de leurs compagnons ; et quand viennent les jours d'épreuves, lorsque les révolutions éclatent et entraînent avec elles

Digitized by Google

le chômage et la guerre, les ouvriers reconnaissants écartent de leur manufacture la sédition, protégent la maison qui les a protégés et deviennent le rempart de ceux dont ils n'ont reçu, au temps de la prospérité, que de bons traitements, de bons conseils et de bons exemples.

L'étude de la question du travail des enfants conduit à cette conclusion : l'industrie, cette nouvelle reine du monde, apporte, à côté de splendides conquêtes, des maux profonds et déplorables, mais aucun de ces maux n'est incurable, aucune de ces maladies mortelle. La loi anglaise paraît sur le point d'avoir raison de la souffrance et de l'oppression des enfants ; en France un département, avec ses seules ressources, a pu y porter remède, et l'on nous promet une législation qui doit étendre la guérison à tout le pays ; mais le but ne sera sérieusement atteint que là où l'intelligence et la charité du fabricant s'associeront aux bonnes intentions du législateur et à la vigilance de l'opinion publique, et où les institutions de protection et d'enseignement se combineront avec l'esprit moral et religieux.

A ces conditions la manufacture, objet de tant de défiances et de réclamations, peut devenir non-seulement un abri contre la misère, mais une école de discipline, de prévoyance et de bonnes mœurs ; son travail n'est pas funeste, ses machines ne sont pas des instruments de décadence, de dégradation et de mort ; seulement, pour que le progrès industriel soit innocent et tutélaire, pour qu'il apporte, avec la fortune et la puissance, le salut et la lumière, il faut qu'il appelle à son aide le christianisme.

Voilà ce qu'ont pensé les sages législateurs, les philosophes vraiment amis de l'humanité ; voilà ce qu'ont fait les chefs éminents des grands établissements qui sont la richesse et la gloire de leur pays. Aucun d'eux n'a cru, comme le professent les voix discordantes qui cherchent à troubler la conscience publique et à égarer les générations inexpérimentées, que l'on n'avait pas besoin de Dieu pour créer et gouverner le monde, que l'âme était de trop pour élever et guider l'homme, que le progrès consistait à assimiler le génie à la machine qu'il invente, l'ouvrier à l'outil qu'il manie, et le petit enfant au métier qu'il fait mouvoir.

Vicomte de Melun.

Digitized by Google

LE NOUVEL OPÉRA

II

L'ŒUVRE ARTISTIQUE

La reconstruction de notre première scène lyrique, nous l'avons reconnu dans un précédent article[1], se liait intimement à une idée élevée de l'art. N'est-ce pas là, en effet, que les plus belles inspirations de la littérature et de la musique se vivifient et se popularisent? Les Parisiens attachaient au futur monument un certain amour-propre national. Aussi est-ce à ce généreux sentiment qu'il faut faire remonter l'ardeur de curiosité et de discussion qu'a rencontré le projet dès ses débuts.

L'intérêt était si éveillé que, lors de la première enquête du 5 mai 1860, on demanda formellement qu'un concours public désignât seul l'architecte chargé d'un telle œuvre. On craignait cette intrusion regrettable du pouvoir et de la fantaisie passagère dans le travail d'un artiste qui tient tout, position et avenir, du gouvernement qui l'a choisi, volonté étrangère imposant à l'artiste des modifications incessantes, perturbatrices de toute conception artistique. La méfiance s'accrut encore à bon droit, dès que l'on sut que la préfecture de la Seine avait une ingérence importante dans l'entreprise, influence pernicieuse de ce que l'on a baptisé du nom de style édilitaire, vaste sans grandeur, opulent sans goût, banal en un mot et sans caractère artistique.

Là où il n'y a qu'à approuver, nous sommes trop heureux de faire remonter les éloges à qui de droit. Sur le désir formel exprimé par l'Empereur, les craintes furent bannies, et les vœux exaucés. Le

[1] Voir le *Correspondant* du 25 mai 1869.

Digitized by Google

ministre d'État fit appel au concours public le plus large, le plus complet ; et le 10 février 1861, une exposition spéciale ne contenant pas moins de 170 projets s'ouvrit au palais des Champs-Élysées.

Ces projets, cela va sans dire, comportaient les idées les plus vulgaires, comme les plus ridiculement originales. La commission, toutefois, à laquelle incombait la tâche de séparer le bon grain de l'ivraie put trouver et admettre quarante projets d'une valeur incontestable. Une première élimination les restreignit à seize ; une seconde à sept ; enfin une dernière à cinq, dus aux talents de MM. Genain, Botrel, Crépinet, Gareaud, Duc et Garnier.

Un nouveau concours fut ordonné entre cette phalange d'artistes soumis ainsi à un travail d'éclectisme. Ils devaient faire disparaître les défauts de leurs plans primitifs, et s'inspirer ou de nouvelles idées, ou des détails heureux qu'avait révélés l'ensemble des projets, et, comme l'abeille, aller prendre là où ils le jugeraient convenable les matériaux de leur œuvre. M. Garnier, jeune architecte d'un grand avenir, mais dont le talent tout théorique n'avait pas encore trouvé l'occasion de se révéler, M. Garnier, connu seulement dans le monde artistique par son titre de pensionnaire de Rome, par son fructueux voyage en Grèce, où il était allé recueillir à la source pure de l'antiquité les vrais principes qui peuvent seuls réagir contre le style pseudo-grec de fantaisie, qui a si longtemps entravé notre école d'architecture ; M. Garnier enfin, qui avait révélé son talent de dessinateur et de savant par son remarquable projet de restauration du temple d'Égine, sut remanier son premier dessin qui l'avait fait classer parmi les cinq lauréats, et, en y introduisant d'habiles modifications, tout en restant lui-même, présenter un projet qui réunit les suffrages de la commission.

Mais si nous n'avons que des éloges à donner à l'autorité, pour ce choix de l'architecte, il n'en est malheureusement pas de même pour le système de programme imposé. L'administration maintenait par là sa regrettable influence. Donner et retenir ne vaut, dit un vieil adage. Or, on donnait bien à l'homme de talent le soin d'édifier le monument, mais on retenait en même temps une trop large part de direction dans la disposition de l'emplacement, dont la mauvaise combinaison peut compromettre l'aspect d'un monument ; on empiétait surtout sur le rôle de l'architecte par le programme méticuleux de détails matériels, au milieu desquels pouvait s'atrophier ou tout au moins s'égarer l'inspiration de l'artiste.

Parlerons-nous d'abord de la place qui entoure le monument ? Quel est le meilleur arbitre du choix et de la disposition de la place que doit occuper l'œuvre d'art, si ce n'est l'artiste créateur ? Qui donc était juge de la perspective de Saint-Pierre, si ce n'est

Digitized by Google

l'inventeur et le continuateur, c'est-à-dire Michel-Ange et le Bernin? Cette colonnade circulaire exécutée avec tant d'art par ce dernier artiste fait, pour ainsi dire, corps avec le monument. La basilique avait une place désignée et ingrate : elle devait s'élever, tout en les respectant, sur les vestiges de la première basilique chrétienne; le terrain était d'une déclivité fâcheuse; les voies qui servaient de dégagement avaient une convergence irrégulière. Grâce à l'ingénieux moyen des portiques circulaires, le monument retrouva son équilibre, son parallélisme et la splendeur des abords. Basilique et portiques ne font qu'un; il est impossible de séparer l'une de l'autre. Or, dans un genre plus profane, pour l'Opéra, comme pour les autres monuments modernes, l'architecte, loin de diriger les abords, n'est même pas consulté. Bien mieux, on exécute et on bâtit en opposition directe avec l'aspect et l'esprit de son œuvre. A lui est réservé le monument; aux agents municipaux, souverains régulateurs de la triste ligne droite, de la diagonale cent fois plus triste encore, le soin de diriger la perspective, de l'incliner, de l'arrêter, d'imposer l'art monumental qui doit servir de cadre parallèle à l'œuvre principale, de réglementer jusqu'à l'architecture uniforme qui doit enjoliver les façades des maisons latérales, et leur infliger, sous prétexte de décoration, cette banale et éternelle colonne engagée, nec plus ultra de l'invention édilitaire, qui, débordant sur tous les abords du monument se répand de proche en proche, gagne comme la goutte d'huile, et arrive, au chiffre fabuleux de 711, en imposant une livrée uniforme et stéréotypée à des rues qui se croyaient, grâce à leur éloignement, à tout jamais à l'abri d'une telle distinction[1].

[1] En voici la curieuse énumération; noms des rues et chiffres des colonnes :

Place de l'Opéra	154
Place de la Paix	39
Rue de la Chaussée-d'Antin	45
Rue Meyerbeer	34
Rue Auber	21
Rue Scribe	53
Rue Halévy	35
Boulevard Haussmann	18
Rue Neuve-des-Mathurins	13
Boulevard des Capucines	83
Rue de la Paix	16
Rue de l'Empereur	63
Rue Neuve-Saint-Augustin	6
Rue Louis-le-Grand	31
Rue Réaumur	50
Rue de la Michodière	8
Rue du Port-Mahon	8
Rue de Choiseul	10
Rue Monsigny	20
Rue Neuve-Saint-Augustin	4
Total	711

Digitized by Google

De ce système faux en principe, qu'est-il advenu dans l'application? Le monument, d'un développement de 70 mètres, se trouve tout d'abord étranglé de face par un dégagement de 60 mètres. Il fut un moment question de réparer, par le moyen coûteux de l'expropriation, un défaut prévu lors de la première enquête. Le Grand-Hôtel, à peine construit, était menacé de destruction. L'énormité de la dépense arrêta seul la démolition; mais aussi le vice subsista. Passons maintenant aux autres aspects. Les façades latérales se présentent, sans nul recul possible, sur quatre diagonales qui leur donnent un aspect d'irrégulière obliquité. Le losange ridicule, au milieu duquel l'Opéra semble ne savoir de quel côté se tourner pour retrouver son équilibre, n'est pas l'espace conforme à la structure du monument. C'est peut-être le triomphe géométrique obtenu au moyen ingénieux d'intersections en diagonale de quatre lignes droites, dessinant entre elles un losange formé de deux triangles isocèles; ce n'est certes pas là une place dessinée pour contenir un monument affectant la forme parallélogramme. Quant à la face postérieure, le programme primitif, nous l'avons vu, n'avait jamais imposé là une façade. Elle devait donner d'abord (5 mai 1860) sur le fond irrégulier d'un impasse; puis un an après (10 août 1861) sur une rue parallèle de 10 mètres. La place et le monument, à cette époque assez avancé comme gros œuvre, étaient donc parfaitement rationnels: il y avait parallélisme entre eux deux; de plus, le défaut résultant de la juxtaposition des maisons ne pouvait plus se juger faute de recul. L'idée même de ces constructions usuelles, empruntée, si notre souvenir ne nous fait pas défaut, au plan original dû à M. Viollet-le-Duc, était très-heureuse : elle évitait pour les habitations voisines la monotonie et la tristesse inséparables des grandes murailles monumentales, présentant au contraire, comme perspective, des maisons jumelles. Le plan était donc heureusement conçu. Mais en est-il de même lorsque, la construction achevée en 1866, le tronçon du boulevard Haussmann vient tout détruire, tout bouleverser, projets antérieurs, plans édilitaires, plans artistiques, et métamorphoser en façade monumentale ce qui n'a jamais été qu'un dégagement utilitaire? Ajoutons encore que ces mêmes maisons sont forcées de se plier à la forme de l'ingénieux losange et de subir deux pans-coupés pour ne pas déborder dans cette place restreinte.

Rien n'eût été plus facile pourtant, ce qui a été démontré dans les observations de l'enquête, que d'établir à cet endroit une place circulaire (nous venons de citer comme exemple, et exemple splendide, la place Saint-Pierre de Rome), d'y faire converger l'axe des boulevards Haussmann et Lafayette. Le monument de l'Opéra retrouvait son équilibre comme façade, sinon comme aspect monumental à

Digitized by Google

jamais compromis, et la viabilité évitait un grand danger, le point d'intersection de ces deux voies dans l'axe même d'une artère très-fréquentée, la rue de la Chaussée-d'Antin. Mais la souveraineté établie à l'Hôtel-de-Ville en a autrement décidé. Non contente de compromettre ainsi un des aspects de l'Opéra, elle a encore augmenté, si cela est possible, les vices de cette défectueuse combinaison, en imposant aux édifices destinés à établir un parallélisme de chaque côté du monument, une construction disparate : à une rotonde on oppose un vaste pan-coupé. C'est le triomphe de la géométrie fantaisiste; c'est le règne des tangentes, d'accord, mais ce n'est plus de l'art.

Ajoutons encore un mot sur la perspective générale du monument. La façade véritable, avons-nous dit, ne prend de valeur qu'au moyen de la création de la rue de l'Empereur. Cette rue seule permettra à l'œil de juger avec un recul suffisant l'ensemble d'une construction de cette importance. Elle eût dû être tracée dans un but avant tout artistique. En obliquant de quelques mètres l'axe de cette future voie, on la faisait aboutir sans aucun inconvénient sur le pavillon de Rohan.

Il y eût donc eu, comme double objectif, deux façades monumentales : d'un côté l'Opéra, de l'autre un pavillon des Tuileries. Quel est le mystère qui a empêché l'exécution de cette insignifiante modification, présentée à l'enquête par M. Barnout, architecte, avec plan à l'appui? Nous l'ignorons; toujours est-il que de la façade du nouvel Opéra, l'œil viendra se heurter contre un simple pan-coupé d'un modeste hôtel meublé.

N'est-il pas utile quelquefois de songer pour l'ornement de nos voies édilitaires, aux exemples laissés par nos gloires nationales, en se résignant même à faire remonter ce souvenir, aux époques qui ont précédé le premier empire. On va attaquer la butte des Moulins, limites premières du Paris de Charles VI. Pourquoi ne pas songer à une de nos gloires les plus incontestées, les plus pures, à Jeanne d'Arc, fondatrice de la nationalité française qui, sur cette même butte alors connue sous le nom de Marché aux pourceaux, a dirigé l'assaut contre les étrangers maîtres de la capitale, y a été blessée dangereusement par les flèches anglaises, et, comme l'a chanté Martial d'Auvergne :

Le lendemain grant compagnie
De l'ost de Français à Monceaux,
S'en viendrent faire une assaillie
Jusque au marché aux pourceaux ?

Pourquoi, en souvenir de « cette assaillie » qui restitua Paris à la France, ne pas élever, comme on l'a déjà proposé, à l'extrémité de la nouvelle voie, un monument à l'héroïne de Domremy, et n'en pas

Digitized by Google

faire un objectif glorieux et national à cet Opéra dont les voûtes résonneront encore sous l'émouvante harmonie par laquelle Halévy a su célébrer le réveil de la nationalité française? Pourquoi même ne pas baptiser la nouvelle voie du nom glorieux de Jeanne d'Arc?

N'y aurait-il pas là un résultat intellectuel préférable aux prodiges désespérants de la ligne droite, ou à cette invocation stéréotypée de l'ère impériale?

Là encore on pouvait, on le voit, au prix de nombreux millions il est vrai, obtenir une perspective sur un monument précédé d'une statue nationale à l'aspect imposant. On préfère, au prix de ces mêmes millions mal employés, créer une perspective bâtarde composée, en soubassement d'un pan-coupé d'hôtel meublé, en couronnement de deux dômes irréguliers, l'un pointu, l'autre sphérique dépendant d'un monument dissimulé derrière le premier plan, et émergeant ainsi sans raison du sein des toitures et des tuyaux de cheminées environnants. Voilà l'art, tel que le comprend l'édilité parisienne. Cette idée bizarre ne fût certes pas venue à l'esprit des artistes de l'antiquité ou de la Renaissance, si bons juges en cette matière, si préoccupés avant tout des perspectives grandioses à donner à leurs somptueux monuments.

Tant que nous n'aurons pas une école de Rome ou d'Athènes appliquée aux ingénieurs édilitaires, tant que nous ne soumettrons pas, ce qui vaudrait peut-être mieux encore, ce corps savant mais antiartistiques, à la haute direction des artistes eux-mêmes ayant rapporté de leur séjour dans ces cités, antiques reines des arts, les exemples et les principes des perspectives rationnelles et essentiellement ornementales, nous n'aurons qu'un style édilitaire malsain, compromettant même pour l'œuvre de génie qui arrive à se dégager de ce chaos de fantaisie.

Passons maintenant aux minutieuses prescriptions du programme. Nous n'en citerons qu'un exemple pour ne pas nous laisser entraîner trop loin. La place réservée au souverain et à sa suite a été calculée beaucoup trop largement. Elle a entraîné une déperdition énorme d'espace, et a imposé dans les parties parallèles la contruction de locaux d'un emploi difficile ; elle a nécessité en somme un développement coûteux et inutile dans l'ensemble du monument.

Nous ne parlerons pas de ce luxe inusité de corps de garde, d'écuries, de remises, de vestibules, de salles d'attente réservées à la suite du souverain; nous passerons sous silence cet abus de rampe, de portique et d'escalier d'honneur. Mais pourquoi cette salle d'attente, ce premier salon, ce deuxième salon, ce vaste fumoir, ce troisième salon-foyer, puis ces deux chambres à coucher, l'une pour le souve-

Digitized by Google

rain, l'autre pour la souveraine; pourquoi ces trois loges dont la dernière, située sur la scène hors la vue du public, communique par un escalier spécial avec la scène? Un souverain, sous n'importe quel régime, doit voir de haut et de loin l'art théâtral, afin de le mieux juger. Il ne doit pas, bien qu'aujourd'hui cet art relève de sa maison, faire l'impresario, et descendre jusqu'aux détails d'exécution. N'est-ce pas encore là un faux et regrettable appendice du gouvernement personnel qui, loin de relever le pouvoir, tendrait au contraire à la discréditer?

Après avoir consacré toute une aile du monument au service, — nous allions dire au domicile du souverain — il fallait bien trouver un usage pour l'aile parallèle. On l'a réservée au salon-foyer des abonnés. De sorte que sous le règne de la démocratie dont on a si souvent le nom sur les lèvres, en présence de l'espace si peu marchandé, embarrassant même quant à l'emploi, on a créé des catégories de salons pour des catégories de public. Le public des premières loges formera une façon d'aristocratie distincte et séparée du public des autres loges, et aura son entrée à part, son salon d'attente à part, son foyer à part. Est-ce bien là une sage mesure, sous le règne prôné du suffrage universel?

On a ménagé au public à peu près le même luxe de commodités qu'au souverain. Après avoir fait de l'Opéra avec ses salles de rafraîchissement, ses salles de restaurant, ses triples salons-foyer, un véritable hôtel meublé, on en est arrivé, pour tirer parti d'une quatrième galerie dont on ne savait que faire, à y implanter un fumoir, dernier coup donné par la démocratie soldatesque aux coutumes de la vieille urbanité française. De ces loges étincelantes de dorures, de soieries et de diamants, où s'épanouiront dans toute leur splendeur les grandes toilettes d'apparat, les hommes s'élanceront à chaque entr'acte pour aller savourer l'atmosphère du fumoir et rapporter dans leurs personnes et leurs habits une odeur inusitée. Que cela soit de mode au nouveau Vaudeville, il s'agit d'un théâtre secondaire: rien de mieux. Mais à l'Opéra, spectacle officiel où l'étranger vient inspecter notre tenue et nos mœurs qu'il accuse déjà de tant de légèreté, n'y a-t-il pas une singulière interversion de tous les usages reçus? Nous nous plaignions tout à l'heure d'une mesure trop aristocratique; maintenant c'est une mesure trop démocratique qui nous choque. Tant il est vrai qu'au milieu de notre bigarrure politique, quand les principes les plus radicaux sont sur les lèvres, et l'application la plus opposée au fond du cœur, il est difficile de conserver un juste équilibre. Les toilettes somptueuses des dames semblent bannir les allures faciles du boulevard et des cercles; pourquoi les implanter à l'Opéra? Pourquoi, dès lors, dans les bals officiels, ne pas

Digitized by Google

attacher à chaque salon de danse un fumoir réglementaire? Nous en arriverons peut-être là un jour.

Toutes ces luxueuses anomalies s'expliquent par un seul chiffre. La surface consacrée au nouvel Opéra est de 11,500 mètres. Celle de l'ancien théâtre n'était que de 5000 mètres. Quant à la salle nouvelle, à peu de chose près semblable à la précédente (21 mètres de diamètre, contenant 2000 spectateurs), elle n'entre dans ce chiffre énorme de 11,500 que pour moins d'un dixième : 1100 mètres y compris l'espace réservé aux loges. Les neuf dixièmes sont donc consacrés à la scène, aux dégagements et surtout aux fastueuses dépendances réservées au souverain, ayant entraîné, comme parallélisme, les regrettables inutilités consacrées aux diverses catégories de public.

On le voit par cet exemple, les distributions du monument, outre les finances de l'État, se trouvent déjà compromises, sans qu'il y ait aucune faute à imputer à l'architecte rivé au programme.

Passons maintenant en revue l'œuvre artistique en elle-même, nous préoccupant surtout de l'extérieur qui seul est, non pas terminé, mais en voie d'achèvement.

L'Opéra se compose d'un vaste parallélogramme divisé en trois parties distinctes : les foyers et dégagements, qui constituent la façade et les deux ailes; la salle encastrée au milieu et dont on ne juge l'existence que par son dôme surbaissé; la scène enfin, vaste et haut monument sur lequel aboutissent les deux premiers, servant de fond et d'appui à l'ensemble de la construction. En arrière vient s'ajouter le placage de maisons destinées à la direction, au matériel et au personnel de la scène.

L'architecte, très-entier dans son opinion artistique, a cherché à appliquer là un principe qu'il a puisé dans l'exemple des beaux monuments de la Grèce et de Rome. Le voici : « ... Les extérieurs des édifices doivent toujours être en harmonie avec les intérieurs : la raison ainsi que l'aspect y trouve son compte. » — « La construction de l'Opéra, a-t-il écrit aussi, dans toutes les parties est vraie et rationnelle... Je dirai donc à la foule : Suivez-moi, parce que c'est le beau et le bien qui me guident. »

L'homme est là tout entier, fait d'une seule pièce : croyance dans son art, sincérité dans sa conviction. Mais qu'il nous permette de le lui dire, il n'y a pas de principe sans exception. Lui-même en fournit une preuve irrécusable. S'agit-il de l'exécution générale, il est Dorien dans l'âme et n'admet que ce qui est rationnel; s'agit-il au contraire de l'ornementation, il devient Ionien, et Ionien exagéré, avec sa décoration polychrome, sa façade marmoréenne. Avec ses pavillons latéraux il touche même à la Renaissance.

Il s'agit d'un principe, dit-on. Mais le principe le plus incontesté

Digitized by Google

peut être poussé jusqu'à des limites regrettables : voyez plutôt le fameux principe de l'an-archie de Proudhon ! Que dans le Panthéon d'Athènes, le Colisée de Rome, les temples de Pœstum ou le théâtre de Taormine la simplicité du plan intérieur s'accuse par les grandes lignes extérieures, rien de mieux : il y avait là une savante unité. Que les cathédrales du quinzième siècle accusent transsept, abside, bas-côtés dans une savante combinaison : il y avait là un équilibre, une proportion que l'architecte pouvait varier et fondre suivant sa volonté pour obtenir un tout bien équilibré. Le théâtre antique lui-même, à ciel ouvert, dans sa grandiose simplicité, qui lui épargnait la nécessité des foyers, des trucs et de la mise en scène, avait une frappante unité. La scène restreinte, partie accessoire par rapport à l'immense développement qu'occupait la salle, ne se distinguait de cette dernière que par une démarcation intérieure, un niveau plus élevé, sorte de vaste tribune où se passait l'action, sans autre toile de fond que celle fournie par la nature elle-même, l'inimitable mer Tyrrhénienne par exemple, aux flots d'azur, couronnée par la majestueuse perspective de l'Etna fumant. Cette toile en valait certes bien une autre; elle avait surtout l'avantage de ne pas exiger la création de magasins de décors. Nulle démarcation à l'extérieur, entre la scène et la salle : une vaste ligne hémisphérique s'appuyant sur une ligne droite, telle était la structure simple et rationnelle du théâtre antique. Pas de toitures enfin : le ciel bleu et un vélum résolvaient à bon compte le difficile problème des couvertures modernes.

Dans le théâtre moderne, c'est différent. Nous avons trois et même quatre parties indispensables, dont les proportions intérieures sont invariables : une partie carrée de foyers et dégagements assez basse; une salle circulaire assez élevée; une partie carrée, la scène, dépassant tout l'ensemble en hauteur et en profondeur ; enfin la partie occupée par l'administration, les costumes, et les décors, qui doit reprendre les proportions ordinaires des habitations. Voilà la donnée. Est-ce à dire que ces quatre plans disparates, et nécessairement accouplés, doivent se traduire à l'extérieur, et produire un ensemble satisfaisant par cela seul qu'ils sont vrais et rationnels? Parce que le machiniste moderne doit élever de plus en plus ses décors ou ses trucs à une hauteur démesurée, s'ensuit-il que la proportion gardée entre la toiture de la scène, de la salle et du foyer doive être rationnelle, et, partant de là, agréable à l'œil? Nous ne le croyons pas. Il y a là des proportions créées non par le jeu de la nature, toujours harmonieuse, mais par la fantaisie et les besoins de l'homme civilisé, que toute la science de l'architecte ne parviendra pas à concilier, mais peut-être à masquer. Vouloir accuser les dispositions intérieures d'un théâtre par les lignes extérieures, c'est, au point de vue du

Digitized by Google

goût, vouloir l'impossible. Le principe est bon, l'application est trop servile. C'est donc un premier reproche que nous adressons à l'architecte : c'est de s'être fait l'esclave de la distribution intérieure. Nous eussions désiré par exemple que la ligne, tout en accusant la disposition multiple du monument, vînt pallier les défauts de proportion et de soudure que donnent les diverses espèces de construction. Pourquoi n'avoir pas par exemple combiné extérieurement les lignes de manière à continuer cette énorme forteresse qui comprend la scène, par une courbe hémisphérique faisant corps avec elle, à l'exemple précisément du théâtre antique, plutôt que d'avoir combiné ce mariage de raison de la forme quadrilatère élevée avec la forme curviligne surbaissée, faisant corps avancé complétement indépendant, et comme configuration et comme altitude, et affectant trop la disposition d'une voiture moderne, dont la scène serait la caisse, et la salle le siége rond destiné au cocher. On palliait ainsi un défaut d'altitude et de cohésion qui choque de l'extérieur et passe inaperçu à l'intérieur. Là, en effet, les hauteurs des dessus de la scène sont masquées, et la forme circulaire, grâce à l'ouverture intérieure et à la disposition des loges, disparaît complétement, pour faire place à la forme hémisphérique et elliptique que nous eussions voulu voir apparaître à l'extérieur.

Le monument se compose donc d'une façade principale, de deux façades latérales en retour d'équerre, reproduction exacte, bien que plus sobre, des lignes de la première. Au-dessus d'elles émerge le dôme surbaissé, accusant la circonférence de la salle, au-dessus duquel s'élèvent encore en arrière, à une hauteur démesurée, les murailles cyclopéennes de la scène, que des oculus, de longues meurtrières et une lourde frise sculptée parviennent difficilement à meubler. Ce dernier bâtiment est d'une hauteur hors de proportion avec son développement latéral. La raison, on le voit, et non le goût, trouve seule ici son compte au principe trop entier de l'harmonie des extérieurs avec la disposition intérieure.

Quant aux façades, ce que l'on peut appeler, en style de maçonnerie, la chemise de parade de la salle et de la scène, nous éliminerons tout d'abord l'arrière-façade qui, nous l'avons vu, ne fut pas combinée pour remplir ce rôle, œuvre utilitaire rendue brutalement incorrecte par les errements de la voirie. Observons toutefois que l'architecte a tiré tout le parti possible du rôle ingrat qui lui était infligé. Les maisons sont d'une ornementation sobre, sans recherche monumentale. L'énorme pignon qui s'élève, on ne sait pourquoi, du sommet des toitures, vaste temple antique subitement porté à ces hauteurs par une puissance inconnue, a quelque chose d'imposant et de majestueux. L'immense baie qui, sous forme de portique, en

Digitized by Google

occupe le centre, fait involontairement songer aux constructions antiques. L'ensemble en est noble. Quant aux détails, ils laissent souvent à désirer. Pourquoi ces deux pyramides évidées, aux puériles incrustations de marbre, pinacles qui viennent encore ajouter à la hauteur regrettable de cette portion du monument. Ils ne peuvent avoir, comme les pinacles des édifices gothiques, la mission *rationnelle* d'ajouter à la pondération des arcs-boutants. Ils n'ont d'autre but, sans doute, que celui d'opposer sur l'aspect latéral un parallèle aux groupes qu'attendent les piédestaux. Pourquoi les avoir reproduits en réduction sur la porte charretière du bas? Étaient-ils donc d'une forme si gracieuse? Pourquoi encore s'appliquer à créer ces deux masques grimaçants, sans style, aux traits fondus, au modelé mou, pourvus de leurs dents, dépourvus de leurs yeux, masques hybrides qui ne peuvent être des figures humaines, mais qui n'ont jamais été ni le masque comique ni le masque tragique, aux traits accentués, que nous a légués l'antiquité[1]? Pourquoi encore avoir écrasé sous cette luxuriante quincaillerie toutes ces cheminées bien comprises, sur lesquelles la grecque antique s'allie si bien aux masques tragiques, cette fois traités de main de maître? Que signifient toutes ces fontes, d'un dispendieux et continuel entretien, sur des cheminées qui n'attendaient nullement ce singulier couronnement? Mais passons, car ce ne sont que des critiques de détail secondaires, dès que nous ne devons pas considérer cette arrière-façade bâtarde comme une façade sérieuse.

Passons aux façades latérales. Nous n'avons, hâtons-nous de le proclamer, que des éloges à en faire. Elles rappellent, mais dans une proportion mieux conçue et une ornementation plus sobre, les lignes de la façade principale. Le style général est emprunté à l'art grec; la place réservée aux ornements est plus limitée. De vastes parties unies font valoir les parties sculptées. Sur un soubassement en pleins-cintres s'élève un premier étage couronné d'un entablement dont l'architrave formant attique, et percée de fenêtres alternant avec des oculus garnis de marbres et de bustes, est terminée par une corniche que couronne une antéfixe en fonte aux teintes sobres et fondues. A chaque extrémité, la façade se termine par un système de colonnes engagées, d'ordre corinthien, simulant corps avancé, surmonté d'un fronton à cintre surbaissé garni de sculptures demi-rondes bosses. Il y a une savante progression entre les arcs plein-cintre presque unis du soubassement formant portique, et les

[1] Nous ferons la même critique aux masques qui ornent la clef de voûte des fenêtres latérales du premier étage : il y a mollesse et grimace, et non énergique accentuation du masque antique.

Digitized by Google

ornements déjà plus accusés des frontons des fenêtres du premier étage, frontons à alternance curviligne et rectiligne. Il n'est pas jusqu'aux armatures de fonte destinées à couper la hauteur des fenêtres, et à utiliser ainsi pratiquement la section des étages, qui ne soient heureusement trouvées et exécutées : bien que coupées, les fenêtres n'en conservent pas moins, en apparence, leur intégrité, leur élégance. Ici, la sobriété d'ornementation conserve l'unité.

Pour rompre enfin la monotonie d'un trop long développement de façade, l'architecte a placé au milieu un vaste pavillon avancé, dont les lignes élégantes et circulaires font une heureuse opposition avec la surface plane des deux portions de façade qu'il sépare agréablement. Ces élégants pavillons au dôme élancé, dont l'inspiration vient non de l'antiquité, mais de la Renaissance, sont une des plus heureuses créations de l'œuvre : conception, originalité et exécution, tout s'y trouve réuni. Leur seul défaut consiste à n'être d'aucune utilité pratique, et à avoir exigé à eux seuls une énorme plus-value de dépense. Là est l'origine des salons multiples et des chambres à coucher, quelque peu surprises de se trouver métamorphosées en accessoires obligés d'un théâtre. Leur but principal est donc l'ornement de la ligne architecturale, preuve nouvelle qu'avec la théorie du rationalisme de l'intérieur avec l'extérieur il est des accommodements possibles. Leur but accessoire, c'est la descente des équipages à couvert, but qu'une simple et économique marquise en vitrage eût tout aussi bien rempli.

Passons maintenant à la façade principale et au système des marbres polychromes. Ici nous serons plus sobres d'éloges. Nous ferons une première observation quant à l'ensemble des proportions, puis un deuxième reproche quant à l'ornementation outrée.

Cette façade se compose d'une colonnade de sept travées, dont deux en corps avancé. Le premier étage, occupé par des colonnes accouplées empruntées à l'ordre corinthien, est charmant d'élégance; mais il s'appuie sur un soubassement à arcs plein-cintre trop bas, et se couronne par un entablement et un attique trop élevés.

L'ensemble du soubassement, suffisamment élevé, si on le considère sur ses faces latérales, se trouve en effet considérablement diminué par le système d'emmarchement qui donne accès au péristyle. Il devient dès lors trop bas de toute la hauteur empruntée par ces marches. Ce défaut rend plus choquant encore la trop grande élévation donnée au couronnement, qui constitue à lui seul le tiers environ de l'élévation totale, et vient écraser l'ensemble élégant et léger de la colonnade. Comparons cette façade avec la colonnade du Louvre ou avec celle du Garde-meuble, qui, heureuse de proportions, a été prise pour type de ce système décoratif. D'où vient le contentement

Digitized by Google

qu'on éprouve à contempler ces œuvres, si ce n'est de l'élégant équilibre de toutes leurs parties? Là, le soubassement égale les deux tiers de la hauteur des colonnes, et offre par cela même un aspect de suffisante résistance. Quant à l'entablement, sa hauteur n'est que du quart de celle des colonnes : il les couronne sans les écraser. Dans l'Opéra, au contraire, ces proportions sont retournées : le soubassement n'est plus que de moitié, quand l'entablement et l'attique réunis équivalent presque à la hauteur des colonnes et entrent pour un tiers dans l'altitude totale de la façade. Il y a là un grave défaut d'équilibre : base trop faible, couronnement trop massif et trop écrasant. Cette élévation de l'attique, nous le savons, obviait à une double nécessité de construction : masquer d'abord tout le vaste système de toitures qui recouvrent foyers, escaliers et corridors ; donner en second lieu à la façade une proportion plus importante par rapport aux derniers plans de la salle et de la scène. Mais ne pouvait-on, dans ce but, modifier les colonnes et l'entablement, et arriver au même degré d'altitude? Ne pouvait-on pas donner une toiture spéciale et apparente au grand escalier d'honneur? Voilà encore une application du principe qui soutient que la disposition intérieure doit s'accuser à l'extérieur — lui consacrer un motif spécial d'architecture sur le premier plan, et obtenir ainsi pour la façade, considérée à un point de recul suffisant, plus d'importance, par rapport surtout à cet immense dôme surbaissé, qui l'écrase de son aspect lourd, monotone et insolite. Cette vaste carapace eût ainsi disparu, masquée en partie par l'élévation partielle du premier plan.

L'architecte a si bien senti ce défaut d'élévation de l'attique, qu'il a cherché à le dissimuler sous le luxe des sculptures. C'est là, croyons-nous, la cause de la regrettable profusion d'ornements qu'on reproche à cette façade trop tapageuse. L'ornement, en effet, doit accompagner et non surcharger. Ici il prend toute la place, et n'en laisse aucune aux parties unies qui, comme dans les façades latérales, reposent l'œil et font un contraste si important en architecture. Sculptures, marbres, bronzes, dorures, donnent un ensemble chatoyant qui rapetisse le monument.

Le système de polychromie, nous le savons, est un système préconçu rapporté de la Grèce, dont le ciel clément savait conserver aux marbres leur éclat, et donner même à la pierre ces teintes chaudes qui font qu'elle se marie avec tant d'harmonie aux marbres multicolores. Ce principe, nous l'admettons; nous en sommes même très-partisan sous le ciel bleu du Midi. Mais dans nos grandes villes industrielles du Nord, sous notre atmosphère brumeux perpétuellement chargé d'éléments carboniques, les marbres se corrodent, et perdent leur brillant vernis pour prendre une teinte triste et uniforme. Les

Digitized by Google

pierres elles-mêmes se confondent avec eux dans un ton noir ou bistré. Cet essai a déjà été tenté par les artistes de la Renaissance, si amoureux de l'antiquité, du mouvement et de la couleur : les Philibert Delorme, les Ducerceaux l'ont essayé ; Catherine de Médicis en était partisante. On peut en voir les résultats effacés au fronton de la galerie d'Apollon au Louvre. C'est, on doit l'avouer, sous notre ciel un résultat négatif, n'ayant d'effet que le temps que dure le poli éphémère des marbres. Nous croyons donc qu'on a cherché ici un effet momentané, peu en rapport par conséquent avec la dépense imposée[1]. Déjà, les marbres multicolores des balustres, sur les façades latérales, s'éteignent, se confondent avec la pierre voisine, et n'accusent plus la gamme de coloris que l'auteur avait cherché à obtenir ; plus exposés à la pluie, ils ont, les premiers, commencé à perdre leur teinte, leur éclat.

Quant aux marbres garnissant les entrecolonnements, colonnes et placages, à l'abri des intempéries, ils se conserveront mieux ; mais cette conservation même devient pour nous un défaut. « La claustra de marbre, » a écrit M. Garnier, « n'est qu'un rideau, une tenture destinée à préserver la loge. » Ce programme est excellent ; mais dans l'exécution, cette claustra est-elle restée réellement une tenture ? Ni sa forme, ni son coloris ne répondent à ce but. Comme forme, nous avons deux colonnes soutenant deux consoles importantes qui continuent la ligne de soutènement et servent d'appui à l'architrave formée, non d'un monolithe, à l'exemple de la Grèce primitive, mais de trois claveaux de pierre dont les joints se trouvent soulagés, aussi bien pour le regard que pour la réalité, par cet ensemble de consoles et de colonnes. Entre les deux consoles se trouve un oculus faisant trou noir, au milieu duquel se découpe en silhouette un pesant buste de bronze reposant sur un socle important. Ce n'est donc plus, comme forme, un simple rideau, mais bien une partie architecturale nécessaire à la solidité du monument, et compliquée dans sa structure comme dans sa composition. Premier défaut, car les colonnettes semblent dès lors devenues les auxiliaires rapportées après coup pour soulager leurs puissantes voisines. La pesanteur de l'attique se prête encore à cette idée d'étaiement.

Si, en second lieu, la claustra est une tenture, ses tons de décoration doivent être sobres, afin de réserver à la loge sa profondeur et laisser aux colonnes accouplées l'importance du premier plan. Loin de là, la polychromie châtoyante de tous ces marbres diffé-

[1] Les marbres ont été portés dans les devis pour une dépense de 1,200,000 francs, devis dépassés dans l'exécution. Les huit colonnes de la façade ont entraîné, comme *polissage*, une dépense de 100,000 francs.

Digitized by Google

rents font venir en avant ce qui devait rester sur le second plan et dans la teinte neutre. Si encore le choix s'était arrêté pour les colonnes sur du vert maurin ou de la griotte aux teintes chaudes et tranquilles; mais non : c'est une brèche, un campan, splendide il est vrai, mais aux veines blanches et éclatantes qu'on a choisi. Ce n'est plus un rideau, une tenture, c'est une construction monumentale qui s'impose de loin aux regards du passant et qui, par son éclat, éteint le voisinage, rapetisse l'effet des colonnes accouplées, nuit enfin à l'ensemble. Veut-on se convaincre de toute la vérité de notre observation? Qu'on masque momentanément cette décoration polychrome sous les plis d'une tenture polychrome elle-même, une tapisserie de Beauvais par exemple, on verra de suite tout ce que la façade gagnera d'élégance et de simplicité à ces teintes sombres et fondues.

Même observation pour le regrettable attique qui vient surcharger démesurément l'entablement. On a voulu le dissimuler sous une profusion de sculpture. Tel Néron étouffait sous une pluie de roses ses sénateurs inutiles. Voici les roses : quatre groupes importants, en ronde bosse viennent fractionner l'entablement en cinq grands panneaux occupés par des tableaux rentrants, dans lesquels sont sculptés génies et guirlandes fortement accusés en lourds bas-reliefs. Pas une place inoccupée, pas un espace épargné par la sculpture banale et similaire. Génies et guirlandes sont reproduits sept fois de suite par alternance : les groupes sont aussi une reproduction similaire. Enfin groupes, génies et guirlandes n'ont d'autre fonction, en dehors de la nécessité d'ornementation, que de soutenir onze vastes écussons de marbre, boutons de livrée, comme on les a si bien baptisés, sur lesquels éclatent en lettres tapageuses les initiales répétées du souverain. Il est bon, il est nécessaire, croyons-nous, qu'un monument porte la marque du règne qui l'a inspiré. C'est là une signature respectable qu'on doit, ce qu'on ne fait pas assez de nos jours, toujours respecter ; l'enlever, c'est une niaiserie tout au plus pardonnable aux époques révolutionnaires et troublées; y substituer une autre signature, c'est un plagiat qui, au ridicule joint une mauvaise action. Il en est d'un monument comme d'un livre ; il est juste qu'il porte le nom de l'auteur et que ce nom reste à l'abri des violences ; mais encore faut-il que cette initiale, cette signature soit discrètement mélangée à l'ornementation générale — tels les H, les L et les croissants entrelacés de la cour du Louvre et de la galerie du bord de l'eau — et ne vienne pas, objet principal, obstruer la partie la plus importante d'une façade ; qu'en un mot elle se dissimule, se fasse chercher et ne brave pas orgueilleusement le regard. Cela rappelle trop ces signatures étincelantes que l'active

Digitized by Google

industrie impose aux regards des passants : ce n'est plus une signature, c'est une réclame.

Que ne fait-on disparaître complétement ces cinq bas-reliefs similaires en laissant le tableau rentrant; que ne met-on, à la place de ces quatre groupes trop dynastiques, les quatre statues sculpturales de la Tragédie, de la Comédie, de la Musique et de la Danse? Voilà certes une ornementation rationnelle en parfaite harmonie avec la destination intérieure. Puisque l'architecte professe ce culte, n'est-ce pas une occasion de l'affirmer? Qu'il fasse enlever en même temps la dorure qui accuse trop fortement tous ces masques grimaçants placés en antéfixes. Cette façade, bien conçue, reprendra immédiatement un caractère de tranquillité qui lui manque.

Ne quittons pas l'extérieur sans reprocher encore la tendance regrettable qui a présidée à l'agencement d'autres parties de l'ornementation, et a fait sacrifier la loi de parallélisme, si nécessaire dans l'architecture, à une flatterie de courtisan. Nous avons loué, comme nous le devions, les deux pavillons avancés des façades latérales; mais pourquoi compromettre leur parallélisme par un disparate choquant? Si l'un est réservé à l'usage exclusif du souverain, pourquoi l'afficher si pompeusement? Viendra-t-il jamais à l'esprit d'annoncer par des signes extérieurs, compromettants pour la symétrie des Tuileries, que c'est au pavillon de Flore, et non au pavillon Marsan qu'habite le souverain? Pourquoi dès lors, à l'Opéra, doter un pavillon d'une vaste montée en fer à cheval, quand l'autre en est dépourvu? Passe encore d'avoir installé d'un côté, dans le couronnement, cette formidable couvée d'aiglons qu'on a cru devoir imiter, sur le dôme parallèle, par des proues de navires desquelles sortent des choses insolites, des rames sans doute, remplaçant les ailes éployées : ces dispendieuses armatures de plomb eussent pu être supprimées sans nuire à l'élégance du dôme; mais pourquoi avoir construit cet arc triomphal, au vaste fronton cintré, qui vient obstruer la moitié d'une fenêtre? pourquoi y avoir placé ces cariatides victorieuses? Elles sont assez visibles; pourquoi, cependant, avoir encore attiré sur elles le regard par ces palmes de bronze vert antique et par cet aigle immense de bronze florentin, disparate coloris cherché on ne sait pour quelle raison, hors-d'œuvre indépendant qu'une fantaisie complaisante a créé, qu'une autre fantaisie peut enlever sans nuire à la correction des lignes? A quoi bon, en un mot, tous ces ornements adulateurs, destinés non au souverain, mais à sa personne, lorsque le pavillon similaire se distingue par l'absence de toute cette triomphale et symbolique sculpture? Pourquoi encore avoir obstrué, par les armes impériales, l'œil-de-bœuf qui occupe

Digitized by Google

le centre du fronton supérieur et avoir respecté, dans le second, cet oculus noir qui attire le regard? Qu'on ne s'y trompe pas, aujourd'hui ce défaut de parallélisme ne peut choquer : on le voit peu ; mais sitôt les planches du chantier enlevées, sitôt le recul de la rue de l'Empereur obtenu, ces défauts s'accentueront aux yeux les moins exercés.

Ajoutons enfin un mot sur la disposition regrettable donnée aux grilles du monument. Il y aura là une série d'encoignures qui rendront ces abords insalubres et nauséabonds. Ici encore, nous nous heurtons contre ce parti-pris de rationalisme des lignes extérieures en désaccord complet avec le principe utilitaire. Qu'importe que les lignes des grilles accusent franchement les contours du monument, si on obtient par là un vice de circulation et de salubrité? Il eût été bien facile de leur tracer un dessin moins tourmenté, de supprimer tous ces redans inutiles, de donner à la massive construction de la porte, sur le boulevard Haussmann, moins d'angles rentrants; de la reculer enfin de quelques mètres pour dégager l'axe de la rue Neuve-des-Mathurins, et ne pas obstruer sa perspective par la vue désagréable d'une massive construction se présentant de biais. Tous ces détails peuvent encore être modifiés, espérons qu'on y songera, avant de les terminer, et que nous n'assisterons pas à cet éternel travail de Pénélope qui consiste, comme pour les refuges et éclairages de la façade, à défaire aujourd'hui, à grands frais, ce qui avait été fait hier. Ainsi vont s'engloutir, sans profit, des sommes considérables, qui, avec un peu plus de prévision, eussent pu être épargnées.

Nous ne dirons rien du couronnement de statues qui doivent venir s'installer sur la colossale acrotère de la façade et sur les trois piédestaux ménagés aux angles et au sommet le plus élevé du monument. Nous ne pouvons juger de l'effet avant la mise en place; nous regrettons toutefois, au point de vue de l'exécution artistique, que la fonte du groupe imposant d'Apollon et des deux Muses qui doit planer au sommet de l'édifice, groupe remarquable dû au taleut du statuaire Millet, soit, par suite d'un point d'honneur singulier, entrepris à un prix dérisoire par un fondeur nullement outillé pour la réussite d'un bronze d'une pareille dimension. Cette fonte a été rétrocédée par fractions à divers industriels, qui ne pourront évidemment pas mettre le même grain de fusion, la même unité de fonte, la même touche de ciselure, la même précision de montage que s'il s'était agi d'un travail exécuté dans un même atelier. La distance, il est vrai, sauvera ces défauts.

Arrêtons-nous devant l'entrée de ce monument dont nous venons de passer la revue extérieure. Il nous reste à pénétrer dans l'inté-

Digitized by Google

rieur de cet amoncellement de pierres, de fonte et de briques; à étudier l'acoustique de la salle, le développement de la scène, la facilité des dégagements, la splendeur de l'escalier d'honneur qui, autant que le gros œuvre peut permettre d'en juger, sera merveilleusement réussi; le luxe enfin de l'ornementation. Mais, hélas! nous ne sommes encore qu'en présence de murs bruts attendant leurs enduits, de planchers à peine ourdés, de plafonds rudimentaires. La salle, semblable aux entrailles d'un monstre antédiluvien, laisse voir de tous côtés son ossification de fer, sa structure puissante et ses bases formidables. Quant aux détails qui devront venir recouvrir toute cette énorme structure, ils ne seront pas terminés avant cinq longues années. Arrêtons-nous donc dans cette étude, remettant à plus tard la critique de l'œuvre inachevée aujourd'hui, qui ne peut évidemment, dans cet état de vaste ébauche, être jugée en pleine connaissance de cause. Tel gros œuvre accuse des lignes heureuses qui, terminé, ne présente plus qu'un ensemble d'ornementation regrettable. Attendons que des années et des millions se soient encore écoulés, pour apprécier et juger, espérant toutefois, d'après les dispositions rudimentaires que nous avons pu apprécier — tels que vastes dégagements, escalier d'honneur splendide, emploi de décoration marmoréenne d'un effet saisissant et rationnel à l'intérieur — avoir beaucoup plus à louer qu'à blâmer dans cette œuvre décorative.

« Sans faire de réclame, avait dit M. Baroche en 1861, l'Opéra sera un des plus beaux monuments de Paris, et le plus beau théâtre de l'Europe, » ... ainsi que le plus coûteux, eût-il pu ajouter. Telles étaient les hautes espérances qu'on fondait sur cette grande œuvre. L'exécution a-t-elle répondu à ce que l'on attendait du projet? Nous venons d'en faire l'examen critique le plus indépendant, louant ou blâmant tour à tour ce que l'extérieur présentait de bon ou de regrettable. Il est évident que sa vue fait naître à l'esprit l'idée de force, de grandeur, de puissance; que l'œuvre est remarquable comme ensemble; qu'elle n'est pas, en un mot, le produit banal d'un esprit vulgaire ni d'un talent qui s'est étiolé dans les froides conventions académiques. Mais qu'on se rapproche, le détail apparaît, la critique commence : funeste disposition de place et d'abords; défaut de proportion et de cohésion des lignes supérieures; arrière-façade informe; façade principale trop écrasée par un couronnement trop pesant sur un soubassement trop bas; décoration polychrome trop accusée; sculpture dynastique trop développée, opposée même au parallélisme des charmantes façades latérales : telles sont, dans leur ensemble, les critiques que nous avons portées sur l'œuvre extérieure.

Nous nous sommes efforcé de faire peser sur qui de droit la res-

Digitized by Google

ponsabilité des défauts qui viennent fausser le plan, compromettre sur certains points l'œuvre elle-même, en l'empêchant d'être ce qu'elle eût été.

A la souveraineté qui trône à l'Hôtel de Ville le grave reproche d'avoir inventé une place, des parallèlismes et des abords de fantaisie qui à eux seuls sont capables de nuire à l'avenir du monument; de n'avoir pas su, dans ce cas, abdiquer sa toute-puissance entre les mains bien autrement capables de diriger ce travail, celles de l'architecte lui-même; d'avoir enfin sacrifié l'art au terrible fléau des lignes droites et diagonales.

A l'administration supérieure la responsabilité des immixtions, des modifications, et, par-dessus tout, de l'imposition d'un programme méticuleux par trop dynastique qui a transformé un théâtre en une succursale des appartements impériaux. Ce développement outré de la surface bâtie a entraîné le double inconvénient d'une richesse de dégagements embarrassante, et surtout d'un débordement de millions indispensables à ces compromettantes superfluités.

A l'architecte le reproche d'avoir trop sacrifié la question matérielle et pratique de la bâtisse à l'idée intellectuelle de l'art; de n'avoir pas assis sur des études préparatoires complètes les premières bases de son monument; de n'avoir pas enfin, dès le début, fort de l'autorité immense que lui donnait son élection par le concours, parlé haut et ferme, et arrêté ainsi bien des mesures légales, financières et artistiques dans lesquelles il se débat aujourd'hui comme dans un réseau inextricable.

Au gouvernement enfin la responsabilité du vice originel qui, faisant des arts et des lettres l'attribut domestique de la maison du souverain, permet que tout travail, toute idée, toute exécution émane non des forces vives, combinées et discutées de la représentation collective des contribuables, mais d'une volonté unique et personnelle, décidant sans études suffisantes, sans plans arrêtés, sans devis étudiés; se passant enfin de ce lent, mais indispensable élément de réussite, la liberté de discussion précédant l'exécution de l'œuvre. Il est plus agréable sans doute de mettre toutes ces broussailles à l'écart; mais l'expérience vient, et apprend par ses dures leçons combien il est puéril de mépriser le point de départ. Dix mois d'études préparatoires eussent économisé treize années de fautes, de lenteurs, d'embarras. Une décision parlementaire régulière eût évité tous ces tristes expédients auxquels les ministres ont été contraints d'avoir recours; elle eût évité surtout cet aveu poignant « qu'on s'est trompé; » cette défense, plus poignante encore, « qu'on n'a jamais voulu tromper. » On eût, en fin de compte, produit une œuvre d'art qui eût été « la plus belle de l'Europe, » tandis qu'elle demeurera

Digitized by Google

affectée, tout en restant l'œuvre remarquable d'un talent incontesté, de vices qui neutralisent ses effets, et, même sous certains aspects, compromettent son avenir.

Il est sans doute facile de se décerner, en sculpture comme en paroles, les palmes glorieuses du triomphe; il est loisible à M. le baron Haussmann notamment, de se donner le facile plaisir de proclamer[1] « ... que le régime parlementaire oppose fatalement à tout ce qui est grand et beau des obstacles insurmontables. » Ne serait-il pas plus juste, après la dure leçon donnée par les constructions de l'Opéra, mises dernièrement en péril d'abandon en pleine Assemblée législative, de retourner l'accusation au système qui l'a méritée, au gouvernement personnel; et, devant la grandeur des efforts et l'imperfection de l'œuvre, de reconnaître que si l'on prononce ce mot énigmatique de *fatalité*, cette fatalité semble bien plutôt s'attacher à chaque pas que fait le pouvoir dans une voie mal éclairée? Le régime personnel veut incontestablement le bien; mais son principe même — la décision individuelle avant toute discussion — oppose fatalement, selon les propres paroles de M. le préfet, des obstacles insurmontables à la perfection de l'œuvre, à l'exécution pratique et économique de tout ce qui est grand et beau. Ce droit illimité de décision, nouvelle robe de Nessus, employé au début comme égide contre des attaques ou des résistances irritantes, s'incorpore au pouvoir, et, loin de constituer une force dans l'exécution, devient au contraire une cause perturbatrice aussi dangereuse pour le pouvoir qui en est revêtu que compromettante pour l'œuvre, frappée à tout jamais d'imperfection et d'impuissance.

GUSTAVE NAST.

[1] Séance du Sénat du 13 avril 1869.

Digitized by Google

LA MATIÈRE ET L'ESPRIT

DEVANT LA SCIENCE MODERNE

La Physique moderne, Essai sur l'unité des phénomènes naturels, par Émile Saigey. Paris, Germer-Baillière, 1867. — *Les Problèmes de la nature*, — *les Problèmes de la vie*, par Laugel. Paris, 1867. — *De la science et de la nature*, Essai de philosophie première, par Magy. 1867. — *Éléments de mécanique moléculaire*, par le P. Bayma. — *Physique moléculaire*, par l'abbé Moigno. 1868. — *Revue des Deux Mondes : la Nature et la physiologie idéaliste*, par Ch. Lévêque, 15 janvier 1867. — *Le Spiritualisme français au dix-neuvième siècle*, par P. Janet. 15 mai 1868.

S'il est une tendance contemporaine qui offre à la fois ses avantages et ses périls, qui a ses signes de vérité et ses causes d'erreur, c'est la prétention d'étudier avec une recherche exclusive l'homme dans la nature, ou plutôt de scruter la nature dans ses profondeurs pour y trouver tout l'homme.

Sans doute la philosophie, à certaines époques, n'avait pas tenu assez de compte des études externes ; elle s'était trop placée en dehors du monde physique. Elle avait trop vécu d'abstractions, elle s'était trop complétement isolée dans le moi et la conscience. Nous avons cru pouvoir, dans ce recueil même [1], formuler quelques-uns de ces reproches à l'égard de la philosophie spiritualiste de ces derniers temps.

Certains systèmes avaient voulu creuser comme un abîme entre le monde de la matière et celui de l'esprit, regarder comme impossible le passage de l'un à l'autre. Les découvertes mêmes de Descartes dans le domaine de la physique comme dans celui de la conscience,

[1] Voir *le Correspondant* du 25 novembre 1867.

Digitized by Google

malgré leur importance et leur grandeur, n'avaient fait que constater et accuser davantage la divergence ; et ce n'était, dans la théorie cartésienne, que par un chemin plus ou moins interrompu, par un plus ou moins long circuit, que l'esprit se mettait en communication avec le monde extérieur. L'*harmonie préétablie* de Leibnitz était le dernier terme de la séparation de ces deux mondes, qui n'avaient plus rien de commun dans leur concordance même, et ne se tenaient que par une juxtaposition sans action mutuelle et sans réciproque influence.

Il y avait là un excès dont la métaphysique a été à la fois coupable et victime; elle s'est privée d'un élément puissant d'investigation ; elle s'est voilé une des faces de l'univers ; elle s'est interdit la recherche et la connaissance d'un des grands domaines du monde. Pour s'assurer le règne exclusif et victorieux de l'esprit, elle en a compromis le triomphe.

Sans doute, ce qui à la fois unit et sépare le monde intellectuel et le monde matériel, ne sera jamais saisi dans son principe absolu, ni pénétré dans sa profondeur. Mais il sera toujours essentiel d'éclairer et de rapprocher les deux côtés du problème sans les confondre, de placer attentivement, sans partialité ni exclusion, en face l'un de l'autre, le fonctionnement de la pensée et celui de la matière et, entre les deux, le mystérieux phénomène de la vie qui en est le trait d'union, le lien, le point de rapport.

On ne pouvait espérer que la philosophie préparât, à elle seule, et la première, le terrain de cette conciliation et de ce rapprochement. Ses études spéculatives ne devaient pas naturellement l'y porter ; et d'ailleurs, les éléments mêmes lui manquaient et n'avaient pu lui être fournis par ses travaux antérieurs.

Si la difficile question de la connaissance et de la pénétration des deux mondes l'un par l'autre doit faire quelques progrès, c'est à la science qu'elle en sera particulièrement redevable. Non pas que la science ait préconçu la pensée de ce résultat et se soit fixé ce plan d'avance. La science contemporaine, du moins la science véritable, s'est circonscrite généralement dans des recherches désintéressées, et ne s'est donné pour point de départ et pour but que les faits seuls. Malgré des incitations et certains exemples contraires, elle persévère encore, et il faut l'en louer, dans ces travaux isolés et ces études exclusives. Et il ne serait pas difficile de citer, entre les savants les plus distingués, les noms de ceux qui, impartialement et sans se préoccuper des conclusions, ont enrichi le domaine de la vérité des découvertes les plus importantes et les plus curieuses. Mais ce qui est, non toujours sans mérite et sans peine, le rôle désintéressé du savant ne peut être celui de l'humanité.

Digitized by Google

Par un instinct naturel, l'homme a besoin de synthèse ; il ne s'en tient pas aux seuls phénomènes. Il ne saurait rester dans l'analyse ; il veut généraliser et conclure. Il veut profiter du travail acquis ; il demande non-seulement les résultats, mais les causes.

C'est alors qu'apparaît de nouveau le rôle de la philosophie qui vient juger, comparer les faits, en déduire les conséquences, ériger sur eux un système. Si les philosophes spiritualistes, commençant désormais à quitter les abstractions, à sortir de la solitude de la conscience, se sont mis à l'œuvre, et, par une évolution qui servira à la fois la vérité et leur cause, sont venus puiser à leur tour dans cette mine scientifique de plus en plus riche et féconde; nous voyons, d'autre part, les positivistes et les matérialistes, entraînés par le penchant de l'esprit humain, ne pouvoir non plus s'empêcher de conclure. Même après avoir proclamé le règne souverain de la matière et avoir voulu s'y renfermer, après lui avoir attribué toutes les propriétés et toutes les fonctions, après en avoir fait le fondement absolu de leur doctrine et de leur enseignement, ici ils reconnaissent que l'ordre inférieur suppose l'ordre supérieur; là ils acceptent les causes finales; ailleurs ils invoquent l'idéal ou parlent d'axiome éternel; enfin, par cela seul qu'ils veulent expliquer les phénomènes de la matière ou les formes de la vie, il vont forcément au delà des faits purement matériels, et ils remontent tous ainsi à ces notions métaphysiques qu'en principe ils repoussent si formellement[1].

Mais si l'esprit de l'homme, mis en présence des problèmes, va plus vite et plus loin que la science, il ne saurait cependant se passer de son appui; il appelle à juste titre son concours et il trouve en elle une de ses bases les plus solides et les plus sûres.

Nous avons donc cru intéressant de constater où en est, au point de vue des solutions, même quand elles sembleraient prématurées, le travail acquis dans le domaine du monde physique. Nous avons pensé qu'il serait utile d'examiner quelques conclusions qu'on tire un peu précipitamment peut-être, et qui intéressent plus ou moin directement, même en ne traitant que des corps, les questions souveraines de l'âme et de l'intelligence.

Il faut le dire : en présence des recherches qui ont été menées si avant, des expériences si fécondes qui se sont produites, l'empire des connaissances naturelles s'est étendu dans de telles proportions, que rien n'a semblé désormais impossible à atteindre et que les résultats inespérés, donnant à quelques-uns comme une ivresse et un vertige

[1] Voir pour plus de détails : *Recueil des rapports sur les progrès des lettres et des sciences; la Philosophie en France au dix-neuvième siècle*, par Félix Ravaisson, *Revue des cours littéraires*, n° 24, art. de M. E. Beaussire.

Digitized by Google

de science, ont paru justifier les thèses les plus hardies et les plus surprenantes.

Les idées sur la matière ont été renouvelées ; l'analyse l'a pénétrée et comme percée à jour. On a cru avoir découvert son mode d'action et être arrivé jusqu'à ses éléments.

Deux théories principales se sont produites, qui prétendent, l'une et l'autre, s'appuyer sur les constatations les plus minutieuses et les faits les plus récents : si elles ne sont pas absolument inconciliables peut-être, elles présentent néanmoins des formules très-diverses.

L'une affirme qu'il n'y dans la matière que des mouvements ;

L'autre déclare qu'il n'y dans la matière que des forces.

I

Le système qui réduit tout dans la nature à des mouvements est aussi simple que curieux. Il offre en même temps un caractère de grandeur et d'unité qui séduit.

La matière, affirme-t-il[1], est dans l'univers en quantité immuable ; il ne s'en crée, ni ne s'en détruit ; tout se ramène à des transformations.

La matière impénétrable et inerte n'entre en mouvement que quand elle est poussée, et ne perd son mouvement qu'en le communiquant. La quantité du mouvement est immuable comme celle de la matière ; elle ne se crée ni ne se détruit davantage et ne subit non plus que des transformations.

D'après ce système, la *notion abstraite de force* n'existe pas. La force, c'est une cause de mouvement ; et la cause d'un mouvement, c'est un autre mouvement. Les phénomènes physiques, chaleur, lumière, électricité, magnétisme, sont de certains genres de mouvements qui s'engendrent les uns les autres. La chaleur se transforme en électricité et l'électricité en lumière. Les transformations se font suivant des rapports fixes et se ramènent à des unités qui se déterminent avec une rigoureuse précision.

Dans un autre ordre de faits, la cohésion, l'affinité chimique, la gravité, se réduisent également à des communications de mouvement, puisque les phénomènes qui en dérivent n'existent que par

[1] Ce système a été formulé avec talent par M. Émile Saigey, qui l'a exposé d'abord dans plusieurs articles de la *Revue des Deux Mondes*, très-remarqués, et l'a ensuite repris dans un livre : *la Physique moderne, essai sur l'unité des phénomènes naturels.*

Digitized by Google

l'attraction, c'est-à-dire par le mouvement des molécules et des corps les uns vers les autres.

Et il en est ainsi pour le système entier des mondes : pas plus que les corps terrestres, les corps sidéraux n'ont en eux-mêmes la cause qui tend à les rapprocher. La gravitation universelle n'est évidemment non plus que l'énoncé d'un résultat ; cela veut dire seulement que les choses se passent comme si les corps avaient la propriété intrinsèque de s'attirer en raison directe de leur masse et en raison inverse de leur distance.

Ce n'est pas cette propriété ou cette force, c'est l'éther qui est la cause de l'attraction. Composé d'atomes qui se choquent les uns les autres et choquent les corps voisins, l'éther répandu partout, formant un milieu universel, exerce une pression continue sur toutes les molécules de la nature. C'est à la pression de ce milieu que les corps doivent leur gravité. Leur mouvement n'est que comme une transformation des mouvements de l'éther. Ainsi se mouvant dans tous les sens, n'obéissant à aucune pression déterminée, l'éther produit l'attraction matérielle sans y être soumis; il donne la gravité aux corps en restant lui-même impondérable [1].

Il était déjà physiquement démontré que le son et la lumière étaient le résultat d'ondulations, c'est-à-dire de mouvements : mouvements sonores et lumineux qui ont été mesurés et vérifiés dans tous leurs modes. Les mouvements calorifiques ne sont pas encore aussi complétement connus dans leur nature ; mais on a pu établir de la manière la plus précise les effets mécaniques de la chaleur. L'équivalence de la chaleur et du travail mécanique est devenue, depuis quelques années, une notion usuelle. La chaleur, qu'on considérait autrefois coomme une substance matérielle, comme un agent spécial, n'est plus tenue aujourd'hui que pour un mode de mouvement ; c'est par leurs chocs que les molécules des corps nous font éprouver la sensation de chaleur ; et l'intensité de ces chocs détermine les degrés de la température. Cette chaleur, convertie en effets différents, produit ici de la lumière ou des sons, là du travail mécanique.

L'énergie ou la force vive que possèdent dans une mesure exactement connue les molécules ou les corps en mouvement, se perd en partie si ces molécules produisent un travail, c'est-à-dire si elles déplacent une masse ; mais alors la force vive qu'elles perdent se

[1] Les vitesses moléculaires et les mouvements vibratoires des atomes éthérés arrivent à des quantités qui effrayent et dépassent l'imagination. Tandis que les premières mesurent 2000 mètres et fournissent 8 millions de collisions par seconde, les derniers donnent, par seconde également, des ondulations plusieurs centaines de millions de fois plus nombreuses.

Digitized by Google

trouve emmagasinée dans le travail produit, et se régénère quand ce travail se détruit[1].

De même que les fluides, calorifique et lumineux, ont disparu comme possédant une substance et une existence spéciales, le fluide électrique, tant positif que négatif, et le fluide magnétique, qui n'en est qu'un dérivé, ne sont plus aussi que des mouvements en sens divers de la matière. Le mouvement électrique de la matière impondérable, ou éther, n'est pas même un mouvement vibratoire ; c'est un véritable courant, un transport réel qui a lieu dans le corps conducteur ; et il est tellement de même nature que le mouvement lumineux, qu'il a approximativement la même vitesse, c'est-à-dire qu'il parcourt environ 75,000 lieues par seconde.

Et tous ces mouvements de chaleur, tous ces mouvements de lumière et d'électricité qui offrent des phénomènes solidaires, sont tous réductibles à l'idée de travail mécanique. Produits par un travail, ils en reproduisent un autre.

Ainsi disparaissent de la chimie, comme de la physique, les forces qu'on appelle *répulsives* comme les forces qu'on nomme *attractives*. Les molécules n'agissent plus à distance ; les actions ont lieu au contact par la communication du mouvement. De même, la pression exercée par les atomes éthérés sur les molécules des masses sidérales remplace la force initiale d'impulsion ou vitesse acquise que l'astronomie regardait comme cause de leurs mouvements.

D'après cette unité souveraine, le monde physique ne se compose que d'un seul élément. Il n'y a plus de corps simples. L'oxygène, l'hydrogène, comme l'or ou le platine ne sont également composés que d'atomes. Aucune différence ne porte sur la qualité matérielle ; les propriétés ne varient qu'en raison de la diversité des mouvements. En se groupant et s'entrelaçant, les atomes forment les molécules, et les échanges de leurs mouvements constituent pour nous les divers phénomènes dont le mode dépend des masses et des vitesses qui sont en jeu.

Ainsi, atomes éthérés, molécules élémentaires, molécules composées ou chimiques, particules des corps gazeux, liquides, solides, telle est la hiérarchie des phénomènes.

Le système se résume triomphalement par ces mots :

L'atome et le mouvement, voilà l'univers.

Devant cette conclusion, dont la simplicité n'est pas sans grandeur, mais qui est absolue et hâtive, arrêtons-nous un instant. Qu'on nous permette d'intervenir au nom de la notion de causalité, au nom de la métaphysique à laquelle le système, quoiqu'en prenant son

[1] Voir pour l'exposition de ce système, *la Physique moderne*, passim.

Digitized by Google

point d'appui sur les seuls faits, rend lui-même hommage par ses généralisations et sa synthèse. S'il s'attachait exclusivement à sa solution : l'atome et le mouvement, et qu'il en fît l'axiome souverain de l'univers, ce serait du matérialisme pur et simple. L'auteur se tient en dehors de cette conclusion absolue qui nous ferait d'ailleurs sortir de la donnée scientifique, et il reconnaît même dans le mouvement des origines qui demeurent tout à fait inconnues.

Mais cela ne peut suffire ; et notre esprit, qui comprend cette réserve, ne saurait s'en contenter.

Si le système ne fait réellement que reporter aux atomes éthérés la force intrinsèque et le mouvement primordial qu'il ôte aux molécules et aux corps, il éloigne seulement la difficulté et recule la véritable solution. Il ne constate non plus qu'un effet, sans lui assigner une origine ou une raison d'être. Il n'indique pas la cause première du mouvement ; il ne fait pas connaître le moteur primitif que les faits, pas plus que la raison, ne peuvent placer ni dans les atomes ni dans les phénomènes.

Ce n'est pas sans doute davantage par les atomes et le mouvement qu'on expliquera la formation des mondes. L'auteur[1] sort des faits, de la réalité, de la logique de son propre système quand, remuant de sa seule initiative les atomes primitifs, il en suppose quelques-uns de prépondérants dont il fait aussitôt un centre de groupement de plusieurs autres pour la formation d'une sphère. Puis, ce premier triage opéré dans la masse universelle, les groupes moléculaires apparaissent doués de gravité et entrent dans cette évolution qui constitue l'ordre admirable de l'univers.

Ce n'est plus ici de la science moderne, arrivant par la décomposition et l'analyse à des résultats aussi curieux qu'incontestables. C'est, à vrai dire, le renouvellement d'un vieux système remontant à la philosophie ancienne, à Leucippe, à Démocrite, à Épicure ; système sans base et sans réalité, qui ramène à un grossier matérialisme et ne donne aucune explication rationnelle et expérimentale des phénomènes.

Car d'où sont sortis ces atomes ? En les appelant primitifs, leur donne-t-on leur raison d'être ? Existent-ils éternellement, ou se sont-ils créés d'eux-mêmes ? Après avoir énoncé qu'ils étaient des points indivisibles, on les fait, contrairement à ce principe d'unité, inégaux et prépondérants : d'où leur viennent ces caractères contradictoires et tout à la fois indispensables pour qu'ils fonctionnent ? Qui leur a donné ce premier mouvement nécessaire pour qu'ils se rapprochent ? Ou, s'ils se sont mus éternellement, ne s'en suit-il pas que les for-

[1] M. Saigey.

Digitized by Google

mations qu'on leur attribue sont également éternelles ? Qui a fait que, impondérables et dénués d'attraction, ils produisent des molécules pondérables et deviennent des corps graves?

Pour nous, ami de la vérité et croyant qu'elle ne peut jamais être opposée à elle-même, n'ayant à son endroit pas plus de parti pris que de crainte, nous accepterions volontiers les effets donnés par l'observation scientifique et l'expérience, pourvu qu'on renonçât à en tirer des conséquences qui n'y sont pas renfermées. Que la matière soit une dans sa simplicité grandiose et qu'elle se réduise à des éléments d'une espèce unique, que des phénomènes d'un seul ordre, le mouvement, produisent tous les effets de la nature que nous admirons, nous sommes loin de le contester. La philosophie spiritualiste retrouvera aisément dans ces atomes leur premier auteur, Dieu, et dans ces mouvements, encore Dieu, leur premier moteur.

Que ce plan même se prolonge sur la matière organisée et, dans l'ordonnance régulière de ses lignes, embrasse tous les règnes, nous l'admettons volontiers et n'y voyons rien non plus qui contredise directement nos croyances.

En effet, le système se poursuit dans l'ordre de la nature vivante et là encore il signale également deux choses :

D'une part, comme la base et le principe constitutif des êtres vivants, il indique les matériaux mêmes du monde inorganique, les corps solides, liquides, gazeux, que nous retrouvons dans tous les organismes, et particulièrement dans l'organisme humain, le plus complexe de tous ; car cet organisme comprend quatorze de ces éléments, que nous appelons corps simples parce que nous n'avons pu encore les réduire.

D'autre part, dans la même nature vivante, a lieu une série de mouvements qui se succèdent les uns aux autres selon un ordre déterminé, avec un caractère spécial sans doute, mais non opposé aux lois de la mécanique moléculaire; à ce point que, dans le corps humain en mouvement, la chaleur se transforme en travail et le travail en chaleur, suivant le rapport ordinaire des *calories*, et que le moteur humain rend en travail la même proportion de la chaleur produite que les autres moteurs[1].

Est-ce à dire, continue l'auteur du système, que nous ayons là tous les éléments de la vie? Quelle est la cause qui forme la pre-

[1] D'après des expériences très-curieuses de M. Hirn, l'unité de chaleur ou *calorie* correspond dans l'homme, comme dans la matière inorganisée, à 425 unités de travail mécanique, c'est-à-dire à 425 kilogrammètres ou kilogrammes élevés à 1 mètre de hauteur. L'homme rend en travail 12 pour 100 de la chaleur produite, ce qui équivaut à peu près au rendement de nos machines les plus parfaites.

Digitized by Google

mière cellule, base des corps vivants? Qui en tire les développements de l'être? Qui règle et limite son évolution? « Nous avons ici ou à suspendre notre jugement, ou à admettre une cause spéciale dont le principe soit propre aux phénomènes vitaux. »

Cette cause, si on ne prétend pas à connaître et à déterminer sa nature, se manifeste toutefois par des mouvements et peut prendre, d'après le même ordre d'idées, le rôle et le nom de force vitale. Cette force est douée d'une activité propre, mais qui transforme et ne crée pas, de même que le mouvement ne fait que se transformer, en vertu de mouvements antérieurs.

Cette doctrine, poussée à l'extrême, ne peut-elle pas en venir à laisser croire que les phénomènes de la pensée et de la volonté ne sont que de purs mouvements, résultats d'actions physiques ou vitales? N'est-il pas à craindre que l'âme humaine, que le principe animique ne soit ainsi atteint?

L'auteur ne le pense pas. « Au milieu des transformations matérielles, dit-il, des *causes actives* par elles-mêmes peuvent intervenir, et nous en avons indiqué des exemples en marquant la nature et les limites de son intervention. C'est assez pour laisser le champ libre à toutes les solutions de la métaphysique. »

Pour nous, nous sommes à la fois plus affirmatif et plus précis. Ces *causes*, au point de départ de l'atome et du mouvement, ne peuvent pas ne pas exister et agir. En effet, si l'atome et le mouvement sont l'univers; en dehors de l'univers il doit y avoir et il y a quelque chose de supérieur à l'atome et au mouvement : c'est ce qui leur a donné naissance; car on ne peut supposer que l'atome existe par lui-même, ni que le mouvement se soit produit de lui seul. Tout ce que nous voyons et concevons de l'atome et du mouvement ne nous donne que des rapports phénoménaux, que des résultats de contingence. En dehors est l'absolu. Les observations et les rapprochements que l'expérience nous offre peuvent être féconds pour rendre compte des faits, pour étendre et pour éclairer nos connaissances, pour établir des lois et constater des actions. Mais, ne nous lassons pas de le redire, ces actions ne se produisent pas toutes seules, et ces lois supposent un ordonnateur.

Quand surtout c'est la vie qu'il s'agit de pénétrer et de saisir, l'atome et le mouvement peuvent encore être en jeu ; mais la cause grandit, s'élève, se détache avec les fonctions; et la supériorité des effets n'en établit que plus impérieusement la nécessité d'un auteur.

Digitized by Google

II

La seconde théorie ne voit dans la nature que des forces, et place dans ces forces le principe de tout ce qui se produit. Elle remonte aussi à l'atome : elle le regarde également comme indivisible et impondérable. Elle attribue à la matière des propriétés en quelque sorte immanentes qui lui donnent sa puissance et son action. Les atomes, séparés les uns des autres dans les corps qu'ils composent, et formant comme de simples points mathématiques, possèdent, quand ils sont réunis en masse, une force d'attraction qui agit à distance et réagit ensuite sur eux-mêmes pour produire tous les phénomènes sensibles.

Plusieurs savants et certains philosophes spiritualistes se rencontrent sur ce terrain. Les uns et les autres prennent les faits pour point de départ dans l'établissement de leur synthèse : les premiers l'élèvent sur un fondement plus exclusivement physique ; les seconds donnent une base plus philosophique à leur généralisation.

D'abord M. Magy et M. Laugel, en ne dépassant guère d'ailleurs les aperçus du monde expérimental, suivent l'action des forces dans leurs divers modes et dans leurs transformations.

M. Paul Janet, à son tour, donne sa théorie sur la matière[1]. « C'est véritablement, dit-il, la force et non l'étendue qui constitue l'essence des corps : un atome en mouvement occupe successivement des places qu'il remplit exactement. Qu'est-ce qui distingue cet atome de l'espace occupé précédemment par lui ? Ce n'est pas l'étendue, puisque, dans les deux cas, la configuration est la même : tout ce qui tient à l'étendue est absolument identique dans l'atome vide et dans l'atome plein. C'est donc autre chose qui les différencie, et ce quelque chose est la solidité ou la pesanteur ; or, ni la solidité ni la pesanteur ne sont des modifications de l'étendue : l'une et l'autre dérivent de la force et la représentent. »

M. Ch. Lévêque ajoute[2] : « Avec quoi faisons-nous l'étendue dont nous avons besoin? Toujours avec de la résistance : quand l'étendue n'est pas une pure abstraction, quand elle est réelle, concrète, elle est toujours équivalente à une somme de points résistants ou de forces. Il n'y a plus lieu de demander comment, avec des éléments inétendus, on forme de l'étendue. Une seule question reste possible,

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1868.

[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1867, *la Nature et la philosophie idéaliste.*

Digitized by Google

c'est celle-ci : Avec des points résistants, comment formera-t-on une somme de résistance? »

C'est ce qu'établit avec précision un savant anglais, le P. Bayma[1], pour qui les éléments ou atomes sont des points indivisibles, sans étendue matérielle, et qui n'admet pas que l'étendue soit une propriété essentielle de la matière. « L'étendue des corps est une apparence qui tient à ce que les éléments qui les composent sont disséminés dans l'espace ; c'est l'espace abstrait qui est étendu : aussi la science de l'étendue, la géométrie, est-elle non une science d'observation, mais une science abstraite. »

D'après ce point de vue, ce seraient les forces mises dès le principe dans les éléments qui gouverneraient tout dans le monde. La nature serait sous leur empire ; la matière leur obéirait ou plutôt serait tout entière un composé de forces. Un des fauteurs de ce système[2] pose ces conclusions : 1° Que l'élément dernier de la matière est toujours la force active, simple et indivisible comme l'âme elle-même ; 2° Que les propriétés de la matière ne sont que la manifestation de la force active et simple. Puis, poussant encore plus loin les conséquences de cette notion de force, il en vient à admettre « qu'il n'y aurait ainsi qu'une substance spirituelle et matérielle à la fois ; spirituelle quant à ses éléments, matérielle dans son ensemble et sa composition. L'âme consciente de son énergie personnelle conçoit les êtres physiques comme des forces agissantes semblables à elle-même. »

Et un philosophe contemporain[3], développant encore davantage cette thèse de conciliation et de rapprochement entre les deux ordres d'existence, ajoute : « La matière n'a pas, au fond, d'autre élément substantiel constitutif que l'esprit. L'essence de l'une et de l'autre, c'est la force active. Dès lors le matérialisme n'a plus de raison d'être : il n'y a plus dans la nature, comme dans l'esprit, que du spiritualisme ou, pour parler plus exactement, que du dynamisme. Or ce dynamisme n'a rien qui menace la dignité et la prééminence de l'âme. L'âme demeure seule capable de penser ou de vouloir, parce que, seule, elle est une force simple, tandis que le moindre corps est un composé de forces simples. »

Telles sont les théories qui s'efforcent de s'appuyer sur les découvertes les plus récentes de la science.

Quant à nous, disons-le, qu'au point de vue scientifique on ait réuni des observations aussi nouvelles que curieuses, que ces ana-

[1] *Éléments de mécanique moléculaire.*
[2] M. Magy, *de la Science et de la nature, Essai de philosophie première.*
[3] Ch. Lévêque, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1867.

Digitized by Google

lyses de la matière ouvrent le champ aux plus étonnants phénomènes, que l'élément matériel soit presque saisi, qu'on ait pénétré dans ses profondeurs, qu'on l'ait dépouillé de l'étendue comme de sa propriété essentielle , qu'on ait reconnu son mode d'action et son principe constitutif, qu'on l'ait ramené à une unité aussi souveraine que merveilleuse, loin d'y contredire, nous suivons avec l'intérêt le plus vif et le plus sympathique ces résultats de la science désintéressée et impartiale. Nous allons plus loin encore : à mesure que le plan revêt de l'unité et de la grandeur, en nous apparaissant plus imposant à la fois et plus vraisemblable, il nous rapproche de celui qui l'a conçu, qui lui a donné son ordonnance et son achèvement. Plus nous découvrons de merveilles dans l'univers, plus nous nous inclinons avec admiration, mais sans étonnement, devant la pensée et la volonté souveraine, origine et raison d'être de ces merveilles et de leurs lois.

Mais notre raison ne saurait dépasser ces limites, et les conséquences métaphysiques qu'on veut tirer de ces phénomènes jusqu'à présent nous échappent.

La théorie qui ramène tout à des forces, qui reconnaît dans les corps un mode d'agir intrinsèque, soit qu'elle répartisse ces forces dans la masse de la matière, soit qu'elle les fasse remonter à l'élément primitif, à l'atome, au point indivisible, à la monade, ne nous paraît faire, en tout cas, qu'une pétition de principe. Qu'est-ce, en effet, qu'une force, et surtout une force attribuée à un objet quelconque? Ce n'est sans doute ni un être, puisqu'on le joint à un premier élément, ni une substance, puisqu'on en fait un attribut. Ce n'est qu'une manière d'indiquer une action dont on ignore la cause. Dire que la matière agit parce qu'elle porte en elle la puissance d'agir, c'est dire simplement qu'elle agit parce qu'elle agit ; ce n'est rien de plus que de répondre par le fait lui-même. Et ainsi il n'y a là qu'un de ces mots, nouveaux ou vieux, qui peuvent faire un instant illusion, mais qui ne résistent pas à une analyse sérieuse.

Puis, vouloir rapprocher et comme assimiler la matière à l'esprit, parce qu'à l'un et à l'autre on donne le nom de force et on attribue la propriété attachée à ce nom, c'est faire un simple rapprochement de mots, attendu que, s'ils étaient l'un et l'autre une force, ce seraient des forces d'une nature et d'une action entièrement différentes, pour ne pas dire opposées. Et si l'on prétend que la force, étant moitié corps et moitié esprit, est le lien qui les unit l'un à l'autre, on crée pour le simple besoin de la cause un troisième être qu'on ne découvre ou qu'on n'entrevoit nulle part, une fantasmagorie sans réalité que l'imagination elle-même ne saurait sous aucune apparence se représenter.

Digitized by Google

Enfin, dans le parallèle et l'assimilation du corps et de l'âme, ne réserver, avec la faculté de penser, la prééminence à l'esprit que parce que celui-ci est une force simple et unique, tandis que le moindre corps est un composé et un assemblage de ces mêmes forces simples, cela reviendrait à dire que, pour donner au corps la propriété de penser, il suffirait de le décomposer, de le ramener à des éléments simples et à l'unité de force. Entre ce qu'on nomme la *force* de résistance, qu'on attribue au corps et qu'on désigne, nous ne savons pourquoi, sous le nom de force active, et la faculté de penser, il y a une telle différence dans le mode, l'acte, le but, qu'une appellation commune, plus ou moins spécieuse, ne pourrait avoir le don de les rapprocher et de les confondre.

On ne comprendrait pas que l'âme, considérée comme monade, comme élément unique, eût à ce titre la faculté de penser, et que deux ou plusieurs monades réunies et formant un corps ne pussent le faire. Pourquoi, dans ce dernier cas, y aurait-il absence de pensée plutôt que réunion de deux ou plusieurs pensées, concordantes ou contraires, mais de même production et de même provenance? On ne saurait dire que, parce qu'il y aurait assemblage de plusieurs forces, il y eût impossibilité de penser et que la partie seule fût capable de ce qui serait refusé au tout. On a beau choisir et isoler dans le *corps* l'élément le plus délicat et le plus éthéré, on ne peut faire que l'*âme* puisse être dite et soit réellement une de ses parties, même la plus pure.

La notion de force, pour l'âme aussi bien que pour le corps, doit donc être reléguée parmi ces appellations qui n'expliquent rien et ne servent qu'à voiler notre ignorance.

La science elle-même commence à y renoncer, et la première théorie que nous avons exposée, celle qui ne reconnaît dans la matière que des mouvements, combat avec énergie et traite de vaine et d'illusoire la théorie des forces. Ce n'est donc pas là que nous trouverons l'explication philosophique des phénomènes, non plus qu'une conciliation entre les deux ordres de l'esprit et de la matière.

La théorie des mouvements repose sur un fondement plus ferme : elle s'appuie du moins sur un mot doué d'un sens précis et sur un fait réel. Mais aussi, par là même, elle n'établit et n'a le droit d'établir qu'un fait : le mouvement. Ce n'est que par induction, par raisonnement, qu'elle remonte à l'éther et à l'atome. Elle n'a jamais vu ni l'un ni l'autre, quoiqu'elle affirme leur existence. Elle fait là de la synthèse. Elle reconnaît qu'il y a dans l'univers autre chose que des atomes et du mouvement, puisque la pensée qu'elle exprime implique l'idée d'être, de substance, de cause. Elle a vu des mouvements, des vibrations, des rayonnements, des courants, et elle en a

Digitized by Google

conclu qu'il y a quelque chose qui se meut, qui vibre, qui rayonne; elle est remontée ainsi à une cause seconde, à l'éther, à l'atome. Mais cela ne suffit pas. Si elle a reconnu qu'il n'y a pas de mouvement sans quelque chose qui se meut, la logique ne veut-elle pas qu'elle reconnaisse aussi qu'il n'y a pas de changement sans un agent, pas de mouvement sans un moteur; et si l'atome existe et se meut, cet atome aussi a une origine, une raison d'être, un principe duquel il a reçu le don d'exister et de produire le mouvement.

Si un plan admirable embrasse l'universalité des choses, si une unité souveraine dirige et gouverne tous les phénomènes, il y a là une cause. Dans la simplicité même de l'œuvre, dans sa grandeur, dans cette double qualité élevée à une plus haute puissance, le plan paraît plus manifeste, la cause se montre plus nécessaire.

Si le monde, comme on le reconnaît, est une *œuvre pensée*, si une raison générale et suprême préside à l'univers, cette pensée réside dans un esprit, cette raison appartient à une âme[1]. Peut-il y avoir une pensée qui ne soit celle d'aucun sujet, d'aucun être? Une pensée, c'est un être pensant; une raison, c'est celle d'une intelligence vivante, ou ce n'est rien, et il n'y a plus de sens aux mots, plus de réalité aux choses.

On aura beau faire : l'esprit humain le veut ainsi; c'est la loi de sa conscience, c'est le résultat de sa conviction profonde qu'il ne tire pas tout de lui-même et que le néant ne saurait rien produire.

Maintenant peut-on être autorisé à dire de l'atome et du mouvement : Voilà l'univers? Oui, l'univers mécanique peut-être. Mais l'univers mécanique n'est pas tout à lui seul; car on pourra toujours dire : Qui a fait l'atome? Qui a créé le mouvement? Et alors on est en droit de poser une autre affirmation et de conclure : la notion de causalité, voilà le monde entier, voilà le monde physique, intellectuel et moral.

Cela est vrai depuis l'origine de la pensée et le commencement de la raison humaine. Cela est vrai depuis la philosophie antique, proclamant par l'organe de son plus grand logicien que ce qui est dans l'effet doit se trouver dans la cause, que la cause doit exister réellement avant l'effet et que la perfection de tous les effets suppose l'existence d'une cause première qui les renferme, cause vivante, spirituelle et parfaite qui ne peut sortir de ce qui est imparfait, inférieur, matériel, privé de vie, mais qui en est et doit en être nécessairement le principe générateur et la puissance productrice.

[1] Ch. Lévêque, *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1867.

Digitized by Google

III

Ainsi les deux systèmes des mouvements et des forces, amenés l'un et l'autre à aborder le monde métaphysique, puisqu'ils s'érigent en synthèses, demeurent à mi-chemin et ne remontent pas jusqu'au vrai principe. L'un n'assigne aucune cause aux éléments et aux phénomènes qu'il présente. L'autre attribue à ces mêmes éléments et à ces mêmes phénomènes un mot et un nom qui ne saurait être une cause. Le premier ne donne et n'entend donner aucune explication réelle. Le second formule une explication, mais n'offre rien qui satisfasse davantage.

Et toutefois il apparaît par toutes les tendances de la science moderne que l'idée d'unité dans le système universel grandit et se développe, qu'en se simplifiant le plan s'épure et se spiritualise ; et la croyance de quelques-uns va jusqu'à admettre que ce plan offre des lignes parallèles plus ou moins semblables dans le monde des esprits et dans le monde matériel. Mais là alors surgit l'écueil et se montre le danger. En faisant le corps trop semblable à l'esprit, on court le grand péril de faire l'esprit semblable au corps ; et dans l'un et l'autre cas, par cette confusion on se trouve côtoyer de bien près le panthéisme dont la théorie consistant à n'admettre qu'une seule substance n'offre guère de résultats moins fâcheux, que cette substance unique soit matérielle ou spirituelle. Nous laisserons donc la matière s'élevant vers l'unité se purifier de plus en plus et dégager son essence de ses innombrables et merveilleuses combinaisons, pourvu qu'on nous accorde qu'elle a une existence réelle, qu'elle est bien la matière, qu'elle ne sera jamais ni l'esprit ni la pensée, qu'elle n'est à elle-même ni sa force, ni sa cause, ni sa raison d'être. Que gagnerait-on, au point de vue spiritualiste, à lui reconnaître une puissance immédiate, à l'investir de qualités intrinsèques que rien d'ailleurs ni dans les idées ni dans les faits ne laisse voir et ne démontre? Aucun problème n'en serait résolu, aucun mystère n'en serait éclairci : il faudrait établir pourquoi et comment la même substance, à la fois et tour à tour, sent et ne sent pas, veut et reste inerte, pense et est inintelligente, ici s'immobilise dans la pierre, là se réveille avec la plante et s'organise dans l'animal, enfin crée et vivifie le génie de l'homme.

Que la matière se résume en un atome ou en une force, qu'elle soit inactive ou douée de mouvement, qu'il y ait dans les corps unité ou variété de substance, que les divers règnes soient réunis par de

Digitized by Google

plus grandes affinités ou séparés par des nuances plus accusées, ces propriétés, ces rapprochements, ces différences doivent avoir leur logique et leur raison d'être et ne tiennent pas d'une formation spontanée ou fortuite les lois qui les gouvernent.

Rien donc, dans les explications secondaires qu'on présente, ne saurait contenter nos besoins métaphysiques ni leur suffire. L'esprit de l'homme ne peut s'arrêter aux propriétés des choses et s'en tenir à leurs effets. Son instinct de causalité n'accepte pas des théories incomplètes et des thèses qui ne vont pas aux profondeurs. Écartant toute idée de confusion et toute comparaison inexacte, l'esprit humain veut s'élever plus haut; il veut, dans son admiration pour l'ordre et l'harmonie des phénomènes, remonter au sommet même des choses. Oui, il le reconnaît et le proclame, il y a à tout ce qui existe une cause unique et souveraine, et cette cause n'est elle-même que la substance spirituelle par excellence, Dieu créateur et ordonnateur des mondes. Auteur de toutes choses, Dieu accomplit, avec les qualités qui lui appartiennent, les manifestations diverses de la nature; il agit sur la matière, la possède, la fait subsister, lui donne la vertu de produire ses phénomènes, lui est sa force, son ordre, sa loi; et ainsi, s'il est permis de le dire, il anime le monde non sans doute de la même manière que l'âme humaine peut animer le corps, parce qu'on ne saurait comparer des essences et des actions si inégales, mais d'un certain animisme supérieur et divin qui donne l'être, le mouvement et la vie à tout ce qui dans l'univers existe, se meut ou respire, comme l'âme est la source et le foyer de la vie du corps.

Retrancher cette cause suprême, c'est rabaisser à la fois le monde matériel et le monde intellectuel; c'est renoncer à la notion de la perfection et de l'absolu; c'est, avec une des idées-mères, un des axiomes de l'esprit humain, condamner en lui la logique qui ne peut voir dans les effets et les phénomènes rien de complet et de suffisant; c'est porter atteinte à une des plus belles facultés de l'intelligence, de cette intelligence que le contingent ne saurait contenter, qui n'accepte pas d'être renfermée dans les seules limites du temps et de l'espace, qui, du présent qu'elle étudie, des faits qu'elle scrute, des particularités qu'elle admire, remonte à l'infini, au Tout-Puissant, à l'Éternel.

Ainsi, pour notre part, ces plus récentes découvertes de la science, dans leur interprétation rationnelle et supérieure, nous ramènent à Dieu; et nous avons tout à la fois la croyance et l'espoir que le matérialisme sera involontairement frappé et périra peut-être par les mains mêmes de ceux qui n'étudient et ne recherchent que la matière.

Digitized by Google

Sans doute les considérations qu'on pourrait tirer actuellement des résultats acquis ne conduisent pas à des théories définitives et n'offrent que des conclusions prématurées. La plupart des savants d'ailleurs refusent à juste titre d'aborder le domaine surnaturel et métaphysique; ils se limitent aux faits; quelques-uns même voilent leurs opinions et leurs doctrines philosophiques jusqu'à laisser douter sous laquelle des deux grandes bannières, du spiritualisme ou du matérialisme, ils se rangent. Ils ne s'attribuent pour leur compte ni le droit ni le pouvoir de conclure; et la synthèse qui résulte de leurs expériences ne peut être encore, avec des caractères plus ou moins plausibles, qu'une conjecture avant l'heure.

Mais quand leurs recherches donnent lieu par avance à de si simples et si grands aperçus; quand elles ouvrent des horizons au lointain desquels on sent qu'est la lumière; quand on a, au point de vue de la vérité, une confiance sereine et inaltérable dans les résultats derniers et définitifs des découvertes modernes, il est permis sans doute de les signaler dès à présent pour l'élévation et l'encouragement de l'esprit, pour la justification et l'honneur de la science humaine, pour la revendication de la grandeur et de la gloire de Dieu.

BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Digitized by Google

L'ANCIENNE ÉGLISE GALLICANE

ET LA RÉVOLUTION

La Révolution et l'Église, par M. Arnaud de l'Ariége, 1869. 2 vol. in-8, Paris. — *L'Église et la Révolution*, par M. Edmond de Pressensé. Paris, 1 vol. in-8. — *La Révolution*, par M. Quinet, 2 vol. in-8. Paris. 1868. — *Histoire de la Révolution française*, par M. Michelet. Paris, 1869, t. I et II. — *Mémoires de Malouet*, 2 vol. in-8. Paris, 1868.

A la fin du siècle dernier, deux peuples chrétiens donnèrent au monde un noble spectacle.

La première des grandes nations européennes et la plus florissante des jeunes colonies d'Amérique résolurent de se gouverner elles-mêmes et de vivre désormais non sans lois, mais sans maîtres, avec toute la plénitude de justice et de liberté qui fait la grandeur virile de l'homme. Jamais peuples, au soleil de l'histoire, n'avaient fait de plus généreux efforts pour le redressement de leurs griefs et la revendication de justes droits. Sur les deux bords opposés de l'Atlantique, les idées nouvelles triomphèrent; mais là devait s'arrêter la ressemblance. Depuis leur émancipation politique, les États-Unis n'ont cessé de grandir; ils ont montré à la vieille Europe que le *self-government* dans toute son extension et les libertés générales ou domestiques les plus étendues ne sont point incompatibles avec l'ordre public; la constitution la plus large et la plus progressive avec l'attachement à des usages éprouvés par le temps; la plus grande liberté d'opinions et de doctrines avec le sentiment religieux le plus vif et le plus efficace, la fierté nationale la plus digne, parfois même la plus susceptible, avec l'absence d'une forte armée et le fédéralisme le plus complet. Sans dictature, ils ont réprimé la

Digitized by Google

révolte la plus formidable, et raffermi l'Union par l'affranchissement des noirs. Chez nous, la Révolution a renversé l'ancien régime qui mourait de lui-même et par impuissance de vivre plus longtemps, mais elle n'a pas réussi à fonder un gouvernement libre, et après trois quarts de siècle nous poursuivons encore cette terre promise où les hommes de 1789 avaient cru mettre le pied.

D'où peuvent provenir des conséquences aussi différentes? De bien des causes sans doute, et nous ne cherchons pas à les énoncer ici. Mais il y en a une qui domine toutes les autres : c'est la question religieuse. De l'intolérance doctrinale et de la proscription des catholiques, qui était encore en 1776 la règle générale des colonies anglaises (excepté la Pensylvanie), les États-Unis sont arrivés peu à peu, à force de logique et de bon sens, à la liberté religieuse la plus complète et la plus sincère, tandis qu'en France le mouvement de 1789 n'a réussi qu'à soulever le grand discord entre les partisans de la Révolution et l'Église, qui use nos forces dans de stériles agressions [1]. A qui imputer la responsabilité principale de ce conflit? Serait-ce à l'Église gallicane, qui n'aurait pas voulu se détacher à temps de l'ancien régime, et qui souffre aujourd'hui plus que jamais de ses sympathies réelles ou prétendues pour le despotisme? Serait-ce aux membres de l'Assemblée nationale, si prétentieux en religion comme en tout le reste, et à leur mépris systématique des droits sacrés de la conscience? Peut-être à l'une et aux autres. Mais dans quelle mesure? C'est ce que nous voudrions rechercher ici, après avoir rappelé, pour l'intelligence du débat, la nature des anciennes relations de l'Église gallicane avec l'État et son rôle actif dans le progrès de la civilisation. Les grands événements de l'histoire n'arrivent jamais à l'improviste. Il n'y a pas de rupture dans le tissu mystérieux sur lequel les générations qui se suivent ont brodé, pour ainsi dire, les grandes scènes de leur destinée. Les dessins les plus capricieux en apparence tiennent encore à la tradition par une foule d'attaches et de dépendances.

[1] Le premier des articles additionnels et amendements à la Constitution des États-Unis était le suivant : « Le congrès ne pourra établir une religion d'État, ni défendre le libre exercice d'une religion, ni restreindre la liberté de la parole et de la presse, ni le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser au gouvernement des pétitions pour le redressement de ses griefs. » Cet amendement ou article additionnel, soumis au peuple en 1789, fut adopté successivement par les législatures particulières de tous les États.

A la même époque, la Constituante de France votait la constitution civile du clergé et rendait un schisme inévitable.

Digitized by Google

I

La constitution progressive de la nationalité et de la monarchie françaises était en grande partie l'œuvre de l'Église. A toutes les époques, depuis les grandes invasions barbares et l'établissement de la première monarchie franque jusqu'au règne de Louis XIV, le clergé gallican s'était montré plein d'initiative, en même temps que patriote et national. Jamais il n'était resté stationnaire ou impuissant, toujours (à part quelques crises passagères) il avait entretenu autour de lui le mouvement et la vie, prévenu ou dompté l'esprit de routine et d'immobilité, gardé sa place en avant de tous les autres éléments constitutifs de la société.

Au cinquième siècle, à la chute de l'empire d'Occident, il s'appelait le clergé gallo-romain, et sauva d'une destruction complète les débris de la civilisation romaine pour les mêler plus tard avec les principes d'indépendance individuelle apportés dans la Gaule par les Francs, et reconstituer de tous ces divers éléments, hostiles les uns aux autres, une nouvelle et plus vigoureuse nationalité. Un chef barbare et un évêque gallo-romain, Clovis et saint Remy, jetèrent à Reims les premiers fondements de ce grand œuvre. Par eux, les Francs devinrent « la nation illustre... ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes... pure d'hérésie, » comme dit un des préambules de la loi salique. Cependant la conquête des Gaules avait eu pour conséquence immédiate la ruine de tout ordre social. Non-seulement la société romaine s'était dissoute, mais même l'ancienne organisation des Francs par tribus et par bandes avait péri. La Gaule n'était plus qu'un chaos au sein duquel fermentaient des germes vigoureux. Seule, l'Église chrétienne pouvait se faire entendre des vainqueurs et des vaincus. Ses droits s'étendirent dans la mesure de la faiblesse de ses clients. En même temps qu'elle cherchait à ranimer les traditions d'ordre monarchique et de sécurité publique si ébranlées depuis deux siècles, et à transmettre aux rois mérovingiens l'héritage des Césars, elle administrait le peuple gallo-romain dans l'intérieur des cités et s'assurait des gages certains de stabilité et d'indépendance par la propriété territoriale[1].

[1] Presque tous les conciles tenus dans les Gaules sous les Mérovingiens se préoccupent d'assurer à l'Église et à ses membres la libre administration de ses biens, l'élection de ses chefs, les priviléges attachés à ses édifices, l'établissement de nouveaux monastères. Voir en particulier les conciles d'Orléans, 511 (droit d'asile dans les églises); d'Epaone, 517 (défense d'aliéner les biens ecclésiastiques sans l'auto-

Digitized by Google

C'est ainsi que les évêques devinrent les conseillers de la royauté, sans cesser de défendre les intérêts populaires, et qu'ils se préparèrent une place considérable dans la nouvelle organisation sociale. Lorsque la fière aristocratie austrasienne mit en tutelle les rois mérovingiens, qui s'étaient discrédités auprès des Francs moins encore par leur incapacité et des mœurs dépravées que par leurs prétentions à faire revivre l'autocratie et la fiscalité romaine, le clergé gallo-romain, devenu le clergé franc, n'hésita pas et prit parti pour les leudes contre les descendants de Clovis; ses évêques n'ayant pas eu de peine à voir que le principe de vie, l'énergie virile, était chez les Francs orientaux et non en Neustrie. En 752, une assemblée semi-laïque, semi-ecclésiastique, comme toutes celles du temps, changea en droit le fait qui durait depuis trois générations, et mit Pépin le Bref sur le trône.

Avec les nouveaux chefs de Francs, un accord transitoire né des circonstances resserre pour le bien général l'alliance des deux pouvoirs. Sans confondre une nouvelle fois ce que Jésus-Christ avait séparé, l'Église gallicane sollicite ou accepte une intervention plus active des princes dans les affaires religieuses, à titre de protecteurs, en même temps qu'elle prend une part encore plus directe, plus considérable, à l'administration civile. Les évêques gallo-francs remplissent les conseils de Charlemagne ; ils siégent dans les assemblées du Champ de mai en plus grand nombre même que les laïques, et se font auprès des peuples les organes du pouvoir civil, les interprètes et les auxiliaires de ses grandes vues politiques, administratives, religieuses.

Cependant ils se montrèrent hostiles à une forme de gouvernement qui se serait imposée à des peuples d'origine, d'histoire et de tendances différentes. Sur ce point ils restèrent fidèles à l'aristocratie. Ils n'avaient pas provoqué le rétablissement de l'empire d'Occident

risation de l'évêque ou du métropolitain); d'Arles, 524 (règles relatives à l'élection des évêques) : de Clermont, 535 (condamnation de ceux qui demandent aux rois les biens des églises ou qui s'élèvent contre les évêques par le moyen des puissances du siècle); d'Orléans, 538 (excommunication du juge qui, sachant qu'un hérétique rebaptise un catholique, n'aurait pas fait saisir l'hérétique et envoyé l'affaire au roi, *car nous avons des rois catholiques*, ajoutent les pères du concile); d'Orléans, 541 (affirmation très-résolue de l'indépendance des évêques, prêtres, diacres, de la tutelle de l'administration); de Clermont, 549 (de l'élection des évêques par le clergé et le peuple, revendication des priviléges accordés aux églises); de Paris, 557 (réuni pour prévenir par des canons la dispersion des biens des églises que les rois francs donnaient au premier venu); de Mâcon, 585 (canons relatifs au payement régulier de la dîme, à la liberté des affranchis, à la nécessité de rendre la justice suivant les lois et les canons); de Paris, 615 (défense à aucun juge de faire arrêter un clerc à l'insu de l'évêque); de Clichy, 669 (rédaction des priviléges de l'Église de Saint-Denis).

Digitized by Google

et ne lui donnèrent qu'une adhésion douteuse qui se transforma en une guerre ouverte après la mort « du dieu terrestre des Francs, » et sous le règne de ses successeurs[1]. Avaient-ils prévu les périls que ferait courir à la liberté de l'Église le despotisme des Empereurs, chefs temporels de la chrétienté, ou bien, ce qui laisse moins de doutes, ne faisaient-ils qu'obéir à cette tendance des esprits qui, faute d'intérêts communs, les poussait à rompre toute grande association, à s'isoler les uns des autres? La question n'est pas là; ce qui nous touche de plus près, c'est qu'ils servirent d'une manière admirable les intérêts futurs de la nationalité française, en contribuant d'un effort soutenu à séparer la Gaule de l'Italie et de la Germanie, et à lui donner l'autonomie, qui est le premier de tous les biens politiques[2]. Ce ne fut pas tout : après avoir consommé le démembrement de l'empire d'Occident, les évêques et les seigneurs gallo-francs se retournèrent contre les rois Carlovingiens, coupables de n'avoir pas défendu le pays contre les Normands, et leur opposèrent les descendants de Robert le Fort. Deux premières tentatives avortèrent. Mais

[1] On a prêté à Charlemagne et à Léon III des vues auxquelles ils ne pouvaient même pas songer lorsqu'ils rétablirent l'empire d'Occident, pour se délivrer des prétentions grecques sur Rome et sur l'Occident. A la suite de cette restauration, deux Empereurs orthodoxes, sans rapports hiérarchiques l'un avec l'autre, gouvernèrent en même temps la plus grande partie du monde catholique. La théorie célèbre du pape et de l'Empereur, chefs spirituel et temporel de l'universelle société chrétienne, ne prit naissance que plus tard.

[2] Le plus grand nombre des conciles gallicans, de la mort de Charlemagne à l'avénement des Capétiens, ont trait à des questions politiques. Les évêques ne sont en quelque sorte occupés qu'à faire ou à défaire des rois. Preuve incontestable des théories qui prévalaient alors; ce qui déjà faisait dire au moine célèbre Vala que le désordre social provenait de l'union trop intime du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil, unis sans limites déterminées. Voir en particulier les conciles d'Aix-la-Chapelle, 818 (condamnation d'évêques qui avaient pris contre le Débonnaire le parti de son neveu Bernard); d'Attigny, 822 (pénitence de Louis le Débonnaire); de Nimègue, 829 (déposition de l'évêque d'Amiens qui avait pris parti contre le Débonnaire); de Compiègne, 833 (déposition du Débonnaire); de Saint-Denis, 834 (restauration de l'Empereur sur le trône); de Metz, 835 (contre l'évêque de cette ville, ennemi de l'Empereur); de Thionville, 835 (nouvelle absolution du Débonnaire); de Châlons, 839 (règlement des affaires de l'Église et de l'État); de Bourges, 842 (tenu par les partisans de Charles le Chauve); de Thionville, 844 (réconciliation des trois fils du Débonnaire); de Vannes, 846 (couronnement de Nomenoé comme roi de Bretagne); de Soissons, 851 (déposition de Pépin, roi d'Aquitaine); de Metz, 859 (querelles de Louis le Germanique et de Charles le Chauve); de Toul, 859 (mêmes questions); de Troyes, 868 (refus des pères du concile de ne consacrer que des évêques nommés par l'Empereur), de Metz, 869 (don à Charles le Chauve du royaume de son neveu Lothaire); de Mantaille, 879 (érection du royaume d'Arles en faveur de Bozon); de Saint-Maurice, 888 (élection de Rodolphe, fils de Conrad II, pour roi de Bourgogne transjurane); de Valence, 890 (nomme roi Louis, fils de Bozon), et un grand nombre d'autres.

Digitized by Google

après la mort de Louis V, l'archevêque de Reims, Adalbéron, fit valoir que son héritier naturel, Charles, duc de Basse-Lorraine, n'avait pas eu honte de servir un roi étranger, l'empereur Othon II, tandis que Hugues Capet, duc de France, avait toujours défendu la chose publique par ses actions, par sa noblesse et par ses armes ; il convenait par conséquent de lui conférer le pouvoir. Ce qui fut fait à l'Assemblée de Noyon, 987.

Cette grande révolution était des plus logiques. Après avoir présidé à la fusion des races, qui était un fait accompli au dixième siècle, l'Église gallicane poursuivait son grand but : le couronnement d'une dynastie indigène qui serait la personnification éclatante du nouvel ordre de choses. La France date de là.

Sans doute l'Église n'avait pas triomphé seule. Elle n'avait renversé une race suspecte et soustrait le pays à la domination plus ou moins directe des Césars allemands qu'avec l'appui des seigneurs, et l'avénement des Capétiens était en même temps le triomphe de l'aristocratie. Le premier feudataire était devenu roi : c'était par conséquent un roi féodal que l'assemblée de Noyon venait d'introniser. C'était si vrai, qu'à partir de cette époque le régime féodal devint l'unique loi du pays. Il n'y eut plus d'autre règle que la subordination féodale, d'autre justice, d'autre force que la justice et la force féodale. L'Église elle-même était prise dans ce réseau, et par la confusion du fief et du titre ecclésiastique elle pouvait aller à l'asservissement. Mais en dépit de la cupidité, de la faiblesse et de la corruption d'un trop grand nombre de ses membres, jamais elle ne revendiqua le libre choix de ses dignitaires avec plus de persévérance et de force ; jamais, au milieu de résistances plus vives et plus obstinées, elle ne défendit avec plus de succès la cause du progrès et de la liberté. Sans perdre trop de temps à gémir sur les malheurs publics (ce qui n'a jamais empêché une violence ni restauré un droit), elle prit le langage et les formules du temps. Elle fit pénétrer la morale chrétienne dans les mœurs publiques et privées, afin de transformer les idées et les forces morales, la volonté et la vie, bien certaine que l'affermissement des principes de justice et d'équité amènerait un jour la réforme des lois[1].

Non content d'avoir épuré et adouci les institutions féodales, le clergé gallican ouvre au génie national des voies nouvelles et hardies,

[1] C'est ainsi que par la chevalerie elle développe les idées morales, les sentiments fiers et délicats, le respect du faible, le mépris de la force brutale ; que par la prédication des croisades et le tombeau du Christ à reconquérir, elle donne un but héroïque à ces fortes races féodales, impatientes du repos et toujours en guerre ; de même que par l'établissement des confréries de la paix, des trêves de Dieu et des associations ouvrières, elle tend la main aux opprimés et prépare l'émancipation communale.

Digitized by Google

suscite un art vigoureux et original empreint de ses fortes croyances, fait jaillir du sol une grande et virile civilisation, avec ses politiques, ses théologiens, ses hommes de guerre, ses monuments impérissables. C'est l'époque où Paris attire dans ses florissantes écoles l'élite intellectuelle de l'Europe et consacre la réputation de tous les maîtres illustres du temps; où la France donne l'hospitalité à toutes les victimes du despotisme féodal et monarchique, à saint Thomas Becket et au pape Alexandre III, au défenseur des libertés anglaises et au *propugnateur* de la liberté italienne; l'époque encore où Suger, ministre et conseiller des rois, commence la suite de ces grands ministres qui ont affermi la monarchie et fondé sur des bases indestructibles l'unité nationale, tandis qu'un autre moine, investi du droit supérieur que donnent la sainteté et le génie, saint Bernard, prend la dictature morale de l'Europe, terrasse les hérétiques et les premiers rationalistes, inspire les conciles, apaise les schismes, gouverne les papes, les rois, les peuples.

Au quatorzième et au quinzième siècle, cette supériorité intellectuelle et morale du clergé gallican et de la France sur l'Europe s'affaiblit par suite des longues querelles dynastiques des Capétiens et des rois anglais, qui font hésiter les plus sages et remettent en question l'indépendance nationale, jadis sauvée de la domination allemande, et de nouveau menacée par les Plantagenets. Mais si le clergé se divise, il garde sa place à la tête de la nation. L'Université de Paris, plus florissante que jamais, traite d'égale avec les États et députe des ambassadeurs aux conciles. L'école théologique de la Sorbonne se fait une réputation universelle et mérite le titre glorieux de « concile subsistant des Gaules. » Les évêques et les représentants du clergé rappellent aux gens du roi, dans les états généraux, si fréquents à cette époque, les vrais principes de la constitution française, en vertu desquels nul ne pouvait être astreint à des obligations qu'il n'aurait pas consenties. Plus d'une fois même ils étonnèrent leurs contemporains par des plans de réforme qui devaient attendre plusieurs siècles avant de passer dans nos lois. Entre la noblesse, trop fidèle à ses traditions féodales, et la bourgeoisie, trop avide d'ordre public, le clergé gallican eut des notions politiques plus saines. Sans doute il n'entendait se prêter à aucun compromis sur la question de ses franchises et de ses priviléges; mais dans les questions de progrès économique, d'administration et de finances, l'histoire nous le montre défenseur infatigable des classes opprimées, et le plus souvent en communauté de principes avec le tiers état; mais plus clairvoyant que ce dernier, et moins disposé à livrer le pays aux légistes, sous prétexte de droit commun, d'ordre public ou de vie nationale.

Digitized by Google

Dans les matières religieuses même tempérament. Il est vrai, l'Église gallicane défend avec trop de vigueur ses libertés prétendues ou réelles, et se laisse aller plus d'une fois à des violences de paroles qu'on voudrait effacer. Mais viennent les grandes épreuves du seizième siècle, et ce clergé, si porté à l'indépendance par ses instincts nationaux, devient le plus ferme rempart de l'orthodoxie. Il résiste à toutes les obsessions du schisme et de l'hérésie, sans cesser de défendre les grands intérêts publics compromis par les rancunes de l'aristocratie et du vieil esprit municipal. Lorsque tous les clergés d'Europe, affolés par la peur, se jettent dans les bras du pouvoir absolu, et lui demandent de les sauver, les uns du papisme, les autres de l'hérésie, tous des épreuves de la lutte, l'Église gallicane — à son éternel honneur — garde les grandes traditions du moyen âge, et les défend avec un courage supérieur à tous les mécomptes.

A Paris et dans toutes les villes du royaume, les prédicateurs de la Ligue, moines ou prêtres séculiers, rappelèrent à un siècle qui voulait les mettre en oubli les droits supérieurs de la souveraineté nationale, et la nécessité du consentement des peuples pour la transmission du pouvoir[1]. On peut blâmer les violences de langage auxquels bon nombre d'orateurs se portèrent trop fréquemment, sans profit pour leur propre cause; on ne peut accuser le clergé français d'avoir rompu à cette époque avec la tradition des grandes écoles du moyen âge, ni surtout d'avoir livré ou trahi la chose publique. Il fut intolérant — qui ne l'était au seizième siècle? — mais patriote, et aux états généraux de 1593, réunis pour nommer un roi, ses députés furent les premiers à repousser le choix d'un prince étranger[2].

Toutes les grandes assemblées politiques n'ont pas dans leur histoire des pages de ce genre. Il n'y a que l'Église d'un pays, ses prêtres et ses moines, pour garder inviolables et sacrées les traditions nationales.

A peine sorti de cette terrible épreuve, le clergé gallican opère sur lui-même un grand travail de réforme et de rénovation. Avec l'appui

[1] « Les assemblées des États, disaient les prédicateurs catholiques, possèdent le pouvoir public et la majesté suprême, la souveraineté inaliénable. Le prince procède du peuple, non par nécessité et par violence, mais par élection libre. » Les princes sont de droit divin; il n'est permis en aucun cas de leur refuser l'obéissance, fussent-ils des tyrans, affirmaient dans le même temps les docteurs ecclésiastiques de la reine Élisabeth et du roi Philippe II.

[2] « Jamais la nation, s'écria l'évêque de Senlis, un des chefs de la ligue, jamais la nation n'acceptera de donner la couronne à des femmes, et encore moins à subir la domination des étrangers. » Voir Davila, *Guerres civiles de France*, liv. XIII.

Digitized by Google

d'Henri IV[1], mais surtout par ses propres forces, il se dégage de la rouille terrestre qui l'avait envahi et presque recouvert depuis trente-six ans de guerres civiles. Un profond sentiment religieux agite les esprits; des flots de vie nouvelle s'échappent de cette source d'où avait jailli tout ce qu'il y a de bon et d'affectueux chez nos ancêtres. De grands saints et de grands réformateurs apparaissent, évêques, prêtres, moines, simples fidèles. La propagande du bien surmonte tous les obstacles. Saint François de Sales et madame de Chantal fondent l'ordre de la Visitation ; Bérulle les Oratoriens, pour la prédication et l'enseignement ; Olier la Compagnie de Saint-Sulpice; madame Acarie les Carmélites de la rue Saint-Jacques; saint Vincent de Paul, l'apôtre par excellence, les prêtres de la Mission, pour l'enseignement des séminaires, et les Sœurs gardes-malades. Les ordres anciens eux-mêmes, depuis trop longtemps ébranlés par les abus de la Commende, l'ambition mondaine et les richesses, se retrempent dans l'esprit de leurs règles et prennent part au mouvement qui donne à l'Église gallicane le rajeunissement de l'aigle.

Ainsi réformé, le clergé de France prend possession du dix-septième siècle par la vertu, la science, le dévouement aux intérêts nationaux et le génie d'un grand nombre de ses membres. A cette époque incomparable où tout était grand, la politique, les armes, le gouvernement, les caractères, l'Église exerce sur les esprits le plus profond et le plus salutaire empire. Jamais encore alliance plus intime du clergé et des sentiments religieux avec l'âme d'un peuple ne s'était vue. La foi était au fond des âmes puissante et respectée. L'Église avait le dernier mot de tout : elle se mêlait au monde sans perdre de sa gravité. Aristocratique et plébéienne à la fois, mais par-dessus tout patriote, elle faisait comprendre et accepter de tous les conditions, alors si diverses, de l'existence, et par là maintenait ce sentiment et cette habitude du respect qui honore plus les hommes et les attache par des liens plus indestructibles que n'a pu faire encore jusqu'à ce jour l'égalité démocratique.

A voir cette grande position, tant de services rendus avec un succès si éclatant et si soutenu, qui n'aurait espéré un avenir pareil au présent, au sein de la plus inaltérable sécurité? Si l'Église gallicane reportait ses regards en arrière sur les douze siècles d'histoire écou-

[1] L'édit célèbre de 1606, relatif au choix des dignitaires ecclésiastiques, depuis le curé jusqu'à l'archevêque, témoigne des dispositions chrétiennes du roi. Défense, par cet édit, était faite aux laïques de prendre eux-mêmes ou de faire prendre par personnes interposées, à titre de ferme, le revenu des ecclésiastiques. Alors, par suite des guerres civiles, presque tous les bénéfices ecclésiastiques étaient envahis par les laïques.

Digitized by Google

lés entre le baptême de Clovis et la monarchie de Louis XIV, elle pouvait se rendre le témoignage d'avoir accompli une œuvre grande et féconde, le développement de la nationalité française par la solidarité chrétienne, la culture et le perfectionnement de l'homme moral. Elle avait eu ses époques et ses crises, mais elle n'avait jamais séparé sa cause des destinées nationales : gallo-romaine, franque, féodale, monarchique, elle avait sans cesse poussé le pays à de nouveaux progrès, animé de son esprit les rudes institutions de nos ancêtres, affranchi la conscience du joug de l'homme, de ses caprices, de sa dictature, soutenu les faibles, et répandu dans toutes les classes les principes d'humanité et de justice, couvert la France de ses institutions charitables et de ses écoles, sans se désintéresser un seul instant des tristesses et des joies de la patrie. Toujours, au contraire, elle avait professé que l'indifférence politique ne suffit pas à constituer le véritable chrétien, et que la sainteté n'exclut pas le patriotisme. Sans admettre ni légitimer tous les actes des pouvoirs civils, elle avait mis sa gloire à tirer le meilleur parti possible des institutions politiques et sociales. C'est ainsi qu'elle avait vécu en bonne intelligence avec les rois mérovingiens, qu'elle avait convertis sans parvenir à changer leur nature, et que plus tard elle avait prêté le plus énergique appui à l'établissement féodal, puis aux rois capétiens. Oui, sans doute, elle était constamment sortie du sanctuaire pour se mêler à la vie du siècle, la diriger ou l'inspirer; mais ce grand rôle politique était né des circonstances, et l'ascendant réel que l'Église avait obtenu lui était acquis par sa supériorité intellectuelle et morale. Longtemps elle seule avait eu des idées générales et des notions de gouvernement qui rendaient nécessaire son intervention dans les affaires publiques, à une époque où les princes et les seigneurs ne connaissaient d'autre règle que le droit de l'épée, et même plus tard, lorsque les légistes ramenèrent au jour les doctrines impériales.

Grande et singulière justice à lui rendre! Malgré ce mélange trop fréquent d'attributions sacrées et profanes, malgré ces mutuelles excursions du sacerdoce et de l'empire sur un territoire qui n'est pas le leur, et où ils sont par nature incompétents, jamais l'Église gallicane n'avait prétendu nier les droits légitimes des princes, de même que jamais elle n'avait connu la servitude. A toutes les époques qu'on veuille étudier son histoire, on la trouve debout et libre, avec ses lois, ses règles, son esprit. Elle s'appartient et se respecte. Ses fortes croyances catholiques et son filial attachement pour le saint-siége lui forment comme une ceinture inexpugnable et un mur de fer impénétrable à l'ennemi. De grands périls intérieurs, la richesse et l'ambition mondaine l'ont menacée; mais, par un travail incessant

Digitized by Google

de surveillance sur elle-même, elle a toujours empêché la corruption de s'étendre et de l'envahir complétement; elle s'est réformée, parfois avec l'appui des princes, plus souvent, et toujours avec plus de succès, par ses propres forces. C'était l'œuvre principale de ses conciles et de ses synodes, si nombreux au moyen âge, et si efficaces pour le redressement des mœurs et de la discipline.

Il est bien vrai : à nulle époque elle n'a connu la tolérance, cette vertu toute moderne, et encore si mal comprise, qui consiste à exclure l'intervention de la force dans l'ordre spirituel, même lorsqu'il s'agit de servir la vérité divine; mais dans le domaine si vaste de l'orthodoxie, où tant de provinces restent encore à explorer, l'Église gallicane, plus que toutes les autres peut-être, laissait les théories, les systèmes, les hypothèses se produire en toute sécurité, l'esprit d'examen et de libre recherche se porter sur les questions les plus élevées de la philosophie et de la politique. La liberté de discussion, la liberté métaphysique, l'affranchissement de la pensée, toutes ces conquêtes prétendues du dix-huitième siècle, est-ce que l'ancienne Église de France ne les avait pas affirmées et maintenues longtemps hors de toutes atteintes dans ses universités et ses grandes écoles de théologie? Est-ce qu'aujourd'hui l'État laïque, avec ses prétentions à transformer l'enseignement en un grand service public, permettrait à ses professeurs les mêmes hardiesses? Si un des grands philosophes qui ont soutenu à l'Université de Paris, du douzième au seizième siècle, le principe de la souveraineté du peuple et établi les règles de la résistance légale contre l'oppression, pouvait revivre, il lui faudrait une autorisation pour reprendre son cours, et cette autorisation, il ne l'obtiendrait pas. La liberté politique elle-même avait eu l'Église gallicane pour instigatrice et pour soutien. Comme l'Espagne, comme l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, la France était au moyen âge en possession de fortes et vigoureuses libertés provinciales, corporatives, locales, individuelles. Ce n'était sans doute qu'une liberté de privilége, mais elle était efficace. Noblesse, bourgeoisie des villes, clergé, monastères, associations industrielles, écoles, chaque groupe social, chaque intérêt en quelque sorte, était armé de sa charte et de son droit; les uns antérieurs à l'établissement monarchique, d'autres plus récents, mais tous très-réels et très-robustes. Violer un de ces droits, c'était porter atteinte aux droits de tous et se faire le perturbateur de l'ordre public établi et garanti par l'Église.

Plus tard d'autres principes prévalurent, et les vieilles maximes tombèrent en discrédit même au sein de l'Église gallicane. Mais à qui la faute? Si la monarchie restreinte de saint Louis au treizième siècle, et même de Charles V au quatorzième, s'est transformée au

Digitized by Google

seizième en un despotisme inconnu à nos vieux ancêtres, il faut en accuser non l'Église gallicane, mais le progrès incessant des légistes, la Renaissance et la réforme. Les légistes font une guerre acharnée aux souverainetés locales ; la Renaissance amène en politique, comme en toute chose, un retour complet aux idées de la Grèce et de Rome ; les réformés s'inspirent des principes de la théocratie judaïque, et professent à l'envi le dogme tout nouveau du droit divin des princes. Le tort de l'Église gallicane fut de céder elle-même au courant, la dernière il est vrai ; et, après avoir prêté le plus énergique appui aux rois contre la tyrannie féodale, de ne pas leur résister à leur tour après qu'ils furent devenus oppresseurs. Elle ne vit pas le péril immense qui la menaçait elle-même dans la disparition successive de toutes les anciennes libertés et franchises nationales, contemporaines de ses luttes et de ses triomphes d'autrefois. Ses chefs, bien que pénétrés de l'esprit aristocratique, ne voulurent pas comprendre qu'une fois la monarchie devenue absolue et sans contrôle, elle serait naturellement portée à intervenir dans les affaires religieuses, pour les régler à sa manière et ne laisser à l'esprit de résistance aucune dernière retraite, aucune espérance de réveil.

L'Église et le prince, ces deux anciens alliés dans la bonne et la mauvaise fortune, restèrent seuls en présence et finirent par oublier leur propre histoire. Ils rougirent de leurs anciennes luttes et tinrent les grands siècles du moyen âge pour une époque barbare. Ils avaient ce qui a toujours fasciné le peuple français, la gloire, le génie, l'éloquence. Depuis la fin des derniers troubles suscités par l'aristocratie et les calvinistes, la France était devenue la lumière et l'arbitre de l'Europe : pourquoi ne pas éterniser cette situation?

La prétention de Louis XIV à la suprématie politique, les actes de l'assemblée de 1682 et la révocation de l'édit de Nantes sont de la même époque et naissent des mêmes causes : l'ivresse du succès, l'ambition d'imposer à toute l'Europe, rois, peuples, Rome elle-même, la dictature française, sa politique et son *Credo*.

Le châtiment ne se fit pas attendre. Louis XIV, pour avoir insolemment méconnu et violé le droit public européen, soulève toutes les puissances contre lui, et laisse la France presque épuisée, contrainte de se renfermer dans la politique extérieure la plus inerte. Le clergé gallican, si fier de ses maximes, et presque rebelle dans ses relations avec le saint-siége, n'avait pu tolérer en France le scandale d'un culte dissident. Mais après la révocation de l'édit de Nantes il succombe au plus honteux affaissement, par trop de sécurité et de dépendance. Un demi-siècle après la forte et virile génération de Bossuet, de Rancé, des solitaires de Port-Royal, il était en pleine décadence et méconnaissable. La direction intellectuelle et morale du

Digitized by Google

pays lui avait échappé; le démon de la peur le tenait captif; toute son ambition était de conserver ses positions acquises. Il était sans énergie, parce qu'il avait trop compté sur des bras de chair, et que pour conserver la protection du gouvernement contre ses ennemis, il s'était livré à lui et s'était fait son humble client. C'est pourquoi il s'attachait de toutes ses forces au despotisme, sans voir que l'ancien régime, à bout de forces, l'entraînerait le premier dans sa ruine[1].

Pour un esprit superficiel rien n'était changé. En apparence, l'Église gallicane jouissait de tous les genres de priviléges. Non-seulement elle s'administrait elle-même et pouvait soutenir ses institutions de toute espèce, mais l'état civil était entre ses mains par les mariages et les baptêmes, et nul enseignement ne se donnait en dehors de son contrôle. L'État enfin se chargeait de punir par des peines violentes les attaques contre ses ministres, ses dogmes, sa discipline. Mais ce brillant dehors n'était que mensonge : jamais le clergé n'avait subi plus d'entraves dans le gouvernement des âmes. La proscription des calvinistes avait tourné à son propre asservissement : interdiction aux évêques de se réunir sans le consentement formel du roi; défense d'entretenir des rapports avec le pape, sauf les cas extraordinaires; appels fréquents comme d'abus, pour remettre l'Église dans le droit chemin des libertés gallicanes; enregistrement nécessaire des bulles papales au conseil d'État, et suppression de ce qu'elles pouvaient renfermer de contraire aux lois du royaume; contrôle des mandements épiscopaux; nombreuses intrusions du pouvoir royal dans le gouvernement de l'Église et sa vie intime[2]. Les cours de justice, transformées en conciles, prescrivent au clergé, sous peine des galères, l'administration des sacrements à des hérétiques, en même temps que des ministres incrédules et des courtisanes distribuent les évêchés et les abbayes, les titres et les

[1] Le malaise de l'Église gallicane lui était commun avec tous les clergés de l'Europe au dix-huitième siècle. Rien de triste comme l'histoire du christianisme à cette époque. La foi n'existe presque plus, la science est nulle, le zèle attiédi. En Angleterre et en Allemagne, un froid rationalisme a desséché les esprits et les cœurs. Spectacle analogue en Espagne et en Italie. Tout se rétrécit. Dans les chaires catholiques comme dans les chaires protestantes, on prêche une religion qui a honte d'elle-même, qui se fait petite, humanitaire, mondaine pour se faire accepter. On rougit du dogme. Les lâches compromis sont à l'ordre du jour. Partout, au nord et au midi, l'asservissement aux pouvoirs civils a produit la même décadence.

[2] « Il est essentiel, portait un arrêt royal, d'empêcher qu'on n'agite dans le royaume des questions téméraires ou dangereuses, non-seulement sur les expressions qui peuvent être différemment entendues, mais encore sur le fond des choses. Toutes ces résolutions sont prises pour le bien de la religion et pour celui de l'État, qui ne se peuvent séparer, et comme le moyen le plus sûr d'affermir l'union qui doit régner entre le sacerdoce et l'empire. » Voir les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par Picot.

Digitized by Google

bénéfices, au gré de leurs caprices. C'est ainsi que les diocèses de France se trouvèrent remplis au dix-huitième siècle d'évêques ambitieux et frivoles, souples dans les antichambres de Versailles, arrogants avec le pape[1]. Sortis presque tous de la noblesse, mais en général sans forte vocation ecclésiastique, ils avaient fini par mettre en oubli les règles de la résidence et l'administration de leurs diocèses. En certaines provinces le peuple n'avait pas vu d'évêques depuis deux ou trois générations; en d'autres le sacrement de confirmation n'était administré qu'à de longs intervalles, s'il l'était encore; mais en revanche, les hauts dignitaires ecclésiastiques rivalisaient de faste à la cour avec les plus grands seigneurs de France, oisifs comme eux, et dépensaient en de scandaleuses intrigues les revenus de leurs charges. L'esprit le plus français leur tenait lieu des convictions qu'ils n'avaient pas et les dispensait même des ménagements de l'hypocrisie. Un ambitieux débauché, sous la Régence, ouvre la marche de ces courtisans mitrés, moins funestes encore à l'Église qu'à l'État; un sceptique corrompu, cardinal et ministre comme l'autre, l'achève par son apostasie : Dubois et Loménie de Brienne, tous les scandales de l'Église au dix-huitième siècle, incrédulité, corruption, despotisme.

Le clergé secondaire se recrutait dans les classes bourgeoises et populaires. Il était pieux, simple, bon, pénétré de l'étendue de ses devoirs, et bien décidé à les remplir; il regardait comme nécessaires ou désirables toutes les réformes compatibles avec la conservation de l'orthodoxie. En effet, il ne pouvait fermer les yeux sur les choquantes injustices commises à son détriment, dans l'attribution des revenus ecclésiastiques aux divers membres de la hiérarchie religieuse. Les riches bénéfices étaient donnés presque toujours, par faveur et par intrigue, à des abbés mondains, fort inutiles au bien et à la gloire de l'Église, tandis que lui, clergé des paroisses, et à ce titre chargé du fardeau le plus lourd, il était mis à la portion

[1] La révolution liturgique qui se fit alors est une preuve décisive de cette arrogance. Les archevêques de Paris, MMgrs de Harlay et de Noailles, décidèrent le mouvement. Les évêques et archevêques d'Orléans, de Rouen, d'Auxerre, de Sens, de Lyon suivirent, et après eux les autres. La révolution était consommée en 1758. Plusieurs des évêques les plus opposés au jansénisme cédèrent eux-mêmes à la contagion. Tel fut le saint évêque d'Amiens, Mgr de la Motte. Nulle part on ne retrouvait dans le clergé cette dépendance filiale à l'égard du saint-siége, dont la manifestation était devenue un délit punissable aux yeux du parlement. Dans un si grand bouleversement, il ne vint à personne l'idée, ni aux évêques ni au clergé, de consulter Rome ou d'en solliciter l'approbation. Le docteur en Sorbonne Grancolas, dans ses écrits et opuscules, nous donne sur cette révolution les plus curieux et les lus pénibles détails.

Digitized by Google

congrue, pauvre et misérable[1]. Cependant, grâce aux garanties canoniques, trop souvent éludées, mais encore efficaces, qui le protégeaient contre l'arbitraire, il n'était ni un rebelle ni un esclave : il n'était que mécontent. C'était la véritable réserve morale du pays et le fond solide sur lequel pouvait s'appuyer une refonte générale de la discipline et des institutions ecclésiastiques.

Quant aux ordres religieux, jadis si utiles, la décadence était complète, et ils semblaient ne plus avoir de but. La richesse, et parfois l'excessive opulence, l'abus des priviléges et des exemptions, la commende — cette lèpre de l'ordre monastique — les vocations forcées, toutes ces causes jointes à la dépravation originelle de l'homme, qui le suit partout, et qui atteint un jour ou l'autre les institutions humaines, les avaient énervés et corrompus; l'esprit du siècle, les idées jansénistes et ultragallicanes, la corruption de l'esprit après celle du cœur, firent le reste et achevèrent de les perdre[2]. Les vingt-cinq dernières années de Louis XV leur furent meurtrières. Le clergé séculier, uni à l'État, fit fermer, sans trop de discernement, un nombre considérable de monastères; et comme cette suppression était faite en vertu de principes exclusifs de toute idée d'une réforme véritable, la discipline, déjà si atteinte, en souffrit. C'est ainsi que la commission des réguliers, instituée et présidée par le fameux Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, pour avoir provoqué l'édit de 1768, qui réduisait le nombre des couvents de chaque ordre et le pouvoir des supérieurs, avait rendu à la fois plus nécessaire et plus difficile la réforme des communautés monastiques. Cependant il n'y avait pas à hésiter, une des causes les plus actives et les plus générales de l'impopularité de l'Église avait son principe dans la corruption monacale. Il était plus que temps de couper

[1] L'ancienne Église de France n'avait peut-être pas de plaie plus saignante. Toutes les faveurs allaient à ces abbés de cour, sans fonctions et sans diocèses, beaux esprits et libres penseurs, grand faiseurs de petits vers et coureurs de ruelles, si nombreux alors à Paris, dans les châteaux et les grandes villes, tout fiers d'accaparer des revenus donnés autrefois à l'Église pour le soulagement des pauvres, la fondation d'écoles et d'établissements charitables.

[2] On sait ce qu'était la commende. Elle livrait le titre d'abbé avec le tiers des revenus et parfois davantage, à des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière, à de simples laïques, à des enfants, à des bâtards, à des hérétiques, parfois même à des femmes. Le même scandale avait lieu pour les biens des églises ; presque partout les bénéfices étaient séparés des charges pour lesquelles ils avaient été institués. Longtemps avant les décrets spoliateurs de la Constituante, le clergé avait préparé sa propre ruine.

Un petit nombre d'ordres religieux avait résisté à la corruption. Tels étaient les jésuites (jusqu'à leur suppression), les chartreux, les trappistes et en général les ordres les plus sévères, ainsi que presque toutes les communautés de femmes. Voir M. de Montalembert, *Introduction à l'histoire des Moines d'Occident.*

Digitized by Google

toutes les branches malades ou pourries de l'arbre si on voulait le faire reverdir[1].

Pourquoi cette réforme ne se fit-elle pas? Toutes les fois que l'Église gallicane a voulu, elle a bravé et surmonté les obstacles, malgré la complicité ou la faiblesse de ses membres, et toutes les réformes sérieuses, entreprises par elle, ont toujours abouti. Pourquoi, au dix-huitième siècle, cette contradiction avec les plus belles pages de son histoire? Il était dit que tout serait un sujet d'étonnement en ce siècle de compression, d'arbitraire et de servilité pour l'Église et l'État. Ce clergé supérieur et ces ordres monastiques qui, à presque toutes les époques, avaient brillé par le savoir et la vertu, et avaient les premiers frayé de nouvelles routes à l'esprit humain, restent non-seulement impuissants et muets en face de leurs adversaires, mais dans le désarroi général, les rôles semblent intervertis. Ce sont les évêques et les grands dignitaires religieux qui, par un souci fort déplacé de leurs intérêts temporels, défendent les abus les plus scandaleux de l'ancien régime, les vieux priviléges féodaux les plus décriés et les plus intolérables ; tandis que les sceptiques et les matérialistes du siècle entretiennent le monde de liberté et d'humanité, de droit et de justice, et réclament, dans leurs écrits, les applications sociales de l'Évangile, une répartition plus équitable des charges publiques, l'intervention du peuple dans son gouvernement, la tolérance religieuse, la réforme des lois pénales, l'égalité de tous devant la loi.

Jamais le monde, même après les invasions barbares, n'avait vu pareille confusion. Le clergé gallican de Louis XV et même de Louis XVI ne manque presque jamais, dans ses assemblées générales, de réclamer auprès du gouvernement des mesures nouvelles de rigueur contre les philosophes et les impies, ou d'affirmer, avec une persistance plus que singulière, le pouvoir absolu des princes, à une époque où Voltaire se fait de la tolérance une arme de guerre contre l'Église, où Montesquieu fait comprendre à ses lecteurs l'excellence du gouvernement représentatif, et où Rousseau reprend les anciennes doctrines des théologiens sur la souveraineté du peuple, pour les altérer, il est vrai, et substituer au despotisme d'un seul le despotisme de tous.

Il serait trop long de multiplier les exemples. L'histoire du dix-huitième siècle est remplie de ces antinomies morales et de cette

[1] Voir sur cette question Picot, *opere citato*, t. IV, p. 214 et suiv. Dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, l'abbé Barruel impute à Loménie de Brienne la destruction de quinze cents couvents. Mais il exagère, selon sa coutume. Après le malheur d'être tombée en décadence, l'Église gallicane eut le malheur d'être défendue par de mauvais panégyristes.

Digitized by Google

scission entre le progrès, la justice chrétienne d'un côté, les évêques et les moines de l'autre[1].

La situation ne pouvait aboutir qu'à l'une de ces deux issues : ou bien le clergé gallican, par un de ces réveils qui ne peuvent surprendre, quand on a lu son histoire, se réformerait lui-même, avec l'assentiment et l'appui de tous les honnêtes gens ; ou bien il laisserait passer l'occasion, pour n'avoir pas séparé à temps sa cause d'intérêts politiques destinés à périr dans le renouvellement général. Ce qui mettrait en péril les autres réformes et diviserait la France en deux camps.

Aujourd'hui la réponse nous semble bien facile, et tous les véritables libéraux disent que le clergé aurait dû renoncer à ses priviléges d'Église nationale, admettre l'existence légale des autres cultes et reprendre sa route à part, libre dans le droit commun. L'Église, prétendent-ils, n'avait plus besoin au dix-huitième siècle, ni de protection ni de privilége. Il ne lui fallait que la liberté, et par conséquent une alliance entre elle et l'esprit nouveau était facile. L'État moderne, parvenu à l'âge viril, se renfermait dans son domaine et le christianisme dans le sien, qui est la culture de l'homme moral. Mais, en 1789, la question n'était pas aussi simple ; elle était, au contraire, hérissée d'un grand nombre de difficultés, quelques-unes en apparence inextricables. La vie religieuse et la vie politique étaient si mêlées et si enchevêtrées l'une à l'autre, depuis tant de siècles et par tant de côtés, que l'Église ne pouvait modifier les conditions extérieures de son existence, sans ébranler du même coup l'édifice social tout entier jusqu'en ses dernières profondeurs. Il ne fallait même pas songer à une séparation immédiate des deux pouvoirs, pour incompétence mutuelle, à la manière des jeunes États de l'Amérique du Nord. L'Église n'admettait en aucune manière cette théorie, et les réformateurs politiques ne l'auraient pas subie. Leur idéal était tout autre. La nécessité d'un nouvel accord était reconnue par tous. Les moyens restaient obscurs ou voilés. Cependant il semble que l'œuvre réduite à ces proportions n'était pas impossible. Depuis quelques années, et tout à fait aux approches de 1789, l'horizon s'était éclairci.

Si une partie du haut clergé avait le tort de trop tenir à ses priviléges, une autre partie, la plus intelligente et la plus active, les aurait abandonnés sans réserve, sans regret. Cette dernière était animée du plus ardent patriotisme, et les idées nouvelles de liberté avaient trouvé de nombreux adeptes dans ses rangs. C'est ce que l'on avait pu voir dans les assemblées provinciales, où bon nombre d'évê-

[1] De Tocqueville, *L'ancien régime et la Révolution*, passim.

Digitized by Google

ques et d'abbés firent preuve à la fois de grands talents administratifs et du plus sincère amour de la chose publique. Tels furent les archevêques et évêques de Bourges, de Bordeaux, de Poitiers, de Nancy, de Vienne, d'Aix, de Langres, MMgrs de la Vrillière, de Cicé, de Saint-Aulaire, de la Fare, de Pompignan, de Boisgelin, de la Luzerne, les abbés de Véri et de Montesquiou et un grand nombre d'autres, mais par-dessus tous, le président des états du Languedoc, M. Dillon. Ce dernier évêque était alors le personnage le plus éminent et le chef incontesté de l'Église de France. En 1788, dans un discours à Louis XVI, au nom de l'assemblée générale du clergé, il avait remercié, en termes chaleureux, ce prince d'avoir rendu l'état civil aux calvinistes, et « d'avoir mis un terme à l'étonnante contradiction qui armait les lois contre les droits de la nature[1]. »

Ces paroles, prononcées en tel lieu étaient la preuve que, même sur les questions religieuses les plus délicates, l'Église gallicane (au moins une partie de ses membres) n'était plus, à la veille de 1789, aussi exclusive qu'on l'a prétendu, et qu'une sage transaction était possible avec elle. Quelques mois plus tard, la rédaction des cahiers pour les états généraux, mit cette espérance hors de toute contestation. C'est là que nous devons aller chercher et reconnaître le véritable esprit de l'Église gallicane, au début de la Révolution, ses aspirations religieuses, politiques, sociales, ses doctrines, ses plans de réforme. Ces immortels cahiers furent le testament politique de l'ancien clergé gallican, mais ils auraient pu devenir le point de départ d'une restauration pacifique de l'établissement religieux en France, par un ensemble de réformes, les unes en dehors de toute intervention de l'État, les autres avec son appui ou son consentement. A ce titre on ne peut les étudier, encore aujourd'hui, avec trop d'attention.

A. Grancolas.

[1] M. de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, p. 409.

La suite prochainement.

Digitized by Google

POËMES ROMAINS

I

L'INCANTATION

LUCIUS.	UNE MAGICIENNE.
SYRUS, son esclave.	CLODIA.

Une rue de Rome. la nuit, dans le quartier de l'Esquilin. (Sous Vespasien.)

LUCIUS, SYRUS

SYRUS.

Le portier n'ouvre pas. Pourtant la nuit se passe.
Si tu m'en crois, Lucius, nous quitterons la place.

LUCIUS.

Syrus, nous sommes seuls? Tu n'entends aucun bruit?

SYRUS.

Aucun, maître.

LUCIUS.

Il serait fâcheux qu'on nous surprît.
Cet ivrogne d'Appius qui rôde...

SYRUS.

Que je meure,
Si l'on trouve quelqu'un dans la rue à cette heure!
Suburre est endormie, Appius est couché,
Et quand nous serions vus de quelque débauché,
Par Pollux! au grand jour crois-tu qu'il s'en souvienne?

Digitized by Google

LUCIUS.

C'est bon. Va me chercher la vieille Thessalienne.
Elle attend ici près, au rempart de Servius.

SYRUS.

Je le sais : à côté des esclaves pendus.

LUCIUS.

Qu'elle se hâte avant que le matin paraisse.

Syrus sort.

O Nuit sacrée, et toi, Lune, chère déesse
Qui dans le ciel obscur brilles pour les amants,
Silencieux témoins de mes gémissements,
Ne me plaignez-vous pas? — Avec quelle constance
Je m'obstine à lutter contre l'indifférence,
Et je viens chaque soir attendre ici le jour!...
Et c'est là tout le fruit de mon aveugle amour.
Ah! que j'eusse mieux fait d'oublier cette femme!
Je ne puis : la blessure est au fond de mon âme;
J'ai trop longtemps vécu de mon triste désir,
Et je perdrais mes soins à m'en vouloir guérir.
Que s'est-il donc passé? Cette maison, naguère,
Si j'en crois ce qu'on dit, n'était pas solitaire.
Le plaisir et l'esprit s'y donnaient rendez-vous.
Moi-même quelquefois j'ai vu d'un œil jaloux
Cotta, le jeune Ælius, et Martial le poëte,
Sortir d'ici la nuit, des roses sur la tête.
Où sont-ils maintenant? Où donc est la gaîté?
Clodia, depuis un temps, soit caprice ou fierté,
Dérobe à tous les yeux sa beauté sans rivale :
On dirait que ces murs cachent une vestale.
D'où vient ce changement? Combien doit-il durer?
Eh! qu'importe? Ai-je encor quelque droit d'espérer?
Qu'importe qu'elle soit d'humeur gaie ou sévère?
A-t-elle un seul moment pris garde à ma misère?
Comprend-elle un amant, et comme il peut souffrir
De baiser une porte et de ne pas l'ouvrir?
Clodia, sur cette porte odieuse et chérie,

Digitized by Google

Au-dessus de ce seuil où je laisse ma vie,
Une dernière fois, en la baignant de pleurs,
Je dédie à Vénus ma couronne de fleurs;
Et le vent du matin, peut-être, à ton passage,
Secoûra malgré toi mes pleurs sur ton visage.
Ah! malheureux Lucius, dévore ton chagrin;
Tout espoir est perdu : c'est l'arrêt du Destin!
A moins que les secrets de cette magicienne...

Entrent Syrus et la magicienne suivie de Doris, son esclave.

SYRUS.

Maître, voici la vieille.

LUCIUS.

Est-il vrai, Thessalienne,
Que ton art ait perdu ses terribles effets?
Ou bien ne tiens-tu pas ce que tu me promets?

LA MAGICIENNE.

Comment, jeune homme?

LUCIUS.

Hier, quand je t'ai consultée,
Tu m'as dit : « Demain soir, Clodia sera domptée;
Sa porte doit céder à mes enchantements.
Va sans crainte. » Or, voici trois heures que j'attends.
J'ai frappé, j'ai prié : la maison est muette.
Qu'en dis-tu?

LA MAGICIENNE.

Ce serait une étrange défaite.

LUCIUS.

Vieille, tu ne m'as pas oublié?

LA MAGICIENNE.

Non, Lucius.
Mais je reconnais là le courroux de Vénus.
Aurais-tu, par mégarde, irrité la déesse?
Car ton âge, mon fils, ta beauté, ta richesse,
Gagneraient tous les cœurs, et les plus orgueilleux,
Sans invoquer l'appui de mon art dangereux,
Pour peu que Cythérée à tes vœux fût propice.

Digitized by Google

Sache donc que j'ai fait hier le sacrifice
Qui ne manque jamais d'enchaîner un mortel.
La laine aux trois couleurs entourait mon autel.
Tandis que près de moi, suivant l'usage antique,
Ma compagne faisait tourner le rouet magique,
Je brûlais tour à tour le son et les gâteaux,
Le laurier, le cyprès cueilli près des tombeaux ;
Les flammes consumaient la figure de cire,
Image de Clodia que je croyais séduire,
Puis les os arrachés à la gueule d'un chien,
Les plumes d'un hibou : bref, il n'y manquait rien.
Quelque autre enchantement a détruit mon ouvrage.
Mais je prends ma revanche et t'apporte un breuvage
Qui pourrait défier les poisons de Circé.
J'ai mêlé dans la coupe un lézard écrasé
Et les sucs tout-puissants d'une plante homicide
Qu'on m'apporta jadis des bords de la Colchide.

LUCIUS.

Eh bien, qu'en feras-tu?

LA MAGICIENNE.

J'en vais teindre le seuil,
Et sur-le-champ, Clodia, je vaincrai ton orgueil.
L'heure est propice, allons. Éloigne-toi, profane!
O Lune, écoute-moi, vénérable Diane!
Du haut des cieux préside à mes libations.
Et toi, divinité des sombres régions,
Hécate, viens donner aux charmes leur puissance.
Quelque chose déjà m'annonce ta présence...
Doris, un chien aboie au carrefour prochain...
La voici!... Frappe donc les cymbales d'airain.
Je verse le poison... A toi, pâle déesse!...
Lucius, la porte s'ouvre, et voici ta maîtresse.

Clodia sort de la maison suivie d'Eunoé, son affranchie.

LUCIUS.

Salut, ma bien-aimée! Enfin tu viens à moi!
O ma beauté, l'Amour a triomphé de toi!

Digitized by Google

CLODIA.

Dieu puissant! Que me veut cet homme?...

LUCIUS.

Ma chère âme,
Ne crains rien : je réponds de cette vieille femme.
Allons, rentre, et sans bruit je marche sur tes pas.

CLODIA.

En vérité, Romain, je ne te connais pas.

LUCIUS.

Clodia, que veux-tu dire? Est-ce une raillerie?
Tu feins d'être étonnée? Ah! cesse, je t'en prie?
Tu connais trop Lucius et ses désirs secrets.
Dans le Cirque, naguère, aux fêtes de Cérès,
Nous fûmes tout un jour assis l'un près de l'autre.
On pariait : le char qui gagna fut le nôtre,
Le vert... hélas! je crus à ce présage heureux:
Tu me laissais si bien regarder dans tes yeux!
Depuis lors, tout rempli d'une image adorée,
Je te cherche sans cesse, où t'es-tu retirée?
Et comment se fait-il que jamais le hasard,
Aux portiques, aux bains, aux jardins de César,
Ne m'ait fait une fois rencontrer ton passage?
Chaque jour cependant t'apportait un message;
Chaque soir je venais au seuil de ta maison;
Mais avec quel respect, quelle précaution!
Cet homme-ci, tout seul, aidait mon entreprise.
Pourquoi donc, maintenant que tout nous favorise,
Trembles-tu devant moi? Pourquoi baisser les yeux?
Tu ne me réponds pas?... Tu veux me fuir? ah Dieux!

CLODIA.

Laisse-moi... Prétends-tu, par hasard, que j'écoute
Des propos destinés à quelque autre sans doute.
Si je t'ai vu jamais, je ne m'en souviens pas.

LUCIUS.

Par les Dieux! Tu vas être un instant dans mes bras.
Tu ne peux m'échapper. Dédaigne ma souffrance,

Digitized by Google

Mais reconnais, du moins, à cette violence...

CLODIA.

Oseras-tu vraiment porter la main sur moi?
Sais-tu bien qui je suis, Romain? Prends garde à toi
Viens, Eunoé, fuyons: eh bien, fille timide,
Que crains-tu? Le Seigneur est avec nous...

Elle sort avec son affranchie.

LUCIUS.

Perfide!
Ce n'est donc pas Lucius que tu cherchais ici?
Tu croyais... justes Dieux! Où donc va-t-elle ainsi?
Quelqu'un l'attend, et c'est celui qui tient ma place!
Syrus, suis-la de près, et ne perds pas sa trace.
Je veux savoir au moins sous quel toit elle va.

SYRUS.

Il n'en est pas besoin: regarde, la voilà
Qui frappe à cette porte, au détour de la rue...
Elle entre.

LUCIUS.

C'est donc là qu'elle était attendue!
J'y veux aller.

SYRUS.

Non, maître, attendons. Tu vas voir
Entrer au même endroit des gens en manteau noir.
Regarde... deux, trois, quatre... une femme voilée
Et deux enfants.

LUCIUS.

Quelle est cette étrange assemblée?

LA MAGICIENNE.

Ah! maintenant je vois que mes enchantements,
Quoi que j'essaie encor resteront impuissants.

LUCIUS.

Explique-toi.

LA MAGICIENNE.

Va-t'en: tu n'as plus rien à faire.

Digitized by Google

LUCIUS.

Pourquoi?

LA MAGICIENNE.

Cette maison qui s'ouvre avec mystère...

LUCIUS.

Eh bien?

LA MAGICIENNE.

C'est la maison du sénateur Pudens,
Où s'assemblent, la nuit, ceux qu'on nomme chrétiens.

LUCIUS.

Que dis-tu là? Clodia dans une secte impie?...

LA MAGICIENNE.

Et c'est pourquoi son âme échappe à la magie.
Lucius, sur ces gens-là mon art est sans vertu.

LUCIUS.

En vérité?

LA MAGICIENNE.

Je crains leur démon inconnu.
Va, jeune homme, tu peux appeler à ton aide
Les philtres de Médée et ceux de Périmède :
Tu n'amolliras pas ce cœur de diamant.
Et ne crois pas, au moins que, pour un autre amant,
Clodia laisse tomber cet orgueil inflexible ;
Non, elle met sa gloire à paraître insensible.
Et c'est là, m'a-t-on dit, l'usage des chrétiens,
Gens plus fiers et plus durs que tous vos stoïciens.

LUCIUS.

Oui-da! Vieille, tu veux te moquer sur mon âme!
Ignores-tu que c'est une assemblée infâme,
Où nous voyons, là-bas, ces ombres se glisser?
Je sais trop bien, hélas! ce qui va s'y passer.

LA MAGICIENNE.

Qui de nous deux le doit mieux savoir, je te prie?
Peut-il être, dans Rome, une secrète orgie,
Un repaire honteux qui ne me soit connu,
A moi qui fais métier de tenter la vertu?

Digitized by Google

La nuit est mon domaine, et je vois clair dans l'ombre.
Rome enferme aujourd'hui des mystères sans nombre.
Je connais ceux d'Isis, de Bacchus, de Mithra :
Les seuls purs sont cachés dans cette maison-là,
Quoi qu'en disent les bruits de la foule imbécile ;
Écoute : n'as-tu pas observé, par la ville,
Des femmes qui s'en vont sous un voile traînant,
Et, loin de rechercher les regards du passant,
De crainte et de pudeur marchent environnées,
Plus chastes qu'on ne voit dans les Panathénées
La blanche canéphore aux vêtements de lin,
Ou sur les hauts degrés d'Apollon Palatin,
Le chœur majestueux des vierges patriciennes ?
Eh bien, ce sont les sœurs de Clodia, les chrétiennes.
Garde-toi bien de les aimer ! mieux vaut les fuir,
Car un dieu les défend... — Je vois le jour blanchir.
Adieu.

Elle sort avec son esclave.

LUCIUS.

Faut-il la croire, ou faut-il que j'espère ?

SYRUS.

Viens dormir et, ce soir, va souper chez Glycère.
Le falerne guérit des maux tels que les tiens.

LUCIUS.

Tu crois ? — Voyons de près la maison de Pudens.
Ils sont là cependant ; la nuit couvre leur fête,
Et nul Romain ne peut violer leur retraite.
Syrus, je veux me faire initier chez eux,
Et poursuivre Clodia jusqu'aux pieds de leurs dieux.

Digitized by Google

II

LES NÉOPHYTES

Une maison romaine. (Sous Valérien [1])

AURÉLIA, PHILÉNIE.

AURÉLIA.

Qu'as-tu donc, Philénie, et d'où vient la frayeur
Qui te fait accourir toute pâle?

PHILÉNIE.

Ah! ma sœur,
Sais-tu le dernier coup que reçoivent nos frères?

AURÉLIA.

Non.

PHILÉNIE.

César nous défend d'aller aux cimetières.

AURÉLIA.

Je le sais.

PHILÉNIE.

Tu le sais?

AURÉLIA.

Oui, depuis ce matin.

PHILÉNIE.

Tu ne montres pourtant ni trouble ni chagrin.

AURÉLIA.

Pourquoi m'inquiéter si notre évêque, Étienne,
Dans les grands souterrains, près de la voie Appienne,
Trouve, malgré César, le plus tranquille abri?

PHILÉNIE.

Oui, mais on dit qu'hier nos prêtres avec lui

[1] L'empereur Valérien fut un de ceux qui interdirent aux chrétiens l'usage de leurs cimetières souterrains ou *catacombes*, afin d'empêcher toute réunion des fidèles. Sous son règne les papes saint Étienne et saint Sixte vécurent et furent martyrisés dans les cimetières.

Digitized by Google

Se sont cachés : ils vont y périr de misère.
Car, pour les aller voir sans danger, comment faire?
Puis, si quelque espion vient à nous dénoncer,
Si demain, tout à coup (je frémis d'y penser),
On nous traîne au préfet pour subir la torture,
Où prendre, auparavant, la sainte nourriture
Qui nous rend le courage?... Ah! nous succomberons...

AURÉLIA.

S'il nous faut ce secours, eh bien, nous le prendrons
Où l'on peut le donner.

PHILÉNIE.

Où donc?

AURÉLIA.

Aux cimetières.

PHILÉNIE.

Mais nous ne pouvons pas être assez téméraires
Pour braver?...

AURÉLIA.

Allons-y toutes les deux demain.
Tu dis vrai, l'avenir n'est que trop incertain :
Il se peut que bientôt un hasard nous trahisse
Et que, sans différer, on nous mène au supplice.
Préparons-nous, ma sœur, à ces rudes combats.
Dieu, si nous le cherchons, ne nous manquera pas.
Allons lui demander ma constance et la tienne.
Laurent nous guidera vers l'asile d'Étienne.

PHILÉNIE.

Quoi! tu voudrais, malgré l'édit de l'empereur?...

AURÉLIA.

Assurément. Pourquoi ce scrupule, ma sœur?

PHILÉNIE.

Quand l'édit est public, il faut qu'on obéisse.

AURÉLIA.

Quand César t'offrira l'encens du sacrifice,
Obéiras-tu?

PHILÉNIE.

Dieu saura me protéger;

Digitized by Google

Mais il n'ordonne pas de courir au danger.
On dit que le préfet place des émissaires
Aux abords bien connus de tous nos cimetières.
Comment leur échapper?

AURÉLIA.

Je ne veux pas les fuir.

PHILÉNIE.

Alors ils nous prendront?

AURÉLIA.

C'est là mon seul désir.

PHILÉNIE.

Quoi! d'aller à la mort?

AURÉLIA.

Oui, nous irons ensemble...
As-tu peur?

PHILÉNIE.

Puis-je faire autrement?... Je tremble...
Songe un peu, je te prie, à ces tourments affreux.
Rappelle-toi Priscille expirant sous nos yeux,
Ce corps qui se tordait, cette chair flagellée,
Ce sang, cette âme enfin lentement exhalée.
Et voilà les horreurs qu'il nous faudra souffrir!...
O mon Dieu! n'est-ce donc pas assez de mourir?

AURÉLIA.

Mais, ma chère, souffrir, ce n'est rien, quand on aime.
N'aimes-tu pas le Christ? Moi, depuis mon baptême,
Il n'est rien, hors Jésus, que je n'aie en pitié.
Depuis que je connais ce Dieu crucifié,
Je comprends ce que c'est que l'amour véritable.
Ma sœur, l'amour humain, honteux ou périssable,
Celui qu'on nous vantait dans ce temps où nos yeux
Étaient encor fermés à la clarté des cieux,
Que nous eût-il offert, sinon de purs mensonges?
Alors (t'en souviens-tu?) les fables et les songes
Que la Grèce frivole enseigne à nos Romains
Nous amusaient parfois; comme ils me semblaient vains!

Digitized by Google

Combien peu j'enviais ces Thisbé, ces Léandre,
(Tristes noms qu'aujourd'hui je rougirais d'entendre :)
« Est-ce là le seul bien que je doive espérer,
Me disais-je, et la source où me désaltérer ?
Non : je porte en mon sein une flamme secrète,
Mais vos rêves impurs la laissent inquiète...
Qui donc apaisera ce désir inconnu ? »
Alors, Seigneur vrai Dieu, vous m'êtes apparu,
Et mon âme aussitôt vers vous s'est élancée.
C'est vous que j'attendais comme une fiancée
Écoute, en palpitant, les pas de son époux.
Époux ?... c'est bien le nom qu'il s'est donné pour nous,
Mais son lit nuptial, c'est le gibet infâme,
Ah ! ce mot te fait peur? Tu pâlis, pauvre femme !
Regarde cependant : c'est là qu'il tend les bras,
C'est là qu'on peut l'aimer. Moi, j'y vais, sur ses pas,
Chercher la volupté de sa couche sanglante,
Me donner toute entière à lui, comme une amante,
Et, quand mon corps sera déchiré de tourments,
Me sentir expirer dans ses embrassements.

PHILÉNIE.

Aurélia, c'est Jésus lui-même qui t'inspire :
Car tu sembles vraiment pleine d'un saint délire.
Tout mon cœur est troublé... Pardonne-moi, ma sœur :
Je suis jeune et j'ai pu trouver quelque douceur
Dans les biens quels qu'ils soient, que nous promet la vie.
Dieu commande, il est vrai, qu'on les lui sacrifie ;
Mais il ne donne pas à tous même clarté
Pour connaître sa loi, ni même volonté
Pour suivre ce chemin où tu vas la première.
Moi, je n'avais reçu qu'une faible lumière.
Maintenant, c'en est fait, je ne crains plus la mort,
Je ne regrette rien et m'attache à ton sort.
Où veux-tu me conduire ?

AURÉLIA.

Aux cryptes de Calliste.

Digitized by Google

Nous irons demander à Dieu qu'il nous assiste
Dans nos prochains combats.

PHILÉNIE.

Je t'y suivrai sans peine.

AURÉLIA.

Attends-moi donc demain à la porte Capène,
Quand la nuit descendra sur les monts de Tibur :
C'est le moment, je crois, où le chemin est sûr.

PHILÉNIE.

Ne me disais-tu pas tantôt que, loin de craindre
Les soldats du préfet qui nous peuvent atteindre,
Tu voudrais bien plutôt aller au-devant d'eux.

AURÉLIA.

C'est plus digne de nous. Mais, puisque tu le veux,
Évitons les périls que ton âme appréhende,
Et faisons seulement ce que Dieu nous commande.

PHILÉNIE.

Non, ma sœur, j'ai senti se réveiller ma foi;
Je te suivrai partout et ferai comme toi.

AURÉLIA.

Eh bien, allons sans peur, ma chère Philénie,
Et ne cherchons en rien à garder notre vie.
Dieu bénira d'ailleurs ta résignation,
Bien plus que mon orgueil et ma présomption.
Embrasse-moi.

PHILÉNIE.

Ma sœur, que rien ne nous sépare,
Ni les fers, ni la mort même la plus barbare;
Je suis sûre, avec toi, de la bien soutenir.

AURÉLIA.

Sur nos têtes déjà je vois le ciel s'ouvrir,
Et dans le chœur brillant de ses martyrs fidèles,
Le Sauveur qui nous tend des palmes immortelles.

Digitized by Google

III

LA SÉPULTURE

« oici, sous une voûte, une tombe creusée :
C'est la crypte où Marcia doit être déposée.
Frères, arrêtons-nous. Sur le seuil du caveau,
A terre, doucement, posons notre fardeau.
Une dernière fois contemplons la martyre.
Entre les saints héros que notre Église admire,
Et dont ces noirs sentiers gardent les ossements,
Lequel a surpassé cet enfant de quinze ans?
Nous l'avons vue, ainsi qu'on demande justice,
Au pied du tribunal réclamer le supplice;
Et là son doux regard, sa tranquille fierté
Attendrissaient la foule, et devant sa beauté
Les bourreaux étonnés oubliaient leur colère...
Silence! écartez-vous, frères : voici sa mère. »
Pâle, mais les yeux secs, le visage serein,
Lucine s'avançait dans l'étroit souterrain.
Elle vint se pencher sur la vierge immolée.
Écarta le linceul dont elle était voilée,
Et rangea sur son front ses longs cheveux flottants;
Puis, sans dire un seul mot, la regarda longtemps;
Le silence régnait dans le funèbre asile,
Et les marbres serrés, sur les parois d'argile,
Reflétaient çà et là les rayons incertains
Des lampes qu'on allume aux sépulcres des saints.
— « Ainsi donc, dit Lucine, elle n'est pas flétrie?
— « Non, Jésus l'a gardée : ils n'ont pris que sa vie.
— « Je le savais, Marcia : tu désirais mourir.
Quiconque aime Jésus veut être son martyr.
Dieu le savait aussi : C'est pour ta récompense

Digitized by Google

Qu'il a de ces méchants arrêté l'insolence.
Mais, que vois-je? Un seul coup?... Tu n'as donc pas souffert?
Il n'a coulé de sang de ton sein entr'ouvert
Que ce qu'il en fallait pour consacrer ton âme...
Te voilà belle encor, Marcia : comme une flamme
Qui s'éteint tout à coup, tes yeux se sont fermés,
Rien ne s'est effacé sur tes traits bien-aimés,
Et dans ce doux trépas, enfant, tu t'es couchée,
Comme une fleur des champs vers la terre penchée.
Regardez : ce n'est pas la mort, c'est le repos;
On dirait l'Alcyon endormi sur les flots.
Oui, tu dors, si ce n'est que demain, ta prière
Ne se mêlera pas à celle de ta mère...
Ce n'est plus moi, c'est Dieu qui garde ton sommeil?
Et c'est lui seul qui peut accueillir ton réveil...

. . . . . .

Pourquoi vois-je flotter sur ta lèvre pâlie
Un sourire joyeux, le dernier de ta vie?
Pourquoi ne s'est-il pas encore évanoui?
Ma fille, as-tu voulu, sur ce corps refroidi,
Me laisser de ton âme une trace dernière,
Quelque chose de toi pour consoler ta mère?
Je n'en ai pas besoin. Non, je ne pleure pas,
Puisque c'est Jésus-Christ qui te prend dans mes bras.
Ne t'a-t-il pas choisie? et n'est-il pas ton maître
Pour moi, depuis le jour où j'ai pu le connaître,
J'ai deviné quel prix il mettrait à ma foi.
En échange du Ciel qui s'ouvrait devant moi,
C'était trop peu, Marcia, de lui donner ma vie.
O Christ, il te fallait une plus belle hostie,
Et tu m'as demandé le sang de mes enfants.
C'est bien. J'ai vu mes fils expirer tout sanglants;
Marcia les a suivis; je reste la dernière.
Mais on m'attend, là-haut, dans la sainte lumière.
O mes enfants, demain; nous serons réunis.
Frères, dans cette crypte où dorment mes trois fils,

Digitized by Google

Couchez aussi leur sœur : et, sous la même terre,
Vous creuserez bientôt la place de leur mère.
Soulevez, mes amis, ces membres délicats ;
Portez-les en priant et ne les froissez pas.
Recueillez tout le sang au bord de la blessure.
Surtout point d'ornements, point de vaine peinture,
Ni de marbres sculptés sur ces restes bénis!
Non, la pompe sied mal aux disciples du Christ.
Vous y peindrez l'agneau, la palme et la colombe,
Les symboles aimés de Marcia... Sur sa tombe
Ne gravez pas non plus l'éloge ni l'adieu,
Mais le cri de l'espoir : « Marcia, tu vis en Dieu. »

SAUVEUR JACQUEMONT.

Digitized by Google

DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

Les Associations ouvrières en Angleterre, par M. le comte de Paris. 1 vol. A Paris, chez Germer-Baillière. — *Le paupérisme et les associations ouvrières en Europe*, par M. Charles d'Assailly, ancien ministre plénipotentiaire. 1 vol. A Paris, librairie Guillaumin.

« Là nul verbiage, nul compliment, nulle louange, nulle cheville; aucune préface, aucun conte; pas la plus légère plaisanterie; tout objet, tout dessein, tout serré, substantiel, au fait, au but; rien sans raison, sans cause; rien par amusement et par plaisir. » Ces paroles nerveuses de Saint-Simon peignant le mode de conversation du duc de Bourgogne conviennent au livre qu'un prince de la même race vient de publier sur les associations ouvrières en Angleterre; et, pour ne rien omettre, on peut ajouter, à propos de cet ouvrage, ce que le même auteur disait encore du petit-fils de Louis XIV : « Il ne laisse pas de laisser voir quelques défauts. » Ces défauts, j'en parlerai; mais je ne puis m'empêcher, avant toutes choses, d'admirer et de signaler les mâles et nobles occupations d'augustes exilés, voués à la fois à l'étude des lettres, de l'histoire, des questions sociales et économiques les plus importantes, sans fiel, sans amertume, sans mesquines rancunes, en toute sérénité de pensée, avec grande liberté d'esprit, grande élévation de langage, profond sentiment des besoins de leur temps et de leur pays. Le livre sur les associations ouvrières en Angleterre, par M. le comte de Paris; l'histoire des princes de Condé, par M. le duc d'Aumale, voilà deux belles pages qui nous arrivent de l'exil; il y a là plus d'idées viriles, plus de saine et calme littérature et bien moins d'âcreté maligne que dans la trilogie bizarre envoyée en France de l'autre côté du détroit par ce grand poëte, désireux de passer pour un exilé, et qui n'est en réalité qu'un émigré, cent fois moins frappé par le gouvernement actuel

Digitized by Google

de son pays que les deux nobles écrivains dont je viens de citer les œuvres.

Je n'ai pas à parler de l'histoire des princes de Condé; il ne faut m'occuper ici que du livre sur les *Trades-Unions*. Je jetterai aussi un coup d'œil sur l'ouvrage intéressant et remarquable que vient de publier M. d'Assailly et dont je donne le titre plus haut.

I

Rien de plus brûlant que les questions traitées dans ces ouvrages, rien de plus brûlant, rien de plus actuel. Elles s'imposent en quelque sorte de force aux intelligences, parce qu'elles sont là, toujours et sans interruption, toujours bouillantes, menaçantes, redoutables, et en même temps toujours pleines d'intérêt et d'attrait; car elles demeurent, en définitive, le problème continu de la vie des nations et des sociétés, comme le problème de la vie intérieure de chaque individu consiste dans la lutte sans cesse renouvelée entre les bons et les mauvais penchants : le triomphe de la justice et de l'amour parmi les hommes ne diffère guère du règne de la morale et de la charité dans chaque âme. C'est la vie elle-même, ou plutôt tel doit être le but de la vie; la vie, c'est la lutte, ce sont les efforts pour atteindre à ce but. A quelles conditions y parviendra-t-on? Comment donner à tous et à chacun la plus grande somme de bonheur, la plus grande somme de justice, la plus grande somme de liberté? C'est à cette étude que s'est consacrée la science souvent si décriée de l'économie politique, décriée par ceux qu'on a nommés *d'aveugles demeurants d'un autre âge*, décriée par de sauvages rêveurs de transformations impossibles.

A ce sujet, il n'est pas inutile de remarquer que l'économie politique n'est point un système, mais une science; non pas une théorie, mais l'étude des lois naturelles ou providentielles, comme on voudra les appeler : je les nomme préférablement providentielles, avec l'illustre maître Bastiat. Que de fois chacun de nous a entendu dire : « Oh! ces économistes! ce sont des rêveurs, des gens à système, des faiseurs de théories. » Rien au monde de plus faux : ni système, ni théorie; l'économie politique en a horreur : elle se borne à étudier les lois providentielles et à en rechercher l'application dans l'univers; là où elle les voit faussées, elle trouve une cause de malaise, elle signale le mal. Les mathématiciens sont-ils des gens à système? Quelle théorie audacieuse que celle de deux et deux font quatre! Le système, savez-vous où il existe? Là où l'on violente la

Digitized by Google

liberté humaine, qui est d'ordre providentiel; là où l'on fausse la direction naturelle des forces productrices; la où l'on s'interpose arbitrairement pour changer les conditions régulières de l'offre et de la demande, etc. Le système, c'est Néron, c'est Mahomet, c'est Henri VIII, c'est Philippe II, Richelieu, Louis XIV, c'est Robespierre, Fourrier, Louis Blanc; ce seraient MM. Ducasse, Briosne, Tolain, etc., s'il leur était donné d'appliquer leurs idées. Stériles efforts! Ils voudraient en vain proclamer et faire admettre que deux et deux font cinq : l'économie politique proscrite resterait, comme la science mathématique, dans son immutabilité, et cette lime providentielle ne tarderait pas à user les dents de ces serpents trop confiants en eux-mêmes.

Il ne serait que trop aisé, hélas! de signaler la masse des erreurs économiques qui nous entourent et nous étouffent, cause du malaise prolongé qui inquiète l'industrie, tourmente et effraye la société tout entière. Chose singulière! dans un siècle qui a des prétentions souvent justifiées à la science, semblant n'avoir de culte et de respect que pour elle, dans un siècle dont les hommes d'État n'hésitent pas à se dire défenseurs et propagateurs de la science économique, les plus simples, les plus élémentaires conditions de cette science se trouvent continuellement méconnues, bafouées, jetées au rebut. J'en ai vu un frappant exemple, il y a quelques mois à peine, au *congrès* même *de l'Institut des provinces* où des hommes d'intelligence et de pensée discutaient sur les avantages de la science économique et les moyens de la répandre. Eh quoi! le congrès n'a-t-il pas été sur le point d'émettre ce vœu : Demander au gouvernement de créer de nouvelles chaires d'économie politique? Or, qui ne sait que la première erreur économique est le développement excessif des budgets, les appels multipliés et écrasants faits par l'impôt à la fortune publique? Quoi qu'en puisse dire et penser un nouveau duc du nouvel empire, cette vérité est élémentaire, et tout ce qui tendra à la faire prévaloir dans la pratique sera un acheminement sérieux vers les saines lois économiques. Que de fonctions rétribuées qui pourraient être gratuites! Un professeur non rétribué d'économie politique disait récemment avec justesse : « Ce à quoi les citoyens ont droit, c'est à être servis par des fonctionnaires capables; mais il n'est pas de leur intérêt de les payer si l'État en trouve de tels gratuitement; et la société ne doit pas plus créer de places rétribuées pour la capacité indigente, si celle-ci lui est inutile, qu'elle ne doit confier de fonctions gratuites à l'incapacité opulente[1]. »

Pourquoi donc, ajouterai-je, ces sénateurs, ces députés dotés et

[1] A. de Metz-Noblat, *les Lois économiques*.

Digitized by Google

payés? Pourquoi — proposition qui surprendra peut-être davantage — ces administrateurs, ces préfets, sous-préfets, etc., rétribués, quand on en trouverait tant de tout aussi bons *gratis?* Je parle très-sérieusement. Et toutes les lois récentes qui ont la prétention de donner satisfaction aux aspirations démocratiques, lois sur les sociétés industrielles, sur la prévoyance, l'assistance, les secours mutuels, les invalides du travail, etc., tout cela aboutit à l'accroissement des budgets, fort peu à la satisfaction des besoins qui se manifestent. Le profit est mince, le coût considérable, et l'erreur grandit et s'étend. Elle ne date pas d'aujourd'hui, je le sais : la théorie — car c'en est une cette fois — est ancienne ; l'assistance par le pouvoir et par l'impôt, doctrine socialiste, les appétits démocratiques assouvis par la manne descendant d'un trône impérial, ce qu'on a appelé la *démocratie césarienne;* système qui, du reste, n'a guère réussi dans la pratique; nous avons lu tout cela, il y a longtemps déjà. Le prisonnier de Ham a plus écrit que l'exilé de Claremont; il y a un peu de tout dans ses œuvres, bien des choses entre autres sur la liberté nécessaire aux nations modernes, et dont nous désirons vivement l'application ; mais la doctrine que je signale ici s'y montre à chaque page, et je n'hésite pas à la proclamer fausse, dangereuse, contraire aux lois naturelles de l'économie. L'étude calme et sans phrases d'un sujet unique et spécial, mais très-approfondi, faite par M. le comte de Paris sur les associations ouvrières en Angleterre, me plaît davantage; j'y reviens et vais marcher à la suite de l'auteur.

II

Il y a tantôt trois ans, un crime d'une nature exceptionnelle et bizarre frappa de stupeur l'Angleterre et l'Europe industrielle.

L'humble maison d'un ouvrier coutelier de Sheffield nommé Fearnough, était dévastée, détruite par une subite explosion. On trouva dans les caves une boîte de poudre qu'une mèche avait enflammée. Grande émotion ! car l'attentat n'était pas sans précédents : des explosions analogues, des meurtres même d'ouvriers avaient déjà attristé la ville de Sheffield. L'opinion publique, si puissante en Angleterre, s'agite, demande une enquête, et, devant ses exigences répétées, la couronne nomme une commission chargée de s'occuper de la situation, de l'organisation des associations connues sous le nom de *Trades-Unions*. Fearnough avait, en effet, appartenu à une de ces sociétés ; il s'en était séparé dans un moment de crise. Tout portait à croire que le crime était le résultat d'une vengeance

Digitized by Google

collective. Le coupable fut découvert : il se nommait Broadhead ; il était secrétaire de l'*Union* des repasseurs de scie, dont Fearnough venait de se séparer. Ce coin du voile soulevé, la tâche commençait à peine ; l'opinion publique demandait de plus amples renseignements : le crime était-il isolé? Était-il le fait des *Unions* elles-mêmes? Voilà les questions auxquelles devait répondre la commission d'enquête ; éclairer le pays tout entier sur l'organisation de ces sociétés, faire connaître leurs mœurs, leur but, leurs conditions, leurs périls, leurs avantages ; la voix publique exigeait que la commission fît tout cela, et la commission, composée de législateurs, de légistes, d'hommes d'État, obéissant à cette voix comme on y obéit toujours en Angleterre, a accompli cette tâche avec une admirable persévérance, une intelligente sagacité. Les procès-verbaux de ses séances ont éclairé d'un jour nouveau et complet les citoyens des Iles Britanniques sur l'existence et l'organisation des *Trades-Unions ;* ce sont ces procès-verbaux qui servent de guide à M. le comte de Paris ; il veut faire profiter son pays de la lumière qu'ils répandent.

Je ne reste pas, après cette étude, aussi édifié que lui sur l'innocence collective des *Trades-Unions*, dans les crimes de Sheffield et dans les attentats analogues de Manchester : son horreur pour de tels forfaits me semble trop bornée aux individus qui en sont les auteurs ; et quand je vois que ces auteurs sont ou les secrétaires ou les moteurs de la ligue, quand je vois leur longue impunité, le secret impénétrable gardé si longtemps par leurs associés, je ne me sens pas aussi disposé que lui à amnistier les associations elles-mêmes; comme, devant Milano ou Orsini, je trouve difficile d'exalter la pureté de Mazzini.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importait d'étudier surtout, c'est le but, la force, l'organisation des *Unions*. Là aussi, en ce qui concerne le but de ces vigoureuses sociétés, je trouve excessives, l'indulgence et la sympathie de l'auteur. Comme lui, j'admire cette énergie, cette puissance ; mais je les voudrais mieux employées et je ne fais aucune réserve pour déclarer que le but généralement poursuivi par les *Unions* est triste ; nuisible au bien-être de l'ouvrier, au développement de l'industrie, contraire aux principes économiques et libéraux, puisque ces sociétés instituent et perpétuent la lutte, là où l'union et la concorde sont le plus indispensables.

Il faut lire dans l'ouvrage qui nous occupe, les détails et l'organisation matérielle des *Trades-Unions* qui sont avant tout des caisses permanentes de chômage destinées à soutenir les ouvriers durant les grèves et les poussant ainsi, hélas! à ces batailles non moins homicides que celles des voleurs de province, et où périssent à la fois, le travail, l'industrie, l'aisance, l'amour et la justice. La lutte

Digitized by Google

la lutte continue est, je ne l'ignore pas, la condition de la vie; mais la lutte des membres entre eux est toujours mortelle : dans l'industrie, la lutte s'appelle la concurrence; elle ne consiste pas dans cette guerre meurtrière entre les élements nécessaires de la production ; entre l'homme et l'outil, entre le fonds et la semence, entre le capital et le travail.

Les *Unions* ont pris leur source dans cette horrible théorie du *maximum*, inventée aux siècles de barbarie et de despotisme, et pratiquée spécialement par les sauvages économistes de 93, les plus odieux des despotes : ce point de départ historique des Unions serait aussi leur point d'arrivée; car les grèves ne peuvent aboutir qu'à violenter et à faire changer d'une manière factice le taux régulier de la valeur réglé par la loi naturelle de l'offre et de la demande. Et que de forces admirables dépensées dans un but aussi néfaste et impossible!

Avec une grande vigueur et un grand charme de pinceau, sobre à la fois et plein de couleur, l'auteur nous décrit cette vaste industrie de la fabrication du fer dans le Royaume-Uni; il nous fait voir ces associations puissantes comprenant plus de 800,000 volontaires, embrassant le tiers des travailleurs anglais; cette industrie du bâtiment avec ses 900,000 ouvriers, envoyant 300,000 adhérents aux *Unions*, ces 282,000 mineurs dont une seule société compte 35,000 membres, en un mot, nous sommes en présence d'un tableau émouvant de la vie industrielle de l'Angleterre qui attache et passionne.

Il convenait en effet de faire une telle étude dans ce grand pays, où toute puissance, toute énergie, se développe en pleine liberté, où les questions mûrissent plus vite qu'ailleurs, où le faux et le vrai mêlés ne tardent pas à se séparer, le partage se faisant en présence et sous l'impulsion de l'opinion publique. Déjà l'auteur entrevoit les solutions que la liberté prépare à la question des *Trades-Unions* et comment, une fois les erreurs dissipées, ces associations seront « employées à des œuvres fécondes pour la société tout entière. »

Arrêtons-nous un instant à l'industrie des mineurs. Qui d'entre nous ne se souvient d'avoir vu ces êtres à face humaine paraissant un instant à la lumière du jour, hâves, couverts de sueur, de boue et de charbon, respirant à peine, les yeux égarés, la peau livide, presque nus, disparaissant bientôt de nouveau dans des trous obscurs infects, calcinés, faisant et refaisant ce triste voyage comme la machine inanimée qui va chercher le sable au fond des rivières, n'ayant que de rares et courtes communications avec leurs semblables, non plus qu'avec l'air et le soleil? Qui de nous n'a compris alors quelle immensité de haines et de dégoûts, de sauvageries, de brutalités, d'ignorances peuvent s'accumuler dans ces âmes? Car ces

Digitized by Google

êtres ont une âme : ils ont souvent des affections, une famille, d'autres êtres qu'ils chérissent et qui ne sont pas, comme l'ont dit des philosophes cruels, une femelle et des petits; puisque ainsi que ce pauvre mineur lui-même, ils ont une âme rachetée par le sang du Christ. Oui, en présence de ces nécessités de l'industrie, même avec cette grande pensée que ce petit homme dans son trou, armé de son faible outil, reste encore le dominateur de la nature et la fait obéir à l'énergie et à la volonté qu'il déploie, le penseur, le législateur, l'économiste, le philosophe, le chrétien, demeure un instant hésitant et confondu. Mais voici de quoi vous rassurer : lisez, dans l'ouvrage de M. le comte de Paris, la peinture de ces deux existences d'ouvriers mineurs, MM. Mac Donald et George Elliot; je ne puis résister au plaisir de citer ces pages : « Mac Donald, né en Écosse, il y a une quarantaine d'années, entrait dans une mine de fer à l'âge de huit ans. Il fallait se lever à deux heures du matin l'hiver comme l'été, pour ne rentrer qu'à sept heures du soir au cottage paternel. Pendant seize ou dix-sept heures, l'enfant poussait des chariots dans des galeries, hautes parfois seulement de dix-huit pouces, mal ventilées et où l'acide carbonique s'amassait souvent en telle quantité, que trois ou quatre lampes placées côte à côte ne donnaient pas assez de lumière pour permettre de charger le minerai. Aussi, des vingt compagnons de M. Mac Donald, aucun n'a-t-il survécu à cette triste enfance. Dans la seconde mine où il a travaillé, se trouvaient une trentaine de garçons et un bon nombre de jeunes filles. Tous ceux-là aussi, excepté son frère et lui, sont morts, brisés par l'excès du travail, éteints à la fleur de l'âge par une atmosphère empestée, comme les misérables lampes qui refusaient de brûler dans leurs mains. Cependant, à peine arrivés à l'âge d'homme en dépit de ces terribles épreuves, le jeune Mac Donald se consacre au plus rude labeur du mineur pour obtenir un salaire plus considérable, et améliorer plus rapidement sa position. Il prend à l'entreprise le percement des galeries à travers les rochers, là, où il faut travailler dans l'eau jusqu'aux genoux et sous une pluie qui dégoutte incessamment des parois : « Pour échapper, dit-il, à l'impression de cette douche per« pétuelle, je commençais par me rouler tout entier dans l'eau avant « de me mettre au travail. » Malgré cette vie fatigante, il suit les cours du soir, alors récemment fondés pour les ouvriers. Puis aussitôt qu'il a amassé un petit pécule, à vingt et un ans, il partage sa vie : pendant l'été, il continue à travailler de ses mains; pendant l'hiver, il va à l'Université de Glasgow; il étudie le grec, le latin, la rhétorique et les mathématiques ; cela lui coûte environ 60 livres sterling (1500 fr.) pour ses six mois de vie d'étudiant. Enfin, après avoir été *foreman*, il devient secrétaire d'une Union et quitte pour ces fonc-

Digitized by Google

tions, la pioche et le pic. Aujourd'hui, il a été appelé par la confiance de tous ses camarades à la présidence de l'*Association nationale des mineurs*, vaste société qui embrasse toutes les Unions de houillers des trois royaumes. » Je ne connais rien de plus beau chez les héros de l'antiquité. Mac Donald est de la race du bûcheron de Springfield. Écoutez encore : « Il y a vingt-sept ou vingt-huit ans, parmi ces enfants de huit à dix ans, condamnés au terrible travail de la mine, s'en trouvait un, appelé George Elliot... Dès l'âge de vingt ans, grâce à sa vive intelligence, il commençait à s'élever au-dessus de la condition de simple mineur. Passant successivement par tous les degrés de la hiérarchie des employés des houillères, devenant inspecteur, puis agent, il se trouve être aujourd'hui un des principaux propriétaires de mines dans plusieurs parties de l'Angleterre à la fois. Tant dans celles qu'il possède que dans celles qu'il exploite pour ses amis, il occupe dix mille ouvriers, et il extrait annuellement deux millions de tonnes de charbon, c'est-à-dire un quatre-vingt-huitième de la production du monde entier. Fidèle au souvenir de son origine, il a toujours su conserver les meilleurs rapports avec ses ouvriers, et il termine sa déposition par les paroles suivantes : « En somme, les houillers sont une population admirable. Il n'y a « pas au monde un corps plus beau et avec lequel il soit plus facile « de s'entendre, pourvu qu'on sache s'y prendre. » Voilà donc ce que sont devenus ces pauvres petits mineurs par l'énergie, le travail, la conduite, la volonté, la persévérance. Oui, dans l'industrie, plus que dans la guerre, chaque soldat peut trouver au fond de son sac le bâton de maréchal.

Le lecteur me pardonnera, j'espère, d'avoir durant quelques moments attiré ses regards sur ces détails si saisissants, sur ces exemples si précieux.

Tout n'est pas aussi beau dans l'histoire des Trades-Unions, l'auteur s'en montre bien convaincu; mais à mon sens, il ne fait pas assez ressortir non-seulement l'inutilité, mais le danger des grèves, les désastres qu'elles causent et le péril qu'il y a dans ces puissantes associations destinées à les organiser et à les soutenir. C'est un devoir pour le philosophe, pour l'économiste, pour l'homme d'État, pour le publiciste, de faire voir aux travailleurs l'abîme vers lequel ils se précipitent par entraînement, par esprit de corps, souvent par amour-propre et avec une profonde irréflexion. Nous devons nous dévouer à les éclairer à ce sujet et sur ce point l'enseignement que donne l'histoire des Trades-Unions a quelque chose de lumineux. L'expérience est la grande leçon, elle mûrit déjà en Angleterre, la pratique et la liberté lui servent de moteurs, et tandis que l'*Association internationale des travailleurs*, cette vaste et redoutable ma-

Digitized by Google

chine de guerre qui a son siége à Londres et étend ses bras sur la France, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, en quelque sorte sur l'Europe entière, dicte dans ces pays ses lois sans appel, son influence diminue auprès des populations ouvrières de Londres qui en ont vu les funestes effets et comprennent que si ses miasmes pernicieux ne se répandent pas sur les autres pays industriels, le travail et la production seront sérieusement frappés et compromis dans la Grande-Bretagne. Faut-il donc envoyer la peste chez ses voisins pour s'en délivrer soi-même? Est-ce là que doit nous conduire cet esprit d'union et de solidarité dont les hommes d'avenir et d'intelligence voudraient hâter l'avénement? Non sans doute, et il importe de mettre le doigt sur la plaie courageusement; de montrer les résultats déplorables de l'*Association internationale*, sa décadence dans le pays qui lui a donné naissance et le rôle utile et fécond que peuvent être appelées à jouer ces énergiques et belles associations ouvrières, sous le souffle et l'inspiration de la liberté et des grands principes économiques.

L'histoire des Trades-Unions nous démontre que plus de huit fois sur dix, les grèves n'obtiennent pas le résultat qu'elles ont voulu atteindre, et lorsqu'elles y arrivent, l'immense dépense qu'elles provoquent de temps, d'argent, de force, d'activité, dépasse énormément l'avantage qui peut résulter de la réforme demandée. Ce calcul, s'il était fait mathématiquement, serait vraiment douloureux. Qu'on lise, par exemple, le récit de la grande grève de l'industrie du fer, commencée dans le Staffordshire en janvier 1865, et terminée au mois d'avril de la même année. Sait-on ce qu'ont coûté ces trois mois de chômage? Plus de vingt millions de francs, partagés à peu près en parties égales entre les maîtres et les ouvriers, et, à l'heure qu'il est, l'industrie du fer en Angleterre ne s'est pas encore sérieusement relevée des maux produits par cette crise. Luttes néfastes! folie! lamentables batailles! Batailles, tel est bien le nom que méritent ces déchirements. Les grèves d'ouvriers amènent presque nécessairement et très-légitimement les grèves de patrons: les choses se passent presque toujours ainsi en Angleterre, où chacun a le sentiment de son droit, où les nécessités industrielles sont si bien connues. Alors que voit-on? Des combattants qui tombent, des morts, des blessés, des industries qui succombent, des consommations qui, d'un million par semaine, diminuent jusqu'à vingt mille dans une seule ville, comme la fabrication des briques à Liverpool en 1833; 2,500,000 francs de pertes en six mois pour les seuls ouvriers du Lancashire, ruines, misères, et rien ensuite; la stérilité complète et absolue après une si grande dépense, d'énergie, de temps et d'argent! Quel capital dilapidé! et que de navrants détails! Il y a dans

Digitized by Google

ces luttes quelque chose d'héroïque et d'extraordinaire ; on y trouve mêlés à la fois des sentiments d'humanité et de sauvagerie. Voyez notamment cette déposition de M. Samuda, membre du parlement, grand constructeur de navires, et qui avait été dans l'année 1851 l'un des maîtres coalisés en lutte avec la grève des ouvriers constructeurs ; « Les ouvriers, dit-il, déployèrent un tel courage et montrèrent une telle patience dans les privations, que le sentiment du succès même de notre entreprise est le plus pénible qu'on puisse éprouver. » Ne semble-t-il pas voir sur un champ de bataille des ennemis acharnés pour l'honneur du drapeau, mais qui s'aiment, qui s'estiment mutuellement, et ne cherchent pourtant qu'à s'écraser et s'exterminer les uns les autres? Voilà où peut conduire cette idée de la lutte, de la guerre établie, organisée, excitée, là où devrait régner la concorde, la paix, la communauté des efforts.

Ah ! quand viendra le jour de la lumière et de la justice, où les hommes réaliseront entre eux cette parole du Christ : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-mêmes ! » Que d'heures encore à compter pour y arriver ! J'ai dit en passant, combien les politiques méconnaissent les lois de l'économie sociale, qui sont les lois de la justice ; car, ce sont les lois providentielles. Les travailleurs les ignorent profondément et les mettent de côté, non moins que les politiques ; toutes ces idées de maximum, de grèves, d'associations exclusives et intolérantes pires que les vieilles jurandes ; toutes ces colères, ces déclamations contre les machines, contre le travail libre, et à prix réduit dans les maisons de paix et de religion, tout cela est niais et déplorable ; tout cela autant d'attentats contre la justice, la liberté, le progrès. C'est voir le mal là où il n'existe pas ; c'est s'enfoncer dans l'antique esprit illibéral des monopoles dont vivaient les jurandes et les maîtrises. Les erreurs de chaque siècle se ressemblent, et les erreurs du siècle présent ne sont que les erreurs des siècles passés, reproduites sous d'autres formes. Qu'est-ce, par exemple, que ces idées de certaines *Unions*, notamment celle des *bricklayers*, qui prétend limiter le travail de chacun, l'obligeant à ne pas produire par jour plus d'une moyenne déterminée ; exigeant, en outre, dans chaque district, arbitrairement découpé par eux-mêmes, l'application d'un système prohibitif, d'après lequel tout maître briquetier, habitant un district, ne peut employer que des hommes du district, ne cuire que de la glaise du district, ne vendre de briques que dans le district? D'autres *Unions* veulent borner et réduire le nombre des apprentis, interdire l'exercice de la profession à tous ceux qui n'ont pas passé par un apprentissage régulier. N'est-ce pas là tout l'esprit intolérant des maîtrises, et n'y retrouve-t-on pas l'idée de monopole

Digitized by Google

et d'exclusion affirmée par le diplôme, idée traditionnelle de cette vénérable et grande jurande qu'on appelle l'Université de France?

On entend quelquefois, dans une certaine école, reprocher aux communautés religieuses le vœu d'obéissance fait par leurs membres, on voit dans cet engagement une atteinte à la liberté individuelle; qu'est-ce donc que ces lois dictées par l'*Association internationale des Travailleurs*, ne permettant à l'ouvrier aucun acte de la vie civique différent de ceux que lui commande l'association, imposant ses candidats, écrivant les votes et faisant de l'ouvrier, non pas un citoyen libre de son pays, mais l'esclave d'une volonté et d'une action collectives? Oui, il y a dans les associations ouvrières un esprit d'intolérance, de haine, de monopole, dont il faut absolument qu'elles se dépouillent pour produire le bien qu'on pourrait certainement attendre d'elles, si l'esprit de justice et de liberté les animait. Il faut le proclamer sans faiblesse et sans hésitation, dans l'intérêt de l'industrie, du travail, des ouvriers eux-mêmes surtout. Les sacrifices ne leur coûtent pas pour les grandes causes, on gémit toutefois quand on en voit de si considérables faits pour des œuvres nuisibles à leurs auteurs. La société unie des charpentiers et menuisiers à Londres, prélève sur les salaires de chacun de ses membres, 66 fr. 50, de contributions annuelles : c'est beaucoup sans doute; mais le sacrifice paraît bien plus grand et regrettable lorsqu'on songe que, sur cette somme, 22 pour 100 sont consacrés aux frais d'administration; 26,61 pour 100 au soutien des grèves, 15,59 pour 100 seulement aux secours mutuels, et 35,80 pour 100 à la réserve. Voilà, ce me semble, sur quoi l'auteur n'insiste pas assez. Sans doute, s'il est constant, comme le croit M. le comte de Paris, que les membres des *Unions* n'ayant aucune force légale pour appliquer ces idées exclusives, et ces restrictions dans leurs associations, les y maintiennent sans contrainte et sans violence, leur droit reste incontestable. Mais, outre que ce fait ne me paraît pas parfaitement prouvé, même en l'admettant, il y aurait encore un devoir pour ceux que préoccupent le bonheur et l'avenir des classes laborieuses à leur montrer qu'elles font fausse route, en s'engageant dans une telle voie, qu'elles y dépensent pour une œuvre nuisible un capital précieux, et de plusieurs natures, et que cette admirable puissance de l'association, condition nécessaire de la vie industrielle et sociale dans le présent et dans l'avenir, doit être appliquée à d'autres buts.

Deux choses surtout frappent l'auteur, et je n'en suis pas moins frappé que lui, c'est d'abord cette mâle et noble vigueur des associations, instruments dangereux, il est vrai, comme la poudre, les outils tranchants, les machines, la vapeur, les matières explosibles,

Digitized by Google

mais capables aussi, comme toutes ces choses, de produire les plus magnifiques résultats pour le bien et pour le progrès; et puis c'est cette majestueuse santé de la Constitution britannique, que rien ne met en péril, qui, basée sur le droit et sur la liberté, reste sans s'émouvoir en présence de cette force, la laisse se déployer dans sa plénitude, s'occupe même de lui reconnaître des droits légaux. Quel grand exemple! dans chacune des législatures du parlement anglais, qui ont eu à s'occuper de ces brûlantes, et pourquoi ne dirait-on pas le mot, de ces périlleuses questions, le plus inaltérable respect pour la liberté a plané au-dessus de toute discussion, et il n'est pas venu à la pensée d'un seul membre de contester le droit des citoyens, de s'associer et de se réunir pour défendre leurs intérêts.

L'Angleterre, et cela est juste, recueille déjà les fruits de cette noble et intelligente conduite. La *ligue internationale* commence à voir diminuer dans ce pays l'influence qu'elle gagne chez les nations voisines, les *unions* y restent énergiques et puissantes, chose désirable, puisqu'elles commencent à comprendre l'inanité des efforts qu'elles ont faits jusqu'à présent, les désastres qui en sont la suite et tournent leurs yeux vers d'autres vues. Fruits de la liberté, de l'expérience et aussi de l'esprit pratique qui distingue la race anglaise. Voyez en effet combien dans ce pays, toute force se dirige vers un but défini. Les Trades-Unions, jusqu'à ce jour, ont eu pour objectif l'amélioration du sort des ouvriers par l'augmentation des salaires obtenus au moyen des grèves : dans leurs réunions, dans leurs *meetings*, tout concourait à ce but. C'était clair, c'était précis, chacun savait de quoi il s'agissait. Le but, je ne l'ai pas caché, était une illusion, un danger, une cause de ruine; l'expérience l'a fait voir; les associés, instruits par la pratique, se mettent à unir leurs forces dans une autre pensée. Que voyons-nous cependant chez nous? dix-sept années de silence, de compression et de ténèbres, au moyen desquels on a cru devoir faire table rase de toutes les aspirations, de toutes les envies, de toutes les divergences : « *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* » Pendant ce temps, la doctrine socialiste s'installant dans les régions officielles, s'efforçant aux frais du pays et des contribuables, de produire les satisfactions, de gorger les estomacs, d'endormir les volontés; César donnant au peuple le pain et les jeux, et puis, au bout de tout cela, quoi? les colères accrues, les haines plus brutales, les appétits plus insatiables, les esprits que la liberté eût éclairés devenus cent fois plus épais qu'auparavant; les caractères qu'elle eût trempés, rendus seulement plus violents, comme ceux des enfants gâtés. Aussi que se passe-t-il dans les *meetings* qui se rassemblent devant nos maisons? Où est l'idée

Digitized by Google

pratique, où est le désir de chercher en commun des solutions inspirées par la maturité et l'expérience? qui a pu découvrir seulement l'ombre d'une solution pratique indiquée dans les oraisons des citoyens Ducasse, Budaille, Peyrouton, etc. Rien que cris, déclamations, où l'inepte l'emporte encore sur l'odieux et qui finissent toujours par la glorification des saints du nouveau calendrier, Robespierre et Marat, ces anges de la guillotine. Voilà tout ce qu'ils ont pu trouver : le culte des hommes les plus médiocres qui aient marqué dans l'histoire de l'humanité : voilà où la perte de la liberté conduit une nation, mais patience! n'ayons nul effroi : le spectre rouge n'est qu'un mirage qui s'évanouit aux rayons du jour; la répression doit se faire sentir sans doute; mais là seulement où la sécurité publique ou individuelle est atteinte ou compromise; la liberté drainera les marécages créés par le despotisme; les ombres disparaissent devant la lumière; la liberté est à la fois le remède, la soupape et le flambeau.

Oui, j'en suis convaincu, une nouvelle victoire pour les principes de l'économie, pour les lois providentielles, est au bout de toutes ces obscurités, de toutes ces inquiétudes; la vérité se dégagera du creuset où tant de matières sont en ébullition, et l'association en surgira non pour la lutte, mais pour l'amour, l'union entre tous et la mise en commun des forces et des efforts de chacun. *Diviser pour régner* est une maxime vieillie et coupable, s'unir pour le bien, le progrès et le bonheur de tous, voilà quelle doit être la devise des temps modernes et futurs.

M. le comte de Paris nous montre en effet, dans son ouvrage, l'avenir qui attend les *unions*, et qui à la lumière de l'expérience a déjà commencé pour quelques-unes d'entre elles. « Quoi qu'il en soit, dit-il avec raison, des jugements divers dont les unions sont l'objet, leur existence est un fait; elles ne peuvent être détruites, elles sont puissantes et leur force s'accroît tous les jours. Quel avenir leur est réservé? Voilà ce que chacun se demande à bon droit; avec un mélange d'inquiétude et d'espoir. Cette puissance mal dirigée, peut augmenter d'une manière funeste le trouble inévitable que sa seule apparition a jeté dans l'industrie. Mais, d'autre part, ne peut-on pas, nous l'avons dit, attendre d'elle une action salutaire? ne peut-on trouver dans ces associations mêmes une garantie efficace contre le retour de ces luttes industrielles qui nous ont toujours rappelé le duel japonais où chacun des deux adversaires est obligé de se donner la mort de sa propre main? » Puis, il nous présente ces tribunaux d'arbitres, notamment ceux de MM. Kettle et Mundella, institués sous des formes diverses, auxquels une partie des unions remettent

Digitized by Google

aujourd'hui, et en dernier ressort, la solution des différends industriels; avançant encore, il nous montre les sociétés en participation entre maîtres et ouvriers, fondées à la suite de grèves et dont la grande société houillère de M. Briggs est un parfait modèle; enfin, il conclut, et je conclus avec lui, que la plupart des unions sont appelées à se fondre en sociétés coopératives, « dont l'action pacifique, dit-il, doit remplacer leur règne agité. » Cette conclusion est toute pratique et justifiée par l'expérience : ainsi ont déjà fini beaucoup de trades-unions; jamais en Angleterre un membre de société coopérative n'a pris part aux grèves, et les sociétés coopératives trouveront dans la puissance actuelle des *unions* ce qui a surtout fait défaut jusqu'ici à la coopération : une organisation et un capital capable d'assurer le crédit. Il est donc à désirer, non pas que les unions disparaissent, bien au contraire, que leur imposante vigueur se consolide; mais que leur but change, que leur forme se modifie. Tous les faits donnent lieu de présumer, que telle est aujourd'hui leur tendance et qu'il en sera ainsi dans l'avenir : alors ce magnifique instrument deviendra un instrument de progrès et de développement incalculable, pour le travail, l'industrie, la production, l'aisance, la concorde et la paix sociale.

III

Le livre de M. d'Assailly traite principalement des sociétés dont nous venons de parler, les sociétés coopératives; il les considère non-seulement en Angleterre, mais dans l'Allemagne, qui est en quelque sorte leur patrie, en France et dans l'Europe entière.

Cet ouvrage remarquable, comme vue d'ensemble, donne aussi des enseignements précieux.

Je commencerai par adresser un reproche à M. d'Assailly; je n'aime pas le titre de son livre : « *le Paupérisme*, etc. » Ce mot de *paupérisme* me paraît fâcheux pour trois raisons. La première, c'est qu'il n'est pas français, et fait partie de la tourbe de ces néologismes barbares que le journalisme s'efforce d'introduire dans notre langue; la seconde, c'est que le livre de M. d'Assailly ne traite en aucune façon du *paupérisme*, mais seulement des diverses formes de sociétés ouvrières; la troisième enfin, c'est que ce mot semble confirmer un préjugé, un lieu commun trop répandu, hélas! à savoir : que le *paupérisme*, les agglomérations d'êtres humains sans pain,

Digitized by Google

sans instruction, sans ressource aucune, sans espérances temporelles, que cela est d'invention moderne, un produit de la civilisation présente. Or, rien de plus faux, quoiqu'il n'y ait rien de plus répété. Sans doute l'industrie traîne après elle un cortége de misères et de souffrances ; je ne l'ai pas caché, nous l'avons vu spécialement quand nous nous sommes arrêtés à considérer l'industrie des mineurs. Mais il n'est pas moins vrai que l'industrie est une immense source de prospérités, de progrès, de développements physiques, moraux, intellectuels. Combien a augmenté le niveau de l'aisance, de l'éducation, de la santé, de la longévité, de la moralité, c'est un fait dont les statistiques (et on a tort de se moquer de la statistique) nous donnent la mesure. Les sociétés modernes recèlent dans leur sein bien moins de ces créatures, dénuées de tout, à jamais déshéritées, que n'en contenaient leurs aînées. Il faut voir dans les chroniques du temps la peinture de ces longues files de mendiants, venant à des époques régulières frapper à la porte des monastères, hommes, femmes, enfants, pauvres êtres nus et affamés, sans espoir en ce monde, classe séparée de toute civilisation, éloignée de toute instruction, absente de tout bonheur, en dehors même des législations ; ces *gueux* du moyen âge, ces populations entières mourant sur les routes au dix-septième siècle, voilà le *paupérisme ;* voilà ce que ne connaissent plus les sociétés modernes, ce que ne connaîtront pas les civilisations à venir ; surtout quand on songe au nombre immense de ces créatures dans les siècles passés, et que ce que nous voyons aujourd'hui à un bien moindre degré, dans les faubourgs, les caves et les greniers de quelques grandes villes, peuplait alors des quartiers complets, remplissait les campagnes, les champs, les villages et les forêts. M. d'Assailly fera donc bien, à mon sens, d'ôter à son ouvrage, ce premier titre, lorsqu'il en publiera une nouvelle édition, ce qui ne peut manquer d'arriver.

Ce livre, en effet, est un de ceux qu'il faut divulguer et qui doivent se répandre : il fait comprendre à tous des questions souvent obscures, embrouillées, comme à plaisir par les hommes spéciaux. C'est là un des grands défauts de nos économistes modernes. On dirait parfois, en vérité, qu'ils veulent faire de l'économie politique un arcane réservé aux initiés et qu'ils s'efforcent de cacher le fruit de la science sous l'enveloppe épineuse des mots techniques ou des formes bizarres. Rien de plus fâcheux ; l'économie politique ne doit pas être un mystère sacré comme ceux des vieilles religions éteintes ou des cultes orientaux, bon seulement pour les privilégiés et les saints. Elle est (car sans cela elle n'aurait aucune raison d'être) la science de l'*utile*, et par conséquent celle qui, plus qu'aucune autre, s'a-

Digitized by Google

dresse à tous et doit être mise à la portée de chacun ; il faut donc garder les grandes choses et les dépouiller des grands mots ; faire connaître les lois et les principes, et les rendre intelligibles et clairs pour tous les esprits. Voilà un des mérites de l'ouvrage de M. d'Assailly, et l'on ne saurait trop l'en féliciter.

Les classes laborieuses sont encore très-peu instruites des lois de l'économie sociale : l'histoire de la *coopération*, sa situation, ses succès, comme ses épreuves, dont M. d'Assailly nous fait un tableau très-intéressant, sont là pour prouver cette triste vérité. Lorsqu'il n'y a pas longtemps, je publiai dans cette même *Revue*, un travail sur le mouvement coopératif, j'exprimais l'espoir que ce mouvement prendrait un véritable développement en France. Les faits n'ont pas jusqu'à présent répondu à ce vœu autant que je l'aurais désiré. Deux choses surtout manquent en France, pour le succès de la coopération, le capital d'abord, parce que la prévoyance n'est pas encore suffisamment entrée dans les mœurs de l'ouvrier français ; mais surtout l'esprit de la liberté, la notion claire de cette sainte chose. On ne le répétera jamais assez : l'idée coopérative ne peut réussir qu'appuyée sur le respect et l'amour de la liberté. Elle est la négation de la doctrine socialiste, basée elle-même sur la contrainte et la tyrannie. Or, nous voyons, hélas ! que dix-sept années de silence et de compression n'ont servi qu'à faire grandir chez les travailleurs français les idées socialistes : les sociétés coopératives fondées par eux sont, pour la plupart, composées de membres dévoués à ces doctrines ; celles-là succombent ou végètent : les seules qui marchent et réussissent sont celles où les associés, ont noblement et virilement emboîté le pas de la liberté. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, ne voulant pas redire ce que j'ai précédemment démontré ; mais j'adjure de nouveau les travailleurs si intelligents de mon pays, d'y réfléchir sérieusement. Leur bien-être, leur succès, leur avancement, leur avenir est là, comme celui de tous les individus, de toutes les nations, de toutes les sociétés ; il est dans la connaissance exacte de ce qui constitue la liberté ; dans le respect et l'amour de la liberté de tous et de chacun.

Terminons donc cette étude par les paroles suivantes, conclusion de l'ouvrage de M. le comte de Paris, car il faut toujours en revenir là. La liberté doit être notre invariable péroraison, plus invariable encore que celle par laquelle Caton finissait chacune de ses haran-

Digitized by Google

gues. « En observant dit M. le comte de Paris, le spectacle que vient de nous donner, en Angleterre, l'enquête de la commission royale, nous avons voulu montrer une fois de plus que le progrès social des classes ouvrières et la solution pacifique des grandes questions qui s'y rattachent, sont dans tous les pays, indissolublement liés à la liberté politique. De tout temps, les pouvoirs qui ont restreint la liberté se sont flattés d'étouffer ces questions, ou d'exploiter à leur profit les passions qu'elles font naître. Ils ont prétendu protéger par le silence les classes riches contre les égarements populaires, et, par l'initiative de leur autorité, servir les intérêts de la classe laborieuse, mieux qu'elle ne saurait le faire elle-même : double et fatale erreur qui prépare de cruelles surprises aux peuples, qui peuvent se laisser bercer par une pareille illusion ! l'absence de publicité, de libre discussion, envenime, sans les résoudre, les questions sur lesquelles elle jette pour quelque temps un voile trompeur, et laisse se creuser un abîme entre les différentes classes d'hommes qui composent une même nation... C'est malheureusement aux époques de grandes crises politiques, que ces questions sociales ont toujours été soulevées chez nous, au moment le moins propice pour les résoudre, lorsque les esprits sont troublés, les passions enflammées et la prospérité matérielle fortement ébranlée. Mais de pareilles questions touchent de trop près la grandeur nationale, pour pouvoir être longtemps privées de la lumière que répand sur elles la liberté politique, et cela surtout dans un pays dont les institutions ont pour base le suffrage universel, ce juge souverain qui peut toujours réformer ses propres arrêts. En France, où il est l'organe reconnu de la volonté populaire, où personne n'a le droit de récuser son autorité, mais où toutes les causes dignes de prévaloir dans les conseils de la nation, où tous les griefs légitimes comptent en appeler de ses jugements passés, à ses jugements futurs, de pareilles questions ne peuvent manquer de l'émouvoir profondément, et le jour doit venir où il fera usage de sa puissance pour en chercher la solution. La liberté et la publicité, ces garanties tutélaires de la justice, dont, comme tout autre tribunal, il ne saurait se passer, peuvent seuls effacer les traces des terribles malentendus qui ont éveillé chez les uns tant d'alarmes, chez les autres, tant de vaines illusions, qui ont fait couler tant de sang et laissé dans les cœurs ces funestes conséquences de la guerre civile, les pusillanimes défiances et les haines concentrées. Elles seules sauraient prévenir, si jamais on pouvait le craindre, le retour de pareils malheurs... Ce n'est pas telle ou telle pièce inconnue ailleurs, qui a soutenu la constitution anglaise au milieu de toutes les transformations politiques et sociales : c'est

Digitized by Google

ce moteur destiné à exercer dans tous les pays libres, la même autorité souveraine, et qui s'appelle l'opinion publique. Quelque diverses que soient, dans tous ces pays, les institutions par lesquelles agit la puissance de l'opinion, elles peuvent toujours se comparer aux traductions en langages variés d'une seule et même pensée. Pas plus que d'autres, nous ne sommes exclus de ce qui appartient à tous les temps, à toutes les races, à toutes les contrées. Le remède que la liberté politique apporte au danger soulevé par les questions sociales est également efficace chez tous les peuples qui savent l'appliquer ; et il n'est plus maintenant une seule nation, jalouse de conserver son rang dans le monde, qui puisse traiter cette liberté, attribut suprême de l'homme civilisé, comme un simple objet de luxe, dont on se pare un jour et que le lendemain on dédaigne impunément. »

On ne saurait mieux dire.

ANTONIN D'INDY.

Digitized by Google

MÉLANGES

DU DOUTE

Par M. Henri de Cossoles. — 1 vol. in-12. Paris. Didier, 1867.

Ce n'est ici ni un livre de controverse philosophique ou religieuse, ni purement et simplement un recueil de sentences. La pensée y suit une marche tracée à l'avance; elle a un but; elle revient, et peut-être même revient trop souvent à une idée dominante dans laquelle se résume tout ce livre. Mais, d'un autre côté, on a semblé craindre que l'enchaînement des idées ne se fît trop sentir; le livre est fragmenté; la phrase va par sauts et par bonds; les sentences sont coupées par des paragraphes qui semblent les rendre indépendantes les unes des autres. Il y a au fond toute l'unité d'une thèse philosophique, mais cette unité n'est pas dans la forme et elle se dérobe aux yeux du lecteur.

Ceci me semble un tort. Le but de l'auteur est trop sérieux et sa conviction trop sincère pour qu'il ne mette pas avant tout la nécessité de persuader, disons mieux, de convertir. Or, ni la conversion de l'intelligence, ni celle du cœur ne s'opèrent en général par des mots isolés. La lumière qu'on leur présente ne doit pas se montrer à eux comme une suite d'éclairs. Il faut les conduire doucement par un chemin qu'on aplanit autant que possible, de vérité en vérité : il ne faut pas craindre que la chaîne qui unit ces vérités soit trop apparente ; la légèreté de l'esprit, l'inconséquence de la raison, les répugnances du cœur sont toujours assez disposées à détacher les anneaux de cette chaîne.

Un autre défaut secondaire, mais encore grave, qui résulte de cette absence de méthode apparente, ce sont les redites. Malgré soi, on revient à la pensée dominante parce qu'en effet on l'a toujours présente à son esprit ; on y revient d'autant plus que la route est moins exactement tracée. Quand le livre conclut, le lecteur trouve seulement qu'il répète.

Digitized by Google

Nous avons commencé par ces critiques afin de pouvoir ensuite dire en toute liberté d'esprit ce qu'est le livre et ce qu'il témoigne de talent viril et de fermeté philosophique. La pensée principale est celle-ci : que la foi est un acte, non-seulement de l'intelligence, mais du cœur ; que le doute, par conséquent, n'est pas toujours une hésitation de l'esprit, mais bien plus souvent une répugnance de la volonté; que la vérité religieuse est assez évidente en elle-même pour que notre raison, malgré ses lacunes et ses faiblesses, puisse la connaître et l'accepter, mais que, comme la vérité religieuse n'est pas seulement vérité, science, théorie, qu'elle est en outre loi, morale, devoir, elle rencontre d'autres obstacles que ceux que la raison pourrait lui opposer. Notre intelligence ne répugne pas à la doctrine, mais notre cœur renie la morale, décline le devoir, repousse la loi ; et notre cœur, pervertissant l'intelligence pour en faire sa complice, lui inspire les doutes, les objections, les hésitations, les incertitudes, les ténèbres. Voilà pourquoi la foi est une vertu, parce qu'elle est un acte de la volonté et de la volonté libre. Si la croyance à la vérité religieuse n'impliquait aucun devoir et n'imposait aucun sacrifice, le cœur n'aurait rien à dire et laisserait l'entendement reconnaître le vrai, sans difficulté et par conséquent sans mérite. Mais c'est parce que le cœur se met de la partie, et qu'éclairé par l'intelligence, il ne l'est cependant pas assez pour n'avoir pas à lutter contre lui-même, c'est à cause de cela qu'il faut pour croire, non-seulement un esprit juste, mais une volonté droite : c'est à cause de cela que la foi est un acte volontaire, un acte libre, par conséquent un acte méritoire.

Cette grande vérité est une de celles sur lesquelles il faut le plus insister, et à juste raison elle remplit tout ce livre. Elle explique, et l'auteur explique par elle pourquoi l'évidence de la foi, qui a saisi les uns, semble avoir glissé sur l'esprit des autres; l'évidence de la foi est la même pour tous, comme les vérités mathématiques sont les mêmes pour tous: mais ce sont les volontés qui diffèrent : plus droite et plus ferme chez l'un, la volonté est chez l'autre plus faible et moins pure ; on méconnaît le vrai parce qu'on n'accepte pas le bien. Par cette vérité fondamentale, l'auteur explique encore pourquoi l'évidence scientifique est moins contestée que l'évidence religieuse. Le cœur de l'homme est indifférent à l'un et a intérêt à contester l'autre. Si les vérités géométriques impliquaient un sacrifice à faire et un devoir à accomplir, soyez-en sûr, on douterait des vérités géométriques; il se présenterait, aujourd'hui surtout où les prétentions scientifiques se font si facilement admettre, il se présenterait de savants docteurs pour vous dire qu'autrefois il était permis de croire que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, mais que « nous avons changé tout cela, » que ce siècle de progrès ne peut plus s'en tenir aux vieilles mathématiques des temps passés, que toutes les idées se sont élargies, la mesure des angles comme tout le reste, et que la critique du dix-neuvième siècle, par des appréciations supérieures dont elle est dispensée de dire le pourquoi (c'est une

Digitized by Google

dispense qu'elle se donne presque toujours), sait à n'en pas douter que les trois angles du triangle de l'avenir seront équivalents à trois angles droits. Hegel n'est-il pas allé tout aussi loin lorsqu'il a soutenu l'identité du contraire? « Si la proposition du carré de l'hypoténuse, dit M. Taine, changeait nos habitudes d'esprit, nous l'aurions réfutée bien vite. » A plus forte raison si elle changeait nos habitudes de cœur.

Voilà la donnée principale du livre. Malgré les inconvénients de cette forme entrecoupée dont nous nous plaignions tout à l'heure, il est pensé avec vigueur et il est écrit surtout avec un rare bonheur d'expression. Citons quelques mots : « Le christianisme enseigne un Dieu pauvre et crucifié, il dit : « Soyez doux et humbles de cœur, aimez les pauvres et la pau- « vreté ; » voilà les mêmes raisons qui décident les uns à le croire et les autres à le rejeter. » — « Bien que la vérité et la divinité du christianisme soient démontrées à notre raison, les sens et l'imagination, qui ont coutume de nous gouverner, font cependant que nous sommes sans cesse tentés par le doute ; comme un aveugle, bien qu'averti de la présence d'un roi, l'oublie néanmoins, et cela d'autant plus aisément qu'il est distrait par des bruits étrangers ou absorbé par de puissants intérêts. » — « Voir n'est pas croire, car non-seulement on croit sans voir, comme font les chrétiens, mais on voit sans croire, comme ont fait les juifs. » — « Nul miracle ne nous convaincrait parce que nul ne nous contraindrait. » — « C'est faire un étrange mépris de l'humanité que de déclarer l'erreur nécessaire, et un étrange mépris de la vérité que de déclarer l'erreur salutaire. »

Nous nous en tenons là et ne pouvons que conseiller au lecteur de connaître par lui-même ce livre plein de l'amour et de l'intelligence de la vérité. Que ne pouvons-nous le conseiller et le faire accepter surtout aux âmes pour lesquelles il est fait, aux âmes qui sont de bonne foi dans le doute. Par cela même que ce livre laissant de côté bien des questions accessoires, s'en tient à la question principale et la précise avec un bonheur d'expression et une énergie philosophique que je ne puis assez signaler, il serait infiniment utile à tant d'âmes qui, dans leur légèreté et leur ignorance, ne rejetent pas précisément la lumière, mais ne la cherchent pas.

F. DE CHAMPAGNY.

HISTOIRE DE CHARLES VIII, ROI DE FRANCE

Par M. DE CHERRIER, membre de l'Institut. 2 vol. in-8. — Paris. Didier

Le nom du savant auteur de l'*Histoire de la lutte des papes et des Empereurs de la maison de Souabe* est connu de nos lecteurs. Tous les amis des

Digitized by Google

études sérieuses ont lu le beau livre qui a fondé sa réputation d'historien. C'est le fruit des occupations de sa verte et studieuse vieillesse qu'il nous donne aujourd'hui dans un nouvel ouvrage, digne du premier et destiné à un égal succès. Comme pour d'autres vieillards qui continuent à porter le sceptre de l'intelligence dans notre pays, qui en sont la gloire et à qui nous ne voyons malheureusement se préparer aucun successeur dans les nouvelles générations, l'âge n'a éteint chez M. de Cherrier ni l'activité de l'esprit, ni l'ardeur au travail, ni la puissance de pénétration historique. On pourrait presque dire qu'il se maintient dans une voie de progrès constant. Son nouveau livre révèle, avec toutes les hautes facultés dont il a déjà fait preuve pour éclaircir les obscurités du passé, pour mettre en lumière le sens véritable des événements, une étendue de recherches dans les documents originaux et les archives, qui réclamait la persévérance d'un bénédictin et devant laquelle des hommes encore dans toute la vigueur de la jeunesse eussent peut-être hésité. Il faut réellement admirer le savant que de semblables recherches, non plus que les voyages qui seuls pouvaient les permettre, n'ont pas fait reculer à quatre-vingts ans, et qui a su tirer de ces matériaux recueillis avec tant de zèle et de courage deux volumes destinés à garder une place des plus honorables parmi les travaux relatifs à l'histoire de la France et de l'Italie pendant le quinzième siècle.

Le sujet est des plus intéressants et des mieux choisis. Le règne court et agité de Charles VIII n'est pas un des règnes brillants de nos annales. Son épisode principal, l'expédition d'Italie, aventure imprudemment engagée, follement conduite, où les fautes s'accumulèrent sur les fautes, se termina par un désastre complet, malgré la brillante journée de Fornoue qui vint du moins jeter un éclat chevaleresque sur la retraite du roi. Peu d'événements furent plus funestes à la France, qu'elle entraîna dans ces guerres d'Italie où ses forces devaient si longtemps s'user en pure perte. Mais les fatales conséquences de la résolution prise par Charles VIII d'aller revendiquer le trône de Naples font de son règne un moment décisif dans l'histoire. « L'entrée de Charles VIII en Italie, dit très-justement M. de Cherrier, acheva de grouper les seigneurs féodaux autour du roi; elle commença de mettre en relations régulières et diplomatiques les grandes nations européennes, prépara l'équilibre européen et fut cause des plus importants changements dans les mœurs, dans la politique, dans la carte de l'Europe. » Pour l'Italie particulièrement, ces changements furent funestes. Au début de la campagne, l'Italie était troublée, mais libre encore ; à la fin, elle est domptée, foulée de tous côtés par les étrangers, bientôt elle sera privée de toute indépendance. Les Italiens, très-intéressés dans la question, ne s'y sont pas mépris ; tous voient dans l'expédition de Charles VIII l'époque d'une révolution profonde dans leur histoire, et d'une révolution malheureuse. Ajoutons que dans la marche générale de la civilisation l'imprudente équipée du roi de France est un événement qui n'a pas eu de moindres

Digitized by Google

conséquences que la prise de Constantinople. C'est alors que l'Italie, ses arts, sa poésie, sa civilisation raffinée, élégante et déjà si corrompue, ont été révélés à la France, chez qui cette expédition inaugure la Renaissance et ouvre l'ère moderne. On conçoit que l'étude d'événements si importants par leurs résultats ait séduit l'éminent historien auquel nous devions déjà le meilleur récit de la grande crise de la lutte entre les papes et les Empereurs qui décida de l'histoire du moyen âge.

Mais M. de Cherrier n'a pas borné ses recherches à la seule expédition d'Italie, bien que celle-ci tienne la place principale dans les deux volumes qu'il vient de publier. Il nous raconte tout le règne depuis ses débuts; il montre fort bien le résultat peu fécond des états généraux de 1484; il suit le gouvernement sans titre légal, mais habile et salutaire, d'Anne de Beaujeu, au milieu des obstacles et des périls qui l'environnaient; il loue « la sagesse, la fermeté et la prudence dont cette princesse fit preuve dans la guerre soutenue contre elle par les princes. » Sur la régence d'Anne de Beaujeu, la révolte à laquelle elle se vit en butte et la campagne que couronna la bataille de Saint-Aubin, M. de Cherrier a trouvé beaucoup de choses neuves dans les documents qu'il a étudiés, et les intrigues compliquées de cette époque sont éclairées dans son livre d'une lumière qui jusqu'alors manquait tout à fait.

M. de Cherrier n'a pas éclairci d'une manière moins heureuse, par ses recherches dans les archives italiennes, les intrigues bien autrement enchevêtrées qui se croisaient dans tous les sens en Italie pendant les négociations préparatoires à l'expédition au delà des Alpes, et celles dont l'armée royale fut constamment entourée dans sa marche, intrigues où se déploie tout le génie astucieux des Italiens, dont la loyauté française était incapabe de discerner et de dénouer la trame et où l'imprudente légèreté de Charles VIII, tombant dans les piéges qui lui étaient tendus, se laissa donner à plus d'une reprise les apparences de la mauvaise foi. Les changements de front subits des princes et des républiques italiennes, dont les causes n'étaient pas pénétrées dans les autres histoires, s'expliquent à l'aide des documents dont s'est servi le savant auteur. Le rôle d'Alexandre VI nous paraît particulièrement bien saisi : « Dans un moment d'irréflexion, dit M. de Cherrier, le pape veut s'assurer l'appui du roi des Romains et principalement celui d'une armée française, qu'il appelle à la conquête de Naples; mais les événements prouveront bientôt que sa pensée intime n'était pas d'appeler sur l'Italie une invasion étrangère, mais seulement d'amener le roi de Naples à obéir à ses exigences. » Les faits attestent la vérité de ce jugement. « Alexandre VI désirait passionnément fermer l'Italie aux Français et voulait éviter d'en venir à une rupture manifeste avec leur roi. » Lors de l'expédition, « il se montre ami du roi en apparence, ennemi dangereux en réalité. »

Il est impossible de connaître mieux que M. de Cherrier l'Italie du quin-

Digitized by Google

zième siècle avec ses splendeurs et ses misères, ses arts, sa culture intellectuelle, les raffinements de sa politesse et en même temps ses divisions, ses mœurs corrompues et sanguinaires, sa fourberie incurable. Tous ces contrastes sont présentés dans son livre sous les couleurs les plus vraies. Une chose dont nous lui savons gré, c'est qu'aucune préoccupation extérieure ne l'entraîne à dissimuler la vérité historique, même dans ce qu'elle peut avoir de fâcheux. Si jamais on ne s'est plus occupé d'histoire que de nos jours, jamais non plus l'histoire n'a été plus systématiquement faussée à des points de vue de partis et d'écoles. En face des écrivains qui travestissent avec une suprême mauvaise foi tous les faits du passé pour y trouver des armes dans leur guerre contre l'Église, nous en avons vu d'autres tomber dans l'excès opposé, s'éloignant autant de la vérité pour tout défendre et tout justifier. Ne s'est-il pas trouvé un historien qui a cru l'honneur de la papauté engagé à la réhabilitation d'un pontife indigne et criminel comme Alexandre VI ? M. de Cherrier a su se tenir à l'abri de ces erreurs. Catholique fervent, profondément dévoué à la cause de la papauté, il n'hésite pourtant pas à nous montrer les papes du quinzième siècle « s'endormant dans une complète sécurité » et « revenant aux anciens abus sans qu'aucun frein pût les retenir. » Il peint leur cour corrompue, le népotisme porté jusqu'à l'excès, la vénalité et l'intrigue régnant dans les conclaves, « la tiare, trop souvent refusée au plus digne, vendue au plus offrant ; » il avoue que « jusqu'au seizième siècle, le mal, loin de cesser, fut malheureusement en progrès. » Mais en même temps il proclame que « les pernicieux exemples donnés par le Vatican ne furent point la cause première du mal moral qui déjà minait la société italienne. » Il établit que le grand tort des papes de cette époque fut de ne pas lutter assez contre le mal et de succomber trop souvent à la contagion de ce qui les environnait ; que ce fut alors pour la papauté un temps d'épreuve, de chute même, qui amena le châtiment et ensuite la réparation.

Les opérations militaires sont racontées dans le livre de M. de Cherrier avec le même soin que les négociations diplomatiques et les intrigues des cours, avec une compétence spéciale et une clarté parfaite. En ce genre, ce qui est particulièrement neuf et intéressant, c'est le récit, négligé par tous les autres historiens, des combats intrépides et des malheurs soutenus par la poignée de vaillants soldats que Charles VIII, en se retirant, avait laissés dans le royaume de Naples et qui pendant un certain temps y continuèrent la lutte, sans secours et sans communications avec la France. En lisant ces pages, on s'aperçoit tout de suite que M. de Cherrier a fait la guerre, et cela sur le terrain même qui avait été au quinzième siècle le théâtre des opérations qu'il expose si bien.

L'ouvrage se termine par un résumé rapide, mais plein d'intérêt, des guerres d'Italie sous Louis XII et François Ier, conséquences de l'expédition

Digitized by Google

de Charles VIII. M. de Cherrier nous permettra seulement de regretter qu'il n'ait pas consacré aussi un chapitre à l'influence que la première expédition dirigée au delà des Alpes exerça sur les arts et sur les lettres dans notre pays.

FRANÇOIS LENORMANT.

LES MAITRES DANS LES ARTS DU DESSIN

Par M. LELIUS. — 1 vol. in-4 avec figures. Paris, Bigaud, éditeur.

Jamais peut-être l'histoire des beaux-arts n'a présenté un plus singulier contraste que de nos jours. Un talent d'exécution consommé uni à une insouciance presque complète des grandes traditions de l'art léguées par le passé, tel est le caractère général, et pour ainsi dire le seul trait commun de l'école moderne. Quelle protestation meilleure contre cette désertion des principes et quel enseignement plus opportun offert en de telles circonstances au public tout entier que le récit de la vie et de l'œuvre des plus illustres maîtres des temps modernes? Les travaux de ce genre ont droit par avance à l'attention de quiconque s'intéresse à la destinée de l'art contemporain, de tous ceux surtout qui s'attristent de voir délaissées si généralement ces sources sacrées de l'idéal d'où pourraient jaillir encore pour les générations nouvelles des flots d'inspirations élevées.

Le livre que nous signalons aux lecteurs du *Correspondant* est tout imprégné de l'esthétique de Platon et de Phidias, qui est aussi celle de Raphaël et de Poussin, et que nous croyons éternelle comme les idées d'où elle découle. C'est là un premier mérite qui nous touche fort; mais il en a de plus d'un genre. Ce n'est pas seulement un recueil de notices biographiques sur les maîtres dans les arts du dessin, c'est une galerie de figures qu'on peut dire vivantes, car chaque maître s'y présente lui-même au lecteur dans un « portrait autographe, » en même temps que les notices présentent la physionomie intellectuelle de l'artiste. « Les portraits, placés en regard, donnent plus que la ressemblance de chaque maître, ils offrent dans un morceau de prédilection un spécimen de sa manière. » Ils mettent en relief d'une façon saisissante le rapport intime et mystérieux qui semble exister entre les traits du visage et ceux du caractère et du génie. Qui pourrait voir aux *Uffizj* de Florence et au Louvre les portraits peints par eux-mêmes de Raphaël et de Rubens, du Poussin, de Vélasquez, d'Andrea del Sarto, de Philippe de Champagne, du Tintoret, de Rembrandt, etc., sans être frappé de cet accord si remarquable entre l'homme et son œuvre. C'est

[1] 1 vol. in-4 avec figures. — Paris, Rigaud, édit.

Digitized by Google

dans ce rapprochement intéressant qu'est l'idée-mère de l'ouvrage dont nous nous occupons. Il fallait, pour qu'elle ne perdît rien de sa valeur, que d'une part elle fût soutenue par une excellente exécution des gravures, de l'autre que les notices concernant chaque artiste fussent touchées par une plume ferme, concise et familière avec les appréciations esthétiques. Cette double condition a été pleinement remplie. Les vingt-sept portraits qui composent le recueil ont été gravés par des artistes du premier ordre, d'après les originaux qui se trouvent dans les musées de Florence ou de Paris. Nous avons eu la prétention, dit l'auteur du texte, que chaque gravure fût aussi un autographe, en ce sens qu'elle rendît réellement la manière en même temps que les traits du maître. » Restait la tâche difficile de présenter au lecteur, dans une série d'études auxquelles la volonté de faire un ouvrage pour le grand public ne permettait de donner qu'une courte étendue, un résumé de la vie de chaque maître et une appréciation de son génie. L'auteur a puisé les éléments de ses récits à la source originale des mémoires et de la correspondance des artistes eux-mêmes; il a su mettre à profit les travaux contemporains relatifs à l'histoire de l'art. Les vingt-cinq notices qu'il nous offre dans ce premier recueil sont intéressantes et substantielles. Chaque école passe sous nos yeux, suivant son développement chronologique, personnifiée dans ses plus illustres représentants. Les grandes et belles physionomies de Michel-Ange et de Raphaël ont été étudiées avec un soin particulier et un amour qu'expliquent bien les prédilections hautement déclarées de l'auteur pour les représentations e l'art, où la pensée plane sur l'harmonie des formes et leur communique la beauté véritablement idéale. « Le but de l'art est de procurer par les sens une délectation à l'esprit, la plus grande de toutes. » En s'emparant de cette pensée de Poussin, qui contient tout une théorie du beau, l'écrivain la développe dans une introduction de quelques pages excellentes, dont nous regrettons de ne pouvoir citer que peu de lignes. Analysant l'impression si vive que produisent sur nous les grandes scènes de la nature, il aperçoit remuées en notre âme par ce spectacle les idées de l'éternité, de la création, de la cause première et de la cause finale. « Ainsi, dit-il, ce paysage est beau, ce spectacle est sublime parce que mon imagination le complète, l'interprète, l'arrange, parce que mon esprit et mon cœur sont en jeu. Nous demandons à l'artiste qui reproduit la nature de ne pas oublier ce commentaire et de faire également appel à toutes les facultés de l'âme en mettant les siennes dans son pinceau. Puisqu'il se substitue au spectateur, qu'il fasse parler la nature dans sa reproduction, qu'il soulève le voile et cherche le Dieu caché dans ses œuvres. » Il ne faut pas toutefois que l'artiste arrive à sacrifier le corps dans le désir de mieux dégager la pensée. « Quelques-uns l'ont exténué, comme le solitaire qui par ses privations détache l'âme de son enveloppe terrestre; c'est tourner la difficulté et supprimer une des données du problème; il faut peindre

Digitized by Google

l'âme, mais l'âme *encore vêtue de chair*, comme dit Michel-Ange. » Ne rien négliger de l'étude des formes prises dans la nature, mais, loin de les dégrader, les purifier et les embellir par une sorte de sélection continuelle, jusqu'à ce type accompli de la beauté qui réside au fond de nous-même; faire luire alors sur ces représentations idéales de la personne humaine les sentiments de l'âme, comme le soleil sur un beau paysage, et les grouper dans un rapport harmonieux et expressif, voilà, ce nous semble, une manière d'entendre l'objet des beaux-arts digne de tenter les esprits les plus ambitieux dans leurs aspirations. Mais comment atteindre ces hauteurs? La recette ne saurait être donnée; toutefois, le biographe des maîtres dans les arts du dessin offre aux méditations de ceux qui y visent ce passage du *Timée* qui montre la voie à l'artiste qui, l'œil fixé sur l'Être immuable et se servant d'un pareil modèle en a reproduit l'idée et la vertu, ne peut manquer d'enfanter un tout d'une beauté achevée, tandis que celui qui a l'œil fixé sur ce qui passe, avec ce modèle périssable ne fera rien de beau. » Si les écoles de Florence et de Rome, qui se sont inspirées de ces hautes doctrines, ont avant toutes les autres l'admiration et les sympathies de notre auteur, elles ne le rendent pas indifférent aux séductions du coloris vénitien ni aux merveilles que le sentiment pittoresque et la science de la lumière ont produites dans les Pays-Bas. Peut-être cependant, si nous pouvions entrer dans le détail de sa critique, aurions-nous à discuter quelques appréciations, qui nous paraissent empreintes d'un peu de sévérité vis-à-vis de maîtres appartenant à ces dernières écoles. Nous pardonnerions plus facilement que lui à Rubens, par exemple, d'avoir ignoré l'expression du sentiment religieux dans les sujets qui le requéraient le plus, en faveur de cette conception si vivante et si hardie de la nature, de cette gamme savante de la lumière, aux intensités variables suivant la profondeur des plans qui constituent de véritables conquêtes dans le domaine des beaux-arts, car on peut affirmer que les anciens n'avaient pas soupçonné les effets de ce genre. Mais de telles considérations nous mèneraient beaucoup trop loin. Nous ne voulons plus que dire un mot de l'écrivain qui a signé ces études distinguées. Le nom de Lelius rappellera à ceux qui se préoccupent des publications relatives aux beaux-arts un texte accompagnant la collection gravée du musée de Versailles. Les plus curieux chercheront quelle individualité a emprunté aux souvenirs de la république romaine le nom sympathique de Lelius, deux fois associé aux victoires des Scipion et plus tard à leurs glorieux loisirs, remplis par le culte des lettres.

Quelle que soit la pensée qui ait guidé l'auteur dans le choix de ce pseudonyme, nous lui savons gré, quant à nous, d'avoir réveillé le souvenir de nos admirations classiques, en inscrivant le nom de Lelius en tête d'une œuvre consacrée à la défense des vrais principes de l'art.

LÉON LARMAC.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

I. *La Misère au temps de la Fronde et de saint Vincent de Paul*, par M. Feillet. 1 vol. — II. *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, par le P. Gouilloud. 1 vol. — III. *Saint Agobard, archevêque de Lyon, sa vie et ses écrits*, par M. l'abbé Chevallard. 1 vol. — IV. *Bonaparte, le Concordat de* 1801 *et le cardinal Consalvi*, par M. J. Crétineau-Joly. 1 vol. — V. *L'Empereur Napoléon Ier et le pape Pie VII*, par M. de Fallois. 1 vol. — VI. *Relation de l'expédition d'Afrique en* 1830 *et de la conquête d'Alger*, par M. D'Anlt-Dumesnil. 1 vol. — VII. *Appel d'un protestant au pape*, par M. David Urquhart. 1 vol.

I

Il est dans l'histoire certaines époques, comme certains hommes, dont la réputation, quand on y regarde de près, s'explique difficilement. Telle est, chez nous, l'époque de la Fronde, qui n'évoque que des idées plaisantes. Dans la suite de nos révolutions, c'est, par rapport à la Ligue, la petite pièce après la tragédie. Lorsqu'on a dit de ces dix ans de troubles civils que ce fut une guerre ridicule, on croit avoir tout dit. C'est pour les historiens un sujet traditionnel de moquerie : ils rivalisent entre eux à qui en fera les récits les plus amusants et racontera avec le plus de gaieté les bons tours que se jouent le coadjuteur et Condé, les exploits oratoires du duc de Beaufort aux halles, les hauts faits d'armes des robins à la barrière de Charenton, les parties de barres militaires de Turenne et du « Mars français, » les jeux de coulisses politiques d'Anne d'Autriche et « du Mazarin, » etc. Quant à regarder plus loin — nous ne disons pas dans les cartes des joueurs, mais dans la situation de ceux qui payent les enjeux, — bien peu y ont pensé. M. Michelet lui-même, qui aime tant à découvrir le côté laid des choses, ne s'est pas avisé de le chercher ici; il ne voit, en effet, dans la Fronde, « qu'une gaie et vive échappée d'écoliers entre deux maîtres, entre Richelieu et Louis XIV. » Ce n'est que tout récemment et de nos jours que l'histoire a fouillé plus profondément sur ce point. Un écrivain de talent qui s'intéresse au passé par le cœur autant que par l'esprit, M. Feillet, a le premier prêté l'oreille aux pleurs qui se mêlent avec le rire sur ce théâtre confus de la Fronde, et, soulevant le rideau qui nous en cache le fond, nous a montré, derrière la tragi-comédie qui se joue à la lumière de la rampe, le drame lugubre qui se déroule dans les froides obscu-

Digitized by Google

rités de l'arrière-scène. Son livre[1] — tant les époques les plus voisines de notre histoire nous sont encore peu connues! — a été pour tout le monde une révélation.

Avant M. Feillet, il est vrai, les biographes de saint Vincent de Paul avaient signalé ce côté sinistre d'un épisode historique que l'on s'obstine à voir exclusivement à travers les *Mazarinades*. Mais qui lit les Vies des saints? D'ailleurs, il faut le reconnaître, ni le vieil Abelly, ni M. Capefigue, ni M. de Bussière, ni M. Maynard lui-même, le mieux informé de tous, n'ont pénétré aussi loin dans l'abîme de misères que présentait la France quand la Providence suscita le saint instituteur des Sœurs de la Charité, n'en ont offert un tableau aussi précis et aussi détaillé, et n'ont rattaché d'aussi près ces maux à leurs causes. Ne le leur reprochons pas; ce n'était pas là ce qu'ils se proposaient : leur but, à eux, n'était pas de déployer au large le tableau de ces calamités ni de rechercher d'où elles étaient venues, mais de montrer de quelle façon elles furent soulagées. M. Feillet n'omet pas ce dernier point, sans doute, mais c'est sur les autres qu'il appuie particulièrement.

Son sujet ainsi envisagé le menait tout droit à une nouvelle histoire de la Fronde. Et c'est en effet, ou peu s'en faut, ce qu'est et ce que veut être son livre. « La véritable histoire de la Fronde n'est pas dans les Mémoires du temps, » dit M. Feillet. Il serait plus exact de dire qu'elle n'y est pas tout entière. Ce que les Mémoires, les pamphlets, les chansons nous disent de cette étourdie et incohérente tentative de résistance au pouvoir absolu est d'une vérité manifeste, mais ce n'en est qu'un côté; pour s'en faire une idée complète, il faut, comme M. Feillet, se procurer d'autres informations; à côté de ceux qui firent la guerre, il faut entendre ceux qui en souffrirent et en payèrent les frais. Or les témoignages de ces derniers sont plus nombreux qu'on ne pense. On s'en convaincra en lisant le livre de M. Feillet : tout ce qu'il nous apprend repose sur des documents positifs, et que de choses il nous apprend que nous soupçonnions à peine! Ah! ce furent de cruelles années que celles de la minorité de Louis XIV. Il faut que la prospérité et la gloire de son règne personnel aient été bien grands pour en avoir si vite réparé les maux et si complétement effacé le souvenir!

Reconnaissons-le toutefois avec M. Feillet, les souffrances de cette période ne lui sont pas entièrement imputables. Si la France souffrit tant alors, c'est qu'elle avait déjà beaucoup souffert. Nous ne parlons pas des épouvantables plaies que lui avait faites la Ligue : le règne de Henri IV, si court qu'il eût été, les avait en grande partie cicatrisées; mais, dès la seconde moitié du ministère de Richelieu, ministère si réparateur cependant,

[1] *La misère au temps de la Fronde et de saint Vincent de Paul.* 4e édition. 1 vol. in-12. — Didier, quai des Augustins.

Digitized by Google

la reprise de la guerre contre la maison d'Autriche et les charges qu'elle entraîna avaient répandu partout la misère. Le tableau que M. Feillet trace de la situation intérieure de la France à la mort du grand cardinal, tableau dont les éléments, inédits pour la plupart, ont été recueillis partout, contraste douloureusement avec celui de la position glorieuse qu'elle commençait à prendre au dehors.

Ce qui ajoutait au mal, c'était le mauvais système économique alors en vigueur, la fâcheuse organisation foncière, la mauvaise assiette de l'impôt et les entraves de toutes sortes mises au développement de l'industrie. Quoique les vices de ce régime, que Sully avait laissé subsister et qui ne devaient disparaître que sous Colbert, aient été bien des fois dénoncés, on en lira encore ici l'exposé avec intérêt, parce qu'il est plein de détails neufs et singuliers.

Anne d'Autriche, qui prit les rênes après Richelieu, n'avait rien de ce qu'il fallait pour remédier au mal : son ignorance en fait d'administration était prodigieuse. Aussi la France, qui l'avait acclamée, ressentit-elle bientôt une profonde déception. « Ce grand bonheur, dit M. Feillet en parlant du fortuné début de la Régence, ce grand bonheur fit deux malheurs : il créa un héros insatiable et insupportable, monté sur des échasses et prêt à tout tuer pour la moindre prétention d'orgueil ou d'intérêt ; d'autre part, il glorifia l'avénement de Mazarin et affermit son pouvoir. La France et toutes ses misères sont là en germe. »

Cette guerre de la Fronde, M. Feillet en dessine avec beaucoup de netteté les péripéties et les phases ; mais il ne la raconte qu'au point de vue des résultats qu'elle eut sur la situation économique du pays, et seulement pour montrer dans quelle proportion et de quelle manière chacun de ses actes en aggrava le mal. L'aspect politique des événements n'est pas celui auquel il s'attache ; leurs effets dans l'ordre matériel et leur influence sur le sort des populations, voilà ce qu'il recherche.

Inutile de dire que ces effets furent déplorables : les guerres n'en ont pas d'autres en ce genre ; mais à quel point ils le furent, c'est ce qu'on ne sait point aujourd'hui et ce qu'on ne pourrait se figurer si l'on n'en avait les r euves malheureusement trop nombreuses et trop positives. Les détails que nous donne à cet égard l'auteur de la *Misère au temps de saint Vincent de Paul* sont tout à fait navrants. Nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs : il y a là un spectacle qui serre l'âme et qui ferait maudire l'époque, si à côté de ces misères ne se montrait la charité.

Ces deux faces de la médaille, M. Feillet les expose tour à tour. Auprès de la Fronde et des maux qu'elle produit, il place samt Vincent de Paul et les secours que crée son inventive charité. Vincent de Paul ! Devant ce nom toute tête s'incline ; croyants et incroyants le saluent, car il représente la sainteté dans ce qu'elle a de plus sympathique. « Vincent, dit M. Feillet, est plus que le grand homme d'un pays, c'est l'apôtre d'une

Digitized by Google

cause qui intéresse l'humanité dans ce qu'elle a de plus intime, de plus touchant, de plus redoutable, la cause des pauvres ; rarement l'histoire aura à inscrire des titres plus purs. » Sa gloire, à lui, est d'avoir, par l'intensité de la charité dont son cœur était plein, fait jaillir du cœur des autres celle qu'y étouffait l'égoïsme développé par la longue durée des maux publics.

Soyons juste pourtant : quand Vincent de Paul entra dans la vie, plusieurs symptômes de régénération se manifestaient, tant dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre moral. Le commencement du dix-septième siècle, en effet, est l'ère de la grande réforme catholique qui se substitua, chez nous, à la prétendue réforme de Luther et de Calvin. Même dans l'œuvre spéciale de l'assistance publique, saint Vincent de Paul avait été devancé. Selon M. Feillet, l'initiative en aurait été prise par un laïque qui, dès 1650, avait formé une association charitable pour le soulagement des pauvres gens de la campagne réduits à mourir de faim par suite des mauvaises récoltes, du passage des armées royales et des incursions de l'ennemi. Le fondateur de cette pieuse association était, dit M. Feillet qui le premier, croyons-nous, a fait connaître son œuvre et révélé son nom, un membre du Parlement appelé Charles Maignart de Bernières. « Il se constitua comme le procureur des provinces désolées, et pour cet effet vendit sa charge de maître des requêtes au Parlement. Ami et disciple de Port-Royal, il trouva des soutiens pour son œuvre dans deux autres collègues, du Gué de Bagnols et Lenain, qu'une affection filiale unissait comme lui à la pieuse maison de Saint-Cyran. On sait assez que la bienfaisance publique était dans les habitudes parlementaires. Les *Registres du Parlement* de Paris, comme ceux de Rouen, ainsi que les *Mémoires* d'Omer Talon, font mention de nombreuses *assemblées charitables* de ces magistrats ayant un caractère officiel. Le premier président était d'ordinaire choisi comme chef des œuvres de bienfaisance ; de là la réputation de charité un peu exagérée peut-être de certains présidents, comme Pomponne de Bellièvre, par exemple. »

M. de Bernières, ajoute M. Feillet, associa à son œuvre, en dehors de Port-Royal, un certain nombre de personnes qu'avait touchées la détresse publique, entre autres l'épicurien Maucroix, et, dans le but sans doute d'entretenir le zèle de ses confrères en bienfaisance ou de leur rendre compte de l'emploi des secours qu'ils avaient fournis, il publia, sous le titre de *Relations*, une sorte de journal de l'œuvre, journal qu'il rédigeait lui-même et qui se composait en grande partie de la correspondance des membres résidant en province. Le succès de l'association et celui du journal furent grands ; il y eut, grâce à l'une et à l'autre, beaucoup de bien de fait. Malheureusement, la charité revêtait là un caractère de *coterie* (le mot est de M. Feillet) qui la rendit suspecte au pouvoir, et M. de Bernières fut exilé à Loudun, où l mourut peu après (1662). M. Feillet, qui reproche avec raison au gouvernement de Louis XIV cette violence, qu'il faut blâmer franchement et hautement, en effet, comme celle dont la Société de Saint-Vincent de Paul elle-

Digitized by Google

même a été l'objet de nos jours, parce qu'on ne doit condamner personne sans enquête et sans preuve, sur des dénonciations jalouses ou d'après des préventions d'éducation et de parti, M. Feillet, disons-nous, fait toutefois, à ce sujet, des réflexions fort justes : « Le changement de direction (de l'assistance publique) fut probablement heureux pour le développement de l'œuvre et le but final, le salut de la France. Dans une société désorganisée, avec un pouvoir en désarroi, au milieu d'une anarchie sanglante, ce qu'il fallait avant tout, c'était une grande organisation complète, et Port-Royal, avec sa petite communauté — M. Feillet aurait pu ajouter : avec son étroit esprit de secte — ne pouvait la donner. »

Le « père Vincent » était dans de meilleures conditions. C'était un esprit aussi ingénieux pour le bien que pas un autre, et un plus grand cœur. Il appartenait à une communauté, il est vrai, mais non à une secte. C'était le prêtre catholique dans le sens le plus complet et le plus élevé du mot. Même en reconnaissant qu'il n'a pas eu l'initiative de ce « ministère de la charité » auquel il a attaché son nom et que l'origine en soit janséniste, il n'en est pas moins le véritable créateur. S'il n'a pas précisément devancé Port-Royal dans la fondation des associations de secours matériels, il a fait, en même temps, plus et mieux. A l'époque même où M. de Bernières imaginait son agence pour la distribution des aumônes, le P. Vincent jetait les fondements de ses divers instituts charitables. Ce n'est pas seulement le mal de la faim qu'il entreprit de combattre, ce fut l'ignorance et l'immoralité qui l'accompagnent trop souvent. Les misères de l'âme ne le préoccupaient pas moins que celles du corps, et c'est en cela qu'éclate sa supériorité. Quand le pouvoir frappa l'association janséniste, Vincent de Paul fit son apparition, comme le remarque M. Feillet, « avec deux cadres au grand complet, *les Prêtres et les frères de la Mission* et *les Filles de la charité*, deux corps qui avaient fait leur apprentissage des misères publiques au milieu des épouvantables désastres de la Lorraine. »

Dès que Vincent eut pris part à l'œuvre, dit encore l'auteur de *la Misère au temps de la Fronde*, il y apporta son activité, son dévouement habituels. On le trouve en effet, à partir de ce moment, lui ou les siens, partout où les misères sont le plus grandes. Leur présence, dans les tableaux sinistres que trace M. Feillet en poursuivant son récit des calamités de la Fronde, est comme l'arc-en-ciel au milieu de l'orage. Les désastres que cause la prolongation de la lutte par Condé et que n'interrompt pas même la prise de Bordeaux ni la rentrée du roi à Paris, sont toujours bien affreux sans doute, les détails presque tous inédits qu'en donne M. Feillet sont encore loin d'annoncer de l'amélioration dans l'état du pays ; à la misère des basses classes vient en effet s'ajouter celle des classes moyennes. Néanmoins, malgré les retours d'égoïsme, d'indifférence et d'insensibilité dont, par suite de l'excès des souffrances, la société est de temps en temps reprise, les efforts tentés par saint Vincent de Paul et ses coopérateurs ont allumé dans

Digitized by Google

les âmes un feu qui gagne de proche en proche ; les associations de charité et d'enseignement font des prodiges, et quand le « bon M. Vincent » meurt, on peut affirmer que la France est sauvée.

M. Feillet n'étudie pas les progrès de la charité avec un zèle moins heureux que ceux de la misère. Son livre est riche en détails de l'un et de l'autre ordre. Tel que l'ont fait les améliorations que l'auteur y a successivement introduites, c'est, malgré des jugements parfois trop chagrins, un des ouvrages les plus solides, les plus curieux et les plus remplis de bons enseignements qu'ait produit l'étude aujourd'hui totalement renouvelée du dix-septième siècle.

II

Qui ne connaît, qui n'a relu cent fois la touchante histoire des martyrs de Vienne et de Lyon, cette simple et admirable lettre où les chrétiens de ces deux villes, échappés à la persécution de Marc Aurèle, racontent à leurs frères d'Asie avec quelle fermeté sereine, pour ne pas dire avec quelle joie, ces nouvelles recrues de l'armée du Christ ont confessé la foi. C'est la première et la plus précieuse page de l'histoire de l'Église de Lyon ; mais malheureusement c'est à cette page aussi que l'histoire de ses premiers temps se borne. Ou il n'a rien été écrit de plus sur ses glorieux débuts (ce qui n'est guère probable), ou ce qui a été écrit est perdu. Les traditions qui en sont restées se réduisent elles-mêmes à un petit nombre de renseignements généraux et sans précision. Comment, avec des ressources aussi faibles, le P. André Gouilloud a-t-il pu néanmoins écrire tout un volume sur saint Pothin et les compagnons de son martyre[1] ?

Certes, si le savant jésuite avait prétendu nous donner dans ce travail une histoire proprement dite du premier évêque de Lyon et de ses courageux adhérents ; s'il s'était proposé de nous faire le récit de ses longs travaux apostoliques et de nous retracer le tableau de l'Église qu'il avait fondée dans la capitale de la Gaule lugdunaise autrement que par voie d'induction et de conjectures, l'entreprise pourrait être taxée de témérité. Mais, bien qu'il emploie d'habitude — sans doute comme plus commode et plus dégagée — la forme de l'affirmation, au fond et généralement parlant, l'auteur n'entend point affirmer. On lui prêterait une présomption qu'il n'a pu avoir, en imaginant qu'il présente comme acquis à l'histoire et comme une conquête assurée de l'érudition tout ce qui, dans son livre, se produit comme fait positif. Quand le P. Gouilloud nous raconte en détail le noviciat de saint Pothin sous saint Polycarpe, dont nous savons en tout et pour tout qu'il fut le disciple ; quand il nous dit comment le futur apôtre

[1] *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, origines de l'Église de Lyon, par le P. André Gouilloud. 1 vol. in-8. — Félix Girard, édit. Lyon.

Digitized by Google

de la Lugdunaise vivait avec son maître, et toutes les initiations par lesquelles il passa avant d'arriver au sacerdoce; quand il nous rapporte les *circonstances* de son départ, les particularités de son voyage de Smyrne à Marseille et de Marseille à Lyon, où le jeune prêtre arriva non par le Rhône, mais par la voie romaine qui longeait ce fleuve; même quand il nous fait le tableau de la *vie intime* des premiers chrétiens de Lyon, nous décrit leurs réunions quotidiennes du matin et du soir, leurs assemblées solennelles du dimanche, leurs agapes, leurs collectes, etc., ce sont des vraisemblances savamment déduites de l'histoire positive, mais non de positives réalités qu'il offre au lecteur. L'auteur nous en prévient en quelque sorte lui-même au début par le tour qu'il donne à la phrase qui ouvre cette série d'articulations : « En *supposant* que Pothin ait fait le voyage de Rome en compagnie de saint Polycarpe, *voici comment les choses se seraient passées*. Des chrétiens d'Asie s'étaient fixés à Lugdunum, attirés dans cette ville par des intérêts commerciaux. Dénués de secours religieux dans une cité toute païenne, ces chrétiens, *paraît-il*, s'adressèrent à Polycarpe pour lui demander un évêque, » etc. A la vérité, le P. Gouilloud n'emploie pas toujours ce procédé narratif qui eût fini bientôt par être monotone; mais le conditionnel revient souvent dans sa phrase, et il ne faut pas avoir lu bien des pages de son livre pour découvrir l'esprit de sa méthode plus interprétative que critique.

Du reste, ce n'est que dans la première partie de son livre que domine cette méthode. Dès la seconde, c'est-à-dire du moment où le P. Gouilloud aborde la période des persécutions, son procédé se modifie. L'auteur ayant un terrain solide sous les pieds, sa marche s'affermit. « Jusqu'ici, dit-il lui-même, nous avons cheminé dans un sentier inexploré, mal connu, n'ayant pour guider notre marche aucun monument écrit de quelque étendue, prenant souvent pour fil conducteur les inductions tirées de l'histoire civile et de l'histoire religieuse des deux premiers siècles. Arrivé à la persécution de 117, nous allons descendre sur un terrain solide, pleinement éclairé. Grâce à la lettre des Églises de Vienne et de Lugdunum, nous marcherons désormais d'un pas sûr. »

L'ouvrage du P. Gouilloud, dans cette seconde partie, n'est, à proprement parler, que le commentaire ou plutôt le développement de cette lettre. C'est à la compléter et à résoudre les problèmes historiques que présente ce précieux document, qu'il a consacré les efforts de son érudition.

Le premier de ces problèmes est relatif à l'origine même de la persécution. Fut-elle le résultat d'un ordre spontané de l'empereur Marc Aurèle, ou, comme on dit aujourd'hui, l'effet d'une pression de l'opinion publique à laquelle le souverain philosophe n'aurait pu se soustraire, et que, à son insu, aurait exploitée la haine ou la pusillanimité des autorités provinciales? C'est à cette opinion, de beaucoup la plus probable, selon nous, et qui concilie jusqu'à un certain point le fait certain d'une répression sanglante du

Digitized by Google

mouvement chrétien et de la réelle tolérance de Marc Aurèle, que se range le P. Gouilloud. Marc Aurèle n'était pas de ces sages tout d'une pièce — s'il en est de tels dans le monde, — dont rien ne saurait faire fléchir les principes; sa vie a donné de terribles démentis à ses doctrines les plus nettement formulées. Ne suffisait-il pas, d'ailleurs, qu'il fût souverain absolu pour voir ses intentions trahies par ceux qui avaient mission de les exécuter. « Vous êtes heureux, vous autres, disait en 1849 un Français lassé de l'anarchie de notre pays à un officier de l'empereur Nicolas, vous êtes heureux : vous n'avez qu'un souverain. — Détrompez-vous, répondit l'officier, nous avons autant d'empereurs qu'il y a de ministres, et même un peu plus, car les gouverneurs de province sont plus autocrates chez eux que ne l'est le tzar à Saint-Pétersbourg. »

Il devait en être ainsi à Rome. Quoi de plus facile aux proconsuls, pressés par les réclamations des colléges sacerdotaux et inquiétés par les plaintes de la foule grossière, que de persuader à l'empereur que les poursuites exercées contre les chrétiens étaient une pure affaire de police à laquelle sa conscience de philosophe n'était point intéressée ! Ce n'étaient pas des opinions, des croyances — choses fort respectables assurément — qu'on violentait en sévissant contre les chrétiens : c'étaient des infractions à l'ordre public que l'on punissait. Et puis, quand la nouvelle en arrivait aux oreilles du souverain, il y avait fait accompli, et la doctrine du respect pour les faits accomplis avait, comme aujourd'hui, beaucoup de partisans.

Que les choses se soient passées de cette façon à Lyon, le P. Gouilloud n'en doute pas, et il est difficile de ne pas l'admettre après lui. A l'aide des détails qu'il nous donne sur la situation faite au peuple dans les villes, sur l'organisation civile et militaire dans les provinces et le concours que se prêtaient les deux branches de l'administration, on s'explique très-bien l'origine du sanglant orage que la relation des chrétiens de Vienne et de Lyon raconte, on en comprend facilement les incidents et les détails souvent à peine indiqués; on y assiste, enfin. Cette partie du travail de l'auteur est une restitution historique habile et solide à la fois. Nous n'oserions dire que le savant tableau qui en résulte produise une aussi puissante impression que l'esquisse contemporaine qu'il s'est proposé de terminer. Aussi aurions-nous mieux aimé, quant à nous, que l'auteur travaillât à côté, qu'il n'intervînt pas dans la narration des chrétiens lyonnais et viennois, que son crayon ne « s'y confondit pas de fois à autre » avec le leur, de manière à faire « disparaître, » pour nous servir de son expression, « le canal dans le fleuve qui alimente ses eaux. » Peut-être eût-il été plus habile de séparer le *fleuve* et le *canal*, et de laisser le courant primitif à côté du bassin régularisé. C'est du moins un regret pour nous de ne pas trouver dans le livre du P. Gouilloud le texte même de la lettre qui en est le point de départ et le thème ; car — ceci soit dit à son éloge — la relire est le premier désir qu'on éprouve en le quittant.

Digitized by Google

III

Un autre point de l'histoire de l'Église de Lyon, d'un intérêt très-différent, mais très-curieux aussi, vient d'être abordé récemment; il s'agit du rôle qu'a joué dans notre histoire un de ses plus remarquables archevêques, saint Agobard, homme d'État et homme d'Église, comme l'étaient, de son temps, c'est-à-dire au temps de Charlemagne, presque tous les prélats, et qui fut l'adversaire décidé de la politique de Louis le Débonnaire et le défenseur résolu de la révolte de ses fils. Par suite de ces faits et malgré son inscription d'ailleurs incontestée au catalogue des saints, Agobard est un nom qui sonne mal aux oreilles de nos historiens monarchiques et dont il est difficile en effet de ne pas blâmer la conduite lorsque, comme eux, on juge les événements du neuvième siècle avec les idées du dix-septième, et qu'on assimile la souveraineté dont était investi le fils de Charlemagne à celle que le pays reconnaissait au petit-fils de Henri IV et que préconisait Bossuet. Mais la question est précisément de savoir si les doctrines de la seconde époque peuvent être appliquées au jugement de la première et si, comme parle l'Évangile, les deux siècles peuvent être mesurés à la même mesure.

C'est là ce que s'est demandé l'auteur du récent et intéressant ouvrage sur la vie d'Agobard dont nous voulons parler[1]. Les principes en vertu desquels ce personnage a été condamné par les historiens modernes sont-ils applicables à sa cause, cette cause a-t-elle été bien étudiée et n'y a-t-il pas lieu à reviser son procès? Telles sont les questions que s'est adressées M. l'abbé Chevallard. Son livre est donc, au fond, un essai de réhabilitation; mais la forme n'est pas celle d'un plaidoyer. Au lieu d'une thèse étroite, il y a ici une large étude d'histoire politique et religieuse. Ce n'est pas seulement la vie, les doctrines, les opinions du chef de l'Église de Lyon que l'auteur expose et discute; pour bien apprécier le rôle d'un homme qui a été mêlé dans son temps à des choses si considérables et qui y a exercé une si grande influence, M. Chevallard a compris qu'il fallait le replacer dans le milieu où il a vécu, au centre des affaires qu'il a conduites, parmi les hommes sur lesquels il a eu action ou contre lesquels il a dû lutter. Avec Agobard, c'est son siècle, ou du moins la période de ce siècle qui répond à ses années d'activité, que son défenseur fait passer sous nos yeux. De là le second titre du livre : *L'Église et l'État en France au neuvième siècle.* Ce titre, placé au-dessus du nom d'Agobard, dit assez,

[1] *Saint Agobard, archevêque de Lyon, sa vie et ses écrits*, par l'abbé Chevallard, professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon. 1 vol. in-8. — Lyon. P.-N. Josserand, édit.

Digitized by Google

comme s'exprime l'auteur, que ce n'est point ici une simple monographie, un travail d'histoire individuelle ou locale, mais que, dans ce tableau d'une vie d'évêque, on trouvera celui d'un des épisodes les plus dramatiques et les plus graves de notre histoire nationale.

Reconnaissons-le, M. Chevallard n'a pas évité les défauts inhérents à ce genre d'ouvrages ; les parties de son livre n'en sont pas aussi fondues qu'il le faudrait pour qu'il y eût unité, mouvement et vie. L'évêque y apparaît bien au milieu de ses contemporains, mais il n'y est pas assez en action. Dans un but de clarté très-louable en lui-même, mais regrettable au point de vue de la composition, M. Chevallard a cru devoir considérer séparément, dans le personnage d'Agobard, l'évêque et l'homme politique. Ce dédoublement nuit beaucoup à l'effet qu'il s'est proposé. Comme évêque, Agobard a toujours été en possession de l'estime et du respect de l'histoire; tous les écrivains, qui se sont occupés de l'époque à demi barbare où il vécut s'accordent à vanter son zèle épiscopal et sa science considérable pour le temps ; sa vie politique seule est en cause.

De sa science et de son zèle nous avons encore aujourd'hui des preuves nombreuses et incontestables. Ses écrits, qui nous restent pour la plupart, en témoignent. Leur analyse et leur appréciation remplissent la première partie du livre de M. Chevallard. Au lieu de les étudier à part, il aurait été facile, ce nous semble, d'en faire la trame de sa biographie. Ces écrits, en effet, sont moins des livres que des actes. Comme saint Augustin, comme Bossuet, comme tous les autres grands évêques, la plume, entre ses mains, fut une arme de combat. Ses discours, ses traités, ses lettres ont leur raison d'être dans les événements, les idées ou les passions du temps. Aussi sont-ils pour l'étude du neuvième siècle d'un extrême intérêt. On y trouve en particulier, sans parler des révolutions politiques sur lesquelles ils jettent un si grand jour, des renseignements peu connus et singulièrement précieux sur les superstitions d'origine probablement gauloise et scandinave que l'Église avait à combattre chez les grossiers sujets de Charlemagne et sur l'action considérable qu'avaient dans ce monde, encore inhabile à la vie sociale, les juifs déjà consommés dans la science du gain et restés fortement organisés et reliés entre eux, depuis la chute de Rome, au milieu des bouleversements qui avaient changé la face du monde.

Mais, quelque éminent qu'ait été l'évêque, c'est l'homme politique qui intéresse surtout dans saint Agobard. Il a, en effet, considérablement travaillé à empêcher les déchirements qui, presque immédiatement après la mort de Charlemagne, ont détruit l'édifice que le grand empereur avait si laborieusement élevé. Et pourtant, nous l'avons dit, il passe aux yeux des historiens modernes pour avoir contribué dans une forte proportion à cette ruine. Or, bien loin de là, selon M. Chevallard, ce serait à l'étayer, à le soutenir, à le relever, quand d'imprudentes mains le renversaient, que saint Agobard aurait consacré ses efforts. S'il s'est en effet déclaré contre

Digitized by Google

le fils de Charlemagne, c'est que, sous l'influence de sa seconde femme, celui-ci aurait lui-même attaqué l'œuvre de son père. L'archevêque de Lyon défendit l'empire contre l'empereur; voilà, d'après son historien, le secret jusqu'ici incompris de sa conduite, l'explication de son rôle méconnu.

Pour faire bien saisir l'esprit de ce rôle, il faudrait entrer ici dans des développements que la nature de ce compte rendu ne comporte pas. Disons seulement que deux courants d'idées se manifestaient dans la vaste agglomération formée par Charlemagne, l'un d'origine gallo-romaine portait à l'unification; l'autre, de source germanique, poussait à la division. Conserver et fortifier la constitution impériale qui soumettait tous les peuples au même prince et aux mêmes lois et rétablissait avec des éléments nouveaux le vieil et imposant édifice de Rome, voilà ce que voulaient presque tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés et de populations attachées aux traditions de l'empire. Mais à côté de ces aspirations élevées, il y en avait d'une autre sorte, moins bonnes, mais très-compréhensibles : les races et les pays prématurément peut-être assimilés éprouvaient un secret besoin de reprendre leur autonomie et de veiller librement à leurs intérêts respectifs. Pour prévenir une rupture que pressentaient les esprits clairvoyants et resserrer les liens d'un faisceau que la moindre imprudence pouvait rompre, on avait, dès 817, solennellement proclamé une charte qui constituait les États carlovingiens sur le principe d'une forte unité. Cet acte trop peu connu et auquel plus qu'un autre avait contribué saint Agobard, était le palladium, l'arche sainte du nouvel empire d'Occident. Son maintien intelligent eût avancé de cinq cents ans la civilisation moderne. Malheureusement la charte de 817 fut violée presque aussitôt, et par qui? Par le prince qui l'avait solennellement jurée, par l'empereur lui-même qui n'eut, du moins pour la première fois, d'autre excuse à alléguer que de n'avoir pas compris la portée de ce qu'il faisait. Cette première violation avait eu lieu en 829, quand Louis démembra l'empire au profit de son jeune fils Charles. « Les chefs du parti unitaire, presque tous évêques ou prélats, furent révoltés, dit M. Chevalland, du parjure de l'empereur et du renversement de leur œuvre; ils se tournèrent vers le copossesseur et l'héritier de la souveraineté impériale, vers Lothaire, le légitime représentant de leur cause; » néanmoins ils se montrèrent indulgents, et loin de seconder l'ambition de Lothaire, qui voulait dès lors déposer son père, ils acceptèrent les témoignages de regrets de Louis le Débonnaire, et, à la condition qu'il annulât ce qu'il avait fait, le maintinrent sur le trône. Cette condition fut remplie, le petit prince Charles fut dépouillé de sa royauté, son ambitieuse mère jetée dans un cloître et ses favoris punis. Mais peu après Judith reprend ses desseins et s'efforce, en faisant enlever aux trois fils aînés de Louis le Débonnaire leurs États particuliers ou leur influence dans le gouvernement central, d'annuler la charte consti-

Digitized by Google

tutionnelle de 817 qui était le grand obstacle à ses projets. C'est alors, dit M. Chevallard, que l'archevêque de Lyon entre en scène, par une lettre éloquente adressée à l'empereur qui au fond de son palais d'Aix-la-Chapelle, où il venait de célébrer les fêtes de Noël, ne se doutait nullement de la gravité des circonstances. Agobard. avec respect mais sans déguisement, l'avertit avec force des fautes qu'il commet, des dangers qui le menacent, des résolutions qu'il serait temps encore de prendre pour tout sauver. La fidélité à l'acte du commencement du règne, par où a été réglé tout l'ordre de l'empire, voilà le vrai remède.

Ce remède, le débile empereur n'eut pas le courage de l'employer et les révolutions que l'on sait éclatèrent. La place nous manque pour en suivre ici le développement, retracer la conduite que tint Agobard et raconter l'inefficacité de ses efforts. Le parti qu'il représentait et dont il était l'organe assurément le plus distingué fut vaincu, en effet, comme on sait. L'œuvre hardie de Charlemagne et du clergé — il serait plus vrai de dire : du clergé et de Charlemagne — périt presque à sa naissance, laissant dans les esprits supérieurs une tristesse profonde et des regrets dont l'élégie du diacre Florus est restée l'immortelle et touchante expression.

Malheur aux vaincus! disait le bren gaulois sur les ruines de Rome. Saint Agobard a éprouvé pour son compte qu'il en est, en effet, partout et toujours ainsi. La théorie contraire à celle dont il travailla à maintenir la glorieuse réalisation ayant prévalu, grâce à l'appui qu'elle trouva dans les intérêts d'un ordre inférieur, ses intentions ont été calomniées et ses actes condamnés ; c'est à peine si ses vertus épiscopales ont pu le sauver des anathèmes de l'histoire. M. l'abbé Chevallard fera-t-il réformer la sentence qui a frappé le côté politique de sa vie? S'il n'y parvient pas, ce ne sera point du moins faute de savoir et de talent.

IV

Nous avons hésité jusqu'ici à parler du triste livre dont le P. Theiner a donné, il y a quelques mois, un premier volume (*Histoire des deux concordats*), parce que nous ne pouvions nous résigner à dire à quelqu'un dont nous avons souvent ici loué les travaux, qu'il ment à son passé et descend à un rôle indigne de lui en venant prendre la défense du persécuteur de Pie VII, juste au moment où l'histoire, pièces en mains, dévoile et flétrit sa conduite. Il l'eût fallu pourtant, si nous avions abordé ce livre, il eût fallu faire sentir au P. Theiner tout ce qu'a d'étrange — pour ne rien dire de plus — le spectacle qu'il nous donne d'un prêtre dont les savants ouvrages ont été consacrés à la justification de l'Église, et qui maintenant se met en frais d'érudition pour justifier l'homme qui, de nos jours, a été son

Digitized by Google

plus dangereux ennemi ; car tel est bien, en effet, le but que se propose le P. Theiner, et son livre n'est autre chose, au fond, qu'un mémoire pour Bonaparte premier consul et empereur contre le cardinal Consalvi, M. d'Haussonville et M. Lanfray.

Ce que nous n'eussions point fait peut-être, ou ce que nous n'eussions fait qu'au dernier moment, c'est-à-dire à l'apparition de la dernière partie de l'ouvrage, quelqu'un vient de le faire, mais — hâtons-nous de le dire — dans un langage et des formes que nous ne saurions approuver, car nous tenons qu'on ne doit jamais entre écrivains surtout, s'écarter des lois de l'urbanité et de la courtoisie.

La plume qui réplique au P. Theiner est celle de M. Crétineau-Joly.

Nous avons dit que, parmi les écrivains auxquels le P. Theiner s'attaque, figure, et au premier rang, le cardinal Consalvi, dont les Mémoires sont, comme on sait, accablants pour le consul et l'empereur. Le P. Theiner insinue que ces Mémoires pourraient bien être une supercherie littéraire et que, en tout cas, il y a lieu à suspecter la fidélité et la sincérité de la traduction qui en a été publiée. Or on sait que cette traduction a pour auteur M. Crétineau-Joly.

M. Crétineau-Joly n'est pas d'humeur pacifique ni de commerce facile en littérature ; mais, fût-il plus commode, il faut convenir que des accusations comme celles du P. Theiner sont de nature à remuer la bile à de moins susceptibles. Il y a, d'ailleurs, des griefs anciens entre les deux adversaires, et ils n'en sont pas à leur premier duel. M. Crétineau-Joly le rappelle aujourd'hui à son adversaire en ces termes, qui pourront donner une idée de l'aménité qui règne dans la réponse qu'il vient de lui adresser[1] : « Il y a dix-sept ans, révérend père Theiner, vous arriviez de Rome à Paris et, un manuscrit sous le bras, vous murmuriez aux oreilles complaisantes des mots mystérieux où le nom vénéré du pape Pie IX venait très-audacieusement, mais très-habilement, se mêler à la promesse d'un chapeau de cardinal. Vous annonciez *urbi et orbi* que vous aviez été choisi entre tous. Vous trompettiez à tous les carrefours de l'Europe, que vous étiez autorisé par le ciel et par la terre à réhabiliter la mémoire de Clément XIV, que, cinq années auparavant, je m'étais trouvé dans la dure situation de vitupérer au nom de la vérité et de la justice. La modestie a bien ses dangers ; mais, comme vous y êtes très-rarement exposé, vous vous présentiez enharnaché de toutes sortes de bonnes petites vertus. On vous disait pieux, vous vous proclamiez docte, et, avant d'avoir lu votre *Histoire de Clément XIV*, dont vous aviez l'entreprise à forfait, chacun s'accordait à me plaindre. Moi-même, trompé par votre imperturbable assurance, je me croyais obligé de trembler devant un adversaire que Rome, affirmiez-vous, avait

[1] *Bonaparte, le Concordat de 1801 et le cardinal Consalvi*, suivi de deux lettres au P. Theiner sur le pape Clément XIV, par J. Crétineau-Joly. 1 vol. in 8. — Plon, édit.

Digitized by Google

armé de toutes pièces et qu'elle couvrait de son bouclier apostolique... Je m'inclinais à l'évocation de tous vos titres, et, avec les journaux chargés de travailler au monument décrété à notre gloire future, je vous acceptais de confiance, illustre et vénérable. Après lecture, vous êtes bien resté pour moi vénérable, mais — permettez-moi de vous parler, ni témérairement ni timidement — vous n'étiez plus qu'un vénérable écervelé, ayant une goutte de sang de Caïn dans les veines et la transmutant dans votre écritoire. »

Le souvenir de cette ancienne querelle et cette façon de l'évoquer seraient loin de disposer le lecteur en faveur de celle-ci si elle ne se recommandait pas elle-même par la grandeur extraordinaire des intérêts auxquels elle touche et par la hauteur des noms qui y sont engagés. C'est un procès historique où Pie VII et Napoléon, le sacerdoce et l'empire sont en cause. M. Crétineau-Joly l'appelle, dans son style singulier, « l'affaire Bonaparte contre Consalvi. » En effet, la question est de savoir si le récit que M. Crétineau-Joly a donné des négociations du concordat de 1801 et qu'il attribue à Consalvi, est authentique, et si, dans l'hypothèse où ce récit serait bien en réalité du célèbre cardinal, celui-ci n'a pas calomnié Bonaparte.

Le P. Theiner ne nie pas précisément l'authenticité des Mémoires du cardinal Consalvi, il insinue seulement qu'ils pourraient bien n'être pas de lui. Sa raison d'en douter est que, selon lui, la moralité du caractère du célèbre négociateur se trouve compromise par la publication de ces Mémoires, « dont l'acrimonie et la partialité contrastent, dit-il, étrangement avec les appréciations calmes et modérées contenues dans les dépêches officielles. » Les lecteurs des Mémoires de Consalvi savent ce qu'il en est de cette prétendue acrimonie : loin de montrer de la passion contre Bonaparte, l'auteur laisse, au contraire, à toutes les dates, percer pour lui une grande sympathie. Comme Pie VII lui-même, Consalvi, Italien de pure race, a pour l'Italien vainqueur et couronné qui les persécute un inépuisable fond d'indulgence.

Toutes les escarmouches que le P. Theiner dirige contre l'autorité des Mémoires, sans oser les rejeter carrément et les accuser nettement de fausseté, M. Crétineau-Joly en a promptement raison ; mais où son triomphe est le plus complet, où il est écrasant, c'est sur le point où son antagoniste avait le plus à cœur de vaincre, à savoir la fameuse scène de la signature du concordat. Chacun connaît le récit qu'en a fait Consalvi, chacun sait par lui que Bonaparte, au dernier moment, désespéré de n'avoir pu obtenir du représentant du pape toutes les concessions qu'il voulait, essaya, de connivence avec l'abbé Bernier, « ce Séjan ecclésiastique, » comme l'appelle M. Crétineau-Joly, de glisser subrepticement sous la plume des négociateurs un concordat différent de celui dont on avait arrêté les articles. Le frère du consul, l'honnête Joseph Bonaparte, qui n'avait pas été prévenu de cette ignoble fraude, en fut, comme on sait, tout honteux. Quant à Bo-

Digitized by Google

naparte qui, maladroit Scapin diplomate, avait été pris la main dans le sac, il n'en éprouva qu'un violent dépit.

Dans le zèle nouveau dont le P. Theiner s'est épris, tout compatriote qu'il soit de M. de Bismark, pour la gloire de Napoléon Ier, il aurait bien voulu pouvoir établir que, sur ce chapitre au moins, il y a interpolation dans les Mémoires du cardinal Consalvi. M. Crétineau-Joly lui a enlevé d'un seul coup et radicalement cette satisfaction. « Vous voulez, lui dit-il, avoir le cœur net de l'imputation de tentative de faux lancée par le cardinal Consalvi contre le premier consul Bonaparte : vous l'aurez. Connaissez-vous l'écriture de Consalvi ! — Oui, puisque vous avez entre les mains les originaux de ses dépêches. Eh bien ! lisez ceci ! »

Et M. Crétineau-Joly lui met sous les yeux les six pages autographiées sur le manuscrit authentique où est raconté l'épisode en question. Puis il ajoute : « L'original est chez moi à la disposition de ceux qui seraient curieux de le voir. »

A ce coup de massue M. Crétineau ajoute un vrai coup de poignard. « Ah ! s'écrie-t-il — nous resserrons son apostrophe un peu diffuse, — vous m'incriminez de faux ! Que diriez-vous si je retournais contre vous la même accusation ? Or, écoutez-moi. Sans fouiller bien avant dans votre ouvrage, je m'arrête à la page 41. Vous citez là une lettre de l'abbé Bernier empreinte, selon nous, « de toute la verve de son âme généreuse et ardente pour le bien de l'Église. » Cette lettre, du 15 février 1800, est déposée, selon votre indication, aux archives du ministère de la guerre, à Paris. Je vous mets en demeura de la produire, et, à cette fin, ce jour même je dépose dix mille francs chez M. Boutet, avoué près le tribunal civil de la Seine, pour être remis à la personne ou aux personnes qui me justifieront de l'existence de la lettre en question. »

« Vous m'avez réduit aux grands moyens, ajoute M. Crétineau ; vous voyez, Père Theiner, qu'il ne me répugne pas trop de les employer. Je les emploie carrément et hautement : je vous défie, je vous somme de vous exécuter. »

Voilà une réplique comme nous n'en eussions point fait assurément, mais qui, le genre admis, a son prix. Elle nous a semblé bonne à signaler.

V

Ces entreprises d'abord indirectes, astucieuses, sournoises, dissimulées, puis bientôt audacieuses et violentes du premier empire contre la papauté, on ne les connaît pas assez. Les livres qui nous en ont appris les détails inouïs ne sont pas assez répandus et ne sauraient guère, comme il le faudrait pourtant, devenir populaires, ne serait-ce qu'à cause de leur éten-

Digitized by Google

due. C'est donc une idée excellente et à laquelle il faut applaudir, que celle qu'a eue M. de Fallois de résumer les renseignements qu'ils contiennent dans un récit substantiel, assez simple pour être compris par tous les lecteurs et assez animé pour les intéresser tous. Le petit volume qu'il vient de publier sous ce titre : *l'Empereur Napoléon Ier et le pape Pie VII*[1], retrace l'histoire des dix premières années de cette lutte nouvelle de l'empire et du sacerdoce que le moyen âge, où elle était née d'un germe païen, avait cru terminer, mais qui se rallumera chaque fois que la société retombera sous le régime absolu. L'auteur raconte d'abord, d'après le chevalier Artaud et le cardinal Consalvi rectifiés et complétés par M. d'Haussonville, les négociations et la conclusion un peu hâtive peut-être du concordat de 1801, sans dissimuler la regrettable illusion que se fit le pape sur les dispositions réelles du Premier consul, mais sans omettre rien de ce qui rend d'ailleurs sa conduite si noble et si touchante. La fameuse scène de la signature n'y est pas, comme on le pense bien, passée sous silence. Après ces négociations déjà si laborieuses et qu'on peut regarder comme une guerre d'avant-postes, M. de Fallois aborde la grande attaque, passant rapidement sur les faits partout racontés, pour s'étendre avec quelque développement sur les détails moins connus de la conduite de Napoléon avec le clergé de France pendant l'invasion des États Romains, l'enlèvement du pape et sa déportation à Savone. Comme l'ouvrage de M. d'Haussonville, qui lui sert principalement de guide ou plutôt qu'il abrége, le petit livre de M. de Fallois montre ensuite Napoléon aux prises avec les embarras que suscitent les résistances du clergé, dont il a moins aisément raison qu'il ne l'espérait, et, à demi convaincu de l'impossibilité de vaincre, cherchant à transiger par la voie d'un concile. C'est aux préliminaires de ce concile (1811) qu'il s'arrête. Tout en resserrant en moins de deux cents pages les trois volumes dont il a voulu populariser les résultats, M. de Fallois en a su conserver l'intérêt saisissant. Cette réduction habile rendra, croyons-nous, un double service : d'abord à l'histoire contemporaine de l'Église, dont elle met à la portée de tous une des plus glorieuses pages, puis à l'historien qui l'a écrite avec tant de conscience et d'élévation et dont elle fait désirer de connaître directement le travail.

VI

Le gouvernement fera-t-il enfin quelque chose pour arracher notre malheureuse colonie d'Alger à l'état précaire et souffrant où ses beaux règlements l'ont mise ? La commission qu'il vient de nommer n'est pas, tant s'en

[1] Un vol. in-12, Paris, Douniol.

Digitized by Google

faut, une garantie à cet égard. En attendant, la question de l'Algérie est une de celles dont le pays se préoccupe le plus, et les publications qui s'y rapportent, de quelque côté qu'elles y touchent, sont toutes recherchées. M. D'Ault-Dumesnil a donc bien choisi le moment pour réimprimer sa *Relation de la conquête d'Alger*[1]. Cet ouvrage ne se rattache qu'indirectement à la polémique actuelle, mais il peut lui fournir des armes. La lecture en est d'ailleurs, en elle-même, d'un grand intérêt. C'est le premier récit complet et régulier qui ait été fait de la glorieuse expédition par laquelle la restauration couronna ses entreprises réparatrices et qui nous donna la belle et riche contrée dont les gouvernements qui se sont succédé chez nous depuis n'ont rien su faire encore. A l'intérêt particulier qu'excite toute relation contemporaine d'un grand événement, se joint, dans le livre de M. D'Ault-Dumesnil, l'importance que donne à son témoignage la place qu'il occupait au moment où se passèrent les faits qu'il raconte. Officier d'état-major du commandant de l'expédition et attaché à son cabinet, il a vu de près les choses, et ce qu'il n'a pas vu, il l'a appris de bonne source et par voie directe. Tous les rapports adressés au comte de Bourmont ont passé par ses mains. C'est d'ailleurs sous l'impression des faits qu'il a écrit et, en quelque sorte, à la lueur du feu de l'artillerie qui renversait la dernière forteresse de la piraterie musulmane, et on sait quel prix de telles circonstances donnent à la parole d'un historien ! Sans doute, il y a sous quelque rapport avantage à venir après les faits pour les raconter : on les domine et on les apprécie mieux. Le jugement qu'on en porte est plus éclairé peut-être, plus calme, plus sain ; mais rien ne remplacera, pour le lecteur, le charme de celui qui dit avec le poëte :

> J'étais là, telle chose m'avint ;
> Vous y croiriez être vous-même.

Ce charme, malgré la discrétion du narrateur qui se met le moins en avant qu'il peut, perce dans toutes les pages de M. D'Ault-Dumesnil, notamment quand il met en scène les hommes qui jouèrent les premiers rôles dans cette expédition, et avec lesquels il fut tout naturellement en rapport, en particulier ce brave et habile comte de Bourmont, qu'on a tant calomnié et dont la conduite est là si désintéressée, si noble, si française. Ceux qui sont assez vieux pour avoir senti battre leur cœur à l'annonce du départ de notre armée pour cette autre croisade et à la nouvelle de son triomphe, rajeuniront de quarante ans en lisant M. D'Ault-Dumesnil. Ils retrouveront sous sa plume la juste fierté dont nous avait remplis un gouvernement qui ne pliait pas devant l'étranger et qui avait su dire à l'Angleterre jalouse :

[1] *Relation de l'expédition d'Afrique en* 1830 *et de la conquête d'Alger*, par M. D'Ault-Dumesnil, officier d'ordonnance du maréchal Bourmont. 2e édition, revue et augmentée. 1 vol in-12. Victor Palmé, édit.

Digitized by Google

« Cette entreprise vous déplaît? Cela est fâcheux ; mais elle est dans l'intérêt de la France et dans celui de la civilisation : je la ferai! »

On ne nous donne plus de ces patriotiques satisfactions aujourd'hui; quand on veut en savourer la jouissance, il faut aller les chercher dans le passé. A ceux qui en ont besoin pour supporter les amertumes du présent, nous recommandons la lecture de la *Relation de la conquête d'Alger* par M D'Ault-Dumesnil. C'est à eux particulièrement que son livre s'adresse.

VII

Si une certaine presse parle avec indifférence du futur concile, c'est affectation, croyez-le ; il n'y a personne qui ne sente et ne soit convaincu qu'une influence sociale considérable est assurée aux résolution s qui seront prises et aux doctrines qui seront proclamées dans ces grandes assises de la chrétienté. Aussi vient-il tous les jours au pape, même du dehors, c'est-à-dire des communions séparées, des invitations pressantes d'employer, de concert avec le futur concile, son autorité sainte à la restauration des principes fondamentaux de l'ordre social ébranlés par nos longues révolutions et sapés dans leurs bases par les doctrines perverses des sophistes du jour. La plus remarquable entre ces prières est l'appel au pape pour le rétablissement du droit public des nations, que vient de publier un protestant suisse, M. David Urquhart[1].

Ce qui nous frappe avant tout dans cet écrit, ce n'est pas la nécessité, trop bien démontrée par l'auteur, de faire revivre les idées chrétiennes qui présidaient autrefois en Europe aux relations sociales, c'est la franchise avec laquelle il reconnaît et déclare que l'Église catholique seule est assez puissante pour cela : *Potentia illa in manibus tuis sita est*, dit-il dans sa dédicace à Pie IX ; *potentia alia non est*, ajoute-t-il, *nec spes*.

Qu'il y ait nécessité, pour sauver la civilisation, de revenir à ces vieilles et chrétiennes doctrines du droit des gens, dont l'établissement a été l'œuvre de l'Église, c'est ce que M. Urquhart n'a pas de peine à démontrer. C'est le sujet de la première et de la seconde proposition de son mémoire. La troisième a pour objet de prouver que l'Église est capable de rétablir à cet égard ce qu'elle a jadis fondé au prix de tant d'efforts. « Ce qu'il faut, de notre temps, dit-il, ce n'est point vouloir exercer l'autorité sur les princes et sur les nations, mais simplement appliquer le nom propre à des crimes d'une nouvelle espèce. Le pouvoir ainsi exercé ne sera compris que quand on l'aura appliqué, et il ne peut l'être que par la possession des émi-

[1] *Appel d'un protestant au pape.* Cinq propositions sur l'œuvre du futur Concile œcuménique. — In-8. Douniol, éditeur.

Digitized by Google

nentes qualités, de la science parfaite, de l'abnégation et du dévouement qui créèrent, dans la personne de Grégoire VII, ce système merveilleux qu'on appelle l'Église de Rome, et qui, dans la personne du pape actuel, si la Providence lui accorde du temps et l'aide des hommes, peuvent relever cette Église, et avec elle la société humaine « tombant en pièces, » selon son expression. »

Voilà, du reste, tout ce que nous voulons signaler de cette brochure, car c'est ce qu'il y a de remarquable et de vrai. Il y aurait fort à dire sur tout le reste, notamment sur cette utopie d'un collége de diplomatie séculière siégeant auprès du pape, et où viendraient se former les négociateurs de toutes les nations. La bonhomie que décèle ce rêve d'honnête homme n'ôte rien, d'ailleurs, à la valeur des aveux que la vérité arrache à l'auteur.

P. Douhaire.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 8 juin.

Le dernier acte du drame électoral est fini ; la toile vient de tomber, et le dénoûment a justifié, au delà même de nos espérances, les prévisions que nous émettions il y a quinze jours. Sans nous faire d'illusions sur certains points particuliers, sans nous attendre à toutes les victoires individuelles que notre fierté patriotique eût désirées, nous annoncions qu'un double résultat serait obtenu : l'augmentation des minorités dans le scrutin, l'accroissement du groupe indépendant au sein de la Chambre. Sur les deux points, notre attente a été largement satisfaite, et si tous les hommes éminents dont la cause libérale ambitionnait le succès n'ont pu l'emporter, du moins le drapeau déployé par eux et l'idée qu'ils représentaient triomphe avec éclat.

En 1857, le chiffre des minorités opposantes n'avait pas atteint 850,000 voix. En 1863, il était monté à 1,860,000 ; il s'élève aujourd'hui à 3,600,000, contre 4,400,000 accordés au pouvoir, c'est-à-dire que la fameuse majorité de 8 millions, opposée depuis 1852 par les ministres de la parole à toute réforme et à tout progrès, est tombée à 800,000 voix ! Voilà, d'après les calculs les moins suspects, ceux de *la France*, du *Peuple*, des organes les plus officieux, voilà le brutal et significatif résidu des scrutins de 1869. Et si l'on retranche de ces 800,000 voix celles des 500,000 fonction-

Digitized by Google

naires de tout rang, celles que la pression administrative a détournées de leurs cours ou que l'ignorance a concédées, on se demande à quel chiffre descend en réalité une majorité déjà si réduite et si fragile ?

Au premier moment le pouvoir, cherchant dans l'équivoque un refuge, a feint la satisfaction et tenté de tourner à son avantage le verdict du pays ; mais l'éloquence des chiffres n'est pas de celles que l'on bâillonne, et, bon gré mal gré, il a fallu se rendre à l'écrasante évidence. Le gouvernement personnel est victorieux à la façon de ce soldat qui se vantait d'avoir fait un prisonnier. « Amène-le, lui criait-on. — Il ne veut pas me lâcher! » répondait piteusement le vainqueur. La liberté tient de même au collet le régime autocratique, et refuse aussi de lâcher prise.

De quelque manière, en effet, que l'on tourne et retourne les chiffres du scrutin, deux résultats demeurent, invincibles et expressifs : une minorité toujours grandissante en faveur de l'opposition, une majorité rapidement décroissante et acculée au plus simple terme du côté du pouvoir. Aucune habileté d'interprétation ne peut changer ces faits, et, plus on examine froidement le fond des choses, moins on trouve que le gouvernement ait à se féliciter de la sentence rendue. D'abord il s'est obstiné à présenter partout les candidats indépendants, même les plus modérés, comme des ennemis acharnés de l'empire, et si l'on voulait prendre au mot ses préfets et leurs imprudentes circulaires, on serait obligé de conclure que trois millions et demi d'électeurs ont voté contre la dynastie. Mais nous sommes équitables et savons éviter les exagérations. D'autre part, les candidats officiels ou officieux n'ont passé qu'au prix de la répudiation formelle de leurs anciens principes et de la politique qu'ils ont servie. Abjurant le 2 décembre et brûlant ce qu'ils avaient adoré pour encenser ce qu'ils avaient honni, ils ont dû prendre le drapeau de leurs adversaires, adopter le programme des indépendants, réclamer avec eux le contrôle, la responsabilité, l'influence efficace du pays dans la direction de ses affaires ; de sorte que c'est, au fond, la cause libérale, et non celle du régime autoritaire, qui a triomphé avec eux. Le journal qui passe pour s'inspirer aux sources les plus élevées, en fait lui-même l'aveu. « Il faut tenir compte, dit-il, du nombre considérable de professions de foi gouvernementales pures qui ne se sont pas seulement prononcées pour le maintien des réformes du 19 janvier, mais qui ont affirmé très-nettement la nécessité de nouveaux progrès[1]. » Il serait donc vrai de dire, en un sens,

[1] *Le Peuple*, article de M. Clément Duvernois.

Digitized by Google

que les 3 millions 600,000 électeurs qui ont voté pour les candidatures d'opposition et les 4 millions 400,000 qui ont soutenu les candidatures patronnées ont tous, en termes presque identiques et à des degrés rapprochés, voulu la même chose, réclamé les mêmes droits, stipulé les mêmes garanties, et il serait également logique de croire que les députés jadis agréables et dociles qui ont subi l'influence irrésistible du courant nouveau et mis leur langage au diapason libéral de leurs rivaux, n'oublieront pas tout à fait les leçons de la campagne et, se souvenant de leurs engagements et de leurs promesses, viseront à se créer pour l'avenir des titres plus sûrs à la sympathie des électeurs que l'estampille et l'appui de l'administration.

Mais ce qui est dès à présent indiscutable, c'est que de l'ensemble des urnes s'échappe un immense cri de revendication, une solennelle mise en demeure adressée au gouvernement de donner à la France plus d'air et de liberté. On peut chicaner sur les nuances, disserter sur la Montagne ou la Gironde, le socialisme et le radicalisme, on ne parviendra pas à détruire ce fait supérieur et cette lumineuse résultante, que la nation, fatiguée du régime personnel, désire enfin rentrer en possession d'elle-même.

Que de curieux détails, aboutissant tous à la même démonstration, n'y aurait-il pas à relever dans l'instructive étude des scrutins ! Signalons quelques traits seulement. Naguère il suffisait d'appartenir à la maison impériale pour passer sous des arcs de triomphe, et les écuyers, introducteurs ou aides des cérémonies recueillaient des majorités formidables ; aujourd'hui, le chambellan est en baisse; ici, il reste sur le carreau ; là, il a eu l'humiliation d'un ballottage, et sa décadence inspire de tristes réflexions à l'humour de nos voisins. — En 1863, l'opposition n'avait assez approché du but pour rendre nécessaire un second tour que dans 10 colléges seulement; cette année, elle a balancé les forces gouvernementales dans 59 circonscriptions, et si l'on y ajoute les 50 autres dans lesquelles l'administration n'a pas osé intervenir, on mesure d'un coup d'œil le vaste terrain conquis. — Dans les luttes précédentes, l'opposition n'arrivait guère qu'à d'honorables minorités, suivant l'officieux à la façon du personnage de Virgile arriéré sur les pas de son compagnon, *longo sed proxumus intervallo*. Cette fois, elle a serré ses rivaux de si près que la distance est souvent demeurée très-faible, comme ces coureurs qui se disputent le prix avec une égale vitesse et dont le second n'est dépassé que d'une simple longueur. Et partout, répétons-le sans cesse, en même temps que le chiffre de l'opposition s'élève, celui du gouvernement diminue. C'est le trait historique du jeune Richelieu rencontrant sur l'escalier du Louvre le vieux duc d'Épernon qui sortait

Digitized by Google

de chez le roi. « Quoi de nouveau? dit avec dédain le ministre au petit évêque de Luçon. — Rien, sinon que vous descendez et que je monte. »

Mais le fait le plus saillant, celui qui s'accuse en traits exceptionnels et commande les plus sérieuses méditations du pouvoir, c'est le vote des villes, c'est l'entraînement avec lequel les grands centres, tous les foyers intellectuels, tous les groupes éclairés et réfléchis ont poussé les candidatures indépendantes. Déjà les chefs-lieux s'étaient précédemment distingués des campagnes, mais le fait a pris cette fois un saisissant relief; il s'est généralisé, et le souffle libéral, pénétrant jusque dans les bourgs, a ravivé des populations que la Révalescière officielle semblait avoir débilitées pour toujours. Le *Times*, qui a très-attentivement observé nos élections, parce qu'il en a bien compris l'importance, a fait, à propos de la troisième circonscription du Nord, une remarque originale et profonde : c'est que l'influence administrative s'accroît à mesure qu'elle s'éloigne des centres et n'arrive à son plein épanouissement que dans les communes isolées et perdues, de sorte qu'on pourrait établir une espèce d'échelle mathématique faisant connaître d'avance avec précision le résultat des scrutins d'après la place exacte occupée au tableau par chacune des localités. Nous ne plaisantons pas, et tant que la vie locale restera sous la pneumatique du pouvoir, le même phénomène s'offrira périodiquement à l'observation.

Ce fait de l'hostilité des villes, ou du moins de l'énergique affirmation de leurs libérales tendances, est d'une haute gravité et nous semble contenir l'explication des scènes regrettables et des protestations tumultueuses qui ont éclaté sur quelques points. Après vingt jours de réunions, d'efforts et de lutte, quand les électeurs, groupés autour d'un nom, l'avaient fait sortir de l'urne et croyaient tenir enfin le succès, l'inondation des votes ruraux venait brusquement renverser tout leur ouvrage! Comment s'étonner du sentiment de déception éprouvé par les multitudes? Elles avaient choisi leur député, l'homme du pays le plus capable à leurs yeux de soutenir les intérêts communs; en masse elles lui avaient donné leurs suffrages, elles chantaient déjà victoire : tout d'un coup d'autres électeurs, mus par des intérêts différents, séparés par la distance, un fleuve, une montagne, et quelquefois parlant un autre idiome, leur envoient, à minuit, un autre mandataire, antipathique ou inconnu, et c'est celui-là qui représentera le pays! Le désappointement éclate; on s'agite, on crie : à qui la faute et la responsabilité, sinon à ceux qui ont manipulé les circonscriptions de manière à rendre possibles ces mécontentements et ces surprises? Si le déplorable système qui dé-

Digitized by Google

truit les autonomies locales et divise les groupes naturels pour leur imposer une représentation factice n'était pas l'objet d'une prompte réforme, il enfanterait bientôt les crises les plus dangereuses, en irritant les centres intellectuels et en soulevant toutes leurs colères. La première loi pour un gouvernement de suffrage universel doit être de rechercher l'exacte et sincère expression du sentiment public; et comment arriverait-il à la connaître en désorganisant les unités géographiques, en brisant les agglomérations séculaires, en mélangeant des éléments disparates, au lieu de laisser parler à son tour et librement chacune des catégories que la nature et le temps ont créées? Les villes sont des individualités puissantes auxquelles il convient d'accorder en politique la place considérable qu'elles occupent sous tant d'autres rapports, et il est aussi imprudent d'étouffer ou de méconnaître leur voix qu'il serait funeste à un navigateur de se fier à ses matelots au lieu d'interroger le ciel et la boussole. La pratique actuelle est légale sans doute; mais dans un pays de raisonnement et de passion comme le nôtre, la stricte légalité ne suffit pas. Le pouvoir a besoin d'une plus large base : il lui faut posséder la confiance de l'opinion, c'est-à-dire avoir manifestement reçu mandat de la portion éclairée, active et politique de la nation; autrement il reste sans force, incapable de résister à la critique incessante et aux attaques multipliées des adversaires.

Mais si les villes représentent le génie de la France, ses réelles tendances et sa volonté, que dire de la cité souveraine, qui est aux provinces ce qu'est la mer aux fleuves qui s'y jettent? On a beaucoup disserté sur le vote de la capitale et sur sa vraie signification. Certains y ont vu le retour menaçant du socialisme, d'autres le drapeau déployé de la révolution. N'écoutons ni l'exagération ni la peur, et dégageons simplement la vérité.

Pour bien apprécier le vote de Paris, il faut le considérer dans son ensemble, dans les deux scrutins dont le second a rectifié et complété le premier. Le 24 mai, c'est l'irritation aiguë, c'est le mécontentement amassé depuis six années qui a fait explosion. Le 7 juin, c'est l'esprit politique qui a repris le dessus, et, dans l'ensemble, c'est le sentiment libéral qui a protesté contre le maintien du gouvernement personnel à l'Hôtel de Ville comme aux Tuileries. Pouvait-on croire que deux millions d'habitants seraient traités en incapables, interdits de toute immixtion dans leurs affaires, condamnés à voir de plus près que personne les fruits du bon plaisir, et qu'ils garderaient un respectueux silence? C'était trop demander à la patience française. A l'audace de certaines apologies et à la persistance de la dictature elle a répondu par un vote accentué, comme pour

Digitized by Google

donner plus de retentissement et de force à son inflexible revendication. C'est l'inévitable logique des réactions. En septembre 1848, le département de la Seine avait à élire trois représentants. L'ordre ému frémissait encore au lugubre souvenir de juin : le premier nom qui sortit de l'urne fut celui de Louis-Napoléon Bonaparte, escorté de 110,752 suffrages. En mai 1869, après vingt ans de régime autocratique et d'exil de la liberté, les noms qui jaillissent les premiers du scrutin sont ceux de Bancel et Gambetta. L'opinion se porte ainsi d'un extrême à l'autre, et par bonds souvent démesurés, au secours des principes qui lui semblent en péril ; mais sous les noms parfois complexes qu'elle adopte au passage à titre de symbole, il faut savoir découvrir le sens de ses volontés positives. Cette fois, nous le répétons, elle n'a pas plus fait une manifestation socialiste qu'une démonstration révolutionnaire. Le nom de Raspail, auquel elle avait paru s'arrêter un instant, a bientôt reculé; celui de M. d'Alton-Shée a disparu sous la réprobation, et la portée agressive que pouvait avoir le choix d'un ancien proscrit ou l'outrageante candidature d'un pamphlétaire s'est atténuée par la nomination de deux parlementaires dont le plus illustre n'offre pas moins de gages à la cause de l'ordre qu'à celle du progrès. Ce qui reste au-dessus des fantasmagories et des écarts partiels, c'est une vigoureuse protestation contre le gouvernement d'un seul et l'incontestable victoire des idées de contrôle et de liberté.

Pourquoi faut-il que la revanche du second tour ait été incomplète et que le succès nous laisse un regret ! M. Cochin, que tant de titres personnels ajoutés à tant de souvenirs semblaient recommander aux préférences, et qui eût si dignement représenté le Paris généreux et chrétien, M. Cochin n'est pas au nombre des élus. C'est une tristesse pour nous, c'est une perte pour la cause du progrès intelligent et régulier. Avec sa connaissance approfondie de tous les problèmes sociaux, avec sa haute capacité, sa parole séduisante et son activité féconde, il eût mis au service des intérêts et des droits populaires une force et un dévouement dont son rival n'a pu donner que la promesse. Son malheur a été d'arriver dans une situation trop tendue, et de n'être que le talent, l'honneur et la loyauté, quand il fallait être la passion, la rancune et le défi. Il n'est pas du moins battu sans gloire, et les 14,000 voix qui n'avaient besoin que d'un léger appoint pour assurer son triomphe témoignent à la fois de la vitalité des idées qu'il personnifie et de la justice que lui réserve l'avenir. « La politique, nous disait-il il y a quelques jours avec un noble détachement et une vue supérieure des choses, la politique ressemble à ces houles de l'Océan qui font osciller violemment le

Digitized by Google

navire de gauche à droite, en précipitant les passagers effarés d'un bord à l'autre. On aimerait mieux une navigation plus calme et moins tourmentée ; mais au milieu de ces coups de mer et de ces brusques secousses, le navire avance : *Fluctuat nec mergitur.* » L'image est vraie ; mais, avec la conviction même de marcher vers le port, on ne peut s'empêcher de regretter l'absence de certains pilotes au gouvernail.

M. Thiers, et il faut en féliciter le bon sens national, aura sa place à la nouvelle Chambre. Deux adversaires étrangement coalisés l'ont disputée avec acharnement jusqu'à la dernière heure, et le patriotisme anxieux a dû déjouer plus d'une embûche. Il l'a emporté à la fin, et cette victoire surpasse toutes les autres, parce qu'il n'en est pas qui ait été plus savamment et plus énergiquement entravée. Paris a compris qu'il se découronnerait aux yeux du monde s'il n'envoyait au parlement le plus glorieux défenseur des *libertés nécessaires*, et le vaillant effort qu'il a fait doit racheter un premier instant de faiblesse.

S'il est triste que des passions misérables aient réduit à un scrutin de ballottage l'homme éminent dont la France est justement fière, n'est-il pas honteux de voir un gouvernement réunir tous ses moyens d'action et accepter les plus coupables alliances pour empêcher un citoyen illustre de participer aux affaires du pays? Des hommes tels que M. Thiers, M. de Falloux, M. de Broglie, M. Jules Favre, devraient avoir leur place marquée dans toute assemblée française, et le pouvoir devrait, au nom de la dignité nationale, se sentir humilié le premier si quelque entraînement éphémère venait à les en écarter un jour.

Mais, dans la situation qu'il s'est faite, le gouvernement est obligé de traiter en ennemie toute supériorité indépendante : il lui faut des complaisants qui l'approuvent sans relâche ou des épouvantails qui lui ramènent les peureux. De là sa scandaleuse campagne avec un radicalisme étroit et subversif pour faire échouer partout les candidatures modérées. Préférant à l'opposition qui veut améliorer celle qui vise à détruire, on l'a vu, dans plus d'un collége, favoriser de son influence et de son inaction les extrêmes que tout devait le porter à combattre, et nous avons eu ce spectacle de prétendus défenseurs de la société se réjouissant de ce qui pouvait, à les en croire, mettre l'organisation sociale en péril. Aucune nécessité passagère, aucune tactique électorale ne sauraient justifier de tels abandons d'impérieux devoirs. C'est oublier et trahir la mission du gouvernement que de sacrifier ainsi les intérêts permanents et universels aux petites combinaisons d'un jour, et, comme le dit très-bien dans sa

Digitized by Google

lettre de remercîment aux électeurs un des jeunes candidats dont nous eussions salué l'avénement avec le plus de satisfaction, M. de Meaux : « Quand de la sorte l'administration a triomphé, je le demande à tout homme d'ordre avec une patriotique douleur, quel respect peut-elle encore obtenir ? Le jour où le gouvernement sera parvenu à persuader à la nation que le contrôler c'est le détruire, qu'aura-t-il gagné[1] ? » Qu'aura gagné la société tout entière ? Les fautes se retournent contre ceux qui les commettent, et fasse le ciel que les imprudents qui dirigent nos destinées ne s'aperçoivent pas bientôt qu'on ne joue pas impunément avec des éléments destructeurs !

Quant aux échecs impossibles à dissimuler, ils tâchent de s'en consoler par une puérile fiction, en disant que partout orléanistes, légitimistes et républicains ont succombé. Où la question s'est-elle posée de cette manière ? Quel candidat a soumis ses préférences dynastiques au suffrage universel ? Aucun d'eux n'a cherché, même par réticence, à le tromper ; tous ont désavoué hautement la moindre pensée inconstitutionnelle et protesté de la loyauté de leur serment. Les institutions passées n'ont donc rien à voir dans le scrutin de 1869 ; les institutions actuelles y étaient en jeu sans partage, et le pouvoir discrétionnaire, qui seul comparaissait sur la sellette, a seul été condamné.

Faisons d'ailleurs une remarque : au lendemain de toutes les élections générales ou partielles, on assure que les anciens partis viennent d'être enterrés, et à la veille de tous les scrutins, on pèse autant qu'on peut sur le suffrage universel pour le protéger, dit-on, contre les manœuvres de ces mêmes anciens partis. Il faudrait pourtant s'entendre et nous dire une fois pour toutes s'ils sont morts ou vivants. On ne peut les tuer et les ressusciter alternativement selon les circonstances. Pour le moment, on les déclare morts. Tant mieux. espérons qu'on n'en parlera plus.

Il ne semble pas toutefois que l'administration les ait achevés sans peine, car elle a prodigué contre eux les manœuvres et les violences. Partout les préfets ont redoublé d'inventions et de zèle, partout les agents secondaires ont entassé les illégalités et les abus. On n'a reculé ni devant les procédés indignes ni devant les calomnies infâmes. Libelles odieux, télégrammes diffamatoires, divulgation des secrets de famille, tout a été jugé bon, et la prochaine révision

[1] M. de Meaux, *Lettre aux électeurs de la Loire.*

Digitized by Google

des pouvoirs achèvera de mettre en lumière les moyens employés contre la sincérité du suffrage universel.

Mais en dépit de la pression et des violences, malgré l'exploitation de la peur, de la cupidité, de la bêtise, le sentiment public a éclaté, et après l'explosion du premier scrutin il a emporté encore plus de la moitié des ballottages, en disputant le reste à quelques centaines de voix près.

Assurément nous avons à regretter des pertes, et plus d'une fois la nouvelle Chambre s'apercevra du vide laissé sur ses bancs par des hommes tels que MM. Ancel, Lambrecht, Hallez-Claparède, de Janzé, Pouyer-Quertier, Girot-Pouzol, etc.; et après ceux que la représentation a perdus viennent ceux qu'elle déplore de n'avoir pas gagnés. Que la France libérale, croyante et conservatrice, se fût pourtant reconnue dans une assemblée où ses yeux eussent rencontré MM. de Falloux, de Broglie, Cochin, Andral, de Vogüé, de Larcy, Casimir Périer, Decazes, d'Ayen, de Carné, Béchard, d'Audiffret-Pasquier, de Meaux, Victor Lefranc, de Flavigny, Baze, Lemercier, Passy, de Witt, la Guiche, de Guiraud, Jaubert, Paradol, Calmon, Metz-Noblat, de Gaillard, Lasteyrie, de Mortemart et vingt autres! Peut-être aura-t-elle un peu plus de peine à trouver son image dans le groupe, expressif d'ailleurs, de MM. Birotteau, Creuzet, Milon, Lejoindre, Girou, Sens, Vendre, Fouquet et autres illustrations. Mais si l'on s'élève au-dessus des préférences individuelles pour apprécier de haut l'ensemble, on reconnaît qu'au total la part faite aux idées indépendantes est considérable, et que les défenseurs des franchises parlementaires se sont beaucoup accrus et fortifiés. C'est d'abord l'ancien bataillon des quarante-cinq, qui rentre à peu près tout entier avec M. Buffet à sa tête; c'est ensuite, parmi les nouveaux venus, des voix éloquentes et des esprits fermes, des partisans aussi résolus des prérogatives de la nation que MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Daru, Keller, de Barante, Tachard, de Choiseul-Praslin, Lefèvre-Pontalis, de Civrac, Estancelin, Larrieu, de Jouvencel, Tassin, de la Monneraye, d'Yvoire, pour n'en citer qu'une partie et sans énumérer les conquêtes de la gauche.

Veut-on compter en regard les pertes et les recrues du gouvernement? Les premières sont nombreuses et cruelles, depuis MM. d'Harcourt et de Conégliano, chambellans, jusqu'à M. Frémy, gouverneur du Crédit foncier. Quant aux acquisitions, elles se résument à peu près en MM. Duvernois et Dréolle, auxquels le jeune duc de Mouchy viendra prêter son concours. Est-ce là que M. Rouher puisera des forces rajeunies pour défendre et relever le pouvoir qui s'affaisse?

Suivant les calculs les moins risqués, le parlement nouveau pos-

Digitized by Google

sédera près de 100 membres d'une indépendance entière, élus malgré le pouvoir ou en face de son immobilité impuissante. C'est une phalange considérable, dans une assemblée composée de 292 députés seulement; mais ce n'est pas tout. Le tiers-parti, hésitant et indécis dans le passé, placé désormais sur un terrain plus solide, se montrera plus affirmatif et plus net; et la majorité qui, pour employer une locution populaire, n'a pas été mangée par le loup, mais l'a vu de près, sera moins souple et moins maniable qu'autrefois. Elle restera dévouée sans doute, mais avec plus de prudence et de réserve; et tandis que naguère elle ne songeait qu'à contenter le pouvoir, elle pensera désormais à satisfaire aussi les électeurs. Ils sont donc passés les temps où la complaisance pouvait dire : « Si l'empereur nous conserve la paix, nous le bénirons; s'il fait la guerre, nous le suivrons. » L'opinion a prononcé, il n'y a plus qu'à s'incliner devant elle.

Le gouvernement aura-t-il la sagesse de le comprendre et de s'y résigner? On dit qu'il délibère actuellement sur la conduite à suivre. Elle est pourtant simple, et la moralité du scrutin l'impose. D'un bout de la France à l'autre un même cri s'est fait entendre : Plus de régime personnel, gouvernement du pays par le pays! C'est-à-dire contrôle et responsabilité. Peut-on méconnaître une acclamation pareille, alors qu'elle n'a pas été seulement poussée par les 3 millions 600,000 voix d'une opposition grandissante, mais que les candidats officieux et leurs électeurs se sont associés avec évidence à la même revendication? La vraie leçon, le vrai danger pour le pouvoir ne sont pas dans l'arrivée de M. Raspail ou le demi-succès de M. Rochefort; ils sont dans le réveil universel des esprits, dans cette masse électorale qui, tous les six ans, se détache et s'éloigne, en menaçant de laisser bientôt isolés ceux qui refuseraient de la suivre. Voilà ce qu'il faut voir et ce que discerne clairement autour de nous le bon sens des étrangers.

La presse anglaise notamment, si judicieuse et si pratique, est unanime dans les avis qu'elle adresse aux Tuileries. Un de ses organes, qui ne marchande pas habituellement les éloges au gouvernement impérial, le *Daily-Telegraph*, ne peut imaginer qu'il ferme l'oreille aux enseignements du scrutin. « La France, dit-il, n'appelle pas une révolution, mais elle désire évidemment une réforme. » Et le *Times* formule ainsi les réflexions que le spectacle actuel de notre pays lui inspire : « Il n'est pas nécessaire de supposer que cet éclat indique un désir fixe d'une autre forme de gouvernement, et l'on peut croire que les Parisiens même seraient satisfaits si le *self-government* était restitué sous une administration quelconque. La franche adop-

Digitized by Google

tion de la responsabilité ministérielle, la concession au Corps législatif du droit de proposer des lois, en un mot la restauration du gouvernement parlementaire peuvent arriver à concilier les sentiments actuels. » Et le grave organe de la cité de Londres, qui a l'expérience des hommes et des choses, ajoute : « C'est seulement par ces moyens que l'Empereur peut espérer de mitiger l'opposition, qui est aujourd'hui devenue dynastique. »

Voilà le jugement et les conseils de l'Europe ; ils traduisent bien nos réclamations et nos vœux : reste au pouvoir, à moins qu'il ne soit frappé du fatal vertige dont parle le poëte, à consommer loyalement une abdication nécessaire.

LÉON LAVEDAN.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

LÉGISLATION DU BUDGET

I

LA PRÉPARATION DU BUDGET

> Nous avons essayé d'indiquer des formes simples et telles, que la Chambre puisse aisément juger des opérations ministérielles, que la facilité qu'y trouvera la Chambre soit partagée par le public, et qu'enfin la nation puisse connaître et suivre d'année en année l'état de ses affaires.
>
> Comte Beugnot,
> Député, ministre d'État, rapporteur de la loi de finances du 25 mars 1817.

GÉNÉRALITÉS.

Nous avons commencé nos « Études sur la législation du budget » par l'exposition des origines et des bases de cette législation. Nous avons démontré l'influence considérable qu'exerçait sur elle, dans chaque État, l'ensemble des institutions politiques; puis nous avons esquissé le tableau des variations qu'elle a éprouvées depuis 1789 jusqu'à nos jours. Ces trois points ont été l'objet de la première partie de notre travail[1]. La seconde va être consacrée à l'examen des questions que soulève la préparation du budget. Ensuite nous nous occuperons de celles qui sont relatives au vote, à l'exécution et au règlement.

Ces questions de finances, sous une apparence purement technique, ont une grande portée politique. Ce sont elles en effet qui règlent, comme nous l'avons déjà dit dans notre précédent article, la

[1] Voir *le Correspondant* du 25 avril dernier.

Digitized by Google

manière même dont la représentation nationale exercera la plus incontestable et la plus importante de ses attributions, le vote de l'impôt. Si nous nous hasardions à établir une comparaison, nous dirions que le Corps législatif remplit dans la direction de nos finances le rôle de moteur, et que la législation budgétaire représente le mécanisme qui en règle les mouvements et l'activité.

On devine dès lors le plan rationnel que nous nous sommes tracé : prendre successivement, et une à une, toutes les dispositions réglementaires dont se compose la législation budgétaire, et les examiner isolément, comme on examine isolément le rôle que remplit chaque pièce dans le jeu d'un mécanisme compliqué.

Ce travail, à notre connaissance, n'a pas encore été entrepris. Outre l'importance de son objet, il nous offrira l'occasion de curieux rapprochements entre diverses époques de notre histoire.

Aujourd'hui nous n'examinerons, avons-nous dit, que les questions soulevées par *la préparation du budget*. Elles peuvent se grouper sous les titres suivants :

— Durée de la période à laquelle doit s'appliquer un budget.
— Point de départ qui doit être fixé pour l'année financière.
— Époque à laquelle doit s'effectuer la préparation.
— Forme sous laquelle doit être présenté le projet de budget.
— Éléments qu'il contient.
— Documents à fournir à l'appui.

Chacune de ces questions est importante. Cependant il en est deux qui offrent un intérêt plus spécial : la fixation du point de départ de l'année financière, et le choix de la forme à donner au projet de budget. Toutes d'ailleurs doivent être examinées à un seul et unique point de vue, en ce sens que la solution qu'il convient de leur donner doit toujours être celle qui facilite le plus le travail du parlement, lui apporte le plus de clarté, assure le mieux la maturité de ses décisions.

Avant de commencer cet examen, qu'on nous permette de consacrer quelques lignes à l'origine du mot *budget*, et à sa double signification.

§ 1er. ORIGINE ET SENS DU MOT BUDGET.

Le mot *budget* a une double signification. Pris dans son acception la plus ordinaire et la plus commune, il représente un tableau évaluatif et comparatif de recettes à réaliser et de dépenses à effectuer pendant une période de temps déterminée. Ce n'est alors qu'un acte excessivement simple, et assez fréquent dans la vie de chacun. En

Digitized by Google

effet, « quand on regarde la manière dont un homme sensé règle ses « affaires domestiques, pour peu que ces affaires aient quelque éten- « due et quelque importance, que voit-on? Avant le commencement « de l'année il se demande quels sont ses revenus, et, pour connaître « approximativement ceux de l'année suivante, il examine une à une « leurs diverses sources. S'il a des revenus fixes, il les porte comme « sommes fixes; s'il en a qui ne soient pas fixes, il cherche à se « faire une idée de leur chiffre approximatif, en jetant un regard « sur l'avenir, pour savoir s'il y aura ou non des circonstances qui « puissent influer sur la marche des choses de manière à modifier « leur situation de l'année précédente. De même, pour son budget « des dépenses, il n'arrivera pas à se faire un compte minutieux de « chaque objet dont il pourra avoir besoin dans le courant de l'an- « née, mais il déterminera la dépense d'après la nature des objets. « Il saura, par exemple, que pour le loyer et l'entretien de la mai- « son il faut tant; qu'il faut tant pour la nourriture, tant pour l'ha- « billement de la famille, etc., sans se demander pourtant quel sera « le prix de chaque chose qu'il aura à payer[1]. »

Tel est le budget dans son acception la plus commune. Ainsi entendu, il n'existe pas seulement dans les familles; il existe aussi dans toutes les sociétés commerciales; il existe dans tous les États un peu civilisés. En un mot, on trouve son usage répandu partout.

On pourrait presque dire aussi qu'il a toujours existé. En France, en ce qui concerne l'État, il faut, pour retrouver notre premier budget, remonter jusqu'au règne de Philippe le Bel (1285-1314) et à la première réunion *complète* des états généraux (1302), c'est-à-dire à une époque où la royauté n'avait pas encore recours à l'impôt, et subvenait aux besoins du royaume au moyen du revenu de ses domaines, accru des subsides temporaires que lui accordaient les divers ordres de l'État. Dans le budget qui fut alors dressé, les recettes étaient évaluées à dix-sept, et les dépenses à seize millions de livres[2]. Mentionnons un fait curieux : une ordonnance de 1314 arrête que l'*état de prévoyance* (c'était le nom autrefois donné au budget) sera divisé en deux parties, l'une consacrée aux dépenses ordinaires, l'autre aux dépenses extraordinaires. Aux premières il devait être pourvu par des recettes régulières, aux secondes par des ressources extraordinaires comme les dépenses auxquelles elles devaient subvenir.

Comme cela s'explique facilement, l'une des premières demandes des Assemblées nationales sous la royauté avait toujours pour objet

[1] Rossi, *Cours de droit constitutionnel*, t. IV, p. 171 et 172.
[2] De Nervo, *Histoire des finances françaises*.

Digitized by Google

de se faire exposer la situation financière de l'État, le montant de ses besoins, l'importance de ses ressources. Mais les tableaux ainsi tracés ne méritent qu'à moitié le nom de *budgets*. Établis à des époques irrégulières, incomplets, ne s'appliquant à aucune période de temps bien déterminée, ils ne pouvaient être considérés que comme des éléments d'appréciation soumis aux états généraux. En l'absence même des états ou assemblées de notables, la royauté faisait fréquemment établir ces sortes de tableaux. Sous Henri IV et ses prédécesseurs, un budget fictif était établi, non pour chaque année, mais pour chaque mois.

Colbert est le premier ministre qui, sous le nom d'*États du roi*, ait composé un véritable budget. Ces états, en effet, dressés dans l'année qui précédait celle où la dépense devait se faire, présentaient une énumération détaillée de toutes les charges dont le payement était assigné sur les diverses espèces de revenus. Leur ensemble constituait le budget de l'année, et comprenait la totalité des crédits ouverts aux différents ordonnateurs en chef des dépenses [1].

Sous Louis XV et Louis XVI, l'habitude de dresser ces tableaux disparut au milieu du profond désordre des finances. On ne peut citer comme s'en rapprochant que les deux *comptes rendus* de M. Necker, en 1784 et en 1788. Après 1789 furent établis, sous le nom d'*aperçus généraux sur les recettes et les dépenses*, les premiers budgets tels qu'on les entend aujourd'hui.

Considéré comme simple tableau de recettes et de dépenses, le budget ne pouvait pas être d'un usage récent dans l'histoire de France. Ce qui est nouveau, c'est l'emploi même du terme *budget*, et aussi le sens parlementaire qu'on lui attache dans la langue politique.

Si l'on en croit les dictionnaires, le mot budget appartient au patois normand; ce n'est que la reproduction corrompue des mots *bouge*, *bougette* (sac ou petite bourse), modifiés par la prononciation anglaise. Introduit en Angleterre lors de la conquête, ce mot servit d'abord à désigner le sac de cuir dans lequel on avait coutume d'apporter au parlement les pièces portant exposé de l'état des recettes et des dépenses publiques. Du contenant, le nom passa au contenu, et l'exposé des recettes et des dépenses devint le budget de l'État. C'est avec cette nouvelle acception plus restreinte que le mot est revenu en France. Il y a été employé pour la première fois d'une manière officielle dans les arrêtés des consuls du 4 thermidor an X et du 17 germinal an XI [2]. Il n'a pas cessé, depuis lors, de servir à dési-

[1] Discours du comte Garnier, rapporteur du projet de budget de 1816 devant la Chambre des pairs.

[2] Coquelin, *Dictionnaire d'économie politique*.

Digitized by Google

gner l'état des recettes et dépenses fixées et autorisées chaque année par nos Assemblées.

Ainsi, au point de vue constitutionnel, le budget tire son existence d'un acte du pouvoir législatif. Jusqu'à ce que cet acte ait été rendu, l'exposé établi par l'administration ne peut être considéré que comme un simple *projet*. En se plaçant à ce point de vue, on dit souvent que l'Angleterre est le premier pays d'Europe qui ait eu un budget, parce que c'est chez elle que le régime constitutionnel a été mis le plus anciennement en vigueur. En France, à raison des crises financières qui se sont fatalement combinées avec les crises politiques après 1789, et à raison aussi des entraves imposées par le premier gouvernement impérial au pouvoir législatif, on n'est réellement parvenu au même résultat qu'après et en conséquence de la charte de 1814[1].

Ce point éclairci, entrons dans l'examen des diverses questions que soulève la préparation du budget.

§ 2. DURÉE DE LA PÉRIODE A LAQUELLE DOIT S'APPLIQUER UN BUDGET.

Dans tous les grands États constitutionnels, la durée de la période que doit embrasser un budget a été fixée à *une année*, malgré ses inconvénients incontestables. Si en effet ce laps de temps est beaucoup trop court au point de vue financier, il offre, au point de vue politique, des avantages extrêmement précieux. Le vote du budget pour une seule année implique nécessairement la réunion annuelle du parlement, et il offre ainsi aux Assemblées le moyen le plus sûr d'exercer une influence décisive sur la marche du gouvernement.

Aussi voyons-nous aujourd'hui la période financière d'une année adoptée en Angleterre, en Autriche, en Prusse, en France, en Belgique, etc.[2]. Les États moyens de l'Allemagne, chez lesquels la période financière était plus longue hier encore (deux ans dans le grand-duché de Bade, et depuis peu en Bavière, trois dans le Wurtemberg), ont dû vraisemblablement, depuis les traités de 1866, adopter la période financière d'une année, en usage en Prusse.

[1] Coquelin, *Dictionn. d'écon. pol.*

[2] Nous empruntons ces détails et une partie de ceux qui concernent les législations étrangères au savant et consciencieux ouvrage que M. le baron de Czœrnig, conseiller privé de l'empereur d'Autriche, directeur au ministère des finances de Vienne, etc., a publié sous le titre : *Darstellung der Einrichtungen über Budget Stattsrechnung und Controle in Œsterreich, Preussen, Sachsen, Baiern, Würtemberg, Baden, Frankreich und Belgien.* (Vienne, 1866, chez Wilhelm Braumüller.)

Digitized by Google

En France nous avons rappelé que Henri IV avait exprimé l'intention de réunir périodiquement des assemblées de notables tous les trois ans, et nous avons établi également que, de 1558 à 1615, ils se réunirent en moyenne une fois tous les six ans. C'est ce qui avait encore lieu en Bavière avant 1864. Enfin nous avons déjà signalé l'opinion de la nation française, consignée en 1789 dans les cahiers « qui tous bornent la durée de l'impôt à un terme que fixeront les « états généraux, mais qui ne pourra jamais s'étendre au delà d'une « tenue à l'autre » (c'est-à-dire au delà de deux années); « *cette « clause impérative*, » ajoutait M. de Clermont-Tonnerre chargé du dépouillement des cahiers, « *a paru à tous vos commettants le garant « le plus sûr de la perpétuité de vos assemblées nationales*[1]. »

« En effet, comme le dit Rossi, si les chambres n'étaient pas con- « voquées lors de l'expiration du temps pour lequel les impôts ont « été décrétés, les contribuables pourraient refuser de les payer, et « les tribunaux ne pourraient pas les y forcer. Voilà la sanction, et « une sanction des plus efficaces, du système représentatif : le vote « annuel de l'impôt ; et, en l'absence de ce vote annuel, illégalité de « tout impôt, culpabilité de tout juge, de tout fonctionnaire public « qui se prêterait aux mesures prises pour faire payer des contri- « butions qui ne seraient plus légalement imposées[2]. »

La nation anglaise a même poussé encore plus loin la méfiance à l'égard de la couronne, et, afin de mieux garantir ses libertés politiques, elle a cru devoir ajouter l'obligation, pour le gouvernement, de présenter *chaque année* une loi appelée « *mutiny-bill*, » qui a pour objet « d'autoriser la justice des cours militaires, de légitimer leur « procédure, de donner le droit de ramener les déserteurs sous les « drapeaux, ainsi que de punir tous les actes d'indiscipline dans l'ar- « mée. Si, au bout de l'année, ce bill n'était pas renouvelé, toute « cette juridiction militaire disparaîtrait, toutes les troupes pour- « raient déserter, il n'y aurait pas un seul tribunal militaire qui « pût siéger sans crime, et les juges militaires qui condamneraient « un soldat pour délit militaire seraient jugés par les autres cours « comme assassins[3]. »

[1] Séance, déjà rappelée, de l'Assemblée nationale, en date du 27 juillet 1789. Rapport de la commission chargée du dépouillement des cahiers.

[2] Rossi, *Cours de droit constitutionnel*, t. IV, p. 88 et 89.

[3] Rossi, *Ibid.*, t. IV, p. 91.

Digitized by Google

§ 3. FIXATION DU POINT DE DÉPART DE L'ANNÉE FINANCIÈRE.

La fixation de l'époque qui doit servir de point de départ à l'année financière offre une grande importance. Si la France, la Belgique, l'Autriche, la Prusse ont conservé le mois de janvier, de sorte que, dans ces divers pays, l'année financière se confond avec l'année civile, il n'en est pas de même dans quelques autres États : l'Angleterre a adopté le 1er avril, les États-Unis et le Wurtemberg le 1er juillet, la Bavière le 1er octobre. La seule constatation de ces divergences prouve la portée de la question et suffit pour mettre en doute l'excellence du 1er janvier comme point de départ.

Quel est l'intérêt qui se trouve ici en jeu? Encore la réalité du contrôle parlementaire. Le point de départ de l'année financière doit être fixé de telle sorte que la loi annuelle du budget reçoive son application le plus tôt possible. Plus sera court, en effet, l'espace qui s'écoulera entre le vote du budget et son exécution, plus il y aura de chances favorables pour que les événements ne viennent pas déranger les prévisions sur lesquelles est fondée l'économie de chaque loi de finances. « Dans le budget de l'année à venir, disait le comte Cor-« vetto[1], tout est spéculatif : les ressources et les besoins sont fixés « approximativement, les faits viennent ensuite remplacer les proba-« bilités, et les notions certaines qu'on obtient du temps corrigent « les erreurs d'une première estimation toujours problématique[2]. »

Que conclure de ceci, sinon qu'il est nécessaire de réduire au strict minimum le champ laissé aux incertitudes, et, dans ce but, de rapprocher autant que possible l'époque de la préparation du budget du moment où il arrivera à la période d'exécution. En présence des

[1] Le comte Corvetto est un ministre trop oublié aujourd'hui; jurisconsulte éminent, il prit part à l'administration du royaume d'Italie. Fort estimé de Napoléon Ier, qui s'appliqua toujours à grouper autour de son trône les capacités les plus honnêtes de son empire, il fut appelé au conseil d'État. L'empereur, dans les séances qu'il présidait, se plaisait à connaître l'opinion de ce sage conseiller; et comme celui-ci s'exprimait difficilement en français : « *Parla italiano,* » lui disait Napoléon Ier. — Le comte Corvetto a eu l'honneur d'être choisi en 1815 par Louis XVIII pour la périlleuse mission de rétablir l'ordre dans nos finances. Il s'acquitta avec honneur de cette tâche ardue, grâce surtout aux principes de rigide probité qui guidèrent toute sa vie et qu'il appliqua à son administration. Trop modéré pour partager les passions du parti ultra-royaliste, il aimait à vivre à l'écart, pauvre mais honoré de tous. A sa mort, le Trésor public dut faire les frais de son enterrement... Nous sommes heureux d'avoir ici l'occasion de rendre hommage à la mémoire d'un bon citoyen et d'un honnête homme.

[2] Rapport au Roi sur le projet de budget pour l'année 1817.

Digitized by Google

erreurs d'appréciation que les ministres des finances et les commissaires du gouvernement ont pris désormais l'habitude de confesser devant la Chambre, en présence de ces déficits annuels si considérables qu'ils s'élèvent en moyenne chaque année à 200 millions, on ne peut, on ne doit négliger aucun des moyens qui peuvent prévenir des mécomptes ultérieurs.

Comment s'opère aujourd'hui la préparation du budget? Le voici :

Treize, quatorze et même quinze mois à l'avance, le ministère des finances (direction de la comptabilité publique) commence à réunir les éléments dont sera formé le budget. A cet effet, chaque ministre lui transmet pour son département respectif un projet de budget des dépenses qu'il juge devoir être nécessaires pendant la future année financière pour assurer la marche des services de son ministère. Dans ce travail, chaque ministre prend pour base, pour point de départ, les allocations antérieures accordées pour ces mêmes services, sauf à tenir compte des besoins nouveaux qui pourront surgir.

Ici faisons une remarque. A un moment encore si éloigné de l'ouverture de l'année financière, un ministre hésitera toujours à demander des réductions de crédit, par trois raisons dont la première consiste dans l'incertitude de l'avenir. La seconde est basée sur l'habitude prise aujourd'hui de présenter, en cours d'exercice, des *budgets rectificatifs*. Qu'importe dès lors à un ministre que les évaluations primitives du budget soient rigoureusement exactes? Le budget rectificatif est en perspective, et l'on y insérera les nouveaux crédits nécessaires aux dépenses engagées par les premiers crédits. Voici en quels termes l'un des membres les plus honorables et les plus modérés du Corps législatif, M. Louvet, appréciait les conséquences des budgets rectificatifs et leur attribuait l'origine des déficits de ces dernières années :

« Un budget, lorsqu'il est sorti des délibérations successives des « trois grands corps de l'État, lorsqu'il a été préparé, discuté et voté « par le conseil d'État, par le Corps législatif et par le Sénat, de- « vrait être considéré comme une chose sacrée et à laquelle on ne « devrait toucher, pour le modifier, que dans de rares circonstances « et en présence de nécessités impérieuses.

« Eh bien, je vous le demande, en est-il ainsi dans la pratique? « Non, messieurs ; notre budget, lorsqu'il a été dressé et arrêté par « nous après beaucoup de temps, de soins, d'efforts et de difficultés, « est considéré en quelque sorte *comme une espèce de canevas sur le- « quel on brode, et qu'on modifie incessamment en cours d'exercice.* « Tantôt ce sont de nouveaux emplois qu'on crée sur l'année, tantôt « ce sont des augmentations de traitement ; aujourd'hui c'est un « embranchement de chemin de fer qu'on décrète, demain ce sera

Digitized by Google

« une traversée de route impériale dans l'intérieur d'une grande « ville, ou bien un canal à achever ou un pont à améliorer, etc.

« Messieurs, loin de moi la pensée de contester l'initiative légi- « time qui appartient au gouvernement en cette matière ; ce que je « critique, ce n'est pas le droit, c'est l'usage ou plutôt l'abus qu'on « en fait.

« Je ne nie pas non plus que ces dépenses ne soient pour la plu- « part utiles, très-utiles même; mais je dis que toutes ou presque « toutes pourraient, sans aucun inconvénient, être ajournées jusqu'à « l'année suivante afin d'être alors soumises, sans que la question « se trouvât aucunement engagée, au libre examen de ceux à qui ap- « partient constitutionnellement le droit de voter l'impôt. (*Très- « bien ! très-bien !* sur plusieurs bancs.)

« Messieurs, membre depuis bien des années, grâce à vos bien- « veillants suffrages, de la commission du budget, j'ai vu se repro- « duire incessamment les faits que je vous signale, et contre lesquels « les observations et les plaintes de vos commissions sont restées « malheureusement impuissantes.

« Eh bien, je le dis ici avec toute la loyauté d'un homme sincère- « ment dévoué au gouvernement, *il n'y a pas de finances possibles à « de semblables conditions.* Il faut, messieurs, il faut rompre avec ces « fâcheux errements du passé. Faisons respecter religieusement nos « budgets; écartons sévèrement toutes dépenses introduites sur « l'année et en dehors de nos budgets, si elles ne sont pas justifiées « par une nécessité impérieuse et appuyées sur des ressources cer- « taines; et, dans la confection de nos budgets eux-mêmes, n'admet- « tons des dépenses nouvelles qu'après avoir consulté l'état de nos « ressources. C'est là le seul moyen d'arriver à un équilibre sé- « rieux[1]. »

L'opinion de l'honorable M. Louvet est partagée par la Cour des comptes. Voici comment elle s'exprime à son tour : « La perspective « d'un budget rectificatif, destiné à pourvoir à de nouveaux besoins « constatés depuis l'ouverture de l'exercice ne s'oppose certaine- « ment pas à ce qu'on fasse entrer dans le budget primitif toutes les « dépenses qui peuvent y être prévues, avec les crédits qu'on doit « présumer nécessaires pour y faire face. Si tel était le mode suivi « depuis quelques années, en ce qui concerne particulièrement les « budgets de la guerre et de la marine, et si, *au lieu d'attendre le « budget rectificatif pour y inscrire des dépenses depuis longtemps en- « gagées ou même payées*, les crédits applicables à ces dépenses, pour

[1] Discours prononcé par M. Louvet devant le Corps législatif dans la séance du 29 juin 1868.

Digitized by Google

« la plupart faciles à prévoir, étaient compris dans la première loi « de finances, une grande partie des embarras dont se plaignent ces « deux administrations n'existeraient pas[1]. »

La troisième raison pour laquelle les ministres n'aiment point à réduire les évaluations de leurs besoins réside dans la faculté que chacun possède actuellement de transporter par virement, d'un chapitre à un autre, les excédants que peut-être ils prévoient devoir se produire sur certains crédits. Avant 1852, alors que la Chambre des députés votait le budget par chapitre[2], les ministres ne pouvaient utiliser les fractions de crédits restées sans emploi, qu'en se procurant une autorisation législative spéciale. Cette autorisation est aujourd'hui inutile, depuis que le vote a lieu par ministères ou par grandes sections, vastes agglomérations de chapitres créées pour la première fois en 1827, par le gouvernement du roi Charles X[3], pour restreindre les attributions de la Chambre, et rétablies par le sénatus-consulte du 31 décembre 1861[4].

Qui peut dire combien de millions eussent pu être économisés, qui ont été consommés sans nécessité par suite des trop grandes facilités laissées aux ministres dans l'emploi de leurs crédits et en conséquence des restrictions apportées, depuis 1852, dans les attributions naturelles du Corps législatif !

Après avoir établi son projet de budget, chaque ministre se concerte avec le ministre des finances, qui seul, en sa qualité de centra-

[1] *Rapport de la Cour des comptes sur les comptes de l'année* 1866, p. 47 et 48.

[2] Chaque chapitre ne contient que des services corrélatifs et de même nature. (Loi du 29 janvier 1851, art. 11, § 1er.) Il représente l'unité budgétaire, comme la commune représente dans l'État l'unité administrative.

[3] Ordonnance du 1er septembre 1827, art. 3 et 4.

[4] Ces limites elles-mêmes, malgré leur étendue, ne sont pas toujours respectées. Il suffit pour s'en convaincre de lire les *Rapports annuels de la Cour des comptes* pour les années 1865 et 1866. Voici ce que nous trouvons à la page 43 du Rapport de l'année 1865 : « Il a été constaté que l'imputation de certaines dépenses de ce « département sur les crédits de l'ordinaire et de l'extraordinaire n'était pas suffi- « samment justifiée ; qu'il arrivait souvent qu'une même dépense était payée con- « curremment sur les fonds des deux budgets, sans qu'aucun motif apparent vînt « expliquer cette confusion de crédits ; qu'enfin, dans des cas spécifiés, l'adminis- « tration avait évidemment pour système d'appliquer aux besoins courants d'abord « les ressources de l'ordinaire, puis celles de l'extraordinaire, sauf à opérer ulté- « rieurement entre les services au moyen de rectifications dans les comptes, une « ventilation dont les éléments ne sont pas fournis au contrôle et dont l'exactitude, « d'ailleurs, ne peut jamais être qu'approximative. Des faits semblables se sont pro- « duits dans les comptes du département de la guerre. »

Ainsi se trouve sanctionnée par la Cour des comptes l'opinion exprimée par M. Louvet quand il se plaint que l'administration considère le budget voté par le Corps législatif comme *un canevas* sur lequel elle peut broder.

Digitized by Google

lisateur, est en position d'apprécier l'ensemble des voies et moyens destinés à faire face aux dépenses de toute espèce et d'indiquer la juste limite à laquelle doivent s'arrêter les impositions à établir pour les besoins qui sont annoncés. Après avoir coordonné les budgets spéciaux des divers ministères, le ministre des finances les centralise, y joint celui des recettes, et prépare le projet de loi concernant l'ensemble du budget de l'État.

Ce projet, qui présente alors dans un seul tableau les ressources et les besoins présumés du futur budget est envoyé au ministre d'État pour être discuté en conseil des ministres. Il est ensuite soumis aux délibérations du conseil d'État, où il est l'objet d'un examen approfondi. Puis un décret impérial ordonne la présentation du budget au Corps législatif et désigne les membres du conseil d'État chargés d'en soutenir la discussion.

Cette présentation a lieu presque toujours à l'ouverture de la session législative, c'est-à-dire au commencement même de l'année qui précède celle aux besoins de laquelle le budget proposé est destiné à pourvoir[1]. Une commission de dix-huit membres, nommée dans les bureaux du Corps législatif est chargée d'examiner ce projet de loi; cet examen donne lieu à de nombreux pourparlers avec les ministres et le conseil d'État; enfin elle dépose son rapport. La discussion publique s'engage alors dans le sein de la Chambre. Si certains articles du projet sont renvoyés à la commission pour être amendés, ce renvoi donne lieu à de nouveaux pourparlers avec le conseil d'État, qui, d'après la législation actuelle, a le droit de repousser tout amendement du Corps législatif[2]. Enfin la loi est votée; des crédits sont ouverts aux ministres pour toutes les dépenses autorisées. Le montant et la quotité des impôts à percevoir est établi.

Pour que la loi soit mise à exécution lorsque le moment en sera venu, il reste encore quelque chose à faire. Il faut que les conseils généraux et d'arrondissements se réunissent et fassent la répartition des contributions directes entre les arrondissements et les communes; enfin il faut que l'administration dresse des rôles, envoie des avertissements aux contribuables, etc., en un mot, qu'elle se trouve

[1] Voici, pour ces dernières années, les dates auxquelles se sont ouvertes les sessions du Corps législatif et celles auxquelles ont été déposés les projets de budget :

Session	1869	ouverte le 18 janvier 1869.	Présentation du budget de	1870 en janvier 1869.
—	1868	18 novemb. 1867.	—	1869 en mars 1868.
—	1867	14 février 1867.	—	1868 en février 1867.
—	1866	22 janvier 1866.	—	1867 en janvier 1866.
—	1865	15 février 1865.	—	1866 en février 1865.

[2] Sénatus-consulte du 18 juillet 1866, art. 3.

Digitized by Google

prête, lorsque le moment en sera venu, à opérer le recouvrement des impositions établies.

Telles sont, dans leur ensemble, les phases que traverse un budget avant d'arriver à la période d'exécution.

Maintenant passons à l'examen des résultats et voyons les conséquences de cette longueur des opérations préparatoires. « Faire le budget en janvier et dans les mois suivants, » disait M. de Serre, « *c'est trop tôt pour l'année qui suit*. De si loin, dans l'incertitude des « événements, la prévoyance est vaine, une estimation approxima- « tive est impossible, les limites posées à chaque nature de dépenses « sont illusoires; *on demande trop, crainte de ne pas avoir assez;* « toute règle s'évanouit dans le vague et l'on rentre dans l'arbi- « traire[1]. »

Ajoutons à ces causes d'entraînement vers les dépenses le droit que le souverain détient actuellement en France en vertu de la Constitution, de diriger la politique extérieure, de telle sorte que la guerre peut éclater tout d'un coup, même à l'insu du ministre des finances, sans qu'aucune économie ait été apportée dans les services budgétaires. Ne serait-il pas naturel cependant, en prévision d'un surcroît considérable de dépenses imminentes, de modifier la répartition primitive des ressources et de réduire toutes les allocations au strict nécessaire? C'est ainsi que tout homme de bon sens procède pour ses affaires particulières; ainsi vient de procéder, pour la guerre d'Abyssinie, l'Angleterre qui déjà a su éteindre les dettes nouvelles qu'avait occasionnées la guerre de Crimée. En France au contraire, par suite de l'impossibilité où nous nous trouvons de prévoir l'usage que le souverain fera de ses prérogatives constitutionnelles, il a fallu recourir sans cesse à de nouveaux emprunts[1].

Nous ne voulons pas dire que toutes ces dépenses eussent été évitées si l'on eût réduit la période de préparation du budget, mais on en eût certainement pu prévoir une partie et réaliser, en conséquence, d'importantes économies.

Ne semble-t-il pas extraordinaire d'ailleurs qu'il faille *quatorze et quinze mois* pour préparer le budget? alors que *quatre mois* suffisent à l'Angleterre, *trois mois* à la Belgique. Évidemment la longueur de ces opérations préparatoires peut se réduire. Si nous recherchons ses causes principales, nous les voyons résider dans les entraves mêmes qui restreignent l'activité du pouvoir législatif, dans cette réglementation si rigoureuse qui entoure l'exercice du droit d'amendement; mentionnons encore la difficulté des relations que les commissions

[1] Discours de M. de Serres, garde des sceaux, devant la Chambre des députés. (Séance du 15 février 1819.)

[2] Voir l'ouvrage déjà cité de M. Cochut : *Les finances du second empire.*

Digitized by Google

doivent entretenir avec le conseil d'État, la nécessité de discuter lors du budget toutes les questions de politique générale que les restrictions apportées au droit d'interpellation empêchent de se produire en temps opportun. Ainsi s'écoulent, grâce aussi à la lenteur administrative, ces quinze mois consacrés actuellement à la préparation, au grand détriment de nos finances.

Faisons abstraction de tous ces obstacles artificiels; combien de temps faut-il pour préparer le budget? *neuf mois;* pas davantage et encore, en calculant ainsi, tenons-nous compte des exigences de notre centralisation exagérée. Ce laps de temps a été déclaré suffisant en 1819 et par le comte Beugnot, homme versé dans les questions budgétaires, et par le baron Louis, ministre des finances et auteur d'un projet de loi ayant précisément pour objet de modifier l'époque de l'année financière. Qui voudra croire qu'aujourd'hui, avec les moyens rapides de communication dont nous jouissons, les délais doivent être plus considérables que ceux jugés suffisants sous la Restauration?

Voici comment le baron Louis établissait le calcul du temps nécessaire à chacune des phases de la période de préparation. — Partant de ce fait que les Chambres sont toujours convoquées vers la fin de l'année, il suppose le projet de budget préparé dans le mois qui précède la convocation et déposé à l'ouverture de la session; « l'expérience a prouvé, disait-il, que de la présentation à la « promulgation du budget, la discussion dans les commissions et les « deux Chambres entraînait au moins deux mois. — Un mois est né- « cessaire pour les travaux des conseils généraux des départements « et des conseils d'arrondissements chargés de la répartition des « contributions directes par arrondissements et par communes. La « confection des rôles pour régler les contingents individuels entraîne « trois mois[1]. » On voit que les calculs du ministre des finances d'alors réduisent en fait le temps nécessaire à environ sept ou huit mois; le comte Beugnot, accordant un temps plus long à l'examen des Chambres, arrive au chiffre de neuf mois qu'il déclare juger suffisant[2].

Une fois admis qu'un intervalle de neuf mois suffit à embrasser les phases successives de la préparation du budget, se pose la question de savoir comment on profitera des six mois qui résultent de l'économie de temps réalisée. Faut-il retarder l'époque de la prépa-

[1] Discours du baron Louis. Séance de la Chambre des députés du 11 janvier 1819.

[2] Voir le Rapport présenté par le comte Beugnot au nom de la commission chargée d'examiner le projet du ministre des finances. (Séance du 19 décembre 1817.)

Digitized by Google

ration ou avancer le moment auquel s'ouvrira la période d'exécution du budget? En d'autres termes : faut-il reculer jusqu'au mois d'avril les premières phases de la préparation, où n'est-il pas préférable de changer l'époque de l'année financière en faisant courir celle-ci du 1er juillet au 1er juillet?

La réponse n'est pas douteuse. C'est encore à M. de Serre que nous l'emprunterons. Voici les termes dans lesquels il s'expliquait devant la Chambre sur ce sujet délicat : « Le commencement de l'année fi-« nancière n'est déterminé ni par la Charte ni par la nature. Qui « donc le déterminera? vous, messieurs, vous, d'après les conve-« nances de votre gouvernement qui seules doivent servir de règle « en cette matière. Or ces convenances dépendent uniquement de « l'époque habituelle de vos sessions. Si cette époque habituelle doit « être dans la saison morte, dans l'hiver, et il n'est pas possible de « le révoquer en doute, cette époque seule fixe l'année financière. « Effectivement réunis en novembre, c'est en janvier et dans les mois « suivants que vous ferez le budget. C'est le faire trop tard pour « l'année courante, mais aussi *c'est trop tôt pour l'année qui suit...* « *Il faut donc forcément adopter une époque intermédiaire, c'est celle* « *de juillet*. Cinq à six mois ne sont pas un terme trop éloigné pour « vous empêcher de prévoir les besoins, de limiter les crédits avec « précision, et toutefois ce terme donne le loisir de faire la loi des « finances et d'en préparer l'exécution. Ainsi, messieurs, nul doute « que, indépendamment des circonstances où nous sommes, l'année « financière de janvier à janvier ne soit mauvaise tant qu'il sera na-« turel de réunir les Chambres pendant l'hiver. Nul doute au con-« traire que l'année de juillet à juillet ne soit par ce fait seul imposée « sous peine de désordre, sous peine de renoncer au vote libre, au « seul vote constitutionnel de l'impôt. »

A ces puissantes considérations, le baron Louis ajouta encore les arguments suivants : « L'année financière de juillet à juillet a un « avantage qu'on n'a pas fait, ce nous semble, assez sentir : c'est celui « de rapprocher de l'ouverture des sessions l'époque ou s'arrêtent « les comptes qui doivent leur être présentés. Il y aura par ce rap-« prochement moins de dissemblance entre ces comptes qui sont de « gestion et ceux qu'on appelle comptes de situations, de budgets. « Il peut même en résulter à l'avenir une facilité pour fondre les deux « comptes en un seul[1]. La nouvelle année financière se plaçant pres-

[1] Actuellement, tandis que le projet de budget est habituellement déposé à la Chambre en février, le compte général des finances, qui contient les résultats si utiles à connaître de la dernière année financière, n'est prêt qu'en août, c'est-à-dire toujours trop tard pour être utilement consulté. — Réunir dans un document unique, les dépenses faites ou à faire pour ce budget de la précédente année, les

Digitized by Google

« que à égale distance entre le terme d'une session et l'ouverture de « l'autre est un arrangement dont l'expérience fera sentir la com- « modité. Il mettra les Chambres à portée de mieux juger d'après « des faits encore récents le service de l'année écoulée et de tirer « de ces faits de plus justes bases d'appréciation pour le service de « l'année suivante[1]. »

Tel était l'ensemble des motifs pour lesquels le baron Louis proposait l'adoption de cette nouvelle année financière demandée en 1817 *par tous les bureaux de la Chambre*[2]. Malheureusement cette proposition si sage, adoptée par la Chambre des députés fut rejetée à la Chambre des pairs. Mais hâtons-nous d'ajouter que cet insuccès fut dû non pas à des considérations financières, mais bien à la violence des passions politiques qui s'agitaient alors. Le parti ultra-royaliste qui voyait avec raison dans la proposition du ministre un acte libéral et à ce seul titre le repoussait, allégua pour motif de sa résistance que la loi proposée était inconstitutionnelle; à quoi les ministres répondirent que la non-adoption du projet entraînait également la violation annuelle de la Charte, que le devoir des Chambres et du gouvernement était de concilier les dispositions contraires que pouvait contenir le pacte fondamental[3]. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la vigoureuse et éloquente réplique adressée par M. de Serre à M. de la Bourdonnaye, qui dans un langage passionné accusait les ministres de rien moins que « de semer l'inquiétude « dans la garde royale, la division dans l'armée, le trouble dans « l'administration, le désordre dans les finances. » — « Gardez- « vous, » s'écria le garde des sceaux « de ces pharisiens qui ont tou- « jours la lettre de la Charte à la bouche et en commentent avec soin

crédits ouverts pour le budget en voie d'exercice et les crédits demandés pour le futur budget serait une œuvre éminemment utile que la modification de l'année financière, combinée avec d'autres réformes que nous indiquerons, rendrait possible.

[1] Le baron Louis, discours du 18 février 1819.

[2] Voir le Rapport présenté par le comte Beugnot à la Chambre des députés dans la séance du 19 décembre 1817.

[3] « On avait objecté contre le projet de loi que la Chambre actuelle voterait ainsi « l'impôt direct pour dix-huit mois, contrairement à la Charte qui défendait de le « voter pour plus d'une année; mais, disait le ministre, cette objection était plus « spécieuse que solide, et par cette irrégularité d'un moment on éviterait une autre « infraction de la loi fondamentale bien autrement sérieuse, bien autrement com- « promettante pour les libertés et les droits des Chambres : la Charte, en effet, « voulait que les impôts fussent votés librement, et cependant, en suivant le mode « jusqu'alors pratiqué, il fallait de toute nécessité se résigner, comme on le faisait « depuis quatre ans, à voter, sans connaissance des faits et presque sans discussion, « trois, quatre, cinq ou même six douzièmes. » (*Histoire de la Restauration*, de M. de Viel-Castel, t. VII, p. 313.)

Digitized by Google

« les syllabes, les points, les virgules pour se ménager les moyens « d'en violer l'essence. La Charte s'est déclarée la protectrice des « intérêts nationaux ; loin de les menacer nous les défendrons, nous « empêcherons qu'on ne les flétrisse. La Charte a reconnu des droits, « des libertés publiques, nous soutiendrons ces droits, ces libertés. « La Charte a créé des institutions ; adoptez-en les développements « avec franchise et dans l'esprit de la Charte... Non, les ministres ne « cherchent pas à diviser la nation. Il ne faut pas leur imputer ces « actes arbitraires que vous faites sonner si haut, leur plus grand « désir est de réparer les maux causés par une funeste influence. « Voilà où sont les difficultés et les obstacles[1]. »

Pour faire juger de l'importance qui, au point de vue libéral, était attachée à ce projet et aussi de l'ardeur de la lutte, qu'il nous suffise de citer les noms des principaux orateurs qui prirent part à ces débats. A la Chambre des députés, le projet du baron Louis, ministre des finances, fut défendu par le comte Beugnot, l'une des capacités financières de l'époque, par M. Roy, naguère encore ministre mais en ce moment commissaire du gouvernement, par M. Duvergier de Hauranne, par M. Ganilh, par M. de Serre, par le baron Pasquier, etc.; il fut attaqué par M. de Villèle, le chef du parti ultra-royaliste, par MM. de la Bourdonnaye et de Corbières, par M. Gaudin, duc de Gaëte, ancien ministre des finances de Napoléon Ier et encore tout imbu des principes d'absolutisme administratif appliqués sous l'ancien régime et restaurés sous le premier empire. A la Chambre des pairs l'attaque fut dirigée par le duc de Lévis, rapporteur, soutenu par deux des chefs de la droite : le marquis d'Herbouville et le comte Jules de Polignac ; la défense fut soutenue par deux anciens sénateurs le comte Cornet d'Incourt et le marquis Garnier et aussi par le duc de Broglie.

Ce fut le rejet de cette proposition de son ministre qui détermina Louis XVIII à briser la résistance inconsidérée de la majorité de la Chambre haute, et le lendemain du vote le roi signait une ordonnance qui créait soixante nouveaux pairs et qui fut publiée dès le jour suivant (6 mars).

Quoi qu'il en soit, le projet du baron Louis, abandonné à la suite de ces événements, ne fut jamais repris. Mais, tel qu'il est, il suffit à montrer les avantages de l'année financière commençant au 1er juillet. Il démontre aussi et surtout la possibilité de réduire considérablement le temps consacré à la préparation du budget par une plus vive impulsion donnée au travail administratif, et par la

[1] Voir les *Moniteurs* du mois de février 1819, ou encore le *Résumé* présenté par M. de Viel-Castel. (*Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 313 et 349.)

Digitized by Google

suppression des entraves constitutionnelles qui nuisent à l'activité du Corps législatif.

Comment croire que neuf mois seraient insuffisants en France, quand trois mois suffisent en Belgique et quatre en Angleterre.

Dans ce petit État de Belgique, qui a su, tout en conservant les bases de notre organisation administrative et politique, y apporter de sages modifications, le projet de budget est proposé aux Chambres en novembre et décembre, et il est mis à exécution dès le 1er janvier. Il est vrai qu'en Belgique les Chambres se réunissent dans la seconde quinzaine de novembre, tandis qu'en France semble s'introduire depuis quelques années le fâcheux usage de n'ouvrir la session qu'en janvier ou même en février; ce qui enlève deux et trois mois à la vie politique du pays et amène une discussion beaucoup trop hâtive des questions soumises à l'examen du Corps législatif.

En Angleterre la préparation du budget s'opère de la manière la plus rationnelle, grâce aux habitudes d'activité et d'indépendance de la race saxonne. Nous croyons intéressant d'esquisser ici l'ingénieuse organisation qui permet à ce grand État de renfermer la période de préparation de son budget dans un espace de quatre mois, c'est-à-dire dans un laps de temps inférieur de plus de moitié à celui que nous admettons comme nécessaire en France.

On sait qu'en Angleterre la direction politique et la direction administrative des finances sont séparées. Au premier ministre d'Angleterre, désigné par le nom de premier lord de la trésorerie, appartient *toujours* la responsabilité des dépenses quelles qu'elles soient, et nul payement ne peut se faire sans son autorisation supérieure et préalable. Nous montrerons plus tard, lorsque nous parlerons de l'exécution du budget combien cette concentration de toute la responsabilité entre les mains du premier ministre est salutaire pour les finances en assurant au contrôle du Parlement une entière puissance. — Sous la haute direction du premier lord de la trésorerie, l'administration des finances possède à sa tête « *le chancelier de l'Échiquier*, » dont les fonctions sont d'ailleurs assez analogues à celles de notre ministre des finances. Le chancelier de l'Échiquier est assisté d'un conseil, dit conseil de la trésorerie composé de quatre commissaires (*juniors lords*) et de deux secrétaires (*joint-secretaries*).

Chaque année, *dans la deuxième quinzaine de décembre* (qu'on remarque bien cette date) les commissaires de la trésorerie se font adresser par chaque ministre le projet de budget de ses dépenses, et après avoir examiné et discuté ces projets ils forment le budget général. Le chancelier de l'Échiquier compose le projet de budget de recettes et le présente en même temps que celui des dépenses à la

Digitized by Google

Chambre des communes, qui le discute et le vote presque immédiatement. Puis le budget entre en exercice *au 1er avril*, l'année financière anglaise s'ouvrant à cette époque.

Toutes les phases de la préparation se trouvent donc résumées entre ces deux dates extrêmes : 15 décembre, 1er avril. Ajoutons toutefois pour rester dans les termes d'une exactitude rigoureuse que les opérations préparatoires relatives au recouvrement peuvent s'effectuer en Angleterre plus facilement qu'en France, puisque l'impôt direct ne s'y recouvre que deux fois par an : aux 25 mars et 25 septembre, tandis qu'en France le recouvrement s'effectue chaque mois par douzième, dont le premier est échu au 1er février. Il y a donc là un délai de deux mois que l'administration anglaise peut mettre à profit, mais alors même que nous le compterions, nous n'arriverions à trouver pour la préparation du budget anglais qu'un intervalle de cinq mois et demi opposé aux quinze mois actuellement employés en France pour le même objet et aux neuf mois que nous admettons comme suffisants.

Pour résumer cette question, nous croirions utile de modifier l'époque de l'année financière et de la fixer au 1er juillet[1]. Certes de toutes les réformes que demande notre législation, nous ne voulons pas dire que celle-ci soit la plus utile ou la plus urgente, mais elle se trouvait placée au début de nos études, et il était de notre devoir de la signaler. Ce qui peut et doit être modifié le plus tôt possible, ce sont les errements suivis dans les phases de la préparation. Il y a là des lenteurs déplorables à faire disparaître. Et en le demandant nous plaçons nos paroles sous les auspices du baron Louis, du comte Roy et autres hommes politiques d'une compétence financière incontestable, nous nous appuyons aussi sur le spectacle que nous offrent l'Angleterre et la Belgique.

§ 4. FORME SOUS LAQUELLE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ LE PROJET DU BUDGET. — ÉLÉMENTS QU'IL CONTIENT. — DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI.

Pour arriver à juger quelle est la meilleure forme sous laquelle le projet de budget peut être soumis aux Chambres, il est nécessaire de se rendre préalablement compte des divers éléments qui composent les tableaux de recettes et de dépenses.

A ce point de vue général il est certains éléments principaux dont

[1] Cette modification a été demandée le 19 décembre 1868 par plusieurs députés de la Chambre basse de Prusse. Nous n'avons pu malheureusement nous procurer encore la relation des discussions qui ont eu lieu à ce sujet.

Digitized by Google

l'existence se constate dans les budgets de tous les États civilisés. C'est ainsi que relativement aux dépenses la justice, l'administration civile, la guerre et la marine entraînent des charges qui se reproduisent partout. Ajoutons celles qu'entraîne le payement des intérêts de la dette publique et qui forment presque partout aujourd'hui une importante partie du tableau des dépenses. D'un autre côté, le principal, nous serions presque tentés de dire : l'unique élément du tableau des recettes a pour fondement l'impôt. C'est lui qui, variant ses formes à l'infini, parvient à subvenir presque entièrement à la totalité des dépenses permanentes que nous venons de citer. Tantôt il frappe directement sur les individus à la suite de répartitions opérées par des assemblées électives, tantôt il provient de taxes établies sur certains actes ou à l'occasion de certains faits (enregistrement, douanes, etc.), tantôt enfin il prend la forme de monopoles, commerces ou industries dont l'État se réserve la jouissance exclusive (tabacs, poudres, etc.).

Si aux produits des impôts nous ajoutons les revenus domaniaux de l'État et une multitude de produits de diverses natures qui se trouvent dans tous les budgets (tels que : restitutions à l'État, bénéfices de divers établissements publics, etc.), nous aurons indiqué les trois éléments qui constituent le tableau des ressources permanentes.

Tandis qu'actuellement le budget des recettes repose sur l'impôt, au moyen âge les revenus domaniaux du seigneur féodal suffisaient aux besoins restreints d'une administration naissante; aujourd'hui les progrès chaque jour croissants de la civilisation multiplient le nombre et la valeur des satisfactions auxquelles la société aspire. Par suite la plupart des souverains ont été amenés par la force des événements à séparer leurs intérêts pécuniaires de ceux des nations à la tête desquelles la Providence les a appelés. Les revenus domaniaux ne représentent maintenant dans chaque État qu'une très-minime partie des recettes[1]; l'Union américaine seule, par la

[1] On peut s'en convaincre par les chiffres *approximatifs* qui suivent et qui s'appliquent à l'année 1862.

ÉTATS.	TOTAL DES RECETTES NETTES.	MONTANT DES REVENUS DOMANIAUX.	QUOTITÉ P. 100.
France.	1,322,000,000 francs.	50,000,000 fr.	3,2 p. 100
Autriche. . . .	296,600,000 guldens.	1,890,000 g.	0,6 p. 100
Prusse.	135,341,000 thalers.	9,005,000 th.	6,6 p. 100
Grande-Bretagne et Irlande. . .	70,288,000 livr. st.	325,000 l. st.	0,4 p. 100
Russie.	310,600,000 roubles.	4,500,000 r.	1,6 p. 100

(Extrait d'un ouvrage du baron de Czœrnig, intitulé *das Œsterreichische Budget*, t. V.)

Digitized by Google

possession de tout un continent, a pu trouver dans la vente des terres une ressource considérable qui en certaines années, en 1855 par exemple, a atteint l'énorme chiffre de onze millions et demi de dollars sur un ensemble de recettes de soixante-cinq millions (environ soixante millions de francs sur trois cent trente-huit[1]).

A côté de ces recettes et de ces dépenses permanentes viennent fréquemment se placer d'autres éléments qui offrent souvent un grand intérêt. Telles sont les ressources extraordinaires qu'un État se procure ou bien encore les dépenses extraordinaires auxquelles il peut se trouver accidentellement dans l'obligation de pourvoir. Quand ces recettes ou dépenses accidentelles surviennent, on désigne souvent par opposition, sous l'épithète : *ordinaires*, les recettes et dépenses permanentes.

Ces bases générales de tout budget établies, comment convient-il de grouper les recettes et les dépenses? D'après quels principes doit-on se guider? Deux systèmes sont en présence et nous les voyons chaque jour appliqués par chacun dans ses propres affaires. Tandis que l'un reçoit et confond en une masse commune tous ses fonds et les emploie ensuite à ses dépenses de toute nature sans distinction d'origine, l'autre au contraire établit un compte spécial pour chaque nature de revenu et affecte à chacun un emploi particulier. L'un applique le principe de la centralisation, l'autre celui de la spécialité.

Après avoir constaté l'existence de ces deux modes de procéder, si opposés l'un à l'autre, nous pourrions signaler toute sorte de moyens termes qui relient par mille gradations ces deux types.

Ai-je besoin d'ajouter qu'il est impossible *a priori* d'indiquer exactement à quels procédés un État doit donner la préférence. Tout dépend, dans chaque pays, des traditions, des habitudes, des usages politiques, etc.; ce que nous pouvons nous contenter d'affirmer immédiatement, c'est qu'il n'existe pas de peuple qui doive adopter exclusivement l'un de ces deux types et aliéner par cette adoption sa liberté d'action administrative.

En effet centralisation et spécialité sont deux systèmes qui, chacun, ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Adopte-t-on le système centraliste? quelle force pour l'État dans cette concentration de tous les revenus, dans cette faculté de les appliquer indifféremment à telle ou telle destination! quelles facilités données à la perception des fonds comme au contrôle de leur emploi! quelle économie de temps et, par suite, d'argent! mais

[1] *Die Finanze und die Finanz-Geschichte der Vereinigten Staaten von America*, par le baron de Hock.

Digitized by Google

d'un autre côté, quelle séduction pour le pouvoir dans cette liberté même! quelle tentation de restreindre la dotation de certains services publics en faveur de certains autres, enfin quel fâcheux effet politique produit sur les populations, qui payent l'impôt sans pouvoir se rendre facilement compte de son emploi! « Ce qui me frappe « surtout dans les institutions canadiennes, » écrivait en 1865 M. Ernest Duvergier de Hauranne[1], « c'est la spécialité et, pour « ainsi dire, la localisation des taxes. Chacun paye pour ses pro- « pres besoins à ses propres députés la somme qu'il leur a été « donné mandat d'exiger, ou bien quand l'impôt est fixe, le produit « n'en est pas moins perçu et appliqué dans la localité. Chez nous, « au contraire, l'État est comme le soleil qui pompe les nuages, les « amasse au ciel et les fait également retomber en pluie. Je ne nie « pas la beauté apparente du système, mais il a l'inconvénient de « cacher aux contribuables l'emploi et la distribution de leurs res- « sources. Ils voient bien leurs revenus s'en aller en fumée, mais « ne voyant pas d'où vient la pluie qui les féconde, ils s'habituent à « considérer les exigences de l'État comme des exactions et ses « bienfaits comme un don naturel. »

D'après cette seule considération on serait tenté de donner la préférence au système de la spécialité; il faut cependant reconnaître ses graves inconvénients : l'impossibilité réelle d'affecter exactement une recette spéciale à chaque nature de dépenses, la difficulté de contrôler des opérations complétement isolées les unes des autres, enfin la multiplicité des écritures et des comptes qui en est la conséquence inévitable.

Nul n'a formulé ces inconvénients avec plus de netteté que ne l'a fait le baron Louis. Voici le tableau qu'il en a tracé : « Les inconvé- « nients graves propres à cette forme de comptabilité auraient dû « empêcher de l'adopter dans aucun système, puisque dans tous, ou « elle est inutile ou elle est dangereuse. En effet, les recettes spé- « cialement affectées à des dépenses spéciales sont-elles parfaitement « égales à ces dépenses, ce qui est la perfection du système de la « spécialité, cette spécialité devient inutile puisque les recettes ou « les dépenses spéciales auraient pu être comprises dans les recettes « et les dépenses générales sans déranger l'équilibre du budget. Si « les dépenses spéciales excèdent les recettes qui leur sont affectées, « il faudra ou laisser les travaux sans exécution, quoiqu'ils soient « nécessaires, ou les dépenses sans payement quoiqu'elles aient été « faites, ou bien il faudra employer une partie des fonds du budget

[1] *Huit mois en Amérique.* (*Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1865, p. 210.)

Digitized by Google

« à solder l'excédant des dépenses spéciales. Enfin, les recettes « excèdent-elles les dépenses spéciales, elles ne pourront être em- « ployées et devront être rapportées au budget ou par un abus con- « traire à tout principe de bonne administration et, comme il est « trop souvent arrivé, des travaux inutiles, des dépenses sans ob- « jets seront faites uniquement parce que, par une erreur de calcul, « elles auront été dotées trop largement, tandis que les services les « plus urgents resteront en souffrance faute de fonds. — *Ce système « toujours inutile dans les temps d'abondance deviendrait dangereux* « dans les moments ou les besoins de l'État sont extrêmes et multi- « pliés, s'il était alors fidèlement suivi, *mais cela n'arrivejamais*[1]. »

Le but à atteindre consiste, croyons-nous, à emprunter à l'un et à l'autre système ce qui peut dans chacun se trouver avantageux et à le combiner avec l'ensemble de l'organisation politique et administrative. Cette combinaison est facile à trouver si l'on s'en tient uniquement aux règles qu'indique la prudence. Aux dépenses d'une nature permanente il doit être entièrement pourvu par des recettes d'une nature également permanente. Mais on n'en peut pas dire autant des dépenses et des recettes extraordinaires qui le plus souvent se produisent d'une manière imprévue. Si, dans un grand État comme la France, on peut s'attendre chaque année à voir des besoins imprévus se révéler, il serait téméraire de compter également sur des recettes extraordinaires qui pussent toujours les couvrir. De là ressort la nécessité d'avoir toujours un excédant de recettes ordinaires à consacrer à ces besoins, sauf *dans les circonstances graves* à recourir au crédit. Quant aux recettes extraordinaires et imprévues, leur emploi le plus naturel s'indique de lui-même : elles doivent être consacrées à l'amortissement de la dette ou à des réductions d'impôts.

Ainsi sont imposées par la prudence les règles à suivre dans la construction d'un budget. Les recettes extraordinaires doivent venir se joindre aux ressources ordinaires, mais sans qu'on en dispose par avance; les dépenses extraordinaires doivent être couvertes par l'excédant des ressources ordinaires de l'année présente et des années antérieures. Ce sont là, croyons-nous, des principes dont on ne peut s'écarter sans danger. « Ce n'est pas assez d'assurer le service « d'une année, disait en 1816 le sage comte Corvetto, la prévoyance « doit aller plus loin; elle doit ouvrir une route qui nous fasse tra- « verser le présent et nous mène le plus avant possible dans l'a- « venir[1]. »

[1] Rapport au roi sur les budgets de 1814 et de 1815, par le baron Louis, ministre des finances.

[2] Discours du comte Corvetto à la Chambre des députés, séance du 11 novembre 1816.

Digitized by Google

Si nous passons à l'examen des premiers budgets du régime parlementaire, précisément à ces budgets que le comte Corvetto dut établir, nous y voyons rigoureusement appliqués les principes que nous venons de formuler. Le budget général de l'État est compris tout entier dans un grand tableau formé de la réunion de trois états A, B, C, dans lesquels s'opère l'application des recettes aux dépenses. Les états A et B comprennent toutes les dépenses ordinaires avec les recettes *également* ordinaires destinées à les couvrir entièrement. Tandis que l'état B contient l'ensemble des services publics, l'état A est consacré d'une manière toute spéciale aux dépenses de la dette publique et de son amortissement.

Cette première place donnée à la dette publique dans le budget n'avait d'ailleurs d'autre signification que la volonté affirmée par le ministère de respecter les engagements pris par les divers gouvernements qui avaient précédé celui de la Restauration. « Nous ne con« naissons, disait en 1814 le baron Louis[1], qu'une seule spécialité « utile et qui doive être sacrée, c'est celle qui affecte par prélève« ment sur la masse des revenus de l'État un revenu déterminé pour « le payement des intérêts et pour l'amortissement de la dette arriérée « inscrite ou flottante. » — Dans le troisième état (état C) sont rangées les dépenses réellement obligatoires et extraordinaires qui ont pour origine les malheurs de cette époque : frais d'occupation des armées étrangères, indemnités de guerre et remboursement d'obligations à courte échéance émises pour le même motif. Ces dépenses sont couvertes, pour une partie, par l'*excédant des ressources ordinaires*, et, pour le surplus, par le produit d'un emprunt.

Telles furent les règles appliquées à cette époque critique, et quand on voit quelques années plus tard, en 1830, une abondance relative régnant dans les caisses du trésor, la dette publique plutôt réduite qu'accrue, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de l'habileté déployée dans le maniement de nos finances ou de la fermeté persévérante avec laquelle furent appliqués les principes de la plus saine morale.

Il est bien remarquable que le gouvernement anglais établisse exactement son budget sur le plan de ceux que nous venons de tracer. Eux aussi maintiennent une distinction entre la masse des dépenses ordinaires et les dépenses que nécessitent la dette publique et certaines institutions constitutionnelles. Dans un tableau spécial se trouvent groupées les dépenses concernant la dette publique, les pensions du service civil de l'armée de la marine et de la magistrature, la liste civile de la reine, les pensions de la famille royale, la dota-

[1] Rapport au roi sur les budgets de 1814 et de 1815.

Digitized by Google

tion du président des Communes, le traitement du lord lieutenant d'Irlande, le traitement du contrôleur général de la trésorerie, les services diplomatiques, les émoluments des hautes cours de justice, etc., etc. Toutes ces dépenses sont couvertes au moyen d'une partie des ressources ordinaires affectée à cette destination depuis le ministère de William Pitt et désignée sous le nom général de *fonds consolidé*. Un second tableau comprend les dépenses des services publics proprement dits ainsi que les ressources ordinaires destinées à y pourvoir. Ces ressources se composent des recettes ordinaires non engagées et de l'excédant des revenus du fonds consolidé. Enfin, dans les cas où surviennent des événements extraordinaires, comme la guerre d'Abyssinie par exemple, les dépenses qu'ils entraînent et les ressources qui leur sont affectées forment l'objet d'un *état spécial*, lequel constitue alors un véritable budget extraordinaire.

Ainsi, quand on compare les méthodes appliquées en France sous la Restauration et en Angleterre actuellement, on constate leur parfaite similitude.

Voyons maintenant les usages pratiqués depuis quelques années dans notre pays.

Le budget français est en ce moment partagé en cinq états, qui portent, chacun, le nom de budget. C'est ainsi que nous possédons :

Le budget ordinaire,
Le budget de l'amortissement,
Le budget spécial,
Le budget extraordinaire,
Le budget de l'emprunt de 429 millions.

D'après quelles distinctions s'établissent tous ces budgets? Quelle est la signification de chacun d'eux? C'est ce que nous allons demander aux documents officiels des finances parus dans ces dernières années.

« Les crédits du budget ordinaire, » lisons-nous dans un document dressé à l'époque de la création du budget extraordinaire[1], « devront pourvoir *aux services obligatoires et permanents*, assurer « le payement de la dette, l'exécution des lois, l'administration de « la justice, la perception du revenu, la défense du territoire; après « les avoir réglés, avec toute l'économie qu'ils peuvent comporter, « il sera toujours nécessaire, si on veut maintenir le bon ordre dans

[1] Exposé des motifs du projet de loi portant fixation du budget ordinaire de 1863.

Digitized by Google

« les finances, d'établir des recettes suffisantes pour en assurer « intégralement le payement. »

Après le budget ordinaire, nous devons placer ses deux démembrements les plus immédiats : le budget de l'amortissement et le budget des dépenses sur ressources spéciales.

Le budget de l'amortissement a été créé par la loi du 11 juillet 1866. En fait, malgré ce nom, l'amortissement constitue la partie la moins importante de ce budget. Doté, en effet, d'à peu près soixante-seize millions de recettes, il n'en consacre que trente-deux à amortir la dette publique, et les quarante-six autres millions sont absorbés par des dépenses permanentes et obligatoires qui devraient figurer au budget ordinaire, mais qui ont été transportées à la charge de la nouvelle caisse d'amortissement[1]. Aussi doit-on nécessairement réunir les recettes et les dépenses de ce budget à celles du service ordinaire, toutes les fois qu'on veut se rendre compte du montant réel de nos ressources et de nos charges.

Il faut encore procéder de même à l'égard du *budget des dépenses sur ressources spéciales*, dont l'existence remonte à l'époque de la préparation du budget ordinaire de 1863 et qui a été créé dans le dessein[2] de « placer dans une catégorie séparée les services départementaux, « communaux et locaux qui n'altèrent pas son équilibre et dont les « ressources spéciales conservent leur affectation par des reports « successifs d'une année à l'autre. » Jusqu'alors les dépenses départementales avaient toujours été jointes au ministère de l'intérieur, parce que ce sont les préfets qui, dans chaque département, les ordonnancent, parce que ce sont les agents de l'État qui recouvrent les impôts départementaux en même temps que ceux de l'État; en un mot, parce que les départements avec notre centralisation administrative et politique n'ont, à vrai dire, aucune existence propre. De même, pour les dépenses communales qui figuraient autrefois, parmi les dépenses du ministère des finances, au chapitre des *remboursements*, parce que les centimes additionnels des communes perçus, comme les centimes départementaux, par nos agents, ne restent qu'un instant dans nos caisses et sont immédiatement versés aux trésoriers des communes[3].

Voilà déjà trois budgets examinés dans leurs bases constitutives. Passons au *budget extraordinaire*. « Les dépenses de ce budget, » porte un document que nous avons déjà cité[4], « comprendront les

[1] Les chiffres indiqués ici sont ceux du budget de 1870.

[2] Voir la *Note générale* sur l'ensemble du budget de 1863. (Page 65 du *Projet de budget de* 1863.)

[3] Thiers, Discours du 6 mai 1864

[4] *Exposé des motifs du projet de budget pour* 1863.

Digitized by Google

« grands travaux publics, les constructions nouvelles, les excédants « temporaires de l'effectif militaire nécessités par la protection de « nos intérêts extérieurs ; *en un mot, tout ce qui, répondant à des be-* « *soins momentanés et destinés à disparaître, ne doit pas figurer parmi* « *nos charges permanentes.* Quelque incontestable que soit leur uti- « lité, quel que soit le désir légitime de leur donner un prompt et « grand développement, *il sera toujours possible*, après avoir déter- « miné les ressources disponibles soit à raison des circonstances, « soit à raison des facultés contributives du pays, de les limiter au « montant même de ces ressources. Chacun des deux budgets, ordi- « naire et extraordinaire, aura donc son caractère spécial, ses règles « spéciales. »

Ainsi qu'on vient de pouvoir s'en assurer par la lecture de ces dernières lignes, malgré l'ambiguïté préméditée des termes employés, le budget extraordinaire ne devrait renfermer que des dépenses jugées *utiles*, mais *non nécessaires*, puisqu'on pourra toujours les réduire d'après le montant réel des ressources disponibles. Aussi croyons-nous qu'on aurait dû donner à ce quatrième budget le nom beaucoup plus vrai de « *budget des dépenses ordinaires facultatives ;* » d'autant plus que, comme l'a fait si judicieusement remarquer M. Thiers, des dépenses extraordinaires qui se renouvellent tous les ans méritent bien d'être appelées ordinaires.

Nous arrivons enfin au cinquième *budget*, celui *de l'emprunt de 429 millions*. Il a été constitué sur le désir manifesté par le Corps législatif[1], qui a voulu, en lui attribuant une organisation distincte, faciliter le contrôle ultérieur de la Chambre, et assurer ainsi l'exacte application des ressources de l'emprunt aux dépenses urgentes auxquelles on voulait procéder.

Tels sont nos cinq budgets ; chacun a donc son but spécial, ses caractères particuliers, ses règles propres. C'est du moins ce qui a été énoncé lors de la création de chacun d'eux. Aussi l'étonnement est-il grand quand on constate dans la pratique l'oubli du but, la disparition des caractères, la confusion des règles, et que l'on ne possède plus devant les yeux que cinq tableaux qui semblent composés arbitrairement d'un certain nombre de dépenses et de recettes.

Ainsi, commençons par ce budget de l'emprunt de 429 millions, dont nous venons de parler en dernier lieu ; de tous, c'est celui qui mérite le moins de critiques ; or nous y voyons figurer des dépenses facultatives pour une somme de 83 millions consacrée à des travaux publics, dépenses utiles, très-utiles même, si l'on veut, mais pas nécessaires, et qui, dès lors, eussent été mieux placées parmi les dépenses du budget *dit* extraordinaire.

[1] Art. 5 de la loi du 1er août 1868.

Digitized by Google

Jetons-nous les yeux sur le budget extraordinaire, le spectacle devient étrange. Parmi les dépenses nous voyons figurer des charges obligatoires, s'étendant quelquefois à un nombre considérable d'années, et aussi des dépenses d'entretien qui, à raison de leur continuité, devraient figurer dans le budget ordinaire. Peut-on considérer des curages de canaux, des reconstructions de palais de justice, d'églises, de ponts, etc., comme des dépenses extraordinaires. Qu'on pose cette question à une grande compagnie industrielle, à celle des messageries impériales, par exemple, et elle répondra que tous les ans figure dans son budget une somme considérable destinée au renouvellement de son matériel. N'est-ce pas un fait naturel et inévitable que cette nécessité de reconstruire chaque année un certain nombre de ponts, d'églises, de palais de justice et même de préfectures, etc., etc. Dès lors toutes ces dépenses devraient figurer au budget ordinaire.

Nous pourrions multiplier ces exemples qui, tous, démontrent que le budget des dépenses dites extraordinaires, n'a le plus souvent d'extraordinaire que le nom, et que sa composition ne répond nullement aux principes sur lesquels il devrait reposer à en juger par les motifs donnés pour sa création. D'ailleurs, le ministre actuel des finances, M. Magne, a reconnu partiellement la justesse des critiques, dont nous nous faisons ici l'écho, et il a retranché en 1868 du budget extraordinaire diverses dépenses (telles que les garanties d'intérêt à payer à des compagnies de chemins de fer), qui jusque-là y avaient figuré.

Ce n'est pas tout. La composition du budget spécial n'est pas non plus à l'abri du reproche. Nous y voyons figurer les deux cent mille francs que l'adjudicataire-imprimeur-gérant du « *Journal officiel* » doit verser au profit du ministère d'État, pour frais de rédaction et d'administration dudit journal. Pourtant cette dépense n'est ni départementale, ni communale ni locale ; elle ne devrait donc pas figurer ici. Veut-on un autre exemple ? Nous n'avons qu'à arrêter un instant notre attention sur ces frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer, évalués à *deux millions et demi*, lesquels sont à la charge des compagnies. Où est la place naturelle de ces fonds, si ce n'est parmi les ressources permanentes du budget ordinaire, au milieu de ces *produits divers*, dont ils ont tous les caractères. En veut-on la preuve? Nous n'avons qu'à prendre au hasard certains de ces produits dont la nature est suffisamment désignée par le titre : fonds de concours versés pour l'exécution de travaux publics exécutés par l'État, contingent versé au trésor par les établissements français de l'Inde, frais de surveillance des télégraphes électriques, etc., etc.

Digitized by Google

Par compensation en quelque sorte, nous découvrons parmi les produits divers du budget ordinaire, c'est-à-dire classés parmi les revenus permanents, des ressources d'une nature si évidemment temporaire et extraordinaire que nous ne pouvons expliquer leur présence ici que comme un moyen détourné d'enfler le chiffre supposé des recettes ordinaires. Ainsi dans trois budgets successifs (ceux de 1862, 1863 et 1864), nous voyons figurer une somme de trois millions provenant des bénéfices réalisés sur la refonte des monnaies de bronze, et d'un autre côté le produit de la refonte des monnaies divisionnaires d'argent figure dans les budgets extraordinaires des années 1866, 1867, 1868 et 1869 pour une somme totale de trois millions six cent mille francs. Autre exemple emprunté au budget de 1864 : voici *cinq millions et demi* provenant du fonds de non-valeur des contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres ; le projet de loi indique même qu'il s'agit là d'une *ressource accidentelle*, et cependant ils sont rangés parmi les « produits divers » du budget ordinaire. Enfin, dernière citation, car nous ne voulons pas fatiguer le lecteur : la part de l'État dans les bénéfices de l'exposition universelle de 1867 s'élève à huit cent mille francs ; où devra-t-on faire figurer cette somme ? Certes si une recette mérite le nom d'extraordinaire, c'est bien celle-ci. — Eh bien ! elle aussi figure parmi les produits divers du budget de 1870.

Ces quelques exemples que nous pourrions multiplier ne suffisent-ils pas à montrer quelle est la confusion qui règne dans tous ces budgets partiels dont se compose actuellement le budget général de l'État ? Ajoutons que depuis 1863 le budget extraordinaire fait l'objet d'une loi spéciale discutée après la loi portant fixation du budget ordinaire ; ce qui constitue un obstacle de plus pour celui qui veut embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des charges et des voies et moyens dont l'étendue est soumise à l'appréciation du Corps législatif.

Confusion, complète confusion : tel est le résultat le plus clair auquel a abouti cette division du budget général de l'État en cinq parties distinctes, en cinq budgets partiels. Le jugement que nous portons est peut-être sévère, mais nous n'hésitons pas à le formuler parce que nous l'estimons vrai. Et nous n'aurions d'ailleurs pour le justifier qu'à nous appuyer sur les plaintes qu'exprime la Cour des comptes dans un langage réservé, mais fort clair[1].

Étonné des résultats produits par toutes ces distinctions introduites dans nos budgets, M. Thiers s'est demandé quels étaient les

[1] Voir le *Rapport annuel* sur les comptes de l'année 1865, p. 43 et suiv., et le *Rapport* sur l'année 1866, p. 46 et suiv.

Digitized by Google

motifs qui avaient dû déterminer leur création, et il a cru y apercevoir un moyen déguisé d'en dissimuler l'élévation croissante[1]; aussi a-t-il, par une image aussi vraie qu'ingénieuse comparé tous ces nouveaux budgets à des « alléges » destinées à décharger le budget ordinaire.

Par une coïncidence curieuse, le jugement porté par l'illustre homme d'État se rencontre avec celui qu'exprimait le baron Louis en 1814. En divisant ainsi le budget général en plusieurs *morceaux* le gouvernement impérial n'a fait ici, comme en d'autres circonstances que nous citerons, que suivre les errements que lui avait tracés le premier Empire. En effet « on était alors obligé, pour « embrasser l'ensemble des services d'en rechercher les résultats « épars dans quatre comptabilités tout à fait distinctes : fonds géné- « raux du budget, fonds spéciaux, fonds des pays conquis, prélève- « ments supportés par les produits bruts des contributions[2]. » « Le budget de 1814[3], ajoute M. d'Audiffret, présenté dès le mois de « juillet fut accompagné pour la première fois d'un exposé sommaire « de la situation financière dont les résultats approximatifs avaient « été demandés aux souvenirs et à la sincérité des administrateurs « les plus instruits, plutôt que recueillis dans les livres officiels des « ministères ou dans les documents officiels vérifiés par la Cour des « comptes. »

Voici maintenant en quels termes sévères le baron Louis, ministre des finances en 1814, jugeait les procédés employés par le premier empire dans la préparation du budget. « Nous offrirons, dit-il au roi[4], « l'ensemble de la situation des finances formé de la réunion des « fonds spéciaux et des différentes caisses auxiliaires du trésor. *Toutes « ces divisions dissimulaient la véritable étendue des dépenses et la « situation réelle des finances en compliquant sans utilité tous les « comptes....* Nous regardons la réunion des recettes et des dépenses « sur les fonds généraux et spéciaux comme indispensable dans leur « situation actuelle et comme nécessaire dans tout système de comp- « tabilité fondé sur l'ordre et la fidélité. »

Nous ne voulons ajouter aucune réflexion à ce même jugement porté et par le baron Louis et par M. Thiers, et nous parvenons au dernier point qui nous reste à examiner : *quels sont les documents qui*

[1] « Quel est, messieurs, l'état de nos budgets? Cela même est difficile à détermi- « ner grâce au soin subtil qu'on a mis à nous les présenter et à nous en dissimuler « l'élévation croissante. » (M. Thiers, Discours du 6 mai 1864.)

[2] Marquis d'Audiffret, *Examen de la comptabilité publique*, t. II, p. 48.

[3] Ce fut le premier budget de la monarchie constitutionnelle.

[4] Rapport au roi sur les projets de budgets de 1814 et de 1815, par le baron Louis, ministre des finances.

Digitized by Google

doivent être fournis à l'appui du projet de budget. Si nous posions cette question au lecteur, il nous répondrait que le premier document à posséder est celui qui indiquera les résultats fournis par le précédent budget ; ce qui doit s'entendre ici, non du dernier budget qui est en cours d'exécution quand on vote le budget de l'année suivante, mais bien de l'avant-dernier. Et en faisant cette réponse le lecteur aura parfaitement raison, mais, ce qui va l'étonner, c'est que ce tableau si utile, si nécessaire même à connaître ne paraît actuellement qu'à la fin du mois d'août *alors que le budget de l'année suivante est déjà discuté et voté par le Corps législatif.*

Serait-il donc impossible de le publier plus tôt? Non, en voici les raisons. La connaissance du montant exact des recettes qui appartiennent à la dernière année financière expirée et des dépenses qui tombent à sa charge peut s'acquérir pour les recettes à partir du 1er janvier de l'année suivante et pour les dépenses à partir du 1er février (à cause d'un délai de faveur accordé aux ordonnateurs pour les services du matériel). On peut affirmer dès lors que deux mois suffisent pour recueillir ces renseignements et les publier. Ils pourraient donc paraître *vers le 1er avril* peu après l'époque ordinaire à laquelle est déposé au Corps législatif le projet de budget.

Maintenant supposons adoptée l'année financière courant de juillet à juillet, le document sera publié le 1er octobre, c'est-à-dire non plus au moment où le Corps législatif va commencer la discussion, mais bien au moment même où s'ouvriront les premières phases de la préparation dans les divers départements ministériels.

Ainsi se trouveraient observées les dispositions législatives des 13-17 juin 1791, 25 mars 1817, 15 mai 1818 et 9 juillet 1836, qui toutes prescrivent la publication chaque année des comptes *de l'année précédente*[1].

Un autre ordre de renseignements également utiles réside dans

[1] *Décret des* 13-17 *juin* 1791, *art.* 96. Les comptes de dépenses et l'emploi des deniers publics *dans l'année qui a précédé,* ainsi que les états des besoins pécuniaires de chaque département ministériel pour l'année suivante seront soumis au Corps législatif dans chacune de ses sessions annuelles et rendus publics par la voie de l'impression.

Loi du 25 *mars* 1817, *art.* 148. Les ministres présenteront à chaque session les comptes de leurs opérations *pendant l'année précédente.* — *Art.* 149. Le ministre des finances présentera... le compte des budgets.

Loi du 15 *mai* 1818, *art.* 102. Le règlement définitif des budgets antérieurs sera à l'avenir l'objet d'une loi particulière qui sera proposée aux Chambres *avant* la présentation de la loi annuelle de finances.

Loi du 9 *juillet* 1836, *art.* 11. La situation provisoire de l'exercice courant, le compte général des finances et tous les documents à établir au 31 décembre de chaque année devront être publiés *pendant le premier trimestre de l'année suivante.*

Digitized by Google

l'indication des crédits ouverts dans le budget qui est en cours d'exercice. Ces mentions sont les seules qui se trouvent actuellement dans les projets de budgets ; encore existe-il bien des cas où elles se trouvent en fait erronées par suite de dépenses qui sont engagées sans ouverture de crédit et qui feront, après le vote du budget, le sujet de demandes de régularisation et de suppléments de crédits.

Comme nous l'avons déjà dit, un ministre ne demande actuellement des crédits que dans la limite où il croit pouvoir les obtenir ; au moyen de virements, il pare aux insuffisances de certains chapitres par les excédants qu'il prévoit sur certains autres chapitres, mais qu'il a bien soin de ne pas signaler aux mandataires du pays. Enfin, ce moyen est-il lui-même insuffisant, il engage hardiment les dépenses, puis vient demander au Corps législatif un supplément de crédit que celui-ci peut bien difficilement refuser, sinon en droit, du moins en fait[1]. C'est ainsi que se sont produits ces entraînements dans la voie des dépenses qui ont porté, depuis dix-huit ans, nos budgets de 1 milliard 500 millions à 2 milliards 200 millions et menacent de les porter encore plus haut.

Il existe un grand nombre d'autres documents qui doivent être produits à l'appui du projet de budget, mais ils n'offrent qu'un intérêt minime en comparaison des deux natures de renseignements dont nous venons de parler, et dont la production opportune nous semble d'une importance capitale.

On voit, par ce qui précède, combien sont nombreux et graves les obstacles que rencontre, dans la seule préparation du budget, le contrôle législatif. Dans notre prochaine étude, nous nous occuperons des questions qui touchent « *le vote du budget,* » et nous les soumettrons au même examen critique.

G. Desmousseaux de Givré.

[1] Voir les *Rapports de la Cour des comptes,* déjà cités.

Digitized by Google

L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

DE PRUSSE

Depuis un demi-siècle, il existe en Prusse une Église d'État qui est l'œuvre toute personnelle des Hohenzollern, et de laquelle ces princes attendent à bon droit des services importants au profit de leur politique. Conçue en dehors ou plutôt à l'encontre de toute aspiration nationale, elle fut établie avec un déploiement de ruse et de despotisme brutal que nous n'aurions cru possible qu'en Russie. Et cependant tout se fit sans bruit, de sorte que, jusqu'à ce jour, cette Église est restée à peu près inconnue chez nous. Cela tient principalement au système de compression sous lequel a longtemps vécu la presse allemande. Après le congrès de Vienne, cette malheureuse presse fut bâillonnée dans tous les États de la Confédération. En Prusse, notamment, elle a été soumise à la plus rigoureuse censure jusqu'à la promulgation de la constitution prussienne, en 1850.

Grâce à ce régime, Frédéric-Guillaume III put, pendant plus de vingt ans, faire peser sur ses sujets une tyrannie religieuse intolérable, sans craindre les indiscrétions des journaux ni les sévérités de l'opinion publique de l'Europe.

Mais en 1866 cette Église nous fut révélée, quoique d'une manière encore vague, comme un obstacle à la politique annexionniste de M. de Bismark. Les millions d'Allemands que le fusil à aiguille venait de donner à la couronne de Prusse ne voulaient pas être annexés à l'Église officielle, et ce sentiment de répulsion donna lieu, un peu partout, mais principalement dans le Hanovre, à de nombreuses oppositions. L'*Association protestante* hanovrienne, réunie à Gœttingue le 8 octobre 1866, déclara, par un vote fortement motivé, qu'elle

Digitized by Google

ne voulait pas « être subordonnée à l'Église de Prusse. » M. de Bismark fit publier que « la volonté ferme du roi était de protéger les populations des nouveaux territoires en matière de conscience et de foi religieuse. » Ses promesses ne calmèrent pas les alarmes. Pour les hommes indépendants de l'Allemagne, la protection d'un roi de Prusse a toujours quelque chose de menaçant.

Aujourd'hui la jeune Église de Prusse vient de faire son entrée dans le monde par un acte retentissant.

Le pape a invité toutes les communions chrétiennes au prochain concile. Le conseil supérieur de l'Église prussienne s'arroge le droit de répondre au nom du protestantisme allemand. « Nous prenons acte, dit-il, des paroles touchantes d'estime et de bienveillance que renferme la bulle à l'adresse des protestants. Nous voudrions y voir des garanties de rapports amicaux entre les deux confessions (catholique et évangélique)... Mais le pape se pose en chef suprême des protestants et les invite à abandonner leur chère croyance. Nous repoussons avec énergie une telle démarche, au nom de tous les chrétiens évangéliques... Il est superflu de dissuader les membres de notre Église de donner suite à cette invitation, mais nous devons les fortifier contre les séductions auxquelles les expose un entourage catholique, » etc.

La voilà donc, cette Église si redoutée dans les pays annexés. C'est une Église qui traite d'égal à égal avec le catholicisme et ne peut accepter que *des rapports amicaux* entre les deux confessions, ce qui prouve uniquement qu'elle a bonne opinion d'elle-même;

Une Église qui repousse l'invitation papale au nom de *tous les chrétiens évangéliques*, ce qui accuse beaucoup de prétention et très-peu de charité;

Une Église qui fortifie ses membres contre tout entraînement vers l'union catholique, précaution qui suppose quelque crainte.

Nous savons qu'on ne doute de rien, à Berlin, sous un roi qui fait bien ses affaires, et à la suite d'un ministre entreprenant qui ouvre des horizons immenses à toutes les ambitions. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que le conseil supérieur évangélique fait ici un acte d'autorité auquel ne nous ont pas habitués, depuis longtemps, les consistoires de la Réforme protestante. Ce sont évidemment ses maîtres qui lui ont dicté un langage si suffisant, et nous devons prévoir que ce langage, bien compris au delà du Rhin, arrêtera sur le chemin de Rome la plupart des amis de l'union catholique. Ainsi, lorsque le pape offre à l'Europe un moyen de retrouver le calme et la paix que la diplomatie ne sait pas lui donner, l'Église de Prusse, instrument docile d'un pouvoir qui rêve encore des bouleversements, s'emploie à maintenir des divisions surannées et à fomenter des dé-

Digitized by Google

fiances pleines de dangers. Une Église qui assume une si triste responsabilité mérite d'être connue. Ouvrons son histoire.

I

L'évangélisme est une œuvre plus politique que religieuse.

Les guerres du premier empire avaient révélé à l'Allemagne et la cause de sa faiblesse et le secret de sa puissance. Les guerres n'avaient paru d'abord aux peuples allemands que des querelles de gouvernement à gouvernement, entreprises par les princes dans des intérêts dynastiques, et le sentiment national ne s'en était pas ému. La France n'avait-elle pas été toujours le soutien des petites nationalités? Ces peuples ne la détestaient pas. Mais, lorsque le joug étranger se fit sentir, toute l'Allemagne se leva dans un élan de patriotisme, et, quoique épuisée par des désastres tels qu'elle n'en avait jamais éprouvé, elle put repousser un ennemi tant de fois victorieux et recouvrer son indépendance. On sait ce qui arriva de 1813 à 1815. Napoléon avait facilement vaincu les princes; il ne put pas subjuguer les peuples : leur patriotisme était plus fort que son génie.

Il était évident qu'il fallait conserver cet esprit patriotique dont la force venait de sauver la patrie. On le disait dans toutes les cours de la Confédération; on le disait surtout à Berlin. Frédéric-Guillaume III était le plus puissant souverain de l'Allemagne, et son entourage faisait déjà miroiter à ses yeux la possibilité de l'hégémonie prussienne. A lui donc d'entretenir et de développer le patriotisme germanique : il y était plus intéressé qu'aucun de ses confédérés. Mais c'était une nécessité palpable lorsqu'il jetait les yeux sur la carte de ses États, où il ne trouvait aucune homogénéité. Les traités de Vienne avaient semé, comme en se jouant, des enclaves dans ses provinces : partout des frontières, et nulle part des défenses naturelles. En même temps on avait placé sous son sceptre les peuples les plus différents de race, de mœurs et de religion : Polonais à l'est, à moitié Français à l'ouest, Teutons au nord, Saxons au sud; catholiques dans le Posen, sur le Rhin, en Westphalie et dans une partie de la Silésie; luthériens dans le reste de la Silésie, en Saxe, en Poméranie et dans la vieille Prusse, et des calvinistes partout, quoiqu'ils ne fussent en majorité nulle part. Il était indispensable de les relier ensemble par des idées et des intérêts communs qui fussent comme le drapeau du patriotisme. C'est dans ce but que fut établi l'évangélisme.

C'est un usage traditionnel, on peut le dire, dans la famille royale

Digitized by Google

de Prusse, que les princes changent de religion selon les exigences de la politique. Leur conscience est au service de la raison d'État. A l'origine, Albert de Brandebourg et Joachim II, ces deux souches de la dynastie prussienne, passèrent du catholicisme au luthéranisme, le premier pour séculariser à son profit l'ordre teutonique, dont il était chef et qu'il avait juré de défendre, et le second pour s'assurer les évêchés de Brandebourg, de Lébus et de Havelberg, et séculariser les biens ecclésiastiques qui s'y trouvaient. Plus tard Jean Sigismond quitta le luthéranisme pour le calvinisme, afin de s'attacher les duchés de Clèves et de la Marck. En 1817, Frédéric-Guillaume III crut que les *besoins du temps*, comme il s'exprimait lui-même, demandaient une religion nouvelle où devaient se fondre tous les cultes professés dans ses États. Pourquoi ne l'aurait-il pas établie? C'était une entreprise plus odieuse encore pour la conscience publique que ridicule en elle-même. Mais Dieu nous garde de faire ce prince plus coupable qu'il ne fut. Nous reconnaîtrons volontiers que, dans son esprit, à côté du motif politique se plaçait un sincère intérêt pour la religion. Il voyait le sens chrétien fortement altéré dans toute l'Allemagne. Frédéric II avait laissé dans l'armée et dans l'administration un malheureux esprit d'irréligion et d'impiété qui subsistait toujours. D'autre part, dans les universités, les doctrines panthéistes qu'Hégel venait d'assaisonner avec beaucoup de talent au goût de ses rêveurs compatriotes, faisaient de grands ravages et s'étendaient à toutes les classes instruites de la nation. Enfin, dans l'ombre, couvaient encore les restes de l'illuminisme de Weisshaupt, la plus abominable des sociétés secrètes, qui, à la fin du dernier siècle, avait placé son foyer à Berlin. Si les principes religieux sont non-seulement un bien, mais encore une nécessité pour l'ordre social et pour la vie des peuples, un prince honnête et chrétien ne devait-il pas lutter contre ce triple flot de scepticisme et d'impiété? Frédéric-Guillaume III s'y appliqua de tout son pouvoir, et nous l'en félicitons; mais il ne sut pas en trouver les moyens. C'était un prince à idées étroites et incapable de mener à bonne fin un projet aussi important. Plein de droiture, mais trop simple d'esprit, il en vint à se prendre au sérieux comme fondateur et chef d'Église; pieux et même mystique par tempérament plutôt que par conviction, il ne parut jamais comprendre ce que c'est qu'une religion, ce que sont les droits des consciences. Doux, humain jusqu'à n'avoir pas la force de signer un arrêt de mort, il était en même temps entêté au point de ne pas pouvoir renoncer à ses idées ni à un projet préconçu. Il y eut ainsi en lui l'étoffe d'un tyran.

Voyons-le maintenant à l'œuvre dans la création de l'évangélisme.

Digitized by Google

Les deux intérêts, politique et religieux, dont s'inspirait Frédéric-Guillaume III, conseillaient fortement l'unité religieuse en Allemagne. Mais comment faire cette unité? Déjà plusieurs rois de Prusse s'en étaient occupés, et toujours sans succès. Le catholicisme porte, il est vrai, en lui-même le principe de l'unité et de la force, et il était professé pas les cinq douzièmes des sujets prussiens. Pouvait-on songer à l'adopter? Non : on cherchait dans la religion la force et le soutien du patriotisme. Il fallait une religion qui personnifiât l'Allemagne. Or, le catholicisme était de tous les pays. C'était spécialement ce culte qui avait fait la grandeur de la France, de cette France tant détestée et contre laquelle il importait de fortifier l'esprit national. On devait donc conserver le protestantisme. « Ce ne sont pas les garnisons, les villes de guerre, les forteresses, qui nous protégeront, disait M. Ancillon, ministre de Prusse en 1818, contre la France protectrice des catholiques, *c'est le mur d'airain du protestantisme.* » Quant à l'unité religieuse, il fallait la faire en formant un seul corps de toutes les sectes protestantes, malgré le libre examen.

Cette persuasion que le protestantisme faisait la force de l'Allemagne contre l'étranger passa si bien dans l'esprit public, que nous l'y trouvons encore de nos jours. On identifie, au delà du Rhin, la cause protestante avec la cause allemande, et c'est bien parce qu'elle est catholique que l'Autriche a été exclue de la Confédération.

Obéissant à ces tendances, le duc de Nassau convoqua, en 1817, tous les ministres, soit luthériens, soit réformés, de son duché en synode général, leur demandant d'adopter un culte uniforme. Le 9 août, le synode décida que les deux communions, calviniste et luthérienne, prendraient le titre d'*Église évangélique chrétienne;* que chacune resterait libre d'entendre l'Évangile comme bon lui semblerait; que leurs biens formeraient masse commune; qu'elles suivraient toutes deux la liturgie adoptée par le synode.

Ce qui venait de se faire à Nassau fut un trait de lumière pour Frédéric-Guillaume III. La voie de l'unité tant désirée était trouvée, croyait-il; il n'avait qu'à y entrer. Il ne pouvait pas cependant faire cause commune avec l'évangélisme de Nassau. Chef d'une grande puissance européenne, comment consentir à devenir le satellite d'un duché? D'autre part, l'Église de Nassau ne voudrait pas entrer dans celle de Prusse, et il ne pouvait pas songer à l'y contraindre. L'heure des annexions n'avait pas encore sonné. Il ne lui restait donc qu'à reproduire chez lui ce qui s'était fait à Nassau. Il ne formerait pas une Église allemande, mais il aurait une Église prussienne plus forte que celle de toute autre puissance protestante d'Allemagne. Là, d'ailleurs, il serait chef sans contrôle, et cette perspective lui souriait. Quelques auteurs ont pensé que ce prince n'aspirait pas, dès

Digitized by Google

l'origine, au rôle de pape qu'il a joué plus tard. Nous ne partageons pas cette opinion. Nous sommes convaincu qu'il voulut toujours être le centre de l'unité en religion comme en politique.

Il organisa donc l'évangélisme; mais, au lieu de réunir les pasteurs, comme avait fait le duc de Nassau, il convoqua son conseil; au lieu d'offrir à son peuple une décision de synode, il lui notifia une ordonnance royale; au lieu de laisser cette ordonnance à la libre acceptation du public, il la signifia d'abord à la garnison de Potsdam et ensuite à tous ses sujets.

Voici cette pièce; elle est datée du 27 septembre 1817.

« Nos ancêtres éclairés, reposant en Dieu, l'électeur Jean Sigismond, l'électeur Georges-Guillaume, le grand-électeur, le roi Frédéric et Frédéric-Guillaume Ier, ont déjà, comme le prouve l'histoire de leur règne et de leur vie, tenté, avec une piété réelle, d'unir en une seule Église évangélique chrétienne les Églises luthérienne et réformée. Pour honorer leur mémoire et leurs intentions salutaires, nous aimons à les imiter, et (sous l'influence d'un esprit meilleur, qui rejette le *non-essentiel* et s'en tient à l'*essentiel* du christianisme, dans lequel les deux cultes sont concordants) nous désirons voir établir (à la gloire de Dieu et au salut de l'Église chrétienne) et commencer à la prochaine fête séculaire de la Réforme cette œuvre agréable à Dieu et qui trouva des obstacles insurmontables dans le *malheureux esprit sectaire d'alors*. Cette union vraiment religieuse des deux Églises protestantes, séparées seulement *par des différences extérieures*, répond au grand but du christianisme comme au dessein des premiers réformateurs. *Elle est fondée sur l'esprit du protestantisme*. Elle propage le sens ecclésiastique. Dans les églises et les écoles, elle sera une source de nombreuses améliorations *qu'empêchait jusqu'ici la différence des confessions*.

« A cette salutaire union, désirée depuis si longtemps si ardemment, et si souvent en vain, union par laquelle *l'Église réformée ne passe pas à la luthérienne, ni celle-ci à la première*, mais dans laquelle les deux *deviennent une Église évangélique chrétienne* selon l'esprit de *leurs saints fondateurs*, à cette union il ne s'oppose aucun obstacle, aussitôt que les deux parties *la veulent sérieusement et sincèrement dans un sens vraiment chrétien*. Par cet esprit chrétien, on créera cette union qui exprimerait dignement la reconnaissance que nous devons à la divine Providence pour le salut inappréciable de la Réforme, et, par le fait, honorerait la mémoire de ses grands fondateurs en honorant leur œuvre immortelle.

« Mais, quel que soit notre désir que les Églises réformée et luthérienne de nos États partagent notre conviction, *nous avons tant de respect pour leurs droits et leur liberté, que nous sommes éloigné de*

Digitized by Google

vouloir imposer ou commander quelque chose en cette affaire. Une telle union, d'ailleurs, n'a de prix réel que si l'obsession ou l'indifférentisme n'y ont pas de part ; si, en un mot, elle provient uniquement de l'impulsion et de la propre conviction, et si elle n'est pas une union seulement dans la forme extérieure, mais encore si elle a ses racines et ses forces vives dans *l'accord des cœurs, d'après les principes vraiment bibliques.* Dans cet esprit nous célébrerons, à la prochaine fête séculaire de la Réforme, l'*union des Églises*, jusqu'ici réformée et luthérienne, *de la cour et de la garnison de Potsdam*, en une même commune (paroisse) évangélique chrétienne, et nous prendrons avec elle la sainte cène[1]. Comme nous ferons nous-même, nous espérons que toutes les communes protestantes de notre pays agiront, et que notre exemple sera généralement suivi *en esprit et en réalité.*

« Nous abandonnons la forme extérieure concordante de l'union à la sage direction des consistoires et au zèle pieux des pasteurs, convaincu que les communes accepteront volontiers l'établissement de cette concordance dans un esprit vraiment chrétien, et que partout où les regards, sérieusement et sincèrement, *sans aucune arrière-pensée impure*, sont tournés vers l'*essentiel de la grande cause sainte*, la forme sera aisément trouvée, et que l'extérieur ressortira facilement et dignement de l'intérieur. Plaise à Dieu que les temps prophétisés arrivent bientôt où, sous un *seul pasteur*, *tous* formeront un *seul troupeau dans une seule foi*, un amour et une espérance uniques. *Amen.* »

Tel est l'acte de naissance de l'Église évangélique-unie de Prusse. Tout y paraît débonnaire, paternel ; c'est le style de l'homélie, mais la forme est ici l'accessoire. Il faut aller au fond des choses, et ce fond ne peut manquer d'exciter l'étonnement.

C'est « sous l'influence d'un esprit meilleur » qu'on réussira à écarter « le *non-essentiel* et à s'en tenir à l'*essentiel.* » Il y a là une singulière accusation portée contre le luthéranisme et le calvinisme qui, pendant trois siècles, ont reconnu à chacun de leurs membres l'assistance directe du Saint-Esprit dans les questions de dogme.

Ces deux communions n'ont jamais pu s'entendre. Pourquoi? Par suite « du malheureux esprit sectaire » qui les animait. Est-ce un protestant qui parle, ou un catholique? Nous voici bien loin du Saint-Esprit : les protestants n'ont eu jusqu'ici, on le voit, qu'un esprit sectaire.

« L'union est vraiment religieuse et répond au grand but du

[1] La cour était calviniste depuis que Jean Sigismond avait abjuré le luthéranisme, comme nous l'avons dit plus haut; la garnison de Potsdam était luthérienne.

Digitized by Google

christianisme. » Que firent donc les pères du roi de Prusse, quand ils suivirent Luther et Calvin qui avaient déchiré l'union catholique? Ils méconnurent également et la religion et le but du christianisme.

« Cette union est fondée sur l'esprit du protestantisme. » Cet esprit n'a donc jamais été compris? Les communions protestantes s'abouchèrent dans d'innombrables synodes. Comment se fait-il qu'elles n'aient engendré que des divisions? Elles se coalisèrent contre le catholicisme, mais elles ne purent jamais s'unir.

Loin de là; elles ne surent même pas conserver l'union entre les Églises d'une même secte, ni entre les générations dans une même Église. Nous le voyons encore de nos jours, les fils déchirent sans pitié les faibles liens qui unirent leurs pères. Entraînés par la logique de leurs principes vers l'abîme des négations radicales, les plus chrétiens d'entre eux ne savent comment sauver les bases de leur religion ; et, dans toute l'Europe, ils sont à la recherche d'un principe quelconque d'autorité pour sauvegarder le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Pour former encore une religion positive et chrétienne, ils sont forcés de méconnaître le libre examen. Non, l'union n'est pas fondée sur l'esprit du protestantisme; elle est rendue, au contraire, impossible par cet esprit. Le roi de Prusse a pris ici son désir pour une réalité, et toute l'histoire se lève pour lui infliger un sanglant démenti.

« A cette union il ne s'oppose plus aucun obstacle dès que les deux partis la veulent sérieusement et sincèrement. » Puisque les premiers réformateurs ne purent pas s'unir, ils n'en eurent donc jamais la volonté, et l'union ne répond pas à leur dessein.

Mais que faut-il pour vouloir *sincèrement* et *sérieusement* l'union? Il suffit d'avoir « un sens vraiment chrétien, » répond le roi de Prusse. De ces paroles il faut conclure que les protestants, n'ayant jamais su s'unir, ont toujours manqué de sens vraiment chrétien. Que répondraient à Frédéric-Guillaume III les générations protestantes passées si elles revenaient sur terre? Assurément l'Église catholique ne les a jamais plus sévèrement traitées. Quant à la génération actuelle, il faut conclure des paroles de Frédéric-Guillaume III que tous ceux qui refuseront de sacrifier leurs dissidences sur l'autel de l'union officiellement décrétée, seront considérés comme n'ayant pas le sens chrétien. C'est une excommunication d'un nouveau genre, et bien inquiétante pour des sujets dans la bouche de leur roi. Pour les rassurer ce prince leur dit, il est vrai, qu'ils ne sont divisés que par des *différences extérieures*, mais il ne spécifie pas ces différences. Il se dispense ainsi de classer parmi les choses extérieures de la religion le dogme de la présence réelle sur lequel les luthériens sont si profondément divisés d'avec les calvinistes.

Digitized by Google

Mais comment se fera l'union? « L'Église calviniste ne passe pas à la luthérienne, ni celle-ci à la première, mais toutes les deux devienent, » etc. Elles abdiquent donc l'une et l'autre pour passer, bannières déployées, dans celle du roi, et former une religion nouvelle. Il doit en être ainsi à moins de dire que dans l'Église du roi elles resteront ce qu'elles étaient, c'est-à-dire, aussi divisées qu'auparavant, ce qui serait absurde. Le roi n'est donc pas seulement réformateur du protestantisme; il est encore fondateur d'Église, et il n'aura rien à envier à Henri VIII d'Angleterre ni à Pierre Ier de Russie. Et cette Église, il la présente à ses sujets comme « une œuvre de reconnaissance envers la divine Providence et un honneur pour les grands fondateurs du protestantisme. » De telles paroles ont pu inspirer quelque confiance aux ignorants. Mais les protestants instruits n'y ont vu que la prétention de corriger l'œuvre de Luther et de Calvin au profit d'une nouvelle Église établie par et pour Frédéric-Guillaume de Prusse.

Après avoir exprimé une telle prétention, ce prince comprit qu'il était nécessaire de protester hautement de son respect pour la liberté des consciences. Il ajoute aussitôt, en effet, qu'il est « loin de vouloir *imposer et ordonner* quelque chose dans cette affaire. » Il devait cette déclaration au libre examen qu'il n'avait pas le courage d'attaquer ouvertement. La suite nous dira comment il tint cet engagement vis-à-vis du peuple. Mais ici déjà il le viole vis-à-vis de l'armée. La discipline militaire lui répond de la docilité du soldat, et il se dispense de tout ménagement. Il annonce donc qu'il célébrera « l'union des Églises jusqu'à présent réformée et luthérienne, de la cour et de la garnison de Potsdam, en une seule commune évangélique chrétienne, et prendra avec elle la sainte cène. » Quant aux communes du royaume, il se contente pour le moment d'espérer qu'elles suivront son exemple. Ainsi, sur une question d'une si haute importance pour la liberté de conscience, il donne un ordre à la cour, une consigne à l'armée et un conseil aux communes. Sera-ce toujours un simple conseil?

Cependant il croit devoir laisser un vernis ecclésiastique à son œuvre. Il annonce, en conséquence, qu'il « abandonne la *forme extérieure* de l'union à la sage direction des consistoires et au zèle pieux des ministres. » Cet abandon n'est au fond qu'un ordre intimé au corps ecclésiastique d'accepter et d'organiser l'union, et le roi espère qu'il sera ainsi compris. C'est en même temps un acte de grande habileté politique. Si les peuples ne sont pas contents de l'union, leur ressentiment se portera sur les ministres qui seront censés en avoir mal réglé la *forme extérieure*. Mais Frédéric-Guillaume croit que les peuples « obéiront volontiers à l'établissement de cette concordance

Digitized by Google

dans un *sens vraiment chrétien.* » Le mot *obéiront* aurait droit de nous surprendre. C'est une nouvelle atteinte à l'engagement de ne « rien commander, » et une menace pour l'avenir. Que si quelqu'un ne trouve pas aisément et n'accepte pas la forme de l'union, ce ne sera que par suite d'*arrière-pensées impures*. La menace est ici encore plus évidente. Il n'y a pas de milieu. Il faut accepter l'union ou faire croire qu'on a *des arrière-pensées impures*, et s'exposer à être traité en conséquence.

Enfin la dernière phrase révèle la véritable intention du roi et la portée de sa création. Il espère réaliser « l'ère prophétisée, où sous un *seul pasteur* (qui sera le roi) *tous formeront un seul troupeau, dans une seule foi.* » Tel est le but : une seule foi sous un seul chef.

Les partisans du libre examen en penseront ce qu'ils voudront. Nous, nous dirons : l'Église catholique n'impose l'unité de foi qu'à ceux qui l'admettent elle-même comme infaillible par l'assistance indéfectible de l'Esprit-Saint. A ses yeux, il n'y a pas d'autorité dogmatique sans infaillibilité, et c'est, du reste, ce que dit le bon sens. Faudra-t-il donc admettre que Potsdam est un nouveau Vatican où siège l'infaillibilité de l'Église évangélique sous les traits augustes d'un roi de Prusse?

II

Quelques jours après la publication de l'ordonnance royale, l'ordre du jour suivant fut notifié à la garnison de Potsdam :

« Tous les ecclésiastiques des deux confessions de Potsdam s'étant réunis, *spontanément, d'après leur propre conviction*, pour recevoir et distribuer en commun la sainte cène, suivant le rite primitif de la Bible, et ne former désormais qu'une seule Église évangélique-unie, ainsi qu'il est énoncé dans la déclaration publique que le roi a faite de ses sentiments personnels à cet égard, la sainte cène sera distribuée, pour la première fois, de cette manière, à la première fête de la réformation dans l'Église : à la commune de la garnison, le 30 octobre à sept heures et demie du matin, et, le 31, de neuf à onze heures. Dans ces deux jours une centaine d'hommes de troupe pourront recevoir la communion. La brigade des grenadiers y participera le 31 octobre de sept à neuf heures du matin, et la cavalerie de la garde, le 1er novembre à sept heures. »

Voilà la cérémonie bien tracée. L'ordre en est donné avec la précision d'un commandement militaire, et, pour ainsi dire, entre deux

Digitized by Google

roulements de tambour. Les soldats iront à la communion comme au champ de manœuvre.

Après la garnison de Potsdam, la ville de Berlin devait donner l'exemple à la nation tout entière.

Par ordre du roi un temple fut spécialement consacré, dans cette ville, au nouveau culte, et des députations de tous les corps de troupe et de toutes les institutions militaires furent convoquées à cette solennité. On s'assurait ainsi une nombreuse et imposante assistance. Le lendemain, la réunion des deux confessions fut célébrée dans la plus ancienne église de Berlin. Étaient présents : le roi, la famille royale, l'état-major et tout le monde officiel. Après l'office célébré en commun soixante-trois ecclésiastiques des deux confessions, le consistoire, les professeurs de l'Université et des cinq colléges participèrent à la cène sans aucune distinction. Et, pour mieux témoigner de leur accord, ils firent distribuer le pain sacré par un ministre luthérien, et le vin, par un ministre calviniste. L'Église officielle était constituée.

Quelles étaient les doctrines et la hiérarchie de cette Église?

Dans toute religion le dogme est le vrai terrain où se fait et se conserve l'unité. Frédéric-Guillaume III le sentait et le donnait clairement à entendre lorsqu'il appelait, dans son ordonnance, le « temps prophétisé où, sous un seul pasteur, tous formeraient un seul troupeau dans une seule foi. » Mais il ne pouvait pas attaquer ouvertement, nous l'avons dit, le principe du libre examen, et, d'autre part, ce principe conservé, comment édifier un corps de doctrine? Il ne fallait pas y songer. Essayer de construire un édifice dogmatique sur le principe du libre examen, c'est vouloir bâtir sur un abîme. Qu'est-ce qu'une loi soumise au jugement des justiciables, une religion qui ne lie pas? Quoique la foi soit essentiellement intérieure, il fallut donc la reléguer parmi ces « formes extérieures de concordance, laissées à la sage direction des consistoires, » et le roi n'osa y toucher que pour rejeter le dogme de la présence réelle, pourtant si cher aux luthériens. Ainsi, pour unifier la foi, ce prince devait en détruire les restes, tant il est vrai que, hors de l'Église catholique, les esprits ne peuvent s'accorder que sur la ruine de tous les symboles. Dans l'Église de Prusse on chercherait en vain un corps de doctrine, on n'y découvre que négation, désordre et confusion, et le roi en viendra plus loin à déclarer que la foi intérieure est essentiellement libre.

La hiérarchie ecclésiastique est, au contraire, réglée tout entière par voie d'autorité. A la tête de l'Église, le roi; et les titres qu'il se fait donner, ou qu'il accepte, dépassent de beaucoup tout ce qui se fait à Rome. « Le roi, dit Eylert, évêque de Berlin, est comme l'incarnation *du seul pouvoir légitime* sur la terre. » — « Nous croyons

Digitized by Google

en notre roi, nous espérons en notre roi, et c'est pourquoi nous aimons notre roi, » dit Grosshoff, conseiller de consistoire.

Nous recommandons ces paroles aux libéraux admirateurs de la Prusse, et nous leur laissons le soin d'en tirer les conclusions. Voilà une incarnation et des vertus théologales d'un nouveau genre, bien dignes d'exciter l'enthousiasme de certains autoritaires que tout le monde connaît.

Sous ce roi-pape la hiérarchie se développe à peu près comme dans l'Église catholique. Les évêques sont à la tête des provinces, les superintendents à la tête des régences et les ministres à la tête des paroisses. L'évangélisme prussien n'a pas le sacrement de l'ordre, et tous les pouvoirs relatifs aux fonctions ecclésiastiques émanent du chef de l'État, *incarnation du seul pouvoir légitime sur la terre*, et *institué de Dieu*.

Un immense cri de réprobation répondit à l'ordonnance royale du 27 septembre. De tous côtés on s'indignait et de la création d'un nouveau culte et surtout d'un ordre d'union qui imposait le sacrifice des confessions reçues depuis des siècles dans les provinces. Les luthériens déclaraient qu'ils ne communieraient pas avec des *impies* (les calvinistes) qui rejetaient la présence réelle de Jésus-Christ dans les espèces eucharistiques ; et, de leur côté, les réformés se refusaient à participer à la cène avec des *idolâtres* qui adoraient du pain. Ils criaient encore au scandale en voyant reparaître dans les temples des autels, des croix et les autres *signes des folles superstitions du papisme*. Aux uns et aux autres l'abandon de leurs dogmes et de leurs pratiques paraissait chose impossible. L'ordonnance d'union ne servit qu'à fomenter des disputes et des haines entre les deux communions protestantes. Elles s'accordaient cependant à voir dans le projet du roi un moyen de despotisme politique, une de ces apostasies machiavéliques si familières à la maison de Brandebourg. Les zélés, dans les deux partis, y trouvaient encore une cause d'indifférentisme et de scepticisme en matière de religion. De là des murmures et une exaspération dans lesquels l'autorité royale méconnue perdait son prestige. La résistance fut si opiniâtre et si unanime que le gouvernement ne put la vaincre, et il feignit d'abandonner l'union à la libre acceptation des sujets.

Un de nos journaux officieux parlant, il y a quelque temps, de cet échec du projet d'Église prussienne, donnait à entendre que ce projet avait été abandonné. C'est une erreur. Ceux qui, par profession, s'occupent de politique, devraient savoir que le gouvernement prussien, si tenace dans ses idées, n'abandonne pas facilement une partie engagée. En laissant l'union au libre arbitre de chacun il ne faisait pas un pas en arrière. N'avait-il pas dit qu'*en cette affaire* il était loin

Digitized by Google

de rien imposer? Mais il paraissait donner satisfaction à l'opinion publique, il calmait ainsi une partie des opposants. Quant à son projet, il était résolu à le réaliser sous une forme nouvelle.

III

Quatre ans de calme furent laissés à l'opinion publique pour se remettre pleinement de son émotion. Cependant, le gouvernement avait formé une commission de membres du haut clergé, avec ordre de rédiger une liturgie commune. C'est sur le terrain liturgique qu'on voulait porter la lutte. Ne pouvant pas réaliser l'union par la foi, qui a son sanctuaire impénétrable au fond des âmes, on espérait l'obtenir par la pratique extérieure de la religion ; en mettant, comme le disait un ministre de la Restauration, la cérémonie avant l'idée et en imposant une sorte de formulaire à la prière publique.

Il paraît certain que le roi prit une large part à la rédaction de cette liturgie, mais il se cacha en cette circonstance derrière son clergé pour donner à son œuvre une apparence plus ecclésiastique. La liturgie parut en 1821, mais on la crut défectueuse et, après d'assez notables corrections, elle fut publiée de nouveau en 1822, sous le titre de *Nouvelle Agende*. Le 14 février, un ordre de cabinet l'imposa à l'armée. Encore l'armée ! C'est toujours par elle qu'on commence les conversions, qu'on inaugure les nouveautés religieuses en Prusse. A l'obéissance volontaire de la foi, on substitue l'obéissance aveugle imposée par la discipline. Le 18, la Nouvelle Agende fut communiquée par décret à tous les consistoires, qui devaient la transmettre aux pasteurs. Le roi y ajouta cette recommandation dont il fournit lui-même le texte : « Il sera vu *avec beaucoup de satisfaction* que les ministres *expriment le désir* que cette agende soit introduite dans leurs paroisses. »

Remarquez encore l'habileté de cette tactique. Le gouvernement ne veut pas avoir l'air d'imposer l'agende, mais si les ministres n'expriment pas le désir de l'introduire dans leurs paroisses, ils encourront la disgrâce du roi. Et s'ils l'introduisent malgré le vœu des populations, ce sera leur affaire.

Mais qu'était cette agende? C'était une compilation de prières et de pratiques empruntées à toutes les communions chrétiennes, même au catholicisme, car on ne désespérait pas d'amener, par ce moyen, les catholiques à l'évangélisme. Cette liturgie adoptait l'autel, la croix, les cierges. La cène était, pour le fond, celle des calvinistes,

Digitized by Google

c'est-à-dire qu'on n'admettait pas la présence réelle. Mais, dans la forme, elle se rapprochait des usages luthériens. L'office, qu'on devait célébrer tous les dimanches, reproduisait sensiblement la messe des catholiques. Il comprenait les *Kyrie*, le *Gloria*, une collecte, une épître, un évangile, le *Credo* des apôtres, une préface, le *Sanctus*, le *Memento* des vivants, le *Pater*. Il n'y manquait guère que l'offertoire, la consécration et la communion. Frédéric-Guillaume III, désirant donner un costume imposant aux ministres, pria un célèbre... architecte, nommé Schinkel, de lui en tracer le modèle. M. Schinkel s'entendait mieux à bâtir des maisons qu'à tailler des habits, mais il ne voulait pas désobliger son gracieux seigneur et maître. Aidé d'un catholique de ses amis, il traça donc un modèle complet du costume ecclésiastique : robe, rabat, chapeau, etc., qui fut adopté.

Le roi avait espéré contenter toutes les communions; il s'était trompé. Dès son apparition, l'agende provoqua la plus vive opposition. Sans doute les personnages officiels et officieux l'acceptèrent avec empressement, mais les âmes indépendantes la repoussèrent avec indignation. Elles n'y voyaient qu'un biais pour arriver à cette union prescrite par le roi. Les chants religieux, la prière ne sont qu'une expression de la foi. Il fallait donc, en acceptant l'agende, ou adopter la foi qui y était exprimée, ou mentir à sa conscience. Ni l'un ni l'autre ne leur semblait possible. En présence de cette opposition, un grand nombre de ministres ne répondirent pas à la recommandation du roi. Les luthériens se montraient les plus difficiles. Pour leur accorder un semblant de satisfaction, le gouvernement fit encore reviser l'agende en 1824, de manière à y donner plus de place au rit luthérien. Mais il ne leur rendait pas le dogme de la présence réelle, et ils restèrent insensibles à cette concession. Le roi était cependant résolu d'en finir avec ces résistances. Le 24 mars 1824, il fit expédier l'agende revisée aux consistoires et ordonna à tous les ministres « d'avoir à se prononcer formellement pour ou contre l'acceptation. » C'était un *ultimatum* qui ne cachait qu'à demi une menace. On le comprit, et les timides cédèrent. Sur 7,782 communes protestantes que l'on comptait en Prusse, 5,343 se prononcèrent *pour*. La majorité avait cédé. Le roi en témoigna sa satisfaction par un ordre de cabinet où il est dit :

« J'ai vu avec plaisir, dans vos rapports, que cette affaire (l'acceptation) se trouve dans un mouvement extrêmement progressif. Les consistoires, les surintendants et les ministres ont compris l'importance de cette affaire, le besoin du temps et *mon but pur*, et se sont efforcés de propager *cette œuvre divine* avec un heureux succès. Ils m'ont donné par là une preuve agréable de leur confiance en mes desseins, et ils seront regardés à l'avenir et dès à présent comme

Digitized by Google

des hommes qui comprennent bien ce qui est le besoin du temps. »

Pour les récompenser de cette confiance, il fixa leurs appointements au *minimum* de 1,100 francs, tandis que les réfractaires ne recevaient que 500 ou 600 francs.

Il ajoute à l'adresse de ces derniers :

« Pour une affaire qui... est clairement, à tous les yeux, conforme aux maximes de l'Écriture et de la réformation, je ne doute pas de l'adhésion future des autres ministres et communes qui, *sans doute par ignorance et méprise*, n'ont pas encore accepté l'agende revisée. »

Une fois encore, il se trompa ; ces ministres firent longtemps attendre leur adhésion. Irrité de leur résistance et fort de l'appui de la majorité, il entreprit de les contraindre. Nous voici désormais dans une ère de persécution implacable.

IV

Jusqu'ici, Frédéric-Guillaume III n'a pas usé de violence. Nous l'avons dit et nous croyons devoir le répéter à sa décharge, c'était un prince d'un caractère doux et humain. Si nous devons le voir se produire maintenant en despote fanatique, n'oublions pas que c'est son entêtement qui l'emporta sur ses instincts débonnaires. Il a fait beaucoup de mal, mais il a droit au bénéfice des circonstances atténuantes. Son malheur fut d'être roi. Son esprit borné considérait la ruse et la corruption comme des moyens politiques *convenables* (c'est ainsi qu'il les appelait), et il en fit toujours usage, même dans ses actes les plus despotiques.

Aujourd'hui nous savons jusqu'à quel point des âmes honnêtes mais peu éclairées peuvent se faire illusion en ces matières. Ces moyens convenables étaient ce qu'on nomme de nos jours *moyens moraux*. Avec une mauvaise foi évidente, le gouvernement italien les emploie contre Rome depuis plusieurs années. Ne voyons-nous pas cependant un grand nombre d'hommes, d'ailleurs honorables, les légitimer, les justifier? L'esprit de Machiavel fera toujours des dupes! C'est donc le système du roi de Prusse qu'il faut surtout accuser, en réservant quelque indulgence pour ce malheureux prince.

Divers ordres de cabinet, parus en 1825 et 1826, inaugurèrent dans les paroisses l'exercice du principe d'autorité en matière religieuse, c'est-à-dire la persécution. Ces documents, qu'il faut dépouiller des artifices de la rédaction pour en saisir plus aisément la portée, se réduisent aux points suivants :

Digitized by Google

1° Les communes qui auront accepté l'agende ne pourront plus y renoncer. — On peut entrer dans l'Église du roi de Prusse, mais non en sortir.

2° L'adhésion des ministres suffit pour l'acceptation de l'agende par les communes; on n'a pas besoin de l'adhésion des populations.

3° Un ministre qui aura promis d'accepter l'agende, en recevant son certificat de capacité, ne pourra plus revenir sur sa promesse, fût-il même nommé dans une commune réfractaire. — Dans ce cas, la nomination du ministre entraînait l'adhésion de la commune à l'agende. Ajoutons ici, pour mémoire, que les ministres ne pouvaient recevoir le certificat de capacité que dans les universités de l'État, qui, bien entendu, étaient toutes agendaires et où l'on exigeait des candidats la promesse d'adhésion à l'agende.

4° Les ministres qui n'auront ni accepté ni promis d'accepter l'agende y seront vivement exhortés par leurs consistoires respectifs.

5° Dans les communes où le choix du ministre appartient au roi, ou à un noble, sous l'approbation du roi, ou aux communes elles-mêmes, on ne nommera, à mesure que se produiront les vacances, que des ministres ayant juré l'agende. — Cette mesure atteignait à peu près toutes les paroisses des campagnes.

6° Seules les communes qui auront reçu leurs liturgies, *notoirement* et *directement*, d'un des prédécesseurs du roi, et les auront toujours suivies sans y rien changer, pourront les conserver. — Il n'y avait que les grandes villes qui fussent dans ces conditions, et le roi tenait à les ménager. Mais, même dans ces villes privilégiées, quand survenait une vacance, on faisait en sorte de nommer un ministre agendaire, et l'agende pénétra ainsi peu à peu dans la plupart des grandes communes, dont les résistances isolées étaient impuissantes. Il arriva plusieurs fois que le gouvernement, n'étant pas assez sûr du candidat présenté ou nommé, profita des vacances pour introduire lui-même l'agende. Il en faisait déposer un exemplaire sur l'autel, et dès lors, aux yeux de la loi, la commune avait adhéré.

Cependant, les conversions ne s'opéraient pas aussi rapidement qu'on l'aurait voulu à Berlin. Ici, les populations s'obstinaient à garder leur ancienne liturgie; ailleurs, les vacances se faisaient trop attendre. Afin d'accélérer le mouvement, on crut devoir reviser encore l'agende, pour donner satisfaction aux réfractaires. On y fit donc quelques légers changements et, en 1827, on l'envoya aux communes précédée d'une préface qui faisait pressentir des mesures plus rigoureuses. Nous y lisons « qu'il (le roi) est formellement résolu à

Digitized by Google

mettre fin à cet arbitraire et à ce désordre dans le service public divin de ses peuples ; désordre qui ravage et trouble les âmes, crée l'indifférence et produit le scepticisme et l'impiété. »

L'arbitraire dont il est ici question n'est pas autre chose que la préférence donnée par les populations aux liturgies anciennes sur la liturgie du roi, ou bien, en d'autres termes, la liberté de prier comme on l'entend. En voulant mettre fin à cet arbitraire, Frédéric-Guillaume III prétend donc saisir les âmes jusque dans les élans de leur prière et leurs rapports avec Dieu. Et cela sous le règne du libre examen et après un engagement solennel de ne rien *imposer ni ordonner* en matière de religion. Quelle contradiction ! Quelle choquante prétention ! Quel oubli du droit des consciences !

« Cet arbitraire trouble les âmes et procrée l'indifférentisme, le scepticisme et l'impiété. » Ses sujets croyaient tout le contraire. Dans l'adhésion à une liturgie que leur conscience repoussait, ils voyaient un acte d'indifférence religieuse et de scepticisme ; et dans l'obligation qui leur était imposée d'accepter cette liturgie, ils trouvaient une cause de troubles pour les âmes, placées ainsi dans la dure alternative de sacrifier ou leurs opinions religieuses à l'obéissance au roi, ou l'obéissance au roi à leurs opinions religieuses.

Mais pour comprendre comment ce prince a pu élever une si outrecuidante prétention, il est nécessaire de rappeler la théorie de la cour de Berlin sur la sujétion des peuples vis-à-vis du souverain. C'est M. Rochow, un ministre du roi, qui va nous l'apprendre. Il traite, il est vrai, une question politique, mais ce qu'il dit doit s'appliquer également aux questions religieuses, du moment que le roi est considéré comme chef d'Église. On va en juger.

« C'est l'affaire du sujet de se plier à l'obéissance *due toujours* à son roi et souverain, *institué par Dieu*, et de se contenter d'accomplir les ordres qu'il reçoit, se *reposant pour ses scrupules* et pour la responsabilité qu'il encourt, sur cette souveraineté instituée par Dieu. Il ne lui est jamais permis de juger, avec son *intelligence bornée*, les actes de la souveraineté, ni de porter, dans son *insolente arrogance*, un jugement public sur la validité des actes du souverain. » (Réponse de M. Rochow aux bourgeois d'Elbing.)

La conscience des sujets n'a donc qu'à se taire devant la volonté du roi. Qu'en disent les libres penseurs et les démocrates sincères ?

Quant à combattre « le scepticisme et l'impiété, » Frédéric-Guillaume III n'y a pas réussi. Nous tenons de source certaine que ces deux plaies de l'ordre social aussi bien que de l'ordre religieux désolent, depuis l'origine de l'évangélisme, les provinces prussiennes plus qu'aucun autre pays de l'Allemagne. Nulle part peut-être, il n'y a moins de piété qu'à Berlin.

Digitized by Google

Trois ans se passèrent sans résultat. Frédéric-Guillaume III prit alors une de ces mesures qu'il avait fait pressentir. Pour diviser les forces des opposants, il n'attaqua d'abord que les calvinistes qui, du reste, étaient les plus faibles. Par un ordre de cabinet du 30 avril 1830, il enjoignit à ses fonctionnaires de préparer la célébration de la cène dans les communes de leur ressort, de manière que « la rupture du pain pût être considérée comme l'expression d'une *adhésion tacite et symbolique* à l'agende qui, dès lors, devait être introduite aussitôt que possible. »

Les conséquences de cette mesure étaient terribles pour les calvinistes réfractaires. On sait que la cène évangélique n'est autre que celle de Calvin. Ajoutons que, dans la célébration de cette cène, la rupture du pain est une chose traditionnelle et essentielle. En prescrivant que cette rupture serait désormais une « expression d'adhésion tacite et symbolique à l'agende, » le roi mettait ces calvinistes dans la nécessité de renoncer à la cène, c'est-à-dire à l'acte le plus saint, le plus important de leur religion, ou d'adhérer à l'évangélisme en la célébrant. En vain ils protestaient au nom de leur liberté violentée, de leur foi méconnue, une fiction légale l'établissait ainsi, et l'agende devait être introduite chez eux « aussitôt que possible, » malgré leurs protestations. Les anciens persécuteurs du christianisme n'arrivèrent jamais à ce raffinement d'habileté. Dans les temps de l'Église naissante on vit souvent, il est vrai, des juges demander aux martyrs une parole ou un acte qui pût être considéré comme une soumission vraie ou supposée à la volonté des empereurs romains, afin de pouvoir ainsi absoudre ces accusés si dignes d'intérêt, mais la procédure romaine n'imagina jamais de prendre les pratiques chrétiennes pour un signe d'apostasie, afin de pouvoir ensuite considérer comme apostats les chrétiens dans l'exercice de leur religion. Une telle invention était réservée à la Prusse, et Frédéric-Guillaume III pourrait ici rendre des points aux plus habiles tyrans de l'ancienne Rome.

V

L'ordre de cabinet du 30 avril était une tactique bien conçue, un chef-d'œuvre de *compelle intrare*, mais les communes attaquées ne se découragèrent pas, et la résistance s'organisa de tous côtés. Cependant, les circonstances commandaient la prudence au gouvernement. L'esprit révolutionnaire grondait sourdement à Paris et se faisait entendre jusqu'à Berlin. Qu'arriverait-il si on pressait l'exé-

Digitized by Google

cution des dernières mesures? On se décida à ne pas insister et on reporta par des voies détournées, sur le terrain de l'union, la lutte qu'on ne voulait pas abandonner. Il s'agissait toujours de faire oublier aux deux communions les différences qui les divisaient et de les habituer à se considérer comme une seule et même Église. Voici le nouveau moyen qu'on adopta.

Le 5 mai, une circulaire du ministre des cultes prescrivit que dans les communes où le droit de nomination appartenait au roi « on ne devait plus avoir égard, dans la nomination des ministres, à la confession luthérienne ou réformée; que les corps administratifs pouvaient envoyer un ministre luthérien à une commune réformée, et *vice versa*, *quoique intérieurement chacun pût conserver sa foi.* »

On se demande ici qui des deux, du pasteur ou du troupeau, est le mieux ou le plus mal traité. Le premier a pour mission de prêcher sa doctrine au dernier, qui n'y croit pas, et a le droit de n'y pas croire; et celui-ci est obligé d'écouter un ministre qui n'est, à ses yeux, qu'un hérétique. N'est-ce pas une dérision, une insulte à la conscience publique? Et comme pour rendre cette insulte encore plus sensible, la circulaire ajoutait : « Les ministres ne doivent pas blesser les usages qu'ils trouveront établis dans les communes où ils sont envoyés. »

Ces paroles étaient probablement destinées à faire croire que le gouvernement ne voulait pas exiger, pour le moment du moins, l'adhésion à l'agende et à calmer ainsi l'émotion causée par la loi du 30 avril. Mais ce qui, à nos yeux, en ressort le plus clairement, c'est un profond mépris de la conscience religieuse des populations et de la mission pastorale.

Pour compléter ces instructions, un second rescrit fut adressé au haut clergé, lui prescrivant d'user de « tous les *moyens convenables* » pour favoriser l'union[1], et l'autorisant à donner « telles *instructions convenables* qu'il voudrait au clergé inférieur, » mais lui ordonnant de supprimer absolument les noms distinctifs de *luthériens* et de *calvinistes* et de leur substituer le mot *évangéliques*.

Enfin, ce rescrit portait : « Sa Majesté permet à chaque commune de *retenir l'usage du pain* dans la célébration de la cène, mais cependant elle veut que partout une forme convenable soit employée, afin de rompre le pain d'une manière décente. Pour ce motif, le ministre des cultes se réserve d'envoyer aux consistoires la forme d'hostie qui sera jugée la plus propre à cet usage. »

[1] Ces moyens convenables, dit un ministre auprès de qui on avait voulu en user, étaient des présents, des places lucratives, des distinctions honorifiques et autres moyens de corruption.

Digitized by Google

Par cette pieuse sollicitude, le roi tendait à un double but bien facile à deviner : Unir les deux communions dans l'acte si important de la cène en les obligeant à user du même pain, et obtenir, sans qu'on s'en aperçût, l'adhésion tacite et symbolique des populations réfractaires à l'agende, qu'il se proposait de reprendre sous peu.

Quelques jours plus tard il fit expédier à toutes les communes, évangéliques ou non-unies de ses États, des moules uniformes à hosties, tout comme son fils Guillaume Ier a dû envoyer des moules à balles et des modèles de fusil à aiguille à ses arsenaux militaires quand il préparait sa campagne contre l'Autriche.

D'ordinaire, le gouvernement prussien faisait suivre ses ordonnances de nouvelles mesures répressives contre les opposants. Cette fois il se montra plus indulgent. La révolution de Juillet venait d'éclater, et tous les trônes de l'Europe en avaient ressenti le contre-coup. Il fallait éviter toute cause d'agitation ! Cette considération fit suspendre en Prusse les projets de réforme religieuse. Malheureusement ce ne fut pas pour longtemps.

Après l'effervescence que causa partout la nouvelle des journées de Juillet, le calme se rétablit vite en Allemagne. On y avait trop souffert des guerres de la Révolution et de l'Empire pour ne pas redouter de nouveaux bouleversements. Les idées conservatrices eurent bientôt le dessus et raffermirent les institutions monarchiques. Les princes purent donc reprendre, en toute sécurité, leurs plans de réformes. Les réfractaires prussiens ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

VI

Cependant l'esprit révolutionnaire qui agitait l'Europe avait indirectement servi les intérêts de l'évangélisme. Pour éviter toute cause de trouble et toute responsabilité dans les événements dont on était menacé, plusieurs communes calvinistes avaient cédé, et celles qui résistaient encore étaient peu nombreuses et découragées. Seuls, les luthériens se montraient toujours fermes dans certaines provinces. En 1832, Frédéric-Guillaume III entreprit de les réduire, et il les attaqua sur le terrain de l'agende avec une violence dont on n'avait pas encore eu d'exemple. Il semblait que ce prince voulût se dédommager de la modération imposée pendant deux ans à son zèle par les événements politiques.

Ordre fut donné aux communes réfractaires d'accepter la liturgie officielle. Elles s'y refusèrent. On employa alors contre elles des me-

Digitized by Google

sures tout à la fois de ruse et de force brutale que le public appréciera. Dans les communes où l'opposition venait surtout des ministres, on expulsait violemment ces derniers, et l'agende était introduite d'autorité avant la nomination de leurs successeurs. Dans celles où la résistance venait principalement des populations, on faisait déposer furtivement dans les temples, au moment de l'office, un exemplaire de la liturgie évangélique, et, dès ce moment, la loi considérait l'agende comme acceptée. Les fidèles qui pensaient autrement étaient traités de rebelles, et, s'ils voulaient sortir du temple quand ils voyaient l'agende sur l'autel, des soldats placés aux portes les refoulaient dans l'intérieur et les contraignaient à suivre l'office jusqu'au bout. Les choses en vinrent au point que des paroisses furent occupées militairement pour avoir montré trop d'opposition à l'agende.

Ces faits rappellent tristement ce qui se passa en France à l'occasion de la constitution civile du clergé. Chez nous aussi on vit la loi chasser brutalement de leurs paroisses les prêtres insermentés, et n'accepter à leur place que des ministres assermentés. Mais elle laissa le choix de ces derniers au vote des communes, tandis qu'en Prusse le gouvernement nommait lui-même et installait par la force les successeurs des pasteurs réfractaires.

Ainsi, l'autocratie royale réglait seule les affaires religieuses, et le peuple y restait étranger. Celui-ci n'abdiqua pas cependant et, pour se défendre, il invoqua les traités qui garantissaient la liberté de conscience. Celui de Westphalie, dans son article 7, consacrait en Allemagne le libre exercice du luthéranisme. En vertu de cet article, les communes persécutées crurent pouvoir abandonner les temples de l'État, en ouvrir d'autres qui fussent leur propriété et y célébrer l'office selon l'ancienne liturgie. Privées des subsides du gouvernement, elles couvraient les frais du culte par des quêtes ou par des offrandes volontaires. Naturellement elles avaient appelé à leur tête les ministres révoqués pour refus d'adhésion à l'agende.

Dans les nouvelles paroisses, le gouvernement vit autant d'établissements schismatiques, et au traité de Westphalie, qui les légitimait, il opposa la raison d'État. A ses yeux, toute scission religieuse était une atteinte aux droits de la couronne, attendu que le roi était chef de l'Église. Partant de ce principe, il traita de rébellion la formation de ces paroisses. Mais avant de frapper, il crut devoir affirmer de nouveau son libéralisme et faire ressortir les prétendus torts des opposants. Tel est le sens d'un ordre de cabinet, daté du 24 février 1834, qu'il nous suffira d'analyser. Selon cet acte :

« Quelques adversaires de la paix ecclésiastique ont essayé d'égarer d'autres personnes par des interprétations fausses et des opinions

Digitized by Google

erronnées, concernant l'essence et la tendance de l'*union* et de l'*agende*. » Ce sont « des *menées impures* qui ont excité le juste déplaisir du roi. » Mais elles seront « sans résultat » et le présent ordre de cabinet... réussira à retirer de leur fausse route ce peu de gens qui se sont laissés tromper par de fausses insinuations. »

Pour calmer la susceptibilité des consciences, il faut « mettre à jour les principes fondamentaux qui ont successivement dirigé l'introduction de l'agende et de l'union. »

« L'union ne signifie pas un abandon de la foi antérieurement suivie..., l'autorité des livres symboliques... ne leur a point été enlevée. L'accession à l'union exprime l'esprit de modération et de charité qui ne considère pas la différence de quelques dogmes d'une autre confession comme une raison d'exclure cette confession de la communauté ecclésiastique extérieure. *L'accession à l'union est une affaire de libre arbitre.* » — Ensuite, le roi s'attache à faire comprendre que l'adhésion à l'agende n'est pas l'accession à l'union. Il ne veut pas qu'on confonde ces deux choses, car de leur confusion est né tout le mal. Il faut donc faire connaître la portée de l'agende. Elle n'a, dit-il, de rapport avec l'union qu'en ce qu'elle peut contribuer « au développement commun et chrétien de l'amour et de la crainte de Dieu dans les deux confessions... *Elle repose sur les ordres* » *du roi*... « Elle tend à fonder, pour le service divin public et pour les actes officiels des ministres, un ordre correspondant aux livres symboliques... et est destinée à exclure tout arbitraire nuisible et toute confusion. »

Après ces explications en apparence si bienveillantes, Frédéric-Guillaume III conclut ainsi :

« Dans les églises non unies, l'usage de l'agende du pays doit avoir lieu sous les modifications concédées dans chaque province. Mais on ne peut pas du tout tolérer, ce *serait par trop contraire aux principes chrétiens*, que les ennemis de l'union se constituent les ennemis de l'agende. »

Ainsi, on avait pour entrer dans l'évangélisme deux portes : l'union et l'agende. On pouvait éviter la première, mais il fallait, de rigueur, entrer par la seconde. Cette fois, la loi est claire : elle n'admet pas d'exception, et tous les séparatistes sont atteints. Le gouvernement craignit cependant que les vieux luthériens[1] qui formaient leurs paroisses en dehors de l'Église officielle ne parvinssent à l'éluder. Le code prussien (IIe partie, titre II, § 7) permet dans les familles un service divin extra-ecclésiastique. C'était pour eux une res-

[1] On nomma ainsi principalement les réfractaires de la Silésie, qui se montraient les plus opiniâtres.

Digitized by Google

source. Par ordre du 9 mars, il fut déclaré que le service spécifié dans cet article ne devait s'entendre que du service *domestique*, auquel les seuls membres de la famille prennent part, et que toute réunion qui excédait ces limites et avait un but religieux, exposait ceux qui y assistaient à être sévèrement punis.

Cela revient à dire que la loi permettait au père de famille de faire sa prière en commun, dans sa maison, avec ses enfants et ses domestiques, mais non avec ses amis ou ses voisins ; et surtout qu'il n'était pas permis aux ministres de conférer les sacrements dans ces réunions. C'était là ce que l'autorité avait le plus à cœur d'empêcher.

Placés entre leur foi et la loi, les vieux luthériens obéirent à leur foi. A la voix d'un professeur nommé Scheibel, ils adoptèrent une constitution dite *apostolique* et une sévère discipline ecclésiastique, et célébrèrent comme ils purent l'office divin. La persécution prussienne eut alors une ressemblance de plus avec notre régime de la Terreur. Les ministres de ces religionnaires allaient secrètement, de famille en famille, remplir les fonctions de leur ministère. Mais ne pouvant pas les visiter toutes, ils en réunissaient souvent plusieurs sous un même toit.

De son côté, le gouvernement veillait. Tôt ou tard ces réunions étaient découvertes, et l'administration, se chargeant d'appliquer la loi qu'elle avait faite, déterminait, sans aucun recours aux tribunaux, les peines encourues par les contrevenants. Ces peines étaient, pour une première faute, une amende qui s'élevait d'ordinaire à 187 francs. En cas de récidive, cette amende croissait dans des proportions effrayantes, et lorsque les condamnés ne pouvaient pas la payer, ils étaient jetés en prison, toujours par décision administrative. Ainsi furent ruinés les plus zélés luthériens, principalement ceux des campagnes.

On était encore plus sévère pour les ministres. Tous ceux qui étaient convaincus d'avoir célébré un office prohibé ou administré les sacrements dans ces réunions se voyaient aussitôt condamnés à la prison ou à l'exil. Pour les découvrir plus facilement, on fit une obligation aux familles qui avaient eu recours à leur ministère de révéler leurs noms. Mais où et comment trouver des délateurs? Mieux que personne, les réfractaires comprenaient et pratiquaient les devoirs de la conscience et de l'honneur. Il fallut recourir à la contrainte.

A cette époque, le ministère de la police avait été réuni à celui des cultes. Était-ce par hasard ou à dessein? Le 12 février 1838, le ministre de la police et des cultes publia une ordonnance prescrivant : 1° Que tous ceux qui refuseraient de faire connaître un ministre qui aurait, en leur présence, exercé les fonctions ecclésiastiques,

Digitized by Google

dans les circonstances prohibées par la loi, seraient punis comme témoins récalcitrants, jusqu'à trois ans d'emprisonnement; et 2° que ceux qui se déclareraient complices de l'infraction de la loi, ayant servi de parrains dans les baptêmes, etc., seraient punis et comme témoins et comme complices.

Cette dernière disposition révolta les hommes de loi. Les cours suprêmes y virent une violation des principes de la législation criminelle. Ils s'en plaignirent hautement, et le gouvernement, cédant à leurs représentations, annonça, six mois après, que l'ordonnance du 12 février était *provisoirement suspendue*.

VII

Cependant les luthériens ne pouvaient pas tenir plus longtemps contre une telle persécution, et les plus zélés songèrent à aller demander à une autre patrie un abri pour leur conscience. Leurs regards se tournèrent principalement vers les États-Unis d'Amérique ou vers le Canada, et les départs s'organisèrent en grand nombre. La résistance au despotisme du roi de Prusse devenant impossible, l'émigration commençait. Tant que les départs eurent lieu sans bruit, le gouvernement prussien ferma les yeux. Mais à la Pentecôte de 1838, on vit arriver à Berlin quatre cent cinquante de ces exilés volontaires qui se rendaient en corps en Angleterre, pour passer de là en Australie. Frédéric-Guillaume III s'en émut et leur adressa une lettre très-pressante pour les retenir. Il leur faisait les plus belles promesses. Ses instances ne touchèrent personne. Les promesses antérieures avaient été si ouvertement, si constamment violées que ces malheureux ne pouvaient voir dans le langage de leur roi qu'un vain leurre. Ils partirent donc pour l'Angleterre. Mais les frais de déplacement et de séjour absorbèrent leurs faibles ressources. Arrivés à Londres, ils ne purent pas, faute d'argent, continuer leur voyage, et la plupart périrent dans cette ville victimes de la plus affreuse misère, maudissant hautement l'intolérance religieuse de leur roi qui les avait forcés à s'expatrier.

Le malheur qui avait frappé ces émigrants à Londres vint à la connaissance du gouvernement prussien. Frédéric-Guillaume en fut alarmé, car il sentait qu'il y avait là une révélation qui ferait connaître à l'Angleterre et à toute l'Europe ce système de persécution hypocrite qu'il avait jusque-là dérobé à tous les regards. Il fallait éviter le retour de pareils faits. Par un nouveau décret rédigé avec une phraséologie toute paternelle, il fut établi qu'on ne pourrait

Digitized by Google

désormais émigrer sans la permission du roi et que, pour obtenir cette permission, les pères de famille devraient posséder en numéraire 800 francs, et les personnes seules 400. C'était enlever aux opprimés la dernière des libertés, la liberté de la fuite.

Ce décret était motivé par des explications qui se réduisent à ceci : Le roi ne se propose, par cette mesure, que d'empêcher les malheureux qui pensent à quitter leur pays d'aller périr de fatigue et de misère sur une terre étrangère. — Ajoutons, à la décharge du gouvernement prussien, que cette disposition a été rapportée dans la constitution de 1850.

Par suite de ce décret, les réfractaires se trouvaient dans une singulière position. Ceux qui étaient riches pouvaient, avec la permission du roi, aller chercher sur un sol étranger un asile pour la liberté de leur conscience; mais ils n'étaient pas nombreux, et Frédéric-Guillaume III le savait bien. Les luthériens des campagnes étaient généralement pauvres. Ils n'avaient pris, du reste, le parti d'émigrer qu'à la dernière extrémité, c'est-à-dire après avoir été épuisés par les amendes et la prison. La plupart n'avaient pas les sommes exigées, et il leur était par conséquent également défendu et de suivre leur religion chez eux et d'aller la suivre ailleurs. Il ne leur restait donc qu'à se faire évangéliques ou à se passer de religion. Jamais tyrannie plus savante n'organisa une guerre plus implacable contre les droits de la conscience humaine.

Cependant le roi faisait toujours parade de sentiments paternels. Ne se laisserait-il pas fléchir par la prière? N'était-il pas possible aussi que la persécution fût l'œuvre des gouvernants plutôt que celle du prince? Les luthériens virent dans cet espoir leur dernière ressource. Ils firent donc appel à la clémence du roi, et ils lui adressèrent directement une supplique où ils rappelaient les maux qu'ils avaient soufferts et demandaient, dans les termes les plus touchants, la liberté de conserver leur religion. Il leur fut répondu qu'ils n'étaient pas punis pour leurs croyances, mais seulement pour leur résistance aux lois de l'État. Ils répliquèrent qu'à leurs yeux la liberté religieuse consistait à pouvoir suivre sa foi dans toute communion légalement reconnue ; que cette liberté était détruite quand on faisait de telle ou telle forme religieuse une loi de l'État ; que la foi intérieure étant, de sa nature, inaccessible aux puissances de la terre, ne pouvait être l'objet ni d'une permission ni d'une tolérance ; que les traités qui avaient reconnu le luthéranisme n'avaient pas pu porter sur la liberté de la foi intérieure, mais seulement sur la pratique extérieure de la foi luthérienne. Le roi répondit : 1° Que le luthéranisme avait été supprimé par un ordre de cabinet ; qu'on ne devait donc plus en parler ; et 2° qu'il ne pouvait pas être permis aux enne-

Digitized by Google

mis de l'*union* de *constituer une religion à côté de l'évangélisme*. Le luthéranisme existait depuis trois siècles, et l'union depuis 1817. Le roi défendait cependant au premier de se constituer à côté de l'union.

Telle fut la dernière démarche des réfractaires, tels en furent les résultats. Comme le calvinisme, le luthéranisme était vaincu. Les partisans de ces deux religions purent, au fond de leur cœur, conserver l'espoir de temps meilleurs; mais, sous le présent règne, ils durent renoncer à tout exercice extérieur de la foi de leurs pères.

VIII

Frédéric-Guillaume III usa de procédés bien différents avec les réformés des provinces du Rhin. Ce prince n'admettait en aucune façon l'égalité des citoyens devant la loi. Il subordonnait tout aux calculs de sa politique. Nous en avons ici une preuve frappante.

Les provinces du Rhin étaient voisines de la France et lui avaient longtemps appartenu. La Westphalie était à peu près dans le même cas. Il importait beaucoup à la Prusse de ne pas leur faire regretter leurs anciens maîtres, d'autant plus qu'elles gardaient encore l'empreinte de l'esprit français. Pour les ménager, Frédéric-Guillaume III n'étendit pas d'abord jusqu'à elles ses réformes religieuses. Ce ne fut qu'en 1834 qu'il entreprit de les convertir. A cette époque, on crut, à Berlin, qu'après vingt ans de liberté les provinces auraient oublié la France, et l'agende leur fut imposée. Cependant on leur fit des concessions qu'il est difficile de concilier avec la volonté du roi de détruire « l'arbitraire qui crée le scepticisme et l'indifférentisme dans le service divin public. » Les calvinistes de ces provinces purent accepter ou refuser, comme bon leur semblait, l'usage du crucifix, des cierges et d'autres formalités qui les scandalisaient. Sans doute ces concessions importantes parurent nécessaires à l'introduction de l'agende, mais que devenait l'unité dans les pratiques évangéliques, proclamée si nécessaire et si rigoureusement imposée dans toutes les autres régences de la monarchie? Et la vertu du crucifix, réelle en Prusse, est-elle nulle sur le Rhin?

Sur la question des nominations aux emplois ecclésiastiques, on ne se montra pas moins complaisant au début. Le règlement de l'Église évangélique porte (art. 4 et 59) que les paroisses des bords du Rhin qui n'auront pas de patrons jouiront du droit de choisir elles-mêmes leurs ministres si elles acceptent l'agende[1]. Les communes

[1] Quand une famille avait fondé de ses deniers une église ou une paroisse, les

Digitized by Google

attachaient un grand prix à ce droit, et elles se hâtèrent d'adhérer à la liturgie du roi. Mais leur satisfaction ne fut pas de longue durée. A peine l'agende fut-elle introduite que le gouvernement, interprétant la concession à son point de vue, prétendit qu'elle ne s'étendait qu'aux communes qui pouvaient prouver que le choix des ministres leur appartenait antérieurement, et que, partout ailleurs, le roi gardait plein et entier son droit de nomination. Cela revenait à dire qu'il n'y avait eu de concession d'aucune sorte ; qu'on se bornait à laisser aux paroisses le droit de nomination lorsqu'il était reconnu que ce droit leur appartenait depuis longtemps.

Cette interprétation excita un vif mécontentement dans les communes intéressées. Plusieurs d'entre elles refusèrent même, pendant quelque temps, les ministres nommés par l'État. Mais que pouvaient faire ces résistances isolées ? Cependant les besoins religieux des populations réclamaient des pasteurs. Ne valait-il pas mieux accepter ceux qu'envoyait le roi que d'en être totalement privé ? D'un autre côté, on était sûr que la faveur royale était attachée à cette acceptation. L'aversion des consciences pour les ministres évangéliques ne devait-elle pas céder devant un tel avantage ? Les opposants se soumirent peu à peu, et nous sommes loin de nous en étonner. Des catholiques n'auraient pas pu fléchir, mais une religion qui admet qu'on peut se sauver dans toutes les sectes chrétiennes ne saurait être tenue à une inébranlable fermeté en faveur de ses principes, surtout lorsque ses plus grands intérêts sont en jeu.

Frédéric-Guillaume III mourut le 7 juin 1840, laissant à son successeur Frédéric-Guillaume IV le soin de donner à l'évangélisme une organisation définitive et de calmer les esprits. Après bien des essais aussi inutiles les uns que les autres, le nouveau roi, fatigué de disputes religieuses, institua, par décret du 20 juin 1850, un « consistoire supérieur pour les affaires de l'Église évangélique nationale. » Ce conseil est composé moitié d'ecclésiastiques et moitié de laïques. Il administre seul, sous la surveillance de l'État, les affaires courantes de la religion. Dans les questions importantes, il est obligé de s'entendre avec le ministre des cultes, clause fondamentale qui laisse totalement la religion aux mains du pouvoir séculier. C'est ce consistoire qui repousse l'invitation au concile avec cet air suffisant et satisfait qui sied si bien aux vainqueurs de Sadowa. Comme il s'agissait ici d'*une question importante*, c'est le ministre des cultes qui a répondu à Pie IX.

chefs de cette famille conservaient à perpétuité le droit de présentation à la cure ou au bénéfice de cette fondation. On les appelait, pour ce motif, patrons de la paroisse.

Digitized by Google

IX

Au point de vue religieux, l'évangélisme a produit ce qu'on devait en attendre. Frédéric-Guillaume III se proposa, en l'établissant, de relever le sens chrétien complétement altéré par la sophistique allemande ; il acheva de le ruiner. La persécution, il est vrai, raviva et ennoblit la foi de quelques âmes droites et énergiques ; mais, dans le monde officiel et dans les masses, l'évangélisme n'a produit qu'un dissolvant scepticisme. « Dans le for extérieur, a dit le roi, je vous impose le culte de mon Église ; au fond de vos âmes, croyez ce que vous voudrez. » Les croyances ne sont donc rien dans l'évangélisme ? C'est ainsi que la foi, ce don de Dieu, ayant été remplacé par la loi, les consciences, courbées sous le joug de l'autorité civile, ont peu à peu été privées de leur ressort. La question religieuse est devenue une question administrative. Ce qu'on a demandé aux consciences, c'est d'être prussiennes avant tout. Et l'évangélisme a répondu, par la voix du conseiller de consistoire Groshoff : « *Nous croyons au roi, nous espérons dans le roi, nous aimons le roi.* »

De la doctrine, ces vertus évangéliques sont passées naturellement dans la liturgie. Aux fêtes solennelles, on a vu le buste du roi exposé à la vénération des fidèles sur les autels, au milieu des cierges, à côté du crucifix. Une Église qui exclut Dieu de son symbole, et place le roi de Prusse sur ses autels, pourrait-elle conserver le sens chrétien ?

Au point de vue politique, les résultats n'ont pas été meilleurs.

Pendant près d'un quart de siècle, l'évangélisme a causé une vive agitation dans le pays, excité des haines violentes entre les citoyens, ruiné et poussé à s'expatrier la partie la plus digne et la plus noble de la population et rempli les prisons d'hommes dont tout le crime était de rester fidèles à leur conscience. A la mort de Frédéric-Guillaume III, les prisons ne suffisaient plus à recevoir les victimes de la persécution. Pour asseoir son autorité, Frédéric-Guillaume IV dut relâcher les détenus et renoncer à tout moyen violent de propagande évangélique.

Chose plus grave encore, en employant les forces de l'État à plier les âmes à ses volontés insensées, Frédéric-Guillaume III avilit les caractères dans toutes les classes officielles et dans la majeure partie de la nation, et porta un coup funeste au prestige de l'autorité royale. Qui donc, même parmi ses courtisans, aurait pu prendre au

Digitized by Google

sérieux une religion créée et imposée par décret royal? Pour se soustraire à la persécution, ou pour des raisons d'intérêt, en public on se couvrait d'un masque hypocrite, mais on riait tout bas d'une si folle entreprise. Il y a là assurément, pour les rois et pour les peuples, des leçons du plus haut intérêt. Mais il faut généraliser la question pour mettre la vérité dans tout son jour.

La religion est comme une atmosphère où les individus et les sociétés puisent leur vie morale. C'est la lumière de Dieu, le soleil des âmes. Les princes, aussi bien que les peuples, bénéficient de ses bienfaits. Mais, dans son essence, elle est aussi indépendante que Dieu lui-même des puissances de ce monde, et lorsque les rois l'as sujettissent à leur politique sous forme d'Église nationale, ils réalisent la fable antique de Prométhée dérobant le feu du ciel, ou celle de Phaéton embrasant la Terre pour avoir voulu conduire le char de son père. N'est-ce pas là, en effet, l'histoire de toutes les Églises d'État et des persécutions religieuses qui ont fait couler tant de sang, entassé tant de ruines?

C'est au service du paganisme, dont ils étaient les pontifes, que les empereurs romains ont usé, contre la plus saine partie de leurs sujets, cette puissance qui avait vaincu le monde.

C'est pour faire triompher leur Église schismatique que les empereurs byzantins sont tombés, eux et leurs peuples, dans cet état d'avilissement que l'histoire a stigmatisé du nom de *Bas-Empire;* déchéance dont l'Orient semble ne pas pouvoir se relever.

C'est pour usurper le pouvoir religieux que l'empire d'Allemagne entreprit ces luttes gigantesques où sa puissance se brisa contre la faiblesse de la papauté.

C'est pour établir une Église à sa discrétion que le malheureux Henri VIII d'Angleterre renouvela contre ses sujets la persécution sanglante des premiers temps du christianisme. Aujourd'hui, pour ramener le calme dans le Royaume-Uni, il faut faire le sacrifice de l'anglicanisme.

C'est en faveur de sa religion orthodoxe que, depuis près d'un siècle, la Russie se montre si barbare envers la Pologne.

Et chez nous, n'est-ce pas à la constitution civile du clergé et au culte ridicule de la raison qu'il faut rattacher une partie des actes sanguinaires et des folies honteuses de notre révolution? etc., etc.

Une Église nationale, avec sa législation, est une arme purement offensive dont les princes ne peuvent user que contre leurs sujets. Voilà ce que nous dit l'histoire.

Sommes-nous destinés à voir encore des essais d'Églises nationales? En ce qui nous concerne, beaucoup pensent que dans l'état actuel de notre civilisation, ce genre d'établissements n'est plus pos-

Digitized by Google

sible. Nous voudrions le croire, mais nous tenons à ne pas nous faire illusion. Une Église d'État est toujours un produit de la force matérielle. Or cette force fut-elle jamais plus en honneur que dans les sociétés contemporaines? La France est catholique, et elle saurait repousser efficacement tout projet de schisme. Pas un de ses prêtres ne consentirait à donner la main à une si coupable entreprise. Mais tout le monde n'en est pas convaincu! Il existe chez nous une école autoritaire qui aspire ouvertement à enrégimenter les consciences[1]. Pour elle l'individu n'est rien, l'État est tout. C'est contre elle que nous invoquons les leçons du passé. Elle a des partisans jusque dans les sphères élevées du gouvernement. Arrivera-t-elle à ses fins? C'est au clergé, c'est à l'opinion, c'est à la France tout entière à lui barrer le chemin. Ne fermons pas les yeux.

Le pouvoir civil est un pouvoir tout extérieur. La sagesse la plus vulgaire lui conseille de rester dans sa sphère. Il possède nos corps et nos biens; qu'il nous laisse nos âmes. Nous lui demandons de protéger notre foi comme tous nos autres biens, mais il ne peut ni la diriger ni l'atteindre. Il n'y a qu'un pouvoir divin qui ait le droit d'agir sur nos consciences. Pour nous, ce pouvoir réside dans l'Église catholique, et son centre est à Rome. Nous tenons à Rome comme les branches tiennent au tronc. De là nous vient la vie; nous en séparer, ce serait nous donner la mort.

L'abbé Lesmayoux.

[1] Cette école a fait ses preuves. M. le comte d'Haussonville nous la montre à l'œuvre dans son excellent travail sur *l'Église romaine et le premier empire*. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage.

Digitized by Google

DEUX ÉPAVES

I

LES HÉROS.

Dans la bataille de la vie, il n'est pas une de nos joies que nous n'achetions souvent bien chèrement, pour n'en savourer qu'un instant la jouissance troublée d'inquiétude et d'angoisse. Avons-nous le temps, en effet, de nous arrêter? Une irrésistible force ne nous pousse-t-elle pas sans cesse en avant? Ne faut-il pas défendre pied à pied le terrain conquis et s'occuper de celui pour la possession duquel on se battra demain? Les insaisissables ennemis qui nous assaillent de toutes parts nous laissent-ils un seul moment de trêve? Ainsi nous allons pas à pas, toujours en alerte et sans quitter les armes ; interrogeant le ciel, et, de quelque côté que se tournent nos yeux, n'y lisant jamais que le désir, le regret, la crainte ou l'espérance. Celle-ci seule nous soutient et rend à nos corps brisés la séve divine qui répare les forces. Mais parfois l'épreuve qui nous atteint est si imprévue, à la fois si cruelle et si douloureuse, qu'elle-même a ses défaillances. L'homme alors, anéanti, s'isole dans un désespoir farouche. Rien ne l'en peut détourner, et il met volontiers son orgueil à ne pas effacer la trace du coup qui l'a frappé. Repoussant fièrement tout ce qui pourrait apporter un soulagement à sa misère, il aime à s'en draper et ne veut pas être consolé. Indifférent à tout désormais, il assiste à la vie comme un spectateur blasé à la représentation d'une pièce vue cent fois, dont les péripéties ne sauraient plus provoquer en lui ni émotion ni intérêt. Il est comme ce fragment sans nom que la tempête, en un jour de colère, arrache aux flancs du navire qu'elle a broyé et que la mer promène de flot en flot : c'est l'épave. Insouciante de sa destinée, sans crainte comme sans

Digitized by Google

espoir, l'épave, ballottée, suit la vague calme ou orageuse, jusqu'au jour où elle rentre ignorée dans le néant qui la dévore.

Telle était la situation de deux personnes que le hasard avait rendues voisines, vers le milieu de l'année 1862, au fond du Morvan, dans un petit village auquel les géographes n'ont pas encore songé, et que nous demanderons la permission de désigner sous le nom de Val-Rouvray. Ce village, si modeste qu'il soit, a son côté intéressant ; nous en reparlerons à l'occasion ; quant aux deux personnages, nous allons indiquer brièvement quelques traits les concernant. Dire qu'ils étaient de sexe différent n'apprendra sans doute rien, tout le monde l'a déjà pressenti. L'un était un homme de trente-six ans, l'autre une jeune femme qui n'en avait pas plus de vingt-quatre. Le premier s'appelait le vicomte de Berlerault, la seconde madame Julienne Simon. Ils ne se connaissaient nullement, ne s'étaient jamais vus et n'avaient non plus entendu parler l'un de l'autre avant qu'un sentiment identique ne les poussât vers Val-Rouvray à peu près en même temps. Chacun d'eux cherchait un coin du monde pour vivre retiré et achever le plus promptement possible une existence devenue subitement trop longue. Ils n'étaient pas arrivés ensemble, cela va de soi. M. de Berlerault avait précédé madame Simon d'une année environ. Il était, lui, presque du pays, en ce sens qu'il avait passé à Val-Rouvray sa première enfance et qu'il y possédait une propriété, transmise par un de ses oncles. S'il ne s'était pas avisé plus tôt de l'habiter, c'est qu'il avait préféré le séjour de Paris. Au surplus, il détestait la campagne. Mais Paris réserve parfois d'amères déceptions à ses plus fervents admirateurs ; on est heureux alors de se souvenir qu'on est propriétaire, loin de la grande ville, d'un pied à terre où l'air est pur, l'ombre épaisse et le ciel souriant, et on se hâte d'y courir, avec le regret de n'avoir pas songé plus tôt à prendre un parti si sage. C'est, en deux mots, l'histoire de M. de Berlerault.

Il faut bien avouer que madame Simon n'avait eu aucun parent dans le Morvan ; peut-être même ne savait-elle que confusément le nom de cette partie de la France avant de s'y fixer. Pour dire toute la vérité, cette dernière considération ne fut pas étrangère au choix qu'elle fit de ce pays, car elle voulait tomber inconnue dans une contrée inconnue. Elle chargea son notaire de lui acheter une maisonnette, pourvue d'un jardinet, dans quelque coin peu fréquenté. Elle demandait des horizons pittoresques et un sol boisé, l'éloignement surtout de la grande route que suit le monde élégant qui, d'avril à octobre, court les villes d'eaux, les bains de mer et les châteaux. Peu lui importait l'état de la maison ; elle n'en voulait que les murailles pour s'y installer selon ses goûts. Il était seulement de nécessité

Digitized by Google

absolue que la propriété fût petite, de pur agrément et bien close, afin qu'on fût chez soi.

Le notaire pensa que le Morvan remplissait les vues de sa cliente. Il y connaissait à vendre une bicoque qui pouvait convenir; madame Simon acheta sans voir, s'en rapportant à un architecte qu'elle envoya sur les lieux, pour étudier si l'aménagement qu'elle désirait, et dont elle avait poussé le soin jusqu'à crayonner les détails, était réalisable. Sur la réponse affirmative, elle fit tout aussitôt commencer les travaux, se réservant de prendre possession seulement lorsque, le plus gros étant fait, il n'y aurait plus qu'à disposer l'ameublement.

Cependant il était une circonstance dont le notaire avait négligé de l'instruire, probablement parce qu'il l'ignorait lui-même. Cela explique la déconvenue de madame Simon à son arrivée. La maisonnette avait un voisinage. Une habitation beaucoup plus importante, moitié villa, moitié château, était tout à côté, si rapprochée qu'un mur séparait les deux jardins. Elle appartenait à M. de Berlerault.

Cette découverte la consterna. Adieu les beaux projets de solitude! Son premier mouvement fut de refermer ses malles à peine ouvertes, puis elle se ravisa. D'autre part, les réparations étaient déjà tellement avancées, qu'il était bien permis de reculer devant la perspective de tout recommencer ailleurs. A seconde vue enfin, le mal, qu'elle avait jugé d'abord irréparable, s'amoindrit beaucoup. Car si les jardins se touchaient, le sien était fort petit et celui de M. de Berlerault très-grand, un parc de plusieurs hectares. Les maisons, à tout prendre, étaient donc à distance raisonnable. Madame Simon ne pouvait distinguer celle de son voisin, protégée par d'épais massifs; elle en suivait confusément de l'œil, dans la verdure, les lignes principales que terminait la pointe aiguë d'un paratonnerre. Bref, sa maisonnette lui plaisait. Sauf le mur mitoyen, le notaire avait admirablement accompli son mandat. Or, ici-bas, rien n'est parfait, il n'est pas de satisfaction complète, force est en toutes choses de nous contenter d'un à peu près; partant, la saine philosophie commandait à madame Simon de ne rien exiger de plus; elle resta.

Val-Rouvray n'est qu'à quelques kilomètres de Château-Chinon. Ce n'est pas une commune, c'est un hameau de la plus mince importance, qui compte tout au plus trois cents habitants et dont le point central est une poignée de chaumières. On y voit pourtant une église qui n'a pas de desservant attitré, un curé des environs y vient biner tous les dimanches. Les coteaux d'alentour sont bien habités; ceci n'était pas de nature à peser sur la détermination de madame Simon, et elle ne l'apprit que plus tard. Ce qui la séduisit d'emblée, ce fut

Digitized by Google

la gentillesse du jardin et l'aspect général du paysage. De petites prairies conpées de haies vives et semées de peupliers; à deux pas, des collines couvertes de bois. De l'autre côté, une rivière large comme un ruisseau qui faisait tourner la roue d'un moulin et retombait en cascatelle irisée. Au-dessus de tout cela, dans le ciel gris et bas, des nuages ternes qui laissaient deviner un horizon confus de montagnes. Un calme morne, un silence rompu seulement par le grincement de la roue et le tic-tac du moulin, auxquels répondait le bruit monotone de l'eau constamment agitée. N'était-ce pas tout à fait mélancolique et en harmonie avec sa tristesse? Dès le lendemain, le soleil en se levant au milieu du ciel rasséréné fit sourire tout ce qui pleurait la veille, mais il était trop tard; l'effet était produit et madame Simon charmée.

Elle procéda à son installation avec l'attention minutieuse d'une personne qui, ne voulant plus de changements, tient à embellir la demeure où va s'écouler le reste de sa vie. On sait déjà qu'elle était en proie à un chagrin profond lorsqu'elle prit la résolution de s'enterrer à Val-Rouvray. Elle était veuve, il est indispensable qu'on le sache aussi. Sa douleur néanmoins ne provenait pas de la perte de son mari, quoique cet événement soit bien fait pour désespérer une femme; les preuves à cet égard ne manquent pas dans l'antiquité et dans l'histoire. Pour la véritable cause de cette douleur, on la connaîtra plus tard. Madame Simon vivait seule, en compagnie d'Agarithe, qui avait à peu près trente-cinq ans et était à son service depuis plus de vingt. Cette suivante dévouée, qui l'affectionnait depuis sa naissance, était à la fois sa femme de chambre, sa cuisinière et surtout son amie. Elle augmenta son personnel à Val-Rouvray d'un jardinier que, comme les serfs des anciens temps, elle trouva attaché à la propriété. Il s'appelait Bardeau, et, depuis sa venue au monde jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans qu'il venait d'atteindre, il avait successivement servi les propriétaires de ce petit fief. Il y était né d'un père concierge et jardinier. Toute son ambition se bornait à ne jamais quitter ni le jardin ni la maison, qu'il considérait un peu comme siens. Sa figure placide et niaise, sa tête aux cheveux plaqués contre les tempes, au front déprimé, au nez camard, aux lèvres fendues d'une oreille à l'autre, était rayonnante d'une expression indescriptible de bêtise naïve. Elle plut singulièrement à madame Simon, qui garda son possesseur.

Avant d'entreprendre le récit, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots de M. de Berlerault. Nous rappellerons qu'il était précisément dans la même situation morale que sa voisine. De plus qu'elle, il était affecté d'une misanthropie qui touchait à l'hypocondrie. Il se complaisait dans son chagrin, rien que dans son chagrin,

Digitized by Google

qu'il attisait par ce culte exclusif. Cette douleur immense était due à la mort de sa femme, qui datait de trois ans déjà, sans que la blessure eût cessé d'être saignante comme aux premiers jours. Contradiction étrange ! Celle qu'il pleurait ainsi l'avait rendu le plus malheureux des hommes, par sa coquetterie autant que par les étrangetés de son caractère et même, achevons l'indiscrétion, la légèreté de sa conduite. Il avait d'elle un précieux souvenir dans la personne d'une fillette de cinq ou six ans, mademoiselle Sabine.

Il avait tenu à conserver son enfant auprès de lui ; les soins qu'elle réclamait l'obligèrent à se départir de l'isolement absolu où il avait projeté de se concentrer. C'est ainsi que Sabine eut besoin d'une bonne et d'une institutrice. La première était relativement facile à rencontrer, mais non la seconde. On recommanda fort à M. de Berlerault, très-embarrassé, une jeune fille de bonne famille, ayant reçu une éducation excellente et que le manque de fortune avait réduite à tirer parti de ses talents ; il accepta. Seulement comme elle avait vingt-trois ans, elle ne pouvait, sans outrager les convenances et compromettre sa réputation, entrer seule chez un homme veuf de l'âge du père de Sabine. Elle objecta qu'elle n'y viendrait qu'avec sa mère, ce que M. de Berlerault était dans l'impossibilité de refuser, bien que cela lui répugnât beaucoup. Il était pressé et il se sentait incapable de chercher mieux ; il se résigna donc, et ainsi sa maison se peupla tout d'un coup contre son gré. L'institutrice s'appelait Carina Mudlett ; elle était Italienne, étant née aux environs de Florence. Sa mère, Italienne aussi, prétendait descendre de l'illustre famille des comtes Angeli ; elle était nièce, disait-elle, d'un cardinal grand dignitaire de la cour de Rome. En même temps, Carina était la fille d'un Écossais mort depuis douze ans.

Mistress Mudlett avait cinquante ans ; elle était replète et avait le teint d'un rouge de brique. Ses cheveux, entièrement blancs, étaient imposants. On ne reconnaissait, sous le vaste bonnet à fleurs dont elle ornait sa tête, aucun vestige de la beauté qui avait excité la passion de l'Écossais. En revanche, on lisait en signes visibles l'égoïsme, l'insouciance et surtout une autre expression moins relevée qu'on distingue d'ordinaire plus spécialement sur le visage des marchandes à la toilette. Comme pour pousser plus loin l'illusion à cet égard, la bonne dame affectionnait les robes de couleur voyante, les rubans de tons criards, et elle avait pour les bijoux ce goût désordonné qui porte certaines femmes à s'appliquer sur le front une ferronnière, à se charger le cou d'un collier, la poitrine d'une broche large comme la main avec camée, les épaules d'un sautoir, les oreilles de boucles énormes et les doigts de bagues. Elle prenait du tabac dans une boite d'argent et était toujours disposée à parler soit du cardinal, soit des

Digitized by Google

comtes Angeli, soit enfin de son mari ou de ses malheurs. Ayant été un peu cosmopolite, elle pouvait faire tous ces récits en plusieurs langues, mais, et ce n'était pas le moindre de ses mérites, il suffisait d'un mot pour lui imposer silence. Elle était d'ailleurs obséquieuse à l'excès et s'accommodait de tout.

Sa fille, miss Carina, était une jolie personne en qui l'alliance des types anglais et italien avait produit un mélange singulier. Elle tenait de l'un une carnation délicate et un teint d'un éclat éblouissant, de l'autre des cheveux épais et noirs comme l'encre de Chine. Elle avait de beaux traits d'une régularité sculpturale, accusés presque jusqu'à la dureté. Ses yeux bleus, grands et secs, d'une limpidité extrême, avaient quelque chose de la transparence admirable mais impersonnelle des gemmes. Ses lèvres, remarquablement minces, à arêtes vives, d'une coloration ardente et si nette qu'on les eût dites tracées au pinceau, lui donnaient l'apparence d'une figure de cire. Son visage était à peu près sans défaut, il n'y manquait rien de ce que la forme extérieure peut offrir d'exquise délicatesse et de pureté de lignes, mais l'animation et l'expression lui étaient également refusées. Aussi n'avait-elle rien de cette beauté éminemment française, faite de grâce et d'où se dégage, comme d'un bouquet, le parfum, cette saveur indéfinissable souvent capiteuse et toujours pénétrante qui ne se discute pas plus qu'elle ne s'analyse et qu'on appelle le charme. Petite, mignonne et de taille bien prise, elle avait dans la tournure une élégance native qui communiquait à sa personne une grande distinction. En somme, elle était belle.

Contrairement à la tendance qu'on prête généralement aux femmes, elle poussait la réserve au point de ne rien dire à moins d'être interrogée. On n'avait pas trompé M. de Berlerault, elle était fort instruite et parlait couramment l'anglais et l'italien, ses langues maternelles, le français, sa langue d'adoption. Elle s'occupait beaucoup de Sabine, et son égalité d'humeur était telle qu'il ne lui arrivait jamais, en parlant à l'enfant, non pas seulement de céder à un mouvement de vivacité, mais même d'élever la voix. Il serait tout naturel de tirer de ce qui précède cette conséquence qu'une étroite affection unissait l'élève et l'institutrice; pour Sabine, il n'en était rien; elle obéissait à Carina, qu'elle redoutait, et ne l'aimait point. Quant aux sentiments de miss Mudlett, rien n'était plus malaisé que de les reconnaître, parce qu'ils ne se manifestaient d'aucune façon. Sa physionomie, toujours la même et toujours impassible, interceptait tout regard entre elle et la pensée, qu'elle recouvrait hermétiquement comme un masque.

M. de Berlerault vivait à peu près seul; il voyait à peine sa fille et rarement mistress Mudlett. S'il voyait plus souvent Carina, c'est

Digitized by Google

qu'en même temps qu'elle était l'institutrice de Sabine, elle était pour lui-même une sorte de secrétaire. Il passait toutes ses journées à chasser, à se promener, ne détestant rien autant que de sentir sa solitude troublée. Tel était le voisin de madame Simon, voisin assez peu gênant au demeurant.

Il s'écoula un temps assez long avant que la jeune femme, curieuse cependant, pût même entrevoir cette petite colonie. Rendons-lui cette justice qu'elle ne fit rien pour cela. Tout entière à sa douleur aussi bien qu'aux tracas et aux soucis inhérents à un déménagement, elle ne songeait pas du tout à ce qui était hors de sa maison et désirait sincèrement qu'on agît de même à son égard. Une circonstance fortuite amena les premiers rapports entre la maisonnette et la villa.

Madame Simon se promenait un matin dans son jardin et regardait, en compagnie de Bardeau, qui lui en faisait les honneurs, pousser ses fleurs et ses légumes, lorsque soudain tomba à ses pieds un ballon en caoutchouc. Elle poussa un léger cri, et tout aussitôt entendit une exclamation de surprise et de regret modulée par une voix d'enfant et venant, comme le ballon, de l'autre côté du mur qui séparait sa propriété de celle de M. de Berlerault. Elle prêta l'oreille et distingua des pourparlers entre cet enfant et une personne plus âgée. Les voix s'éloignèrent bientôt. Bardeau, ayant ramassé le ballon, se préparait à le renvoyer d'où il était venu par le même chemin. Il attendait une autorisation que madame Simon ne donna pas, car au même instant un coup de sonnette retentit à la grille qui fermait son jardinet. Bardeau courut ouvrir, et une charmante petite fille, pétulante et affairée, entra en courant. Charmante n'est qu'un mot bien insuffisant pour exprimer ce qu'était Sabine. Qu'on se représente une bambine vive et espiègle, grosse comme une gerbe, la figure animée et la tête inondée de cheveux blonds frisés. A la vue de madame Simon, elle s'arrêta indécise et un peu intimidée. Puis, se tournant vers une femme qui la suivait à pas plus mesurés et qui n'était autre que Carina, elle dit d'une voix flûtée :

— Est-ce maman?

Cette question, posée en italien, parut si singulière à madame Simon qu'elle se sentit toute émue. Elle tendit les bras à l'enfant et lui dit quelques mots dans la même langue. Carina, qui s'était approchée, avait déjà eu le temps de répondre à Sabine que ce n'était pas là sa maman ; la fillette ne fit néanmoins aucune difficulté de se laisser embrasser par Julienne, qui la trouvait adorable et le lui disait avec volubilité.

Pour expliquer la question, il est bon d'ajouter qu'à l'époque où madame de Berlerault était morte, Sabine avait deux ans. On lui avait caché cette mort, pour ne la lui apprendre que lorsqu'elle

Digitized by Google

serait en âge de mieux comprendre l'étendue de la perte qu'elle avait faite ; on lui répétait encore que sa mère était absente, qu'elle reviendrait plus tard. Il en résultait que Sabine, toutes les fois qu'elle voyait une dame qu'elle ne connaissait pas, demandait si c'était sa maman. Cependant Carina était arrivée auprès de madame Simon, et lui faisait les excuses d'usage en français d'abord, puis en italien quand elle s'aperçut que la jeune femme s'exprimait dans cet idiome avec autant de facilité qu'elle-même.

Elles étaient à peu près du même âge ; ce fut un commencement de sympathie, et elles se mirent aussitôt à causer. Au milieu de leur conversation, un troisième personnage survint. C'était un mouton de petite taille, à la toison très-blanche, frisé comme un caniche et qui portait au cou une faveur bleue. Ce mouton, qui s'appelait Carlo, était le favori de Sabine. Il accourut sans façon sous la main de Julienne, à qui il quêta une caresse, et alla jouer avec son amie. A partir de ce jour, elle s'éprit d'une vive amitié pour cette enfant qui l'avait saluée du doux nom de mère (les joies de la maternité lui avaient été refusées à son éternel regret). Elle voulut la voir souvent, et comme Carina ne la quittait pas plus que le mouton, elle se trouva entraînée à recevoir l'institutrice. Les visites de cette dernière impliquaient celles de mistress Mudlett, sa mère, que madame Simon apprécia moins. Enfin, quand elle fut entrée en commerce réglé avec tout le monde dans la maison de M. de Berlerault, le bruit arriva jusqu'à lui qu'il y avait de l'autre côté de son mur une femme très-agréable, du meilleur monde et de l'éducation la plus distinguée qui avait pris sa fille en affection.

Il hésita longtemps avant de se décider à faire, lui aussi, la connaissance de cette voisine ; puis, forcé de céder, il se rendit un soir chez elle, avec Sabine et son inséparable Carlo. Ce n'était qu'une visite de stricte politesse ; elle en amena d'autres qui se succédèrent à des intervalles inégaux et d'abord éloignés. Insensiblement elles se rapprochèrent, et, nous devons le dire, sans que les deux voisins, qui cherchaient la retraite avec le même empressement, éprouvassent ni fatigue ni gêne de ce surcroît de relations mondaines. Qu'on sache bien d'ailleurs que M. de Berlerault ne perdait pour cela rien de son humeur sombre, et Julienne rien de son chagrin. Sabine jouait à côté d'eux, tandis qu'ils causaient de choses indifférentes et et que souvent même ils ne se parlaient pas, soit que M. de Berlerault, naturellement taciturne, fût pris d'une recrudescence d'hypocondrie, soit que madame Simon ne tînt pas à se mettre pour lui en frais d'hospitalité. Il est inutile de pousser plus loin ce préambule qui, pour le présent roman, a semblé préférable au procédé qu'Horace recommandait aux écrivains de son temps, celui d'entrer immédiatement *in medias res*. Ce sera pour le chapitre suivant.

Digitized by Google

II

L'ATELIER.

Madame Simon était arrivée à Val-Rouvray avec le désir sincère d'y vivre très-retirée; elle n'en connut pas moins, après deux mois de séjour, le peu de personnes du voisinage qu'il était possible de voir, et il s'était établi entre elle et Carina des relations assez suivies. Les journées sont si longues à la campagne! Qu'on emploie les premières à pleurer, passe encore; mais les autres! Que devenir si, par un expédient quelconque, on n'en rompt la monotonie? Au surplus, s'il est vrai que nous sommes, de par notre naissance, voués au chagrin, la tristesse est tellement contraire à notre nature que nous ne pouvons la supporter longtemps impunément. Toute douleur violente tue sa victime pour peu qu'elle se prolonge. Enfin madame Simon, d'un caractère expansif et gai, avait besoin d'entourage.

Après s'être contentée de la société d'Agarithe et de Bardeau, elle se prit à en désirer violemment une autre. Ses dispositions étaient telles lorsqu'elle vit Sabine pour la première fois. Ce besoin entra sans doute pour autant que la gentillesse de l'enfant dans l'amitié qu'elle lui voua aussitôt. Cela ne lui suffisait pas. Carina était glaciale, d'une réserve outrée. Dès la seconde semaine elle avait singulièrement perdu dans l'esprit de Julienne, qui n'estimait plus que son esprit parfois incisif et l'étonnante variété de ses connaissances. Par désœuvrement cependant, ou bien peut-être en vertu de la loi des contrastes, la jeune veuve se lia avec elle.

N'étant pas satisfaite encore, elle étendit peu à peu son cercle et reçut tout le pays, c'est-à-dire le marquis de Cerfbryant et sa fille Madeleine, ainsi que M. de Malefroy. Il n'y avait pas d'autres personnes à Val-Rouvray, sauf un personnage politique et des charbonniers qui pour salon avaient le fond des bois, et des métayers dont la conversation lui eût offert peu de ressources. Cette société constituait un petit cénacle qui procurait après tout des distractions très-suffisantes pour une veuve désolée. Car, nous le répétons pour que dès le début on ne conçoive pas une idée fausse du caractère de madame Simon, elle s'était méprise sur ses goûts de solitude sans cesser d'être de bonne foi, et elle avait un chagrin très-réel, ce qui ne l'empêchait pas d'être d'humeur enjouée et de chanter souvent.

Elle ne quittait sa maison que pour descendre dans le jardin, délicieux nid de verdure et de fleurs; et de sa maison elle n'habitait à

Digitized by Google

proprement parler qu'une pièce. C'était une sorte de salon de dimensions considérables. On pouvait dire avec tout autant de vérité que c'était aussi une bibliothèque, un atelier et une serre. Il y avait en effet de tout dans ce vaste rectangle allongé qui remplissait au premier étage tout l'espace déterminé par les quatre murs. Le jour y pénétrait par trois larges fenêtres placées sur un des grands côtés, et par une porte vitrée ouvrant en retour sur une galerie-serre extérieure qui tenait de la vérandah.

Chacun peut facilement se la représenter dans son atelier. Une petite femme frêle, mais pas du tout maigre, gracieuse et vive, vêtue avec une élégance raffinée et pourtant naturelle de vêtements amples et commodes dont les nuances, les étoffes ou la coupe, peut-être le tout ensemble, avait une indicible empreinte de personnalité coquette. Tantôt peignant, tantôt lisant, écrivant quelques lettres, se balançant dans un hamac, jouant du piano ou caressant ses fleurs. Tantôt chantant et riant, le moment d'après essuyant du bout de son petit doigt une larme furtive, ne s'occupant pas longtemps de la même chose, nullement étourdie néanmoins, aimable, rieuse et charmante, telle était madame Julienne Simon.

Une après-midi du mois de juin 1862, elle peignait ou plutôt se figurait peindre, car, absorbée par la conversation, elle se bornait à faire des gestes soit avec l'appuie-main, soit avec le pinceau qu'elle tenait à la main. La personne avec laquelle elle causait, à demi couchée en face d'elle dans un vaste fauteuil à oreillettes, était une jeune fille de vingt ans dont le visage reflétait autant de calme que celui de son interlocutrice d'animation ; c'était mademoiselle Madeleine de Cerfbryant. Elle était l'opposé de Julienne. Très-grande, très-mince, d'une beauté et d'une distinction qu'elle semblait ignorer, ce qui frappait en elle c'était une modestie excessive. Sa figure longue et pâle était sérieuse. En en considérant l'ovale allongé, aux traits délicats, aux chairs vermeilles, au teint uni, d'un blanc mat doucement rosé, encadré d'abondants cheveux châtain foncé, lissés en bandeaux sans résille et sans rubans; en voyant sa toilette toujours des plus simples, où l'œil ne s'égarait jamais sur aucun colifichet ni sur aucun bijou, on était saisi de son aspect grave, de la tristesse vague, exempte d'affectation et de morgue, qui était répandue en elle avec un charme infini. Ses yeux bruns, veloutés, étaient au moins aussi beaux que ceux de Julienne. Quelle différence dans l'expression du regard! Celui de madame Simon, provoquant et hardi dans sa mutinerie moqueuse, se baissait rarement; celui de mademoiselle de Cerfbryant osait à peine se faire voir, et ne provoquait personne. Lorsqu'il se posait, on se sentait ému, comme pénétré de la candeur sereine qui s'en échappait. Ces yeux admirables étaient fran-

Digitized by Google

gés de longs cils recourbés dont l'ombre se projetait sous les paupières.

Modeste dans son attitude, Madeleine parlait peu et riait rarement. C'était un nouveau contraste avec madame Simon. Elle n'avait que des sourires mélancoliques et voilés. Elle était si timide qu'on aurait dit qu'elle avait peur de laisser entrevoir les trésors de son enveloppe mortelle; mais elle les cachait sans s'opposer à ce qu'on les devinât. Ce petit calcul, qu'on ne pouvait de sa part taxer de coquetterie, lui donnait un charme de plus.

Julienne et elle continuaient une causerie commencée et qui était tombée sur le mariage. Madeleine venait de manifester l'intention de ne se pas marier.

— Ce n'est pas moi, s'écria madame Simon, qui m'aviserai de combattre une résolution aussi sage. Ce que je vous souhaite, c'est d'y persévérer. Au fait, ajouta-t-elle, je ne saurais parler de cela, moi, mon veuvage me rend suspecte.

— Oui, dit mademoiselle de Cerfbryant, mais vous avez l'expérience.

— Que n'est-elle à refaire! Voilà pourquoi je ne croirai jamais trop encourager les jeunes filles qui ont vos idées à s'y tenir.

Il y eut un silence. Madeleine n'osait interroger, et Julienne hésitait à entamer une confidence qu'elle avait sur les lèvres. Peut-être allait-elle l'aborder, car la tournure de l'entretien l'y poussait un peu, et ces deux jeunes femmes éprouvaient l'une pour l'autre une secrète sympathie. Elle en fut empêchée par une circonstance fortuite. La porte s'ouvrit, et Bardeau parut sur le seuil en grande livrée. — En grande livrée de jardinier, cela s'entend; on était au milieu du jour : chapeau de paille à larges bords, grand tablier bleu à bavette émaillée de terre, les pieds chaussés de sabots et une bêche à la main. Sa large figure souriante et niaise avait un air mystérieux des plus réjouissants, à tel point que Julienne, en tournant la tête pour voir qui entrait, éclata de rire.

— Bon Dieu! Bardeau, qu'y a-t-il donc? dit-elle.

— Madame! c'est M. de Malefroy!

— Eh bien, faites entrer!

Bardeau s'effaça et livra passage à un homme de trente ans, à la physionomie intelligente et fière, qui portait un costume de campagne très-simple, mais de bon goût. Le ruban de la Légion d'honneur qui ressortait sur sa veste de chasse, quelque chose de mâle et de viril dans ses yeux vifs, et sa moustache retroussée, trahissaient un homme qui a subi la discipline militaire.

M. de Malefroy, arrivé très-jeune encore au grade de capitaine d'état-major, s'était en effet retiré du service après la campagne

Digitized by Google

d'Italie. Il possédait à Val-Rouvray une terre dont il dirigeait l'exploitation, et passait pour avoir une belle fortune qu'il ne dépensait pas. Il s'avança vers Julienne, la salua avec la courtoisie et la distinction d'un parfait gentilhomme, et adressa à Madeleine un salut cérémonieux qu'elle lui rendit très-froidement.

— Monsieur de Malefroy, dit madame Simon après les premiers compliments, vous venez fort à propos; nous parlions du mariage. Quelle est votre opinion sur ce sujet?

— Madame, je n'en ai pas d'autre que la vôtre.

— Je parle sérieusement, reprit Julienne, qui, pour donner plus de poids à son affirmation sans doute, se mit à rire en montrant libéralement toutes ses dents.

— Moi aussi, daignez en être persuadée.

— Alors je vous somme de vous expliquer sans détours et sans faux-fuyants, attendu que je vous soupçonne d'avoir voulu être galant, puisque je ne vous ai pas, que je sache, confié ma manière de voir à cet égard.

— Vous le voulez, madame?

— Sûrement, de toutes mes forces.

— Je n'hésite donc plus. Selon moi, le mariage est une institution caduque et décrépite que les anciens âges nous ont léguée comme un dernier vestige de barbarie et que la civilisation, je l'espère, ne tardera pas à effacer tout à fait.

— Est-ce tout?

— J'ajouterai, si vous le voulez bien, qu'une grande partie des habitants de ce globe ridicule, tous ceux qui sont mariés, attendent avec impatience le moment où le mariage aura été emporté par l'avénement définitif du progrès social.

— A la bonne heure! s'écria Julienne, voilà qui est net et précis. Vous avez parlé avec tant de conviction qu'on ne peut douter que vous n'ayez bien sincèrement exprimé votre pensée.

Madeleine resta silencieuse, et M. de Malefroy remarqua avec un certain plaisir que sa rougeur ne diminuait que par gradations insensibles. Il s'était assis en arrière de madame Simon, de telle sorte que pour le voir la jeune femme, placée devant son chevalet, était obligée de se retourner. En constatant le mutisme de mademoiselle de Cerfbryant et son obstination à ne pas le regarder, ce qu'il jugea être le résultat d'un parti pris, M. de Malefroy réprima un mouvement de contrariété et se mordit les lèvres en frisant sa moustache avec dépit. Julienne continua :

— A mesure que je vieillis (et elle appuya sur ce mot avec complaisance), je suis heureuse que les bonnes idées fassent leur chemin. Ainsi, on ne peut nous accuser de nous être entendus, c'est la pre-

Digitized by Google

mière fois que ce sujet est agité entre nous; pourtant il se trouve que nous envisageons tous les trois de la même manière ce que l'on est convenu d'appeler l'acte le plus important de la vie. Madeleine me disait tout à l'heure qu'elle ne se marierait jamais; vous, monsieur de Malefroy, vous êtes voué au célibat par votre opinion, et, galant ou non, il est bien vrai que la vôtre est à peu près la mienne.

— Alors, madame, répliqua le jeune homme, nous pourrions déjà, à nous trois, commencer la révolution.

— Comment cela?

— Dame, comme elles se font toutes depuis les immortels principes. Nous fondons un club, en voici déjà le noyau. Il n'y a plus qu'à faire de la propagande, à recruter des adhérents; ce qui sera facile, puisque d'avance nous avons pour nous tous les ménages, et, une fois suffisamment nombreux, à marcher sur Paris. Là, nous affichons des proclamations. Et voilà!

— Très-joli, dit madame Simon.

— J'ai toujours pensé, reprit M. de Malefroy, qu'il n'y a en Europe qu'un peuple qui ait sur le mariage des idées véritablement pratiques : c'est le peuple turc.

— Quelle horreur!

— Permettez, madame, je le prouve. Ils ont reconnu que deux êtres de sexe différent, rivés l'un à l'autre par un indissoluble lien, précisément à cause de cela, parviendraient rarement à s'accorder. Nous les appelons barbares, nous autres qui nous prétendons au-dessus d'eux, et nous n'avons pas encore compris cette vérité lumineuse, point de départ de la question. Aussi, que font-ils? Au lieu de prendre une femme ils en achètent plusieurs, ce qui implique le droit de se séparer d'elles à leur gré. Poussant plus loin la logique, et à mon sens c'est leur triomphe, ils laissent leurs épouses se disputer à loisir, en les obligeant à habiter ensemble dans ce qu'ils nomment le harem. Quelquefois ils assistent aux discussions, s'en amusent à l'occasion, mais ne s'y mêlent aucunement, car ils n'y ont que faire. Ces dames vont-elles trop loin? Ils ont sous la main un remède souverain pour couper le mal dans sa racine : ils les vendent. Ah! quel peuple, madame! Quel génie social! et que ses institutions sont admirables!

Engagée dans cette voie, la conversation enleva en se jouant les paradoxes les plus excessifs. Julienne tenait tête à M. de Malefroy avec malice. Quant à Madeleine, elle paraissait être là uniquement pour juger les coups. Elle souriait de temps à autre, mais elle ne proféra pas un mot. D'un nécessaire de poche elle avait tiré une broderie commencée, et elle travaillait avec ardeur.

Madame Simon se livrait avec tant de fougue à cette débauche

Digitized by Google

d'esprit qu'elle continuait à ne pas peindre, bien qu'elle eût conservé pinceau et appuie-main. Le tableau qui était devant elle lui masquait à présent Madeleine, car peu à peu la jeune fille avait, sans affectation, reculé son fauteuil. Il est à croire que les visiteurs de madame Simon avaient choisi à dessein la position qu'ils occupaient, attendu que le plus naturellement du monde ils étaient l'un et l'autre hors de sa vue. M. de Malefroy, tout en lui donnant la réplique et en l'amusant par des saillies spirituelles, ne cherchait qu'à détourner son attention. Pendant ce temps, il ne quittait pas des yeux mademoiselle de Cerfbryant et lui faisait positivement des signes. Les signes qu'un homme de son âge qui est célibataire (ses théories sur le mariage l'ont suffisamment indiqué) adresse à une demoiselle, chacun les connaît pour s'en être servi une fois au moins en sa vie. C'étaient des sourires, des supplications muettes et la pantomime expressive que l'on devine. Madeleine, qui avait toujours le regard sur son ouvrage, n'en perdait pas un. Pour Julienne, semblable à un magister au milieu d'une troupe d'écoliers espiègles, elle ne s'apercevait de rien.

Il y avait entre M. de Malefroy et mademoiselle de Cerfbryant l'entente tacite d'un amour naissant. Les visites qu'ils faisaient à madame Simon n'étaient, on peut le dire, que des rendez-vous déguisés; ils se rencontraient presque tous les jours chez elle. Mais il devait y avoir quelque brouille entre eux; Madeleine ne voulait évidemment pas répondre. Elle avait reculé son fauteuil et s'était retranchée derrière le tableau, non pas uniquement pour éviter la perspicacité de Julienne, mais encore et surtout pour se dérober à M. de Malefroy. Lorsqu'elle s'imagina avoir bien réussi, qu'arriva-t-il? Le jeune homme, par une manœuvre qu'elle était dans l'impossibilité de déjouer, se dérangea impudemment et se plaça de biais. Et alors il plongea dans la retraite de Madeleine, tout en demeurant en arrière de madame Simon. Il fallut bien aussi que mademoiselle de Cerfbryant vît ses gestes de désespoir et ses regards navrés; toutefois elle ne fut pas encore désarmée.

Le pauvre amoureux, découragé, changea brusquement de tactique : il déploya pour madame Simon un grand luxe de galanterie et de petits soins. De temps en temps, il épiait sur le visage de mademoiselle de Cerfbryant comment elle supportait son abandon. Elle ne dissimula que très-mal tout d'abord le malaise qu'elle éprouvait, puis elle soupira et bientôt parut ne prêter aucune attention à ce qui se passait autour d'elle.

Les notes bruyantes d'un cor sonnant une fanfare dans le voisinage dénouèrent la situation. Il était temps; elle commençait à se tendre.

Digitized by Google

— Voilà mon père, s'écria Madeleine ; et aussitôt elle replia son ouvrage et se prépara à se retirer.

Probablement c'était la façon dont M. de Cerfbryant avait l'habitude d'annoncer sa présence lorsqu'il venait chercher sa fille chez madame Simon et désirait se dispenser de monter. Cette fanfare et la retraite de Madeleine ne causèrent aucun étonnement ni à Julienne ni à M. de Malefroy. Ce dernier s'inclina respectueusement devant la jeune fille, qui s'était levée, et son attitude quêtait si visiblement une faveur, quelque minime qu'elle fût, que mademoiselle de Cerfbryant s'émut enfin et se relâcha de sa sévérité. En partant, elle le regarda. Si M. de Malefroy ne lut pas dans ce regard, qui ne fut qu'un éclair, l'ordre formel de ne pas rester seul avec Julienne, c'est que le langage des yeux ne sait rien exprimer. Par rancune, sans doute, il n'obéit pas ; il se rassit et recommença à causer. Pour le déloger, il ne fallut rien moins qu'une nouvelle apparition de Bardeau. La figure du digne garçon était à la fois effarée et solennelle. Il n'avait plus son tablier, et avait laissé au bas de l'escalier sa bêche et ses sabots.

— Madame! madame! cria-t-il d'une voix de stentor en ouvrant vivement la porte, M. le curé et M. le baron de Couturier demandent s'ils peuvent entrer.

— Certainement, répondit Julienne surprise.

M. de Malefroy s'esquiva aussitôt, pendant que madame Simon se hâtait de quitter son chevalet pour s'installer dans un fauteuil, en femme qui s'apprête à recevoir une visite d'importance.

III

UN DÉPUTÉ.

Comme presque tous nos pasteurs ruraux, l'abbé Pascalin, curé de la commune dont Val-Rouvray n'était qu'un hameau, appartenait à une famille d'agriculteurs. Il avait vieilli dans l'exercice d'un ministère pénible, sans jamais se plaindre et ayant le secret d'être toujours content. Cette philosophie douce, qu'il manifestait en toutes choses, n'avait pas peu contribué à le faire aimer partout. Sa position souvent n'était pas facile. L'admirable unité de notre législation, qui dans les campagnes remet le pouvoir civil et le pouvoir religieux aux mains du paysan, n'est pas sans avoir quelquefois des inconvénients. L'abbé Pascalin, connaissant à fond le pays, excellait à apaiser les petits conflits qui germent et se développent si fréquem-

Digitized by Google

ment entre le maire et le curé de chaque village. Il avait cinquante-cinq ans. Très-grand, de manières communes, mais simple et sans aucune prétention, il était digne à force d'humilité. Sa physionomie sereine reflétait une âme tranquille et un esprit exempt d'inquiétude. On aimait à voir sa bonne figure ouverte et rouge, ses cheveux blancs et les larges besicles d'argent qui trônaient sur son nez monumental.

Le baron de Couturier, qu'il accompagnait, avait tout au plus trente-cinq ans. Il était petit, d'une structure massive, gros sans être précisément gras et sans que, par exemple, son ventre fût particulièrement proéminent. Il avait une poitrine d'un développement insolite, une charpente épaisse, des pieds et des mains à faire éclater bottes vernies et gants de chevreau ; mais il était fort soigné dans sa mise, s'habillait avec goût et suppléait par le raffinement à ce que la nature lui avait refusé du côté de la distinction native.

On ne pouvait guère le juger à l'inspection de sa physionomie. Le front, élevé et dégarni, était celui de l'homme qui réfléchit; mais, outre que cet indice est trompeur, à notre époque surtout où les jeunes gens n'ont plus de cheveux à trente ans, il portait avec cela de grosses moustaches noires dont la pointe cirée se dressait en croc, et il abritait ses yeux pénétrants derrière un lorgnon d'écaille retenu par un large ruban. Tout cela sentait le muscadin plus que le personnage sérieux. D'ailleurs la fleur de santé qui brillait sur ses joues rebondies ne se conciliait pas avec l'idée qu'on se fait généralement de ceux qui s'adonnent à l'étude. Il avait l'air spirituel avant de l'avoir grave, et ses traits, bien que sans délicatesse, étaient agréables. Enfin, on voyait sur son visage une aménité souriante trop immuable pour être bien vraie. Il était toujours sur ses gardes, préoccupé de veiller sur lui-même et de tempérer sa vivacité qui était extrême. Sa démarche, comme son attitude, s'en ressentait; il manquait de naturel. En définitive le baron de Couturier, avec l'apparence d'un paysan dégrossi, était un homme de la meilleure éducation.

Complétement inconnu dans ce coin de terre dix ans auparavant, il y avait acheté, vers 1852, une propriété considérable. Au bout de deux ans, c'est-à-dire deux étés, car il passait les hivers à Paris, il était devenu un homme politique dont la puissance toujours croissante était énorme déjà. Le procédé qu'il employa était fort simple, mais il s'en faut qu'il soit à la portée de tous. Ainsi, ces deux premières années, il les consacra à se créer des relations et à recruter des adhérents. Sa fortune, qu'on n'estimait pas à moins de cent mille livres de rentes, lui avait mis à la main une clef dont il se servit habilement. Il exploita avec non moins de bonheur une autre influence.

Digitized by Google

Sa sœur avait épousé un homme d'État dont le rôle fut très-marquant au début du second empire. Par cette union, il avait dans le monde politique et officiel un appui solide ; les faveurs étaient à sa disposition, il en usa largement. On prit, dans le pays, l'habitude de recourir à lui pour n'importe quoi. Or, comme il s'était imposé la loi de ne repousser personne, de répondre à chacun et de s'employer pour qui le sollicitait, il en vint à faire promptement beaucoup de bien et à jouer dans le département un rôle de providence dont on lui tint compte lorsqu'il fut question de renouveler l'Assemblée législative. Candidat du gouvernement, il obtint une majorité sans précédent, et du même coup emporta la présidence du conseil général. Dès lors, M. de Couturier fut un personnage de premier ordre : Maître absolu de la contrée, où ses obligés étaient par centaines, il disposait, par la reconnaissance, de la sympathie publique, était aimé de tous et jouissait d'une popularité qu'il avait bien gagnée. Il faut dire à sa louange que, rompant avec les traditions d'ingratitude ordinaires à ceux qui possèdent ce à quoi tendaient leurs efforts, le baron de Couturier, député et chargé des bénédictions générales, ne changea rien à sa manière d'être : il continua à mettre au service de ses commettants le crédit de son beau-frère, ainsi que le sien propre et sa fortune. Aussi quel concert enthousiaste d'éloges, chaque fois que son nom était prononcé n'importe où ! Il n'était pas de misérable cahute de charbonnier, au fond de la plus épaisse forêt du Morvan, où il n'eût pénétré.

La visite de cet homme, arrivant sous les auspices du curé, étonna madame Simon, qui ne l'avait pas encore vu et qui manifesta si clairement sa surprise muette, que l'abbé Pascalin crut devoir recourir à un exorde par insinuation.

— Veuillez, madame, nous excuser, monsieur et moi, dit-il, si nous venons vous importuner ; il s'agit d'une bonne œuvre, et j'ai pensé que nous pouvions frapper à votre porte.

Julienne s'inclina en silence, supposant qu'ils faisaient quelque quête. Cette hypothèse n'expliquait qu'à demi la présence du député, qui l'intriguait beaucoup.

— Avant d'aller plus loin, reprit l'abbé Pascalin, permettez-moi de vous présenter M. le baron de Couturier, député et membre du conseil général.

— Il y a longtemps, madame, s'empressa d'ajouter le baron, qu'en ma qualité de voisin — nos propriétés se touchent, vous le savez — je désirais avoir l'honneur de vous être présenté, et je suis heureux que la circonstance qui m'amène aujourd'hui hâte la réalisation du plus cher de mes vœux.

Madame Simon s'inclina de nouveau et répondit quelques paroles

Digitized by Google

froides et polies; son étonnement augmentait. L'abbé Pascalin s'en aperçut, et reprenant la parole :

— A présent, dit-il avec un sourire épanoui, mettons-nous à l'aise et causons en bons amis. Monsieur le baron n'était pas connu de vous, mais vous aviez sûrement entendu son nom que chacun ici, les malheureux surtout, répète avec reconnaissance. M. le baron a fait à la commune un cadeau très-riche : c'est une cloche pour l'église de Val-Rouvray. Vous n'ignorez pas que le clocher, qui avait été détruit par le feu du ciel, a été récemment reconstruit. C'est encore à lui que la commune est redevable des secours qui ont été donnés par le ministre et par le département pour faire face à cette dépense. La cloche est prête, on la placera dès qu'elle aura été baptisée et dès que le clocher aura été béni comme il convient. Nous avons espéré qu'à ma prière vous voudriez bien accepter d'être marraine de cette cloche.

— Je vous remercie d'avoir songé à moi, monsieur le curé, reprit madame Simon un peu interdite ; malheureusement je ne puis répondre à vos vues. Je n'appartiens pas au pays, j'y suis étrangère; ma famille même n'y avait aucune relation ; enfin je vis dans une retraite à laquelle je tiens : ces considérations m'obligent à décliner l'honneur que vous me réserviez.

— Mais, reprit le curé, ne vous y trompez pas : c'est une fête religieuse qui sera honorée de la présence de Monseigneur...

— Soyez assez indulgente, madame, interrompit M. de Couturier, pour ne pas vous formaliser de notre insistance. Nous avons des motifs particuliers pour vous demander avec instances de prendre part à cette cérémonie. Même, si je ne craignais de prononcer un mot qui paraît quelquefois effrayant aux femmes, je dirais que parmi ces motifs il y en a de l'ordre politique.

— Grand Dieu ! de la politique !

— Oui, madame. Les voulez-vous connaître? Je tâcherai de n'être ennuyeux que le moins possible. Bonne comme vous ne pouvez manquer de l'être, vous vous êtes certainement trouvée dans la situation d'éprouver combien il est difficile de répandre le bien autour de soi. Les meilleures intentions sont calomniées et exposent à des attaques dont l'esprit de charité le plus pur ne garantit personne. Pardon de ce préambule, il était nécessaire pour bien préciser ce qui me détermine à avoir recours à vous dans une occasion où, après tout, vous et moi, madame, sommes aussi étrangers que désintéressés. Ainsi que M. le curé vous l'a exposé tout à l'heure, j'ai fait obtenir les subsides de l'État et du département pour la reconstruction du clocher de Val-Rouvray. J'y ai même contribué de ma bourse, et, comme il fallait une grosse somme, j'ai organisé une souscrip-

Digitized by Google

tion qui a produit des résultats inespérés. Enfin j'ai fait hommage d'une cloche, parce que celle actuelle ne serait plus en rapport avec le nouveau clocher. L'intérêt public était en jeu, je ne regrette aucun de mes sacrifices. J'avoue néanmoins que, si j'avais prévu toutes les complications qu'ont amenées ces choses si simples, j'aurais reculé.

— Que s'est-il donc passé, monsieur? J'aurais juré que Val-Rouvray était l'endroit de la France le plus calme et le plus tranquille.

— Une mouche qui tombe dans un verre d'eau y détermine des vagues tout aussi bien qu'une trombe en s'abattant sur l'océan; il n'y a que la différence du petit au grand. Eh bien, madame, le clocher a provoqué ici un orage dont la cloche subit le contre-coup... Vous n'avez peut-être pas fait attention encore au peu de variété des noms des habitants de ce hameau?

— Non; ceci ne m'a pas frappé.

— C'est de là que provient une partie du mal. Il n'y en a que deux, qui appartiennent à deux souches, desquelles est issue toute la population. Ce sont les Coffre et les Bardeau.

— Je reconnais dans le dernier celui de mon jardinier.

— Cette pauvreté de noms, qui prouve le défaut de croisement des races, est un signe capital de dégénérescence aux yeux de tous les économistes. Coffre et Bardeau sont donc destinés fatalement à s'abâtardir de plus en plus, jusqu'au crétinisme complet. En attendant, ce sont deux camps bien distincts, qui ne se mêlent jamais et, se recrutant par les naissances, sont indestructibles. Il y a dans l'histoire des exemples analogues, au moyen âge surtout. Florence a eu les Guelfes et les Gibelins, Vérone les Capulets et les Montaigus; Val-Rouvray a les Coffre et les Bardeau!

« Ce n'est pas qu'ils soient animés les uns contre les autres d'une de ces haines séculaires qu'éternisent les passions politiques ou le fanatisme religieux. Nous n'en sommes pas là, à beaucoup près; et peut-être serait-on parfois tenté de le regretter, parce que la violence porte en soi des causes d'apaisement prochain. Mais ils ne s'aiment pas, sans que personne sache pourquoi, eux les premiers. Et, par suite de cet esprit de contradiction qui est en eux héréditaire, ce qui plaît aux uns déplaît aux autres. Comme ils n'ont pas de chefs et n'en peuvent avoir, puisqu'ils ne constituent ni un parti ni même une coterie, ils sont redoutables par leur insignifiance même. Il en résulte des tiraillements, des coups d'épingle incessants, et cette petite commune donne au préfet plus de mal que le reste du département réuni.

— Je n'aurais jamais cru cela de Val-Rouvray, dit Julienne en souriant.

Digitized by Google

— Vous n'êtes pas au bout, madame, répondit le curé. M. le baron va sans doute vous raconter l'histoire du clocher.

— Précisément. Vous apercevez déjà, n'est-ce pas, combien le choix d'un maire est chose difficile ; car, sous peine d'avoir de primesaut contre lui la moitié du village, il ne peut être ni Coffre ni Bardeau. La formation du conseil municipal n'est pas plus aisée, surtout avec le suffrage universel. Il est presque toujours composé de l'un et l'autre élément en quantité à peu près égale ; de là un partage continuel qui trouble son exercice.

« Depuis mon arrivée, je travaille à faire disparaître cet écueil, contre lequel se heurte à chaque instant l'autorité administrative. J'ai déjà eu quelques succès qui ne sont pas sans valeur. Ce n'est malheureusement qu'une ébauche. Pour achever l'œuvre, le concours d'un auxiliaire auquel on ne commande pas m'est indispensable, c'est le temps. Ils me donnent toutefois le droit d'espérer, dès à présent, que la génération qui s'élève sera moins divisée que celle-ci.

— Comment vous y prenez-vous donc, monsieur ?

— J'ai entrepris, sur une échelle modeste, la fusion des races ennemies. Sans dévoiler publiquement mes intentions, je dote de temps en temps une Coffre ou une Bardeau, à la condition expresse, quoique tacite, qu'elle choisira son époux parmi un certain nombre d'hommes à marier que je désigne moi-même après épuration, et qui appartiennent à l'autre clan. Mon offre a été quelquefois refusée, le plus souvent on l'accepte avec empressement, ces braves gens, comme presque tous les hommes, faisant passer l'argent en première ligne. Les dots ne sont pas encore hors de prix dans ce pays : cinq ou six cents francs constituent pour une jeune fille un apport affriolant, et elle est riche si on joint à cela une cabane de charbonnier, qui vaut cent francs quand elle est luxueuse. Les ménages que j'ai formés déjà marchent fort bien, M. le curé me l'assure ; d'ailleurs je ne les perds pas de vue et je les encourage dans la bonne voie. La greffe prend enfin ; mais quoi ! les enfants les plus âgés n'ont encore que sept ou huit ans : impossible de les envoyer au conseil municipal ! Encore vingt ans de soins et, au lieu de Coffre et de Bardeau farouches, entiers, exclusifs, il y aura une population métisse, enfonçant ses racines dans les deux camps. Partant, plus d'hostilités sourdes, et l'âge d'or renaîtra.

— C'est très-ingénieux, monsieur... Et le clocher ?...

— Mille pardons, madame, m'y voici. Il a été détruit, il y a douze ou quinze ans tout au plus. Imagineriez-vous qu'on ne peut arriver à savoir exactement quelle forme il avait ? Les Coffre affirment qu'il était rond, et les Bardeau carré. La vérité serait, d'après ceux qui ne sont ni Coffre ni Bardeau, que, carré à la base, une sorte de tourelle

Digitized by Google

le terminait. Tout naturellement, les uns ont voulu que le nouveau clocher fût carré, et les autres rond. Il y a eu des pétitions signées, des délibérations votées et envoyées au préfet, des réclamations même adressées à l'empereur. Bref, une agitation extraordinaire qui rappelle la querelle célèbre des gros-boutiens et des petit-boutiens. Chacun, selon les idées auxquelles l'avait voué sa naissance, tenait à ce qu'il croyait être une restauration fidèle du passé. Certains souscripteurs ont été jusqu'à menacer de retirer leur signature si on ne leur rendait pas leur clocher d'autrefois. Comment faire, au milieu de ce conflit risible et cependant des plus sérieux? Sur mon conseil, on a esquivé la difficulté et renvoyé dos à dos Coffre et Bardeau. En effet personne, grâce au ciel, n'avait demandé qu'on le fît pointu. Adopter cette forme, c'était accorder tout le monde en ne donnant l'avantage à aucune des prétentions engagées; ma proposition a donc été agréée. Vous supposez sans doute que tout était dit... Un clocher pointu ne peut rester nu. Il n'existe pas plus de deux emblèmes que l'usage autorise de poser à son sommet : la croix, ce signe vénéré de la catholicité; ou le coq, souvenir traditionnel du reniement de saint Pierre, et pour nous, Français, vestige effacé des vieilles franchises gallicanes. Ici la polémique a repris avec un nouvel acharnement. Il y eut bientôt, avec un entêtement égal, parti pour l'une et parti pour l'autre. C'était fort grave. Dix fois j'ai failli renoncer au clocher et à la cloche; enfin, après de longs pourparlers auxquels j'ai dû encore mêler mon influence, on s'est à peu près entendu : il a été convenu qu'on placera une croix et un coq la surmontant.

— Qui donc se plaint, alors?

— Eh, mon Dieu, personne; tout haut, du moins. Ce serait toutefois une grande erreur que de croire que la satisfaction est générale. On critique, on glose, on murmure. Je n'avais pas d'autre but que d'étouffer ces ferments à demi éteints de discorde, en faisant don de la cloche. Je n'ose me flatter d'avoir pleinement réussi. Je présume, madame, que vous ne vous êtes pas arrêtée plus qu'il ne convient à cette hostilité innée entre les deux familles de Val-Rouvray. Certainement, s'il n'y avait que cela, on pourrait se contenter d'en rire. Les choses ont, comme vous l'allez voir, infiniment plus de portée; et ici éclate d'une manière évidente la division qu'avec un peu d'attention, au surplus, on suivrait dans toute la France. Admettez que ces noms ne soient qu'un jeu, mais que derrière eux s'abritent une faction religieuse et une espérance politique, et que toutes les deux mettent à profit l'antagonisme naturel dont elles sont l'expression. N'est-il pas vrai qu'alors il est permis d'entrevoir, soit dans le présent, soit dans l'avenir, des complications dont la gravité n'échappera à personne?

Digitized by Google

— Vous arrivez à la politique.

— Je l'effleure... Sans contredit, il n'y a ici que des hommes honnêtes et de bonne foi, j'en suis persuadé ; mais grattez la superficie : vous trouverez qu'ils représentent au point de vue religieux ceux que l'on nomme ultramontains et ceux qu'on désigne sous l'appellation de gallicans; en politique, les partisans de l'ancienne royauté française et, d'autre part, les adhérents de la seconde monarchie mêlés à ceux du gouvernement actuel. Voilà ce que c'est, en définitive, que les Coffre et les Bardeau. Et encore je vous fais grâce de ces gens comme il y en a partout, qui, n'ayant rien à perdre, manifestent une opinion plus avancée. Vous comprenez, madame, quelle réserve l'administration est tenue de déployer pour se rendre acceptable.

— Monsieur, dit Julienne, je vous remercie infiniment des détails dans lesquels vous êtes entré ; ils sont fort intéressants, surtout pour une nouvelle venue comme moi. En dehors du côté sérieux, ils en ont un amusant que vous avez fait ressortir avec beaucoup de piquant. Cependant je ne vois pas ce qui m'a valu l'honneur d'être recherchée pour être la marraine de la cloche.

— C'est que je ne me suis pas bien expliqué, madame, et je vous en demande humblement pardon. Maintenant vous êtes assez au fait de l'état des esprits à Val-Rouvray, pour reconnaître avec nous que cette marraine ne peut être ni une Coffre, ni une Bardeau.

— Pardon ; il serait, ce me semble, parfaitement conforme à vos tentatives de greffe, de choisir le parrain dans un parti, la commère dans l'autre, et de les unir ensuite.

— Hélas! madame, la greffe est toujours une opération délicate lorsqu'il s'agit d'arbres ; jugez, quand on opère sur des hommes, si les difficultés sont grandes. La moindre imprudence suffit pour compromettre le succès. Si je faisais ce que vous dites, les habitants de Val-Rouvray n'hésiteraient pas à crier qu'on les dédaigne, qu'on les méprise, en les réduisant à baptiser eux-mêmes leur cloche. Il est indispensable que ceux qui lui donneront un nom soient dans une position sociale relativement élevée, et cela par deux raisons. La première, pour empêcher toute jalousie ; la seconde, parce que le parrainage entraîne une idée de supériorité qui est dans son essence même, et que, par conséquent, le voulussions-nous, il n'est pas en notre pouvoir d'écarter. Enfin c'est un honneur qui me revient de droit, à moi, député de l'arrondissement et donateur de la cloche, d'en être le parrain. Je ne puis m'y soustraire sans perdre dans l'esprit de mes commettants.

— Il y a certainement dans le pays, répliqua madame Simon, d'autres personnes plus...

Digitized by Google

— Une seule, madame : c'est mademoiselle de Cerfbryant.

— Je songeais en effet à elle.

— Nous sommes forcés de la récuser, toujours à cause des Coffre et des Bardeau.

— Comment cela ?

— M. le marquis de Cerfbryant est légitimiste, et montre avec assez d'éclat ses opinions pour qu'elles soient connues de tous. Il est donc partisan-né de la tour ronde et de la croix, c'est-à-dire ultramontain et Bardeau sous un autre nom.

Julienne eut beaucoup de mal à réprimer une envie de rire.

— Ce n'est pas la seule femme de Val-Rouvray ?

— C'est vrai ; il en est encore une autre, miss Carina Mudlett. Les fonctions qu'elle remplit chez M. le vicomte de Berlerault s'opposent à ce que le choix se fixe sur elle.

— Mais enfin, reprit Julienne, en riant malgré elle, car elle était très-contrariée d'être ainsi forcée jusque dans ses derniers retranchements, le motif d'exclusion est le même pour moi que pour mademoiselle de Cerfbryant. Qui vous dit que je ne sois pas, moi aussi, une Bardeau ?

— Madame, répliqua le député, Coffre ou Bardeau, nous le sommes tous plus ou moins, moi le premier, c'est inévitable. Quel que soit le parti que vous ayiez favorisé de vos sympathies, vous ne les avez pas encore manifestées publiquement, et vous ne portez aucun de ces noms compromettants. Cela vous confère le droit d'opter et de réserver votre opinion. Vous n'êtes ainsi suspecte à personne. Tout le monde, par conséquent, verrait avec reconnaissance votre acceptation.

— Eh ! qu'eussiez-vous donc fait, s'écria la jeune femme, à bout d'arguments, si je ne m'étais pas établie ici ?

— Alors comme alors, répondit philosophiquement M. de Couturier.

— C'est le ciel qui vous a inspirée, dit le bon abbé Pascalin.

Madame Simon se débattit encore, opposa objections sur objections : le baron de Couturier et le curé avaient réponse à tout. Ils n'eurent ni l'un ni l'autre la politesse de comprendre que ce qu'il y avait de plus sérieux dans sa résistance, c'était précisément ce qu'elle ne se souciait pas de leur confier en exprimant un refus formel, sa répugnance à se poser en spectacle, dans la position morale où elle était. Elle ne s'en tira que par une promesse de réfléchir, et en s'engageant à demi, vaincue par les gracieuses mais inopportunes sollicitations dont elle était l'objet. En se retirant, le baron de Couturier demanda l'autorisation de venir de temps en temps présenter ses

Digitized by Google

hommages à madame Simon, ce qu'elle n'osa refuser, et la contraria pour le moins autant que la perspective d'être marraine de la cloche.

IV

LE VOISIN

Ce ne fut pas trop d'une longue station dans le hamac pour calmer l'agitation que lui causa cette visite. Elle y resta sans compter, et pendant que son corps se balançait machinalement, son esprit, comme l'oiseau libre au milieu de l'immensité de l'air, volait à tire-d'aile dans cette région merveilleuse qui est le séjour des rêves. Là, pas de limites à l'expansion; les bornes y sont inconnues; nul choc à redouter, tout est imaginaire. On n'y rencontre que des ombres vaines qui cèdent au moindre contact de la pensée, se fondent, se transforment pour revêtir plus loin une autre apparence. Et le temps s'enfuyait rapide pour Julienne, qui savourait avec délices cette existence facile qui verse l'oubli des heures.

Elle fut tirée de son enchantement par une circonstance très-prosaïque : Bardeau, en tenue de maître d'hôtel, vêtu d'une blouse verte serrée à la taille par une ceinture de cuir verni, le col de sa chemise rabattu et ses vastes mains abritées sous des gants de coton blanc, lui annonçait que le dîner était prêt.

Cet avertissement résonna comme une note fausse dans le concert de molle rêverie que Julienne était en train de se donner à elle-même. Mais elle avait faim, et elle se résigna de bonne grâce à descendre dans la salle à manger. Tandis que Bardeau la servait, attentif et prévenant, elle ne se rassasiait pas d'admirer l'épanouissement heureux et naïf de la bêtise, dans toute sa fleur, sur sa figure rougeaude, aux yeux gros comme des œufs.

— Voilà pourtant, se dit-elle au dessert, un ultramontain et un légitimiste!

A cette pensée le fou rire la gagna, et elle se leva de table précipitamment, en proie à un accès de gaieté auquel le digne Bardeau, sans en comprendre la cause, se joignit d'instinct; car il avait une santé à toute épreuve et la jovialité entrait dans son caractère.

Rien n'est plus délicieux, par une belle soirée de juin, après une chaude journée, alors que le soleil quitte le ciel pour laisser la place aux étoiles étincelantes, que de se promener sous les ombrages d'un joli jardin. Madame Simon fit cette réflexion en glissant dans les allées de son parc, au moment où elle n'avait pas assez de sa petite bou-

Digitized by Google

che, de la dimension d'une cerise, pour aspirer l'air frais et vivifiant que purifie l'approche d'une nuit sereine.

De l'autre côté du mur qui la séparait de son voisin, elle ne tarda pas à entendre des cris joyeux, des éclats de rire enfantins, et tout aussitôt elle appela Sabine. D'ordinaire Carina accompagnait l'enfant, pour qui ces visites étaient de véritables fêtes. Ce jour-là, à la grande stupéfaction de Julienne, ce fut M. de Berlerault qui répondit et parut bientôt, tenant sa fille par la main.

Il avait trente-six ans, une haute stature, la conformation extérieure d'un colosse et une physionomie éminemment intelligente. Ses cheveux bruns, clair-semés au-dessus du front, blanchissaient le long des tempes, et ses yeux noirs, qui s'agitaient sous d'épais sourcils, avaient un regard tantôt somnolent, tantôt d'une acuïté extrême. De larges favoris en broussaille entouraient ses joues amaigries; ses lèvres, à arêtes vives et correctes, dégagées de barbe, étaient fines; l'ensemble de son visage, aux traits réguliers, provoquait la sympathie et était empreint de tristesse, non de celle qui s'annonce avec fracas, mais de celle qui se complaît en elle-même et se nourrit de solitude.

Repoussant toutes relations, le vicomte de Berlerault, toujours aux prises avec le chagrin qui minait sa vie, descendait à grands pas cette pente glissante qui mène droit à l'hypocondrie. D'humeur inégale et fantasque, souvent de plusieurs jours il ne proférait pas un mot. Il délaissait même Sabine, que, par un retour d'affection, il couvrait d'autres fois d'ardentes caresses. Ce caractère peu sociable étant donné, on pourrait s'étonner qu'il fît une exception en faveur de Julienne et consentît à aller chez elle quand il fuyait la société des hommes. La jeune veuve était si heureusement douée et si riche d'expansion, qu'elle rayonnait sur son entourage et lui imposait quelque chose de son entrain communicatif, de même que le soleil baigne de sa lumière tout ce qu'il éclaire. M. de Berlerault subissait comme les autres cette influence, et n'était plus le même auprès d'elle. Sans le savoir, elle travaillait à le transformer, jusqu'à ce qu'un accès de misanthropie survînt, qui bouleversait l'œuvre commencée et remettait tout en question.

— Ah! monsieur mon voisin, s'écria-t-elle en riant, approchez, que je vous gronde. Faites-moi la grâce de me dire, s'il vous plaît, pourquoi vous venez aussi rarement.

— Madame, j'ai eu l'honneur de vous voir il y a cinq jours.

— Eh bien! croyez-vous que je n'aie pas envie d'embrasser tous les matins, et plutôt deux fois qu'une, cet adorable petit diablotin? Cinq jours, c'est énorme! Dieu n'en a employé que six à créer le monde!... Point d'excuses, cela ne sert de rien. Vous n'avoueriez pas

Digitized by Google

le véritable motif qui vous a retenu dans votre caverne. Heureusement je le devine : vous étiez de mauvaise humeur, et, à bien examiner votre figure, on s'aperçoit que vous l'êtes encore.

— Nullement. J'ai été toute la journée seul avec Sabine. Miss Carina et sa mère sont parties ce matin pour Château-Chinon. Loin d'être maussade, je dois au contraire avoir l'air charmé, puisque ce m'est une occasion, que je saisis avec empressement, de vous présenter mes hommages, ma chère voisine.

Pendant ces quelques mots, Julienne et M. de Berlerault s'étaient assis sur une terrasse en avant de la maison. Sabine, accroupie sur le sable entre son père et la veuve, jouait avec le mouton.

— Plaît-il? reprit madame Simon. Sans le départ de Carina vous seriez resté chez vous? C'est aimable!

— Vous me taquinez; vous savez très-bien que j'entends par là qu'elle vous eût amené Sabine, parce que je suppose que sa visite vous est plus agréable que la mienne.

— Vous voudriez bien que je répondisse oui; ce serait une justification de votre sauvagerie. N'y comptez pas, je suis trop franche pour cela.

— Vous êtes mille fois aimable.

— D'autant plus, continua Julienne, que vous ne ressemblez pas aux autres hommes. Il y a moyen de causer avec vous sur tous les sujets, sans qu'une fadeur ou quelque impertinente galanterie éclose sur vos lèvres. Vous me parlez comme si je n'étais pas une femme, et c'est ce qui me plaît.

— Je vous en supplie, n'entamons pas ce sujet. Je pourrais vous répondre que je n'ai pas moins de franchise que vous, et alors... Non, restons-en là.

— Je sais bien ce qui vous arrête : vous avez à décocher une méchanceté sur mon sexe, et vous redoutez de me froisser en m'enveloppant dans la réprobation générale. Allez en paix, monsieur mon voisin : le mal que vous pourrez me dire des femmes n'atteindra pas à la moitié de celui que je pense des hommes.

— Vous avez une pénétration subtile, madame!... Quand il serait vrai, j'ai acheté chèrement le droit de juger les femmes avec sévérité.

— Moi, qui suis plus jeune, je n'ai pas eu le temps d'approfondir autant que vous mes études. Toutefois, j'ai également acheté fort cher le droit d'avoir sur les hommes une opinion qui ne leur est pas favorable.

— Je n'ai été marié que pendant six années; vous ne sauriez croire ce qu'il a tenu pour moi d'afflictions de toute nature dans ce court espace.

Digitized by Google

— J'ai été mariée, à mon tour, juste moitié moins longtemps que vous ; c'était cependant beaucoup trop pour mon mari et pour moi. Au bout de dix-huit mois, nous nous sommes séparés à l'amiable.

— Il y a dans notre situation respective de singulières analogies, murmura M. de Berlerault après un silence.

— Le mariage ne nous a pas réussi, voilà qui est démontré, dit madame Simon. J'ignore si cette première épreuve vous suffit, quant à moi, je déclare que je n'en veux pas d'autre.

— Oh ! moi non plus, assurément.

— Nous sommes donc fort à l'aise à l'égard l'un de l'autre, comme deux convives rassasiés qui regardent sans envie manger leurs voisins.

— Il serait utile d'ajouter que notre appétit ne se réveillera jamais.

— Eh ! eh ! on dirait que vous hésitez à vous engager pour votre estomac !

— Je réponds du mien comme vous du vôtre.

— Je gagerais que ce n'est pas sans regrets, ni peut-être sans réserves secrètes ; car vous n'êtes pas encore arrivé à l'indifférence, qui est la vertu suprême des désabusés. Tout en vous, au contraire, proteste contre le renoncement dont vous vous vantez ; tout, jusqu'à cette douleur despotique que vous entourez de soins jaloux, comme si vous sentiez la nécessité de l'attiser pour l'entretenir... Moi aussi j'ai un chagrin qui, je le crains, est incurable. Un jour nous causerons de tout cela.

— Pour croire que vous avez à vous plaindre de la vie, il faut vous l'entendre affirmer sérieusement, ma chère voisine.

— Parce que j'ai le rire plus facile que les larmes, n'est-ce pas ? Ne vous fiez pas aux apparences. Ma tristesse est à moi, elle n'intéresse personne ; le mieux n'est-il pas de la conserver pour moi seule ? Elle a des jours de crise et des heures de calme. Subir les unes empêche-t-il d'accepter franchement les autres ?

— Nous différons essentiellement. Il m'est impossible, à moi, de ne pas penser sans cesse à ce que j'ai perdu. C'était pour moi la cause d'un inexprimable tourment, et je ne sais pas si le passé n'était pas plus insupportable encore que le présent. Pourtant c'est toujours vers lui que, malgré moi, bondit mon cœur. Je souffre mille tortures par mes souvenirs, qui me brûlent et que j'adore ; mais à aucun prix je ne renoncerais à l'âcre jouissance dont ils m'enivrent. Si je les attise, comme vous le dites, c'est pour en activer la flamme. Ma dernière volupté est de remuer cet ardent brasier dans lequel je m'élance à corps perdu, et qui ne me consume pas !... La vie ne m'a été

Digitized by Google

qu'une longue suite de déceptions ; je n'y ai rien trouvé de ce que m'avait promis l'espérance. Voilà tout le secret de l'humeur chagrine que vous me reprochez si souvent.

— Eh ! monsieur mon voisin, connaissez-vous quelqu'un à qui le contraire soit arrivé? N'en sommes-nous pas tous là?

— Vous avez certainement raison ; l'expérience l'apprend à tout le monde en plus ou moins de temps. Qui le croit, et qui le peut croire, à moins de l'avoir éprouvé? Personne. C'est donc comme si cette vérité n'existait pas. Chacun de nous s'imagine qu'il sera plus heureux ou plus habile que ses devanciers, tombe dans les mêmes erreurs et aboutit aux mêmes résultats. J'en conclus que si la Divinité, qui s'est donné le cruel plaisir de nous jeter sur cette terre pour nous y imposer des tortures incessantes, était véritablement un Dieu de bonté, elle ne nous laisserait pas longtemps ce don funeste de l'existence. Elle nous l'ôterait avant le moment où chacun de nous est fatalement destiné à la maudire.

— Parlez pour vous, s'il vous plaît ! Je ne suis pas de votre avis, et je soutiens qu'elle a du bon, ne fût-ce que la satisfaction de savourer la fraîcheur délicieuse d'un beau soir de printemps, sous un ciel souriant, au milieu d'une nature reposée, en regardant jouer une jolie enfant. N'est-ce pas, Sabine? Quant à de la philosophie, voisin, si vous voulez connaître la mienne, la voici. La vie a ses amertumes, qui le conteste? Les orages y sont plus nombreux que les journées sereines? soit. Mais les joies que nous dispense sa main avare sont si vives, qu'elles nous font oublier les déboires et les angoisses dont nous les avons payées. Ah ! vous les avez éprouvées, vous aussi ! Qu'est-ce que votre chagrin, sinon le regret de leur splendeur évanouie, mêlé à la certitude qu'elles ne reviendront plus? Sous le poids de la douleur qui vous accable, vous désirez la mort. Moi, je souhaite autre chose. Quoi? je ne saurais le dire ; et cependant j'ai la conviction que mon attente ne sera pas trompée. Cette aspiration vague, indéfinissable, est si puissante, que rien ne l'ébranle. Elle est en moi au même titre que le sang dans mes artères; comme lui, elle m'est indispensable. Jamais je ne croirai que ce n'est rien de plus qu'une illusion décevante. Ce que vous appelez une Divinité cruelle est bien un Dieu de bonté, qui mesure à la rigueur des épreuves les compensations qu'il envoie. Lorsque le jour est venu, il donne un corps à l'espérance incertaine qui, comme un anneau brillant, relie les peines et les plaisirs dont la succession compose notre vie. Une voix intérieure, dont le timbre doux et l'accent compatissant dominent le bruit de la tempête, m'avertit que je puis compter sur un dédommagement aux mécomptes qui se sont accumulés autour de moi ; et, même dans les instants où mon dé-

Digitized by Google

couragement est le plus complet, je n'invoque pas la mort comme une délivrance; car la terre, qui m'a tout pris, doit aussi m'apporter ma revanche. Je vous accorderai seulement, si vous le voulez, qu'il eût été préférable pour nous deux, de ne pas naître. Le mal étant fait sans notre participation, nous devons nous résigner à vivre le plus longtemps possible.

— Je ne puis exprimer, madame, avec quel ravissement je vous écoute.

— Il y paraît. A la condition que ce ne soit pas souvent. Vous êtes sobre de visites.

— Vous seriez capable de me convertir à vos idées, si je ne tenais à conserver les miennes.

— A votre aise. De mon côté, n'en voulant pas changer, j'aurais mauvaise grâce à essayer de recruter en vous un prosélyte... Comment un homme de votre valeur reste-t-il dans une inaction absolue?

— Je chasse, je me promène; cela se concilie fort bien avec la méditation, qui est ma principale ressource contre l'ennui.

— Que ne vous occupez-vous d'agriculture, comme M. de Malefroy?

— Le ciel m'en préserve, chère madame! Certains hommes sont organisés pour cela, ils ont la vocation; moi, je ne l'ai pas du tout, et je ne ferais rien de bon. En outre, ce me serait un supplice de tous les instants.

— Bêchez la terre, tout au moins; c'est un exercice salutaire. Et, puisque vous voulez mourir, creusez votre tombe, comme les trappistes.

— C'est assez séduisant; j'y ai songé. Mais par cette chaleur!...

— Aimez-vous la lecture?

— Très-modérément, madame.

— Si je vous prêtais des livres... j'en ai quelques-uns, que j'affectionne en raison des jouissances qu'ils m'ont causées. Ce ne sont, il est vrai, que des romans; mais il y en a qui ne sont pas à dédaigner.

— Peuh! selon moi, le meilleur ne vaut rien.

— Voilà qui est sévère! que je reconnais là la manière de juger d'un homme sérieux. Car vous êtes un homme sérieux?

— Tout ce qu'il y a de plus sérieux.

— Trop, alors. Vous n'admettez aucune exception à votre condamnation générale des romans? Pas même pour Otto Sauvage?

— Surtout pour celui-là.

— Oh! oh! monsieur, nous allons nous brouiller! savez-vous

Digitized by Google

bien qu'Otto est mon auteur favori ; j'ai tout simplement une passion pour lui.

— S'il le savait, madame, je suis convaincu qu'il serait très-sensible à ce témoignage de votre bienveillance.

— Riez, je suis de bonne composition. Sérieusement, j'aime beaucoup son talent. Je conçois, par exemple, que sa philosophie vous déplaise ; c'est là que j'ai puisé la mienne, que vous n'approuvez pas.

— Il faudrait s'entendre. Depuis trois ans au moins, Otto Sauvage a cessé d'écrire. Les ouvrages qu'il a composés dans sa jeunesse reflètent la façon de voir d'un homme heureux ; très-probablement, ses idées ne seraient plus les mêmes aujourd'hui.

— Pourquoi cela? Vous le connaissez donc?

— Je l'ai beaucoup connu autrefois.

— Alors, vous allez vite me parler de lui. Comment est-il? quel est son âge? je suis sûre qu'il est très-bien de sa personne. Il est marié, n'est-ce pas? qu'il doit être aimé ! Vous ne dites rien !...

— Je vous prie de remarquer qu'il ne m'a pas encore été possible de répondre, puisque vous m'avez toujours interrogé. Je serai heureux de vous être agréable en vous racontant sur lui le peu que je sais. Je l'ai perdu de vue depuis un certain nombre d'années déjà. Nous avons été liés, étant camarades d'enfance. Comme homme, il n'a rien de particulier. C'est un de ceux dont l'extérieur commande si peu l'attention, qu'on les coudoie sans les regarder.

— Je le reconnaîtrais entre mille, interrompit madame Simon avec conviction.

— Je ne le crois pas, reprit M. de Berlerault qui sourit de cette foi naïve ; il n'a d'exceptionnel que sa taille.

— Ah ! Il est petit !

— Oui, madame, très-petit, répondit M. de Berlerault avec un nouveau sourire.

— Une figure fine, des manières élégantes, coquettes, presque féminines?

— Vous l'avez donc vu, madame?

— Je me suis composé son portrait d'après mes impressions en lisant ses ouvrages.

— Alors je n'ai plus rien à ajouter, si ce n'est qu'il est veuf.

— Quel malheur! son ménage devait être un modèle.

— Qui vous fait supposer cela?

— La manière dont il peint les femmes. C'est celui de nos romanciers contemporains qui les représente le mieux ; ses portraits sont d'une vérité souvent effrayante. Cela m'épouvanterait, si j'étais

Digitized by Google

en relations avec lui ; il devinerait tout ce que je pense, et je préfère l'exprimer moi-même... quand il y a lieu.

— Ici, madame, votre pénétration est en défaut. Vous le savez, nul n'est prophète en son pays. Les sorciers du bon vieux temps perdaient toute leur science dès qu'il s'agissait de l'exercer sur eux-mêmes. Ce phénomène s'est confirmé pour Otto. Il connaissait toutes les femmes, excepté la sienne.

— Que m'apprenez-vous là?

— Il la connaissait si peu, qu'après une union très-courte, qui a duré seulement quelques années, elle est morte, au moment où son mari se demandait s'il ne se soustrairait pas par le suicide aux conséquences terribles d'un mariage malheureux.

— Quel Barbe-bleue était-ce donc que ce mari?

— Lui? il l'adorait. Pour elle, légère, coquette, éventée, elle le trompait...

— Ah! trompe-t-on un homme de génie ?

— Ceci est l'affaire de votre sexe, madame. Le fait est qu'elle s'est conduite comme si elle eût été mariée au premier imbécile venu. A présent, dégoûté de tout, détestant le monde et désolé de la mort de sa femme, car il la regrette et la pleure, le malheureux! il a la folie de l'aimer encore au-delà de la tombe, il a brisé sa plume, il le prétendait, du moins. Il voyage, et n'est bien nulle part. Quand il aura été traîner à tous les coins du globe sa désolation stérile, je ne serais pas étonné qu'il prît la robe du moine. Cependant, à l'époque où je l'ai connu, il était peu croyant.

— Où est-il à présent?

— Je l'ignore, madame. Son existence nomade et impatiente de toute affection m'a empêché de le suivre longtemps des yeux. J'ai reçu quelques lettres de lui, de loin en loin, puis la correspondance s'est arrêtée. Au surplus, les malheurs dont j'ai été victime moi-même, vers le même temps, m'ont, je l'avoue, empêché de m'intéresser uniquement à lui. Qui sait, peut-être le reverrai-je un jour!

— Quel âge a-t-il ?

— Trente-six ans, à peu près.

— Il ne se consolera jamais, alors.

— C'est probable.

— Il me semble que, si j'avais comme lui un grand talent, au lieu de m'absorber dans un désespoir qui le mine sans profit pour les autres, je lutterais par le travail.

— Malheureusement, la douleur est despotique. Et puis, souvenez-vous que l'artiste n'a d'autre but ici-bas que la conquête d'un cœur ou celle de la gloire ; de quelque nom que vous l'appeliez, c'est toujours une femme. Otto n'a plus rien.

Digitized by Google

— N'importe! si je le connaissais...

— Eh bien, madame, ma voisine?

— Je le ferais travailler, dit madame Simon très-sérieuse.

Il y eut un long silence. L'histoire d'Otto Sauvage avait manifestement détourné les idées de Julienne. De gaie, elle était devenue mélancolique, et presque triste. Elle posa sur ses genoux Sabine, qui n'avait cessé de jouer avec le mouton que pour regarder par intervalles, non sans une certaine impatience, si on ne s'occuperait pas d'elle, et elle l'embrassa sans parler. M. de Berlerault se promena de long en large pendant plusieurs minutes, prononça quelques phrases banales et prit bientôt congé. La jeune femme ne songea pas à le retenir; tous les deux éprouvaient un égal besoin de solitude.

V

CARINA.

Vainement madame Simon déploya de louables efforts pour secouer l'impression de tristesse sous laquelle elle était, et pour se distraire. La musique, la lecture, le hâmac même, tout échoua. Elle eût peint volontiers. Sûrement, la peinture l'eût soulagée. Pourquoi était-il neuf heures du soir? Quelle sotte loi physique que celle qui refuse à la lumière artificielle la propriété de développer les nuances des couleurs! Ce lui fut une immense contrariété. C'est, au surplus, le symptôme d'un ébranlement nerveux sans remède, que d'attacher la pensée d'un soulagement immédiat à une distraction unique qu'une impossibilité matérielle nous défend. Le désir s'exalte inutilement, et se brise contre l'implacable rigidité de l'obstacle. Assurément, l'homme le plus vigoureux ne résisterait pas aux tempêtes de ces filaments imperceptibles que l'on appelle des nerfs, si elles se prolongeaient. Le plus généralement elles s'apaisent d'elles-mêmes au bout de quelques heures.

L'histoire d'Otto Sauvage, et plus encore l'accent ému, le ton navré, quoique railleur, avec lequel M. de Berlerault l'avait racontée, était la cause déterminante de cette secousse profonde. Les infortunes de son romancier favori, si fort qu'elle s'intéressât à lui par le talent qui l'avait charmée, ne l'auraient pas frappée dans toute autre circonstance, au point de lui communiquer une telle émotion. Mais elle avait elle-même, à l'état latent, un chagrin qui semblait toujours guetter le moment propice pour remonter à la surface. Ce qu'elle ve

Digitized by Google

nait d'entendre le raviva-t-il? c'est assez vraisemblable. Peut-être aussi ce récit, qui avait surgi inopinément dans la conversation, fit-il simplement jaillir une de ces étincelles qui sont dans le cœur de toute femme, et qui, cachées comme celles qui dorment dans le silex, s'échappent en pétillant au premier choc. Quoi qu'il en soit, Julienne, accablée, finit par gagner la vérandah, et s'étendit en gémissant sur une chaise longue qui y était à demeure.

Le ciel lui apparaissait de là, comme le pan d'un gigantesque rideau tacheté de points lumineux qui se détachaient de l'obscurité, et figuraient une broderie idéale. Bientôt, le frémissement de la verdure autour d'elle, la senteur pénétrante des fleurs qui balançaient au-dessus de sa tête leurs cassolettes parfumées, le silence majestueux de la nuit, le scintillement des étoiles lui ouvrirent doucement la bienfaisante écluse de nos joies ou de nos douleurs. Les larmes s'échappèrent de ses yeux et coulèrent silencieuses le long de ses joues moites.

Il était plus de onze heures, lorsque Agarithe, alarmée de cette inexplicable perturbation dans les habitudes de sa jeune maîtresse, qui se couchait toujours à dix heures, prit sur elle de courir aux informations. Elle était endormie; et, comme si elle eût continué en rêve sa méditation mélancolique, ses pleurs ne s'étaient pas séchés. Agarithe la gronda, et la conduisit jusqu'à son lit en lui adressant de maternelles remontrances.

M. de Berlerault n'était pas plus gai. Cela ne tirait pas à conséquence chez lui, parce que les accès de ce genre étaient fréquents. Il ramena Sabine, et ne desserra pas les dents pendant le trajet. Sur le seuil de la maison, il rencontra Carina, aux mains de qui il remit l'enfant.

— Nous sommes rentrées plus tard que nous n'avions projeté; je vous prie de nous excuser, monsieur le vicomte, dit-elle.

Celui-ci fit un geste indiquant qu'il se souciait peu de ce retard, et il se préparait à entrer, Carina lui barra le chemin, en se plaçant devant lui.

— Malgré cela, ajouta-t-elle, je suis prête à vous soumettre les comptes du mois, si vous désirez les examiner ce soir, ainsi que vous en aviez manifesté l'intention.

— Je verrai cela demain, répondit le père de Sabine.

— Avez-vous besoin de mes services comme secrétaire?

— Pas aujourd'hui.

— Alors, reprit l'institutrice avec un petit sourire fin, vous allez vous asseoir sur un des canapés du salon, et me demander de vous jouer du piano?

— Non plus, miss Carina.

Digitized by Google

— Préférez-vous une partie d'échecs?

— Rien, dit assez sèchement M. de Berlerault; je me retire chez moi.

Ces quelques mots furent prononcés avec une nuance d'impatience qui coupait court à toute insistance, même aimable. Carina ne bougea pas cependant; elle baissa la tête avec dépit. M. de Berlerault, pour passer, fut obligé de la toucher légèrement au bras. Peu de minutes après, elle entendit au premier étage le bruit d'une porte qui se fermait avec violence. Soucieuse et absorbée, elle hésita un instant; puis elle saisit la main de Sabine, et l'emmena dans sa chambre. Là, elle la caressa et s'enquit avec une sollicitude affectueuse de l'emploi de sa journée. La petite fille le lui raconta dans le plus grand détail. Il n'y avait rien de bien intéressant dans ce compte rendu; néanmoins, quand Sabine eut dit que, vers le soir, la dame l'avait appelée et que son père l'avait conduite chez elle, Carina prêta plus attentivement l'oreille. L'enfant se plaignit qu'on l'eût beaucoup négligée. Son père avait causé avec la dame. Après avoir ri assez longtemps, ils étaient devenus tristes. L'institutrice remercia son élève par un baiser, la coucha et revint ensuite dans un petit salon du rez-de-chaussée, où elle achevait d'ordinaire la soirée avec sa mère, et quelquefois M. de Berlerault.

Il était rare qu'alors mistress Mudlett n'échangeât pas contre un roman l'éternel bas qu'elle tricotait à défaut de livre. La lecture était son occupation préférée. Elle dévorait tout, qu'elle comprît ou non. Aussi, elle avait entièrement épuisé le cabinet de lecture de Château-Chinon, et elle le recommençait. Pendant ce temps, Carina se mettait au piano, brodait ou jouait aux échecs avec son maître qui, depuis quelque temps, s'humanisait.

Carina, préoccupée, ne travaillait pas ce soir-là. L'habitude la poussa à prendre sa place accoutumée, à s'armer d'une aiguille et à déplier son ouvrage; ce fut tout. Au lieu de broder, elle suivait du regard avec un mystérieux intérêt tous les préparatifs que faisait sa mère pour s'installer convenablement. Elle la vit ainsi consacrer plusieurs minutes à approcher de la table, à proximité de la lumière, un large fauteuil, s'y asseoir avec satisfaction, baisser l'abat-jour de la lampe, étendre la main vers le volume qu'elle avait déposé à sa portée. Au moment précis où mistress Mudlett ayant savouré une prise de tabac, assujetti ses lunettes et passé sa langue sur ses lèvres avec sensualité, retrouvait, à l'aide d'un signet, le passage où elle en était restée, sa fille, ayant jeté autour d'elle un coup d'œil furtif, se rapprocha d'elle par un mouvement rapide et décidé.

— Mère, dit-elle à voix basse, as-tu entendu ce que disait Sabine?

— Mistress Mudlett fit avec dignité un geste qui témoignait

Digitized by Google

d'une indifférence absolue pour la conversation d'une fillette de cet âge.

— Il est quelquefois instructif de la faire causer, reprit Carina, répondant à cette pensée. Un enfant, dans son innocent babillage, en apprend souvent plus en cinq minutes qu'une grande personne en une heure... As-tu remarqué monsieur, ce soir?

— Il est dans ses humeurs noires; c'est pour moi un spectacle si pénible, que je l'évite quand il est ainsi. N'est-ce pas affligeant qu'un homme jeune et riche vive comme un ours au fond de sa tanière, se refuse tous les plaisirs, ne dépense rien et pleure toujours!

— Si tu l'avais examiné ce soir, tu aurais vu qu'il n'est pas chagrin.

— Qu'a-t-il, alors?

— Il est plutôt contrarié, je présume.

Un silence succéda à ce colloque. Mistress Mudlett qui, lorsque Carina s'était avancée, avait cru qu'elle voulait causer de choses plus graves et avait fermé le livre, s'apercevant de son erreur, le rouvrit. Mais la jeune fille s'en empara prestement, et le repoussa sur la table avec autorité. Aussitôt, elle reprit d'une voix plus basse, qu la vivacité rendait presque sèche :

— Tu ne vois donc rien?

Le ton de Carina, plus encore que ce qu'elle disait, avertit mistress Mudlett que son premier pressentiment était vrai. Elle écarquilla les yeux avec la pantomime de la surprise, et, croisant les bras sur ses genoux!

— Qu'y a-t-il donc? demanda-t-elle.

— Sabine m'a dit que son père l'a menée chez la voisine, et qu'elle y a joué toute seule avec Carlo.

Mistress Mudlett n'apprécia pas l'importance de cet incident, elle attendait visiblement des explications.

— Monsieur va rarement chez madame Simon. Il n'y a pas longtemps encore, il me consultait toutes les fois qu'il supposait que les convenances l'obligeaient à lui rendre visite. Depuis un mois, voici trois fois que nous nous absentons, et aucun de ces jours-là monsieur n'a manqué d'aller chez Julienne, sans me prévenir. Je l'ai su en interrogeant Sabine, à qui on n'avait pas fait la leçon pour qu'elle eut à être discrète. Chaque fois, j'ai eu soin, par des allusions adroites, d'informer monsieur que je n'ignorais rien; toujours il a paru fâché. Aujourd'hui encore, il a profité de ce que je n'étais pas ici, il se doute bien que je sais d'où il vient et il est de mauvaise humeur parce que je l'ai surpris en flagrant délit de cacho-

Digitized by Google

terie, attendu qu'il ne se soucie pas plus de me parler de cette visite que des précédentes.

Mistress Mudlett considéra sa fille, et, dans un sourire qui découvrit de longues dents jaunes, accompagné d'un clignement d'yeux d'une expression peu maternelle :

— Serais-tu jalouse, Carina mia? dit-elle.

Celle-ci haussa les épaules à cette supposition.

— Jalouse! répliqua-t-elle, je n'ai, grâces à Dieu, ni le droit ni l'envie de l'être. M. de Berlerault a toujours conservé le respect qu'il devait à l'infortune qui a frappé notre famille et à ma propre dignité. Jamais il ne s'est permis envers moi aucun écart aux plus strictes bienséances. Son honorabilité est au-dessus de tout soupçon. Et je lui suis reconnaissante de sa réserve. S'il s'était conduit autrement, je l'aurais eu promptement rappelé à lui-même : une femme comme moi n'accepte pas de positions fausses.

— Bien! ma fille.

— Je conviens que je n'ai pu me défendre d'éprouver pour ses souffrances une pitié sympathique. Il ne me l'a jamais demandée, ni directement ni indirectement, c'est pour cela que je la lui ai accordée presqu'à mon insu. Je lui ai caché cette disposition involontaire, tu n'en doutes pas, je l'espère... La vertu, la raison, la politique au besoin, s'accordaient pour me dicter la conduite à tenir, ajouta Carina avec un rire glacial et contenu.

La mère comprit toute la pensée de son enfant, car elle répondit aussitôt :

— Belle comme tu l'es, tu peux prétendre à tout... La femme de monsieur lui a légué de bien fâcheux souvenirs, ajouta la digne dame après une pause. Dans deux ou trois circonstances, il s'est élevé devant moi contre le mariage, avec une violence que je n'aurais jamais soupçonnée de la part d'un homme aussi phlegmatique en apparence.

— Ce sont les dispositions naturelles d'un esprit aigri par le chagrin. Elles n'ont quelquefois d'autres racines que l'amour-propre. Amener certains hommes à changer d'idées, est moins malaisé dans bien des cas que d'enlever une tache sur une étoffe, répondit nettement Carina.

— Rien n'est impossible à une femme jeune et jolie, dit mistress Mudlett.

— As-tu pensé, ma mère, que je me serais résignée à entreprendre, à mon âge, l'éducation d'une enfant aussi jeune, si je n'avais cru pouvoir compter un peu sur l'avenir? J'ai vingt-quatre ans; lorsque Sabine n'aura plus besoin de moi, j'en aurai trente-quatre au moins. Quelle perspective me sera encore ouverte alors, sinon celle de

Digitized by Google

végéter, misérable institutrice, en me traînant de famille en famille, obligée de subir toutes les humiliations d'une situation subalterne à laquelle ne se plient ni mes instincts, ni mes goûts, ni mon éducation?

— Pauvre chérie! c'est pour adoucir les derniers jours de ta mère, que tu as consenti à cela?... Dieu te récompensera.

— Sans doute... Un proverbe français très-sage dit aussi : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

— Eh bien! s'écria naïvement mistress Mudlett.

— J'ai, depuis longtemps déjà, conçu une espérance dont la réalisation, si elle est difficile, n'est pas absolument impossible. Tu la devines sans peine, je suppose. Voilà aujourd'hui l'unique chance sur laquelle repose l'enjeu de ma vie tout entière. Il faut que je réussisse. J'y consacrerai tout ce que j'ai d'énergie, et j'emploierai tous les moyens compatibles avec mon honneur.

— Ma fille! ma chère fille! tu étais née pour avoir une grande fortune! tu l'aurais, tu serais mariée richement déjà à quelque haut personnage de notre pays, si la main de Dieu ne s'était appesantie sur nous!

— Les récriminations ne nous rendront aucune parcelle des richesses dont nous avons été spoliées; je veux, moi, tout reconquérir... J'ai préparé la terre, semé le grain; la moisson mûrit... A présent, qu'il n'y aura bientôt plus qu'à recueillir la récolte, je suis assaillie d'indécisions étranges. Je tremble, j'hésite... J'ai peur. Un trouble mystérieux, en même temps qu'il me pousse en avant, toujours en avant, me retient comme l'invisible maillon d'une chaîne, si puissante que nul effort ne la briserait... Je suis proche du but, et n'ose faire pour le toucher le mouvement décisif. Et pourtant, dans deux mois, dans moins de temps peut-être, mon sort sera irrévocablement décidé...

La mère écoutait ce monologue (à proprement parler ce n'était pas autre chose), ébahie, lèvres béantes. Une poule qui, pendant de longs jours, a concentré la chaleur de ses ailes sur un œuf plein d'espérance et qui, la coquille enfin percée, au lieu de l'être chéri qu'elle attend, ne voit éclore qu'un canard, n'a pas de stupéfaction comparable à celle qu'éprouvait la bonne dame. L'œuf venait de s'ouvrir, et ce n'était pas Carina qui en sortait. Sa fille, à elle, n'eût pas proféré autant de paroles en une semaine. Elle se figurait la connaître, l'ayant nourrie de son lait et élevée avec sollicitude, son illusion fuyait tout à coup devant elle, avec la rapidité du ballon déjà dans la nue avant que l'œil ait eu le temps de suivre son vol. La question suivante, articulée d'une voix anxieuse et fébrile, lui produisit l'effet d'un coup de fouet à un cheval.

Digitized by Google

— Voyons, mère, as-tu été frappée par quelque chose d'anormal ou d'exceptionnel dans ma manière d'être ici?

— Non, répondit mistress Mudlett; tu es simple et naturelle.

— Merci! tu me soulages d'un poids énorme. Si tu ne t'es aperçue de rien, il n'y a pas de raison pour que Monsieur ait eu plus de perspicacité. Un point capital pour moi, était de ne pas éveiller sa défiance. Cette douleur qui l'absorbe exclusivement m'a aidée... Elle ne durera pas toujours.

— Qui sait? Pour ne citer qu'un exemple tiré de notre famille, Domenico Angeli, dont la sœur avait épousé en secondes noces le marquis Ostrazzo, des Marches, et qui fut la mère du célèbre marin dont le portrait est encore à Ancône, dans la galerie du légat, fut tellement désolé de la mort de sa femme, qu'il entra dans les ordres vers l'âge de quarante ans. Cela ne le consola pas. J'ai lu des lettres écrites par lui, où il exprimait toujours ses regrets avec la même vivacité. Mais il apprit à supporter la vie, car la sienne se prolongea près d'un siècle. Lorsqu'il mourut, en odeur de sainteté, il était cardinal. C'est un des plus illustres de nos ancêtres.

Carina n'écoutait pas, sans quoi elle eût élagué ces détails prolixes. A travers sa préoccupation, quelques mots de ce que dit sa mère lui parvinrent, et elle dit, répondant à sa propre pensée en réalité :

— L'envahissement des idées religieuses n'est pas à redouter pour Monsieur. Si, par suite d'un écart de raison improbable, la porte d'un couvent se refermait un jour sur lui, ce ne serait pas pour longtemps. Il jetterait le froc aux orties avant d'avoir commencé son noviciat. Je l'ai étudié, et je le connais. Il prétend détester le monde, n'en crois rien. Le mouvement, le bruit des conversations, le frôlement des robes de soie, l'agitation d'une fête, l'éclat des bougies, le miroitement des glaces, tout cela lui manque affreusement. — Et puis a-t-il assez d'initiative pour vouloir? J'en doute. Il ne sait pas donner un ordre. Dans sa voix, tantôt timide, tantôt trop brusque, ne vibre jamais l'intonation d'une résolution arrêtée. Sa volonté est capricieuse et flottante, elle a la tyrannie nerveuse de l'impatience, non le calme puissant de la force. Une autre mieux équilibrée la dominera toujours facilement, pourvu qu'elle respecte l'innocente manie commune aux vaniteux et aux faibles, celle qui consiste à être jaloux de ses prérogatives, et à faire de temps en temps de son autorité un étalage plus bruyant que dangereux. — L'imagination domine en lui; par conséquent, il devrait être expansif, c'est la loi générale. Il est, au contraire, concentré et peu communicatif. Je ne suis pas encore parvenue à pénétrer dans certains replis de son caractère, qui sont pour moi fermés comme par une barrière infranchissable, et j'ai constamment la crainte de me tromper dans mes

Digitized by Google

appréciations, parce que cet inconnu m'effraye. Qu'y a-t-il dans ces profondeurs inexplorées? Je l'ignore. On a beau diviser l'espèce humaine en classifications indiquées par ce qui est le plus saillant dans les aptitudes diverses, ce ne sont là que des notions vagues, applicables à toute une catégorie d'individus. Chacun de ceux qui la composent n'en est pas moins, à lui seul, un vaste champ d'études. Quand on a dit d'un homme, il est faible, rempli d'énergie, avare ou orgueilleux, a-t-on tout dit? Cela reviendrait à prétendre qu'on lit un livre à l'inspection de la reliure. On a seulement un point de repère. Et encore, il est sage de ne pas se fier aveuglément à lui, pour ne pas se fourvoyer, car il n'y a pas de caractères absolus et tout d'une pièce. Que de circonstances modifient l'impulsion native! donnent de l'énergie à la faiblesse, font momentanément de l'avare un prodigue et rendent humble les plus orgueilleux! Toujours, au fond de nous, quelque chose se meut d'un mouvement qui nous est propre. Quelquefois un coup d'œil le révèle, souvent aussi il se dérobe à l'observation la plus perspicace. Ce quelque chose est loin d'être secondaire pourtant, c'est ce qui constitue la personnalité, et d'une abstraction fait un homme. Je n'ai rien découvert encore en M. de Berlerault. Mes investigations n'ont abouti qu'à la certitude qu'il a un secret obstinément gardé. Lequel? Comment le savoir?... Monsieur a été autrefois fêté, recherché, choyé des femmes; j'en suis sûre. Il a eu des succès. Je ne puis dire de quelle nature, le secret est là. Mais ils étaient, j'en jurerais, le principal intérêt de sa vie. La preuve en est, que la moitié de son marasme tient à ce qu'il les a perdus. Je considère ce regret qui le ronge, comme un signe certain que, tôt ou tard, il tâchera de les ressaisir. Pour cela, il suffira de lui en préparer doucement les moyens, sans secousse et, au besoin, de lui forcer un peu la main. Je m'en chargerai le jour où je saurai ce que j'ai vainement cherché jusqu'ici : le mot de cette énigme.

Plus que jamais, mistress Mudlett était retombée sous l'impression du canard. Ses yeux jaunâtres traversaient d'un regard fixe les verres de ses lunettes, et couvaient sa fille avec un indicible mélange de stupeur et d'admiration. Lorsque celle-ci se tut, et, songeuse, appuya ses coudes sur la table, en enfouissant ses mains, qui étaient menues et blanches, dans ses épais cheveux noirs, elle prit la parole.

— Qui a pu te dire tout cela, chère enfant? demanda-t-elle.

Contre toute prévision, Carina entendit la réflexion et y répondit immédiatement :

— Personne. Et je suis aussi certaine de ce que j'avance que si c'était mathématiquement établi. Je t'étonnerai plus encore, en ajoutant que cet homme qui a la société en horreur, et qui mène l'exis-

Digitized by Google

tence d'un sauvage, a le culte de la vie de famille. Je ne m'arroge pas le mérite de l'avoir deviné; c'est lui qui me l'a avoué. Il ne sait pas ce que c'est; feu madame de Berlerault n'en avait pas le goût. C'est une raison pour que Monsieur, dont les désirs sur ce point n'ont pas reçu de satisfaction, poursuive opiniâtrément sa chimère, quand il en aura l'occasion. Eh bien, mère, lorsque, après six mois de séjour ici, j'ai été à même de constater que mes espérances n'avaient rien que d'abordable, je me suis tracé une ligne de conduite que je suis encore fidèlement. Elle est très-simple, la voici : m'attacher à éloigner de l'esprit de Monsieur, au cas où il serait disposé à en concevoir, toute arrière-pensée d'envahissement; me tenir strictement à ma place, réservée, froide, affectueuse sans spontanéité, toujours prête à lui obéir, pourvu qu'il ordonne. Les obliger à commander, est le plus sûr moyen de diriger les caractères faibles. Leur dicter les ordres qu'ils croient émaner d'eux seuls est élémentaire. Être là, infatigable et vigilante, muette et impassible, véritable statue qu'un signe de lui animât, je n'ai voulu être que cela. Pour juger si j'ai bien ou mal fait, compare ma position actuelle à ce qu'elle était à notre arrivée. N'ai-je pas beaucoup monté en grade? Est-ce que mes attributions ne sont pas aujourd'hui bien différentes de celles d'une institutrice? Chaque jour n'ajoute-t-il pas à mon importance dans la maison? Les comptes, qui ennuyaient Monsieur, je les vérifie. Je reçois les fermages. La dépense journalière, je l'écris et la règle. J'ai la disposition de la caisse, la clef est dans ma poche. Toute l'administration intérieure relève de moi. Les domestiques savent bien qui, au fond, est leur véritable maître; jamais je ne leur ai parlé de façon à leur faire supposer que je le sais mieux qu'eux. Ne suffit-il pas que mon pouvoir leur saute aux yeux? A quoi bon le manifester ostensiblement? Il est plus redoutable soupçonné et vague que bien précisé. Enfin je me suis avancée dans son intimité jusqu'à être à peu près son secrétaire, et je l'amène petit à petit à renoncer à l'isolement, en lui faisant de la musique, ce qu'il aime beaucoup quoiqu'il n'en convienne pas toujours, et en lui servant de partenaire aux échecs. Bientôt tous ces liens fragiles que je noue un à un autour de lui seront si solides que, pour s'en défaire, il faudrait les trancher. Mais on ne les coupe pas, ces nœuds-là; qui s'en laisse envelopper est leur esclave, et reste dans leur dépendance. J'attends que ces soins minutieux, derrière lesquels s'entrevoit une affection réciproque qui commence à grandir, soient parvenus à s'imposer à lui. De temps en temps, je m'éloigne sous quelque prétexte, comme aujourd'hui, pour le mettre à l'épreuve et constater la marche de mes progrès. Ils étaient très-sensibles il y a un mois. Depuis, je n'ai pas rétrogradé peut-être, mais je suis stationnaire. Cela provient de

Digitized by Google

ce que mon empire sur lui n'est pas encore suffisant pour empêcher qu'il ne m'échappe, et surtout qu'une autre me supplante...

— Quelle idée! ma fille, dit mistress Mudlett alarmée.

— Voilà le danger qui me menace. J'ai une rivale dans cette femme qui s'est établie à côté de moi, comme pour me braver!

— Y songes-tu, Carina? qui serait capable de lutter avec toi?

— Je te répète qu'elle est ma rivale... Et elle a sur moi un avantage considérable, celui de n'être pas sans cesse présente.

— Madame Simon n'a pas le projet de se remarier, chère enfant.

— Si elle ne l'a pas aujourd'hui, peut-on répondre qu'elle ne l'aura pas demain, en même temps que Monsieur? Elle est coquette par instinct, sans effort ni malice, avec une naïveté candide qu'on prendrait pour la nature même, qui l'est peut-être. De plus, elle est expansive, gaie, spirituelle et, en outre, sentimentale. M. de Berlerault est plus susceptible que qui que ce soit d'être séduit par ces dehors, qui l'affriandent précisément parce qu'ils lui font défaut. Je n'ai pas ces qualités-là, moi!...

— Tu en as cent autres plus précieuses.

— J'ai du moins le coup d'œil pour voir le danger, et assez de sang-froid pour en apprécier l'étendue et le combattre. M. de Berlerault ne me demande plus mon avis avant d'aller chez madame Simon. Il y va quand je m'absente. J'en conclus que je ne lui suis pas indifférente; autrement, il ne se cacherait pas de moi. Notre voyage d'aujourd'hui a levé tous mes doutes. J'en conclus aussi que Julienne lui plaît.

L'institutrice posa de nouveau ses coudes sur la table et, la tête baissée, elle recommença une méditation que mistress Mudlett respecta assez longtemps. Puis, avec le sourire ambigu qui avait, une fois déjà, paru sur ses lèvres :

— Carina, dit-elle si bas que sa voix n'était qu'un murmure, si je faisais un voyage? tu aurais plus de liberté d'action.

— Eh! non, répliqua vivement celle-ci, ta présence ici est indispensable... Au reste, peut-être le mal n'est-il pas tel que je le suppose en mettant les choses au pis. Il n'y a peut-être rien. Pour ce qui touche Julienne, je le saurai bientôt...

— Vicomtesse! ce serait un beau rêve! reprit mistress Mudlett, en embrassant avec attendrissement sa fille qui, elle, n'était nullement émue et réfléchissait.

PARSEVAL-DESCHÊNES.

La suite prochainement.

Digitized by Google

LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

III

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE[1]

VI

Ce fut le péril de cette situation qui amena le réveil. L'hétérodoxie manifeste, bien que discrète, de la philosophie régnante offrait aux catholiques désormais engagés à fond dans les grandes luttes de la liberté d'enseignement un argument trop décisif à l'appui de leurs réclamations, pour qu'ils négligeassent d'en connaître toute la valeur et de le retourner sous tous ses aspects. Ils reprirent intérêt aux questions philosophiques en les étudiant chez l'ennemi, et l'on peut dire qu'ils revinrent à la philosophie à travers la polémique contre l'éclectisme. Que dans cette mêlée ardente où figuraient à titres divers les mandements, les discours, les brochures, les articles de journaux, tous les coups fussent également mesurés et justes; que les combattants ne se trompassent jamais sur le meilleur point d'attaque; que jamais les principes, les pensées, les paroles de l'adversaire ne fussent forcés au delà de leur portée véritable, nul ne pouvait ni l'attendre ni l'exiger. D'ailleurs, quelles qu'aient pu être dans le détail les vivacités et les inexactitudes de la polémique catholique, on la trouvera, sauf dans quelques pamphlets sans autorité, singulièrement élevée et patiente, si l'on se souvient que c'était le temps où M. Michelet, M. Qui-

[1] Voir le *Correspondant* du 25 mai 1869.

Digitized by Google

net, M. Littré, M. Génin déclamaient ou écrivaient leurs leçons ou leurs livres contre les jésuites et, à travers les jésuites, contre l'Église ; le temps aussi — et j'en passe — où le livre *du Prêtre, de la Femme et de la Famille* et *le Juif errant* se faisaient écho l'un à l'autre. Quoi qu'il en soit, à travers ces combats on sentait de mieux en mieux la nécessité d'opposer une philosophie chrétienne à la philosophie rationaliste, et, pendant que les évêques se contentaient de signaler, selon leur devoir, les propositions antichrétiennes semées dans les livres officiels, d'autres écrivains catholiques commençaient à les discuter scientifiquement et à en appeler de la raison mal informée à la raison mieux informée, c'est-à-dire de la raison séparée et isolée à la raison éclairée des lumières de l'Évangile.

Le premier ouvrage considérable où le retour des penseurs chrétiens à la philosophie attira, en se manifestant sous cette forme, l'attention publique, fut l'*Essai sur le panthéisme*, de M. l'abbé Maret. A ce titre, et aussi par sa valeur propre, ce livre, qui fut le point de départ d'autres travaux remarquables du même auteur, a dans l'histoire de la philosophie de notre temps une véritable importance. L'auteur avait-il saisi le point juste et central du dissentiment entre l'école éclectique et le christianisme ? Il est permis d'en douter. Le panthéisme, comme je l'ai dit ailleurs, n'avait été pour le chef de cette école qu'une aventure et une étourderie de jeunesse ; bien peu d'années après en avoir répandu les formules, on en éprouvait quelque embarras ; on eût voulu ne les avoir point écrites, et, si on ne les effaçait pas par une de ces rétractations dont les exemples sont rares dans la nation des philosophes, on les atténuait par des explications qui ressemblaient fort à un désaveu. Mais ce qu'on ne désavouait pas, ce qui demeurait le premier article du symbole éclectique, c'était le rationalisme, c'est-à-dire la thèse de l'absolue indépendance de la raison humaine en présence de la religion, thèse qui elle-même ne pouvait se soutenir qu'à condition de nier non-seulement la réalité, mais jusqu'à la possibilité d'une religion divine. La polémique catholique, en portant tout son effort sur la question du panthéisme, négligeait donc un peu trop, comme eût dit un scolastique, l'*essence* pour l'*accident*. Mais, sauf cette réserve, elle avait surabondamment raison sur le terrain qu'elle avait choisi. Elle n'avait point de peine à montrer le panthéisme coulant à plein bord des lèvres de M. Cousin pendant la phase allemande de ses évolutions philosophiques, et il semblait qu'elle pressentît la seconde invasion des idées panthéistiques qui devait, quelques années plus tard, effrayer M. Cousin lui-même, et susciter en la personne du P. Gratry un si vigoureux adversaire. Si l'alternative qu'elle posait entre le panthéisme et le christianisme n'était pas peut-être aussi rigoureuse

Digitized by Google

qu'elle l'affirmait, du moins il était vrai, et il l'est encore, que les âmes en qui le sentiment du divin vit et agit avec quelque puissance ne trouvent guère à le satisfaire avec les formules abstraites et minces du spiritualisme séparé, et que si ce sentiment ne les conduit pas par la foi au Dieu vivant des chrétiens, il les pousse par le rationalisme vers le Dieu-nature et le Dieu-humanité du panthéisme. Enfin elle trouvait, dans la lutte qu'elle engageait, l'occasion de passer de la critique à l'affirmation en opposant à la conception panthéistique du monde et de Dieu la doctrine de la création, qui est le véritable centre de toute bonne métaphysique et qui n'a été introduite dans la philosophie que par le christianisme.

On recommençait donc à se servir de la raison pour combattre les erreurs de la raison ; et l'esprit qui avait inspiré les conférences de M. de Frayssinous prenait décidément, parmi les catholiques, le dessus sur l'esprit de l'*Essai sur l'indifférence*. On s'apercevait que la *misologie* — Platon appelle ainsi la mauvaise humeur des gens que la mauvaise philosophie dégoûte de toute philosophie — n'est bonne à rien, et qu'une raison libre et saine est le meilleur des préservatifs contre le rationalisme, qui n'est lui-même qu'une maladie et un asservissement de la raison. Les apologistes rentrèrent donc peu à peu dans le grand chemin traditionnel de la démonstration chrétienne ; et, quand l'incomparable éloquence du plus grand d'entre eux vint imposer l'admiration du christianisme à ceux même qu'elle ne parvenait pas à convertir, on vit bien, à l'accent du discours et aux procédés de la démonstration, qu'il ne s'agissait pas pour le P. Lacordaire d'arracher à l'esprit humain un aveu d'impuissance à l'aide d'arguments empruntés au scepticisme, mais de mettre à profit toutes ses lumières et toutes ses énergies, de faire ressortir toutes les affinités de l'ordre de la nature avec l'ordre de la grâce, d'amener la raison à reconnaître ses limites aussi loyalement qu'on lui reconnaissait son domaine, à saluer dans la foi non ce qui la détruit, mais ce qui la couronne, ce qui tout ensemble protége toutes ses affirmations et fixe toutes ses incertitudes. Désormais, quelques dissentiments d'école qui subsistent entre les écrivains catholiques sur l'origine des connaissances humaines et sur la part qu'il y faut faire soit à la tradition et au souvenir de la révélation primitive, soit à l'initiative et à la vertu propre de la raison, ce sera là, comme aux meilleures époques, le grand courant de l'apologétique chrétienne. A cet égard l'esprit du P. Lacordaire, qui avait déjà été celui de M. de Frayssinous, se retrouvera tout entier chez ses éloquents successeurs dans la chaire de Notre-Dame, et leur enseignement, comme le sien, sera le vivant commentaire de ces graves avertissements du concile d'Amiens où l'Église de France, d'accord avec l'Église uni-

Digitized by Google

verselle, se montre gardienne aussi jalouse des droits de la raison qu'elle est juge sévère des prétentions du rationalisme : « Qu'on « prenne garde, en attaquant le rationalisme, d'exagérer jusqu'à « l'impuissance, la faiblesse de la raison humaine. Que l'homme « jouissant de l'exercice de la raison puisse, par l'application de « cette faculté, atteindre et même démontrer plusieurs vérités méta- « physiques et morales, entre autres l'existence de Dieu, la spiritua- « lité, la liberté et l'immortalité de l'âme, la distinction essentielle « du bien et du mal, c'est la doctrine constante des écoles catholi- « ques. Il est faux que la raison soit absolument impuissante à ré- « soudre ces problèmes, que les arguments qu'elle emploie pour leur « solution n'aient point de certitude, et qu'ils soient détruits par des « arguments opposés d'une valeur égale. Il est faux que l'homme ne « puisse admettre naturellement ces vérités sans croire préalable- « ment, par un acte de foi surnaturelle, à la révélation divine. Il est « faux qu'il n'y ait pas des préambules de la foi naturellement con- « nus, et qu'il n'y ait pas des motifs de crédibilité par lesquels l'as- « sentiment à la révélation devient raisonnable. De telles erreurs « ébranlent, bien loin de l'affermir, la réfutation du rationalisme. »

VII

J'ai parlé de dissentiments d'école. Les dissentiments, ainsi que les controverses qui en naissent entre gens d'accord sur l'ensemble des grandes vérités, sont, à chaque époque, une partie considérable du travail philosophique. Ils contribuent plus qu'on ne croit à éclaircir les problèmes et à préparer les solutions ; ils sont pour la philosophie le signe de l'activité interne, comme la polémique contre les doctrines négatives est le signe de l'activité tournée vers le dehors. A la vérité, lorsque ces controverses portent sur des questions manifestement insolubles ou frivoles, comme celles où se complaisait la théologie byzantine des derniers jours du Bas-Empire, elles trahissent la décadence intellectuelle des peuples subtils et disputeurs qui ont perdu le sens des grandes choses et ne savent plus appliquer qu'aux petites une curiosité redevenue enfantine. Mais lorsque les questions sont hautes et sérieuses, lorsqu'il y a lieu d'espérer que l'observation et le raisonnement pourront conduire à les résoudre, ne fût-ce qu'en partie, lorsque d'ailleurs les débats qu'elles soulèvent peuvent être circonscrits dans des limites telles que les vérités nécessaires demeurent intactes quelque solution qu'on adopte, il n'y a là qu'un noble exercice de la liberté intellectuelle, et l'É-

Digitized by Google

glise y assiste en témoin bienveillant et attentif, n'intervenant pour avertir les combattants que si quelqu'un d'eux, dans le feu de la lutte, prend, sans s'en apercevoir, une position qui compromet soit les devoirs de la raison auxquels elle ne souffre pas qu'il soit porté atteinte, soit l'intégrité de la doctrine divine dont le dépôt lui a été confié.

L'Église ne s'est point départie de cette sage et libérale conduite dans la controverse engagée sur la question du traditionalisme. Tant que les traditionalistes se sont bornés à exploiter la partie du champ philosophique dont M. de Bonald avait fait son domaine particulier, à mettre en lumière la part considérable que l'éducation, la société, le langage, la transmission héréditaire des notions et des croyances peuvent revendiquer dans le développement de chaque intelligence humaine, tant qu'ils se sont contentés de commenter sur un ton peu bienveillant pour la philosophie et de pousser jusqu'à leur dernière limite de sévérité, et même un peu au delà, les remarques profondes de saint Thomas sur la faiblesse, les bévues, le développement tardif, l'influence infiniment circonscrite de la raison individuelle appliquée à la connaissance des vérités de l'ordre moral, tant que leur mauvaise humeur contre la raison philosophique ne s'est point traduite par une série d'affirmations dogmatiques, l'Église a laissé dire. Mais lorsque la tendance est devenue doctrine, lorsque cette doctrine a été la condamnation de la méthode rationnelle constamment suivie par l'apologétique chrétienne en présence de l'incrédulité radicale, lorsqu'elle a été visiblement le scepticisme, l'Église est intervenue, au grand profit du débat qui s'égarait et de la philosophie chrétienne qui allait être compromise; et son intervention, qui s'est bornée à remettre sous les yeux des deux partis les principes que l'un d'eux commençait à oublier, n'a, comme tout le monde peut le voir, ni effacé la diversité des tendances, ni empêché la controverse de se poursuivre en tout ce qui était controversable.

La question du traditionalisme, qui touchait aux rapports de la religion et de la philosophie, avait fait quelque bruit en dehors des écoles catholiques, et nous en trouvons un écho, très-lointain, dans le rapport de M. Ravaisson. La question toute métaphysique de l'ontologisme a passé toute entière par-dessus la tête des spiritualistes séparés qui, sauf M. Ravaisson, ne se soucient guère de métaphysique.

Il s'agissait de préciser la relation intellectuelle qui, dans la connaissance de Dieu, s'établit entre Dieu lui-même et la raison humaine.

Digitized by Google

Les ontologistes prenaient pour point de départ de leur recherche la distinction, fondamentale dans les écoles qui se rattachent à Platon, de l'expérience et de la raison, et l'impossibilité absolue de ramener à une origine expérimentale soit les idées absolues, soit les vérités éternelles. Ceux de mes lecteurs qui n'ont pas tout à fait oublié la première partie de ce travail savent que je suis aussi loin que possible de critiquer ce point de départ. De là ils concluaient, avec saint Augustin, saint Bonaventure, Fénelon, Bossuet et tous les philosophes de la même grande lignée, que ces idées et ces vérités nous les voyons en Dieu. Mais Bossuet ajoute : *en Dieu, d'une certaine manière qui nous est incompréhensible;* et le péril auquel beaucoup d'ontologistes ont succombé était d'oublier cette prudente réserve, qui n'est que la conscience des limites de la raison, et de vouloir comprendre l'incompréhensible. Nous les voyons en Dieu, ont-ils dit, parce que nous voyons Dieu. Non-seulement nous voyons Dieu, mais la connaissance immédiate, au moins habituelle, de Dieu est essentielle à l'esprit humain. La première de nos idées, non-seulement en dignité, mais en date, est l'idée de Dieu, qui est la vue de Dieu. En voyant Dieu, nous voyons implicitement tout le reste; toutes nos idées ne sont que des modifications de l'idée de Dieu en tant qu'Être. Visiblement l'ontologisme poussé jusque-là (et chez quelques-uns il allait plus loin encore) se heurtait contre un fait de conscience, à savoir que nous n'avons pas la vision de Dieu, que l'acte par lequel nous acquérons une connaissance très-certaine de son existence et de ses attributs, n'est pas une perception immédiate de son essence, mais un mouvement qui nous fait remonter des effets à la cause : effets qui sont, hors de nous, la nature; en nous, l'idée de l'infini et des vérités éternelles. Or ce fait de conscience est en même temps une partie de la doctrine catholique, laquelle enseigne, d'une part, l'invisibilité de Dieu pour toute créature réduite à ses propres forces (*invisibilia Dei*, dit saint Paul; et il ajoute, décrivant avec une précision admirable le mouvement de la raison, *per ea quæ facta sunt manifesta conspiciuntur*) ; d'autre part, la distinction, non de degré, mais de nature, entre la connaissance médiate de Dieu, que l'homme peut avoir ici-bas, et la connaissance immédiate, l'intuition face à face qui est réservée à l'immortalité bienheureuse. Là où cette distinction a été soit effacée, soit menacée, là où cette prétention de la raison à la vision immédiate de Dieu a été soit énoncée formellement, comme dans une des propositions que je viens de rappeler, soit assez clairement contenue dans les principes d'une doctrine psychologique ou métaphysique pour qu'il fût possible de l'en extraire par voie de conséquence légitime, l'Église a dû sortir de son silence. Les avertissements

Digitized by Google

qu'elle a donnés pour maintenir la double distinction de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, de la vie présente et de la vie future, ont été pour la philosophie chrétienne une sauve-garde contre la séduction inaperçue d'une tendance néo-platonicienne au bout de laquelle étaient le rationalisme et le panthéisme; elles n'ont en rien entamé le droit toujours reconnu de préférer en psychologie l'esprit de Platon à celui d'Aristote, droit dont presque tous les Pères de l'Église, tous les grands mystiques, tout le dix-septième siècle ont largement et librement usé.

VIII

C'est à la grande famille chrétienne des platoniciens sages qu'appartient le philosophe illustre dont nous devons nous occuper en terminant cette étude.

Le mérite le plus apparent du P. Gratry, c'est qu'il est un grand écrivain. Je ne dis pas « un homme qui sait écrire, » et bien écrire; je dis, parce que c'est la vérité, « un grand écrivain, » de cette famille qui est la sienne, la famille de Platon, de saint Augustin, de Malebranche. Il écrit avec toute sa pensée et avec toute son âme, avec une précision mathématique et théologique, avec une émotion qui est lumière en même temps que chaleur, avec une poésie très-originale et très-dégagée du clinquant romantique, et qui a, dût-on s'étonner de ce que je vais dire, sa double source très-visible dans la métaphysique et dans la science. J'entends répéter partout que le commerce intime des idées métaphysiques donne à l'esprit des façons de penser et de dire abstraites et froides, et que la science est condamnée à tuer la poésie. Les livres du P. Gratry sont bien faits pour corriger ce préjugé vulgaire, et pour montrer que la vraie métaphysique et la vraie science font précisément le contraire. La première suit un mouvement en haut qui la rapproche à chaque pas de la source éternelle de toute vie, de tout amour, de toute beauté, de tout idéal; la seconde livre à l'intelligence d'immenses richesses où la poésie peut puiser à l'aise de splendides images. Il n'est pas de lecteur du P. Gratry qui n'ait dans la mémoire, et dans l'oreille aussi, — car son style est une musique en même temps qu'une peinture, — quelqu'un de ces développements purement métaphysiques, quelqu'une de ces comparaisons purement et précisément scientifiques où l'éloquence est bien le produit direct de la métaphysique et la poésie le produit direct de la science, mais de la métaphysique et de la science dans une âme éloquente et poétique, c'est-à-dire dans

Digitized by Google

une âme qui a un cœur. Pour tout dire, je ne connais point de style qui plus que celui-là soit l'homme, et c'est pour cette raison que je m'y arrête. « Plus un mot, » disait Joubert, « ressemble à une pen-« sée, une pensée à une âme, une âme à Dieu, plus tout cela est « beau. » Le P. Gratry aime cette pensée, aimable en effet et profonde, et la cite souvent. Il faut la citer à propos de son style. Dire qu'il procure du plaisir n'est rien : il faut dire qu'il exerce une action. Qu'on en lise cinquante pages de suite, avec simplicité, sans parti pris d'aucune sorte, il est infaillible qu'on éprouvera une secousse, qu'on ressentira la communication d'un élan, qu'on aura le cœur plus en haut — *cor sursùm* — après qu'avant la lecture. Cela, tout seul, est déjà un grand service rendu à la vraie philosophie ; car cela nous donne, ne fût-ce que pour une heure, ce dont nous manquons le plus pour être de vrais philosophes.

Le P. Gratry en a rendu d'autres dont celui-ci est, pour ainsi dire, l'image sensible, mais partielle et incomplète.

Le premier en date, et qui se prolonge par un écrit d'hier, c'est sa polémique contre une des formes les plus audacieuses et naguère encore les plus menaçantes et les plus contagieuses de l'esprit négatif, l'hégélianisme et ses ramifications françaises. Il n'y a pas d'exemple d'une campagne plus triomphante ; et nous avons le droit de remarquer que, comme, en 1800, la réaction contre le règne du sensualisme commença par des plumes chrétiennes, c'est aussi du milieu de nous qu'est parti, en 1850, la première grande résistance à l'invasion de la sophistique. La contradiction radicale qui est le fond même du panthéisme et qui le pousse logiquement vers l'athéisme et vers la destruction de la raison, a été mise à nu et décrite dans son type le plus complet ; et c'est pour toujours ; et désormais si quelqu'un veut être panthéiste, il ne peut plus ignorer à quel prix il le sera.

Mais quelle que soit la vigueur et la pressante dialectique du P. Gratry dans la controverse, la lutte n'est qu'un accident de sa vie philosophique ; sa vocation, sa passion, c'est l'établissement direct de la vérité dans les âmes.

Pour y parvenir, il estime qu'il faut renouveler la logique. Non pas en la retournant comme Hegel, qui supprime le principe de contradiction et prend à rebours la dialectique platonicienne, mais en la complétant de telle sorte qu'elle ne soit plus, comme disait Leibniz, *l'ombre seulement de ce qu'elle doit être.* Ce qui manque à notre logique, disons mieux, ce qui manque à notre philosophie, à celle qui règne encore dans toutes les écoles qui ne sont pas chrétiennes, c'est de comprendre que la vérité philosophique, la vérité sur Dieu, l'âme et le devoir, ne peut pas être la conquête de la rai-

Digitized by Google

son isolée et abstraite, mais de l'âme tout entière, de l'âme qui veut et aime comme de l'âme qui conçoit et raisonne; que l'obstacle à l'entrée de la lumière dans l'esprit n'est pas dans l'esprit lui-même, qui est fait pour elle, mais dans la volonté qui s'en détourne et dans le cœur qui aime ailleurs. « Ce que l'on ne sait pas assez, » dit très-bien le P. Gratry, « c'est que pour bien recevoir de Dieu les « semences de vérité, la première disposition est une disposition « morale. Ce qu'il faut appliquer d'abord aux données de la vérité, « que Dieu ne cesse de semer dans notre âme, ce n'est pas notre « esprit, mais notre volonté; et, selon la parole éternelle du maître « des hommes, parole beaucoup trop peu comprise encore, il faut « FAIRE en soi-même la vérité avant de la connaître. *Qui facit veri-* « *tatem venit ad lucem.* Il semble que la lumière se sème dans la « volonté et se recueille dans l'intelligence. Que serait donc l'art « de penser et d'arriver au vrai, s'il omettait d'initier l'homme à « cette première et fondamentale condition de toute pensée menant « au vrai? »

Cela veut-il dire qu'il y a des règles, des procédés, des artifices et des recettes scolastiques de logique morale? Des règles assurément; des recettes et des artifices, en aucune manière. Les règles, ce sont simplement les lois de la morale; et ces lois généreusement observées donnent à la volonté une rectitude, au cœur une pureté qui sont les conditions morales de la possession du vrai. L'âme de l'homme, disent les mystiques chrétiens, est un miroir où la vérité divine se reflète; si le miroir est terni, l'image ne s'y produit pas, ou s'y produit défigurée. Voilà ce qu'il faudrait comprendre. Et il faudrait comprendre aussi que des deux procédés essentiels de la raison, le premier, qui est le syllogisme, trouve toujours en nous-mêmes des sophistes qui le faussent toutes les fois que quelque passion est en jeu; et que le second, qui est, et qui est proprement le mouvement de l'âme vers Dieu, est affaibli, paralysé, brisé dans les âmes qui n'aiment point le bien dont Dieu est la réalité souveraine, et le devoir dont Dieu est la source; combien plus dans les âmes qui haïssent le bien et le devoir! Surtout il faudrait comprendre que si l'âme, par indifférence aux choses supérieures, par l'attrait servilement suivi des choses sensibles, par la lâcheté de la volonté en présence des passions, par l'habitude du vice, a laissé s'affaiblir ou s'éteindre en elle la vie spirituelle et la vie morale, elle ne livrera plus à l'observation psychologique, qui est la racine de toute la philosophie, qu'un sujet mutilé d'où auront disparu les principaux phénomènes qu'il s'agissait de décrire et de comprendre. Dès lors, la science fondée sur ces données incomplètes sera toute négative; elle niera les idées suprasensibles, parce que l'âme a cessé de les voir et a brisé

Digitized by Google

en elle-même le ressort qui permet de les atteindre; elle niera le devoir, parce que l'âme insensée ne veut plus de règle et a dit dans son cœur : *Il n'y en a point;* elle niera le dévouement, parce que l'âme ne connaît plus que l'égoïsme; elle niera la liberté, parce que l'âme est asservie. Disons-le hardiment, dût M. Taine en sourire : De tous les services qu'on peut rendre à la philosophie, si malade parmi nous, le plus grand et le plus urgent de beaucoup est de lui persuader qu'elle restera stérile, abstraite, inerte, inefficace, tant qu'elle ne se sera pas soumise à une discipline morale, tant qu'elle n'aura pas accepté, comme première et essentielle condition de la découverte du vrai, le devoir intellectuel de pratiquer les vertus que Platon appelle si bien *vertus purificatives*. La logique du P. Gratry lui rend ce service, si elle le veut accepter, avec une force scientifique et une virile tendresse qu'aucun livre de ce temps n'égale. Elle est à ce titre un *novum organum;* et s'il nous est donné d'assister à quelque grand rajeunissement des études philosophiques parmi nous, elle en sera certainement le point de départ[1].

Comme elle est un manuel de méthode morale, elle est aussi non un manuel, mais une théorie des deux procédés par lesquels l'esprit passe en philosophie du connu à l'inconnu : la déduction qui va du même au même, ou plutôt du tout, qui est le genre, aux parties qui sont les espèces; et l'induction métaphysique, qui élève la raison du fini à l'infini et de l'imparfait au parfait, par l'effacement de toute limite et de toute imperfection. J'ai essayé d'établir que ce second procédé, décrit pour la première fois par Platon, contesté par Aristote, appliqué depuis par tous les vrais métaphysiciens, analysé par le P. Gratry avec une profondeur et une splendeur toutes nouvelles, est le vrai passage du *moi* et de la nature à Dieu; qu'il est par conséquent pour la théodicée le procédé fondamental, nécessaire, impossible à suppléer par quelque autre que ce puisse être; qu'Aristote, qui le conteste, n'est un grand métaphysicien que parce qu'il s'en sert, et dans la mesure où il s'en sert; que M. Ravaisson, qui a renouvelé contre lui les critiques d'Aristote, en y joignant une objection nouvelle, n'a pu réussir ni à l'ébranler ni à s'en passer pour son compte. Il reste vrai que la maxime : *Natura non facit saltum*, con-

[1] Nous devons signaler, comme un pas dans cette voie trop peu suivie, un livre délicat et élevé de M. Charaux, intitulé : *la Pensée et l'amour*, et dont la partie principale est une étude sur la méthode morale. On nous permettra d'ajouter que, nous-même, soit dans notre *Théodicée*, soit dans nos autres écrits, nous nous sommes constamment attaché à mettre en évidence les conditions morales de la découverte du vrai. Enfin et surtout l'admirable livre de M. Aug. Nicolas, l'*Art de croire*, n'est autre chose qu'une grande expérience de méthode morale, appliquée à son plus grand objet, et réussissant à coup sûr si toutes ces conditions sont loyalement observées.

Digitized by Google

tradictoire, selon M. Ravaisson, à l'idée de la transcendance dialectique, est sans application quand il s'agit de dépasser la sphère de la nature, laquelle, dans ce qu'elle a de plus élevé, est encore à une distance infinie de l'infini; que nier la dialectique, qui va par « sauts, » par « élans, » par « bonds, » expressions familières au P. Gratry et malsonnantes à son savant critique, c'est nier cette distance infinie, et que la nier, c'est mettre ou l'infini dans le monde ou la limite en Dieu.

De ce que le P. Gratry a le culte de l'induction, de ce qu'il travaille avec une application extrême à mettre en lumière ses caractères, sa portée, son rôle dominant en métaphysique, suit-il qu'il ignore la valeur et conteste la légitimité du procédé déductif? M. Ravaisson lui adresse ce reproche, qui serait, s'il était fondé, d'une gravité extrême. Selon l'auteur du Rapport, « le P. Gratry croit trouver une « relation intime entre le système hégélien de l'identité universelle « et la méthode de déduction, » et pense que « celle-ci mène à celui-« là. » J'ouvre donc la *Logique* du P. Gratry, et j'y trouve premièrement un éloge du syllogisme (ou forme régulière du raisonnement déductif) à réjouir le cœur du plus décidé scolastique. J'y trouve secondement que le premier reproche adressé à Hegel est d'avoir « détruit le procédé syllogistique (ou déductif) et la raison, en dé-« truisant le principe de l'identité ou de contradiction » sur lequel ce procédé repose. J'y lis troisièmement tout un chapitre destiné à expliquer, — par des considérations sur la valeur desquelles nous n'avons point à nous prononcer et que le P. Gratry d'ailleurs ne présente qu'avec une modeste réserve, — comment dans le syllogisme tout n'est pas identité, et comment le passage que la déduction opère n'est pas rigoureusement et exclusivement du même au même.

Selon M. Ravaisson encore, « le P. Gratry voudrait qu'on n'em-« ployât en philosophie que l'induction. » J'ouvre le traité de la *Con-« naissance de Dieu*, et j'y lis que la raison en possession d'un seul « des attributs de Dieu, tient les autres, et les peut déduire tous « du premier par syllogisme, et que faire ce travail est le plus « simple et le plus excellent exercice de raisonnement pur qu'il soit « possible de proposer. » Plusieurs jugeront — et peut-être serais-je du nombre — que c'est exagérer quelque peu la puissance du syllogisme, et que pour déduire d'un attribut de Dieu un second, puis un troisième, il faut une autre donnée, — et celle-ci fournie par l'expérience, — que la connaissance du premier. Mais à coup sûr il n'y a pas d'apparence que ce soit supprimer la déduction. Manifestement, il y a là de la part de M. Ravaisson une pure inadvertance qu'il suffit de lui signaler, et ce sera pour la prochaine édition de

Digitized by Google

son Rapport la matière d'un *erratum* que sa parfaite loyauté ne fera point attendre.

Cette critique écartée, oserai-je dire au P. Gratry que son admirable théorie de l'induction me semble appeler un dernier perfectionnement? Il est incontestable que l'induction, et l'induction seule, nous donne l'idée de Dieu, et que dans le mouvement de transcendance qui la constitue il n'y a pas trace de syllogisme. Est-il également vrai que ce mouvement garantisse par lui-même la réalité de son objet; qu'il soit par lui-même, comme le P. Gratry l'enseigne, un raisonnement et une preuve? Je fais plus qu'en douter, et je vois clairement l'autre procédé de la raison, le procédé déductif, intervenir lorsqu'il s'agit, comme il s'agissait pour Descartes, de passer de la conception à l'affirmation, et de s'assurer que l'idée de Dieu n'est pas un idéal chimérique, une fiction sans réalité, mais l'idée d'une réalité vivante et souveraine. Que faisons-nous alors, et que faisait Descartes? Nous invoquons un principe qui, aussi bien que le principe d'identité, base des raisonnements algébriques, s'impose à nous comme évident, universel et nécessaire, le principe de causalité en vertu duquel tout phénomène suppose une cause, non pas une cause quelconque, mais une cause adéquate. Au nom de ce principe, nous cherchons la cause adéquate de ce phénomène, qui est l'idée de l'infini en nous. Nous la demandons en vain à ce fini qui est la nature, en vain à ce fini qui est le *moi*, en vain à un fini quel qu'il soit et quelque transformation que nous lui fassions subir. Toute cause finie ainsi écartée comme inadéquate, la cause infinie demeure, comme rendant seule raison du phénomène; et, par une application nécessaire du principe de causalité, nous affirmons que l'idée de Dieu en nous suppose la réalité de Dieu hors de nous. Il est clair qu'ici nous faisons un syllogisme; car de cette *majeure universelle* qui est le principe de causalité, nous avons déduit, au moyen de cette *mineure* qui est l'idée de Dieu, la réalité de Dieu, seule cause adéquate de l'idée. L'induction a donné cette mineure, qui n'est autre que le fait de la transcendance, du mouvement de la raison vers l'infini. Le syllogisme, en vertu de l'axiome, a donné la conclusion. Et c'est ainsi que dans l'affirmation de Dieu, les deux procédés de l'esprit sont en acte et concourent à un résultat qu'on attendrait en vain de l'emploi isolé de l'un ou de l'autre. — En proposant au P. Gratry de compléter ainsi sa haute doctrine, il me semble que je suis en plein accord avec l'esprit général de sa philosophie, qui recommande d'aller à Dieu par toutes les forces de l'âme, c'est-à-dire, dans l'ordre intellectuel, par toutes les forces de la pensée[1].

[1] Il me semble aussi que je conduis à leur conséquence légitime ces paroles de la *Connaissance de l'âme :* « Il y a deux axiomes nécessaires, irréductibles,

Digitized by Google

En tout ce que j'ai rappelé des travaux du P. Gratry, le souffle et l'accent de la philosophie chrétienne se font aisément reconnaître. Dans les questions mêmes qui sont du ressort de la raison naturelle, et qui ne dépassent pas, selon son expression, le premier degré de l'intelligible divin, le mot de M. Guizot reste vrai : Les chrétiens seuls ont le Dieu vivant.

Eux seuls ont donc la philosophie vivante ; eux seuls surtout passent du premier degré de l'intelligible divin au second ; et ce sera dans l'avenir la meilleure gloire du P. Gratry, comme c'est dès à présent son plus beau titre à notre reconnaissance, d'avoir donné avec plus de précision et d'éclat qu'aucun philosophe depuis saint Thomas la théorie de ce passage qui conduit infailliblement la raison au christianisme, lorsque la raison veut jouer tout à fait franc jeu. Ce passage est un sacrifice, il le sait et le proclame : sacrifice du *moi* qui veut se faire centre et qui veut se faire Dieu ; sacrifice de l'orgueil qui préfère au mystère proposé par la raison divine l'absurde où il se jette par sa propre déraison humaine. Mais ce sacrifice est la lumière, et la vie, et le salut ; car ce que la raison sacrifie, c'est la négation, c'est la limite, c'est le préjugé qui l'enferme dans sa sphère étroite et solitaire ; c'est en un mot l'obstacle. Ce qu'elle gagne, c'est de posséder et de sentir en soi la vie divine par une expérience qu'on est mal venu à récuser quand on n'a pas voulu la faire, de se posséder elle-même dans sa plénitude, de posséder les vérités de son domaine dans une paix que rien ne peut troubler et dans une lumière qu'elle ne leur connaissait pas. Toute la philosophie du P. Gratry conduit à ce passage : en quoi elle est l'image fidèle de la raison elle-même qui, dès qu'elle est saine, sincère et purifiée, y entre à pleines voiles.

Et ç'aura été la mission principale, providentielle en vérité, de ce grand esprit, si aimable parce qu'il sait si bien aimer les hommes, de se tenir à l'entrée de ce passage que notre temps a tant de peine à franchir, et d'être une voix redisant avec l'accent du cœur et avec l'autorité de la science qu'il doit cependant être franchi, si l'on veut vivre ; qu'il peut l'être, qu'il l'a été, et qu'au delà il y a de nouveaux cieux et une nouvelle terre vainement cherchés ailleurs. On se divisera sur la valeur de telle ou telle des doctrines particulières du

« formes innées de la raison : l'un qui construit les unités consubstantielles par « voie d'identité, l'autre qui construit les unités hiérarchiques par voie de transcen- « dance ou de causalité. Les raisonnements algébriques sont des syllogismes qui « procèdent par voie d'identité. Le raisonnement qui affirme Dieu est un raisonne- « ment qui procède par voie de causalité, et qui se ramène à cette formule in- « destructible : *le mouvement de transcendance ne peut exister que parce qu'il « y a un objet transcendant.* »

Digitized by Google

P. Gratry; on lui contestera sa doctrine du calcul infinitésimal; dans sa psychologie on relèvera, à côté de vérités très-fécondes, d'analyses très-délicates et très-neuves, quelque abus de l'analogie, quelques hypothèses où la poésie a plus de part que la science; dans sa philosophie de l'histoire on discutera certains jugements historiques, certaines appréciations du présent, certains motifs d'espérance, certaines confiances peut-être trop promptes aux vertus morales de l'économie politique : tout cela est livré aux disputes des hommes. Mais de plus en plus, à mesure que se dessineront les périls de la société et de la raison modernes, à mesure qu'en présence de ces périls, l'aveu des seuls remèdes qui puissent nous sauver s'imposera même aux plus aveugles, il faudra bien reconnaître qu'il y avait vu clair; qu'il était bien vrai que la morale est la loi de l'histoire ; que celui-là seul vient à la lumière qui *fait la vérité;* qu'il n'y a, loin du Christ, ni progrès possible ni garantie contre la décadence; que toute liberté qui n'est pas chrétienne expire dans l'égoïsme ; que si la philosophie est méprisable qui ne va pas jusqu'au Dieu de la raison, la philosophie est stérile et mutilée qui ne va pas jusqu'au Dieu de l'Évangile.

IX

Il est temps de résumer et de conclure.

« La situation actuelle, disais-je dans la seconde partie de ce travail, est déjà assez ancienne pour qu'on soit revenu de la première surprise qu'elle avait causée à plusieurs, et pour qu'on puisse pénétrer sa signification véritable. Si les suites en sont obscures encore, les antécédents en sont connus et les causes en peuvent être déterminées. » En rappelant ces antécédents nous croyons avoir déterminé les causes ; nous espérons même avoir répandu sur l'obscurité des suites ce que le spectacle du présent et la méditation du passé peuvent faire jaillir de lumière sur l'avenir, toujours incertain, qui dépend du choix libre des volontés humaines ; et nous pouvons dire avec certitude que ce regard, reporté du présent et du passé sur l'avenir, contient une espérance et un avertissement : une espérance quant à ce qu'il nous permet de prévoir, un avertissement quant à ce qui nous demeure caché.

L'espérance, c'est que les doctrines négatives seront vaincues tôt ou tard.

Entre la philosophie qui tend au vrai par l'élan de la raison et la pseudo-philosophie qui va à la négation par impuissance ou répugnance à s'élever, il ne se peut pas qu'il n'y ait des rencontres. L'an-

Digitized by Google

tiquité en a vu deux qui comptent parmi les plus illustres : la lutte de Socrate contre la sophistique, la lutte des stoïciens contre l'épicuréisme. Quelle en a été l'issue, à quels rangs de leur estime la postérité et, avant elle, les contemporains, ont placé les tenants des deux causes, nul ne l'ignore; car ces querelles d'idées furent de celles qui font presque autant de bruit dans le monde que les combats du glaive. A ne regarder que le versant antique de l'histoire, il demeure vrai que les triomphes de la philosophie qui affirme le vrai et ceux de la philosophie qui le nie ne sont pas des alternatives inégales, des *ricorsi* aveugles qui puissent nous tenter d'attribuer même valeur aux ténèbres et à la lumière. Il demeure vrai que l'esprit public a toujours su faire le départ des vrais et des faux philosophes; qu'il a toujours infligé aux seconds un mépris égal à son respect pour les premiers; qu'il a toujours été, dans l'intimité de sa conscience, du parti de ceux qui lui donnaient des leçons sévères et travaillaient à le purifier en l'élevant, contre ceux qui l'abaissaient en le flattant et en promettant de l'affranchir; et qu'enfin il y a là deux lignées qu'il n'a jamais confondues. Mais cette loi a trouvé dans les temps modernes, dans notre siècle lui-même, une application plus vaste et plus instructive encore. Aucun triomphe n'avait été plus insolent et plus scandaleux, aucun n'avait paru plus universel et plus définitif que celui de la grande et bruyante sophistique du dix-huitième siècle. Aucune chute ne fut plus éclatante et plus profonde. Est-il vrai qu'à la fin de ce siècle la domination du sensualisme, je dis du sensualisme suivi jusqu'à ses dernières conséquences, était plus générale, plus acceptée, plus paisible qu'à aucune autre époque de l'histoire? Est-il vrai que la philosophie, de plus en plus enfoncée dans le côté physique des choses, était en train de se dissoudre, et que c'en était fait de la métaphysique qui affirme Dieu, de la psychologie qui affirme la liberté, de la morale qui affirme le devoir? Est-il vrai que, parmi ce grand silence de toute voix généreuse, commençait dans l'ombre, et bientôt éclata dans la lumière, une magnifique réaction de la raison humaine, qui se sentait étouffée et ne voulait pas périr? Est-il vrai qu'en peu d'années le sensualisme, souverain la veille, fut banni et honni par la conscience publique, vaincu et détruit par la philosophie? Est-il vrai qu'il succomba tout à la fois sous la révolution du mépris, qui commença l'œuvre, et sous la révolution scientifique qui l'acheva? Et si cela est vrai, si cela est l'histoire de notre temps, comme celle des temps qui nous ont précédés, qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce que cela annonce? Cela veut dire que nous sommes ici en présence non d'un accident, mais d'une loi; d'une loi qui est une condition d'existence pour l'esprit humain, destiné à périr si les négations qui le tuent

Digitized by Google

n'étaient pas elles-mêmes destinées à succomber. Et cela annonce aux doctrines de tout nom et de toute provenance qui restaurent aujourd'hui ces négations défraîchies le sort qui les attend tôt ou tard, le sort des sophistes, le sort d'Épicure, le sort d'Helvétius et de la Mettrie, la chute dans la honte, et l'impuissante colère de voir debout, vivantes et triomphantes, les vérités qu'elles croient avoir mises au tombeau.

Voilà l'espérance, et voici l'avertissement.

Les vérités qui sont le fond et l'honneur de la raison humaine vaincront tôt ou tard. Il se peut donc que ce soit tard, et que leur victoire soit précédée d'une nuit où elles sembleront disparaître, où toute une génération d'âmes humaines, où plusieurs peut-être marcheront sans leur lumière, sans principes, sans vertus, sans espérances. De qui cela dépend-il? Manifestement de la liberté humaine; plus particulièrement de la liberté des philosophes. Et c'est ici que l'histoire de notre temps a de quoi les instruire sur les conséquences inévitables de l'attitude qu'il leur conviendra de prendre à l'égard du christianisme.

Est-il vrai que la révolution qui, il y a soixante-dix ans, a mis le sensualisme à bas, a commencé non par la philosophie, mais sans elle et contre elle, je veux dire contre la sophistique qui usurpait son nom, que comme le mouvement du dix-huitième siècle avait été de renverser le christianisme par la raison, puis la raison par elle-même, le premier mouvement du dix-neuvième a été de relever simultanément l'un et l'autre, que le réveil de l'esprit chrétien a devancé et favorisé la renaissance du spiritualisme, et que parmi ceux qui, comme Maine de Biran, avaient commencé par la philosophie, les plus grands, les plus profonds, les plus sincères sont arrivés par elle au christianisme, et n'ont trouvé que là, avec le repos de leur cœur, la pleine lumière de leur raison? Est-il vrai que ce double mouvement d'ascension vers le spiritualisme et vers le christianisme a été faussé, arrêté à moitié chemin par l'établissement d'une négation qui s'appelle le préjugé rationaliste? Est-il vrai que, dans les âmes ainsi arrêtées, la foi philosophique elle-même a reçu une atteinte, et que les meilleures et les plus courageuses, celles qui ont le mieux réagi contre les doutes et les erreurs malfaisantes se sont peu à peu rapprochées du christianisme dans la mesure où les vérités morales s'affermissaient en elles? Est-il vrai que là où règne l'esprit séparatiste et rationaliste, la raison ne va pas jusqu'au bout d'elle-même, et s'en tient à une philosophie mutilée qui ne sait pas et ne dit pas de Dieu, de l'homme, de la destinée, tout ce qu'une raison pleine et libre peut et doit en savoir et en dire? Est-il vrai, en fait, que l'hostilité de la philosophie séparée pour le christianisme a favorisé

Digitized by Google

le retour des négations qui atteignent la philosophie elle-même? Est-il vrai, en principe, que cela devait être, puisque les objections négatives contre la vérité philosophique ne sont, pour la plupart, que les objections rationalistes contre la vérité religieuse, poussées jusqu'au bout, élevées à la pleine conscience d'elles-mêmes, acceptées dans leurs conséquences nécessaires? Est-il vrai enfin, que, depuis la naissance du christianisme, les choses se sont toujours passées ainsi, et que chaque pas de la philosophie hors de la vérité chrétienne, chaque rupture de la nécessaire alliance de la foi et de la raison a été un pas vers quelqu'une des erreurs destructives de la vraie philosophie? Tout cela est l'histoire et la loi qui résulte de l'histoire. Et si c'est la loi, il est rigoureusement vrai que, pour la philosophie qui veut rester spiritualiste, la question de savoir si elle vaincra, moins que cela, si elle vivra ou si elle sera emportée et submergée par le flot négatif, se ramène à celle-ci : deviendra-t-elle chrétienne ou demeurera-t-elle rationaliste?

Qu'en sera-t-il? Nul n'en peut rien savoir. J'ai dit les motifs d'inquiétude, parmi lesquels le plus grave, sans comparaison aucune, est l'obstination actuelle et visible des spiritualistes séparés à se cantonner dans leur séparation de plus en plus hostile. S'ils y persistent, la conséquence que je signale, et qui déjà tend à se produire, ira se déployant chaque jour davantage, encore que beaucoup de circonstances impossibles à prévoir puissent, dans une certaine mesure, atténuer la rigoureuse application de la loi. Mais je n'ai garde d'affirmer qu'ils y persisteront, et je veux être de ceux qui espèrent contre toute espérance.

Ce qui dépend de nous, et non pas d'eux, c'est que le vrai et complet spiritualisme, qui est la philosophie chrétienne, vive et se développe, c'est que le honteux spectacle du dix-huitième siècle, où la pensée humaine et la parole humaine n'étaient plus que des instruments de négation et de sophisme, où, sauf quelques voix sans écho, la philosophie qui croit en Dieu n'avait plus d'interprète dans la patrie de Descartes et de Bossuet, ne soit pas renouvelé dans le nôtre. Que l'école qui, de sa propre autorité, se décerne le nom de « spiritualisme français » continue à désarmer en présence de l'ennemi, qu'elle tende aux philosophies qui nient Dieu une main qu'elle refuse à la philosophie chrétienne, qu'elle abandonne aujourd'hui une des bonnes positions qu'hier elle promettait de garder, et demain peut-être une seconde, et après demain une troisième, ce sont ses affaires. Nous ne cesserons pas de l'avertir et de la conjurer, au nom des vérités qui lui restent et qui lui sont communes avec nous, de quitter une situation qui les laisse sans défense; mais nous ne pouvons rien de plus. Ce que nous pouvons et ce que nous devons, c'est

Digitized by Google

de faire pleinement ce qu'elle ne fait pas ou ne fait qu'à demi; c'est de sauver la raison et la philosophie. Pour faire cela, il suffit de le vouloir.

Qu'est-ce que vouloir?

Avant tout, c'est prier. Qu'un homme raisonnable, même partagé entre le doute et l'affirmation de Dieu, ne songe point à adresser à ce Dieu une prière qui, s'il est, lui sera certainement une source de force, et, s'il n'est pas, aura été du moins un monument de bon vouloir vers la vérité, cela devrait surprendre. Qu'un esprit qui affirme Dieu, qui le reconnaît par conséquent pour la source et la substance du vrai, cherche la lumière qui toujours vient de Lui sans daigner la lui demander, c'est de quoi faire douter de la sincérité de sa foi philosophique. Mais être un philosophe chrétien et ne point prier, — je ne dis pas comme homme, pour demander le pain quotidien et la grâce de bien vivre, je dis comme philosophe, pour demander la lumière au Père des lumières, — c'est donner une sorte d'athéisme pratique pour préface à une philosophie religieuse. Il faut donc prier, prier d'abord, pour que des deux raisons que Fénelon a décrites et que chaque homme trouve en lui-même, celle qui est la voix de Dieu en nous parle plus haut que celle qui est la voix de l'esprit propre, du caprice, de la précipitation, de l'amour de préférence qu'on a toujours pour les pensées qu'on a créées soi-même; prier ensuite pour que nous ne succombions pas dans la lutte, pour que les prestiges de la fausse science, dont on peut dire ce que dit l'Évangile des prestiges du faux surnaturel, « qu'ils sont capables de séduire, si cela était possible, *etiam electos*, » ne troublent pas en nous la possession du vrai, mais pour qu'allant droit à ces fantômes nous sachions les démasquer et les dissiper; prier, enfin, pour que la lumière qui est en nous se répande hors de nous dans les trois cercles qui nous entourent, — dans le cercle des esprits qui possèdent la vérité, mais qui ont besoin d'en acquérir l'intelligence afin de pouvoir rendre raison de leur foi et la défendre quand elle sera attaquée, — dans le cercle des esprits combattus où la vérité ébranlée, blessée, à demi vaincue, a besoin d'être raffermie, soit par un vigoureux effort dont ils ne sont plus guère capables, soit par un puissant secours qui, avec la grâce de Dieu, peut leur venir de nous, — dans le cercle plus difficilement pénétrable de ceux que j'ai appelés les ennemis, et qui le sont, en effet, parce qu'ils font une œuvre de pervertissement intellectuel que nous devons combattre sans relâche, mais qui sont personnellement des ennemis aimés, puisqu'il n'est aucun de nous qui ne doive être prêt à donner « mille vies comme une goutte d'eau » pour les amener à la vérité et pour sauver leur âme.

Digitized by Google

Vouloir, c'est en second lieu travailler, travailler comme si tout dépendait de notre travail, et, parce qu'en un sens très-vrai et très-orthodoxe, Dieu veut que tout dépende du travail de celui qui a prié, et que la prière soit pour lui le soutien, non la dispense du travail.

Et qu'est-ce que travailler ?

Avant tout, c'est se recueillir et méditer, parce que la vérité parle en nous, quoique sans aucun bruit de paroles, et qu'il faut, pour l'entendre, vivre en soi, faire taire les bruits frivoles du dehors. La plupart des grandes vérités de la philosophie spiritualiste, celles aussi qui déterminent la dernière démarche de la raison et la conduisent vers la foi, nous sont données dans le spectacle de notre vie intérieure. Quel livre que l'âme humaine pour qui sait le tenir ouvert sous la lumière sereine d'un esprit sincère, d'une volonté droite et d'un cœur pur ! Quel fatalisme peut tenir devant la conscience de ma liberté ? Quel matérialisme devant la conscience de ma spiritualité (car la conscience va jusque-là sans circuit de raisonnement) ? Quel athéisme devant la conscience du mouvement qui, de toute chose limitée et imparfaite, m'élève au parfait et à l'infini ? Quelle négation du devoir devant la voie impérative de ma conscience morale ? Quelle morale égoïste devant l'émotion sacrée qui me prosterne en esprit aux pieds de tous les dévouements ? Et, d'autre part, quel préjugé rationaliste devant la conscience du mal qui est en moi, des limites si vite atteintes de ma raison, des forces si vite épuisées de ma volonté quand elle ne s'appuie pas à Dieu ?

Mais vivre en soi n'est pas vivre seul. La vie solitaire de l'esprit expose trop chaque penseur à donner à ses idées, même les meilleures à leur racine, un pli personnel qui leur ôte toute valeur générale et en fait des systèmes au mauvais sens du mot. Si la vérité me parle, elle parle aussi à mes frères, que je sais embarqués sur le même navire, au service du même divin capitaine. Elle a parlé aussi à ceux qui, avant la lumière de l'Évangile, l'ont cherchée avec zèle ; elle a parlé surtout à ceux qui, de siècle en siècle, ont fondé, développé, organisé la grande philosophie chrétienne. Il faut vivre avec les premiers dans la mutualité des services comme avec des compagnons d'armes et de travail. Il faut vivre avec les seconds comme avec de grands esprits incomplétement éclairés, qui ont de quoi nous instruire également par leurs méprises et par leurs découvertes [1]. Il faut vivre avec les derniers comme avec d'incomparables moniteurs dont aucun, pris à part, n'est infaillible, mais dont

[1] C'est dans cet esprit que nous avons publié une série d'études sur les moralistes de l'antiquité.

Digitized by Google

l'accord et le poids total, si je l'ose dire, est certainement dans la direction du vrai. Il faut les suivre jusqu'où ils sont parvenus et tâcher d'aller plus loin qu'eux, puisqu'aussi bien il n'est dans l'histoire de la philosophie chrétienne aucun grand siècle qui, ayant reçu l'héritage de ses devanciers, n'y ait ajouté quelque chose [1].

Enfin, il faut vivre aussi avec l'ennemi. Il faut savoir précisément à chaque heure ce qu'il dit, non-seulement en savoir le fond, mais en savoir la forme, afin que l'effort de notre discussion soit assuré de rencontrer l'effort de sa critique négative. C'est notre droit et notre innocent triomphe, de retrouver et de faire reconnaître, sous ses vêtements à la dernière mode, les vieilleries du dix-huitième siècle, et celles d'Épicure, et celles de la sophistique athénienne. Mais il ne faut pas tellement nous reposer dans ce triomphe, que nous croyions, par exemple, avoir suffisamment répondu à M. Büchner, lorsque nous avons réfuté Lucrèce ; à Hegel, lorsque nous avons réfuté Splnosa ; à M. Taine, lorsque nous avons réfuté Heine ; au positivisme, lorsque nous avons réfuté Saint-Lambert. Si les conclusions sont les mêmes, et, le plus souvent aussi, les raisonnements, les faits sur lesquels les raisonnements s'appuient sont nouveaux. Ils sont, à chaque époque, ceux-mêmes que la science contemporaine vient de découvrir, et qui, pleinement connus et sainement interprétés, se tourneraient en confirmation de la vérité, mais qui, mal connus, plus mal interprétés, deviennent la matière des objections. Et je remarque qu'à chaque époque la philosophie négative a demandé des armes à la science de son temps, et n'a été bien battue qu'avec ces armes mêmes, non avec celles des âges précédents. Il est visible qu'aujourd'hui, c'est avec la science de la nature, telle que notre siècle la possède, qu'elle prétend avoir raison de la science de l'esprit. Il n'est donc plus permis à la philosophie chrétienne, — je ne dis pas à chaque philosophe chrétien, car tous ne peuvent pas tout savoir, et le principe de la libre division du travail doit être maintenu, — d'ignorer la science de la nature, de peur qu'en opposant toujours, très-légitimement d'ailleurs, le témoignage de la conscience comme fin de non-recevoir et unique réponse aux objections que l'adversaire, par exemple, tire de la physiologie, elle ne paraisse avouer qu'elle n'a rien à répondre. Il faut maintenir la fin de non-recevoir, et ne pas se lasser de répéter que, quand j'ai conscience d'être libre, aucun argument physiologique ne peut me prouver que je ne le suis pas ; et puis il faut discuter l'argument physiologique.

[1] Il faut citer ici, comme répondant à ce programme et annonçant un retour, trop peu général encore, aux grandes sources de la philosophie chrétienne, le *Saint Thomas* de M. Jourdain, et le *Saint Augustin* de M. Nourrisson.

Digitized by Google

C'est-à-dire qu'il faut savoir tout ce que sait l'adversaire, afin qu'entendant bien ce qu'il entend mal, et sachant d'ailleurs ce qu'il ne sait pas, on soit assuré de conduire la discussion à une issue conforme à l'ordre réel des choses : l'erreur à bas, la vérité debout [1].

Tout cela, c'est le travail.

Et la récompense certaine du travail, c'est que, de plus en plus, la notion de la philosophie chrétienne se dégagera des préjugés qui la défigurent, et apparaîtra à tous les yeux non irremédiablement aveuglés ce qu'elle est, la propre notion de la vraie philosophie; que, de plus en plus, les vérités qu'elle défend s'affermiront les unes par les autres et rayonneront dans leur magnifique harmonie; que, de plus en plus, toute attaque qui l'ébranle deviendra une démonstration qui l'affermit; que, de plus en plus, elle nous donnera, à nous qui la possédons, la paix dans la lumière, et qu'un grand nombre d'âmes, voyant cette paix et devinant cette lumière, viendront à elle des régions froides et stériles du rationalisme, des régions basses et malsaines de la sophistique négative.

Et la récompense possible du travail, celle qui n'est point promise et qui est toute entière entre les mains de Dieu, mais qui, s'il est dans ses desseins de nous l'accorder, sera certainement hâtée par la vaillance, la patience, la continuité et la commune entente de nos efforts, la récompense possible, c'est que, dès maintenant et avant que cette génération ne passe, les doctrines négatives qui grandissent dans le désarroi du spiritualisme séparé soient totalement vaincues et bannies par l'action du vrai et vivant spiritualisme, et que, les fondations ainsi préparées et l'obstacle ainsi écarté, la génération qui nous suivra voie naître, après le siècle de saint Augustin, après le siècle de saint Thomas, après le siècle de Bossuet, le quatrième grand siècle de la philosophie chrétienne.

AMÉDÉE DE MARGERIE.

[1] Le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. Th.-Henri Martin, travaille depuis longtemps dans cette voie et dans cet esprit. Son récent volume, *Les Sciences et la philosophie*, est, comme sa *Philosophie spiritualiste de la nature*, un exemple à suivre en même temps qu'un service à reconnaître.

Digitized by Google

EDMUND SPENSER

ET LA CRITIQUE DE M. TAINE [1]

I

1

Tout le monde, dit Voltaire, parle de Spenser, et personne ne le lit. Spenser pourtant, est un des plus grands noms de la littérature anglaise. Hallam [2] le place après Shakspeare et Milton, et au-dessus de tous les autres poëtes de sa nation. Cependant on ne le salue que de loin, ou l'on se contente de ne feuilleter de son immense poëme de *la Reine des fées* que les épisodes les plus émouvants ou les descriptions les plus brillantes : Una avec le lion, la caverne de *Despayre*, le *Masque* de Cupidon, représenté à minuit par des fantômes dans la solitude du château enchanté de Busirane, le *bowre of blis*, les jardins d'Adonis, la maison de l'Opulence. La longueur du poëme, sa forme allégorique, sa diction surannée, ses mœurs chevaleresques, sa morale, l'obscurité transparente de ses allégories, çà et là quelques traits de l'individualité du poëte, ne peuvent effrayer que les esprits légers. Il faut donc que des causes plus sérieuses éloignent les lecteurs.

Mais d'abord, qu'est-ce que ce poëme de *la Reine des fées*, que M. Taine appelle « véritablement divin, si divin, que les raisonneurs des âges suivants l'ont trouvé ennuyeux [3], qu'aujourd'hui encore,

[1] *Histoire de la littérature anglaise*, par H. Taine. Paris, L. Hachette et C, 1866.

[2] *Introduction to the literature of Europe*, vol. II, p. 207.

[3] « Elle (l'allégorie) remplit le poëme savamment travaillé, mais ennuyeux, de Spenser. » Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, I, p. 343.

Digitized by Google

c'est à peine si quelques-uns l'entendent? » Il a, sans aucun doute, eu le courage d'en lire les soixante-quatorze chants ou les trente-quatre mille six cent soixante-dix-sept vers, sans compter tant d'autres productions du poëte nécessaires pour l'intelligence de son ouvrage principal. Cependant, d'après ce que M. Taine en a écrit, il est impossible de se former une idée exacte et complète de ce célèbre poëme. Comme les artistes, il s'est plu à n'en admirer que les couleurs et que les formes, le mouvement des figures et leur éclat; et, frappé de l'imagination prodigieuse et tout italienne de Spenser, en dépit de sa théorie fondée sur la race et le milieu, M. Taine est forcé d'avouer « qu'à cette hauteur, le poëte a cessé de voir les différences des races et des civilisations. » Mais si, de toutes les facultés de l'esprit, la plus variable et la plus trompeuse, parce qu'elle est souvent en raison inverse des mœurs, de la race et du milieu, si l'imagination amène un pareil aveu sous la plume de notre spirituel critique, que ne feront la raison, qui est l'apanage de tout homme, et les sentiments qui forment le fond de notre être? Ne devront-ils pas employer partout les mêmes formes, et effacer toute trace de milieu et de race toutes les fois qu'ils sont naturels, vrais et profonds? A la vue d'Oreste, dont elle vient de pleurer la mort, quatre mots : « Ἦ γὰρ σὺ κεῖνος; tu es donc lui? » suffisent à Électre pour exprimer sa surprise, sa joie et sa tendresse. Une mère vieillie par le chagrin a retrouvé son enfant, le fruit de ses jeunes amours : « Tu revis donc, ma fille? »

And livest thou, my daughter, now againe[1] ?

et sa joie se fondit en larmes. C'est ici la même sobriété, la même simplicité antique, dans Spenser comme dans Sophocle ; c'est le cri de la nature.

La Reine des fées d'Edmond Spenser est un poëme historique plutôt que moral, une satire religieuse et politique. Sous le prétexte « de former un gentilhomme à toute noble et vertueuse discipline, » le poëte a, sous le léger voile de l'allégorie, célébré le triomphe du protestantisme et la chute de l'Église catholique en Angleterre, les guerres des Anglais entreprises pour soutenir les réformés en France et dans les Pays-Bas, leurs jalouses prétentions à l'empire des mers, sillonnées par les galions de Philippe II. Les déclamations contre le papisme, l'apologie du jugement inique de l'infortunée Marie Stuart, les outrages prodigués à la victime couronnée, à ses défenseurs et à ses partisans, le portrait embelli et les traits saillants de la vie des protecteurs du poëte, les invectives contre les en-

[1] *The Faerie Queene*, b.VI, c. XII, st. 19-21.

Digitized by Google

nemis de sa souveraine, forment presque toute la matière du poëme. Tous les événements importants du long règne d'Élisabeth y sont rappelés, chantés et glorifiés. En un mot, c'est le plus monstrueux panégyrique d'Élisabeth ; mais elle ne goûtait que les adulations immodérées. Essex ne parvint à calmer la colère de la reine qu'en flattant « la beauté céleste et le pouvoir divin[1] » de la femme qui, selon la remarque plaisante de Voltaire, avait alors soixante-sept ans et « un grand nez[2]. »

M. Taine a été fasciné par le coloris et la variété des personnages groupés autour de la reine des fées, par la splendeur des décors et la scène changeante, par toutes les magnificences de la chevalerie : damoiselles et chevaliers errants, vertus et vices, prêtresses de Vénus et ermites, magiciens, sorcières, fées, bergers, amazones, pèlerins, monstres, nains, géants, charlatans, reines, paysans révoltés, anthropophages, religieux, Sarrasins, brigands, anges, marchands, sauvages, tous les saints du ciel chrétien et tous les dieux de la fable nous transportent tour à tour dans les îles Fortunées, ou sur les hauteurs de l'empyrée, ou dans les entrailles de la terre, au fond de la mer et des forêts, dans les palais et les chaumières, dans l'ivresse des festins et l'horreur des cachots, au milieu de trônes et d'autels, de lances, de houlettes et de targes, de croix et de croissants, parmi les éclairs des épées et le rire des jeunes filles, les gémissements des vaincus ou les soupirs d'une musique langoureuse.

Cependant, non-seulement Upton, Todd, Walter Scott[3] et l'éditeur américain ont soulevé à demi le voile allégorique qui couvre *la Reine des fées*, mais Spenser lui-même, dans la lettre qui sert de discours préliminaire au poëme, semble inviter les commentateurs à « éclaircir les incidents et les intentions particulières qui peuvent s'y rencontrer. » — « Cette reine des fées, dit-il à Walter Raleigh, signifie en général la gloire, et en particulier Élisabeth. Son royaume est situé dans le pays des fées. Dans quelques autres endroits je la dessine d'une manière différente ; car, joignant les qualités d'une grande reine aux vertus et à la beauté de la femme, elle figure encore sous le nom de Belphœbe[4]..... » D'après cet aveu du poëte, et quand les faits et les noms même dévoilent sa pensée secrète, peut-on raisonnablement hésiter à substituer les noms historiques à ses allégories, à voir les visages sous les masques? Spenser est encore plus clair dans les sonnets qu'il adressa au baron Burleigh, à lord Buckhurst,

[1] ... *He appealed to the mercy of her celestial beauty and divine power*... Lingard's *History of England*, p. 455, 456.

[2] Comment. du *Comte d'Essex*, de Thom. Corneille.

[3] *Edinburgh Review*, october 1805, n° XIII.

[4] *A letter of the author's.*

Digitized by Google

à lord Hunsdon ; aux comtes d'Oxenford, de Cumberland, d'Essex et d'Ormond ; à lord Arthur Grey de Wilton, au grand-amiral Charles Howard, à sir Walter Raleigh, à sir John Norris, à sir Francis Walsingham, aux comtesses de Pembroke et de Warwick, enfin à toutes les dames de la cour. A tous il promet de graver leurs actions mémorables dans ses stances immortelles. « Burleigh n'estimera point frivoles ces vers dont un voile obscur cache les beautés au vulgaire, s'il daigne en pénétrer le sens profond ; les comtes d'Oxenford et de Cumberland y liront l'antique gloire de leurs ancêtres et leur propre renommée ; le comte d'Essex y verra ses hauts faits associés aux dernières louanges de la reine des fées ; la destruction de l'invincible Armada et la victoire de l'illustre amiral y sont décrites, pour transmettre à la postérité la gloire des Howards ; *la Reine des fées* le dispute à la belle *Cynthia* de Raleigh, et la même déesse a inspiré les deux poëtes ; le vaillant sir John Norris y trouvera perpétuée la mémoire de ses exploits ; et à toutes les dames de la cour il a, pour peindre ses tableaux, dérobé les couleurs de sa palette. »

C'est ainsi que l'auteur lui-même fournit l'explication de ses allégories et révèle ses intentions voilées. D'ailleurs c'est le même procédé dans toutes ses productions : ses allégories sont toujours personnelles. Il tirait ses personnages de leur sphère étroite, palpables, vivants, dans leur réalité grossière ; bientôt sa puissante imagination les revêtait des plus brillantes couleurs, adoucissait les tons, effaçait les aspérités, idéalisait le portrait. C'est ainsi qu'après avoir, dans son premier ouvrage[1], manifesté de dessein de vouloir « chanter le héros qu'Élisa aime le plus, » il a trouvé son poëme de *la Reine des fées* tout ébauché dans les premiers essais de sa muse naissante, c'est-à-dire dans ses *Stemmata Dudlæana*, ou éloges de la maison de Robert Dudley, comte de Leicester. Mais alors, comment a-t-il pu s'oublier au point de nous présenter la reine d'Angleterre comme l'original des chastes figures de Belphœbé et de Britomartis, et le favori dissolu et complétement dépourvu de tout principe d'honneur, de justice et d'humanité, qui sacrifiait ses amis comme ses ennemis, selon ses intérêts ; qui par sa trahison avait fait échouer la conspiration de Norfolk, assassiner sa première femme, Aimée Robsart, et rompre son mariage avec la seconde pour épouser sa maîtresse, la comtesse d'Essex, dont il avait empoisonné le mari[2], comme le chevalier le plus vertueux de la cour !

En racontant une pièce de Ben Jonson, *les Fêtes de Cynthia*,

[1] *The Shepheards Calender, octob.* v, 45-47.

[2] Lingard's *History of England*, p. 447. — Le comte de Ségur, *Galerie morale*, Marie Stuart.

Digitized by Google

M. Taine a pris le soin de nous dire : « Entendez la reine Élisabeth, » et il ne s'est point rappelé que Spenser s'est inspiré du poëme perdu de son ami Walter Raleigh, *Cynthia*, pour célébrer la même reine. « Si tu désires, lui dit-il, te voir dépeinte avec de brillantes couleurs, prends les vers mélodieux qu'un aimable serviteur a tracés avec le nectar pour sa Cynthia, la plus belle lumière de son ciel. Charmés de sa douceur magique et de l'éclat de ses rayons, mes sens sommeillent dans les délices. Puisse ce même poëte permettre à une muse rustique[1] de chanter les louanges de sa souveraine[2]. » Et ailleurs : « O déesse glorieuse, modèle de grâce et de majesté, grande souveraine de la plus grande île, semblable au flambeau de Phœbus, ta splendeur illumine le monde. Élève mes pensées, verse tes rayons sur mes faibles yeux, pour que mon humble langage puisse dignement reproduire ton divin type, qui forme le sujet de mes vers[3]. » Le poëte semble craindre que l'on ne se méprenne sur ses véritables intentions; il se répète, il écarte tout voile : « O la plus belle princesse sous la voûte des cieux, c'est ton image que te reflète ce beau miroir; c'est ton propre royaume, ce sont tes illustres ancêtres, que j'ai placés dans le pays des fées. Pardonne au poëte d'avoir couvert ton portrait d'un voile léger : sans ces ombres, l'éclat de ta gloire eût ébloui les yeux débiles... Dans cette reine vierge a été épuisé le trésor de toute grâce céleste; tout ce que le monde renferme de grand et de glorieux orne sa personne royale, et les hommes, en contemplant une telle perfection dans un être mortel, l'adorent avec un respect religieux, comme l'ouvrage de la magnificence du Créateur[4]. » Aussi Spenser, bien qu'il désespère de pouvoir sans la lyre d'Apollon, et dans des rimes raboteuses, célébrer des sujets si sublimes, emprunte l'enthousiasme des Pindare et les transports des prophètes pour redire tous les charmes et toutes les perfections de la femme et de la souveraine. Elisabeth change de nom et le poëte varie ses louanges. Il chante d'abord Élisabeth-Gloriana, son amour désintéressé de la vraie religion, ou de la religion anglicane, sa bonté, sa réputation immaculée, sa courtoisie, sa modération, sa grâce et sa modestie; ensuite Élisabeth-Britomartis, la Bellone des Bretons, sa noblesse, son savoir, sa valeur, sa sagesse; et, malgré ses amours avec Leicester, Essex, Hatton, grand-chancelier et habile danseur, avec sir Raleigh, Simier, le duc d'Anjou, sir Charles Blount, et tant d'autres, sa parfaite chasteté, qui devrait servir de règle à toutes les

[1] A l'auteur du *Calendrier du berger*.
[2] *The Faerie Queene*, b. III, argum., st. 4, 5.
[3] *Ibid.*, b. I, argum., st. 2, 4.
[4] *Ibid.*, b. II, argum., st. 4, 5; — c. II, st. 40-43.

Digitized by Google

femmes; puis Élisabeth-Belphœbé, sa beauté, son teint éblouissant, sa blonde chevelure,

Her yellow lockes, crisped like golden wyre,

vantée à l'envi par les poëtes de son règne, sa pudeur, sa dignité, sa pureté; enfin Élisabeth-Mercilla, sa justice, son pouvoir légitime, son règne paisible, sa prudence, ses lois équitables, et surtout sa clémence; en un mot, la reine d'Angleterre, à laquelle il a dédié le poëme, « pour vivre avec l'éternité de sa renommée. » — « Astre du monde, gloire resplendissante du ciel, dit-il à Élisabeth, âgée de plus de soixante ans, tes rayons éclairent toute la terre. Ma sainte, ma souveraine, la vie de ton berger a été employée tout entière à varier tes louanges dans ses vers nombreux. C'est pour toi que je chante; ton chaste sein renferme tous les sentiments généreux et tous les trésors du véritable amour. Modèle unique de ton sexe, reine de l'amour et de la paix, puisse l'enfant chéri de Vénus chasser de ton front auguste la majesté importune et dompter ton fier courage[1]! » Ses autres poésies étalent le même luxe de louanges : « La divine Élisabeth est l'ornement de son époque, le miroir de la majesté du Créateur, poëte incomparable, princesse sans pareille, la véritable Pandore de toutes les grâces du ciel, le soleil resplendissant du monde, la fleur des vierges, ange par sa forme, sa figure et ses mœurs, le trésor éternel du cœur du chantre. La chanter, c'est l'occupation sérieuse, c'est le seul bonheur de sa vie; trois fois heureux, s'il peut éterniser dans ses vers cette reine, qui efface par son éclat l'astre du jour et le flambeau de la nuit[2]. » Ce langage ampoulé, Walter Raleigh et le légiste Gabriel Harvey lui-même le trouvent trop maigre pour celle qui exigerait le stylet d'un séraphin[3].

Il est difficile de comprendre cette idolâtrie des Anglais du seizième siècle pour leur *virgin queene*, si l'on ne connaît leur horreur du nom espagnol et leur acharnement contre les papistes.

Quelle est, dans le poëme, la grande préoccupation de Gloriana? A quoi tendent les constants efforts de ses chevaliers? A relever partout la vérité et à exterminer les monstres ou les tyrans qui l'asservissent. Quel fut le but invariable de la politique d'Élisabeth dès son avénement au trône? De détruire le catholicisme en Angleterre

[1] *The Faerie Queene*, b. VI, c. x, st. 28; — b. IV, argum., st. 4, 5.

[2] *The Teares of the Muses*, v. 571-582. — *Colin Clouts*, v. 40-50; 164 seq. — *Sheph. Calend.*, *April*, v. 33 seq., etc.

[3] *A Vision upon this conceipt of the Faery Queene.* — *Another of the same.* — *Hobynoll, to the learned Shepheard.*

Digitized by Google

et en Irlande, de soutenir la réforme en Écosse, en France et dans les Pays-Bas, d'affaiblir l'Espagne, Rome et les Guises, tous les soutiens et tous les vengeurs de Marie Stuart. La vérité, dans l'opinion de notre poëte, c'est donc la religion anglicane; le dragon qui la persécute, Rome; les barbares qui la repoussent et l'outragent, ce sont les fils de l'Église et le clergé romain; les tyrans qui l'immolent, ce sont les princes catholiques; la reine magnanime qui la protége, c'est Élisabeth, « *defendour of the faith,* » *defensor fidei;* les champions intrépides qui en assurent le triomphe sont ses dociles ministres, ses généraux et un parlement servile; enfin saint Georges, qui l'épouse et la défend contre les infidèles, c'est l'Angleterre protestante[1], qui proscrit, torture et brûle les catholiques, et arme partout les réformés, c'est le protestantisme qui croit répandre la vérité en distribuant des Bibles[2].

Cette histoire satirique du catholicisme en Angleterre, versifiée dans *la Reine des fées*, a été déjà soupçonnée par Walter Scott. L'illustre romancier et Todd y trouvent même des allusions aux premiers temps du christianisme. C'est une erreur. Spenser ne sort point de son pays : « Joseph d'Arimathie, dit-il, porta en Bretagne le saint Graal et y prêcha la vérité, qui depuis y a dégénéré beaucoup[3]. » Cet affaiblissement de la vérité en Angleterre, son rétablissement par Henri VIII, le lion qui, dans le poëme, écrase le clergé spoliateur, et son triomphe sous le règne d'Élisabeth par la promulgation du bill d'uniformité, forment le sujet du premier livre de *la Reine des fées*. Dans quelques chants suivants, le poëte rappelle les tentatives de sa souveraine pour la propager et la soutenir au dehors. L'inimitié seule des deux reines se prolonge à travers les cinq premiers livres du poëme et n'y trouve son dénoûment que sur l'échafaud de Fotheringay. C'est ainsi que, pendant vingt ans, la querelle de deux reines, la rivalité de deux femmes et l'animosité de deux cultes opposés avaient rempli l'Europe de troubles, d'intrigues, de factions, de complots et de tous les maux qu'enfante l'esprit de secte et de parti. La politique d'Élisabeth, Spenser l'a popularisée en la glorifiant; aux calculs artificieux de l'égoïsme il a substitué les sentiments élevés d'un cœur généreux, les plus nobles motifs à de viles passions. Pour imposer ses volontés ou pour assouvir son implacable haine, ce « roi en jupons[4] » a multiplié les victimes, a noyé toutes les résistances dans le sang, a tout abattu, jusqu'à la tête d'une reine

[1] *Hobynoll, to the learned Shepheard* : lisez Gabriel Harvey à Spenser, le Colin Clout du *Calendrier du berger*.

[2] *The Faerie Queene*, b. I, c. IX, st. 19, v. 6-9.

[3] *The Faerie Queene*, b, II, c. X, st. 53, v. 6-9.

[4] Expression du comte d'Essex.

Digitized by Google

et parente; et le poëte a trouvé des louanges pour sa justice, des chants pour sa clémence, des satires contre tous les dissidents, et, pour prix de monstrueuses flatteries, une pension, un château, des terres et la célébrité.

Après avoir chanté la reine, il chante ses entreprises, les ministres qui les conseillaient, les généraux qui les exécutaient, les favoris et les courtisans qui les approuvaient. Il suit fidèlement l'histoire, il raconte les moindres faits et les détails les plus minutieux; s'il les dénature, c'est pour encenser les champions de sa croyance et de sa reine ou pour déverser sa bile sur leurs adversaires. En 1577, les États de Hollande députèrent vers la reine d'Angleterre le marquis de Hourée et Adolphe Metkerk, pour solliciter un emprunt d'un million de livres sterling pendant huit mois. En 1585, Élisabeth fit partir pour les Pays-Bas, révoltés contre Philippe II, une armée de 6,000 hommes sous le commandement de Leicester. Dépourvu de talents militaires, sans expérience, ce général commit des fautes désastreuses et s'entoura d'un luxe royal; les États se plaignirent vivement de son incapacité et de sa coupable incurie, et la reine irritée le rappela. Spenser, au contraire, fait marcher la victoire devant le prince Arthur : l'idole, ou la religion catholique, est renversée, et le protestantisme établi en Belgique; le monstre de l'inquisition est anéanti, le sénéchal du tyran ou le gouverneur des Pays-Bas est vaincu, le redoutable tribunal du duc d'Albe est détruit, le roi Géryonéo succombe malgré ses trois têtes, c'est-à-dire l'immense pouvoir de Philippe d'Espagne ne peut arrêter le favori victorieux, et les plaintes des États sont changées en des hymnes de reconnaissance et des chants de triomphe. Pour le reste, le poëte s'est fait historien : il relate le soulèvement des Provinces-Unies, l'assassinat de Guillaume de Nassau, la prise d'Anvers et son rapide dépérissement, l'introduction de l'inquisition dans les Pays-Bas et l'offre flatteuse que le prince d'Orange fit à Élisabeth irrésolue de la souveraineté ou du protectorat de Hollande et de Zélande; il insinue la fin tragique des comtes d'Egmont et de Hornes, auxquels le duc d'Albe fit trancher la tête[1].

Spenser est encore plus clair en parlant des secours qu'Élisabeth accorda à Henri IV et aux calvinistes français, et, comme la *Satyre Ménippée*, il stigmatise les machinations de Philippe II. Il montre la France se tordant entre les bras d'une multitude déréglée, les troubles et l'apaisement de la Ligue, les avides vexations des Espagnols et leur renvoi, le portrait assez fidèle de Henri de Bourbon; il fait

[1] *The Faerie Queene*, b. III, c. III, st. 49; — b. V, c. x, st. 6 seq.; — c. XI, st. 1-35. — Lingard's *History of England*, p. 422, 434.

Digitized by Google

entrevoir les avantages égaux que retirèrent les protestants et les catholiques de l'avénement de Henri IV au trône[1].

Élisabeth aimait à s'appeler « *maiden queen*, reine vierge ; » ses partisans, le poëte les fait tous chevaliers de l'ordre de la Virginité. Parmi eux, il célèbre en première ligne ses protecteurs et amis puissants, et, chose remarquable, il leur conserve leur rang et leur titre de noblesse, « *lord* ou *sir*. » Le comte de Leicester et sa munificence, nommé simplement « prince » par le poëte comme « *mylord* » à la cour, le poursuivant infatigable de Gloriana dans le poëme, comme le prétendant abusé d'Élisabeth pendant sa vie, seul entre tous les mortels digne d'enchaîner le cœur d'une reine, et ne trouvant pourtant la réalisation de son ambitieuse espérance, comme le couronnement de ses flatteries et de sa souplesse, que dans un songe[2] ; — le neveu du comte de Leicester, le brillant sir Philippe Sidney, l'amant platonique de lady Rich, chevaleresque, courtois, brave, ami généreux des poëtes et des lettres, écrivain élégant et le véritable père de la prose anglaise par son *Arcadia*, qui suggéra à Spenser l'idée de son *Calendrier du berger ;* — Marie, sœur de Sidney et comtesse de Pembroke, belle, savante et bonne, « le sujet de tous les vers, » selon l'expression de Ben Jonson ; — Anne, fille du comte Russell de Bedford, mariée au comte de Warwick, proche parente de Marie Sidney et sœur de la comtesse de Cumberland, l'amie d'Élisabeth et la protectrice de Spenser, qui lui dédia ses *Hymnes*, belle, chaste et veuve dans une cour corrompue ; — la vieille comtesse de Nottingham, l'amie intime de la reine ; — sir John Norris, ancien ambassadeur d'Élisabeth auprès de Charles IX, président de Munster, où Spenser remplissait la fonction subalterne de clerc du conseil de la province, Norris dont la vaillance, tempérée par la sagesse, s'était signalée en Irlande, en France et en Portugal, ayant dirigé une expédition navale contre Philippe II et commandé un corps d'Anglais dans l'armée des États des Pays-Bas ; — les riches prises de l'illustre marin lord Charles Howard d'Effingham qui commanda l'escadre que l'Angleterre avait opposée à l'invincible Armada, et détruisit plus tard une flotte espagnole dans le port de Cadix ; — sir Francis Walsingham, secrétaire d'État et membre du conseil privé d'Élisabeth, ambassadeur sage et insinuant, Mécène libéral et beau-père de sir Philippe Sidney, s'étant retiré des affaires, « fatigué par l'âge et les débats de la diplomatie, *worlds contentious toyle*, » et « après avoir

[1] *The Faerie Queene*, b. V, c. XI, st. 43 seq. ; — c. XII, st. 1-2. — Lingard's *History of England*, p. 402.

[2] *The Faerie Queene*, b. II, c. IX, st. 2-8 ; b. I, c. IX, st. 13-17 ; b. I, argum., st. 2, v. 5-8, etc. — *The Ruines of Time*, v. 185-240.

Digitized by Google

autrefois joui d'une grande renommée, » étant mort dans la pauvreté et l'oubli ; — Arthur lord Grey de Wilton, nommé en 1580 lieutenant général d'Irlande, et destitué bientôt après pour ses rapines et sa cruauté, ayant fait massacrer sept cents Espagnols et Italiens qui, débarqués à Smerwick et établis dans le fort del Ore, s'étaient avec leur chef, San Giuseppe, rendus à discrétion à lord Grey et à l'amiral Winter au cri de : « *Misericordia ! misericordia !* » Spenser, son ancien secrétaire, le console d'une réputation douteuse et de la réprobation publique par des vertus fictives ; — Sackville, créé dans la suite lord Buckhurst et comte de Dorset, membre du conseil privé d'Élisabeth et époux de la veuve de lord Compton, Anne Spenser d'Althorpe, l'un des juges de Marie Stuart et chargé d'annoncer la sentence à l'innocente victime, le père de *Gorboduc*, première tragédie régulière de la scène anglaise, et l'auteur du *Miroir des magistrats*, qui sans aucun doute a servi de modèle à Spenser : le poëte vante son esprit profond, sa rare pénétration, son éloquence insinuante, son talent de traiter avec bonheur les sujets les plus divers ; — le galant sir Walter Raleigh, « le berger de l'océan, » qui avait produit notre auteur à la cour, lui avait obtenu les bienfaits de la reine, et, poëte lui-même, s'était toujours montré ami sûr et dévoué en le défendant contre les critiques malveillants et les détracteurs de sa renommée grandissante ; aussi Spenser vante la richesse et l'art de sa poésie, il rappelle la passion chevaleresque de Raleigh pour la reine Élisabeth, il appuie le projet du courtisan aventureux de coloniser l'Amérique du Nord et salue avec orgueil l'établissement que sir Walter avait fondé en Virginie ; il guérit les blessures de « cet aimable garçon, de ce gentil écuyer, *that lovely boy*, *that gentle squire*, » avec le « divin tabac, *divine tobacco* » que ses colons avaient introduit en Europe ; il raconte, avec l'exactitude d'un amateur d'anecdotes légères, l'indignation de la souveraine et la colère de la femme blessée dans sa vanité, d'avoir un jour surpris en flagrant délit sir Raleigh séduisant une de ses filles d'honneur, lady Élisabeth Throgmorton, la disgrâce et le bannissement temporaire du courtisan, la douce violence qu'il employa contre sa femme future, sa rentrée en grâce, son crédit croissant, ses luttes contre ses rivaux sir Charles Blount et le comte Robert d'Essex, l'influence prédominante du jeune comte sur le cœur et l'esprit de la reine, enfin le mariage de Raleigh avec la fille de sir Nicolas Throgmorton ; — sir Charles Blount, son habileté dans les joutes, son duel avec Essex, sa jalousie et l'interposition d'Élisabeth ; — sir John Perrot, fils naturel de Henri VIII, franc et impartial ; — le légiste Gabriel Harvey qui avait introduit notre poëte auprès de Sidney, guidé ses pas chancelants et encouragé son premier essor vers les hauteurs ardues du Parnasse, l'ardent adversaire

Digitized by Google

des Greene et des Nash qui poursuivirent de leurs sarcasmes ses vers mesurés et soulevèrent des orages littéraires, le fidèle compagnon d'études et l'ami constant de Spenser ; — enfin lord Hunsdon, cousin et grand-chambellan d'Élisabeth, l'époux d'Élisabeth Spenser d'Althorpe, ayant été chargé de soumettre les Irlandais révoltés : « Vos mérites et votre parenté, illustre seigneur, vous ont dignement placé dans ce poëme à côté de la reine des fées qui est l'ornement de son sexe et l'honneur de l'univers ; vous avez abattu la rage tumultueuse et étouffé les révoltes menaçantes des rebelles du Nord, vous avez terrassé leurs forces; vivez donc pour toujours dans ces vers, archives durables de la mémoire, pour que les âges à venir puissent raconter votre gloire[1]. »

Derrière tant de personnages illustres, Spenser ne s'est point effacé, soit qu'il nous présente dansant au milieu des Grâces sa femme Élisabeth, « cette suivante de la reine des fées, » soit qu'il chante Mulla, sa rivière limpide, ou Arlo, sa colline boisée; soit que, grand propriétaire dans la verte Irlande, il aspire à l'union fraternelle des deux royaumes ennemis,

Why should they not likewise in love agree[2];

soit qu'enfin déçu, délaissé et désabusé, il déplore tardivement la vanité de ses rêves :

... Deare wisedom bought too late!

Si l'éloge est le plus souvent excessif, la satire est toujours violente et amère. Le poëte déclame surtout contre l'Église catholique, ses dogmes, ses canons, le culte des images, les ornements et les pompes du service divin, contre la papauté et le pouvoir temporel, contre les prêtres et les ordres religieux, contre les couvents, leur paresse et leurs ordures :

In which what filth and ordure did appeare,
Were yrkesome to report...

il rappelle la hardiesse intempestive et les tentatives malheureuses des précurseurs de Luther et de Calvin, et même à saint Augustin, qui introduisit le christianisme parmi les Anglo-Saxons, il prête des vues ambitieuses :

Serving th'ambitious will of Augustine[3].

[1] *To the lord of Hunsdon.*
[2] *The Faerie Queene*, b. IV, c. XI, st. 40, v. 4.
[3] *Ibid.*, b. III, c. III, st. 35, v. 3.

Digitized by Google

Spenser aime les charges et le gros sel, parce que la justesse alors est rare. Oisiveté, « semblable à un saint moine prêt à commencer l'office divin, »

Like to an holy monck, the service to begin,

est assise sur un âne, vêtue de la soutane et de l'aube, l'amict couvre ses épaules; dans sa main le bréviaire, qu'elle porte beaucoup et lit fort peu, car la dévotion est son moindre souci. Ses jours meurent dans le sommeil; pour l'amour de la méditation, elle s'éloigne des exercices virils, des occupations mondaines; tout ouvrage lui est odieux. Sa vie s'écoule dans les débauches, qui ont miné ses membres. Ignorant le vrai chemin, comment un tel personnage peut-il guider le char et conduire la foule[1]?

Avant Molière, Spenser a dépeint le tartuffe ; c'est un ermite âgé, dans un long vêtement noir, nu-pieds, vénérable par sa barbe blanche et son maintien grave; son livre de prières est suspendu à sa ceinture. Il semble sérieux et sage, simple et étranger à toute malice ; ses yeux sont attachés au sol. Il prie en marchant et frappe sa poitrine avec la contrition d'un pécheur repentant; il en impose par son humilité. Éloigné des troubles du monde, qui exposeraient sa sainteté, il coule ses jours dans sa cellule en récitant le chapelet, pour effacer ses péchés, ou en priant dans sa chapelle. Son modeste logis manque du nécessaire. Sa langue est polie : il parle d'une manière agréable et insinuante, et édifie en racontant les histoires des saints et des papes; il fait précéder et suivre chaque récit d'un *Ave Maria*. Tel il se montre devant les spectateurs; seul, il blasphème le Dieu suprême, le Seigneur de la lumière, et conspire contre toute vertu et contre tout bien[2].

Cependant, sous le règne d'Élisabeth, les fils de l'Église n'étaient pas seuls exposés aux iniques rigueurs des lois et aux vers diffamants du poëte. Si Spenser attaque de préférence le grand corps catholique, la tête et les membres, il censure également tout ce qui portait ombrage au despotisme de sa souveraine, la « troupe déplaisante » des puritains, les non-conformistes et les « mécontents, *malecontents*. » Les puritains tourmentèrent beaucoup la reine : ils s'étaient rendus odieux en écrivant contre le gouvernement des femmes et en soutenant que l'Église doit être indépendante de l'État. Élisabeth les poursuivit avec une énergie sans pitié : elle en bannit plusieurs et en fit mourir les plus fervents. Et Spenser, à l'instar de Thomas Nash qui avait harcelé dans ses pamphlets leur fameux champion Martin Mar-

[1] *The Faerie Queene*, b. I, c. IV, st. 18-21.
[2] *Ibid.*, b. I, c. I, st. 29 seq.

Digitized by Google

Prelate, leur reproche une modestie affectée et les sauvages dévastations des cloîtres, il flétrit leur vandalisme et renverse le principe de leur doctrine en professant que les femmes doivent obéissance aux hommes, « à moins que le ciel ne les ait élevées sur un trône légitime. »

Unlesse the heavens them lift to lawfull soveraintie[1].

Le poëte se déchaîne davantage contre la malheureuse reine d'Écosse, et, comme elle est catholique, tout en elle est piége, artifice et crime. La grâce enchanteresse d'une femme douce et faible n'est à ses yeux qu'une apparence trompeuse, prise par le démon pour pervertir les chevaliers de Gloriana, ou autrement les partisans de la reine d'Angleterre. Si Élisabeth est l'intrépide défenseur de la vérité, si elle est ornée de toutes les vertus et parée de tous les attraits, Marie Stuart, sa rivale de rang, d'esprit et de beauté, défendue par les armes des catholiques et les foudres de Rome, sera nécessairement l'amie du mensonge et de l'hypocrisie, vicieuse, éhontée, perfide, belle de charmes menteurs. Spenser rappelle tous les détails du procès scandaleux qui conduisit la reine d'Écosse à une mort ignominieuse ; il n'a oublié aucun grief, aucune circonstance : la mort de quelques conspirateurs fanatiques, l'imprudence de la jeune épouse de François II, d'avoir « sans titre, *untitled queene*, » pris les armes et le titre de reine d'Angleterre, la conspiration du duc de Norfolk, la fin tragique du comte de Darnley, l'union de Marie Stuart avec le comte de Bothwell et son fidèle attachement à la religion catholique, des séditions fomentées par les agents d'Élisabeth, le zèle haineux de lord Buckhurst et l'acharnement du grand-trésorier Burleigh, dont le poëte a marqué avec soin le grand âge (il avait alors soixante-huit ans), la pitié passagère du comte de Leicester, l'unanimité des juges dans la condamnation, la supplique que la Chambre des communes, au nom de la sûreté du royaume et du maintien de la religion, adressa à Élisabeth, pour faire subir à Marie le châtiment de ses crimes, les incertitudes d'Élisabeth, sa feinte compassion, les larmes qu'elle versa, les obsèques pompeuses que l'on fit à la malheureuse princesse, jusqu'à la parole inhumaine du doyen de Péterborough : « Ainsi périssent tous les ennemis d'Élisabeth ! »

Que nous sommes loin ici de cette vertu qui doit orner le chevalier accompli, de cette « morale qui doit animer les combats et les amours de ses héros ! »

Fierce warres and faithful loves shall moralize my song[2].

[1] *The Faerie Queene*, b. V, c. v, st. 25, v. 9.
[2] *Ibid.*, b. I, argum., st. 1, v. 9.

Digitized by Google

Le poëte est aussi exact que l'historien. Cependant M. Taine, si savant en histoire, n'en mentionne rien ; les détails les plus précis, les rapprochements les plus frappants, il les tait pour contempler le portrait de Belphœbé ou pour aller errer dans les jardins enchantés de l'imitateur, non, du traducteur servile du Tasse, du Tasse que M. Taine dédaigne, sans doute parce qu'il ne peut pas lui prêter, comme au poëte anglais, « la sincérité de la rêverie et le sérieux germanique. » Certes, Spenser est sérieux, même trop sérieux, travaillant non « comme le pauvre Tasse, maladivement, sous la conduite d'un catholicisme violent, ressuscité et factice, parmi les clinquants d'une poésie vieillie, » mais avec l'ardeur d'un sectaire, parmi les allégories du *Roman de la rose* travesties en chevaliers, sous l'inspiration d'une nouvelle religion d'État, formulée par William Cecil, et victorieusement établie par les bannissements, les tortures, les bûchers ou la hache du bourreau.

De ce sérieux-là, M. Taine ne parle point. C'est toujours l'imagination de Spenser qui l'éblouit ; mais que devient donc la pensée du poëte? Comment! M. Taine veut que l'historien critique des lettres ne reconstitue pas seulement tout l'homme extérieur, mais qu'il pénètre jusqu'aux plus secrètes fibres de l'homme intérieur : et il s'arrête à l'épiderme! Ces chevaliers, ne sont-ce que des mannequins entre les mains du poëte ; ses héroïnes ne sont-elles destinées qu'à orner les mascarades de ses fantasmagories? Ou bien, ont-ils une âme, un but? Et, s'ils en ont, quel est ce but? En examinant un tableau, s'est-on jamais contenté de n'en considérer que les lignes, la couleur et l'attitude qu'un artiste médiocre peut réussir par un hasard heureux? L'expression, le regard, cette demeure de l'âme, dans l'opinion de Sénèque, qu'ils parlent aux sens, au cœur ou à l'esprit, n'est-ce rien, ou n'est-ce pas plutôt tout et le propre du maître? Si, dans l'étude de *la Reine des fées*, M. Taine avait procédé comme dans l'examen d'une œuvre d'art, il aurait découvert deux sujets dans le poëme, deux hommes dans l'auteur : l'un simple, religieux, reconnaissant, affectueux; l'autre ambitieux, flagorneur, avide de pensions, et ne cherchant dans la poésie et la morale que les moyens de parvenir, tantôt tiraillé par l'intérêt, tantôt sollicité par la conscience; en un mot, l'homme non d'une race, mais l'homme de tous les temps et de tous les pays : l'homme de Pascal, avec ses misères et ses instincts divins, avec ses hontes et sa grandeur.

Spenser attaque avec la même violence les défenseurs et les partisans de Marie Stuart, Philippe II surtout; il ne cesse de lui reprocher, avec raison cette fois, ses agressions et son inextinguible soif

Digitized by Google

des conquêtes, il célèbre ses défaites et la destruction de l'invincible Armada; — le comte de Westmoreland et le bouillant Percy, comte de Northumberland, nommé par Spenser et par Shakspeare « *the hotspurre youth*, » accusés tous deux d'avoir, avec le duc de Norfolk, conspiré contre la vie et la couronne d'Élisabeth ; — les Espagnols, les Irlandais catholiques et les troupes de la Ligue, dont le poëte fait de fougueux Sarrasins, des païens idolâtres ou des vilains; — la puissante maison des Guises : Claude de Lorraine, qui avait fait des prodiges de valeur à la bataille de Marignan, vaincu les Anglais et repoussé les paysans de l'Alsace, « homme d'une grande puissance, expérimenté dans les combats et enhardi par les charmes pernicieux de sa fille, » c'est-à-dire par l'illustre enfant de sa fille, Marie de Lorraine, reine d'Écosse; son fils, François de Lorraine, oncle de Marie Stuart, le grand capitaine qui enleva Calais aux Anglais : Spenser rabaisse son courage et sa science militaire, vante sa fourberie et attribue ses succès aux intrigues; de ses trois fils célèbres, Henri de Lorraine ou le Balafré, Louis ou le Cardinal, Charles ou le duc de Mayenne, le poëte fait, en jouant sur les mots, de l'aîné « Guizor, un varlet trompeur, *a groome of evill guize*, » et des deux autres les chétifs adversaires d'une femme[1].

Spenser n'épargne pas davantage ceux qui étaient contraires aux intérêts de ses protecteurs. L'on sait qu'Élisabeth, pour amuser le public qui désirait son mariage, avait flatté le duc d'Anjou, fils de Henri II, de l'espoir de sa main. Elle l'encourageait, le rejetait au gré de ses caprices, et, après avoir tergiversé longtemps, elle exigea son changement de religion. Un malheureux plaisant ayant, dans quelques vers épigrammatiques, ridiculisé le prétendant français, Élisabeth lui fit couper, par le bourreau, le poignet droit. Simier, l'ambassadeur du duc, avait fasciné la reine par sa grâce et son élégance, et était entré si profondément dans sa faveur qu'il en circula plusieurs contes scandaleux. Il est notoire que Sydney, l'oracle de Spenser, improuva cette alliance, et Leicester et ses partisans entravèrent secrètement les désirs d'Élisabeth. Aussi, Spenser se moque-t-il du plénipotentiaire et du prince, il avilit leur caractère, les change en bouffons, les couvre de ridicule par des exploits grotesques; il ravale les grâces insinuantes de l'un et raille les vaines prétentions de l'autre, en lui donnant une femme de neige qui le charme, l'enfle et se fond au moment de son prétendu triomphe; et, pour le désigner plus clairement, il lui met dans la bouche des mots

[1] *The Faerie Queene*, b. V, c. II, st. 4-28 ; c. VI, st. 19 seq.

Digitized by Google

français, le fait jurer par son épée illusoire Sanglamort, et lui fait assumer « l'air fier d'un preux des douze pairs, »

Big looking like a doughty douce pere[1].

Voilà *la Reine des fées* sans voiles allégoriques.

II

De tout cela, notre historien de la littérature anglaise n'a rien dit, n'a rien voulu voir dans le poëme. Bien plus, cette épopée, dont l'action se passe au milieu de la société anglaise du seizième siècle et à la cour d'Élisabeth, et qui en exprime les passions étroites et violentes, il a osé l'appeler « idéale, c'est-à-dire située hors du réel, au plus haut du pays des fées, » sans « croyances effectives, » sans « héros nationaux. »

Tout ce qui touchait le poëte de près ou de loin, le monde réel et le monde de ses rêves, ses amours, ses bienfaiteurs, ses amis de collége, ses adversaires, ses espérances et ses dégoûts, les trésors de sa mémoire et les richesses de son imagination, il a tout mis dans son poëme. Il ne faut donc pas oublier qu'à côté des personnages historiques se meuvent des figures purement allégoriques, des héros de roman et de comédie. Una, son nom l'indique, n'est que la vérité, une par son essence, et sa beauté n'a rien de terrestre. Malbecco n'est qu'un vieil avare jaloux qui nous déride par ses précautions comiques et son sort ordinaire : il perd, comme maître Richard de Chinzica, son or et sa jeune femme et gagne « des cornes. » Hellénore est la copie exacte de Bartholomée Gualandi de Boccace, une de ces débordées qui abondent dans la vie, dans les contes et au théâtre, et, à défaut d'un galant corsaire Paganin, se contentent d'un robuste satyre.

Mais, en général, *la Reine des fées* de Spenser n'est que l'histoire allégorisée du règne d'Élisabeth depuis son avénement au trône jusqu'à l'année 1596. C'est la glorification de la ligue protestante que Sidney avait formée : une autre *Satyre Ménippée*, mais contre le catholicisme et tous ses adhérents. Le poëte a oublié que, du temps de la reine Marie, Élisabeth se déclara convaincue de la vérité de la religion catholique, qu'elle accompagna sa sœur à la messe, ouvrit une chapelle dans sa maison, et ne dut sa conservation qu'à l'inter-

[1] Lingard's *History of England*, p. 417, 423. — *The Faerie Queene*, b. II, c. III, st. 4 seq.; b. III, c. x, st. 29-33.

Digitized by Google

vention de Philippe II[1]. En même temps il énumère brièvement les souverains précédents depuis le fabuleux Brutus, fils d'Assaracus, jusqu'au puissant Oberon ou Henri VIII, qui épousa la veuve de son frère et légua son sceptre à la belle Gloriana. « D'après sa dernière volonté, *by his last will*, Gloriana lui doit succéder sur son trône[2]; » et Spenser, ne mentionnant ni Édouard VI ni Marie la Catholique, les semble considérer comme des usurpateurs. Il a imité la réserve d'Élisabeth : elle ne parla jamais de sa mère, quoiqu'elle aimât à rappeler à ses courtisans qu'elle était la fille de Henri VIII. Le poëme ne contient aucune allusion à Anne Boleyn, bien qu'il fasse mention des commencements difficiles et des droits contestés de sa fille[3]. Et Élisabeth, s'intitulant « par la grâce de Dieu, reine d'Angleterre et de France, » le poëte a dessiné jusqu'à son trône, orné de lions et de fleurs de lis; et, pour saluer son gouvernement despotique, il a couché sous ses pieds un lion énorme qui mord sa chaîne en rugissant.

Ainsi, tout aboutit à Élisabeth : ses champions ne possèdent qu'un faible reflet de ses perfections; autour d'elle se meuvent, comme les planètes autour du soleil, et les chevaliers et le poëte. Il a épousé sa cause et pris son esprit intolérant; et les Muses, ces amies de la pensée indépendante, sont devenues les viles servantes d'un parti, et transmettent à la postérité une gloire souillée de sang, des vertus mensongères et l'apologie d'un régicide.

III

M. Taine pense « qu'on ne peut pas raconter un pareil poëme; » que « ce sont six poëmes, où l'action se dénoue, se renoue incessamment, s'embrouille et recommence; » et M. Taine se trompe. Considéré comme une simple allégorie morale que colore une narration fleurie, le poëme forme un tout homogène dont toutes les parties s'enchaînent étroitement. Le fil qui les relie peut quelquefois paraître imperceptible; mais il existe. Le lien en est cette vertu divine qui soutient les assauts de toutes les passions et sort victorieuse de tous les combats. Le choix et la succession même des vertus n'y sont point arbitraires, mais tendent à l'unité de l'ouvrage. Envisagé comme un poëme historique, il en a tous les défauts : l'action unique,

[1] Lingard's *History of England*, p. 377, 389, 390.
[2] *The Faerie Queene*, b. II, c. x, st. 75, v. 8, 9; st. 76.
[3] *Ibid.*, b. V, c. VII, st. 13, 23, v. 1-4.

Digitized by Google

principale se perd dans une succession de faits. Néanmoins, même sous ce point de vue, on ne peut lui refuser une certaine unité. Le prince Arthur en est le héros et le champion le plus dévoué de Gloriana, il y joue le rôle principal, est partout présent, surpasse et assiste tous les autres chevaliers ; il est dans tout le poëme ce que Calidore est dans le sixième livre, le vengeur de l'innocence, le défenseur du droit, le sauveur des malheureux ; il est le *deus ex machina*, accourant à l'heure pressante du danger, accomplissant les exploits les plus difficiles et les plus importants ; il possède seul cette vertu, qui est toujours la même et toujours inébranlable. Les autres acteurs partagent notre attention sans l'absorber, et leurs aventures ressemblent à des épisodes. Cependant, Arthur a le défaut d'Énée : si le pieux Troyen trouve dans sa divine mère une protection toujours vigilante contre toutes les fureurs de la fortune, le prince breton est rendu invincible par son bou clier et son cor magiques. Rien ne lui résiste, ni géants, ni remparts, ni magie. L'intérêt qu'il nous inspire en est moins vif, et le caractère du héros en peut souffrir, non l'unité de l'ouvrage. Ce qui la détruit, c'est ce bizarre mélange de l'histoire et de la morale, de la réalité et de l'allégorie, des vérités chrétiennes et des fables païennes, c'est la réunion de deux sujets et de deux desseins ; c'est encore la manière peu classique dont la plûpart des personnages se présentent ou disparaissent, c'est-à-dire accidentellement, un à un, étant pourtant tous, contre toute vraisemblance, de vieilles connaissances, qu'ils vivent au milieu des forêts ou dans les joutes, à la cour ou parmi les satyres.

Au reste, le lecteur en jugera, si toutefois une analyse succincte, sèche et décolorée, sans épisodes, sans descriptions, peut remplacer les tableaux vivants du poëme, l'harmonie des stances et toutes les pompes de la poésie.

IV

Un chevalier tout armé et orné d'une croix rouge chevauche à côté d'Una, jeune et belle descendante de rois. Elle était venue implorer le secours de la reine des fées contre le dragon qui dévaste le royaume de ses parents, et Gloriana lui a assigné ce chevalier pour les venger.

Dans un bois touffu, au fond d'une caverne ténébreuse, il extermine Erreur vomissant des poisons, des livres et des papiers ; mais aveuglé par des enchantements, il doute de la pureté d'Una, l'abandonne, terrasse des mécréants pour se constituer le champion de la perfide Duessa et pour aller bientôt expier sa précipitation dans le

Digitized by Google

cachot d'Orgoglio. Ce géant s'empare de Duessa, la comble d'honneurs, la pare d'or et de pourpre; lui pose sur le front la tiare, et pour inspirer aux peuples plus de terreur, il la fait monter sur une bête monstrueuse à sept têtes « qui foule aux pieds les choses sacrées et les anciens préceptes divins. » Le prince Arthur vient délivrer le chevalier et tuer le géant, il dépouille Duessa de ses dehors trompeurs et la chasse dans sa nudité hideuse. Dans le palais il trouve le portier de cette citadelle, le père nourricier d'Orgoglio, appelé Ignaro, vieillard aveugle et chenu, avançant en regardant en arrière, laissant la rouille consumer les clefs du savoir, et n'ayant pour toute réponse à toutes les demandes que son invariable « *he could not tell*, il ne saurait dire. » L'intérieur de cette demeure est un séjour digne de rois; mais des taches de sang percent la cendre légère qui couvre le sol, et de dessous le marbre d'un autel, rougi souvent par le sacrifice de vrais chrétiens, s'élèvent continuellement vers le ciel des voix gémissantes qui crient vengeance.

Pendant ce temps, Una s'est mise seule à la recherche de son protecteur. Un lion devient son défenseur dans la cabane de Corcéca et d'Abessa : accroupies dans les ténèbres, elles récitent pour leur pénitence chaque jour neuf cents *Pater* et trois fois autant d'*Ave*, trois fois par semaine elles s'humilient dans la cendre et le sac, portent la haire et jeunent neuf fois; elles accueillent indignement la chaste vierge et la poursuivent de leurs malédictions; mais il est le bienvenu, Kirkrapine, l'amant d'Abessa, ce personnage insolent, impérieux, robuste qui jure comme un portefaix, vide dans les églises les troncs des pauvres, vole les ornements sacrés, dépouille les saints de leurs riches parures et enrichit de ses larcins sa pieuse maîtresse. Kirkrapine tombe sous les griffes du lion; et Una, exposée aux embûches des magiciens et aux outrages des mécréants, insensible à l'adoration des Faunes, retrouve enfin son chevalier auprès du prince breton. Mais ayant succombé à de nouvelles défaillances dans l'antre maudit de Désespoir, il est conduit par Una dans la maison de Cœlia. C'est là qu'au milieu des trois sœurs Fidelia, Spèranza et Charissa, nourri de leur sagesse, fortifié de leur exemple, guéri par Patience dans la retraite de Repentir, conseillé par Méditation, il se rend apte à devenir un jour le saint des braves : « Tu seras un saint et l'ami de ta nation, tu seras nommé saint Georges, le patron de la joyeuse Angleterre, le signe de la victoire! » Ainsi retrempé et se ranimant sans cesse au puits et à l'arbre de la vie, il va combattre et vaincre le dragon; et le vieux roi d'Eden, malgré les subtiles machinations de Duessa, lui fiance la belle Una.

Arthur les avait quittés pour poursuivre le but unique de toutes ses courses, la recherche de la reine des fées. De sa bonne épée Mord-

Digitized by Google

dure il abat des infidèles, aide sir Guyon à disperser la vile multitude qui assiége le castel d'Alma, charme ses loisirs par la lecture des *Monuments des Bretons* et des *Antiquités du pays des fées*, tue le géant Corflambo, fait renaître la pudeur dans l'âme de Paeana, réunit les amis et les amoureux, conquiert et donne des châteaux, châtie les preux discourtois, et va avec Arthégall venger les injures faites à Mercilla, leur reine vierge. Ils assistent dans son palais au jugement de Duessa, issue du sang des rois. Zèle et le sage vieillard Soin-du-Royaume s'acharnent à l'accuser d'avoir conspiré avec ses amants contre le trône et la vie de Mercilla, d'avoir semé la sédition, favorisé l'impiété et les pratiques superstitieuses, souillé ses mains de meurtre et sa vie de déréglement et d'adultère. Son sexe, sa jeunesse, sa beauté, la noblesse de sa naissance, les orages de sa vie, sa gloire passée, sa douleur, ses illustres liens de famille, la rigueur de sa longue captivité, le danger même, tout plaide en sa faveur, et tout plaide en vain. L'autorité, la loi des nations, la religion, la justice outragée, les cris du peuple réclament son châtiment. Arthur semble d'abord pencher vers l'indulgence, et Mercilla, quoique convaincue des crimes de Duessa, voudrait se refuser à confirmer la sentence mortelle des juges, et cache des larmes de compassion dans les plis de sa poupre.

Viennent ensuite deux ambassadeurs implorer la protection de Mercilla pour une pauvre veuve : Belgé, mère infortunée de dix-sept enfants, pleure, retirée au milieu des marais, la mort de douze fils, moissonnés par le tyran Géryonéo, autrefois son défenseur, aujourd'hui son bourreau. Arthur veut être le champion de cette mère éplorée, et il se rend dans la ville fortifié, où le tyran a fait construire une somptueuse chapelle pour l'idole qu'il assouvit de sang humain. Sous l'autel un monstre hideux est couché dans les ténèbres, invisible à tout mortel ; on lui immole de nombreuses victimes, pour que l'usurpateur jouisse de leurs biens. « Ayant soumis ce royaume, le tyran lui imposa le joug de l'inquisition malgré une longue et inutile résistance; et le contraignit d'accorder à son idole l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu. » Une forte garnison et un habile sénéchal défendent l'autel et la citadelle; « maint chevalier aventureux s'est brisé contre sa formidable puissance. » Arthur est invincible, il renverse le sénéchal, détruit le monstre, l'autel et l'idole, et Belgé et ses enfants reconnaissants lui offrent en vain le royaume reconquis.

Arthégall, de son côté, était allé assister sir Burbon en lutte avec des vilains qui lui ont ravi sa chère dame Flourdelis, corrompue par l'or et les artifices de l'étranger, et l'ont contraint d'abandonner le bouclier que saint Georges lui avait donné dans sa jeunesse. Ils res-

Digitized by Google

saisissent Flourdelis, et chassent les hordes avides qui avaient bouleversé le pays par des troubles continuels. Flourdelis retourne à son légitime seigneur avec indifférence, « sans préjudice comme sans avantage, »

So bore her quite away nor well nor ill apayd;

et sir Burbon a beau se justifier, le chevalier de Gloriana lui reproche durement le lâche abandon de son écu : « Le désir immodéré de régner l'a guidé, l'intérêt l'a conseillé, la duplicité lui a gagné ce trône que souillera une double apostasie; depuis ce temps, le prince a imprimé à son nom une tache indélébile et encouru la honte éternelle de déloyauté. »

V

C'est, dira-t-on, le squelette de la *Reine des fées*. Soit, mais qu'on le recouvre de tous les charmes de la vie, on se demandera toujours : où est ici ce que M. Taine appelle « l'apparition du paganisme dans une race chrétienne? » Serait-ce le mélange du christianisme et de la mythologie que Camoëns, avant Spenser, avait employé déjà dans son épopée, sans qu'il ait fait naître chez Rapin, Voltaire, La Harpe et Delille d'autre sentiment que celui d'avoir fait « un mélange monstrueux, un merveilleux absurde, » et sans que pour cela il ait paru païen à madame de Staël, à Lemercier et à Châteaubriand? « On y sent très-bien, dit madame de Staël, que le christianisme est la réalité de la vie et le paganisme la parure des fêtes; et l'on trouve une sorte de délicatesse à ne pas se servir de ce qui est saint pour les jeux du génie même. » Serait-ce la fréquente imitation des poëtes anciens, ou bien la découverte de nouvelles généalogies inconnues au savant Hésiode? Seraient-ce enfin ces souvenirs de la fable, invocation des Muses, mention des Grâces, des héros, des lieux chéris ou célèbres, qui semblaient alors inhérents à la poésie? Ce ne sont que les jeux de l'imagination, c'est la fièvre de l'érudition de l'époque, l'influence de la pléiade de Ronsard qui, par l'exemple de Jean-Antoine de Baïf, avait même inspiré à Gabriel Harvey, assisté de Sidney, de Richard Stanyhurst, de sir Edward Dyer et de Thomas Grant, à Ludovic Bryskett et fort probablement à Spenser lui-même, le malheureux courage de renouveler l'infructueuse entreprise de sir Thomas More et de Webbe de doter la langue anglaise des mètres anciens; ce n'est enfin qu'un moyen pour varier les ornements du poëme.

Par quel côté littéraire Spenser est-il Saxon, où est l'empreinte de

Digitized by Google

sa race? Serait-ce le cortége des cinquante Néréides d'Hésiode aux épousailles du Medway et de la Tamise, ou bien la création d'un médecin des dieux marins? serait-ce, parce que Œdipe est devenu « le chevalier de Thèbes, » ou parce que Spenser a introduit dans la mythologie les lois anglaises : Cupidon rend en bonne forme un arrêt de prise de corps, et Sa Majesté Neptune Ier, fait respecter son droit d'épaves? *La Reine des fées* n'est nationale ou anglaise que par la matière, elle est étrangère, tour à tour grecque, latine, juive, française, italienne par les ornements, chevaleresque par les mœurs, profondément chrétienne par les sentiments. C'est l'esprit, c'est la connaissance vaste et approfondie de la Bible qui ont donné au poëme le ton et la couleur dominante; depuis les noms des fleuves du paradis terrestre jusqu'aux divers devoirs de la charité énumérés par aint Paul, depuis la Genèse jusqu'aux visions de saint Jean, tout dans les Écritures a été remué, fouillé, exploité par le poëte.

L'âme de Spenser n'est donc point, comme le veut encore M. Taine, « platonicienne par excellence, » mais janséniste par anticipation : « Quel est l'homme, » s'écrie le poëte, « qui devant des ennemis spirituels puisse s'appuyer sur la vaine confiance dans sa puissance fragile? Une fuite honteuse le convaincra de son impuissance. A-t-il, fortifié de la grâce, remporté la victoire : qu'il n'aille point l'attribuer à son habileté. Nous n'avons d'énergie que pour le mal; mais c'est de Dieu que nous viennent et le pouvoir et la volonté d'accomplir le bien[1]. » Ailleurs, comme un catéchiste, il assigne à toute vertu une place « parmi les saints, » il professe que « l'eau bénite » est salutaire, et que « personne ne saurait lire ni comprendre la Bible sans le divin secours de la foi; » ou il parle comme sainte Thérèse : « Cesse, ô mon âme altérée, de contempler ce qui cause tes douleurs : longtemps nourrie des vaines illusions de ta pensée et égarée par les attraits séduisants de fausses beautés, tu t'étais acharnée à la poursuite d'ombres trompeuses. Elles se sont toutes enfuies et ne t'ont laissé maintenant qu'un repentir tardif. Élève enfin tes regards vers cette lumière souveraine, dont les purs rayons produisent toute beauté parfaite et allument l'amour de Dieu : comblée des douceurs de cet amour, méprise ce vil monde et son clinquant, et repose pour toujours tes désirs errants[2]! »

Au sortir de Cambridge ou à l'université même, nourri de toute la sagesse de l'école, Spenser, jeune et lettré, a pu composer des *Hymnes en l'honneur de l'amour et de la beauté* qui semblent plus remarquables par la connaissance des doctrines métaphysiques de

[1] *The Faerie Queene*, b. I, c. x, st. 1.
[2] *An Hymne of Heavenly Beautie*, v. 288-301.

Digitized by Google

Platon que par la conception poétique; mais, nous dit-il dans la dédicace, « c'est dans les vertes années de ma jeunesse que j'ai composé ces hymnes. » Ce sont donc les essais d'un jeune poëte universitaire plutôt que les élans passionnés d'un cœur qui puise aux sources intarissables du beau. Aussi, Spenser ne se prosterne pas, comme l'artiste inspiré, devant la beauté idéale et éternelle, il l'a déploré vers la fin de sa carrière dans son *Hymne à la beauté divine*, mais devant la beauté fardée et particulière de Belphœbé ou d'Élisabeth. Et cette adoration tout intéressée et forcée était la conséquence rigoureuse de son dessein, la condition essentielle de son succès. C'est pourquoi, à côté des pures et touchantes créations de Florimell et d'Amorette, il multiplie à plaisir les courtisanes effrontées et traîne la beauté dans les fanges du vice; et cet auteur qui, au dire des critiques anglais, eut plus que tout autre dans ses ouvrages le respect de la femme, par ses remarques malignes, ses peintures chargées et ses traits redoublés, fournirait aux Juvénal et aux Boileau la plus ample matière pour la plus mordante satire contre les femmes. « Si je parcourais le monde, » dit-il, « je ne pourrais nulle part découvrir une troupe de beautés aussi ravissantes que celles qui ornent la cour de notre souveraine » : et de tant de femmes belles et vertueuses Amorette seule parvient à ceindre l'écharpe de Florimell, qui était la preuve et le symbole de la chasteté !

Où est « la perfection moderne » dans Spenser? Il n'a pas seulement, « comme Homère, des redondances, des naïvetés, des enfances, » ou les anachronismes, les raffinements, les jeux d'esprit et de mots, l'abus des figures de rhétorique, les allusions savantes des auteurs contemporains; mais les disparates, des termes impropres, des images repoussantes, des couleurs trop crues et trop chargées dans la représentation du laid, des invraisemblances, des périphrases pompeuses pour des idées communes ou fausses, l'énumération des arbres, des poissons, des oiseaux comme dans Stace, ses invocations déplacées ou fastidieuses par leur nombre et l'uniformité, l'insignifiance et la contradiction de quelques-unes de ses allégories, — la description minutieuse du château d'Alma, c'est-à-dire du corps humain, n'est qu'une physiologie versifiée; Astrée ou la justice personnifiée dérobe furtivement l'épée de Jupiter comme une larronnesse; le géant monstrueux Souci, dépassant de beaucoup les Brontès et les Pyracmon, se loge dans un petit cottage; — la monotonie de ses expédients pour faire naître les aventures, — c'est toujours la nuit ou la tempête qui contrarient ses héros, c'est toujours dans un
dans une cabane ou dans un château qu'ils cherchent et trou-
des dénoûments incomplets, le savoir à la place du
milieu de la douleur d'oiseuses apostrophes et des

Digitized by Google

saillies piquantes que le poëte appelle « *well-guided speach*, » la froideur dans ses amours, la lourdeur dans la plaisanterie, l'oubli du don divin des larmes dans le pathétique et l'absence de toute passion profonde, enfin un plan défectueux, des beautés isolées plutôt qu'un ensemble régulier ; sans mentionner l'accidentelle confusion des personnages, les fautes de style, — comme l'emploi abusif du verbe *to do* et la répétition incessante, en dépit du bons sens, de ces chevilles *without remorse* ou *with remorse* qui lui font prêter des remords à un ours furieux, — ni ces inadvertances, lacunes, vers boiteux, défaut d'ordre dans la suite de quelques récits, qu'une mort prématurée l'a empêché de faire disparaître : tout cela est incompatible avec cette « perfection moderne » que M. Taine prête gratuitement à *la Reine des fées*.

Il manque à Spenser ce qui manque en général à tout le seizième siècle, à savoir : la mesure, le choix, le jugement, le goût enfin qui, se fondant non sur d'arbitraires règles de rhétorique, mais sur l'essence même de notre raison et sur les lois de notre nature, c'est-à-dire sur tout notre être fini, reconnaît et respecte les limites fixées et repousse le trop. Mais ce manque de goût n'est propre ni à telle race ni à tel milieu, il est inséparable de toute littérature grandissante. Partout et en tout l'homme se débat sous le joug de son impuissance, partout et en tout il s'efforce en vain de le secouer. Il peut reculer les bornes qui l'enserrent de toutes parts, non les anéantir. Veut-il, dans l'ordre intellectuel, percer les épais nuages qui enveloppent son esprit, les ailes de Platon ne le porteront pas au delà des rêveries du *Phèdre ;* veut-il assouvir les passions qui s'entre-choquent dans son cœur, produire toutes les idées qui fermentent dans son cerveau, il tombera dans l'ordre moral dans tous les excès, dans l'ordre physique dans toutes les débilités, dans l'ordre social dans tous les crimes, dans l'ordre politique dans toutes les servitudes, dans l'ordre littéraire dans les exagérations, les extravagances et toutes les monstruosités. Or, rêveries, excès, débilités, crimes, servitudes, exagérations, qu'est-ce sinon impuissance et, en dernier lieu, manque de jugement ou de goût ! Sans doute, le goût ne donne pas l'omniscience ; mais, dans les autres ordres d'idées, il crée la vertu, la santé, la dignité, la liberté et la beauté.

Ce que l'on ne pourra jamais cesser d'admirer dans Spenser, c'est la douceur incomparable de ses stances majestueuses, c'est son imagination exubérante et inépuisable : de là, son talent merveilleux et unique de prêter un corps à des formes aériennes, d'animer des figures allégoriques, d'habiller des apparitions vaporeuses ; de là, dans ses descriptions la magnificence, la grâce et la volupté ou la terreur et le sublime. Ces qualités, M. Taine les a profondément senties et admirablement jugées ; mais ces qualités ne proviennent ni de la race

Digitized by Google

saxonne ni des brumes et des moites prairies de l'Angleterre, elles viennent de l'homme.

Où est la « noblesse intérieure » dans Spenser? Sans doute, sa morale est sympathique, chaude et conciliante, si l'on y peut oublier toute allusion historique, tout but politique, toute vue intéressée; mais qui le peut? Sans anecdotes qui pourraient éclairer quelque coin de sa vie intime, ne connaissant même ni le jour, ni le mois, ni l'année de sa naissance, nous ne pouvons l'étudier que dans ses vers. Et ses vers le dépeignent tantôt comme l'amant rancunier de la belle et fière Rosalinde qui, sous le fouet de Mépris et les outrages de Dédain, va expiant ses refus et les blessures faites à l'amour-propre du prétendant congédié; tantôt comme le poëte susceptible et glorieux qui assimile aux calomniateurs les sévères critiques de ses ouvrages et se décerne à lui-même le génie, la gloire et l'immortalité; tantôt comme le courtisan ambitieux qui proclame qu' « il n'est pas honteux de s'abaisser pour s'élever plus haut, de céder un peu pour gagner beaucoup, »

> No shame to stoupe, ones head more high to reare,
> And, much to gaine, a litle for to yield[1] :

vers bien placés sans doute sur les lèvres d'un homme adroit, mais ne partant point d'un noble cœur. Et si ce sentiment a inspiré sa conduite, si elles sont fondées, ces accusations d'injustice et d'oppression que des documents existants semblent autoriser, il n'est pas étonnant que les Irlandais, traités de sauvages, bafoués dans leur croyance, blessés dans leurs intérêts, se soient vengés sur le panégyriste de leurs ennemis en pillant ses biens et en brûlant son château.

Le langage de l'allégorie, aujourd'hui aussi étranger à nos mœurs qu'à notre goût, était alors familier à toutes les classes de la société. Les écrivains avant Spenser l'avaient employé de préférence, après que Chaucer eut introduit l'allégorie en Angleterre. Les fêtes publiques et les mariages dans les grandes familles étaient accompagnés de spectacles allégoriques : sur la scène, les *masques*, les *dumb shows* ou pantomimes qui précédaient, dans l'origine, chaque acte d'une tragédie, les *moralités*, les *chroniques*, qui tiennent le milieu entre les *moralités* et les pièces historiques, confondirent l'allégorie et l'histoire, des personnages réels et des êtres imaginaires. Cette longue habitude de l'allégorie rendait facile l'intelligence de *la Reine des fées*, et explique l'enthousiasme universel qui l'accueillit. La nation reconnaissante déclara son chantre supérieur aux Italiens, qu'il avait imités, et l'égala à Virgile.

[1] *The Faerie Queene*, b. V, c. XII, st. 19, v. 3, 4.

Digitized by Google

VI

Pourquoi donc aujourd'hui, malgré les vers les plus harmonieux et malgré la poésie la plus riche, la plus vive et la plus éblouissante, *la Reine des fées* est-elle négligée, dédaignée, oubliée? La réponse doit ressortir des pages qui précèdent. Au lieu de parler à l'homme et de s'emparer de ses sentiments généraux et durables, Spenser s'adresse aux hommes de son siècle et ravive leurs sentiments particuliers, bornés, mesquins et passagers. Qui donc serait aujourd'hui enclin à s'enthousiasmer pour Élisabeth, avec tout son génie, pour ses médiocres hommes d'État, et pour des procédés religieux que la Russie a renouvelés en Pologne? Spenser est le Knox des poëtes; il a compulsé toute l'Apocalypse pour y chercher ses invectives contre Rome, *that scarlot whore*, *ista meretrix coccinea*. On dirait qu'il ait voulu chanter les trente-neuf articles de l'Église épiscopale et se faire théologien; car Milton le considère comme un meilleur docteur que Duns-Scot et saint Thomas d'Aquin. Avec les idées de tolérance, avec l'indifférence en matière de religion, et avec les aspirations libérales qui aujourd'hui règnent ou pénètrent partout, on ne peut que délaisser le poëte qui s'est fait le complaisant apôtre d'une secte, l'écho des haines religieuses et le prôneur d'une politique intolérante. Les déclamations contre le catholicisme comme les invectives contre l'Église réformée intéressaient le seizième siècle; mais pour qu'un ouvrage puisse plaire à la postérité il faut qu'il touche l'humanité entière. Gilles Durant, dans le même siècle, engage les princes français à exterminer les hérétiques de la Grande-Bretagne; Edmond Spenser approuve et provoque les rigueurs d'Élisabeth contre les catholiques, et on ne lit ni l'un ni l'autre.

Ce n'est pas tout. Pour contenter sa souveraine, pour briguer sa faveur et les applaudissements de sa cour licencieuse, il flétrit les opposants, depuis les têtes couronnées jusqu'aux innocents censeurs des folies du monde; et la langue du poëte assez indépendant pour jeter dans le concert flatteur le cri discordant de la vérité libre, Spenser la cloue sur la porte du palais de la reine[1]. En costumant ses héros en chevaliers, il flatta jusqu'au goût d'Élisabeth pour les mœurs de la chevalerie, qu'elle se plaisait à ressusciter. D'ailleurs, préconiser une princesse heureuse, triomphante et vindicative aux dépens d'une rivale infortunée, trahie et immolée, ce fut un but

[1] *The Faerie Queene*, b. V, c. IX, st. 25, 26.

Digitized by Google

peu généreux. Martyre de sa foi ou victime des craintes jalouses d'Élisabeth, Marie Stuart, pour son malheur et son courage, méritait mieux qu'une diatribe. Qui n'oublie les torts de l'accusée en présence de l'injustice du juge!

Sa morale même, Spenser la gâte par son adulation; ses sentiments honnêtes, par son manque de sincérité. Peu soucieux de sa dignité de poëte et de la mission morale qu'il a assumée, il a caressé les passions qu'il devait combattre, et a fait de la vertu non le fruit de pénibles efforts, mais l'apanage gratuit du rang et de la faveur: un vain nom.

Il avait flatté sa nation dans ce qu'elle avait de plus cher, sa reine et sa croyance; il avait exprimé et nourri son animosité contre un culte abhorré et le redoutable ennemi de son indépendance : son succès en fut plus brillant. Mais sa gloire devait infailliblement diminuer avec l'engouement de ses compatriotes pour Élisabeth, avec les discordes religieuses et la puissance de l'Espagne. Il a écrit pour son époque; il en est et restera comme une de ces ruines gothiques que le voyageur salue en passant. Une muse mercenaire et un poëte courtisan, le peintre de mœurs fictives et le chantre d'une morale de gentilhomme, qui s'en soucie?

Au sort de Spenser comparons celui de Shakspeare, son contemporain. Dans tous les deux, la même imagination luxuriante, impétueuse, éblouissante, la même variété dans l'invention, la même puissance créatrice, le même souffle poétique, les mêmes influences, et pendant longtemps presque la même auréole; même plus de gravité, de culture et de grâce dans Spenser : aujourd'hui, le laurier de l'un s'étiole dans la solitude, celui de l'autre grandit au milieu des nations. C'est que dans Spenser tout appartient à son temps; dans Shakspeare, rien que ses défauts. Celui-là nous présente un monde imaginaire, avec des acteurs fardés; celui-ci le monde tel qu'il fut, tel qu'il est. Idées amoindries, sons, couleurs et formes : c'est là tout Spenser. La vérité sur l'homme : voilà Shakspeare.

CARL MAYER.

La suite prochainement.

Digitized by Google

LA RUCHE

I

Nous montions vers les solitudes,
Quand, non loin de la plaine encor,
S'offre à nous un chêne aux flancs rudes
D'où le miel suinte en perles d'or.

A mi-coteau, dans une haie,
Il se dresse au soleil levant;
La ruche est sûre, vaste et gaie,
A l'abri du froid et du vent.

L'essaim des vives ouvrières
Bourdonne autour du noir logis;
On dirait un bruit de prières
Dans les buissons de fleurs rougis.

La troupe, un moment indécise,
A l'appel des mille senteurs
Hésite, et chacun à sa guise
Choisit la plaine ou les hauteurs;

Digitized by Google

Là-bas, vole aux vignes prochaines,
Dans ces petits enclos charmants,
Vers ces longs prés bordés de chênes,
Vers les bluets dans les froments;

Ou là-haut, parmi les genièvres,
Les sorbiers, les pins résineux,
Vers le cytise aimé des chèvres,
Vers ces grands rochers lumineux.

La place exprès semble choisie :
On a deux mondes à la fois
Pour promener sa fantaisie...
On a les hameaux ou les bois.

On y peut, à pleines corbeilles,
Aux fleurs, aux fruits les plus divers,
Vieux poëte et jeunes abeilles,
Cueillir ou son miel ou ses vers.

II

C'est là, sur le sol des ancêtres,
Devant cet immense horizon,
Qu'à l'abri d'un rideau de hêtres
Je pose, en rêve, une maison.

Je la vois simple, mais ancienne;
Ses murs sont fortement bâtis...
Et je rêve enfin qu'elle est mienne,
Pour être à vous, mes chers petits !

Digitized by Google

Pour vous garder, loin de la ville,
Ce foyer plein de souvenir,
Ce nid, ce port, ce vieil asile
Où l'on veut toujours revenir.

Où, quand notre âme est appauvrie,
Après l'hiver sombre et moqueur,
On fait moisson de rêverie,
On va renouveler son cœur.

Là, vers les bruyères vermeilles,
Le blé noir, le trèfle ou le thym,
Vos pensers, comme ces abeilles,
S'envoleraient chaque matin.

Notre humble terre a sa richesse.
Ce ciel, ces sommets que voilà,
Ce n'est point le beau ciel de Grèce,
Ce n'est point l'Hymète ou l'Hybla.

Dans ces vastes champs qu'on domine,
Ce n'est, là-bas, aux feux du soir,
Ni Mégare, ni Salamine,
Qu'on voit du pied de ce manoir.

Au bout d'une plaine jaunie,
Le soleil rougit, par instants,
Non l'azur des mers d'Ionie,
Mais l'eau grise de nos étangs.

J'aperçois, du vert promontoire
Dont ma ruche est le Parthénon,
Un long fil d'argent... c'est la Loire,
Modeste encore et sans renom.

Digitized by Google

Mais la nature est bonne mère :
Nous aussi nous avons nos fleurs ;
Le laurier, la rose éphémère,
Germent ici tout comme ailleurs.

III

Vous, les abeilles vagabondes,
Avant de peupler ce jardin,
Combien avez-vous vu de mondes
En venant chez nous de l'Éden ?

Vous, qui de la sagesse antique
Gardez encor les douces lois,
Êtes-vous filles de l'Attique,
Abeilles des chênes gaulois?

Peut-être, en buvant les rosées
D'Éleusis et de Marathon,
Vos aïeules se sont posées
Sur la bouche d'or de Platon.

Nous n'avons pas ces nuits sereines
Et ces grands noms mélodieux,
Ces mers où chantent les sirènes,
Et les lèvres des demi-dieux.

Pourtant, sur notre humble montagne,
On peut, de fleurs et de chansons,
Quand l'essor printanier vous gagne,
Cueillir aussi d'amples moissons.

Digitized by Google

Ce miel de la ruche sans maître,
Trésor du pâtre et du chasseur,
Aura moins de parfum, peut-être,
Mais plus de force et de douceur.

Volez donc, chastes ouvrières,
Vierges qui travaillez si bien !
Autant nous vaudront ces bruyères
Qu'un laurier-rose athénien.

IV

Vous, enfants, partez avec elles,
Et, sans oublier votre nid,
Maintenant qu'ont poussé vos ailes,
Allez à travers l'infini.

La terre est pleine de merveilles ;
La nature est belle en tout lieu ;
Posez-vous comme des abeilles
Sur toutes les œuvres de Dieu.

Allez, chacun selon sa force,
Mais sans perdre l'ardeur jamais ;
Percez des fleurs la tendre écorce,
Volez de la plaine aux sommets.

Avec la libre fantaisie
D'un esprit jeune et curieux,
Que chacun pille l'ambroisie
Dans la fleur qu'il aime le mieux ;

Digitized by Google

Sur les pêchers de nos collines,
Au bord des étangs sur les joncs,
Sur la ronce autour des ruines,
Et sur le lierre des donjons.

Au moindre calice allez boire,
Au moindre ruisseau, s'il est pur,
Dans le grand fleuve de l'histoire,
Dans l'urne du poëte obscur.

Imprégnez-vous de toute chose
Bonne à distiller cire ou miel,
De la poussière d'une rose,
Des pleurs d'une aube dans le ciel.

Puis, chères âmes dispersées,
Apportez-moi, chaque printemps,
La récolte de vos pensées
Dans la ruche où je vous attends.

Voici, pour moi, l'heure inféconde
Où l'homme, atteint d'un sombre ennui,
Ferme ses yeux aux fleurs du monde,
Et ne regarde plus qu'en lui.

Cette immense nature en fête,
Ces bois et ces prés embaumés,
Ces monts dont j'atteignis le faîte,
Ces déserts que j'ai tant aimés,

Ces splendeurs saintes que j'admire,
Bientôt, se voilant d'un brouillard,
Pour moi n'auront plus un sourire,
Pour moi n'auront plus un regard.

Digitized by Google

Mais aux voluptés dont me sèvre
Mon hiver pâle et soucieux,
Je goûte encor par votre lèvre,
Je vois ces beautés par vos yeux.

C'est à vos doux rêves intimes
Le long de ces bois toujours verts,
C'est à votre essor vers les cimes,
Que je veux demander mes vers.

Volez donc! le ciel est en flammes
Sur ces hauteurs que nous voyons;
Remplissez vos vaillantes âmes
De parfums, d'accords, de rayons.

Après ces travaux pleins de charmes,
Revenez vite, ô cher essaim,
Verser tout, la joie ou les larmes,
Vos trésors entiers dans mon sein!

Et, du gain de quelques journées,
Vous comblerez, à mon appel,
Le vide fait par les années
Au creux de l'arbre paternel.

Revenez! la nuit est prochaine,
Jeunes abeilles, mes amours!...
Et par les fentes du vieux chêne
Un miel pur coulera toujours.

VICTOR DE LAPRADE.

Digitized by Google

MÉLANGES

ARCHÉOLOGIE MUSICALE[1]

De toutes les branches de l'archéologie, aucune n'a été plus tardivement cultivée que celle qui a pour objet l'origine, le développement et les transformations de l'art musical. On ne s'y est réellement appliqué que de nos jours. Mais si l'étude en a été tardive, on ne peut nier du moins qu'elle n'ait été rapide. L'un des hommes qui ont le plus contribué à ses progrès est, sans contredit, M. de Coussemaker. Des circonstances heureuses lui ont permis de s'imposer les sacrifices de temps et d'argent nécessaires pour assembler et coordonner les matériaux de l'édifice que, depuis plus de vingt ans, il élève à la gloire de l'art musical du moyen âge.

Un mot d'abord sur les textes qu'il a amassés pour servir à l'histoire de cet art; nous verrons ensuite le parti qu'il a tiré de ces documents avant lui inconnus ou méconnus.

Si ce qui nous reste des traités didactiques et des productions de l'antiquité en matière musicale ne nous fournit que des données très-incomplètes sur l'état de cet art chez les Grecs et chez les Romains, en revanche les sources d'information ne manquent pas à quiconque veut s'occuper sérieusement de l'histoire de la musique au moyen âge. Il n'y a (et le mérite n'est pas médiocre) qu'à prendre la peine de les rechercher. Déjà, au dix-huitième siècle, le prince abbé de Saint-Blaise, Gerbert, avait réuni en un corps d'ouvrage les *Scriptores de musica medii ævi*[2], publication

[1] *Scriptorum de musica medii ævi nova series a Gerbertina altera.* Lille, Lefebvre-Ducrocq, 3 vol. in-4, 1866-1868. — *Histoire de l'harmonie au moyen âge.* Paris. Didron, 1852, in-4 de XIII-374 pages de texte, 38 planches, fac-simile et XLIV pages de musique. — *L'Art harmonique aux douzième et treizième siècles.* Lille, Lefebvre-Ducroq, 1865, in-4 de XII-292 pages de texte, et de CV-124 pages de musique. — *Drames liturgiques du moyen âge.* Paris, Didron, 1860, in-4 de XX-350 pages. — *Chants populaires des Flamands de France.* Gand, Gyselynck, 1856, in-8 de XXVI-420 pages; avec musique et vignettes.

[2] 3 vol. in-4. 1784.

Digitized by Google

dont on peut dire, avec M. de Coussemaker[1], « qu'elle a été le point de départ de tous les travaux solides sur le chant ecclésiastique et la musique mesurée qui se sont succédé depuis lors. »

Mais empressons-nous d'ajouter que Gerbert est loin d'avoir connu tous les trésors contenus dans les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre et de Belgique. De plus, ainsi que l'observe M. Fétis, il avait été souvent mal servi par ses correspondants : « On lui avait envoyé des copies incorrectes, des manuscrits qui n'étaient pas les meilleurs qu'on eût pu choisir, et ce ne furent pas toujours les ouvrages les plus remarquables d'un auteur qu'on lui fit parvenir. »

C'est à cette collection déjà volumineuse, et estimable malgré ses imperfections, que M. de Coussemaker a ajouté un supplément qui en double l'importance. Parmi les auteurs les plus connus que contient ce recueil, nous citerons : Hucbald, moine de Saint-Amand-d'Elnora, vers la vie et les travaux duquel M. de Coussemaker s'était senti attiré de bonne heure[2]; Guy d'Arezzo et Odon de Cluny, Jean de Garlande et Francon de Cologne, Jean des Murs, Walter Odington et Jérôme de Moravie. Les traités de ces deux derniers écrivains sont de véritables encyclopédies de l'art musical, tel qu'il apparaît constitué vers la fin du douzième siècle et dans le cours du treizième.

La réputation de M. de Coussemaker comme éditeur des textes musicaux était établie bien avant cette publication; son *Histoire de l'Harmonie au moyen âge* comprend, à la suite d'un travail de rédaction fort étendu sur lequel nous aurons occasion de revenir, deux séries intitulées : *Documents*, *Monuments*. Les Documents, par leur nature, rentrent dans la catégorie des pièces qui figurent dans les *Scriptores rerum musicarum*. Quant aux Monuments, appendice essentiel de tous les traités de notre savant auteur, ce sont des reproductions en fac-simile, avec traduction en notation moderne, des œuvres musicales les plus saillantes dont il s'occupe dans chacun de ses livres. Voici quels aperçus nouveaux sur l'histoire de la musique au moyen âge se dégagent de ces richesses.

L'archéologie musicale du moyen âge embrasse le plain-chant et la musique proprement dite, deux branches d'un même art qui ont eu, durant les siècles les plus barbares, une existence distincte et des règles particulières.

L'histoire de la musique d'église n'est pas un sujet d'études purement spéculatives. On sait quels efforts ont été tentés, dans notre temps et dans notre pays, pour rendre au chant religieux sa pureté originelle. L'importante découverte du *Tonal* de Montpellier, manuscrit du douzième siècle, où les deux notations alphabétique et neumatique figurent simultanément,

[1] *Scriptorum nova series*, t. Ier, introduction.

[2] Le premier ouvrage sorti des mains de M. de Coussemaker a pour titre : *Hucbald et ses traités de musique*. — Douai. Adam. 1841, in-8 de VIII-212 pages.

Digitized by Google

a, en promettant de livrer la clef des neumes primitifs, fait naître l'idée d'une restauration intégrale du chant grégorien, entreprise que semblait devoir encore favoriser l'antiphonaire de Saint-Gall, mis au jour par le P. Lambillotte, et qu'on croit être l'un des deux exemplaires dont le pape Adrien avait disposé pour l'église de Metz. Mais, quand même ce dernier monument, tout entier noté en neumes primitifs, serait d'une authenticité irrécusable, quand même il n'offrirait plus aux musicographes aucune difficulté de lecture, il faudrait encore renoncer à en faire la base d'une réforme. La tradition, l'enseignement oral, étaient, en effet, l'auxiliaire indispensable de systèmes de notation aussi imparfaits que ceux en usage du temps de saint Grégoire[1].

Nul plus que M. de Coussemaker n'a aidé à l'interprétation des neumes, nul aussi n'a moins songé à faire sortir du domaine pur de l'érudition le résultat de ses doctes investigations. Du reste, en s'occupant de la musique du moyen âge, il a eu surtout eu vue d'y rechercher les origines de la musique moderne, spécialement de l'harmonie. C'est en examinant par quelle série de perfectionnements on est arrivé à employer la notation proportionnelle qu'il a éclairé d'un jour tout nouveau l'histoire de la notation neumatique.

On a fait, depuis longtemps, bonne justice de l'opinion de M. Fétis qui attribue aux peuples du Nord l'invention des neumes[2]. Les neumes, parfaitement connus des Romains de l'Empire, étaient, suivant d'autres auteurs plus voisins de la vérité, des espèces de notes aironiennes, *notæ breviandi causâ*, dont on se servait pour transcrire la musique à l'audition[3]. Ce procédé tachygraphique aurait été employé durant des siècles, concurremment avec la notation alphabétique qui, moins rapide, avait le mérite d'être plus sûre.

Sans nier que les Romains et même les Grecs aient connu la notation neumatique, M. de Coussemaker soutient « qu'ils n'ont point soupçonné l'avenir qui lui était réservé. » Il n'hésite pas à affirmer que « c'est au sein du christianisme que s'est perfectionné ce remarquable instrument de propagation mélodique[4]. »

M. Théodore Nisard, qui le premier a affirmé que les neumes sont une forme abréviative des caractères de l'alphabet, leur assigne le point (*punctum*) comme élément organique.

M. de Coussemaker, lui, trouve dans les accents l'origine de la notation neumatique. « L'accent aigu ou l'*arsis*, l'accent grave ou la *thesis*, et l'accent

[1] C'est ce que M. Vitet nous semble avoir parfaitement démontré dans son *Essai sur les anciennes notations musicales de l'Europe*.

[2] Voir ce qu'a écrit à cet égard M. Théodore Nisard dans ses *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*. — *Revue archéologique*, t. V.

[3] M. Jules Tardit a, le premier, présenté et développé ce système dans son remarquable *Essai sur les neumes*. — Bibliothèque de l'École des Chartes, IIIe série, t. IV, mars 1853.

[4] *Histoire de l'harmonie*, p. 161.

Digitized by Google

circonflexe, formé de la combinaison de l'*arsis* et de la *thésis*, sont, nous dit-il, les signes fondamentaux de tous les neumes[1]. »

Et plus loin il ajoute : « En résumé, la virgule représentait l'accent aigu; le point, l'accent grave; le *clivus* et le *podatus*, l'accent circonflexe. De ces trois signes combinés les uns avec les autres, sont nés tous les autres neumes[2]. »

Cette découverte, en apparence si simple, est tellement capitale que M. de Coussemaker s'en est vu, mais vainement, contester la priorité.

Nous voudrions pouvoir suivre notre auteur dans le développement de sa thèse, comme aussi dans l'historique qu'il nous trace des progrès qu'a faits la notation neumatique, depuis le commencement du huitième siècle jusqu'à la fin du douzième, période pendant laquelle elle régna d'une manière exclusive. Ces progrès, M. de Coussemaker les résume en constatant l'emploi successif des neumes primitifs, des neumes à hauteur respective, des neumes à points superposés et des neumes guidoniens[3].

L'avénement de la notation proportionnelle, qui se prépare dès la fin du onzième siècle pour se consommer au douzième, est une révélation, bien tardive selon M. de Coussemaker, de l'existence de la mesure et du rhythme. La musique profane qui, suivant lui, n'a jamais cessé de se maintenir à côté de la musique d'église, en différait par l'emploi de ces deux éléments, base essentielle de l'harmonie[4].

Est-ce à dire que le plain-chant n'eût pas aussi son rhythme ? M. de Coussemaker n'a garde de le nier[5]. Mais ce rhythme n'a de commun que le nom avec celui de la musique. « Le rhythme du plain-chant est un rhythme complétement libre dans son essor et son allure, nullement circonscrit dans des limites déterminées. Le rhythme de la musique proprement dite est, au contraire, fondé sur la mesure, c'est-à-dire sur des règles de symétrie variées, mais fixes[6]. »

Dans les plus anciennes mélodies populaires qu'il a pu recueillir et qu'il nous met sous les yeux, le savant éditeur remarque deux rhythmes bien distincts et accusant une origine différente. L'un, ayant pour bases les pieds poétiques des anciens, provient évidemment des Romains et des Grecs; l'autre, affranchi de toute influence prosodique, nous est arrivé directement par les barbares.

« De l'alliance de ces deux rhythmes, en même temps que d'une espèce de contrainte et de gêne imposée à tous les deux, est né le rhythme musical moderne.

« Mais cette contrainte, cette gêne, à quoi est-elle due ? N'a-t-elle pas pour

[1] *Ibid.*, p. 158.
[2] *Ibid.*, p. 159-160.
[3] Voir, pour plus de développements, la 3e partie de l'*Histoire de l'harmonie*.
[4] *Histoire de l'harmonie*, p. 74.
[5] *Chants populaires des Flamands de France*, introduction, p. 20.
[6] *L'Art harmonique aux douzième et treizième siècles*, p. 102.

Digitized by Google

cause la simultanéité des sons placés dans certaines conditions? Nous le pensons[1]. »

C'est à l'ensemble des règles fixes, auxquelles est soumise la mesure dans la musique harmonique, que les théoriciens des douzième et treizième siècles ont donné le nom de *ars nova*, *ars cantûs mensurabilis*.

Quand cet art s'est-il introduit? Ou, en d'autres termes, à quelle époque l'harmonie a-t-elle pris naissance? Quelles phases a-t-elle traversées avant d'arriver à se constituer sur les bases où nous la voyons assise au début des temps modernes? — Telle est la question vers laquelle convergent tous les écrits musicologiques de M. de Coussemaker et sur laquelle nous allons maintenant nous arrêter.

Il en est de l'harmonie comme de la notation neumatique. Les anciens l'ont connue, mais ils n'en ont fait qu'un usage très-restreint. Leur échelle tonale, sans y être totalement antipathique, n'était point favorable à l'application d'une harmonie continue. Faut-il, d'après cela et avec M. Fétis, faire honneur aux peuples du Nord, de la découverte des lois de l'harmonie? M. de Coussemaker ne le pense pas. Suivant lui, l'harmonie, telle que nous la concevons, est d'origine chrétienne, et elle s'est développée au moyen âge. On en entrevoit confusément le germe chez Isidore de Séville et chez Aurélien de Réomé. Mais la première définition explicite s'en trouve dans les écrits de Hucbald. « On nomme *diaphonie* ou ordinairement *organum*, » dit ce musicologue du commencement du dixième siècle, « un *chant composé de symphonies ;* » et ailleurs il appelle la symphonie, considérée comme intervalle harmonique, un accord agréable de sons *dissemblables* réunis entre eux.

Ici le mot diaphonie a un tout autre sens que chez les auteurs anciens résumés par Isidore. Chez eux en effet, diaphonie signifie dissonance. Hucbald, au contraire, donne à la diaphonie le sens de double son : διὰ φόνος, en latin : *dis cantus*. On la nomme diaphonie , ajoute-t-il, parce qu'elle consiste, non en une mélodie formée par une seule voix, *mais en un chant harmonieux de sons dissemblables entendus simultanément*. »

Hucbald, digne objet des premières études de M. de Coussemaker, est donc le plus vieil auteur qui ait traité complétement de l'harmonie; il a eu de cet art, réservé à de si hautes destinées, une notion plus nette qu'aucun auteur de l'antiquité, notion dont le moyen âge s'est emparé pour la faire fructifier.

M. de Coussemaker distingue, avec le moine de Saint-Amand, diverses espèces de diaphonies et il explique un fait dont M. Kiesewetter n'était point parvenu à se rendre compte, à savoir comment ces bizarres assemblages de sons pouvaient, selon les termes de Hucbald, « engendrer un concert harmonieux, un chant d'une grande suavité. » Les suites de

[1] *Ibid.*, p. 113-114

Digitized by Google

quintes, de quartes et d'octaves produisaient, sur l'oreille des musiciens du moyen âge, l'effet que produit sur la nôtre le jeu de mixture de l'orgue, c'est-à-dire un effet vague, étrange, indéfinissable, mais nullement désagréable et barbare[1].

Au douzième siècle, époque considérable dans l'histoire de l'art musical, les termes de *discantus* (déchant) et de *diaphonie* avaient cessé d'être synonymes. Laissons à M. de Coussemaker le soin de signaler, en termes techniques, les différences essentielles qui distinguaient alors le déchant de la diaphonie.

« 1° Tandis que la diaphonie ne se composait que de deux parties simples ou doublées à l'octave, se suivant, pour ainsi dire, pas à pas l'une et l'autre, de telle sorte que les deux ou les quatre voix chantaient la même mélodie à des intervalles différents, le déchant était un véritable double chant dont l'un était sinon indépendant, du moins tout à fait distinct de l'autre.

« 2° La diaphonie était inhérente au plain-chant, c'est-à-dire non soumise à la mesure. Le caractère peut-être le plus distinctif du déchant, au contraire, est l'emploi qui s'y faisait de deux ou de plusieurs notes harmoniques contre une, dont la proportionnalité fut réglée d'après certains principes, d'où est né le système de musique mesurée moderne[2]. »

Longtemps on a considéré Francon de Cologne, sinon comme l'inventeur du chant mesurable, au moins comme le premier écrivain qui en ait posé les règles. Comme, d'autre part, on confondait cet auteur, sur la vie duquel on manquait de renseignements, avec Francon, écolâtre de Liége, qu'on sait avoir fleuri à la fin du onzième siècle, on rapportait à cette dernière date le plein développement du déchant ou, en d'autres termes, de l'art harmonique. M. de Coussemaker, à la suite de plusieurs érudits allemands et plus victorieusement qu'aucun d'eux, a démontré que Francon de Liége et Francon de Cologne sont deux personnages séparés par près d'un siècle, que le premier a été complétement étranger aux progrès de l'art harmonique, et que le second partage avec un Francon de Paris l'honneur des inventions qu'on lui avait jusqu'ici exclusivement attribuées[3].

Cette dernière découverte, qui appartient en propre à M. de Coussemaker, est extrêmement flatteuse pour notre orgueil national, puisque Francon de Paris a devancé de plusieurs années le célèbre mensuraliste, son homonyme allemand.

Antérieurement à l'époque des deux Francon (milieu du douzième siècle), M. de Coussemaker distingue quatre phases dans la constitution de la musique proportionnelle.

[1] Pour le développement de toutes ces idées, voir l'*Histoire de l'harmonie*, 1re partie.
[2] *L'Art harmonique aux douzième et treizième siècles*, p. 37.
[3] *Ibid.*, p. 17-32.

Digitized by Google

Pendant la première, qu'il appelle originaire, les notes ne portaient encore aucun signe matériel propre à distinguer leur valeur temporaire. Pendant la seconde, ces signes furent adoptés et l'on vit aussi s'introduire une doctrine ou méthode écrite, doctrine toutefois encore incertaine et peu fixe. La troisième période est celle où Jean de Garlande a composé son traité sur la musique mesurée, traité de beaucoup supérieur à celui de Jérôme de Moravie qui appartient à l'époque précédente. Puis vint la quatrième période où se manifesta un progrès tel qu'il fit complétement oublier les améliorations antérieures. C'est la période justement appelée Franconienne[1].

Ayant ainsi marqué les étapes que parcourut, dans sa marche ascendante, l'art harmonique du dixième au douzième siècle, l'historien de cet art détermine les caractères généraux des compositions à deux, trois et quatre parties, usitées dans la période franconienne. Il nous fait connaître ensuite leurs diverses espèces : organum, motet, rondeau, conduit, cantinelle couronnée[1]. Enfin, de l'histoire de l'harmonie aux douzième et treizième siècles, il passe à celle des musiciens harmonistes qu'il divise en déchanteurs, didacticiens et trouvères harmonistes.

Comme on le voit, M. de Coussemaker s'entend à poser des divisions là où il n'en existait point avant lui et à plonger la lumière dans les profondeurs les plus inexplorées des sujets qu'il aborde. La puissance qu'il déploie pour reconstituer des époques, classifier des espèces et des genres, ne peut mieux se comparer qu'à celle du géologue et du naturaliste. Notre archéologue emprunte à ces hommes de science leur procédé de travail, patient et sûr et leur mode d'intuition.

L'*Art harmonique aux douzième et treizième siècles*, dont nous venons d'indiquer les parties les plus saillantes, aura pour suite naturelle l'*Art harmonique au quatorzième siècle*. Ces deux ouvrages ne sont eux-mêmes que la reprise, sur une plus vaste échelle, de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, publication par laquelle M. de Coussemaker a, dès 1852, pris rang parmi les plus illustres musicologues et qu'il ne veut laisser à personne le soin de compléter.

Nous ne pouvons rien dire d'une édition complète des *Œuvres d'Adam de la Halle* (paroles et musique), ni d'une *Histoire des instruments de musique au moyen âge*, dont s'occupe M. de Coussemaker ; mais nous ne voulons pas terminer sans revenir sur la plus remarquable peut-être de ses publications (les *Drames liturgiques*), dont *le Correspondant* a déjà parlé il y a quelques années, mais que son importance nous fait un devoir de rappeler ici.

Les *Drames liturgiques du moyen âge*, comme l'observait judicieuse-

[1] *L'art harmonique*, etc., p. 38-40.
[2] *Ibid.*, p. 142.

Digitized by Google

ment M. Magnin[1], se recommandent à la fois aux personnes qui s'intéressent à la direction qu'a suivie le génie dramatique dans ces temps reculés, et à celles qui cherchent à pénétrer les secrets de la musique usitée en Europe avant l'adoption de la tonalité moderne. M. Edélestan du Méril en France, M. Thomas Wright en Angleterre, M. Mone en Allemagne, avaient déjà publié des recueils d'anciens drames ecclésiastiques ; mais il n'était pas entré dans le plan de ces auteurs de joindre la musique au texte. M. Danjou, en 1848, ouvrit, le premier, cette voie de reproduction intégrale, dans laquelle il fut suivi par MM. Schonemann et Lusarches. M. de Coussemaker, dans un livre à peu près définitif, vint résumer et compléter les travaux de ses doctes devanciers.

Son premier soin a été de tracer nettement une ligne de démarcation entre le drame ecclésiastique du haut moyen âge et les mystères représentés par des confréries laïques, du treizième au seizième siècle. Les drames ecclésiastiques eux-mêmes ont été divisés, par M. de Coussemaker, en deux genres : « les uns se liaient étroitement aux cérémonies religieuses, et faisaient en quelque sorte corps avec elles, en empruntant le texte liturgique qu'on paraphrasait légèrement, et qu'on mettait en dialogue pour le besoin de l'action. Les autres, tout en conservant le même caractère religieux, n'avaient pas une liaison aussi intime avec le culte. C'étaient déjà de véritables créations dramatiques[2]. »

L'historien de l'harmonie au moyen âge ne manque pas d'examiner quel rôle la mélodie jouait dans les drames liturgiques, objet spécial de sa publication. Sans considérer ces drames comme autant de chefs-d'œuvre sous le rapport musical, il s'applique à démontrer : 1° que la musique qui les accompagne est la musique la mieux appropriée à leur destination ; 2° qu'elle forme avec le texte un tout indivisible ; 3° qu'on y trouve des beautés incontestables qui doivent la mettre à l'abri du dédain ou de l'oubli dont elle a été trop longtemps l'objet.

Au groupe des publications à la fois historiques, littéraires et musicales de M. de Coussemaker, se rapporte sa belle édition des *Chants populaires des Flamands de France*. Elle a paru à Gand en 1856, et a eu, des deux côtés du Rhin, le plus légitime succès.

De toutes les parties de la collection des chants populaires de France dont le ministre Fortoul venait d'ordonner la formation, il n'y en avait pas qui fût plus impatiemment attendue, des érudits allemands, que celle dont M. de Coussemaker dotait, par anticipation, le public. Son recueil est, en effet, le complément indispensable de ceux où MM. Firmenich, Hoffmann von Fallelsleben et Kretschmer ont consigné les *lieds* de l'ancienne Germanie.

Après avoir classé méthodiquement les *Chants populaires des Flamands*

[1] *Journal des savants*, mai et septembre 1860, août 1861.
[2] *Drames liturgiques*, introduction, p. IX-X.

Digitized by Google

de France, leur éditeur arrive à les étudier sous le rapport musical. « On a cru y remarquer, nous dit-il, des tournures particulières aux mélodies populaires d'Allemagne. Il n'y aurait rien d'étonnant que ce caractère s'y manifestât, puisque les textes de plusieurs de nos chants flamands sont connus au delà du Rhin.... Mais, suivant nous, la plupart de nos mélodies flamandes n'en sont pas moins franchement originales, c'est-à-dire nées dans le pays, et le résultat d'inspirations spontanées, empreintes d'un cachet et d'un sentiment tels, qu'après s'être gravées instantanément dans la mémoire des contemporains, elles se sont transmises de génération en génération. »

Comme restaurateur des études flamingantes en France, comme historien de la langue, des mœurs, des arts et des institutions de la Flandre maritime, M. de Coussemaker aurait droit à une étude spéciale. Mais nous avons promis de nous renfermer dans l'examen de ses travaux musicologiques, et les conditions du recueil où nous écrivons nous défendent d'en sortir.

A. Desplanque.

LE CLERGÉ ET LA CONSCRIPTION EN ITALIE

Les élections françaises, en concentrant notre attention sur la politique intérieure, auraient pu nous rendre suspects d'indifférence à l'égard des nations voisines, si, dans la grande solidarité qui unit aujourd'hui les peuples chrétiens, travailler pour son propre compte au triomphe de la liberté et de la justice n'était point encore travailler pour autrui.

Il est toutefois certains faits de la politique étrangère qu'il importe de ne point laisser en oubli, surtout lorsque s'y trouvent directement engagés les intérêts de la religion catholique et que ceux qui ont consacré leur cœur et leur talent à la défendre méritent notre reconnaissance et nous laissent un noble exemple à imiter. — Telles nous paraissent les modifications de la loi du recrutement en Italie, par lesquelles se trouve abolie l'exemption dont jouissaient les jeunes gens destinés au sacerdoce.

Déjà voté par la Chambre des députés en 1864, l'article unique de ce projet avait été rejeté par le Sénat en 1865. Il y avait tout lieu de croire que la question était abandonnée, quand le gouvernement crut devoir céder à divers ordres du jour de la gauche et présenter de nouveau la loi. Tant il est vrai qu'en Italie comme ailleurs, tout gouvernement qui ne s'appuie pas sur des principes tout à la fois franchement conservateurs et résolûment libéraux, en est réduit tôt ou tard, pour vivre, à flatter la démagogie.

C'est le 16 avril dernier que le projet de loi était mis à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Le jeune ministre de la guerre, M. Bertole-Viale, rapporteur de la loi, commença par déclarer son incompétence à l'égard de la question de droit[1], — incompétence facile à comprendre chez un ministre qui, quelques jours auparavant, venait de présenter à la Chambre un autre projet de loi militaire tendant à admettre l'exemption de service en faveur des étudiants en droit et en médecine.

En face d'une contradiction aussi manifeste, devant un système de défense qui n'ose aborder la question au fond, il nous semble superflu, malgré les protestations contraires des ministres, de montrer que les modifications à la loi jusqu'alors en vigueur ne sont qu'un nouvel acte d'hostilité contre l'Église. En quoi d'ailleurs, en Italie, consistait le privilége, si privilége il y avait? Au droit des évêques d'exempter, dans la proportion de 1 sur 20,000, les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise. Un individu sur vingt mille habitants! Est-ce donc là qu'il faut chercher les causes de la defaite de Custozza?... Il est bon d'ajouter que les autres cultes jouissaient de la même faveur : mais les auteurs de la loi savaient d'avance qu'elle est pour eux d'un intérêt presque nul, et que, si la religion catholique a fait quelques pertes en ces derniers temps, « pertes que ne peut constater aucune statistique, puisqu'elles viennent de l'indifférence et non d'un changement de culte[2], » il faut reconnaître, avec le général de La Marmora, que l'Italie est essentiellement catholique, et que l'unité de sa religion a même été l'un des fondements de son unité politique. Cette intervention du général de La Marmora contre le ministère était des plus significatives; et l'on comprend que le président du conseil ait éprouvé quelque embarras à lui répondre. En pareille occurrence, le caractère libéral du général de La Marmora et l'active participation qu'il a toujours donnée à l'œuvre de M. de Cavour rendaient ses paroles d'autant moins suspectes.

Durant quatre jours, la discussion s'est poursuivie, brillante et passionnée. Il serait trop long d'analyser les nombreux discours prononcés de part et d'autre; mais il en est un que nous voulons signaler aux lecteurs du *Correspondant* comme particulièrement digne de remarque et de sympathie : c'est le discours prononcé le 17 avril par un député de la province de Gênes, le marquis Salvago qui s'est bravement placé, pour défendre l'Église, sur le terrain de la liberté, le vrai terrain sur lequel doivent maintenant lutter les catholiques, leur dernière, mais leur infaillible espérance!

Le marquis Salvago n'est point un inconnu en France. Directeur de la *Rivista universale* qui compte au nombre de ses rédacteurs ordinaires, l'illustre César Cantù, Mgr Audisio, professeur à *la Sapience* de Rome, la savante et pieuse princesse de Sayn-Wittgenstein et d'autres noms de

[1] *Atti ufficiali*, n° 1608.
[2] Salvago, *Atti ufficiali*, n° 1607.

Digitized by Google

France et d'Italie chers aux catholiques, — le noble Génois, par ses opinions religieuses et libérales, a su mériter de ses compatriotes un siége au parlement d'Italie. Dès son entrée à la Chambre il s'est distingué près de ses amis d'Ondes-Reggio, Massari, Conti et quelques autres qui forment avec eux au parlement de Florence ce faible parti de 12 ou 14 membres que l'incompréhensible abstention des catholiques a jusqu'à présent empêché de croître.

C'était la première fois que l'honorable député prenait la parole dans une discussion importante; et son coup d'essai a été un coup de maître. « Je laisse de côté la charte que vous violez, s'est-il écrié; je consens à oublier que la religion catholique est en Italie la religion du grand nombre; j'accepte votre formule *l'Église libre et l'État libre ;* eh bien! je dis encore que votre loi blesse gravement la liberté de conscience...

« Je pars du principe de la liberté de conscience que, pour éviter toute équivoque, je déclare être le droit qui appartient à chaque homme de satisfaire à ce que sa conscience lui montre comme un devoir sans porter préjudice à autrui et sans pouvoir être inquiété lui-même. »

De la liberté de conscience découle la liberté religieuse, de la liberté religieuse la liberté du culte et de tout ce qui est nécessaire au développement, à l'enseignement, au noviciat des ministres de ce culte. Puis, à l'appui de son argumentation l'orateur cite fort à propos l'exemple des États-Unis, « où la loi se plie à certaines inégalités, reconnaît des faits qui constituent des droits et se modifie selon la religion de chacun. » En terminant, et sans rien renier d'ailleurs de ses sentiments tout à la fois catholiques et italiens, l'honorable député dans une conclusion éloquente fit entrevoir au gouvernement combien il était grave de rejeter systématiquement toute influence religieuse, et que l'on compromettait sûrement par là l'ordre social et la liberté de l'Italie[1].

Malgré ces généreuses et patriotiques paroles, la loi fut votée par 211 voix contre 33. Et le 22 mai, le Sénat, infidèle gardien de la charte, se déjugeant d'ailleurs de son premier vote de 1865, permettait la promulgation par 67 voix contre 30.

Mais le terrain de la liberté est large; on y découvre des ressources inattendues. Vaincus à la Chambre, vaincus au Sénat, les catholiques italiens ont su trouver dans leur défaite même l'occasion d'une nouvelle victoire. C'est encore au marquis Salvago et à M. da Passano, son jeune collègue de la *Rivista universale*, qu'il faut rapporter l'honneur de l'initiative. Dans le numéro du 25 mai 1869 de la *Rivista*, ils publient un appel à tous les catholiques d'Italie, à l'effet d'instituer dans chaque diocèse un comité de remplacement pour les ecclésiastiques soumis au recrutement. Sous la présidence de l'archevêque de Gênes, ils ont eux-mêmes déjà fondé

[1] *Atti ufficiali*, n° 1607.

Digitized by Google

dans leur ville un comité de cette nature, lequel, « directement soumis à l'ordinaire, » doit recueillir et transmettre les offrandes à l'autorité diocésaine pour qu'elle en dispose en faveur des clercs sans fortune.

« Au parlement italien, écrivent-ils, le ministre de la guerre et l'honorable Macchi ont défié les catholiques de pourvoir au recrutement de leur clergé. Les catholiques, et particulièrement l'honorable Conti, après avoir protesté contre l'iniquité de la loi, ont déclaré qu'ils sauraient au besoin se suffire à eux-mêmes.

« L'Église montrera qu'il est en elle des éléments de vie d'autant plus multipliés qu'elle est plus persécutée.

« Relevons le gant que nous jette l'adversaire, et prouvons que la puissance de l'Église ne sera jamais anéantie tant qu'on nous laissera libres!

« Nous espérons que les Italiens, qui ont réuni de si riches offrandes à Pie IX lors de la solennité du 11 avril, sauront encore s'imposer de nouveaux sacrifices pour ceux qui sont les coopérateurs du souverain pontife dont la bénédiction ne peut que s'étendre sur nos intentions et notre œuvre! »

Il semble qu'un si grand caractère, une si noble conduite devrait désarmer la colère et la haine. Mais non. Il est en Italie une certaine presse « soi-disant catholique, » ainsi que, tout dernièrement encore, l'a énergiquement stigmatisée le R. P. Hyacinthe, une presse qui se dit *catholique* et qui oublie d'être *chrétienne;* gens de la lettre, pharisiens et pires encore, « qui, lorsqu'ils pensent d'une manière opposée à celle de leurs frères en l'Église de Dieu, croient « nécessaire » de les harceler de leur inimitié, sous prétexte qu'il faut avant tout maintenir l'intégrité, non-seulement du dogme, mais des « opinions » en faveur à Rome; qui trouvent « plus important » de poursuivre de leurs tracasseries ceux qui entendent autrement une question spéciale, que de convertir ceux qui nient ou qui ignorent l'existence de Dieu [1]. »

Se douterait-on jamais qu'à la fin d'une analyse de la discussion dont nous avons entretenu nos lecteurs, l'*Unità cattolica* dénonce le marquis Salvago comme un révolutionnaire, un excommunié de Rome! On connaît la formule : *Nè elettori, nè eletti;* ni électeurs, ni élus; l'abstention quand même. C'est ce qu'a prêché et prêche encore un journalisme aveuglé par l'esprit de parti. Aussi rien ne l'arrête : traduisant sa tactique en règle de foi, il pénètre dans la vie privée, scrute les intentions, joint la calomnie à l'injure, et, pour abattre ceux des catholiques qui refusent d'entrer dans sa coterie, s'oublie jusqu'à emprunter des arguments aux ennemis de

[1] *L'Église attaquée par la médisance*, p. 133, par la princesse de Sayn-Wittgenstein, née Iwanowska. Rome, 1869. — Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de signaler ce nouvel ouvrage, où l'infatigable auteur de *Boudhisme et Christianisme* a su allier, comme ailleurs, à la hauteur et à la pureté de la doctrine, une impartialité rare et un tact vraiment chrétien.

Digitized by Google

l'Église. On se trompe étrangement en France si l'on croit que les malheurs de l'Italie ne viennent que des audaces révolutionnaires ou du mauvais gouvernement.

Mais qu'importe? Que le marquis Salvago et ses amis laissent tomber l'outrage et continuent sans crainte leur œuvre réparatrice. L'avenir est à ceux qui savent marcher dans la sincérité de leur conscience, dans le respect de la vérité et de la liberté. Sans doute c'est une douleur, et la plus cruelle de toutes, de se voir méconnu, trahi, persécuté par ceux que l'on croyait ses frères de cœur et de foi. Mais cette douleur, quel catholique de France ne l'a connue, du jour où il a voulu faire acte public de citoyen? Et lequel d'entre nous, depuis le plus illustre jusqu'au plus obscur, n'a appris à s'honorer, tout en s'en attristant, d'inimitiés d'autant plus implacables qu'elles se sentent de jour en jour plus réprouvées par l'opinion et plus impuissantes?

ROBERT DUFRESNE.

Digitized by Google

REVUE SCIENTIFIQUE

De quelques insectes ennemis et alliés de l'homme. — Les hyménoptères — Guêpes — Accusation douteuse — L'aiguillon et le venin des guêpes. — Expériences de Réaumur. — Exemples cités par Moquin-Tandon, Richerand, etc. — L'architecture des guêpes — Un nid de guêpes chez l'auteur. — Moyens de destruction. — Les fourmis. — Une erreur de M. Michelet. — Manière de vivre des fourmis — Ce qu'on peut leur reprocher. — Constructions de la *fourmi fuligineuse*. — Effets des piqûres de quelques fourmis exotiques. — Grandes fourmis des tropiques. — Œcodomes. — Les *fourmis de visite*. — Les mouches à scie. — Les fausses-chenilles. — Une amère déception. Les tenthrèdes. — Hylotome du rosier. — Le lophyre du pin. — La *lyda-piri*. — Un insecte qui ronge le plomb. — Encore une déception. — Mouches sortant d'une chrysalide. — Nouveaux alliés. — Un traître. — Le philanthe apivore et la tachine. — *Tarde venientibus...*

Voici l'époque de l'année où la nature atteint son complet épanouissement, son maximum d'intensité vitale ; où dans la plante la sève circule à flots pressés ; où sur l'arbre couvert de feuilles le fruit succède à la fleur : époque décisive pour la plupart des récoltes, exposées encore à bien des chances mauvaises. Déjà l'on peut craindre de voir certaines fructifications — celle du blé, entre autres — retardées sinon compromises par le froid exceptionnel et les pluies diluviennes des dernières semaines du printemps. D'autre part, ces intempéries auront eu pour effet de restreindre notablement la multiplication des insectes, souvent plus redoutables que les agents atmosphériques, parfois même presque aussi destructeurs que l'inondation et l'incendie. J'ai signalé l'année dernière les ravages des hannetons. Il était aisé de prévoir que, cette année, ces coléoptères seraient infiniment moins abondants. Ceux qui proviennent des œufs pondus au printemps de 1868 sont actuellement à l'état de larves ; c'est aux racines des plantes qu'ils s'attaquent pour le moment, et ils ont encore une couple d'années à vivre de leur vie souterraine, avant de sortir de leurs retraites à l'état d'insectes ailés. Mais à défaut des hannetons, il ne manque

Digitized by Google

pas d'autres insectes pour nous tourmenter, nous et nos bêtes, pour dépouiller les arbres et dévorer les grains et les fruits.

Des six ou sept *ordres* qui composent, d'après la méthode présentement admise, la classe des insectes, il n'en est pas un qui ne renferme de nombreuses espèces dont l'occupation presque unique est de dévorer quelque chose, de sucer le sang de l'homme et des animaux, ou la sève des plantes, de ronger les écorces, les feuilles, les fleurs ou les fruits. Il en est aussi cependant qui, par leurs appétits mêmes, par les soins qu'ils prennent et les travaux qu'ils exécutent pour assurer leur propre conservation ou la perpétuité de l'espèce, sont pour nous des auxiliaires précieux. Les services dont nous sommes redevables à ces insectes insecticides et insectivores les rendent d'autant plus dignes de notre protection, que ce qu'ils font à leur profit et au nôtre, nous serions, nous, parfaitement incapables de le faire. Mais pour les protéger ou tout au moins les épargner, — car l'homme est naturellement enclin à voir *a priori* dans tous les insectes des être nuisibles, et à les faire périr sans jugement, — pour les laisser vivre donc, il faut les connaître; il faut savoir distinguer les insectes utiles des insectes nuisibles, les alliés des ennemis.

Il ne sera donc pas sans intérêt, en cette saison où les uns et les autres pullulent et s'agitent autour de nous, d'esquisser l'histoire et les mœurs de quelques-unes des espèces dont le rôle est le mieux caractérisé. Considérons d'abord l'ordre qui de beaucoup l'emporte sur tout le reste de la classe par son activité laborieuse et par la supériorité de ses instincts, on peut même dire de son intelligence : l'ordre des hyménoptères.

A l'état parfait, les hyménoptères ne vivent que de matières végétales. A peine en est-il un petit nombre qui fassent entrer accessoirement les substances animales dans leur régime alimentaire. La plupart ne causent même pas grand dommage aux plantes. Quelques-uns sont accusés d'attaquer les fruits, et bien que ce fait ne soit pas absolument hors de doute, les présomptions de culpabilité qui existent contre ces insectes, s'ajoutant à d'autres charges mieux avérées, justifient les défiances et l'antipathie dont ils sont l'objet de la part des horticulteurs. Ceux-ci ont d'ailleurs toute raison de proscrire rigoureusement les espèces dont les larves phytophages, connues sous le nom de *fausses-chenilles*, ne commettent pas dans les jardins moins de dégâts que les chenilles véritables.

En revanche, les hyménoptères à larves carnassières rendent au cultivateur d'importants services, car ils vivent exclusivement aux dépens des chenilles fausses et vraies, et des autres larves phytophages dont nous avons le plus d'intérêt à souhaiter et, s'il se peut, à poursuivre la destruction.

Avons-nous parmi les hyménoptères des ennemis personnels comparables à ceux que nous comptons en si grand nombre parmi les diptères (cousins, taons, œstres, etc.)? — Je n'hésite pas à répondre négativement à cette question. Les insectes piquent avec leur trompe pour sucer le sang,

Digitized by Google

ou avec leur tarière pour déposer leurs œufs dans la plaie, ou avec leur dard pour se défendre. Aucun hyménoptère ne se trouve à notre égard dans le premier cas, aucun non plus dans le second. — Un groupe très-nombreux, les *porte-aiguillon* (abeilles, guêpes, frelons) sont dans le troisième cas. Attaqués ou menacés, ou croyant l'être, ils se jettent bravement sur l'agresseur vrai ou supposé et lui enfoncent dans la peau leur dard, qu'ils y laissent le plus souvent. Mais quoi! ne sont-ils pas dans le cas de légitime défense? Sans doute. Cela n'empêche pas que l'homme aussi ne puisse avoir le droit de traiter en ennemis ces belliqueux insectes. Il n'a garde toutefois d'user de ce droit à l'égard des abeilles. Les abeilles travaillant pour lui, il doit procéder à leur égard avec adresse et douceur. Chose facile, du reste, avec ces intelligentes ouvrières : le tout est de savoir les prendre. Mais il n'a pas les mêmes raisons de ménager les guêpes; celles-ci ne lui rendent aucun service. Il se pourrait même qu'elles ne fussent pas à son égard exemptes de reproches. Non pas en raison de leurs tendances carnivores : lorsqu'elles entrent dans le garde-manger où la viande attend l'heure de la broche, de la casserole ou de la marmite, ce n'est que pour puiser à la surface quelques parcelles de sucs nourriciers, et il n'y a pas grand mal à cela. Ce dont on les accuse d'abord et qui serait plus grave, c'est de se régaler de nos fruits, et de ne choisir ni les fruits verts, ni ceux de qualité médiocre. La cause, il est vrai n'est pas encore jugée. Appelons les témoins. « Les guêpes, dit M. Boisduval, sont considérées par les arboriculteurs comme un véritable fléau : elles entament les fruits en ayant soin de s'adresser aux plus mûrs et aux plus sucrés. Quelques personnes doutent cependant qu'elles perforent la peau, et pensent, au contraire, qu'elles ne font que profiter de ceux qui sont préalablement entamés par les limaçons, les oiseaux ou les souris, ou fendus naturellement à la suite de la pluie et de la chaleur. D'autres nous ont assuré que dans les appartements où il n'y avait ni oiseaux ni limaçons, elles déchiraient la peau du raisin, et qu'elles creusaient des fruits intacts. Les auteurs allemands et anglais n'hésitent pas à être de cette opinion[1]. »

Quoi qu'il en soit, les guêpes demeurent atteintes et convaincues de violation de domicile. Elles s'introduisent dans la salle à manger et s'octroient d'autorité la primeur des fruits que nous avons cultivés de nos mains ou payés de notre bourse. Elles s'établissent en colonies nombreuses dans les jardins et n'entendent point qu'on les dérange, ou qu'on fasse mine de les vouloir chasser. Souvent même, et pour peu qu'elles soient de mauvaise humeur, elles n'attendent pas qu'on les attaque et se jettent sur vous avec fureur. Il n'est prudent ni de s'approcher de leur demeure, ni de vouloir cueillir un fruit dont l'une d'elles a pris possession.

Moquin-Tandon les range dans la catégorie, instituée par lui, *des toxico-*

[1] *Essai sur l'entomologie horticole.* In-8°. Paris, 1867.

Digitized by Google

zoaires ou animaux venimeux. Leur aiguillon est rétractile, ordinairement caché sous l'abdomen comme dans un fourreau, et formé par la réunion de deux stylets qui présentent à leur jonction une étroite rainure. Le venin, sécrété par deux glandes spéciales, s'écoule le long de cette rainure au moment où l'insecte projette son dard et l'enfonce dans la peau. Il y détermine instantanément une enflure fort douloureuse qui, lorsqu'on a été piqué à la fois par plusieurs guêpes, s'accompagne d'accidents généraux d'une certaine gravité. Je dois dire cependant que l'aiguillon des guêpes n'est pas une arme aussi dangereuse que celui de l'abeille, véritable flèche barbelée qui, presque toujours reste dans la plaie. L'aiguillon de la guêpe est lisse, en sorte que le plus souvent elle parvient à le retirer. En outre, si elle vient de s'en servir une première fois, la seconde piqûre qu'elle fait est à peine venimeuse, et la troisième tout à fait inoffensive. C'est ce que le célèbre Réaumur a démontré par des expériences exécutées sur lui-même et sur son domestique. « Étant, dit-il, piqué par une guêpe, je crus qu'il valait autant prendre mon mal de bonne grâce. Je la laissai achever de me piquer tout à son aise. Quand elle eut elle-même retiré son aiguillon, je la pris et la posai, en l'irritant, sur la main d'un laquais aguerri, et qui n'était pas à une piqûre près; la piqûre ne lui fit que très-peu de douleur. Je repris aussitôt la guêpe et je me fis piquer moi-même pour la seconde fois. A peine sentis-je la piqûre. La liqueur venimeuse avait été presque épuisée dans les deux premières expériences ; enfin j'eus beau irriter ensuite la guêpe, elle ne voulut pas faire une quatrième plaie. Cette expérience et quelques autres, qu'on n'aura peut-être plus envie de répéter, m'ont appris que quand on se laisse piquer paisiblement, jamais l'aiguillon ne demeure dans la plaie. Les piqûres des frelons sont plus sensibles que celles des guêpes : elles ne le sont pourtant pas, au moins dans ce pays, au point qu'ont fait entendre quelques auteurs, qui prescrivent contre elles des remèdes comme contre les poisons les plus dangereux. »

Il est néanmoins certain que la guêpe et le frelon (ces deux insectes appartiennent à la même famille) sont des commensaux gênants, des hôtes qu'il n'est pas bon d'avoir chez soi, et dont la promptitude à jouer de l'aiguillon peut avoir des conséquences fâcheuses, parfois même funestes, comme le prouvent plusieurs cas rapportés par les auteurs et consignés par Moquin-Tandon dans ses *Éléments de zoologie médicale*.

Une dame, dit Richerand, ayant été piquée au doigt médius par un frelon, ressentit une vive douleur. En quelques secondes tout son corps se tuméfia ; la peau devint rouge et boutonneuse, et une fièvre ardente se déclara. Cette dame ne se remit qu'au bout de quatre jours. Lansoni dit qu'une femme, piquée à la joue par une guêpe, eut à l'endroit de la blessure un ulcère qui dura trois mois. Chaumeton assure qu'un jeune homme,

Digitized by Google

ayant avalé une guêpe qui se trouvait dans son verre, fut piqué à la gorge. L'enflure qui se produisit aussitôt fut telle, que le malheureux jeune homme périt asphyxié. Un jardinier de Nancy périt de la même manière, dit Moquin-Tandon, pour avoir porté à sa bouche une pomme où se cachait une guêpe. En 1858, le journal *la Patrie* racontait la mort d'un enfant, arrivée à Montbard dans des circonstances analogues.

Chaque espèce de guêpe a son architecture, qui toutefois ne diffère essentiellement de celle des autres espèces que par l'enveloppe extérieure du nid, les gâteaux d'alvéoles superposés offrant toujours à très-peu près les mêmes dispositions. La matière première de ces constructions est une pâte semblable à celle du papier ou du carton, que les insectes pétrissent et façonnent en agglutinant avec leur salive des parcelles de fibres végétales. Il n'est pas, dans nos contrées, d'espèce du genre guêpe que nous ne soyons exposés à voir s'installer dans les jardins ou dans les greniers. La guêpe commune se construit des appartements souterrains ; le frelon s'établit volontiers dans les vieux troncs d'arbres creux. Mais à défaut de ce gîte donné par la nature, il sait aussi bâtir, dans les greniers ou sous les parties avancées des toits, des nids très-artistement disposés, et protégés contre l'injure du temps par plusieurs enveloppes. « Des guêpiers de frelons ainsi construits, ayant jusqu'à 50 centimètres de hauteur et 35 à 40 de diamètre, dit M. Em. Blanchard, sont vraiment des objets magnifiques, et plus d'une fois ils ont excité l'admiration de ceux qui les découvraient. Nous avons vu des personnes, entrées en possession d'un beau nid de frelons, s'imaginant que la vente d'un si merveilleux produit allait leur procurer une petite fortune[1]. » La guêpe poliste, de France, accroche aux branches des arbrisseaux ses rayons à découvert. La guêpe sylvestre nidifie ordinairement dans les arbres, au milieu des bois. Mais il lui arrive aussi de prendre goût à la civilisation, et de venir demander l'hospitalité aux campagnards et même aux citadins. Je conserve précieusement un nid que des guêpes de cette espèce avaient construit l'été dernier sous le toit en planches d'une petite cabane située au fond de mon jardin — lequel est sis à Passy, tout près du bois de Boulogne.

Nous vivions, ma famille et moi, en assez bonne intelligence avec ces insectes. Nous avions suivi avec intérêt les progrès de leur travail. Chaque jour quelqu'un de nous entrait dans la cabane pour la nettoyer et pour soigner les animaux qui l'habitaient : des lapins et des cochons d'Inde. Les guêpes voltigaient autour de nous, entraient et sortaient, vaquaient à leurs affaires sans paraître concevoir aucune défiance à notre égard. On eût dit qu'elles nous reconnaissaient pour les maîtres du logis, qu'elles comptaient sur notre bienveillante tolérance et qu'elles nous en savaient gré. Deux fois

[1] *Métamorphoses, mœurs et instincts des insectes.* 1 vol. gr. in-8°. Paris, 1868.

Digitized by Google

seulement des personnes de la maison ont été piquées, mais légèrement, et comme si les auteurs de ces actes d'hostilité se fussent aperçus, bien qu'un peu tard, de leur méprise. J'avoue cependant que, le guêpier et sa population s'étant accrus outre mesure (le nid était de la grosseur d'un chou de belle taille), je commençais à trouver peu de charme à ce voisinage, et je songeais au moyen de congédier honnêtement mes locataires, lorsqu'un matin, en entrant dans la cabane, je fus fort étonné de voir qu'ils avaient tous disparu, me laissant, sans doute comme témoignage de gratitude, leur nid en parfait état. Je m'empressai de le détacher du plafond, et je le montre, non sans quelque orgueil, à tous ceux de mes visiteurs que je sais curieux de ces sortes de choses.

En général, les possesseurs de jardins — surtout de jardins fruitiers — préfèrent ne pas garder chez eux de ces colonies de guêpes; et ils n'ont pas tort. Mais faire le siége d'une de ces cités ouvrières et guerrières est une entreprise délicate et périlleuse. Il faut choisir son temps et recourir à la ruse plutôt qu'à la force. On risque beaucoup à attaquer un nid de guêpes en plein jour, et à le vouloir détruire brutalement à coups de gaule, même en s'enveloppant le visage et les mains. Le mieux est d'agir le soir, lorsque les guêpes sont rentrées et se livrent aux douceurs du repos, ou le matin de très-bonne heure, avant qu'elles soient sorties. On peut alors les faire périr toutes par asphyxie, soit avec une mèche soufrée, soit par des fumigations de benzine ou de térébenthine. Je renvoie le lecteur, pour les détails d'exécution, aux traités spéciaux à l'usage des cultivateurs, par exemple à l'*Entomologie horticole* de M. le docteur Boisduval. On y trouvera aussi indiqués les divers procédés pour attirer les guêpes et les engluer, les noyer ou les empoisonner. Mais j'avertis que cette façon de leur faire la guerre a plusieurs inconvénients, et en particulier celui d'envelopper les bons insectes dans la proscription des mauvais; de faire parmi les abeilles autant de victimes que parmi les guêpes.

La guêpe a eu ses apologistes. Des causes plus mauvaises que la sienne trouvent chaque jour des avocats qui les défendent avec toute l'apparence d'une conviction sincère. Mais ce qu'on a allégué en faveur de la guêpe ne saurait prévaloir contre le fait matériel des piqûres qu'elle nous inflige, le plus souvent sans provocation aucune, et qui suffisent pour motiver à son égard les mesures les plus rigoureuses. Plus douteux est le cas de la fourmi; d'autant qu'il y a, par le monde, bien des espèces de fourmis, dont chacune a ses instincts et ses mœurs propres, d'où dépend la nature de ses relations avec l'homme.

Pour nos petites fourmis de France, M. Michelet ne pense pas qu'elles fassent le moindre mal à l'homme ni aux végétaux qu'il cultive. « Loin de là, dit-il, elles le délivrent d'une infinité de petits insectes. Je les ai vues souvent en longue file, emportant chacune à la bouche une toute petite

Digitized by Google

chenille qu'elles portaient précieusement au garde-manger de la république. Ce tableau les eût fait bénir de tout bon agriculteur[1]. » M. Michelet tombe ici dans l'erreur commune, qui attribue aux fourmis l'habitude d'emmagasiner des provisions pour la mauvaise saison ; ce qu'elles ne font point, par ce motif très-simple, qu'en hiver elles tombent dans un engourdissement léthargique, et n'ont par conséquent nul besoin de manger. Ce n'est pas non plus pour nourrir leurs larves qu'elles apporteraient à la fourmilière de petites chenilles : les larves ne peuvent prendre que des aliments fluides ; c'est de la bouillie sucrée qu'il faut à ces enfants ; et les nourrices, attentives et dévouées, leur apportent toute préparée la pitance qu'elles sont allées recueillir. Il est probable que M. Michelet aura assisté à quelque émigration, à quelque déménagement de fourmilière, et que les prétendues « petites chenilles » qu'il a vu les fourmis porter avec tant de soin n'étaient autre chose que leurs propres larves.

La vérité est que les fourmis vivent au jour le jour ; qu'elles ont un goût prononcé pour les matières sucrées ; qu'étant douées, d'ailleurs, d'un odorat très-subtil, d'une infatigable activité, d'un instinct et même d'une intelligence extraordinaire, elles savent aller chercher le sucre partout où il y en a, notamment dans les fruits que nous cultivons où que nous gardons pour notre usage, et jusque dans les pots à confitures et dans les sucriers que nous tenons enfermés dans nos armoires. On ne peut dire assurément que ces déprédations nous causent un préjudice sérieux ; néanmoins, si, lorsqu'elles s'exercent dans nos appartements, elles ne sont que désagréables, elles peuvent, dans les jardins fruitiers, se traduire par des dégâts d'une certaine importance. « En France, dit M. Boisduval, les fourmis n'attaquent pas les plantes vivantes ; celles que l'on rencontre sur les végétaux y sont attirées par la matière mielleuse sécrétée par les pucerons et les kermès, dont elles sont très-avides, ainsi que des fruits sucrés, tels que prunes, abricots, poires, pêches, raisins, etc. Dès qu'elles trouvent un fruit un peu entamé, elles pénètrent dans l'intérieur et en enlèvent une partie de la substance pour alimenter leurs larves et se nourrir elles-mêmes. « Non-seulement ces insectes font beaucoup de tort aux fruits en question, mais il communiquent à ceux sur lesquels ils se sont promenés une odeur et une saveur peu agréables, connues sous le nom de *goût de fourmi*. Dans les jardins, ils établissent fréquemment leur habitation au pied des plantes ; ils creusent entre les racines des galeries dans toutes les directions, rendent ces plantes languissantes, et les font quelquefois périr par l'acide formique qu'ils répandent à l'entour, et qui brûle les radicelles. » Certaines fourmis, telles que la fourmi fuligineuse et la fourmi échancrée, creusent ordinairement leurs demeures dans le bois mort, et nous devons dire qu'elles déploient dans ce travail un talent architectural digne d'admira-

[1] *L'Insecte*, liv. III, ch. XIX.

Digitized by Google

tion. « Les logements de la fourmi fuligineuse, dit M. Em. Blanchard, défient presque toute description. Que l'on se figure des étages en quantité incroyable, presque toujours horizontaux, des plafonds et des planchers de l'épaisseur d'un papier fort, des cloisons verticales aussi minces, circonscrivant des chambres, des loges, des salles en nombre immense; sur certains endroits, au lieu de cloisons, de petites colonnettes qui ménagent des perspectives; et l'on aura à peine une idée de semblables palais, où les habitants trouvent toutes les commodités, toutes les aisances de la vie. »

C'est fort bien quand les fourmis choisissent de vieux troncs d'arbres pour y exécuter ces chefs-d'œuvre merveilleux; mais il leur arrive de s'introduire aussi dans les meubles, dans les charpentes des maisons, de les excaver à la façon des termites et de certains coléoptères; ce qui constitue un attentat flagrant à notre propriété, sinon même à notre vie, car en évidant les pièces de charpente, ces insectes peuvent compromettre la solidité d'une maison et exposent ceux qui l'habitent aux plus grands dangers. Quant aux morsures et aux piqûres des fourmis (les femelles de plusieurs espèces sont armées d'un aiguillon), elles n'ont rien de terrible. « Celles des fourmis étrangères, dit Moquin-Tandon, sont plus désagréables, surtout quand ces insectes sont en grand nombre. Tels sont : les fourmis de l'Afrique occidentale, dont parle le P. Labat; les *Flammants* des bois de Cayenne, qui, suivant Barrère, déterminent des mouvements fébriles, et les *Fourmis de feu*, de Surinan, sur lesquelles le voyageur Stedmann nous a donné quelques renseignements. » Adanson parle de certaines *fourmis rouges* du Sénégal, qui construisent leur nid dans des branches d'arbre, comme notre fourmi sylvestre, et qui se jettent toutes ensemble sur les personnes assez imprudentes pour s'approcher de leur demeure. Mordu (ou piqué?) ainsi par toute une fourmilière, le célèbre voyageur eut les mains et le visage couverts d'ampoules semblables à des brûlures.

On raconte, du reste, de terribles choses sur les grandes fourmis des pays chauds. Elles attaquent, dit-on, souvent des animaux : insectes, oiseaux et petits mammifères, et sont capables de dépouiller en une heure un arbre de toutes ses feuilles, qu'elles emploient à bâtir leur nid. Le voyageur Lund a vu à l'œuvre les œcodomes céphalotes du Brésil. Passant près d'un arbre isolé, en pleine végétation, il fut surpris de voir les feuilles de cet arbre tomber dru comme grêle, bien que le temps fût parfaitement calme; s'étant approché, il aperçut sur chaque pétiole une fourmi qui travaillait avec ardeur. Au pied de l'arbre, d'autres fourmis découpaient les feuilles tombées et en emportaient les morceaux. Ce sont probablement les mêmes fourmis ou celles d'une espèce voisine qu'on a désignées sous le nom de *fourmis de visite*, et qui remplissent, dans les contrées tropicales, l'utile fonction de nettoyeurs ambulants. Elles parcourent le pays de temps à autre en troupes innombrables, entrent dans les huttes et dans les maisons et se mettent incontinent à la besogne. Le seul parti à prendre quand elles arri-

Digitized by Google

vent, c'est de leur laisser la place au plus vite, en emportant tout ce qu'on veut soustraire à leur trop consciencieuse activité. Pour le reste, elles s'en chargent, visitent les plus petits coins : ordures et résidus, insectes, limaces, reptiles, rats et souris, tout est dévoré, enlevé. Puis elles s'en vont comme elles sont venues, laissant le logis aussi net que la main. Chez des gens dont la propreté n'est pas la vertu dominante, il faut convenir que ces nettoyages à fond, renouvelés de temps à autre, ne sont pas sans utilité. Je dois ajouter toutefois, avec M. Em. Blanchard, qu'on n'a encore sur ces singulières expéditions que des renseignements assez incertains.

Tout le groupe des hyménoptères porte-scie (tenthrédides et siricides) est composé d'espèces dont les larves sont phytophages, très-voraces comme toutes les larves, et commettent dans les jardins et dans les bois des dégâts considérables. Ces hyménoptères sont appelés communément *mouches à scie*. Elles ont le corps ramassé ; l'abdomen est sessile, c'est-à-dire réuni au corselet dans toute sa largeur, au lieu de n'y tenir que par un pédicule comme chez les porte-aiguillon ; la tête est armée de mandibules longues, plates et tranchantes, et l'abdomen, d'une double scie mobile à dents dentelées, de 2 à 3 millimètres de longueur. Leurs larves ressemblent, par leurs formes ainsi que par le genre de leur vie, aux chenilles des papillons, et sont généralement connues sous le nom de *fausses chenilles*. Ces fausses chenilles ont été pour bien des amateurs la cause d'une véritable mystification. Plus d'un s'est donné la peine de les nourrir et de les soigner, de conserver leurs nymphes, et d'épier le moment où l'insecte parfait, quelque joli papillon aux ailes multicolores, sortirait du cocon ; et il n'a pas été médiocrement désappointé de voir enfin apparaître — une mouche ! Le seul caractère qui distingue nettement les fausses chenilles des vraies, c'est que celles-ci n'ont jamais plus de cinq paires de pattes, tandis que celles-là en ont toujours au moins six, et souvent sept ou huit. Les fausses chenilles ont, en outre, certaines allures qui leur sont propres. Au milieu de la journée, lorsque le soleil est dans toute sa force, elles ont coutume de s'enrouler en spirale, et demeurent ainsi pendant des heures entières. Se croient-elles menacées : elles redressent brusquement la partie postérieure du corps ; ce qui leur donne un air menaçant d'autant plus comique, qu'au demeurant elles sont tout à fait sans défense.

La double scie dont la nature a gratifié les femelles des tenthrèdes leur sert à entamer plus ou moins les tissus végétaux pour y déposer leur œufs en sûreté. A l'aide de cet instrument, la tenthrède pratique dans la tige ou dans le rameau ligneux ou herbacé une série d'entailles, et dans chaque entaille elle place un œuf qu'elle recouvre ensuite d'un enduit protecteur. « Certaines tenthrèdides, dit M. Em. Blanchard, s'attaquent simplement au pétiole des feuilles ; d'autres, au contraire, à des tiges ligneuses quelquefois fort dures. Chaque espèce a un outil approprié à l'usage qu'elle doit en faire. Telle grosse tenthrède porte une scie toute petite, car elle ne doit

Digitized by Google

entailler que le tissu assez tendre des feuilles; telle autre espèce, d'une taille bien inférieure à la première, est munie d'une scie large, forte, surdentelée; elle doit pratiquer des fentes sur un tissu très-dur. »

Les entomologistes signalent, parmi les espèces les plus nuisibles de la tribu des porte-scie, l'hylotome du rosier, l'un des insectes les plus détestés du jardinier-fleuriste; le lophyre du pin, non moins haï des forestiers le *Lyda Piri*, qui dévaste les poiriers; le cèphe pygmée, qui dévore sur pied les épis de blé; le sirex géant, dont la larve vit dans le tronc des conifères. C'est la larve d'un insecte de la famille des siricides qui a naguère plongé les savants dans la stupéfaction en rongeant, en perforant — qui l'eût cru? — des balles de plomb! On s'est demandé d'abord avec quelque naïveté s'il était bien possible que la faim pût conduire un insecte à cette extrémité, de dévorer du plomb. Mais en examinant les choses de près, on a reconnu que ce n'était pas dans le vain espoir de s'en nourrir que les larves de sirex rongeaient le plomb. Ces animaux se trouvaient dans le bois dont on avait fait les caisses qui renfermaient les projectiles destinés à l'armée de Crimée. Les balles étant probablement très-serrées les unes contre les autres, ils n'avaient trouvé, pour se frayer un passage, d'autre moyen que de perforer le métal avec leurs fortes mandibules. Des rats ou des souris en auraient fait autant.

Je parlais il y a un instant du désappointement des collectionneurs de papillons qui, prenant les larves de tenthrèdes pour de vraies chenilles, avaient vu un beau matin des mouches sortir des cocons filés par ces larves. Bien plus grande encore doit être la stupéfaction de ceux qui, ayant recueilli une chenille de papillon bien authentique, et ayant assisté à sa transformation en chrysalide, voient, eux aussi, une sorte de mouche sortir de cette chrysalide. Ici le phénomène est tout autre et l'étonnement serait légitime, si l'on ne savait pas de quelles ruses perfides sont capables les insectes dont les larves doivent vivre aux dépens d'autres insectes. Or ces insectes à larves carnassières sont très-nombreux dans l'ordre des hyménoptères. Ils y forment une tribu importante. Les espèces qui la composent sont toutes douées d'une activité prodigieuse et d'instincts tout à fait extraordinaires, et la plupart méritent au plus haut point nos égards et notre protection, pour le concours qu'elles nous prêtent dans la destruction des insectes nuisibles. Il en est cependant qui, désertant la bonne cause (la nôtre, bien entendu), s'en prennent à nos alliés, à nos auxiliaires, et perdent par conséquent tout droit à notre bienveillance. C'est le cas du philanthe apivore : un hyménoptère féroce qui, comme son nom l'indique, dévore les abeilles, ou plutôt les donne à dévorer à ses larves. Voici comment le crime s'accomplit. La femelle creuse une loge souterraine, communiquant avec le dehors par un soupirail qu'elle laisse ouvert. Puis elle s'en va voltiger autour des fleurs, butinant çà et là de l'air le plus innocent du monde. Mais une abeille survient. Le philanthe s'en approche en tapinois, et

Digitized by Google

se jette sur elle. Une lutte s'engage : lutte inégale, dans laquelle la pauvre abeille, prise par derrière à l'improviste, a presque toujours le dessous. Le philanthe lui enfonce son dard dans le flanc et lui inocule son venin, dont l'action est instantanée. Après quelques convulsions, l'abeille devient immobile. Est-elle morte, ou seulement paralysée? On ne sait au juste. Le venin du philanthe, de même que celui de plusieurs autres hyménoptères, paraît agir à peu près à la façon du curare, et laisser à sa victime la vie organique, en lui ôtant toute faculté de se mouvoir. Le fait est que le philanthe emporte l'abeille dans son antre, dépose un œuf à côté, referme l'ouverture et s'en va. L'abeille, morte ou cataleptique, se conserve sans plus d'altération que si elle était bien vivante, et quand la larve vient à éclore, elle trouve là sous sa dent de la viande fraîche en quantité suffisante; quand elle aura mangé son abeille, elle aura atteint son entier développement, et il ne lui restera plus qu'à se transformer en nymphe.

Heureusement pour les abeilles, le philanthe a un concurrent, un rival dangereux dans une autre mouche — une vraie mouche, de l'ordre des diptères, — la tachine, dont les larves ont également besoin, à ce qu'il paraît, d'être nourries d'abeilles et non d'autre chose. La tachine n'a point l'arme terrible du philanthe. Elle y supplée par la ruse, en faisant jouer à l'hyménoptère le rôle de Raton, et cela sans se compromettre en aucune façon. Elle assiste en simple spectatrice au combat du philanthe contre l'abeille. Si le premier est vainqueur, elle le suit jusqu'à son terrier, le regarde mettre sa proie à couvert; puis, lorsqu'il a le dos tourné, elle pénètre dans le nid, dépose un œuf à côté de celui du philanthe, referme la porte et s'en va. Qu'arrive-t-il ensuite? La larve de la tachine éclôt bien avant l'autre ; elle arrive la première au banquet de la vie, dévore la provision qui ne lui était pas destinée, et la retardataire, ne trouvant plus rien à manger, meurt de faim misérablement.

Il n'y a pas là, dira-t-on peut-être, grand avantage pour la malheureuse abeille. Dévorée par l'une, dévorée par l'autre, son sort n'en est pas moins funeste. Sans doute; mais la larve de philanthe qui succombe, c'est un ennemi de moins pour l'espèce. Il est permis de prévoir, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'entière destruction des philanthes par les tachines; après quoi celles-ci, n'ayant plus d'autres insectes qui chassent l'abeille à leur profit, périront à leur tour faute d'aliments ; et ce sera bien fait.

ARTHUR MANGIN.

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE

DE LA QUINZAINE

Paris, 23 juin.

Si jamais verdict populaire a été manifeste, éclatant, dégagé d'ombre et de nuages, c'est bien celui que le suffrage universel a rendu dans les derniers scrutins. Partout, en France, en Europe, on l'a interprété de la même manière, et il semblait qu'il fût impossible de s'y méprendre. Dès le 24 mai, trois millions et demi d'électeurs — ne craignons pas de répéter ce chiffre ineffaçable — s'étaient prononcés contre le gouvernement personnel; et le 7 juin, quand le régime autocratique se présentait en appel devant les 59 ballottages où l'opposition lui disputait le succès, il y voyait définitivement succomber sa cause[1]. Une minorité qui s'élève par bonds à 3 millions et demi de voix; une majorité historique de 8 millions qui descend à 800,000, n'est-ce pas là un double fait expressif et saisissant qui résume en traits lumineux une situation? Mais il y a plus : les candidats officiels, comme nous l'avons fait voir, ont été contraints par la force des choses d'accepter les parties essentielles du programme des libéraux, et de s'unir à eux pour demander les garanties et les droits qui constituent le vrai système représentatif, en sorte que leur succès se confond dans une certaine mesure avec celui des indépendants. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. Oui, c'est moins le dévouement et la conduite passée que les promesses de revendication pour l'avenir qui ont

[1] Voici le relevé spécial des scrutins de ballottage :

Opposition, ...	854,000
Officiels	735,000
Différence en faveur de l'opposition. . .	119,000

Digitized by Google

obtenu les suffrages. Personne, parmi les officieux, n'a été nommé pour avoir approuvé le Mexique et les comptes du préfet de la Seine, pour avoir sanctionné notre politique en Allemagne et la loi militaire; aucun d'eux ne s'est réclamé de sa participation à ces grands actes du règne; tous ont parlé d'économies, de liberté, de progrès, à l'envi de leurs concurrents, et c'est là seulement ce qui a décidé leur victoire. « La liberté, dit quelque part Bossuet, est si belle, que les hommes suivent rien qu'en entendant murmurer son nom. » Ils ont suivi cette fois encore, et, sur beaucoup de points, élu des officieux pour l'aspect libéral qui les avait séduits dans leur attitude. Voilà la vérité, et lors même que le découpage arbitraire des circonscriptions et la pratique administrative, au lieu d'être vaincus dans cent colléges, fussent parvenus à écarter du Palais-Bourbon tous les indépendants jusqu'au dernier, le fond des choses n'en resterait pas moins le même, avec ces deux éléments en présence : 3 millions 600 mille voix du côté de l'opposition, 4 millions 400 mille de l'autre, sur lesquelles une portion attirée par le déguisement libéral des candidats, et le reste arraché à la peur, à l'ignorance, à l'intérêt, par une armée résolue de 500 mille fonctionnaires. L'immense majorité, ici avec énergie, là d'une façon moins accentuée, mais partout avec une indéniable évidence, a donc protesté contre les fantaisies du gouvernement personnel et réclamé pour le pays la direction légitime de ses affaires. Les moins suspects, les plus dévoués l'ont eux-mêmes reconnu, en acceptant la leçon du scrutin [1].

Comment un homme d'État, qui doit tout aux manifestations populaires et dont la doctrine se résume dans le suffrage universel, a-t-il osé dire : « Derrière ces bulletins de vote *il n'y a pas une idée?* » Mais elle saute aux yeux, elle éblouit, cette idée que M. de Persigny ne veut pas voir! De Londres, de Berlin, on l'a discernée aussi clairement qu'à Paris, et pour tout le monde elle se formule dans un mot : contrôle. La France n'est pas révolutionnaire, elle n'appelle aucun bouleversement, et ses aspirations ne vont pas aussi loin que celles du penseur exilé qui voulait jadis pour notre pays le droit de changer non-seulement les institutions, mais le chef de l'État lui-même, « parce

[1] « Un symptôme qui doit faire réfléchir, c'est la progression des votes opposants à tous les degrés, en 1857, en 1863, en 1869. En 1857, le général Cavaignac était ballotté à Paris, et en province il recrutait des minorités de 500 voix. En 1863, l'opposition à la Chambre était fortifiée et les minorités de 5,000 à 10,000 voix n'étaient plus très-rares. En 1869, l'opposition recueille partout des minorités significatives. Si elle était hostile ou le devenait, et si elle faisait de 1869 à 1875 les mêmes progrès que de 1857 à 1863 ou que de 1863 à 1869, on pourrait dire sans aucune exagération que l'avenir est gros de périls et d'incertitudes.

« Ne pas tenir compte de ce courant serait de l'imprudence ; vouloir l'arrêter par la réaction serait encore moins sage. » — Clément Duvernois, *Peuple* du 10 juin.

Digitized by Google

qu'une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures[1]. » Se souvenant de cette parole de Daunou que « la meilleure constitution est celle que l'on possède, » elle désire simplement améliorer la sienne, proclamée d'ailleurs perfectible par son auteur lui-même, et c'est à l'exercice du contrôle qu'elle borne actuellement tous ses vœux. Mais pour que ce contrôle soit efficace il faut que la nation puisse librement choisir ses mandataires, et que ceux-ci puissent à leur tour librement accomplir leur mandat, c'est-à-dire qu'une réforme électorale, supprimant l'abus des circonscriptions et des influences administratives, vienne rendre la liberté à l'électeur, et qu'une réforme parlementaire assurant l'initiative de l'assemblée et la responsabilité des agents du pouvoir, restitue la liberté au député. Voilà ce qu'implique ce contrôle, formule expressive et nette où se résume toute la question des temps modernes : le gouvernement du pays par le pays.

M. de Persigny ne veut trouver dans la lutte électorale qui vient de finir « qu'une coalition de passions, de convoitises et de colères. » C'est juger bien cavalièrement la manifestation nationale où éclate à coup sûr la convoitise des droits que possèdent tous les peuples civilisés, la juste passion de la grandeur morale et de la liberté, mais où la colère n'a point de part. Quant à la coalition, ou, pour parler plus exactement, à l'alliance des principes, des intérêts, des croyances que le régime issu du 2 décembre avait promis de sauvegarder, et qui se trouvent, après dix-huit années de dictature, plus compromis et plus menacés qu'auparavant, oui, elle existe, mais c'est la naturelle et légitime alliance d'intérêts et de besoins auxquels les défaillances de l'absolutisme ont fait sentir enfin la nécessité de se protéger eux-mêmes. On connaît cette parole platement adulatrice d'un savant dont le laboratoire était visité par le souverain : « Sire, l'oxygène et l'hydrogène vont avoir l'honneur de se combiner devant vous. » Eh bien! tous les éléments de conservation intelligente et de liberté, de fierté nationale et de progrès viennent de se combiner, dans un patriotique ensemble, devant la dictature inquiète et irritée ; voilà, pour employer le langage de M. de Persigny, l'expérience de chimie qui s'est accomplie sous ses yeux, et qu'il n'a pas comprise.

Est-ce la première fois, depuis Salluste, que l'on voit ainsi des hom-

[1] « Les premiers besoins d'un pays sont l'indépendance, la liberté, la stabilité, la suprématie du mérite et l'aisance également répandue. Le meilleur gouvernement sera celui où tout abus du pouvoir pourra toujours être corrigé, où, sans bouleversement social, sans effusion de sang, on pourra changer et les lois et le chef de l'État, car une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. » — Louis-Napoléon Bonaparte, *Œuvres complètes*, t. I, p. 11 (édition Tremblaire, 1848).

Digitized by Google

mes voulant une même chose et n'en voulant pas une autre, *idem velle atque idem nolle*, se grouper et s'entendre autour de la vérité supérieure dont ils sont épris, et contre le système ou l'erreur qui les menace également? Est-il coupable, cet accord de citoyens sacrifiant leurs préférences individuelles au bien général, et s'unissant pour conjurer de communs périls? Mais c'est le plus irréprochable exercice de la raison humaine, et il n'y aurait pas de peuples s'il n'existait certains sentiments et certaines idées capables de rapprocher et de confondre pour leur défense les hommes et les esprits les plus divers. Ainsi que l'écrivait un éminent penseur dès le début des institutions représentatives dans notre pays : « L'unité morale dans la variété politique, la liberté de situations, d'opinions, d'intérêts différents, mais prêts à s'animer d'un même souffle, à se rallier dans une même pensée, en cela consiste la nationalité véritable[1]. » Serait-ce bien, d'ailleurs, à ceux qui nous ont donné le scandale d'un pacte contre nature avec les radicaux et les démolisseurs, qu'il conviendrait de blâmer l'accord des honnêtes gens?

Disons-le toutefois, M. de Persigny, avec ce vague instinct et cette prévision inconsciente que donne le dévouement, a senti qu'il y avait malgré tout quelque chose à faire, et il a conseillé à l'empereur d'appeler à lui « toute une nouvelle génération, jeune, forte, intelligente, et surtout courageuse et convaincue. » Le conseil est bon, mais plus facile à offrir qu'à réaliser. Si l'empire avait à sa disposition la réserve vaillante et généreuse à laquelle on le supplie de recourir, ses difficultés sans doute en seraient diminuées ; mais cette réserve n'existe pas, et le régime est puni par où il a péché. Durant sa période prospère, il a eu le dédain des talents, des énergies, des supériorités : il les cherche vainement à l'heure des embarras et des crises. Les hommes nouveaux appartiennent tous aux idées nouvelles, ou plutôt aux idées anciennes revenues heureusement en honneur, et la perspective que leur ouvre M. de Persigny n'a rien qui les séduise. Cette liberté tempérée par la « terrible sévérité de Brutus » — du premier Brutus, bien entendu, non du second, qui fut un séditieux — ce régime où « l'autorité toujours présente, toujours inébranlable, ne doit pas permettre une faute, tolérer un écart, » ressemble trop à la tyrannie pour conquérir les jeunes et nobles natures. D'ailleurs l'oracle de Chamarande n'a pas réfléchi à la contradiction : s'il n'y a pas une idée derrière les bulletins du 24 mai et du 7 juin, pourquoi le coup de pistolet contre M. Rouher, et quelle nécessité d'un appel aux jeunes? — Ah ! nous comprenons le désir que peut éprouver M. de Persigny de voir *l'intégrité*, *la justice*, *l'honnêteté*,

[1] M. Guizot, *Mélanges politiques*, p. 440.

Digitized by Google

toutes ces mâles vertus qui fortifient ce qu'elles pénètrent, soutenir et rehausser le pouvoir ; mais les gouvernements, nous le disons en thèse générale, n'ont que les auxiliaires qu'ils se sont préparés à eux-mêmes, et c'est leur honneur ou leur châtiment d'attirer ou de n'obtenir pas certains appuis et certains concours.

L'ancien ministre de l'intérieur n'a-t-il pas été le premier, du reste, à bannir une partie des hommes qu'il sollicite aujourd'hui? Qui ne se souvient de ses diatribes de 1863 contre les *rhéteurs*, après la destruction d'une société religieuse immolée à la franc-maçonnerie? « Les *rhéteurs*, s'écriait-il alors avec un imprudent mépris, la France les a répudiés pour toujours ! » — « Non, lui répliquait une voix éloquente; vos fautes les ramèneront, et, à tout prendre, la France aimerait encore mieux le régime des *rhéteurs* que celui des *viveurs*[1]. » Après six années et de rudes leçons, M. de Persigny s'obstine en ses rancunes et revient à ses accusations surannées, tant il est vrai que l'expérience n'est guère profitable aux hommes, et qu'à côté des irréconciliables il faut placer les incorrigibles, dont le vieux Raspail ou le caduc Michelet, d'une part, et le duc de Persigny, de l'autre, sont actuellement le triste échantillon. Celui-ci, dont la jalousie passionnée contre la parole éveille involontairement le souvenir du renard aux raisins ou à la queue coupée, garde la haine invétérée des orateurs, et Démosthène, alors même qu'il se fait avocat de Philippe, ne trouve pas grâce devant lui. Ceux-là nourrissent la haine des croyances religieuses et poursuivent avec acharnement l'Église : tous également fanatiques et se rencontrant sur le terrain commun de l'intolérance et de la proscription. Pour l'apôtre camphré du socialisme, ce sont les jésuites, les *Pères de la Foi*, qui sont la cause de tout le mal, et il les accuserait volontiers du pillage et de l'incendie de leur collége de Saint-Étienne. Aux yeux du Pylade impérial, les deux ennemis sont la tribune et la société de Saint-Vincent de Paul : il conspue la première, il a décapité la seconde et traqué les défenseurs du Saint-Siége en France, après avoir dégradé les volontaires pontificaux en Italie. L'un secoue le spectre noir; l'autre, en l'agitant, y associe le spectre rouge, et c'est au nom de ces deux fantômes qu'ils proscrivent également la liberté.

Si modeste pourtant que fût le programme de M. de Persigny, si étroites qu'apparussent les concessions indiquées dans son épître, un billet de dix lignes, *imperatoria brevitas*, est venu couper court à tou-

[1] C'est M. de Montalembert qui fit entendre cette apostrophe énergique, mais il essaya vainement de faire imprimer la circulaire où se trouvait sa verte protestation. Nul imprimeur, tant était grande la confiance qu'inspirait le libéralisme du ministre, ne consentit à lui prêter ses presses, et c'est *le Temps*, si nous avons bonne mémoire, qui offrit courageusement l'hospitalité de ses colonnes.

Digitized by Google

tes les espérances et signifier avec quelque hauteur que rien ne serait changé dans les hommes ni dans les choses. La forme et le fond du document n'ont pas causé moins de surprise que de regret. Henri IV écrivait à Sully, Louis XIII à Richelieu, Louis XIV à Louvois et à Colbert, Louis XVI à Malesherbes. Nous avons la lettre à M. de Mackau. Peut-être la France eût-elle mérité plus d'égards, et puisque c'est à elle que le discours s'adresse, il eût peut-être convenu de lui parler d'une autre manière. Nous ne sommes plus au temps où le prince entrait botté et le fouet à la main dans la salle du Parlement. — Mais ce qu'il faut regretter surtout, c'est le rejet des vœux et des réclamations universelles du pays, à l'heure même où il était si facile de les satisfaire. Quelles circonstances meilleures, en effet, pouvait-on rêver? Paris, dans un admirable retour de bon sens politique, avait battu les irréconciliables et choisi les modérés; la population entière, hostile à l'émeute, avait fait à l'empereur une ovation sur les boulevards; partout l'esprit de sagesse et de légalité s'affirmait contre la destruction et le désordre. Quel moment pour un pouvoir avide avant tout de prestige et d'éclat! quelle occasion pour une de ces mémorables réformes qui portent d'autant plus de fruits qu'elles jaillissent des événements eux-mêmes! Mais non, le gouvernement s'est roidi contre la revendication du scrutin, et repoussant la plume que lui présentait pacifiquement la nation pour signer l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, il s'est retranché dans le *non possumus* de la dictature. Que nous sommes loin du discours de Chartres, conviant « les honnêtes gens de tous les partis à seconder la marche du gouvernement *dans la voie libérale !* » C'était à la veille des élections, tout était promesse et sourires! Nous sommes au lendemain : on nous rappelle au sentiment de la dure réalité.

Quelle raison du moins invoque la lettre à M. de Mackau pour refuser à la France toute *concession de principes* et tout *sacrifice de personnes*? Une seule : le respect qu'un gouvernement se doit à lui-même, en ne cédant jamais « ni à la pression, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. » Cette appréciation sommaire pourrait se justifier s'il y avait eu quelque part insurrection véritable ou pression violente; mais les yeux en cherchent vainement la trace. L'émeute! Peut-on donner ce nom terrible et sanglant aux scènes bizarres et tumultueuses qui ont agité deux ou trois quartiers de Paris? Nous avons vu malheureusement la guerre civile, et sa sombre image n'est pas si loin de nous que nous ayons oublié ses procédés et son caractère : qui l'a reconnue dans la barricade de vaudeville et dans les troubles singuliers dont l'esprit cherche encore à pénétrer le mystère? Bien des bruits ont couru sur l'origine et la nature de ces désordres; les accusations se sont croisées, et l'obscurité même des événements

Digitized by Google

a favorisé les suppositions les plus inadmissibles. Qu'a-t-on vu, en effet? Durant quatre à cinq nuits une bande de malfaiteurs, invariablement composée des mêmes hommes et se formant aux mêmes lieux, descendait par le même chemin des hauteurs de Belleville et de Ménilmontant vers les quartiers les plus brillants de la capitale, brisant les réverbères, renversant les kiosques, pillant quelques maisons, sans autre but apparent que celui du tapage et du mal pour le mal. Aucun ouvrier véritable n'était parmi eux, les habitants indignés protestaient contre leurs ineptes déprédations, et en plusieurs endroits, notamment au faubourg Saint-Antoine, ce quartier classique des soulèvements populaires, les travailleurs se sont armés de bâtons pour chasser les perturbateurs. D'où venaient ces inconnus? Quel mobile les faisait agir? S'ils étaient soudoyés, comme on l'a prétendu, quelle caisse a payé dans l'ombre? Voilà ce qu'il importe de savoir pour éclaircir des faits auxquels on ne parvient pas à trouver d'explication raisonnable. C'est après la victoire complète, éclatante du scrutin que ce produit inopinément ce tumulte. On eût compris que la déception le fît naître, comment le concilier avec un triomphe dont il ne pouvait que compromettre les résultats? Les électeurs évidemment n'avaient point de revanche à prendre, et nul intérêt ne les portait à s'insurger contre leur propre verdict. S'ils l'avaient tenté cependant, si, par une aberration inexplicable, ils avaient voulu passer de la bataille des bulletins au combat de la rue, n'eût-on pas retrouvé là une partie des votants qui avaient acclamé les *irréconciliables* et donné au socialisme un notable contingent? Un tout autre phénomène s'est produit : l'étonnante disproportion entre le nombre immense de voix obtenues par les oppositions avancées et le nombre infime de bras recrutés par le désordre. C'est aux cris de : *Vive Rochefort !* que la bande anonyme accomplissait ses exploits, et la septième circonscription où le pamphlétaire de *la Lanterne* avait recruté 14,000 suffrages, le quartier des Écoles où il avait rencontré la plus ardente sympathie, sont restés dans une paix profonde. Enfin, quand un parti veut pousser à une révolution, il s'efforce au moins de gagner des complices et ne commet pas la faute de s'aliéner dès l'abord tous les auxiliaires, en s'attaquant aux propriétés privées, en irritant par les plus stériles dévastations la masse des intérêts conservateurs. Encore une fois, quels sont donc le sens caché, la portée mystérieuse et insaisissable des manifestations qui viennent d'émouvoir la France entière? Une enquête est indispensable pour en éclairer l'origine et le but, pour clouer au pilori les coupables, quels qu'ils soient. L'ordre public troublé, la liberté outragée, le suffrage universel méprisé exigent une solennelle réparation.

Digitized by Google

En attendant, nous avons le droit de dire que ce n'est pas l'émeute qui s'est déchaînée dans les rues de Paris, que ce n'est pas l'insurrection vraie, convaincue, acharnée, qui a levé la tête. On a parlé de complot contre la sûreté de l'État ! Quels conjurés que ces curieux amassés sur les boulevards comme des spectateurs sur les gradins d'un cirque ; quels Catilinas que ces commis de magasin, ces garçons de café, ces badauds, ces rentiers, tous ces pauvres détenus du fort de Bicêtre, versant des larmes amères, offrant leur carte aux visiteurs, implorant les gardiens au nom de leurs femmes et de leurs enfants ! La police a multiplié les arrestations et empli de ses razzias les prisons et les casemates : a-t-elle au moins saisi les vrais fauteurs du désordre ? Sur près de 1,500 malheureux, entassés pêle-mêle dans ces réduits lugubres et infects qui appellent un nouveau Dante, 200 à peine ont été maintenus sous les verrous ; une moitié sera sans doute acquittée ou frappée de peines insignifiantes, le reste un peu plus sévèrement puni ; c'est-à-dire qu'il y aura finalement 1 individu condamné sur vingt incarcérés, ou, si l'on veut, *dix-neuf* innocents saisis et maltraités pour *un* coupable ! Certes on comprend les erreurs, surtout en de pareilles bagarres, mais est-il possible d'admettre qu'elles atteignent d'aussi criantes proportions ? Et c'est à ces imprudents, à ces attardés, à ces inoffensifs, qu'ont été assénés les coups de casse-tête et de canne plombée de la police ! C'est leur sang qui a coulé, leurs familles qui ont été plongées dans l'angoisse et le désespoir ! La conscience publique a été révoltée de ces brutalités luxueuses, et elle attend avec anxiété les éclaircissements de l'information judiciaire, pour en demander un compte sévère à ceux qui les auraient inutilement prodiguées.

Les journaux n'ont pas été plus épargnés que les citoyens, malgré leur concert unanime à recommander le calme et l'obéissance aux lois. Tous, même ceux que l'on pouvait suspecter d'un peu de complaisance pour l'agitation, ont adjuré le peuple de rester sourd aux suggestions des meneurs, et cette loyale attitude était un démenti suffisant aux accusations banales qui s'obstinent à faire retomber sur la presse la responsabilité de tous les attentats. Néanmoins l'administration sévit contre elle avec un redoublement de rigueurs : les poursuites ne se comptent plus, et, chose étrange, ce sont précisément ceux qui ont assommé tant d'innocents et entassé tant d'erreurs, qui reprochent aux journaux des détails inexacts et des nouvelles fausses !

Est-ce une émeute un peu plus authentique et incontestée qui a troublé Nantes et Bordeaux ? Pas davantage. Un instant d'émotion a suivi, dans ces deux cités, la proclamation du scrutin, et la majorité considérable qu'elles avaient donnée aux indépendants s'est mon-

Digitized by Google

trée cruellement déçue en voyant son vote étouffé sous le flot des campagnes. Mais, du désappointement ou de la mauvaise humeur à une insurrection, la distance est grande, et, Dieu merci ! elle n'a pas été plus franchie aux rives de la Loire qu'aux bords de la Garonne. Il y a plus : les journaux nantais et girondins ont nettement accusé de faux le récit des faits accueilli par l'organe officiel du gouvernement. « Sa relation est mensongère, » ont-ils osé dire, et *le Phare*, *la Gironde* ont précisé leurs démentis. Comment croire que des feuilles locales, surveillées de près par les parquets, aient eu l'audace de nier des incidents accomplis sous les yeux de leurs lecteurs ?

Les douloureux événements de la Ricamarie appartiennent à un tout autre domaine. La grève des mineurs n'avait aucun caractère politique ; le problème qui s'agitait là, si grave et si vital qu'il soit, ne touchait en rien aux questions constitutionnelles qui nous divisent. C'était le problème du travail et du salaire, qui se remue plus profondément que jamais au sein des sociétés civilisées ; et les treize victimes qui sont tombées sous des chassepots trop prompts à partir, des pères de famille, des femmes, un petit enfant, ne s'attaquaient ni à la forme du pouvoir ni à la dynastie. L'humanité s'attriste et la pitié s'incline devant ces deuils ; mais encore une fois les partis n'ont pas à rendre compte du sang qui a coulé aux portes de Saint-Étienne.

Si ce n'est pas à l'émeute, à la révolte armée que le gouvernement a refusé de se rendre, est-ce à la pression ? Nous n'en connaissons d'autre que celle du scrutin, et celle-là, pacifique, légale, respectueuse, méritait un meilleur accueil. La dignité d'un souverain ne souffre jamais d'accepter la volonté régulièrement exprimée d'un peuple, et si les excès de quelques tapageurs pouvaient tenir en échec les vœux de quatre millions de citoyens, il faudrait plaindre et le pouvoir qui aurait une si faible idée de sa force, et le pays dont le sort dépendrait des écarts de quelques repris de justice à la solde de meneurs occultes. Quoi ! ce sont les cent cinquante à deux cents prévenus, obscurs, innomés, dont le tribunal correctionnel va faire justice, qui empêcheraient la France d'être libre ? On ferait à ces rôdeurs de barrière, dont les exploits ont eu pour théâtre la boutique d'un marchand de vin et une maison de tolérance, l'honneur insigne de leur sacrifier les aspirations nationales ? Ils sont une poignée misérable, imperceptible, une goutte d'eau souillée dans l'océan français ; et nous, qui sommes l'intelligence, la propriété, l'industrie, l'honnêteté, qui voulons jouir paisiblement de nos droits, qui nous comptons par millions pour les réclamer, nous payerions pour cette vile écume ? Quelle justice distributive ! Et pourtant c'est ainsi qu'elle est entendue dans un pays où la centralisation à ou-

Digitized by Google

trance a fini par implanter une sorte de communisme légal. Il n'y a plus de fautes individuelles : un étranger vient consommer un attentat sur notre sol, et aussitôt la loi de sûreté générale atteint tous les Français!

Le *statu quo* l'emporte donc; mais il ne saurait être de longue durée : la logique des choses, plus forte que la volonté des hommes, imposera fatalement d'autres résolutions. Un joueur ne règle jamais seul les hasards de la fortune; il est obligé de compter avec ses *partners*, et les partners actuels du gouvernement sont aussi nombreux que pressants. L'Italie ajournera-t-elle indéfiniment ses prétentions chaque jour plus excitées sur la ville de Rome, et la Prusse l'accaparement complet de l'Allemagne? L'Angleterre laissera-t-elle échapper la proie inespérée que notre étonnante inertie offre à ses avidités en Espagne? Et, sans chercher au dehors, croit-on que le soulèvement libéral de la nation s'apaisera, que l'esprit public, enfin réveillé, n'ira pas jusqu'au bout du mouvement qui l'emporte? La France ne peut rester immobile au milieu du monde en marche, et si l'initiative et le concours devaient lui manquer chez ceux qui la gouvernent, elle saurait bien frayer elle-même sa voie vers l'avenir. *Fata viam invenient.* Elle ne veut plus s'abandonner aux fantaisies et aux aventures; elle entend connaître et diriger ses affaires. Elle a payé chèrement la conviction que la liberté seule est capable de garantir une grandeur et une prospérité durables, et M. Thiers, il faut lui rendre ce reconnaissant hommage, a contribué plus que personne à faire entrer cette conviction, désormais indéracinable, dans les esprits et dans les consciences. S'il n'a pas été seul à cette rude bataille, il en a été le soldat le plus irrésistible. Sans conspirer, comme l'avaient fait les bonapartistes sous la Restauration, sans appel aux factions et à l'émeute, comme sous d'autres régimes, par la seule force de la discussion et de la lumière, par l'unique ascendant de la raison, il a fait pénétrer dans toutes les âmes cette indestructible conviction que nos affaires ont été mal conduites, nos intérêts les plus chers gravement compromis, et que le pays seul peut réparer les erreurs et les fautes des gouvernants auxquels il a eu le tort de remettre ses destinées. Il est vrai que l'illustre homme d'État a failli succomber à la fin, dans cette lutte inégale, et ne pas se trouver à l'honneur après avoir pris tant de part à la peine; mais l'œuvre était faite, et l'idée n'eût pas moins triomphé sans le combattant glorieux qui avait assuré sa victoire et qui reste heureusement pour la consolider.

Ce n'est pas la vérification des pouvoirs qui relèvera le gouvernement personnel. Tous les procédés de l'arbitraire, tous les abus d'une administration irresponsable vont s'y étaler au grand jour, et il est

Digitized by Google

impossible que l'instructif défilé de ces révélations et de ces scandales n'ajoute pas encore à l'impatience du pays d'être affranchi d'un système obligé de recourir à de pareils moyens pour vivre.

Quel autre spectacle vient de nous donner l'Angleterre, achevant de ses mains une des réformes les plus profondes qu'un peuple puisse opérer sur lui-même! C'est la troisième fois, en moins d'une année, que la Chambre des lords, cédant au mouvement de l'opinion, se résigne à la transformation du vieil édifice dont elle semblait devoir rester la gardienne obstinée. L'année dernière, elle votait la réforme électorale, qui enlevait au droit de suffrage le caractère d'un privilége pour le faire entrer dans la voie démocratique; il y a peu jours, elle sanctionnait l'établissement des pairies viagères, destiné à introduire dans son sein un élément nouveau; hier, elle acceptait l'abolition de l'Église officielle d'Irlande, c'est-à-dire l'abandon des traditions séculaires de la Grande-Bretagne. Certes, ni sa position spéciale, ni ses intérêts particuliers, ni ses préjugés héréditaires ne l'inclinaient en ces trois occasions au sacrifice : elle l'a, malgré tout, accompli avec cette intelligence des situations qui caractérise nos voisins, avec ce sentiment de sagesse et de patriotisme qui inspire tous leurs actes[1]. On ne craint pas, de l'autre côté du détroit, de céder « à la pression » de l'opinion publique, et loin d'imaginer qu'en s'y pliant ils manquent au respect qu'ils se doivent, les pouvoirs s'honorent de l'écouter et de la suivre. Ils ont appris de Bacon cette vérité profonde et immuable, qu'il en est des nations comme des forces de la nature : on ne règne sur elles qu'en leur obéissant.

LÉON LAVEDAN.

[1] Nous signalons à ce propos une étude aussi solide qu'attachante où l'auteur, M Édouard Hervé, trace un lumineux tableau de l'Angleterre actuelle, telle que l'ont faite la réforme électorale de 1868, l'avénement du cabinet Gladstone et la suppression désormais acquise de l'Église établie d'Irlande. Ce volume (*Une page de l'histoire d'Angleterre*, librairie Sauton), écrit avec une rare connaissance du sujet, ne sera lu sans profit par personne, et s'il est vrai que le but de l'écrivain doive être de faire penser, M. Hervé peut se flatter de l'avoir atteint, car en parlant de l'Angleterre, de ses larges institutions, de l'esprit puissant et généreux qui les vivifie, il fait beaucoup songer à la France.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME

(QUARANTE-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS. — C. R., compte rendu; — Art., article.

Amérique (l') nouvelle. V. Le Sud, par M. Émile Jonveaux. 249.

Ancienne (l') Église gallicane et la Révolution, par M. A. Grancolas. 910.

Appel d'un protestant au pape, par M. Daniel Urquhart. C. R. 988.

Archéologie musicale, par M. A. Desplanque. 1158.

Associations (des) ouvrières, par M. Antonin d'Indy. 944.

AUDEVAL (Hippolyte). Une famille parisienne. Fin. 125.

AUDLEY (madame A.). Franz Schubert et le Lied allemand. 654.

Ault (d') Dumesnil. V. Relation. C. R. 986.

BAGUENAULT DE PUCHESSE. La matière et l'esprit devant la science moderne. 893.

Beauchesne (de). V. Vie de madame Élisabeth. C. R. 196.

BEAUNE (Henri). Un procès de presse au dix-huitième siècle. Voltaire contre Travenol. 300.

Bonaparte, le Concordat de 1801 et le cardinal Consalvi, par M. J. Crétineau-Joly. C. R. 982.

Bonhomme (Honoré). V. le duc de Penthièvre. C. R. 200.

BOULLIER (Auguste). La guerre et les élections. 425.

BROGLIE (Albert de). Le Corps législatif, le Mexique et la Prusse. 194.

Bulletin bibliographique. 10 mai. 615.

Cadoret (l'abbé). V. Vie de Christophe Colomb. C. R. 203.

Campagnes (les) de Louis XIII en Lorraine, écrites de sa propre main. C. R. 201.

Canada (le) et les zouaves pontificaux. C. R. 602.

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1869.

Digitized by Google

CHAMPAGNY (F. de). Du doute, par M. Henri de Cossoles. C. R. 962.
Chanson (une) de Geste au dix-neuvième siècle, par M. V. de Laprade. 786.
Chevallard (l'abbé). V. Saint Agobard. C. R. 979.
Cherrier (de). V. Histoire de Charles VIII. C. R. 964.
Cinéas, récit de l'histoire de l'Église, par M. Villefranche. C. R. 595.
Clergé (le) et la conscription en Italie, par M. Robert Dufresne. 1166.
COCHIN (Augustin). Abraham Lincoln. 165.
Commentaire sur les éléments du droit international et sur l'histoire du progrès du droit des gens, de Henri Wheaton, par M. William Beach Lawrence. C. R. par M. Henry Moreau. 390.
Conférences américaines. — Abraham Lincoln. Discours, par M. A Cochin. 165
Corps (le) législatif, le Mexique et la Prusse (2e édition), par M. le prince A. de Broglie. 194.
Cossoles (Henri de). V. Du doute. C. R. 962.
Crétineau-Joly. V. Bonaparte C. R. 982.
Déportation (la) des morts. — M. le préfet de la Seine et les cimetières de Paris, par M. Victor Fournel. 48-355.
DESMOUSSEAUX (G.) **DE GIVRÉ**. Législation du budget. I. Ses origines et ses variations. 217. — II. La préparation du budget. 1001.
DESPLANQUES (A.). Archéologie musicale. 1158.
Deux épaves. I, par M. de Parseval-Deschênes. 1062.
Discours en faveur des victimes des tremblements de terre américains, par le R. P. Hyacinthe. 287.
DOUHAIRE (P.). 10 *avril*. — La vie de madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, par M. de Beauchesne. 196 — Le duc de Penthièvre, par M. Honoré Bonhomme. 200. — Les campagnes de Louis XIII en Lorraine, écrites de sa propre main. 201. — Vie de Christophe Colomb, par M. l'abbé Cadoret. 203.
10 *mai*. — Éditions savantes des principaux classiques latins et grecs (Cornélius Nepos, Sophocle, Homère). 589, — Cinéas, récit de l'histoire de l'Église, par M. Villefranche. 595. — Or et ailiage dans la dévotion, par le P. Monsabré. 596. — L'esprit et la lettre dans la piété, par M. l'abbé Michaud. 596. — Revue grammaticale et littéraire, par M. Prodhomme. 601. — Le Canada et les zouaves pontificaux. 602. — Opinions et croyances, par M. le comte Rzewuski. 603.
10 *juin*. — La misère au temps de la Fronde et de saint Vincent de Paul, par M. Feillet. 971. — Saint Pothin et ses compagnons martyrs, par le P. Gouilloud. 976. — Saint Agobard, archevêque de Lyon, sa vie et ses écrits, par M. l'abbé Chevallard. 979.—Bonaparte, le Concordat de 1801 et le cardinal Consalvi, par M. J. Crétineau-Joly. 982. — L'empereur Napoléon Ier et le pape Pie VII, par M. de Fallois. 985. — Relation de l'expédition d'Afrique en 1830 et de la conquête d'Alger, par M. d'Ault-Dumesnil. 986. — Appel d'un protestant au pape, par M. David Urquhart. 988.
— Le Nouveau Testament, selon la Vulgate, par M. l'abbé J.-B. Glaire. C. R. 398.
Doute (du), par M. Henri de Cossoles. C. R. par M. F. de Champagny. 962.
Duc (le) de Penthièvre, par M. Honoré Bonhomme. C. R. 200.
DUFRESNE (Robert). Le clergé et la conscription en Italie. 1166.
DUPARC (Arthur). Le salon de 1869. 768.
Éditions savantes des principaux classiques latins et grecs (Cornelius Nepos, Sophocle, Homère). C. R. 589.
Edmund Spenser et la critique de M. Taine, par M. Carl Mayer. 1124.
Église (l') évangélique de Prusse, par M. Lesmayoux. 1032.
Empereur (l') Napoléon Ier et le pape Pie VII) par M. de Fallois. C. R. 985.
Esprit (l') et la lettre dans la piété, par M. l'abbé Michaud. C. R. 596.
Exégèse (l') rationaliste et la divinité de

Digitized by Google

Jésus-Christ, par le R. P. Augustin Largent. 441.
Fallois (de). V. L'empereur Napoléon Ier. C. R. 985.
Famille (une) parisienne, fin, par M. Hippolyte Audeval. 125.
Faust à l'Opéra. V. Revue musicale. 576.
Feillet. V. La misère. C. R. 971.
Fonctionnaires (des) politiques, par M. le comte Hallez-Claparède. 103.
FOURNEL (Victor). La déportation des morts. M. le préfet de la Seine et les cimetières de Paris. 48.
GARAUD (Ch.). Un mari d'occasion. Proverbe. 342.
Gouilloud (R. P.). V. Saint Pothin. C. R. 976.
GRANCOLAS (A.). L'ancienne Église gallicane et la Révolution. 910.
Guerre (la) et les élections, par M. Auguste Boullier. 425.
HALLEZ-CLAPARÈDE (le comte). Des fonctionnaires politiques. 103.
Histoire de Charles VIII, roi de France, par M. de Cherrier. C. R. par M. François Lenormant. 964.
Histoire de Démosthène, par M. Boullée. C. R. par M. Roux-Ferrand. 395.
Homme (l') au masque de fer, par M. Marius Topin. 10 avril. 5. — 10 juin. 809.
HYACINTHE (R. P.). Discours en faveur des victimes des tremblements de terre américains. 287.
INDY (Antonin d'). Des associations ouvrières. 944.
INDY (Wilfrid d'). Revue musicale. Faust à l'Opéra. — Rienzi. 576.
Influence des aliments sur le physique et le moral, par M. J. Rambosson. 467.
Instruction (de l') primaire en France. 617.
JACQUEMONT (Sauveur). Poëmes romains. 928.
JONVEAUX (Émile). L'Amérique nouvelle. V. Le Sud. 249.
Lamartine, par M. V. de Laprade. 569.
LAPRADE (V. de). Lamartine. 569. — Une chanson de Geste au dix-neuvième siècle. 786. — La ruche, poésie. 1151.
LARGENT (le R. P. Augustin), L'exégèse rationaliste et la divinité de Jésus-Christ. 441.
LARNAC (Léon). Les maîtres dans les arts du dessin, par M. Lélius. C. R. 968.
LAVEDAN (Léon). Revue politique de la quinzaine. 10 avril. 205. — 25 avril. 413. — 10 mai 607. — 25 mai. 800. — 10 juin. 990. — 25 juin. 1182.
LA VILLEMARQUÉ (H. de). Le moyen âge et le positivisme. 556.
Législation du budget. I. Ses origines et ses variations, 217. — II. La préparation du budget, 1001, par M. G. Desmousseaux de Givré.
Lélius. V. Les maîtres dans les arts du dessin. C. R. 968.
LENORMANT (François). Les réunions publiques à Paris et les élections prochaines, par M. E. de Pressensé. C. R. 385. — Histoire de Charles VIII, roi de France, par M. de Cherrier. C. R. 964.
LESMAYOUX. L'Église évangélique de Prusse. 1032.
Lincoln (Abraham). Discours, par M. A. Cochin. 165.
MAGNEN (Louis). Le soldat romain, fin. 492.
Maîtres (les) dans les arts du dessin, par M. Lélius. C. R. par M. Léon Larnac. 968.
Malebranche. Les origines de sa philosophie, par M. L. Ollé-Laprune. 523.
MANGIN (Arthur). Revue scientifique. 25 avril 1869. 401. — 25 juin. 1171.
MARGERIE (Amédée de). La philosophie chrétienne en France au dix-neuvième siècle. 709.
Mari (un) d'occasion. Proverbe, par M. Charles Garaud. 342.
Matière (la) et l'esprit devant la science moderne, par M. Baguenault de Puchesse. 893.
MAYER (Carl). Edmund Spenser et la critique de M. Taine. 1124.
Melun (le vicomte de). Le travail des enfants dans les manufactures. 846.
Michaud (l'abbé). V. L'esprit et la lettre dans la piété. C. R. 596.
Misère (la) au temps de la Fronde et de

Digitized by Google

saint Vincent de Paul, par M. Feillet. C. R. 971.
Monsabré (R. P.). V. Or et alliage. C. R. 596.
MOREAU (Henry). Commentaires sur les éléments du droit international et sur l'histoire du progrès du droit des gens, de Henry Wheaton, par M. William Beach Lawrence. — Questions de droit maritime international, par M. Hautefeuille. 390.
Moyen âge (le) et le positivisme, par M. H. de La Villemarqué. 556.
NAST (Gustave). Le nouvel Opéra. 688-873.
NOEL (J.-F.). Paganina. Nouvelle. 734.
Nouveau (le) Testament, selon la Vulgate, par M. l'abbé J.-B. Glaire. C. R. 398.
Nouvel (le) Opéra, par M. Gustave Nast. 688-873.
Nouvelles. — Paganina, par M. J.-F. Noël. 734.
OLLÉ-LAPRUNE (L.). Malebranche. — Les origines de sa philosophie. 523.
Opinions et croyances, par M. le comte Rzewuski. C. R. 603.
Or et alliage dans la dévotion, par le R. P. Monsabré. C. R. 596.
Paganina, par M. J.-F. Noël. 734.
PARSEVAL-DESCHÊNES. Deux épaves. I. 1062.
Philosophie (la) chrétienne en France au dix-neuvième siècle, par M. Amédée de Margerie. II. 709.— III. 1103.
Poëmes romains, par M. Sauveur Jacquemont. 928.
Poésie. — Un scrupule de Don Juan, proverbe en un acte, par M. A Rocoffort. 80. — La Ruche, par M. V. de Laprade. 1151.
Politique. — Des fonctionnaires politiques, par M. Hallez-Claparède. 103.— Législation du budget, par M. G. Desmousseaux de Givré. 217-1001. — Les réunions publiques à Paris et les élections prochaines, par M. F. Lenormant. 385. — La guerre et les élections, par M. Auguste Boullier. 425.
Procès (un) de presse au dix-huitième siècle.— Voltaire contre Travenol, par M. Henri Beaune. 300.
Prodhomme. V. Revue grammaticale. C. R. 601.
Proverbe. — Un scrupule de Don Juan, par M. A. Rocoffort. 80. — Un mari d'occasion, par M. Ch. Garaud. 342.
Questions de droit maritime international, par M. Hautefeuille. C. R. par M. Henry Moreau. 390.
RAMBOSSON (J.). Influence des aliments sur le physique et le moral. 467.
Relation de l'expédition d'Afrique en 1830 et de la conquête d'Alger, par M. d'Ault-Dumesnil. C. R. 986.
Réunions (les) publiques à Paris et les élections prochaines, par M. E. de Pressensé, par M. François Lenormant. 385.
Revue grammaticale et littéraire, par M. Prodhomme. C. R. 601.
Revue musicale. — Faust à l'Opéra. — Rienzi, par M. Wilfrid d'Indy. 576.
Revue politique de la quinzaine. V. Léon Lavedan.
Rienzi. V. Revue musicale. 576.
ROCOFFORT (A.). Un scrupule de Don Juan. Proverbe en un acte. 80.
Roman. — Une famille parisienne, par M. Hippolyte Audeval, tin. 125. — Deux épaves, I, par M. Parseval-Deschênes. 1062.
ROUX-FERRAND. Histoire de Démosthène, par M. Boullée. 395.
Ruche (la), poésie, par M. V. de Laprade. 1151.
Rzewuski (le comte). V. Opinion. C. R. 603.
Saint Agobard, archevêque de Lyon, sa vie et ses écrits, par M. l'abbé Chevallard. C. R. 979.
Saint Pothin et ses compagnons, martyrs, par le P. Gouilloud. C. R. 976.
Salon (le) de 1869, par M. Arthur Duparc. 768.
Schubert (Franz) et le Lied allemand, par madame A. Audley. 654.
Sciences. Revue scientifique, par M. Arthur Mangin. 25 *avril*.—L'École pratique des hautes études et le nouvel enseignement agronomique au Muséum d'histoire naturelle. 401.
25 *juin*. — De quelques insectes enne-

Digitized by Google

mis et alliés de l'homme. — Les hyménoptères. — Guêpes.— Accusation douteuse. — L'aiguillon et le venin des guêpes. — Expérience de Réaumur. — Exemples cités par Moquin-Tandon, Richerand, etc. — L'architecture des guêpes. — Un nid de guêpes chez l'auteur. — Moyens de destruction. — Les fourmis. — Une erreur de M. Michelet. — Manière de vivre des fourmis. — Ce qu'on peut leur reprocher. — Constructions de la *fourmi fuligineuse*. — Effets des piqûres de quelques fourmis exotiques. — Grandes fourmis des tropiques. — Œcodomes. — Les *fourmis de visite*. — Les mouches à scie. — Les fausses chenilles. — Une amère déception. — Les tenthrèdes.— Hylotome du rosier. — Le lophyre du pin.— La *lyda-piri*. — Un insecte qui ronge le plomb. — Encore une déception. — Mouches sortant d'une chrysalide.— Nouveaux alliés. — Un traître. — Le philanthe apivore et la tachine.—*Tarde venientibus*.... 1171.

Soldat (le) romain, fin, par M. Louis Maignen. 492.

TOPIN (Marius). L'homme au masque de fer. 10 avril. 5. — 10 juin. 809.

Travail (le) des enfants dans les manufactures, par M. le vicomte de Melun. 846.

Travenol. V. Un procès de presse. 300.

Urquhart (Daniel). V. Appel. C. R. 988.

Vie de Christophe Colomb, par M. l'abbé Cadoret. C. R. 203.

Vie (la) de madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, par M. de Beauchesne. C. R. 196.

Villefranche. V. Cinéas. C. R. 595.

Voltaire contre Travenol. V. Un procès. 300.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME.

Digitized by Google

TABLE

DU TOME QUARANTE-DEUXIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(SOIXANTE-DIX-HUITIÈME DE LA COLLECTION.)

1re LIVRAISON — 10 AVRIL 1869

L'homme au masque de fer, d'après des documents inédits. — II, par M. MARIUS TOPIN 5
La déportation des morts.— M. le préfet de la Seine et les cimetières de Paris, par M. VICTOR FOURNEL 48
Un scrupule de Don Juan. — Proverbe en vers, par M. A. ROCOFFORT 80
Des fonctionnaires politiques, par M. le comte HALLEZ-CLAPARÈDE, député . . . 103
Une famille parisienne. — Fin, par M. HIPPOLYTE AUDEVAL 125
Conférences américaines. — Abraham Lincoln, par M. AUGUSTIN COCHIN, de l'Institut 165
Mélanges : Le Corps législatif, le Mexique et la Prusse (2e édit.), par M. ALBERT DE BROGLIE, de l'Acad. franç. 194
REVUE CRITIQUE, par M. P. DOUHAIRE 196
Revue politique de la quinzaine, par M. LÉON LAVEDAN 205

2e LIVRAISON — 25 AVRIL 1869

Législation du budget. — I. Ses origines et ses variations, par M. G. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ 217
L'Amérique nouvelle. — V. Le Sud, par M. ÉMILE JONVEAUX 249
Discours en faveur des victimes des tremblements de terre américains, par le R. P. HYACINTHE 287
Un procès de presse au dix-huitième siècle. — Voltaire contre Travenol, par M. HENRI BEAUNE 300
Un mari d'occasion. — Proverbe, par M. CHARLES GARAND 342
La déportation des morts.—M. le préfet de la Seine et les cimetières de Paris, par M. VICTOR FOURNEL 355

Digitized by Google

Mélanges : Les réunions publiques à Paris et les élections prochaines, par M. E. de Pressensé, par M. François Lenormant. 385
— Commentaire sur les éléments du droit international et sur l'histoire du progrès du droit des gens de Henry Wheaton, par M. William Beach Lawrence. — Questions de droit maritime international, par M. Hautefeuille, par M. Henry Moreau. 390
— Histoire de Démosthène, par M. Boullée, par M. Roux-Ferrand. . 395
— Le Nouveau Testament, selon la Vulgate, par M. l'abbé J.-B. Glaire, par M. P. Douhaire. 398
Revue scientifique, par M. Arthur Mangin. 401
Revue politique de la quinzaine, par M. Léon Lavedan. 413

3e LIVRAISON — 10 MAI 1869

La guerre et les élections, par M. Auguste Boullier. 425
L'Exégèse rationaliste et la divinité de Jésus-Christ, par M. Augustin Largent. 441
Influence des aliments sur le physique et sur le moral, par M. J. Rambosson. . 467
Le soldat romain. — Fin, par M. Louis Maignen. 492
Malebranche. — Les origines de sa philosophie, par M. L. Ollé-Laprune. . . 523
Le moyen âge et le positivisme, par M. H. de la Villemarqué, de l'Institut. . 556
Lamartine, par M. Victor de Laprade, de l'Acad. franç. 569
Revue musicale. — Faust à l'Opéra. — Rienzi, par M. Wilfrid d'Indy. . . . 576
Revue critique, par M. P. Douhaire. 589
Revue politique de la quinzaine, par M. Léon Lavedan. 607
Bulletin bibliographique. 615

4e LIVRAISON — 25 MAI 1869

De l'instruction primaire en France, par M. ***. 617
Franz Schubert et le Lied allemand, par madame A. Audley. 654
Le nouvel Opéra, par M. Gustave Nast. 688
La philosophie chrétienne en France au dix-neuvième siècle, par M. Amédée de Margerie. 709
Paganina. — Nouvelle, par M. J.-F. Noel. 734
Le salon de 1869, par M. Arthur Duparc. 768
Une chanson de Geste au dix-neuvième siècle, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française. 786
Revue politique de la quinzaine, par M. Léon Lavedan. 800

5e LIVRAISON — 10 JUIN 1869

L'homme au masque de fer, d'après des documents inédits. — III, par M. Marius Topin. 809
Le travail des enfants dans les manufactures, par M. le vicomte de Melun. . 846
Le nouvel Opéra. — II. L'œuvre artistique, par M. Gustave Nast. 873
La matière et l'esprit devant la science moderne, par M. Baguenault de Puchesse. 893
L'ancienne Église gallicane et la Révolution, par M. A. Grancolas. 910

Digitized by Google

Poëmes romains, par M. Sauveur Jacquemont 928
Des associations ouvrières, par M. Antonin d'Indy 944
Mélanges : Du Doute, par M. Henri de Cossoles, par M. F. de Champagny, de l'Académie française 962
— Histoire de Charles VIII, roi de France, par M. de Cherrier, par M. François Lenormant 964
— Les maîtres dans les arts du dessin, par M. Lélius, par M. Léon Larnac 968
Revue critique, par M. P. Douhaire 971
Revue politique de la quinzaine, par M. Léon Lavedan 990

6e LIVRAISON — 25 JUIN 1869

Législation du budget. — II. La préparation du budget, par M. G. Desmousseaux de Givré 1001
L'Église évangélique de Prusse, par M. Lesmazoux 1032
Deux épaves. — I, par M. Parseval-Deschênes 1062
La philosophie chrétienne en France au dix-neuvième siècle. — III, par M. Amédée de Margerie 1103
Edmund Spenser et la critique de M. Taine, par M. Carl Mayer 1124
La ruche. — Poésie, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française . . 1151
Mélanges : Archéologie musicale, par M. A. Desplanques 1158
— Le clergé et la conscription en Italie, par M. Robert Dufresne . 1166
Revue scientifique, par M. Arthur Mangin 1171
Revue politique de la quinzaine, par M. Léon Lavedan 1182

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DEC 14 62

Digitized by Google

Digitized by Google